This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

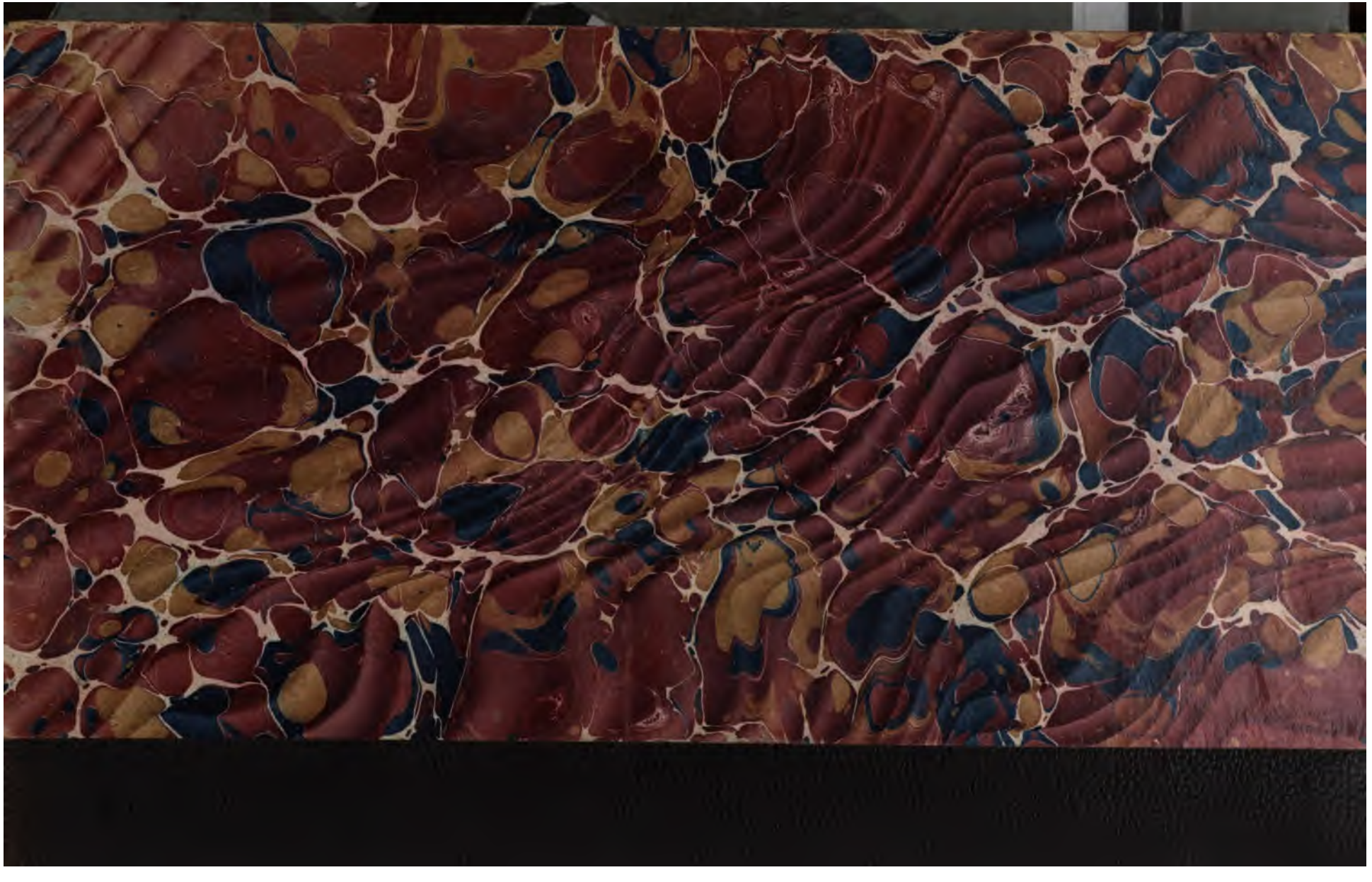

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARY
Belgian History
Fund

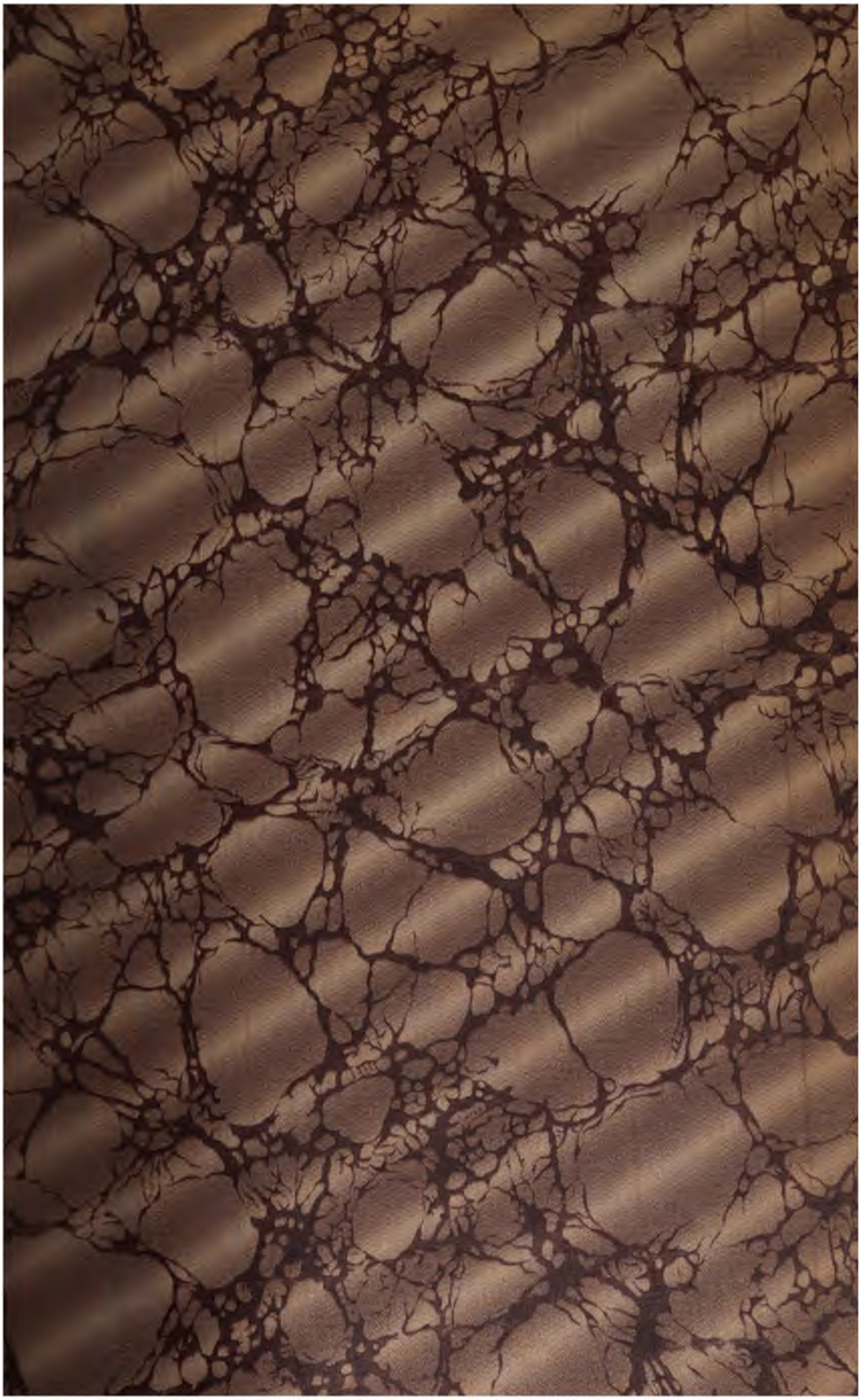

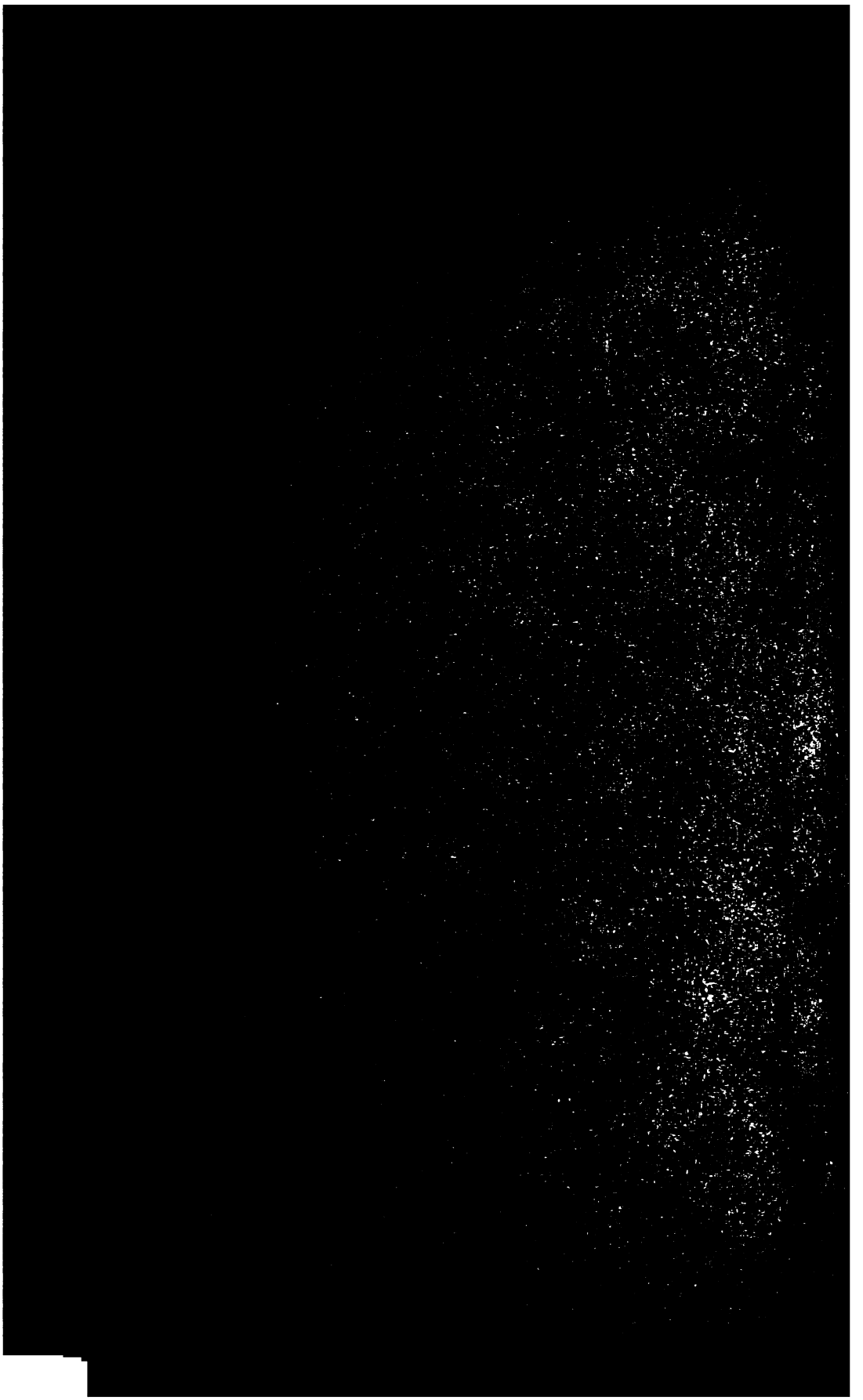

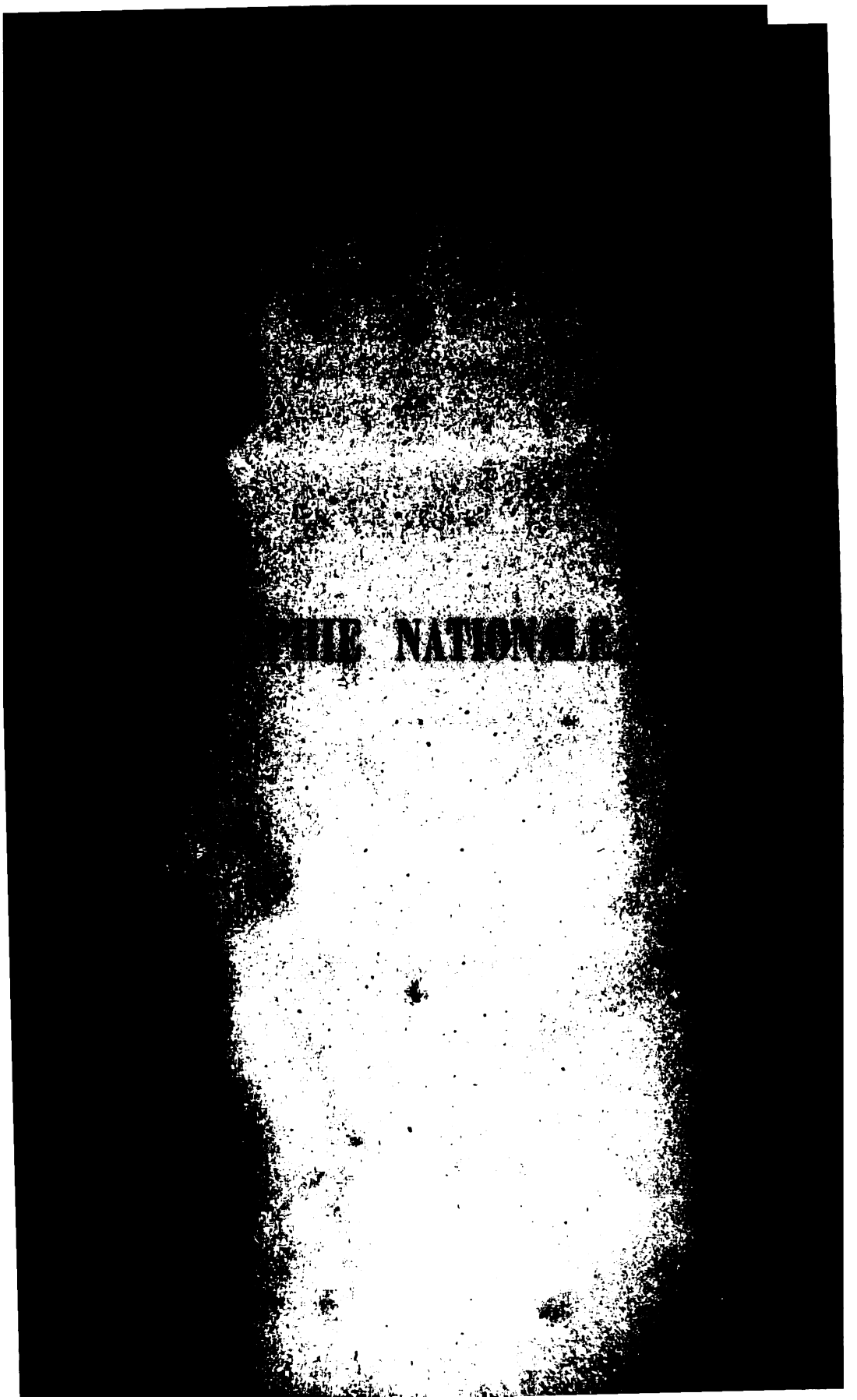

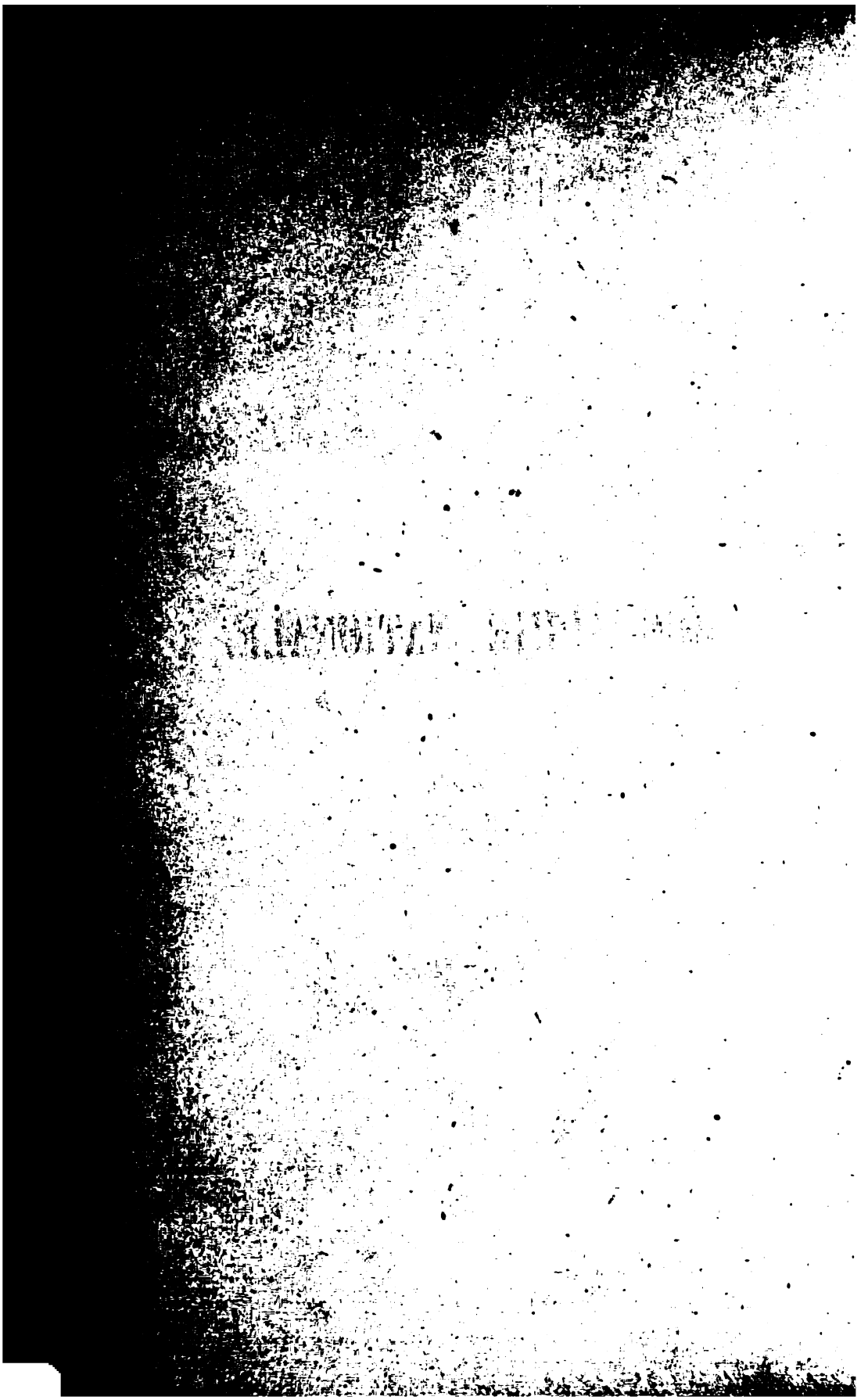

RAPHIE NATIONALE

PUBLIÉE PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

...ES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS

DE BELGIQUE.

TOME CINQUIÈME.

STANFORD LIBRARY

BRUXELLES,

...ANT-CHRISTOPHE & Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS,

RUE BLAES, 33.

1876

CT 1163
A2
v.5

327549

STANFORD LIBRARY

LISTE DES MEMBRES

[illegible] ACADÉMIQUE CHARGÉE DE LA PUBLICATION

DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

(MAI 1876.)

[illegible] baron Guillaume, délégué de la classe des lettres,

[illegible], délégué de la classe des sciences, *vice-pré-*

[illegible], délégué de la classe des beaux-arts, *secrétaire*.

[illegible], délégué de la classe des sciences.

[illegible], délégué de la classe des sciences.

[illegible] major Liagre, délégué de la classe des sciences.

[illegible], délégué de la classe des sciences.

[illegible], délégué de la classe des lettres.

[illegible], délégué de la classe des lettres.

[illegible], délégué de la classe des lettres.

[illegible], délégué de la classe des lettres.

[illegible], délégué de la classe des beaux-arts.

[illegible] Léon de Burbure, délégué de la classe des beaux-arts.

[illegible], délégué de la classe des beaux-arts.

[illegible], délégué de la classe des beaux-arts.

[illegible] Félix Stappaerts, *secrétaire-adjoint*.

LISTE DES COLLABORATEURS

DU CINQUIÈME VOLUME DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE.

Alvin (L.), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

Alvin (Aug.), ancien préfet des études, à Liége.

Bormans (Stan.), conservateur des archives de l'État, à Namur.

De Burbure (le chevalier Léon), membre de l'Académie royale de Belgique, à Anvers.

De Busscher (Edmond), membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste de la ville de Gand.

De Pauw (Napoléon), procureur du roi, à Bruges.

De Ram (L.), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Delecourt (Jules), vice-président du tribunal de première instance, à Bruxelles.

De Smet (le chanoine J.J.), membre de l'Académie royale de Belgique, à Gand.

Devaux (Gustave), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Université de Liége.

Gilis (Fr.), membre de l'Académie royale de Belgique (*décédé*).

LISTE DES COLLABORATEURS.

[illegible] de la ville d'Anvers.

[illegible]), greffier-adjoint de la Cour d'appel de Liége.

[illegible] bibliothécaire à Anvers.

[illegible]. gén[al] baron), membre de l'Académie royale de Belgique, à [illegible]xelles.

[illegible]mé de lettres, à Liége.

[illegible]), membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur du [illegible]usée royal d'antiquités, à Bruxelles.

[illegible]), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à [illegible] Université de Liége.

[illegible]), secrétaire-adjoint de l'Académie royale de Belgique, à [illegible]xelles.

[illegible]), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à [illegible] Université de Liége.

[illegible], docteur en sciences politiques et administratives, à Malines.

[illegible] membre de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Univer[illegible] de Louvain.

[illegible], correspondant de l'Académie royale de Belgique, archiviste adjoint [illegible] archives du royaume, à Bruxelles.

[illegible]), correspondant de l'Académie royale de Belgique, professeur à [illegible] Université de Louvain.

[illegible]Ch.), homme de lettres, à Bruxelles.

[illegible]ers.

[illegible] professeur-bibliothécaire de l'Université de Louvain.

[illegible]G.), membre de l'Académie royale de Belgique, administrateur-[illegible]specteur honoraire de l'Université de Gand.

[illegible]a), avocat, à Bruxelles.

[illegible]mbre de l'Académie royale de Belgique, commissaire d'arrondisse-[illegible]nt, à Saint-Nicolas.

[illegible]dix), membre de l'Académie royale de Belgique, professeur d'ar-[illegible]éologie à l'Académie des beaux-arts, à Bruxelles.

[illegible]pondant de l'Académie royale de Belgique, professeur à l'Univer-[illegible]té de Liége.

LISTE DES COLLABORATEURS.

[illegible], membre de l'Académie royale de Belgique, professeur au conservatoire de Liége.

[illegible], membre de l'Académie royale de Belgique et de la chambre des représentants, professeur à l'Université de Louvain.

[illegible], avocat et homme de lettres, à Gand.

[illegible], archiviste de la ville de Louvain.

[illegible], secrétaire de la rédaction du *Messager des sciences historiques*, à Gand.

[illegible], archéologue, à Gand.

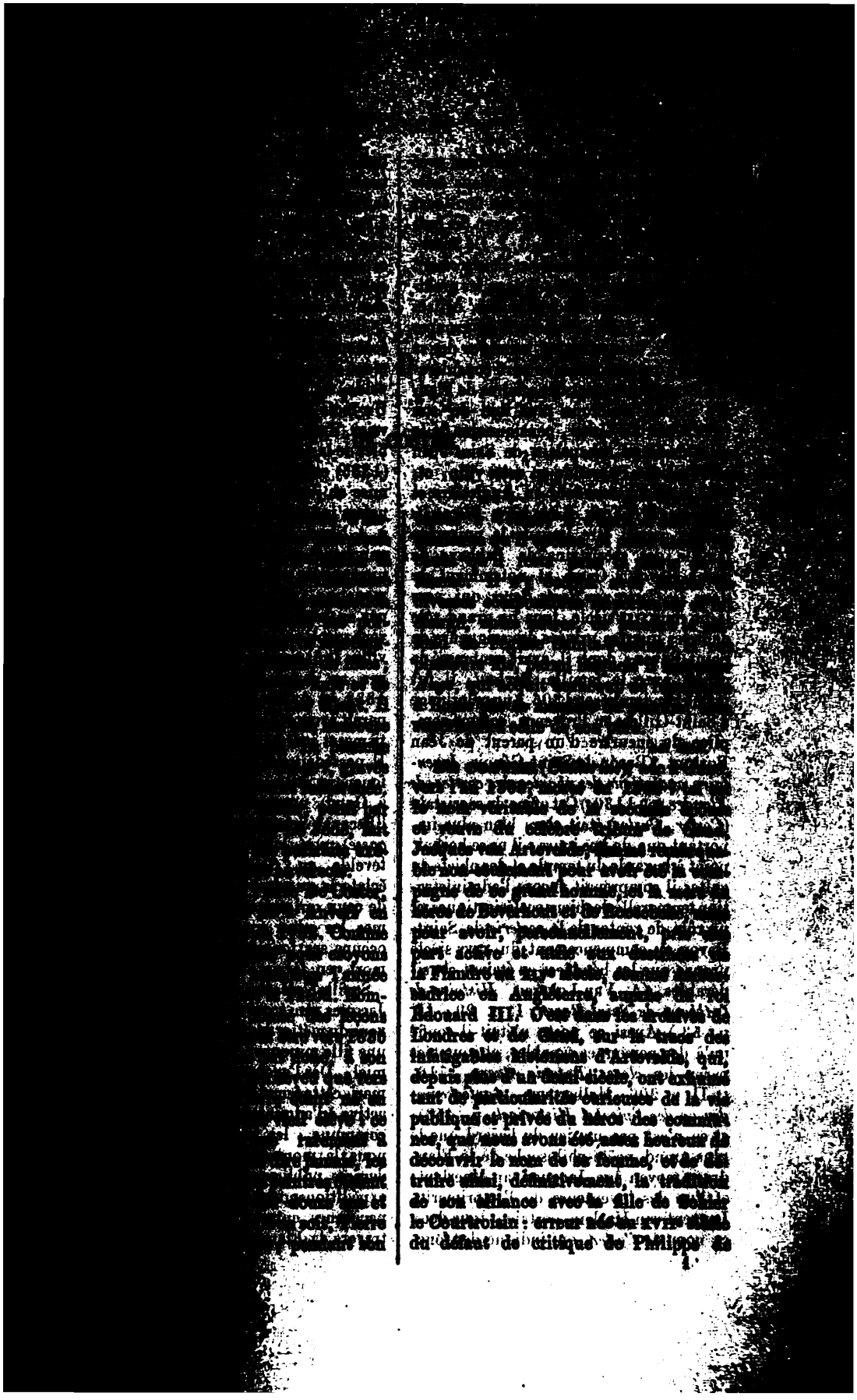

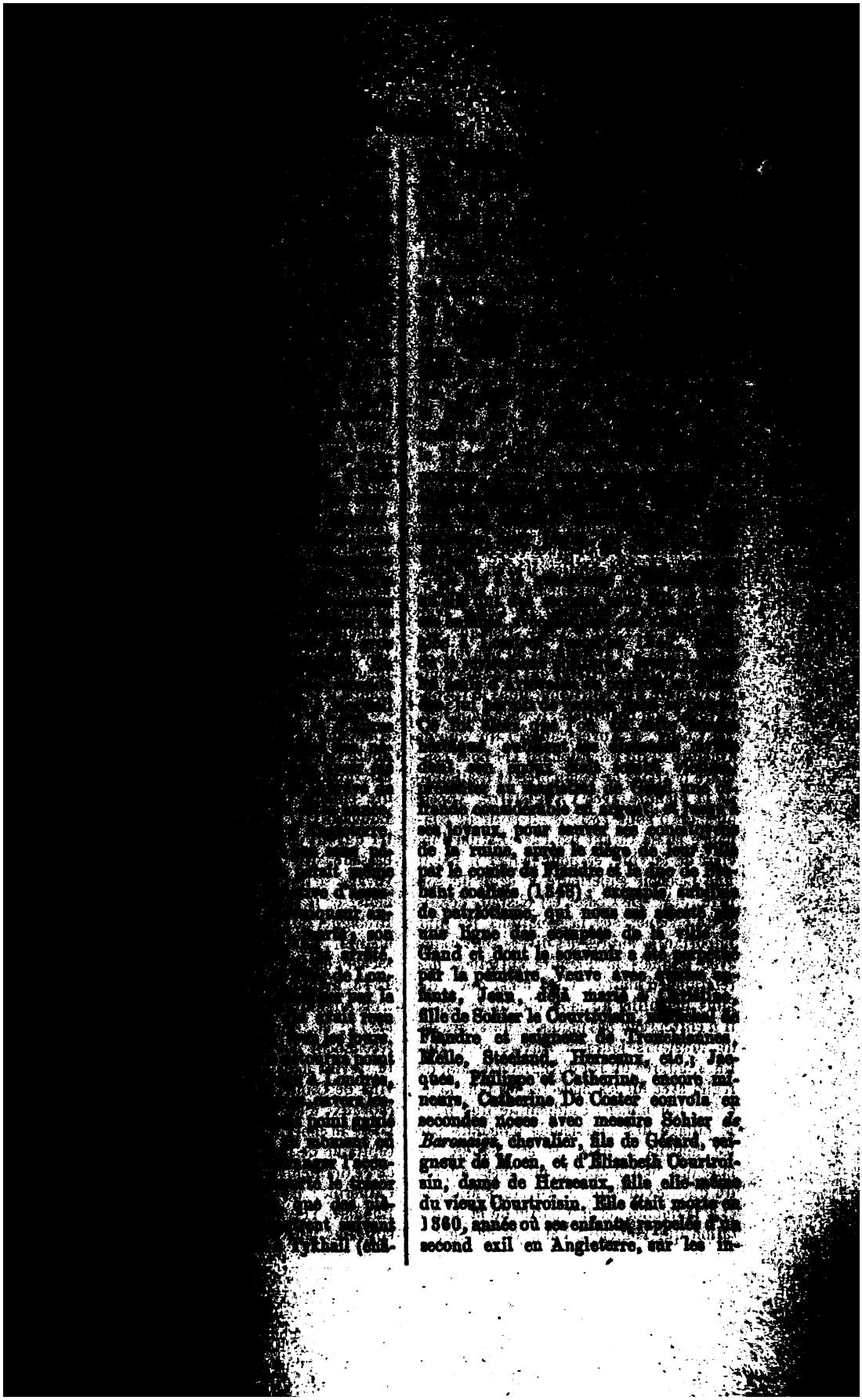

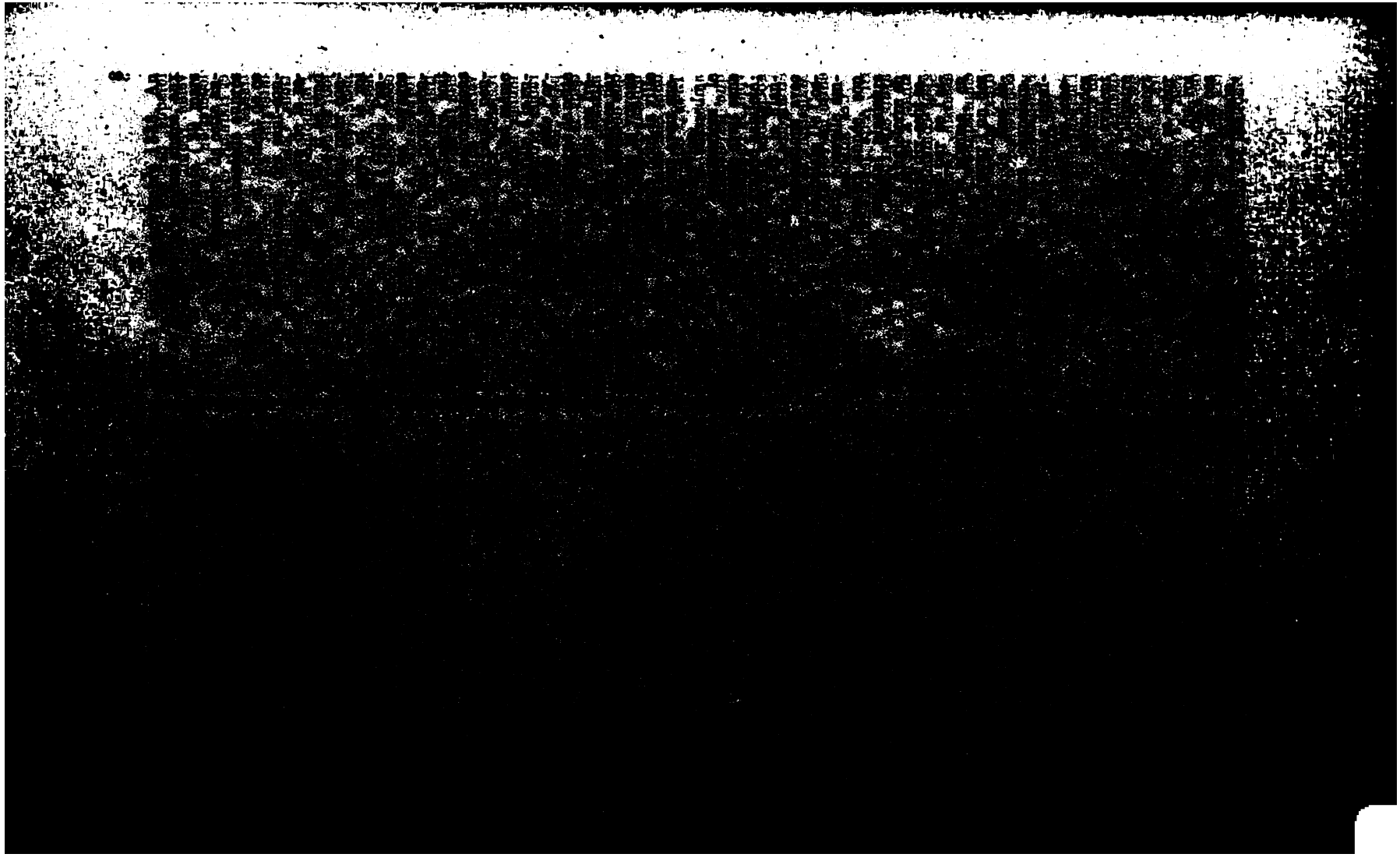

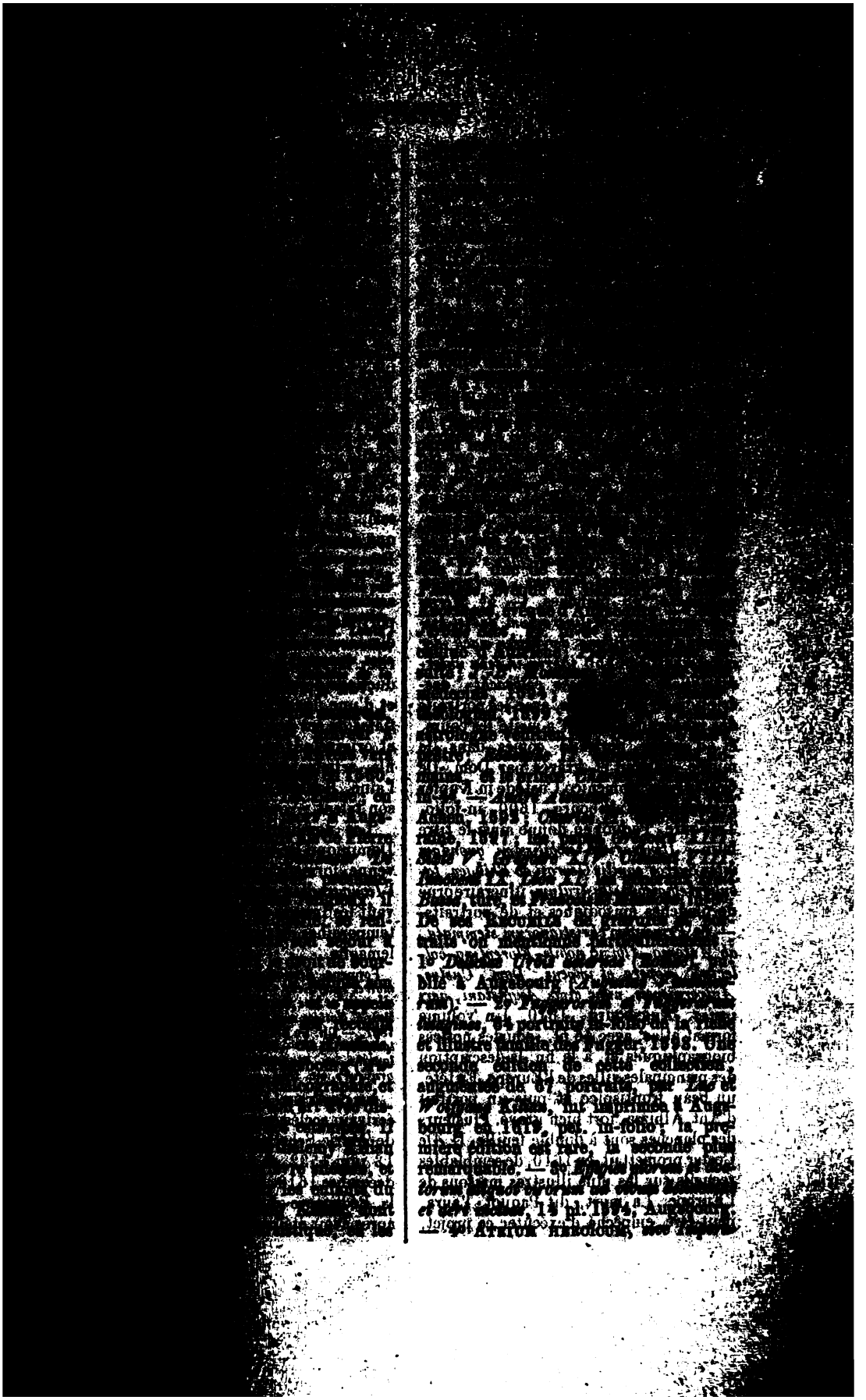

[illegible] Ketters
[illegible] Gesch
[illegible] Antwerpen,
[illegible] Apologie
[illegible]

Ca- 25 Two Dialogen, auf Christus Oste-

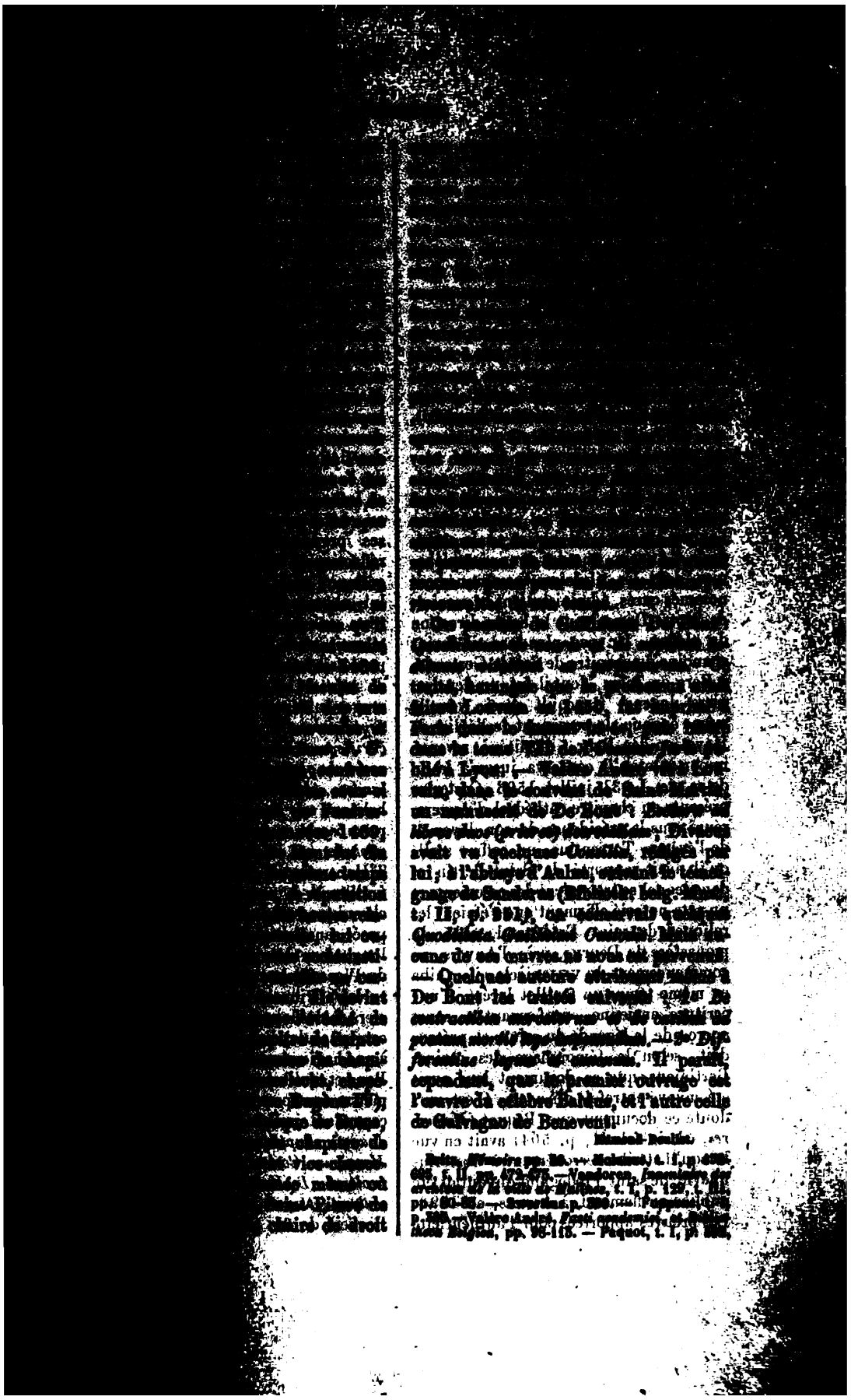

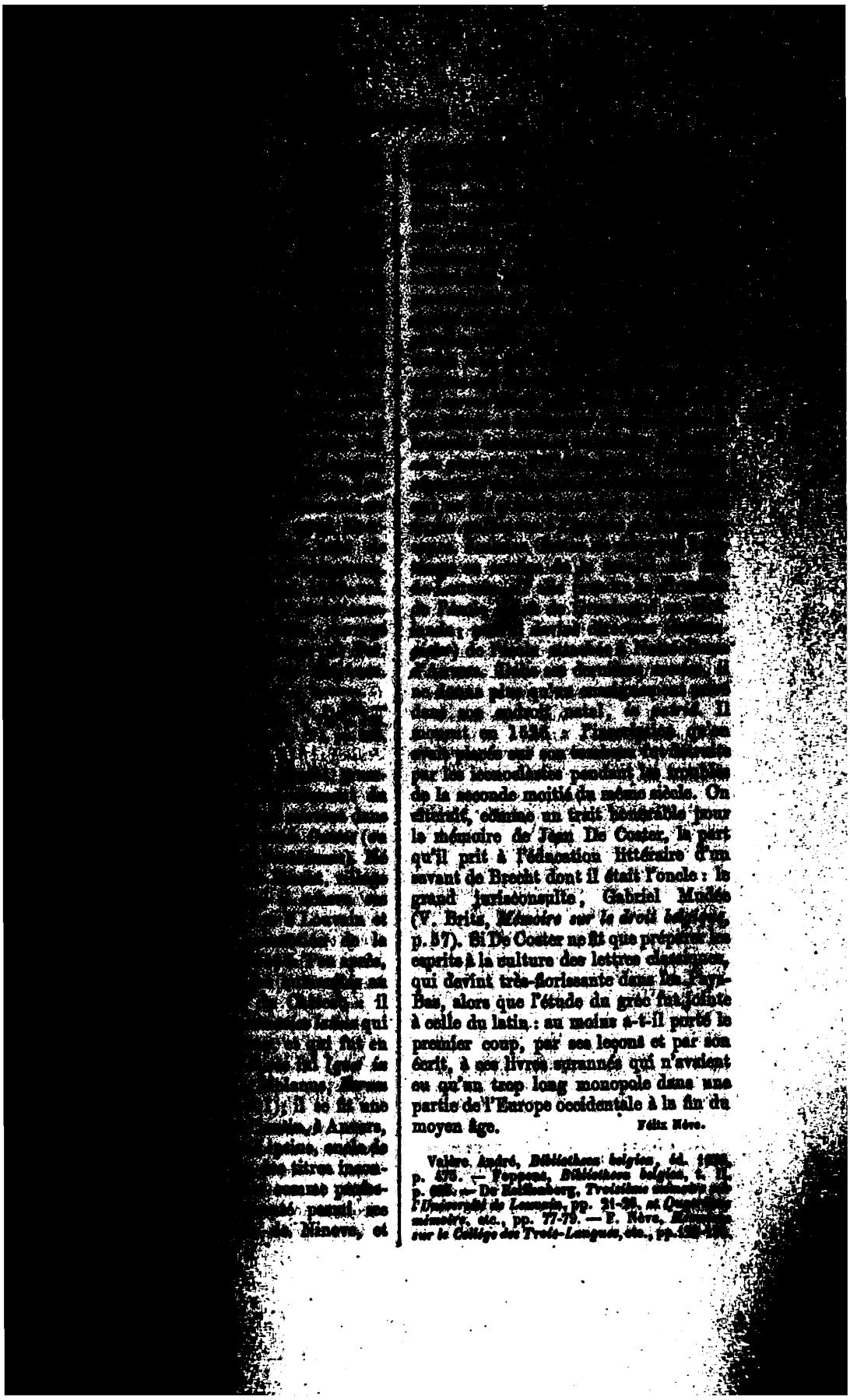

[illegible] Il mourut en 1526 : l'inscription qu'on avait placée sur son tombeau fut détruite par les iconoclastes pendant les troubles de la seconde moitié du même siècle. On citerait, comme un trait honorable pour la mémoire de Jean De Coster, la part qu'il prit à l'éducation littéraire d'un savant de Brecht dont il était l'oncle : le grand jurisconsulte, Gabriel Mudée (V. Britz, *Mémoire sur le droit belgique*, p. 57). Si De Coster ne fit que préparer les esprits à la culture des lettres classiques, qui devint très-florissante dans les Pays-Bas, alors que l'étude du grec fut jointe à celle du latin : au moins a-t-il porté le premier coup, par ses leçons et par son écrit, à ces livres surannés qui n'avaient eu qu'un trop long monopole dans une partie de l'Europe occidentale à la fin du moyen âge.

Félix Nève.

Valère André, *Bibliotheca belgica*, éd. [illegible], p. 475. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. [illegible]. — De Reiffenberg, *Troisième mémoire sur l'Université de Louvain*, pp. 21-26, et *Quatrième mémoire*, etc., pp. 77-79. — F. Nève, *Mémoire sur le Collège des Trois-Langues*, etc., pp. [illegible].

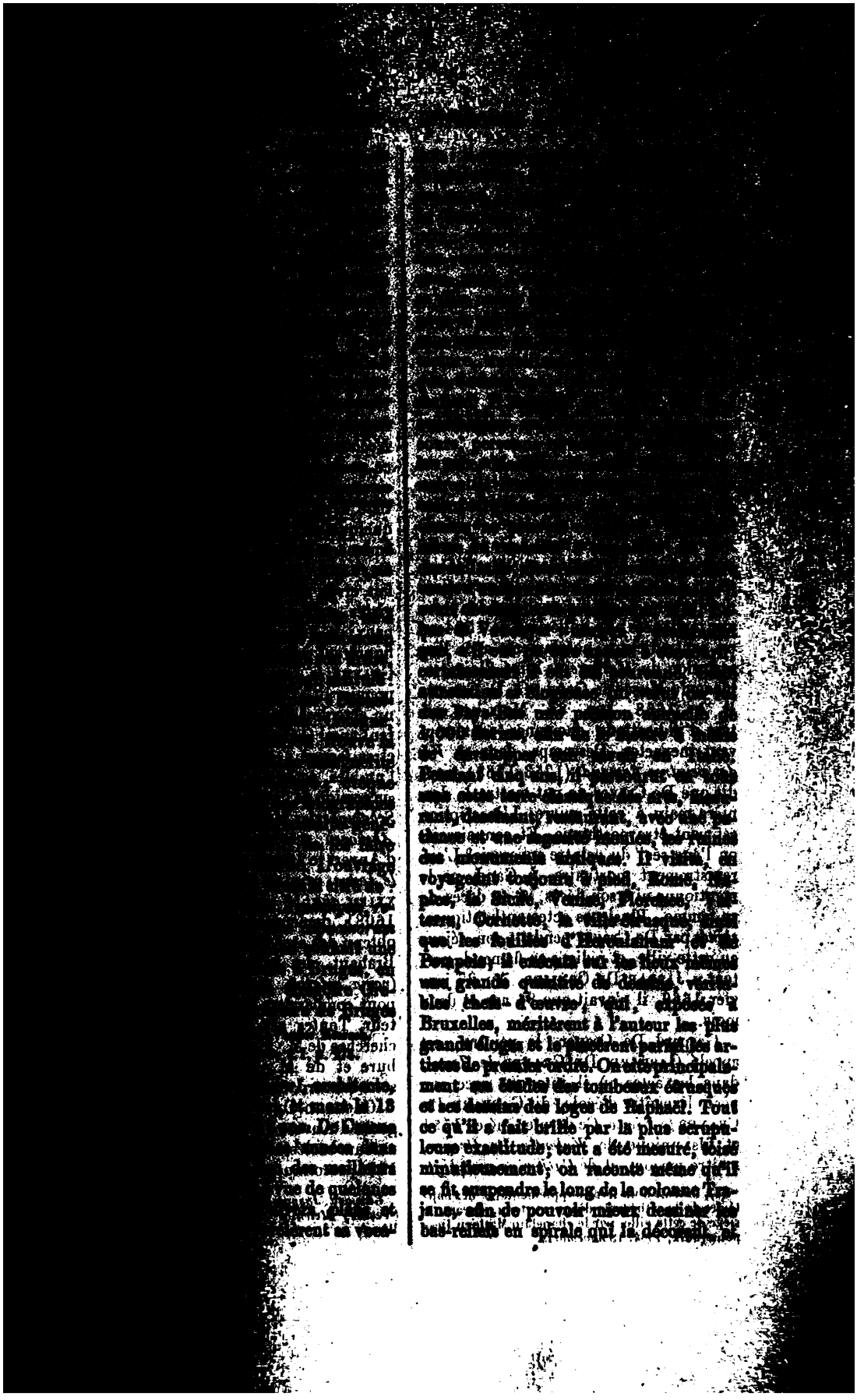

[illegible] 1870, [illegible]

[illegible] Anvers, [illegible]

[illegible] Léon de Bar-

[illegible] P. Genard,

[illegible] le 8 juin

[illegible]

[illegible]

[illegible] Gaspard. [illegible] de leurs [illegible], lui [illegible] la carrière [illegible]. Ses pa- [illegible]; [illegible] le lais- [illegible], devenu de [illegible] et plus réflé- [illegible] lui manquè- [illegible] les artistes [illegible] paternelle. [illegible] jugements, [illegible] personnelle [illegible] picturales, [illegible]ribuer la voie

[illegible] Gaspard De Crayer [illegible] Vieux, et Jean Vermeulen. Gaspard De

De Crayer, élevé au milieu des productions des diverses écoles, avait appris, de bonne heure, à étudier, à discerner leurs qualités respectives, et il avait donné la préférence à l'école nationale, dans laquelle il devait un jour s'illustrer, à l'égal des grands maîtres. Il fit de rapides progrès, et, le 3 novembre 1607, fut admis parmi les francs-maîtres, dans la corporation des peintres de Bruxelles; puis, élu doyen pour 1614-1615 et 1615-1616. Il n'alla point, comme beaucoup d'artistes de son temps, terminer ses études en Italie, n'ayant pas à y chercher les enseignements dont il s'était volontairement éloigné durant son apprentissage auprès de Raphaël van Coxcie. Aussi n'est-il pas probable que ce fût la pauvreté de ses parents, qui l'en ait empêché. Le 17 février 1613, il se maria, dans la cathédrale d'Anvers, avec Catherine Janssens (van Duyvelant). Ses témoins étaient Gaspard De Crayer le *Vieux*, et Jean Vermeulen. Gaspard De

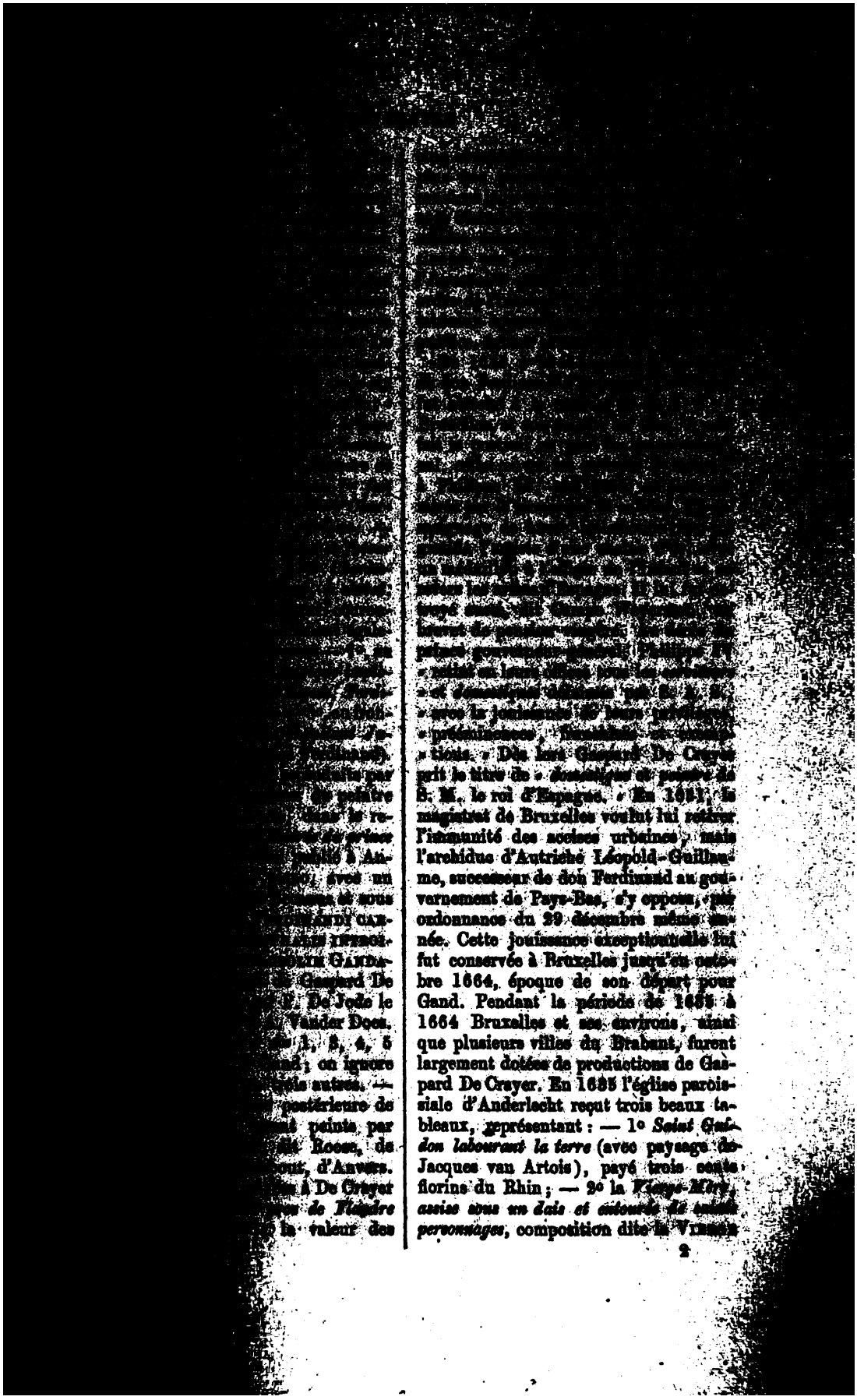

[illegible]

[illegible] prince gouverneur-général, Philippe IV « retint en leurs offices tous les serviteurs « et domestiques délaissés par S. A. S., « avec la jouissance de leurs privilèges, « prééminences, franchises et exemp- « tions. » Dès lors Gaspard De Crayer prit le titre de « *domestique et peintre de* S. M. le roi d'Espagne. » En 1631, le magistrat de Bruxelles voulut lui retirer l'immunité des accises urbaines, mais l'archiduc d'Autriche Léopold-Guillaume, successeur de don Ferdinand au gouvernement de Pays-Bas, s'y opposa, par ordonnance du 29 décembre même année. Cette jouissance exceptionnelle lui fut conservée à Bruxelles jusqu'en octobre 1664, époque de son départ pour Gand. Pendant la période de 1635 à 1664 Bruxelles et ses environs, ainsi que plusieurs villes du Brabant, furent largement dotées de productions de Gaspard De Crayer. En 1635 l'église paroissiale d'Anderlecht reçut trois beaux tableaux, représentant : — 1° *Saint Guidon labourant la terre* (avec paysage de Jacques van Artois), payé trois cents florins du Rhin ; — 2° la *Vierge-Mère, assise sous un dais et entourée de saints personnages*, composition dite la VIERGE

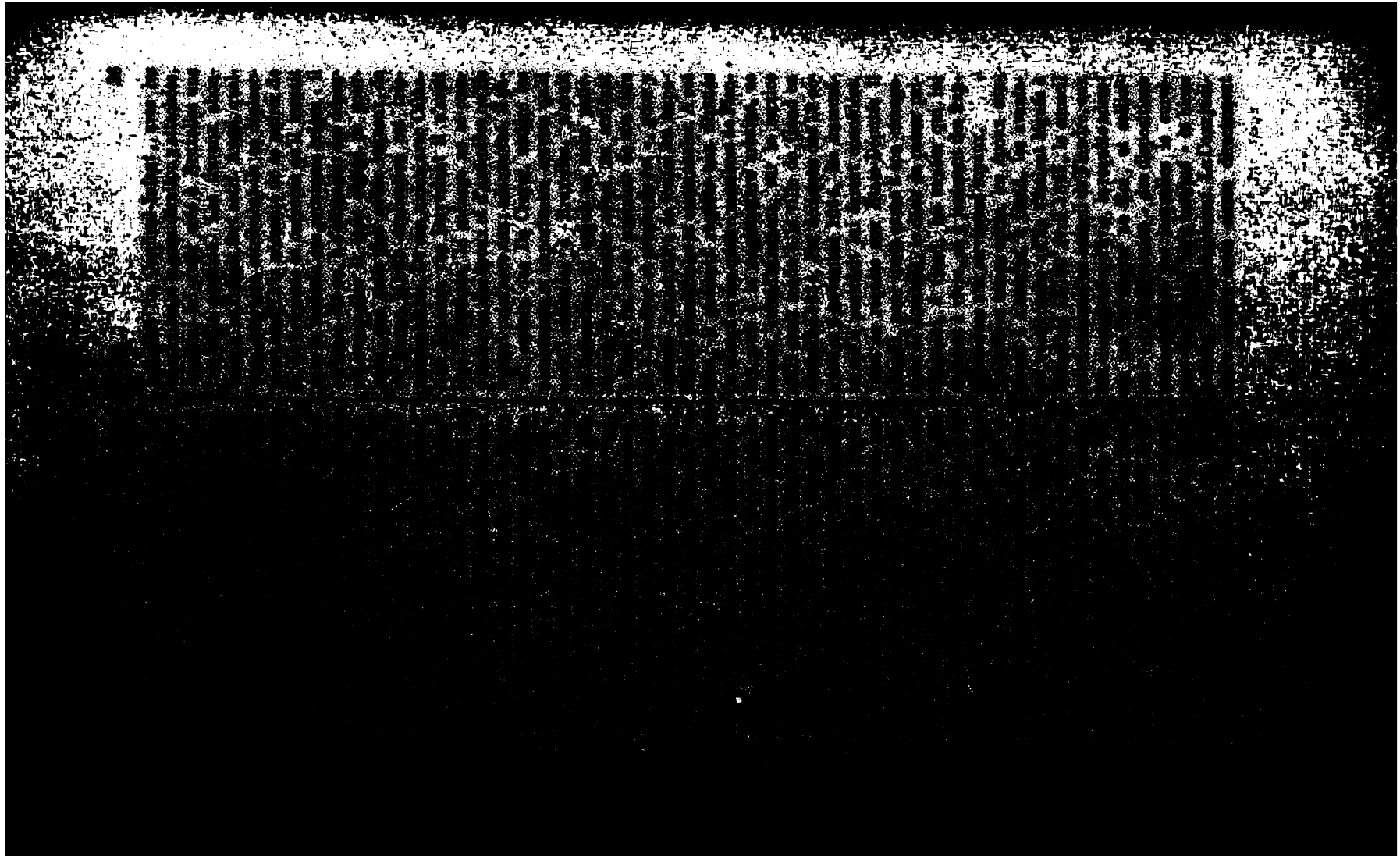

[illegible]

[illegible] Gand, [illegible] Blaise, sujet qu'il avait [illegible] pour l'abbaye de Dilleghem, [illegible].

Gaspard De Crayer [illegible] à Gand le 27 janvier 1669. Le lendemain il fut inhumé à l'oratoire conventuel des P.P. Dominicains ou Prêcheurs, dans la chapelle de Saint-Blaise et Sainte-Rose. — Le 2 janvier 1670, Catherine Janssens van Duyvelant suivit son mari au tombeau, et fut ensevelie auprès de lui (2).

Si Bruxelles, Louvain et les monastères du Brabant furent si bien partagés pendant le séjour de Gaspard De Crayer dans la capitale des Pays-Bas espagnols, la ville de Gand ne fut pas moins favorisée, dès lors, et à la fin de sa carrière. Le musée et les églises de Gand possèdent une quarantaine de compositions religieuses et historiques de ce maître, et parmi elles se trouvent, sans contredit, plusieurs de ses chefs-d'œuvre. C'est à Gand que l'on peut le mieux étudier et apprécier ce peintre, dont différentes productions ont été longtemps attribuées à P.P. Rubens ; c'est à Gand qu'il se montre dans tout l'éclat de son génie et de son talent, avec toutes les qualités de

[illegible] de St-Jacques, [illegible] anni precedentis, [illegible] Van der Eeuwen [illegible] Franqui, idque [illegible] Joannes Coen, [illegible] et communicata [illegible], quod sponsam quæ erat nostræ parochiæ. Quod attestor Adrianssens pastor.

(2) ÉTAT CIVIL DE GAND. Obituaire des Dominicains. 1669, die 27 januarii obiit Dnus Gaspar de Crayer, pictor; sepultus in sacello sanctæ Rosæ 28. — 1670. die 2 januarii obiit vidua Gasparis de Crayer; sepulta 3, apud maritum.

[illegible] pour l'abbaye d'Everbode : [illegible] fondateur, et un *Don de* [illegible] Procureur du monastère ; pour [illegible], à Grammont, le portrait [illegible] leur fondateur. Après la [illegible] des ouvrages dans les Pays-[illegible] les auteurs furent saisis, dispersés [illegible] des établissements publics ou vendus à l'encan. Dans le sens qui en est [illegible] à Bruxelles en juillet, 1815, quinze [illegible] de Gaspard De Crayer, en [illegible] ses enfants, furent adjugés. [illegible] [illegible] de saint Paul, [illegible] de 300 florins du temps fait [illegible] 1,000 fl. (fr. 2,100) ; *Sainte Anne, sainte Marie et saint Joachim*, 225 fl. (fr. 472) ; la *Résurrection de Lazare*, 1,000 fl. (fr. 2,310) pour le roi de [illegible] ; la *Présentation de saint Jean-[illegible]* appartenant à la chapelle de [illegible], à Bruxelles, 1,000 fl. (fr. 2,000) ; [illegible] pour des singes, 550 fl. (fr. 1,210) ; la *Vierge et saint Ildefonse* [illegible] *présentant des fleurs*, 1,070 fl. (fr. 2,365) ; la *Vierge-Mère et l'Enfant-Jésus* [illegible] *à des religieuses*, 1,150 fl. (fr. 2,530). Prix élevés pour l'époque et qui témoignent que l'on éprouvait d'ardentes [illegible] d'avoir des tableaux originaux.

Les musées de Belgique et de l'étranger possèdent des œuvres de Gaspard De Crayer, et elles y sont estimées à l'égal des meilleures productions de l'époque de Rubens. Le Musée d'Anvers n'en a qu'une : *Elie dans le désert*. Le Musée de Bruxelles en a trois : *La Pêche Miraculeuse* (de la suppression des poissons [illegible]) ; le *Martyre de saint [illegible]*, *l'Evanouissement de sainte Catherine*, [illegible] *Jésus, les Apôtres saint Paul et saint Jacques, le Christ mort sur les genoux de la Vierge-Mère, Sainte Antoine et saint Paul ermites*, la *Vierge portée par les anges*, la *Vierge protectrice des orphelins*, *Sainte Florent, Sainte Agnès*, l'*Apparition de Jésus-Christ à [illegible]*, *la Conversion de [illegible]* (De Crayer, Van [illegible]). Le Musée [illegible] les deux épisodes bibliques [illegible] Gérard de 1685,

[illegible]

[illegible] Gand [illegible] Offerte [illegible] Gand, en [illegible] à Paris. [illegible] à trois [illegible] : *La* [illegible] *les* [illegible] *et saintes ;* [illegible] *Augu-* [illegible] *et sentence* [illegible] figures [illegible] Le Musée de [illegible] enlevée en [illegible], à Lou- [illegible] œuvres [illegible] Lille : Les [illegible] *et la Pêche Mi-* [illegible] Valencien- [illegible], qu'Alfred [illegible] chef-d'œuvre ; [illegible] le Christ, la [illegible] saint Domini- [illegible] admirables. Le [illegible] : *Hercule aux* [illegible] de Dus- [illegible] *Mère et l'Enfant-* [illegible] saint Laurent, [illegible] Antoine et saint [illegible] traits des dona- [illegible] Munich : *Marie* [illegible] *sur ses genoux* [illegible] *les hommages de* [illegible] des toiles du [illegible] 212 pieds car-

[illegible] Crayer, acquise par [illegible] rine II.

Le matricule des admissions dans l'ancienne corporation bruxelloise des peintres et des verriers mentionne, de [illegible] à 1658, douze apprentis de Gaspard de Crayer. Aucun de ceux-ci ne s'est fait connaître comme peintre-artiste. D'après d'autres indications, sont cités, pour avoir fréquenté son atelier et reçu son enseignement : *Simon De Paepe*, d'Audenarde, 1623-1677, peintre d'histoire, de portrait, en même temps qu'architecte-ingénieur; *Chrétien Luycka*, né à Gand en 1628, mort à Vienne en 1692, hist. biblique et portrait; *Jean Popels*, de Tournai, 1630, mort à Bruxelles en 1693, hist. rel. portraits et graveur à l'eau-forte; *Jean Velders* ou *Volders*, peintre de portraits, qui florissait à Bruxelles vers 1665 et fut le maître de Victor-Honoré Janssens. Enfin, ses élèves et imitateurs les plus distingués : *Anselme van Hulle*, dit Hebbelynck, né à Gand en 1595 et y demeurant vers 1669, peintre d'histoire et de portraits, reçu franc-maître dans la corporation artistique gantoise en 1620; sous-doyen en 1632, le portraitiste des Plénipotentiaires du Traité de Munster, en 1647; *Antoine Vanden Heuvele*, dit *Don Antonio*, né à Gand en 1600 et y décédé en 1677, franc-maître en 1628, doyen de la corporation des peintres et des sculpteurs gantois en 1633, 1645, 1655-1657, peintre

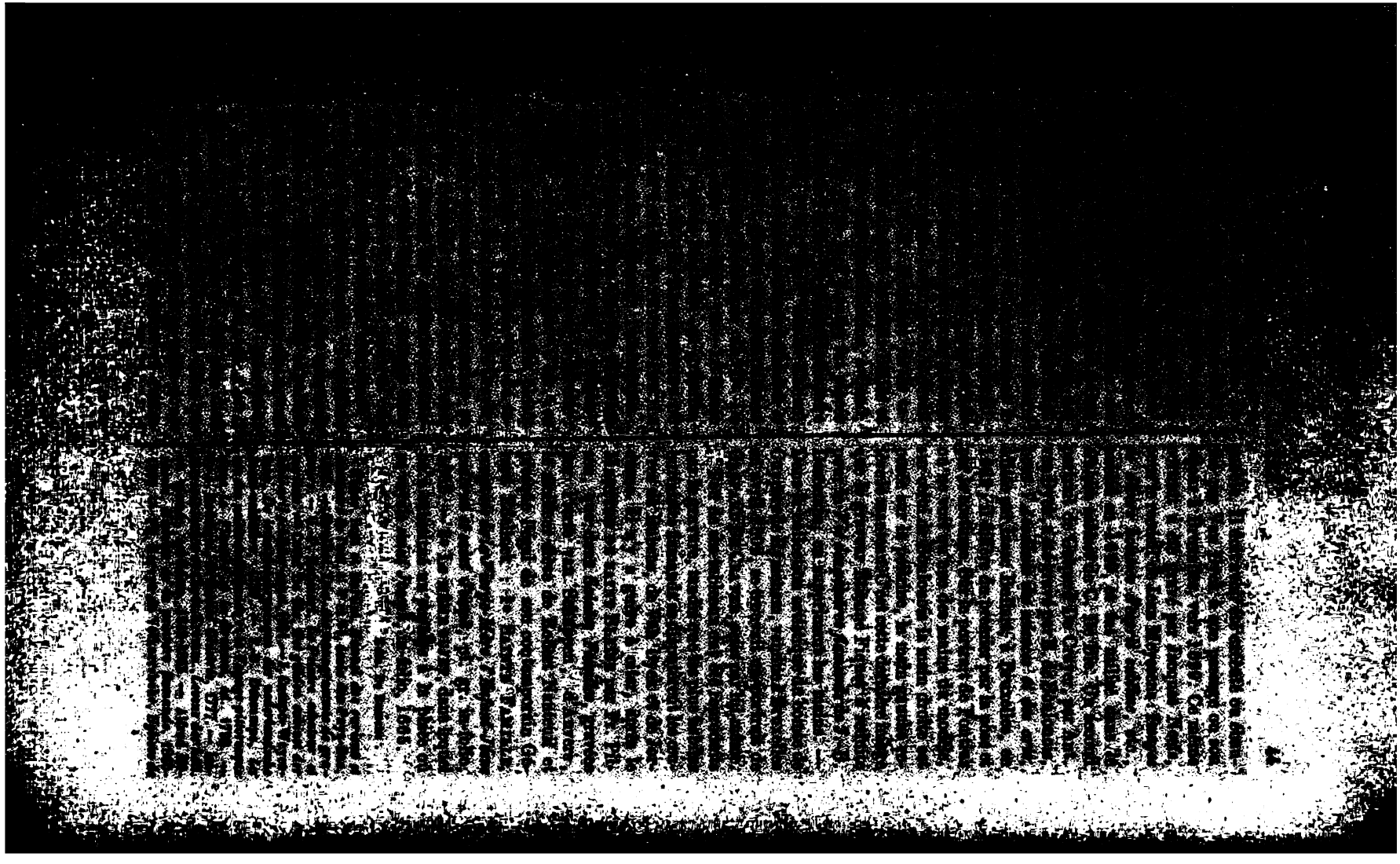

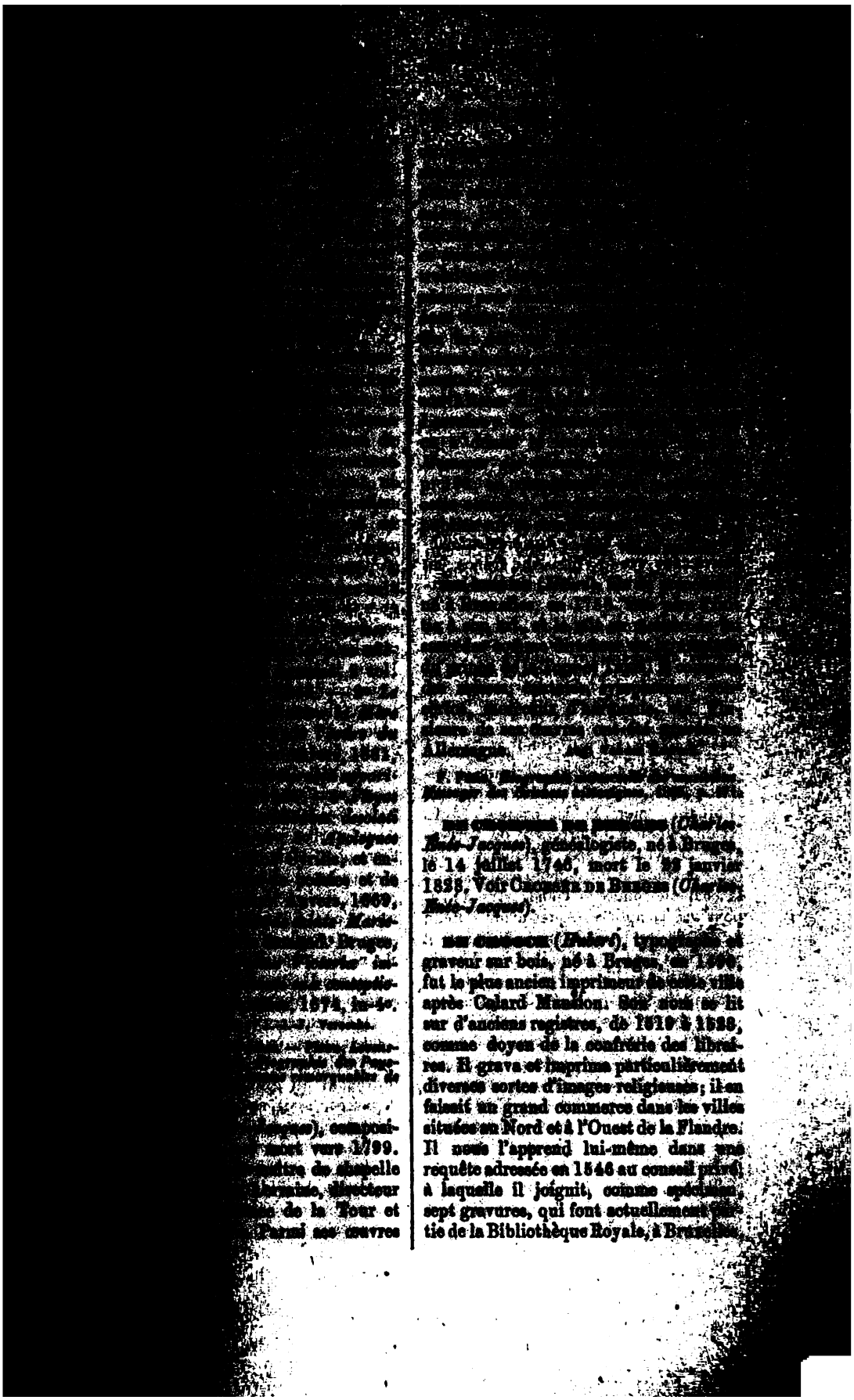

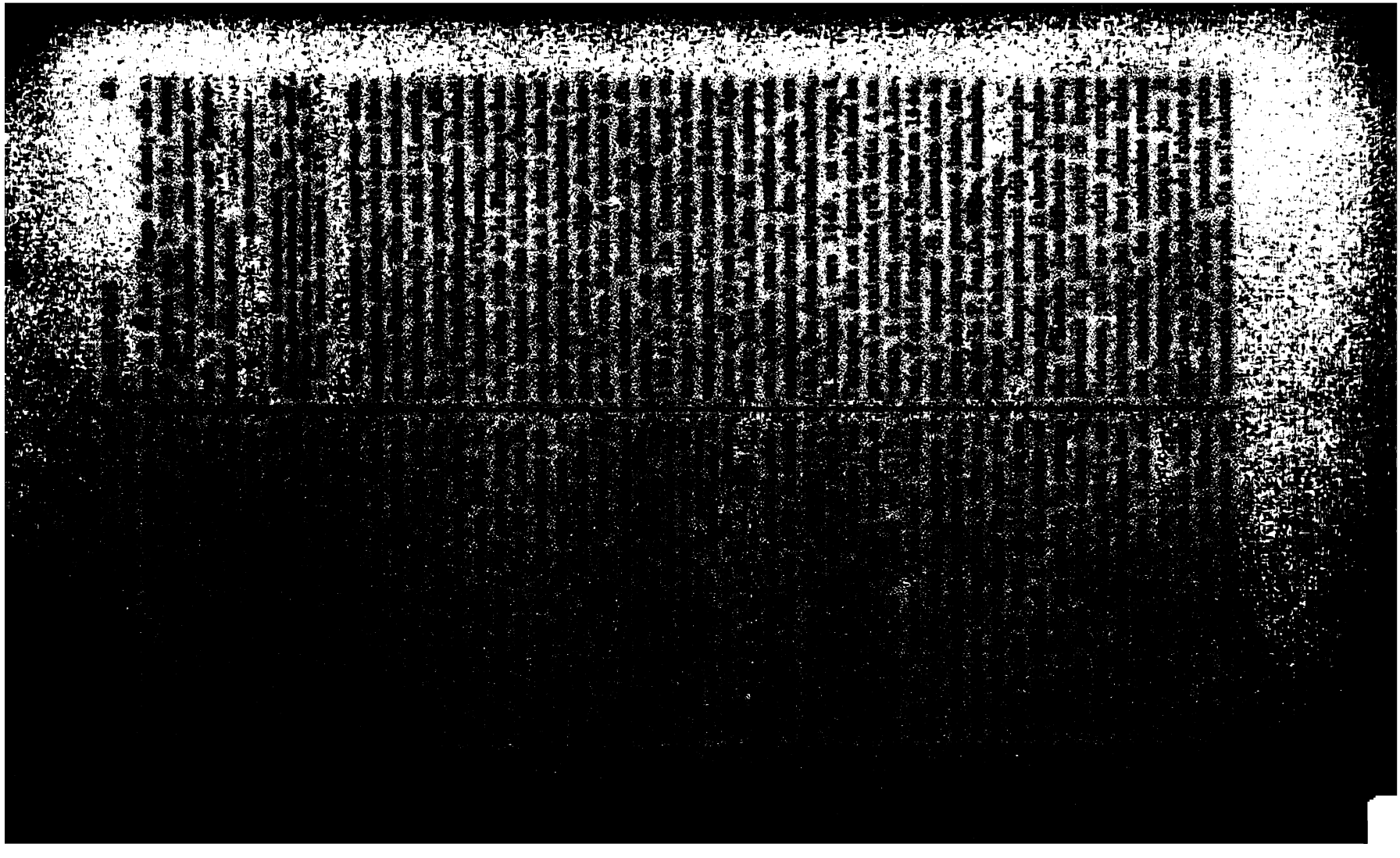

[illegible]

[illegible] Gaspard [illegible] Crayer [illegible] 27 janvier 1 [illegible] Le lendemain il fut [illegible] l'oratoire conventuel des P. P. [illegible] ou Prêcheurs, dans la chapelle [illegible] et Sainte-Rose. Le 2 [illegible] en [illegible] tion du poète, [illegible] l'autre ne confirme le [illegible] que les deux premiers ces savants portent sur le mérite du professeur de Bruges comme poëte.

Toutes les études de De Crueque se concentrèrent sur Horace. Son édition de la Milonienne de Cicéron n'offre rien de remarquable.

On ignore l'époque précise de sa mort. S'il était vrai qu'elle eût eu lieu en 1621 ou en 1628, comme l'avance Eckstein, je ne sais d'après quelle autorité, il serait devenu centenaire.

Voici la liste de ses plublications : 1° Q. *Horatii Flacci Carminum Liber Quartus, ex antiquis manuscriptis codicibus, cum commentariis falsò adhuc Porphyrioni et Acroni adscriptis, opera Jacobi Cruquii Messinii apud Brugenses litterarum professoris publici editus. Ejusdem in eumdem Adnotationes.* Brugis Fland., ex officina Huberti Goltzii MDLXV, petit in-8° de 144 pages. Cette édition est devenue d'une grande rareté.

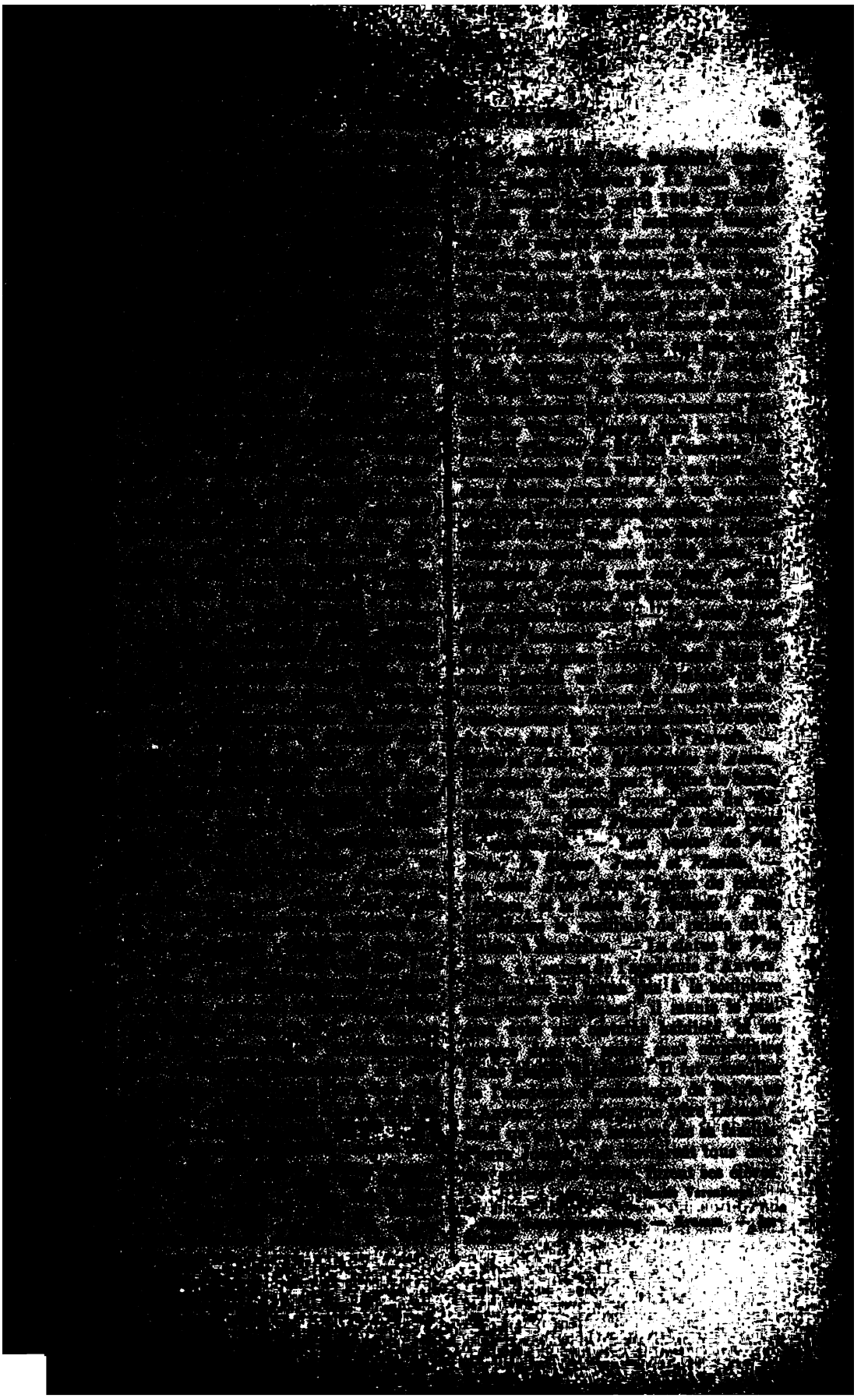

le couvent, maltraitèrent les religieux et s'installèrent dans une partie du monastère pour y faire leurs prêches ; ils obligèrent même le prieur à loger et nourrir le ministre calviniste et vingt-cinq soldats. Le 28 avril 1581, ils expulsèrent du couvent tous les religieux qui y étaient restés, et emmenèrent le P. De Cuyper à Berg-op-Zoom, où ils le jetèrent en prison. En payant une forte rançon, quelques catholiques dévoués obtinrent son élargissement. Pour récompenser sa fermeté et son courage, le général de l'ordre le fit élire provincial de la province dite de la Germanie-Inférieure ou Basse-Allemagne, en remplacement du P. Pierre Lupus, que les calvinistes avaient mis à mort le 9 avril 1580. Environ sept ans plus tard, le pieux évêque de Tournai, Jean Vendeville, attira chez lui le P. De Cuyper, et

(1) Paquot se trompe en affirmant que le P. Laurent De Cuyper fut prieur du Carmel d'Anvers. Voyez la liste des prieurs d'Anvers dans Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, t. II, p. 272, et dans les *Grafschriften der Provincie Antwerpen*, t. VI.

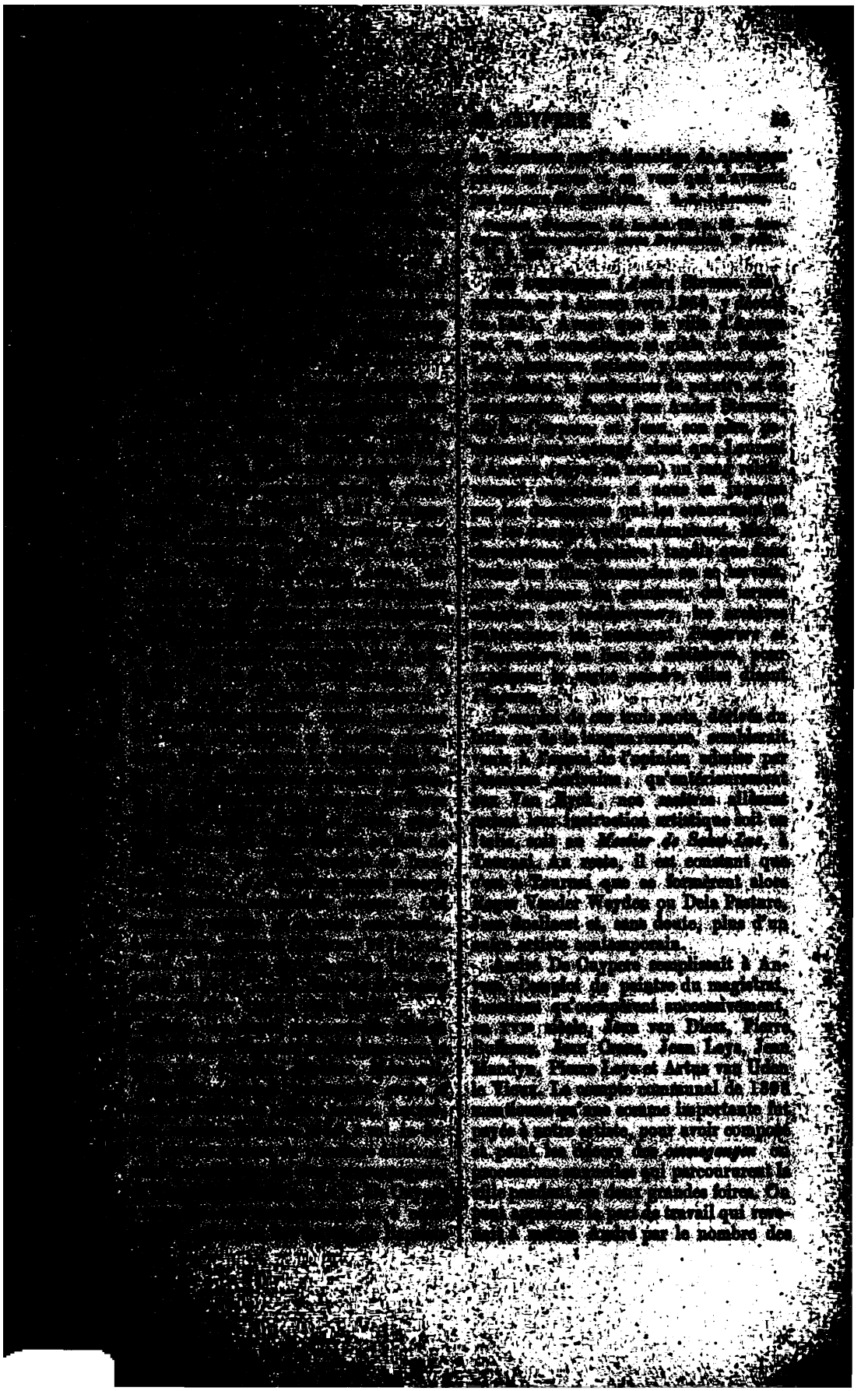

[illegible]

[illegible] Jacques, au Sablon, [illegible] lui-même : on peut [illegible] d'une position aisée de fortune.

Au musée d'Anvers il existe, parmi les anonymes, un vieux tableau, peint sur bois et représentant, avec peu de souci de la perspective, une grande fête de tireurs à l'arc, donnée au château de Lou-

met beide der processien met ornamenten omghingen; die coste ter Bogaerden daer mense dede, XL Sc. XI den. gr.

Item dat men gaf den menistrelen, trompere, pypere ende alrehande menistrelen die metten processie gingen ende haer spel ende conste daden ende toenden ; dat coste XXXI Sc. XI den. gr. Item van nuewen cornementen die de persoene hadden die de ghebeden waren mede omme te gane ende te ridene, alse apostelen, propheten, machden, coninge, ridderen, ende alderhans dat daer toe gheoordineert was, ende dat ooc de ghesellen die se baden verteerden, quaem te samen XLVII Sc. I den. gr. (ibid.)

(4) Item Andries de Cuypere, pingerere, die der stad wapene daer in pingeerde ende van zilvere schoet, hadde vore syn zilvere ende warken II sc. gr. vlems. Item van manden ende corven daer men de donderslooste ende tghescutte in te scepe droech ende weder uute ende van stroe; coste XVI grote vlems.

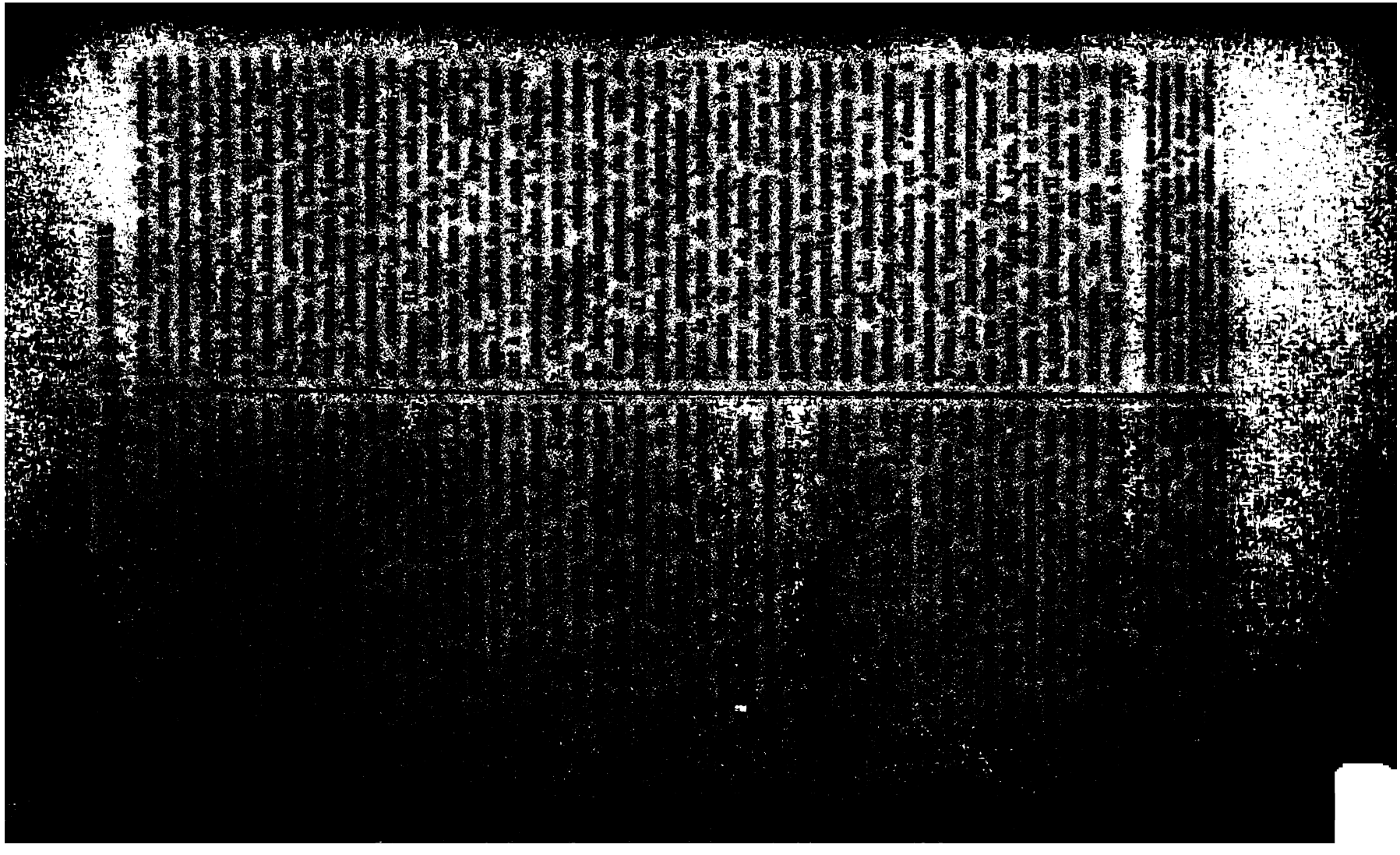

des Alpes ; il donne aux juges et aux justiciables les conseils les plus sages ; il dénonce, avec une noble franchise, les abus qui s'étaient glissés dans les rangs du clergé, de la magistrature et de l'administration ; il manifeste, au plus haut degré et dans toutes les parties de son livre, le sentiment inné de la justice. Ce n'est qu'en matière de sorcellerie que son sens droit et ferme l'abandonne et qu'il accepte aveuglément tous les abus de la pratique et toutes les superstitions de ses contemporains.

Il ne faut pas chercher dans un livre du XVIe siècle, quel que soit le mérite de l'auteur, le but élevé que la science de notre époque assigne à l'exercice du re-

chapelle et reproduite par Foppens, atteste qu'il remplit les fonctions de conseiller des finances pendant trente ans, c'est-à-dire, de 1551 à 1581, année de son décès.

(4) Cap. LXXXIV, *præfatio*, édit. cit.

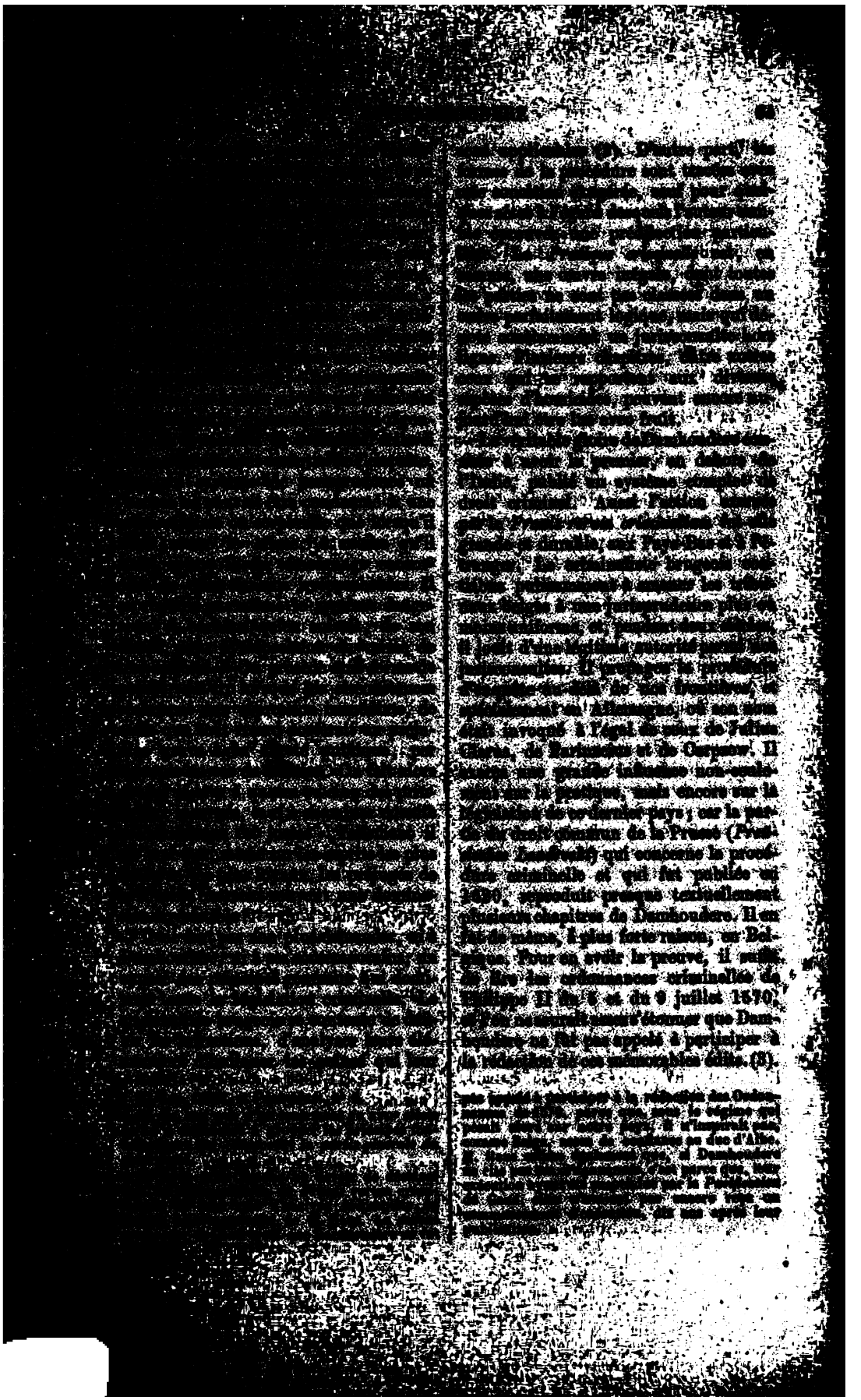

[illegible]

[illegible] Jacques [illegible] années. [illegible] M. Orts, [illegible] copié le [illegible] à l'intitulé [illegible] de Philippe [illegible] d'y ajouter [illegible], des [illegible], des [illegible] expérience [illegible] nombre [illegible] la mort du [illegible] s'il en était [illegible] ne se [illegible] la seconde [illegible] Nous sommes [illegible] *de droit cri-* [illegible] et dans lequel [illegible] Wielant, [illegible] abrégé de l'ou- [illegible] composé par [illegible] ou celui-ci, [illegible] ville à celui de [illegible] un petit nombre [illegible] la cité [illegible]. On sait, en [illegible] manuscrits étaient

[illegible] formulée par M. Orts, [illegible] suivant : *Practycke* [illegible] *naar het eenig be-* [illegible] *door Aug. Orts.* [illegible]

[illegible] était, en effet, [illegible] qui se sont [illegible]. (Voy. San- [illegible] *fama cla-* [illegible] 115. — Foppens, [illegible] — Valère André,

[illegible] l'ancien [illegible] le texte [illegible] de 1552, [illegible] du *Praxis* [illegible]

Quoi qu'il en soit, [illegible] éditions en [illegible] tardèrent pas à voir [illegible] dere lui-même en [illegible] françaises et une édition [illegible] n'étaient pas la reproduction [illegible] l'édition latine. En même temps, il s'attachait à corriger et à augmenter cette dernière. La nouvelle édition préparée par lui ne sortit des presses que vingt ans après sa mort, en 1601 (4).

2° *Praxis rerum civilium, praetoribus, propraetoribus, consulibus, proconsulibus, magistratibus, reliquisque idgenus magistratibus, apprime utilis et necessaria, cum nonnullis iconibus, materiae subjectae conveniantibus*, etc. Antv. 1566, in-4°. — Cet ouvrage est un véritable manuel de procédure civile. L'assignation, l'instruction, le jugement, les exceptions, les voies de recours, les divers modes d'exécution, en un mot, toutes les parties de la procédure y sont passées en revue et groupées dans un ordre méthodique. L'auteur a soin de faire remarquer que son livre, inutile aux docteurs et aux praticiens expérimentés, a surtout pour but de venir en aide aux étudiants et, en général, à tous ceux qui ne possèdent pas une connaissance approfondie de la jurisprudence. Il s'adresse spécialement aux lecteurs ordinaires, afin que les uns sachent comment ils doivent se défendre quand ils sont injustement attaqués, et que les autres, prêts à céder à l'esprit de discorde, connaissent à l'avance les périls

Bibliotheca belgica, p. 780. — Paquot, *Mémoires*, etc., t. III, p. 252, édit. in-fol.

(3) A la fin du manuscrit édité par M. Orts, on trouve les mots : *finis, 4 decembris* 52. M. Orts se tire d'embarras en disant que c'est l'année de la copie et non celle du manuscrit primitif.

(4) Voy., pour les diverses éditions du *Praxis*, Nypels, *Bibliothèque choisie du droit criminel*, n° 961.—Haus, ouv. cit.; *Bull. de l'Acad. roy. de Brux.*, 2e sér., t. XXXII, p. 95 et suiv.— Allard, *Hist. de la justice crim. au XVIe siècle*, p. 464 et s.

visible dans les publications consacrées à l'examen de matières identiques.

Du même que la *Pratique criminelle*, cet ouvrage a eu un grand nombre d'éditions. Damhoudere lui-même l'avait traduit en français et en flamand (2). — *De Patrocinio pupillorum, legum et privilegiorum earum materia, ordine et methodo, tractatus materiæ scitissimis observationibus illustratus, jam denuo multis auctus, et quæ pupillorum appellationes breviter tractant, illius de Magistratibus politici corporis, cum statutis Brugensium, cum ejusdem interpretatione, ad in locum conspicuum annotationes Oratione.* Bruges, 1544, in-fol. Anvers, 1544, 1564, 1578, in-4°. Bruges, 1780, 2 vol. in-8°.

Damhoudere lui-même a fait paraître une traduction française du *Patrocinium pupillorum*, sous ce titre : *Le refuge et garant des pupilles, orphelins et gouvernés*, etc.; Anvers, 1567, in-4°. La Description sur la magnificence du gouvernement de Bruges a été traduit en flamand par le docteur Ingelbrecht : *Van de grandeduchtigheyt der breetvermaerde regeringhe van de stad Brugge : met de gheste-lickheyngh der selver steede; benevens veel lofrijcke epigrahe ter eere van 't grootachtigh magistraet*, etc.; Amsterdam, 1684, in-4°. Le traducteur a ajouté à l'œuvre de Damhoudere une histoire des comtes de Flandre, et c'est probablement pour ce motif qu'elle fut réimprimée à Amsterdam, en 1688 et 1699, sous le titre de *Generaele Chronycke van Vlaenderen*. Les premières éditions sont terminées par un éloge de la nation espagnole en Flandre, où l'on trouve d'intéressants détails sur l'histoire de notre industrie nationale : *In laudem Hispanicæ nationis, quæ ... Flandriæ nostræ jam olim fuit auctor celebrem negociationem exercet, Declamatio panegyrica*. Cet éloge fut réimprimé à Louvain, en 1558. — 4° *Subhastationum compendiosa enarratio*. Gand, 1546, in-4°. C'est une espèce de manuel traitant des ventes à l'encan, qui fut réimprimé à Louvain, en 1558, et traduit en français (Anvers, 1564; Bruges, 1780, in-8°).

(2) Voy., pour les diverses éditions de la *Pratique civile*, Goethals, *Lectures*, etc., t. IV, p. 62.

[illegible] — DE DECKER [illegible]

[illegible] *belg.*, p. 367) [illegible] laissé, sous ce titre, [illegible] nément rédigé en latin, [illegible] flamand.

En 1546, le professeur [illegible] avait commencé la publication des œuvres complètes de Damhoudere. Le tome I, contenant le *Praxis rerum criminalium*, le *Praxis rerum civilium* et les *Sententiæ selectæ*, a seul paru. Anvers, Bellerus, 1546. J.-J. Thonissen.

Réun, la *Pratique criminelle de Damhoudere et les Ordonnances de Philippe II*, aux t. XXXI et XXXII de la 2e série des *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*. — Allard, *Histoire de la justice criminelle au XVIe siècle*. — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit belgique*, au t. XX des Mémoires couronnés par l'Acad. roy. de Belgique. — Goethals, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, etc. en Belgique*, t. IV. — De Bavai, *Josse de Damhoudere*, discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Bruxelles, le 15 octobre 1852. — Biener, *Beytraege zur Geschichte des inquisitions processes*, pp. 164-165. — Roshirt, *Geschichte und system des deutschen strafrechts*, t. I, p. 287. — Nypels, *Bibliothèque choisie du droit criminel*, nos 229, 961, 1253, 1506. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, t. Ier. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Sweertius, *Athenæ Belgicæ*. — Oettinger, *Bibliographie biographique*. — Pascal Lacroix, lettre publiée au t. Ier des *Archiv. hist. et litt. du nord de la France et du midi de la Belgique*.

DE DECKER (*Abraham*), littérateur, né à Anvers en 1582, mort à Amsterdam, le 16 mai 1658. — Sa famille était riche et de vieille souche brabançonne. Il reçut d'abord une éducation littéraire assez soignée; mais il n'en profita pas longtemps. Il s'engagea très-jeune au service de l'Espagne et, en 1604, il figure comme enseigne ou porte-drapeau dans une compagnie de l'armée qui assiégeait Ostende sous les ordres de l'archiduc Albert ou plutôt d'Ambroise de Spinola. On conjecture que la vivacité de son humeur, la

[illegible] Vondel, et du Gentilhomme [illegible] les merveilles de l'Orient [illegible] la terre entière. La poésie [illegible] [illegible] de tant de beautés [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible] des traduc- [illegible] qu'Abraham [illegible] des ver- [illegible] collaboré [illegible] il l'aidait [illegible] courtage. Il [illegible] textes latins. [illegible] succession pa- [illegible] : ils n'a- [illegible] quelque impor- [illegible] domestique [illegible] pas avoir une [illegible] cette éducation, [illegible] littérature néer- [illegible] grands poëtes.

J. Stecher.

[illegible] de Vander Aa, [illegible] — Gaillard, [illegible] De Decker, *Rym-* [illegible] *Schets eener geschie-* [illegible] 4e édit., p. 148-149.

[illegible] *Charles*), écrivain

[illegible] souvent autrefois) ne [illegible] dans mes nerfs [illegible] dois plus courir sur [illegible] vers la neige et la [illegible] Water, de Dam, de

[illegible] 1645, [illegible] 1722. [illegible] dans sa [illegible] philosophie [illegible] Château [illegible] de l'année [illegible] tant [illegible] il entra [illegible] Saint-Benoît [illegible] les célèbres [illegible] François van [illegible] Vers 1676, il fut [illegible] théologie aux jeunes [illegible] de Vlierbeek, près des [illegible] Mais il quitta [illegible] venir remplir les [illegible] à la pédagogie du Château où il avait étudié ; il devint professeur de philosophie dans le même établissement, le 12 janvier 1673, en remplacement du célèbre Martin Steyaert (et non pas de Pierre Codde, comme Paquot l'affirme). Ce fut aussi vers la même époque qu'il prit le grade de licencié en théologie. Le 9 mars 1682, la faculté des arts lui conféra, en vertu de ses priviléges de nominations, un canonicat du chapitre de Notre-Dame à Aix-la-Chapelle, qu'il permuta, le 22 juin 1691, contre un canonicat de l'église métropolitaine de Malines, que son collègue Guillaume Wildt avait obtenu par la même voie. De Decker fut remplacé dans sa chaire de philosophie en 1692, lorsqu'il alla résider à Malines, où il devint encore, dans la suite, censeur des livres, juge et examinateur synodal. En 1704, il fut élu doyen du chapitre, malgré sa vive opposition. Le 12 octobre 1723, il tomba frappé d'apoplexie dans l'église métropolitaine, et mourut deux jours après. Son corps fut enterré, sans épitaphe, dans l'église de Saint-Rombaut, près de l'endroit où il avait fait placer, pendant sa vie, un tableau représentant le martyre de son patron saint Léger, évêque d'Autun.

De Decker était un ecclésiastique savant, vertueux et doué des plus belles

Nieuwendyck, pour quelque maigre profit de courtage. Mon cœur, si longtemps accablé de soucis, de regrets, de craintes et de vaines espérances, échappe désormais à toutes ces cruelles agitations. »

de Jurisdictione, Louvain, Gilles Denique, 1707 ; vol. in-12° de 60 pages. — 7° *Nouvelle défense de la constitution Vincam Dominus Sabaoth, contre un libelle intitulé un public de la part du père Quesnel, sans titre ; Lettre à M. Docker, docteur de l'église de Malines.* Louvain, Gilles Denique, 1707; vol. in-12°. — 8° *Troisième défense de la constitution Vineam Domini Sabaoth, contre le faux patriote ; Observations sur l'écrivain.* Louvain, Gilles Denique, 1707 ; vol. in-12°. — 10° *Addition à la troisième défense de la constitution Vineam Domini Sabaoth, à l'occasion d'un nouveau libelle qui vient d'être fait par le P. Quesnel.* Louvain, Gilles Denique, 1707 ; vol. in-12°. — 11° *Réfutation d'un ouvrage de ténèbres, sous le titre : Mémoire touchant le dessein qu'on a d'introduire la formulaire d'Alexandre VII dans les Pays-Bas.* Louvain, Gilles Denique, 1707 ; vol. in-12°. — 12° *Réfutation d'un troisième ouvrage de ténèbres, etc. intitulé : Second mémoire touchant l'introduction du formulaire d'Alexandre VII dans les Pays-Bas.* Louvain, Gilles Denique, 1708 ; vol. in-12° de 72 pages. — 13° *Responsio ad libellum cuipiam nil fallendum orte conquestum, cui titulus : Considerationes circa exceptionem formulæ Alexandrinæ, una cum hoc argumento difficultatis.* Lovanii, Æg. Denique, 1711 ; vol. in-12° de 36 pages. — 14° *Finalis responsio ad considerationes circa exceptionem formulæ Alexandrinæ... adversus epistolam, quæ contuetur title considerationes.* Lovanii, Æg. Denique, 1711 ; vol. in-12° de 76 pages. — 15° *Responsio ad quosdam opus tenebrarum, cui titulus : Epistola ad theologum Lovaniensem de præsenti statu controversiarum*, etc. Lovanii, Æg. Denique, 1714 ; vol. in-12° de 69 pages. — 16° *Quator epistolæ domini L. C. De Decker... adversus quasdam epistolas cuiusdam Hanselot... super Alexandrinæ formulæ subscriptione.* Lovanii, Æg. Denique, 1716 ; vol. in-12° de 40 pages. — 17° *Animadversiones in librum damnosum, cui titulus : Tractatus de primæ cognitione legum ecclesiasticarum..... authore Z. B. Van Espen.* Hasseleti, F. Van Langenhuy, 1716 ; vol. in-4° de 46 pages. — 18° *Annotationes L. C. De Decker..... in*

[illegible] Decker : [illegible] Alexan- [illegible] Bas. Lo- [illegible] in-12° [illegible] pp. 600 [illegible]

[illegible] flamand, [illegible] du [illegible] 1579. De [illegible] de rhétori- [illegible], établie [illegible] bon poëte [illegible] vécut ; on [illegible] qui, toutes, [illegible] et du ta- [illegible]. On cite [illegible] connu sous le [illegible] publié en 1561, [illegible] lequel il adresse [illegible] couvent, cha- [illegible] de Bruges ; [illegible] *Fabulen der Die-* [illegible] en 1 vol. in-4°, [illegible] Gheeraerts, re- [illegible] *der Dieren* de [illegible] à fait assez [illegible] Edouard De Deene [illegible] Gheeraerts. On lui [illegible] des poésies de [illegible] De Roovere, [illegible] *ricale wercken van* [illegible] *vlaemsch doctoer*, [illegible]

[illegible] écrit une sorte de [illegible] ations ou sobri- [illegible] immémorial, aux [illegible] la Flandre. C'est [illegible] feuilles ou 902 [illegible] uscrit par M. Van Damme, [illegible] *langen* [illegible] 1560, [illegible] cents vers ; [illegible] à la fin du volume [illegible] 600 morceaux, [illegible] composés par [illegible] de Saint-Genois [illegible] fragments dans le [illegible] 1838, pp. 15 et 513. [illegible] nomenclature, on [illegible] des différences [illegible] du fragment de M. Mone, [illegible] les sobriquets, plusieurs variantes importantes. Aug. Vander Meersch.

Willems, *Verhandeling over de nederd. taal en letterkunde*, t. I, p. [illegible]. — Wilson Geysbeek, *Biographisch, anthologisch en critisch woordenboek*. — Serrure, *Geschiedenis der nederd. en fransche letterkunde in Vlaenderen*, p. [illegible].

DEDELING (*Guillaume*), sculpteur audenardais, vivait au XVIe siècle. Dans les comptes de l'hôpital (*Onze Lieve Vrouwen Hospital*, d'Audenarde), on trouve, aux années 1508-1509, que le sculpteur Guillaume Dedeling exécuta la pierre tumulaire de deux prieures de cette communauté, Elisabeth Van de Walle, morte le 4 avril 1504 avant Pâques, et Isabelle Van de Walle, morte le 30 novembre 1506. Émile Varenbergh.

Kramm, *Levens der kunstschilders*.

DE DEKEN (*Guillaume*), bourgeois de Bruges, mort en 1328. L'on ignore la date de sa naissance. — Lorsqu'au mois de juin 1320, Édouard II, roi d'Angleterre, écrivit au comte de Flandre afin de fixer à Westminster pour la quinzaine de la Saint-Michel, une réunion des plénipotentiaires des deux pays, à l'effet de faire une enquête au sujet de griefs que les Flamands faisaient valoir contre les Anglais et ceux-ci contre les Flamands, Robert de Béthune nomma, pour traiter en son nom, Guillaume De Deken, échevin de Bruges, auquel il adjoignit le chevalier Eustache Lauwaert, Isidore Le Sage et Michel Belle, conseillers jurés, ainsi qu'un clerc d'Ypres, nommé Jean Borlike. La députation se rendit en Angleterre à l'époque désignée ; Guillaume De Deken et ses collègues, après quelques pourparlers avec les délé-

[illegible] dont on a [illegible] DRIEVERIUS, [illegible] BRACHELIUS, [illegible] professeur, mé- [illegible] à Braeckel, près [illegible] à Louvain, [illegible] De Dryvere (et [illegible] les biogra- [illegible] philosophie à Lou- [illegible] et remporta, [illegible] au concours [illegible] on attachait [illegible] importance : celui [illegible] toute sa vie [illegible]. Il donna, [illegible] philosophie, et [illegible] qu'il devint [illegible] du conseil [illegible] ce temps, il se [illegible] médecine, dont il [illegible] que les prin- [illegible] 1537, après de [illegible] de docteur :

[illegible] qui [illegible] d'un [illegible] professeur [illegible] plus [illegible] dant il [illegible] à occuper [illegible] pour la [illegible] attachées à [illegible] Saint-Pierre [illegible] étant marié, il [illegible] ce que l'une des [illegible] lui devint [illegible] par suite de la [illegible] et de Léonard Willemsen [illegible] importance, ces deux [illegible] réunies et confiées à De Dryvere, à la sollicitation des étudiants qui [illegible] apprécier son savoir. Le nouveau professeur justifia ces chaleureuses sympathies pendant les onze années que dura son enseignement.

En effet, disent quelques-uns de ses biographes, « il avait toutes les qualités qui distinguent un bon professeur : il était doué d'un esprit vaste, pénétrant et rempli d'aptitude pour la culture des sciences. Sa passion pour les études, s'augmentant incessamment, troubla à la longue sa santé, et il mourut d'une maladie de langueur, à la fleur de l'âge. » Il fut enterré dans l'église de Saint-Pierre à Louvain. Il avait épousé Anne Walravens, dont il eut plusieurs enfants.

De Dryvere était certes un médecin fort savant pour son temps; il réunissait une grande érudition à beaucoup d'esprit et de jugement. Outre des commentaires sur Hippocrate et Galien, on possède de lui les ouvrages suivants : 1° *Disceptatio de securissimo victu*. Louvain, 1531, in-4°; — 2° *De Missione Sanguinis in pleuritide ac aliis phlegmonis, tam externis quam internis omnibus, cum Petro Brissoto ac Leonardo Fuschsio, Disceptatio*. Cet ouvrage est suivi de *Commentarius de victu ab arthriticis morbis vindicante*. Louvain, 1532, in-4°. La pratique des médecins, à cette époque, était de saigner dans la pleurésie les malades, non du côté douloureux, mais du côté opposé, afin de déplacer les humeurs : c'était la *saignée révulsive*. J. De Dryvere soutint qu'il fallait procéder d'une manière op-

[illegible] Reyser, *Verhandeling over de [illegible] Vlaend., Landbouwkundigen.* — *Inlegging van [illegible] der velden*, etc.

[illegible] Deyser (*Hyacinthe*) de [illegible] ques, moine augustin, naquit [illegible] 1590, et y mourut le 24 septembre [illegible]. C'était un des hommes les plus [illegible] théologie de son temps : il enseigna [illegible] science dans les couvents de son [illegible] Gand, à Maestricht, à Aix-la-Chapelle, [illegible] Ratisbonne, à Vienne en Autriche, [illegible] Mayence, où il fut prieur. Il fut [illegible] vincial de son ordre en Bohême, [illegible] Autriche, dans la province du Rhin, [illegible] provincial en Belgique en 1653. [illegible] l'auteur d'une tragédie de [illegible] *Maximilien* en vers iambiques, [illegible] *vita B. Joannis a S. Guilielmo* [illegible] de trois livres d'épigrammes, [illegible] en latin, et d'un martyrologe de son [illegible].

Emile Varenbergh.

Pinius, Locumbachrypicus, — *Fappens, Bibl. belg.* — *Gazinger, Bibl. Augustinianus.*

[illegible] (*Jean Guillaume*), écrivain ecclésiastique, né à Saint-Vith (Luxembourg) en 1657, et mort à Cologne, le 13 juin 1731. Il fit ses humanités à Cologne, au collége des Jésuites, s'affilia à leur compagnie et devint prédicateur à la cour de Chrétien-Auguste, duc de Saxe, où il se fit remarquer par ses connaissances étendues et variées. Il est noté, vicaire à la cathédrale ainsi qu'à l'église de Sainte-Ursule à Cologne. Par son testament en date du 19 février 1731, il fonda diverses bourses d'études attachées au collége de Saint-Laurent, à Cologne, ou bien à celui des Jésuites de Luxembourg. On doit au P. Deel : 1° *Praesagia honoris*; — 2° *Altare Christi augustum*; — 3° *Ruta versibus exarata*. — 4° *Jesus vivens*. — 5° *Vallis exaltata*, 1703; — 6° MVnDVs ConVoCans (chronogramme de 1715).

Aug. Vander Haeghen.

Nopen, *Biographie Luxembourgeoise.*

[illegible] (*Guillaume*), musicien, né vers la fin du XVIIe siècle, mort à Londres en 1760. Il fut d'abord organiste à l'église Notre-Dame à Anvers et y devint, en 1725, maître de chapelle. On le considérait comme un organiste distingué,

[illegible]

[illegible] Joseph), avocat [illegible] né à Mons, le 1[illegible] [illegible] vrier 1802), mort à Baudour (Hainaut), le 24 novembre 1857, fit ses études au lycée de Bruxelles, et obtint le diplôme de docteur en droit à l'université de Gand, le 12 août 1825. Il s'établit à Mons et se fit rapidement connaître au barreau. Doué d'une imagination vive et brillante, d'une élocution facile qui savait à l'occasion toucher profondément le cœur de ses auditeurs, il obtint de nombreux succès, surtout à la cour d'assises. Mêlé aux événements de 1830, il se fit remarquer par son énergie et son tact, et reçut la décoration de la Croix de fer.

Defuisseaux entra dans la vie politique le 29 mai 1838, comme membre du conseil provincial du Hainaut et prit jusqu'en 1852 une part des plus actives aux travaux de ce corps administratif; le 8 juin de cette année, il fut élu membre du sénat et, pendant deux ans, il intervint dans les discussions de toutes les lois importantes, tant par ses discours que par ses rapports.

Il donna sa démission en 1854 et se consacra tout entier à l'industrie. Dès 1847, Defuisseaux avait quitté le barreau et fondé à Baudour le grand établissement de céramique dont les produits sont connus dans tout le pays. Après l'exposition de l'industrie de 1851, le roi le nomma chevalier de son ordre.

Defuisseaux cultivait les belles-lettres avec succès. On trouve de lui, dans les anniversaires et les mémoires de la *Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut*, des poésies; un mémoire intéressant sur la légalité et l'influence du mutisme imposé aux reclus (1re série, t. III), et des discours prononcés en qualité de président de cette société; il

à Amsterdam, le 19 juillet 1652. Sans, père protestant de religion réformée. Il voyagea beaucoup dans sa vie et dans ses affaires par lui-même, de plus en plus associé et [illegible] du prince [illegible] Rawitsch. Il laquelle sa fortune et sa [illegible] avec les siens, à Dordrecht en Hollande. Quand Elisée mourut en 1612, [illegible] De Geer était déjà lancé dans les [illegible] projets et [illegible] entreprises. Il avait beaucoup voyagé et se trouvait dans les [illegible] des spéculateurs [illegible] commerciales de chaque [illegible] Peut-être plus un citoyen des [illegible] il transporta la résidence de Dordrecht à Amsterdam. On voit encore dans cette dernière ville le magnifique hôtel [illegible] d'Huis aan den Hoogen, qu'il y fit construire, et son entrepôt particulier [illegible] le musée de peinture. Ces débuts [illegible] prouvé qu'il disposait, dès le début, d'une fortune importante et qu'avec un [illegible] intelligence, un coup d'œil sûr, une [illegible] persévérance, il ne pouvait manquer [illegible] cette ambition, si grande qu'elle fût, [illegible] la Hollande d'alors; étonnés par de [illegible] succès, ne virent qu'opérations [illegible] heureuses : on allait aux Indes orientales, ou en Amérique pour en revenir chargé d'or. Louis De Geer, plus prudent et plus sage, circonscrivit aux rivages de la Baltique le cercle de ses opérations commerciales et industrielles. Quand, en 1617, la Suède eut besoin d'argent et dut en chercher sur la place d'Amsterdam, il fit réussir l'emprunt en s'y intéressant pour la plus grosse part. Cela lui valut dans les pays scandinaves une grande notoriété et y prépara son influence. Depuis 1612, la Suède avait prohibé l'exportation des minerais de fer et de cuivre, et s'en était réservé la fabrication sous forme de privilége royal. La mesure était mauvaise : Louis De Geer résolut de la combattre. Un émigré liégeois, Guillaume de Besche, qui était directeur des forges royales de Finspang en Ostrogothie, lui vint en aide. C'était un homme résolu et intelligent; il tenait le fer suédois pour le meilleur qui fût au monde et ne doutait point que, traité par le procédé liégeois, il ne gagnât beaucoup comme produit et comme qualité. Mais il ne

[illegible] (Louis), célèbre industriel, [illegible] le 13 novembre 1787, et mort

…ment…
…ne…
…ne…
…ne

[illegible]

[illegible] Cet homme remarquable, [illegible] de probité, de charité et [illegible] vit les dernières années de [illegible] par l'ingratitude de [illegible] qui lui devaient tout. Ce [illegible] qu'il avait associé [illegible] il avait donné l'une [illegible] l'accusa méchamment [illegible] fraude commerciale. De Geer [illegible] une enquête qui confondit le [illegible] mais ne le consola point. Il s'était marié de bonne heure. Sa femme lui donna quatorze enfants; la plupart lui [illegible] son œuvre.

[illegible]

[illegible] Amsterdam, 1834, 8°, [illegible] 1er année, t. III de 1846, pp. 271-[illegible] — [illegible] Skandinaviens [illegible] t. XIII, p. 259. — [illegible] Histoire de Suède, trad. par [illegible] t. III, pp. 73-77.

— [illegible] (Wybrand) le Vieux, peintre d'histoire et de portraits, né vers [illegible] à Anvers, où l'on croit qu'il acquit. Selon M. Kramm, la date de sa naissance doit être reculée. [illegible] grande obscurité plane sur la famille artistique des De Geest, et il n'est pas facile d'expliquer les contradictions et les erreurs accumulées à ce sujet par les biographes. Il paraît résulter des recherches faites de nos jours, que Wybrand De Geest, le Vieux, était né à Anvers; qu'il quitta cette ville, à cause de ses opinions religieuses, et qu'il alla s'établir à Leeuwarden, en Frise. Il y épousa, le 19 août 1[illegible], Hendrickien (Henriette) Ulenburgh et, dans l'acte de son mariage, il se dit fils de Simon. Avant cette union, il avait visité Rome et y avait séjourné assez longtemps : c'est lui, et non son petit-fils, qui y fut surnommé, par la bande artistique, *de Friesche Adelaar*, l'aigle frison, à cause, dit-on, du vol élevé qu'il avait su prendre dans les arts. Pilkington et Descamps ont traduit le mot hollandais *Adelaar*, par noble, de sorte que Wybrand a été baptisé *le noble Frison*. C'est ainsi que sa première nationalité a disparu et que De Geest est devenu hollandais; quant à l'appellation d'aigle *Frison*, elle n'avait rien d'étonnant, puisqu'il habitait la Frise, qu'il s'y était allié à une famille distinguée et qu'il y avait produit des travaux remarquables.

La cour de Frise employa notre artiste; il y fut en grande faveur, et eut l'honneur, à ce propos, d'être chanté par l'illustre Vondel, dans une pièce de vers assez longue que reproduit Houbraken et où De Geest est comparé à Prométhée. Un bourgmestre de la Frise possède dix-huit portraits en pied, tous peints par un Wybrand De Geest, quoiqu'ils ne soient pas tous signés. Ils représentent les quatre premiers stathouders de la Frise et quatorze hommes de guerre du milieu du XVIe siècle. Le premier stathouder étant né en 1560 et mort en 1620; et les guerriers représentés nous menant assez loin dans le XVIIe siècle, ces portraits ne sauraient être de la même main : il faut, ou que les premiers soient des copies exécutées par Wybrand le Jeune, qui aurait alors peint les autres d'après nature, ou bien qu'il ait existé un troisième Wybrand, fils du Vieux, oncle du Jeune et frère de Julien : ce point, jusqu'à présent, n'a pu être éclairci.

[illegible] Vieux. [illegible] à la [illegible] Nous [illegible] de [illegible] 1684, [illegible] Van [illegible] compa- [illegible] se trouve [illegible] planche F, à [illegible] eut un [illegible] d'histoire et [illegible] Frise, [illegible] Anvers, [illegible] Quellyn. [illegible] avec un des [illegible] arrivée en [illegible] étaient établis [illegible] seules données [illegible] Julien De [illegible] cour de Frise, [illegible] concernant les [illegible] van Ulenburgh, [illegible] Geest le Vieux, [illegible] Geest, célibataire [illegible] PEINTRE, etc., [illegible] etc. » Dans le [illegible] de Wybrand [illegible] parlé plus loin), [illegible] suit, en citant le [illegible] qui a été un pein- [illegible] qui feu mon père a [illegible] » ...*die een* [illegible] *geweest, waarby* [illegible] *kunst voltrok-* [illegible], à propos d'un [illegible] ...d'après le té- [illegible] père qui, à cette [illegible] lui ses études [illegible] *van myn* [illegible] *by hem syn* [illegible] Julien De Geest [illegible] de la corpo- [illegible] Anvers, en 1656-

1657, [illegible] Quellyn. Il [illegible]

[illegible] de Julien, [illegible] trait, [illegible] père étant mort [illegible] mencé l'éducation [illegible] celui-ci entra dans [illegible] toine van Coxcie. [illegible] son élève assez de [illegible] que le jeune homme lui [illegible] l'ouvrage savant qui fit sa réputation. Notre peintre entreprit le pèlerinage ordinaire de sartistes : il se rendit à Rome, où il fit une étude spéciale des antiques, étude que son grand'père y avait commencée, laissant des notes précieuses, qui furent utilisées par son petit-fils. En 1702, parut donc l'ouvrage bien connu de Wybrand De Geest, et intitulé : « *Het Kabinet der Statuen*, (Cabinet des Statues, etc.) *ons van d'Aloudheid nagelaten, welkers makers; navolgers, geboorten, ende plaatsen waar zy staan, vertoond worden, met alle hare afbeeldingen door* JAN LAMSVELT *verciert, waarby gevoegd is een naauwkeurige Leidtsman in Romen, met een generale afbeelding, door* BISSCHOP *getekent. Door* WEBRANDUS DE GEEST, *schilder. t'Amsterdam, by Jan Lamsvelt enz.*, 1702. » Ce livre est enrichi par la reproduction des œuvres plastiques les plus renommées de l'antiquité : c'est un guide pour les jeunes artistes, qui eut beaucoup de succès à son époque. L'ouvrage se termine par une pièce de vers, en flamand, faite par De Geest lui-même, en 1697, et qui ne manque pas de mérite. Ajoutons encore que l'on a constamment confondu les biographies de Wybrand le Vieux et de son petit-fils, et que l'ouvrage de celui-ci a été attribué à son aïeul, tandis que le surnom reçu en Italie par le grand'père a été donné à Wybrand le Jeune. Aucun ouvrage de ce dernier n'est parvenu jusqu'à nous; cependant il y a tout lieu de croire que la plupart des dix-huit portraits en pied dont il est parlé dans la biographie de Wybrand le Vieux et qui appartiennent à M. H. B. van Sminia, bourgmestre de Tietjerksteradeel, à Ber-

[illegible] 1707, in-8°. — [illegible] Leeuwarden, 1707, in-8°. — [illegible] Leeuwarden, 1708, in-8°. — 9° *Philander en Kaliste*, [illegible] Leiden, 1716, in-8°.

Ad. Siret.

[illegible] *Biographisch Woordenboek der* [illegible]

[illegible] (*Jacques*), [illegible] et de portraits, du XVIIe [illegible] à Anvers; il n'y figure point, [illegible] sur les registres de la corporation de Saint-Luc. Il dut avoir un talent plus qu'ordinaire, puisque le poète flamand Jean Vos, consacra à sa mémoire [illegible] suivant :

[illegible]
[illegible]
[illegible] *Geest* [illegible]
[illegible] *Konst te* [illegible]

[illegible] l'erreur d'attribuer à Vondel le quatrain de Jean Vos; il a copié cette assertion erronée de Florillo; Meglez l'a reproduite : les ouvrages de Vondel ne contiennent rien de pareil. Immerzeel et quelques autres biographes donnent pour dates de naissance et de mort, à Jacques De Geest, les années 1570-1613. Le poète Vos étant né en 1660, il lui eût été difficile de faire l'éloge funèbre de notre artiste huit ans [illegible]. Il faut donc avancer considérablement dans le XVIIe siècle l'époque de la floraison et de la mort du peintre [illegible].

Ad. Siret.

[illegible] (*Emmanuel, Jean-Népomucène*), graveur à l'eau-forte, au burin et à la pointe sèche, né à Saint-Nicolas (pays de Waes, — Flandres), le 23 décembre 1738, et non à Gand en 1749, comme le disent Bazan, Huber et Rost; mort à Paris, le 17 décembre 1815. Dans son acte baptistaire, du 24 décembre 1738, sig. *J. De Buysscher*, orat. [illegible], le nom patronymique est écrit De Gendt, ainsi que dans d'autres documents particuliers; mais l'artiste a signé ses œuvres : E. DE GHENDT, *sculpsit*. Fils d'*André de Gendt* et de *Pétronille-Caroline Seghers*, il se montra, dès son jeune âge, doué d'aptitudes artistiques et, lorsqu'il se consacra à la gravure, il ne tarda pas à donner des preuves d'un talent plein d'avenir. Bientôt il quitta sa ville natale pour se rendre à Paris, où il devint élève de Jacques Aliamet l'aîné, qui excellait dans la gravure des planches et vignettes pour les livres à figures ou éditions illustrées. De Ghendt apprit de lui à répandre dans les petites estampes le charme et le fini de la miniature; il fut initié à la pratique perfectionnée de la pointe, mise en vogue par Ph. Le Bas, et qui donne aux travaux délicats un ton doux et transparent. De Ghendt produisit une grande quantité de planches de ce genre et quelques belles estampes de dimensions ordinaires. Mais ce sont ses gravures de moindre format qui lui acquirent le plus de réputation. Il s'était établi à Paris, et, concurremment avec la pratique du burin, il livrait au commerce des estampes. La collection complète de ses œuvres, comptant plus de deux cents sujets, est conservée à la bibliothèque nationale, à Paris.

Parmi ses estampes de grand et moyen format, on distingue : la *Pleine Moisson*, paysage à nombreuses figurines, d'après le dessin d'Isaac Moucheron, gr. in-folio en larg., dédiée au prince polonais Adam-Casimir Czartoryiski, palatin de Russie; les *Moissonneurs*, dessins de Ch. Eisen, six sujets, gravés avec P.-A. Le Beau, pl. ovales en haut.; les QUATRE PARTIES DU JOUR, représentées par des figures de modes : le *Matin*, le *Midi*, le *Soir* et la *Nuit*, d'après des gouaches de P.-A. Baudouin; *Promenade du prince d'Orange*,

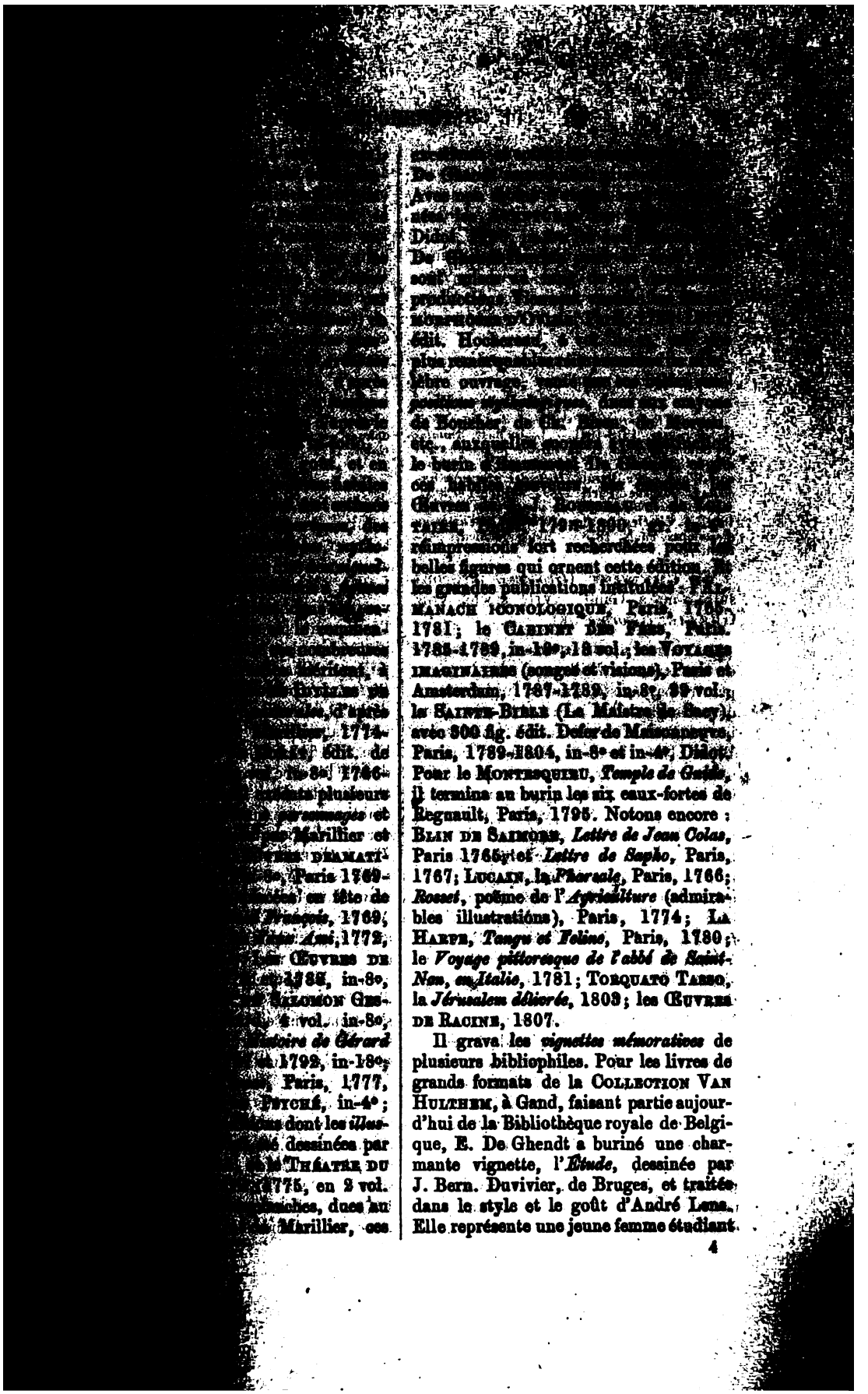

[illegible] édit. Hochereau, [illegible] plus [illegible] lèbre ouvrage, [illegible] de Boucher, de [illegible] etc., auxquelles [illegible] le burin [illegible] ces [illegible] Œuvres [illegible] TAIRE, [illegible] 1798-1800, [illegible] réimpressions fort recherchées pour les belles figures qui ornent cette édition. Et les grandes publications intitulées : l'ALMANACH ICONOLOGIQUE, Paris, 1765-1781 ; le CABINET DES FÉES, Paris, 1785-1789, in-18°, 18 vol. ; les VOYAGES IMAGINAIRES (songes et visions), Paris et Amsterdam, 1787-1789, in-8°, 39 vol. ; la SAINTE-BIBLE (Le Maistre de Sacy), avec 300 fig. édit. Defer de Maisonneuve, Paris, 1789-1804, in-8° et in-4°, Didot. Pour le MONTESQUIEU, *Temple de Guide*, il termina au burin les six eaux-fortes de Regnault, Paris, 1795. Notons encore : BLIN DE SAINMORE, *Lettre de Jean Colas*, Paris 1765 ; et *Lettre de Sapho*, Paris, 1767 ; LUCAIN, la *Pharsale*, Paris, 1766 ; *Rosset*, poëme de l'*Agriculture* (admirables illustrations), Paris, 1774 ; LA HARPE, *Tangu et Feline*, Paris, 1780 ; le *Voyage pittoresque de l'abbé de Saint-Non, en Italie*, 1781 ; TORQUATO TASSO, la *Jérusalem délivrée*, 1803 ; les ŒUVRES DE RACINE, 1807.

Il grava les *vignettes mémoratives* de plusieurs bibliophiles. Pour les livres de grands formats de la COLLECTION VAN HULTHEM, à Gand, faisant partie aujourd'hui de la Bibliothèque royale de Belgique, E. De Ghendt a buriné une charmante vignette, l'*Étude*, dessinée par J. Bern. Duvivier, de Bruges, et traitée dans le style et le goût d'André Lens. Elle représente une jeune femme étudiant

Les tableaux de Guillaume De Gheyn sont très peu connus, et on ne les trouve mentionnés que par les biographes, et par les auteurs qui ont écrit sur la peinture. Les hospices civils de Gand possèdent dans un de leurs établissements un tableau de Jacques, *dit monogramm. et date*, représentant des figures ; *saint Benoît ressuscitant un enfant*, tableau daté de 1618, et signé du monogramme. Cette dernière signature : Guill. de Gheyn, 1618.

Nous ignorons quel peut être le degré de parenté de Guillaume, Jacques, Jacques-Guillaume et Guillaume de Gheyn, qui tous, par l'identité des noms, ont été confondus ensemble.

Gheyn (Jacob ou Jacques), peintre, graveur et marchand de tableaux, naquit en Hollande vers 1565. Il fut élève de Goltzius, peintre verrier, peintre d'histoire, de portraits et de fleurs ; peintre à la gouache et en miniature ; dessinateur et graveur à l'eau-forte et au burin, et à Anvers en 1585, suivant Van Vinckenboom, non en 1613 comme l'indiquent plusieurs biographes. Il mourut à Leyde vers 1625, et plus tard, suivant Descamps. Charles Le Blanc cite de lui : *Portrait de Lucrèce*, gravure au burin, datée de 1631. A moins qu'il n'y ait une erreur par transposition de chiffres, l'édition de 1613 ? Quelques auteurs citent comme étant le fils avec son père, peintre sur verre et miniaturiste, hollandais d'origine, établi successivement à Utrecht et à Anvers ; il s'appelait Jacob Jacques de Gheyn (Jacques fils de Jean). On cite plusieurs de belles verrières peintes à Amsterdam, dans la Vieille Église catholique ; à Anvers, dans l'église de Sainte-Walburge, et à Bourg, et dans celle des Dominicains, aux frais des négociants italiens. Il a exécuté à la gouache de petits portraits d'après nature, et, à la fin de sa vie, s'adonna à la peinture à l'huile, traitant sur toile les patrons de dentelles qu'il avait jusque là exécutés sur papier. Il mourut en 1590, âgé de cinquante ans. Inconnu comme graveur, le biographe Christian Kramm cite de Gheyn, une estampe allégorique rare, *la Décollation de sainte Catherine*, signée : Jac. de Gain, sculp., et datée de 1577. W. Hamerau cite, d'après des traditions en hollandais, un *Sculpteur*

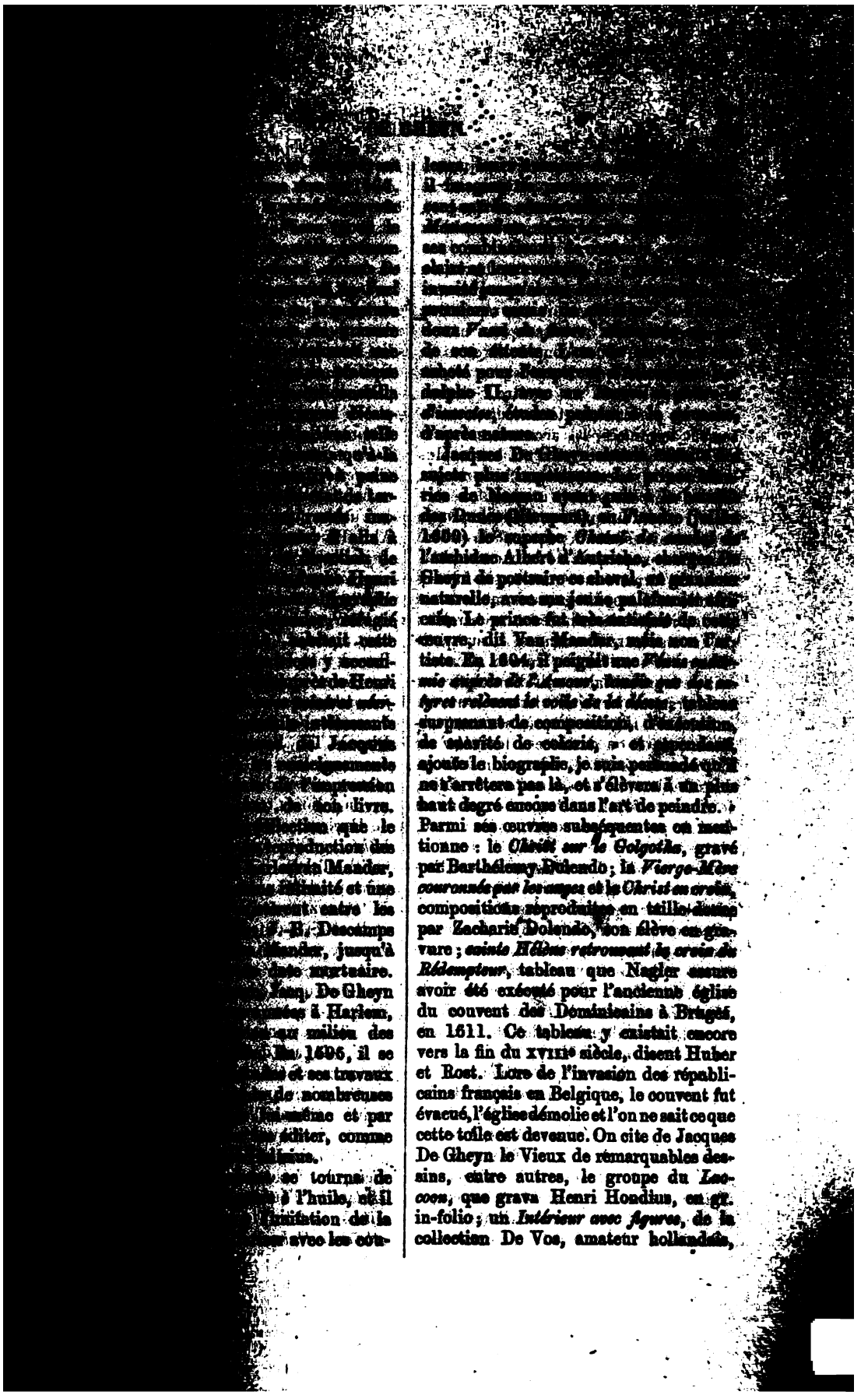

[illegible]

[illegible] Jacques De Gheyn [illegible] sujets plus [illegible] de Nassau [illegible] des Dunes [illegible] 1600) le superbe *Cheval de combat* de l'archiduc Albert d'Autriche, [illegible] Gheyn de portraire ce cheval, [illegible] naturelle, avec son jeune palefrenier [illegible] cain. Le prince fut très-satisfait de cette œuvre, dit Van Mander, mais non l'artiste. En 1604, il peignit une *Vénus endormie auprès de l'Amour*, tandis que des satyres relèvent le voile de la déesse; tableau surprenant de composition, d'exécution, de suavité de coloris, et [illegible] ajoute le biographe, je suis persuadé qu'il ne s'arrêtera pas là, et s'élèvera à un plus haut degré encore dans l'art de peindre. » Parmi ses œuvres subséquentes on mentionne : le *Christ sur le Golgotha*, gravé par Barthélemy Dolendo; la *Vierge-Mère couronnée par les anges* et le *Christ en croix*, compositions reproduites en taille-douce par Zacharie Dolendo, son élève en gravure; *sainte Hélène retrouvant la croix du Rédempteur*, tableau que Nagler assure avoir été exécuté pour l'ancienne église du couvent des Dominicains à Bruges, en 1611. Ce tableau y existait encore vers la fin du XVIIIe siècle, disent Huber et Rost. Lors de l'invasion des républicains français en Belgique, le couvent fut évacué, l'église démolie et l'on ne sait ce que cette toile est devenue. On cite de Jacques De Gheyn le Vieux de remarquables dessins, entre autres, le groupe du *Laocoon*, que grava Henri Hondius, en gr. in-folio; un *Intérieur avec figures*, de la collection De Vos, amateur hollandais,

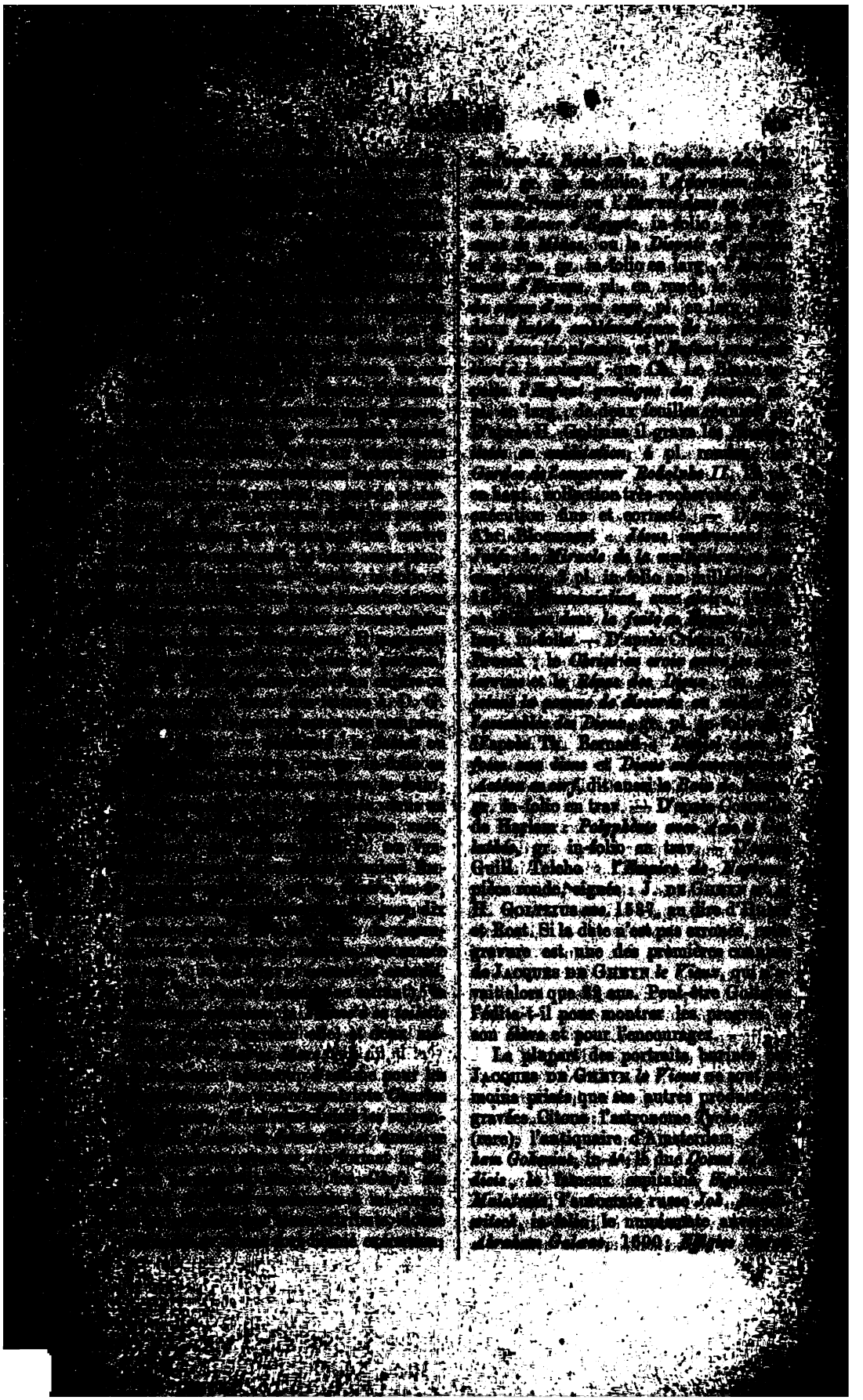

[illegible]

[illegible] 1640, à La [illegible] *figurlichen* [illegible] Gheyn, im- [illegible] Jansson; [illegible] dit Chrét. [illegible] remarquable [illegible] qui vit le jour à [illegible] ce titre : [illegible] *in quibus astro-* [illegible] *ad archetypa* [illegible] *codicis XLIV* [illegible] *ponuntur*, [illegible] : *Les planètes* [illegible] *en 44 plan-* [illegible] deux publications [illegible] aujourd'hui. En [illegible] une *Vue de la* [illegible] une *Vue du Siége* [illegible] dédiées aux États- [illegible]-Unies, qui lui [illegible] le Magistrat [illegible] offert sa *Vue* [illegible] gratifications et [illegible] à la mise au jour [illegible] 1603, il reçut une

[illegible] pour lui, [illegible] Toutefois, C. Kramm [illegible] le 19 septembre [illegible] obtint des États-Généraux l'autorisation d'envoyer de Hollande en Suède, à son fils, qui y faisait le commerce des objets d'art, et sans frais en cas de réimportation, huit petits tableaux, peints ou dessinés à la plume, pour y être présentés au roi Gustave-Adolphe. — A Amsterdam il fut un des membres actifs de la Chambre de rhétorique. Wagenaar rélate, dans sa description de cette ville, qu'à l'entrée solennelle de Maurice de Nassau, en 1594, après la prise de Groningue, qui consolida la république batave, les rhétoriciens représentèrent, devant le prince, la *Victoire de David sur le géant Goliath*. Dans cette allégorie dramatique, Jacques De Gheyn figurait le jeune David.

Les meilleurs élèves d'Henri Goltzius furent Pierre De Jode, Jean Muller, Jacques Matham et Jacques De Gheyn le Vieux. Celui-ci eut aussi de bons élèves, parmi lesquels on distingue, outre son fils Jacques De Gheyn le Jeune, Jean Saemredam et Zacharie Dolendo. Nic. van Breen fut un des imitateurs de son style, et avec succès. — Il eut un frère, Etienne de Gheyn, né à Anvers et peintre enlumineur à la gouache, qui obtint en 1606 la bourgeoisie à Leyde, où il s'était marié en mai 1603, et dont le fils, *Abraham*, né en 1604, épousa en

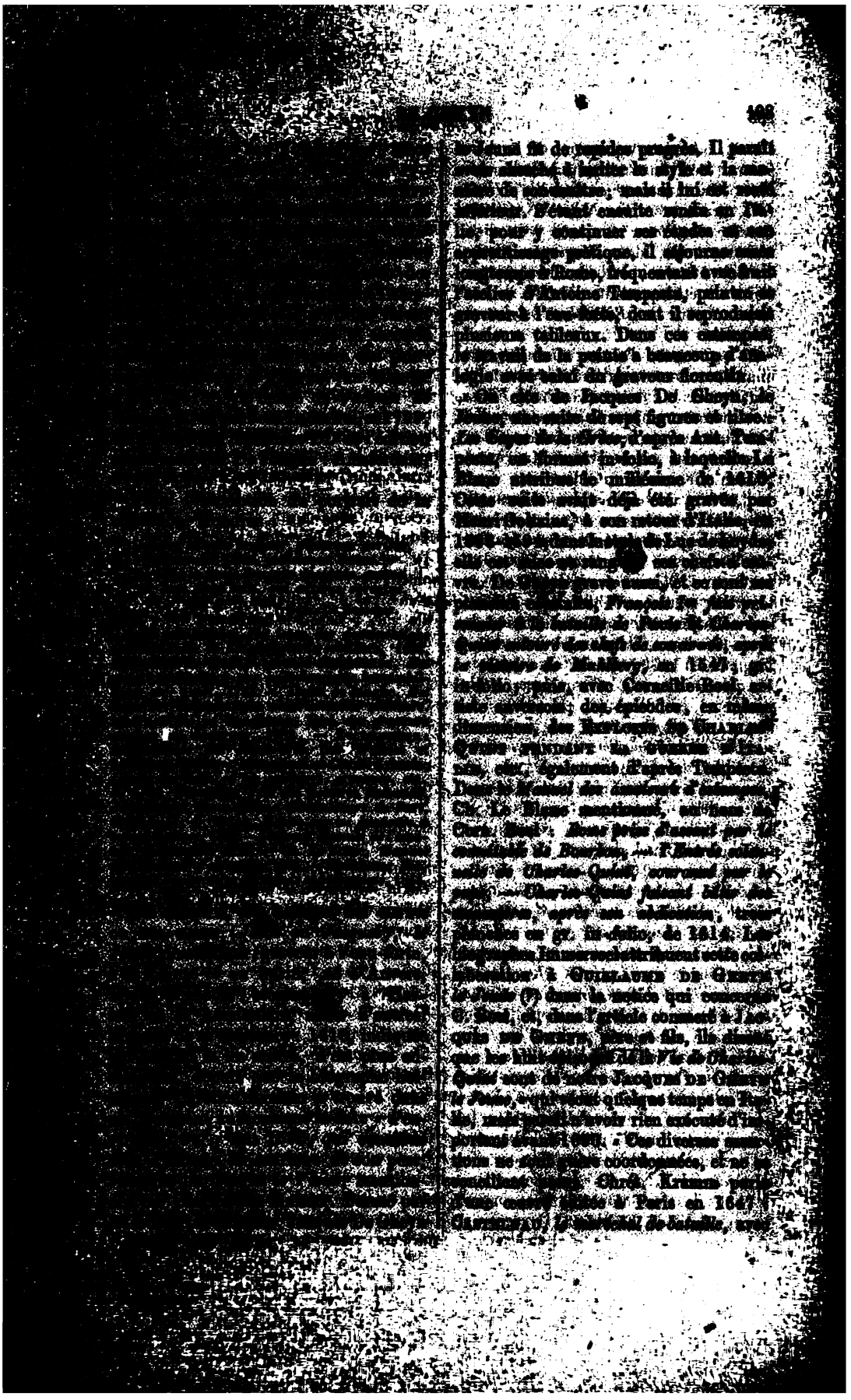

[illegible] Il lui [illegible] ...tification [illegible] GREYN le [illegible] il pré- [illegible] petits [illegible] des- [illegible] Jac- [illegible] envoyés [illegible] monarque [illegible] le Vésus. [illegible] écrivain ecclé- [illegible] 1540, et dé- [illegible] le 15 février [illegible] dans l'ordre [illegible] profession solen- [illegible], près de [illegible] il passa au [illegible] de Valencien- [illegible] à l'ordre de [illegible] vie retirée de [illegible] aussi quel- [illegible] à Paris en 1579, [illegible] des Prémontrés, [illegible] donner un cours [illegible] norbertine de [illegible] après la mort de [illegible] arrivée le 30 mai [illegible] juillet suivant, [illegible] par les religieux, [illegible] Philippe II, [illegible] Artois ressortis- [illegible], agréa la pos- [illegible] l'abbé de Pré- [illegible] ment au mois [illegible] mbre, le nouvel abbé fut [illegible] de Saint-Omer [illegible] Jésuites de cette [illegible] nistration de De [illegible] Dommartin subit [illegible] à la suite des [illegible] et la France, dont [illegible] ment, le théâtre [illegible] tie incendiée et [illegible] au pillage des armées [illegible] tages remportés [illegible] gnoles, Henri III, roi [illegible] le 21 mars 1586, une [illegible] quelle il déclarait l'abbaye de Dommartin terre de France, [illegible] *tentions de Sa Majesté catholique*, et la mettait en économat, malgré les opposi- tions de Michel De Ghiers, [illegible] *dudict monastère*. Les événements qui suivirent obligèrent De Ghiers à quitter l'abbaye de Dommartin. Ses biographes ne disent pas où il se retira. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il fit le voyage de Rome, chargé d'une mission diplomati- que, et qu'il consacra à la prière et à l'étude les années qu'il vécut dans la re- traite. Une paralysie l'emporta à Hesdin en 1604, à l'âge de soixante-cinq ans. Son corps fut transporté à l'abbaye de Dommartin, où il fut enterré dans la chapelle de Sainte-Barbe.

Voici les ouvrages composés par le sa- vant abbé, et qui malheureusement n'ont jamais été imprimés : 1° *Epistola ad re- verendissimum patrem generalem Ordinis Præmonstratensis*. Cette lettre, écrite de Paris en 1579, prouve que De Ghiers tenait à favoriser l'étude de l'histoire de l'ordre de Prémontré. — 2° *De viris ex ordine Præmonstratensi, sanctitate illus- tribus*. — 3° *De viris ex ordine Præ- monstratensi, qui relictis litterarum monu- mentis nomen sibi pepererunt*. Aubert Le Mire s'est servi de ces deux derniers ou- vrages pour la rédaction de son *Chronicon Præmonstratense* ; et le chanoine prémon- tré P. De Waghenare les a également utilisés, en 1649, pour son travail inti- tulé *Sanctus Norbertus*, où il donne de courtes notices biographiques des Nor- bertins les plus célèbres par leur sainteté et par leur science. — 4° *Le Martyrologe Romain traduit du latin en français*. —

Paris, Jean, 1555, 1, pp. 274-275; [illegible]
[illegible] Grecorum, cum interpretatione, cuncta [illegible] Thucydidis, Xenophontis, Platonis, Demosthenis, Aeschinis, Isocratis, Basilii, Procopii, Gazaei, Guilielmo Gratio, Remensi, Sacrarum [illegible] interprete, dans les *Acta Gr.*, Genève, t. I, pp. 13-16.

Ed. [illegible] Gratius compta; mais, en [illegible] de Rouvroy, une pièce de vers grecs avec la traduction en regard, en distiques latins, et qui fut publiée à la fin de la [illegible] du père Rouvroy, imprimée à Anvers chez Moretus, en 16[illegible]. [illegible]

Le Jeune, Hermann, *De la Renaissance des lettres*, etc., t. II, col. 1[illegible].

[illegible] (Nicolas-Henri), [illegible]
[illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [

et des *Évêques*; des *Nobles, bourgeois et roturiers*; des *Militaires*; des *Serfs et du droit du meilleur meuble*; des *Naturels du pays et des régnicoles*; des *Simples domiciliés et des étrangers*; des *Ubiques nati*. — Des *Fiançailles et du mariage*; de la *Puissance maritale*; de la *Communauté conjugale*; de la *Puissance paternelle*; des *Enfants légitimes et des Bâtards*; des *Mineurs*; de la *Tutelle et de la Curatelle*; de la *Garde-Noble*; des *Testaments*; des *Lois, Placards, Édits et Décrets*. — *Maximes particulières en fait de jurisprudence de la province de Flandre*. Le conseiller De Grave écrivait facilement le français, ainsi que le témoignent plusieurs mémoires, sur des projets de règlements, édits ou ordonnances, sortis de sa plume. Nous citerons, entr'autres le 6 septembre 1781 : *réscription* sur une dépêche touchant le projet d'édit pour l'érection des ordres religieux, aux Pays-Bas, en congrégations; le 28 janvier 1785 : *représentation* à l'occasion de l'édit qui défendait l'enterrement dans l'enceinte des églises et couvents des villes; *représentation* sur l'intelligence des art. 9 et 13 de l'édit du 26 septembre 1784 sur les mariages; le 4 septembre 1785 : *représentation* importante sur une question juridique et une poursuite intentée pour arrestation arbitraire; le 15 juillet idem : *réscription* au sujet du projet d'ordonnance sur l'administration et la comptabilité des fabriques d'église. Le 20 juillet 1781, ce fut au conseiller De Grave que l'on confia la tâche de faire connaître à LL. AA. Marie Christine et l'archiduc Albert les points de leur décret pour l'inauguration comtale de l'empereur Joseph II, à Gand, qui donnaient lieu à des observations de la part du conseil de Flandre.

En 1782, la noblesse flamande ayant envoyé à l'Empereur à Vienne, des députés, à l'effet de réclamer la reconnaissance, aux cérémonies inaugurales, des antiques prérogatives qui constituaient une influence politique, la requête fut remise à l'avis du conseiller De Grave.

« La justice qui vous dirige dans toutes « vos [illegible], lui écrivait le comte « D'Hane de Leeuwerghem, député du « corps de la noblesse, nous fait espérer

[illegible]

[illegible] Le [illegible]ident, [illegible]. Ce [illegible]t à la [illegible] Flandre [illegible], lors de [illegible] France.

[illegible] révolution [illegible]. De Grave [illegible], fut en [illegible] pension- [illegible], corps de [illegible] noblesse et [illegible] la souve- [illegible] Brabançonne [illegible] commandé, il [illegible] collègues, [illegible] Bruxelles, et [illegible] comme commis- [illegible] ministre im- [illegible]rant de Mercy [illegible] qui n'eu- [illegible]. De Grave avait [illegible] MANIFESTE [illegible] adressèrent à [illegible] dialectique, [illegible]toire de la ju- [illegible]tion des Pays- [illegible]Henri Vander [illegible]ur d'un mé- [illegible]

(décembre [illegible]
Mortis de [illegible]
(10 août [illegible]
fut [illegible]
[illegible]
le président [illegible]
[illegible]-Gravé, [illegible]
nouvellement [illegible]
mé conseiller [illegible]
temps que [illegible]
comité [illegible]
également [illegible]
ment établi à Gand. — [illegible]
part à la rédaction du [illegible]
Établissement du Congrès souverain des
États-Belgiques-Unis, [illegible]
député [illegible]
dernier [illegible]
Bruxelles, le 20 janvier 1790. Le 18 sep-
tembre suivant le Congrès souverain lui remit des pleins pouvoirs, pour aller remplacer M. Vander Noot [illegible] *Trésorerie de la guerre*, près de l'armée, à Namur, et y prendre, de concert avec ses collègues du congrès, la suite de Reiffel-Gewes, les dispositions nécessaires. Outre sa commission officielle, il lui fut remis un passeport spécial : « Nous, le Congrès souverain des États-Belgiques-Unis, etc., ordonnons à tous généraux, commandants et officiers, tant civils que militaires, de laisser passer librement *Monsieur De Grave*, conseiller-pensionnaire des États de Flandre et leur député à ce Congrès souverain; ordonnons aux maîtres des postes des États belgiques unis de lui fournir des chevaux, à sa réquisition, avec sa suite, dans toutes les provinces de l'Union, de lui ouvrir les portes, tant de nuit que de jour, enfin, de ne lui causer aucun empêchement ni retard, mais bien de lui donner toute aide et assistance, et même escorte, s'il le requiert, non obstant toute disposition qu'on pourrait faire au contraire sans le concours du Congrès souverain. En foi de quoi nous avons signé la présente et y avons apposé le cachet des États-Unis. Fait à Bruxelles, ce 18 septembre 1790. (Signé : De la Sanlx de Ste-Marie, président; P.-J. Van Eupen.) » Mais

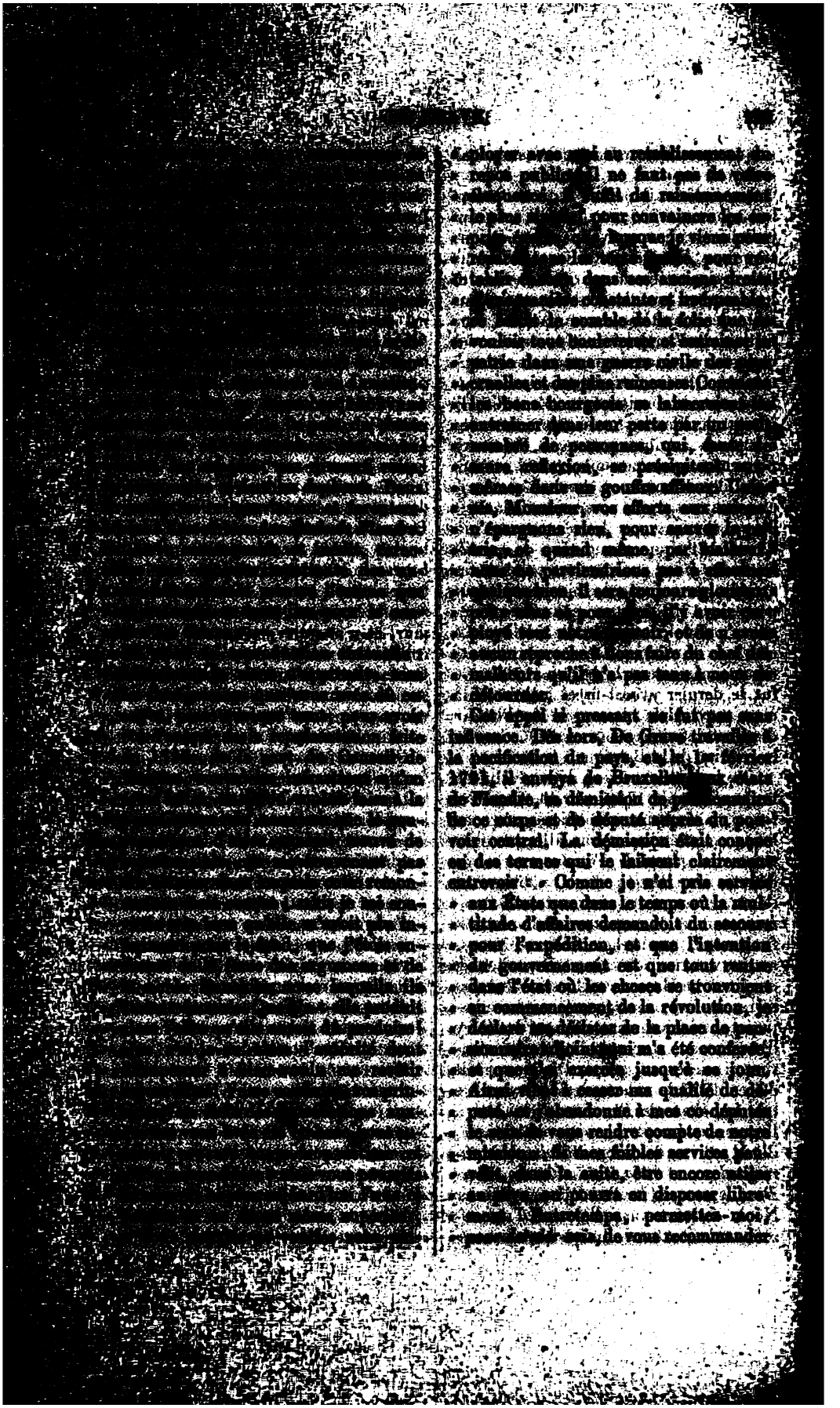

[illegible]

« Citoyens [illegible]
« à opposer à une [illegible]
« des [illegible]
« plus que [illegible]
« [illegible]
« cet égard, et quelle que [illegible]
« répugnance à la voir [illegible]
« core, je ne saurais donner mon suffrage
« à une résolution qui, à mes yeux, ré-
« pugne diamétralement aux principes ;
« à une résolution qui ne présente qu'un
« fantôme de liquidation, plus propre à
« porter la désolation dans le sein de
« plus de cent mille familles, que de sa-
« tisfaire à leur juste impatience et at-
« tente. Pour en être convaincu, on n'a
« qu'à jeter les yeux sur le premier ar-
« ticle, qui rappelle le mode et les formes
« de la liquidation ; il sera aisé d'en con-
« clure que la créance belgique, si légi-
« time d'ailleurs sous tous les rapports,
« va être réduite à une nullité si exces-
« sive, qu'eu égard à la baisse successive
« des effets publics, on pourrait, sans
« exagérer, mettre en problème si, à
« l'époque où l'opération en sera termi-
« née, elle suffira aux frais de la liqui-
« dation..... » Ses efforts furent infructueux.

C'est de son séjour à Paris, que date la troisième période de sa carrière. Le juriste et l'homme politique vont céder le pas au linguiste, à l'érudit, à l'archéologue. Les affaires publiques laissant à De Grave beaucoup de loisirs, le savant député les consacra à l'étude, fréquentant assidûment, avec son compatriote et collègue Charles van Hulthem, membre du tribunat, les bibliothèques et le musée

maire du livre, une initiation au sujet traité : *République des Champs-Élysées ou Monde ancien*, ouvrage dans lequel on démontre principalement : que les *Champs-Élysées et l'Enfer des Anciens sont le nom d'une ancienne République d'hommes justes et religieux, située à l'extrémité septentrionale de la Gaule, et surtout dans les îles du Bas-Rhin ; que cet Enfer a été le premier sanctuaire de l'initiation aux mystères, et qu'Ulysse y a été initié ; que la déesse Circé est l'emblème de l'Église Ulysse ; que l'Élysée est le berceau des arts, des sciences et de la mythologie ; que les Élysiens, nommés aussi, dans d'autres rapports, Atlantes, Hyperboréens, Cimmériens, etc., ont civilisé les anciens peuples, y compris les Égyptiens et les Grecs ; que les Dieux de la Fable ne sont que des emblèmes des institutions sociales de l'Élysée ; que la Vérité céleste est le tableau de ces institutions et de la philosophie des Législateurs Atlantes ; que l'Aigle céleste est l'emblème des Fondateurs de la Nation gauloise ; que les poètes Homère et Hésiode sont originaires de la Belgique, etc.*

On conçoit, à la lecture de ce titre, la sensation produite par l'apparition de l'œuvre, si contraire aux notions historiques généralement reçues. Ce bizarre système amenta les détracteurs et les rieurs ; l'auteur fut traité de rêveur, de visionnaire, de fou ! Dans un opuscule du baron Beyts : *Extravagances et inepties du livre intitulé : La République des Champs-Élysées*, De Grave fut fort maltraité.

Le chevalier Ch.-L. Diériex, l'auteur des *Mémoires sur la ville de Gand, sur ses lois et ses coutumes*, ne le ménagea pas plus qu'il ne ménagea Raepsaet, Lesbroussart, Dewez, Martin De Bast et autres écrivains contemporains. Mais des critiques judicieux ont mis, en regard de l'exagération du système de l'auteur, la science incontestable dont il a fait preuve. « La République des Champs-Élysées « est du petit nombre de ces livres qui « valent beaucoup mieux que leur répa- « tation, » dit M. L. van Gobbelschroy, ancien ministre du roi Guillaume Ier et bibliophile très-instruit, dans une note inédite, ajoutée à l'exemplaire qu'il

[illegible] bibliothèque ; [illegible] ! s'écrie-t-on, [illegible] placer aux Pays- [illegible] mythologie et [illegible] de l'anti- [illegible] conception, [illegible] traditions clas- [illegible] une complète [illegible]. Il n'en est pas [illegible] a déployé une [illegible] pour la défense de [illegible] livré aux plus [illegible] et que les excur- [illegible] l'a forcé de [illegible] de l'histoire, de [illegible] cosmographie et de [illegible] du plus haut in- [illegible], le seul sa- [illegible] séduit? Olaïs [illegible] ATLANTICA *sive* [illegible] *sedes in* [illegible], en 3 vol. in- [illegible] prétend-il pas re- [illegible] dans la SUÈDE, [illegible] la *patrie des* [illegible] *paganisme, où les* [illegible] *pris naissance?* Ses [illegible] basés sur des éty- [illegible] ochements, n'y ont- [illegible] les paradoxes de la [illegible] *Élysées*, un air de [illegible] Le baron de Stassart [illegible] conseiller De Grave [illegible] d'érudition. »

[illegible] DES CHAMPS-ÉLY- [illegible] ne fut pas pré- [illegible] *posthume*, ainsi que [illegible] imprimé. Bien que l'au- [illegible] ment le 2 août 1805 [illegible] pagne, à Saint-Denis, [illegible] la composition typo- [illegible] parvenue alors qu'à la [illegible] tome Ier, le manu- [illegible] mes était complet et [illegible] jusqu'à la conclusion. [illegible], littérateur français, [illegible] journaux de Gand et [illegible] sincère admiration [illegible] De Grave, ne fut que [illegible], du gré de la famille, [illegible] peu. » Il le suppléa [illegible] le rapport des soins [illegible] lication de l'ouvrage;

« car M. De Grave, dit-il, [illegible] pré- « face, écrivait très-bien la langue fran- « çaise, et peu d'hommes [illegible] à « un jugement aussi sain, à une [illegible] « grande pénétration, une [illegible] « aussi étendue que l'était la [illegible]. » M. Liégeard n'eut à y ajouter qu'une très-courte conclusion du *Somnium Scipionis*, dont il avait les éléments. La RÉPUBLIQUE DES CHAMPS-ÉLYSÉES fut tirée à huit cents exemplaires et n'eut pas beaucoup de débit à son apparition. Pendant le régime continental, une partie de l'édition partit pour l'étranger, avec une de ces expéditions maritimes, à licences et primes, pour l'importation des denrées coloniales, à charge d'exporter des produits nationaux. Mais, comme ces produits étaient repoussés par l'Angleterre, on les choisissait, d'ordinaire, de médiocre valeur, et ils étaient jetés à la mer. Tel fut le sort de plus de la moitié de l'édition de ce livre, que les savants, surtout en Allemagne, recherchent aujourd'hui. Le conseiller départemental De Grave avait l'intention de dédier la *République des Champs-Élysées* au prince archichancelier de l'Empire Cambacérès, l'illustre jurisconsulte : la dédicace *posthume*, écrite par M. Liégeard, ne fut point publiée. Y renonça-t-il, ou ne fut-elle point agréée. On l'ignore. La minute en existe seule, peut-être?

En 1800-1801, l'abbé Thirion, secrétaire de la nonciature apostolique belge, fit imprimer, à Gand, une NOTICE *sur une inscription gallo-saxonne, du* Xe *ou* XIe *siècle*, gravée sur le reliquaire d'argent d'un fragment de la Sainte-Croix, conservé à l'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles. Cet opuscule fit naître entre l'auteur et le conseiller De Grave, une correspondance scientifique, à laquelle vint se joindre l'orientaliste gantois Léopold van Alstein. La notice, qui avait fini par être l'œuvre collective des trois philologues, fut composée jusqu'à la page 72 et contenait deux lettres de Ch.-Jh De Grave, à l'abbé Thirion, et des notes historiques et linguistiques de M. L. van Alstein. Ces lettres, et plusieurs autres dont on a retrouvé les brouillons parmi des papiers inédits de l'auteur de la *Ré-*

Leo (Thesaurus Linguæ, montrent quelle variation il était versé dans la connaissance des langues anciennes, de leur formation, et de leurs analogies. Valère Andre offre un passage caractéristique et excellent, au point de vue de sa biographie; il révèle sa pensée intime et la route qu'il a suivie : « J'ai besoin de vous entretenir, Monsieur, écrit-il à l'abbé Thiriot, que ma principale étude n'est pas la *philologie*, comme *science isolée*, mais l'*archéologie de mon pays*; mes recherches sur les étymologies des mots n'ont pour but principal que d'y chercher des éclaircissements sur des points historiques ou moraux de l'antiquité. La signification des mots, et tous sont significatifs dans l'antiquité, si elle ne conduit pas toujours directement à la connaissance des choses, sert du moins, et presque toujours, à leur vérification. »

Issu d'une famille patricienne flamande jouissant de la noblesse personnelle comme ancien conseiller de la cour judiciaire de Flandre, Ch.-J^h^ De Grave avait épousé, le 7 février 1789, Françoise-Catherine Kervyn. De cette union il n'eut point d'enfants.

Edm. De Busscher.

Recueil de recherches sur le Conseil de Flandre, par Leo Vander Vynckt et son continuateur. — J. Britz, mémoire : *Histoire de la jurisprudence et de la législation des Pays-Bas*, 1845. — Baron de Stassart : *Cinquième mémoire sur l'Université de Louvain*, t. X, *Mémoires de l'Académie de Belgique* 1836-1837. — Baron de Stassart, Œuvres : *Notices biographiques* 1854. — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*, 1830. — Gand, *Messager des sciences et des arts en Belgique*, 1832. — *Biographie universelle*, t. LXII et supplément. — *Archives de l'ancien Conseil de Flandre*, à Gand : *Registres de Recriptions*. — Archives communales de Gand, *Livres de bourgeoisie*, *Registres aux résolutions échevinales* : 1718-1778. — *Papiers personnels et manuscrits autographes* (Coll. Edm. De Busscher).

DE GRAVE (*Henri*), **VAN GRAVE** ou **GRAVIUS**, professeur de théologie, né à Louvain en 1536, et décédé à Rome le 3 avril 1591, était le fils du célèbre typographe Barthélemi Gravius. Après avoir terminé ses humanités, il suivit le cours de philosophie à la pédagogie du Porc et obtint, en 1556, la cinquième place, sur cent cinq concurrents, à la promotion de la faculté des arts. Il fit ensuite son cours de théologie, et prit le grade de bachelier formel et de licencié en cette science. Les talents extraordinaires dont il était doué attirèrent sur lui les regards de ses maîtres, qui le nommèrent, en 1569, professeur ordinaire à la faculté de théologie, en lui conférant un canonicat de la deuxième fondation à l'église de Saint-Pierre, à Louvain. Le 30 mai de l'année suivante, Gravius subit, d'une manière brillante, les épreuves du doctorat en théologie. Bientôt après, il fut appelé à la présidence du Petit Collége du Saint-Esprit. Le 7 novembre 1572, il échangea la chaire de théologie, qu'il occupait depuis environ trois ans, contre celle de catéchèse, que le roi Philippe II avait créée et largement dotée en 1567. En 1578, il passa de la présidence du Petit Collége du Saint-Esprit à celle du Grand Collége du même nom, et remplit les fonctions de président de cette institution, conjointement avec celles de professeur, jusqu'en 1590, lorsque, à la demande de Sixte V, il fut délégué à Rome par l'Université de Louvain, pour y prendre part à la direction de la typographie vaticane établie par cet illustre pontife. Gravius quitta Louvain au commencement du mois de septembre 1590. Arrivé à Liége, il reçut la nouvelle que Sixte V venait de mourir; il poursuivit néanmoins son voyage et arriva à Rome vers le milieu d'octobre, pendant que le conclave était réuni pour l'élection du successeur d'Urbain VII, mort le 29 septembre après un pontificat de treize jours. Reçu affectueusement par l'évêque d'Aquin, ami dévoué de l'Université de Louvain, il attendit l'issue du conclave, qui se termina, le 5 décembre, par l'élection de Nicolas Sfondratus, connu sous le nom de Grégoire XIV. Celui-ci installa aussitôt le professeur de Louvain dans les fonctions honorables de réviseur de la typographie vaticane, pour lesquelles on l'avait appelé à Rome. Malheureusement, il ne les remplit pas longtemps; car sa santé, déjà minée avant son départ de Belgique, déclina rapidement par suite du changement de climat et de régime, et, au mois d'avril suivant, il mourut presque subite-

[illegible] l'univer- [illegible] profond. [illegible] 18 mai 1591, [illegible] pendant les- [illegible] professeur à [illegible] prononça l'éloge [illegible] à Louvain [illegible] (vol. in-4°). [illegible] suivante : [illegible] *VII B. Au-* [illegible] *quibus cas-* [illegible] *lectionum in-* [illegible] *observantur* [illegible] *et illus-* [illegible] Christo- [illegible] in-fol. Ce [illegible] partie du t. VII [illegible] publiées

[illegible] théologie de Douai ; entre autres [illegible] en 1641, 1683, 1691 et 1724, [illegible] in-8°. — 3° *Epistola ad* [illegible] *super istius temporis* [illegible] cette lettre, qui a été publiée dans les *Opuscules* du docteur Martin Steyaert, édition de Louvain, 1703, t. II, pp. 174-183, Gravius reproche à De Bay d'être obstiné et tenace dans ses opinions. — 4° Deux *Discours*, prononcés dans les réunions solennelles de la faculté de théologie pour prouver que les traités publiés, en 1575, par l'imprimerie plantinienne sous le nom de Sixte III, devaient être attribués, non pas à ce souverain pontife, mais à l'hérésiarque Pélagius. Jacques Janssonius qui, dans son *Éloge funèbre*, parle de ces discours ne dit pas s'ils furent livrés à l'impression. — 5° *Oratio qua tractatur dictum illud Christi, Luc. XVII : Cum feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus; quod debuimus facere fecimus.* » Ce discours fut prononcé en l'année 1586. — 6° *Rerum Donatisticarum commentarii*. Gravius parle souvent de cet ouvrage, qui n'a jamais été imprimé, dans ses *Annotationes in tomum VII B. Augustini*. Ce travail, ainsi que le discours précédent, étaient conservés autrefois en manuscrit à la bibliothèque de l'Université. — 7° *Africanæ*

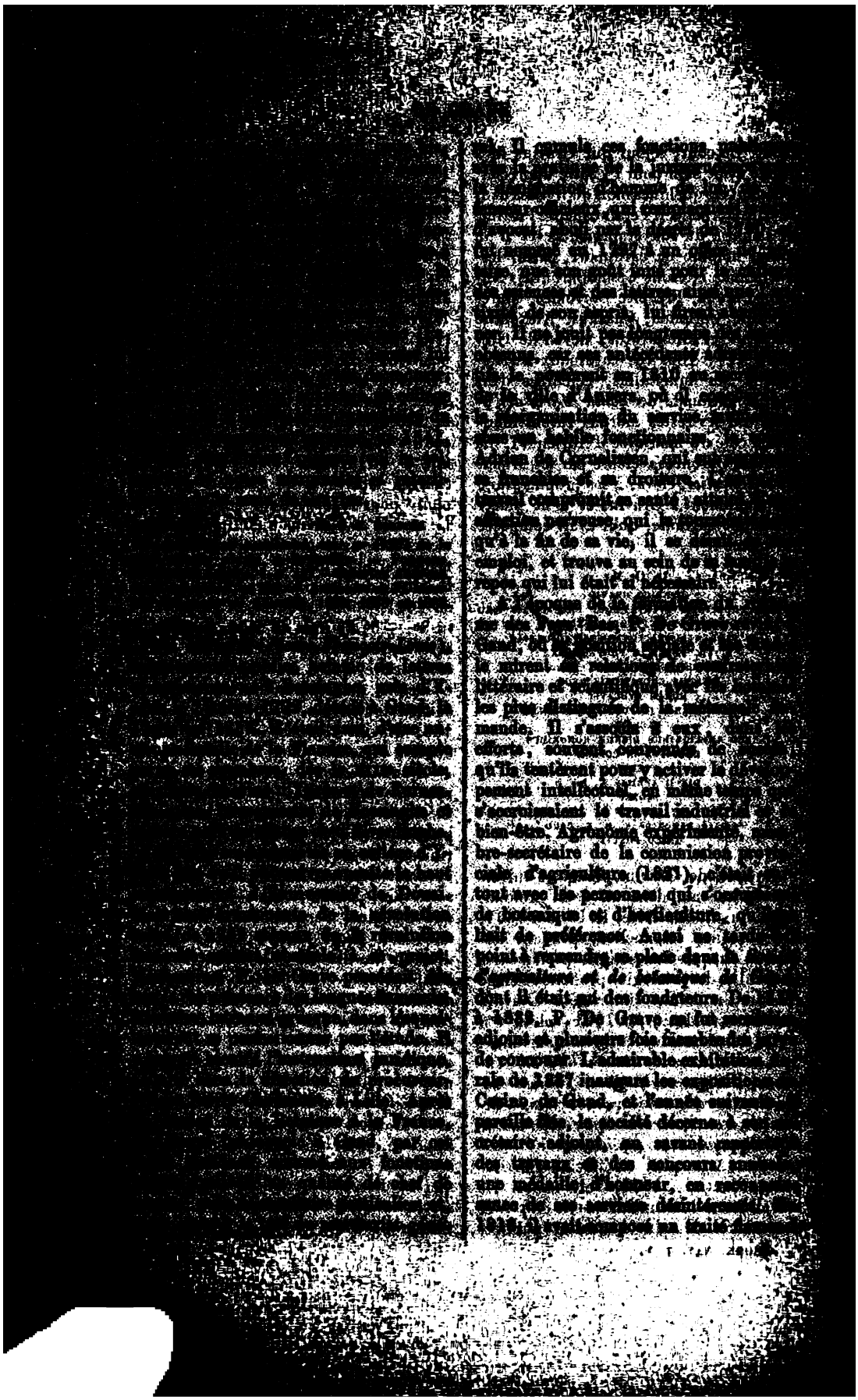

[illegible]

« conviction » [illegible] cette table de [illegible] des peuples [illegible] premier temps de [illegible] son œuvre de prédilection [illegible] une intelligence d'élite [illegible] intéresser son fils, aujourd'hui [illegible] provincial de la Flandre orientale et possesseur des manuscrits paternels. En 1826 parut dans le Messager une *Notice artistique* de M. Sulpice Boisérée, de Stuttgart, adressée à M. Liévin De Bast, secrétaire de la *Société royale des Beaux-Arts et de Littérature*, de Gand. Elle était précédée d'un *aperçu* des discussions qui avaient eu lieu, depuis 1823, sur l'histoire de la peinture flamande primitive, sur Hubert et Jean van Eyck, leur école et leurs imitateurs, ainsi que sur Hans Hemling ou Memling. Cette introduction avait été rédigée par P. De Grave, au moyen de données assez informes fournies par M. Liévin De Bast. Déjà, en 1825, il avait concouru au travail publié dans le même Recueil sur *Antonello de Messine*.

Vers la fin du régime hollandais, P. De Grave abandonna les fonctions publiques et rentra dans la vie privée. Il se maria seulement alors Quelques années après, il perdit sa femme, et fut enlevé, lui-même, par une mort subite, en 1852.

Edm. De Busscher.

Messager des Sciences et des Arts, Gand, 1852. —*La Renaissance*, 1852. Bruxelles.— *Le Moniteur belge*, juillet 1852. — J. Van Damme-Sellier, *Histoire de la Société royale d'horticulture et de botanique, de Gand*, 1861.— *Rapports de* 1808 à 1852. — *Documents et renseignements particuliers.*

[illegible] (Gilles), homme de guerre, [illegible] à Gand le 22 avril 1597, et mort à [illegible] (Dalmatie) en 1657. Il signait [illegible] naire : Gilli de Haes. Ses contemporains [illegible] par une manie de contraction, [illegible] sorte de corruption nominale, [illegible] mune dans ce temps là, l'appelaient [illegible] tôt Guldenbasius, tantôt Wildhas. [illegible] dernière orthographie appartient [illegible] pre au fameux Wallenstein. [illegible] famille de notre personnage [illegible] illustre origine, c'est chose fort [illegible] Son père, Jean, était simple [illegible] brossier ; sa mère s'appelait tout [illegible] ment Barbe Fieteririez. Élevé [illegible] l'était alors un enfant du peuple, [illegible] apprit à peine à lire et à écrire, [illegible] voit distinctement à la manière [illegible] et embarrassée dont il possit [illegible] Jusqu'à l'âge de vingt-six ans, il [illegible] çon boulanger courant les rues de [illegible] un panier sur l'épaule. Un amour [illegible] trarié le poussa à embrasser la [illegible] des armes. Son régiment était au [illegible] tinat, occupé alors par les [illegible] il alla le rejoindre. La campagne [illegible] de 1628 à 1630, qu'il fit sous les [illegible] de Spinola, lui valut une [illegible] d'infanterie. Spinola étant venu à [illegible] rir, l'Espagne céda à l'Autriche [illegible] des régiments qu'il avait [illegible] De Haes n'eut point à se plaindre [illegible] changement de maître. Au mois [illegible] 1632, nous le retrouvons à Rakonitz, [illegible] Bohême, colonel propriétaire d'un [illegible] ment de *piétons*. Le 16 novembre [illegible] il assiste à la bataille de Hutzen, [illegible] avoir aidé le général Holcke à [illegible] nombre de villages de la Saxe, à [illegible] les villes de Zwickau, Freiberg et [illegible] nitz. En 1634, il prend part au [illegible] d'Ingolstadt, en Bavière, et à la [illegible] de Noerdlingen. Sa conduite en [illegible] dernière rencontre fait l'admiration [illegible] l'armée impériale. Le duc Charles [illegible] Lorraine écrit à l'archiduchesse [illegible] pruck, sa cousine, qui lui demande [illegible] défenseur, qu'il ne saurait lui en [illegible] guer un meilleur que Gilles De [illegible] Notre personnage est nommé général [illegible] l'armée du Tyrol. Son régiment le [illegible] Il combat en 1635 dans la Valtelline, mais les milices tyroliennes se font [illegible]

[illegible] Italie et [illegible] villes [illegible] et de [illegible] pays con- [illegible] Valteline [illegible] 1638, nous [illegible] C'est [illegible] rappelé [illegible] Allemagne [illegible] Il rem- [illegible] contre les [illegible] maître en le [illegible] du 14 octo- [illegible] de Ziegen- [illegible] feu lui tra- [illegible] pour six mois [illegible] au Pala- [illegible] son compa- [illegible] van Geleen. [illegible] place de [illegible] sa réputation [illegible] pas plus que [illegible] l'humanité. La [illegible] parfois. Le [illegible] chroniques lo- [illegible] du Kau- [illegible] de Kreuz- [illegible] discrétion après [illegible] De Haes donna la [illegible] mais il fit [illegible] les Allemands. [illegible] comprendre [illegible] qui, après tout, [illegible] et leur foi, [illegible] que les envahis- [illegible] quoi bon poser [illegible] ne peut mar- [illegible] et la guerre ne [illegible] de la vertu.

[illegible] sans doute [illegible] ritait [illegible] même [illegible] splendide, [illegible] et un [illegible] retour en Allemagne [illegible] devant la haute [illegible] d'avoir abandonné [illegible] siége de Hohentwil. [illegible] dire qu'il obtint [illegible] lieu de lui rendre un [illegible] on l'envoya en mission en [illegible] le chancelier Wolmar. [illegible] n'étant point son fait, il profita des ouvertures qui lui avaient [illegible] du sénat de Venise, [illegible] de général-major [illegible] lever des troupes pour [illegible] le saint-siége. Cependant, bien avant que sa petite armée fut prête à marcher, Venise et le Pape se réconcilièrent. Que faire de ses soldats? A qui les vendre? Il s'adressa à ses anciens compagnons d'armes, Mercy et De Weert, qui engagèrent fortement l'électeur de Bavière à profiter de l'occasion. Les négociations traînèrent en longueur. Dans les derniers jours de l'année 1644 l'Électeur se décida enfin à prendre à son service, ces troupes et leur général. Celui-ci aurait eu le rang de lieutenant feld-maréchal. Mais, à ce moment, De Haes, qui était à Venise, avait accepté le commandement en chef dans la guerre contre les Turcs. Il s'embarqua en février 1645, rallia dans les eaux de la Sicile une flotte auxiliaire et, prenant ou dispersant sur sa route les escadres ennemies, il s'en alla débarquer sur la côte de Morée. Les Turcs, mal préparés, furent battus en plusieurs rencontres. Notre généralissime eut même la chance de mettre la main sur les trésors du pacha de cette province. Le sénat de Venise le récompensa en inscrivant son nom sur le livre d'or de la république. C'était là une rare faveur. On en faisait d'autant plus de cas, et elle flattait d'autant mieux la vanité de certaines gens qu'on pouvait l'évaluer à cent mille ducats. Cela servit sans doute à calmer le mécontentement de notre personnage qui se sentait surveillé et se voyait sans cesse contrarié

DE HASE OU DE HASEN (M.), peintre d'histoire, florissait en 1760. Il est cité à différentes reprises dans le *Voyage pittoresque*, de Descamps, comme « un peintre moderne renommé. » Cet auteur cite de lui les tableaux suivants : un *Testament de croix*, à l'église de Dieleghem; plusieurs sujets du Nouveau Testament, à l'église des Cordeliers, dite des Recollets, à Bruxelles; le *Mariage de la Vierge* et la *Purification*, à l'église des Carmes Chaussés, de la même ville; six sujets extraits de la *Vie de la Vierge*, à l'église des Jésuites (congrégation des écoliers), tous placés à Bruxelles. Il est hors de doute que c'est dans cette dernière résidence que travailla et que vécut De Hase. De nos jours, il existe encore une œuvre estimable de cet artiste dans l'église de Deynderleeuw; elle représente le *Christ à Emmaüs*, et est signée : DHASE, 1754.

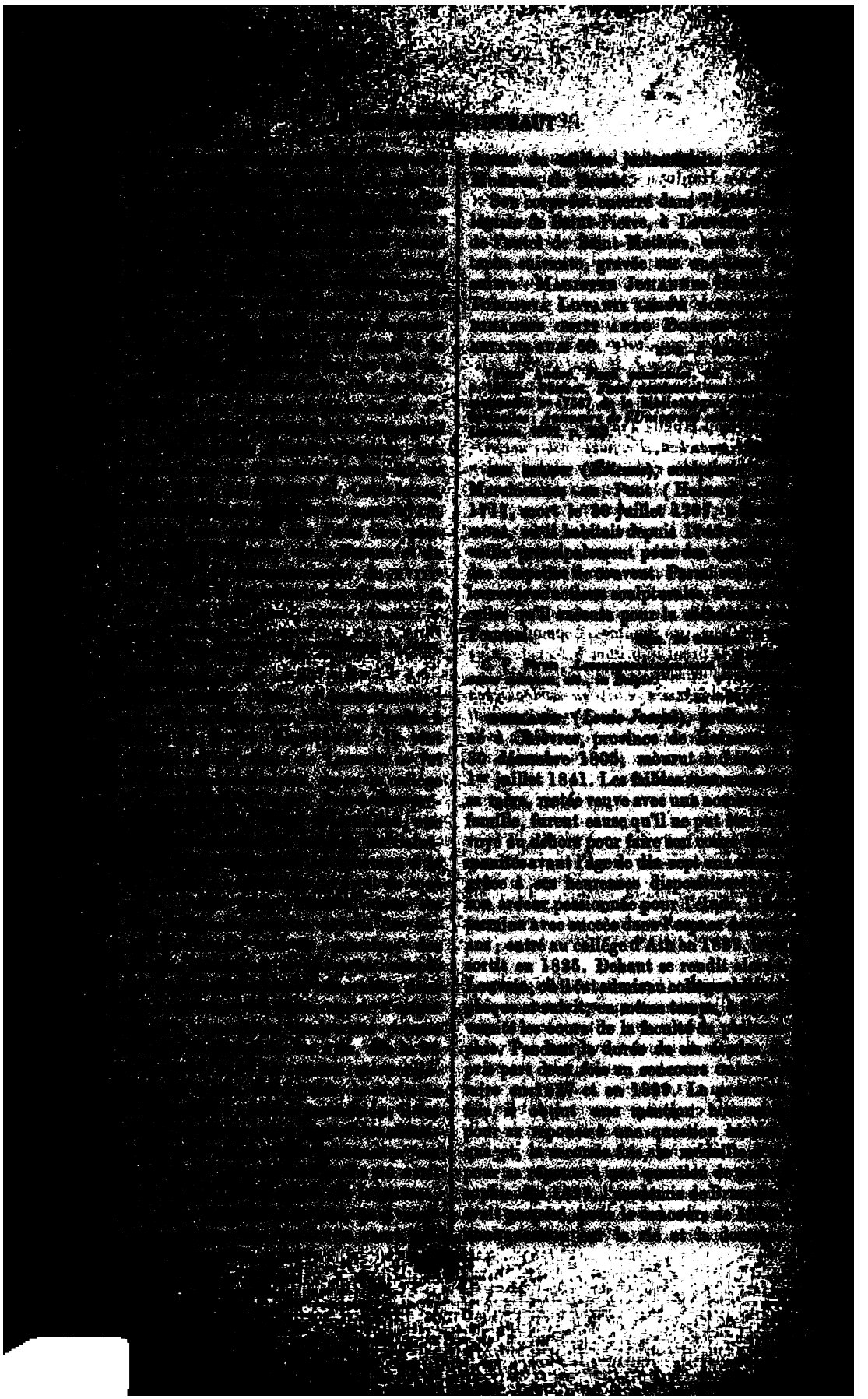

[illegible]

[illegible] 1831 [illegible] cette [illegible] et [illegible] la suite, [illegible] celui [illegible] avancé [illegible] histoire du [illegible] alors [illegible] uni- [illegible] qu'il fut [illegible] politi- [illegible] lequel il pu- [illegible] articles sur [illegible] porteur du [illegible] faculté à la- [illegible] demanda un, [illegible] à la faculté [illegible] académique [illegible] secrétaire de [illegible] 1833-1834, [illegible] prorogées pour [illegible] nouvellement de [illegible] la ré- [illegible] de l'exactitude [illegible] les devoirs [illegible] pour but de lui [illegible] un travail con- [illegible] demande du gou- [illegible] statistique de l'uni- [illegible] 1817 (2 vol. [illegible] catalogue systé- [illegible] archives univer- [illegible] de l'ancienne [illegible] La consti- [illegible] jeune profes- [illegible] excès incessants [illegible] de poitrine fail- [illegible] mais il survé-

[illegible] ment [illegible] Lors de la [illegible] ment supérieur, il [illegible] bre 1835, professeur [illegible] voyé à l'université [illegible] guer la statistique [illegible] que et ethnographique [illegible] gnement n'absorbe [illegible] put s'occuper de la [illegible] blication de son mémoire [illegible] Saccas et continuer [illegible] losophie de Plotin. Sa santé, [illegible] ment altérée, ne s'améliorant pas, il [illegible] accusa le climat des Flandres et, au mois d'août 1837, il obtint de passer à l'université de Liége, où il fut chargé du cours d'histoire politique moderne, qu'il avait professé précédemment à Louvain. Si ce changement de résidence ralentit les progrès du mal dont il avait apporté le germe en naissant il ne l'arrêta pas : Dehaut succomba quatre ans après son arrivée à Liége, à l'âge de trente-six ans, victime de son ardeur infatigable au travail et de son dévouement à sa famille. On rapporte de lui cette réplique à un ami qui, après sa première maladie, lui conseillait le repos et lui demandait s'il voulait se tuer : « Dieu m'en garde, je n'ai pas le droit de mourir avant d'avoir laissé à ma famille de quoi vivre. » Au mois de mai 1840, un an avant sa mort, il avait été élu correspondant de l'académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. L'activité littéraire de Dehaut n'a pas été de longue durée, mais elle a été des plus fécondes. Les ouvrages qu'il a composés n'ont pas été tous publiés; ce sont : 1° *Mémoire sur Iphicrate, général et orateur*. Cet écrit n'ayant obtenu au concours qu'une mention honorable n'avait pas eu droit aux honneurs de l'impression. — 2° *Mémoire sur le* Τὸ Ἐγὼ *ou l'existence objective de l'âme*, qui a obtenu la médaille d'or; il aurait été inséré dans les annales de l'université de Louvain, si ce recueil n'avait été supprimé à la suite des événements de 1830. — 3° *Essai historique sur la vie et la doctrine d'Ammonius Saccas*. Bruxelles, chez Hayez, 1836, in-4°, IV et 204 pages. Ce mémoire sur le chef d'une des

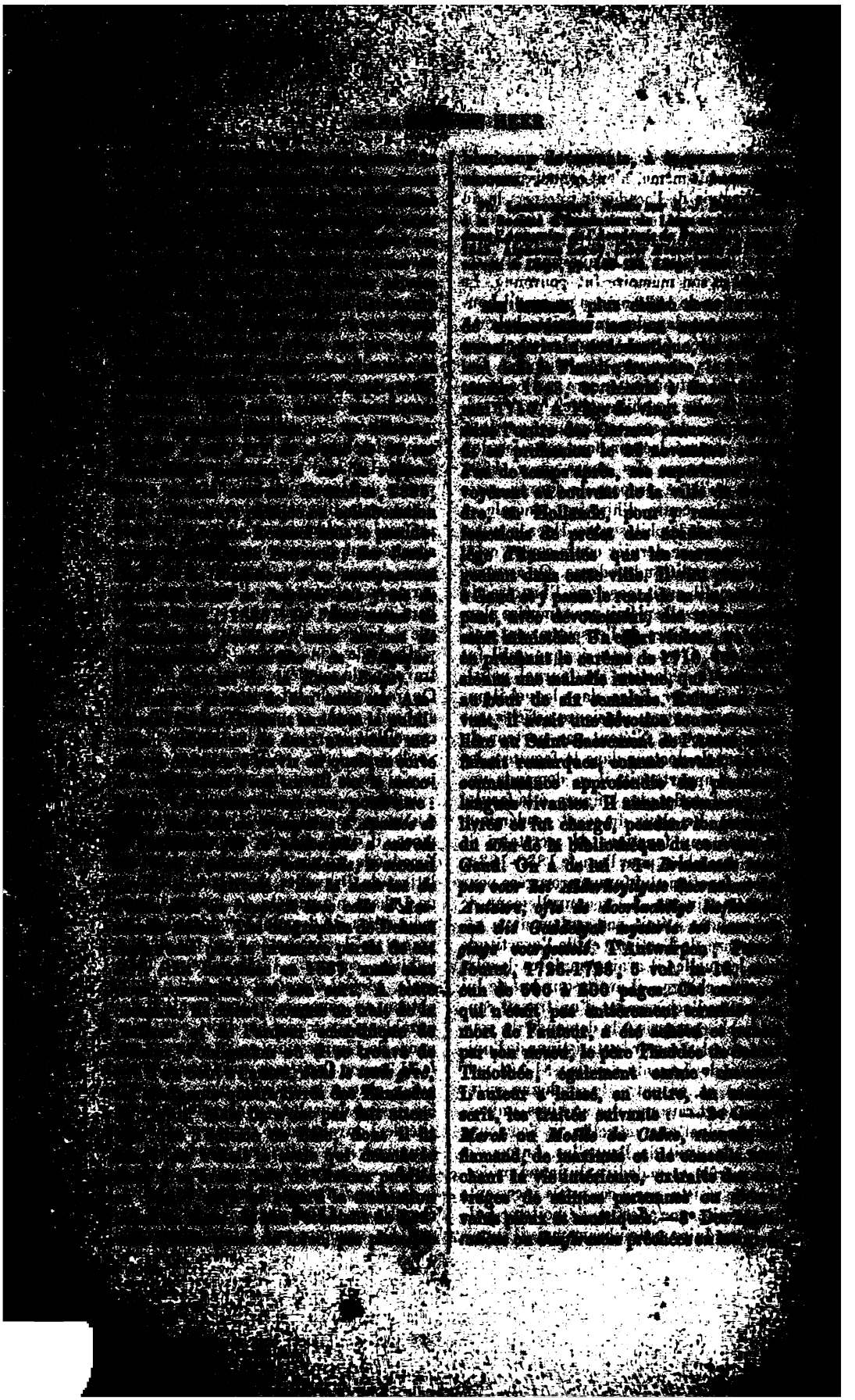

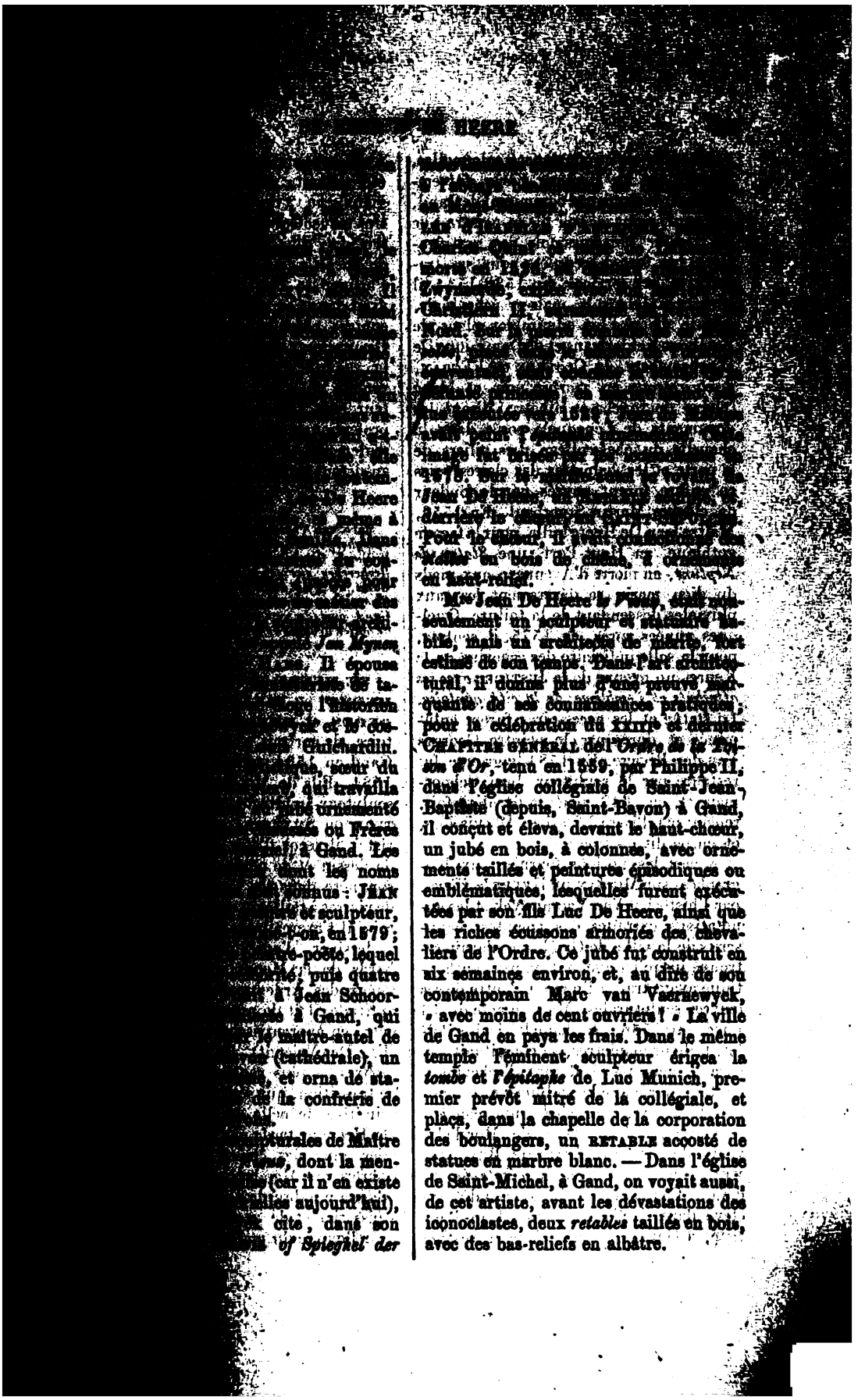

[illegible] Heere [illegible] même à [illegible] Dans [illegible] du con- [illegible] pour [illegible] des [illegible] archi- [illegible] *Jan Mynen* [illegible] Il épousa [illegible] de ta- [illegible] l'historien [illegible] et le cos- [illegible] Guichardin. [illegible] sœur du [illegible] qui travailla [illegible] jubé ornementé [illegible] ou Frères [illegible] à Gand. Les [illegible] dont les noms [illegible] connus : JEAN [illegible] et sculpteur, [illegible] en 1579 ; [illegible] poète, lequel [illegible] puis quatre [illegible] à Jean Schoor- [illegible] à Gand, qui [illegible] le maître-autel de [illegible] (cathédrale), un [illegible] et orna de sta- [illegible] la confrérie de [illegible]

[illegible] turales de Maître [illegible] dont la men- [illegible] (car il n'en existe [illegible] aujourd'hui), [illegible] cite, dans son [illegible] *of Spieghel der*

[illegible] Charles-Quint [illegible] morts en 1526 [illegible] Zwynaerde [illegible] Christiern II [illegible] Nord. [illegible] 1529 [illegible] avait peint l'[illegible] image fut brisée par les [illegible] 1578. Sur le [illegible] Jean De Heere, [illegible] derrière le chœur [illegible] Pour le chœur, il avait confectionné des *stalles* en bois de chêne, à ornements en haut-relief.

Mre Jean De Heere *le Vieux*, était non-seulement un sculpteur et statuaire habile, mais un architecte de mérite, fort estimé de son temps. Dans l'art architectural, il donna plus d'une preuve marquante de ses connaissances pratiques ; pour la célébration du XXIIIe et dernier CHAPITRE GÉNÉRAL de l'*Ordre de la Toison d'Or*, tenu en 1559, par Philippe II, dans l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste (depuis, Saint-Bavon) à Gand, il conçut et éleva, devant le haut-chœur, un jubé en bois, à colonnes, avec ornements taillés et peintures épisodiques ou emblématiques, lesquelles furent exécutées par son fils Luc De Heere, ainsi que les riches écussons armoriés des chevaliers de l'Ordre. Ce jubé fut construit en six semaines environ, et, au dire de son contemporain Marc van Vaernewyck, « avec moins de cent ouvriers ! » La ville de Gand en paya les frais. Dans le même temple l'éminent sculpteur érigea la *tombe* et *l'épitaphe* de Luc Munich, premier prévôt mitré de la collégiale, et plaça, dans la chapelle de la corporation des boulangers, un RETABLE accosté de statues en marbre blanc. — Dans l'église de Saint-Michel, à Gand, on voyait aussi, de cet artiste, avant les dévastations des iconoclastes, deux *retables* taillés en bois, avec des bas-reliefs en albâtre.

[illegible] Heere [illegible] date, [illegible] et a fait [illegible] tion de l'église [illegible] l'œuvre [illegible] gistant [illegible] vitale. [illegible] [illegible] [illegible]

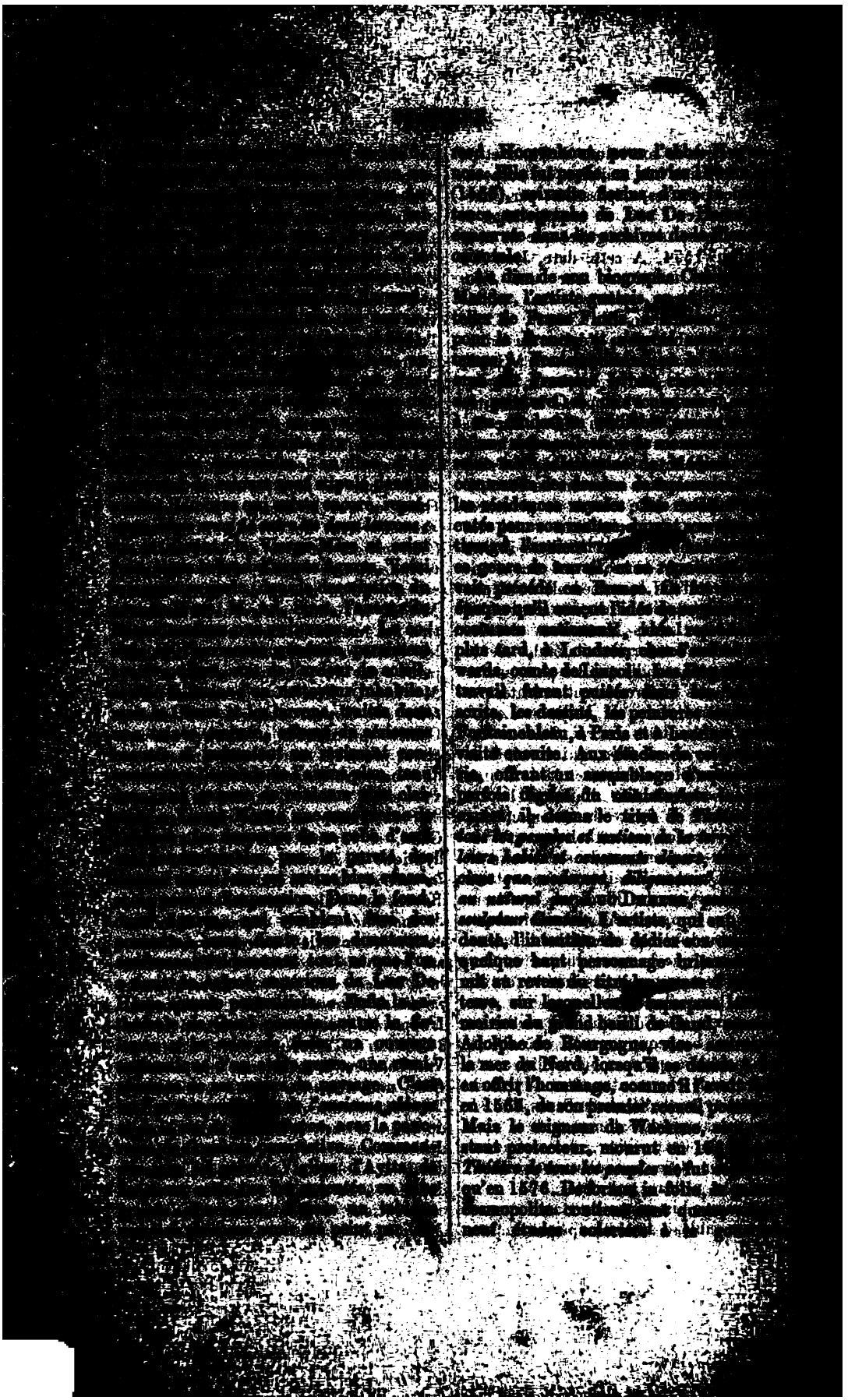

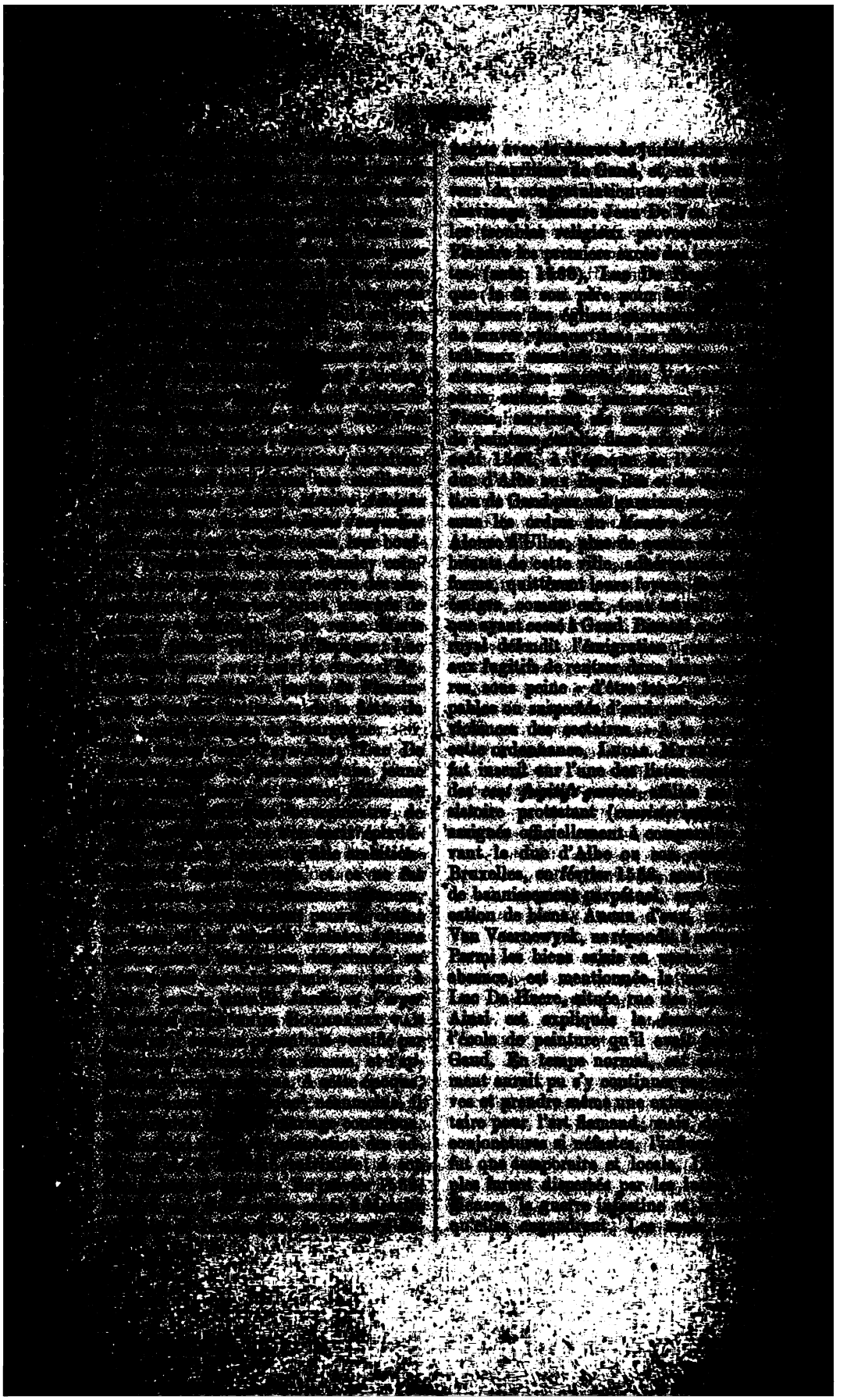

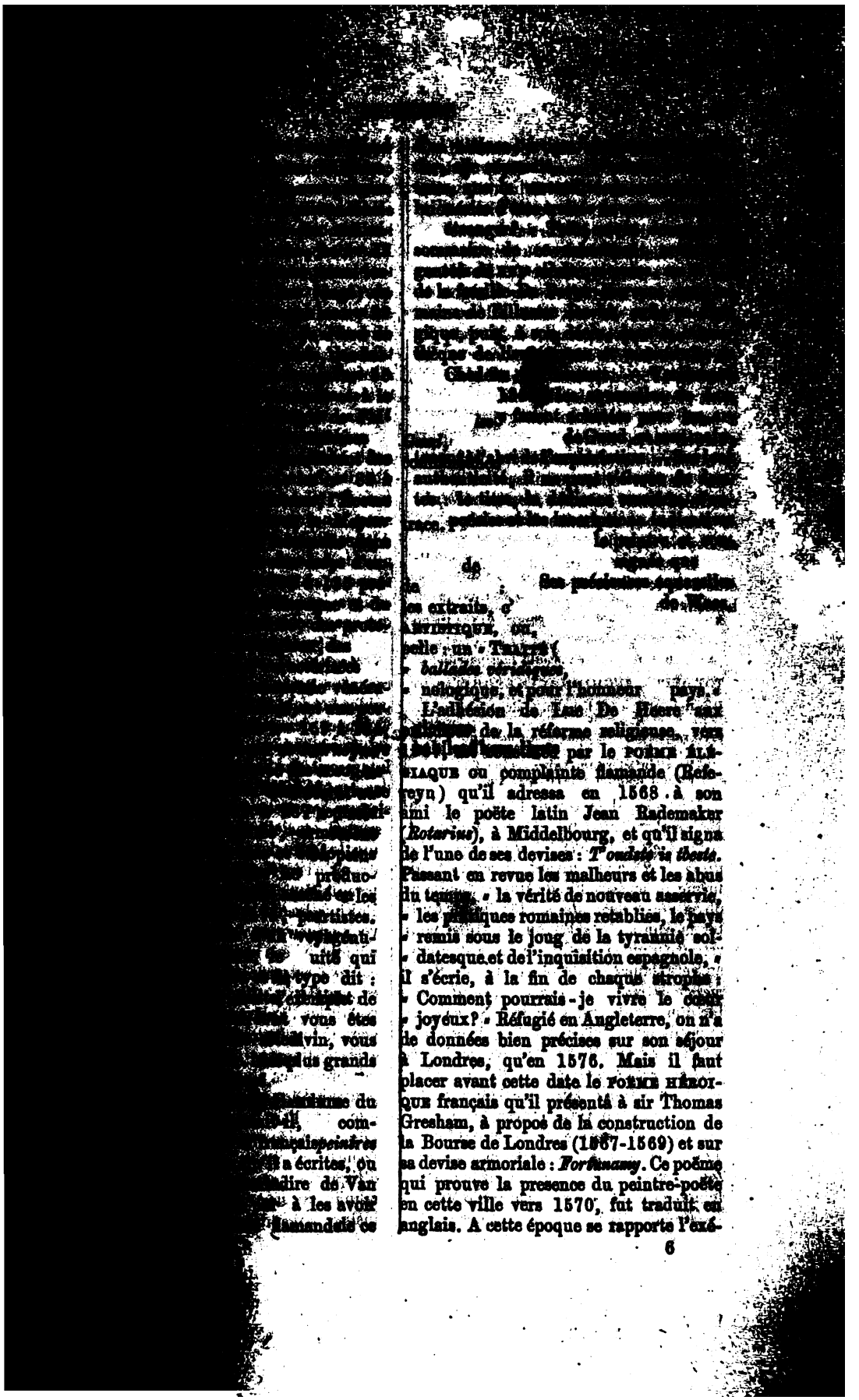

[illegible]

de

[illegible] Ses précieuses [illegible]

les extraits, c[illegible] de Wees,

[illegible]ARTISTIQUE, ou,

[illegible]elle : un « TRAITÉ (

« *ballades véridiques*,

« nologique, et pour l'honneur [illegible] pays. »

L'adhésion de Luc De Heere aux [illegible] de la réforme religieuse, vers [illegible] par le POÈME ÉLÉGIAQUE ou complainte flamande (Refereyn) qu'il adressa en 1568 à son ami le poëte latin Jean Rademaker (*Rotarius*), à Middelbourg, et qu'il signa de l'une de ses devises : *T'oudste is tbeste*. Passant en revue les malheurs et les abus du temps, « la vérité de nouveau asservie, « les pratiques romaines retablies, le pays « remis sous le joug de la tyrannie sol- « datesque et de l'inquisition espagnole, » il s'écrie, à la fin de chaque strophe : « Comment pourrais-je vivre le cœur « joyeux? » Réfugié en Angleterre, on n'a de données bien précises sur son séjour à Londres, qu'en 1576. Mais il faut placer avant cette date le POÈME HÉROIQUE français qu'il présenta à sir Thomas Gresham, à propos de la construction de la Bourse de Londres (1567-1569) et sur sa devise armoriale : *Fortunamy*. Ce poëme qui prouve la presence du peintre-poëte en cette ville vers 1570, fut traduit en anglais. A cette époque se rapporte l'exé-

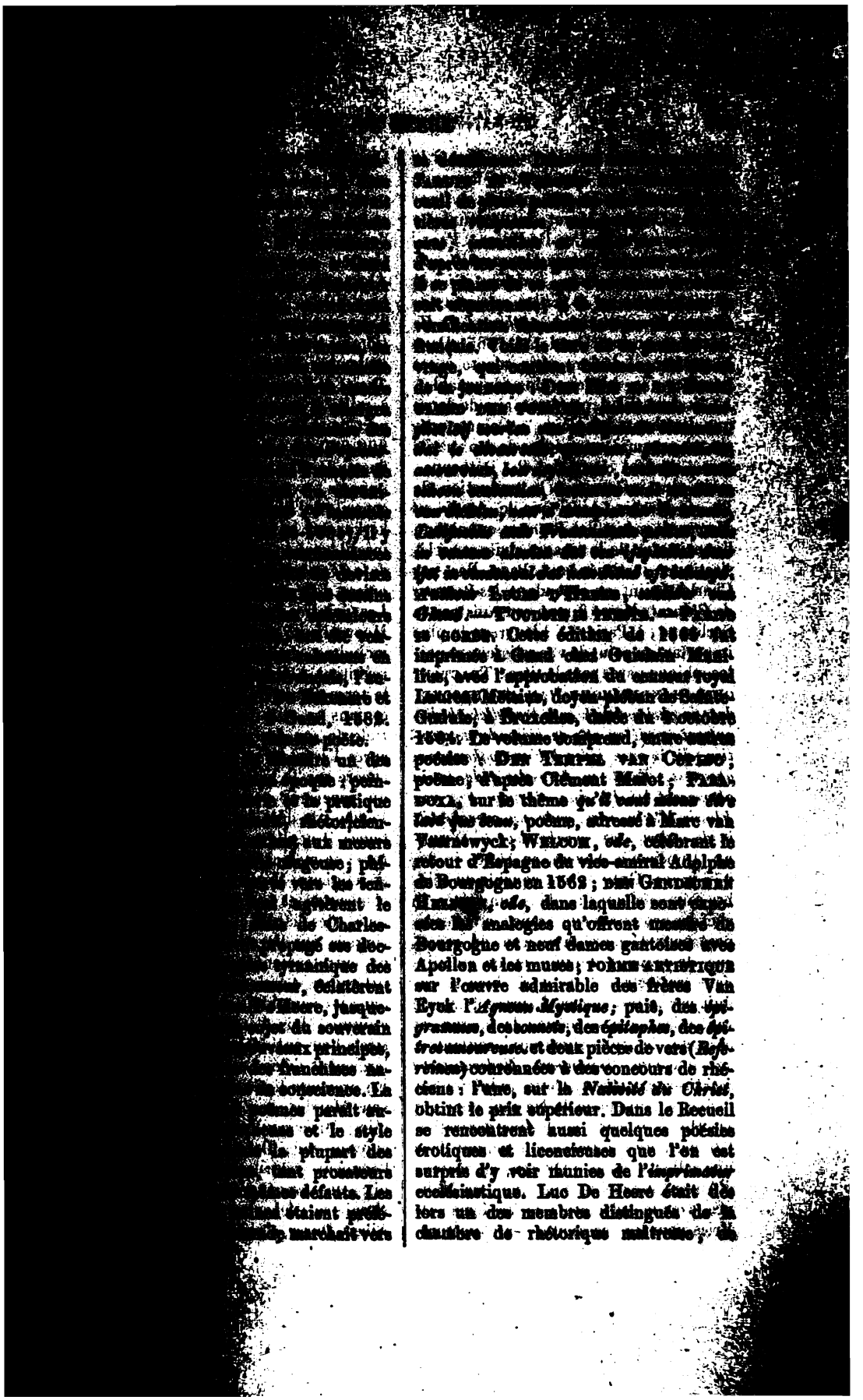

[illegible]

[illegible] Gand. — Toubeau [illegible] — [illegible] Cette édition de 1566 fut imprimée à Gand chez Guislain Manilius, avec l'approbation du censeur royal Laurent Métaius, doyen-plébain de Sainte-Gudule, à Bruxelles, datée du 8 octobre 1564. Le volume comprend, entre autres poésies : Den Tempel van Cupido ; poème, d'après Clément Marot ; Paradoxa, sur le thème *qu'il vaut mieux être laid que beau*, poème, adressé à Marc van Vaernewyck ; Welcom, *ode*, célébrant le retour d'Espagne du vice-amiral Adolphe de Bourgogne en 1562 ; den Gendschen Helicon, *ode*, dans laquelle sont exposées les analogies qu'offrent messire de Bourgogne et neuf dames gantoises avec Apollon et les muses ; poème artistique sur l'œuvre admirable des frères Van Eyck l'*Agneau Mystique* ; puis, des *épigrammes*, des *sonnets*, des *épitaphes*, des *épîtres amoureuses* et deux pièces de vers (*Refereinen*) couronnées à des concours de rhéciens : l'une, sur la *Nativité du Christ*, obtint le prix supérieur. Dans le Recueil se rencontrent aussi quelques poésies érotiques et licencieuses que l'on est surpris d'y voir munies de l'*imprimatur* ecclésiastique. Luc De Heere était dès lors un des membres distingués de la chambre de rhétorique maîtresse, de

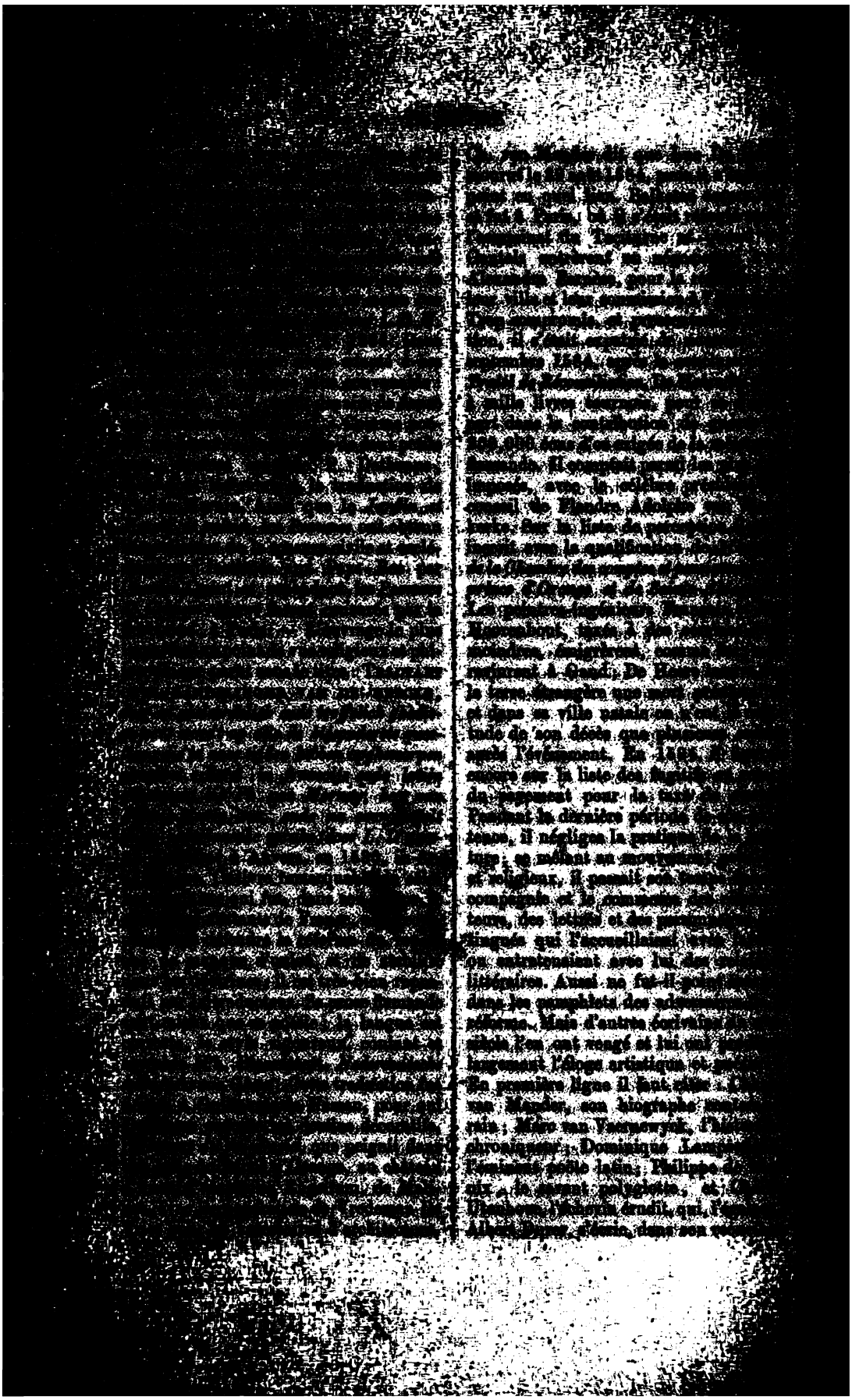

[illegible]

[illegible] 1652, lorsqu'il [illegible]

[illegible] On a de lui les [illegible] *Laudatio funebris* [illegible] *Antverpiæ ad S. Michaelis canonicorum ordinis Præmonstratensis abbatis meritissimi, habita*, [illegible] *augusti* (1). (1). CCXXIX. Antverpiæ, typis Gerardi Wolsschatii, 1629; vol. in-4° de 22 pages. — 2° *Unius libri nomen S. Norbertus sive vita S. Norberti ex ipso ejusdem sancti nomine anagrammatice derivata, et variis conceptibus illustrata, et breviter deducta*. Antverpiæ, apud G. Lestenium, 1630; vol. in-8° de 216 pages. — 3° *Vita S. Norberti, canonicorum Præmonstratensium patriarchæ,... ad plurimum veterum mss. fidem recensita : auctore rev^do admodum ac amplissimo D. Joanne Chrysostomo Vander Sterre..., notationibus illustrata a R. D. Polycarpo De Hertoghe*. Antverpiæ, ex officina Plantiniana Balthasaris Moreti, MDCLVI; vol. in-8° de XXXII — 489 — X pages. Les notes de De Hertoghe occupent presque la moitié du volume, savoir les pages 278 à 460. Le chanoine Vander Sterre avait fait imprimer un ancien texte de la vie de saint Norbert et se proposait d'y ajouter des notes. Sa mort prématurée, arrivée le 28 juillet 1652, obligea De Hertoghe à compléter cette publication. — 4° *Religio canonicorum ordinis Præmonstratensis, sive tractatus candidi et canonici ordinis Præmonstratensis institutum et excellentiam clare et solide disponens*. Antverpiæ, apud G. Wolsschatium, 1663; vol. in-8°. — 5° On trouve, dans

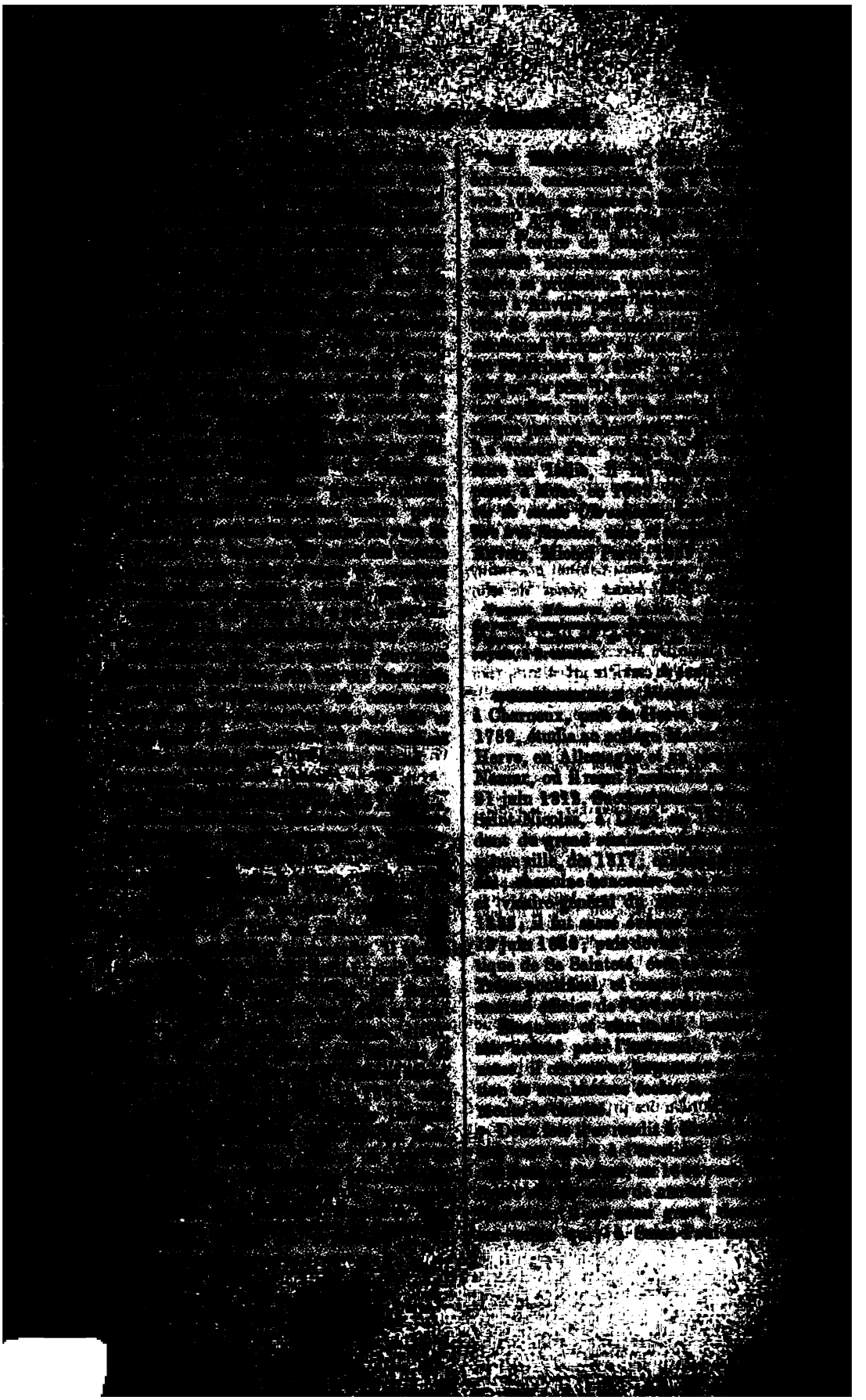

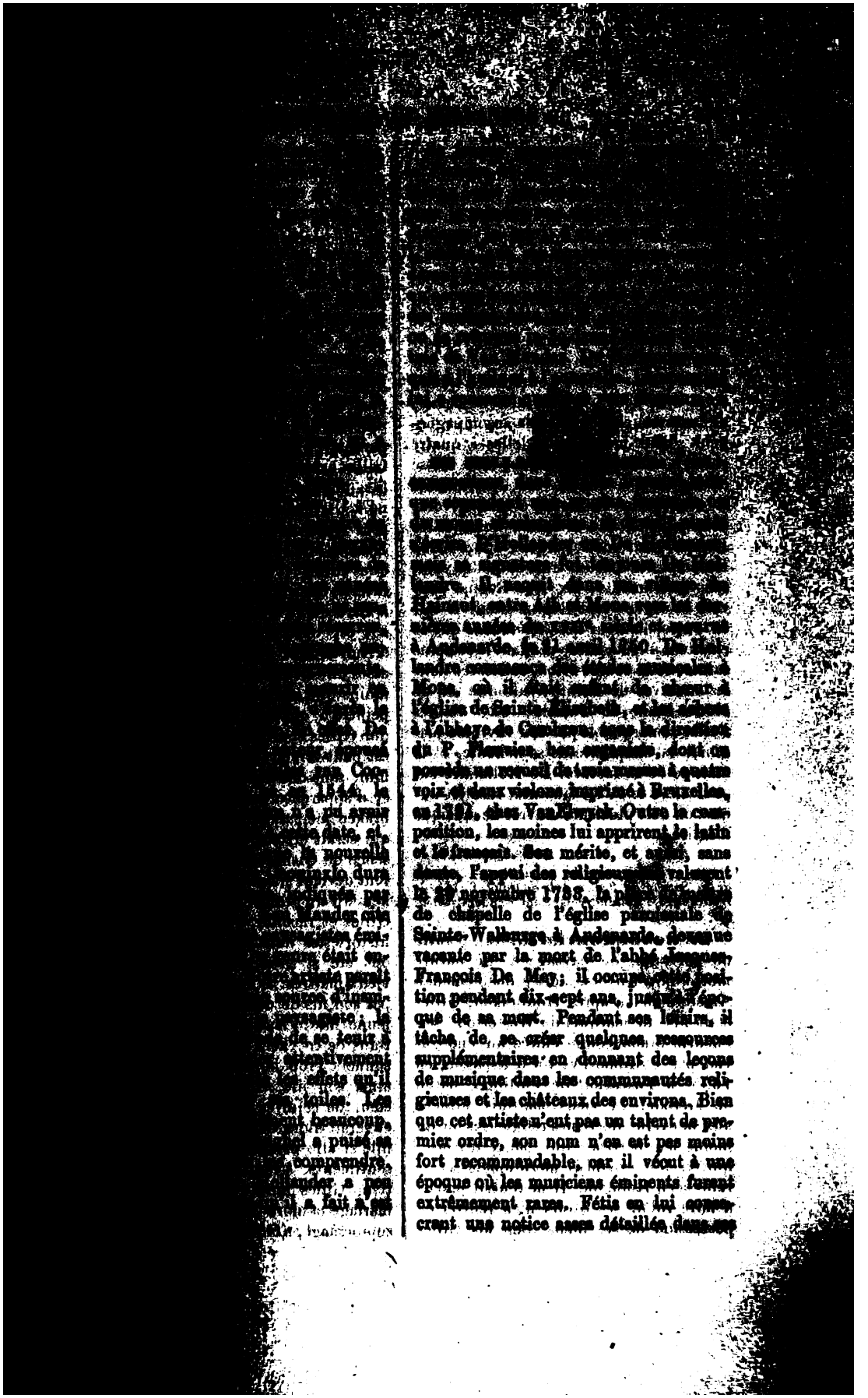

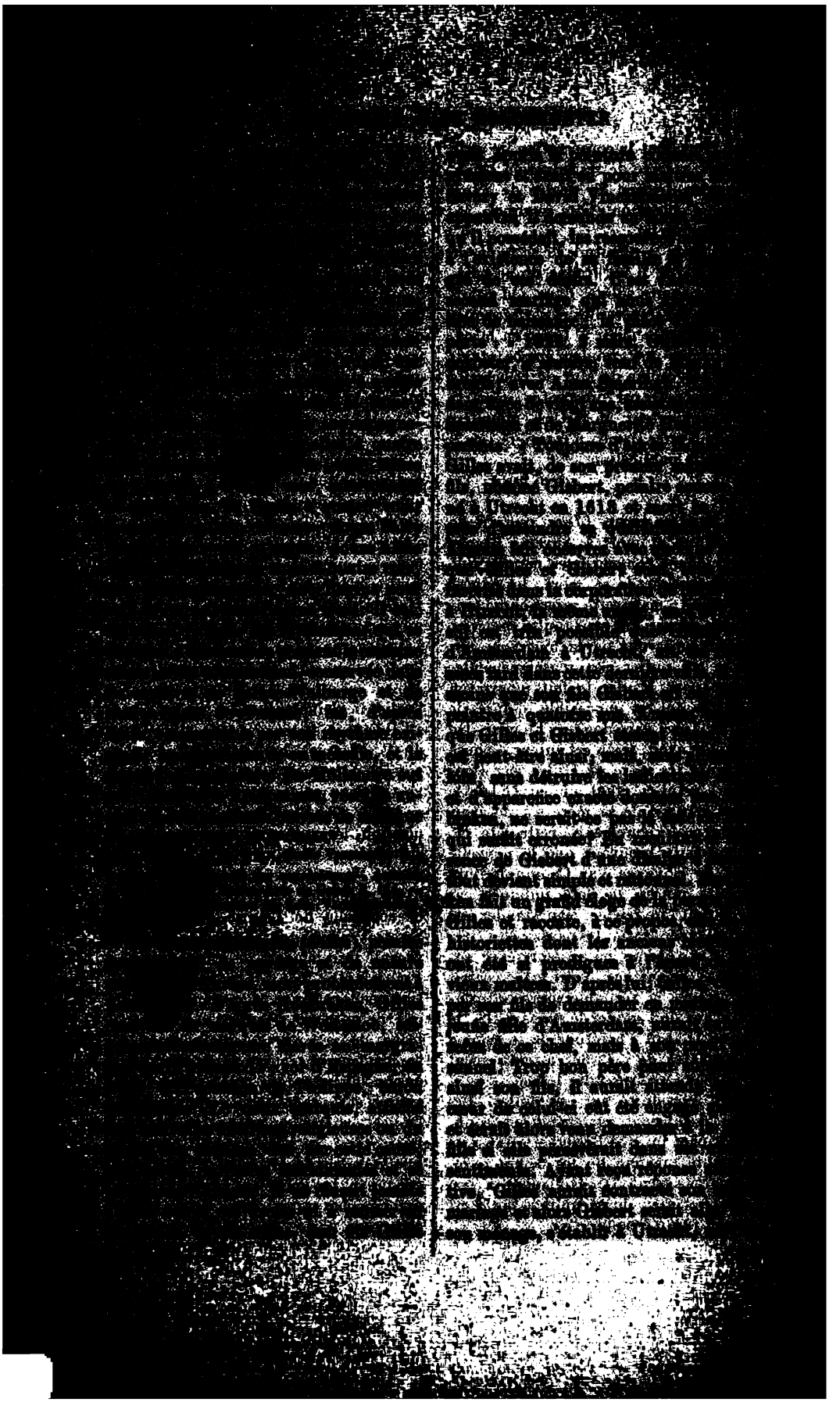

[illegible] trop souvent [illegible] affection. C'est [illegible] du célèbre pein- [illegible] de tout genre, [illegible], et qui fut son [illegible] filles de Gilles, [illegible] le peintre Jean- [illegible] peignait ses [illegible] la manière de [illegible], ses anciens [illegible] par le portrait, [illegible], il se mit à [illegible] dans lequel [illegible]. Son portrait [illegible]; on en [illegible] dessiné, gravé [illegible] du catalogue de [illegible]: Le livret [illegible] enregistre, sous [illegible] superbe et grand [illegible]. M. Burger le [illegible] se demande à [illegible] Gilles, d'après [illegible] 1653, la même [illegible]. Nous dirons [illegible] preuve, car Nagler [illegible] de cette espèce, et, [illegible] la date de la mort [illegible] Michel, le grand [illegible] n'avait que dix-neuf [illegible] de lui attribuer le [illegible]. Reste Gis- [illegible] être mort en 1653. [illegible] la toile porte une [illegible] déchiffrer et qui ce- [illegible] les doutes. En [illegible], la toile est vigou-

Ad. Siret.

[illegible]*rneille*), plus connu [illegible] de CANIS, musi- [illegible] dans la seconde moi- [illegible] On n'a guère de ren- [illegible] de ce compositeur; [illegible] qu'il fut d'abord cha- [illegible] église de Notre-Dame [illegible] puis (si l'on peut en [illegible] de ses ouvrages) atta- [illegible] l'empereur Charles- [illegible], assez nombreuses, [illegible] diverses collections [illegible] et à Anvers pendant [illegible]. Il a laissé, entre autres, des canons très-bien faits, dans un livre de *Chansons* de plusieurs auteurs, imprimé à Louvain en 1544, ainsi qu'une chanson reproduite dans le IIIe volume de l'*Histoire de la musique*, par Burney, et qui commence par ces mots : *La bonne grâce et maintien gracieux*. Il composa aussi des motets à cinq voix, publiés sous ce titre : *Cantiones sacræ, seu motetti quinque vocum*. Louvain, 1544; diverses pièces contenues dans le recueil intitulé : *Concentus octo, sex, quinque et quatuor vocum*. Augustæ Vindelicorum, 1545, et cinq motets à quatre voix faisant partie de la collection qui a pour titre : *Cantiones selectissimæ quatuor vocum. Ab eximiis et præstantissimis Cæsareæ Majestatis capellæ musicis M. Cornelio Cane, Thomâ Crequillione, Nicolao Payen et Johanne Lestainier organistâ, compositæ*. Augustæ Vindelicorum, 1548, petit in-4° obl. C'est, on le voit, d'après ce dernier titre qu'on a pu croire Canis attaché à la chapelle de l'Empereur. Mais, peut-être, cette composition est-elle l'œuvre d'un autre musicien du même nom, né à Gand en 1506, et mort à Prague, après avoir été, dans sa ville natale, chanoine honoraire de l'église de Saint-Bavon, maître de chapelle de Charles-Quint et de Ferdinand Ier, qui le tenaient en grande estime. Ce second Corneille De Hondt, réputé comme bon musicien, introduisit, dit-on, beaucoup d'améliorations dans la musique impériale et composa un recueil de musique dont les biographes n'indiquent ni le titre, ni le lieu d'impression.

Aug. Vander Meersch.

Fr. Fétis, *Bibliographie universelle des musiciens*, 2e édition. — *Biographie générale*, publiée par Didot. — M. Van Vaernewyck, *Historie van Belgis*, éd. de 1829, appendice.

DE HONDT (*François-Jean*), orfévre, ciseleur, graveur en médailles et archéologue, né à Bruges, le 2 octobre 1786; et mort en cette ville le 18 mai 1862. Élève de l'académie des beaux-arts de Bruges, il y fut plusieurs fois couronné, et apprit plus tard, de son frère Jean De Hondt, décédé à Paris, les premiers éléments de la gravure sur bois et au burin. Le sculpteur Jean Calloigne, son com-

peintre, lui enseigna à modeler. De 1821 à 1824, la Société d'encouragement des arts à Bruges lui décerna une médaille pour la gravure sur bois, et la même distinction pour la gravure en médailles; il fut nommé, en même temps, graveur en titre de la ville et membre de la commission d'inspection des monnaies. En 1835 et en 1837, De Hondt obtint des palmes d'honneur pour des ouvrages d'orfèvrerie et de ciselure. Voici quelques pièces qui témoignèrent de son bon goût et de son habileté : un *Christ en croix* et une *Sainte Barbe* en argent pour l'église de Maldegem; un bas-relief en cuivre doré pour la chaire à prêcher de l'église d'Evergem (Flandre orientale); deux flambeaux à figurines en argent pour la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges; une statuette de la *Sainte Vierge* en argent pour un couvent de Carmélites, de la même ville; plusieurs calices ornementés. Parmi ses médailles, on cite les suivantes : les *Armoiries des Pays-Bas*, signe distinctif des bourgmestres; *Minerve couronnant la Littérature belge*; la *Cité brugeoise couronnant les Arts*; une belle médaille à l'effigie du *Dr Vanden Heede*, qui lui valut, en 1824, le prix du concours de Bruxelles; un jeton commémoratif de la mort du vicaire-général *Gosthaels*, à Gand; le buste de *Jean van Eyck*; un *Souvenir du concordat de* 1827, conclu entre le pape et le roi Guillaume Ier; la médaille de l'*Election de Léopold Ier*, roi des Belges, en 1831; un jeton remémoratif de la *Restauration de la cathédrale de Bruges*, en 1839; l'abbé *Léon De Foere*, publiciste belge, en buste, etc. En 1836, 1838 et 1841, il exposa, avec succès, plusieurs de ses médailles au salon des beaux-arts à Gand.

Le roi Louis-Philippe ayant fait mouler en plâtre, pour la galerie du Louvre, à Paris, la magnifique cheminée du Franc de Bruges, François De Hondt publia, à cette occasion, une première *Notice sur la cheminée de la grande salle d'assemblée du magistrat du Franc de Bruges*, in-4o, avec une planche gravée au trait, par Ch. Onghena, Gand, 1840. Cette description historique et archéologique fut offerte au roi des Français, qui, en juin 1842, fit remettre à l'auteur, « comme souvenir et témoignage de satisfaction, » un vase en porcelaine de Sèvres, richement peint et émaillé. Dès lors, l'attention publique se fixa plus vivement sur le célèbre monument sculptural de Bruges. Contrairement aux auteurs qui le décrivirent avant lui, De Hondt s'ingénia à prouver qu'il a été élevé à la gloire de *Charles-Quint*, ainsi qu'en mémoire de la *Victoire de Pavie*, du *Traité de Madrid* et du *Traité de Cambrai*, dit la *Paix des Dames*. Mais aucun indice n'avait été découvert, jusque-là, au sujet des artistes qui l'ont conçu, ou exécuté. — En 1846, De Hondt fit imprimer une seconde *Notice*, relatant le résultat de ses nouvelles recherches dans le dépôt des archives de Bruges : il y démontra, cette fois, que la conception du *trophée supérieur* de la cheminée est due à Lancelot Blondeel, peintre, architecte et graveur, reçu maître, en août 1529, dans la gilde brugeoise de Saint-Luc, et que la *partie inférieure*, y compris les bas-reliefs, en albâtre, représentant l'*Histoire de la chaste Suzanne*, doivent être attribués au ciseau de Guyot de Beaugrant, statuaire malinois. Tous deux eurent la direction de ce chef-d'œuvre exécuté en marbre et en bois. Ils y employèrent, entre autres, deux artistes, maîtres ou apprentis sculpteurs, qui s'appelaient Herman Glosencamp et Adrien Rasch, mais dont la réputation n'est pas autrement parvenue jusqu'à nous et qui même ne sont cités dans aucune matricule artistique. Une commission provinciale, instituée par arrêté du 4 novembre 1844, pour émettre son avis sur la restauration de la salle et de la cheminée du Franc de Bruges, confirma les découvertes de Fr. De Hondt, par l'organe de son savant rapporteur, le Dr Jacq. De Merssemann.

François De Hondt fut un des fondateurs de la *Société brugeoise d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*; affilié à la section de gravure de la *Société royale des beaux-arts et de littérature, de Gand*; membre

…de Dessin …, il ne cessa de … aux recherches … estimables tra… décoration de cho… Léopold.

… Bio. De Busscher.

…graphique … Bruxelles, Album de … frères, Leçons en … solfèges, bocaldhon… Voyages sur la cheminée … du Franc de Bruges … — Docteur Jacq. De … restauration de la …, 1858.

…), compositeur, … On connaît, … ce musicien, une … Ave, Mater Christi, … qui possède … de Bruxelles. On … d'un recueil de … et dont le ma… 1542, appartenant … de Bruges, est … la bibliothèque de … 154 : il contient sept … et une flamande (*het …gesyt*), un *Inclina*, … les messes *Benedic… Israel*, *Panis quem ego … descendentes*, et le … *Christus*. M. de Cous… partition le *Kyrie* de … *Dominus Deus Israel*, … *musique* de sa No… tions musicales de la …brai.

… Aug. Vander Maelen. … universelle des musi…

…) ou HONDIUS *le* … graveur au burin, … Brabant), le 9 juin … Corneille De Bie, et … d'autres biographes; … sion la plus accrédi… 1610, où il vivait en… que l'indique l'in… portrait, dessiné par … par Fréd. Bouttats … Jean Meyssens, pein… liographe, à Anvers: … HOMMES D'ESPRIT SUBLIME, *qui, par leur art et leur science, deviendront vivre éternellement etc.* Les … des artistes furent employées, en 1661, à illustrer le GULDEN CABINET DER … VRIJ SCHILDER-CONST (biographies en prose et en vers) de Corneille De Bie. Ni Bartsch, ni Nagler, ni Brulliot n'ont vu le recueil de Meyssens, dit Christian Kramm, et ils en ont confondu les épreuves séparées qui leur sont tombées sous les yeux, avec les planches du *Gulden Cabinet*. L'inscription *française* burinée au bas du portrait, vers 1640, établit les principaux points biographiques mal connus ou contestés. En admettant ce millésime, Henri Hondius le Vieux avait alors soixante-seize ans : âge qui s'accorde avec les indications fournies par deux estampes, représentant l'une des *Réjouissances villageoises* et signée : H. HONDIUS *fecit æt.* 75, *Ao* 1648 (gravure à tort attribuée à HENRI HONDIUS *le Jeune*, fils de JOSSE HONDIUS); l'autre, un *Paysage*, exécuté en 1639, dont Breughel aurait, selon Mariette, donné le dessin, et où il est marqué que le graveur avait alors soixante-six ans.

Fils de Guillaume De Hondt, le savant philologue, Henri alla avec ses parents habiter Malines, lorsque la guerre intestine éclata dans les Pays-Bas. Dès son enfance, il montra des dispositions exceptionnelles à s'instruire. Après la mort de son père, son éducation se continua à Anvers, où sa mère était venue se fixer. Là se révélèrent ses goûts artistiques : ses cahiers scolaires étaient tous ornés de bons hommes et de chevaux. La veuve de Guillaume De Hondt s'étant remariée avec un bourgeois d'Anvers, Henri fut mis en apprentissage à Bruxelles chez Godefroi van Ghelder, orfévre en titre du prince de Parme, et, dans le même temps, reçut des leçons de dessin de Jean Wiericx. Ne se bornant pas à ce double apprentissage, il s'exerça à la gravure sur cuivre et y fit de rapides progrès. Il s'appliqua aux sciences mathématiques, apprit la perspective, l'architecture et même la construction des fortifications. Dans ce multiple enseignement, dont ses estampes offrent maintes preuves,

[illegible] furent le vieux Jean Vrede-[illegible] Vries et Samuel Marelois, [illegible] sans pareil, « s'il faut en [illegible] l'inscription du portrait. A l'âge [illegible] Henri se maria en [illegible] avec une demoiselle noble de La Haye. Dès cette époque, il s'adonna à la pratique de la gravure avec un tel succès, que sa réputation se répandit au loin. De grands personnages, des [illegible] voulurent posséder de ses planches et de ses dessins à la plume, non moins appréciés. Il était très-laborieux et d'une conduite régulière. Dans sa jeunesse, il voyagea en France, en Angleterre, en Allemagne et séjourna à Cologne chez Quentin Van der Gracht, grand collectionneur d'estampes et de dessins. Plus tard, il se rendit de nouveau à Paris et à Londres, pour visiter les cabinets les plus renommés et étudier les statues antiques.

Henri Hondius le Vieux imita le style de Jean Wiericx, dont il avait fréquenté l'atelier. Il a gravé des portraits, ainsi que des estampes à sujets religieux et profanes. Voici les planches qui, par leur signature et leur millésime, ne peuvent lui être contestées : *La Femme adultère*, d'après Charles van Mander, 1596-1597 ; *Jésus et ses disciples à Emmaüs*, et *Saint Paul jetant au feu la vipère qui l'a mordu*, d'après Gilles Mostaert, 1598, in-folio ; *Vase de fleurs*, d'après Elias Verhulst, 1599, gr. in-fo. *Le Jugement de Salomon*, d'après C. van Mander, *Tobie et l'Ange*, d'après G. De Saen, 1600, sont attribués par Huber et Ch. Le Blanc à HENRI HONDIUS *le Vieux*, et par Joubert à HENRI HONDIUS *le Jeune*, ce qui semble douteux. Basan, Huber et Leblanc citent encore des gravures de *paysages* et *pastorales*, d'après P. Breughel le Drôle : *La Saint-Jean*, ou *Les épileptiques à Meulebeke-les-Bruxelles*, cinq planches burlesques ; les *Réjouissances flamandes*. — *Musarum officia* : concert des neuf Muses sur le Parnasse, composition de Tadd. Zucchero, in-folio, pièce capitale du graveur.

Les portraits de *Corneille Cort*, graveur anversois, mort à Rome en 1578 (H. H. *fecit* 1598), et de *Jean Buggenhaghen*, réformateur allemand (H. HONDIUS *fecit* 1599, in-4o), étant d'HENRI HONDIUS *le Vieux*, ceux des réformateurs *Jean Calvin*, *Philippe Mélanchton*, *John Wickleff*, *John Knox* et *Girolamo Savonarola*, font partie de la même suite. — On cite encore une collection de portraitures copiées d'après Jérôme Cock : H. HONDII *pictorum celebrium Germaniæ Inferioris effigies*, in-folio, publiée à La Haye. Les soixante-huit portraits de peintres flamands, gravés par HENRI HONDIUS *le Vieux*, sont devenus rares ; la plupart ayant été coupés pour pouvoir être placés dans des *Vies de peintres*. L'œuvre de Jérôme Cock parut à Amsterdam, en 1612 et en 1618, sous le titre de *Theatrum honoris in quo nostri Apellis sæculi seu pictorum qui patrum nostrorum memoriæ vixerunt celebrium, præcipuos quos Belgium tulit, veræ et ad vivum expressæ imagines in æs incisæ exhibentur*, éditée d'abord par la veuve de Jérôme Cock, en 1572 : *Pictorum aliquot celebrium Germaniæ Inferioris effigies*, in-fo. — Chrét. Kramm mentionne *Les Pacificateurs belgiques*, 30 planches. Amsterdam, 1618 ; *Les Hommes illustres*, 21 planches gravées et imprimées par H. Hondius in-4o ; les cartes d'une description des villes de la Hollande, etc. : *Tooneel of Beschrijving der steden van Holland, enz.*, door Marcus Zuerius Boxhornius, in-4o obl. Amsterdam, 1634. — En 1624, Henri Hondius le Vieux avait fait paraître, en hollandais, un traité de la fortification : *Beschrijving en afbeeldingen der generale regelen der fortificatien en der artillerie*, avec de nombreuses planches.

« L'article des HONDIUS, disent Huber et Rost (*Manuel des amateurs de l'art*), est un des plus embrouillés dans l'histoire des artistes flamands. Plusieurs biographes ne font qu'un artiste des deux *Henri* (le Vieux et le Jeune), mais, comme leur manœuvre diffère, on s'est cru obligé d'en faire deux. » De son côté, Mariette, réfutant, dans son *Abecedario*, les données d'Horace Walpole et de Jh Strutt, n'est pas heureux dans ses inductions : sa conclusion n'est point admissible. Chrét. Kramm, s'effor-

[illegible], se range à la [illegible] des deux *Henri*, [illegible] renseigne- [illegible] exact. La même [illegible] produit au sujet [illegible] H. HONDIUS de [illegible]) de Lucas de [illegible] estampe, dont on [illegible] six exemplaires [illegible] grandes collec- [illegible] de la perte de [illegible] par un accident [illegible] dès le commen- [illegible]. Toujours est-il [illegible] la copie *signée* [illegible] originale n'exis- [illegible] la traduction [illegible] qui entourent [illegible] L'original de ceci [illegible] trouve plus pour [illegible] coûte cin- [illegible] exemplaire primi- [illegible] de Paris a [illegible] en 1660, et il [illegible] : la copie de [illegible] entièrement exacte. [illegible] exécuté d'autres; on [illegible] anciennes, dont une, [illegible] à l'estampe ori- [illegible] difficile, dit Fr. Ba- [illegible] méprendre. La *copie* [illegible] attribuée à HENRI [illegible] par L. Heller, [illegible] Kramm; à HENRI [illegible] par Huber, Rost et [illegible], qui admet les [illegible], ne se prononce

Edm. De Busscher.

[illegible] *Dictionnaire des graveurs* [illegible]. — Huber et Rost, [illegible] *amateurs de l'art*, 1808. [illegible] *des amateurs d'es-* [illegible], *Notices sur les gra-* [illegible] 1808. — Chrét. Kramm, [illegible] *schilders, graveurs*, etc.

[illegible]) ou HONDIUS, cal- [illegible], graveur au burin [illegible] à Wacken, village [illegible], d'après F. Malpé [illegible]) et Delvenne [illegible]), et non en 1563, [illegible] Moréri (*Dictionnaire* [illegible] biographes. Il [illegible] le 16 février 1611, selon Moréri et Van Hulthem, qui seuls précisent la date, les autres auteurs ne mentionnant que l'année. On ne cite point le nom de son père, mais il paraît être le frère aîné de HENRI HONDIUS *le Vieux*. Lorsque Josse Hondius eut deux ans, ses parents l'amenèrent à Gand. Plusieurs écrivains, Walpole, Struut, Immerseel et Malpé en ont inféré qu'il était natif de cette ville. De bonne heure, il montra des dispositions pour les arts plastiques et graphiques. Les biographes assurent que, dès l'âge de huit ans, et sans avoir eu de maître, il gravait sur le cuivre et l'ivoire des sujets de son invention. Mis en apprentissage dans l'atelier d'un peintre qu'on ne nomme point, il ne tarda pas à se perfectionner dans l'art du dessin, tout en se livrant, en même temps, à l'étude du grec et du latin. Il s'appliqua aussi à la cosmographie, et sa grande réputation est due surtout à la supériorité des cartes géographiques qu'il grava et qu'il dressa pour des recueils renommés. Ant. Sanderus, dans sa *Flandria illustrata*, et J.-F. Foppens, dans sa *Bibliotheca belgica*, l'appellent le *Ptolomée belge* et l'égalent aux plus célèbres cosmographes de l'Europe. Moréri dit que le duc de Parme, Alexandre Farnèse, ayant appris le talent que déployait Josse De Hondt « en gravure et sculpture », voulut le voir et lui commanda « des statues » (statuettes?) « en bronze, » qui furent exécutées à sa pleine satisfaction. Le prince engagea les parents du jeune artiste à le laisser partir pour l'Italie. Mais celui-ci, qui n'en avait nulle envie, revint secrètement à Gand, où il s'adonna à la gravure des types et à la fonte des caractères d'imprimerie. A l'époque des derniers troubles religieux et politiques en Flandre, il partit pour l'Angleterre et se fit connaître à Londres non-seulement par son habileté à construire des instruments de mathématiques et des globes terrestres de dimensions colossales, mais encore par la gravure des plans et cartes, ainsi que par l'expérience qu'il avait acquise dans la fonte typographique. Il traça des cartes et dessina des planches

pour la *Description de la Guyane*, par sir Walter Raleigh, éditée à Nuremberg en 1599; pour le *Voyage en Terre-Sainte*, de Francis Drake, et le *Voyage autour du monde*, de Thomas Cavendish, le hardi navigateur, mort vice-amiral d'Angleterre.

Josse De Hondt, qui s'était marié pendant son séjour à Londres, y devint père de plusieurs enfants : l'aîné, HENRI DE HONDT ou HONDIUS, dit *le Jeune*, naquit dans cette ville en 1580, selon la plupart des biographes. A la vérité, Chrét. Kramm (ANNEXES aux *Levens en werken der hollandsche en vlaamsche schilders, graveurs*, etc.), fixe à 1599 la naissance de Henri Hondius le Jeune; mais il s'appuie sur une déclaration de mariage de 1595, qui, probablement, ne concerne point cet artiste; cette date même ne concorde pas avec le millésime de 1599, et moins encore avec celui de 1608, époque où Henri exécuta le portrait de *Jacques Ier d'Angleterre*. Ayant appris de son père l'art de la gravure, il l'aida dans ses publications à Amsterdam, où tous deux étaient venus résider, à leur retour d'Angleterre. Après la mort de Josse Hondius, son fils termina les ouvrages qu'il avait laissés inachevés et en donna plusieurs éditions : H. HONDIUS *excudit*. Cet Henri Hondius, qui a gravé l'histoire, le paysage et le portrait, fut le plus habile des artistes de ce nom, et ses productions sont très-remarquables. Par suite de sa naissance à l'étranger et de son constant séjour dans les Provinces-Unies de Hollande, il n'appartient point, quoique Belge d'extraction, à notre Biographie nationale. Il en est de même pour son fils *Guillaume Hondius*, dessinateur et graveur de portraits, né à La Haye, vers 1601, qui, après y avoir travaillé avec succès, se rendit vers 1637 en Allemagne, à Dantzick, où l'on croit qu'il mourut. Sa dernière gravure datée porte le millésime de 1645. On cite de lui une vingtaine de portraits, entre autres le sien, d'après Antoine van Dyck, in-folio, 3e état avec l'inscription : GUILIELMUS HONDIUS, *chalcographus Hagæ comitis*; les portraits de *Fr. Franck le Jeune*, belle et rare pièce; celui de *Guillaume de Nassau*, vice-amiral de Hollande; d'*Armand du Plessis*, cardinal de Richelieu, grand in-folio. A la mort de Gérard Mercator, les cuivres de son GRAND ATLAS (1594) ayant été mis en vente, ce fut Josse qui les acquit; il y ajouta cinquante cartes, représentant l'Espagne, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, des contrées de la Gaule et de la Germanie, restées à peine ébauchées par Mercator, et les publia en 1606, à Amsterdam, avec une description de ces pays, écrite par P. Van den Berghe (*Montanus*), de Gand, son beau-frère, sous ce titre : GERARDI MERCATORIS *Atlas sive cosmographicæ meditationes de fabrica mundi et fabricati figura, jam tandem ad finem perductus, quamplurimis æneis tabulis . . . . . auctus ac illustratus à Judoco Hondio, etc.* En 1609, il en publia une édition française, avec texte de Lancelot Voisin, seigneur de la Popelinière : ATLAS *ou méditations cosmographiques de la fabrique du monde et figure d'iceluy. Commencé en latin par le très-docte Gérard Mercator, parachevé par Judocus Hondius, etc.* — *Sumptibus et typis æneis Judoci Hondii*. Amst. D'autres éditions de ces ouvrages, en diverses langues, parurent sous le nom de *Josse Hondius*, après sa mort, par les soins de son fils *Henri Hondius*. — En 1607, Josse Hondius réduisit les cartes du grand Atlas, et les publia en petit in-quarto oblong, avec un titre latin : ATLAS MINOR *Gerardi Mercatoris à J. Hondio plurimis æneis tabulis auctus atque illustratus*. Amst. *Excusum in ædibus Judoci Hondii*. Cette réduction du grand Atlas in-folio parut ensuite avec des textes français, flamand, allemand et turc, de 1608 à 1651.

On a de Josse Hondius une Instruction sur l'usage des globes célestes et terrestres, avec planches; elle a été imprimée à Amsterdam en 1597 et en 1612 : *Tractaet ofte handelinghe van het ghebruych der hemelscher ende aertscher globe, door Judocus Hondius*, in-4o. Graveur en caractères, l'artiste publia, en 1594, à Amsterdam, un recueil de modèles d'écriture, d'après les meilleurs calligraphes : Jean Van de Velde, Jacquemine D'Hont,

…), Félix van Sam… (…ise), Coricne (ro… (français) : *Thes… paris summarum … plaria complec… … parata.* Ju… …. In-folio, pages …, dans son *Dic… …ciens et modernes*, … Hondius, qui floris… …e XVIIe siècle, n'a … graphiques; mais … *Manuel des ama…* … cet artiste cinq … reine d'Angleterre; … ; *Gérard Mer…* … et sir *Fran… Vue de Londres.* … de lui une *Vue de …landiæ*), datée de …

… Rénl. De Busscher.

… — Foppens, *Biblio…* … Biographie des hommes … Nord occidentale, 1843-… *…ire historique.* — … *…erken der koll. en …* 1857-1863. — Huber … *…s et des amateurs de …*, *Manuel des ama…* — D.-J. Van Rasmdonck, … et ses œuvres, 1869. — … *…royaumé des Pays-Bas,* …

…), plus connu sous …us, écrivain ecclé… …nd vers la fin du …16 à Alost le 28 dé… …, jeune encore, au …-Carmes ou Carmes …ille natale. Après …ion religieuse et ac… …sciences sacrées, il …udes en Italie, d'où …rie avec le titre de …. Doué de qualités …mmé, successivement, …ts de son ordre à … Anvers. Il gouverna … depuis le 30 avril … de l'année 1641, et …me le 25 mars 1638. …, le prieuré ou ermi… …-ter-Muylen, à Lie… …après avoir été aban… …ron cent cinquante … Canisius devint commissaire général et provincial des Grands-Carmes dans les Pays-Bas. Au moment de sa mort, il était prieur du convent d'Alost, où il fut enterré dans l'enceinte du cloître. Une longue épitaphe qu'on lisait sur sa tombe est rapportée par Van Gestel, dans l'*Historia archiepiscopatus Mechliniensis*, I, p. 146.

Le P. Canisius possédait de vastes connaissances théologiques et canoniques; aussi plusieurs personnages de distinction recoururent-ils constamment à ses conseils éclairés. Dans ses moments de loisir, il s'occupait volontiers de recherches historiques. Il était, de plus, un religieux modèle.

Il a laissé, en manuscrit, les ouvrages suivants : 1° *Compendium juris canonici et civilis*, vol. in-4°, que l'on conservait autrefois au couvent des Grands-Carmes, à Anvers. — 2° *Scholia et notæ in regulam et statuta ordinis Carmelitani*, cité par Paquot. Le *Répertoire onomastique des manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, p. 13, cite à tort, sous le titre de *Scholia et notæ*, le manuscrit que nous indiquons ci-dessous sous le n° 3; au même endroit, il attribue également par erreur à Liévin Canisius un Commentaire latin sur le *Catéchisme* du bienheureux Pierre Canisius. — 3° On conserve à la Bibliothèque royale de Bruxelles (*Section des manuscrits*, n° 18272), une *Histoire des monastères des Carmes en Belgique*, avec l'inscription : *Quæ sequuntur collecta sunt per R. P. Magistrum Livinum Canisium, S. Th. D., et conscripta per F. Andream Lievens, conventus Bruxellensis sacerdotem professum, anno* 1637. Cet intéressant recueil historique, qui compte environ 100 feuillets in-fol., renferme : *a*) une courte notice sur tous les couvents des Carmes et des Carmélites de l'ancienne observance, qui existaient en Belgique en 1637; *b*) l'indication des stations de carême et autres que les religieux des quatre ordres mendiants prêchaient chaque année à Bruxelles et dans la banlieue; enfin *c*) le nécrologe du couvent des Grands-Carmes, à Bruxelles, depuis 1383 jusqu'en 1651. E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., III, p. 150.

[illegible] (*Martin*), écrivain ecclésiastique, né à Berlaere, près de Termonde, vers l'année 1570, et décédé à Bruxelles, le 12 juin 1637. Il fit ses humanités à Aerschot, et entra dans l'ordre des carmes chaussés au couvent de Gand. A peine eut-il prononcé ses vœux solennels, que ses supérieurs l'envoyèrent à l'université de Douai pour y achever ses études comme élève du séminaire du Roi. Il s'y appliqua spécialement à la dogmatique, à la morale et aux controverses, et prit le grade de licencié en théologie. Il se rendit ensuite à l'université de Paris, afin de se perfectionner dans la connaissance des langues grècque et hébraïque. Il eût désiré prolonger son séjour dans cette ville ; mais ses supérieurs le rappelèrent en Belgique. Il revint à Gand, où il conquit, en peu de temps, l'estime et l'affection de ses confrères, tant par les talents remarquables dont il était doué que par les qualités éminentes de son cœur. Aussi fut-il élu prieur presque immédiatement après son retour.

Depuis le moment de sa profession religieuse, le P. De Hooghe s'était senti animé du désir de mener une vie plus parfaite, et avait nourri l'idée de ramener ses confrères à la discipline primitive et sévère de l'ordre du Carmel. Le priorat auquel il venait d'être élevé parut lui fournir une occasion favorable pour la réalisation de son projet. Il se mit à l'œuvre, secondé dans ses desseins par un autre religieux, aussi fervent que lui, nommé Liévin de la Très-Sainte-Trinité. Mais, dès l'abord, il rencontra une résistance énergique : ses confrères allèrent jusqu'à le déposer de la dignité de prieur et à le faire mettre en prison. Ce premier insuccès fut loin de le décourager : il poursuivit son œuvre avec confiance et parvint à y intéresser l'archiduchesse Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, et Jacques Boonen, archevêque de Malines. Ceux-ci écrivirent à Philippe Thiébault, provincial des Carmes en France et dans les Pays-Bas, pour lui recommander le projet de réforme, qui, grâce à leur intervention, ne tarda pas à être agréé et introduit dans le monastère de Gand. En 1625, le P. De Hooghe se rendit à pied à Rome, et obtint du général de l'ordre la confirmation de la réforme établie à Gand. Cette réforme fut introduite à Louvain en 1631, où le P. De Hooghe était prieur à cette époque. Élu provincial en 1634, le zélé religieux la fit admettre à Bruxelles, et, peu de temps après, il eut la consolation de la voir adoptée par tous les couvents de la Belgique, de l'Allemagne et de la Pologne. Il remplissait, pour la deuxième fois, les fonctions de provincial lorsqu'il mourut à Bruxelles, à la suite d'une longue maladie. Son corps fut enterré dans la salle du chapitre, au couvent de Bruxelles, avec une épitaphe que rapporte la *Bibliotheca Carmelitana*, p. [illegible].

Le P. De Hooghe a laissé : 1° *Den H. Scapvlier van Onse L. Vrouwe van den Bergh Carmelos wonderlick om haere bescherminghe ende helpe in 't leven ende doodt ende daer nae. Nu op een nieuw uytghegheven ende verklaert*. Te Ghendt, by Jan Vanden Kerckhove, 1629, vol. in-12 de XII-264 pages, imprimé en caractères gothiques.

La *Bibliotheca Carmelitana* attribue aussi au P. De Hooghe les ouvrages suivants, sans dire s'ils sont imprimés ou non : 2° *De modo bene vivendi liber* I. — 3° *De sanctissima Trinitate liber* I. — 4° *Compendium universæ philosophiæ*.

E.-H.-J. Rousseau.

Cosmas de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, II, p. 385. — Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiæ*, II, p. 314. — Daniel a Virgine Maria, *Vinea Carmeli* et *Speculum Carmelitanum*. — Vanderhaeghen, *Bibliographie gantoise*, II, p. [illegible].

DEHOS, littérateur du XVIIIe siècle, né à Liége. Il a publié : *Lettres missives*, Liége, 1714, in-18 ; on en connaît plusieurs éditions, publiées sous le titre de *Nouvelles lettres familières et autres missives, entremêlées des Merveilles et de la description des villes les plus considérables de toute l'Europe et d'un Abrégé de l'histoire romaine..., enrichi d'une ample Explication sur le change et un Formulaire de lettres de change, nouvellement mis en lumière, par Dehos, maître d'école*. Liége, 1745, petit in-8° ; ibid., 1750 ; ibid., 1756 ; ibid., 1765 ; ibid., 1778. — *Nouvelles lettres familières et autres mis-*

[illegible] *vivre, de bien par-* [illegible], *entremêlées de* [illegible], *de Géographie,* [illegible] *petit Traité sur* [illegible], *etc.; nouvelle* [illegible], *corrig. (sic) et* [illegible] *de l'histoire de* [illegible] ibid., 1792, petit [illegible] de la ville de [illegible] dans ce recueil n'est [illegible] de mérite, et les [illegible] l'instruction témoi- [illegible] de l'auteur.

[illegible] Aug. Vander Meersch.

[illegible] *litgeoise*, t. 2, p. 335. [illegible], *byvoegsel*. — De [illegible].

[illegible] (*Louis-Joseph*), [illegible] du chapitre [illegible] Martin, à Ypres, né [illegible] deuxième moitié du [illegible] dans cette ville le [illegible] prit un pèlerinage à [illegible] retour, les ouvrages [illegible] *variorum locorum* [illegible] *vitæ sanctorum*, [illegible] 1628, in-4o. — 3o Une [illegible] en flamand de la *Vie* [illegible] *d'Ypres et du bien-* [illegible] *confesseur*, imprimée [illegible] Bellet, 1622.

J.-J.-J. Vereecke.

[illegible] *Levensbeschryving*. — *Bio-* [illegible] *occidentale*.

[illegible] (*François*), poëte, chan- [illegible] flamand, naquit à [illegible] et mourut à Bruges, [illegible] état d'entrepreneur [illegible] et les fonctions ad- [illegible] remplit dans sa ville [illegible] gouvernement hollandais [illegible] point de se livrer à des [illegible].

[illegible] pièces de théâtre sont: [illegible] *of het Regtsgeding*. — [illegible] *Lepeldief*, pièce en trois [illegible] *by toeval*, opéra- [illegible] *Wraek*, pièce en trois [illegible] *eens jongelings*, [illegible]. — *Het Beleg van* [illegible] historique en plusieurs [illegible] *Familie Weterstons* et *Jakske met zijn fluitje*, comédies entremêlées de chant.

Les ouvrages de De Jaegher, très-favorablement accueillis, furent couronnés dans différentes villes, à Bruges, à Courtrai, à Ypres, etc.

Emile Varenbergh.

Piron, *Levensbeschryvingen*. — *Nederl. Letterkundig jaerboek*, 1853.

DE JODE (*Arnould*), graveur au burin, né à Anvers, le 9 mars 1638, travailla dans les Pays-Bas et en Espagne. Fils de PIERRE DE JODE le *Jeune*, il n'eut pas d'autre maître que lui, soit pour les principes de l'art du dessin, soit pour la pratique du burin. En 1658, la maîtrise lui fut conférée dans la gilde de Saint-Luc, à Anvers. On ignore quand et pourquoi il passa en Angleterre, mais on le trouve à Londres, lors du terrible incendie qui, en 1666, détruisit 30,000 maisons. Ce séjour est constaté par l'inscription de la belle estampe qu'il grava, à cette époque, d'après Antoine van Dyck, l'*Enfant Jésus embrassé par le petit saint Jean : — A. Van Dyck pinxit, Arnoldus de Jode sculpsit Londoni, tempore incendii maximi*. In-fol. en haut. Ce tableau était alors dans le cabinet de Pierre Lely, à qui la planche est dédiée par Richard Thomson : bien exécutée et d'un burin moelleux, elle est devenue rare. « Les ouvrages d'Arnould De Jode, disent Huber et Rost, soit qu'on les considère relativement au dessin, soit qu'on les envisage par rapport à la partie mécanique de l'exécution, sont inférieurs à ceux de son père et de son aïeul. Ses meilleures gravures sont ses portraits. » De ces derniers on cite : *Petrus Lely*, peintre de Charles Ier, roi d'Angleterre, *se ipse delineavit; Alexandre Browne*, portrait placé en tête de son *Ars pictoria*, d'après Jacq. Huysmans; *Catherine Howard*, duchesse de Lennox, d'après A. van Dyck, que H. Bromley, dans son catalogue, attribue par erreur à P. De Jode, tous trois in-fol.; le cardinal *Pallavicini*, d'après Tiziano Vecello, in-4o. Ses principales estampes épisodiques sont : l'*Éducation de l'Amour par Mercure*, où se voit Vénus, ailée, d'après le tableau d'Antoine Allegri (le

Corrége), appartenant alors à Charles Ier. Gravé à Londres, en 1667, par Arn. De Jode, en format grand in-folio. Belle et rare estampe. — *La Madeleine*, en buste, d'après Van Dyck, in-folio en ovale. — *Paysage boisé, par un temps de pluie, avec éclaircie*, de Louis De Vadder, gravé en 1658 à Anvers, in-fol. en largeur. — Quelques autres paysages, d'après Jacques Fouquières. Edm. De Busscher.

François Basan, *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes*. — Huber et Rost, *Manuel des amateurs et des curieux de l'art*. — Ch. Le Blanc, *Manuel des amateurs d'estampes*. — P.-J. Mariette, *Abecedario* : Notes sur les arts et les artistes. — *Revue d'archéologie et d'histoire*, t. Ier, 1859.

De Jode (*Corneille*), géographe, graveur sur cuivre, né en 1568 à Anvers, et non en 1562, comme l'indique Le Blanc; mort à Mons, le 17 octobre 1600. Il n'était point le père de Gérard De Jode, le graveur anversois, ainsi que le disent Huber et Rost, sans préciser l'époque de sa naissance, mais le frère aîné de Pierre De Jode le *Vieux*. Cosmographe instruit, homme de science et de mœurs régulières, il voyagea en Norwége, en Danemark, en Islande et dans quelques autres contrées lointaines, que fit mieux connaître la publication de ses cartes. Dans la Collection Van Hulthem (Bibliothèque royale de Belgique), au no 14856, est mentionné : Cornelii de Judæis (*sive de Jode*), *antverpiani*, Speculum orbis terrarum. *Antverpiæ, Arnoldus Coninx, sumptibus viduæ et hæredum* Gerardi de Judæis, 1593, in-folio, avec de nombreuses cartes; ouvrage rare et peu connu. Dans la Bibliotheca belgica, du chanoine J.-Fr. Foppens, est citée une seconde publication cosmographique, intitulée : *Introductio geographica in tabulas Europæ. Asiæ, Africæ et Americæ, a se* (*Cornelio de Judæis sive de Jode*) *evulgatas*, 1595, in-folio. Après avoir amassé quelque richesse pendant ses pérégrinations, et surtout, en dernier lieu, en Espagne, où il travailla assez longtemps, il résolut de rentrer dans son pays. Mais comme il était défendu, par des édits royaux, d'exporter de l'Espagne de grandes quantités d'or, il s'avisa d'un stratagème qui lui fut plus fatal que ne l'eût été la perte même de son pécule : il se fit confectionner une sous-cotte et un pectoral entièrement en or, les revêtit sous ses vêtements et se mit ainsi en route. Durant son voyage, un froid mortel le saisit, et, presque au terme de sa course, près d'atteindre Anvers, sa ville natale, il expira à Mons, en Hainaut, à l'âge de trente-deux ans. Ces détails sont confirmés par l'épitaphe que ses frères firent placer au-dessus de sa tombe, dans l'église primaire de Sainte-Waudru, à Mons, où il a été enseveli.

D. O. M. S.
CORNELIO DE JODE, ANTVERPIANO
COSMOGRAPHO CLARISS.
VITA, ERUDITIONE AC MORIBUS INSIGNI :
QUI CUM NORVEGIAM, DANIAM,
ISLANDIAM, ALIASQUE REMOTAS REGIONES
TYPIS EVULGANDIS, PERLUSTRASSET,
HAC ITER EX HISPANIA FACIENS
MORBO CORREPTUS
OBIIT XVII OCTOBRIS CIↃ.IↃ.C.
ÆTATIS VERO SUÆ XXXII.
FRATRES MŒSTI POSS.
VITA MORI DEDERAT, MORS VIVERE, VITA LABORES
CUM LACRIMIS, LÆTAM MORS DEDIT HUIC REQUIES.

Edm. De Busscher.

Huber et Rost, *Manuel des amateurs et des curieux de l'art*, 1801. — J.-François Foppens, *Bibliotheca belgica*, 1739. — *Bibliotheca Hulthemiana*, 1836. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*.

De Jode (*Gérard*), géomètre, graveur sur cuivre, sur bois et chalcographe-éditeur, né à Anvers en 1521, selon Huber et Rost, Malpé et Ch. Le Blanc, et non en 1541, comme le dit Immerseel, et l'admet Chrét. Kramm; mort en 1591. Il était fils de Gérard De Jode, *géographe* et *graveur*, d'origine hollandaise (Nimègue), dont on ne connaît guère les œuvres, que l'on confond peut-être avec les siennes : c'est d'eux que descendit la remarquable lignée flamande des graveurs de ce nom patronymique, qui, tous et à titres divers, marquèrent dans la science et les arts graphiques. Gérard eut deux fils artistes : Corneille De Jode, l'aîné, géographe et graveur; Pierre De Jode, dessinateur et graveur, surnommé le *Vieux*, pour le distinguer de son fils, portant le même prénom et exerçant la même profession que lui. Gérard De Jode entra, dit-on, au service de l'empereur Charles-Quint, mais se démit

…, sans doute trop … pouvoir se consa… à l'étude scien… du burin et à la … géographiques. … commerce d'es… il voyagea assez … en France. Ce … par sa veuve, … les gravures de … Vieux qu'elle édita : … cinq feuilles), expri… et des sujets de la … *de Jode fecit, vidua* … — le Christ chez … *Jode sculpsit, vidua* …; — l'Adoration … *Ort invenit* (sans …, mais qui est de …). *Vidua Gerardi de* … graphe instruit, et … des recueils de … ouvrages graphiques … certaines spécialités … tenté des estampes … ieuses, ainsi que de … a de lui aussi quel… gravures sur bois, rares … Il signait du mono… — Dans le catalogue … Van Hulthem (Biblio… Belgique), on trouve … 9284 : une collection … d'estampes, *gravés et* … et années suivantes, à … Jode le *Vieux*, … d'estampes : 1° treize … *devises*, Anvers 1555; … *Compartimens avec* … 3° treize *Grotesques* … Vredeman De Vries; … de toutes espèces … *Termes*, etc., inventés … petit in-folio; et au … *Mundus* (auctore Laur. … circa 1579, in-4° fig. … *d'une estampe gravée* … La formule du n° 9284 … graphe Chrét. Kramm. … ont été *gravés* par … artiste néerlandais du … lement *édités* par Gé… …, sur les titres de ces recueils, assez rares aujourd'hui, n'est point appelé *le Vieux*. I. *Multarum variarumque protractionum (compartimenta cujusque pictorum vocat) libellus utilissimus, iam recens delineatus per Johannem Vredemannum Frisium.* Gerardus Judæus *excudebat Antverpiæ*, MDLV, Titre gravé et onze planches in-4° en hauteur. II. *Variarum protractionum (vulgo compartimenta vocant) cum pictoribus omnibus propter venustatem, tum et studiosis propter auctorum sententias ubique insertas, libellus apprime utilis atque copiosus. Antverpiæ apud* Gerardum Judæum. Anno MDLVII. Titre gravé en haut. portant les initiales FH (*François Hogs*) et douze planches in-4°, moitié en haut., moitié en larg. III. *Grotteseo : in diversche manieren seer chierlyck, bequaem en oirboorlijck voor schilders, glaesschrijvers, beeldsnijders en al die de chierlycke ornamenten der Antique beminnen, ghemaeckt by Johans Vredeman Vriese. Wtghegheven door* Gerardt de Jeude. Sans millésime. Titre gravé en larg., et douze planches, dont 5 en haut. et 7 en larg. IV. *Caryatidum (vulgus Termas vocat) sive Atlantidum multiformium ad quemlibet architecture ordinem accommodatorum centuria prima in usum hujus artis candidatorum artificiose excogitata. — Veelderley dieverse Termen op de V ordene der Edificien tot behoef alle beelt ende steenhouwers, scrinwerkers ende alle constelicke houtwerken, ofte alle die de Antiectse compartimentsche cieraet beminnen. Geinventeert duer Johannes Vreedman Vriese.* Gerard de Jode *excudit*. Titre gravé en larg., et seize planches numérotées, toutes en larg.

On mentionne les œuvres suivantes de Gérard De Jode : une collection de vingt-neuf *Portraits de papes*, de format in-4°, publiés en 1585; le *Triomphe romain*, par Martin van Heemskerck, suite de douze planches in-4°; *Memorabilium Novi Testamenti templo gestorum icones elegantissimi ac ornatissimi*, suite de treize sujets épisodiques, avec constructions architecturales, in-folio en largeur, qu'on lui attribue, bien qu'elle ne porte que l'inscription : *Antverpiæ excudebat* Gerardi de Jode; le grand

Crucifiement de Jésus-Christ entre les deux larrons, d'après Michel-Ange Buonarotti (non indiqué), belle estampe, au haut de laquelle on lit : *Pater dimitte illis* . . . . . , en trois feuilles in-folio, réunies en largeur, et signée : G. De Jode. — Le *Bon Pasteur*, la *Sainte Trinité*, le *Combat spirituel du chrétien*, d'après Martin De Vos, la *Charité*, par Adrien De Weert, quatre pl. in-folio en larg. — *Saint Jérôme en méditation*, du Titien (1565), in-folio en larg., qu'à tort, dit Le Blanc, Heinecke attribue à Corneille Cort, l'habile maître hollandais. Gérard De Jode s'éloigna du faire usuel des artistes en renom de son temps, tels que les Collaert et les Wiericx ; il choisit un grain plus fort, comme Corneille Cort. De là provient la fausse attribution du *Saint Jérôme en méditation*.

En relations suivies avec Ortelius, l'auteur du *Theatrum orbis terrarum*, Gérard De Jode était fort estimé par ce savant cosmographe. Il fut l'un des plus féconds éditeurs de cartes du XVIIe siècle, ainsi que l'établit Joachim Lelewel dans son *Histoire de la géographie du moyen âge*; en 1579, il s'adressa à l'archiduc Matthias, pour obtenir des lettres d'octroi et de privilége, afin de pouvoir éditer et vendre, à l'exclusion de tous autres éditeurs, deux « Cartes de descriptions, » l'une du *pays et comté d'Artois*, l'autre du *pays et principauté d'Orenges*, » le tout en très ample forme, n'ayants jamais par cy-devant esté mises en lumière. » La requête fut apostillée favorablement le 2 novembre 1579. (Pinchart, *extrait aux archives du Nord*. — Lille.) En 1568, il avait publié à Anvers la description de la Gaule (Descriptio Gauliæ, *impressa Antverpiæ*). En 1585, Gérard De Jode fit paraître à Anvers un Tableau, en format *in-folio max.*, devenu extrêmement rare, et gravé par *Adrien Hubertus*, dont le nom ni l'œuvre calligraphique ne sont renseignés dans aucun dictionnaire ou manuel de graveurs. Ce tableau, très-curieux, a pour titre : Ordo universi et humanarum scientiarum prima monumenta. Au milieu est une belle *tête d'homme*, qui sert à exposer les fonctions des *cinq sens* et prélude au *système cranologique*, dont le Dr Gall fut l'initiateur moderne. Au bas se voit l'inscription : *Excudebat Antverpiæ* Gerardus de Jode, *sub signo floreni aurei, propè Bursam, in platea Catline veste*. — *Sculpsit* Adrianus Hubertus, 1585. Cet aperçu de toutes les connaissances humaines a été composé vers 1581, à Rome, par André Baccius, et dédié à l'illustre Jacques Boncompagnus, duc de Sara, marquis de Vignola, etc. — Il existe un portrait de Gérard De Jode, *marchand d'estampes*, représenté en mi-corps et ayant entre les mains un rouleau de gravures. Au bas de la planche est la marque de H. Goltzius. Ce portrait ne porte pas le nom de Gérard De Jode, mais seulement ses armoiries.

Edm. De Busscher.

J.-Fr. Foppens, *Bibliotheca belgica*. Brux., 1739. — Huber et Rost, *Manuel des amateurs de l'art*. Zurich, 1808. — Malpé, *Notices sur les graveurs*, etc. Besançon. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*. Paris, 1856. — Chrét. Kramm, *Levens en werken der holl. en vl. schilders, beelthouwers, graveurs, etc.*, 1864. — Alex. Pinchart, *Archives des arts*, 1860-1863. — *Abecedario* de P.-J. Mariette, 1851-1862.

De Jode (*Pierre*) *le Vieux*, dessinateur, graveur à l'eau-forte et au burin, né à Anvers en 1570 ; mort en cette ville le 29 août 1634. Fils de Gérard De Jode, l'*Anversois*, il apprit, sous la direction paternelle, les principes du dessin et de la gravure. Après avoir fréquenté l'atelier d'Henri Golts ou Goltzius, à Harlem, il se rendit en Italie, afin de se perfectionner dans le dessin, et, durant son séjour à Rome, cette terre classique des arts, il grava, d'après de grands maîtres italiens, plusieurs remarquables estampes. En 1601, il revint dans sa ville natale, prit la maîtrise dans la gilde de Saint-Luc, se livra avec ardeur à ses travaux et s'attacha, dès lors, à reproduire des tableaux de peintres flamands. Il était devenu excellent dessinateur et son style était moins maniéré qu'à l'époque où il quitta son premier maître, Henri Goltzius. Il travailla aussi quelque temps à Paris, où il était venu avec son fils, Pierre De Jode le *Jeune*; ils y exécutèrent ensemble des

[illegible] du chalcographe [illegible] Bon-Enfant. Ses [illegible] ainsi que les por- [illegible] avec un égal succès, [illegible] connaisseurs. On cite [illegible] d'environ cent [illegible] formats : 1° Le [illegible] tableau de Jean [illegible] jadis à l'église des [illegible], lez-Paris, gran- [illegible] de douze feuilles [illegible] réunies; c'est la [illegible] que l'on ait [illegible] de format grand [illegible] la *Sainte Famille* [illegible] Titien (Tiziano [illegible] *Mère évanouie devant* [illegible], par Fr. Vanni. [illegible] : l'*Adoration des* [illegible] Adam van Oort; le [illegible] *à saint Pierre*, [illegible] le *Couronnement de* [illegible] P.-P. Rubens; le [illegible] de Jacq. Jordaens; [illegible] par L. Pozzoserrato. [illegible] *Mère et l'Enfant* [illegible] le *Christ chez Nico-* [illegible] Oort; la *Décollation* [illegible], par P.-P. Ru- [illegible] *sainte Catherine*, par [illegible] *à table avec ses* [illegible] d'Adrien Van de [illegible]; le *Pouvoir*, figuré [illegible] couronnée par la Pru- [illegible] le style de Rubens. [illegible] publia aussi plusieurs [illegible] *sainte Catherine de* [illegible], avec titre, au [illegible], petit in-folio en [illegible] Fr. Vanni; *Modes des* [illegible], par Sébastien Vrancx, [illegible] *Vues de Venise*, par [illegible] — Parmi ses portraits, [illegible] ticulièrement : *Johannes* [illegible] Boccace), TITIAN *pinxit*, [illegible], A. BON-ENFANT [illegible] *Puteanus* (Henri [illegible] hollandais, in-4°; [illegible] palatin du Rhin, par [illegible]; *Philippe III*, roi [illegible]; *Ambroise Spinola*, [illegible] *général*, in-4°. [illegible] hollandais Chrét. Kramm

cherche à se persuader qu'il y eut trois PIERRE DE JODE, graveurs : P. DE JODE le *père*, — P. DE JODE le *Vieux*, — P. DE JODE le *Jeune*. Ses arguments embrouillés sont contraires aux données de tous les autres biographes. Pierre De Jode le Vieux a formé de bons élèves : P. De Jode le Jeune, Gaspard Dooms, Jean De Coninck et Corneille Coeck. Il s'est marié, le 4 août 1602, à Anvers, avec Suzanne Verhulst, dont il eut deux filles et un fils.

Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour *Gérard De Jode*.

DE JODE (*Pierre*) *le Jeune*, dessinateur, graveur au burin et à l'eau-forte, né à Anvers, le 22 novembre 1606; date de décès inconnue. Fils de PIERRE DE JODE *le Vieux*, il reçut son instruction artistique dans la maison paternelle, et fit de si rapides progrès, que bientôt il se distingua, comme son maître, par la correction graphique et le maniement du burin. En 1628, Pierre De Jode le Jeune fut admis à la maîtrise dans la gilde anversoise de Saint-Luc et épousa, quelque temps après, Élisabeth Loomans, dont il eut un fils : *Arnould De Jode*. On ignore s'il a séjourné en Italie; mais, à Paris, où il s'était rendu avec son père, vers 1631, dans l'intérêt de leur commerce de gravures, il travailla quelque temps à des planches épisodiques et à des portraits pour des marchands d'estampes. Au dire de Fr. Basan, cet artiste est l'égal, dans plusieurs de ses estampes, des meilleurs graveurs de son époque (*Dict. des graveurs anciens et modernes*). Ses portraits, surtout ceux qu'il exécuta d'après Antoine van Dyck, sont parfaitement traités et fort appréciés. Au jugement d'Huber et Rost (*Manuel des curieux et des amateurs de l'art*), il mérite d'être placé sur le même rang que ses contemporains les Bolswert, Luc Vorsterman et Paul Pontius. Son œuvre compte plus de trois cents productions. *Jésus-Christ guérissant le paralytique*, composition remarquable d'Antoine van Dyck, est une des productions de la meilleure manière de P. De Jode le Jeune; mais son chef-d'œuvre est le

Saint Augustin, évêque d'Hippone, adorant le mystère de la sainte Trinité, d'après le tableau de Van Dyck, à Anvers.

Parmi ces estampes historiques et religieuses de grand format, on distingue : les *Trois Grâces*, de P.-P. Rubens, belle planche de format gr. in-folio ; la *Présentation de la Vierge*, reproduction de l'un des volets de la *Descente de croix* de la cathédrale d'Anvers, belle et rare estampe ; *Vénus sortant des ondes* (VENUS ORTA MARI) et l'*Alliance de la Terre et de la Mer* (CYBELE *et* NEPTUNE), du même maître ; une *Sainte famille*, du Titien (Tiziano Vecellio) ; l'*Adoration des bergers* ou la *Nativité* et le *Miracle de saint Martin de Tours*, d'après Jacq. Jordaens, deux grandes et superbes pièces ; *Renaud surpris à la vue des charmes d'Armide* (1664), par Ant. van Dyck. — *Saint Augustin en extase soutenu par des anges* : A. VAN DYCK *pinxit*. P. DE JODE JUNIOR *sculpsit*. ANT. BONEFANT *excudit*. — *Sainte Famille* et *Allégorie de la Paix* (PAX OMNIA RERUM), d'Abraham van Diepenbeck ; la *sainte Vierge et l'enfant Jésus*, par Érasme Quellin ; le *Christ chez Nicodème* et *Saint François adorant Jésus dans sa crèche*, demi-figures, effets de nuit, par Gérard Seghers. — *Saint Augustin, évêque d'Hippone, couronné par la Religion* : P. DE JODE *fecit* ; *Saint Jean-Baptiste au désert*, P. DE MOL *pinxit*. Au rang de ses meilleurs portraits sont mentionnés ceux qu'il grava d'après les originaux d'Antoine van Dyck : d'abord le sien, PETRUS DE JODE *Junior*, in-folio, *se ipse sculpsit* ; puis ceux des peintres *Jacques Jordaens*, *Corneille Poelenbourg*, d'Utrecht, *Jean Snellinex* (les chairs traitées à l'eau-forte), *Adam De Coster*, de Malines, *pictor nocturnus*, et le statuaire *André Colyns de Nole*. Puis : *Geneviève d'Urphé*, duchesse douairière de Croy ; *Jeanne de Blois* ; le comte *Jean de Tserclaes de Tilly* ; le duc *Albert de Friedland*, comte de Wallenstein, en cuirasse ; *Antoine Triest*, VIIe évêque de Gand, *Diodore de Thulden*, professeur à Louvain ; *Henri Liberti*, de Groningue, organiste à la cathédrale d'Anvers, d'après le même maître ; *Thomas Ricciardi* (1631), SIMON VOUET *del.* P. DE JODE *Junior sculp. Parisiis*, in-fol. ; *Petrus de Francqville*, architecte et sculpteur du roi de France, d'après Jacques Bunel. *P. de Jode fecit*, in-folio. L'iconographe hollandais Phil. Van der Kellen, dans le *Catalogue raisonné d'estampes de l'école hollandaise et flamande du docteur De Ridder, à Utrecht*, attribue cette gravure à PIERRE DE JODE *le Vieux*. — Il en est de même du portrait de *Jean de Tserclaes de Tilly*.

Pierre De Jode le Jeune collabora activement au *Recueil de portraits de peintres, sculpteurs, graveurs et architectes*, publié en 1649, par Jean Meyssens, peintre-graveur et chalcographe d'Anvers, sous le titre de : *Images de divers hommes d'esprit sublime qui, par leur art et science, deboront vivre éternellement, et desquels la renommée faict estonner le monde*, format in-4o. Il a fourni les portraits suivants : *Jacques d'Arthois*, *Jean Cassiers*, *Luc Faidherbe*, *Gérard Houdhorst*, *Jacques Jordaens*, *Nicolas Knupfer*, *Pierre van Lint*, *Paul Pontius*, *Erasme Quellin*, *Corneille Dankerts de Ry*, *Egide Sadeler* (1646), *Gérard Seghers* (1646), *Nic. de Helt Stockade*, *David Teniers*, *Frans Wouters*, *Pierre De Jode le Vieux* et *Pierre De Jode le Jeune*. Ces portraits ont été gravés en 1661-1662, par Corn. De Bie, dans son GULDEN CABINET DER EDELE VRYE SCHILDER-CONST. Le portrait de P. De Jode *le Vieux* est le seul qui soit signé P. DE JODE *Junior*. Les inscriptions biographiques françaises mises au bas des portraits se rapportent à 1649, et non à 1661. Il a gravé aussi pour la *collection des plénipotentiaires de la pacification de Westphalie*, peints par Anselme van Hulle, de Gand, en 1647-1648, cinquante-neuf portraits. Une partie de ces portraits parut en épreuves séparées, du vivant du peintre. La collection ne fut publiée qu'en 1697, à Rotterdam, en un volume in-folio. Les planches restèrent longtemps à Bruxelles, dans une cave, exposées à la destruction lors du bombardement de 1695. Ce recueil remarquable, très-recherché aujourd'hui, est orné d'un beau frontispice allégorique : *La Paix*, gravé en 1649 par

P. De Jode *le Jeune*, titre et introduction en latin et en hollandais. Voici le titre latin : Pacificatores Orbis christiani, *sive icones principum, ducum et legatorum qui Monasterii atque Osnabrugæ pacem Europæ reconciliarunt.* . . . . Les portraits, au nombre de cent trente et un, sont dans un ovale, cadre armorié. La plupart des planches de P. De Jode le Jeune ne le cèdent point aux meilleurs portraits de Paul Pontius, l'un des plus habiles coopérateurs de ce recueil. Treize portraits de P. de Jode *Junior* portent le millésime de 1648, neuf sont marqués 1649, les autres furent exécutés de 1650 à 1658. En tête sont placés ceux de *Ferdinand, roi des Romains*, et *Léopold Guillaume, archiduc d'Autriche*, 1658.

En collaboration avec d'autres graveurs, il exécuta plusieurs suites estimées : Imagines cardinalium, soixante-treize portraits ; — Theatrum Pontificum, Imperatorum, Regum et ducum, *Antv.* 1651, *apud P. de Jode, chalcographum*, in-4o. Il travaillait encore à Anvers en 1667, date du portrait de *Clément IX*, d'après Louis Primo, dit Gentil. Nagler et Charles Le Blanc mentionnent un portrait du cardinal *Jules Mazarin*, au millésime de 1699 ; mais il y a là évidemment une erreur typographique : Pierre De Jode le Jeune ne peut avoir gravé cette pièce à quatre-vingt-treize ans.

Son œuvre complet compte au delà de trois cents planches.

Pierre De Jode *le Jeune* coopéra, en 1635-1636, avec Jacq. Neefs, Amb. Vander Does, Corn. Galle, Jacq. van Schoor et Corn. Schut, à la gravure des planches d'un recueil gr. in-folio, exécuté aux frais de la ville de Gand et sous la direction de C. Schut. Ces planches reproduisent des compositions historiques et allégoriques peintes par Gaspard De Crayer, Nicolas De Liemaecker, dit Roose, et Théodore Rombout, pour les arcs de triomphe élevés, dans la métropole de la Flandre, lors de l'entrée solennelle du prince Ferdinand, cardinal infant d'Espagne, le 27 janvier 1635. Ce remarquable recueil, avec texte latin de Guill. Becanus, a pour titre : *Serenissimi principis Ferdinandi Hispaniarum Infantis, S. R. E. cardinalis triumphalis* Introïtus *in Flandriæ metropolim* Gandavum. *Antv. Ao M.D.C.XXXI.* Cinq des principales planches sont gravées par P. De Jode *le Jeune* : La *Pucelle de Gand accueillant le prince Ferdinand d'Espagne, le Prince infant et le Roi de Hongrie* (Ferdinand III), portraits équestres, le *Prince cardinal vainqueur, reçu à Cologne par le magistrat*, et le *Prince cardinal naviguant vers l'Italie*, compositions présumées de Nicolas De Liemaecker ; *Charles-Quint et le prince Ferdinand*, portraits équestres par Gaspard De Crayer. Ces tableaux sont au musée de Gand. Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour *Gérard De Jode* et *Pierre De Jode le Vieux*.

De Joncheere (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Bruges au commencement du XVIIe siècle, et décédé dans la même ville le 9 avril 1704. Jeune encore, il entra dans l'ordre des Dominicains, au couvent de sa ville natale, où il fut plusieurs fois procureur et syndic, ensuite sous-prieur, puis trois fois prieur, et enfin une fois définiteur provincial. Pendant une grande partie de sa vie, le P. De Joncheere fit des recherches sur l'histoire de l'ordre de Saint-Dominique en Belgique, et consigna le fruit de ses travaux dans plusieurs volumes manuscrits conservés autrefois au couvent de Bruges, et qui furent d'une grande utilité au P. Bernard De Jonghe pour la publication du *Belgium Dominicanum*. Voici les titres de ces collections : — 1o *Historiarum Belgicæ cœnobiorum FF. Ordinis Prædicatorum tomi III ;* 3 vol. in-4o. — 2o *Quædam fragmenta miscellaneorum, litterarum apostolicarum et patriæ principum, etc., pro reformatione ordinis per P. Conradum a Prussia, anno* 1398. — 3o *Pro rebus et cœnobiis congregrationis Hollandiæ.* — 4o Trois cahiers intitulés : Lib. I : *B. P. Dominicus Ord. FF. Prædicatorum institutor, per orbem propagator et primus magister ; ejus ordinis memorabilia in Belgio B. P. vivente.* Lib. II : *V. P. Albertus Clavarius, decimus magister Ord. Præd. ; et ejus memorabilia in Belgio, illo regente.*

LIB. III : *V. P. Thomas de Firmo ex vicario ordinis vigesimus quartus ejus magister; et memorabilia ejus tempore in Belgio.* R.-H.-J. Reusens.

B. De Jonghe, *Belgium Dominicanum*, pages 185 et 186. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., I, p. 187 et suiv.

DE JONGHE (*Baudouin*) ou *Balduinus* JUVENIS, moine de l'abbaye de Ter Doest en Flandre, et poëte latin, florissait à la fin du XIIIe siècle. Son nom mérite d'être conservé comme celui d'un élégant disciple de la muse antique, et de l'intelligent traducteur du *Roman du Renart*, ce chef-d'œuvre de la poésie néerlandaise au moyen âge. Imitateur des poëtes du siècle d'Auguste, il a pris soin de nous faire connaître son nom par un de ces jeux de mots fréquents à son époque : dans l'épilogue de son poëme, il dit, en se promettant l'immortalité en compagnie du Mécène auquel il a dédié ses vers :

Suscipe Baldwini *metra qualicunque, Johannes,*
Nomine qui Juvenis, *corpore nempe* Senex.

Ce distique nous apprend que l'auteur se nommait *Baudouin* DE JONGHE (*le Jeune*), quoiqu'il fût déjà *vieux* au moment où il l'écrivait. C'est, en effet, dans la langue du pays où il vivait et traduisait un livre populaire, qu'il faut chercher la traduction du mot latin JUVENIS. Étrange dérision du sort ! ce nom, auquel le moine obscur prédisait une brillante immortalité, est resté ignoré pendant près de six siècles : son œuvre, perdue dans un incunable de 1473, a été seulement retrouvée et publiée en 1859 par M. Campbell, et le nom de l'auteur n'a été signalé ni par le savant éditeur, ni par les historiens, ni par les littérateurs qui, depuis cette publication, se sont occupés du *Roman du Renart* (MM. Potvin en 1861, Jonckbloet en 1868, Serrure en 1872, etc.). La postérité ne commencera donc véritablement pour notre poëte que le jour où il aura figuré dans la *Biographie Nationale*.

Nos recherches dans les archives de Bruges complètent ce qu'il nous apprend de sa personne et de celle de son protecteur. Il était clerc dans le diocèse de Bruges, nous dit-il dans son exorde : nous trouvons, en effet, un *Balduinus Juvenis, monachus de Thosan*, nommé exécuteur testamentaire par maître Guillaume Coley, le dimanche après saint Marc (26 avril) de l'année 1298 : ce Coley était un bourgeois lettré qui lègue ses livres « *Biblam* et *Sententias et naturales libros* » à un frère de l'abbaye, et ses biens aux divers couvents, hospices et tables des pauvres de Bruges et du Franc. C'est peut-être aussi notre moine-poëte qui, sous le nom de *Baudene de Monec* (Baudouin le Moine), figure, dès 1282, dans les Keuren d'Heyensluus, au métier de Bruges (*binnen Bruch-Ambocht*), comme un des receveurs et éclusiers de l'abbaye.

Quant à son protecteur, De Jonghe nous dit qu'il s'appelle *Jean*, et, à son avis, Jean justifie bien som nom, qui signifie *chéri de Dieu* :

Gracia dat nomen merito tibi vera, Johannes,
Diligeris ipso, *sic quoque credo,* Deo.

Il nous apprend que ce personnage est d'une naissance illustre, d'une beauté splendide :

Nobilitate nites, formâque coruscus haberis,

l'ornement et le chef du clergé de Flandre :

Totius hic cleri forma caputque simul;

qu'issu d'une double race royale, il est le petit-fils de la noble princesse, comtesse de Flandre et de Hainaut, fille de l'empereur Baudouin de Constantinople, et le descendant de Lyderic « premier comte de Flandre » ; qu'il est prévôt de Bruges, et destiné au même siége à Lille. Notre poëte lui prédit enfin l'avenir le plus prospère, et se recommande à sa bonté. Ces présages s'accomplirent. Il s'agit, en effet, ici du quatrième fils du comte Gui de Dampierre, Jean de Flandre, qui était, dès l'âge de vingt-deux ans, chapelain et prévôt de Bruges, lorsque, en 1272, il reçut du pape Grégoire X la prévôté de Lille, devint évêque de Metz en 1280 et, peu après, prince-évêque de Liége, où il mourut le 14 octobre 1292, après un règne glorieux de dix années.

C'est donc vers 1272, et non vers 1280, comme le pense M. Campbell, que fut faite la traduction du poëme. Cette

en distiques élé- et pentamètres) le *...illem die den Madoc* manuscrit de Com- partie du *Reinaert* vers plus longs que quatre pieds, et la ont permis de con- mande, composée de le prologue), en une en compte que 1,712, déduction faite des mora- Ces hors-d'œuvre ne ils ont tous un ca- qui s'accorde bien avec lecteur. Ainsi, lorsque mêler dans sa confes- le moine-poëte met Blaireau les paroles puis le conseiller de te tu ne dois m'avouer honteuses, afin que je que je t'en accorde démontre, » ajoute une confession est à moins qu'il ne s'agisse faite dans la crainte de avouent leurs pé- leurs paroles; mais un bon repentir : une détaillée, pure, fi- telle que le confesseur les péchés. » Et après trouve Renart « sem- qui, s'étant confessé, de retourner aussitôt il a commis. » C'est l'occasion de la dis- entre le roi Lion et lui, qui doit céder à en matière ecclésias- fait cette réflexion : l'ordre des grands sur celui de Dieu : résulte de grands est l'exemple de ceux ordres du roi, mais commandement de

suffisent pour établir sentiments de l'au- forme, parfaitement l'étude des bons poëtes latins. Les noms vulgaires, à l'exception de ceux des animaux, sont remplacés par des noms mythologiques, et l'œuvre entière se termine par des réminiscences de la Bible et d'Ovide.

La découverte et la publication du *Reinardus Vulpes*, tout en nous donnant des éléments précieux pour l'étude critique du roman flamand, nous ont fait connaître aussi l'existence d'un excellent poëte néo-latin de notre patrie.

Napoléon de Pauw.

DE JONGHE (*Ignace*), mathématicien, né à Beveren, pays de Waes, le 22 novembre 1632, et mort à Anvers, le 15 octobre 1692. Il entra dans la compagnie de Jésus le 15 septembre 1650, et y enseigna les mathématiques; il fut recteur au collége d'Ypres et missionnaire en Hollande. On lui doit : *Geometrica Inquisitio in Parabolas numero et specie infinitas et iisdem congenitas hyperbolas ac præcipue in quadraturam Hyperbolæ Apollinianæ*. Antverpiæ (sans date), 1 vol. in-4o. L'approbation est datée de Rome, 21 août 1687. Aug. Vander Meersch.

De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 320.

DE JONGHE (*Jean*) ou **JUVENIS**, médecin, né à Ypres vers le commencement du XVIe siècle. Foppens nous apprend qu'il a laissé 1o *Commentarius in Galeni libellum de theriacâ;* 2o *De Medicamentis bezoardicis*, imprimé avec un opuscule de Gilles Gérard : *De herbâ panaceâ*. G. Dewalque.

Foppens, *Bibliotheca belgica*.

DE JONGHE (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né à Dunkerque en 1595, et décédé à Anvers le 12 mars 1669, entra dans la compagnie de Jésus à l'âge de dix-sept ans. Après sa profession religieuse, il fut successivement professeur d'humanités et de philosophie. Il se livra ensuite à l'étude de la théologie, dont il suivit les cours au collége que son ordre possédait à Louvain. Plus tard, il enseigna, dans ce dernier établissement, d'abord la théologie morale pendant quatre ans, puis la théologie scolastique pendant quatorze ans. Il était

professeur à Louvain au moment où parut le fameux *Augustinus* de Jansénius, et il fut un des premiers à combattre les erreurs dogmatiques contenues dans ce livre. — Le P. De Jonghe était un homme pieux et savant, mais fort affligé de scrupules vers la fin de sa vie. — Il a publié les ouvrages suivants : 1° *Theologia, præside reverendo Patre P. Joanne De Jonghe, Societatis Jesu. . . . Defendet Pater Joannes Scappelinck, ejusdem Societatis, Lovanii in collegio Societatis Jesu, anno. . . . . 1640, die 13 julii.* Lovanii, 1640; in-folio. — 2° *Theses theologicæ de gratia, libero arbitrio, prædestinatione, etc., in quibus doctrina theologorum Societatis Jesu contra Corn. Jansenii Augustinum defenditur, in VI capita divisæ.* Antverpiæ, 1641; volume in-folio de 124 pages; et Parisiis, 1641. Ces thèses furent mises à l'index par décret du 1er août 1641, parce qu'elles traitaient de la matière dite *De auxiliis* sans l'autorisation spéciale du saint-siége. — 3° *Theses theologicæ apologeticæ et miscellaneæ adversus doctrinam Cornelii Jansenii propugnatam ab ejus patronis sub prætextu querimoniae typographi Lovaniensis, editionis secundæ.* Antverpiæ, 1641; vol. in-fol. de 16 pages. Ces thèses furent également mises à l'index par le décret du 1er août 1641. — 4° *Appendix ad theses theologicas apologeticas adversus ea quæ rescribuntur à Jansenii patronis in querimoniâ tertiâ Zegerianâ.* Ibidem, in-folio de 12 pages. — 5° Une pièce intitulée : *Eximio ac admodum reverendo domino Liberto Fromondo, S. theologiæ doctori... et reverendo admodum domino Henrico Caleno, S. theologiæ licentiato*, etc., et signée : *DD. VV. servi in Christo, professores sacræ theologiæ coll. Societatis Jesu Lovanii*; 2 feuilles in-fol. — 6° Une lettre adressée à J. Caramuel, et publiée dans le tome II, p. 508, de la *Theologia regularis* de cet auteur.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Fasti academici manuscripti*, manuscrit n° 17868 de la bibliothèque royale à Bruxelles. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., II, col. 368. — *Graf-en-Gedenkschriften der provincie Antwerpen*, V, p. 240.

DE JONGHE (*Jean-Baptiste*), peintre de paysage, né à Courtrai, en 1785 et mort à Anvers, en 1844. Cet artiste appartenait à une honorable famille de commerçants et était le proche parent du peintre d'animaux contemporain, Eugène Verboeckhoven. Il manifesta de bonne heure son goût pour les arts, et dessina longtemps sans maître. Plus tard, il suivit, à l'académie de sa ville natale, les classes d'architecture; mais l'étude de la nature l'attirait invinciblement, et il eut le bonheur de rencontrer le maître qu'il lui fallait dans le célèbre Ommeganck. Il s'appliqua dès lors, avec le plus grand succès, à l'étude du paysage et remporta, en ce genre, un premier prix à Gand (1812). Son talent continuant à grandir, il reçut bientôt d'autres témoignages honorifiques : nous citerons les médailles remportées à Bruxelles, à Bruges, à Douai, etc., sans compter la médaille d'or qui lui fut offerte par la ville de Courtrai. L'Académie des beaux-arts d'Anvers l'accueillit parmi ses membres en 1825, et celle d'Amsterdam, en 1828. Il avait été nommé, en 1826, professeur à l'académie de Courtrai. De Jonghe ne se borna pas à étudier la nature qui l'entourait, il voyagea à diverses reprises et parcourut l'Angleterre, la Hollande, la France; toutefois il représenta toujours de préférence les riches paysages de la Flandre et ses chefs-d'œuvre sont ceux où il peignit, avec tant de vérité, ces gras pâturages, cessites calmes et paisibles qu'animait le plus souvent un troupeau de moutons dû au pinceau de son parent et ami, E. Verboeckhoven. En 1841, il fut nommé professeur à l'Académie d'Anvers, mais ce ne fut pas sans peine qu'il quitta sa ville natale, où il avait fondé une école de paysagistes animaliers qui a produit plusieurs artistes des plus distingués et qui, de nos jours encore, est des plus florissantes. De Jonghe n'occupa ces nouvelles fonctions que jusqu'en 1843. Des raisons de famille l'ayant décidé à donner sa démission, il vint s'établir à Bruxelles, et mourut en 1844, laissant non-seulement la réputation d'un grand artiste, mais encore celle d'un homme de bien; il succombait, alors qu'il était

encore dans la force de l'âge et la plénitude du talent.

Il dessinait admirablement les arbres, donnait à ses paysages la juste tonalité et rendait la nature avec autant de vérité que de bonheur. Son coloris est chaud et vigoureux, sa composition sage, ses différents plans fort bien compris, sa perspective savante, ses lointains parfaitement accentués. De Jonghe est un des pères du paysage moderne, et bien souvent il se montre supérieur à ceux qui lui ont succédé. En même temps que la peinture, il cultiva la lithographie et la gravure à l'eau-forte; ses travaux dans ce dernier genre sont tout à fait distingués. Brulliot, parlant d une de ses planches, dit de l'artiste : « Flamand ou Hollandais, sur lequel nous n'avons pas pu nous procurer de renseignements. » On voit, au musée des tableaux modernes, à Bruxelles, un paysage capital de De Jonghe, *Environs de Tournai ;* il a plusieurs toiles à Courtrai, au pavillon de Harlem et dans la collection du roi des Belges. Verboeckhoven et Baugniet ont lithographié son portrait.

Ad. Siret.

DE JONGHE (*Jean-François*, en religion *Bernard*), dominicain ou frère prêcheur, écrivain ecclésiastique, chroniqueur, dessinateur topographe, né à Gand, le 14 février 1674, et mort, dans le couvent des dominicains de cette ville, le 24 octobre 1749. Fils de Bernard De Jonghe, seigneur de Daerup, d'ancienne noblesse flamande, et de D. Marie van Auweghem ou Hauweghem, il perdit son père en mai 1678. Sa mère lui fit donner une éducation chrétienne et voulut qu'il s'instruisît dans les langues flamande, française et latine. Quand il eut terminé ses études, il entra au noviciat de l'ordre de Saint-Dominique et fut admis profès, à Gand, le 2 juin 1693. Vers 1702, il résidait à Malines, dans le couvent des dominicains de Bois-le-Duc, qui, expulsés de là, en 1629, par Maurice de Nassau, s'étaient établis à Malines depuis 1651. Il desservait la mairie de Bois-le-Duc et allait célébrer les offices religieux à Tilbourg. En 1703, il passa ses derniers examens théologiques à Louvain, et, cédant aux instances de son beau-frère, le conseiller pensionnaire Van de Vivere, à Gand, il demanda au Rév. P. prieur Hyacinthe De Baets, son supérieur, à être relevé du ministère « fatigant et périlleux » de la mairie de Bois-le-Duc et autorisé à revenir dans la communauté gantoise. Mais, jusqu'en 1704, le P. De Jonghe continua à être envoyé dans la partie septentrionale des Pays-Bas, pendant que la guerre y sévissait entre les Français, les Espagnols et les Hollandais, pour prêcher, « sous l'habit séculier, » la parole divine, et entendre la confession des catholiques. Au dire de son biographe contemporain, le P. Jacq. Echard, il fut même attaché, par ses supérieurs, aux armées françaises et parcourut avec elles, en campagne ou en quartier d'hiver, une partie de la Hollande, le Brabant, le Hainaut, le Nord de la France, l'Allemagne rhénane et la Flandre. De retour à Gand, dans son couvent, vers 1714, il y remplit diverses fonctions, notamment celles de sous-prieur, puis fut appelé au priorat de la communauté de Lierre, en Brabant. Revenu une troisième fois à Gand, il y célébra, en 1743, sa fête jubilaire, ou cinquantième anniversaire de sa prise d'habit.

Comme il l'avait fait précédemment en Hollande, le P. De Jonghe visita, durant les années 1714 à 1718, les couvents de frères prêcheurs fondés dans la province belge ou de la basse Germanie (*Germania inferior*); il y étudia les annales, les manuscrits et les documents qui intéressaient ces communautés et devint l'historiographe de l'ordre de Saint-Dominique (*Ordinis scriptor*) dans les Pays-Bas. Habile dessinateur, il prit sur les lieux des *Vues perspectives* des couvents de Gand, Bruxelles, Louvain, Vilvorde, Lierre, Mons et Braine-le-Comte, en 1715; de Bruges, Malines et Maestricht, en 1716; d'Anvers, en 1717; de Tongres et Sittard, en 1718. Ces dessins, gravés par Fr. Harrewyn, de Bruxelles, illustrèrent le *Belgium dominicanum* du P. Bern. De Jonghe, édité à Bruxelles par Fr. Foppens, en 1719,

sous ce titre : *Belgium dominicanum, sive historia provinciæ Germanicæ inferioris sacri ordinis FF. prædicatorum, ex antiquis Mss., probatis auctoribus, litteris originalibus, numquam impressis, instrumentis authenticis et archivis aucta.* — *Collectore* FRAT. BERN. DE JONGHE, *ejusdem ordinis conventûs Gandensis filio.* In-4°, fig. Le *Belgium dominicanum* fut dédié au R. P. Jérôme T' Seraerts, prieur provincial en Germanie inférieure et préfet des missions apostoliques dans les Pays-Bas. Cette œuvre avait été précédée du récit de la dévastation et de la suppression des maisons conventuelles des dominicains et des dominicaines en Hollande, imprimé à Gand en 1717 par Aug. Graet, in-12, fig. : *Desolata Batavia dominicana, sive descriptio brevis omnium conventuum et monasteriorum sacri ordinis prædicatorum, quæ olim extiterunt in Belgio confœderato.* Dédiée au R. P. Ant. Cloche, maître-général de l'ordre de Saint-Dominique, à Rome. — Les deux ouvrages, composés d'abord en langue flamande par le P. De Jonghe, furent traduits en latin, avec autorisation du révérendissime maître-général, afin de les propager dans les communautés étrangères. On cite du même auteur quelques opuscules latins de moindre importance; mais, si son nom est populaire en Flandre, s'il est connu de tous ceux qui se sont initiés à l'histoire de ce pays, c'est plutôt par ses écrits flamands et comme chroniqueur de la période des troubles religieux du XVIe siècle. Le premier, opuscule anonyme, est intitulé : *Samenspraek tusschen J. N. en L. N. in welke oogblykelyk worden aengewesen meer als veertig contradictien, valscheden en andere misslagen van de chronyk van Vlaenderen, onlangs in het ligt gegeven tot Brugghe door N. J. en F. R. in het geen zy verhaelt in de beschryvinge van Gent alleene. Uyt de pers, niew en vere* — sept. 1728. Cette critique spirituelle, fondée sur des documents irréfutables, fut lancée dans le public, peu après la mise au jour du 1er volume de la *Chronique de Flandre*, dite d'*André Wyts*. Le IIIe volume ne parut qu'en 1736, et contient, circonstance assez curieuse, la justification du dominicain P. Timmerman, exécuté, à Anvers, pour complicité dans l'assassinat de Guillaume le Taciturne, justification écrite, en flamand, par le P. Bern. De Jonghe.

Il est probable que les recherches auxquelles il dut se livrer pour réfuter les erreurs de la chronique brugeoise, l'amenèrent à rédiger son deuxième ouvrage flamand, le mémorial des excès commis à Gand par les sectaires calvinistes en 1566-1585 : *Ghendtsche geschiedenissen, by forme van maendt-register, in den welken beschrevne wordt : wat dat er aenmerkensweerdig geschiet is ten tyde van de Geuserye en de beeldt-stormerye binnen en ontrent de stadt van Ghendt, door* P. BERNARDUS DE JONGHE, *jubilaris van 't Predikheeren orden.* Gand, 1746, in-12°. Ce petit livre contient en notes des renseignements sur les institutions religieuses de Gand. Selon le P. De Jonghe, la période historique appelée le *Temps des Gueux* s'étend depuis le Compromis des nobles jusqu'à la paix de Munster. Aucun historien gantois n'ayant publié, avant lui, le récit des événements de cette époque, très-intéressante au point de vue local, ses concitoyens devaient s'en rapporter à des narrateurs étrangers. Il résolut de combler cette lacune, en se guidant d'après le *Journal*, manuscrit, de Me Ph. De Kempenare, *alias* Van Campene, avocat près du Conseil de Flandre (*Vlaemsche Kronyk of dag-register*, qui fut publié seulement en 1839), et d'après d'autres documents inédits, contemporains des faits survenus pendant les troubles religieux et politiques du XVIe siècle. Il redressa ainsi, simultanément, les erreurs émises par De Kempenare et par les auteurs de la chronique de Wyts. — Le mémorial de 1746 s'écoula promptement et l'éditeur projeta d'en faire une seconde édition. Mais cette édition ne fut point mise sous presse, celle qui parut en 1752 est entièrement différente de la premiere; elle a été refondue et augmentée par le curé de Belcele, au pays de Waes, Jean-Liévin De Roothase, sous le titre de : *Ghendtsche geschiedenissen of chronyke van de beroerten en ketterye binnen en ontrent de stadt van*

[illegible] 1585, *etc.* 2 vol. [illegible] du P. De Jonghe [illegible] sur le mérite res- [illegible] : M. Ph. Blom- [illegible] curé De Roothase [illegible] primitif, et pré- [illegible] originale; M. Pr. van [illegible] en faveur de l'œuvre [illegible], et dans laquelle [illegible] quelquefois s'élever à des [illegible] historien populaire. » [illegible] Louis de Castillon, [illegible] chancelier hérédi- [illegible] par deux écrits [illegible] *gandavensis basilica* [illegible] *logia*, l'édition de [illegible] à Gand en 1780, [illegible] du P. Léonard [illegible], on ne peut réel- [illegible] De Jonghe que les [illegible] de 1746, cane- [illegible] compilation de 1752. [illegible] de Gand pos- [illegible] manuscrit de l'œuvre [illegible] De Jonghe, conçue [illegible] autre plan. Sous le [illegible] ancien (*ouderling*), l'au- [illegible] avec un jeune homme [illegible] et expliquait les [illegible] les inexactitudes des [illegible]. A l'appui de ses [illegible] des preuves et les [illegible]. Le seul reproche [illegible] d'être dominé par [illegible] catholiques, qui souvent [illegible] pas d'être impartial. [illegible] Kempenare l'emporte [illegible] le reconnaît im- [illegible], dit-il, « *un homme* [illegible] trop papiste, ni trop [illegible] entre deux, *niet al te* [illegible] *gueusck*. Manuscrit, [illegible] » A la bibliothèque [illegible] l'université, on con- [illegible] manuscrit autographe, [illegible] travail, sauf quel- [illegible] Sur ces deux manus- [illegible] se qualifie prêtre [illegible] prêcheurs, ex-prieur [illegible], en Brabant. [illegible] important qui soit [illegible] de l'historiographe [illegible] contredit, la *Vie de Philippe le Hardi, de Marguerite de Male et de leur fils Jean sans Peur*, où sont relatés les faits mémorables des annales de Flandre de 1356 à 1419. Le manuscrit autographe, resté inédit à la bibliothèque de Gand jusqu'en 1851, a été livré à l'impression par la société des bibliophiles flamands; il est intitulé : 1° *Het leven van Philippus den Stauten, hertock van Borgonien, ende van Marguerita van Male, gravinne van Vlaenderen, byeen vergadert uyt gheloofweirdighe autheurs ende aude gheschreven memorien ende monumenten*; 2° *Het leven van Joannes den Onbevreesden, hertock van Borgonien, graef van Vlaenderen, behelsende de chronycke van de voornaemste gheschiedenissen, tsedert syne huldinghe (in Vlaenderen besonderlyck) voorghevallen, tot het jaer* 1419. Les deux reproductions, en volumes séparés, parurent respectivement en 1851 et en 1852. — Le grand béguinage de Sainte-Elisabeth, à Gand, possède du P. De Jonghe le *Précis historique* de l'ordre des béguines, et notamment de la communauté gantoise, dont les dominicains avaient la direction spirituelle. Ce manuscrit, en langue flamande, rédigé avec assez de soin, a pour titre : *Cort verhael van den oorspronck der begynen; fondatie van de begynen binnen Ghendt; privilegien ende regeringhe*. La bibliothèque de Gand en a une copie de date plus récente. — Le P. De Jonghe composa une troisième œuvre latine, dit le P. Jacques Echard, dans ses *Scriptores Ordinis prædicatorum recensiti* (Paris, 1721, in-folio). Déjà terminé en 1719, cet ouvrage, auquel l'auteur avait donné le titre de : *Belgium profanum*, contenait l'histoire des princes de la Flandre, depuis le XIIIe siècle. Mais il n'a point vu le jour; le manuscrit même en est perdu, ou du moins on ignore dans quelles mains il se trouve.

Au musée historique de Gand se voit un portrait du dominicain populaire, avec ses armoiries patrimoniales. Ce portrait a été gravé, en 1848, par Ch. Onghena, pour le *Messager des sciences historiques de Belgique*, et inséré avec la notice biographique de J.-Fr. De Jonghe, écrite par le poëte-archiviste

Van Duyse. En 1717, le P. De Jonghe dédia à son frère Maximilien Liboire De Jonghe, seigneur de Daerup, licencié en lois, qui fut promu l'année suivante à un canonicat noble de la cathédrale de Gand, le dessin de l'église conventuelle des dominicains de Leeuwarde, en Hollande, gravé par Harewyn pour la *Desolata Batavia dominicana*. En 1713, il avait dressé, dans le couvent de Gand, l'*Index omnium saecularium sepultorum in Ecclesiâ nostrâ (gandavensi), ab A° 1326 quantum nobis post destructionem ab hereticis factum, scire licuit*. Cet index manuscrit est à la bibliothèque de Gand.

Edm. De Busscher.

RR. PP. Jacq. Quetif et Jacq. Echard, *Scriptores Ordinis praedicatorum recensiti, notisque historicis illustrati. Ab a° 1501 ad annum 1720*. Paris, 1721, in-folio. — Marc van Vaernewyck, *Historie van Belgie*, annexe biog. de 1829. — Prud. van Duyse, *Messager des sciences historiques et des arts de Belgique, A° 1848*. — Ph. Blommaert, *De Nederduitsche Schryvers van Gent*, 1861. — Chan. Hellin, *Histoire des évêques et du chapitre de l'église cathédrale de Saint-Bavon, à Gand*, 1772.

DE JONGHE (*J.-A.*), philologue et littérateur, né à Lokeren le 6 octobre 1797, et mort à Bruges, le 2 septembre 1861. — Sa famille, une des plus notables du pays de Waes, l'envoya, dès l'âge de dix ans, étudier au petit séminaire de Gand, où il fut admis après examen : il était alors pensionnaire du latiniste Rombauts. En 1810, le petit séminaire ayant été fermé, il continua ses humanités chez un ecclésiastique à Lokeren. Afin d'être exempté du service militaire comme fils unique, il fut obligé d'aider son père dans son commerce. En 1820, il put faire sa rhétorique au collége de Thielt. L'année suivante, il était étudiant en philosophie à Louvain. L'ecclésiastique qui avait été son professeur à Lokeren, ayant été nommé directeur du collége de Diest, l'appela à faire partie du corps professoral de cet établissement. De Jonghe y enseigna, tour à tour et simultanément, la géométrie, l'histoire, la géographie, les littératures française et flamande, tout en préparant son examen de docteur en philosophie. En 1828, il passa au collége de Bruges, et il était désigné pour celui de La Haye, lorsque la révolution de 1830 éclata. De 1852 à 1858, De Jonghe dirigea l'école moyenne de Lierre. Membre de plusieurs sociétés littéraires à La Haye, à Gand, etc., il s'occupait avec succès de poésie flamande. On cite particulièrement : *Waterloo, in drie zangen*, Gent, 1821. — *De vaderlyke toorn, tooneelspel*, Leuven, 1828. — *De leeuw van Waterloo*, Brugge, 1840. — *De vlaemsche kroot*, 1849. — *Een traen op het graf van onze koningin*, 1850. — Au *Nederlandsch congres* tenu à Gand en 1849, il prononça un remarquable discours sur l'importance nationale de l'enseignement du flamand. Il fit voir combien cet idiome pouvait faciliter l'enseignement des langues germaniques. Dans plus d'une publication, il s'occupa aussi des moyens de faire apprendre pratiquement le latin par une sorte de méthode maternelle : par exemple, dans sa *Schola latina in quatuor partes distincta*, Bruges, 1850. En général, il aimait les discussions pédagogiques, comme on le voit dans : *Iets over de volksbeschaving*, Brugge, 1835. — *De vlaemsche Bijkorf* et *Waerheid en Licht*, deux revues littéraires qu'il dirigea, l'une à Bruges en 1842, l'autre à Lierre de 1857 à 1860. Il publia encore en 1847 un manuel de grammaire et de littérature : *Handboek van nederduitsche tael-en letterkunde*. Enfin il donna ses soins à la publication de l'importante *Chronyck van Vlaenderen* de Duppars (Gand, 1840-1842). J. Stecher.

De Eendracht, Gand, 1861. — *Nederduitsche letterkundig jaerboekje*, Gand, 1862. — Ida von Düringsfeld, *Von der Schelde bis zur Maas*, Leipz., 1861 (III, 303). — *Handelingen van het Nederl. Congres*, Gand, 1850.

DE JONGHE (*Jean-Baptiste-Théodore*), né à Bruxelles, le 23 novembre 1801, et mort dans la même ville, le 20 février 1860, appartenait à une ancienne famille dont quelques membres se sont distingués dans les sciences, dans la magistrature et dans de hautes positions administratives. Son père, après avoir occupé d'importantes fonctions, est mort, en 1818, président de la cour des comptes et membre extraordinaire du conseil d'État. Le jeune De Jonghe voulut suivre les traditions

[illegible] avoir, en 1823, [illegible], le diplôme de [illegible] à l'université de [illegible] ministère des affaires [illegible], en qualité de [illegible] la suite des événe- [illegible] donna sa démission, [illegible] permettant plus d'oc- [illegible] active, il vint se fixer [illegible] consacra tout entier à [illegible] une des plus belles [illegible] que l'on con- [illegible] grandes raretés, il [illegible] nombre considérable [illegible] l'histoire du [illegible] et la numismatique. [illegible], tous ses livres [illegible] état de conserva- [illegible] de quelques-uns des [illegible] constituait une véritable [illegible] avec empresse- [illegible] bibliographiques à la [illegible] travailleurs, et pour élu- [illegible] douteux qui lui étaient [illegible] lui-même avec bonheur [illegible] souvent longues et diffi- [illegible]

[illegible] membre du conseil [illegible] Jonghe en devint plus [illegible]. Il fut aussi, en [illegible] premiers membres de [illegible] royale pour la publica- [illegible] lois et ordonnances [illegible] il rédigea, en cette [illegible] rapports intéressants dont [illegible] lui avait fourni les [illegible] été imprimés dans les [illegible] la commission. Che- [illegible] de Léopold en 1849, [illegible], la croix d'officier du [illegible]

[illegible] énormément écrit, mais [illegible] lui seul : c'étaient des [illegible] qu'il réunissait [illegible] fruit de ses lectures. Il [illegible] encore ne l'a-t-il fait [illegible] de l'anonyme. Nous [illegible] : 1° *Annuaire maçon-* [illegible] — *Notice historique sur* [illegible] *du Grand-Orient*. [illegible] 86 pages et une pl. [illegible] *à Bruxelles*, par [illegible] date, in-8°, 7 pages. 3° *Jeton des huit paroisses de la Flandre occidentale*, 3 pages; 4° *Monnaies de Thoren*, 3 pages; 5° *Monnaies d'Hannut*, 3 pages (publié dans la *Revue de la numismatique belge*); 6° *Listes des titres de noblesse, chevalerie et autres marques d'honneur accordés par le souverain des Pays-Bas, depuis* 1659 *jusqu'en* 1794. Bruxelles, 1847, in-8°, (avec une notice historique), en collaboration avec Gérard.

J. Delessert.

Ch. Ruelens, notice sur De Jonghe, en tête du Catalogue de la bibliothèque, et dans le *Bulletin du Bibliophile*; notice publiée par la Société des bibliophiles belges, Mons, 1861, avec portrait.

DE JONGHE (*Roger*), plus connu sous le nom de JUVENIS, docteur en théologie, né à Bruges en 1482 et décédé dans la même ville le 21 octobre 1579. Entré dans l'ordre des augustins au couvent de sa ville natale, le 15 mars 1506, il suivit d'abord les cours de théologie qui s'y donnaient, puis fut envoyé à l'université de Paris pour y achever ses études. Les progrès rapides qu'il y fit engagèrent ses professeurs à le préparer aux épreuves difficiles du doctorat. Toutefois, comme les statuts de son ordre défendaient de prendre des grades académiques avant d'être promu aux ordres sacrés, il dut revenir à Bruges, et y célébra sa première messe, le 4 mai 1516. Il retourna ensuite à Paris, où il prit successivement les grades de bachelier et de licencié en théologie. En 1524, le chapitre provincial, réuni à Wesel, le nomma prieur du couvent de Bruges; mais De Jonghe ne remplit cette charge que pendant un an environ, car, au mois de mai 1526, il se rendit à Paris pour recevoir le bonnet doctoral. Revenu à Bruges, il se fit remarquer par ses éminentes qualités, au point qu'il fut nommé provincial à huit élections différentes, et qu'il administra la province de l'ordre, dite de Cologne, presque sans interruption depuis 1531 jusqu'en 1551, et encore de 1561 à 1564. Envoyé, le 30 mai 1547, par le général de l'ordre, aux Grands-Augustins de Paris, en qualité de vicaire et de visiteur général afin d'y rétablir la paix, il réussit si bien dans sa mission que les religieux de ce couvent

le demandèrent pour prieur. Après avoir rempli ces fonctions délicates pendant environ un an, il fut de nouveau préposé à la province de Cologne. En 1551, on lui offrit de devenir coadjuteur de l'évêque de Tournai ; mais il déclina cette position. L'évêque de Tournai, Gilbert d'Ongnyes, voulant néanmoins qu'il partît avec lui pour le concile de Trente. Pendant l'année qu'il y passa, le P. De Jonghe fut recherché de tous les prélats et théologiens, et à son retour en Belgique (août 1552), il apprit, non sans regret, que le chapitre provincial, tenu à Aix-la-Chapelle le 14 mai précédent, l'avait nommé prieur du couvent de Bruges. Après huit mois de résistance, il fut obligé d'accepter ces fonctions et plus tard, de 1561 à 1564, il dut encore être provincial. Accablé sous le poids des années, il espérait de pouvoir passer en paix le reste de ses jours. Mais la Providence en disposa autrement. En 1578, les gueux s'emparèrent de Bruges et en expulsèrent tous les ordres religieux. Le vénérable nonagénaire fut obligé de quitter son couvent avec ses confrères. Cependant, comme l'âge lui avait fait perdre la vue, il fut porté chez les Sœurs-Noires, dont il était le confesseur. Il y mourut l'année suivante, âgé de quatre-vingt-dix-sept ans, après soixante-treize années de profession religieuse. Ses funérailles furent célébrées avec un grand concours de monde, dans l'église de Saint-Gilles, à Bruges, et le P. Jacques Vande Velde prononça son éloge funèbre. Le corps du défunt fut enterré dans l'église des Sœurs-Noires, avec l'épitaphe suivante :

FRATER ROGERIUS JUVENIS
DOCTOR THEOLOGUS PARISIENSIS,
PRIOR, ET PROVINCIALIS OLIM
PROVINCIÆ COLONIENSIS ORD. S. AUG.
ET HUJUS DOMUS CONFESSARIUS
DUM VIVENDI FINEM FECIT
HUIC SUBSTERNITUR SARCOPHAGO, ANNO 1579, DIE
21 OCTOBRIS.

Les Sœurs-Noires de Bruges conservent encore aujourd'hui deux jolis portraits du P. De Jonghe ; l'un des deux a été reproduit en lithographie par le P. Koelhoff, dans son *Histoire du couvent des Ermites de Saint-Augustin, à Bruges*, Bruges 1869, vol. in-4°.

E.-H.-J. Reusens.

Koelhoff, *Histoire de l'ancien couvent des Ermites de Saint-Augustin, à Bruges*, p. 243.

DE KEERLE (*Jacques*), prêtre, compositeur de musique, né à Ypres dans la première moitié du XVIe siècle. Il devint successivement chanoine de la cathédrale de Cambrai, directeur du chœur de cette église, enfin maître de chapelle de l'empereur Rodolphe II. Dans sa jeunesse, il dut visiter l'Italie et y séjourner une dizaine d'années : en effet ses premiers ouvrages furent imprimés à Venise de 1562 à 1571. Il s'occupait particulièrement de musique religieuse et excellait dans les chants d'église ; environ trente ans après la publication de ses premières messes, il écrivait encore, car il dédia une de ses œuvres au pape Grégoire XIV, qui ne fut élu que le 5 décembre 1590.

On possède de ce musicien : 1° *Missæ suavissimis modulationibus refertæ, partim quatuor, partim quinque vocum concinnendæ*. Venetiis, 1562, in-fol. M. Fr. Fétis en trouve le style excellent eu égard au temps. — 2° *Preces speciales pro salubri concilii generalis successu*. Venetiis, 1569, in-4°. Ce doit être la deuxième édition, le concile de Trente ayant été clos le 4 décembre 1563. — 3° *Madrigali a quattro voci*, lib. 1. Venezia, 1570, in-4°. — 4° *Il primo libro de Motetti a cinque e sei voci*. Ibid., 1571, in-4°. — Il y a une autre édition faite à Nuremberg en 1571, in-4°. — 6° *Moduli quinque et sex voc. cum cantione contra Turcas*. Monachi, 1572, in-4°. — 7° *Motetti a 2, 4 et 5 voci, et Te Deum Laudamus, a 6 voci*. Ibid., 1573. — 8° *Sex Missæ 4 et 5 voc., et Te Deum*. Ibid., 1576. — 9° *Cantio in honorem generosi ac nobilis Dni Melch. Lindt, 6 voc.* Norimbergæ, 1574, in-4°. — 10° *Motetæ 5 et 6 voc., quibus adjuncti sunt ecclesiastici hymni*. Monachi, 1574, in-4°. — 11° *Sacræ cantiones, quas vocant Moteta vocant, quinque et sex vocum, quæ*

… *Hymni de* … *Thomæ et de* … 1575, in-4°
… *ouvrage* … *quæ* … *Joan. Lau-* … fol. max. C'est … ouvrage … Ida Keyrin … de la ville … de lui, … à Rome, …

… *Philips Marnix.* … *des mus-* … *de la Flandre* … *Tirus, Leeuw-* … *(Florville)*, chro- … 23 juin 1516, … 1567. Voir Cam- …

… *(Pierre)*, peintre, … mort en 1580. …

… flamand, né … sous Torvueren, … (*Jean*).

… religieux ecclésiasti- … 8 avril 1612 et … ville le 8 janvier … de Compagnie de … Malines, en 1630. … son noviciat, il sui- … philosophie et de théo- … au collége de Lou- … prêtre en 1644. … quante ans, il s'oc- … saint ministère, et … zèle comme par son … par les fatigues … vers la fin de ses … pour se livrer à … qu'il composa les … 1° *Observationes* … *criticæ*. Antverpiæ, … 384 pages. Cet … : *a*) à Anvers, … 372 pages; *b*) à … notes de Morho- … VI-358 pages; *c*) à Hildesheim, en 1707, vol. in-8°, 2) à Cologne, en 1710, vol. in-8°, de 348 pages. Les *Acta Lipsiensia* du mois de juin 1688 font le plus bel éloge de ces *Observationes*. — 2° *Gheestelycken Jaergetyt. Meditatien op de sondaghen en heylighen des jaers ; beschreven in 't latijn door P. Michaël Cavelier, oude generaal van Ghecstelycken Jaergetyt; overgheset en t' Nederduytsch . . . door P. Joannes Dekens*. T'Antwerpen, 1688; vol. in-8° de 158 pages. Cette traduction fut réimprimée : *a*) à Anvers, 2 vol. in-8°; *b*) dans la même ville, 2 vol. in-12; et *c*) à Gand, en 1715, 2 vol. in-12. — 3° Le P. Dekens a, de plus, laissé en manuscrit un traité intitulé : *Etymologiæ græcarum vocum quas Latini mutata inflexione adhibere consueverunt*. Les ouvrages cités sous les nos 1 et 3 semblent prouver que le P. Dekens doit avoir enseigné les humanités pendant un espace de temps plus ou moins long.

E.-H.-J. Reusens.

Goyers, *Supplementum bibliothecæ Belgicæ*, manuscrit n° 17607 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles. — Aug. De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., I, col. 1345.

DE KEYSER (*François*), né à Dixmude, mort en 1294. Il est plus connu sous le nom de Frans Cæsar, et fut un des plus savants théologiens du moyen âge. Il entra comme moine à l'abbaye des Dunes et fut ensuite professeur de théologie à l'université de Paris pendant un certain nombre d'années. Il a laissé un ouvrage sur le *Magister Sententiarum*, ainsi qu'un abrégé en latin, sur les vœux religieux, et une autre œuvre intitulée *Vie de saint Bernard*, qu'on dit avoir été imprimée à Paris en 1488.

Émile Varenbergh.

Piron, *Levensbeschrywingen*. — *Histoire littéraire de la France*, t. 21, p. 301. — Devisch, p. 110.

DE KEYSER (*Guillaume*), joaillier et peintre d'histoire et de portraits, né à Anvers, vers 1647. Il fut d'abord destiné à s'occuper d'orfévrerie et acquit, en cet art, une assez grande renommée. De Keyser avait reçu une éducation soignée, et le dessin fut cultivé par lui avec une vive prédilection; il s'était oc-

[illegible] de peinture, employant tous ses loi[illegible] à exécuter des miniatures ou des su[illegible] à l'huile et sur émail, en grand et en [illegible]. Ses œuvres furent bientôt remar[illegible] et on lui demanda plusieurs ta[illegible] d'église pour sa ville natale. Ses [illegible] l'ayant appelé à Dunkerque, il y [illegible] à peindre un tableau d'autel pour la chapelle des Dames anglaises, qui possédaient un couvent dans cette ville : ces religieuses furent tellement satisfaites de l'œuvre, qu'elles engagèrent De Keyser à se rendre en Angleterre, bien certaines qu'il y réussirait promptement. Il se laissa persuader ; les sœurs lui donnèrent des lettres de recommandation pour lord Melfort, un des favoris de Jacques II, et il partit le cœur rempli d'espérance. Le roi lui promit sa protection ; d'autre part, plusieurs personnages qui l'avaient connu à Anvers et auxquels il avait été présenté l'encouragèrent par leurs commandes et leur bienveillance. Un bel avenir semblait s'ouvrir devant lui : il fit savoir à sa femme, restée à Anvers, qu'elle eût à venir le rejoindre, après avoir, au préalable, renvoyé les ouvriers bijoutiers, fermé boutique et vendu tout ce qui concernait le commerce : ce qui fut fait ; mais six mois à peine s'étaient écoulés, que cette fortune naissante s'écroula plus rapidement qu'elle ne s'était annoncée ; la révolution éclata en Angleterre, l'art devint la dernière des préoccupations publiques, les amis de De Keyser durent l'abandonner, et le pauvre artiste se vit en pays étranger, seul et sans moyen d'existence. Le chagrin attaqua chez lui les sources de la vie : il languit quelque temps et mourut vers 1692, à quarante-cinq ans, quatre ou cinq ans après la fuite de Jacques II. Il laissa une fille dont l'histoire ne nous a pas conservé le nom, et qui peignit le portrait en petit avec succès ; elle exécuta aussi des copies estimées, et mourut en 1724. La plupart des détails qui précèdent sont extraits de Bryan-Stanley et de Walpole. Le catalogue du musée Van der Hoop, à Amsterdam, attribue à notre Guillaume De Keyser un portrait d'un *Vieillard tenant un livre à la main*, sur bois. Il est douteux que l'attribution [illegible] exacte, car, sur le livre, on voit une [illegible] que en forme de cœur surmonté [illegible] croix à double barre transversale et [illegible] le cœur, se trouvent les initiales [illegible] C'est une peinture simple, forte et [illegible] de caractère.

[illegible]

DE KEYSER (*Jean-François*), [illegible] graphe, né à Campenhout, le 15 [illegible] 1818, mort à Molenbeek-Saint-[illegible] 10 février 1851. Il fut admis, [illegible] encore, comme apprenti, dans le [illegible] établissement géographique de [illegible] Vander Maelen et y devint, en [illegible] temps, un des meilleurs dessinateurs [illegible] graphes. On cite comme son œuvre [illegible] pale la carte de la Belgique, en vingt [illegible] feuilles, à l'échelle de 1/80,000, [illegible] sur pierre par Pierre Joseph Do[illegible] tout au moins sous la direction [illegible] lui-ci. Cette carte est hautement [illegible] surtout en Allemagne et dans le [illegible] cause de son exactitude et de son [illegible] peut, en effet, soutenir la comparaison avec les meilleurs ouvrages de la [illegible] tographie moderne. De Keyser [illegible] l'auteur principal de la partie [illegible] phique de la carte géologique de [illegible] gique, par Dumont, en neuf feuilles [illegible] 1/600,000 publiée par Vander [illegible] Pour la confection de cette carte, il [illegible] suivi pas à pas Dumont dans toutes [illegible] pérégrinations et traçait, sur les [illegible] feuilles de la carte, les limites [illegible] savant géologue assignait aux [illegible] formations. Dans un rapport [illegible] André Dumont sur la publication [illegible] sa carte, il s'exprima avec de grands [illegible] ges sur la coopération de De Keyser.

Aug. Vander [illegible]

Piron, *Levensbeschryvingen*. — [illegible] *phique de Ph. Vander Maelen*, par [illegible] l'Annuaire de l'Académie royale de [illegible] 1873).

DE KEYSERE (*Arend*), [illegible] primeur, qui prit, dans ses [illegible] latines, le nom de *Arnoldus* [illegible] et, dans ses livres français, [illegible] *Arnaud* L'EMPEREUR. Il naquit [illegible] 1450, et mourut en 1489 : Aud[illegible] et Gand se disputent l'honneur d'[illegible] donné le jour à ce typographe célèbre [illegible] qui l'imprimerie fut introduite chez [illegible]

[illegible] 1480, et dans la [illegible] dire moins d'un [illegible] invention de cet art [illegible]

[illegible] inédits, dé- [illegible] les archives [illegible] que De Keysere [illegible] ville : c'est à Au- [illegible] environs, notam- [illegible] de Melden sur [illegible] chercher le lieu [illegible] plus anciennes [illegible], datées d'Aude- [illegible] 1488, il figure, pour [illegible] un acte public à [illegible] parmi les bourgeois [illegible] *de Keysere, bouc-* [illegible] *stede, wonende* [illegible] *der selver, by den* [illegible] à cette époque, des [illegible] des échevins, [illegible] sans être reconnu [illegible] la ville (*zonder* [illegible] *selver bekend te* [illegible] à devenir tuteur, [illegible] trois enfants d'un [illegible], Pierre Cossaert. [illegible] de l'état des [illegible] décès, en 1490, [illegible] à ses enfants, [illegible], consistaient [illegible] (environ cinq hec- [illegible] prairies, divisés en [illegible] situées à Melden, [illegible] ci était affermée à [illegible] De Keysere, qui était [illegible] ses parentes. Cette [illegible] et l'agglomération [illegible] dans une seule [illegible] à supposer que notre [illegible] dans cette localité. Il [illegible] à la famille de [illegible] *Keysere*, surnommé [illegible] tirer), lequel est, dès [illegible] bourgeois, dans les [illegible] de la seigneurie de [illegible], et qui décéda [illegible] été écolâtre, et [illegible] Chambre de Rhétori- [illegible] la Marguerite ou la [illegible] homonyme pourrait [illegible] de notre impri- [illegible] du baron de Pa-

mele, messire Josse de Joigny, ami des lettres et des arts, « prince » de la « Marguerite », et dont l'écolâtre tenait son office et un bénéfice à l'église paroissiale, a pu s'étendre jusque sur ses enfants. Peut-être ce seigneur les fit-il étudier à Paris, où le recours du parlement appelait souvent les bourgeois de Flandre, et est-ce ainsi que notre personnage eut l'occasion de s'initier à l'art de la typographie qui venait d'être introduit dans la capitale de la France.

On a quelquefois confondu notre typographe avec un autre *Arend De Keysere*, sonneur de trompe et crieur public à Gand, qui fut banni de la ville en 1476. Divers auteurs avaient déjà fait remarquer combien il était improbable que ce personnage, qui vivait à Gand de 1463 à 1489, pût être le même que celui qui imprimait à Audenarde de 1480 à 1483 et à Gand de 1483 à 1489. Il serait aujourd'hui oiseux d'insister sur cette confusion des deux personnages : l'inadmissibilité du fait est trop facile à démontrer.

Arend ou Arnaud De Keysere fut en Belgique un des principaux propagateurs de l'imprimerie ; lorsqu'il l'introduisit dans la petite ville d'Audenarde (1479), il y avait à peine sept ans qu'Alost, Louvain et Utrecht avaient vu employer les premières presses (1472). Chaque année, d'autres villes entraient en possession de l'art nouveau : Bruges en 1475, Bruxelles en 1476 ; Gouda, Delft et Deventer en 1477 ; Anvers en 1480. C'est de cette dernière année que date aussi la première impression d'Arnaud De Keysere à Audenarde. Où apprit-il les rudiments de son art ? On ne le sait pas au juste. Ce qui tend à faire croire qu'il reçut son éducation typographique en France, c'est que plusieurs bibliographes reconnaissent dans ses impressions certaines affinités avec les caractères et le style des figures employées par les imprimeurs français. D'autres, signalant l'identité qu'elles présentent, par la forme et l'œil de la lettre, les abréviations, les majuscules et la justification du texte, avec les éditions de Rodolphe Loeffs de Driel, en concluent

[illegible] travailla d'abord à Lou[illegible] s'initier à la connaissance [illegible] qui ne lui était pas [illegible] que le français. D'autre [illegible] rappelle, dans son pre[illegible] la collaboration de ses [illegible] (*sodales*). L'on a supposé [illegible] pouvaient être les calli[illegible] les miniaturistes, les relieurs [illegible] qui appartenaient à cette épo[illegible] atelier du monastère de [illegible] Audenarde, dirigé par les Au[illegible] de Gand. Ces artistes ont pu [illegible] les initiales et orner de fleurons, [illegible], de lis, et d'autres emblèmes [illegible] de ses livres. Le fleuron même qui formait la marque typographique d'Arnaud De Keysere, et dont il existe deux dessins différents, ressemble à un lis.

On ne connaît pas davantage le motif qui détermina De Keyser à aller habiter Gand vers 1483; et l'on ne peut guère attribuer ce changement de résidence qu'au désir de développer son industrie et d'acquérir des gains plus considérables. Les nombreuses copies des lettres, ordonnances et placards, faites par ordre des magistrats des grandes villes, leur occasionnaient alors des frais considérables : c'est ainsi qu'en 1489 les échevins de Gand payent à leurs clercs quatre-vingt-six copies d'une lettre envoyée aux Membres et Métiers de Gand, et la quantité des édits portés par les messagers aux moindres villes est innombrable. Aussi voyons-nous Arnaud De Keysere, dès son installation à Gand, publier divers opuscules pour le magistrat : d'abord, le Traité de paix, conclu à Arras, le 24 décembre 1482, à l'occasion du mariage projeté de Marguerite d'Autriche avec le dauphin de France, et daté de *Gand deles le belfroy* le 8 avril 1483; puis, cinq ans plus tard, la Paix de Gand, conclue entre le roi des Romains, Maximilien, et les États de Flandre, le 12 mai 1488; enfin, l'année suivante, la Paix de Tours, conclue le 29 octobre 1489, traité dont les échevins de Gand avaient commandé trois cents exemplaires destinés aux habitants de la ville, et dont la mort de De Keysere semble avoir retardé l'impression, [illegible] prix en fut payé à sa veuve le [illegible] let 1490.

Comme l'a très-bien dit un [illegible] bibliographe : « La biographie des [illegible] » miers typographes est tout [illegible] » dans les publications qu'ils nous [illegible] » laissées. » Malheureusement le [illegible] ne nous a conservé que de rares [illegible] plaires ou simplement le [illegible] seize impressions différentes sorties [illegible] dant dix ans des presses de De Ke[illegible] Les quatre premières ont été impri[illegible] à Audenarde; les autres sont origi[illegible] de Gand, quoique trois d'entre [illegible] ne soient ni datées ni signées. [illegible] d'après l'excellente *Bibliographie* [illegible] *toise* de M. Ferdinand Van der Haeg[illegible] le résumé de l'œuvre complète de [illegible] imprimeur. Les incunables sont [illegible] précieux pour que nous n'en don[illegible] pas une description détaillée.

1° *Hermanni de Petrâ de Scut*[illegible] *sermones quinquaginta super* [illegible] *Dominicam. Pressum* ALDENARDI [illegible] *me* ARNOLDUM CÆSARIS *mensque* [illegible] *les, Dominice Incarnationis anno* [illegible] » In-folio de 136 feuillets à deux [illegible] lonnes, en caractères gothiques, [illegible] cueil de sermons de Pierre Van [illegible] Steen (*de Petrâ*), de l'ordre des [illegible] treux, né à Scutdorpe en Flandre, [illegible] à Bruges en 1428. Ces sermons [illegible] réimprimés à Louvain en 1484, [illegible] Jean de Westphalie. On a conservé [illegible] sieurs exemplaires de ce premier [illegible] imprimé à Audenarde : l'un d'eux [illegible] successivement aux bibliophiles P. [illegible] mens (1839), Borluut de Noortdo[illegible] De Meyer; d'autres figuraient dans [illegible] bibliothèques de Van de Velde, [illegible] Serrure; deux exemplaires se trou[illegible] dans celle de l'université de Gand.

2° *De pronosticaten van Johannes* [illegible] *van Borchloen, uitgegheven des jaars* [illegible] *gheprendt t' Audenaerde.* In-folio [illegible] n'en connaît que 4 feuillets, décou[illegible] à l'Ecluse en 1855, dans la couver[illegible] d'un ancien cartulaire, par J.-H. [illegible] Dale (*Bijdragen tot de oudheidkunde* [illegible] *van Zeeuwsch-Vlaanderen, I, bl.* [illegible] L'écrit a pour sujet la prédiction [illegible] événements en Flandre pendant [illegible]

...2o *Il l'istoire* ... *gheprendt.* ... date si nous ... historique en vers, ... Jérusalem par ... ce dernier soutire ... Richard Cœur de ... ce poème est ... que deux exem- ... incunable : l'un ... successive- ... la bibliothèque ..., a été acquis ... duc d'Arenberg. ... récemment, et ... par la Société des ... 4o *De quatuor* ... *diuose derniere* ... *dominice doit toujours* ... *en prose et vers* ... 2, feuillets, avec ... représentant les ... la *Mort*, le *Juge-* ... *Paradis*. Sans date ... L'auteur du livre ..., est Denys de ..., de l'ordre des ... avait déjà été ... 1474, par Pierre ... Quant au tra- ... deviner son nom de ...

... du translateur
... vers trouver :
... le inventeur
... le reprouver.

... par les onze der- ... le nom de Thomas ... de l'abbaye de Saint- ... Quant à l'imprimeur, ... par son fleuron, qui ... n° 2. Il n'existe de ... exemplaires, dont ... de la ville de Gand. ... (*faicte à Arras*); ... *delez le belfroy, par* ..., *le huitième jour* ... In-folio, de 12 feuil- ...iques. Traité de paix ... 23 décembre 1482, ... le roi de France. ...re imprimé à Gand : ... exemplaire unique, acquis, en 1852, de J.-M. Heberle (Lemperts), à Cologne, par M. Van der Haeghen, bibliothécaire de la ville de Gand, au prix de 150 thalers (472 francs 50 centimes). — 3o *Guillermi Alverni vel Parisiensis Rhetorica divina, impressa Gandavi per me Arnoldum Cesaris, XI kal. sep., anno* 1488. In-4o de 130 feuillets, caractères gothiques, avec prologue et dédicace à maître Ponce Rainaud, prieur général de l'ordre des religieux du mont Carmel. C'est un recueil de maximes et de préceptes touchant la prière restreinte à Dieu seul, et appliquée mystiquement à la disposition des trois parties de l'oraison dominicale. Plusieurs exemplaires de ce livre ont figuré aux ventes Le Candele, Van de Velde, Borluut; il en existe un à la bibliothèque royale de Bruxelles et un à la bibliothèque publique de Gand. — 7o *La Siége* (*sic*) *de Rodes*. In-4o. Tel est le titre d'un livre perdu, dont la mention a été trouvée sur un exemplaire de l'ouvrage précédent, et qui est imprimé avec les mêmes caractères. — 8o *Psalterium Davidicum; impressum Gandavi per me Arnoldum Cesaris, anno christiane salutis* 1484, *sexto kal. maij*. Petit in-8o de 190 feuillets. Psautier, suivi d'hymnes, cantiques et litanies. Incunable dont on ne connaît que l'unique exemplaire de M. Fr. Vergauwen, à Gand. — 9o *Boëcius, Vyf boucken des Vertroostens van philosophie* (*de Consolatione philosophie*) *ten troosten ende conforte aller menschen. Gheprendt te Ghend, by my Arend De Keysere, den derden dagh in mey int jaer* 1485. In-folio de 360 feuillets à 2 colonnes, caractères gothiques; quelques exemplaires avec miniatures. Le texte latin de Boëce est suivi d'une traduction flamande, avec notes et commentaires, etc. Il existe de ce livre beaucoup d'exemplaires; il en a figuré aux ventes de P. van Damme, Servais, Ermens, P. Lammens, Crevenna, Meerman, etc. — 10o *Tractatus de periculis circa sacramentum Eucharistie contingentibus et de remediis eorumdem, ex dictis Sancti Thome de Aquino. De suffragiis misse. Impressis Gandavi per Arnoldum Cesaris*. In-4o de

feuillets, sans date, avec gravure en [illegible] à la sainte Cène. Le seul [illegible] de ce traité a passé successivement dans [illegible] Van de Velde, de la bibliothèque Lammens, au docteur Van Gestel, et au duc d'Arenberg. — 11° *Evangelia magistri Johannis de Keyser super relationes quarumcumque evangeliorum perquisita. Impressum Gandavi, per eum proprium Arnoldi.* Petit in-4° de 34 feuillets, sans date, avec belle lettre bourguignotte. L'exemplaire qui se trouvait dans la vente de Lammens a été acquis par M. Fr. Vergauwen. — 12° *Tractaet van allerhande oude conbruycklycke duytsche der devotien van den kertyghdom van Brabant mede die statuten van Middelborch, Lovendorch, Vlaenderen. Ghedruct tot Ghent, den vierden dach in mei* 1488. Petit in-folio de 6 feuillets, sans date, lieu ou nom d'imprimeur; mêmes caractères que le Boëce. Décrit par M. le marquis du Puy de Montbrun. — 13° *Dyalogus super libertate ecclesiastica inter Hugonem doctorem et Olivarium burgimagistrum et Cathonem secretarium interlocutores Theutonice. Canones penitentiales per episcopos civitatenses in corpore juris collecti. Tractatus de defectibus occurrentibus in missa. Breviloquium s. Thome de Aquino de erudione beatissime Trinitatis. Summa Johannis Andree de Sponsalibus et matrimoniis. Tractatus J. Gerson de Simonia.* — *Ejusdem tractatus de probatione spiritus.* — *Ejusdem tractatus de eruditione confessorum.* In-4° de 99 feuillets, sans date, lieu ou nom d'imprimeur, mais dont les caractères et le papier sont entièrement semblables à ceux d'Arnaud De Keysere. — 14° *Aelius Donatus: De octo partibus orationis. Impressus Gandavi.* In-4°, sur parchemin, mêmes caractères que Boëce; traité dont M. Ed. Van der Straeten a trouvé récemment deux feuillets, le premier et le dernier, à la bibliothèque royale de Bruxelles. — 15° *Den Paus tuschen Maximilliaen ende den staten, gheslooten te Ghent den twaelfsten may* 1488. *Ghedruct, door Arnoud De Keysere.* In-folio de 6 feuillets, décrit dans le catalogue Van der Beke. — 16° *Den paus van Tours*, tiré à trois cents exemplaires, payés trois livres quinze sous gros à la veuve d'Arnaud De Keysere, par le magistrat de Gand, pour être vendus, à trois gros la pièce, aux habitants de la ville. Aucun exemplaire de ce traité de paix n'est parvenu jusqu'à nous.

Arnaud De Keysere imprima sans doute un plus grand nombre de livres, mais ce qui nous reste de lui suffit pour le faire connaître. C'était un artiste instruit, actif et honnête, également versé dans les diverses langues usitées de son temps. Il a laissé huit ouvrages théologiques, dont sept écrits en latin et un en flamand, et huit livres profanes, dont sept dans sa langue maternelle et deux en français : les premiers étaient destinés à répandre la science parmi les clercs, les derniers s'adressaient particulièrement aux laïques. Un roman, une prédiction, trois ordonnances contiaient ses contemporains à la littérature, à l'histoire, à la politique. Keysere paraît avoir été un homme tout à la fois religieux et dévoué au progrès, surtout aux progrès dans l'art d'impression qui devait changer la face du monde. Dans presque tous ses livres, il confiait le fruit de ses travaux à la protection divine : *sub Deum arnoldi Deo*, dit-il dans son premier ouvrage, et un peu plus loin il ajoute :

Arnoldi manibus faveat Deus arbiter equus
E quibus effunit utilis iste liber.

Il termine la suscription de son [illegible] par les mots : *Deo gratias*. Il s'attachait à ne publier que des livres utiles, auxquels il mettait tous ses soins : *Hanc seriem laudatissime ac utilissime artis [illegible] tuosa inventione*, dit-il dans le titre de son *Hermannus de Petrâ*. Dans son [illegible] il s'intitule encore *Librorum utilium qualiscunque promulgator*, et y ajoute, en cette note : *So heb ic tot dese [illegible] oude proffie den aller ernsten [illegible] translacie, met mijnder hand-ghescrifte te zente Veralden te Ghent in de [illegible] doen legghen.*

Il demeurait en effet, à cette époque (1485), près de l'église Sainte-Pharaïlde à Gand, et c'est probablement là qu'il est mort en 1490. Il avait épousé Catherine van Orroir, d'une famille [illegible]

[illegible] ce village, situé [illegible], sans qu'il [illegible], comme on [illegible] appartînt à la [illegible] ce lieu ou qu'elle [illegible], le titre de demoi- [illegible] est donné s'appli- [illegible] des bourgeois. [illegible] quatre enfants, [illegible] mineurs en 1490 : [illegible] de toutes ses terres [illegible] meubles, joyaux, es- [illegible] librairie, estimés à [illegible], plus cent exem- [illegible] restaient à vendre. [illegible] matériel de l'impri- [illegible] cinq livres de gros. [illegible] ne garantissait pas [illegible] de ses déclarations [illegible] que son mari avait [illegible] et dissimulé à [illegible] mis, sous la tu- [illegible] Scault, eurent [illegible] les frères Eloi et [illegible] Colaert et Claeys [illegible] déjà été an- [illegible] d'A. De Keysere, [illegible] acte mortuaire. Sa [illegible] quelques années après, [illegible] Dale, que l'on [illegible] imprimeur dans la [illegible] Luc, à Bruges, où il [illegible] entrée de douze gros, [illegible] plus en 1512. [illegible] enfants, l'un décéda en [illegible] Hermine épousa [illegible] Brune, dont elle fut [illegible], et qu'elle laissa veuf [illegible] mineurs : Martin, [illegible], Béatrice, Barbe [illegible], *Roelkin*, *Nijskin*, [illegible], *Baerbelkin en Vijn-* [illegible] d'un tiers des biens- [illegible] grands-parents maternels. [illegible] autres filles de ceux-ci [illegible] Pierre Mijesone, qui [illegible] comme oncle mater- [illegible] des parents et alliés : [illegible] Stichelen, Pierre Van [illegible] Vierendeel, Pierre Uten [illegible] De Wale. On ne [illegible] l'une des filles qui [illegible] la postérité mascu-line du premier imprimeur d'Audenarde et de Gand s'éteignit de manière à n'y pouvoir comprendre aucune autre famille des imprimeurs qui portaient le même nom au XVIe siècle. On trouve bien un acte de 1552, mentionnant à la mortuaire d'un Guillaume De Keyser, époux d'une Catherine De Backere, les six enfants que son frère Arend de Keyser avait eu de Julienne Daens, mais on ne peut affirmer que cet acte se rattache à la famille de notre imprimeur plutôt qu'à celle d'un de ses nombreux homonymes. De nouvelles recherches pourront seules élucider ce fait. Mais, si les descendants naturels de notre typographe ne suivirent point ses traces et ses traditions, sa postérité intellectuelle fut innombrable; car, tandis que son départ d'Audenarde y interrompait l'exercice de l'imprimerie pendant deux siècles et demi, il devint le père de la typographie gantoise et le premier ancêtre d'une immense lignée d'imprimeurs, des Josse Lambrechts, des Salenson, des Manilius, des Van den Steene, et de vingt autres familles qui, tant par le nombre de leurs membres que par la perfection de leurs quinze mille productions, ne le cédèrent en rien aux plus célèbres typographes de leur temps en Belgique et à l'étranger.

Napoléon de Pauw.

D.-J. Vander Meersch, *Inductions historiques sur Arnaud De Keysere*, Gand, 1841; et *Audenaerdsche Drukpers*, Audenarde, 1861. — P.-C. Van der Meersch, *Recherches sur la vie et les travaux de quelques imprimeurs belges établis à l'étranger pendant les XVe et XVIe siècles*, Gand, 1844, p. 10. — Voisin, *Recherches historiques et bibliographiques sur la bibliothèque de Gand*, 1839, p. LVIII; et *Guide de Gand*, 1843, p. 32. — Ferd. Van der Haeghen, *Bibliographie Gantoise* (1858-1869), t. I, p. 1-19; VI, 1-2. — Holtrop, *Monuments typographiques des Pays-Bas au XVe siècle*. Lahaye (1858-1868), passim. — Archives de Gand et d'Audenarde : Registres d'états de biens et comptes communaux; chroniques manuscrites.

DE KEYSERE (*Claire*), peintre-miniaturiste et enlumineuse de manuscrits, née à Gand vers 1475, et morte vers 1560. Elle était issue de Jean De Keysere, tonnelier, et de Catherine sClercx, qui eurent quatre enfants : deux fils et deux filles. Celles-ci, appelées Claire et Jeanne, exercèrent, avec plus ou moins de succès, l'art du peintre-miniaturiste;

[illegible] gnale en 91, par son voyage [illegible] une députation [illegible] l'Allemagne, [illegible] l'Espagne, et [illegible] adultèrent la [illegible] de son pinceau. [illegible] de l'art, *Pauri* [illegible], son contemporain, la [illegible] dernier, en [illegible] des trois plus illus- [illegible] primitive des Pays-Bas, nous [illegible] qu'elle mourut célibataire, [illegible] de plus de quatre-vingts ans, vers [illegible] 1560.

Registres de Paris.

Archives de Gand. — *Biographie des Gantois célèbres*, augmentée à l'édition de Vanrenaegel, etc., 1836, t. II, p. 71. — Nagler, *Kunstlexicon*, etc.

DE KEYSERE (*Pierre*), second imprimeur de Paris, de 1473 à 1509. C'est par les bibliophiles D.-J. Vander Meersch d'Audenarde et P.-C. Vander Meersch de Gand que l'on a découvert la nationalité véritable de ce typographe célèbre sous le nom de *Petrus Cæsaris*. Chevillier (*Origines de l'imprimerie à Paris*, 1694, p. 55) et Falkenstein (*Geschichte der Buchdruckkunst*, p. 99) le considéraient comme Allemand; mais depuis, plus d'un document a permis de constater son origine flamande. Le *prelum Cæsareum* du livre de 1512 où se trouve la dédicace à Robert De Keysere de Gand (*Roberto Cæsari Gandavo*) ne peut désigner que l'imprimerie de *Pierre Cæsaris*, ou d'un de ses parents qui lui aura succédé. Le nom de Cæsaris n'est que la traduction d'un nom patronymique flamand : la forme du génitif accuse tout simplement une confusion de la particule *de*, article en flamand, avec le même mot, préposition en français. La famille de Pierre De Keysere et les relations qu'il eut avec sa patrie sont restées inconnues; on sait seulement qu'il puisa les notions de son art dans l'atelier d'Ulric Gerinck. Celui-ci avait établi, vers 1469, la première imprimerie à Paris, en compagnie de Martin Crantz et de Michel Friburger, dans un local même de la Sorbonne qui leur fut cédé par le prieur Jean De la Pierre, comme eux originaire de Mayence. De Keysere succéda vers 1473 à son maître, lequel était [illegible] après le départ de ses deux [illegible] pour l'Allemagne. Il s'[illegible] première année, un certain [illegible] qui semble être d'origine [illegible] premier livre est intitulé : [illegible] *mondo Rooterii manipulus curi[illegible] completus est Parisiis per [illegible] virum Petrum Cæsaris, artium [illegible] ac hujus artis industriosum [illegible] anno* 1473. Notre imprimeur [illegible] maître ès arts, c'est-à-dire [illegible] losophie; il s'intitule lui-[illegible] *vénérable* et *typographe industrieux*. Il fut, en outre, l'un des quatre [illegible] jurés de l'université de Paris.

Il a imprimé, tant seul qu'[illegible] avec Jean Stol, non moins de [illegible] ouvrages, traitant de toutes les [illegible] sances humaines, mais dont les [illegible] ques latins forment la plus grande [illegible] tie.

Registres de [illegible]

Recherches sur les imprimeurs [illegible] ber, par M. P.-C. Vander Meersch, [illegible]

DE KEYSERE (*Pierre*), [illegible] imprimeur, chalcographe ou [illegible] métal, libraire, relieur, [illegible] papier et notaire, florissait à Gand [illegible] la première moitié du XVIe siècle.

Traduisant son nom, suivant l'[illegible] de son temps, il porte, dans ses [illegible] ses livres latins, le nom de [illegible] CÆSAR ou CÆSARIS; une fois [illegible] il se donne celui de l'EMPEREUR. [illegible] gebois de Gand, et le second typog[illegible] important de cette ville, il semble [illegible] rien de commun avec la famille [illegible] prédécesseur et homonyme Arnaud, [illegible] paraît se rattacher plutôt à celle [illegible] Keysere, crieurs publics ou messag[illegible] sa ville natale.

Pierre De Keysere est cité [illegible] relieur dès 1511. Pendant cette [illegible] il intervient dans une affaire [illegible] et dans un débat correctionnel [illegible] l'une, il achète aux héritiers d'un [illegible] De Leenheere trois caisses de [illegible] de manuscrits (*over den coop van [illegible] soken scorten van* gepresenten *ende [illegible] tien setere* gheschreven boucken, [illegible] *drien kisten ende eene ghetraetilde [illegible] dehin daertoe dienende*); dans l'autre, de ses confrères, le libraire-relieur [illegible]

Van den Walle, est condamné, pour l'avoir blessé dans une rixe, à faire à son profit amende honorable, restitution de frais médicaux, et divers pèlerinages. En 1512, on voit De Keysere installé comme libraire devant la maison échevinale (*pro rostris, ante* ou *circa Capitolium*), c'est-à-dire à l'endroit de la haute ville (*Hoogpoort*) où se concentrait la vie intellectuelle de la cité, où se trouvaient les baraques des écrivains publics (*scrivecamers*), et où s'établirent plus tard les imprimeurs Josse Lambrechts, Van den Keere et Cauweel. Sa maison était située non loin de la plus ancienne école de Gand, que dirigeaient les doctes Passchasius Zoutterius, Eligius Eucharius (Eloi Houckaert) : De Keysere y débitait les livres publiés à Paris par le célèbre Josse Badius, et c'est à ses relations avec tant d'hommes distingués, ses amis et ses collaborateurs, qu'il dut sans doute ses succès typographiques ; car il adopta, dans ses premières impressions, la marque ou vignette de Badius, une presse en exercice ; il se contenta d'en changer l'inscription, *prelum Ascensianum* (Badius était d'Assche) en *prelum Cesareum*, et d'y joindre son monogramme. Le plus ancien livre connu comme ayant été imprimé dans son officine est de 1516. De Keysere exerçait en même temps les fonctions de notaire et de relieur : un même article des comptes communaux de Gand de 1519 constate, en effet, un payement pour reliure d'un missel et pour signification d'un acte de procédure (*ter cause van eenen* missael *by hem ghelevert scepenen van ghedeele, insghelijck voor 't maken van eenen* instrumente van appeele). Il livrait aussi à la ville papier, encre, et autres fournitures ; c'est le cumul de tant de professions qui le força, sans doute, à augmenter ses ateliers, et à transporter, en 1524, son établissement au Vieux-Bourg de Gand. On lit dès lors sur ses livres l'indication suivante : *Devant le chasteau au Conte, prez l'église Saincte-Pharaïlde* (*bij sente Verhelden*) ou *bij der Crane* (près de la Grue).

En 1528, pour subvenir aux besoins de son imprimerie, il établit un moulin à papier près la porte de Bruxelles (*Keyserpoort*), sur un bras de l'Escaut dont la pêcherie lui était affermée par la ville ; il revendit ce moulin en 1544 à l'imprimeur Martin Snouckaert. En même temps qu'il continuait ses fonctions de notaire, il s'associait en 1545 avec le libraire V. De Dayn ; quatre ans après, il sollicitait, avec Lambrechts et Manilius, la place de membre d'un comité de censure (*ghesworen boucprinters... ghecommitteert ter visitatie van den impressien*) ; mais dans les dernières années de sa vie, il s'adonna surtout aux soins que réclamaient ses ateliers de reliure et de librairie. La dernière mention qu'on trouve de lui est de 1559 ; elle concerne une indemnité payée par la ville pour réparation des ouvrages d'un cours d'eau qui passait près de sa demeure.

On ne sait rien de sa famille. Parmi ses nombreux homonymes, on rencontre un Pierre De Keysere, fils de Pierre, reçu notaire public en 1547, et qui fut probablement son fils ; du moins, il signe ses actes de la même marque typographique que l'imprimeur : cette marque consiste en un globe surmonté d'une croix et traversé par deux clefs croisées. Ce fut peut-être aussi ce fils qui devint trois fois échevin de Gand, de 1557 à 1569.

La multiplicité de ses travaux ne permit à Pierre De Keysere d'exceller dans aucun. On a cependant conservé de lui une assez belle reliure, frappée sur plat au moyen d'une plaque de métal ciselé : elle a été décrite par M. le baron de Saint-Génois (*Messager des Sciences et des Arts*, année 1853, page 241) et par M. Ferd. Van der Haeghen (*Bibliographie Gantoise*, t. I, 1858, titre et p. 27). Sur la plaque on voit, dans une enceinte que dominent au loin les tours de la ville, la Pucelle de Gand occupée à caresser un lion. A l'entour on lit la signature *Petrus Cesaris* et une inscription latine assez obscure. Le même sujet est reproduit en vignette à la partie supérieure de la planche in-folio d'armoiries, que De Keysere publia en 1524, et qui contient les cent un blasons des nobles bourgeois de Gand, ainsi que ceux des

cinquante-trois corporations de métiers. Plusieurs de ses livres portent des vignettes représentant la Vierge Marie ou l'enfant Jésus, et l'on voit, dans ses tarifs et calendriers, de nombreuses planches de monnaies assez bien gravées. L'impression du texte est beaucoup moins bien réussie. Il semble avoir eu moins de souci d'exceller dans son art, que de tirer profit de sa profession. De là, l'abondance de naïves réclames qu'il a placées en tête de la plupart de ses livres. « Ouvres vos bourses pesantes, » dit-il dès 1516, « et n'épargnez point les deniers que vous aimez trop à cacher : le meilleur ouvrage se vend pour peu d'argent. Pierre De Keysere, libraire, demeurant dans les environs de la maison de ville, vous donnera celui-ci pour une bagatelle. »

Solve graves loculos, nec avaros parcite nummos,
Optimus exiguo venditur ere libro.
Gandava exiguo circum Capitolia nummo
Hunc Petrus Cesar bibliopola dabit.

Ces deux derniers vers sont répétés dans divers opuscules. En 1518, il s'écrie :

... Dabit pusillo
Me Cesar pretio. Crepent locelli,
Nummos excutiat manus crumena.

Et ailleurs :

Solve crumenam igitur, Cesar dabit ære pusillo
Pro Rostris habitans Gandavis : Solve crumenam.

Plus tard, il avertit que son livre est imprimé en caractères neufs :

Castigatus planum Cæsaris subeo prelum
Novis insigniendus caracteribus.

Ces appels réitérés au public ne furent guère entendus. Les libraires gantois eux-mêmes donnaient à imprimer dans d'autres villes les livres qu'ils éditaient, et les confrères de notre typographe, Josse Lambrechts et d'autres, bien plus habiles, lui faisaient une concurrence sérieuse. Aussi le plus grand nombre de ses publications eurent-elles une origine officielle, avantage qu'il devait sans doute à sa qualité de notaire public. On connaît de Pierre De Keyser trente-quatre impressions faites à Gand pendant une carrière professionnelle de plus de trente ans (1516 à 1547). [illegible] ont été décrites avec soin par M. [illegible] der Haeghen (*Bibl. Gant.*, t. I, [illegible] à 48; t. VI, p. 3 à 6; et t. VIII, [illegible] les unes sont en flamand ou en [illegible] les autres, en latin, ces dernières [illegible] citations en grec. Dans la première [illegible] tie de sa carrière (1516-1524), [illegible] prima surtout des livres de [illegible] d'histoire, de grammaire et de [illegible] (élégies, tragédies, etc.), dues [illegible] écrivains de son temps (voir [illegible] Haeghen, nos 21 à 27, 29, 42 [illegible] 12029 et 12030. 12035 et [illegible] mais, de 1524 à 1557, on ne [illegible] plus de lui que des ordonnances, [illegible] de paix, coutumes, manuels de [illegible] mandements, couronnements, [illegible] ou entrées de souverains, etc., [illegible] que tous commandés et payés [illegible] ville (nos 28, 30 à 46, 12031 à [illegible] 14675).

Napoléon de [illegible]

Mêmes sources que l'article Arnaud [illegible] —Archives provinciales et communales [illegible] Notes communiquées par M. l'archiviste [illegible] Busscher.

DE KINDER (*Jean*), sculpteur [illegible] Bruxelles, où il fut admis en [illegible] comme maître sculpteur, dans le [illegible] des Quatre Couronnés. Dieudonné [illegible] mier, d'Anvers, avait reçu du [illegible] trat de Bruxelles la commande de [illegible] grandes fontaines destinées à [illegible] cour de l'hôtel de ville : fontaines [illegible] le dessin était dû à l'architecte [illegible] André Anneessens, fils de l'[illegible] syndic décapité par les ordres du [illegible] quis de Prié. Mais Plumier n'était [illegible] inscrit dans le métier des Quatre [illegible] ronnés, et De Kinder, quoique [illegible] férieur en mérite, chercha à l'éviner [illegible] n'y réussit qu'à moitié : le magistrat [illegible] confia seulement l'exécution d'une [illegible] deux fontaines : celle de gauche [illegible] représente, comme celle de droite [illegible] fleuve couché dans des roseaux [illegible] coudé sur une urne.

De Kinder avait sculpté trois [illegible] au-dessus de la corniche de la [illegible] du Cygne, grand'place à Bruxelles [illegible] qui a été rebâtie en 1696, à la [illegible] du bombardement. Ces statues [illegible] paru, ainsi que celles du balcon [illegible]

avaient été exécutées à la même époque par notre artiste.

Il sculpta, pour le monument funéraire d'Alvaredo, dans l'ancienne église des Dominicains de Bruxelles, le buste de ce seigneur ainsi qu'une statue de la Vérité. C'est à lui également qu'était due la statue de saint Hubert qui ornait l'autel consacré à ce saint dans la même église.

Notre sculpteur vivait à l'époque où l'influence de Rubens se faisait encore sentir, et la plupart de ses œuvres offrent le caractère grandiose, particulier à cet illustre maître. La fontaine de l'hôtel de ville, œuvre médiocre, ne donne qu'une idée incomplète de son talent.

Edmond Marchal.

DE KLUGMANN (*Jean-Népomucène*), écrivain ecclésiastique, né à Ruremonde le 20 avril 1734, décédé à Namur en 1791. Il entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Malines le 27 septembre 1749 et reçut les ordres sacrés en 1760. Il enseigna, pendant quatre ans, les humanités à Anvers, exerça les fonctions du saint ministère à Bruges, et fut, vers l'année 1769, nommé professeur de théologie au séminaire de Gand. Après la suppression de la Compagnie, il séjourna d'abord à Malines, puis à Namur, où il mourut. On a de lui : 1. *Kort Begryp van 't wonderbaer leven en gelukzalige dood der H. Maegt Halburga in 't hoogduyts beschreven door den E. V. Ans. Goudin, en vertaeld door J. P. De Klugmann.* Brugge, 1765; vol. in-8° de 44 pages. — 2. *Oratio funebris in exequiis Maximiliani Vander Noot, XV Gandavensium episcopi, habita* 10 *octobris* 1770. Gandavi; vol. in-4° de 12 pages. — 3. *Pars prima resolutionum dogmatico-moralium in primam partem Pastoralis Gandavensis.* Gandavi, 1770; vol. in-8° de 150 pages. — 4. *Theses theologicæ de jure ejusque læsione et reparatione.* Gandavi, 1772; vol. in-8° de VI-32 pages. — 5. *Fakkel van het oud en alleen waer Geloof.* Tot Gent, 1774; vol. in-8° de 124 pages. — 6. *Ludus emblematicus in scutum gentilitium eminentissimi domini D. Henrici comitis a Franckenberg, cardinalis presbyteri, archiepiscopi Mechliniensis decimi.* Mechliniæ, 1778; vol in-4° de 10 feuillets. — 7. *Aenmoedighende Lofrede tot de leerlynghen der koninklyke Academie van de Teecken- Bauw- en Schilderkonst, uytgesproken op het stadthuys der Hooftstad van Vlaenderen.* Ce discours, prononcé lors de la premiere distribution des prix aux élèves de l'Académie de Gand, le 13 août 1772, n'a jamais été imprimé. Le P. Aug. De Backer donne dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol. II, col. 475 et suiv., une description exacte et très-détaillée des différentes publications du P. De Klugmann. E.-H.-J. Reusens.

DE KOCK (*Jacques*), De Cock, Kockx, et plus communément Cocx, statuaire et sculpteur-architecte, né à Gand, au dix-septième siècle, mort en cette ville, le 23 octobre 1665, et enterré dans l'ancien oratoire conventuel des PP. dominicains, où on lui consacra une épitaphe élogieuse, décorée de ses armoiries. Fils de Guillaume Cocx, il avait épousé Isabelle Claesman, fille de Valentin, baron de Male (lez-Bruges). En 1631, Jacques Cocx acquit la franchise en sculpture dans la corporation artistique de Gand, et quatre fois fut élu sous-doyen professionnel : il en remplit les fonctions en 1635, 1636, 1645 et 1654. Pour l'emprunt forcé, levé en 1645 par le magistrat communal, on le taxa à deux cents livres, tandis que les peintres Nicolas De Liemaker, dit *Roose*, et Antonio Van den Heuvele n'étaient imposés qu'à la moitié de cette somme; mais déjà il possédait plusieurs propriétés, parmi lesquelles on cite la *Cour de Nevele*. Jacques Cocx était un statuaire et un sculpteur-architecte de beaucoup de talent, ainsi que le constatent ses œuvres : en 1643, il tailla, pour le portail intérieur de la cathédrale de Saint-Bavon à Gand, une statue en pierre de *Saint Mathieu l'Évangéliste;* en 1648, il construisit, pour la chapelle de Saint-Liévin, une belle clôture en marbre, à colonnes, balustres, têtes d'anges, festons, et dont l'entrée

[illegible] de l'image du patron de [illegible] pour la chapelle [illegible] aux rayons, un semblable [illegible] marbre, au prix de [illegible] gros (env. 8,000 fr.), [illegible] un autre, pour la chapelle de Saint-Thomas. J. Cocx avait [illegible] pour un obélisque [illegible] l'évêché, une statue de la [illegible] et des médaillons armoriés. Dans l'oratoire des Frères de Notre-Dame du Mont-Carmel (carmes chaussés) à Gand, il posa, en 1655, le mausolée de la famille Hélias d'Huddeghem. A la cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, le maître-autel, élevé en 1642 par Michel de Wachtere, fut fait d'après un dessin de Cocx, au millésime de 1636. Vers 1650, l'artiste gantois construisit, dans l'église de Saint-Jacques, à Bruges, le jubé, d'ordre composite, en marbre noir et blanc, à colonnes de marbre rouge supportant des arcades en plein cintre, et ce, au prix de huit cents livres de gros de Flandre (environ 10,000 fr.). En 1644, il plaça, à l'église de Saint-Nicolas, à Dixmude, le maître-autel d'ordre corinthien, à piliers de marbre blanc et colonnettes de porphyre, d'une belle exécution, et pour lequel Jacques Jordaens peignit le remarquable tableau de l'*Adoration des Mages;* en 1659, l'autel de la chapelle de Notre-Dame du Rosaire. Le maître-autel de 1644 fut estimé par experts mille quatre cent soixante livres et l'autel de Notre-Dame, mille deux cents livres parisis. De 1662 à 1665, il plaça dans l'église de Saint-Michel, à Gand, deux riches balustrades de marbre, qui lui furent payées quatre cents livres de gros; une autre, devant la chapelle de l'Ascension, dans l'abbaye de Saint-Bertin (à Saint-Omer), et fit des travaux de sculpture pour plusieurs communautés religieuses. Sa réputation s'était promptement répandue. — Le sculpteur Géry Picq fut son élève et l'aida dans ses œuvres.

Edm. De Busscher.

Archives de Gand, *Livre matricule de la corporation artistique*, 1338-1712. — Ph. Kervyn, *Églises de Gand*, 1857. — J. Weale, *Bruges et ses environs*. — *Inventaire artistique de la Flandre occidentale*, 1862. — *Documents contemporains*. — J. Weale, *Les Églises du doyenné de Dixmude*, 1874.

DE KONINCK (*Abraham*), [illegible] NINCK, DE KONING, KONINGH [illegible] NING, poëte dramatique, né à [illegible] vers 1550, mort à Amsterdam [illegible] 1625. Il n'avait pas vingt [illegible] l'inquisition espagnole força [illegible] riciens et les protestants de [illegible] Flandre. Son père, arrêté [illegible] refusé d'honorer une statue [illegible] Vierge, mourut en prison. ([illegible] *museum*, IX, 318.) Le jeune De [illegible] après avoir erré avec sa mère [illegible] ville, finit par s'établir à Amsterdam [illegible] il devait, par ses tragédies bibliques [illegible] le précurseur de Vondel. Dans la [illegible] brabançonne *'t wit Lavendel*, il fut [illegible] le poëte le plus influent. Avec [illegible] patriote Jean Sieuwertsen Colm d'[illegible] il prépara l'apogée du théâtre [illegible] dais. Les Hollandais eux-mêmes [illegible] naissent qu'il mérite une place [illegible] Hooft, de Coster et de Bredeaux [illegible] devise rhétoricale : *Blijft* [illegible] (Demeurez constant), est [illegible] ses drames, comme elle le désigne [illegible] les nombreuses allocutions [illegible] qu'il dut prononcer au nom des [illegible] riciens brabançons. On la trouve [illegible] au bas de quelques sonnets, [illegible] quels se rencontre celui qu'il [illegible] en l'honneur du poëte brabançon [illegible] waert (1612). Souvent cette [illegible] emblématique est placée à côté [illegible] devise de la chambre dont De Koning faisait partie : *Ut levender jouet* ([illegible] faveur). En 1613, au concours de [illegible] lem, on applaudit plusieurs [illegible] chansons et ballades où notre poëte [illegible] tait la raison comme source [illegible] et de vertu. Parmi les pièces [illegible] jouer avec succès et imprimer [illegible] frais, en se donnant le titre de [illegible] *vercooper* (marchand d'objets [illegible] chez Paulus van Ravesteyn, [illegible] 1° *Achab 's treur-spel*, tragédie [illegible] dédiée au marchand Servaes [illegible] doyen de la chambre brabançonne [illegible] surnommé, par le poëte, le plus [illegible] des vieux et fidèles « *patriotten* [illegible] composition, qui était achevée dès [illegible] ne put être jouée qu'en 1618. [illegible] curieuse à cause du mélange des [illegible] nages de la Bible, des rôles allégoriques

…rs et de quel-
…ssentiellement
…*Historie van de*
…composée par
…pour le concours
…re allégorique
…*macht macht*
…et pour sujet :
…teur y a intro-
…patois et un
…langage correct,
…de la paix. Dans
…*monde*), se rencon-
…fureur mâle et
…des Belges qui
…pas asservir
…lui valut le
…brabançonne.
…la peinture du
…*Stone*, moralité
…De Koninck par
…brabançonne,
…de la seconde
…trouver l'argent
…ment de l'hospice
…préface de l'édi-
…r déclare qu'il a
…cté de reconnais-
…de sentiment se
…plus étranges
…naît. Ce sont les
…ration belge qui
… 4° *Een schoone*
… *ende syn eenighe*
…dédiant ce drame
…mbre brabançonne,
…tement patriotique
…la catastrophe du
…même temps il se
…autant qu'il est
…nce littéraire pré-
…ornhert, Van Man-
…us. C'est peut-être
…mieux écrite; elle
…coupés, quoique un
…que, et plus d'une
…(*reijen*) annonce le
…Cette tragédie de
…avec un grand luxe
…*eenighe*). La chambre
…était fière de cette
…nse et patriotique.
…el. Tragédie dédiée

en 1618 à Hans Roelants, « amateur de noble poésie. » Style bigarré d'archaïsmes, de locutions populaires et tout à fait amsterdamoises. Dans sa préface, De Koninck se plaint des maladies qui l'accablent et des critiques qui épluchent ses moindres mots (*mug-siftende Momisten*). J. Stecher.

Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*. — *Belgisch museum*, t. IX (*passim*). — Geillard, *Influence de la Belgique sur les Provinces-Unies*, p. 178. — Vaerdings, *Rederykkbergh*, Amsterdam, 1617.

DE KONINCK (*Henri-Guillaume-Marie*), docteur en médecine, né à Louvain, le 22 septembre 1772, décédé subitement à Neder-Over-Heembeek, près Vilvorde, le 18 mai 1827. C'est à tort que Broeckx indique le village de Calcken comme le lieu de son décès. Les parents de De Koninck appartenaient à cette partie assez rare de la bourgeoisie qui savait apprécier les avantages d'une bonne et solide éducation : ils ne manquèrent pas de favoriser les excellentes dispositions que montra de bonne heure leur fils pour les études sérieuses, en lui faisant faire ses humanités dans l'un des nombreux colléges qui, vers la fin du siècle dernier, florissaient encore dans leur ville natale. Les succès qu'il obtint dépassèrent leur attente : ils eurent la joie d'entendre proclamer le nom de leur fils comme l'un de ceux qui, dans le concours général, avaient disputé la palme au *Primus*. Après ce premier succès, De Koninck se livra à l'étude de la médecine, sous la direction principale des professeurs Vander Balen et Vonck, et le 10 mai 1797, peu de temps avant la suppression de l'université de Louvain, il obtint son titre de licencié en médecine. Les agitations de l'époque ne lui permirent point de visiter quelques-uns des grands centres d'instruction, où il eût pu approfondir les connaissances qu'il avait acquises sur les bancs de l'école et au lit d'un nombre de malades relativement restreint. Peu ambitieux de sa nature, il n'aspirait qu'à s'établir dans une localité paisible, où il pût exercer modestement l'art auquel il avait désormais consacré son existence. Parmi les diverses communes qui lui furent

hollandais, il donna la préférence à celle de Calcken, située dans la Flandre orientale, et bientôt son zèle, son abnégation, son intelligence lui valurent une nombreuse clientèle. Grâce à son activité, il parvint à suffire à toutes les exigences, sans négliger toutefois les travaux de cabinet qu'il affectionnait particulièrement. En 1807, il eut l'occasion d'observer une épidémie de croup, et, suivant son habitude, il tint note de tous les symptômes que présentèrent ses malades, ainsi que des résultats obtenus par sa médication. Mais la Flandre ne fut pas seule atteinte par cette cruelle maladie; elle ne tarda pas à sévir sur une grande étendue de l'empire français et de la Hollande. Ému des ravages formidables qu'elle exerçait, l'empereur Napoléon fit ouvrir un concours sur *les caractères de la maladie, la nature des altérations qui la constituent, et le traitement par lequel on peut la combattre*. De Koninck se proposait d'y prendre part et d'utiliser les nombreuses observations qu'il avait faites, mais des malheurs de famille l'empêchèrent de donner suite à ce projet. En 1812, une nouvelle invasion de la même épidémie lui fournit l'occasion de compléter ses recherches et de terminer le travail qu'il avait été forcé d'interrompre quelques années auparavant. Pressé par quelques amis à qui il l'avait communiqué, il se décida à le publier sous le titre de : *Specimen medicum de cynanche tracheali infantum (vulgò croup dicta)*. In-8°, 1817. Cet écrit appela sur son auteur l'attention du gouvernement des Pays-Bas qui, vers cette époque, s'occupait de la réorganisation de l'instruction supérieure. Une chaire de médecine lui fut offerte à l'université de Gand; mais il la refusa, obéissant à ses goûts simples et au désir de continuer les relations affectueuses qui s'étaient établies entre lui et les nombreuses familles dont il avait su mériter la confiance. Cette résolution ne l'empêcha pas de se livrer à de nouvelles investigations, ainsi que le témoignent les manuscrits trouvés après son décès, quand la mort fut venue le surprendre pendant une des nombreuses tournées médicales auxquelles l'obligeait sa réputation. Ces mémoires avaient pour [illegible] l'un : *Geneesen heelhuudige [illegible] gevallen en waerneminge*, et l'autre : *gelykenis der aenmerkingen [illegible] en andere goede schryvers met [illegible] stukken uits den geneeskoer Brouwer [illegible] de koortsen in het algemeen en [illegible] voorgenaemde gal en zenuwkoortsen [illegible] bysonder, met opmerkingen deur [illegible] ver vermeerderd*; ils ont été légués famille à la bibliothèque de l'A[illegible] royale de médecine de Belgique.

L. De [illegible]

Broeckx, *Notice sur le docteur H. [illegible] Koninck*, in-8°, Anvers, 1867.

DE LA BAER, peintre sur [illegible] veur, etc., naquit à Bois-le-Duc, [illegible] Théod. van Thulden, son ami et [illegible] laborateur. Il était fils d'Antoine [illegible] s'établir jeune à Anvers, où il [illegible] bourgeois de la ville, le 1er août [illegible]

La même année, nous le [illegible] inscrit, comme franc-maître de [illegible] Luc, en qualité de verrier, [illegible] imprimeur d'images : il travaill[illegible] aux vitraux de l'église Saint-[illegible] encore existants aujourd'hui. [illegible] verses quittances que l'on possède [illegible] artiste sont signées d'abord [illegible] Labaer, et, plus tard, Jean de [illegible] Certains auteurs le désignent [illegible] nom de Barra, ce qui est complè[illegible] erroné : le Barra en question, [illegible] Immerzeel comme originaire [illegible] lande, est né vers 1574 et mort [illegible] dres, en 1634. Il a laissé des [illegible] signées de 1598 à 1632; sur [illegible] on trouve l'indication : *Londini* [illegible] un imitateur assez médiocre des [illegible] On ne parle point de son séjour [illegible] vers, et quoique, d'après ses [illegible] signatures, il fût aussi *citoyen [illegible] ginum pictor*, il ne peut être [illegible] avec un artiste qui travaillait [illegible] 1659-1660. M. Kramm, tout en [illegible] cette confusion, en commet [illegible] il fait de De Labaer un Anver[illegible] paraît ignorer qu'il fut aussi gra[illegible] dont témoignent les registres de [illegible] Luc. C'est dans ceux-ci que nous [illegible] vons sur l'artiste des données [illegible] authentiques. Après sa réception [illegible] bourgeoisie et les traces de [illegible]

travaux à Anvers, il assiste, le 24 juillet 1635, en qualité de témoin, au mariage du peintre Théod. van Thulden, son compatriote et son fidèle ami; ce mariage fut célébré dans l'église Saint-Jacques et l'épousée était fille du célèbre Henri van Balen, et filleule de Rubens. C'est à De Labaer qu'on doit le dessin de la façade de l'église des Jésuites à Anvers; il la reproduisit dans une planche gravée qui porte, avec une inscription latine, la signature de l'architecte et celle du dessinateur : *Joannes de la Barre imagium pictor delineavit, in ære sculpsit et excudit.* Parmi les vitraux exécutés par De Labaer et dont les anciens comptes font mention, nous pouvons citer ceux de l'église Saint-Jacques, dont plusieurs existent encore complétement, entre autres la verrière de la grande nef représentant *Saint Martin coupant son manteau;* une *Entrée de Jésus à Jérusalem*, encore existante dans la ci-devant église des Dominicains; enfin les vitraux de la chapelle de la Vierge dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles et dont le dessin a longtemps été attribué à Rubens. En 1777, on trouva dans les combles de cette église, enfermés dans de vieux coffres, les dessins originaux de ces verrières. Sur l'un d'eux on lut l'inscription suivante : *Johannes De La Baer, Antverpiensis pictor designatis a Theodoro Van Thulden, anno* 1656, *habitante Silvæducis.* On put constater ainsi l'erreur de l'attribution des dessins à Rubens. Les comptes de la confrérie de Notre-Dame de la Délivrance apprirent plus tard que Van Thulden reçut 400 florins pour les dessins et 1,390 pour les peintures : ce fut donc le dessinateur qui eut à s'entendre avec le verrier. L'ordonnance de ces beaux vitraux, ainsi que celle de l'architecture, est des plus riches, mais pour la transparence de la couleur et la clarté dans la composition, ils sont inférieurs à ceux de la chapelle du Saint-Sacrement dans la même église. En tous cas, Jean De la Baer était un artiste justement renommé et d'un mérite réel; il travaillait dans un bon style et appartient tout à fait à l'école de Rubens.

Ad. Siret.

DE LA BAERZE (*Jacques*), ou DE BAERZE, sculpteur, né à Termonde vers le milieu du XIVe siècle. On ignore la date de sa mort. La chartreuse de Dijon, ce monastère dont les ruines rappellent encore la splendeur primitive, fut créée par Philippe le Hardi, qui en posa la première pierre en 1383. Ce prince fit orner le maître-autel d'un retable magnifique, œuvre de Melchior Broederlam, son peintre officiel : Jacques De la Baerze exécuta, pour ce retable, la *Nativité* et trois autres groupes, lesquels, selon l'usage du temps, furent coloriés. Mais le nom de cet artiste, qualifié d'architecte, se rattache surtout à l'un des plus beaux monuments funéraires qui ornent le chœur de l'ancienne chartreuse : c'est le tombeau de Philippe le Hardi, sculpté par Claux ou Clase Sluter, l'un de nos compatriotes, lequel fut aidé dans son travail par Claux ou Claes de Vouzonne, son neveu, et par Jacques De la Baërze, pour l'architecture et les ornements. Cette œuvre d'art, qui coûta 3,612 livres, est actuellement au musée de Dijon.

En 1391, Jacques De la Baërze avait reçu aussi de Philippe le Hardi la commande de deux retables en ronde bosse, qui appartiennent aujourd'hui au même musée.

Edmond Marchal.

DE LA BARE (*Ferdinand*) ou BARRE chevalier, seigneur de Mouscron, Ath, Fresnoy, Aelbeke, etc., homme d'État, mourut dans un âge fort avancé à Gand, le 28 novembre 1578. Nous ignorons la date et le lieu de sa naissance. Il appartenait à une famille noble et distinguée. Ses qualités éminentes lui valurent la protection de Charles-Quint, qui en fit son chambellan et le nomma, le 15 janvier 1543, souverain bailli de Flandre, en remplacement du seigneur de Bredam. Après l'abdication de l'Empereur, il devint conseiller et chambellan de Philippe II, et grand bailli de Gand (mai 1571). Le sentiment patriotique se confondait avec l'amour de l'ordre et le respect religieux dans les aspirations de De la Barre; aussi s'empressa-t-il, de concert avec un grand nombre de nobles

[illegible] d'apposer sa signature, le [illegible] 1577, au bas de l'*Union de* [illegible] Il est à remarquer que c'est [illegible] qui fournit à cet acte impor- [illegible] plus d'adhésions d'hommes con- [illegible] Les opinions de De la Barre, [illegible] que sa position de grand bailli, [illegible] à la haine des réformés. [illegible] que tous les hauts fonction- [illegible] de la ville, il était un obstacle aux projets ambitieux de Hembyse et de Ryhove, qui voulaient la dictature. Lors du coup d'État de Ryhove, dans la nuit du 28 octobre 1577, il fut arrêté avec le duc d'Aerschot, gouverneur de la Flandre, les évêques de Bruges et d'Ypres, Jacques Hessels, conseiller au conseil de Flandre, le seigneur de Rassegem, gouverneur de la Flandre wallonne et d'autres personnages de distinction. Il fut enfermé au Prinsenhof, ainsi que son fils et son chapelain et y mourut après treize mois de détention. On transporta son corps à Mouscron, où il fut enterré. Après sa mort, son fils et son chapelain furent mis en liberté. Ce fils survécut peu à son père. Louise De la Barre, la seule enfant qui resta de Ferdinand, épousa Antoine de Liedekerke et porta dans cette famille les grands biens des De la Barre. Au dire de l'Espinoy, Ferdinand De la Barre était « escuyer sage et vertueux, qui pour ses vertus fut fait chevalier. » Le même auteur croit qu'il mourut en 1574; mais la signature de De la Barre, au bas de l'*Union de Bruxelles* en 1577, et le témoignage du P. De Jonghe, dans son *Histoire de Gand*, démontrent que c'est une erreur. Un homonyme de ce personnage, SIMON DE LA BARRE, d'une famille noble de Mons, alliée peut-être à celle de Ferdinand, signa l'*Union de Bruxelles*, en qualité d'échevin.

Émile Varenbergh.

De Jonghe, *L'Union de Bruxelles*. — P. De Jonghe, *Gentsche Geschiedenissen*. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*. — L'Espinoy, *Recherches sur la noblesse*.

DE LA BARRE (*Louis-François-Joseph*), polygraphe, né à Tournai, le 9 mars 1684, et mort à Paris le 24 mai 1738. Sa famille étant ruinée et hors d'état de pourvoir à son instruction, il obtint une bourse au collège [illegible] Barbe à Paris, où il fit de [illegible] nités et, grâce à un savant [illegible] il apprit parfaitement le grec.

Le bénédictin dom Bandu[illegible] par Cosme de Médicis, [illegible] Paris, se l'attacha et publia [illegible] aide : *Imperium orientale* en [illegible] fol. et *Numismata imperatorum* [illegible] *rum*, depuis Dèce jusqu'aux [illegible] Paléologues, en 2 vol in-fol. De [illegible] publia ensuite seul, en 1726, [illegible] velle édition en 3 vol. in-fol. du [illegible] *gium* de d'Achery, en s'aidant [illegible] de Martène et de Baluze, et y [illegible] volume intitulé : *Vetera* [illegible] 1725, il donna une édition en [illegible] mes in-folio du *Dictionnaire* [illegible] Moréri. Il fut également le [illegible] teur du *Journal de Verdun* [illegible] *cabinet des souverains de l'Europe* [illegible] 1727 jusqu'à sa mort. En [illegible] paraître, en 2 vol. in-4o, les [illegible] *l'histoire de France et de* [illegible] qu'on appelle communément [illegible] *Charles VI*; en 1733, il [illegible] prima l'*Histoire de France* [illegible] *de Louis XIV*, de Larrey, et [illegible] publia une *Histoire de la ville* [illegible] empruntée à Lobineau. Il [illegible] des *Mémoires pour servir à l'*[illegible] *la religion de la Grèce* quand [illegible] surprit. Les tomes VIII et [illegible] l'*Histoire de l'Académie des* [illegible] contiennent un grand nombre de [illegible] mémoires de De la Barre, qui [illegible] élu en 1727, associé de la [illegible] pagnie.

Émile Varenbergh.

Histoire de l'Académie royale des [illegible] et *Belles-lettres*, t. VIII à XIV. — [illegible] *sciences historiques de Belgique*, [illegible] se trouve une notice détaillée, par [illegible] donne en même temps la liste des [illegible] De la Barre. — Hoverlant de Bauwelaere, *sur l'histoire de Tournai*, t. XC.

DE LA BARRE (*Pasquier*), [illegible] trat, écrivain, né à Tournai, [illegible] du XVe ou au commencement du [illegible] cle, mort en 1568. Voir BARRE [illegible] *quier* DE LA.)

DE LA BASSECOURT (*Fabrice*) [illegible] DE CASSECOURT, pasteur de [illegible] wallonne d'Amsterdam, né à [illegible] 21 septembre 1578, et mort le [illegible]

1650, probablement à Amsterdam. Fervent apôtre du protestantisme, il joua un rôle actif dans les querelles religieuses du commencement du XVIIe siècle. En 1600, à peine âgé de vingt-deux ans, il était curé de la paroisse de Saint-Germain, à Orléans; mais, trois ans après, il abjura le catholicisme. Il fit paraître à cette occasion une *Déclaration de Fabrice De la Bassecourt, de la ville de Monts en Hainault, cy devant prestre et curé de la paroisse de Saint-Germain à Orléans, par laquelle il expose les raisons qui l'ont meu à quitter la religion romaine pour embrasser la vérité de l'Evangile....* A Saumur, par Thomas Portav, 1603, petit in-8o, 21 pages. M. Chalon possède le seul exemplaire connu de ce livre, qui est, dit-il, un résumé de tous les arguments de la réforme. Cette abjuration fut suivie d'un court retour à la religion catholique. D'après son propre aveu, Fabrice n'a fait que céder alors aux prières de sa mère; d'après ses ennemis, il fut l'objet de sollicitations et de promesses ou menaces de la part d'un cordelier, qui lui persuada de se rendre à Bordeaux, dans la famille de l'archevêque. De là, Fabrice retourna à Orléans, où il entra publiquement dans l'Eglise romaine. Il voyagea ensuite dans les Pays-Bas, visita l'université de Louvain, puis se rendit à Sedan. Il y fit une seconde et définitive abjuration, dont il donna les motifs dans un *Nouvel exposé*, qu'in'a pas été retrouvé. Nommé, en 1607, pasteur à Metz, il remplit les mêmes fonctions auprès des églises de Bouville, Guerlin, Guerpry, (arr. de Saverne et de Sarrebruck), fonda, trois ans après, la nouvelle église de Londvillez, près de Sarrebruck, établit à Mulheim la première église française publique, puis voyagea dans les pays de Clèves et les Provinces-Unies. Pendant la guerre pour la succession des duchés de Clèves, Berg et Juliers, il se trouva au camp devant Ruremonde, et y prêcha avec le ministre Uitenbogaerdt, dont il devint plus tard l'ennemi. Peu après, De la Bassecourt se fixa à Amsterdam : il y chercha querelle à Simon Goulart, ministre de l'Eglise wallonne, qu'il accusa d'hétérodoxie, et fit tant par ses intrigues que celui-ci fut destitué et remplacé par Fabrice lui-même. Mêlé activement à la querelle entre les Arminiens et les Gomaristes, attaqué violemment dans des pamphlets, De la Bassecourt prit la plume et écrivit diverses réponses qui ne sont pas toutes parvenues jusqu'à nous. Charles de Nielles, de Tournai, pasteur de l'Eglise wallonne d'Utrecht, avait publié contre lui un *Tableau de la bonne foi et sincérité de M. Fabrice De la Bassecourt, par cy-devant deux fois prebstre.* Celui-ci lui riposta par une *Response à un faiseur de faux tableaux*, non retrouvée. En 1618, nouveau factum de De Nielles : *Vérification de la bonne foy de M. Fabrice De la Bassecourt*, in-4o, 36 pages, livre de subtilités théologiques et d'injures, auquel Fabrice répondit par son *Apologie de Fabrice De la Bassecourt, à l'encontre de deux libelles diffamatoires, l'un intitulé le Tableau, l'autre la Vérification, faits par un quidam sans nom, avec une demande aux Remonstrants, touchant leur sentiment en la doctrine du franc arbitre.* Amsterdam, imprimerie de Paul de Ravesteyn, pour Pierre Mostarde, l'an 1608, in-4o, 64 pages.

Cette réplique fut suivie d'une seconde partie, non retrouvée, intitulée : *L'Election éternelle de Dieu :* On ne connaît pas davantage l'*Antifausse Balance*, réponse à un pamphlet intitulé : *la Balance.* Cette querelle se termina par l'intervention du synode de Dordrecht, et Fabrice remplit paisiblement ses fonctions jusqu'à sa mort.

On connaît encore de lui : *La Piété de l'âme fidèle dans de pieuses méditations, notamment pour l'action de la sainte Cène, extraites des Escritures sainctes et des anciens docteurs de l'Eglise sur notables passages du Cantique des cantiques et quelques autres, par Fabrice de la Bassecourt, ministre de l'Eglise françoise d'Amsterdam.* A Amsterdam, chez Jacques Boursse, 1649, petit in-12, 216 pages. On assure, dit M. Chalon, que les Méditations, surtout la 8e, la 9e et la 10e, sont fort remarquables sous le rapport du style. — *Legatus pacis pro legitimo*

[illegible], *Fabius*, *Olivier*, *Matthieu* [illegible] *Augustin* [illegible], *docteur Fabricio* [illegible], *apostat*, *Jouwenum* [illegible], 96 pages. S. A. — [illegible] (demandé de la [illegible] sous le titre : *Vasle oude* [illegible] *oude vermaechen dies* [illegible] *Fabius' hof. Pandolein te verkoopen* [illegible] *vermaecht tot de Basecourt oude gheldelicke waerheyt*. [illegible] de F. De la Bassecourt deux [illegible], gravés l'un par P. De Zetter [illegible] l'autre par Vaillant, in-folio.

Jules Delewarde.

R. Chalon, *Fabrice de la Bassecourt, pasteur [illegible] d'Amsterdam*, Bruxelles, [illegible] 1857.

DE LA BASSECOURT (*Claude*) ou **DE BASSECOURT**, poëte, né vers 1568(1), en Hainaut, était cousin de Fabrice. Ce personnage n'est connu que par les trois publications suivantes :

Tragicomédie pastorale et autres pièces dédiées en la page suivante, par Claude de Bassecourt, Haynuuois, à très-illustre et très-vertueux seigneur Charles de Croy, prince de Chymay, gouverneur et grand-bailly de Haynaut, etc. A Anvers, chez Arnoult Coninx, l'an MDXCIIII, petit in-8o, titre et lim., 16 pages, 237 pages. Cette tragédie pastorale, qui ne comprend que les 82 premières pages, est une œuvre fade et insipide. Le poëte l'a fait suivre de récriminations inspirées par sa vanité blessée : il avait envoyé, en 1592, une pièce de vers au concours annuel de poésie à Douai et n'avait pas obtenu le prix. De là son dépit, qui le porta à adresser un cartel aux rhétoriciens de cette ville. Ceux-ci relevèrent le gant, et l'un d'eux écrivit une réponse dans laquelle De la Bassecourt est assez malmené : ce qui ne l'empêche pas de la reproduire dans le même volume. Après cette déconvenue, Claude paraît avoir renoncé à la poésie, car nous ne connaissons plus de lui que les deux traductions suivantes : *Méditations sur les principaux mystères de [illegible] de notre Seigneur Jésus-Christ, traduites par le R. P. [illegible] prêtre de la compagnie de Jésus, d'italien en françois par [illegible] Bassecourt*. A Douai, de l'[illegible] de Balthasar Bellère, en l'[illegible] in-12, 24 pages, n. c., et [illegible] — *Jardin spirituel des [illegible] Morigy, Milanois, mis en [illegible] C. de Bassecourt*. Anvers, [illegible] 1598, in-12, avec petites [illegible] bois.

Ern. [illegible]

R. Chalon, brochure citée plus haut. — *Miroir des notabilités*, t. II.

(1) Dans un de ses ouvrages, Claude De la Bassecourt se dit Haynuuois. — Les *Annales dramatiques*, sans donner aucune preuve, assurent qu'il est né à Ham en Hainaut. Serait-ce à Ham-sur-Heure?

DE LA CHAUCHIE (*Gilles*). De le Cauchie, poëte, né [illegible] 1584, mort le 27 septembre [illegible] dans la compagnie de Jésus, il fut, à la fin de ses jours, [illegible] *spirituel formé*, à Douai, où il [illegible] la peste; il en fut atteint [illegible] des malades. On lui doit : *Alouette avec son tirelire, Les [illegible] plumes de notre alouette, [illegible] spirituelles qui toutes les [illegible] vol, et aspirer aux choses [illegible] celles*. Partie première. [illegible] 1619, in-12, 400 p. Partie [illegible] ibidem, 1621, in-12, 414 [illegible] de ces chansons sont dues au [illegible] Bettigny, maître des Primitifs [illegible] thédrale de Tournai. Valenciennes, petit in-8o. L'auteur promettait [illegible] sième partie, qui paraît ne [illegible] publiée.

Aug. [illegible]

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. [illegible] Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VI. — *Sydera Hannoniæ*, p. 61. — *Bibliographie montoise*. — De Hecker, *Biographie des écrivains de la Compagnie de Jésus*.

DE LA COULTURE (*Gilles*), versiste, né à Lille, en [illegible] Gilles, bourgeois de cette ville, déclaré protestant en 1566, [illegible] conviction que parce que s'[illegible] mode de l'être, il fut obligé de [illegible] commencèrent les persécutions, réfugia en Angleterre. Les [illegible] réformées dites wallonnes, par[illegible] prêchait en langue française, [illegible] nombreuses dans ce pays; il se [illegible] à celle de Cantorbéry. En 1582,

la mort de son père et vint, l'année suivante, en Belgique dans l'espoir de recueillir son héritage. Ayant été arrêté, il comparut, le 3 octobre, devant le magistrat de sa ville natale et s'avoua de la religion nouvelle; mais, comme il était devenu sujet anglais, il fut simplement banni à perpétuité des terres et domaines du roi d'Espagne, alors souverain des Pays-Bas. De la Coulture retourna à Cantorbéry; mais il n'y fit qu'un court séjour. Il avait revu son pays : il voulait à tout prix y retourner. En 1584, il redevint l'hôte des prisons de Lille. Ce n'était plus le même homme : il avait lu la *Monarchie ecclésiastique* de Nicolas Sanderus, lequel livre, dit-il, « le Seigneur Dieu, cognoissant son ignorance et son désir d'apprendre et de mieux savoir, lui administra pour l'œuvre de sa conversion. » Elle fut bientôt complète. Le 29 mars 1585, il abjura ses erreurs entre les mains de Jacques Du Crocquet, curé doyen de Hesdin, et sa réconciliation avec l'Église ayant été jugée bonne et valable par le P. Massart, inquisiteur de la foi pour les provinces belgiques, il profita de tous les avantages que le roi d'Espagne avait promis aux réconciliés.

De la Coulture était de ces gens qui ne savent ni rougir ni se taire à propos. Il écrivit à ses amis et anciens coreligionnaires d'Angleterre pour leur proposer sa conduite en exemple. Un échange de lettres s'ensuivit entre lui et le ministre wallon de Cantorbéry. De la Coulture fit de ces lettres un volume qu'il publia sous le titre de : « Rescriptions » faictes entre Gilles de La Coulture, » Lillois, depuis son retour du calvi- » nisme au giron de l'Église romaine, et » M. Antoine Lescaillet, encor ministre » wallon en la ville de Cantorbéry, pays » d'Angleterre. Touchant principale- » ment la continuelle perpétuité et » visibilité de l'Église de Jesu Christ » iusques à la fin du monde. A Anvers. » De l'imprimerie de Christofle Plantin. » MDLXXXVIII. In-8° de 123 pp. »

Nous avons cru bon de donner tout au long le titre de ce livre, afin de prouver que les deux ouvrages que le P. Sweert attribue à Gilles De La Coulture n'en font qu'un seul. C.-A. Rahlenbeek.

Sweertii, *Athenæ belgicæ*, p. 106. — Haag frères, *La France protestante*, Paris, 1856, t. VI, p. 181. — *Les Rescriptions faictes*, etc., citées ci-dessus.

DE LA COULTURE (*Jules-César*), plus connu sous le nom de COTURIUS, écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles en 1597, et décédé à Wartemberg, le 9 août 1651. Il entra dans la compagnie de Jésus (probablement au noviciat de Malines), en 1614, et, peu de temps après, ses supérieurs l'envoyèrent en Bohême, où il enseigna successivement la rhétorique, la théologie morale, et expliqua le traité des controverses avec les incrédules et les hérétiques. Il fut recteur des colléges de Neuhaus et de Breslau. Le P. Aug. De Backer donne, dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, t. I, col. 1424 et suiv., une liste exacte ainsi qu'une description détaillée des publications faites par Coturius à Breslau, Prague et autres villes de l'Allemagne. E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, II, p. 781. — Aug. De Backer, *Bibliothèque*, *loc. cit.*

DE LA COURT (*Jean*), écrivain ecclésiastique, né dans le Brabant vers l'année 1570, et décédé à Anvers le 10 novembre 1622, entra dans l'ordre des Carmes chaussés. Après avoir prononcé ses vœux en 1591, il fit ses études théologiques à l'université de Louvain, où il suivit les leçons de deux professeurs célèbres, Jacques Janssonius et Cornelius à Lapide. Il prit, à la fin de son cours d'études, le grade de licencié en théologie (1), fut élu prieur du couvent d'Anvers, en 1610, et remplit ces importantes fonctions jusqu'à son dernier jour. Il mourut, victime de son dévouement, en soignant des soldats atteints d'une maladie contagieuse. Ce fut pendant son priorat qu'on reconstruisit l'église du couvent des Grands-Carmes à Anvers. Le P. De La Court a publié en flamand : 1. *Une Histoire de l'origine et du développement de l'ordre du Carmel*; — 2. une *Défense*

(1) L'auteur de la *Bibliotheca Carmelitana* et le *Nécrologe* du couvent d'Anvers le nomment erronément docteur en théologie.

Institutiones spirituales » ; — 3. une *Vie de sainte Thérèse, reine d'Angleterre*. Anvers, [illegible]

Paquot mentionne également un P. De La Court : 4. *Quadragesimale de vitiis* ; — 5. *Quadragesimale de vitiis* ; — 6. *Quadragesimale de VII vitiis capitalibus*. Nous ignorons si les trois derniers ouvrages sont imprimés, ou bien s'ils sont restés manuscrits. Paquot dit encore qu'on conservait, de son temps, au couvent d'Anvers, les manuscrits suivants du P. De La Court : 7. Une *Traduction flamande des catéchèses de saint Cyrille*, faite sur le texte latin ; et 8. un *Mémoire*, en latin, relatif à un différend qu'eurent les Carmes chaussés avec les déchaussés au sujet d'un couvent que ceux-ci voulaient établir à Meir, puis de Hoogstraeten, et qu'ils bâtirent, en 1631, dans un endroit appelé *Lauwaleine-Room*. Le P. De La Court, qui était ennemi du faste du monde, avait pris pour devise : *Ne corde in cute*, phrase qui est l'anagramme de son nom.

E.-H.-J. Reusens.

Carmes de Villiers, Bibliotheca Carmelitana, II, p. 822. — Paquot, *Mémoires*, etc., manuscrit de la Bibliothèque royale à Bruxelles. — *Graf en geschiedschrijvers der provincie Antwerpen*, V, p. 362.

DE LA CROIX (*Antoine-Jean-Joseph*), dessinateur-calligraphe, né à Courtrai, le 5 avril 1785, mort le 1er juin 1851. Dès sa plus tendre jeunesse, il montra d'heureuses dispositions pour les beaux-arts : à peine âgé de vingt ans, il se fit remarquer comme dessinateur-calligraphe, et s'il eût pu choisir sa carrière, c'est à celle des arts qu'il se fût consacré. Ses parents en décidèrent autrement, et il dut s'adonner au commerce. Des revers de fortune l'y firent bientôt renoncer ; il ouvrit alors un établissement d'instruction ; puis devint d'abord contrôleur de l'octroi et, plus tard, en 1830, commissaire de police de sa ville natale.

Tout en exerçant ces fonctions, De la Croix se livrait à la culture des arts, et se distingua particulièrement comme dessinateur à la plume ; il acquit en ce genre la réputation d'un spécialiste fort habile. Ses œuvres calligraphiques, nombreuses, et l'on cite principales : 1° Un *Ave Maria* remarquable ; 2° un tableau [illegible] meine de David, le peintre, et le tragédien ; 3° un cadre dix centimètres de hauteur cinq de largeur, [illegible] Louis, baron Snellaert de [illegible] dessins, par leur fini, leur harmonie, sont comptés au meilleurs. 4° Cinq cadres [illegible] calligraphiques ont été [illegible] thographie par Duverger, [illegible] teur à Bruxelles, ce sont les [illegible] a. le Concordat 1837 ; b. [illegible] Guillaume Ier, roi des [illegible] portrait du roi, 1839 ; c. [illegible] reconnaissance à Pie VIII, [illegible] du jubilé ; d. Souvenir de [illegible] du roi Léopold Ier, 21 juillet [illegible] le portrait du souverain ; e. [illegible] mariage de Léopold Ier avec [illegible] Louise-Marie-Charlotte ; [illegible] existe de lui un grand nombre [illegible] productions conservées par [illegible]

Membre de la Société [illegible] beaux-arts, directeur de la [illegible] l'encouragement des beaux-arts, [illegible] merce et de l'industrie, [illegible] l'Académie de dessin et [illegible] de la Société de rhétorique [illegible] De la Croix, dans ces diverses [illegible] rendit, pendant plus de quarante [illegible] grands services à l'art et aux [illegible]

Aug. Voisin.

Renseignements particuliers. [illegible]

DE LA CROIX (*Remy*), [illegible] ecclésiastique, né à Valenciennes [illegible] 1582, décédé à Tournai le 11 [illegible] Il fut un des premiers élèves [illegible] que les jésuites ouvrirent [illegible] natale. Après y avoir terminé [illegible] nités, il entra en 1600, au [illegible] compagnie de Jésus, à peine [illegible] huit ans. Lorsqu'il eut fini [illegible] il enseigna les humanités pendant [illegible] ans, et occupa ensuite, pendant [illegible] ans, une chaire de philosophie [illegible] lége de Douai. Les succès qu'il y remporta attirèrent sur lui les [illegible] ses supérieurs, qui le [illegible]

noviciat de Tournai, où il résida longtemps. Nommé recteur des colléges de Valenciennes et d'Anchin à Douai, il vivait, en 1622, dans ce dernier établissement. Enfin, plus tard, il devint provincial de l'ordre dans les Pays-Bas. Il n'a laissé qu'un seul ouvrage, mais qui obtint un succès européen. C'est le : *Hortulus Marianus sive praxes variæ colendi beatissimam Virginem Mariam*, dont la première édition parut, à Douai, chez B. Bellère, en 1622; vol. in-32 de 18 ff. lim. et 372 pages. Ce petit manuel de piété, réimprimé un très-grand nombre de fois, a été traduit dans presque toutes les langues vivantes. La traduction française, intitulée : *Jardinet de Notre-Dame*, sortit, en 1623, des presses de Bellère, à Douai. Paquot attribue erronément à Fr. De la Croix la traduction d'une *Relation de la nouvelle mission des Pères de la Compagnie de Jésus au royaume de la Cochinchine, traduite de l'italien du P. Bori*. C'est le P. Antoine De la Croix, jésuite breton, qui est l'auteur de cette version. E.-H.-J. Reusens.

Archives historiques et littéraires du Nord de la France, 2e série, IV, p. 462. — Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., II, p. 303.

DE LA CROIX (*Joseph*), plus connu sous le nom d'A Cruce, écrivain ecclésiastique, né à Valenciennes vers le commencement du XVIIe siècle, décédé dans la même ville vers 1670, entra dans l'ordre des Carmes, au couvent de sa ville natale, où il fit sa profession solennelle au mois de juillet 1624. Religieux zélé et instruit, il s'occupa surtout de l'étude de la théologie mystique, et publia quelques ouvrages qui ne sont pas dépourvus de mérite : 1° *Modus colendi Deum per chronostica pro anno* 1653. Antverpiæ, apud Franciscum Canisium, 1653; vol. in-4° de 4 feuillets liminaires et 32 pages, orné d'un frontispice et de vignettes d'Abraham Diepenbeke, gravées par Pierre Clouwet. Cet opuscule, composé de chronogrammes donnant tous le millésime 1653, est un véritable tour de force de composition. Il est, en quelque sorte, le prélude de l'ouvrage suivant. — 2. *Praxis pro singulis hebdomadæ diebus septem correspondens planetis, congruis exemplorum floribus exornata*. Valencenis, apud Joannem Boucherium, 1660; vol. in-4° de 6 ff. liminaires et 500 pages, avec frontispice gravé et sept vignettes emblématiques. Cet ouvrage contient, en appendice : *a. Principia et incrementa ordinis Carmelitarum* (p. 367-464); et *b. Obsidium et liberatio urbis Valencenensis ab hostibus M. DC. LVI* (p. 465-500), recueil de chronogrammes, anecdotes et vers sur le siége de Valenciennes en 1656. — 3. *Manière de bien vivre pour bien mourir et se préparer à la mort jusques aux derniers soupirs, avec ce qui suit après la mort*. A Valentiennes, Jean Boucher, 1664; vol. in-8° de 16 ff. lim. et 557 pages. — 4. *Thrésor spirituel contenant les obligations que nous avons de nous disposer à la mort, et les règles nécessaires pour vivre en parfait confrère de la dévote et illustre confrérie des agonizans, sous la protection du glorieux confesseur S. Albert*. A Valentiennes, Jean Boucher, 1668; vol. petit in-12 de 36 pages. — 5. Cosme de Villiers, dans sa *Bibliotheca Carmelitana*, lui attribue aussi l'ouvrage suivant : *Vita beati Franci, Carmelitæ, ex italico idiomate in gallicam linguam translata, deinde comptiori stylo decorata per Joannem De la Serre*. E.-H.-J. Reusens.

Archives historiques et littéraires du Nord de la France, 2e série, IV, p. 464. — Cosmas de Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, II, p. 173.

DE LA CROIX (*Landelin*), écrivain ecclésiastique, né vers 1635 et mort vers 1710, entra, jeune encore, dans la fameuse et ancienne abbaye d'Elnon ou de Saint-Amand. Après sa profession religieuse, il s'appliqua tout particulièrement aux études historiques, et écrivit l'histoire de son abbaye depuis la fondation jusqu'au commencement du XVIIIe siècle. Ce travail, fruit de plus de cinquante années de recherches, est dédié à Placide Paroiche, 78e abbé de Saint-Amand, et porte le titre de *Relatio historica abbatum monasterii Elnonensis*, un vol. in-fol. Ce manuscrit, après avoir été conservé religieusement à l'abbaye de Saint-Amand jusqu'à la fin du siècle dernier, fait actuellement partie de la biblio-

[illegible] de Valenciennes, où il [illegible] 10. [illegible]

[illegible] (Alphonse), médecin et [illegible] dont nous possédons des pro[illegible] qui s'étendent depuis 1551 [illegible] 1557, appartenait à une famille [illegible] de Loos. Peut-être était-il [illegible] de Gaspard De Laet le Jeune, dont les premières prédictions sont datées de 1524 et les dernières de 1559. Les détails biographiques font complétement défaut. On peut présumer qu'il vécut à Anvers, puisque tous ses livres y ont été imprimés et que ses pronostications sont calculées sur le méridien de cette ville.

Les pronostications d'Alphonse De Laet parvenues jusqu'à nous portent les titres suivants : I. *Prognostication de l'an MDLI descripte et practiquée par Maistre Alphonse Laet, amateur de lart d'Astrologie*. Anvers, Nuyts, in-4o; caractères gothiques. — II. *Prognostication de lan de nostre Seigneur MCCCCCLIII, calculée par maistre Alphonse Laet, médecin et amateur de lart de astrologie*. Anvers, Nuyts, in-4o, car. gothiques. — III. *Prognostication de lan de nostre Seigneur Jhesu-Christ MCCCCCLIIII, calculée et composée par maistre Alphonse Laet, amateur de l'art d'Astronomie*. Anvers, Wynryckx, in-4o. — IV. *Prognostication de lan de nostre Seigneur MCCCCCLVI, calculée sur le méridien d'Anvers et lieux circonvoysins, par M. Alphonse Laet*. Anvers, Nuyts, in-4o. — V. *Prognostication de lan nostre Seigneur mille cinq cents cinquante et sept, calculée sur le méridien de la ville d'Anvers, par Alphonse Laet*. Anvers, Nuyts, in-4o.

J.-J. Thonissen.

Ul. Capitaine, *Études biographiques sur les médecins liégeois*, au t. III, pages 71 et suiv., du *Bulletin de l'institut archéologique liégeois*. — H. Helbig, *Histoire des livres*, aux t. IV et V, 2e sér., du *Bulletin du bibliophile belge*. — Warnée, *Recherches sur les almanachs belges*. — Hoedelièvre-Hamal, *Biographie liégeoise*. — Van der Aa, *Biographisch woordenboek*. — Brunet, *Manuel du libraire*, etc., t. III, p. 739; édit. de 1862. — Jean de Los, *Chronicon*, p. 81; édit. de Ram. — J. Placentius, *Catalogus antistitum Tungarorum*, etc., fol., MVIII; édit. de 1529. — Valère André, *Fasti Acad. Lovan.*, p. 230. — Paquot, *Mémoires*, etc., t. II, p. 461; édit. in-folio.

DE LAET (*Gaspard*), astrolo[illegible] de Jean, né à Loos, dans la [illegible] moitié du XVe siècle, passa une [illegible] partie de sa vie à Anvers. Il [illegible] bonne heure la voie ouverte [illegible] père. Dans la dédicace d'une [illegible] *tication* pour l'an 1488, il [illegible] voulant plaire à l'auteur de [illegible] devenu vieux et infirme, et [illegible] prière de plusieurs grands et [illegible] seigneurs, il s'est mis, lui aussi, [illegible] dire les événements futurs d'[illegible] influences du firmament. « Nous [illegible] rons à peu près complétement les [illegible] dents de sa carrière. On sait [illegible] qu'il hérita de la célébrité de [illegible] et qu'il comptait parmi ses [illegible] dants des personnages augustes, [illegible] ment le roi d'Écosse Jacques IV [illegible] nombreuses prédictions n'offrent [illegible] leurs rien d'extraordinaire. [illegible] prêtres de Delphes, l'auteur a [illegible] soin de prendre ses précautions [illegible] prime avec réserve et noie sa [illegible] une obscurité calculée : la [illegible] oracles qu'il rend sont conditionnels.

On connaît de Gaspard De [illegible] I. *Pronosticacie van Jaspar [illegible] Borchloen, van desen toecomende [illegible] MCCCCLXXXVIII*. Petit in-4o [illegible] Cette première publication de l'[illegible] est dédiée à Jean de Horne, évêque [illegible] Liége et comte de Loos. — II. [illegible] *Laet almanack pro XIII annis [illegible] futuris* (1492-1505). *Kalendarium [illegible] inveniēdū in quo signo sit luna [illegible] electi pro Fleubothomia*. Anvers, [illegible] Leeuw, 1491; in-8o de 26 [illegible] caractères gothiques. A la suite [illegible] almanach, se trouve un opuscule [illegible] de quelques figures astronomiques [illegible] intitulé : *Incipit tractatus [illegible] per circumspectū virū magistrum [illegible] rum Laet de Borchloen astrologum*. III. *La grant pronostication de [illegible] de maistre Jaspart Laet de [illegible] pour ceste année mil cinq cens [illegible]* In-4o; sans lieu ni date. — IV. [illegible] *nosticatie van Jaspar Laet van [illegible] vā den iare MCCCCCIII. Tetten [illegible] ende mogenden heere Jan van [illegible] bysschop van Ludick, hertoghe [illegible] lon* (sic) *en grave van Loon*. Anvers, [illegible]

…gothiques.
…Laet' ou
…ou des jars
…de deux feuill.;
…nom de lieu
…I. Prognosticatie
…ou des jars
…Laet' ou glorie des
…wil kennt ou
…die gene lieven
…der mannen opdie
…gaen gecalculeert,
…tot gaet die bete-
…kennt ou des selven
…Victorius. In den
…jaroudem ver-
…in d'imprimeur.
— Cette publi-
…tiques feuillets,
…prospectus d'une
…plus impor-
…1507, pronos-
…onction de Saturne
…179 ans avant le
…dernière pro-
…VII. — *Alma-
…Laet, de Borchloen,
…anno CCCCCXII.*
…ni nom d'impri-
…VIII. *Prognosticum
…Borchloen pro anno
…post elevationem em-
…Tatum.* Antv., de
…*Almanack pro anno
…XIII. Impressum
…Michaelem Hooch-
…ractères gothiques.
…imprimé en forme de
…de Gaspard De Laet.
…de trois étoiles, on
…*Borchloen.*

J.-J. Thonissen.

…sous la biographie
…

…), médecin et
…et probablement
…étudia d'abord les
…suite la médecine à
…ain, où il obtint, le
…de docteur. Pour
…père, il se nomma
…me (*de Jonghe*), et il
…lom celui de Borch-loen (1). Il se livra, comme plusieurs membres de sa famille, à l'étude de l'astrologie. On connaît de lui des almanachs et des prognostications, dont les premiers portent la date de 1594 et les derniers celle de 1559. La plupart des biographes le font mourir à Rouen; mais cette conjecture, dépourvue de tout fondement solide, repose uniquement sur la réimpression de l'une de ses prognostications, faite en 1550 dans la capitale de la Normandie. Neuf ans plus tard, il fit encore paraître un recueil de prophéties à Anvers, où il passa les dernières années de sa vie. Des nombreuses publications astrologiques de Gaspard De Laet le Jeune, les suivantes sont seules parvenues jusqu'à nous : I. *Almanack en prognosticatie voor 't jaer MCCCCCXXIV, Jaspaer Laet, de Jonghe, in medecinen doctoer.* Anvers, M. Hillen; sans date. In-plano. — II. *Prognostication de l'an de nostre Seigneur MCCCCCXL calculée par maistre Jaspar Laet sur le méridien de Louvain.* Anvers, in-4o. — III. *Prognostication de l'an de nostre Seigneur MDLI.* Rouen, in-4o. — IV. *Prognostication de l'an de nostre Seigneur MCCCCC et LIX calculée par maistre Jaspar Laet sur le méridien de Louvain.* Anvers, Jan van Ghelen, in-4o.

J.-J. Thonissen.

Voy. les autorités citées sous la biographie d'Alphonse De Laet.

DE LAET (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers le 18 mars 1698, et décédé dans la même ville le 29 janvier 1753, entra dans la Compagnie de Jésus le 27 septembre 1716. Il enseigna les humanités, la philosophie et la théologie aux jeunes religieux de la Compagnie, puis il abandonna l'enseignement pour se livrer uniquement aux travaux du saint ministère. Il avait des goûts littéraires, était doué de talents oratoires et excella, principalement, dans la prédication. Il prononça, avec la même facilité, des sermons latins, flamands et français. Il cultiva aussi avec succès la poésie..

(1) C'est ce qui a fait supposer, à tort, qu'il n'était pas né à Looz. Valère André, en mentionnant sa promotion au doctorat, lui donne expressément le titre de Borchlonius (*Fast. acad.*, p. 230).

[illegible] il projetait se manifester [illegible] la maladie qui [illegible] de sa cellule [illegible] assemblée par la [illegible] chaque jour, pronostiquait [illegible] de sa santé. Le [illegible] prononça, en latin, [illegible] l'éloge funèbre de [illegible], devant le clergé, [illegible] les échevins assemblés [illegible] d'Anvers; et, le 13 mars [illegible], celui de l'impératrice Elisabeth-[illegible], devant la cour de Bruxelles, [illegible] collégiale de Sainte-Gudule. Ces deux discours ont été imprimés; le dernier a même été traduit en français par le P. Jean Bertholet. Le P. Aug. De Backer donne, dans sa *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, édition in-fol., II, col. 573 et suiv., l'analyse exacte de ces deux impressions, et il indique, en outre, deux odes, composées par le P. De Laet et publiées dans le recueil de poésies latines du poète gantois, baron de Reylof.

E.-H.-J. Reusens.

Catalogue, Lettres relatives à l'histoire des sciences, III, p. 249. — Aug. De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, loc. cit.

DE LAET (*Jacques*), ou LAETIUS, musicien, né à Louvain, vers la fin du XVIe siècle; il composa un éloge de la musique, qui fut publié à Maestricht sous le titre de *Encomium musicæ*.

Aug. Vander Maelen.

Swertius, *Athenæ belgicæ*, p. 364. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 519. — Fr. Fétis, *Bibliographie universelle des musiciens*, 2e édition.

DE LAET (*Jean*) ou LAET, médecin, chirurgien et astrologue, né à Loos vers 1410. Il fut le fondateur d'une sorte de dynastie d'astrologues qui jouit d'une grande réputation au XVe et au XVIe siècle, et dont les membres se succédèrent sans interruption jusque vers 1560. Quand Jean De Laet se mit à pronostiquer, la médecine et l'astrologie judiciaire étaient considérées comme des sciences jumelles, et tous ceux qui participaient au gouvernement de l'État, convaincus de l'influence des astres sur les destinées humaines, attachaient une importance extrême aux phénomènes [illegible] ques (1). L'astrologue [illegible] tageait cet engouement, [illegible] à son profit, et, plus d'une [illegible] le bonheur de deviner juste [illegible] tions relatives à l'année [illegible] buèrent, plus que toutes les [illegible] lui procurer une grande [illegible] les Pays-Bas et même en France. [illegible] annoncé que cette année, qui [illegible] l'année de la mistre (*lactea*), [illegible] qué par trois grandes [illegible] peste, la guerre et la disette, [illegible] ment vint justifier ce sombre [illegible] Ces rêveries astrologiques, qui [illegible] rien nous apprendre par elles-[illegible] offrent cependant un certain [illegible] parce que l'auteur met parfois [illegible] ties en rapport avec les faits de [illegible] contemporaine. Si Mathieu [illegible] a réellement existé au Pays-Bas, [illegible] Jean De Laet a été son premier [illegible] seur.

On connaît de Jean De Laet: I. *Prognosticationes eventuum futurorum [illegible] Laet de Los Castri minor [illegible] Duo Ludovico de Bourbon missi* [illegible] Manuscrit de la Bibliothèque [illegible] de Bruxelles, n° 1109. — [illegible] ajoutée à ce manuscrit prouve [illegible] cette époque l'astrologue [illegible] vain : *Iste Jôhes Laet moreb[illegible] Diendder strate*. — II. *Pronostication [illegible] presentis LXXVIII per Jo[illegible] de Borchloen*. Paris, in-4o, [illegible] gothiques. — De même que la [illegible] dente, cette pronostication est [illegible] Louis de Bourbon. Les termes [illegible] dédicace attestent que l'auteur [illegible] antérieurement placé plusieurs [illegible] pronostications sous le patronage [illegible] même prince. — III. *Pronostication [illegible] nie Laet, des jaers LXXXI*. Anvers, [illegible] in-4o. On ne connaît cette publication également dédiée à Louis de [illegible] que par quelques fragments, [illegible] en 1855, par M. van Duin, [illegible] couverture d'un ancien cartulaire.

(1) Les chroniqueurs marquaient [illegible] mêmes avec le plus grand soin. Voy. [illegible] *l'importance que les anciens chroniqueurs [illegible] chent aux phénomènes atmosphériques*, [illegible] Ram (*Bull. de l'Acad.*, 1re sér., t. IX, [illegible]

de ces fragments porte : *hier zyn volmaect prenosticaten Joannis Laet, van Borchloen, vutghegheven des iaers LXXXI. Geprendt Taudenaerde*. La marque bien connue d'Arnaud De Keysere prouve que ce petit volume était sorti des presses de cet imprimeur. Il est probable que c'est dans cette pronostication que Jean De Laet avait annoncé les événements calamiteux de 1482. J. J. Thonissen.

Voy. les autorités citées sous la biographie d'Alphonse De Laet.

DE LAET (*Jean*), géographe, naturaliste et philologue, naquit à Anvers, le 17 janvier 1593 et mourut à Leyde en 1649. On ne possède aucun détail sur la première partie de sa vie; on sait seulement qu'il était établi à Leyde en 1624, mais sans connaître quand et pourquoi il émigra dans cette ville. La compagnie des Indes occidentales, destinée à étendre la puissance maritime et commerciale des Provinces-Unies, avait été fondée en 1621; pour assurer le succès des opérations de cette compagnie, il importait que ces lointains pays fussent bien connus. C'est afin de faciliter l'acquisition de ces connaissances que De Laet composa un traité de la géographie du nouveau monde, pour lequel il consulta un grand nombre d'ouvrages espagnols, portugais, anglais, français, italiens et hollandais, ainsi que les itinéraires manuscrits de plusieurs navigateurs. Il donna à cet ouvrage, écrit dans sa langue maternelle, le titre suivant : *Nieuwe wereldt oft beschryvinghe van West-Indïen, wyt veelderhande schriften ende anteekeninghen van verscheyden natien by een verzamelt door J. Delaet, ende met noodighe kaerten ende tafels voorzien*. Leyden, Is. Elzevier, année 1625, in-fol. — *Tweede druck, verbetert, vermeerdert, etc., ibid.* 1630. — *Derde druck, Ibid.* 1644. Cette compilation, faite avec autant de soin que d'intelligence, fut accueillie avec faveur et engagea les éditeurs à en publier d'abord une édition latine, puis une traduction française. L'auteur avait considérablement amélioré son œuvre; il avait surtout fait une plus grande part aux sciences naturelles, comme l'indiquent d'ailleurs les titres : *Novus orbis, seu descriptionis Indiæ occidentalis libri XVIII. Authore J. Delaet Antwerpiano, novis tabulis geographicis et variis animantium, plantarum, fructuumque iconibus illustrati*. L. Bat. ap. Elzev. Anno 1633, in-fol. *L'histoire du Nouveau Monde ou description des Indes occidentales contenant dix-huit livres, par le sieur J. Delaet d'Anvers, enrichi de nouvelles tables géographiques et figures des animaux, plantes et fruicts*. A Leyde, chez B. et A. Elzeviers, 1640. In-folio. Dans les mêmes années, l'auteur du *Nouveau Monde* publia également chez les Elzevir une série de monographies sur plusieurs pays de l'Europe et de l'Asie; elles renferment, outre la description du pays, des notions sur le climat, sur les produits du sol, sur la religion et les mœurs des habitants, sur le gouvernement, sa puissance et ses richesses. Voici les titres de ces traités particuliers : *Hispania sive de regi· Hispaniæ regnis et opibus commentarius*. 1629. — *Gallia, sive de Francorum regis dominiis et opibus*. 1629. — *Belgii fœderati respublicæ seu Gelriæ, Hollandiæ, etc. chorographia, politicaque descriptio*. 1620. — *De imperio Magni Mogolis sive India vera commentarius*. 1631. — *Persia vera seu regni Persici status*. 1633. — *Portugallia seu de illius regnis et opibus*. 1642. — *Reipublicæ Poloniæ, Lithuaniæ, Prussiæ et Livoniæ*. 1642. etc., in-24°. Hugo Grotius avait publié, en 1642, sur l'origine de la population de l'Amérique une dissertation, dans laquelle il soutenait qu'elle n'avait pas une grande antiquité et qu'elle était venue de l'Europe et en partie de l'Afrique. L'auteur du *Nouveau Monde*, qui s'était beaucoup préoccupé de cette question, prit la plume pour combattre l'opinion du célèbre jurisconsulte. Selon lui, les Américains formaient une race distincte et habitaient cette partie du monde depuis l'époque de la confusion des langues et de la dispersion des hommes. Grotius fit paraître une seconde dissertation (1643), en réponse aux objections de son adversaire, qui lui répliqua. J. Delaet Antw., *Notæ ad dissertationem Hugonis Grotii de origine*

[illegible] *aliquot* [illegible] *quæstionis*. [illegible] 1643, in-12. [illegible] *Hu-* [illegible] 1644. En 1644, [illegible] directeur de la com- [illegible] imprimer, en flamand [illegible] une histoire ou compte [illegible] par année, des opérations [illegible] compagnie depuis sa fondation [illegible] 1636. Leyde. chez les [illegible] in-fol. Une colonie hollandaise ayant été fondée au Brésil, le comte Jean Maurice de Nassau y fut envoyé en qualité de gouverneur général et se fit accompagner de trois naturalistes distingués. Marcgraff, l'un d'eux, qui s'était ensuite rendu en Afrique, mourut en Guinée. Le comte Maurice, promoteur éclairé des sciences naturelles, parvint à recueillir la plus grande partie des manuscrits délaissés par le savant voyageur et confia à De Laet le soin de les classer et de les publier. Celui-ci s'acquitta avec succès de cette tâche difficile et associa ainsi son nom à celui du célèbre naturaliste. *Georgii Marcgravii de Liebstad misnici Germani, Historiæ naturalis Brasiliæ libri octo, cum appendice de Tapuyis et Chilentibus.* J. Delaet Antw. *in ordinem digessit et annotationes addidit et varia ab autore omissa supplevit et illustravit.* Lugd. Bat. et Amstel. 1648, in-fol. De Laet est auteur d'un traité des Gemmes, remarquable, paraît-il, par les fossiles qui y sont décrits. Il le fit précéder du livre de Théophraste sur les pierres, auquel il ajouta des notes et les variantes d'un manuscrit palatin. Ces dernières sont non-seulement ineptes, mais elles ont été reconnues fausses. Jean De Laet Antw. *de Gemmis et Lapidibus libri duo, quibus præmittitur Theophrasti liber de lapidibus græce et latine, cum brevibus annott.* Lugd. Bat. ap. Maire 1647, in-8°. Il est probable que c'est plutôt pour obliger les Elzévir que par son initiative que De Laet soigna l'édition de l'*Histoire naturelle* de Pline publiée par ces imprimeurs. Cette édition n'a marqué aucun progrès dans le texte latin : elle n'est estimée que des amateurs des éditions elzéviriennes. *Plinii Secundi Historiæ naturalis* [illegible] L. Bat. ex offic. Elzev. 1635, [illegible] in-12°. La dernière publication [illegible] De Laet fut son édition de [illegible] Cette entreprise était au-dessus [illegible] forces, et il ne s'y était d'ailleurs suffisamment préparé. Son texte [illegible] reproduction de celui de la [illegible] de Tornaesius, mais avec un [illegible] nombre de fautes, dont il faut [illegible] sa négligence; il ne sut même [illegible] parti, pour l'améliorer, des variantes [illegible] deux manuscrits qu'il avait à sa [illegible] sition. Tout en grossissant son [illegible] par la réimpression d'écrits sans [illegible] pour l'intelligence de son auteur, [illegible] négligé complétement les excellentes notes de Turnèbe et omis ou mutilé [illegible] sieurs autres de Saumaise. *M.* [illegible] *Pollionis de architectura libri* [illegible] *notis, castigationibus, obss. G.* [illegible] *D. Barbari, Cl. Salmasii. Præ*[illegible] *elementa architecturæ collecta ab* [illegible] *tonio. Accedunt lexicon Vitr*[illegible] (avec maintes mutilations) *B.* [illegible] *ejusdem Scamilli impares Vitr*[illegible] *pictura libri tres Leonis Bapti*[illegible] *Albertis: de sculptura excerpta ex* [illegible] *Pomponii Gaurici, etc. Cum vari*[illegible] *r. omnia in unum collecta,* [illegible] *illustrata a* J. De Laet Antw. Am[illegible] 1649, fol. C'est au milieu des nom[illegible] et importantes occupations que lui [illegible] nait sa place de directeur de la c[illegible] gnie des Indes que De Laet trou[illegible] temps de composer tous les ouvrages [illegible] nous venons de passer en revue [illegible] n'avait que cinquante-six ans quand [illegible] mort mit fin à sa vie laborieuse. Il [illegible] en mourant, le manuscrit d'une traduction latine, terminée depuis longtemps [illegible] l'ouvrage espagnol de Ximenès [illegible] plantes et les animaux de la Nouvelle Espagne, ainsi que des notes pour [illegible] nouvelle édition de son *Histoire* [illegible] *Nouveau Monde*. Il faut rendre hom[illegible] à l'étendue et à la variété des con[illegible] sances de notre compatriote, ainsi [illegible] son activité. Si son nom s'est obs[illegible] dans la suite des temps, c'est sans [illegible] parce que ses écrits ont plus con[illegible] à la propagation qu'à l'avancement [illegible] sciences géographiques et naturelles [illegible]

philologue est resté infiniment au-dessous du géographe et du naturaliste.

J. Roulez.

Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas* — J. Kickx, *Notice sur l'ancien géographe Jean Delaet*, dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, t. XIX, 3e part., p. 582 à 601, an. 1852.

DE LAET (*Jean-Baptiste*), écrivain ecclésiastique, né à Bouchout (Anvers) le 2 mars 1700, et décédé à Malines le 8 mars 1773, fit ses humanités à Gheel et son cours de philosophie au collége du Château, à l'université de Louvain. A la promotion générale de la faculté des Arts, qui eut lieu en 1720, il fut proclamé le troisième sur cent trente-neuf concurrents. Après avoir terminé ses études théologiques à Louvain, il enseigna, depuis le 26 juillet 1725 jusqu'en 1729, la rhétorique et la dialectique, dans la même ville, au collége de la Très-Sainte-Trinité. Pendant qu'il était professeur d'humanités, il prit le grade de licencié en théologie (11 novembre 1727). Nommé ensuite curé de Gossoncourt, près de Tirlemont, en vertu des priviléges de nomination dont jouissait la faculté des Arts de Louvain, il résigna cette cure le 25 juin 1729, à la demande du cardinal Thomas-Philippe, archevêque de Malines, pour aller enseigner la théologie au séminaire archiépiscopal. Le 21 mars 1723, il fut, en outre, nommé chanoine, théologal et examinateur synodal; le 23 juillet 1733, économe du séminaire; le 10 janvier 1735, receveur du même établissement; et, en 1764, chanoine gradué et pénitencier du chapitre métropolitain. On a de lui l'ouvrage posthume intitulé : *Scholia in sacrosanctum divi Matthæi Evangelium atque in sacros ceterorum Evangelistarum codices secundum eorum concordantiam commentariola*. Bruxellis, 't Serstevens, 1779; volume in-12o. On conserve à la Bibliothèque royale de Bruxelles, *Section des manuscrits*, no 5064, une partie du cours de théologie professé par De Laet au séminaire de Malines en 1761; l'auteur y traite *de judiciis, de beneficiis, de simonia, de virtute religionis, et de sacrificio*. Ce travail, qui forme un volume in-8o de 336 pages, est incomplet : il y manque les dernières feuilles.

E.-H.-J. Reusens.

DE LA FONTAINE (*Joseph-Louis-Mathieu*, comte d'Harnoncourt et marquis), né vers 1730 au château d'Harnoncourt, canton de Virton, dans le Luxembourg, mort dans le même château, le 30 juillet 1816.

Le comte d'Harnoncourt servit dans l'armée autrichienne et parvint au grade de général de cavalerie, propriétaire d'un régiment de cuirassiers. Il exerça le commandement de la Pologne autrichienne, et fut vice-commandant de Vienne. Il prit une part honorable aux campagnes de la fin du siècle dernier et du commencement du XIXe siècle.

Général baron Guillaume.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise*.

DE LA FONTAINE (*Alfred-Grégoire-Désiré*, chevalier), homme de guerre et d'État, né à Namur le 25 février 1789, mort en 1825, à Mintou dans l'île de Banca (archipel de la Sonde). Après avoir suivi les cours de l'école militaire de Fontainebleau, De la Fontaine entra, en qualité de sous-lieutenant, dans le 75e régiment d'infanterie française; il assista, quelques jours après sa nomination, à la bataille d'Eylau, livrée le 8 février 1807 et se fit de suite remarquer par son intelligence et sa bravoure. En 1808, il passa à l'armée d'Espagne, où il trouva de nombreuses occasions de se distinguer : à la bataille de Durango (31 octobre), à l'affaire de Spinosa, au passage de la Guadiana, à la bataille de Ciudad-Réal, enfin dans une foule d'autres circonstances, il montra toutes les qualités d'un officier aussi intelligent qu'intrépide. Sa belle conduite à Talavera de la Reyna, où il fut blessé (26 juillet 1809), est constatée dans les bulletins du temps et dans les *Victoires et conquêtes* des Français.

Appelé au commandement de la forteresse de Coca, position importante dans la Vieille-Castille, De la Fontaine parvint à tenir en respect et les forces supérieures qui l'environnaient, et les habitants toujours disposés à s'insurger contre l'autorité française. Il ne rendit pas moins de services, quelque temps après, dans le commandement de la ville de Taracona, dans le royaume d'Aragon.

[illegible] de la Légion d'honneur vint [illegible] récompenser la conduite du [illegible] De la Fontaine. A la même [illegible] il fut choisi pour l'emploi d'aide [illegible] par son compatriote le général [illegible] Merlen, qui commandait une brigade [illegible] du Nord. Peu de temps après, [illegible] attaché à la personne du comte [illegible], assista aux batailles de Lutzen, [illegible], de Dresde, de Leipzig, fit la campagne de France et obtint le brevet d'officier de la Légion d'honneur. Pendant les Cent jours, il reprit ses fonctions d'aide de camp du maréchal comte Grouchy; il était colonel lors de la deuxième abdication de Napoléon et fut admis avec ce grade dans l'armée des Pays-Bas. Mais il ne put obtenir d'être employé activement que dans l'armée des Indes. Il s'embarqua en conséquence le 1er avril 1817 pour Batavia. Dès son arrivée, il fut nommé gouverneur de la province de Macassar, où il rendit bientôt de grands services et comme administrateur et comme chef militaire. Il battit et tua le sultan Aboe-Bakar qui ne cessait de disputer aux Hollandais la paisible possession d'une province dont il se prétendait, non sans raison peut-être, le souverain légitime. Ce succès, qui ramena la tranquillité et assura pour longtemps la paix dans les possessions d'outre-mer, valut au colonel De la Fontaine la décoration de commandeur de l'ordre militaire de Guillaume. Il s'appliqua alors à développer la prospérité du pays par de sages mesures; mais, peu de temps après, il fut rappelé à Batavia pour y prendre la direction des préparatifs d'une guerre imminente avec le souverain de Palembang, qui s'était déclaré l'ennemi du gouvernement des Pays-Bas. Grâce aux soins, à l'activité, à l'intelligence de l'officier belge, l'expédition contre le roi de Palembang eut un succès complet (1821); le général De Kock, qui la commandait en chef, se rendit maître de toutes les positions occupées par l'ennemi, et la victoire qu'il remporta assura la pacification de l'île de Sumatra.

Le colonel De la Fontaine revint à Java emmenant avec lui le sultan de Palembang prisonnier; il reçut [illegible] pense sa nomination de colonel [illegible] mier du 7e régiment de [illegible] gouvernement civil et [illegible] Banca. Il parvint à introduire [illegible] ministration de cette contrée [illegible] l'économie, prit aussi toutes les [illegible] que réclamait la sécurité de l'île [illegible] exécuter les travaux de défense [illegible] geait la situation. Malheureusement [illegible] se trouva inopinément atteint [illegible] femme et ses enfants, d'une [illegible] qui, en moins de quinze jours, [illegible] toute la famille au tombeau.

Général baron [illegible]

Archives de la guerre, en Hollande. — [illegible] *graphe.*

DE LA FONTAINE (*Jehan*) ou [illegible] TAINE, poëte, philosophe et [illegible] ticien. — Il a été quelquefois [illegible] sous le nom de JEHAN DE VALE[illegible] parce qu'il est né en cette ville [illegible] On ne sait sur quelles raisons [illegible] pu se fonder pour placer seul[illegible] 1478 la date de sa naissance. [illegible] nant à une des familles les plus [illegible] et les plus nobles de la vieille [illegible] riale du Hainaut, Jehan De la [illegible] apparaît comme un des précurseurs [illegible] Renaissance. Il en a les goûts [illegible] les tendances pacifiques et la [illegible] infinie. Après avoir séjourné à [illegible] y étudier la philosophie et la [illegible] dence, il poursuivit ses études [illegible] de médecine de Montpellier, où [illegible] tacha principalement à l'histoire [illegible] relle. Il entreprit de longs voyages [illegible] tout en vue de s'instruire dans [illegible] ces réputées alors les plus [illegible] puis, rentrant enfin dans sa ville [illegible] il y devint rapidement célèbre [illegible] vanta beaucoup un poëme qu'il [illegible] composé pendant qu'il étudiait [illegible] vence. Il l'avait intitulé, par [illegible] son nom de famille, *La Fontaine [illegible] amoureux de science* : c'était [illegible] témoignage de sa vie d'étudiant [illegible] des sciences occultes et notamment [illegible] qu'on appelait la transmutation [illegible] métaux. Une certaine confusion [illegible] l'érudition et la poésie se rapporte [illegible] au caractère de ce quinzième siècle [illegible] préludait d'une façon quelquefois [illegible]

au renouvellement de la civilisation. Un peu à la manière froidement allégorique de Froissart, son compatriote et son contemporain, Jehan De la Fontaine trouve à détacher quelques vers élégants du fond de ses obscurités alchimiques. Dame Nature y parle quelquefois comme chez Jehan de Meung :

« Mieux vaut bon sens que nul avoir. »

Quant à *l'amoureux servage* qui, selon son dire, lui fit entreprendre cette œuvre, alors qu'il avait trente-deux ans (en 1413) et qu'il étudiait à Montpellier, il ne peut s'agir que de l'allégorique *Amoureux de science*. Il a même un peu l'air de se moquer, par son début, des banalités idylliques du moyen âge.

« Ce fut au temps du mois de May
« Qu'on doibt fouïr deuil et esmay. »

On ignore à quelle époque il composa certaine *Ballade*, encore moins passionnée, et où il réduit assez spirituellement le secret des philosophes à l'art d'être heureux par la raison et la modération des désirs. C'est peut-être à son retour à Valenciennes, quand il y fut élevé au poste important de mayeur ou de prévôt. On n'a pu déterminer s'il s'agissait de la prévôté du comté ou de celle de la *franke* ville. *La Fontaine des amoureux de science* a été réimprimée à Paris en 1495, en 1561 et, enfin, en 1861 (édition de luxe, avec introduction par Achille Genty). On connaît aussi diverses éditions de Lyon avec figures (1545, 1547, 1571 et 1590). J. Stecher.

A. Dinaux, *Trouvères hennuyers*, etc. — D'Oultreman, *Histoire de Valenciennes*. — Paquot, *Mémoires*, III. 273. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, II, 639.

DE LA FOSSE (*Nicaise*), plus connu sous le nom de NICAISE DE SAINTE-THÉRÈSE, né à Tournai vers l'année 1600, et décédé, dans la même ville, le 5 août 1642. Il prit l'habit religieux des Carmes déchaussés en 1618, et publia un *Recueil de questions curieuses, rencontrées chez divers bons auteurs, et amassées ici pour la meilleure commodité du lecteur*. Tournai, Adrien Quinqué, 1642; vol. in-12 de 818 pages. Ce travail n'est pas dépourvu de mérite.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., II, p. 619.

DE LA HAMAIDE (*Ignace-François*) ou HAMEDA, jurisconsulte, naquit à Irchonwelz, près d'Ath, le 27 janvier 1648, et mourut à Louvain le 21 mars 1712. Proclamé *primus* et *doctor utriusque juris* le 22 octobre 1675, il remplaça, en 1686, Henri Loyens comme professeur primaire de droit civil à l'université de Louvain. Ses vastes connaissances le firent surnommer l'*oracle* et le *dictateur* des Pays-Bas; on le consultait de partout et sur toutes les matières; les conseils provinciaux du pays le désignèrent souvent comme juge dans la révision des causes difficiles. Sa piété égalait son savoir, et les jansénistes le considéraient comme leur plus redoutable adversaire. L'ouvrage capital d'Ignace De la Hamaide est un commentaire sur le placard du 25 mai 1669, relatif à la récusation des juges : *Commentarius ad edictum regium de recusationibus judicum, datum Bruxellis 25 maii* 1669. Lovanii 1706, in-4°. Il publia aussi des *Responsa et consilia juris* qui eurent une grande vogue. Il fut enterré, à Louvain, dans l'église Saint-Pierre, auprès du docteur Henri de Charneux, dont il avait épousé la sœur, Anne-Jeanne de Charneux. S. Bormans.

Britz, p 228 — *Annuaire de l'université de Louvain*, 1843, p. 143.

DE LA HAMAIDE (*Vincent*), jurisconsulte, avocat de la cour de Liége, naquit probablement à Dinant, vers l'année 1650, et mourut à Liége le 30 janvier 1703. Il était fils de Jean De la Hamaide, bourgmestre de Dinant, et d'Anne de Rouvillon; le 22 novembre 1672, il épousa Marie, fille de Jean De la Tour, jurisconsulte, conseiller de la souveraine justice de Liége. Vincent De la Hamaide exposa d'une façon lucide et méthodique les règles pratiques du notariat dans un livre qui parut sous ce titre : *L'art de contracter et tester, conforme au droit et aux coutumes*. Liége, 1683, in-8°. Cet ouvrage eut un nombre fort considérable d'éditions et servit, pendant de longues années de manuel aux praticiens liégeois. Un biographe presque contemporain le qualifie de *jurisconsultus expertissimus*. De la Ha-

[illegible] dans l'église [illegible]

[illegible] de la Bibliothèque de [illegible] de l'État et [illegible]

[illegible] (Gilbert), écrivain ecclésiastique, né à Lille en 1640, et décédé dans la même ville le 17 juin 1692, entra, à l'âge de dix-sept ans, dans l'ordre des dominicains au couvent de sa ville natale. Lorsqu'il eut terminé ses études théologiques, il fut nommé, en 1672, vicaire du couvent de Lillers en Artois, et, l'année suivante, prieur de la maison de Revin (France) sur les confins de la Champagne. La province dite de Sainte-Rose, qui comprenait le pays de Liége et la partie wallonne de la Belgique, ayant été érigée quelque temps après, il devint compagnon ou *socius* du premier provincial. Trois années plus tard, il fut nommé prédicateur général, puis prieur du collége de Saint-Thomas, à Douai, enfin procureur général de l'ordre dans les Pays-Bas. Il remplissait ces dernières fonctions au moment de sa mort. En 1672, le général de l'ordre le chargea d'une mission extraordinaire en Hollande : il s'agissait de récupérer les couvents confisqués par les États confédérés des Provinces-Unies. Le P. De la Haye était un religieux fervent et exemplaire; les prédications et les autres travaux du saint ministère ne l'empêchèrent pas de se livrer aux études historiques, ni de faire des recherches actives dans les archives des différents couvents de son ordre, comme le prouvent les ouvrages qu'il a laissés : 1. *La Vie des saints martyrs Lugle et Luglian, honorez à Lillers près d'Aire en Artois.* Lille, Ignace De Rache, 1673; vol. in-12 de 94 pages. — 2. *Fondation du couvent de Sainte-Marguerite dans la ville de Saint-Omer des religieuses du tiers-ordre de saint Dominicque.* Douay, N. d'Assignies, 1686, vol. in-8° de XIV-144 pages. — 3. On croit qu'il prit part, avec les PP. Guyard et Nicolai, à la publication de *La Fatalité de Saint-Cloud près Paris*, publiée, en un volume in-fol., à Louvain en 1674. Cet ouvrage était destiné à prouver que l'ordre des [illegible] n'était pour rien dans [illegible] Henri III, roi de France. Le P. [illegible] Haye a laissé, en outre, les [illegible] suivants : 4. *Compendium* [illegible] *vinciæ Germaniæ inferioris* [illegible] *catorum omniumque* [illegible] *rum vicarialium ad illam* [illegible] *antiquis et certis* [illegible] L'auteur y avait joint en [illegible] 5. *Brevis ac clarior* [illegible] *landicæ historia.* — 6. [illegible] *Dominicanæ, sive vitæ fratrum* [illegible] *qui ex ordine in Belgio ad* [illegible] *evecti fuerunt.* — 7. *Bibliothe*[illegible] *Dominicana, sive elenchus* [illegible] *Belgarum ordinis fratrum* [illegible] Le P. Echard a publié ce [illegible] changeant la rédaction, dans [illegible] ment aux *Scriptores ordinis* [illegible] *rum.* — 8. Le P. De La Haye [illegible] rassemblé beaucoup de documents [illegible] sur les originaux et destinés à [illegible] preuves à ses travaux sur l'[illegible] l'ordre de Saint-Dominique [illegible] Pays-Bas. — 9. Enfin il prépara [illegible] *nium ex ordine (S. Dominici)* [illegible] *et episcoporum exactissimâ* [illegible] *veritatis lapidem revocata* [illegible] *series et chronologia.* [illegible]

Quetif et Echard, *Scriptores ordinis* [illegible] *torum*, II, pages 653 et 732. — Paquot, [illegible] éd. in-fol., I, p. 69. — Goyers, [illegible] *Bibliothecæ belgicæ J.-F. Foppens*, [illegible] n° 17608 de la Bibliothèque royale à [illegible]

DE LA HAYE (*Jean*), écrivain [illegible] siastique, né en 1540 à [illegible] village du Hainaut situé entre [illegible] Chièvres, fut élevé dans cette [illegible] localité; d'où lui vient l'épithète [illegible] *vius* qu'il prit sur le titre de ses [illegible] tions. Il mourut à Douai, le 14 [illegible] 1614. Après avoir terminé ses [illegible] tés, il vint à l'université de Louvain [illegible] il suivit les cours de philosophie [illegible] pédagogie du Porc, et obtint, en [illegible] la vingt-quatrième place sur [illegible] quante-neuf concurrents à la [illegible] générale de la faculté des Arts. [illegible] années plus tard, il entra dans la [illegible] pagnie de Jésus, et y prononça ses [illegible] vœux en 1575. Il enseigna ensuite [illegible] losophie et expliqua l'Écriture [illegible]

religieux de son ordre, successivement dans les colléges de Louvain et de Douai. Ce dernier établissement, fondé en 1570 par la munificence de Jean Lentailleur, abbé d'Anchin, doit en grande partie au zèle du P. De la Haye ses heureux développements et l'éclat où il parvint. Le P. De la Haye passa aussi plusieurs années dans la direction de ses confrères. On a de lui les ouvrages suivants : 1. *Evangelistarvm qvaternio, sev evangelicæ historiæ dispositio.* Duaci, Baltazar Bellerus, 1607; vol. in-4° de x-366-LVIII pages, avec titre gravé. Duthillœul, dans sa *Biographie douaisienne*, cite des éditions de 1604, 1606 et 1609; nous hésitons à admettre que ces éditions aient jamais existé; car, d'abord, le privilége accordé à l'imprimeur par les archiducs ne date que du 11 janvier 1607; ensuite, l'édition de 1609 n'est citée par aucun autre bibliographe. Ce travail donne la concordance du texte des quatre Évangiles. — 2. *Apparatvs evangelicvs, qvo ea disqvirvntvr et illvstrantvr qvæ de Evangelio et Evangelistis tam vniverse qvam sigillatim possvnt disputari.* Duaci, Laurentius Kellamus, 1611; vol. in-4° de x-265-xxxvi pages, avec titre gravé. Cet ouvrage forme une espèce d'introduction à l'étude des Évangiles. — 3. *Trivmphvs veritatis ordinati Evangelii qvadriga invectæ, sanctorvm patrvm exercitv stipatæ.* Duaci, Baltazar Bellerus, 1609; 2 vol. in-fol., avec titre gravé. Dans ce travail, l'auteur reproduit sa *Quaternio* et l'accompagne d'un grand nombre de passages tirés des écrits des saints Pères.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Matériaux pour l'histoire littéraire des Pays-Bas*, manuscrit n° 17630 de la Bibliothèque royale à Bruxelles. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, II, p. 655. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., II, col. 70.

DE LA HÈLE (*Georges*), musicien et compositeur. — Jusqu'à ce jour les historiens ont cru que De la Hèle était né à Tournai ou dans une autre ville du Hainaut; les recherches nouvelles de M. le chevalier de Burbure viennent de fournir la certitude qu'il a vu le jour à Anvers.

Son père, Pierre De la Hèle, natif de Gouay ou Gouy, village situé en Artois, près de Béthune, vint se fixer à Anvers, où il fut admis dans la bourgeoisie, le 16 mars 1533. Il épousa, dans cette ville, d'abord Cornélie Bruers ou Brussels, et, après la mort de celle-ci, Anne van Scutteput, dont il eut plusieurs enfants, nommément trois fils : Georges, Pierre et Gilles De la Hèle.

Georges, leur frère aîné, notre maître, naquit en 1547 et apprit la musique dans la maîtrise de Notre-Dame, sous la direction de l'habile compositeur Antoine Barbé. Puis, s'il faut en croire un auteur, il devint enfant de chœur à la collégiale de Soignies. Enfin, il fut, pendant dix ans, successivement sopraniste et chantre à la chapelle royale, à Madrid.

M. de Burbure retrouve ensuite Georges De la Hèle, parvenu à l'âge de vingt-quatre ans et faisant, en 1571, ses études théologiques à l'Université de Louvain. Ordonné prêtre, il obtint bientôt après la place de maître des enfants de chœur de la cathédrale de Tournai et, en 1578, il y fut pourvu d'un canonicat par l'évêque Pintaflour, qui le nomma en même temps maître de chapelle, *phonascus*, ainsi qu'on le trouve qualifié au frontispice d'un recueil de huit messes à cinq, à six et à sept voix, publié à Anvers chez Plantin.

Les talents éprouvés de Georges De la Hèle lui avaient valu depuis longtemps la faveur du roi Philippe II, qui était lui-même excellent musicien, et, après la mort de Gérard de Turnhout (15 septembre 1580) il fut rappelé en Espagne par ce monarque, qui le plaça à la tête de la chapelle royale de Madrid, où il avait passé son adolescence. Le nom de notre musicien figure en cette qualité dans les états de cette chapelle en 1582 et en disparaît après 1590. Dans un document authentique du 13 septembre 1589, Anne van Scutteput mentionne déjà Georges De la Hèle son fils, comme n'étant plus en vie.

De la Hèle était bon compositeur. Lors du concours ouvert par le *Puy de musique de Sainte-Cécile*, à Evreux, il

en 1574, le prix de la *harpe* [illegible] fut un motet, *Nimis Deo subditus [illegible] anima mea*, et le prix du *luth* [illegible], pour la chanson à plusieurs [illegible] dont les premières notes étaient : *Quis dabit oculis meis aquam*. On a de lui plusieurs motets et chants religieux, [illegible] dans sa ville natale, chez Plantin, et qui se distinguent par une harmonie sévère.

Aug. Vander Haeghen.

Fr. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition. — Lemaistre d'Anstaing, *Recherches sur l'histoire de la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 207. — Chevalier Léon de Burbure, *Notice sur les archives des archives civiles et religieuses de la ville d'Anvers*, en Ms.

DE LA HÈLE (*Isaac*) ou DEL HELE, peintre d'histoire du XVIe siècle. On ignora longtemps la nationalité de cet artiste, dont les ouvrages se trouvent en Espagne; mais nos recherches dans les archives d'Anvers nous permettent aujourd'hui de le rattacher à notre ancienne école flamande.

Isaac De la Hèle, fils puîné d'Ysbrant De la Hèle, sculpteur, et de sa première femme Elisabeth Neels, vit le jour à Anvers, vers 1536. Son père, établi dans cette ville dès 1533, y avait acquis les droits de bourgeoisie et la maîtrise de la corporation de Saint-Luc; il était l'oncle paternel du compositeur de musique Georges De la Hèle, dont il devint le tuteur à la mort du père de celui-ci, en 1553 ou 1554. Isaac fut instruit dans la peinture sous les yeux paternels, mais il s'éloigna d'Anvers avant d'y avoir été inscrit dans la gilde. Alla-t-il d'abord en Italie se placer sous la direction de Michel-Ange, dont on a cru reconnaître l'influence dans ses tableaux? Se dirigea-t-il directement vers l'Espagne? Nous l'ignorons jusqu'ici; quoi qu'il en soit, dans ce dernier pays, il eut bientôt l'occasion de faire apprécier son talent par divers travaux exécutés dans la cathédrale de Tolède, alors la capitale du royaume, travaux qui l'occupèrent depuis 1562 jusqu'en 1568. Parmi ses peintures qui existaient encore, en 1800, dans le superbe monument, il est un tableau représentant saint Nicaise, évêque, alité et visité par un apôtre. [illegible] teurs espagnols, parmi [illegible] Ant. Pons, l'avaient attribué étourdiment, il faut le dire, [illegible] Berruguete; d'autres y admiraient fougue, une sûreté d'exécution, [illegible] dignes du pinceau de Michel-[illegible] ne doutaient pas que son auteur [illegible] ne dût avoir travaillé sous [illegible] illustre. En 1800, l'excellent [illegible] de Cean Bermudez vint lever [illegible] incertitudes, et trancher définitivement la question. Cet auteur consciencieux avait pris son recours aux archives de la cathédrale, et il put constater que le fameux tableau de Saint Nicaise était l'œuvre d'Isaac Del Hèle et qu'il formait complément complémentaire de son triptyque. Il avait été fait à ce peintre le dernier jour du mois d'avril 1568.

Voici l'intéressant passage de [illegible] de Cean Bermudez qui a [illegible] divers travaux de Del Hele à [illegible]

El cabildo de la Santa Iglesia [illegible] le ocupo el ano de 1562 *en pintar [illegible] quadros para su claustro. Hay [illegible] en el archivo de esta catedral [illegible] « En postremo dia del mes de [illegible] di cedula, para que diesse a [illegible] Helle pintor* 24.162 *marauedis [illegible] pertenencian de la pintura, y [illegible] madera del quadro del glorioso [illegible] que se taso todo en* 23.074 *[illegible] dandole mas* 1.088 *marauedis [illegible] y retasa, que pago por obra [illegible] para ella nombrado ». Y como la [illegible] esté en la pieza interior de la [illegible] haya tenido siempre in Toledo [illegible] S. Nicasio obispo, no debe [illegible] de que sea la que pinto Helle.* Bermudez ajoute ensuite que [illegible] Pons, n'ayant pas reconnu quel [illegible] saint évêque représenté, a [illegible] tableau à Alonso Berruguete, [illegible] un nouveau témoignage du [illegible] cette œuvre. Pour mieux [illegible] encore les grandes qualités, [illegible] conclut en disant : Il est évi[illegible] Helle a étudié en Italie la [illegible] gique de Michel-Ange, ou qu'[illegible] son élève, à en juger par la [illegible] cette peinture. *En regula que [illegible] biese estudiado en Italia la terrible*

de Buonarotta ó que fuese su discipulo, segun el estilo de esta pintura.

Les archives du chapitre de Tolède constatent aussi qu'en 1568 Isaac De la Hèle a doré et mis en couleurs le retable collatéral « *el retablo colateral* » de l'autel de Saint-Jean-Baptiste qui orne la chapelle de la tour de la cathédrale.

Il est plus que probable qu'Isaac De la Hèle fut obligé de revenir d'Espagne à Anvers à cause de la mort de son père, qui eut lieu vers 1571. Il était encore dans cette ville, en janvier 1573, et y représentait son frère aîné Abraham, absent, dans un acte passé devant les échevins, acte concernant le règlement des intérêts à liquider avec leur belle-mère Jeanne de Heelt, deuxième femme d'Ysbrant De la Hèle.

ABRAHAM DE LA HÈLE, que nous venons de nommer, était également peintre. Né à Anvers en 1534, il y habitait encore en 1564; mais en 1572, il résidait à Augsbourg et datait de cette ville la procuration qu'il donna, le 22 décembre, à son frère Isaac, pour soigner et liquider la part qui leur revenait de la succession de leurs parents.

A dater de cette époque, le reste de la carrière d'Isaac De la Hèle demeure couverte d'incertitude. Heureusement que ses ouvrages témoignent encore à Tolède du talent remarquable du peintre anversois. Chevalier Léon de Burbure.

Don Antonio Ponz, *Viage de Espana. Segunda edicion corregida, y aumentada* Madrid, 1776, t. I, p. 98. — Cean Bermudez, *Diccionario de los mas ilustres professores de las bellas artes en Espana.* Madrid, 1800, t. II, pages 256-257. — Archives d'Anvers; actes passés devant les échevins, de 1538 à 1581.

DE LA KETHULLE (*François*), chef de parti. Né à Gand. XVIe siècle. Voir KETHULLE (*François* DE LA).

DE LA KETHULLE (*Louis*), homme de guerre. Né à Gand. XVIe siecle. Voir KETHULLE (*Louis* DE LA).

* **DE LA MARCHE** (*Olivier*), chroniqueur et littérateur français, né vers 1426 dans la seigneurie de la Marche, au bailliage de Saint-Laurent (Franche-Comté), et mort à Bruxelles le 1er février 1502 (ou 1501, vieux style). — En 1434, son père, Philippe De la Marche, requis d'aller au secours de son seigneur, le sire de Saint-Georges le Sage, que menaçaient des soldats allemands, fut chargé d'occuper et de défendre le château de Joux en Franche-Comté. Il plaça Olivier, alors âgé de huit ans, à Pontarlier, dans la maison d'un gentilhomme, nommé Pierre de Saint-Maurice, et dont les enfants et les neveux fréquentaient une école publique assez renommée. Le « maistre d'école » mena un jour tous ses élèves voir l'entrée de Jacques de Bourbon qui, fuyant sa femme, l'altière et trop fameuse Jeanne de Naples, s'en allait à Besançon prendre l'habit de Saint-François « et devenir cordelier de l'observance. » De la Marche a fait plus tard de ce spectacle, qui paraît l'avoir profondément remué, une des plus curieuses pages de ses mémoires. Son père mourut en 1437, laissant fort peu de bien à ses enfants. Ils furent recueillis par des amis de la famille. Olivier demeura plus de deux ans au château de Guillaume de Lurrieu, seigneur de la Queuille; il aimait à raconter avec toute la verve de la reconnaissance les soins dont il avait été entouré et comme on le « nourrist (éleva) en cest hostel. » Son bienfaiteur l'amena en 1439, à la Pentecôte, à Châlon-sur-Saône, où résidait momentanément le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. L'orphelin fut présenté à cette cour splendide par Antoine de Croy, comte de Chimay et premier chambellan. Le jeune Olivier, en mémoire des nombreux services rendus par ses aïeux, reçut l'accueil le plus gracieux; il prit place parmi les pages gouvernés alors par le sévère Guillaume de Sercy, premier écuyer de l'écurie ducale. Il plut tout d'abord à son vieux maître, qui l'initia aux belles manières de la cour et prit plaisir à développer ce caractère aimable, vif, souple, honnête et de tout point courageux. Bientôt le page Olivier devint le confident le plus intime du comte de Charolais qui, comme lui, n'avait que quatorze ans. En 1446, il put revoir un moment son pays natal, auquel il devait devenir de plus en plus

[illegible] C'était avec son ami, presque son maître, Georges Chastellain, et à la cour de Charles d'Orléans, « moult bon rhétoricien », ce qui dans le langage du temps signifiait un poète et un ami, un lettré, un protecteur de ceux qui cultivaient la poésie. Ce voyage, qui fournit à Olivier plus d'une occasion précieuse de faire valoir son érudition, déjà remarquable, le mit tout à fait en relief à la cour bourguignonne, où l'engouement pour la renaissance des lettres s'alliait au respect le plus fervent pour la vieille chevalerie. Il obtint, à son retour, le titre d'écuyer tranchant au service particulier du comte de Charolais.

En 1447, il est nommé écuyer panetier du duc Philippe, et comme son service à la cour n'était que d'un semestre, il trouva le temps de compléter des études historiques auxquelles, de très-bonne heure, il avait attaché le plus grand prix, sans toutefois négliger l'étude ni surtout la pratique des armes. On le vit bien en 1452, quand il dut chevaucher avec Charolais contre les Gantois insurgés. A la terrible bataille de Gavre, il montra autant d'audace que de sang-froid et d'habileté; il savait faire son devoir de soldat sans oublier ses goûts d'observateur et d'historien. C'est ainsi que, rendant hommage à l'héroïsme de ses adversaires, il leur consacre un chapitre véritablement épique, et regrette vivement de ne pouvoir citer les noms de ces vaillants bourgeois qui s'étaient, dit-il, battus aussi bien que des chevaliers. Cet épisode de ses mémoires est d'autant plus remarquable qu'il vient à la suite des nombreuses pages consacrées aux joutes et aux passes d'armes de Jacques de Lalaing. Or, « le bon chevalier » par excellence, était tout à la fois un des amis les plus intimes du chroniqueur et le plus violent ennemi des Gantois, qui le tuèrent enfin au siége de Poucke. N'oublions pas d'ailleurs qu'Olivier semble ordinairement ne trouver de verve que pour les splendeurs aristocratiques, comme quand il décrit si complaisamment la fête de la Toison d'or que Philippe le Bon célébra à Gand le 18 novembre 1445. Il en résulte que l'hommage rendu à la vaillance des [illegible]cus de Gavre honore doublement [illegible] qui l'ont reçu et celui qui l'a transmis à la postérité. La guerre de Gand [illegible] plus d'un enseignement curieux à Olivier De la Marche. Après les gens de [illegible] « qui fièrement marchèrent, » [illegible] « les avanceurs, chevaucheurs et [illegible]vreurs », espèce de uhlans qui préparaient la victoire, il signale les jeunes [illegible] la compromettaient par leur bouillante indiscipline. « Nous nous mettons en désordre, leur disait le comte de [illegible] Pol, contre la doctrine de la guerre, qui peut-être nos ennemis sont plus [illegible] que nous ne pensons. Chacun se doit avancer, et *cuide* (pense) bien faire, mais je dis qu'il acquiert assez d'honneur, qui se garde de honte. » C'était là des leçons qu'Olivier devait un jour rappeler à son jeune élève Philippe le Beau, au milieu des plus étranges futilités héraldiques. En 1453, il fut chargé par le duc de Bourgogne de composer des vers et des intermèdes pour le fameux banquet (*le Vœu du faisan*) qui fut donné à Lille le 17 février. D'après les détails qu'il s'est plu à conserver pour la postérité, on voit qu'il dut même « faire le personnage de Sainte Église » dans une espèce de mystère représenté pour annoncer la noblesse à une nouvelle croisade. Peu de mois après, il fut associé par son ami Chastellain pour la composition d'un autre mystère destiné à rehausser une réception solennelle du duc d'Orléans à Nevers. Selon la mode du temps, les héros de l'antiquité fabuleuse et les personnifications allégoriques les plus abstraites servaient d'interprètes aux sentiments les plus officiels.

Lorsque, en 1456, on forma la maison du fils unique de Philippe le Bon, Olivier fut le premier officier que le jeune prince demanda à son père. Premier panetier du comte de Charolais, il devint plus que jamais son compagnon, pour ainsi dire, inséparable. Ce dévouement, qui ne s'est jamais démenti, fut, dès les premiers jours, soumis aux épreuves les plus délicates. On sait qu'à peine [illegible] Philippe de Croy, que le vieux duc voulait imposer comme chambellan [illegible]

fils, il y eut des querelles violentes, presque sauvages, au sein de la cour de Bruxelles : ce fut Olivier qui s'employa le plus activement pour ramener la concorde entre le duc, la duchesse et le comte. Le dauphin, alors réfugié à Genappe, fut plus ou moins mêlé à ces complications domestiques et chercha à tromper tour à tour le père et le fils en leur témoignant à tous deux l'attachement le plus vif. Comme pour aider à la solution de toutes ces difficultés, il prit à son service Guillaume Biche, que Philippe avait fait renvoyer par Charolais, et il l'établit à Paris pour y surveiller ses intérêts politiques. On s'étonne de voir l'honnête Olivier se rendre plus d'une fois auprès de cet espion pour rapporter des messages secrets au dauphin Louis qui, pendant cinq ans, dans sa retraite au Brabant-wallon (1446-1461), aima à mener de front les plaisirs et les intrigues. Hâtons-nous d'ajouter que le nom de De la Marche ne figure pas parmi les officiers et seigneurs belges et français qui ont contribué aux *Cent Nouvelles nouvelles*, définitivement rédigées à Genappe.

Mais le roi Louis XI oublia promptement les services rendus au dauphin exilé. « Il fut homme soupçonneux, dit notre chroniqueur, et légèrement attrayait gens et légèrement il les reboutait de son service ; mais il était large et abandonné, et entretenait par sa largesse ceux de ses serviteurs dont il se voulait servir, et aux autres donnait congé légèrement et leur donnait le bond, à la guise de France. » En 1463, comme il résidait à Abbeville et s'en allait souvent visiter Philippe le Bon à Hesdin, il chercha à envenimer une nouvelle querelle survenue dans la famille ducale, toujours à propos des Croy. Olivier se montra encore, dans cette occurrence, l'habile et loyal serviteur de Charolais. Mais ce fut surtout dans la fameuse affaire du bâtard de Rubempré qu'il put dénoncer la politique astucieuse du roi de France. Celui-ci, furieux de la profonde impression que ces révélations avaient faites sur l'esprit du duc, lui envoya une ambassade pour protester contre l'accusateur et réclamer le droit de le punir. Philippe répondit que c'était à lui seul de juger son serviteur, s'il y avait lieu de douter de sa loyauté. « Le roi est bien malheureux, ajouta-t-il, d'exciter de tels soupçons. Pour moi, je suis aussi loin d'en inspirer que d'en concevoir. J'ai bien pu quelquefois manquer de parole aux femmes, mais jamais aux hommes. »

Ce fut, sans doute, encore Olivier qui, en 1464, représenta Charolais à la mystérieuse réunion de Notre-Dame à Paris, où cinq cents conjurés « que princes, que chevaliers, que dames et damoiselles et escuyers » conclurent la ligue du *Bien Public*. Il ne fut fait chevalier qu'à la bataille de Montlhéry, où il rendit de si grands services : c'est lui qui le lendemain sauva une partie de l'artillerie, prépara les logis au château et fit avancer l'armée vers Paris. Trois jours après, il est envoyé en Flandre pour demander au duc de nouveaux subsides. A peine revenu, il accompagna son maître au pays de Liége et de Dinant. On peut dire que ses mémoires, où il s'attache cependant à effacer sa propre figure, sont l'histoire intime de Charles le Téméraire, tant il fut chargé des rôles les plus divers, les plus délicats et les plus importants. Jamais nature plus droite, plus loyale, ne se trouva engagée dans des affaires plus équivoques ni dans des situations plus embrouillées. En outre, il avait presque toujours à déployer toute la fermeté de sa raison pour dominer les emportements du maître le plus bouillant et le plus intraitable. Enfin, il s'attachait à pénétrer la duplicité du roi, et il y réussissait quelquefois aussi bien que Comines; mais ce n'était que pour signaler des piéges et des dangers nouveaux au prince auquel, dès son enfance, il avait consacré sa vie. Ce sentiment le rendit même injuste à l'égard des Liégeois, alliés du roi : « Liégeois, dit-il, ne sont pas bien costumiers de tenir ce qu'ils promettent. » C'est qu'il n'a rien compris à cette politique de neutralité que les fédérés flamands et wallons de la principauté épiscopale de Liége regardaient depuis longtemps

[illegible] leur plus précieuse sauvegarde. [illegible] avec une grande sincérité [illegible] diplomatique dont il fut ensuite chargé en France et toutes les cajoleries que lui prodigua Louis XI au château de Plessis-les-Tours. « Et si les bonnes [illegible] dont il me donna charge pour lui dire à notre maître de par lui eussent été vraies, nous n'eussions jamais eu guerre en France. » Il attaqua même en vers la politique brouillonne de Louis XI :

Prenez pitié du sang humain,
Noble Roy, Loys de Valois!
Nous tourmentez, soir et matin
Par guerres et piteux exploits;
Vous guérissez les écrouelles:
Mettez jus (déposez) débats et querelles, etc.

D'autres intérêts l'ayant fait envoyer brusquement à Londres, il y assista au tournoi du bâtard de Bourgogne, vécut dans son intimité et prit place au banquet solennel de Guildhall. Partout il était bien reçu comme « homme bien emparlé » dit son ami Chastellain (éd. Kervyn, V, 86) D'Angleterre Olivier De la Marche reçut l'ordre de passer en Bretagne pour une autre mission diplomatique. Quoiqu'il apprît la mort de Philippe le Bon au moment de s'embarquer à Plymouth (15 juin 1467), il n'osa pas interrompre son voyage; mais il se hâta assez pour pouvoir assister aux funérailles, dont la description minutieuse termine le premier livre de ses mémoires. C'est le seul dont il ait achevé et revu la rédaction.

A la nouvelle de cette mort, les fédérés liégeois voulurent reprendre Saint-Trond « que Philippe, dit Olivier, avait fait barrière. » C'est à ce propos que le chroniqueur fait connaître le vieux dicton :

Que nul ne passe le Hasbain (*Hesbaye*)
Qu'il ne soit combattu l'endemain.

A la bataille de Brusthem, Olivier fut au nombre des vingt chevaliers « pour avoir le regard sur la personne du duc. » Malgré ses vieux préjugés contre les communes insurgées, il sut rendre justice à leur valeur dont il avait été le digne témoin (octobre 1467). Il fit ensuite partie du comité institué pour choisir les hommes d'armes et les archers qui devaient composer 1,200 lances [illegible] donnance. Nommé capitaine de la [illegible] mière compagnie, il la conduisit [illegible] Abbeville pour surveiller les allures du roi.

Aux noces de Charles le Téméraire [illegible] de Marguerite d'York qui se célébrèrent à Bruges en juin 1468, Olivier n'eut [illegible] moins de besogne. Comme il l'écrit [illegible] détail à son confrère le maître d'hôtel du duc de Bretagne, il eut, entre [illegible] tude, les rôles les plus divers [illegible] fallut, par exemple, dresser le [illegible] intermèdes, composer les vers, [illegible] veiller les juges du pas d'armes. [illegible] se multipliait avec joie, car il [illegible] encore à l'avenir de ce royaume [illegible] Gaule-Belgique, si conforme à [illegible] chevaleresques. Pour lui comme [illegible] Chastellain, il dut y avoir quelque [illegible] de cette infatuation que l'on [illegible] depuis à la cour encore plus [illegible] et plus éblouissante de Louis XI. [illegible] splendeur semblait à tous un [illegible] durée.

Vers cette époque, eut lieu la [illegible] entrevue de Péronne. Olivier, [illegible] engagé que jamais dans les secrets [illegible] politique, fut présent à presque [illegible] les péripéties. C'est en témoin, [illegible] indifférent, mais impartial, qu'il a [illegible] plus d'une circonstance que lui seul [illegible] vait bien connaître. Il en parlait d'[illegible] plus librement qu'il fut parmi les [illegible] empressés à modérer la violente [illegible] du duc. Grande était son influence [illegible] pacificateur, car elle était fondée [illegible] une longue et fidèle étude du [illegible] lisme de Louis XI. Charles le Téméraire ne put donc pas suspecter les [illegible] de son serviteur qui lui rappelait [illegible] roi était venu à Péronne avec [illegible] conduit, et que ce serait un [illegible] déshonneur à la maison de Bourgogne de manquer de foi à son [illegible] tableau de la fureur de Charles [illegible] la peur de Louis serait plus [illegible] plus philosophique, si Olivier [illegible] dû donner à ses mémoires la [illegible] d'un livre d'éducation adressé [illegible] Philippe le Beau. C'est aussi [illegible] qui doit justifier l'excessive [illegible] qu'on y accorde à tout ce qui [illegible]

[illegible] en quelque sorte, [illegible]

[illegible] campagne de Neuss, [illegible] malheurs de la Bour- [illegible], Olivier fit des [illegible] à l'armée comme à [illegible] toujours les missions [illegible] et qui exigeaient [illegible]tion ; il y réussissait [illegible] l'habileté, le dévoue- [illegible]. C'était un *féal* dans [illegible] force du terme féodal. [illegible] le supplice du conné- [illegible], qui tour à tour avait [illegible] roi, il se borne à dire : [illegible] je ne quier guères à [illegible] l'approuve ni contredy, [illegible] aux nobles princes [illegible] en ordonnèrent à leur [illegible]

[illegible] de Granson et de [illegible] Téméraire, exaspéré, [illegible] tout à fait terrible [illegible] Un jour, à Genève, [illegible] manda sur ma teste, [illegible] de Savoye (la du- [illegible] ses enfants. Or, pour [illegible] et à mon maistre, je [illegible] commanda, contre mon [illegible] des serviteurs de la [illegible] à enlever le jeune duc [illegible] escorte bourguignonne. [illegible] chroniqueur, « le duc [illegible] très-mauvaise chère, et [illegible] de ma vie. »

[illegible] n'ébranlèrent pas la [illegible] Marche. Il s'attacha de [illegible] malheureuse dynastie [illegible] paraissait appelée à [illegible] le royaume-barrière [illegible] la France et l'Alle- [illegible], cette maison de [illegible] devenue sa véritable [illegible]

[illegible]vier 1477), il fut pris [illegible]llamment comporté. Il [illegible]connaître le cadavre du [illegible] prisonniers, on l'em- [illegible] de Jou en Barrois. Je [illegible] (caution) pour tous les [illegible] s'en alèrent au païs faire [illegible] Enfin à Pâques il put [illegible] pour sa rançon, et s'en alla aussitôt s'offrir à Marie de Bourgogne, sans vouloir écouter les propositions de Louis XI, qui avait su l'apprécier. Lors de la catastrophe de Hugonet et d'Imbercourt à Gand, il n'échappa que parce qu'il avait été appelé à Malines par la mère de la jeune duchesse. Bientôt il reçut l'ordre d'aller jusqu'à Cologne au-devant de Maximilien d'Autriche, le fiancé de Marie. Dans la nouvelle maison ducale, il fut « retenu grand et premier maistre d'hostel » et présida aux pompes de la joyeuse entrée de Gand. Il résida ensuite quelque temps à Bruges pour diriger les apprêts d'une nouvelle célébration de la Toison d'or. Cette cérémonie devait avoir à ses yeux, comme à ceux de son maître, une signification politique antifrançaise.

A la mort de Louis XI, Olivier alla à Beaugency féliciter le nouveau roi de France, Charles VIII. Il présenta aussi les hommages de l'archiduc à la régente Anne de Beaujeu, et profita assez habilement des embarras de la minorité pour favoriser la politique de Maximilien. A peine revenu de cette ambassade, il retrouva son prince aux prises avec l'insurrection gantoise plus ou moins encouragée par les Gruuthuse, les Trazegnies, les Dadizele, etc. Il fut envoyé dans le Hainaut pour en ramener des auxiliaires wallons. Gand s'étant un moment réconcilié avec l'archiduc, Olivier alla y habiter le château des comtes de Flandre avec son jeune élève Philippe le Beau. Bientôt de nouvelles émeutes l'obligent à se sauver à Termonde. Le précepteur dut alors quitter son pupille pour aller à Utrecht, en compagnie de l'évêque de Cambrai et de l'abbé de Saint-Bertin, afin de s'entendre avec les Liégeois sur l'élection d'un nouveau prince-évêque.

Lorsque Maximilien, élu roi des Romains, partit pour se faire sacrer à Aix-la-Chapelle (1486), il nomma définitivement De la Marche « grand et premier maistre d'hostel » de la maison de son fils. Alors seulement le fidèle officier put jouir de quelque repos. Encore n'était-ce que pour étudier plus à loisir et se consacrer plus complétement à

[illegible] du jeune archiduc qu'il [illegible] *Droit-conseil*, tant il [illegible] de docilité. Actif et [illegible] jusqu'à son dernier souffle, Olivier a pu démentir sa devise : « Tant a vesquit le Marche. » Il mourut à [illegible], âgé de 74 ans et fut enterré dans la vieille église de Caudenberg. L'épitaphe disait :

« Ci gist Olivier, de la Marche seigneur
« Et grand maistre d'hostel, rempli de tout honneur
« Qui fut saige et secret, léal et magnifique,
« Et qui fit maints beaux dicts en belle réthorique.
« Dame Isabeau Machfoin mourut neuf ans après, etc. »

M. Kervyn de Lettenhove (édit. Chastellain, IV, 235, note) conjecture que cette dame, qui avait brillé au fameux banquet du *Vœu du Faisan*, était la veuve de Jean Coustain, favori du duc Philippe le Bon, décapité en 1462.

On cite parmi les œuvres d'Olivier de la Marche qui achèvent de le faire connaître :

1° Ses *Mémoires*, qui vont de 1435 à 1488. La seconde et dernière partie présente des lacunes; elle n'a pu être achevée par l'auteur. Le style de la *Préface et Introduction* adressée à Philippe le Beau est un curieux échantillon des périodes érudites et pompeuses telles qu'on les aimait à l'époque de la première renaissance. Messire Olivier De la Marche, alors sexagénaire, rappelle avec fierté qu'il a servi la maison de Bourgogne pendant un demi-siècle. Il voudrait avoir « le subtil parler » de Chastellain et « la rhétorique » de Molinet, ses deux amis, afin de pouvoir parler dignement des grands ducs d'Occident. Après de longs détails sur les blasons et sur les origines mythologiques de la dynastie bourguignonne, il s'interdit l'explication de la Toison d'or qui sera fournie par les chevaliers, confrères du jeune Philippe, et il en vient à lui dire : « Or, Mousseigneur, recueillez en vostre estomac et enrichissez vostre cœur de bonnes vertus prises et cueillies au verger de vos ancesseurs. » Puis, d'un style plus ferme, il expose la grande politique de Charles le Téméraire qu'il appelle « Charles le Travaillant, vostre grand-père maternel » et dont il eut [illegible] eu les confidences. Si ce grand [illegible] *treshucha*, cela fait connaître « la [illegible] « de Dieu et comment il peut donner [illegible] « tollir à son vouloir les biens de [illegible] « tune... Monseigneur, il est bon [illegible] « vous entendiez comme Dieu [illegible] « et conduit les grandes choses et [illegible] « à son plaisir. » Mais ces nobles [illegible] de dire, qui font penser à Bossuet, [illegible] ensuites gâtées par des extravag[illegible] d'étymologie et des conjectures [illegible] logiques.

C'est vers l'an 1471, un peu [illegible] trahison de Comines, qu'il commença [illegible] ses mémoires; car voici ce qu'on lit [illegible] début du premier livre : « Je [illegible] « Olivier, seigneur de la Marche, [illegible] « valier, conseiller, maistre d'hostel [illegible] « capitaine de la garde de Charles [illegible] « Je suis au milieu de la voye; car [illegible] « 45 ans, et ressemble le cerf [illegible] « noble chevreul, lequel ayant [illegible] « jour brouté et pasturé diverses [illegible] « herbes et herbettes, les unes [illegible] « et prises sur les hautes [illegible] « entre les fleurs et près des fruits, [illegible] « les autres tirées et cueillies bas, [illegible] « terre, parmi les orties et les [illegible] « aguës, etc. »

On cite les éditions de Lyon, de [illegible] 1567, de Bruxelles 1616, de [illegible] 1645 et les réimpressions de [illegible] Buchon, Michaud et Poujoulat (*[illegible]tions de Mémoires*).

2° (Annexe des mémoires) *[illegible] la maison du duc Charles de Bourg[illegible] dict le Hardy*, composé l'an 147[illegible] Cette œuvre prouve combien l'[illegible] considérait la cour bourguignonne [illegible] un parangon de civilisation et de [illegible] toisie. C'est là qu'il expose que [illegible] l'arbre des batailles la guerre est [illegible] mée justice à main forte. » (Cf. *[illegible] boek van Olivier de la Marche, [illegible] door Kan. David omgewerkt; [illegible] taling uit de Analecta Belgica van [illegible] Matthæus* (School en Letterbode, [illegible]

3° *Traité et advis de quelques [illegible] hommes sur les duels et les [illegible] bataille*. Paris, 1586.

4° *Traité de la manière de célé[illegible] noble feste de la Toison d'or*.

...pour maintenir ... des dames en vigueur ...1538).

... Cuidier et de Fortune ... Bibliothèque natio... de Valenciennes ... 1500, in-4°.

... Mirouer d'entendement ... commence un excellent ... pour toute créature ... mirouer de la mort, ... in-folio gothique).

... genre de la ballade des ... *jadis* (par Villon).

... et le Triomphe des dames ... 1510). C'est, dit M. Phi... l'exemple le plus burles... ...tion du genre allégo... la description complète ... loyale femme, qui ... *de chasteté, tablier de* ... *d'humilité*. Ce doit ... débutant ou de vieil... ...que nationale de Paris ... exemplaires manuscrits ... vignettes.

... amoureux (en prose ...

... délibéré (allégories en ...matiques sur l'histoire ... Téméraire. On cite une ... en 1483).

... de Bourgogne Philippe ... trains bizarres.

... de la collection Plan... d'autres pièces, telles ... *à l'honneur du duc* ... *de Philippe le Bon*, ... *Noël*, etc., qui caracté... des ducs de Bour... précepteur de Philippe le ...

J. Stecher.

... *la Marche*. — *Nouvelle bio...* (Didot-Hoefer) — Barante, ... *de Bourgogne*. — Kervyn, ...

... (*L.-D.-J. Regis de* ... WOLF (*L.-D.-J. Regis*).

... (*Guillaume*), ...tique, né à Cassel (an... le 22 février 1605, et ... le 7 décembre 1666. Il ... Compagnie de Jésus le 22 août 1619, n'ayant pas encore quinze ans accomplis. Il enseigna successivement les humanités, l'Ecriture sainte et la théologie morale, combattit vivement les protestants, tant par ses écrits que par ses sermons, et donna des preuves de son zèle apostolique dans la plupart des villes de la Belgique. Le P. De Landsheere a publié un grand nombre d'ouvrages décrits avec soin par le P. Aug. De Backer, dans sa *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., II, col. 615 et suiv. Nous ferons cependant remarquer que l'ouvrage, cité par le P. De Backer sous le n° 1, d'après la *Bibliotheca belgica* de Foppens, nous semble le même qu'un de ceux qui sont indiqués sous les n°s 2 et 3.

E.-H.-J. Reusens.

DE LA NEUVEFORGE (*Louis*), diplomate, chevalier, fils d'Englebert, conseiller et procureur général du conseil de Luxembourg, et d'Agnès Huart, naquit probablement dans la province de Luxembourg et mourut à Ratisbonne le 21 août 1697. Licencié ès lois, il était avocat postulant au conseil de Luxembourg dès l'année 1649 et ensuite au parlement de Malines. Nommé conseiller au conseil de Luxembourg (9 janvier 1660) et garde de chartes (17 mars 1670), il reçut, à cause de sa connaissance de la langue allemande, la mission de représenter, dans l'Empire, le cercle de Bourgogne, en remplacement de l'abbé de Bellevaux. On était à l'une des époques les plus désastreuses pour la Belgique : après avoir vaincu les Provinces-Unies, Louis XIV violait impunément le territoire des Pays-Bas espagnols et y envoyait sans cesse des troupes; dès qu'il fut parvenu à détacher l'Angleterre et la Suède de l'alliance hollandaise, il n'eut plus de ménagements envers aucune puissance. Dans cette situation, l'Espagne abandonnée à elle-même, tourna les yeux vers l'Allemagne. Les Empereurs avaient été obligés bien souvent de rappeler le cercle de Bourgogne à son devoir; mais, dans ce moment, les rôles étaient intervertis. Les Pays-Bas firent valoir leurs droits à la protection de l'Empire. Il fallait, dans ce but, cajoler

avec les forces des Provinces-Unies et de l'Allemagne. Louis XIV, abandonné dans ce moment de l'Angleterre et de la Suède, quitta l'offensive, jusqu'à ce qu'il fût parvenu à introduire la mésintelligence entre les confédérés.

Les succès diplomatiques de De la Neuveforge engagèrent le gouvernement à lui confier d'autres missions. Il resta constamment dans l'Empire, toujours en lutte avec la France, et ne cessa jamais d'exciter la jalousie de l'Allemagne qu'inquiétait d'ailleurs l'esprit de conquête du grand roi.

Ses lettres adressées au gouvernement des Pays-Bas espagnols sont des plus intéressantes, au point de vue de l'histoire diplomatique de la seconde moitié du XVIIe siècle. Elles donnent aussi des renseignements complets sur la situation de l'Allemagne à cette époque. Elles forment en tout vingt-cinq volumes de 1673 à 1697, que l'on conserve aux archives du royaume à Bruxelles.

A sa mort, le corps de Louis De la Neuveforge fut transporté à Luxembourg et enterré dans l'église de Saint-Nicolas.

Il avait épousé (27 septembre 1683) Gertrude-Marguerite d'Anethan, fille du conseiller aulique de l'Empereur, chevalier et premier ministre du prince électeur de Trèves. De cette union naquirent trois enfants. Son fils Jean-Henri reçut, le 9 mars 1691, la commission de continuer les fonctions de son père, dans le cas que celui-ci viendrait à manquer. La correspondance de Jean-Henri avec les gouverneurs généraux des Pays-Bas commence en 1697 et finit en 1708. Elle forme un volume, qui se trouve également aux archives générales du royaume.

Ch. L.

Neyen, *Biographie luxembourgeoise... du conseil d'État, et de la secrétairerie d'État* aux archives générales du royaume à

DE LANGE (*Herman-François*), compositeur et violoniste, né en 1721 à Liége, et mort dans la même ville en 1781. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude de la musique et puisa les notions de cet art dans l'une des écoles de cette ville : ce fut, selon toute apparence, à la collégiale de Saint-Paul, où

puis en église cathédrale, la cathédrale de Saint-Lambert ayant été détruite en 1794. Les parents du jeune artiste demeuraient très-proche de là, dans le quartier de l'Ile, où lui-même, d'ailleurs, ne cessa d'habiter jusqu'en ses derniers jours. La maison qu'il occupait sur le Pont d'Ile portait pour enseigne « Aux Armes d'Angleterre. » La nature avait doué Delange de véritables aptitudes musicales : il fit des progrès rapides, et acquit un talent remarquable sur le violon. Il sollicita et obtint une bourse de la fondation Darchis, ce qui lui permit d'aller en Italie continuer ses études : c'était la récompense réservée, selon la coutume liégeoise, aux jeunes gens studieux. Arrivé à Rome, notre jeune musicien travailla le contre-point et la fugue sous l'abbé Giovambattista Costanzi, surnommé *Gioannino di Roma*, par ce motif qu'il était né dans la ville pontificale. Ce savant compositeur, alors maître de chapelle du collége germanique, remplit plus tard les mêmes fonctions à Saint-Pierre du Vatican : on le tenait pour l'un des chefs de l'école romaine, et il passait pour le plus habile violoniste de l'époque. Delange fit un stage assez prolongé chez ce maître ; après quoi, il s'en alla à Naples, ville musicale par excellence. Les conservatoires de *Santo Onofrio*, de la *Pietà de' Turchini* et de *Santa Maria di Loreto* étaient en renom : Leo, Porpora, Feo, Durante y professaient avec distinction. Notre artiste s'éprit de la musique expressive et colorée de ces maîtres. Il s'appliqua à l'étude de leurs œuvres ; et l'impression qu'il en reçut influa vivement sur son style. Aussi, par la suite, et tout en conservant une sincère gratitude à Costanzi, son premier maître, et à cette belle et pure école de Rome à laquelle il devait tant, se réclamait-il volontiers comme élève de l'école napolitaine. Après une absence de cinq à six ans, il revint au pays. Il y donna bientôt des preuves de sa science en faisant paraître des ouvrages de tous genres. Il publia des compositions pour l'église, des pièces instrumentales, un opéra en trois actes, des morceaux de chant à une, deux, trois et quatre voix, un recueil périodique d'ariettes, etc. Ces productions furent, pour la plupart, accueillies avec faveur ; elles se répandirent non-seulement dans la principauté de Liége, mais aussi en Belgique, en Hollande, dans le nord de la France et dans une partie de l'Allemagne. Le chapitre de la collégiale de Saint-Paul s'empressa de s'attacher notre artiste, en lui offrant une place de premier violon dans l'orchestre de sa chapelle : Delange l'accepta, et durant quarante ans, c'est-à-dire jusqu'à la fin de sa carrière, conserva cette modeste position. Assurément, son incontestable mérite l'appelait à un poste musical plus important, et l'on est à bon droit surpris de ne pas le rencontrer, par exemple, à la tête de quelqu'une des maîtrises de la cité. Son existence s'écoula ainsi, sans grand bruit, un peu dans l'ombre, partagée entre les devoirs de son emploi au jubé de Saint-Paul et la culture de l'art auquel il avait voué sa vie. Herman-François Delange s'est marié deux fois, et il existe aujourd'hui encore, à Liége et à Bruxelles, de ses descendants. Sa première femme, Catherine-Marguerite Crosset, qu'il avait épousée le 1er mai 1754, étant morte le 7 mars 1763, il convola à d'autres noces le 18 septembre de la même année avec Marie-Anne-Catherine-Claire Ledrou. Cette seconde épouse était Liégeoise de naissance comme la précédente. Delange mourut, le 27 octobre 1781, âgé de soixante-quatre ans, et fut inhumé dans les cloîtres de l'église Saint-Paul.

Voici la liste, aussi complète que possible, des œuvres du maître liégeois : MUSIQUE INSTRUMENTALE. — 1° *Sei sonate a violino solo e basso da camera, da Ermanno Francesco Delange di Liegi. Opera prima.* Liége, chez l'auteur (et chez) la veuve J. Jacob, sur le Pont-d'Isle. *B. Andrez sculp., a' spese dell' autore.* In-fol. Nous n'avons pu découvrir la date de publication de ce livre de sonates. Lorsque l'auteur le fit graver, il avait déjà composé un assez grand nombre d'autres ouvrages, comme il nous l'apprend dans cette note, placée au bas du titre : « *Si trova anche dall' istesso*

« *[illegible] ogni sorte di musica di chiesa,* « *cioè Messi, Psalmi, Motetti ed Overture,* « *nel gusto moderno napolitano.* » Remarquons en passant que Delange n'a donné l'indication d'*opera prima, opera seconda, opera terza*, etc., qu'à ses compositions instrumentales. Ce sont aussi les seules qu'il ait fait graver, et encore toutes ne l'ont-elles pas été. Quant à sa musique religieuse, elle circulait, sans exception, en simples copies manuscrites. Dans cette catégorie, il n'y a que les messes qui aient un numéro d'ordre; les motets, psaumes, etc., n'en portent aucun. — 2° *Sei overture a duoi violini, alto viola, basso continuo e duoi corni ad libitum*, da E.-F. Delange *di Liegi. Opera sesta. Liegi, appresso B. Andrez, intagliatore e stampatore, a' sue spese.* In-folio. E.-L. Gerber, qui, dans son *Historisch-Biographisches Lexicon der Tonkünstler*, etc. (Leipzig, 1790, t. I, col. 330), n'accorde à Delange qu'une notice de trois lignes que Choron et Fayolle reproduisent dans leur *Dictionnaire historique des musiciens* (Paris, 1810, t. I, p. 177), mentionne ce sixième œuvre en lui assignant la date de 1768. Il y a là une erreur évidente : cet ouvrage a dû paraître au plus tard vers 1764, puisque les œuvres septième, huitième, neuvième et dixième, ainsi qu'on le voit ci-après, furent publiés en 1764, 1766 et 1767. — 3° *Six grandes symphonies à huit parties, qui peuvent s'exécuter en quatuor. Op.* 7. Liége, chez J.-E. Philippart, sur le Pont-d'Isle, 1764. In-folio. — 4° *Six sonates en trio, pour deux violons et basse. Op.* 8. Liége, *ibid.*, 1764. In-folio. — 5° *Six grandes symphonies à huit parties, savoir : deux violons, viole et basse, avec deux flûtes et deux cors ad libitum. Op.* 9. Liége, *ibid.*, 1766. In-folio. — 6° *Six grandes symphonies à huit parties, avec des menuets. Op.* 10. Liége, *ibid.*, 1767. In-folio. — 7° *Sei sonate a tre stromenti, violino primo o flauto, violino secondo e basso.* 1769. Cet ouvrage n'a pas été gravé; il se vendait en manuscrit chez l'auteur, aux Armes d'Angleterre, sur le Pont-d'Ile. Notre exemplaire ne porte aucun chiffre d'œuvre. Il en est de même des deux morceaux suivants. — 8° *Sei sonate a tre stromenti, violino o flauto, [illegible]* — 9° *Deux symphonies, l'une en sol [illegible] l'autre en re.* — MUSIQUE D'ÉGLISE. — 1° *Messa breve* 1ª (en sol), à quatre voix, *avec accompagnement de deux violons et basse continue.* Parties séparées autographes. — 2° *Messa breve* 2ª (en fa), *ibid.*, *id.* — 3° *Messa breve* 3ª (en re), *ibid.*, *id.* — 4° *Messa breve* 6ª (en sol), *ibid.*, *plus deux cors*, *id.* — 5° *Messa solennelle* (en re), *ibid.*, *plus deux cors.* Partition autographe. — 6° *Messe* (sans autre indication, de même que les suivantes) (en ut), *ibid.*, *et deux cors.* — 7° *Messe* (en mi bémol), *ibid.*, *et deux cors.* — 8° *Messe* (en fa), *ibid.*, *avec deux hautbois et deux cors.* — 9° *Messe* (en sol), *ibid.*, *et deux cors.* — 10° *Messe* (en ut), *ibid.* — 11° *Messe* (en si bémol), *ibid.* — 12° *Kyrie, Gloria et Credo* (en fa), *ibid.*, *avec deux hautbois et deux cors.* — 13° *Kyrie, Gloria et Credo* (en sol), *ibid.*, *et deux cors.* — 14° *Jam exulta* (en re), *motetto a quattro voci, con violini, oboi, corni ed organo.* — 15° *Lauda Sion* (en re), *ibid.* — 16° *Beatus vir* (en re), *ibid.* — 17° *Lætare et lauda Deum Legia* (en la), *ibid.* — 18° *Leto plausu* (en re), *ibid.* — 19° *Magnificat* (en re), *ibid.* — OUVRAGES DIVERS. — 1° *Le Rossignol ou Recueil de chansons, contenant ariettes, vaudevilles, rondeaux, airs à boire, avec une basse continue*, par le sieur E.-F. Delange. Liége, chez l'auteur (et chez) J.-E. Philippart, imprimeur-libraire, 1765-1766, 2 vol. in-4° oblong. Ce recueil parut mensuellement par cahiers typographiés de vingt-quatre pages, à partir de janvier 1765 jusqu'en décembre 1766. Le privilége, daté du 27 décembre 1766, est accordé à l'auteur et à l'éditeur, « condition, dit S. A. le prince-évêque, « qu'ils ne donneront que des chansons « décentes et convenables, dont ils seront « obligés de produire chaque mois, « notre Conseil-Privé, un exemplaire « avant d'en faire la distribution « public, sous peine de révocation. » Delange n'avait pas de collaborateur : toutes les pièces que contient le *Rossignol* sont de sa composition. Dans ce « Recueil de chansons, » disait bravement le prospectus

lancé par l'éditeur, Jean-Etienne Philippart, « se rencontrera le grand art de « la musique française et italienne. » Ce n'était pas la première publication de ce genre que l'on eût faite à Liége : le recueil périodique de Delange avait été précédé des *Récréations harmoniques*, qui se publiaient dès 1756 chez F.-J. Desoer, et par *l'Echo*, qui paraissait chez Benoît Andrez depuis 1758. — 2° *Le Toton harmonique ou Nouveau jeu de hasard, par lequel toutes personnes pourront composer une infinité d'airs et de marches en trio, en faisant tourner un toton, et cela sans savoir la composition, ni même la musique. Ces airs et marches pourront se jouer sur toutes sortes d'instruments à cordes et à vent; par E.-F. Delange, compositeur de musique.* Liége, chez F.-J. Desoer, imprimeur-libraire, à la Croix d'or, sur le Pont-d'Isle, 1768. In-4°. C'est à tort que, dans la *Bibliographie liégeoise*, par X. De Theux, p. 288, l'on a attribué à notre auteur un autre ouvrage du même genre, ayant pour titre : *Ludus melothedicus ou le Jeu de dez harmonique, contenant plusieurs calculs*, etc. Celui-ci, édité par Benoît Andrez en 1759, n'est que la réimpression d'une publication française. Le titre, d'ailleurs, le dit tout au long : *Nouvelle édition, corrigée quant à la partie harmonique qui se trouve quelquefois défectueuse dans la première édition donnée depuis peu à Paris.* — 3° *Nicette ou l'Ecole de la vertu, comédie en trois actes et mêlée d'ariettes, par M. le commissaire Du Perron, et la musique de M. F. De Lange, citoyens de cette ville, représentée pour la première fois sur le théâtre de la même ville, en janvier* 1776. A Liége, chez D. De Boubers, imprimeur-libraire, 1776. In-8°. C'est le titre du libretto. La partition est demeurée inédite. Nous avons vainement parcouru les journaux et les revues du temps, pour savoir quel accueil le public liégeois fit à l'œuvre de ses deux concitoyens. Dans le volume de mars 1776 de *l'Esprit des journaux*, on trouve une analyse de la pièce, assez bienveillante du reste ; mais on ne dit mot de la musique, ni de l'effet que produisit l'ouvrage à la représentation. L'opéra de *Nicette ou l'Ecole de la vertu*, dont le sujet est emprunté au conte de Marmontel intitulé *Laurette*, parut pour la première fois sur le théâtre de Liége, le 13 janvier 1776. Tout en rendant compte, dans sa préface, des modifications qu'il a dû faire subir à l'œuvre de l'écrivain français pour l'approprier aux nécessités de la scène lyrique : « Je ne l'ai pas faite, « dit Du Perron, en vue de m'ériger en auteur, ni d'en retirer aucun avantage ; mais simplement par « complaisance pour M. De Lange, « dont les productions sont connues « depuis longtemps, et qui l'a mise en « musique... J'espère que l'on voudra « bien avoir de l'indulgence pour un « homme qui n'est devenu poëte que « par hasard et parce qu'il fallait des « ariettes pour le musicien. » — 4° *Trente morceaux de chant détachés, airs, duos, trios et quatuors, en partition.* Manuscrit autographe. Nous ignorons si ces morceaux, dont quelques-uns semblent appartenir à un opéra, ont été publiés. Dans tous les cas, aucun d'eux n'a été inséré dans le *Rossignol*.

L. Terry.

Registres de l'ancienne paroisse Saint-Adalbert, à l'état civil de Liége. — *Gazette de Liége*, publiée par F.-J. Desoer, années 1758-1776. — Renseignements particuliers.

DELANGHE (*Charles*), en latin LANGIUS, philologue, chanoine de la cathédrale de Liége, mourut dans cette ville le 29 juillet 1573. Jusque dans ces derniers temps, on n'a possédé aucune donnée positive sur le lieu de sa naissance. Juste Lipse, son ami, le croyait natif de Bruxelles, et c'est à son autorité que Paquot et d'autres s'en rapportent à cet égard. D'autre part, le père André Schott, Sanderus, Sweert et De Thou font naître Delanghe à Gand, et quelques érudits à Bruges. M. Félix van Hulst a le mérite d'avoir établi le premier, par un document inédit existant aux archives provinciales de Liége et qui équivaut à un registre d'état civil, que Delanghe vit le jour à Berquiny, dans le bailliage de Cassel, et que Jean Delanghe, secrétaire de Charles-Quint, n'était pas son père, comme on le supposait généralement,

maison oncle. On peut induire, en outre, de la teneur (1) du même document que ses parents changèrent plus tard de résidence. Ils auront probablement habité Bruxelles ou Gand, et peut-être successivement l'une et l'autre ville. Si, comme on l'affirme, Charles Delanghe fut l'ami d'enfance et d'études de Liévin Vanderbecke (Torrentius), son parent, il a dû demeurer à Gand, où, au rapport d'André Schott, il eut pour maître de grec et de latin un homme très-savant. Aucun biographe ne mentionne l'année de sa naissance, et Bernard affirme même qu'on ne la connaît pas; mais, s'il est vrai que Delanghe mourut à l'âge de cinquante-deux ans (2), il doit être né en 1521 : il avait donc quatre ans de plus que Torrentius, né en 1525. Delanghe alla étudier la philosophie et le droit à Louvain, où il fut rejoint, sinon accompagné par ce dernier. Son séjour dans cette ville fut long, car le document précité des archives de Liége nous apprend qu'il y jouit pendant six ans, au collége de Saint-Donatien, d'une bourse fondée par l'archevêque de Palerme. Après avoir achevé leurs études, Delanghe et Torrentius entreprirent ensemble, en 1552 (3), le voyage d'Italie; ils s'arrêtèrent à Bologne, où Delanghe prit le grade de docteur en droit civil et en droit canon. Les hommes les plus distingués de ce pays, dans l'église, dans l'érudition et dans la littérature, firent le meilleur accueil aux deux jeunes savants belges. A son retour en Belgique, Delanghe embrassa l'état ecclésiastique, et afin de se tenir éloigné des troubles qui agitaient alors les autres parties du pays, il fixa sa résidence à Liége. Il y échangea en 1555, contre un canonicat de Saint-Lambert, un canonicat de Sainte-Walburge à Furnes et un bénéfice de Sainte-Gertrude à Nivelles, dont il avait été pourvu on ne dit pas en quelle année.

Delanghe consacra à l'étude des auteurs anciens et de l'antiquité les [illegible] que lui laissait sa place de chan[illegible] chercha dans la botanique un [illegible] ment à ses travaux littéraires. [illegible] seur de deux beaux jardins, il y [illegible] les fleurs de tout genre et [illegible] plantes médicinales. Ces jardins [illegible] l'admiration de Juste Lipse, [illegible] savant, en se rendant en Al[illegible] s'arrêta à Liége et reçut l'[illegible] chez notre chanoine. Pendant [illegible] à Vienne, il tâcha d'obtenir, des [illegible] de l'Empereur, dont le botaniste [illegible] De l'Ecluse avait la direction, des [illegible] de tulipes et de jacinthes pour les [illegible] son ami. De Vaulx appelle Del[illegible] père des fleuristes liégeois. Au [illegible] De Thou, il aurait été le premier [illegible] songé à élever des fleurs étrangères [illegible] en aurait fait venir de l'Inde et [illegible] contrées lointaines. Si l'assertion [illegible] vraie, il faut admettre qu'il eut [illegible] des imitateurs; car Juste Lipse [illegible] sa bouche la critique de ces [illegible] frivoles, qui ne cultivent les fleurs [illegible] pour satisfaire leur curiosité et [illegible] resse, et pour qui l'acquisition, la [illegible] session ou la perte d'une plante [illegible] sujet d'anxiété.

Notre chanoine avait un grand [illegible] de s'instruire; mais il semble [illegible] guère eu le goût d'écrire; au moins [illegible] montré peu d'empressement à faire [illegible] le public de ses écrits : il était [illegible] à l'âge de quarante-deux ans [illegible] publia son édition de quelques [illegible] philosophiques de Cicéron. Cette [illegible] mière publication lui conquit une [illegible] distinguée parmi les critiques [illegible] porains, et elle est restée son titre [illegible] pal à l'estime de la postérité. D[illegible] s'était aidé, pour constituer son [illegible] plusieurs manuscrits très-anciens [illegible] tant en France et dans d'autres [illegible] mais principalement dans des [illegible] de Belgique : on cite nommément [illegible] manuscrit de l'abbaye de Parc [illegible]

(1) Tunc *Burguing... tam tempore contracti matrimonii quam nativitatis ipsius producentis.*

(2) *Vixit annos quinquaginta duo.* Cette phrase se lit dans l'épitaphe de Langius donnée par Bavaulx, p. 221; mais elle manque dans le texte reproduit par la plupart de ses biographes. J'ai lieu de croire à son authenticité, car la rédaction de l'inscription est probablement [illegible] rentius, et celui-ci n'aura pas négligé [illegible] à la manière des anciens, la date de la [illegible] par la durée de la vie.

(3) Cette date résulte d'une lettre [illegible] de Lævinus Torrentius citée par Van [illegible]

[illegible] les meilleures [illegible] le texte de notes [illegible] soin d'un jugement [illegible] sagace. Cette édition [illegible] longtemps d'une [illegible] que je ne suis [illegible] dans les biblio- [illegible] a pour titre : [illegible] *Officia, de Ami-* [illegible] *membranis Belgicis* [illegible] *illustrata*. Antverpiæ [illegible] 1563. Ibid. 1567. [illegible] *Tullian.*, p. I, p. 391) [illegible], mais moins exacte- [illegible] titre, qui aurait été : [illegible] *de Amicitia*, [illegible] *Scipionis, cum annott.* [illegible] Schott fit réim- [illegible] Langius à la suite de [illegible] *human. libri V*. Ant- [illegible]

[illegible] sans fondement que [illegible] entrepris la révision du [illegible] œuvres de Cicéron. [illegible] dans le préambule de [illegible] cet essai trouve un [illegible] il revisera de la même [illegible] *autres livres* de cet [illegible]

[illegible] la même époque, J. Sam- [illegible] une édition de Plaute, [illegible] imprimée chez Christophe [illegible], Delanghe mit à la [illegible] célèbre typographe un [illegible] poëte où étaient notées, [illegible] huit premières comédies, [illegible] trois manuscrits. Les va- [illegible] accordaient avec les leçons [illegible] manuscrit consulté par l'édi- [illegible] imprimées en marge du [illegible] autres reléguées à la fin du [illegible] de cette édition n'est, [illegible] reproduction de celui de [illegible] son élève G. Fabricius ; [illegible] qui y ont été faites ne sont [illegible] nombre que l'annonce [illegible] *comediæ XX olim a Jo.* [illegible] *datæ, nunc vero plus* [illegible] *qui passim desidera-* [illegible] *CC. additis, suo quodam-* [illegible] *tutæ op. et dilig. Jo.* [illegible] *eruditæ C. Langii,* [illegible] *etc. observatt.* Antverp. ap. Chr. Plant., 1566, in-16. Réimprimé plusieurs fois, notamment à Francfort, 1593, chez Weichel. Les variantes de Langius ont été reproduites dans le t. II de l'édition de Plaute publiée à Bâle, chez Hervagius, 1568, in-12. — Juste Lipse fait mention en plusieurs endroits d'observations de Delanghe sur Suétone ; son commentaire sur cet auteur, s'il fallait en croire le père Schott, est celui qu'acheva et publia Torrentius, Antverp., 1578, in-8o. Cette assertion semble confirmée par Adolphe Occo, qui, dans une lettre à Amersbach, affirme que ce commentaire n'est pas l'œuvre de l'éditeur, mais d'un savant décédé. Il est peu croyable cependant que l'évêque d'Anvers, si riche de son propre fonds, se soit approprié, même en partie, le travail de son ami. — On mentionne encore des notes inédites et perdues de Delanghe sur Sénèque, sur Pline, sur Solon et sur Dioscoride, sans qu'on en connaisse la nature, l'étendue, l'importance. — L'antiquité n'eut pas seule le privilége d'occuper les moments du chanoine de Saint-Lambert ; l'histoire de son pays attira aussi son attention. Il avait rassemblé un cartulaire de l'ancien pays de Liége, qui, par la suite, a successivement appartenu au baron de Crassier et au baron de Villenfagne, et qui est intitulé : *Collectio variorum diplomatum et actorum ecclesiæ et patriæ Leodiensis, ex archivis ecclesiæ cathedralis, collegiatarum ac monasteriorum opera Caroli Langii*. A une époque où tous les latinistes faisaient des vers, l'ami d'un poëte aussi distingué que Torrentius pouvait difficilement résister à l'envie de s'essayer dans la poésie. On trouve de Delanghe, imprimées à la suite des poésies de Torrentius (Antverp. 1572, in-4o et 1594 in-8o, ap. Plant.), une ode sur la victoire navale de Lépante que don Juan d'Autriche remporta sur les Turcs ; une hymne sur la naissance du Christ ; une paraphrase de l'oraison dominicale, et une imprécation lyrique contre les troubles qui agitaient l'Europe. Un éloge de la ville de Liége a été inséré par André Schott dans ses *Obss. humanæ*. Peerlkamp, qui n'a connu que

l'une de ces pièces, estime qu'il n'y a rien à en dire ni en bien ni en mal : j'adhère à ce jugement, même après en avoir lu plusieurs. Toutefois l'éloge de Liége me paraît l'emporter sur les autres sous le rapport de l'expression poétique et de la facilité des vers.

Delanghe fut en relation avec les principaux érudits de son temps. Son caractère, autant que son savoir, lui avait acquis leur estime et leurs sympathies. Toutes les mentions qui le concernent dans leurs écrits sont bienveillantes et élogieuses. Juste Lipse rendit hommage à ses principes en le choisissant pour son interlocuteur dans son traité sur la Constance.

Le chanoine de Saint-Lambert avait réuni une précieuse collection de livres, parmi lesquels se trouvaient plusieurs manuscrits grecs et latins. A sa mort, Torrentius acheta sa bibliothèque pour la réunir à la sienne, qu'il légua plus tard aux jésuites de Louvain. Delanghe avait laissé son portrait à son cousin et ami Pierre Oranius ou d'Heur, qui lui ferma les yeux. Jean Doverin et Lævinus Torrentius, ses exécuteurs testamentaires, consacrèrent, dans l'ancien chœur de Saint-Lambert, l'inscription funéraire rapportée par la plupart de ses biographes.

J. Roulez.

And. Schotti *Observationum humanarum*, lib. V, etc., Antv., 1615, in-4°. — Devaux, *Histoire ecclésiastique du diocèse de Liége*, t. V, p. 219 à 221. — Paquot, *Mémoires*, etc., t. XI, p. 155. — Ph. Bernard, *Rapport sur les manuscrits de Ch. Langius*, Bruxelles, 1843, in-8°. — F. Van Hulst, *Charles de Langhe et Liévin Vanderbecke*, dans la *Revue Belge*, t. I, pages 433-457; t. II, pages 217-233.

DE LANGHE (*François-Xavier*), administrateur, législateur, naquit à Ypres le 8 décembre 1785, et mourut à Schaerbeek le 8 octobre 1853. Il était issu d'une famille notable, éteinte aujourd'hui, mais qui avait fourni, pendant deux siècles, des magistrats à la commune et à la châtellenie.

Après avoir obtenu à Paris le diplôme de licencié en droit, De Langhe fut nommé auditeur au conseil d'État de l'empire français, puis, en conservant ce titre, sous-préfet de l'arrondissement de Bruges, position qu'il ne perdit qu'en 1814, lors de l'évacuation de la Belgique par les Français. Il ne resta pas longtemps inactif : au mois de juin [illegible] les états provinciaux de la Flandre occidentale l'élurent membre de la deuxième chambre des états généraux du royaume des Pays-Bas; réélu à diverses reprises, il continua à siéger dans cette assemblée législative jusqu'à la révolution de 1830. Bien qu'il fût libéral, partisan des idées philosophiques de la fin du XVIIIe siècle, et même quelque peu philosophe, il appartenait à l'opposition parlementaire et, sans vouloir le renversement de la dynastie, à la coalition clérico-libérale qui, sous le nom d'*Union*, se forma durant les dernières années du règne de Guillaume Ier. Au début de cette époque, De Langhe se montra un des adversaires les plus actifs du gouvernement : à l'occasion du fameux projet de loi contre la presse, [illegible] avec le fameux message du 11 décembre 1829 aux états généraux, il fut l'un des douze députés des provinces méridionales à la seconde chambre qui eurent le courage de voter contre cette loi liberticide. Au dehors, il prêta son concours au comité central et extraparlementaire de l'*Union* qui organisait la résistance contre le cabinet que dirigeait M. Van Maanen et unit ses efforts à ceux des chefs des *patriotes* avec qui il était en relations intimes, pour renverser le ministère. Son nom fut mêlé même à celui de MM. De Potter, Van de Weyer, [illegible] Tielemans, etc., qu'un procès politique célèbre rendit populaires à cette époque.

Dès que la révolution belge éclata (1830), De Langhe accourut à Bruxelles; il y aida, non en prenant les armes, mais par ses conseils et par l'influence qu'il exerçait sur ses amis placés à la tête du mouvement populaire. Il fut un [illegible] des cinq députés qui, au mois de septembre 1830, se rendirent à Paris pour étudier les événements et observer la marche du gouvernement issu de la révolution de juillet. Bien que l'*Journal du commerce* eût demandé leur tête, ces courageux citoyens osèrent, à leur tour, tenter encore une démarche de conciliation auprès du roi à La Haye.

…s libérales et phi-
…nghe, très-populaire
… 4 novembre 1830,
… national par l'ar-
…, où le clergé dis-
… grande majorité.
…entaires par
…, mis en relief
… par ses actes au sein
…, le député d'Ypres
… occuper une position
…tre mémorable assem-
…. Il y vota contre le
…pendance absolue du
…ire) et contre la liberté
…eignement : il voulait
…ements d'instruction
… soumis à la surveillance
…décembre). Il se montra
… la liberté, sans restric-
…sociation et de réunion,
… de soumettre, en cer-
… de s'assembler à une
…dable (27 décembre). Il
…bord pour un sénat dont
…nombre illimité, seraient
… le chef de l'Etat; tou-
…plus tard l'organisation
…'il existe aujourd'hui.
…osition que le Congrès
…er aux membres de la
…représentants une indem-
… de 200 florins des Pays-
…session.
…prononcé contre la pro-
…e la famille d'Orange-
… pouvoir en Belgique
…), le député d'Ypres la
…in; mais il déclara, aux
…ts de l'assemblée, qu'il
… pour protester contre
…quelles les puissances
…urs dans le but de faire
…position. Enfin, lors de
…r le choix du chef de
…fit partie des soixante-
…es qui votèrent (3 février
… duc de Leuchtenberg. Ce
…er qu'il émit au congrès :
… février), il donna sa dé-
… sur la décision prise la
…mblée et qui était con-
…on.

De Langhe rentra momentanément dans la vie privée; mais, en 1836, il consentit à accepter un double mandat : il fut, cette année, élu membre de la chambre des représentants pour l'arrondissement d'Ypres et conseiller communal du chef-lieu de cet arrondissement (31 octobre).

Il quitta de nouveau la chambre en 1841 et l'hôtel de ville d'Ypres en 1842.

Dans ses fonctions modestes de conseiller communal, l'ancien constituant chercha à faire prévaloir, dans la pratique, les idées qu'il avait préconisées au Congrès; il contribua au maintien et à la réorganisation des établissements locaux d'instruction dirigés par la ville, et que l'on proposait de supprimer afin de donner au clergé le monopole de l'enseignement. En 1849, il eut quelque velléité de rentrer dans la vie parlementaire; il sollicita, des électeurs de l'arrondissement d'Ypres, un mandat de sénateur; mais il échoua aux élections du 19 juin.

François-Xavier De Langhe mourut à Schaerbeek le 8 octobre 1853, à l'âge de soixante-huit ans, et fut enterré au cimetière de Laeken. Il était décoré de la croix de fer et chevalier de l'ordre de Léopold. C'était un homme instruit, d'un caractère ferme et indépendant, mais chez qui ces nobles qualités étaient parfois poussées trop loin : la fermeté de caractère devient alors de l'entêtement, et l'esprit d'indépendance, l'esprit d'opposition. De Langhe aimait son pays, il le servit avec dévouement; il ne transigea point, ni avec sa conscience ni avec son devoir, se préoccupant toujours des questions d'intérêt général, jamais, et on le lui a reproché, des intérêts personnels de ses mandants, ni des questions d'intérêt local.

La famille De Langhe portait d'azur à la fasce d'or, à 6 étoiles à 6 rais de même, 3 en chef et 3 en pointe.

Aug. Vander Meersch.

Souvenirs personnels; notes fournies par des contemporains; état civil et archives communales d'Ypres; archives des états généraux, du congrès et de la chambre des représentants déposées au palais de la Nation. — Barteis, *les Flandres et la révolution belge*. — Ouvrage de M. Huyttens sur le Congrès national de 1830. — Epitaphe de De Langhe au cimetière de Laeken.

... (*Jean*), ou LONGUS ... généralement connu sous le nom ... Ypres, du lieu de sa naissance, ... chronique, né à Ypres vers le milieu ... siècle, et mort le 2 janvier 1383. ... de brillantes études à Paris, y ... le grade de *doctor decretorum* et ... retira à l'abbaye de Saint-Bertin à ... Saint-Omer, dont il devint l'abbé en ... 1365; il dirigea ce monastère pendant dix-sept ans, se faisant aimer et vénérer tant par sa douceur et sa piété que par ses profondes connaissances. Iperius est l'auteur d'une œuvre importante, souvent consultée par les érudits et connue sous le titre de *La chronique de Saint-Bertin, commençant à l'année 590 et finissant en* 1294. Elle comprend l'histoire de cinquante-quatre abbés et renferme un grand nombre de détails intéressants sur l'histoire sacrée et profane de cette époque. Il existe plusieurs manuscrits de cette chronique : l'abbaye de Saint-Bertin en possédait un; un second était conservé chez les chanoines d'Ypres; un troisième appartenait à André Hoius, professeur royal d'histoire à Douai; enfin un quatrième se trouvait à l'abbaye de Gembloux. N. Vitus et, plus tard, dom J. Luc d'Achery avaient, assure-t-on, l'intention de publier cette chronique, et la mort de ce dernier l'a seulè empêché de mettre ce projet à exécution. Quoi qu'il en soit, l'œuvre d'Iperius ne fut imprimée qu'en 1717, dans le tome III, pages 442-776, du *Thesaurus novus anecdotorum*, par les soins des bénédictins Martène et Durand. Cette publication fut collationnée sur les manuscrits de Gembloux et de Douai; elle eut une continuation dans le tome VI, p. 613, de la nouvelle collection des monuments anciens par les bénédictins français.

La chronique d'Iperius constitue un précieux monument pour l'histoire de notre pays : l'auteur ne se borne pas, comme la plupart des chroniqueurs, à décrire ce qui est relatif à son ordre; il relate avec soin d'autres événements, surtout les faits et gestes des comtes de Flandre; aussi Meyerus et particulièrement Ferreole de Locres en ont-ils largement usé pour la rédaction de leurs annales. D'après ce que dit notre chroniqueur lui-même, dans son prologue, il a composé son œuvre d'après les archives de son couvent et de beaucoup d'autres; rien ne s'y trouve mentionné qui ne soit établi sur des textes originaux; il a parmi ceux-ci [illegible] des Saints. Cependant Iperius ne fut pas le seul rédacteur de cette chronique, comme l'indiquent ses savants éditeurs; elle avait été jusqu'en 1239 par des auteurs contemporains.

De Langhe écrivit aussi la vie de saint Erkembodon, travail qui a été publié par le P. Henschenius, avec notes et éclaircissements, dans les *Acta sanctorum*, au 12 avril. D'après Foppens, il existe, à la Bibliothèque nationale de Paris (sous le n° 8389), un livre ayant pour titre : *Itinéraire de la pérégrination et du voiage que fist un bon prud'homme des frères prescheurs qui estoit nommé Rioul*, et se terminant par ces mots : *Sont en ce livre contenus par ordre les royaumes et les gens, les provinces, les loix, les sectes, les hérésies, les merveilles et les merveilles que ledit frère Rioul vit es parties d'Orient. Et fu cilz livres translatés du latin en françois par frère Jehan d'Outremeuse, moine de Saint-Bertin en Saint-Omer, l'an MCCCLI accomplis.* L'épitaphe d'Iperius, reproduite par Foppens, était conçue comme suit : *Hic jacet piæ memoriæ Joannes, Orianus de Ypra, quondam abbas Monasterii, qui rexit XVII annis. Et obiit anno Dni M.CCC.LXXXIII secundo mensis Januarii. Orate pro eo. Requiescat in pace. Amen.*

On mentionne un autre personnage connu sous le nom de Joannes de celui-ci fut abbé de Lobbes et mourut en 1230. Aug. Vander Haeghen

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, [illegible]. — Moréri, *Dictionnaire historique*. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre orientale*, t. I, p. 222.

DE LANGHE (*Olivier*) ou [illegible], chroniqueur et écrivain ecclésiastique, florissait vers le milieu du XVe siècle, mourut à Gand après l'année 1461. [illegible] encore, il prit les grades de [illegible]

arts et de bachelier formel en théologie; plus tard, il remplit pendant plusieurs années les fonctions de bibliothécaire et de prieur à la célèbre abbaye de Saint-Bavon à Gand. L'auteur de l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon* (Gand, 1855, pages 148 et 149) émet des soupçons au sujet d'intrigues que le prieur De Langhe aurait ourdies, avec d'autres religieux, contre son abbé, Guillaume van Bossuyt, afin d'obtenir de celui-ci, en sa faveur, la résignation de la dignité abbatiale : ces soupçons, que n'appuie aucune preuve, nous semblent d'autant plus dénués de fondement, qu'au mois d'avril 1447, De Langhe fit des démarches sérieuses auprès de l'abbé, pour l'engager à ne pas se démettre de ses fonctions. De Langhe resta prieur jusqu'en 1455; à cette époque, il fut remplacé dans cette charge par Luc Zoetamys ou Zoetangs.

De Langhe a laissé de nombreux ouvrages, qui témoignent de son assiduité au travail et de ses connaissances variées. Voici la liste de ses principaux écrits : 1° Un abrégé de la vie et des miracles de quelques saints qui, au XVe siècle, étaient en grande vénération à l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand. Cet ouvrage est intitulé : *Legenda sanctorum huius loci* (id est abbatiæ S. Bavonis) *compendiose, substantialiter tamen recitata*, etc.; il forme un volume in-8°, vélin, de 66 feuillets, conservé aujourd'hui à la bibliothèque de l'université de Gand, n° 164 du *Catalogue des manuscrits*. — 2° A la suite du manuscrit précédent se trouve une petite chronique, portant pour titre : *Sequitur quasi continentia asserum papalium huius ecclesie Gandensis, quod totum ego Oliverus correxi diligenter cum cronicis anno Domini* 1437. Ce travail, qui occupe les trois derniers feuillets du volume (feuillets 64-66), a été publié par Van Lokeren à la fin de la *Chronique de Jean de Thielrode* (Gand 1835, pages 197-200). Ghesquière, qui cite un passage de la chronique de De Langhe (*Acta SS. Belgii*, II, p. 534), observe avec raison que, malgré l'annonce pompeuse de corrections faites par l'auteur, aucune date fautive n'a été redressée dans cette chronique, et que les erreurs y sont aussi nombreuses que dans le *Chronicon Bavonianum* dont elle est le résumé. — 3° Une traduction flamande de la *Vie de sainte Colette*, écrite originairement en français par Pierre De Vaulx, frère mineur de l'Observance et dernier confesseur de la sainte. Un exemplaire de cette traduction, probablement l'autographe même de De Langhe, se trouve à la bibliothèque de l'université de Gand, n° 166 du *Catalogue des manuscrits;* vol. in-8°, papier, de 156 feuillets; il est intitulé : *Tfulmaecte ende helich leven van eenre zeere devoter ende oetmoedegher maecht, ghenomt sustre Colette.* Cette traduction, faite, vers l'année 1450, non pas sur le texte original français, mais, comme De Langhe a soin de le faire observer lui-même, sur une version latine composée, sous les yeux de l'auteur, par un docteur en théologie, diffère considérablement de la traduction donnée, vers la même époque, par Etienne de Juliers et publiée par les bollandistes dans les *Acta sanctorum Martii*, I, pages 539-587; ce dernier travail manque de fidélité et est une amplification oratoire plutôt qu'une version (1). — 4° De Langhe fit, de sa propre main, une copie de la première de ces deux traductions latines et l'enrichit d'une longue préface et d'un appendice; le manuscrit original de De Langhe, exécuté vers 1461, est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Bruxelles sous le n° 4840 de la section des manuscrits. — 5° *Tractatus de processione cum sacro corpore beati Livini versus Houthem;* manuscrit, existant autrefois à la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, et cité avec éloge par Ghesquière, *Acta sanctorum Belgii*, III, p. 121. — 6° Le *Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand*, dressé par De Langhe entre 1440 et 1460 : il a été publié par extraits dans

(1) Le texte original français de la vie de S. Colette par Pierre de Vaulx a été publié tout récemment pour la première fois par M. Corblet dans l'Hagiographie du diocèse d'Amiens, I, pages 363-530

le *Messager des sciences*, 1837, pages 478-481. — 7° Les *Statuts de la confrérie de Saint-Liévin*, traduits en 1437, et qui sont conservés jusqu'aujourd'hui dans les archives de la cathédrale de Gand.

Nous trouvons encore, dans les biographies de De Langhe et dans la *Bibliotheca belgica manuscripta* de Sanderus, l'indication des manuscrits suivants du prieur de Saint-Bavon : 8° *De reditibus ad vitam*, conservé autrefois au Grand-Collége du Saint-Esprit, à Louvain. — 9° *De sacramento Eucharistiæ*. — 10° *Tractatus super periculis in Missa contingentibus*. — 11° *De modo confitendi et discussione vitiorum*. — 12° *De vitio simoniæ*.

Enfin, le catalogue de la bibliothèque de Saint-Bavon, fait par De Langhe lui-même, mentionne : 13° *Tractatus de excommunicatione*. — 14° *Concordantia quatuor Evangelistarum*. — 15° *Flores Evangeliorum*. — 16° *Sermo factus in Vigilia Nativitatis Domini coram religiosis Sancti Bavonis*. — 17° *Sermones facti in ecclesia Sancti Michaelis Gandensis*.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, II, pages 926 et 952, dédouble le prieur de Saint-Bavon sous les noms de *Niverius Langius* et *Oliverius Longus*. — *Messager des sciences*, 1837, pages 477-482. — *Chronique de Jean de Thielrode*, p. 146.

DE LA PIERRE (*Corneille*) ou A LAPIDE, écrivain ecclésiastique, né à Bocholt (Limbourg), en 1566, et décédé en 1637. Voir VANDEN STEEN (*Corneille*).

DE LA PLACE (*Jean*), ou BASILIDÈS, hagiographe, né à Ath (Hainaut). Il fut un des premiers profès du couvent des Capucins, établi dans cette ville en 1610, à la demande du gouverneur châtelain, le seigneur Charles de Gavre, comte de Beaurieu, et placé sous la protection des archiducs. Lors de son entrée dans l'ordre, Jean De la Place avait échangé son nom de famille contre celui de Basilidès. (Voir ci-dessus, t. Ier, col. 744.) On lui doit, entre autres livres, une Vie assez étendue de sainte Aldegonde, patronne de Maubeuge, qui fut imprimée à Arras en 1622. Quoiqu'on puisse le compter parmi les écrivains, on ne trouve aucune men[illegible] lui dans la *Bibliotheca franciscana* [illegible] bliée à Madrid en 1740, par P. [illegible] ni dans la *Bibliotheca scriptorum* [illegible] *min. S. Francisci Capucinorum* par [illegible] à Bononia (Venise, 1747, in-fol.), [illegible] sont énumérés cependant les écrits [illegible] opuscules des membres de l'Ordre, [illegible] partenant aux localités comprises [illegible] l'ancienne Belgique, la Wallonie, [illegible] pays de Lille et la Flandre.

[illegible]

Brasseur, *Origines Hannoniæ* [illegible] p. 338. — Paquot, *Mémoires pour l'histoire* [illegible] *raire des Pays-Bas*, éd. in fol., tome III, [illegible] — De Boussu, *Histoire de la ville d'Ath*, [illegible] 1750, p. 322 et suivantes.

DE LA ROCHE (*Laurent*), [illegible] d'Orval, écrivain ecclésiastique, [illegible] La Roche, en 1586, et mort le [illegible] bre 1638. Voir MICHAELIS (*Laurent*).

DE LA RUE (*François*) ou [illegible] médecin, né à Lille, où il mourut [illegible] 1585, à un âge assez avancé, [illegible] avoir longtemps pratiqué la [illegible] C'était un homme très-instruit, qui, [illegible] en s'occupant particulièrement d'[illegible] naturelle, avait cultivé les lettres [illegible] qui connaissait même l'hébreu. On [illegible] lui un ouvrage curieux : *De* [illegible] *aliquot, iis præsertim quarum* [illegible] *Joannes Apostolus in suâ Apocalypsi* [illegible] *minit, de aliis quoque quorum* [illegible] *ævi percrebuit. Libri duo* [illegible] *minus utiles quam Philosophis* [illegible] *felicioribus ingeniis perjucundi*, [illegible] *garibus utriusque Philosophiæ* [illegible] *depromti*. Paris, 1547, in-12. L'[illegible] est précédé d'une appréciation de [illegible] Baudouin, sous forme de lettre [illegible] teur. Il fut réimprimé à Turin [illegible] in-12; à Lyon, en 1588, 1595 [illegible] in-12, avec la *Philosophie sacrée* [illegible] çois Vallès. Une autre édition, [illegible] fort, 1596, in-12, est accompagnée [illegible] divers opuscules sur toutes sortes [illegible] néraux; une dernière, publiée [illegible] même ville en 1626, in-16, accompagnée d'après les uns, *Similitudines* [illegible] *bolæ, etc.*, et, d'après les autres [illegible] *cultis naturæ miraculis*, de Lev[illegible] nius.

G. [illegible]

Le P. Lelong, Sweertius, Foppens, [illegible] Eloy.

* **DELARUE** (*Pierre*), musicien-compositeur, vécut à la fin du XVe siècle et pendant la première moitié du XVIe. Il fut un de ces artistes justement célèbres qui établirent la supériorité des Pays-Bas dans l'art musical. Il était né en Picardie, contrée qui faisait alors partie des possessions des ducs de Bourgogne et conséquemment de nos provinces. On l'a désigné tour à tour sous les prénoms de *Pierre*, *Pierchon*, *Pierzon*, *Perisone*, *Pierazon*, et même sous les noms de *De la Ruellien* et de *Petrus Platensis*. Ces variantes embarrassèrent pendant longtemps des écrivains, d'ailleurs très-compétents; aujourd'hui, il n'existe plus aucun doute à cet égard: toutes les biographies désignent le grand compositeur sous le nom de Pierre Delarue. Les détails sur sa vie sont rares; mais on connaît un nombre considérable de ses œuvres, quoiqu'on soit loin de les connaître toutes.

Delarue, qui avait embrassé l'état ecclésiastique, fut l'élève de Jean Ockeghem. Dès 1485, il faisait partie de la chapelle de musique des ducs de Bourgogne, comme le prouve un état du personnel de cette chapelle, dressé le 2 avril 1485 et cité par M. Pinchart dans le § 93 de son ouvrage intitulé : *Archives des Arts, des Sciences et des Lettres*. Cet état est le document le plus ancien qui cite le célèbre musicien. M. Gachard a également retrouvé, dans les archives de Lille, un compte de l'an 1495, mentionnant, en faveur de plusieurs musiciens de la chapelle des ducs, parmi lesquels figure notre compositeur, un « *payement à cause qu'ils n'ont rien reçu depuis le* 17 *novembre* 1492, *que le roi des Romains les retint à son service, jusqu'au* 30 *septembre* 1495. » Enfin, un état de l'hôtel de Philippe le Bel, duc de Bourgogne, dressé en 1496 et mis au jour par M. le baron de Reiffenberg, cite *Pierchon de la Rue, chapelain*, comme étant payé *à* 12 *sols par jour*.

En 1501, Pierre Delarue était en possession d'une prébende à Courtrai, qu'il paraît avoir échangée, plus tard, contre une autre à l'église de Saint-Aubin à Namur et qu'il résigna au mois de juin 1510. C'est en cette dernière année qu'il figure, pour la dernière fois, dans les états de la maison des ducs; il en fit donc partie pendant un quart de siècle, sous les gouvernements successifs de Marie de Bourgogne, de Philippe le Beau et de Marguerite d'Autriche; il fut surtout en faveur auprès de cette dernière princesse, dont il devint le compositeur favori. L'époque de sa mort est inconnue; mais c'est à tort que le poëte allemand Bruschius affirme que Pierre Delarue composa en 1540 des *Lamentations de Jérémie* : bien qu'il ait atteint un âge fort avancé, il n'est guère probable qu'il ait vécu jusqu'à cette époque.

La première publication qui contienne de ses compositions est due à l'inventeur de la typographie musicale par caractères mobiles, Ottavio Petrucci de Fossombrone; elle est intitulée : *Harmonica Musices Odhecaton*. Dans les trois volumes de cette collection, éditée à Venise en 1501, se trouvent plusieurs chansons à quatre parties de notre compositeur; elles portent les titres suivants : *Por quoy non; — Ce n'est pas; — Tous les regres; — Fors seulement; — Myn heer*. Le même éditeur publia, le 10 février 1503, le volume : *Canti cento cinquanta*, qui renferme aussi quelques chansons à quatre parties de l'artiste. Le 31 octobre 1503, parut le volume : *Misse de la Rue. Beate Virginis. Puer natus. Sexti, ut, fa. Lomme arme. Nunquam fue pena maior*. En 1505, un *Salve Regina* à quatre voix, du compositeur, fut inséré dans les *Motetti de la Corona*, et, en 1508, l'une de ses messes, dans les *Missarum diversorum auctorum Liber primus* : recueil dont Petrucci était l'éditeur. Cinquante messes furent publiées en 1513, et une seule en 1515, dans le volume d'Antoine de Fevin. Enfin le recueil publié à Rome en 1516 par Andrea Antico de Montona en contient deux autres à quatre voix. Plusieurs de ses motets font partie du volume intitulé : *Liber selectarum Cantionum, quas vulgo Mutetas appellant*, imprimé à Augsbourg en 1520, chez Grimm et Wyrsung. La réputation et la

faveur dont Pierre Delarue jouissait près de Marguerite d'Autriche devaient être grandes : ses œuvres, en effet, furent transcrites, vers 1530, en plusieurs volumes richement ornés, par les ordres de cette princesse, si renommée par son goût pour les arts et surtout pour la poésie et la musique : un de ces volumes en vélin in-folio contenant de Delarue six messes à cinq voix et une à quatre, appartient à la bibliothèque royale de Bruxelles; il avait primitivement été destiné à la chapelle de Jean III, roi de Portugal, et de son épouse Catherine d'Autriche, sœur de Marguerite; aussi les portraits de ces personnages y figurent-ils avec leurs armoiries. Dans la collection publiée à Nuremberg en 1538, et qui renferme quinze messes, on en trouve de nouveau une à quatre voix de Pierre Delarue. La collection de messes, publiée dans la même ville en 1539, reproduit trois de celles qui avaient été imprimées précédemment par Petrucci. Diverses chansons, composées par notre artiste, furent insérées dans le volume : *Selectissimæ necnon familiarissimæ cantiones ultra centum*, qui parut à Augsbourg en 1540 chez Melchior Kriesstein, ainsi que dans l'ouvrage : *Tricinia tum veterum, tum recentiorum in arte musica symphonistarum, latina, germanica, brabantica et gallica*, sorti en 1542 des presses de Georges Rhaw à Witteberg. Plusieurs de ses madrigaux à quatre voix parurent en 1544, chez Antonio Gardane à Venise, et quelques-uns furent réimprimés par Burney. On rencontre de ses chansons à deux voix dans la collection : *Bicinia gallica, latina et germanica*, faite à Witteberg en 1545, et diverses autres de ses compositions dans le volume intitulé : *Lamentationes Hieremiæ prophetæ*, que Montanus et Neuber publièrent, en 1549, à Nuremberg. (C'est là peut-être le volume dont parle le poëte Bruschius.) Il s'en trouve également dans le troisième tome des *Psalmorum selectorum libri*, imprimés en 1553 chez les mêmes. Une collection de motets, imprimée à Nuremberg en 1564, contient un *Lauda anima mea Dominum* de Pierre Delarue qui a été réimprimé dans Forkel. Le volume : *Harmoniæ suavissimæ octo*, publié en 1567 à Nuremberg, chez Gerlach, est enrichi aussi de plusieurs de ses compositions. Enfin, le recueil de fugues, mis au jour en 1587 à Lauingen, contient, de lui, des morceaux pour orgue. Plusieurs de ses œuvres, restées inédites, existent encore en manuscrit. Un volume qui se trouve actuellement aux archives de Malines et qui fut écrit d'après les ordres de Marguerite d'Autriche, pour le service de sa propre chapelle, contient quatre messes à quatre voix et une à cinq. La messe à quatre voix publiée à Rome en 1516 est reproduite dans un manuscrit déposé à la bibliothèque de Cambrai. Un autre volume déposé à Bruxelles en renferme une à cinq voix et une à quatre, ainsi qu'un *Stabat mater* à cinq voix. La bibliothèque de Munich possède, dans ses manuscrits, deux messes à quatre voix et une à cinq; un *Credo* à quatre voix; deux *Salve Regina* et deux *Vita dulcedo* à quatre voix; une messe de *Requiem* à quatre voix : tous ouvrages de notre compositeur. Enfin, un manuscrit de la chapelle pontificale à Rome contient deux de ses messes. Les doubles emplois produits par la copie des manuscrits et par les réimpressions étant déduits de cette énumération, on compte vingt-neuf messes différentes de Pierre Delarue qui sont parvenues jusqu'à nous. Si l'on ajoute à ces œuvres les motets, les madrigaux et les chansons que nous avons mentionnés, l'on aura une idée de la fécondité du célèbre compositeur.

Alph. Goovaerts.

Baini, *Memorie della vita e delle opere di Giov. Pierl. da Palestrina*, note 334. — De Coussemaker, *Notice des collections musicales de la bibliothèque de Cambrai*, p. 55. — E. Fétis, *Les musiciens belges*, t. I, p. 117. — F.-J. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, t. V, p. 200 (2e édition). — Forkel, *Geschichte der Musik*, t. II, p. 615. — Gachard, *Rapport à M le ministre de l'intérieur sur les archives de Lille*, p. 290. — Glareanus, *Dodecachordon*, p. 134. — Pinchart, *Archives des arts*, § 93. — Printz, *Beschreibung der edlen Sing und Kling-Kunst*, p. 124. — De Reiffenberg, *Notice des manuscrits conservés*, etc. (*Compte rendu des séances de la commission royale d'histoire*, t XI, p. 678).

DE LATHAUWER (*Liévin-Amand*), agronome et littérateur flamand, né à

Moortzeele le 4 décembre 1782, et mort à Waerschoot, le 21 avril 1859. Il s'occupa beaucoup de méthodes agricoles, se fit un nom comme pomologue et devint vice-président de la deuxième section de la Société d'agriculture de la Flandre orientale. Membre de plusieurs sociétés agricoles et littéraires du pays, De Lathauwer publia : 1° *Belgisch kruidboek*. Gent, 1849, 4 volumes in-8°. Cet ouvrage, rédigé sous forme de répertoire alphabétique, comprend les noms vulgaires et scientifiques des plantes, les endroits où elles naissent spontanément, leurs propriétés médicales et d'autres observations pratiques. — 2° *De Belgische moerbezienboom planter en zydeworm-opvoeder*. Gent, 1840. — 3° *Verhandeling over de aerdappelziekte, gegrond op proefondervindelyke waernemingen van* 1845 tot 1848. Gent, 1848. — 4° *Reis naer de Açoren :* ouvrage terminé en 1852 et conservé en manuscrit par la famille.

Aug. Vander Meersch.

DE LA TOUR (*Louis*) ou TURRIANUS, poëte, mort à Lierre en 1632. Il entra, vers 1590, chez les chartreux, dans la maison des Douze-Apôtres, près de Liége, et passa ensuite à la chartreuse de Lierre. Les biographes le citent comme un poëte latin qui avait eu dans son temps un certain renom. On a de lui : *Generales omnes Ordinis Cartusiani, a divo Brunone ad nostra usque tempora*. Coloniæ, 1597. Il en existe une seconde édition plus belle et plus correcte : Wircebrugi, 1606. En vers numéraux.

Aug. Vander Meersch.

Petreius, *Bibl. Cartus.*, 235. — Morotius, *Theatr. Cartus. Ord.*, 133. — Sweertius, *Athenæ belgicæ*, p. 522 — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p 836 — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VI.

DELATRE (*Olivier*), musicien, que son nom a fait considérer comme Belge, vécut dans la première moitié du XVIe siècle. Il est quelquefois indiqué par son prénom seul. Fétis mentionne de lui un motet et quelques chansons insérées dans divers recueils.

G. Dewalque.

Fétis, *Biographie des musiciens*.

DELATTRE. Voir LATTRE (*de*).

DE LAUNAY (*Louis*), naturaliste, né vers 1740 dans les Pays-Bas autrichiens, mort après 1805. Nous n'avons aucun renseignement sur la vie de ce savant distingué. On sait seulement, par la liste des membres de l'Académie I. et R. de Bruxelles, qu'il était avocat au conseil souverain du Brabant, à Bruxelles, et, par le titre de son *Essai sur l'histoire naturelle des roches*, qu'il était attaché comme secrétaire à Sa Majesté I. et R. Apostolique. En 1774, un mémoire sur les défrichements lui valut l'accessit à un concours de l'Académie de Bruxelles, qui l'admit dans son sein en 1776. En 1784, il fut nommé associé de l'Académie de Zélande, et devint greffier du conseil des domaines et finances des Pays-Bas.

Les mémoires de notre ancienne Académie renferment les ouvrages suivants de De Launay : 1° *Mémoire en réponse à la question : La pratique des enclos, adoptée en Angleterre, est-elle avantageuse aux défrichements? Quel est, en général, le moyen le plus prompt et le plus efficace de fertiliser des terres nouvellement défrichées?* (Mém. des prix de 1774; Brux., 1775.) L'auteur insiste sur l'utilité des enclos, préconise les amendements et indique la nature et l'ordre des cultures à employer dans les défrichements. — 2° *Mémoire sur l'origine des fossiles accidentels des provinces de Belgique, précédé d'un Discours sur la théorie de la terre* (Mém. de l'Acad., t. II, 1779). De Launay, sagement éclectique, s'y montre à la hauteur de la science de son temps qu'il devance parfois. Ainsi il reconnut que de nombreux fossiles, indiquant un ancien fond de mer, forment des associations constantes, de sorte que deux ou trois espèces suffisent pour faire prévoir celles que l'on y rencontrera associées. Ce mémoire est suivi, sous forme de note, de *Réflexions sur les atterrissements produits par les sédiments des eaux de la mer*. — 3° *Remarques sur la formation des cailloux ronds*, analysées dans le *Journal des séances* (Ibid., p. XXIX). De Launay démontre que ces galets ont été arrondis par le mouvement des eaux. — 4° *Mémoire*

historique et physique sur l'orichalque des anciens, précédé de quelques observations sur le Lapis aerosus de Pline (Ibid., t. III, 177). L'orichalque y est considéré comme du similor ou laiton, et le *Lapis aerosus* comme de la calamine, et non du minerai de cuivre. Les ouvrages indiqués sous les nos 2, 3 et 4 ont été reproduits avec ce titre : *Traités sur l'histoire naturelle et la minéralogie*; Londres, 1780, in-12; avec une table générale des matières. — 5° *Mémoire historique et physique sur la substance connue des anciens sous le nom de pierre sarcophage ou pierre assienne* (Ibid., t. IV, 178). Cette pierre, d'après la tradition, consumait les cadavres qu'on y renfermait. D'après l'auteur, les pyrites seules pourraient produire un tel effet par leur sulfatisation; mais il conclut que cette pierre nous est inconnue. — 6° *Mémoire sur des cristallisations d'eau, ou cristaux de glace nouvellement découverts* (Ibid., t. V, 178). L'auteur y discute une disposition prismatique par retrait, observée sur des glaçons du Danube; il signale une disposition analogue dans certains minéraux et l'attribue au desséchement, et il étend cette analogie aux roches fibreuses, ou même prismatiques, comme le basalte. — 7° *Distribution systématique des productions du règne minéral, ouvrage rédigé d'après les observations et les découvertes minéralogiques les plus récentes.* (Ibid.) L'auteur divise les minéraux en substances terreuses, substances salines, substances à base de phlogistique et substances métalliques; les roches résultent d'un mélange de plusieurs espèces. Un premier appendice est consacré aux matières volcaniques; un second, aux fossiles accidentels.

Avant la publication de ce dernier mémoire, De Launay avait déjà traité le même sujet dans son *Essai sur l'histoire naturelle des roches*, Saint-Pétersbourg, 1786, in-4°, et dans son *Essai sur l'histoire naturelle des roches, précédé d'un exposé systématique des terres et des pierres; ouvrage auquel l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg a adjugé le premier accessit, en suite de la question qu'elle avait posée en* 1783; Brux., 1786, in-12. C'est cet essai, remanié et [illegible]menté, qui fut présenté à l'Académie [illegible] Bruxelles.

On doit encore à De Launay : 1° *Lettre sur la tourmaline du Tyrol, par M[illegible] traduite de l'allemand, avec des [illegible]* Brux., 1779, in-[illegible] pl. Cette lettre [illegible] reproduite dans le *Journal de Physique* de l'abbé Rozier (t. XV, p. 18[illegible]). 2° *Minéralogie des anciens, ou [illegible] substances du règne minéral connues [illegible] l'antiquité, suivi d'un tableau de [illegible] raison de la minéralogie des anciens [illegible] celle des modernes*; Brux., an XI ([illegible]) 2 vol. in-8°. Cet ouvrage remarq[illegible] est, croyons-nous, le premier [illegible] d'ensemble qui existe sur ce [illegible] important pour l'histoire des [illegible] civilisations. Avant sa publication [illegible] avait été traduit en allemand sur le [illegible]nuscrit de l'auteur, et publié en [illegible] par Achy à Prague. Nous n'avons [illegible] consulter cette traduction.

G. [illegible]

DE LAUNOY (*Othon-Henri*), [illegible]graphe, né à Louvain le 4 mars [illegible] et décédé dans la même ville le 31 [illegible] 1775, était fils d'Albert-Ignace, [illegible]fier du duc d'Aerschot dans la ville [illegible] banlieue de Louvain. Il entra au [illegible]lége de Divæus, et se livra à l'étude [illegible] la théologie et de l'un et l'autre [illegible] Après avoir reçu la prêtrise, il fut [illegible] chanoine à l'église métropolitaine [illegible] Malines, prit le grade de licencié [illegible] droits, et fut promu, en 1763, [illegible] canonicat de première fondation [illegible] l'église collégiale de Saint-Pierre [illegible] Louvain. Il remplit ces dernières [illegible]tions jusqu'au moment de sa [illegible] et s'adonna, pendant toute sa [illegible] à l'étude de l'histoire et de la [illegible]rature. On a de lui les ouvrages [illegible]vants : 1. *Het wonderlyk leven van H. Maget Hiltrudis, patronersse [illegible] datersse der vermaerde Abdye van L[illegible] in 't Frans-Henegouwen*, enz. Lov[illegible] de drukkerye der Academie, 17[illegible] vol. in-8° de 40 pages. — 2. *Korte [illegible]torie en levens der SS. martelaers [illegible] Gorcom, getrocken uyt de waerach[illegible] beschryvinge van hunne martelie door [illegible] geroemden Guilhelmus Estius en [illegible]*

Nederlandsche historie-schryvers. Loven, in de drukkerye der Academie, 1772; vol. in-8° de VIII-108 pages.

E.-H.-J. Reusens.

Staes, *Wekelyks nieuws uyt Loven*, V, p. 229.

DE LAVACHERIE (*Barthélemy-Valentin*), chirurgien et professeur, né à Eysden le 20 septembre 1798, mort à Liége le 30 octobre 1848. Il perdit ses parents de bonne heure et sentit bientôt la nécessité du travail. Après avoir terminé ses études au collége de Maastricht, il suivit quelque temps les leçons d'Ansiaux et de Comhaire à l'école de médecine de Liége, et entra, en 1817, à l'université de cette ville, laquelle venait d'être réorganisée. Il obtint un accessit au concours universitaire de 1819-1820, fut nommé, peu après, aide de clinique chirurgicale, et enfin promu docteur en médecine et en chirurgie en juin et juillet 1821. Il se rendit alors à Paris, où il fréquenta assidûment les cours des professeurs célèbres de cette grande époque; et, à son retour à Liége, en novembre 1824, il se fit recevoir docteur en accouchements. Il s'établit dans cette ville et s'y adonna surtout à la chirurgie; son talent et son caractère ouvert, ardent, un peu brusque parfois, mais franc, loyal et dévoué, lui firent acquérir promptement une belle clientèle, la fortune et la considération. Lors de la révolution de 1830, il n'hésita pas à offrir ses services à la milice citoyenne, et prodigua ses soins aux blessés : la croix de Fer vint bientôt récompenser sa conduite patriotique. En 1835, il remplaça Ansiaux dans la commission médicale provinciale; puis, lors de la réorganisation de l'enseignement supérieur, il entra à la faculté de médecine de l'université de Liége comme agrégé, chargé de la clinique chirurgicale. Ses succès dans l'enseignement le firent bientôt nommer professeur extraordinaire (5 août 1837), puis professeur ordinaire (20 septembre 1841). Il ajouta alors à son enseignement le cours de médecine opératoire. Vers la même époque, le roi instituait l'Académie de médecine de Belgique : à la première séance de la docte compagnie, elle se compléta par l'élection d'un membre dans chaque section, et De Lavacherie fut nommé, dans la section de chirurgie, par 26 voix sur 28 votants. Il justifia ce choix par la part active qu'il prit aux travaux de l'Académie. Au mois de mai 1843, il fut décoré de l'ordre de Léopold pour le sang-froid et le dévouement qu'il avait montrés lors d'un grave accident de chemin de fer. Appelé à la dignité de recteur de l'université pour l'année académique 1847-1848, il s'efforça de provoquer des mesures utiles. En remettant les insignes de sa charge à son successeur, il se félicitait de n'avoir à enregistrer la mort d'aucun collègue : trois semaines après, lui-même succombait à une maladie qui avait d'abord passé pour une indisposition, et qui fut attribuée à une infection résultant d'une piqûre qu'il s'était faite, six ans auparavant, dans l'exercice de son art. Les regrets de la population, notamment de ses élèves et des pauvres dont il avait été le chirurgien dévoué durant quatorze années, l'accompagnèrent à sa dernière demeure; le souvenir de ses talents et de son noble caractère est resté chez tous ceux qui l'ont connu.

De Lavacherie n'a pas beaucoup écrit : la nombreuse clientèle des professeurs de nos universités ne leur en laisse guère le loisir. M. Marinus et M. Le Roy ont donné la liste de ses publications. Voici les plus importantes : 1° *De la compression* (à l'aide de bandelettes agglutinatives) *contre les tumeurs blanches des parties dures;* 1839 (*Ann. de la Soc. de médec. de Gand*). — 2° *Mémoire sur quelques maladies des os maxillaires;* 1843 (*Journal de la Soc. des sciences méd. et nat. de Bruxelles*). — 3° *De l'œsophagotomie;* 1845 (*Mém. Acad. de méd. de Belg., t. I*). — 4° *Du bandage amidonné dans les fractures; de l'opportunité de son emploi;* 1846 (*Bull. id.*, t. V). — 5° *Mémoire sur l'opportunité de l'extirpation des tumeurs du cou non susceptibles de résolution;* suivi de *Réflexions sur l'introduction de l'air dans le cœur par des veines ouvertes accidentellement;* 1848 (*Mém. id.*, t. II).

G. Dewalque.

Marinus, *Notice sur la vie... de De Lavacherie*

[illegible] A. Le Roy, [illegible] (Louis-François), bibliothécaire, [illegible] le 23 juin 1774, et [illegible] dans cette ville le 27 février 1[illegible]. Il devint ensuite apprenti typographe, et c'est en composant les livres des autres que lui vint le goût de la bibliographie. Restant les trente-cinq ans qu'il passa dans divers ateliers, il amassa [illegible] documents sur l'histoire de la Flandre et de Gand. Lorsque l'université fut ouverte, en 1818, bibliothécaire de l'université, il appela De Laval auprès de lui et l'employa comme aide-bibliothécaire. Plus tard (mars 1839), celui-ci devint sous-bibliothécaire. Dès son entrée en fonctions, il fut chargé de dresser les inventaires de la bibliothèque de Gand qui avait été cédée à l'État depuis 1816 : c'est lui qui classa, augmenta et compléta les catalogues dont la plupart servent encore aujourd'hui. En 1841, De Laval, atteint de cécité, fut mis à la pension et obtint, de la part du corps universitaire, un certificat des plus flatteurs.

Devenu par l'exercice de ses fonctions un bibliographe réellement instruit et doué d'une mémoire prodigieuse, De Laval rédigea, entre autres, un catalogue spécial des éditions des Elzevirs, des Aldes, des Juntes, des Bodoni, des Vascosan, des Estienne, des Barbou, des Didot, ainsi qu'une liste des impressions faites à Gand de 1483 à 1827. De plus, il a laissé environ cent volumes sur l'histoire de Gand : ces intéressants manuscrits ont été acquis pour la bibliothèque par son conservateur actuel, M. Ferd. Vander Haeghen, et ils seront consultés avec fruit par ceux qui s'occupent de l'histoire de la turbulente commune gantoise. Déjà la bibliothèque possédait un manuscrit intitulé : *Historische aentcheninghen op het begin en voortgang van den* INDEX LIBRORUM PROHIBITORUM *in de XVII nederlandsche Provincien*, dû à De Laval. Ce travail, fait en 1830, est le fruit de patientes recherches sur l'*Index* publié dans le but d'arrêter les progrès des doctrines protestantes au XVIe siècle. Du temps qu'il était typographe, De Laval avait conçu l'idée philanthropique de fonder une *Bourse* ou caisse de secours mutuels, destinée à venir en aide aux ouvriers de cette profession ou à leurs familles, en cas de maladie ou d'accidents. Cette [illegible] réalisa vers 1808, et de 1808 à 1[illegible] De Laval fut le trésorier de l'association.

[illegible]

Messager des sciences, année [illegible]

DELAVIGNE (*Hugues*), [illegible] ciseleur, né à Mons, où il travaillait [illegible] commencement du XVIIe siècle. [illegible] temps, les comtes de Hainaut [illegible] protégé l'art de l'orfévrerie. [illegible] XVe siècle, dit M. Devillers, [illegible] avait atteint un haut degré de [illegible] à Mons, qui rivalisait, dès lors, [illegible] Liége, et comptait plus de [illegible] franc-maîtres, de qui les [illegible] frappées sur des lames d'étain, [illegible] servées dans les archives communales. La *Châsse de saint Macaire*, [illegible] cieuse pièce d'argenterie qui [illegible] au trésor de la cathédrale de Saint-[illegible] à Gand, est une œuvre remarquable d'Hugues Delavigne, dont elle [illegible] le talent distingué. Ce reliquaire a la forme d'un temple, de style roman, à colonnes corinthiennes cannelées. Au centre de la toiture s'élève un dôme arrondi, qui surmonte quatre [illegible] décorés de médaillons armoriés. [illegible] ralement et aux extrémités sont des statuettes placées dans des niches, [illegible] *Waudru*, *saint Germain*, *saint* [illegible] et *saint Bavon*. Entre ces niches, [illegible] bas-reliefs représentant *saint* [illegible] *guérissant les pestiférés; saint* [illegible] *préservant Malines de l'incendie; saint* [illegible] *signe de la rédemption; saint* [illegible] *arrêtant ses ennemis en leur montrant la croix; saint Macaire mort de la goutte*, bas-reliefs, exécutés au repoussé, [illegible] fort artistement traités. Le soubassement de la châsse, orné de rinceaux, [illegible] sur quatre lions en bronze doré. [illegible] ure est signée : HUGO DELAVIGNE, [illegible] TENSIS, INVENIT ET FECIT (1615-1[illegible] elle a 93 centimètres de long, [illegible] 46 de largeur et 84 de hauteur. [illegible] belle et riche châsse fut offerte

…cathédral de
…ecture urbaine de
… de ce qu'ils
…té à cette ville, si
… par la peste, les
…tianche d'Antioche.

…Ch. De Ram[illegible].

…, *les Eglises de*
… *des sciences historiques*,
…, 1868. — Léopold
… *revue archéologique de*
…

…), plus connu
MARIUS DE SAINT-
… ecclésiastique, né à
… et mort à Malines le
… A l'âge de vingt ans, il
… des carmes déchaus-
… sa ville natale. Ayant
… étudié et achevé son
…, il fut chargé de
… la philosophie et de
… la maison d'études que
… à Louvain, et où lui-
… initié aux sciences
… Après quelques années
… fut nommé successive-
… plusieurs couvents de
… 1688, il était prieur à
…bour et provincial. Il
…t de Malines, âgé de
…. On a de lui l'ou-
… *Epistola informatoria ad*
… *super erroribus Pape-*
… *Hercules Commodianus,*
… *Constantiensis repulsus*
… *P. Theophilo Raynaudo*
… *redivivus in P. Da-*
… *item Jesuita, commenta*
… *Actorum sanctorum*
…-L.-M.-H. Leodii,
…; vol. in-8°, Cet ou-
… l'occasion de la con-
… élevée entre les carmes
…ndistes touchant l'an-
…e du mont Carmel. Le
… avait publié, en 1642,
… pour attaquer la bulle
… dite *Sabbatine* : le père
…d, de la compagnie de
… des carmes et les dé-
… l'opuscule : *Scapu-*
…*stratum et defensum.*
…l. in-8°; et ensuite, sous le pseudonyme de Hémopaine Leotardus, dans une satire ayant pour titre : *Hercules Commodianus, Jansenii Launoius repulsus.* Dans ce dernier ouvrage, le P. Raynaud compare son adversaire, le docteur Launoius, à l'empereur Commode, qui, le plus lâche des hommes, imagina de se rendre formidable en s'habillant en Hercule.

E.-H.-J. Mannier.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., II, p. 491.

DELBECQ (*Jean-Baptiste*), instituteur, agronome, bibliophile, calligraphe, naquit à Gand le 20 octobre 1771 et y mourut le 6 janvier 1840. Après avoir reçu l'instruction élémentaire de son père, maître d'école estimé, il acheva ses humanités au collége que les augustins dirigeaient à Gand; en même temps, il s'appliquait, et non sans succès, à la calligraphie et à la peinture. Associé à son père dans la direction de l'école que le vieillard avait fondée, il augmenta beaucoup le renom dont elle jouissait, surtout sous le consulat et l'empire, et peu à peu il en devint le chef réel. J.-B. Delbecq cependant cultivait avec ardeur la botanique, sa science de prédilection; il devint un des fondateurs de la *Société d'agriculture et de botanique* de Gand, et prononça, aux solennités de cette compagnie, des discours qui, sans manquer d'une certaine aisance, trahissent parfois l'origine flamande de l'auteur. Il publia : *Het verheerlykt Vlaenderen of den Vlaemschen hovenier, die Vlaenderen verheerlykt door zyne onderrigtingen.* Gand, 1816, in-12, avec trois planches gravées par l'auteur lui-même. Il y donne une courte description de toutes les maisons de campagne situées aux environs de Gand. Ce volume est devenu presque une rareté bibliographique.

Delbecq avait l'amour de l'étude, le goût des sciences et des beaux-arts, la passion des collections; il ne se forma pas seulement une bibliothèque de livres et de manuscrits, il réunit des cabinets de gravures, d'antiquités, d'instruments de physique, de verrerie ancienne, de coquillages, de minéraux et d'autographes, avec la persévérance et le tact

d'un véritable amateur. Son cabinet de gravures mérita les éloges des plus célèbres iconographes; il est, entre autres, très-honorablement cité dans le *Voyage d'un iconophile*, par Duchesne aîné, directeur du cabinet des estampes à la Bibliothèque royale de Paris. Sa prédilection s'adressait spécialement aux maîtres primitifs, aux œuvres naïves de ces hommes de génie qui ont contribué les premiers à l'invention et au perfectionnement de la gravure. Bien des fois on offrit à son heureux possesseur des sommes considérables pour des séries ou pour des pièces de sa collection convoitée par les étrangers; il sut toujours résister à ces offres brillantes.

Après sa mort, tout fut dispersé : la bibliothèque, où se trouvaient des livres rares et des manuscrits précieux pour l'histoire de la Flandre; les autographes, antiquités, tableaux, etc., furent vendus à Gand en 1840. Le cabinet de gravures et d'estampes (connu aujourd'hui sous la désignation de *collection Delbecq*) passa aux enchères à Paris, en 1845. Le catalogue en a été rédigé par MM. Delande et Thoré (W. Burger) et comprend trois parties : la première consacrée à l'école allemande, la deuxième à l'école italienne, et la troisième aux écoles hollandaise, flamande et française. Le volume in-8° est illustré de cinq gravures sur cuivre que Delbecq avait fait exécuter, en fac-similé, d'après des pièces uniques de son cabinet.

Delbecq fut membre de plusieurs institutions scientifiques et artistiques, entre autres, des sociétés d'horticulture de Londres, Linnéenne de Paris, Calédonienne d'Edimbourg et fut vice-président de la société des Beaux-Arts et de Littérature de Gand. On cite de lui quelques œuvres calligraphiques qui ne sont pas dépourvues de mérite.

J.-J. De Smet.

Limin. du catalogue de ses livres.— Ann. de la Société des Beaux-Arts. Messager des sciences hist., an. 1840. — Souvenirs personnels.

DELBECQUE (*Norbert*), écrivain ecclésiastique, né à Braine-le-Comte en 1651, et décédé à Namur le 14 novembre 1714, prit le nom patronymique de sa mère, parce que son père, qui était maître d'école, avait apostasié pour embrasser le calvinisme. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique au couvent de sa ville natale, où il revêtit l'habit religieux le 7 juin 1671. Après avoir achevé son cours de philosophie, il fut chargé, pendant quelque temps, de l'enseignement des humanités au collége que les dominicains dirigeaient alors à Lierre. Il vint ensuite à Louvain pour s'appliquer à l'étude de la théologie, et prit le grade de licencié en cette science. Les progrès rapides qu'il fit engagèrent les supérieurs de son ordre à l'envoyer à Rome afin qu'il pût se perfectionner dans les sciences. Il se mit, dans cette ville, en rapports d'amitié avec plusieurs savants théologiens. Revenu en Belgique en 1693, il fut nommé préfet des études au couvent de Douai. Pendant qu'il exerçait ces fonctions, il subit les épreuves solennelles pour l'obtention du grade de *maître* en théologie. Peu de temps après, l'abbé de Roldue, avec l'assentiment du général des dominicains, lui confia une chaire de théologie dans sa célèbre abbaye. Le P. Delbecque l'occupa jusqu'en 1700. A cette époque, le général le rappela à Rome, l'établit son *socius* pour les provinces des Germanies; il le nomma aussi membre du collége des théologiens dits *Casanate*, où notre savant dominicain, zélé défenseur du thomisme, s'acquit rapidement une grande réputation. En 1706, le P. Delbecque assista, en qualité de secrétaire, au chapitre général de son ordre assemblé à Rome. L'année suivante, il revint en Belgique à cause de l'état délabré de sa santé, minée peu à peu par le climat de Rome. Nommé, le 14 septembre 1709, premier régent, *regens primarius*, de la maison d'études que son ordre possédait à Louvain, il remplit ces fonctions jusqu'au 4 novembre 1713. Il devint alors prieur du couvent de Namur, où il mourut deux années plus tard, « soixante-troisième année de son âge, comme dit son épitaphe, la 43e de « profession religieuse, et la 39e de « prêtrise. »

Comme tous les théologiens de l'ordre de Saint-Dominique, le P. Delbecque se montra toujours un chaud partisan du thomisme dans l'explication de l'efficacité de la grâce. Parfois même, il ne peut cacher quelques inclinations vers les doctrines de Jansénius : ce qu'expliquent, d'ailleurs, ses relations assez suivies avec Pascal, Quesnel et d'autres jansénistes français et belges. Il fut même dénoncé, de ce chef, au chapitre de Malines tenu en 1700. Une autre preuve de ses tendances aux erreurs jansénistes, c'est un rapport qu'il fit, le 23 juin 1704, en qualité de théologien, à la congrégation romaine du Saint-Office. Ce rapport, dans lequel il essaye d'excuser le vicaire apostolique des Provinces-Unies, est intitulé : *Votum P. Delbecque in favorem Declarationis et Responsionis Petri Coddei, archiepiscopi Sebasteni*, se trouve inséré dans les *Nouvelles de la littérature*, novembre 1705. A la mort du P. Delbecque, ses supérieurs firent détruire toutes les lettres qui lui avaient été adressées, parce que plusieurs d'entre elles émanaient de personnages dont l'orthodoxie était fort suspecte.

Le P. Delbecque a composé un grand nombre d'ouvrages : 1° *Dissertatio theologica de advertentia requisita ad peccandum formaliter*. Leodii, H. Hoyoux, 1695; vol. in-8° de VI-387-V pages. — 2° *Dissolutio schematis Wyckiani bipartiti de prædestinatione*. Antverpiæ, Christ. Vermey, 1708; vol. in-8° de XVI-189-VI pages; réimprimé, l'année suivante, chez le même imprimeur, en un volume. — 3° *Appendix ad dissolutionem schematis Wykiani bipartiti de prædestinatione sive epistola expostulatoria.... ad Theodorum Eleutherium*. Antverpiæ, Christ. Vermey, 1709; vol. in-8° de 42-VI pages. Ce *Theodorus Eleutherius* n'est qu'un pseudonyme pris par le père jésuite Liévin De Meyer; celui-ci répondit au père Delbecque par l'ouvrage intitulé : *Epistola curiosa Theodori Eleutherii ad F. Norbertum D'Elbecque responsoria*, Bruxelles, J. De Smedt, 1710; vol. in-8°. — 4° *Theses de locis theologicis scholiis illustratæ.... quas.... defendent.... die* 8 *martii* 1710. Lovanii, typis Francisci Van de Velde, (1710); vol. in-8° de IV-49 pages. — 5° *De inconcussa SS. Augustini et Thomæ doctrina atque irrefragabili auctoritate in materia præsertim de gratia... positiones prolusoriæ quas.... defendet.... die* 14 *martii* (1711). *Accedunt aliquot monumenta hùc pertinentia*. Lovanii, apud Guilielmum Stryckwant, 1711; vol. in-8° de 80-48 pages. — 6° *Vindiciæ gratiæ divinæ adversus nov-antiquos ejus impugnatores.... quas.... defendet in comitiis provincialibus.... 27 april* (1711). Bruxellis, typis Francisci Foppens, 1711; vol. in-8° de 120 pages. — 7° *Theses polemicæ de justificatione et merito, quas.... defendet....* 14 *martii* 1712. Lovanii, typis Ægidii Denique, 1713; vol. in-8° de 32 pages; et *Appendix ad theses polemicas de justificatione*, ibid., 1712; vol. in-8° de 12 pages. — 8° *S. Pii Quinti, Pontificis Maximi, Ordinis Prædicatorum,.... infallibili S. Sedis judicio* 22 *maii hujus anni.... sanctorum fastis inscripti, vitæ compendium,.... propugnandum præside F. Norberto D'Elbecque,.... mensis octobris die* 14 (1712). *Accedit indiculus Summorum Pontificum, cardinalium et patriarcharum assumptorum ex Ord. Præd.* Lovanii, typis Francisci Vande Velde, 1712; vol. in-8° de II-64 pages, avec portrait gravé. — 9°. *Libelli famosi Epistolæ curiosæ a larvato Theodoro Eleutherio evulgatæ confutatio*. Antverpiæ, Christ. Vermey, 1712; vol. in-8° de 134 pages. Le P. Delbecque a aussi réédité et enrichi de notes les ouvrages suivants : 1° *Joannis Ryderi Epistola monitoria ad eos, quibus incumbit probare spiritum aspirantium ad religionem*. Leodii, Henricus Hoyoux, 1696; vol. in-12; deuxième édition. — 2° *Francisci Sylvii a Brania Comitis opera omnia*. Antverpiæ, J.-B. Verdussen, 1698; 6 vol. in-folio. Dans cette édition parurent, pour la première fois, les commentaires de Sylvius sur le *Lévitique* et sur le livre des *Nombres;* l'éditeur y ajouta aussi la vie de Sylvius. — 3° *R. A. P. F. Natalis Alexandri, S. Th. M., theologia moralis in compendium redacta*. Le P. Delbecque publia cet abrégé pendant son séjour à Rome.

— [illegible] *Historia congregationum de* [illegible] *altera auctior*. Antverpiæ, [illegible], vol. in-folio. — 5° *Guilielmi* [illegible] *in præcipua ac difficiliora sacræ Scripturæ loca*, 1699; vol. in-folio. Le P. Delbecque complète les éditions précédentes du travail d'Estius en y ajoutant un résumé ou extrait des commentaires du savant professeur de Douai sur les épîtres de saint Paul et sur les épîtres canoniques. — 6° *Le Soldat* [illegible] *instruit et pleinement informé de ses devoirs, par le père Henry Godefroy, S. J.; ouvrage revu et* [illegible] *par le P. Norbert d'Elbecque*. Col[illegible] de Corneille d'Egmond, 170[illegible]-12. — 7° L'année même de sa mort, le P. Delbecque lança le prospectus (8 pages in-folio) d'une nouvelle édition de la *Somme* [illegible] *de saint Thomas*. Le *Journal* [illegible], du 7 mars 1714, parle avec le plus grand éloge du plan [illegible] dominicain et en donne un [illegible] aperçu.

E.-H.-J. Reusens.

Quetif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, II, p. 788. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ belgicæ J.-F. Foppens*, manuscrit n° 17607 de la bibliothèque royale à Bruxelles.

DELCOUR (*Jean*) ou DEL COUR, sculpteur, né à Hamoir, village du comté de Logne, au pays de Liége, en 1627, et mort à Liége en 1707, âgé de quatre-vingts ans. Son père, Gilson Delcour, était échevin de Hamoir; sa mère s'appelait Gertrude Colette de Verdon. Il paraît avoir fait ses premières études à Liége. En 1648, le jeune artiste se rendit à Rome pour se perfectionner, et il s'y distingua parmi les élèves du chevalier Bernin. A son retour, en 1657, il s'établit à Liége, où il s'acquit une très-grande réputation. Delcour n'était pas moins estimé comme homme que comme artiste. Ses biographes, qui font l'éloge de sa modestie et de sa probité, rapportent que Vauban (ou plutôt La Feuillade) lui demanda la statue en pied de Louis XIV qui devait couronner le monument de la place des Victoires, à Paris; ce fut Martin Van den Bogaerden (*alias*, Des Jardins), de Bréda, qui l'exécuta plus tard, notre compatriote s'étant excusé, nous ne savons pour quel motif. Il veilla à l'[illegible] d'un frère cadet, Jean-Gilles [illegible] (V. ce nom), qui devint un peintre [illegible] mérite. Leur famille était assez [illegible] breuse; plusieurs de leurs sœurs [illegible] trèrent en religion et furent dotées [illegible] les deux frères.

Par testament en date de 170[illegible] [illegible] dans les archives de l'église [illegible] Hamoir, Jean Delcour laissa [illegible] pour la fondation d'une [illegible] au lieu de sa naissance et la célébration de deux anniversaires. Cette [illegible] chapelle a été démolie en 1868, [illegible] matériaux sont entrés dans la construction de la nouvelle église. On [illegible] dans celle-ci un tableau, daté de [illegible] et représentant le *Baptême de* [illegible] *Jean-Baptiste*. Ce tableau ornait [illegible] des SS. Jean-Baptiste et François [illegible] y lit une inscription qui rappelle [illegible] fondation.

Liége renferme la plus grande [illegible] des œuvres connues de Jean Delcour. 1° L'église Saint-Martin possède [illegible] bas-reliefs, signés, en marbre de [illegible] ils recouvrent le bas des côtés de la [illegible] pelle du Saint-Sacrement, depuis [illegible] jusqu'à la balustrade. Ils sont [illegible] ainsi que d'autres œuvres du [illegible] maître, dans Lavalleye, *Esquisses* [illegible] *riques*, page 203. — 2° Le [illegible] l'église cathédrale renferme un [illegible] bronze, fondu d'après un modèle [illegible] cuté par l'artiste, pour être placé [illegible] le fort nommé Dardanelle, que le [illegible] évêque Maximilien-Henri fit élever [illegible] milieu du pont des Arches, à [illegible] (Voir *Essai historique sur l'*[illegible] *Saint-Paul*, p. 167.) — 3° On [illegible] encore dans la même église deux [illegible] lons représentant saint Pierre et [illegible] Paul, ainsi que deux très-beaux [illegible] reliefs de marbre blanc, dont l'un [illegible] les adieux de ces deux apôtres [illegible] représente Jésus-Christ donnant [illegible] clefs à saint Pierre. Ces morceaux [illegible] estimés des artistes, proviennent [illegible] l'ancienne collégiale de Saint-[illegible] démolie en 1811. (V. Saumery, [illegible] *du pays de Liége*, t. I, p. [illegible] 4° Cette cathédrale possède [illegible] *Christ au tombeau*, de marbre [illegible]

[illegible] religieuses des Bons-[illegible] la cathédrale ren-[illegible] *dans le désert*, [illegible] passe pour un des [illegible], et qui apparte-[illegible] de Saint-Jean-[illegible] *Jean-Baptiste*, [illegible] exécutée, en 1667, pour [illegible] dédiée à ce saint [illegible]. On a reproché [illegible] représenter moins un [illegible] repos; mais De Vil-[illegible] que l'auteur a [illegible] rapport avec le corps [illegible] construction massive et [illegible] fontaine de marbre [illegible], ornée de quatre [illegible] d'une statue [illegible] de bronze. C'est [illegible] remarquable qui nous [illegible] grand artiste. Elle est [illegible] contours en sont élé-[illegible] bien jetées; l'ordon-[illegible] belle et l'ensemble [illegible] — 8° La fontaine [illegible] peu écrasée, produit [illegible] effet. Elle est cou-[illegible] groupe des trois [illegible] a été gravé [illegible], en 1784, puis par [illegible] en 1779. On [illegible] hôtel de ville les six [illegible] les six colonnes [illegible] On voit au fronton de [illegible] déchaussés, aujour-[illegible] Rédemptoristes, les [illegible] Henri de Bavière, [illegible] deux lions d'un dessin [illegible] ajoute que le [illegible] des Carmes est le [illegible] de Delcour : je ne crois [illegible] ait été conservé. [illegible] à Delcour le dais [illegible] princes-évêques et une [illegible], qui viennent d'être [illegible] des séances du con-[illegible] à l'ancien palais des [illegible] de Liége.

[illegible] le chœur de la cathé-[illegible] monument de l'évêque [illegible] d'Allamont, baron de [illegible] est représenté de gran-[illegible] à genoux aux pieds de la Vierge. Saumery rapporte que l'abbaye de Herkenrode possédait autrefois un autel « qui, quoique bâti du marbre « le plus rare, vaut moins par la richesse « de la matière que par l'élégance du « dessin et la justesse de l'exécution, « qui en font un des chefs-d'œuvre du « fameux Delcour. » Cet autel a été transporté à l'église de Notre-Dame, occupée aujourd'hui par les R. P. Récollets, à Hasselt : derrière, dans un large passage, on lit l'inscription suivante : *Opus Jois Del Cour sculptoris ex Hamoir*. Il paraît avoir été exécuté durant le séjour que Delcour fit à Rome. Nous ne connaissons aucune autre œuvre authentique de Delcour, bien qu'on lui en attribue beaucoup. C'est ainsi que, suivant Saumery, « il est peu « de villes au Pays-Bas où l'on ne « trouve de magnifiques monuments de « l'habileté de cet artiste. » On lui a attribué, par exemple, le tombeau d'Anne de Lamboy, abbesse de Herkenrode. Ce monument, qui se trouve aujourd'hui dans l'église de Notre-Dame, à Hasselt, du côté de l'épître, est dû à A. Quellin, qui l'a exécuté pour le prix de 2,800 florins (Daris : *Notices historiques*, t. V, p. 209).

Un portrait de Delcour fait partie de la galerie de M. Lhoest, à Liége.

G. Dewalque.

Saumery, *Délices du pays de Liége*. — De Villenfagne, *Mélanges de littérature et d'histoire*. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — De Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — Renseignements particuliers.

DELCOUR (*Jean-Gilles*), peintre d'histoire, né, on ne sait en quelle année, à Hamoir, sur l'Ourthe, province de Liége et ancien comté de Logne. Il était fils de Gilles et de Gertrude Colette; ses parents devaient être dans l'aisance puisqu'ils purent envoyer leurs enfants à Liége pour y faire leurs humanités. Notre peintre trouva dans son frère, le célèbre sculpteur, un mentor qui lui donna de bons exemples et les meilleurs encouragements. Le goût des arts était dans le sang, car, de bonne heure, Gilles manifesta le désir d'être peintre, et il trouva dans Bertholet Flémalle le guide le plus sûr. Del-

[illegible] fit le pèlerinage obligé à cette époque : il partit pour Rome, où il travailla avec ardeur à copier les tableaux des grands maîtres. Ces copies furent rapportées par lui dans sa patrie : la *Chute de Simon le magicien* se trouvait dans l'église de Saint-Pierre à Liége, et l'on cite également la *Bataille de Constantin et Maxence*, copiée d'après la fresque de Raphaël et reconnue comme un des chefs-d'œuvre de Delcour. Ces tableaux ont un double mérite et un double intérêt, puisque les originaux qu'ils reproduisent exactement sont considérablement altérés aujourd'hui. Une *Assomption de la Vierge* ornait le maître-autel des Guillemins, à Liége, et avait aussi été exécutée à Rome par l'artiste.

La réputation de Delcour l'avait précédé à Liége; à peine y fut-il de retour qu'il sut la justifier. Il débuta par le *Saint Pierre* destiné au maître-autel de la collégiale de ce nom; le couvent des Anges lui commanda un *Ange gardien*. Mais ce fut en 1690 qu'il entreprit le travail destiné à établir complétement sa renommée : il s'agit du plafond de l'église de Notre-Dame-aux-Fonts. Il se mit à l'œuvre avec ardeur, avec trop d'ardeur même, car il y laissa ses forces et y contracta, probablement, le germe mortel qui l'enleva; pour comble de malheur, cette œuvre importante, qui aurait pu nous faire juger mieux que ses autres productions du mérite de l'artiste, n'existe plus. Parmi les hommes importants qui apprécièrent Delcour et lui accordèrent leur protection, on cite le grand Prévôt de Saint-Lambert, cardinal de Bouillon, qui lui commanda plusieurs toiles richement payées. Gilles Delcour mourut subitement, en 1694, à la suite d'un repas. On l'enterra dans la paroisse de Saint-Martin. Il avait fondé une chapelle dans le village où il était né.

Ad. Siret.

DELCOURT (*Adrien*), professeur à l'université de Douai, né à Nivelles le 16 mai 1662, décédé à Douai le 5 mai 1740. Il fit ses humanités dans sa ville natale et étudia la philosophie et la théologie à l'université de Douai. Après avoir pris le grade de licencié en théologie, il devint, vers 1691, secrétaire de l'évêque de Namur et professeur au séminaire de la même ville. L'année suivante, il fut nommé président du séminaire de Notre-Dame et professeur de catéchisme à l'université de Douai; dans la première de ces fonctions il succéda à François De la Leu, et dans la seconde à Philippe Rivette, destitués l'un et l'autre, à cause de leurs opinions jansénistes. En 1694, il quitta la présidence du séminaire de Notre-Dame pour prendre celle du séminaire du Roi, ou aussi des Bons-Pasteurs, à laquelle il avait été nommé par le roi Louis XIV. Promu au grade de docteur en théologie le 22 juin 1695, il obtint presque en même temps la chaire royale des controverses. En 1706, une nouvelle dignité vint s'ajouter à celles dont il était investi : le roi lui conféra la prévôté du chapitre de Saint-Pierre à Douai, laquelle était attachée la charge de chancelier de l'Université. Enfin, en 1717, il passa de la chaire des controverses à la chaire primaire d'Écriture sainte vacante par la mort de Nicolas-Jean De la Verdure, et l'occupa jusqu'au moment de sa mort en 1740.

Delcourt était un professeur [illegible] et distingué, qui se montra toujours l'adversaire acharné des jansénistes. Par son attachement aux saines doctrines et son zèle à les défendre, il se tira souvent des avanies de la part de ses ennemis, comme le prouve, entre autres, la publication janséniste qui porte le titre : *Mémoires importans pour servir à l'histoire de la faculté de théologie de Douay;* pages 67 et suivantes. Il composa plusieurs ouvrages, dont quelques-uns ont été publiés et d'autres sont restés en manuscrit :

A. Ouvrages imprimés.

1. *Conclusiones theologicæ de [illegible] tate Ecclesiæ in profligandâ hæreti senianâ, quas præside R. ac doctissimo D. Joanne Baptista Locquenaux defendent... M. Martinus Wandemann die 6 augusti ad med. 9 matut. [illegible] bus de Marcq.... eodem die hora [illegible]*

[illegible], 1696, vol. in-4° [illegible], défendues au [illegible] pendant que Delcourt [illegible] cet établissement, et [illegible] l'auteur, furent [illegible] par les jansénistes [illegible] intitulé : *Avis à la* [illegible] *de l'université de* [illegible] Delcourt riposta à cette [illegible] par une *Lettre à l'au-* [illegible] *la faculté de Théologie* [illegible] *Douay*, sans nom de [illegible], 18 pages in-4°; [illegible] *Réponse à un écrit qui a* [illegible], *etc.*, enfin par une [illegible] thèses soutenues le [illegible] adversaires de Del- [illegible] dans le public des *Ré-* [illegible], où ils le dénigraient [illegible] manières ; ils allèrent [illegible] provoquer, contre lui, un [illegible] part de Gui de Sève [illegible], évêque d'Arras, dans [illegible] publiait une espèce de [illegible] était parvenu à extor- [illegible] — 2. *Déclaration de la* [illegible] *de l'université de* [illegible] *a avancé dans un cas* [illegible] *: qu'il suffit d'avoir* [illegible] *respect et de silence pour* [illegible] *décidé sur le fait de Jan-* [illegible] veuve Baltazar Bellère, [illegible] de 74 pages. — 3. *Ré-* [illegible] *qui a pour titre : Diffi-* [illegible] *Messieurs les docteurs* [illegible] *Théologie de l'université* [illegible] *la Déclaration où ils* [illegible] *l'Eglise est infaillible* [illegible] *qu'elle porte des faits* [illegible] Douay, veuve Baltazar [illegible] vol. in-4° de 174 pages. [illegible] *sacræ Facultatis theo-* [illegible] *circa constitutionem* [illegible] *incipit : Unigenitus Dei* [illegible] Bellerus, 1714 ; vol. in-4° [illegible] 5. *Systema complexum* [illegible] *conscientia ad mentem* [illegible] *multa obscura breviter* [illegible]. Duaci, 1718; [illegible] *Censura sacræ Facul-* [illegible] *Duacensis in quasdam* [illegible] *gratia depromptas ex dic-* [illegible] *dominorum Lengrand et Maréchal*. Duaci, Bellerus, 1722; vol. in-4° de 129 pages. Delcourt fut l'auteur principal de cette *Censure*, qui fut réimprimée deux ans plus tard par le même imprimeur. — 7. *Mémoire touchant l'insigne église collégiale de Saint-Pierre de Douay*. Douay, J.-F. Willerval, 1734; vol. in-4° de 18 pages.

C'est à tort que le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier attribue la publication du *Faux Arnauld* au professeur Delcourt : c'est le janséniste Philippe Rivette qui édita ce recueil pamphlétaire.

B. Ouvrages manuscrits.

8. *Tractatus de jansenismo sive hæresi janseniana*. — 9. *Tractatus completissimus de gratia Christi Salvatoris, complectens absolutam ac solidam refutationem pelagianismi, prædestinatianismi, lutheranismi et calvinismi, bajanismi et jansenismi*. Ce travail, d'une très-grande étendue, était divisé en 9 livres. — 10. *Tractatus isagogicus in sacram Scripturam; de ejus sensibus, de lectione in lingua vernacula*, etc. — 11. *Commentarius in epistolas B. Pauli ad Romanos, utramque ad Corinthios et ad Galatas*. — 12. *Tractatus specialis de prædestinatione et reprobatione*.

E.-H.-J. Reusens.

Goyers, *Supplementum bibliothecæ belgicæ J.-F. Foppens*, ms. n° 17607 de la bibliothèque royale à Bruxelles. — *Mémoires importants pour servir à l'histoire de la faculté de théologie de Douai.*

DELEBECQUE (*Alphonse-Joseph*), né à Liége, le 15 germinal an IX (5 avril 1801), et décédé à Bruxelles, le 20 novembre 1857, fut un des magistrats les plus distingués de la Belgique. Après avoir obtenu, en 1823, à Liége, le diplôme de docteur en droit, il s'établit comme avocat à Mons, et se livra avec ardeur et succès à l'exercice de sa profession.

Lors des événements de 1830, le gouvernement provisoire le nomma, le 9 octobre de cette année, substitut du procureur général à la cour d'appel de Bruxelles. Maintenu dans ses fonctions le 4 octobre 1832, lors de la réorganisation de l'ordre judiciaire, il fut, quelques jours après, le 21 du même mois, nommé

avocat général, et appelé en la même qualité, le 13 juillet 1844, à la cour de cassation. Treize ans plus tard, l'état de sa santé lui faisant désirer une vie moins laborieuse, il sollicita un siége de conseiller à la même cour, et fut nommé le 14 avril 1857. La mort vint le surprendre quelques mois plus tard, ne lui laissant le temps que de faire un seul rapport et de rédiger un seul arrêt.

« Pendant ces longues années passées dans les plus hautes fonctions du ministère public, Delebecque déploya le plus beau talent et le zèle le plus soutenu. Appelé successivement aux luttes de la cour d'assises, aux travaux plus savants d'une chambre civile de la cour d'appel, à la discussion, devant la cour de cassation, des questions de droit les plus ardues, cet habile magistrat se montra toujours supérieur à ses fonctions. Orateur élégant et spirituel, dialecticien judicieux et lucide, possédant une vaste érudition, il acquit une véritable autorité près de la cour, à laquelle sa science et sa sagacité inspiraient la plus grande confiance. » (*Belg. jud.*, t. XV.)

Delebecque se consacra tout entier à la science du droit. En dehors de ses fonctions officielles, il s'attacha, par de nombreux ouvrages, à faciliter l'étude de nos lois, et donna par son exemple une vive impulsion à la littérature juridique, qui s'est developpée d'une manière si remarquable et compte aujourd'hui tant de bons et d'utiles travaux. La vie de Delebecque se résume tout entière dans la bibliographie de ses œuvres. En la lisant on est frappé du labeur auquel il dut se livrer pour mettre au jour ces nombreuses publications dont quelques-unes sont devenues classiques et qui rattacheront pendant longtemps son nom à nos annales juridiques. Son premier et très-important ouvrage fut le *Traité sur la législation des mines, minières et carrières en France et en Belgique*. Bruxelles, Tarlier, 1836, 2 vol.— Les codes en vigueur en Belgique, tels que l'empire français nous les a laissés, ont été depuis 1814, incessamment modifiés. Frappé de la difficulté de se rendre toujours compte de ces changements, Delebecque publia ces *Codes* avec des annotations indiquant toutes les modifications qui furent apportées aux textes primitifs. Cet ouvrage a été réimprimé très-souvent et tenu au courant de la législation. Il publia de même le *Code politique* qui a eu également plusieurs éditions. En 1839, Delebecque fonda un journal de droit, la *Revue des revues de droit*, qui parut pendant quinze années. Cet excellent recueil, dans lequel se trouvaient reproduits les meilleurs articles des publications étrangères et qui contenait aussi des articles originaux de jurisconsultes belges, eut un grand succès et est aujourd'hui très-recherché. Delebecque n'y écrivit qu'un seul article : *Du morcellement en législation. Observations soumises aux administrateurs et aux législateurs du royaume de Belgique* (t. XI); mais il publia dans cette collection, sous le titre général de *Lois usuelles*, et avec une pagination séparée, les commentaires législatifs des lois sur la *compétence en matière civile*, sur les *chemins vicinaux*, sur le *duel*, sur les *distilleries*, sur les *modifications au tarif des douanes*, sur les *sucres* (toutes lois de 1841), sur les *trois lois électorales*, avec un supplément contenant le commentaire de la *loi du* 10 *avril* 1843, sur la *loi hypothécaire* (1851). Delebecque prit aussi une large part à la publication de l'importante collection connue sous le nom de *Commentaire des commentaires*; les traités de la *prescription*, du *dépôt et séquestre*, du *mandat*, des *priviléges et hypothèques*, de *la société*, de la *propriété*, ont été édités par lui. Il écrivit également le premier volume de la *Pasinomie*, formant l'introduction à ce recueil et collabora pendant quelques années au *Bulletin de la cour de cassation*. Il fonda enfin le *Bulletin usuel des lois et arrêtés concernant l'administration générale, avec notes de concordance et de jurisprudence administrative et judiciaire*, collection très-importante qui se trouve dans les mains de tous ceux qui s'occupent de droit; continuée depuis sa mort par le conseiller De Brandner. Delebecque fut aussi chargé, par le gouver-

[illegible] gratuites dans [illegible] quelles il apporta [illegible] habituels. [illegible] de la commission [illegible] des anciennes lois [illegible] commissions char- [illegible] du code pénal et des [illegible] de guérir. Il fit [illegible] quelque temps, [illegible] pour la faculté [illegible] de l'ordre de Léo- [illegible] nommé officier en [illegible] le surprendre au [illegible] les éléments [illegible] qu'il avait projeté et [illegible] : la concordance [illegible] *toutes* nos anciennes [illegible]

Jules Delecourt.

[illegible] (*Emmanuel-Ignace-Jo-* [illegible] conseil souverain du [illegible], le 16 novembre [illegible] la même ville, au [illegible]. Il fit ses études à [illegible], où il reçut ses [illegible] le 10 novembre 1752. [illegible] tranquille au sein de [illegible] de nombreux manu- [illegible] coutumier du Hai- [illegible] *les chartes générales du* [illegible] folio. — 2° *Répertoire* [illegible] *du Hainaut*, 5 vol. [illegible] *sur plusieurs chapitres* [illegible] *générales du Hainaut*, [illegible] 4° *Recueil de préjugés* [illegible] *du Hainaut*, [illegible] un vol. de tables. [illegible] sur le contenu de ces [illegible] publiés dans le t. III [illegible] *cercle archéololique de* [illegible] Delecourt, *Biographie de* [illegible]).

Jules Delecourt.

[illegible] (*Victor-Hubert*), pré- [illegible] de première instance [illegible] à Mons, le 4 mai 1806, [illegible] lez-Bruxelles, le 15 no- [illegible] montra de bonne heure [illegible] dispositions. Tout [illegible] pendant qu'il faisait [illegible] humanités, il avait établi [illegible] paternelle, avec son [illegible] l'article suivant), une petite imprimerie d'où sont sortis quelques livres devenus extrêmement rares et qui sont indiqués dans la *Bibliographie montoise*. Il obtint en 1824 son diplôme de docteur en droit à l'université de Louvain, et écrivit à cette occasion une thèse plus développée et plus travaillée que celles que les étudiants préparaient ordinairement : *De tributis ac vectigalibus*, qu'il traduisit plus tard en français sous le titre de : *Essai sur la théorie des impôts, considérés sous le double rapport de l'économie politique et du droit public*. Louvain, 1829.

Delecourt s'établit comme avocat à Mons et s'occupa avec ardeur d'études juridiques et littéraires. Il publia, en 1829, le *Manuel constitutionnel du Hainaut* et fonda en 1830, avec son frère, le journal l'*Observateur du Hainaut*, qui parut pendant un an et dans lequel il écrivit de nombreux articles politiques. A la suite des événements de 1830, il publia un *Nouveau projet de constitution pour la Belgique*, Mons, Hoyois, 1830, dans lequel sont indiqués la plupart des principes constitutionnels que le congrès proclama depuis; le chef du gouvernement y est encore qualifié de duc des Belges. Delecourt entra à cette époque dans la magistrature : il fut successivement substitut du procureur du roi à Nivelles et à Bruxelles; devint juge, vice-président et enfin, le 21 juillet 1851, président de ce siége important. Tout en s'occupant avec zèle de ses fonctions juridiques, il consacrait ses loisirs à l'étude de l'archéologie et surtout de la linguistique. Il a peu publié en français; on n'a de lui que : *Lettre sur l'architecture actuelle à propos du projet d'un nouveau palais de justice à Bruxelles*, et *Un mot sur les plans proposés pour le local de l'ancien hôpital Saint-Jean*, articles qui parurent dans une revue belge. Ses études de prédilection se portaient sur la langue flamande, ses origines et son développement; et quoique wallon, il écrivit dans cet idiome, sous le pseudonyme de H. Vandenhove, de nombreux et importants articles qui assurèrent sa réputation comme littérateur et comme poëte. Son principal ou-

[illegible] janvier 1848, chez Muquardt, sous [illegible] *Le Tocsin*, journal politique, [illegible] *Projet d'une orthographe [illegible] des Pays-Bas et de la France*. En 1848, il fonda, avec le docteur Wolf, un journal de [illegible] allemande, le *Broederbond*, qui n'eut que cette année d'existence et pour lequel il écrivit un grand nombre d'articles, entre autres une étude sur la constitution : *Over den middenstand van fransche Vlaenderen in België*, étude qui fut traduite en français et insérée dans la *Revue de Belgique*, in-4°. Il envoya aux journaux flamands, de *Noordster*, het *Taelverbond*, de *Eendracht*, des articles dont quelques-uns ont été tirés à part. Ce sont : *Voorlezingen over de hoogduitsche letterkunde door den heer Kurrande*. — *Wandeling op de Mons. Brief aen zyne K. H. den hertog van Brabant*, traduction de la lettre écrite par A. Bieguet, à l'occasion du discours prononcé à l'Académie par le baron de Stassart, en 1847. — *Staetkijen der volksgraite in 't hertogdom Sleswig*. Antwerpen, Van Ishoven, 1849. — *De verbuisingen der oud, middel en nieuw nederduitsche spraeke. Brief aen professor Dornmes*. Brussel, Muquardt, 1850. — *Proeve van een brabandsch idioticon* (en collaboration avec M. Charles Stallaert). Grand partisan du théâtre flamand, frappé du petit nombre de pièces qui à cette époque composaient le répertoire, il résolut d'en traduire quelques-unes du suédois ; mais il n'en donna qu'une seule, *het Uithangbord*, par Œlenschläger. Brussel, Muquardt, 1851. Dans les dernières années de sa vie, il se mit à étudier le plus ancien poëme connu, *de Heliand* (le Sauveur) et projeta de le traduire en quatre langues ; il fit paraître quelques extraits de son travail sous le titre de : *Fragmenten uit den Heliand, het oudst bekend nederduitsch gedicht*, s. l. n. d. 18 et 14 pages ; mais la mort ne lui permit pas de terminer cet important ouvrage. Une médaille a été gravée par L. Wiener, en souvenir de la part prise par Delecourt au développement de la littérature flamande.

Jules Delecourt.

DELECOURT (*Charles-[illegible] Victor*), frère du précédent, né [illegible] 19 mars 1808, et mort [illegible] le 4 juin 1859, se destina [illegible] notariat ; mais il abandonna [illegible] cette carrière, se rendit à [illegible] y obtint, en moins d'une [illegible] diplôme de docteur en droit [illegible] dans sa ville natale, où, se créa [illegible] ment, par son talent et son [illegible] clientèle importante, il devint [illegible] conseil communal et administ[illegible] hospices civils ; il était [illegible] la chambre des représentants, [illegible] congestion cérébrale l'emporta [illegible] ment à l'âge de trente et un [illegible] avoir collaboré à la rédac[illegible] journal l'*Observateur du Ha[illegible]* l'article précédent), Delecourt [illegible] tout en s'occupant de sa pr[illegible] livrer à des études historiq[illegible] diques. Quoique enlevé tr[illegible] core, il a énormément [illegible] recherches embrassent des [illegible] différents. Il publia des [illegible] *Revue belge*, sous le pseud[illegible] Charles Vandenhove, et [illegible] *chives de droit et de législation*, [illegible] de lui, dans ce dernier recueil, [illegible] sur le *Régime hypothécaire* [illegible] *tion coutumière du Hainaut* et [illegible] *bliographie des collections* [illegible] 1789 *jusqu'en* 1814 ; il collab[illegible] tion de la *Théorie de la procédure* [illegible] *Boncenne*, édition Haumann, et [illegible] rapport avec la législation et [illegible] prudence belges. On a encore : *Introduction à l'histoire [illegible] du Hainaut, depuis la première [illegible] française* (7 *nov.* 1792) ; [illegible] *pièces justificatives et d'une [illegible] graphique*. Mons, Leroux, 18[illegible] part du *Répertoire administratif* [illegible] *naut*, par Bivort). — *Notice [illegible] bibliothèque de Mons*. Gand, [illegible] Braekman, 1840 (tiré à [illegible] *Documents pour servir à l'histoire [illegible] bibliothèques en Belgique*, par [illegible] Delecourt fut l'un des fondateurs [illegible] *Société des sciences, des arts et [illegible] tres du Hainaut*, et de la *Société [illegible] bibliophiles belges de Mons*, dont [illegible] secrétaire. Il lut, aux réunion[illegible]

première, quelques articles curieux et publia, pour la seconde, le *Rapport sur les antiquités de Mons fait par le magistrat de cette ville à la fin du* XVIe *siècle* (en collaboration avec M. Wins) et le *Vœu du Héron* (avec M. Chalon). Il laissa en manuscrit une *Introduction à la Pasinomie*, un *Rapport à l'administration des hospices de Mons sur le mont-de-piété de cette ville*, rapport qui est une véritable histoire des monts-de-piété dans les différents Etats de l'Europe et surtout en Belgique; une *Histoire de la société des concerts et redoutes de la ville de Mons;* une *Histoire* (non terminée) *des invasions françaises en Belgique en* 1792 *et* 1794, enfin des notes et matériaux concernant le *comte Joseph de Saint-Genois*.

Jules Delecourt.

DELEEN (*Gauthier* ou *Wauthier*), en latin DELOENUS, théologien et écrivain protestant, né dans les premières années du XVIe siècle aux environs de Louvain, mort dans l'exil, à Londres, en 1565. C'était, « nous dit le professeur Schoo- « kius, un homme d'un rare savoir, et « ses contemporains le tenaient en « si haute estime, qu'il est hors de « doute que, s'il avait encore vécu au « moment où éclatèrent les troubles des « Pays-Bas, il aurait été d'un grand « secours à la bonne cause par la sagesse « et la prudence de ses conseils. » Ce témoignage flatteur, que nos recherches n'ont fait que confirmer, est à peu près tout ce qu'on sait d'un homme qui fut le disciple marquant de Zwingli, l'ami d'Erasme et de Jean à Lasso, et, avec cela, l'un des meilleurs hellénistes de son temps. Ce qui est cause, sans doute de cette pénurie de renseignements sur notre personnage, c'est sa résolution de faire du prosélytisme religieux : il fallait pour y réussir, sous le règne de Charles-Quint, autant d'adresse que de courage et Deleen sut admirablement dérober ses traces aux inquisiteurs. En 1525 il disparaît; quinze ans plus tard on signale son passage en Zélande, enfin, de 1549 à 1554, on le retrouve pasteur réformé à Londres. Il figure en cette qualité sur une charte donnée en 1550 par Edouard VI roi d'Angleterre. Il connaissait bien le pays s'il est vrai que déjà, en 1540, il publia à Londres un *Novum Testamentum* traduit du grec.

Quand l'avénement au trône de Marie, sœur d'Edouard VI et femme du terrible Philippe II, fit trembler tous les dissidents, les réfugiés belges se réunirent et la plupart d'entre eux furent d'avis de chercher un autre asile. A ceux qui voulurent demeurer il fallait des pasteurs. Deux hommes courageux se dévouèrent. Ce furent François Perrusel dit Riverius, et Gauthier Deleen. Bientôt cependant leurs ouailles, menacées dans leurs biens et leurs personnes, les entraînèrent avec eux. On alla en Allemagne. D'abord à Hambourg, de là à Emden pour y demeurer. Dans cette dernière ville, Deleen donna des leçons de grec. Il y publia aussi une traduction flamande du traité de l'état de la religion de Sleidan, sous le titre de : *Waerachtige beschryvinge hoe dattet met de Religie gestaen heeft : ende oock met de gemeyne welvaert onder den grootmachtigen keyser Carolo de vyfste. Eerst van den hoochgeleerden Johan Sleidan in latyn neerstelyc tsamen gestelt : ende voort door M. Walter Deleen int Nederlandts verduytst. Tot Gods eere ende profyt derselver natie. Anno M.DLVIII* in-4o (vol. de 359 pages sans la table de 5 feuilles). La nouvelle s'étant répandue dans les colonies belges que la prédication avait été interdite à Deleen, on lui fit les offres les plus honorables, qu'il n'accepta point. Il retourna à Londres comme pasteur flamand vers 1560, et y demeura jusqu'à sa mort.

C.-A. Rahlenbeeck.

W. Te Water, *Tweede Eeuwgetyde van de geloofsbelydenisse, enz.* Middelb. 1762, pages 29-31. — Schookius, *De Canonicis Ultrajectinis*, pages 451 et 494. — J.-W. Te Water, *Kort Verhal der Ref. in Zeeland.*, Middelb., pages 15-16.

DELEEN (*Pierre*), théologien protestant et savant helléniste du XVIe siècle. Il était fils du précédent. On ignore le lieu et la date de sa naissance et jusqu'au nom de sa mère. Nous le croyons né en Belgique parce que Jean van Utenhove, dans sa *Simple et fidèle Narration*, dit

qu'en 1556 il remplissait des fonctions dans l'église flamande de Londres, et devait avoir au moins vingt-cinq ans à cette époque. Il avait reçu une excellente éducation. Outre le latin et le grec, qu'il possédait à fond, il parlait avec une égale facilité trois ou quatre langues modernes. Son caractère était sans doute à la hauteur de son savoir, puisque le célèbre prédicateur réformé Adrien van Hamsteede écrit, en 1557, d'Anvers à ses amis d'Emden : « J'aurais surtout besoin ici d'un homme aussi résolu et énergique que Pierre Deleen. » Notre personnage se trouvait bien en Frise en ce moment-là, mais il n'était peut-être point maître d'obéir à cet appel. On l'avait chargé, avec quelques autres savants, de traduire le Nouveau Testament du texte grec primitif en flamand. Cette version, longtemps fort estimée, a été imprimée à Emden, par Meyerdman et Gheiliardt et porte la date de 1556. Deleen était alors pasteur réformé à Sengwert dans la seigneurie de Kniphuisen. Il quitta, en 1560, cette position pour aller rejoindre son père à Londres et devenir l'un des pasteurs de l'église flamande de cette ville. On ignore l'époque de sa mort. Willem Te Water dit seulement qu'après 1570 il n'est plus question de lui. Ses descendants demeurèrent en Angleterre. Un Pierre De Leen ou De Laoene, pasteur de l'église flamande de Norwich, en 1618, accepta un bénéfice dans l'église anglicane et se sépara ainsi de ses compatriotes.

C.-A. Rahlenbeeck.

A.-J. Van der Aa, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, IV, 92 — E. Meiners, *Oostvrieslandts kerkelyke Geschiedenisse*, Gron., 1738-1739, I, 361, 62, 86, 97, 90. — (*Gerdesi*) *Scrinium antiquarium*, Gron., 1752, III, pass. I, 135-37. — W. Te Water, *Tweede Eeuwgetyde van de geloofsbelydenisse der geref. kerken*. Middelb., 1762, p. 29-31. — J.-W. Te Water, *Kort Verhal der Reform. in Zeeland*. Middelb., 1766, p. 15-16. — J.-S. Burn, *History of the funch, walloon, dutsch and other foreign protestant refugies in England*, London, 1816, pages 77 et 198.

DE LEENCNECHT (*Daniel*), fondeur de cloches, fort expert dans son art, qu'il exerçait à Gand, dès la fin du XIVe siècle. Ch. Dierickx, dans ses *Mémoires sur la ville de Gand*, l'appelle « le fameux fondeur de cloches, [illegible] sant d'une grande renommée. » [illegible] le chef d'un groupe de maîtres [illegible] biles que les documents contemporains nous ont fait connaître, et qu'il [illegible] avoir formés, notamment [illegible] Nicolas De Leencnecht, ses frères [illegible] et Gérard De Leencnecht, ses fils [illegible] van Cloervinghen, Jean van [illegible] berghe, de Gand, et Antoine [illegible] Worteghem, près d'Audenarde [illegible] 1390, Daniel De Leencnecht [illegible] la maîtrise dans la corporation [illegible] ou forgerons gantois et ses [illegible] s'obligeaient à l'accompagner, [illegible] partout où l'appelait l'exercice [illegible] profession. Durant la première [illegible] du XVe siècle, il fondit des [illegible] Gand, Bruxelles, Malines, [illegible] Courtrai et Ypres, ainsi que [illegible] grand nombre de villages et de [illegible] nautés religieuses. En [illegible] autres, il plaça dans la tour de [illegible] de Saint-Nicolas, à Gand, [illegible] vaient déjà deux cloches [illegible] *Marie* et la *Glorieuse*, une [illegible] pour compléter l'accord [illegible] triade harmonique. La [illegible] avec la coopération de son [illegible] De Leencnecht, il livra à l'[illegible] nédictine de Saint-Pierre, [illegible] Blandin, lez-Gand, six [illegible] moyennes dimensions, pesant [illegible] à 2,000 livres; puis, en [illegible] tre grandes cloches : la [illegible] 10,000 livres, *Gudwald*, de [illegible] *Bertolf*, de 6,000 livres, [illegible] 4,000 livres. Le XVe siècle [illegible] période féconde pour l'art du [illegible] cloches : en Flandre, Daniel [illegible] cnecht et ses coopérateurs [illegible] de nombreuses sonneries, dont [illegible] tions se rencontrent dans les [illegible] et les actes échevinaux de l'époque.

Bém. De [illegible]

Archives communales de Gand, [illegible] naux, XIV-XVe siècles. — Annexe [illegible] ajoutée à l'*Historie van Belgie*, de [illegible] newyck, en 1829. — Chev. Dierickx, [illegible] *la ville de Gand*.

DE LEENHEER (*Jean*), [illegible] mand et latin, né à Bruxelles [illegible] 1642, mort le 4 février 1691. [illegible] avoir fait d'excellentes hum[illegible]

[illegible]gustins, il demanda [illegible] ordre, vers la fin de [illegible] septembre 1659 qu'il [illegible] des vœux solen[illegible] de dix ans, il exerça [illegible] des classes infé[illegible]). En 1681, il fut [illegible], à titre de préfet, [illegible]gustins à Bruxelles. [illegible], il fut élevé suc[illegible] de secrétaire et [illegible] province Belgique. [illegible] Pays-Bas autrichiens [illegible] et correspondait à [illegible] d'abord appelé la pro[illegible] ou la Germanie-Infé[illegible]. De Leenheer publia [illegible] Bossuyt, imprimeur [illegible] de Bruxelles, ce qu'il [illegible] informe de sa jeunesse. [illegible] *stultorum jocoserium* [illegible] *emblematice expressus*. [illegible] boutades à tendance [illegible] vers latins assez faciles, [illegible] traduction en vers fla[illegible] titre : « *Tooneel der* [illegible] *door kluchtighe maer* [illegible] *spreucken, de sotheydt* [illegible]. Il nous paraît que la [illegible], si traduction il y a, [illegible] texte latin. Dans sa [illegible], l'auteur est plus pré[illegible], et son style, un peu [illegible] peu académique, con[illegible] allures narquoises et [illegible] curieux opuscule. Au [illegible] remarque Démocrite et [illegible] tiennent un écusson au[illegible] un fou en balan[illegible] chargée de toutes sortes [illegible] par allusion à cette *lanx* [illegible], pot-pourri), où la [illegible]mologistes ont voulu [illegible] de la satire. L'écus[illegible] *Confraternitas stultorum* [illegible]81 *ab Adolpho Clivio* [illegible] *Belgico*, *p.* 239). Ces [illegible] nombre de 36, se réu[illegible] le premier dimanche [illegible] Michel. De Leenheer, [illegible] lecteur bénévole, lui [illegible] tour, le mot de l'Ecclé[illegible] infini des fous, et la boutade du satirique Perse sur les oreilles d'âne. Il termine en promettant pour l'année prochaine, *si tout va bien*, une édition illustrée. De son côté l'imprimeur promet des *fyne platen* (de belles gravures); mais il faut pour cela qu'on entende un peu moins de bruit de la guerre :

« Want den slechten quaden tydt
« Heeft het snyden ons benydt.
« Ketel-trommels en trompetten
« Hebben komen dat beletten... »

Plusieurs élèves de l'auteur, Théodore Verjuys, Philippe Tax et Jean Beeckmans lui envoient des sonnets et d'autres compliments en vers. Enfin, De Leenheer aborde son véritable sujet et s'inspire des allégories familières mises à la mode par Cats et Pointers. Il en a l'abandon un peu prolixe et la gaieté un peu triviale. Cela descend aux plaisanteries grossières et même aux calomnies, quand il s'agit des protestants. Ainsi, p. 70 :

Marthen Luther, Jan Calvien,
Waeren selve sulcke liên.
Maeghden-schenders, sodomiten,
Droncke seughen, deughenieten,
Sathans kinders, adders sogh,
Vol van leugens, vol bedrogh.
Loopt naer Vranckryck, lieve vrinden,
Ghy sult Jan Calvin bevinden
Om dees' daden in het kot,
Te Noyon op het schavot,
Alwaer dat hy roede slaghen
Op syn' ribben moet verdraeghen,
Alwaer dat de groote vlugh'
Kryght een brandt-merck op den ruggh'.

Sur les modes et les costumes du temps (*Stultitia Belgarum circa vestes*), il y a de piquants détails. Le poëte veut envoyer à Gheel ou à Poperinghe tous les fous qui, d'année en année, s'amusent à porter des chapeaux tantôt trop bas et trop étroits, tantôt trop hauts et trop larges, jamais proportionnés pour bien couvrir et protéger la tête. Il est sans pitié aussi pour les fumeurs campés sous la vaste cheminée comme des nègres d'Amérique. Enfin, il s'en prend même aux régents de colléges qui ménagent leurs écoliers, au lieu de leur donner impitoyablement des férules :

Ey ! en wilt u niet ontstellen,
Quaed 'scholieren, rouw' ghesellen,
Als den meester vroegh of laet
Lustigh op uw' billen slaet...
... 'T is van noode dat hy byt,
Lustigh op de hespen smyt,

Une autre œuvre de De Leenheer parut également à Bruxelles en 1681. C'est un petit in-4° votif; parce que l'auteur venait d'être guéri d'une maladie des plus dangereuses. — Voici le titre complet : *Virgo Maria Mystica sub solis imagine emblematice expressa. Opusculum votivum vovente et votum reddente P. J. De Leenheer.* Ce livre, enrichi de 26 eaux-fortes finies au burin et attribuées quelquefois à Gaspard Bouttats, est dédié à Didace Ferdinand de Villegas, baron d'Hovorst, élève du P. De Leenheer pour les humanités et l'histoire ancienne. J. Stecher.

Paquot, t. XVIII. — Wauters, *Histoire de Bruxelles.* — Witsen Geysbeek. — Snellaert, *Schets eener geschiedenis der Nederlandsche Letterkunde.*

DE LEEUW (*Albert* ou *Elbert*), jurisconsulte et diplomate, plus connu sous son nom latinisé (*Elbertus* LEONINUS), né à Bommel en 1519 ou 1520, mourut à Arnhem le 6 (16) décembre 1598. Ses parents, quoique peu fortunés, tinrent à lui donner une bonne et solide éducation. Dès que les instituteurs de Bommel l'eurent dégrossi, il fut envoyé à l'école latine d'Utrecht, alors en grand renom. Il y fit ses classes de grammaire sous la direction de Georges Macropedius, et au bout de trois ans se rendit à Emmerick, où le professeur Mathias Breidenbach l'exerça, pendant quatre autres années, à composer des vers latins et des pièces de rhétorique. Nous le trouvons ensuite à Louvain, au collége des trois langues, achevant ses humanités sous le célèbre Pierre Nanni ou Nanning (*Nannius*), et suivant, en même temps, les cours de jurisprudence. Reçu licencié en droit (1547), il alla passer plusieurs mois à Arras pour apprendre à bien prononcer la langue française; de là il revint habiter Louvain, avec l'arrière-pensée de se faire agréger, tôt ou tard, à l'université. Le professeur de droit Dominique Cakaert le prit en affection et lui conseilla d'épouser sa pupille Barbe de Haze, fille d'un des anciens maîtres d'Elbert : c'était, lui dit-il, un bon moyen de se rapprocher de la Faculté (1). Les fiançailles venaient d'être célébrées, lorsque Cakaert mourut inopinément; la chaire vacante fut donnée sans retard à Vulmarus Bernaerts, et celle de ce dernier échut au protégé du défunt. Tant pour honorer la mémoire de son regretté bienfaiteur, que pour s'élever à la hauteur de sa nouvelle mission, Elbert reprit ses études avec une nouvelle ardeur et subit brillamment les épreuves du doctorat *in utroque jure*, le 18 mai 1550.

La chaire primaire de droit civil fut occupée à Louvain, de 1547 à 1560, par un jurisconsulte de premier ordre, Gabriel Van der Muyden (*Mudæus*), dont la réputation devint en peu de temps européenne. Sans rompre tout à fait en visière avec les anciennes méthodes restées en vigueur dans l'université brabançonne, Mudæus s'était appliqué à familiariser ses élèves avec les procédés de Cujas, le fondateur de la jurisprudence critique et progressive, appuyée sur la philologie et sur une connaissance profonde de l'antiquité classique. Leoninus s'écartait moins que lui de la tradition louvaniste; mais sa logique et son éloquence suppléaient, autant que possible, aux imperfections d'une méthode surannée. Les élèves allaient jusqu'à dire de lui : LEONINO *cantillante saltat* CUJACIUS. Son crédit s'établit si bien, qu'après la mort de Mudæus il fut proclamé professeur primaire, à l'unanimité des suffrages. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1579; il les quitta entouré de la considération générale. L'influence de son enseignement lui survécut : ses *Consilia*, ses *Emendationes* ou *Observationes juris* continuèrent de se répandre par de nombreuses copies et restèrent longtemps des oracles pour les étudiants (2). Mais il ne lui fut possible de publier que la moindre partie de ses travaux; à

(1) Goethals, d'après Foppens.

(2) Valère André cite notamment les commentaires *ad tit. D. de jurisdictione et seq., lib. II; ad tit. D. de hereditatis petit., de rei vindicatione, de Publicianâ in rem actione, de usufructu, de servitutibus, etc.; ad tit. Cod. de transactionibus et aliquot seq.*, et un commentaire sur tout le livre V du *Code* (*Fasti Academici*, p. 90).

[illegible] de Madæus, [illegible] de partager son [illegible] et les affaires [illegible]

[illegible] un homme d'une [illegible] d'une physionomie [illegible] agréable. Sa parole [illegible] inspirait con- [illegible] jamais ses sen- [illegible] même au risque de [illegible], en général, on lui [illegible] indépendance d'esprit, [illegible] sincèrement animé [illegible]. Il professait [illegible] : qu'il vaut mieux, [illegible] humaines, prendre [illegible] plus faible et le plus [illegible] donc quand il [illegible] les passions et [illegible] de la raison aux dé- [illegible] du fanatisme. On [illegible] toutes parts, si bien [illegible] la plupart des grandes [illegible]. Cependant il [illegible] une négocia- [illegible] la mener à bonne [illegible] qu'on lui demanda par- [illegible] possibles; mais il avait [illegible] qualités, c'est-à-dire [illegible] le trahissait : il [illegible] désarçonné en présence [illegible]. Il rendit au pays [illegible] considérables, mais sans [illegible] seule fois peut-être, au [illegible] mission de poursuivre. [illegible], son dévouement au [illegible] n'était pas dou- [illegible] toute sa vie la tolérance, [illegible] pouvoir fort. En reli- [illegible] approuvait les excès des [illegible] les persécutions lui [illegible] encore. Les protestants [illegible] s'accordèrent à lui [illegible] indifférence; le fait est [illegible] au dogme qu'à la [illegible], on peut le consi- [illegible] appartenu, jusqu'à [illegible] la crise qui sépara les [illegible] de celles du Midi, [illegible] modéré et fidèle à [illegible] tard, les malheurs du pays le jetèrent du côté des États; on doit admettre qu'il agit en patriote sincère et qu'il crut obéir à un strict devoir, quand il se démit de toutes ses charges et se retira dans les Provinces-Unies. Il travailla jusqu'au dernier moment à l'œuvre de la pacification; reconnaissant enfin qu'aucun effort ne pouvait aboutir, il associa résolûment ses destinées à celles de son pays natal.

Il fut en grande faveur, en attendant, auprès de Marguerite de Parme et du cardinal de Granvelle; sa loyauté, son désintéressement, la prudence de ses avis lui acquirent, d'autre part, les sympathies de Guillaume d'Orange, et il ne resta pas en moins bons termes avec les comtes d'Egmont et de Megen, surtout avec le duc d'Aerschot. Il semble qu'aucun personnage de l'époque n'ait été aussi naturellement désigné pour servir de trait d'union entre les partis.

En 1563, il accompagna une députation de la ville de Nimègue, envoyée à Bruxelles pour demander la suppression d'un impôt qu'on venait d'établir, au détriment du commerce gueldrois, sur la navigation d'Anvers. Quand le duc d'Albe arriva aux Pays-Bas, il alla lui remettre, au nom de la province de Gueldre, une supplique où était dépeinte la consternation publique, causée par la mise en vigueur du code criminel de Viglius; il appuya cette requête de paroles émouvantes et courageuses, et composa même un mémoire qu'il envoya postérieurement au duc. Non-seulement ses instances n'aboutirent pas, mais elles lui valurent une demi-disgrâce. Il eut bientôt l'occasion de s'en apercevoir. Le docteur Martin-Antoine Del Rio ayant prononcé à Louvain un panégyrique du gouverneur, dont les cruautés et la conduite inconstitutionnelles commençaient à indigner les populations, il y eut un *tolle* général, et les étudiants de l'université ne furent pas les derniers à protester. Leoninus et son collègue Jean Wamèze, à quelques jours de là, eurent à se rendre à la cour pour adresser une demande au duc : ils furent reçus par son confesseur, qui leur tint un langage irrité, parut

[illegible] valu le surnom de *Lon-*

considérés comme responsables de ce [illegible] à Louvain, et les emprisonnements du même genre. Mais Leoninus n'était pas seul qui prenaient pour [illegible] ; [illegible] jalouse que [illegible] n'apprit [illegible]

Il le prouva bien en prenant avec énergie la défense de la cause royale. Son traité de Tuitienne parut en septembre 1571 aux presses de Louvain. Il prie instamment le prince de ne pas forcer les bourgeois à faire quoi que ce soit qui fût incompatible avec le respect qu'ils devaient au roi et à la religion de leurs pères : Guillaume promit la tolérance la plus absolue, déclara qu'il ne faisait pas la guerre à son souverain, mais ajouta qu'il entendait que les Louvanistes ne gênassent en rien son expédition contre le duc d'Albe. Les collègues de Leoninus, ne se croyant pas le droit de répondre sur ces conditions, rentrèrent en ville ; il resta seul auprès du prince, mais ne parvint pas à le faire changer d'avis : on rapporte même que, dans les conversations qu'ils eurent alors, Guillaume laissa pour la première fois entrevoir le fond de sa pensée. Leoninus, au reste, tout fidèle qu'il était au gouvernement, regardait comme odieux le despotisme du duc d'Albe, et ses sentiments étaient ceux de l'université.

L'avènement de Requesens changea la face des affaires. Ni Philippe II ni Alvarez de Tolède n'avaient voulu entendre parler, depuis le commencement de la guerre, de traiter directement ou indirectement avec le prince ; le nouveau gouverneur vit bien que les troubles des Pays-Bas n'auraient pas de fin, si l'on n'entamait des négociations. Au mois d'avril 1574, il autorisa donc Leoninus à envoyer à Middelbourg Hugo Bonte, ex-pensionnaire de cette ville. En apparence, cette ambassade avait pour objet le règlement des affaires de la dame de Vredembourg (2) ; au fond, il s'agissait de [illegible] intentions de Guillaume. [illegible] Bonte repartit pour la Zélande [illegible] obtenir ; d'autres agents ne [illegible] plus heureux ; enfin le gouverneur [illegible] Leoninus lui-même de s'aboucher [illegible] le prince. Les documents [illegible] M. Gachard sur cette négociation [illegible] des plus intéressants : ils [illegible] grand jour sur la politique de [illegible] qui se refuse nettement à [illegible] pardon du roi pour lui et pour [illegible] vinces insurgées, tant que les [illegible] Hollande et de Zélande, [illegible] lisait un serment, n'y aurait [illegible] senti : il était élu leur « [illegible] il ne voulait causer aucun [illegible] leur union, ni faire naître « [illegible] arrière-pensées ». Guillaume [illegible] qu'une médiocre confiance [illegible] envoyés de Requesens ; il le [illegible] sentir à Leoninus (3) : « [illegible] positives, point d'entente possible [illegible] tendre Marnix, Guillaume « [illegible] content de poser les armes [illegible] le pays de par deçà » ; mais [illegible] disait pas ou ne voulait pas [illegible] dans la pensée bien arrêtée de [illegible] « toute négociation devrait être [illegible] donnée au libre exercice de la [illegible] protestante, au rétablissement [illegible] ciens priviléges, et à la sortie [illegible] des Espagnols et autres étrangers [illegible] Cependant la mission de Leoninus [illegible] un résultat : elle prépara la [illegible] Breda, où les représentants d'[illegible] des Etats se trouvèrent enfin [illegible] avec les commissaires de Philippe [illegible]

Les instructions de ces derniers [illegible] gées par Leoninus et revues par [illegible] portaient en substance que le [illegible] immédiat des troupes espagnoles [illegible] impossible, mais que le roi les [illegible] lerait dès que leur présence [illegible] plus jugée nécessaire ; que les [illegible] néraux seraient convoqués, [illegible] raient pas à délibérer sur les [illegible]

(1) Gachard, p. 401.

(2) Marie de Lalaing, enfermée dans son château par les gens de Boisot, faite prisonnière, puis délivrée par le prince d'Orange (Groen van Prinsterer, Archives, etc., t. IV ; Gachard, Correspondance de Philippe II, t. III). — Nous suivons dans tout ce paragraphe l'exposé de M. Gachard, qui a le premier fait connaître [illegible] de ces négociations secrètes, à peine [illegible] par les historiens.

(3) Th. Juste, *Soulèvement des Pays-Bas*, p. 13.

(4) Gachard, *op. cit.*, t. III, Préface, [illegible]

touchaient aux prérogatives de la couronne; que l'amnistie serait proclamée, les prisonniers élargis, les biens confisqués rendus à leurs anciens propriétaires; mais qu'en revanche les insurgés restitueraient les places dont ils s'étaient emparés et les biens ecclésiastiques dont ils étaient détenteurs. D'autre part, le roi déclarait formellement qu'il ne voulait point d'hérétiques dans ses Etats; il accordait aux réformés six mois pour quitter le pays et vendre leurs biens (1). Sur ce dernier chapitre, le roi resta inflexible, et Requesens se montra son digne lieutenant, en rallumant les bûchers à Anvers aussitôt que les négociations eurent été rompues. En vain les membres belges de l'assemblée, et Leoninus tout le premier, avaient-ils essayé d'adoucir les partis extrêmes; l'impression qui resta des conférences de Breda, c'est que Requesens n'avait jamais voulu sérieusement la paix.

Lorsque les Etats généraux furent convoqués à Gand après le coup d'Etat du 4 septembre 1576, Leoninus eut mission d'aller rassurer les catholiques de Gueldre et dans le pays de Clèves, au sujet de ce qui s'était passé. Avec Jérôme Mudæus, fils de Gabriel, il se rendit même chez le souverain pontife, qui s'était effrayé des doctrines démocratiques en circulation dans les Pays-Bas. Sauf en Gueldre, il ne reçut que de belles paroles, sur lesquelles il n'y avait pas à faire fond. Cependant la *Pacification de Gand* fut conclue; à partir de ce moment, Leoninus se rapprocha de plus en plus du prince d'Orange. Ils avaient envisagé les choses, jusque-là, sous deux aspects opposés : Guillaume cherchant à restreindre l'autorité royale au profit des Etats généraux, Leoninus voulant la renforcer, au contraire, au détriment des pouvoirs provinciaux et communaux, qu'il trouvait exorbitants. La Pacification de Gand, sans modifier profondément ses idées, lui parut répondre aux besoins actuels du pays. Il accepta donc volontiers la mission qui lui fut confiée par les Etats, de tâcher d'y rallier le stathouder de Gueldre, ultrà-catholique; celui-ci fit semblant de se rendre à ses raisons. On rencontre ensuite l'infatigable négociateur tantôt à Cologne où il va chercher du secours contre les Espagnols, tantôt poursuivant sa propagande à Utrecht, pays aussi très-catholique. Il influa ensuite sur la conclusion de l'*Union de Bruxelles*, mais ne se mêla point de l'*Edit perpétuel* du 12 février 1577, bien qu'il n'admît nullement la séparation des provinces, désormais le rêve du prince d'Orange.

Quelle mission alla-t-il remplir, quelques jours plus tard, au nom des Etats généraux, dans les provinces septentrionales? On ne le sait pas au juste : Goethals suppose qu'il fut chargé de rassurer ces provinces sur le maintien de la Pacification de Gand, même dans le cas d'un arrangement avec don Juan. Cependant Guillaume se détachait décidément de la Belgique : il ne contribuait plus aux frais du gouvernement, il tenait bloquées les embouchures de l'Escaut et de la Meuse; il prélevait des impôts indirects qui gênaient beaucoup le commerce des provinces du sud (2). Leoninus partit de nouveau pour la Hollande au mois de mars, muni d'instructions verbales de don Juan et d'une lettre du duc d'Aerschot. Don Juan faisait dire au prince qu'il était bien éloigné de vouloir suivre les traces de ses prédécesseurs; qu'il ne venait que pour pardonner; que son intention sincère était d'entretenir le traité conclu; que la sortie des Espagnols s'effectuait avec toute la presse possible; que Guillaume n'avait plus de motif de ne pas déposer les armes, et qu'on lui donnerait toute satisfaction, s'il voulait seulement rétablir la religion catholique en Hollande et en Zélande, avec l'autorité du roi. Leoninus fut très-bien reçu; mais le prince lui fit exactement la même réponse que lors de sa première ambassade. L'envoyé, à bout d'efforts, dit sans détour qu'il était las de tant de démarches inutiles, et demanda si, oui ou non, il y avait quelque chance de

(1) Th. Juste, *Op. cit.*, p. 22. — Le texte complet de cette instruction est inséré dans la *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 583-589.
(2) Goethals, p. 118.

[illegible] l'ennemi, le prince libérateur [illegible] quelques jours auparavant, quitter à cet [illegible] Bruxelles, précipitamment déçu, [illegible] amertume une dernière [illegible] les conférences de Cologne, où l'archiduc et Elbert intervenaient comme députés des États, à [illegible] pouvoirs nouvellement délégués [illegible] le gouverneur (entre autres le duc [illegible] Bruxelles), M. Gachard a publié des [illegible] importantes (1) sur ces négociations, dont l'insuccès eut pour effet d'exaspérer don Juan. Le gouverneur voyait clairement que, « sans le consentement du prince d'Orange, le rétablissement de l'autorité royale était impossible, à moins d'y employer la force; car, du fond de la Hollande, le prince inspirait, dirigeait ce qui se faisait à Bruxelles. » « Les gens d'ici, écrivait-il le 31 mai, sont comme ensorcelés par lui; ils l'aiment, le craignent et veulent l'avoir pour seigneur. Ils l'avertissent de tout, et ne prennent aucune résolution sans le consulter (2). »

On dit qu'à Gertruidenberg, dans un entretien particulier avec Leoninus, le prince d'Orange laissa échapper ces paroles : « Je soupçonne que le gouverneur se fraye le chemin de la royauté; et si, en effet, il veut monter sur le trône de Belgique, je lui donnerai aide et assistance (3). » Quoi qu'il en soit, il est certain que le professeur de Louvain était assez avant dans l'intimité du prince pour que celui-ci se départît, jusqu'à un certain point, avec lui de sa réserve habituelle. Le caractère de Leoninus était d'ailleurs bien connu; à droite comme à gauche on lui accordait confiance. Vers l'époque où nous sommes parvenus, Viglius, ami dévoué de l'Espagne s'il en fut un, le choisit pour un de ses exécuteurs testamentaires (4).

Tandis que Guillaume insistait auprès des États généraux pour l'accomplissement de la Pacification de Gand (5), don Juan, poussé à bout, méditait un coup de main : le 24 juillet, [illegible] au nom du roi, du château de [illegible] On sait combien graves furent [illegible] séquences de cet acte : les [illegible] modérés s'entendirent avec les [illegible] nistes pour consolider l'union [illegible] vinces en dehors de l'influence [illegible] gnole; trois princes étrangers, [illegible] Jean-Casimir appuyé par l'[illegible] le duc d'Alençon, frère du roi de [illegible] enfin le jeune archiduc Mathias, [illegible] Guillaume d'Orange accepté, [illegible] formulèrent ou renouvelèrent [illegible] coup leurs prétentions. Le 28 [illegible] les états de Brabant nommèrent [illegible] laume *vicaire* de leur province; [illegible] lendemain, Leoninus fut entendu [illegible] devant de l'archiduc, qui fit [illegible] solennelle à Bruxelles le 19 [illegible] 1578. Le conseil d'État ayant [illegible] un avis préalable sur l'admission [illegible] du nouveau gouverneur, on [illegible] soin d'en renouveler le pouvoir [illegible] 21 décembre précédent, et [illegible] entrer Elbert. Cependant une [illegible] si fausse ne pouvait durer : [illegible] fut la première à proposer [illegible] dement. Toutes les puissances [illegible] nommèrent des députés; [illegible] choisi par les États généraux, [illegible] que ses collègues, il ne se [illegible] conférences de Cologne; mais [illegible] Anvers dans l'assemblée des [illegible] voqués par Mathias, et y fit [illegible] efforts pour modérer les partis, [illegible] fer le sentiment patriotique [illegible] l'égoïsme local, et recommander [illegible] dessus tout la tolérance religieuse [illegible] celui qui pense avoir la meilleure [illegible] gion, dit-il, le prouve par sa [illegible] Le discours ému qu'il prononça [illegible] moment suprême (25 novembre) [illegible] a été conservé et mérite d'être [illegible] à la postérité. Il y fit hardiment [illegible] fession de foi de chrétien (6), [illegible] citoyen; il y prodigua les plus [illegible] seils à ses collègues; malheureusement [illegible] il savait d'avance qu'ils [illegible]

(1) *Corresp. de Taciturne*, t. III, p. 424 et suiv.
(2) *Ibid.*, préface, p. LXIII.
(3) Gachard, p. 220.
(4) *Ibid.*
(5) Lettre datée de Haarlem, 29 juin 1577, ap. Gachard, t. III, p. 292.

(6) Dans une courte notice autobiographique qui fut publiée plus tard, il rappela ce discours qui faisait époque dans sa vie, et le donna comme examen de conscience en matière de religion : *simplicem religionem amplectendam [illegible] dicavi et etiam tunc prædicavi, privatos*

...rt de ceux de Cassandre. ... il n'y avait rien à faire, ... ses dignités (1), dé... qu'il se ferait tou... de servir son pays ... moins élevés et moins ... dut néanmoins encore ... États généraux à Gro... Gueldre, pays au sujet ... éprouvait des craintes. ... Mathias, dégoûté de ... qu'il avait faite, céda la ... juillet 1580, au duc ... quitta définitive... pour rentrer dans son ... Il fut aussitôt nommé ... chancelier de Gueldre et ... Stephen.

... dit qu'il était assez indif... ...tions confessionnelles. ... avait juré, avec ses collè... ...ain, d'observer le concile ... la même époque, l'uni... chargé, pour satisfaire à ... du pape Grégoire XIII, ... copie d'un manuscrit de ... Saint-Trond, qui devait ... ...lication d'une nouvelle ... décrétales de Gratien; en ... circonstances, Leoninus ... peu de théologie ou même ... ...on. Il n'éprouva même ... à embrasser le calvi... il se trouva tout à fait sur ... dans les Provinces-Unies; ... ...ps, au reste, il était mal ... ...ues.

... avait ni ralenti son activité ... ...ble. Il découvrit le pre... ...on de Guillaume Vanden ... ...verneur de la Gueldre. Le ...82, il parut pour la pre... ...vec ses collègues de cette ... ...l'assemblée des États ... ...ord; le lendemain, il fut ... La mort du Taciturne ... ...dement, et parce qu'il ... ...nce et parce qu'il songeait à l'avenir. Il se prononça en faveur du moment pour l'Angleterre, puis se laissa convaincre par ses amis, partisans de la France. Envoyé à Paris, à la tête d'une députation, il y fut reçu avec des honneurs qui portèrent ombrage à l'ambassadeur d'Espagne, ce fut en vain, pourtant, que ce personnage essaya d'empêcher qu'il ne fût reçu en audience. Il offrit hardiment au roi très-chrétien la souveraineté des Pays-Bas. La reine-mère et Henri III auraient bien voulu accepter; mais la France commençait à être troublée par la Ligue : ils n'osèrent. Le roi remercia les envoyés et leur conseilla de s'adresser aux Anglais, ce qui fut fait. C'est à la suite de ces démarches que la reine Elisabeth envoya Leicester à La Haye, pour y représenter son autorité souveraine. Leoninus fut chargé de le recevoir et prit la parole au milieu d'une allégresse générale, qui devait avoir un triste lendemain. Il gagna aussitôt la confiance du gouverneur, qui le nomma membre du conseil d'État. Son dévouement à Leicester, ce gouverneur efféminé, dit Goethals, serait pour lui une tache ineffaçable, si l'on ne savait qu'il donna au ministre de la reine d'Angleterre plus d'un conseil utile (2). Les intentions de Leoninus ne sauraient être suspectées; mais, dans beaucoup de circonstances, les intentions ne suffisent pas. Leicester était plus soucieux des intérêts de son pays que de ceux de la Hollande; Leoninus ne voyait pas cela : il soutenait le gouverneur parce que celui-ci n'aimait pas la trop grande décentralisation des pouvoirs; on ne saurait l'accuser que de méprise et de défaut de clairvoyance; il est permis de dire qu'il garda toute sa vie de généreuses, mais de dangereuses illusions.

Après la retraite de Leicester, qui fut remplacé par Maurice de Nassau, Leoninus eût voulu rentrer dans la vie privée : on ne le lui permit pas, bien

...rentum excedentia, divinitati et ... Angliarum judicio relinquens; ... et admirandam divinitatem ... judicavi. finitâ laboravi, ut ... ...nes à Republicâ ejice... ...mini in Oratione ad Ordines habitâ quæ post primam Centuriam consiliorum meorum impressa est. »

(1) Il eut pour successeur à l'université de Louvain, Philippe Zwerius (1580).

(2) *Modestæ gubernationis judicium*, dit Foppens.

que les médecins lui eussent prescrit le repos. En 1592, il fit partie d'une députation chargée de veiller aux opérations militaires dans les pays de Drenthe et d'Overyssel. L'année suivante, il eut à s'occuper de jeter, avec l'ambassadeur du roi d'Ecosse, les bases d'une association opposée à la ligue des catholiques français, soutenue alors par Alexandre de Parme. Les Etats généraux, satisfaits de ses services, lui témoignèrent leur gratitude, à la fin de 1593, en lui offrant, au nom de la République, une coupe en vermeil aux armes des provinces qui avaient participé à l'*Union d'Utrecht*.

Il travailla encore très-activement, en 1595, à l'incorporation de la province de Groningue. Cependant le moment vint où il se sentit fatigué; aussi bien, l'impression que fit chez lui la découverte d'un complot ourdi, sous les auspices du gouvernement belge, contre Maurice, Olden Barnevelt, Sainte-Aldegonde et lui-même, dut contribuer à lui faire prendre la résolution de quitter définitivement les affaires. A son corps défendant, il dut néanmoins consentir à partir pour l'Angleterre, avec une députation chargée d'examiner les réclamations d'Elisabeth. Le vaisseau fut rejeté devant Flessingue; Leoninus se trouva malade au point de devoir renoncer à se rembarquer, malgré l'insistance des Etats. Il passa ses derniers jours à composer ses mémoires et à préparer la publication des ouvrages de jurisprudence qu'il avait ébauchés à Louvain.

Il jouissait d'une pension de 500 florins, payée par les états de Gueldre; elle fut continuée, pendant trois ans, à sa veuve et à ses enfants; Barbe de Haze reçut en outre un don de mille florins. Il est assez curieux de noter que les pasteurs d'Arnhem refusèrent de prononcer l'oraison funèbre de Leoninus. Voulurent-ils protester contre son attitude en fait de religion (1)?

On connaît d'Elbert De [illegible] ouvrages suivants (2) :

1° *Centuria consiliorum*, [illegible] *ejusdem auctoris Oratio* [illegible] *generalibus habita*, [illegible] *coloniensis, de bello, de religione* [illegible] *per Belgium*. Anvers, Chr. [illegible] 1584, in-fol., édition publiée [illegible] soins de Conrad Leoninus. [illegible] cours du 25 novembre 1579 [illegible] duit par D. Gerdes (*Scrinium* [illegible] *rium*, t. I, p. 311), et par [illegible] Cappelle (*Bijdragen tot de* [illegible] *der Nederlanden*, Haarlem, [illegible] y a joint une traduction [illegible] 2° *La Harangue de messire* [illegible] *ninus, du* 11 *avril* 1579, à la [illegible] la brochure intitulée : *Exhortation* [illegible] *par l'archiduc d'Austriche* (Mathias) [illegible] *Etats généraux desdits pays, le* [illegible] 1579, etc. Anvers, 1579, in-4° [illegible] une édition flamande, *ibid.*) — 3° [illegible] *quam ipse scribere olim orsus* (dans [illegible] thæus, *Sylloge Epistolarum*, La [illegible] 1740, in-4°, p. 322-326). Il [illegible] regretter qu'on n'ait pas découvert [illegible] copie complète de ce travail plein [illegible] térêt. — 4° Consultation en faveur [illegible] l'église de Cambrai, dans le [illegible] *cameracensis*, p. 15, et dans [illegible] *De monetis et re numariâ*, Cologne, [illegible] in-4°, p. 124. — 5° *Commentarius* [illegible] *librum VII Pandectarum de usufructu*, Leyde, 1600, in-8°. — 6° *Commentarius ad lib. IX Cod., in quo titulo* [illegible] *leges omnes ad instar processûs criminalis explicantur*. Cologne, 1604, in-[illegible] Édition donnée par J.-Philippe Steinhausen. Valère André en parle ainsi : *Quæ verò... edidit J.-P. Steinhausen J. C. plerisque locis sunt mutila, mali truncata et interpolata, adeo indigna quæ Leonini nomen præferant.* — 7° *Prælectiones ad tit. Cod. de Jure emphyteutico*. Francfort, 1606, in-8° (publié par Rutger Rulandus); et dans Everard Otto : *Thesaurus juris romani*. Utrecht, 1735, in-folio, t. V, p. 655.

(1) Rappelons, avec Goethals, ce passage d'une lettre de Sainte-Aldegonde à Leoninus : *Nihil est in te quod non sit suavissimum, si hoc unum demas, quod nimium sis atheologus. Dum enim tuis illis formulis, imo oraculis, neminem lædere, honeste vivere, aliisque tanquàm scopulis inhærescis, videris mihi Apostolorum ac Prophetarum laborem propè inanem ducere.*

(2) Liste dressée d'après Valère André, Foppens et Goethals.

8° *Emendationum sive Observationum libri septem.* Arnhem, 1610, in-4°. (Publié par Elbert Zoesius, jurisconsulte d'Amersfoort, petit-fils de l'auteur, et dédié à Quirin Leoninus, prévôt de la cathédrale de Ratisbonne). J.-C. Rucker, dans son Histoire de la jurisprudence, fait un grand éloge de cet ouvrage. — 9° *Dissertatio de Trapezitis Belgii, vulgo Lombardis.* Leyde, 1640, in-8° (id., publiée par M. Z. Van Boxhorn); Groningue, 1668, in-4°. — 10° Pièces diplomatiques et lettres relatives aux affaires du temps, dans Van Cappelle et dans les recueils précités de MM. Groen van Prinsterer et Gachard.

Elbert Zoesius possédait d'assez nombreux manuscrits de son aïeul, entre autres une seconde centurie de *Consilia*, toute préparée pour l'impression, des *Notæ in V libros Decretalium, jussu Gregorii XIII congestæ*, et des commentaires sur les livres V, VI, VII et VIII des Pandectes. Ces manuscrits existent encore selon Goethals; on ne sait ce que sont devenus ceux qui avaient trait à l'histoire.

On mentionne trois enfants de Leoninus : Gilbert, Conrad et la mère d'Elbert Zoesius. Gilbert, incorporé dans les troupes de la République, fut tué au commencement de 1584 devant Anvers, lorsque Sainte-Aldegonde fit sur Lierre une sortie imprudente. Il est rapporté que son père, en apprenant cette triste nouvelle, dit simplement, comme autrefois Xénophon : *Je savais qu'il était mortel.* Malgré ces paroles trop vantées, on est fondé à croire que la blessure fut profonde.

L'épitaphe d'Elbert De Leeuw, dans l'église Saint-Eusèbe d'Arnhem, est ainsi conçue :

ELBERTO LEONINO J. C. AMPLISS.
IN FLORENTE QUONDAM ACADEMIA LOVANIENSI
PRIMARIO JURIS PROFESSORI,
CONSILIARIO STATUS, DUCATUS GELDRIÆ
COMITATUSQUE ZUTPHANIÆ CANCELLARIO.
OBIIT AN. CIↃ.IↃ.XCVIII. DIE VI. DECEMBRIS, ÆTATIS
[SUÆ LXXIX.
VIXIT IN PRIMO AC UNICO MATRIMONIO ANNOS LII.

Dans la galerie des Halles, à Louvain, on remarque un beau portrait de Leoninus.

Alphonse Le Roy.

Valère André, *Fasti Academici Lovan.* — Foppens, *Bibl. belgica.* — Van Cappelle, *Bijdragen*, etc. — Groen Van Prinsterer, *Archives*, etc., t. VI — Gachard, *Corresp. du Taciturne*, t. III. — Th. Juste, *Soulèvement des Pays Bas*, t. II. — Goethals, notice sur Leoninus, dans l'*Histoire des lettres*, etc., *de Belgique*, Bruxelles, 1840, in-8°, t. I, p. 98-148.

DE LEEUW (*Gauthier*) ou DE BEKA, jurisconsulte, professeur de droit à l'université de Louvain, né à Beek, près de Helmond (Brabant septentrional) vers l'année 1460, mort à Bruxelles le 18 mars 1517. Son nom de famille était *De Leeuw*. Il fit son cours de philosophie à la pédagogie du Château qu'il administra plus tard (vers 1495) pendant quelque temps comme régent. D'abord licencié en droit canonique, il prit aussi la licence en droit civil, en 1495, et fut promu au doctorat dans les deux droits, le 8 octobre 1498, le même jour que Gabriel de Mera et Marc de Steenbergen. Dès l'année 1495, il avait été nommé professeur ordinaire, et chargé du cours des Pandectes. En 1502, il devint professeur primaire des lois, *legum*, et conserva cette chaire jusqu'à sa mort arrivée en 1517. Son corps fut enterré à Louvain au couvent des Bogards, qui passa plus tard aux prêtres de l'Oratoire. On grava au-dessus de sa tombe l'inscription suivante : *Hic jacet venerabilis vir ac magister Gualterus de Beka, utriusque juris doctor, qui obiit anno* CIↃ.IↃ.XVII, *mensis martii* XVIII. Gautier de Beka jouissait d'une grande considération parmi ses collègues; aussi l'honorèrent-ils jusqu'à trois fois de la pourpre rectorale en 1495, 1501 et 1509. Il fonda par testament quatre bourses : deux à la pédagogie du Château, pour l'étude de la philosophie, et deux autres au collége de Saint-Ivon, dit des *Bacheliers* pour l'étude du droit.

E.-H.-J. Reusens.

Molanus, *Historiæ Lovaniensium libri XIV ed. P. F. X. De Ram.* — Valerius Andreas, *Fasti academici.* — Coppens, *Nieuwe beschryving van het bisdom van 's Hertogenbosch*, I, p. 365.

DE LEEUW (*Gilles*) ou EGIDIUS CANTOR. XIVe siècle. Voir GILLES DE LEEUW.

DE LEEUW (*Gilles*), moine de Saint-

Haubert, poète, oculé, mort en 1337. Voir Gilles De Leeuw.

De Leeuw (*Guillaume*) ou **Van der Leeuw**, graveur à l'eau-forte, à la pointe et au burin. Né à Anvers, de 1600 à 1608, selon les dates divergentes de la plupart des biographes; mais selon Jaubert, en 1610, et selon Fr. Basan, en 1620, deux indications erronées, à en juger par le millésime de 1633 inscrit sur le portrait de l'*Homme au manteau*, de Rembrandt van Ryn. Élève et condisciple de Pierre Soutman, P. Van Sompel, Jonas Suyderhoef et J. Leys ou Louys, il n'adopta pas, comme ceux-ci, la pratique pointillée du maître : au lieu de points, il employa des tailles courtes et méplates, qui produisent des effets très-pittoresques. Sa gravure, dit Huber, a de la force et de la couleur. Ses estampes sont des reproductions estimées de tableaux de Rubens, de Rembrandt van Ryn, de Jean Lievens et d'Adrien van Nieulandt. Les planches marquées de son nom ou de ses initiales sont très recherchées et devenues rares. On mentionne les suivantes, d'après P.-P. Rubens : *Loth enivré par ses deux filles* et *Daniel dans la fosse aux lions*, planches in-fol. en largeur; la *Vierge des douleurs, soutenue par des anges* et le *Martyre de sainte Catherine*, in-fol.; les quatre *Grandes Chasses de Rubens* : la chasse aux lions, la chasse au loup, la chasse au sanglier et la chasse au crocodile et à l'hippopotame, de format très-grand in-fol. en largeur. D'après Rembrandt : *Tobie et sa Femme*, planche in-fol., morceau à effet; *David jouant de la harpe devant Saül*, grand in-fol. en hauteur; le portrait de la *Femme de Rembrandt*, grand in-fol.; *Marianne*, la femme voilée, in-fol.; portrait d'un *Jeune homme*, avec manteau et haubert, *A°* 1633, planche in-fol. D'après Jean Lievens : *Saint François en méditation* et *Saint Antoine*, tous deux à mi-corps. Dans une suite de six paysages : *Sites du Tyrol*, d'après Adrien van Nieulandt, planche in-fol. en larg., il a traité les fonds et les ciels d'une pointe si fine, si serrée, que sa gravure imite le dessin, et donne [illegible] d'une variété extraordinaire, [illegible] introuvables aujourd'hui. [illegible]

[illegible] Huber et Rost, *Manuel des [illegible] teurs de l'art. — Fr. Basan, [illegible] anciens et modernes. — Jaubert, [illegible] l'amateur d'estampes. — Charles [illegible] nuel de l'amateur d'estampes. — Christ. Kramm, *Levens en werken der [illegible] schilders, beeldhouwers, graveurs [illegible]*

De le Loz de Buillemont (*Jean-François*), écrivain [illegible] né à Mons, vers la fin de [illegible] mort le 12 juin 1740. Il fit [illegible] phie au collége du Lys, à [illegible] il obtint, deux ans après, [illegible] place, à la promotion générale [illegible] pédagogies. On rapporte que [illegible] mourut de joie en apprenant [illegible] de son fils. Indécis d'abord [illegible] brasserait pas la profession [illegible] avocat au conseil du Hainaut, [illegible] bientôt à entrer dans les [illegible] étudia la théologie et, [illegible] devint *prieur des vacances* [illegible] blique. Plus tard on l'appela [illegible] de Vlierbeek, près de Louvain, [illegible] instruire les jeunes religieux [illegible] son et, de là, à la sollicitation [illegible] prieur, Pierre De Wulf, il alla [illegible] les mêmes fonctions chez les [illegible] réguliers de Saint-Martin. [illegible] licencié en théologie, il enseigna [illegible] science à l'oratoire de Montaigu, [illegible] séminaire de Gand. En 1695, [illegible] une chaire à Louvain ainsi qu'un [illegible] nicat de seconde fondation en [illegible] de Saint-Pierre. Le 4 novembre [illegible] il fut promu à un canonicat de [illegible] mière fondation au même chapitre, [illegible] succédant à Henri de Charneux, [illegible] professeur royal de théologie. En [illegible] il remplaça Jean Lovinus comme [illegible] dent du petit-collége, et fut nommé [illegible] 15 mars 1737, doyen de Saint-[illegible] il était aussi, à cette époque, chanoine de Renaix.

De le Loz de Buillemont fut [illegible] homme d'une grande piété, très-[illegible] table, ennemi des intrigues et fort [illegible] mis aux décrets du saint-siége. On [illegible] lui : *Explicationes in Summam D. [illegible] Aquinatis. Quibus præmittuntur D[illegible]*

tationes de locis theologicis, Scripturâ, conciliis, Pontifice. Tomus primus, Lovanii, 1727, in-8° de 530 pages. Ouvrage resté incomplet.

Aug. Vander Meersch.

Paquot, *mémoires littéraires*, t. IX. — Mathieu, *Biographie Montoise.* — Piron, *Levensbeschryvingen.*

DELEN (*Jean* **VAN**), sculpteur, né à Malines, et mort le 12 mars 1703, à Bruxelles, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Géry. Par suite de son mariage avec la fille de Luc Faydherbe, les liens de la plus étroite parenté l'unissaient à cet illustre maître, dont il avait été l'élève. Il fut admis, en 1644, dans le métier des quatre couronnés de Bruxelles. Charles II, roi d'Espagne, alors souverain des Pays-Bas catholiques, l'honora du titre de sculpteur, par des lettres patentes du 4 septembre 1675.

Assiégée par le maréchal de Villeroy, à la tête d'une armée française, Bruxelles eut à subir, à la fin du XVIIe siècle un épouvantable désastre; lorsque la tourmente fut passée, on se mit résolûment à l'œuvre pour relever les ruines causées par le bombardement. La Grand'Place, entre autres, avait été dévastée de fond en comble, et il restait peu de chose des riches maisons des corporations, bâties dans cette partie de la ville. En 1698, la corporation des merciers, qui occupait alors la maison dite du *Renard*, fit reconstruire cet édifice; Van Delen fut appelé à faire les sculptures de la salle de réunion; Marc Devos avait été chargé d'exécuter celles de la façade.

L'habileté de Van Delen lui valut aussi l'exécution de deux monuments funéraires érigés à Bruxelles : celui de Jacques d'Ennetières, baron de la Berlière, décoré de figures, placé dans la chapelle du Saint-Sacrement de l'église de Sainte-Gudule, et celui de Charles d'Hovyne, président du conseil privé du Brabant, mort en 1671, également décoré de figures, et qui se trouve dans l'église Notre-Dame de la Chapelle, à gauche de la principale entrée. Ces deux monuments, d'un beau caractère, sont composés de marbres blanc et noir; ils rappellent par leur style l'ordonnancement des belles œuvres du célèbre architecte Vredeman de Vries.

Van Delen fit encore, pour l'église de Sainte-Gudule, cinq confessionnaux en bois, jadis placés dans la chapelle Notre-Dame et qui ont été transportés depuis dans les nefs latérales. Ces confessionnaux sont d'un beau travail sculptural. Notre artiste est aussi l'auteur des figures en marbre, représentant *l'Espérance* et *la Charité*, qui existaient autrefois dans la chapelle de Sainte-Ursule, à droite du chœur, de l'église Notre-Dame des Victoires au Sablon, à Bruxelles. Il décora également, pour l'église du prieuré de Terbanck, près de Louvain, un maître-autel en marbre, orné de deux figures représentant la sainte Vierge et saint Jean l'Evangéliste; il entreprit, en 1685, pour 2,500 fl., un beau monument en marbre, élevé dans l'ancienne abbaye de Forest, à la mémoire des abbés de ce monastère.

Enfin il sculpta, pour l'église de Notre-Dame au delà de la Dyle à Malines, une statue du Christ; elle est placée dans la grande nef, contre la première colonne, à l'angle du transept sud et de la nef.

Edmond Marchal.

DE LE PASTURE (*Roger*), peintre, né à Bruxelles, en 1480, mort en 1529. Voir VANDER WEYDE (*Roger*).

DE LESCAILLE (*Charles-François-Joseph*), homme de guerre, né à Bruxelles le 8 mai 1779, mort à Bruges le 24 janvier 1842. De Lescaille entra au service d'Autriche dans un des régiments nationaux belges, en avril 1794; il fit toutes les campagnes sur le Rhin, en Allemagne et en Italie jusqu'à la paix de Lunéville; assista successivement au siége de Mayence pendant l'hiver de 1794 à 1795; à la bataille d'Heidelberg; au combat d'Altenkirchen, où il fut blessé; aux journées de Freidberg, et de Greisenfels; à l'attaque de Kehl; au blocus de Philipsbourg; au combat du Mont-Cenis; à celui de Casteggio, où il se distingua; enfin à la bataille de Marengo.

Il s'était élevé, de grade en grade, jusqu'à celui de sous-lieutenant. Après le traité de Lunéville, qui forçait l'Au-

triche à renoncer aux provinces des Pays-Bas, De Lescaille entra dans les rangs français et fit, avec la grande armée, les campagnes de 1805, 1806 et 1807. Il servait alors en qualité de lieutenant dans le célèbre 112e régiment de ligne, où tant de Belges avaient été incorporés. En 1809, il fit la campagne d'Italie; sa belle conduite à la bataille de Raab, où il fut grièvement blessé, lui fit obtenir le grade de capitaine. Après l'expédition en Sicile, à laquelle il prit part en 1810, il devint l'aide de camp du général de division Pacthod. Il fit encore les campagnes de 1811 et 1812 en Russie, et celles de 1813 et 1814 en Allemagne et en France, puis rentra en Belgique en 1815. Il y obtint le commandement d'un bataillon avec le grade de lieutenant-colonel et fut mis à la retraite en 1816, à l'âge de 37 ans seulement.

Dès les premiers jours de la révolution de 1830, le lieutenant-colonel De Lescaille s'empressa de mettre son expérience à la disposition du gouvernement provisoire de la Belgique; il fut investi immédiatement (29 septembre) du commandement de la place de Bruxelles. Il rendit de grands services à l'ordre public dans ces circonstances difficiles, et dès que la sécurité intérieure fut assurée De Lescaille qui, malgré vingt campagnes de guerre et plusieurs blessures, avait conservé toute la verdeur de la jeunesse, alla prendre le commandement d'une des brigades de l'armée de l'Escaut; il assista au fatal combat de Louvain à la tête du 12e régiment de ligne.

Le colonel De Lescaille fut ensuite investi successivement du commandement de la province de Luxembourg (22 septembre 1831) et de la Flandre occidentale (28 avril 1832). Ce brave et intrépide officier offrait le véritable type de l'honneur militaire; il était membre de la Légion d'honneur depuis le 18 février 1813 et chevalier de l'ordre de Léopold depuis la création de cet ordre.

Général baron Guillaume.

Vigneron, *La Belgique militaire. — Archives de la guerre*, d'Autriche, de France et de Belgique.

* **DE L'ESCLUSE** (*Jules-Charles*) naquit le 19 février 1536, à Arras dans l'Artois et mourut à Leyde, le 4 avril [illegible]. Aujourd'hui on écrit volontiers [illegible] DE L'ECLUSE. D'ailleurs c'est le nom sous lequel CAROLUS CLUSIUS que ses [illegible] rendu célèbre et qui a été [illegible] l'usage en botanique.

Son père, Michel de [illegible] seigneur de Watènes, [illegible] tières, et conseiller à la cour [illegible] de l'Artois; sa mère, Guill[illegible] neault, fut une femme exce[illegible] ses vertus et ses belles qualités. [illegible] l'aîné des enfants et devint [illegible] le titre de seigneur de W[illegible] parents l'envoyèrent à Gand [illegible] ses humanités chez Paul Buch[illegible] on le confia pendant deux ans [illegible] 1546, il alla à l'université de [illegible] dont la célébrité était univers[illegible] admis au collége des Trois-[illegible] fondé, d'après les conseils d'[illegible] Jérôme Busleiden et qui était [illegible] comme le premier collége de [illegible] se perfectionna dans la connaissance [illegible] grec et du latin aux cours [illegible] Amerot et de Pierre Nannius. [illegible] de vingt-deux ans, il obtint le [illegible] de licencié en droit sous Gabriel [illegible] Son père ayant voulu qu'il fît [illegible] de jurisprudence, il acquit en peu [illegible] nées des connaissances classiques [illegible] solides et se familiarisa avec [illegible] latine au point de la parler et de l'[illegible] en perfection, dans un style si [illegible] si élégant qu'il semble couler de [illegible] cicéronienne. Cette instruction [illegible] mentale lui mit entre les mains [illegible] moins précaire que celle de la fortune [illegible] de la naissance : elle assura son [illegible] pendant une vie qui fut toujours [illegible] rieuse, et elle contribua à la renommée [illegible] de ses travaux scientifiques.

De l'Escluse, après avoir terminé [illegible] études classiques à l'université de Louvain, partit pour l'Allemagne et [illegible] l'année 1548 à Marbourg, où [illegible] Oldendorp enseignait la science du droit. Il ne s'était appliqué à la jurisprudence que par soumission à la volonté paternelle; aussi, à l'université de Marbourg, s'attacha-t-il avec prédilection aux controverses philosophiques et [illegible] il dans l'intimité du théologien [illegible]

[illegible] préoccupé, d'ailleurs, [illegible] foi religieuse. Sur [illegible], il voulut entendre [illegible] Mélanchton, qui [illegible], en Saxe. Il alla [illegible] auprès du rédacteur [illegible] d'Augsbourg. Depuis [illegible] un inébranlable atta- [illegible] et il lui demeura [illegible] confiscation de son pa- [illegible] martyre de quelques [illegible].

[illegible] l'Ecluse partit pour [illegible] il se rendit à Stras- [illegible] l'est de la France, [illegible] dans le Dauphiné, [illegible] à Montpellier. Il se [illegible] université le 3 octo- [illegible] s'installer chez le pro- [illegible] il devint le dis- [illegible] et le commensal. [illegible] à recueillir les [illegible] sur les poissons. [illegible] Planchon, était [illegible] depuis, un écri- [illegible] un artiste dans le [illegible] belle langue latine [illegible] d'organe à l'Europe [illegible]. C'est, dit-on, sa [illegible] forme, non la ma- [illegible] édition latine de [illegible] sur les poissons. [illegible], furent employés à [illegible] jusqu'à son séjour à [illegible] n'aurait pas soupçonné [illegible] tout entier aux lettres, [illegible] controverses religieuses, [illegible] pour les sciences [illegible] il dit quelque part, [illegible], qu'il ne saurait [illegible] de la botanique, [illegible] fait ses insignes dé- [illegible].

[illegible] les cours de médecine [illegible] *De Piscibus marinis* [illegible] en 1554, De [illegible] les environs de Mont- [illegible] Narbonnais. Pendant [illegible], il se lia d'amitié [illegible], qui fut fort en [illegible].

[illegible] ont répété, d'après [illegible] aurait pris à l'uni- versité de Montpellier le grade [illegible] en médecine, mais les archives de cette université sont muettes à cet égard; lui-même ne se donne nulle part le titre de docteur et, d'ailleurs, il ne pratiqua jamais la médecine. Paquot assigna à ce diplôme la date de 1552; nous ignorons, il est vrai, où Clusius s'est trouvé cette année-là, mais nous savons qu'il quitta Montpellier en 1554, l'année même de la publication du livre de Rondelet dont il aurait ainsi surveillé l'impression jusqu'au bout.

La guerre entre Henri II et Charles-Quint était alors acharnée : les Français victorieux ravageaient le Cambrésis, le Hainaut et même le Brabant. Clusius, rappelé auprès des siens, reprit la route des Pays-Bas et arriva à Anvers, où son père s'était réfugié. Il rapportait de Montpellier de nombreuses observations de botanique; les renseignements de toute sorte donnés par lui sur la flore du Narbonnais, dans les ouvrages qu'il publia plus tard, en font foi; mais il ne songeait pas à les publier alors. C'était l'époque de la rénovation de la botanique : *Les Jardins de santé* du XVe siècle, incunables qui reflètent la naïveté et les fictions du moyen âge, avaient déjà cédé la place à des œuvres d'érudition et même d'observation. En 1536, paraissait le *de Natura stirpium*, de Jean Ruel; en 1539, le *Neu kreuterbuch*, de H. Tragus (Jérôme Bock), et en 1542, le *de Historia stirpium commentarii*, de Léonard Fuchs, qui marque le commencement d'une période nouvelle. En 1554, apparurent à la fois les *Commentaires* de Matthiole sur Dioscoride, l'*Histoire générale des plantes* de Jacques Dalechamps et le *Cruydtboek* de Dodonée. Cet ouvrage flamand, destiné à la vulgarisation de la botanique, eut une grande vogue; mais il n'était guère accessible ni aux provinces wallonnes des Pays-Bas, ni à la France. De l'Ecluse résolut d'en écrire une traduction française, et il était bien préparé pour cette entreprise. A partir de ce moment, il se lia avec le célèbre médecin malinois. L'*Histoire des plantes* fut imprimée à Anvers par Jean Loë (Jean van Loe) et publiée en 1557, dans

le format d'un petit in-folio, en 584 p., sans les tables. C'est une traduction correcte du *Cruydtboek*.

A la suite de l'Histoire des plantes, on voit le *Petit Recueil auquel est contenue la description d'aucune gomme et liqueurs, provenant tant des arbres que des herbes, retiré en partie hors de l'herbier aleman et assemblé en partie hors des escrits divers d'autheurs tant anciens que modernes, par celui qui a traduit l'Herbier de bas aleman en françois*. C'est le premier ouvrage de Clusius, qui n'attacha jamais grande importance à cette compilation.

Nous perdons sa trace jusqu'en 1561, où nous le retrouvons à Paris dirigeant l'instruction de deux jeunes Silésiens : Thomas et Abraham Rediger, qui semblent lui avoir été recommandés par le docteur Jean Craton de Kraftheim, de Breslau, médecin de l'empereur, homme instruit, qui se plaisait dans le commerce des savants et dont on conserve, à la bibliothèque de Breslau, les lettres que lui adressaient Clusius, Dodonée, Ortelius, Mercator, Montanus, etc. Au mois de septembre 1561, une peste envahit Paris et mit en fuite tous les étudiants des écoles : Clusius se réfugia, avec ses deux jeunes gens, à Orléans, mais il put revenir bientôt à Paris. Il suivait, paraît-il, les cours des docteurs Goupyl et Louis Duret, à la faculté de médecine, et il prenait intérêt à la botanique. Il s'occupait alors à traduire en latin un ouvrage italien de matière médicale, qui parut en 1561, sous le titre d'*Antidotarium, sive de exacta componendorum miscendorumque Medicamentorum ratione libri tres*, in-8o, 128 feuillets, chez Chr. Plantin, récemment établi à Anvers. La préface est datée de Paris, le 1er avril 1561. Les troubles de cette ville au commencement du règne de Charles IX, obligèrent De l'Escluse et ses deux disciples à fuir précipitamment, au mois d'avril 1562, et à se réfugier dans les Pays-Bas. Il alla se fixer à Louvain, où il rechercha la société de Biesius, de Cornelius Valerius, de Gemma et d'autres hommes distingués dont l'enseignement pouvait être utile à Thomas Rediger. Clusius cessa ses fonctions auprès de celui-ci, le 1er août 1563. [illegible] temps, et sans doute à l'[illegible] son puissant ami Craton de [illegible] un seigneur d'Augsbourg, [illegible] ger, comte de Kirchperg et [illegible] horn, lui confia ses deux fils, [illegible] Marc Fugger, pour les [illegible] dans un voyage d'instruction [illegible] avoir lieu en Italie. Clusius [illegible] Augsbourg afin de prendre [illegible] ments nécessaires avec cette [illegible] mille; il passa par Cologne, [illegible] d'août 1563 et il fut de retour [illegible] dès le mois d'octobre : il [illegible] de partir et il se proposait [illegible] fixer à Pise; mais diverses [illegible] le retinrent à Gand, dans sa [illegible] telle sorte qu'il ne put se [illegible] route qu'au commencement [illegible] Au lieu de visiter l'Italie, Clusius [illegible] pupilles parcoururent l'Espagne [illegible] Portugal : ils avaient [illegible] suivre les côtes occidentales [illegible] et quelque circonstance fortuite [illegible] sans doute à renoncer à leur [illegible] projet. Ce voyage est le premier [illegible] gloire de Clusius, parce qu'il [illegible] résultat la découverte de plus [illegible] pèces de plantes jusqu'alors [illegible] Mais son zèle eut à lutter contre [illegible] coup de fatigues, de misères, [illegible] courses à travers les montagnes [illegible] furent fatales. Il tomba, dit-on, [illegible] son cheval, dans un précipice et se [illegible] le bras droit; dans une autre [illegible] pendant qu'il était en chemin [illegible] rendre à Gibraltar, il se blessa [illegible] jambe au moment où il s'efforçait [illegible] racher quelque plante nouvelle [illegible] rocher.

Aussitôt son retour à Anvers, [illegible] de juin 1565, il s'empressa de [illegible] publier, chez son ami Plantin, certaines lettres de Nicolas Cleynaerts, de [illegible] qu'il avait trouvées à Salamanque, [illegible] Auguste Vaes (Vasæus) et à Grenade. Clusius faisait grand cas de ces lettres. Il avait aussi rapporté d'Espagne [illegible] Inscriptions que mentionnent les Lettres de Juste Lipse et qui ont été reproduites dans les *Inscriptiones Hispanicæ* de Hubner.

La vie étant trop chère à Anvers, il

alla s'établir à Bruges, où il passa l'année 1566 et la plus grande partie de l'année suivante, auprès de Gui et Marc Lauweryn (*alias* Laurin), seigneurs de Watervliet, qui accordaient, en ce temps-là, aux sciences et aux lettres un généreux appui : De l'Escluse figure au nombre de leurs amis. Il était lié, à la même époque, avec Hubert Goltzius, Boisot, Brancion, Plantin et Raphelenge. Il allait quelquefois à Malines visiter Dodonée, qui travaillait à son *Histoire des fleurs*. La lecture d'un petit livre sur les pierres, par Gesner, réveilla en lui le goût pour la minéralogie. Mais l'orage s'était déchaîné sur notre pays : nos belles provinces, naguère si florissantes, se révoltaient contre le joug sanguinaire du duc d'Albe. Un oncle paternel de Clusius fut condamné au dernier supplice et ses biens furent confisqués. Clusius lui-même souffrait alors des blessures dont il avait été atteint en Espagne; quand les malheurs publics et ses douleurs lui laissaient un peu de liberté d'esprit, il s'occupait à traduire en latin des ouvrages qu'il avait rapportés d'Espagne et de Portugal et à rédiger ses propres observations. Il avait trouvé à Lisbonne un livre précieux qui avait été publié en 1563, à Goa, dans les colonies portugaises, par Garcia del Huerto sous le titre de *Coloquios dos simples*. Bien que cet ouvrage eût été écrit en latin, l'auteur l'avait fait paraître en portugais. Clusius le rendit à la langue scientifique en l'abrégeant et en le coordonnant. Il remit son manuscrit à Plantin, au commencement de 1566; mais diverses circonstances en retardèrent la publication jusqu'au mois d'avril 1567. Il parut alors sous le titre de *Aromatum et simplicium aliquot medicamentorum apud Indos nascentium Historia*. Anvers, 1567, in-8° m°, 250 pages. On trouve dans cet ouvrage les premiers renseignements sur l'aloès, l'assa-fœtida, le benjoin, la laque, le camphre, le bétel, le macis, la muscade, le girofle, la cannelle, la manne, le poivre, la noix de coco, la noix des Maldives, les myrobolans, la rhubarbe, le gaïac, etc. Ce petit livre, fort intéressant, eut beaucoup de vogue et donna au nom de son auteur un surcroît de considération et de popularité : il fut réimprimé quatre fois.

Dans la même année, le libraire Michel Vascosan, à Paris, publia la belle édition de la *Vie des hommes illustres grecs et romains*, de Jacques Amyot. On y trouve *les Vies d'Annibal et de Scipion l'Africain traduites du latin de Donat Acciajoli en françois*, par Charles De l'Escluse.

Vers le même temps, Clusius a dressé, pour le célèbre géographe Abraham Ortell (Ortelius), une table chronographique de la Gaule narbonnaise qui fait partie du *Theatrum Orbis terrarum* publié en 1570. Il avait promis d'insérer aussi dans cet atlas la *Tabula chronographica Hispaniæ, antiquis et recentibus locorum nominibus inscriptis*.

Dès l'année 1567, Clusius s'occupait, à Bruges, de rédiger ses observations sur les plantes rares de l'Espagne : tout en les décrivant, il faisait déjà préparer les planches de son ouvrage par un excellent dessinateur qu'il avait rencontré à Malines, auprès de Dodonée. A la fin de cette année, il vint habiter cette dernière ville, où il demeura jusqu'en 1571.

Le malheur accablait son courage : il voyait sa patrie réduite à l'état le plus misérable, et l'idée de s'expatrier germait déjà dans son esprit, quand il fut lui-même atteint dans ses plus chères affections : on dépouilla son vieux père, presque octogénaire, de son patrimoine pour avoir assisté à des réunions suspectes. Il en avait reçu, par donation, peu après son retour d'Espagne, un bien qui, d'ailleurs, devait lui venir en héritage et dont le revenu contribuait à le faire vivre honnêtement. Mais, en présence de l'infortune de son père, il n'hésita pas à en faire la restitution. Il s'appliquait alors à son *Histoire des plantes d'Espagne;* mais il eut des moments de profond découragement.

Par une singulière coïncidence, l'époque la plus tumultueuse de notre histoire moderne, le milieu du XVIe siècle, est aussi la plus renommée dans l'histoire de l'horticulture. Clusius, pendant

qui habitait Bruges et Malines, porta un plus vif intérêt aux plantes susceptibles d'orner les jardins : il ne négligea pas une occasion de se procurer des graines ou des bulbes. Son nom est particulièrement lié à l'introduction d'un grand nombre de plantes bulbeuses, de quelques iris, de la jonquille (*Narcissus Jonquilla*), qu'il avait remarquée dans les prairies de Tolède, de Séville et de Cadix, du narcisse tardif (*N. serotinus*) et du narcisse à bouquet (*N. Tazetta*), qu'il trouva à Gibraltar et en Portugal.

En 1571, il alla de nouveau à Paris et de là à Londres, en s'embarquant à Dieppe (*sic*, voy. Paquot). Il avait d'actives relations avec plusieurs botanistes anglais, notamment avec le docteur Thomas Penny (Penna), qui n'a rien publié, mais qui passe pour avoir eu de grandes connaissances en botanique. Penna fournit à Clusius quantité de notes et de dessins. On ne peut douter, dit Pulteney (p. 88), que tous deux se soient intimement connus. Un pharmacien de Londres, amateur passionné de tulipes et de curiosités exotiques, Jacques Garet, qui traduisit en anglais l'ouvrage espagnol d'Acosta sur les Aromates des Indes, communiquait régulièrement à Clusius tout ce qu'il recevait de nouveau ou d'intéressant. On peut supposer que Clusius alla passer quelque temps chez ses amis afin de visiter leurs collections de plantes vivantes et de produits exotiques. Il fit sans doute la connaissance de Henry Lyte qui, sur l'*Histoire des plantes*, de Clusius, entreprit une traduction anglaise du *Cruydt-boeck* de Dodonée, imprimé à Anvers en 1578, avec les planches. Lui-même rapporta de ce voyage, en 1572, un petit livre espagnol, par le docteur N. Monardes, sur les médicaments du nouveau monde. Il repassa par Paris (d'après Jean Meurs), où il se trouvait probablement quand la soldatesque de Ferdinand de Tolède pilla la ville de Malines.

Sur ces entrefaites, au commencement de 1573, son vieux père vint à mourir, près d'Armentières, dans son pays natal, l'Artois. Le titre de seigneur de Watènes appartenait à Clusius, en vertu de son droit d'ainesse, mais il [illegible] à son frère cadet. [illegible] retenait plus dans les Pays-[illegible] considéré, sans doute, pour [illegible] teté, pour sa science ; mais il [illegible] sans famille, sans ressources [illegible] ploi. J. Craton de Krafftheim [illegible] avoir été son bon génie, [illegible] pendant la vie de Clusius, [illegible] par les lettres qu'il nous a [illegible] qui le font connaître jusque [illegible] mité. Déjà il l'avait mis [illegible] avec la famille Rediger, de [illegible] avec le comte Fugger, de [illegible] ce fut lui aussi qui, selon [illegible] rence, lui fournit l'occasion [illegible] pour Vienne. Médecin de l'[illegible] jouissait, paraît-il, d'un grand [illegible] il en usait pour répandre des [illegible] sur les hommes de science. [illegible] Nicolas Biese, qui avait été [illegible] l'université de Louvain où il [illegible] De l'Escluse, était, depuis peu [illegible] attaché à la cour d'Autriche, [illegible] en qualité de médecin de l'[illegible] Maximilien II, et l'on peut lui [illegible] une part dans la faveur dont [illegible] l'objet. Quoi qu'il en soit, [illegible] de quarante-huit ans, fut appelé [illegible] par ordre de l'empereur. Il [illegible] route le 2 septembre 1573, par [illegible] et Francfort. Il se procura pro[illegible] les fonds nécessaires pour le [illegible] le règlement de ses affaires, en [illegible] l'éditeur Plantin le manuscrit d'[illegible] duction qu'il venait de terminer [illegible] l'ouvrage espagnol de N. Monardes [illegible] la matière médicale des Indes [illegible] tales. Cette traduction fut imp[illegible] pour la première fois par Chr. [illegible] à Anvers, en 1574, sous le titre de [illegible] *simplicibus medicamentis ex occi[illegible] India delatis quorum in medicina [illegible] est*, in-8o. Parmi les matières végét[illegible] dont il y est traité, en remarque [illegible] copal, le ricin, le sassafras, le [illegible] cum et surtout le tabac, qui est [illegible] figuré et dont le nom viendrait d'[illegible] où cette plante est commune.

On manque de renseignements [illegible] précis sur la position que Clusius [illegible] pait à Vienne. Il est certain qu'il [illegible] attaché au jardin de l'empereur ;

[illegible] par J.-N. von Jac- [illegible] et plus récemment par [illegible], ont prouvé que [illegible] formule euphémique que [illegible] de Clusius lui ont attribué [illegible] du jardin botanique [illegible] position ne fut jamais la [illegible] titre des deux ouvrages [illegible] pendant son séjour à Vienne, [illegible] aucun rang, aucune [illegible] chargé d'un emploi dans [illegible] de l'empereur, quel- [illegible] une intendance, pour [illegible] des honoraires, depuis [illegible] 1574 jusqu'à la fin de [illegible] peut-être ses fonctions [illegible] du règne de Rodol- [illegible] 77, mais il fut bientôt la [illegible] convictions religieuses et [illegible] à la cour. Il habitait [illegible] Jean Aichholtz, profes- [illegible] sité, dans une maison [illegible] déterminer l'emplacement; [illegible] encore en 1865, quand le [illegible] la retrouva dans le [illegible] Aichholtz possédait, [illegible] jardin, situé probablement [illegible] (*Hortus pensilis*) de [illegible] où il se délassait en [illegible] horticulture avec son hôte, [illegible]

[illegible] de Monardes et [illegible] en 1574, la première [illegible] de Clusius à Vienne. [illegible] en même temps une [illegible] de la traduction [illegible] lors Clusius s'élève au- [illegible] modeste de traducteur [illegible] réputation par des œu- [illegible]. L'année 1575 fut la [illegible] de sa vie, à en juger, [illegible] les apparences. Il était, [illegible] nnaire d'un souverain [illegible] une position conforme [illegible] botaniste; il se trou- [illegible] amis, dans la com- [illegible] distingués, parmi [illegible] plaît à nommer les deux [illegible] impériaux, Craton [illegible] Julius Alexandrinus; le [illegible] graphe impérial Jean [illegible] tout ses compatriotes : [illegible], qui avait été nommé médecin de l'empereur, et Ogier de [illegible] becq qui, au retour de sa célèbre ambassade à Constantinople, avait été nommé bibliothécaire de la Cour. Si l'on en peut croire Cleynaerts, l'empereur favorisa Clusius de lettres nobiliaires.

A Vienne, il mit la dernière main à sa Flore d'Espagne, qui parut à Anvers, chez Plantin, à la fin de février 1576, sous le titre de *C. Clusii Atreb. rariorum aliquot stirpium per Hispanias observatarum Historia*, I vol. in-8°. Cet ouvrage est fondamental pour la botanique du midi de l'Europe. Les gravures sont admirables de netteté et de précision. Tandis que ce livre mémorable reste, depuis trois siècles, un objet d'admiration pour le monde savant, son malheureux auteur se débattait contre la misère peu de temps après l'avoir publié. Les choses se passent souvent ainsi : la gloire dont la postérité se plaît à honorer certains noms n'est qu'une vaine réparation de l'ingratitude des contemporains.

Dès son avénement, Rodolphe II s'empressa de prendre des mesures rigoureuses contre les protestants, spécialement contre ceux qui habitaient Vienne. Clusius se trouva bientôt réduit à la plus triste extrémité. En 1578, il était littéralement à bout de ressources. Malgré des démarches réitérées, il ne recevait plus rien de l'empereur, et aurait quitté Vienne, s'il n'avait eu à cœur de terminer l'exploration botanique de l'Autriche. Il fut, d'ailleurs, encouragé dans ce travail par le sénéchal de Hongrie, baron de Bathyan, qui avait mis son château de Güssing et sa riche bibliothèque à la disposition du pauvre savant. On sait que le comte de Serotin fut aussi un de ses protecteurs. En 1578, Dodonée quitta Vienne. L'année suivante, Christophe Plantin fit paraître une troisième édition de la traduction des Aromates de Garcia del Huerto et une deuxième édition de la traduction de l'*Histoire des médicaments du nouveau monde* de Monardes. On peut croire, avec beaucoup de vraisemblance, selon nous, que cette publication fournit à De l'Escluse l'argent nécessaire pour vivre; peut-être,

[illegible] il aussi quelque ressource de leçons qu'il donnait en ville.

Frappé, mais non vaincu par l'infortune, il se remit courageusement à un genre de travail qui donne le nécessaire pour vivre : des traductions et des ouvrages qui intéressent beaucoup de monde. Le temps dont il pouvait disposer pour lui-même, et qu'il devait pour ainsi dire acheter par ce labeur, il l'employait à chercher les plantes rares ou inconnues encore de l'Autriche. En 1580, il était en relation, au sujet de plantes étrangères et de leur culture, avec l'électeur palatin Frédéric III; en lui envoyant des graines et des bulbes de plantes d'Italie, il lui adressait des instructions pour la culture des plantes exotiques : ces documents ont été publiés en 1620 dans l'*Hortorium Horstianum*, sous le titre de *Appendix cultori plantarum exoticarum utilis*. En 1581, il fit un voyage à Londres, pendant lequel il s'intéressa particulièrement aux matières d'origine végétale, que le commerce apportait des Indes et qui excitaient à juste titre sa curiosité. Il rechercha aussi avec ardeur la société des gens qui avaient été dans le nouveau monde et qui avaient vu les produits de sa merveilleuse végétation. A son retour, en 1581, il s'occupa à rédiger les notes et les renseignements qu'il s'était procurés à Londres; il prépara ainsi trois ouvrages qui parurent au commencement de 1582. Le premier est la traduction d'un supplément à l'ouvrage de N. Monardes dont il avait donné une version latine trois ans auparavant. Tout en traduisant cette œuvre, il améliora l'ordre des chapitres, en rapprochant les sujets analogues et en intercalant quantité de notes et d'observations. Cet opuscule de 47 pages in-8° sortit des presses de Chr. Plantin, en 1582, sous le titre : *Simplicium medicamentorum ex novo orbe delatorum*. Le deuxième ouvrage, publié en 1582, est une traduction abrégée, remaniée et annotée de Christoval Acosta. C'est par erreur que plusieurs biographes en font remonter la publication à 1574 : l'ouvrage original d'Acosta ne parut à Burgos qu'en 1578. Le [illegible] Clusius est intitulée : *Aromatum [illegible] dicamentorum in Orientali [illegible] tium liber*, in-8° de 88 pages. [illegible] trouve des détails curieux sur [illegible] nombre de plantes médicinales [illegible] duites aux Indes orientales. [illegible] sième livre, de 1582, contient [illegible] œuvre originale, publiée sous [illegible] notes : *Aliquot notæ in Garciæ [illegible] tum Historiam* en 48 pages, [illegible]

Quand De l'Escluse vint à Londres [illegible] 1581, Drake et ses compagnons [illegible] ture étaient les héros du jour : [illegible] garde de manquer une aussi belle occasion de s'enquérir auprès d'eux de la botanique de ces contrées lointaines justement qualifiées de Nouveau-Monde.

A la fin de 1583 parut, chez [illegible] à Anvers, la Flore de Hongrie et [illegible] triche, sous le titre de *Rariorum [illegible] stirpium per Pannoniam, [illegible] vicinas quasdam provincias [illegible] Historia, quatuor libris expressa*, in-8°. On trouve, à la fin du livre, un appendice et les tables, une [illegible] liste de fautes d'impression. [illegible] proviennent de ce que Clusius ne savait pas corriger lui-même les épreuves de ses ouvrages. Les planches, en général bien dessinées et ressemblantes, [illegible] assez mal gravées. Abstraction faite de ces taches superficielles, la Flore de Hongrie est une des bases de la botanique descriptive; on y retrouve les qualités de la Flore d'Espagne : l'invention, l'exactitude, la clarté, la concision, l'observation de la nature aidée par le savoir, un beau style, une érudition de bon aloi. Aujourd'hui, c'est surtout pour la flore alpestre que cet ouvrage est intéressant à consulter. Clusius se plaisait à explorer les sommets les plus élevés avec l'ardeur que donne le feu sacré de la science.

A partir de cette époque, la correspondance privée de Clusius, dont la divulgation a mis en pleine lumière tous les arcanes de cette âme délicate, cachant ses misères, par une sorte de pudeur, sous un voile de fierté, [illegible] presque défaut, et l'on ne peut le suivre que par ses actes publics. Il entreprit, [illegible]

en 1585, la traduction en latin des récits de voyage de Pierre Belon, et quitta Vienne, en 1587, dégoûté de la cour (*aulæ tædio*), lisons-nous dans l'*Athenæ Batavæ* de Jean Meurs : on le croira sans peine, d'après ce qu'on sait maintenant. Il vint se fixer à Francfort-sur-le-Mein, où il vécut six ans dans une profonde retraite. Le landgrave Guillaume IV de Hesse, qui aimait la botanique, lui constitua une pension annuelle et se plaisait dans sa société.

En 1593, parut à Anvers, chez la veuve Plantin, une petite édition complète des trois traductions de Clusius, concernant les plantes officinales des Indes, sous le titre de *G. ab Horto, Chr. Acosta* et *N. Monardi, Aromatum et simplicium medicamentorum apud Indos nascentium Historia;* 1 vol. in-8° de 456 pages. Cette édition est plus correcte et plus complète que les précédentes, cependant ni les figures, ni les observations des *Notæ* de 1582 n'y sont intercalées.

Clusius commençait à vieillir et, malgré la vie la plus simple et la plus laborieuse, il vivait misérablement à Francfort. De puissants amis s'intéressèrent à lui. On sait, d'après les lettres conservées à la bibliothèque de Leyde, que Philippe Marnix de Sainte-Aldegonde le recommanda, en 1590, au roi de France, alors Henri IV, avec prière de lui faire obtenir, si possible, une fonction publique à Paris. Enfin, les curateurs de l'université, encore récente, de Leyde, l'appelèrent en 1593, pour enseigner la botanique dans la chaire que Dodonée venait d'illustrer à jamais. Il put dès lors s'adonner librement à ses travaux de prédilection et jouir de quelques moments heureux. Dans ce milieu scientifique, digne de sa haute intelligence, il prépara les grands ouvrages qui résument l'activité d'une longue carrière de travail et qui l'ont fait placer au rang des fondateurs de la botanique. Ses œuvres complètes parurent en deux volumes in-folio, successivement en 1601 et en 1605.

Le *Rariorum plantarum Historia* (*Antverpiæ, ex officina Plantiniana apud Joan. Moretum, in-folio*, 1601. — *Lugd. Bat., Fr. Raphelengius*, 1605) forme une œuvre magistrale sur la botanique de l'Europe et sur un petit nombre de plantes étrangères : il a été composé, pour la majeure partie, par la réunion des Flores d'Espagne et d'Autriche et, en général, de plantes que Clusius observa pendant ses voyages ou qu'il vit dans les jardins : *Plantarum quas in variis peregrinationibus meis rariores observavi.* C'est ce qui en fait le grand mérite et oblige à y recourir quand on étudie l'histoire des plantes. La clarté des descriptions, la sûreté des renseignements et la pureté du style ajoutent encore au mérite de cet immortel ouvrage. Si l'*Historia plantarum* ne marque pas un progrès dans la méthode, elle lui apporte des matériaux neufs et inédits : plusieurs centaines de plantes y sont décrites pour la première fois. Le second volume, dédié aux Etats de Hollande et de la West-Frise, parut en 1605, sous le titre de *Exoticorum libri decem.* Tandis que le premier volume constitue une des bases de la flore d'Europe, celui-ci est plus important pour la flore exotique. Il contient, avec la réimpression de tout ce que de l'Escluse avait publié sur ce sujet, six chapitres inédits qui lui appartiennent en propre. Le cinquième et le sixième livre traitent des animaux. Viennent ensuite des éditions nouvelles et plus correctes de G. ab Orto, de Chr. Acosta et de N. Monardes, et quelques traductions nouvelles d'après ces derniers auteurs. Ces deux in-folio, le *Rariorum plantarum Historia* et l'*Exoticorum libri decem* contiennent les œuvres complètes de Clusius en botanique et en histoire naturelle, et c'est à ceux-ci que les savants modernes ont le plus souvent recours.

De l'Escluse recevait de tous côtés des communications de plantes ou de renseignements botaniques, et il a pris soin de consigner, avec la plus scrupuleuse exactitude, les noms de ses correspondants. A ce point de vue, ses ouvrages reflètent, de la manière la plus heureuse, l'état de la botanique dans les Pays-Bas,

où la floriculture était alors très-prospère.

Clusius mourut à Leyde, après seize années de professorat, le 4 avril 1609, dans sa quatre-vingt-quatrième année. Son éloge funèbre fut prononcé par le professeur Everard Vorst. On plaça une inscription laudative, gravée sur cuivre, dans l'église Notre-Dame, où il fut inhumé. Elle y subsista jusque vers 1820, quand ce temple fut abattu. Le professeur Tenwater eut soin, alors, de la faire transporter dans l'église de Saint-Pierre, qui sert aux cérémonies académiques : on l'y voit encore contre le premier pilier de droite en entrant; elle est ainsi conçue :

BONÆ MEMORIÆ
CAROLI CLUSII ATREBATIS
POS.
QUI OB NOMINIS CELEBRITATEM
PROBITATE, ERUDITIONE,
TUM REI IMPRIMIS HERBARIÆ
ILLUSTRATIONE PARTAM,
INTER AULÆ CÆS. FAMILIARES ALLECTUS,
ET POST VARIAS PEREGRINATIONES
A NOB. DENUM ET AMPLISS. D.D. CUR.
ET CONSS. IN HANC URBEM
CONDECORANDÆ ACADEMIÆ EVOCATUS,
ET STIPENDIO PUBLICO PER. ANN. XVI.
HONORATUS,
LXXXIV. ÆT. SUÆ ANNUM INGRESSUS,
OBIIT CÆLEBS. IV APRIL. M.D.C.IX.

Deux ans après la mort de notre savant, Fr. Raphelengius et Jean Moretus, successeurs de Plantin, firent paraître les œuvres posthumes : *Curæ posteriores*, à Leyde, dans le format in-4o, et à Anvers, dans le format in-folio. On trouve ordinairement, à la fin de cet opuscule, l'éloge funèbre prononcé aux funérailles de Clusius par le professeur Everard Vorst, ainsi que son épitaphe, et un extrait des *Icones et Vitæ Virorum illustrium, doctrina et eruditione præstantium* de J.-N. Boissard, qui donne une biographie de Clusius jusqu'en 1593, enfin diverses pièces de vers à la louange de l'illustre défunt.

Joachim Moersius inséra, dans son *Museum*, en 1619, un tableau chronographique de la Gaule Belgique qui avait été composé par Clusius. Ce tableau parut séparément sous le titre de *Car. Clusii, Galliæ Belgicæ chronographica descriptio posthuma; ex Museo Joachimi Moersii*. Lugd.-Bat., Jacobus Marcus, 1619. *Jean Maurs* [illegible] *storia Americana, et* [illegible] *des liqueurs*; mais [illegible] réservées d'ailleurs, [illegible] apocryphes.

On possède un certain [illegible] lettres de Clusius : l'une d'[illegible] sée à Juste Lipse, [illegible] *Centuria I Miscellanea* [illegible] ep. 49, et une autre, dans [illegible] *epistolarum* de P. Burm[illegible] 1727, tome I, p. 311. « Cl[illegible] de Vienne, le 23 mars 15[illegible] quelques particularités sur [illegible] Clusius et des remarques sur [illegible] tion du Marbre d'Auguste, [illegible] Lipse a publiées depuis dans [illegible] *rium Inscriptionum veterum*, [illegible] grand nombre de lettres [illegible] adressées au docteur Craton [illegible] et à Thomas Rediger, sont [illegible] Breslau dans la bibliothè[illegible] thienne. Elles furent édit[illegible] à Leipzig, par L. Ch. Th[illegible] elles ont été reproduites, en 18[illegible] le chanoine De Ram, dans les [illegible] tions de la Commission royale [illegible] (Annexe aux *Bulletins*). Cl[illegible] l'autorité scientifique fut app[illegible] ses contemporains, entretenai[illegible] tions fort actives et très-é[illegible] « *Vix dies præteribat*, écrit [illegible] *quo non aut ipse litteras daret, aut* [illegible] *acciperet*. » On conserve à l'Uni[illegible] de Leyde toutes les lettres qui lui [illegible] adressées; elles y sont mises en [illegible] et réunies en huit fardes, sous le [illegible] de *Illustrium et eruditorum virorum* [illegible] *feminarum epistolæ ad Carolum Cl[illegible]* W.-H. De Vriese a publié, en 18[illegible] des renseignements très-sommaires [illegible] cette intéressante collection.

De l'Escluse demeura célibataire [illegible] dit qu'il était d'une constitution [illegible] licate et d'humeur un peu mélancolique; il fut victime de plusieurs accidents graves : à la fin de sa vie, il devait se soutenir sur des béquilles. Il mourut d'une hernie étranglée. Sa vie fut malheureuse : sans famille, sans foyer, [illegible] pouillé de son patrimoine, victime de ses convictions religieuses; pour vivre, ou, plutôt, pour pouvoir travailler, [illegible]

attacher à quelque
qualité de précepteur,
eur Rondelet, pour
pour son ami Plan-
un emploi précaire à
On a eu tort de croire
heureux et le favori
qui l'ont dit se sont
les phrases pompeuses
nique. Sa correspon-
dévoilé ses angoisses;
lui donna, à la fin de
Fortune lui avait refusé :
de Leyde, il obtint
retraite dignes de son
vieillit dans la grande
et conserva pieuse-
vé le culte de sa mé-
la gloire de Clusius
asile tutélaire. On
ses dernières années
Il fut toujours indiffé-
et préféra la qualité de
nobiliaires; il avait la
candeur du cœur, une
intellectuelle : *Tem-
lioquentior, ut nunquam
ruerit etiam illa ætate,
quid aut commentator.*
En un mot, s'écriait
deux siècles et demi,
ses formules lauda-
homme de la vieille
dicam, vir prisci

étaient fort éten-
tin et le grec, il con-
l'allemand, l'espa-
vait de s'adonner à
avait étudié la philoso-
science; il était très-
et la géographie;
liers de zoologie, de
intéressait à la nu-
graphie. Il passait
herboriser, et l'hiver,
lications; lui-même
à la plume avec
Il était doué de
heureuse et il con-
de ses jours une vue

Clusius appartient au dernier quart du XVIe siècle (1526-1604). Il débuta en botanique par une traduction de Dodoens et, à ce titre, on peut le considérer comme un élève du célèbre botaniste malinois. Abstraction faite des traductions de Garcia ab Orto, de Monardes, d'Acosta et de Belon, la gloire de Clusius émane de quatre ouvrages qui ne sont pas bien volumineux : la Flore d'Espagne, celle d'Autriche, l'Histoire des plantes rares et ses Recherches sur les produits exotiques. Mais ce sont des œuvres primogénitales, fondées sur l'examen direct de la nature ; l'observation est inscrite à la première page du premier livre de Clusius (Introduction de la Flore d'Espagne) et il ne méconnut jamais cette loi. La période des commentateurs de l'antiquité, qui florissait surtout dans la première moitié du XVIe siècle, commençait à décliner, après avoir solidement préparé le développement que devait prendre la botanique, grâce à l'invention de l'imprimerie, à l'essor de la navigation et à la découverte de l'Amérique. En ce temps-là, on se préoccupait surtout de chercher dans les plantes quelque auxiliaire pour l'art de guérir. Clusius, n'étant pas médecin, n'éprouva pas cette préoccupation et, sans négliger ni l'érudition, ni la thérapeutique, il fut l'un des premiers à étudier les plantes pour elles-mêmes. Il les décrivit avec exactitude, comme il les voyait et en consignant tout ce qu'il avait vu ou appris à leur sujet. Cuvier évalue à plus de six cents le nombre de celles dont il enrichit la botanique. Clusius considéra avec une égale attention les plantes spontanées d'Europe et celles qui arrivaient d'Orient ou d'Amérique et qui commençaient à être introduites dans les jardins; il se plut beaucoup à étudier les plantes cultivées. Mais s'il fut un des fondateurs de la botanique descriptive, il n'eut pas au même degré l'esprit de synthèse : il réunit assez bien les espèces d'un même genre, mais il ne songea pas à établir une classification entre elles, ni à étudier à ce point de vue les organes des plantes. Il faut surtout recourir à lui pour l'histoire individuelle des plantes, pour la

découverte et les origines d'un nombre plus considérable qu'on ne le croit de végétaux encore aujourd'hui rares ou intéressants, souvent peu connus.

La Belgique est bien fondée à réclamer Clusius parmi ses hommes illustres : quand il vint au monde, Arras appartenait aux Pays-Bas; il fit ses études à Gand et à Louvain; il a imprimé tous ses ouvrages à Anvers; ses amis étaient Belges; quand il allait chez lui, selon ses propres expressions, il se rendait à Anvers, à Louvain, à Bruges ou à Malines. Enfin, il mourut professeur à Leyde, comme membre de la grande famille belge qui a fourni tant de célébrités aux provinces batave dans les premières années de la république.

On possède deux portraits de De l'Escluse. Le plus répandu, gravé par Van den Gheyn, figure en tête de ses œuvres : il le représente à l'âge de soixante-quinze ans, le visage ravagé par le temps, l'étude et les souffrances, avec une fort laide mine, au jugement de Paquot. Ce portrait fut souvent copié, par exemple dans Meurs et dans Foppens. L'autre portrait, très-rare, nous montre Clusius à l'âge de trente à quarante ans, avec un visage plein de distinction : il a été fait d'après un tableau original en possession de M. Rota, qui l'a laissé copier par M. Ambroise Tardieu, de Paris, pour la collection des savants dont il est parlé dans le *Dictionnaire des sciences naturelles*. Un double portrait d'après ces deux modèles, avec ses armoiries, a été publié par Ch. Morren, en tête du troisième volume de la *Belgique horticole*.

Le nom de Clusius a été attaché, dès 1703, par Plumier, à un genre de plantes d'Amérique que Lindley, en 1836, a élevé au rang de famille. Un grand nombre d'espèces lui ont été dédiées.

Édouard Morren.

J.-J. Boissard, *Icones et vitæ Virorum illustrium doctrina et eruditione præstantium*, 2 vol., 1597 (*Curæ posteriores, in calcem*). — Evr. Vorstii, *Oratio fun. in obitum V. N. et Cl. Car. Clusii Atreb.; habita die VII april. anno* 1609. Lugd.-Bat. 1609, in-8°. *Accesserunt variorum* (*Antwerpiæ*) *in off. Plantiniana Raphelengi*, 1611, 4°, 39 p. — Id. 1611, in-folio, 24 p. A la fin des *Curæ posteriores*; dans les *Mon*[illegible] ning Witten, décade 4 et [illegible] torum medic. De Manget, [illegible] nius, *Athenæ Batavæ*, [illegible] tius, *Athenæ belgicæ*, [illegible] *Bibliotheca belgica*, [illegible] *Vitæ Germ. medicor.*, [illegible] p. 182. — P. Burmann, *Sylloges variis illustribus scriptorum* [illegible] 1727, 5 vol. in-4°. — Niceron, t. XXX, p. 38. — L.-F. Foppens, [illegible] gica, t. I, p. 180, 1739. — [illegible] — Paquot, *Mémoires pour servir* [illegible] *Pays-Bas*, t. III, p. 340, 1768. — [illegible] *Bibl. bot.* 1771, t. I, p. 242. — [illegible] *de la médecine*, 1778, I, p. 604. — *Historia rei herbariæ*, 1807, t. [illegible] temay, *Esquisses hist.*, 1808. — [illegible] *Discours sur l'état de l'agriculture* [illegible] *nique dans les Pays-Bas*, 1811. — [illegible] von Jacquin, *Der Universitäts* [illegible] Vienne, 1835, in-8°. — *Caroli Cl.* [illegible] *Conr. Gesneri Tigurini Epistolæ* [illegible] *archetypis edidit, adnotationibus* [illegible] *necnon præfatus est Lud. Choulant*, Lipsiæ, 1840, in-8°. — G. [illegible] *sciences naturelles*, 1841, t. II, [illegible] Ch. Morren, *Histoire des Botanistes*, 1842. — W.-H. de Vriese, *Over* [illegible] *eigenhandige brieven aan Car. Clusius* [illegible] *den op de Bibliotheek der Leidsche* [illegible] (*Tydschrift voor Nat. Gesch. en Physiol.*, 1843, in-8°, 14 p. — Ch. Morren, [illegible] *l'Escluse*, dans les *Belges illustres*, [illegible] p. 66. — P.-F.-X. De Ram, *Caroli Clusii epistolæ ad Thomam Redingium Cratonem.*, in *Bull. de la Commission d'histoire*, t. XII, 1847. — G.-A. [illegible] *rus literaturæ botanicæ*, éd. I, [illegible] éd. 2, 1872, p. 64. — Ch. Morren, [illegible] *sacré à la mémoire de Ch. de l'Escluse*, *Belgique horticole*, t. III, 1853, p. [illegible] L.-C. Treviranus, *Die Anwendung* [illegible] *tes zur bildlichen Darstellung* [illegible] 1855. — Neilreich, *Verh. d. zool.-bot. Ges. Wien*, 1855, V, 23-27. — Ernest [illegible] *der Botanik*, 1856, t. IV, p. 302. — [illegible] mortier, *Discours sur les services rendus par les Belges à la botanique*, 1862. — [illegible] chardt, *Die in den Werken v. Clusius* [illegible] *Nachr. ü. Gallen u. Pflanzen* [illegible] in-8°, 1864-1866. — J.-E. et G. [illegible] *delet et ses disciples*, discours et [illegible] pellier, 1866, broch. in-8°. — A. [illegible] *zählung der in Ungarn und Slavonien beobachteten Gefasspflanzen*, Vienne, [illegible] H.-W. Reichardt, *Ueber das Haus des Karl Clusius während seines Aufenthalts in Wien* (1573-1588), *wohnte*. *Verh. d. zool.-bot. Ges.*, 1867, 977-986. — Ferd. Hoefer, [illegible] *la Botanique*, 1872, p. 115.

DE L'ESPINOY (*Charles*), [illegible] mort à Douai en 1585, pendant [illegible] conseil de Flandre y siégeait (1); [illegible] dant d'autres le font mourir [illegible] Paquot est de ce nombre. Il appartenait à une famille originaire de Monstrelet, portait comme surnom Guiret, d'[illegible]

(1) Foppens, dans le *Héraut d'armes*, p. 347.

…dame héritière …hart, épouse de …aleul de Charles ; …des sceaux de la cour …nne résidente à …ne Le Noir, sœur de …dit Negri, dont il …, il était écuyer, …Sleeves, Morde…, Mordyck, etc. Il …du droit et devint un …le. Par patentes du …mais d'après Paquot, …nous-nous) en 1551, …iller au conseil de …é ses fonctions pen…nnées et fit office de …le plus ancien con…ssise provoquée par …Pays-Bas de 1578 à …nseil de Flandre fut …il suivit l'assemblée, …présidant à l'ouver…anvier 1580. A dater …gistres recommencés …fait mention de lui, …r à Foppens qu'il …Charles De l'Espinoy …la première à Mar… 15 février 1551), …land, chevalier, sei…aint-Ulric, président …comptes du Brabant, …ine De Leenheere, …ntes Philippe, né de …, et connu comme …encore Charles, qui …lé ; Vigile, qui de…metière de Corbie, …ippine, qui épousa …ine, gentilhomme …Georges fut évêque …et un frère du nom …int doyen de Saint…, conseiller ecclé…nseil de Malines et …harles de l'Espinoy …son oncle Philippe …conseiller ecclésias…de Malines, inti…

…ent d'armes, t. II,

tulé : *Philippi Negri, ordinis Vellerati Aurei cancellarii, tractatus posthumus, de exemptione canonici, cum annotationibus atque additionibus Caroli de l'Espinoy.* Anvers, chez Keerbergen, 1598, in-fol.

Emile Varenbergh.

Foppens, *Le Conseil de Flandre (dans le Hérault d'armes).* — Id., *Bibl. belg.* — Paquot, t. V. — Piron, *Levensbeschrijvingen.*

DE L'ESPINOY (*Philippe*), héraldiste et généalogiste, né vers 1552, mort à Gand vers 1633. Il était né dans la même ville, selon l'assertion erronée de quelques auteurs, qui se trompent en ce point, d'abord parce que son père, originaire de Thérouanne, ne fut nommé conseiller au conseil de Flandre qu'en 1555 ; ensuite parce que Philippe lui-même n'obtint le droit de bourgeoisie et ne fut inscrit au *Poorters boeck* que le 18 mai 1618, inscription absolument inutile s'il était né Gantois.

Philippe porta le titre d'écuyer, vicomte de Thérouanne et seigneur de Cappelle-Saint-Ulric, près de Bruxelles. Cette seigneurie appartenait à la famille de sa mère Marguerite Longin : en 1592, à la suite de la mort de son père, il racheta à sa famille des droits indivis sur ce village. Quatre ans après, il céda à messire Louis Verreycken, le tiers des amendes judiciaires, le tiers des reliefs des quarante-huit fiefs de la seigneurie et quelques bois et cens, en échange d'une rente annuelle de cent florins du Rhin.

Philippe embrassa d'abord la carrière des armes, fut longtemps au service de Philippe II, et commanda comme capitaine une compagnie d'infanterie wallonne. Plus tard, il quitta l'état militaire, et alla se fixer avec sa famille dans sa terre de Cappelle-Saint-Ulric. Il se livra avec ardeur aux études généalogiques et héraldiques, et composa le grand ouvrage intitulé : *Recherches des antiquités et noblesse de Flandre.* Il avait rassemblé et compulsé de nombreuses chartes, fait des copies et des extraits considérables de documents authentiques dans divers dépôts d'archives, surtout dans celui de l'hôtel de ville de Gand, et utilisé avec soin les manuscrits

de Marcus van Vaernewyck. Son volumineux travail ne parut qu'en 1631. Paquot fait observer que la sincérité et le bon cœur de l'auteur ont aidé à le rendre trop crédule aux mémoires de quelques nouveaux parvenus, qui lui en ont imposé sur l'ancienneté de leur famille.

On connaît fort peu les faits et gestes de Philippe De l'Espinoy : nous croyons donc de notre devoir de rapporter les détails que nous avons trouvés sur son compte. Sa vie fut loin d'être exempte de soucis, du côté de la fortune comme du côté de la famille. Des revers l'obligèrent à aliéner sa seigneurie de Cappelle-Saint-Ulric ; il la vendit à son neveu Théodore de Fourneau de Cruyckenbourg, par acte du 20 octobre 1617. Dans cet acte, il stipula que la pierre tumulaire de sa mère ne pourrait être enlevée du chœur de l'église paroissiale de Cappelle ; cependant quatre ans après, à la prière de Théodore de Fourneau, il consentit à ce qu'elle fût déplacée et transportée dans la chapelle de Notre-Dame devant l'autel : de Fourneau promit, par acte authentique, passé devant les échevins de Cappelle le 22 juillet 1621, qu'il ferait pratiquer un réduit où l'on déposerait les ossements qui seraient trouvés dans le caveau des anciens seigneurs, et où, en outre, il y aurait place pour deux cercueils. Il promit également de faire transporter le tableau du maître-autel à l'autel de Notre-Dame, et d'y faire adapter, à ses frais, les volets de l'ancien tableau représentant les frères et sœurs des parents de Philippe.

Après cette vente, De l'Espinoy alla se fixer à Gand, où il obtint l'année suivante, ainsi que nous l'avons déjà dit, le droit de bourgeoisie avec son fils Jacques et ses filles Marie et Françoise. Voici le court extrait du Poorters boeck qui relate ce fait : « Hedent desen « XVIIIe van meye 1618 wordt alhier « by consente van myne heeren schepenen van der Kuere, up het rapport van den secretaris Kerchove, als « poorter bekent ghestelt Jor Philip « de Lespinoy, heere van Cappelle, « om te gauderen ende ghenieten van « de liberteyt en van der voors. Stede « van Ghendt, conforme de concessie « ende ordonnantie Caroline van den « jaere lesten april XVe xl. voorts worden hier oock als poorters bekent « ghestelt Joe Marie ende Francoise de « Lespinoy, mitsgaders heer Jacques de « Lespinoy, canonick van de cathedrale « kercke van Ste-Baefs, alle kinderen « van den voorn. Jor Philips. Actum « als boven.

En 1619, une année après son inscription, Philippe fut nommé échevin des parchons ; après l'expiration de son mandat, il vécut dans la retraite jusqu'au jour de sa mort ; il devait avoir alors au moins quatre-vingts ans. D'après son désir formel, il fut enterré, ainsi que sa femme Cornélie de Norman, dans l'église de son ancienne seigneurie de Cappelle-Saint-Ulric, ainsi que nous l'apprend une dalle funéraire, aujourd'hui enchâssée dans le pavement, et devenue presque illisible. En voici l'inscription : « HIER LEYT BEGRAVEN « EDELE WEERDIGE VROUWE MARGARITA « DE LONGIN IN HAREN LEVE VROUWE « VAN DEZEN DORPE EN. . . . . « ALWAER HY LIGT BEGRAVEN IN DEN « HOOGHEN CHOOR, GODT WILLE DE « ZIELE VAN HEM HEBBEN. HIER LIGT « OOCK BEGRAVEN EDELEN EN WEER- « DIGEN JONGHEER PHILIPS DE L'ESPI- « NOY, SONE HEERE CHARLES VOIRSEYT, « OOCK HEERE VAN DEZEN DORPE, ENDE « BURGGRAVE VAN THERUANE EN CAPI- « TAINE VAN EENE COMPAGNIE VOET- « VOLK TOT DIENSTE VAN ZYNE MAJES- « TEYTS, DE WELKE OVERLYDEN IN DE « STEDE VAN GENDT, HEEFT ALHIER « WILLE BEGRAVEN WESEN, MET VROUWE « CORNELIA DE NORMAN, DOCHTER « JONGHEER PHILIPS SCHILTKNAPE, « HEERE VAN OXELAERE, ENDE Ste-AL- « DEGONDE, ZYNE LIEVE ENDE GEMINDE « HUYSVROUWE, DEWELKE VERKOO- « PENDE DEZE HEERLYKHEYD AEN HEER « DIRIK DU FOURNEAU, RAET VAN BRA- « BANT, HAERLIEDER NEVE, HEBBEN HEM « TOEGELAETEN IN DEN JAERE 1621, « DAT DEZEN SERCK ZOUDE WEZEN GHE- « TRANSPORTEERT VAN UYT DEN HOO-

« GEN CHOOR IN DEZE CAPELLE. »

Philippe De l'Espinoy avait adopté la devise *Ærumnæ meæ spinæ*, qui n'est pas menteuse si elle fait allusion aux chagrins de sa vie.

On a de lui : Une traduction française du traité de l'Italien François Sansovino, qui a pour titre : *Origine de cavalieri, nella quale si tracta l'invazione, l'ordine, e la dichiarazione della cavalleria di colonna, di croce, e di sprone, con gli statuti, in particulare della Gartiera, di Savoja, del Tosone, e di S. Michele; con la descrizione dell'Isola di Malta, e dell'Elba.* Venise, 1566 *et* 1583, *in*-8o. — *Recherche des antiquités et noblesse de Flandres, contenant l'histoire généalogique des comtes de Flandre, avec une description curieuse dudit pays; la suite des gouverneurs de Flandre, et autres officiers provinciaux des villes : un recueil des nobles et riches chastellenies, baronnies, et infinité de belles seigneuries du ressort et district dudit pays. Avec une déduction généalogique de ceux qui les ont possédé : la police qui y a esté observée en la conduitte et gouvernement de l'Estat et villes. Avec un abrégé particulier de ceux qui ont esté commis aux magistrats de la très-noble ville de Gand depuis trois siècles en ça :.avec une briefve description de leurs familles et rapport succinct de ce qui s'est passé de mémorable en aucunes années. Justifiée par bonnes preuves tirées des chartes et tiltres conservez aux archives des comtes de Flandre, des abbayes, chapitres, et anciens registres de diverses villes et communautés. Enrichie de plusieurs figures et divisée en deux livres.* Douay, Vefve Marc Wyon, 1631 et 1632, in-folio. — Sanderus et Sweertius lui attribuent encore les ouvrages suivants, restés sans doute en manuscrit, et qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous(1): *Syllogeplurium Fundationum monasteriorum Flandriæ et Brabantiæ : ac de matrimoniis quorumdam principum utriusque provinciæ. — Farrago continens connubia, partitiones hereditarias, et testamenta illustrium quarumdam familiarum Flandriæ : excerpta e monumentis et actis publicis senatus Gandavensis, ab anno* 1349 *ad annum usque* 1408. — *Farrago altera similium contractuum, ex actis publicis senatoriis ab anno* 1339 *usque ad annum* 1416. — *Hortus nobilitatis Flandriæ, continens primum saltuarios, et ejusdem provinciæ comites : minores item natu et illegitimos e comitum stirpe descendentes ; cum insignibus gentilitiis, titulis, et dominiis quæ olim possederunt : cum ejusdem provinciæ præfectis, eorumdem titulis et armis. — De Baronatibus, aliisque nobilibus muniis : a quibus demum, et quo tempore illa gesta. — Brevis et succincta historia comitum Flandriæ : cum indice familiarum connubio stirpi Flandricæ junctarum in hodiernum usque diem. — Genealogia Dominorum et Baronum Gaverensium, cum ejusdem familiæ posteris eadem stirpe natis, toparchis de Liedekerke, de Breda, de Boulers, de Fresin, de Trasenies*, etc., avec des preuves authentiques, de même que les ouvrages précédents. — *Historia genealogica comitum et vicecomitum Gandavensium : comitum et vicecomitum Alostanorum, de S. Jan Steene. Tamysiensium : comitum Iseghemii, et Baronum de Rasseghem : aliorum item ex familia vicecomitum Gandensium et Alostanorum ortorum.*

Émile Varenbergh.

(1) Ces ouvrages ne nous semblent être que des fragments qui sont entrés plus tard en tout ou en partie dans les *Recherches*.

Foppens, *Bibl. belg.* — Foppens, *Ms. du conseil de Flandre*, publié par la Revue le *Héraut d'armes*, t. I, 1869. — Sanderus, *De Gandavensibus*.—Sweertius.—Valère André.—Paquot, *Mémoires pour servir à l'histoire littéraire.* — *Archives de la ville de Gand.* — Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles.*

DE LE WINCQUE (*Grégoire*), poëte latin, né à Tournai et mort à Cambrai vers 1711. Il entra dans l'ordre de Saint-Dominique au couvent de sa ville natale et y remplit, à plusieurs reprises, la charge de prieur ; il l'occupait notamment en 1705 en même temps que celle de prédicateur général. Après la prise de Tournai par Marlborough, en 1709, son attachement aux intérêts de la France et ses sympathies pour Louis XIV l'engagèrent à quitter sa province de Sainte-Rose pour passer dans celle de Saint-Louis, et il demeura pendant quelque temps à Amiens. Mais il ne tarda pas

à rentrer dans son ancienne province et se fixa à Cambrai, où il mourut. Ce religieux a laissé : 1° un poëme en vers élégiaques, dans lequel il célèbre les exploits de Louis XIV. Ce poëme intitulé *Ludovicus triumphans, felix, pius*, achevé dès 1701, n'a pas été imprimé. Le père Échard le possédait en manuscrit en 1710. Paquot en donne les deux premiers et les deux derniers distiques. L'auteur déclare que ce sont ses vives sympathies pour son héros qui seules l'ont formé poëte; nous estimons qu'il eût mieux valu qu'il eût reçu cette qualité de son astre à sa naissance; 2° un autre ouvrage, en prose également, sous le titre de *Ludovicus triumphans*. Ce sont les fastes de Louis XIV, écrits en style lapidaire, à l'imitation des Eloges de Louis XIII par le père Aloïsius Inglaris, jésuite. Cet écrit achevé en 1705, et dédié au duc de Bourgogne, est resté inédit comme le précédent; le manuscrit in-4° de 98 pages, était conservé chez les dominicains de Tournai. 3° *Divus Thomas orbis miraculum, sive oratio de doctore angelico*. . . . Tornaci, Nic. Inglebert, 1681, in-4° 23 pages.

J. Reules.

Paquot, *Mémoires*, etc., t. III, p. 370. — Hofman Peerlkamp, *De poetis lat.*, etc., p. 463. — Lecouvet, *Hannonia poetica*, p. 213.

DELFORTRIE (*Edouard-Joseph*), prêtre, professeur, écrivain, né à Gand le 13 octobre 1801, mort à Louvain le 23 janvier 1860. Edouard-Joseph Delfortrie appartenait à une honorable famille des Flandres. Son père, avocat distingué au barreau de Gand, avait été l'un des derniers échevins de la châtellenie de Furnes sous le régime autrichien, et l'un de ses parents, Englebert Delfortrie, le dernier abbé de la célèbre abbaye de Baudeloo. Se destinant à la prêtrise, Edouard-Joseph Delfortrie entra, en 1821, au petit séminaire épiscopal de Gand. Dès qu'il eut reçu les ordres, l'autorité diocésaine, ayant pu apprécier ses aptitudes, lui confia le poste difficile de sous-régent à l'athénée royal de la ville. Le jeune prêtre ne resta pas longtemps en fonctions. Quand, en présence des mesures prises par le gouvernement [illegible] vit obligé de retirer [illegible] l'athénée, il fut envoyé [illegible] vicaire de la paroisse [illegible] Delfortrie avait une [illegible] pour l'enseignement. Il [illegible] une prédilection particulière [illegible] tion des enfants pauvres; [illegible] ainsi la touchante popula[illegible] toura à Bruges, même [illegible] et, d'autre part, il se trou[illegible] ment désigné au choix de [illegible] quand celui-ci fonda, d'[illegible] Saint-Siége, l'université [illegible] Successivement sous-régent [illegible] gogie universitaire de Ma[illegible] sident de la pédagogie de [illegible] Marie-Thérèse à Louvain, [illegible] devint professeur ordinaire [illegible] de philosophie et lettres, [illegible] chargé de donner un [illegible] sur les littératures allemande [illegible] et sur l'étude comparée [illegible] d'origine germanique. Ces [illegible] guistiques, auxquelles il se [illegible] passion, absorbaient les [illegible] laissaient les devoirs de [illegible] tration présidentielle et [illegible] assidue du ministère [illegible] Connaissant à fond le flamand, [illegible] l'allemand et ayant remarqué [illegible] on remonte aux formes primitives [illegible] trois idiomes, plus l'analogie [illegible] litudes entre eux deviennent [illegible] et évidentes, il porta son [illegible] les monuments littéraires [illegible] dans les Pays-Bas, en Allemagne [illegible] Angleterre; il les étudia, les [illegible] les annota, dans l'intérêt de [illegible] poursuivait avec un zèle que [illegible] pouvait lasser. Plus il avançait [illegible] il élargit le cercle de ses [illegible] tions et il finit par y comprendre [illegible] langues scandinaves elles-mêmes. [illegible] ans d'études assidues l'avaient [illegible] paré à répondre à une question [illegible] ment proposée depuis longtemps [illegible] l'Académie royale de Belgique, [illegible] dans les termes suivants : « [illegible]
« les analogies que présentent [illegible]
« gues flamande, allemande et [illegible]
« malgré les modifications qu'[illegible]
« subies, et rétablir les signes

« des mots tombés en désuétude dans « l'un de ces idiomes par celle qu'ils « ont conservée dans un autre ». Le mémoire de Delfortrie, comprenant près de 600 pages, fut couronné par l'Académie après un examen attentif et approfondi. Il a été publié en 1858 dans la collection in-quarto des Mémoires couronnés. Le jugement de la classe des Lettres fut hautement ratifié par le monde savant. Le traité sur les analogies des radicaux et des dérivés dans les langues flamande, allemande et anglaise, renferme des matériaux nombreux et précieux et permettront un jour d'établir, d'une manière scientifique, l'histoire du développement de chacune de ces trois branches de la grande famille des langues germaniques. Les deux glossaires explicatifs annexés à ce livre sont d'une rare utilité pratique pour l'intelligence des anciens diplômes et des anciennes chroniques. Enfin, l'interprétation philologique des auteurs du moyen âge, surtout des Anglais, trouve dans cette œuvre des secours précieux propres à la faire entrer dans une nouvelle phase. Delfortrie avait conçu le projet de condenser le résultat de ses recherches et de présenter sous une forme populaire le résumé de son mémoire. Malheureusement la mort l'empêcha de mettre la dernière main à ce travail, destiné à devenir un livre classique pour l'enseignement. Son achèvement et sa publication furent confiés aux soins pieux et intelligents de M. le chanoine Carton. Edm. Poullet.

Annuaire de l'université catholique de Louvain, pour 1861, pages 235 et suivantes : discours de Mgr. de Ram et de M. le professeur Arendt.—*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. II, p. 105 et suivantes. — *Revue catholique*, 1858, t. Ier, p. 654. — *La Belgique*, t. VIII, p. 489 et suivantes.

DELFOSSE (*Noël - Joseph - Auguste*), homme politique, naquit à Liége le 9 mai 1801. Il y mourut le 22 février 1858, à l'âge de 56 ans. Son père, qui appartenait à une honorable famille bourgeoise, exerçait la profession de teinturier. Le jeune Delfosse manifesta de bonne heure un goût prononcé pour les études sérieuses. Ses parents lui firent suivre les cours du lycée. Il n'avait pas achevé ses humanités, quand les événements de 1815 vinrent arracher nos provinces à la domination française, pour les réunir à la Hollande et former, avec ce petit Etat, le royaume des Pays-Bas, sous le sceptre du chef de la maison d'Orange. Le roi Guillaume Ier ne tarda guère à créer les trois universités des provinces méridionales; vers 1818, Delfosse se fit inscrire dans la faculté de philosophie de Liége, pour passer ensuite à l'étude du droit. Il reçut publiquement le diplôme de docteur, après un examen très-sérieux complété par la défense d'une thèse *De effectu hypothecæ quam lex uxori concedit*. Il prêta serment comme avocat devant la cour de Liége, le 16 avril 1823, et pendant près de quatre années, il se livra avec ardeur aux devoirs de sa profession. Mais des intérêts de famille l'obligèrent, dès 1827, à quitter momentanément le barreau pour s'occuper de la direction de l'industrie paternelle. Ce renoncement au rêve de sa jeunesse dut lui coûter beaucoup ; mais toute la carrière de cet homme de bien démontre que jamais il n'hésita entre sa conscience et sa légitime ambition.

La révolution de 1830 le trouva donc teinturier et capitaine de la garde urbaine. Delfosse épouse avec dévouement la cause de l'émancipation politique de nos provinces : ses concitoyens l'envoient siéger, dès le 1er octobre, au conseil de régence. Il est nommé peu de jours après échevin de sa ville natale. Mais on veut lui imposer la direction de la police : il se retire, convaincu qu'il n'a pas les aptitudes nécessaires à ces ingrates fonctions, dans lesquelles il craignait peut-être de risquer sa popularité.

Dégagé des impérieuses nécessités de la famille, Delfosse rentre au barreau en 1833. Bientôt un nouveau mandat le renvoie au conseil de régence. Il devient en 1835 membre de la commission des hospices, et arrive rapidement à la présidence de cette assemblée. Il a, en outre, la bonne fortune de faire introduire dans cette administration des améliorations

[illegible] utiles. Il ne resta pas inactif non plus au sein du conseil de la commune. Il voulait en toutes choses la plus large publicité, et ne pouvait admettre que les délibérations de ce corps fussent secrètes. Après une lutte ardente, il parvint à faire décréter le principe qu'il défendait, malgré la majorité du collége échevinal, malgré la vive opposition du gouvernement central et de la députation des états de la province. Jusque-là, la régence de Verviers seule avait, dès le 29 octobre 1830, décrété la publicité de ses séances.

La loi d'organisation des pouvoirs communaux paraît en 1836 et Delfosse la trouve mauvaise dans quelques-unes de ses dispositions. Il ne veut pas, comme magistrat, prêter la main à l'exécution d'une loi, à laquelle il se soumet, du reste, comme citoyen et donne sa démission de conseiller. Ce qui l'offusque, c'est la violation des articles 31 et 108 de la constitution. Or, la loi nouvelle viole d'après lui l'article 31 en ce qu'elle soumet à l'approbation des états jusqu'aux moindres décisions des conseils communaux, tandis qu'elle contrevient à l'article 108 en enlevant aux électeurs, pour la confier au roi, la nomination des échevins.

Vers la fin de la même année, cependant, le corps électoral de Liége envoya Delfosse siéger au conseil provincial, et cette assemblée le nomma membre de la députation permanente, où il se distingua par son activité comme par sa grande intelligence des affaires. Il resta dans ce poste jusqu'à la session de 1839, époque à laquelle il s'en retira, par un scrupule de conscience : il se figurait, bien à tort, qu'il ne possédait plus la confiance de ses commettants. Les électeurs de Liége lui prouvèrent d'une manière éclatante qu'il se trompait : le 27 juillet 1840, Delfosse fut proclamé membre de la chambre des représentants par 1,032 voix sur 1,354 votants. Depuis ce jour, l'opinion libérale est restée maîtresse des élections à tous les degrés, non-seulement dans l'arrondissement de Liége, mais dans la province presque entière. Delfosse arrivait à la chambre avec des antécédents [illegible] vaient, dans une [illegible] craindre que l'on ne [illegible] esprit d'opposition [illegible] tarda pas à dissiper [illegible] ses adversaires comme de [illegible] tiques. En peu d'années [illegible] grande autorité dans [illegible] s'attirant de nombreuses [illegible] les bancs de la droite [illegible]

« Dire l'influence qu'il [illegible]
« dant plus de quinze [illegible]
« bérations de la chambre [illegible]
« actes du gouvernement, [illegible]
« discours qu'il a prononcés [illegible]
« ports qu'il a rédigés, [illegible]
« toires auxquelles il a pris [illegible]
« votes importants qu'il a [illegible]
« faire l'histoire de la Belgique [illegible]
« à 1857. » C'est ainsi que s'exprime Ulysse Capitaine dans son [illegible] *geois* pour l'année 1858.

La confiance de ses [illegible] dès 1847 à la dignité de [illegible] de la chambre. En 1852, il [illegible] fauteuil de la présidence, qu'il occupa jusqu'en 1855. Il déploya [illegible] délicates fonctions toutes les [illegible] d'un homme supérieur, juste, [illegible] pour tous, et excellent dans l'art difficile de diriger les débats d'une assemblée délibérante. Il sut toujours maintenir et faire respecter la dignité du parlement.

Disons encore ce qu'il fut à la [illegible] au point de vue de l'éloquence parlementaire. On ne saurait voir en lui un orateur dans la véritable acception de ce mot : rien de brillant ni d'original dans élocution, ni dans son geste, ni dans les formes de son style. Trop modeste pour ambitionner les succès de la tribune, mais dialecticien de première force, il voulait seulement que son discours fût une argumentation pleine et serrée, ne disant jamais que ce qu'il jugeait être vrai. Il se faisait écouter sans effort à l'effet : sa parole grave commandait l'attention autant que le respect. Il arrivait enfin de s'élever à la véritable éloquence à force de patriotisme et de probité. Témoin ce jour (1er mars 1858) où, répondant à un orateur répu[illegible]

qui prédisait que les idées de la révolution de février feraient le tour du monde, Delfosse se leva comme mû par un ressort, et, sous l'empire d'une émotion indignée, prononça ces paroles mémorables qui, comme une traînée de poudre allèrent, jusque dans nos hameaux, réchauffer le patriotisme de tous les enfants de la Belgique. « L'intérêt de la « Belgique, dit-il, est de conserver « intactes les libertés dont elle jouit. « L'honorable M. Castiau vous a dit « que les idées de la révolution feraient « le tour du monde. Je dirai que, pour « faire le tour du monde, elles n'ont « pas besoin de passer par chez nous. « Nous avons en Belgique les grands « principes de liberté et d'égalité; ils « sont inscrits dans notre constitution « comme ils sont gravés dans nos « cœurs. » Toute la chambre se leva pour acclamer ces nobles paroles : ce fut comme un engagement solennel de garder nos belles institutions. L'effet produit fut si grand que la chambre se sépara sans aborder son ordre du jour.

Delfosse pouvait prétendre aux plus grands honneurs que les pays libres décernent à leurs bons citoyens. Cinq fois dans le cours de sa carrière parlementaire, il fut engagé par ses amis politiques à entrer dans une combinaison ministérielle. Une fois seulement, en 1846, il avait formulé de concert avec M. Rogier un programme de gouvernement qui ne fut pas agréé par la couronne. Les autres fois... mais laissons-le raconter, lui-même, ces incidents de sa vie politique : « Les pourparlers et les « négociations auxquelles je fus alors « mêlé me donnèrent la conviction que « je n'avais pas le genre d'aptitude « qu'il faut pour entrer utilement dans « les conseils de la couronne, et je me « promis bien de ne plus m'engager dans « la voie dont je venais d'être retiré « par la résolution de Sa Majesté. J'ai, « en conséquence, décliné l'offre d'un « portefeuille que l'honorable M. Rogier « me fit encore en 1847, lors de la for- « mation du cabinet du 12 août, et en « 1848 lors de la retraite de l'honorable « M. Veydt. J'ai également décliné la « mission de former un cabinet au mois « de septembre 1854, et enfin, le 6 mars « 1855, dans l'entrevue que Sa Majesté « me fit l'honneur de m'accorder à « Laeken. »

D'une part Delfosse se méfiait de ses propres forces, et, d'autre part, il lui manquait une petite dose de cette souplesse peut-être indispensable à l'exercice du pouvoir dans un libre gouvernement.

Il avait déjà donné en 1855 une autre preuve bien éclatante de sa probité politique. L'avénement aux affaires du ministère De Decker le décida à quitter le fauteuil de la présidence, quoique ses adversaires politiques eux-mêmes voulussent le maintenir dans cette haute position. Il pouvait, en effet, la conserver honorablement, car tout le monde rendait justice au talent et à l'impartialité avec lesquels il dirigeait les débats de l'assemblée. « Le congrès national, « disait Félix de Mérode, nomma pour « président feu Surlet de Chokier, qui « n'appartenait pas précisément à l'opi- « nion de la majorité. Il fit bien, car, « sous sa direction prudente et ferme, « furent maintenus, dans l'assemblée « fondatrice de nos institutions, l'ordre « et la bonne entente. L'honorable « M. Delfosse a montré les mêmes qua- « lités dans l'exercice de ses fonctions. « Je suis donc résolu, pour ma part, à « l'y maintenir si nous sommes obligés « de procéder à une réélection. » Delfosse ne se rendit pas à ce témoignage, si flatteur dans la bouche d'un adversaire politique. Il était profondément convaincu qu'il doit y avoir une certaine communauté d'opinion entre le ministère et le président du parlement.

Cet homme remarquable à tant de titres ne fut qu'une seule fois, dans sa belle carrière, l'objet des critiques amères de plusieurs de ses amis politiques : on lui reprocha sa conduite dans la discussion de la fameuse convention d'Anvers. Il n'y voyait rien de contraire ni à la constitution, ni à la loi de l'enseignement moyen. Il ne l'avait votée que comme une honorable transaction.

Le mal qui devait emporter ce grand

citoyen lui fit sentir ses atteintes dès l'année 1857 ; à ce moment il avait formellement annoncé l'intention de se retirer de la scène politique. Toutefois, en présence de la lutte ardente qui allait s'engager sur le terrain électoral, ses amis obtinrent de lui qu'il se laissât porter encore sur la liste des candidats libéraux. Cette élection fut pour lui la plus glorieuse : son nom sortit le premier de l'urne électorale.

Pendant sa laborieuse carrière, Delfosse avait obtenu tous les succès, tous les honneurs que peut ambitionner un citoyen dans un État libre. Un arrêté royal du 12 novembre de cette même année vint mettre le comble aux distinctions accumulées sur sa tête. Le roi, voulant reconnaître les grands et nombreux services rendus par lui au pays, le nomma ministre d'État.

Delfosse ne devait plus jouir longtemps de sa renommée si belle et si pure : peu de mois après son dernier triomphe, il mourut subitement à Liége, le 22 février 1858. Cette mort fut le signal d'un deuil public pour la nation ; en l'apprenant, la chambre des représentants suspendit sa séance sur la proposition de l'honorable M. Dumortier.

Ses funérailles furent célébrées au milieu d'un concours inouï de citoyens appartenant à toutes les classes de la société ; Delfosse avait conquis, au sein de sa ville natale, une immense popularité. Chacun rappelait les qualités éminentes de l'homme d'État ; chacun rappelait les services rendus à la chose publique ; sa probité, son désintéressement, sa bonté, sa bienveillance, la rare énergie de ses convictions politiques, provoquaient un concert unanime d'éloges. L'histoire pourra dire de lui que s'il eût des adversaires, il n'eût jamais un ennemi personnel.

Toute la chambre et une partie du sénat suivirent ses restes mortels jusqu'à sa dernière demeure. Le président Verhaegen déposa sur sa tombe la couronne civique, couronne que lui décernait, on peut le dire, la nation tout entière. Delfosse restera comme une des plus nobles figures dans l'histoire de notre [illegible]

Sa ville natale lui a [illegible] nument dans la partie du [illegible] Robermont réservée aux [illegible] ont bien mérité de la [illegible] médaille, due au burin de [illegible] conserve le souvenir de [illegible] giques comme ceux d'un [illegible] et des nobles paroles, qu'il [illegible] l'occasion des événements de [illegible]

Ulysse Capitaine, *Nécrologe* [illegible] — *Moniteur belge* et journaux [illegible] nissen, Hymans, etc. (les historiens [illegible] Léopold Ier). — Renseignements [illegible]

DELFT (*Gérard* VAN), [illegible] sois, vivait au milieu du [illegible] Retourné dans sa patrie [illegible] absence de plusieurs années, [illegible] ses heures de loisir à traduire [illegible] en vers flamands. Ayant [illegible] Vondel venait de publier, [illegible] mande les œuvres de Virgile [illegible] de mettre au jour sa propre [illegible] des deux premiers chants [illegible] et exposa les motifs de [illegible] dans une lettre latine adressée [illegible] poëte. Tout ardent admirateur [illegible] de Vondel, son style et [illegible] tion n'attestent cependant [illegible] étude sérieuse de l'éminent [illegible] Delft, comme la plupart des [illegible] triotes contemporains, a [illegible] de Cats, le poëte à versifier [illegible] et monotone. Comme la traduction [illegible] vers des œuvres de Virgile [illegible] parut la même année que [illegible] présenta son essai au public, [illegible] bable que celui-ci comprit [illegible] espace qui le distançait du [illegible] moins il ne nous est parvenu [illegible] laissant supposer que Van Delft [illegible] sa traduction. Il la publia en [illegible] avec quelques poésies morales, [illegible] manière didactique de Cats. [illegible] pris pour devise : *Redes stichtt* [illegible]

L'ouvrage de Van Delft a [illegible] qui à lui seul vaut tout un [illegible] qui a induit les bibliographes en [illegible] au point de le confondre avec les [illegible] de théâtre nommées *moralités*. [illegible] l'extrême rareté du livre, nous [illegible] nons ici que le titre en raccourci : *Cor* [illegible]

beyhin en eynde van Troyen . . . . in het latijn beschreven door Virgilius Maro, in onse nederlantsche taele ende rijme over-gheset . . . . Item Passeerlijcke Moraliteyt, inhoudende verscheyde nieuwe morale ende sententie-wijse rijm-spreucken ende vraghen . . . . door Gerarde van Delft, van Antw. — Antw. Godtgaf Verhulst, 1652, in-4°.

Aug. Vander Meersch.

Belgisch Museum, t. IX, p. 295.

DELHAISE (*Nicolas-Joseph*), compositeur de musique, né à Huy, en 1767, mort en 1835. Il dut tout à lui-même : simple tailleur de pierres, un penchant irrésistible pour la musique lui fit abandonner son premier état afin de se livrer entièrement à sa vocation. Il choisit pour instrument le violon et commença, pour vivre, à jouer des contredanses. Par sa persévérance, il devint habile violoniste et fut bientôt le maître à la mode dans sa ville natale et dans les environs. Non satisfait d'avoir acquis comme instrumentiste une certaine renommée, il voulut se faire connaître comme compositeur et il y parvint. A force de volonté il apprit seul, par la lecture de quelques traités de musique, les éléments de l'harmonie. Il publia entre autres : 1° *Contredanses pour clarinette et violon*, livre 1. Bruxelles. — 2° *Quadrille en quatuor pour deux violons, alto et basse.* Ibidem et Paris. — 3° *Duos très-faciles et progressifs pour deux violons.* Bruxelles. — 4° *Études faciles pour violon, avec basse.* Ibidem. Son fils *Nicolas-Henri*, également instrumentiste et compositeur, né à Huy, en 1799, apprit très-jeune à jouer de presque tous les instruments à vent. Devenu plus tard imprimeur dans sa ville natale, il y fonda en 1826 une société d'harmonie, dont il fut le directeur, et lors d'un concours qui eut lieu à Gand, en 1828, il y obtint le prix unique de solo en exécutant des variations de sa composition sur plusieurs instruments. Il publia : 1° *Trois grands duos pour deux flûtes.* Paris. — 2° *Trois idem.* Œuvre 2e. Bruxelles. — 3° *Thème varié pour flûte et orchestre.* Ibidem. — 4° *Trois airs variés pour flûte seule.* Ibidem. — 5° *Douze valses pour le même instrument.*

Aug. Vander Meersch.

Fr. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition.

DELHASSE (*Alexandre-Antoine*), minéralogiste et polémiste, né à Spa le 19 décembre 1810, y décédé le 10 février 1850, professeur de géographie et de minéralogie à l'ancienne école normale de Bruxelles, de 1838 à 1840. Il fut rédacteur en chef 1° du *Radical* (1837-1838), 2° de l'*Enquête communale*, qui parut à Spa du 5 août 1847, jusqu'au 28 janvier 1849, avec la collaboration de son frère Félix et de M. Servais ; 3° de la *Revue de Spa*, feuille hebdomadaire, publiée du 11 juillet 1849 jusqu'au 17 mars 1850. Le dernier numéro fut consacré à rendre hommage à la mémoire de son directeur. Celui-ci avait inséré bon nombre d'articles politiques et littéraires dans divers autres journaux de Bruxelles et de la province. Il fut aussi l'auteur 1° du *Catéchisme démocratique, ouvrage utile aux prolétaires qui veulent connaître leurs droits et l'avenir de la société.* Bruxelles, 1838, in-16 ; 2° de *La Grotte de Remouchamps près de Spa, avec notes historiques et orné d'une vue et d'un plan de la grotte.* Bruxelles, 1852, petit volume in-18, très-intéressant, précédé d'une notice biographique de l'auteur, par son frère Félix ; 3° *Galilée et M. l'abbé de Foere.* Bruxelles, 1847, brochure in-8° ; méchante diatribe au sujet de Galilée.

Delhasse a laissé divers ouvrages inédits : *Christophe Colomb et Fourier, ou les Pionniers du nouveau monde continental et du nouveau monde industriel et social ;* un *Traité de minéralogie et de géologie*, et plusieurs comédies socialistes. Il composa aussi des chansons politiques, des scènes dialoguées, quelques-unes ont été imprimées, entre autres : *La Propagande du père Libertas, avec couplet.* Bruxelles, petit in-4° à deux colonnes, feuille volante. La notice de Robespierre, insérée dans le *Radical*, a été tirée à part, format petit in-4°.

Aug. Vander Meersch.

Piron, *Levensbeschryvingen, byvoegsel.* — Renseignements particuliers communiqués par M. Félix Delhasse.

DE LICHT (*Pierre*), ou LUCIUS, polygraphe, né à Bruxelles, vers le milieu du XVIe siècle, mort le 18 septembre 1603. Il prit l'habit monastique au couvent des carmes de sa ville natale, qu'il dut quitter, vers 1578, lors des troubles sous Philippe II. Il se réfugia en Italie, visita plusieurs villes et s'arrêta enfin à Florence, où ses supérieurs le chargèrent d'enseigner la théologie. Les troubles ayant cessé, il revint à Bruxelles, où il mourut de la peste, qu'il avait gagnée en soignant des malades. Savant docteur en théologie, le P. Lucius s'occupa aussi de littérature, mais étudia surtout l'histoire de son ordre. Il s'était acquis une bonne réputation de prédicateur. On a de lui : 1° *Scholia in libros de vita S. Catharinæ Virginis et Martyris Baptistæ Mantuani*. Florentiæ, 1591, in-8°. — 2° *Dom Joannis Trithemii, abbatis ordinis S. Benedicti, de laudibus carmelitanæ religionis liber*. Florentiæ, 1593, in-4°. — 3° *Carmelitana Bibliotheca*. Florentiæ, 1593, in-4°. — 4° *De Florentiæ civitatis origine, Mediceæ familiæ nobilitate et equestris statuæ, Cosmo Mediceo, nuper Florentiæ dedicatæ, laudibus, carmen encomiasticum*. Florentiæ, 1594, in-4°. — 5° *Compendium historicum ordinis Carmelitani*. Firenza, 1598, in-8°. — 6° *Necrologium sive catalogus Fratrum carmelitarum Bruxellis defunctorum*. Bruxelles. Il laissa plusieurs ouvrages manuscrits. Aug. Vander Meersch.

Sweertius, *Athenæ belgicæ*, p. 623. — Valère André, *Fasti academici*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 988. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. II. — Cosme de Villiers, *Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 579.

DE LIEMAKER (*Jacques*) *ou* LIEMAECKERE, dont le nom s'écrivait primitivement DE RIEMAECKERE, peintre-verrier et de sujets religieux, à Gand, à la fin du XVIe siècle; mort en cette ville, en 1630. Admis à la franchise professionnelle, le 15 janvier 1597, par la corporation gantoise des peintres, des sculpteurs et verriers, réorganisée d'après les prescriptions de la concession caroline de 1540, il y fut élu sous-doyen à la Noël de 1612. Fils de Nicolas De Liemaker, [illegible] Catherine Cruyt, qui [illegible] elle lui avait donné [illegible] lesquels NICOLAS DE [illegible] *Roose*, peintre d'histoire, [illegible] dont le nom ait eu [illegible] artistique. — Maître [illegible] *maker* avait sa demeure [illegible] dans une propriété que [illegible] mise par donation entre-[illegible] vrier 1597, sa tante [illegible] Velde, veuve de *Pierre* [illegible] cendants directs de [illegible] maker ajoutèrent à leur [illegible] mique celui de *Roose*. Lors [illegible] entrée et de l'inaugu[illegible] d'Albert et d'Isabelle, à [illegible] vier 1600, il était au nombre [illegible] que la magistrature [illegible] aux peintures décoratives [illegible] du théâtre inaugural. [illegible] des travaux effectués il [illegible] tionné, avec François [illegible] de Luc, immédiatement [illegible] Sammeling, l'ancien [illegible] Heere. D'autres travaux [illegible] Jacques De Liemaker [illegible] documents contemporains [illegible] une *verrière historiée*, qu'il [illegible] l'église de Saint-Martin [illegible] lez-Gand; en 1622, un [illegible] peinture murale à l'huile, [illegible] l'entrée latérale de l'église [illegible] Michel; en 1628, un [illegible] le chœur de la cathédrale [illegible] Bavon, au-dessus du grand [illegible] représentant le roi *Philippe* [illegible] gne. [illegible]

Ph. Kervyn, *Les Églises de* [illegible] Edm. De Busscher, *Recherches sur* [illegible] *les sculpteurs, à Gand*, XVIe siècle, [illegible] Archives communales de Gand, [illegible] *naux; matricule des admissions* [illegible] *ration artistique gantoise*, 1338-1712.

DE LIEMAKER (*Nicolas*), [illegible] MAECKERE, dit *Roose*, peintre [illegible] toire, né à Gand en 1601; mort [illegible] ville le 28 octobre 1646. Fils [illegible] QUES DE LIEMAKER, peintre-[illegible] de Catherine Cruyt, il avait [illegible] comme ses frères et sœurs, le [illegible] *Roose*, qui les distingua de [illegible] renté homonyme. Dans maint [illegible]

ment contemporain, notamment dans les comptes communaux de Gand, il est appelé parfois Mre NICOLAS ROOSE; ensuite, et jusqu'aujourd'hui, c'est sous ce dernier nom qu'il fut le plus souvent désigné. Les biographes fixant sa naissance à l'année 1575, la plupart de leurs données sont chronologiquement inexactes. Or, bien que les anciens registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Sauveur, à Gand, où il naquit, présentent, pour 1601 et 1602, des lacunes qui ne permettent point d'y constater la date précise de sa naissance, le millésime de 1601 est authentiquement fourni par le peintre lui-même, dans une enquête scabinale faite, le 6 août 1636, à la demande des mayeur et échevins de Tournai, au sujet d'un sieur Tassin, prévenu de fraude volontaire en vendant de l'huile de navette, non siccative, au lieu d'huile de lin. « Mre *Nicolas De Liemaker*, dict *Roose*, » interrogé et soussignant ainsi sa déposition, se déclare et affirme, « soubz le serment solemnel presté, estre *agé de trente-cinq ans*, peintre et bourgeois de Gand. »

J.-B. Descamps, dans la *Vie des peintres flamands*, dit que Nicolas De Liemaker apprit les principes de son art de MARC GEERAERTS, *de Bruges*. Ce serait donc Marc Geeraerts le Jeune, élève de Luc De Heere (à Gand, en 1565-1566) et qui fut, à ce titre, affranchi à Anvers en 1577 (1); mais il quitta les Pays-Bas en 1580 et alla rejoindre son père, MARC GEERAERTS *le Vieux*, à Londres, où celui-ci était attaché à la cour de la reine Elisabeth, et mourut entre 1592 et 1604. Marc Geeraerts le Jeune lui succéda dans son emploi de peintre officiel, et l'on ignore à quelle époque il retourna dans son pays : vers 1627 il peignit les portraits des enfants de Jacques Ier. On croit plus admissible que Nicolas De Liemaker fut favorisé de l'enseignement et de l'amitié d'Otto Venius, l'illustre maître de P.-P. Rubens, car son style et sa couleur procèdent de cette école. Il y trouva un guide, qu'il ne pouvait rencontrer à Gand, et les relations qui s'établirent entre le jeune artiste et les peintres anversois ont sans doute contribué au rapide développement de son instruction artistique; il se plaça bientôt au premier rang. En 1625, après avoir terminé son apprentissage, il vint dans sa ville natale prendre la franche maîtrise et fut admis, avec une distinction exceptionnelle, dans la corporation gantoise. On l'inscrivit avec la qualification de *fyn schilder*, précédemment inusitée dans le *Livre des admissions*, pour rendre hommage à son talent supérieur. Cette qualification, prodiguée plus tard sans discernement, ne servit plus qu'à désigner les peintres artistes. De Liemaker fut ensuite, selon Descamps, adressé par Otto Venius, avec de flatteuses recommandations, au prince-évêque de Paderborn, en Westphalie, qui aimait les savants et les artistes. Le prélat l'accueillit avec faveur et lui commanda des tableaux, ainsi que le firent aussi les principaux seigneurs de la cour. Son habileté y fut fort admirée. Mais le séjour en Allemagne était contraire à sa santé et, la nostalgie aidant, il en souffrit au point de mettre sa vie en danger. Cédant au désir de revoir sa patrie, il repartit pour Gand en 1626, et s'y fixa. Le 25 novembre de cette année, « NICOLAS DE LIEMAKER, dict *Roose*, » se maria, à l'église paroissiale de Saint-Jacques, avec *Anna Vande Kerchove*. Ses témoins furent Jacques De Liemaker et Adrien Vande Kerchove, pères respectifs des conjoints (2). En décembre 1628, il fut élu doyen du métier des peintres gantois, puis réélu en 1636. Il exécuta à Gand de nombreuses œuvres, qui l'ont placé, comme Gaspard De Crayer et Jacques Jordaens, parmi les meilleurs peintres contemporains, par-

(1) « *Marcus Gheeraert, leerling van Lucas De Heere, quam in Sint Lucas Gild, te Antwerpen, a°* 1577. » MATRICULE DE LA GILDE DE SAINT-LUC.

(2) 1626. ÉTAT CIVIL DE GAND. — Église de Saint-Jacques.

« NICLAEYS DE LIEMAKER, GHESEYT ROOSE, MET JONCKVRAU ANNA VAN DE KERCHOVE, GHETRAUT DEN XXVe NOVEMBRIS.

« GHETUYGHEN JACQUES DE LIEMAKER ENDE ADRIAEN VAN DE KERCHOVE. »

fois les dignes rivaux de Rubens et de Van Dyck.

Vers la fin de 1634, Nicolas De Liemaker peignit, ainsi que Gaspard De Crayer, Théodore Rombouts, Anselme van Hulle, Antonio Vanden Heuvele, Corneille Schut, Gérard Séghers et Corneille Hoorenbout, des tableaux de décor pour les arcs de triomphe et les trophées élevés à Gand, lors de l'entrée solennelle du prince Ferdinand d'Autriche, cardinal-infant d'Espagne et gouverneur général des Pays-Bas sous Philippe IV, en 1635. L'artiste y fournit six compositions historico-allégoriques, qui furent gravées dans l'ouvrage de Becanus : *Triumphalis introitus in Flandriæ metropolim Gandavum principis* FERDINANDI, *Hispaniarum infantis, S. R. E. cardinalis*, 1635. Anvers, in-folio max. 1636. Le magistrat gantois lui paya pour les six grandes toiles cent soixante-six livres et treize escalins de gros de Flandre (2,000 livres par.). Les plus remarquables arcs de triomphe étaient ceux qu'ornaient les peintures de Gaspard De Crayer et de Nicolas De Liemaker-Roose : les unes, rappelant de glorieux événements du règne de Charles-Quint (*arcus carolinus*), les autres, symbolisant de récents épisodes de la carrière militaire de Ferdinand d'Autriche.

« Si les sujets historiques, surtout la « *Soumission de l'Allemagne*, le *Couronnement de Charles-Quint* et son *Abdication*, furent mieux traités par De « Crayer, dit Charles Robert (Anatole « De Montaiglon : *Moniteur des Arts*, « Paris, 1846), les sujets antiques sont « traités par Roose d'une manière plus « complète, plus achevée, plus harmonieuse. Les compositions de De Crayer « sont bien moins étudiées, bien moins « remplies et plus rapidement con- « çues. » Quatre des compositions « antiques » de N. Roose représentent : *Achille vainqueur de Télèphe, roi de Mysie; Jason et les Argonautes dans la Colchide; Enée accueilli par Evandre en Italie; Annibal et son armée passant les Alpes* (Cat. du Musée de Gand, 1825). Au mois de février 1636, il fit pour l'église de la citadelle des Espagnols un tableau d'autel, représentant [illegible] *caire*, et fut chargé, avec [illegible] retoucher et de restaurer [illegible] compositions décoratives [illegible] triomphe de 1635; plusieurs [illegible] ci ornèrent depuis les [illegible] son échevinale. La même [illegible] maker eut à livrer à [illegible] Nieulande, seigneur de [illegible] *Vue perspective*, avec figures [illegible] lieu à contestation et fut [illegible] des experts, nommés par le [illegible] scabinal de Gand. P.-P. Rubens, [illegible] nant de Lille, où il avait [illegible] gnifique tableau représentant [illegible] *de sainte Catherine*, dans l'[illegible] nom, s'arrêta quelques jours [illegible] gilde des escrimeurs de [illegible] lui demanda, disent les biographes, [illegible] la chapelle de la confrérie, [illegible] de sa main : *la Chute des anges*, [illegible] et en reçut cette réponse : [illegible] possède une si belle rose, [illegible] passer de fleurs étrangères, [illegible] au surnom de *Nicolas De Liemaker*. Le tableau sollicité de Rubens [illegible] au peintre gantois et décore, dans [illegible] de Saint-Nicolas, l'autel pour [illegible] a été exécuté. On le considère [illegible] une de ses productions capitales. [illegible] été gravé par Fr. Pilsen, d'[illegible] habile de Robert van Audenaerde, [illegible] Gand. L'appréciation du mérite [illegible] colas De Liemaker attribuée au [illegible] régénérateur de l'école flamande, [illegible] ait été ainsi exprimée, ou qu'elle [illegible] cryphe, était pleinement justifiée [illegible] *Sacre de saint Nicolas, évêque de la Lycie*, que Rubens a pu admirer, [illegible] fraîcheur et son éclat, à la même [illegible] Proclamée le chef-d'œuvre de l'[illegible] cette réunion d'évêques, vaste et [illegible] diose composition, éclairée aux [illegible] beaux, a toujours été réputée une [illegible] plus remarquables productions [illegible] rales de l'époque. — Vers la fin [illegible] XVIIe siècle, elle fut restaurée, [illegible] coloris semble en avoir souffert. [illegible] placée, dans le chœur, au-dessus [illegible] maître-autel.

En 1640 De Liemaker peignit [illegible] mémoire de P. Vander Haeghen [illegible] sa femme Fr. Neyt, ainsi que la [illegible]

[illegible] au bas du tableau, [illegible] de ses compositions (dite [illegible] *Jugement dernier*; il [illegible] retrouver aujourd'hui [illegible] sous les repeints et [illegible]. Pour la chapelle [illegible] rhétorique de Notre-[illegible] l'apologue biblique [illegible] une très-belle œuvre, [illegible] et toute personnelle. [illegible] la ville et du métier [illegible], en 1641, le [illegible] maître De Liemaker de [illegible] de gros de Flandre [illegible] par.), pour deux [illegible] à la maison éche-[illegible] « *servant d'exemple* [illegible] *parjures*; » l'autre, [illegible] scabinale de Wachte-[illegible] un sujet analogue. En [illegible] de Notre-Dame aux [illegible] dans la cathédrale de [illegible] *le Mariage de* [illegible] la Vierge-Mère, assise [illegible] gloire céleste, tient sur [illegible] Jésus, qui passe un [illegible] de sainte Cathe-[illegible] brillante et suave de [illegible] à l'artiste trente-[illegible] de Flandre (468 li-[illegible], conservée dans [illegible] : NICOLAS ROOSE. [illegible] 1645, il livra, au [illegible] huit livres de gros [illegible], une de ses dernières [illegible] l'autel de la chapelle [illegible]. Enfin, il exécuta un [illegible] de Hautem-Saint-[illegible], et, d'après l'inven-[illegible] mortuaire, une œuvre [illegible] de Bergues Saint-[illegible] qui donnèrent [illegible] que signale son [illegible] le 20 février 1648. [illegible] de Saint-Sauveur, [illegible] *du rosaire*, [illegible] qu'on suppose être [illegible] de Notre-Dame se [illegible] représentant des épi-[illegible] d'un fragment de la [illegible] apportée à Bruges [illegible] de peu de mérite, [illegible] Liemaker-Roose par les *Guides dans Bruges* et par les *Inventaires officiels* publiés en 1852; elles sont, dit M. James Weale, dans *Bruges et ses environs*, éd. de 1875, dues au pinceau de P. de Brune. A Heule-lez-Courtrai, est une *Descente de croix*, à douze fig.; dans l'église de Saint-Gilles, au pays de Waes, un *Saint Gilles* et un *Saint Roch*; à Tamise, une *Sainte Famille*.

Le musée et les églises de Gand renferment un grand nombre d'œuvres de Nicolas De Liemaker-Roose; aussi, est-ce dans la métropole des Flandres qu'il faut juger cet éminent artiste; là seulement on discerne les diverses phases et les qualités constitutives de son talent, qualités qui devraient lui avoir acquis une renommée égale à celle des plus habiles maîtres de l'école flamande. Le Musée de Gand, outre les toiles décoratives de l'entrée solennelle du prince Ferdinand d'Autriche, en 1655, possède les tableaux suivants : *la Sainte Trinité*, un *Saint Bernard* et un *Saint Norbert*, figures de grand. naturelle à mi-corps; *la Sainte Famille dans un paysage*, saint Jean et des anges offrant des fleurs et des fruits à l'Enfant Jésus; buste du *Christ portant la croix*; buste du *Christ couronné d'épines*; *l'Apothéose de la Vierge-Mère*, entourée d'anges et agenouillée sur le globe terrestre : *Regina angelorum*; une *Sainte Famille* dite *l'Enfant Jésus à la grappe de raisins*; *le Couronnement de la Vierge*, peinture magistrale; un autre beau *Couronnement de la Vierge*, en présence de saint Benoît et de saint Bernard; *l'Apparition de la sainte Vierge à saint Hyacinthe*; une troisième *Sainte Famille*. — Les églises de Gand sont ornées de plusieurs belles productions : la cathédrale de Saint-Bavon a *le Mariage de sainte Catherine*, la *Glorification de la Vierge-Mère* et *Saint Hyacinthe, le dominicain, sauvant le ciboire de son couvent en flammes*; l'église de Saint-Jacques : *le Jugement dernier*, *les Vendangeurs* et *Saint Ambroise réprimandant Théodose le Grand*; l'église de Saint-Nicolas : *les Anges rebelles foudroyés par l'archange saint Michel*, *le Bon Samaritain*, *la Sainte Trinité* entourée des

emblèmes de la Passion, *Sainte Anne et saint Joachim présentant Jésus au temple*, *le Sacre de saint Nicolas*, choisi évêque de Myre, un *Paysage boisé et épisodique*, scènes puisées dans la Bible; l'église de Notre-Dame, au mont Saint-Pierre : *l'Adoration des bergers* et *Saint Xavier préchant la Foi dans l'Inde;* l'église du petit Béguinage : *la Présentation au temple*, très-belle composition, expression de figures admirable. Dans l'église de Saint-Sauveur règne au-dessus des arcades de la grande nef une série décorative de douze tableaux, représentant des épisodes de la vie de Jésus-Christ : *le Baptême du Rédempteur*, *le Christ au désert*, *la Samaritaine*, *la Tempête apaisée*, *le Possédé*, *le Paralytique*, *la Transfiguration*, *la Guérison de l'aveugle-né*, *la Résurrection de Lazare*, *la Pêche miraculeuse*, *l'Entrée à Jérusalem*, *les Vendeurs chassés du temple*. Les figures sont plus grandes que nature; la touche en est large et vigoureuse, pour être vue à distance; mais la correction du dessin laisse à désirer, comme on le remarque dans certains de ses ouvrages, faits avec trop de hâte, ou avec l'aide d'autres artistes, ses collaborateurs du moment, car on ne lui connaît ni apprentis, ni élèves qu'il ait pu employer habituellement. Dans l'église de Saint-Etienne, autrefois l'oratoire des PP. augustins, étaient suspendus, dans les nefs latérales, dix tableaux de moyenne dimension de Nic. De Liemaker-Roose. Ces tableaux, qui représentaient l'*Histoire et les miracles des saintes hosties enlevées par des voleurs, en* 1354, *et retrouvées à Ackerghem lez-Gand*, ont péri dans l'incendie de cet édifice le 20 août 1838. Le couvent du Nouveau-Bois, à Gand, dont la chapelle a été construite en 1640, possède aussi des toiles du même maître, lesquelles, au dire de Descamps, furent données à la communauté bernardine en don et en compensation de la dot de sa fille Josine. En voici les sujets : *Les Sibylles à la nativité du Christ*, composition mystique bien conçue, coloris harmonieux; des scènes de la *Vie de saint Bernard* (cinq); la *Vierge et l'Enfant Jésus*, l'*Adoration des Mages* (esquisse) et un *Paysage boisé à épisodes religieux*.

Les premières notions biographiques et esthétiques publiées sur l'artiste gantois et sur ses œuvres ne datent guère que de la mise au jour, en 1753, de la *Vie des peintres flamands*, par Descamps, de Dunkerque, peintre et graveur, lequel s'était mis en relation, pour les Flandres, avec les directeurs d'académie Ph.-Ch. Marissal, à Gand, et Mathias De Visch, à Bruges, qu'il avait connus à Paris. Vinrent ensuite deux ouvrages d'égal intérêt : *Le Peintre amateur et curieux*, ou *Description des tableaux des plus habiles maîtres dans les Pays-Bas*, par G.-P. Mensaert, peintre d'histoire, à Bruxelles, en 1764, et le *Voyage pittoresque de la Flandre et du Brabant*, en 1769 et en 1792, édition revue par Descamps. Dans ces trois ouvrages, il fut rendu pour la première fois justice à Nic. De Liemaker-Roose, jusqu'alors presque inconnu hors de Flandre. Corneille De Bie, dans son *Gulden cabinet der vry schilder-const*, éloges poétiques des artistes les plus renommés du XVIIe siècle, n'en parle point, et pourtant, on y rencontre ses émules contemporains : Gaspard De Crayer et Théodore Rombouts, ainsi que Gérard Séghers et Corneille Schut, qui travaillèrent, comme lui, aux peintures décoratives de la cité gantoise en 1634-1635. Mais il est à observer que De Bie a peu songé à la Flandre; Anvers et le Brabant lui étaient mieux connus. D'ailleurs, tout semble prouver que De Liemaker-Roose, aussi modeste qu'actif et habile, vécut à Gand sans éclat et très-sédentaire. Depuis son retour d'Allemagne, il ne voyagea ni en Italie, ni en France, et même ne séjourna ni à Bruxelles, ni à Anvers, que l'on sache. Des actes publics établissent, pour ainsi dire sans interruption, sa présence à Gand de 1626 à 1646, l'année de son décès. Mensaert raconte que Rubens, « chez qui Roose avait été à l'école, » ayant appris que la fortune ne lui souriait point, le vint trouver à Gand, « sur une espèce de grenier qui lui servait de logement, » et s'efforça de l'emmener à Anvers, lui offrant

« une maison décente et de l'occupation pour toute sa vie, » ce que celui-ci refusa poliment. Ce récit n'est vraisemblable qu'au regard de l'intérêt bienveillant qu'éprouvait le grand maître pour l'ancien élève d'Otto Venius, car, en 1628, un an après son arrivée de Paderborn et son mariage, à Gand, il occupait (au Vieux-Bourg) une maison, *sa propriété*, à laquelle se rattachait une curieuse particularité. Les comptes communaux mentionnent qu'à cette époque, l'artiste reçut, de l'échevinage, une gratification, « en récompense et indemnité, » pour avoir, le premier, peinturé, » en couleur inaltérable et d'une durée indéfinie, la façade en pierre de taille de son habitation, et avoir ainsi contribué à l'embellissement de la cité. » Une seconde gratification lui fut octroyée, en 1636, pour l'enjolivement de sa nouvelle habitation, également sa propriété, appelée le *Romarin*, dans la rue Saint-Jean, près de la cathédrale. Doyen de son quartier, Nicolas De Liemaker-Roose mourut dans cette maison, en 1646, à peine âgé de quarante-six ans; sa carrière rapide avait été bien remplie : plus de soixante tableaux de grandes dimensions, que son habileté et sa prestesse de pinceau lui faisaient préférer aux productions dites de chevalet, peuvent être cités de lui. La plupart sont à Gand ou dans des églises de la Flandre; d'autres proviennent de communautés religieuses supprimées. Les musées d'Anvers, de Bruxelles et de Bruges n'en signalent point dans leurs catalogues. Vers 1636 il peignit, pour le seigneur de Bellem, le portrait de *Gérard Rym*, l'abbé bénédictin de Saint-Pierre lez-Gand. Dans l'église de Saint-Nicolas, à Gand, se voient cinq petites œuvres : trois *Stations de sainte Anne*, le *Sacrifice d'Abraham* et la *Mort de Goliath*.

Sa femme, Anne Vande Kerchove, était décédée le 2 août 1639, le laissant veuf avec trois fils, Nicolas, Marc et Ferdinand, qui n'exercèrent pas la profession de leur père, et une fille, Josine, qui prit le voile, en 1647, renonçant à sa part de la succession paternelle. La liquidation entre les fils de Nicolas De Liemaker-Roose fut passée devant le collége échevinal des Parchons, à Gand, le 20 février 1648. Il conste de cette pièce que l'artiste avait laissé plusieurs tableaux, dont quelques-uns non terminés, et une argenterie assez notable. Il était encore possesseur de ses deux propriétés urbaines et de rentes hypothéquées; une rente sur la ville n'avait été acquise que deux mois avant sa mort. — Tout cela ne constituait qu'une aisance bourgeoise. **Edm. De Busscher.**

J.-B. Descamps, *Vie des peintres flamands et hollandais*, 1753 — G.-P. Mensaert, *Le Peintre amateur et curieux*, 1764. — J.-B. Descamps, *Voyage pittoresque dans la Flandre et le Brabant*, 1767. 2e éd., 1792. — Balkema, *Biographie des peintres flamands et hollandais*, 1844 — Immerseel, *Levens en werken der holl. en vl. schilders*, etc., 1842 — Annexe biographique à l'éd. de 1829 de l'*Historie van Belgis*, de Marc van Vaernewyck. — Ph. Kervyn, *Les églises de Gand*, 1857. — Edm. De Busscher, *Recherches sur les peintres gantois, au* XVIe-XVIIe *siècle*, 1866. — P.-F. Degoesin-Verhaghe, *Description historique et artistique de la cathédrale de Gand*, 1849. *Guide dans la ville de Gand*, 1821, ms. inédit. — Aug. Voisin, Josse Steyaert, Ad. Siret, *Guides des touristes à Gand*, 1826 à 1860. — Charles Robert (Anatole de Montaiglon), *Moniteur des arts, à Paris*, 1846-1847. — Archives communales de Gand, *Registres aux résolutions échevinales, enquêtes, comptes et matricule des admissions de la corporation artistique*, etc. — Musée de Gand, Catalogues de 1825 à 1860 et 1870.

DELIN (*Jacques-Joseph*), instituteur et historien, né à Bruxelles, le 14 février 1796, mort à Anvers, le 23 janvier 1835. Delin se prépara dès sa jeunesse à la carrière de l'enseignement public et ouvrit à Anvers, en 1815, une école primaire qui fut bientôt placée au premier rang. Il publia un grand nombre d'opuscules élémentaires, la plupart traduits des ouvrages de l'abbé Gaultier, dont il contribua puissamment à propager la méthode. On trouve les titres de ces opuscules en tête de l'*Histoire de la Belgique*, publiée par lui plus tard. A l'époque où celle-ci parut, l'étude de l'histoire nationale était assez négligée dans les établissements d'instruction; l'ouvrage de Delin, accueilli avec grand succès, eut rapidement deux éditions. La première, tirée à quinze cents exemplaires, fut épuisée en moins de quinze jours, la seconde fut imprimée à huit mille exemplaires; cette his-

toire peut encore être consultée avec fruit.

Delin fut membre de l'Institut historique de France et de plusieurs autres sociétés scientifiques ou littéraires; il prit aussi une part active à toutes les institutions de bienfaisance établies à Anvers et sut mériter la qualification de philanthrope. Le poëte flamand P. Visschers a consacré une pièce de vers à sa mémoire.

Aug. Vander Meersch.

Félix Bogaerts, *A la mémoire de Jacques-Joseph Delin. — Discours prononcés sur sa tombe.*

DELIN (*Jean-Joseph*), peintre d'histoire, né à Anvers, en 1774, et mort en 1811 à Paris. Élève des académies d'Anvers et de Bruxelles, où il remporta successivement les premiers prix, il compta Herreyns et Dequertenmont parmi ses premiers maîtres. En 1806, il se rendit à Paris et entra dans l'atelier de Vincent. A l'exposition de Douai, en 1809, il exposa un portrait qui lui valut la médaille d'honneur. Il peignit quelques tableaux d'histoire aux tendances éminemment classiques. On cite de lui une *Purification*, qui est à l'ancienne église des Jésuites, à Anvers, et un *Siméon au temple;* ce dernier tableau est placé dans la même église. Les *Annales du Salon de Gand*, par De Bast, donnent la gravure au trait de la *Purification*, par Normand.

Il existe un autre *Delin* (Nicolas) sur lequel on n'a pas de renseignements précis. En 1803, il copia deux tableaux de Rubens; l'une de ces copies se trouve à l'église Saint-Jacques, à Anvers. Les travaux de Nicolas Delin ne sont pas sans mérite.

Ad. Siret.

DELLAFAILLE. Voir FAILLE (*Della*).

DELLEPLANQUE, compositeur de musique, né à Liége en 1746, mort à Paris en 1801. Il fut professeur de harpe dans cette dernière ville et s'y fit connaître par plusieurs compositions, dont les plus estimées sont : 1° *Sonates pour la harpe*, op. 1. — 2° *Sonate avec accompagnement de violon*, op. 2. — 3° *Airs variés pour la harpe*, op. 4. — 4° *Marche variée*. — 5° *Pot-pourri*. — 6° *Sonate avec accompagnement [illegible] et de basse*.

Becdelièvre, *Biographie liégeoise*. — *Biographie universelle des musiciens*.

DELLE WARNE (*Pierre*), né au pays de Liége, mort [illegible] un âge avancé. Après avoir pendant cinq ans les leçons [illegible] sité de Louvain, il prit [illegible] médecine et fut admis, le [illegible] à exercer sa profession. [illegible] devint préfet au collége [illegible] On a de lui : 1° *Histoire [illegible] phobie* (Liége), 1747; in-[illegible] — 2° *Lettre sur l'effet [illegible] houille, de nuire à la [illegible]* dans les *Mémoires sur la nature, propriétés et avantages de [illegible] de terre, etc., par M. [illegible]* 1770. L'auteur y soutient [illegible] — 3° *Observations de physique [illegible] decine*, manuscrit en plusieurs [illegible] vendu 20 florins à la vente [illegible] de l'auteur, livres dont le [illegible] été publié.

U. Capitaine, *Biographie liégeoise*.

DELLOYE (*Henri-Joseph*), [illegible] liste et publiciste, connu sous [illegible] de *Troubadour Liégeois*, né [illegible] 13 septembre 1753, mort [illegible] 25 septembre 1810. Issu d'une [illegible] ancienne et honorable, Delloye [illegible] avoir fait ses humanités dans [illegible] natale, alla étudier la [illegible] Paris, puis vint s'établir à Liége [illegible] qu'on lui avait imposé ne [illegible] guère à un tempérament aussi [illegible] aussi ardent que le sien. Un [illegible] Delloye abandonna pilon, [illegible] drogues, se saisit de son violon [illegible] pour Londres. Mais l'artiste [illegible] avait trop compté sur son instrument; il fut forcé de travailler pendant [illegible] ans dans des maisons de commerce. [illegible] le retrouve ensuite menant la vie [illegible] d'un acteur de province. Il paraît [illegible] dans les villes de Bordeaux, [illegible] Arras et Reims, il occupa les premiers rôles, non-seulement dans l'opéra, mais dans le drame et la comédie.

En 1794, Delloye se trouvait à [illegible]

[illegible] théâtres des Boule-[illegible] des relations avec [illegible] plus ardents de la Con-[illegible]. Lié avec Hérault de [illegible] Legendre, qui ralliait [illegible] résister aux tendances [illegible] tribunal révolutionnaire, [illegible] à Robespierre, qui [illegible] de ses adversaires. Le [illegible] amis politiques de [illegible] sur l'échafaud, et lui-[illegible] suspect, fut traduit [illegible]. Après une déten-[illegible] dans la chambre d'arrêt [illegible] Paris, on le transféra à [illegible] trois autres mois [illegible] (1), on le rendit à [illegible] l'intervention d'un re-[illegible]. Pendant son em-[illegible] vint à Delloye de [illegible]. Il eut le temps [illegible] et de se tracer [illegible]. Le 15 ger-[illegible] 1795), il fit paraître la [illegible], dont plus tard il [illegible], qui devint : *Le Trou-[illegible], feuille rémoise de* [illegible] temps après le jour-[illegible] doute, à son pays, [illegible] revu depuis tant d'an-[illegible] mois d'août 1795 et [illegible] il publiait le [illegible] *Troubadour liégeois, ci-[illegible]*. Ce journal eut [illegible] succès populaire. Quel-[illegible] liégeois se souviennent [illegible] queue au bureau de [illegible] avoir plus tôt les [illegible]. Dans les cafés, même [illegible], un lecteur désigné [illegible] table pour en faire la [illegible]. On peut se faire [illegible] l'intérêt qu'inspirait ce [illegible] nouveauté, lorsque en [illegible] s'aperçoit, aujour-[illegible], contrairement à la

[illegible] gardé sans doute, par-[illegible] promener aux environs [illegible] fut mise inutilement [illegible] cet avis dans un journal

[illegible] quatre maréchaussées [illegible] est prié de les ra-[illegible] »

règle générale applicable aux vieilles gazettes, il est bien loin de donner de l'ennui. L'auteur cependant n'était doué ni d'un goût bien épuré, ni de connaissances profondes, ni même d'un talent extraordinaire. Mais il avait non-seulement du bon sens, mais une verve intarissable. C'était enfin une vraie *tiess' die hoie*; un franc wallon goguenard, fidèle à la devise : VÉRITÉ, GAIETÉ. Républicain convaincu, il se montra toujours l'opposant acharné de tous les excès, de toutes les cruautés révolutionnaires. Il n'appartenait nullement à ce parti qui tout en se donnant, sans doute par antithèse, le nom de *patriotes*, avait préparé et soutenait la domination de l'étranger. S'il fut souvent par trop personnel dans ses attaques, du moins il ne versa le ridicule, comme il l'assure souvent, que sur les hommes publics qui se livraient à des abus ou à des persécutions. C'est là qu'est la supériorité de Delloye; et il faut lui savoir gré de ses hardiesses, à une époque où elles étaient fort dangereuses. Grâce à ce caractère, son journal, aujourd'hui encore, ne serait pas sans utilité pour l'historien qui voudrait retracer non-seulement les faits, mais encore l'esprit de cette triste époque de la domination française, au temps de la république et au commencement de l'empire.

La feuille de Delloye, dès les quatre premières années de sa carrière à Liége, ne fut pas interdite moins de sept fois. L'acharné journaliste se faisait même emprisonner et traduire devant le jury; c'est ce qu'il demandait : cela lui donnait l'occasion de publier des défenses, des messages, des pétitions au Directoire exécutif, dans lesquels il deversait plus encore sa bile que dans son journal. Au milieu des tracasseries qu'on lui suscitait sans cesse, Delloye fit preuve d'un caractère invincible, d'une rare fermeté; on le croyait abattu, dès le lendemain il se redressait plus acharné et ses saillies, au lieu d'être atténuées, devenaient plus vives.

D'un autre côté, c'était en vain que Delloye, lorsque son journal était interdit ou menacé d'une nouvelle saisie, en

changeait le titre et le format. Les procès et les interdictions continuaient à pleuvoir sur lui. Il résista cependant sous le Directoire; mais le Consulat se montra plus implacable, et l'empire mit fin à son activité comme journaliste : la résistance alors était devenue impossible. Son journal fut frappé d'un décret d'interdiction définitive le 16 juin 1809.

Le travail resta cependant pour Delloye une habitude et un besoin. L'ex-journaliste se mit à coordonner les matériaux qu'il avait recueillis pendant son séjour en Angleterre sur l'industrie, le commerce et l'économie politique. Mais à peine eut-il lancé ses *Recherches sur la calamine* comme ballon d'essai, que la mort vint lui arracher la plume des mains. Usé avant l'âge par tant d'agitations, tant de luttes, Delloye s'éteignit le 25 septembre 1810. Il ne survécut ainsi guère plus d'un an à la suppression définitive de son *Troubadour*.

Voici quelques-unes des principales publications de Delloye :

1. *Journal* publié, sous différents titres, à Reims puis à Liége, de 1795 à 1809, en différents formats. La nomenclature de ces variations innombrables, dont plusieurs n'ont duré que pendant quelques jours, entraînerait dans de fastidieux détails bibliographiques. — Ce Journal est devenu très-rare; on n'en connaît même plus un seul exemplaire entièrement complet. *L'Histoire de l'an* VI, *la Fin du* XVIIIe *siècle* et *le Trouvère en tournée*, doivent être considérés comme faisant partie de cette collection. — 2. *Résistance à l'oppression. Delloye, comédien au séminaire, sur de faux motifs d'arrestation, pour servir à l'histoire des Robespierre*. Reims, an III, in-8° de 68 pages. — 3. *Quelques mots au citoyen Defrance, peintre*. Liége (1797), in-8° de 8 pages. — C'est une réponse à une brochure curieuse intitulée : *Léonard Defrance, peintre, au Troubadour liégeois*. — 4. *Message au Directoire exécutif*, an VI, in-8°. — 5. *Pétition au Directoire*. Liége, 1798, in-8°. — 6. *Le procès du Troubadour Henri Delloye, en jugement au tribunal criminel de l'Ourthe*. Liége, Bollen, an VII, in-8° de 320 pages. — 7. *Almanach du* [illegible] *loye, ans* VI *et* VII [illegible] 108 pages. — 8. [illegible] *trie nationale et* [illegible] *exploitations et* [illegible] *torerie de Liége*. [illegible] paraître par cahiers et [illegible] de 500 pages in-8°. [illegible] son seule a paru sous [illegible] *sur la calamine, le* [illegible] *emplois*. Liége, Dauvrin, [illegible] de 96 et 16 pages, [illegible] très-rare. — 9. *Moyens* [illegible] *augmenter la prospérité* [illegible] *industrielle du pays*. Ce [illegible] manuscrit.

Notice sur Henri Delloye [illegible] de Reiffenberg, *Bulletins de l'A*[illegible] *Belgique*, t. XIII, n° 7. — [illegible] *loye, Troubadour liégeois* [illegible] Liége, 1849, in-18. — *Le* [illegible] *Henri Delloye*, par J. Petit, [illegible] *des sciences historiques de* [illegible] in-8°. — François Couplet et [illegible] *nalistes à Reims*, par U. Ca[illegible] tome XIII du *Bulletin du* [illegible] p. 37-43).

DELLOYE (*Materne*), [illegible] probablement à Huy, où il [illegible] de guérir au commencement [illegible] dernier. On ignore les détails [illegible] mais on a de lui : *Traité* [illegible] *rales nouvellement découvertes* [illegible] *bourg de Sainte-Catherine à* [illegible] *explique diverses productions* [illegible] *la vertu de ces eaux et la* [illegible] *servir. Avec une dissertation* [illegible] *usage du marc de raisins dans la* [illegible] Huy, 1717, in-12 de 105 [illegible] opuscule traite de deux sources [illegible] ment ferrugineuses, dont l'une [illegible] était connue depuis un siècle, [illegible] donne la première analyse, [illegible] plète, même pour son temps; [illegible] leur attribuait les vertus les [illegible] sées.

Jean Delloye, apothicaire, [illegible] par une lettre que lui écrivit [illegible] 1720; il était probablement le [illegible] précédent; il établit, vers l'an 171[illegible] bains alimentés par la fontaine [illegible] Catherine, pouvant, dit-il, « [illegible] ment à douze personnes sans les [illegible] moder. »

G. [illegible]

Ul. Capitaine, *Biographie liégeoise*. — [illegible] *Levensbeschryvingen*, byvoegsel.

DELMONTE (*Dieudonné*), peintre, né à Saint-Trond en 1581, mort en 1634. Voir VANDER MONT (*Dieudonné*).

DELMOTTE (*Alexandre*), prince-abbé de Stavelot, né à Verviers, mort le 2 octobre 1766. Profès du monastère de Stavelot, il devint archiviste et secrétaire de l'abbaye et fut élu, le 14 décembre 1753, prince-abbé par les suffrages de son chapitre, auxquels s'ajoutèrent quelques voix de celui de Malmédy. En avril 1754, il reçut de Rome des bulles de confirmation et prit solennellement possession de son gouvernement. Il n'avait encore obtenu que l'administration provisionnelle de ses deux abbayes, lorsque, en février 1754, il fixa, dans l'intérêt du bien public et de la sûreté particulière, les limites de la juridiction des communautés de Malmédy et de Francorchamps.

Sous son administration, la principauté de Stavelot et de Malmédy eut à soutenir une difficulté commerciale assez sérieuse : le gouvernement général des Pays-Bas avait voulu la frapper de droits sur les écorces, les souliers et les chapeaux. Aussitôt des députés furent envoyés à Bruxelles, avec mission de la principauté de représenter au duc Charles de Lorraine, que les habitants avaient joui de tout temps, dans la province de Luxembourg, des mêmes prérogatives et priviléges que les sujets propres de Sa Majesté; qu'ils tiraient leurs crus et denrées de la province et y vendaient leurs marchandises, sans être assujettis aux droits qu'on y levait sur les étrangers; qu'il y avait même réciprocité, dans la principauté, pour ceux du Luxembourg. Les députés firent remarquer, au surplus, que le pays recevait environ soixante mille cuirs des Indes et qu'en tenant compte du transit sur ces peaux et sur les écorces, les tanneurs de Stavelot payaient plus de 22,000 florins; qu'eu égard aux avantages considérables qu'un pays aussi petit et aussi chétif que le leur procurait, ils méritaient d'être traités avec plus de faveur par le gouvernement général des Pays-Bas, et ce, d'ailleurs, conformément aux concordats ratifiés par les souverains. Ils présentèrent, à cet effet, un mémoire très-curieux, qui se trouve reproduit dans l'ouvrage d'Aug.-Fr. Villers, intitulé *Histoire chronologique des princes de Stavelot et Malmédy*, dont le manuscrit est conservé à la bibliothèque de l'université de Liége. Les sujets du prince-abbé eurent lieu de se féliciter de cet écrit, car ils finirent par obtenir une décision favorable. Les habitants de Malmédy lui doivent aussi leur marché hebdomadaire, autorisé par décret du 28 septembre 1754. Peu après, le pays de Liége décida d'augmenter les droits d'entrée et de sortie sur les draps et souliers : Delmotte obtint, cette fois encore, que les Stavelotains seraient exemptés de cette surtaxe. Au commencement d'avril 1755, une maladie s'étant déclarée parmi les bêtes à cornes dans plusieurs pays voisins, il prescrivit les mesures les plus énergiques pour en préserver ses États. Quand on lit les règlements qu'il édicta à ce sujet, on les croirait formulés d'hier.

Les provenances de Luxembourg et de Limbourg furent également l'objet de son attention; il pria le gouvernement de Sa Majesté de remettre sur l'ancien pied les droits de sortie des laines, des bois, des fers, des charbons, etc. Enfin, le 1er décembre 1755, intervint un traité de démarcation de limites entre ce pays et les provinces de Luxembourg et de Limbourg; le prince Charles de Lorraine signa comme gouverneur général, et, en récompense de diverses renonciations consenties par le souverain de Stavelot, plusieurs priviléges pour la traite des écorces et grains, ainsi que le transit des cuirs, furent accordés aux habitants.

La haute cour de Stavelot ayant eu un différend avec le conseil provincial en matière de juridiction, le prince-abbé Alexandre, après l'avoir aplani, fit un règlement pour en éviter le retour .Des difficultés d'une toute autre nature le tracassèrent beaucoup, parce qu'elles lui étaient suscitées par dom Joseph Neunheuser, ex-prieur de Mal-

médy, qui avait été son inspecteur et son favori. Pour y mettre fin, Delmotte posa, en juin 1764, un acte d'autorité qui fit grand bruit : il priva l'ex-prieur des charges de coprésident et conseiller du conseil provincial de Stavelot et déclara le destituer pour attentats commis contre sa personne, contre les droits de l'empire et du pays.

La même année, différents particuliers s'étaient entendus pour fournir des fonds assez considérables afin de fonder un collége d'humanités. Le prince-abbé applaudit à cette idée; mais en apprenant qu'on avait le projet de confier cet enseignement aux ex-jésuites de France, il déclara que jamais il ne leur permettrait de s'établir dans ses États. Au grand regret du magistrat, ce projet ne reçut donc pas son exécution. Enfin Delmotte porta ses soins sur les monnaies et fixa, dans un tarif général, le cours des espèces d'or et d'argent.

Après un règne de douze ans neuf mois et vingt jours, Alexandre Delmotte, mourut, régretté de ses fidèles sujets; il fut enterré, dans l'église abbatiale de Stavelot, derrière le maître-autel, au côté gauche; une pierre sépulcrale en marbre blanc et noir, enchâssée dans la muraille, y rappelle en ces termes son souvenir : *Alexandro Præsuli S. R. I. principi comiti optime merito sexto nonas octobris* 1766 *a terrenis ad æterna transeunti hoc monumentum cum precibus filiorum et votis devotissime ponitur. Requiescat in pace.*

Aug. Vander Meersch.

DELMOTTE (*Henri-Florent*), archiviste et historien, naquit à Mons le 8 mai 1798 et y mourut, le 7 mars 1836; il était fils de Philibert Delmotte et fit ses études au collége municipal de sa ville natale, où il eut pour professeurs principaux Malghem et Pigeard; ses parents le destinaient à la carrière du droit, mais furent obligés de renoncer à ce projet : il avait la poitrine trop délicate pour pouvoir se mêler impunément aux discussions du barreau. Il entra donc dans une autre voie, et fut successivement notaire à Baudour et à Mons, où il remplaça son père comme bibliothécaire et cumula [illegible] celles de conservateur [illegible] Hainaut. Quand éclata [illegible] 1830, Delmotte fut pris [illegible] siasme patriotique auquel [illegible] pas dû s'attendre de la [illegible] aux habitudes aussi [illegible] modestes; il travailla, [illegible] en lui, à abolir, à Mons [illegible] naut, l'autorité du [illegible] Pays-Bas, et obtint plus [illegible] *de Fer*. La révolution étant [illegible] tranquillité rétablie, [illegible] se refroidit et il retourna [illegible] fonda vers la fin de sa vie [illegible] M. Renier Chalon, la [illegible] *philes de Mons*, à l'instar [illegible] Paris dont le baron de [illegible] avait fourni les statuts. [illegible] l'Académie royale de Belgique [illegible] reconnaître son zèle littéraire [illegible] qu'il s'occupait de travaux [illegible] membre correspondant. [illegible] tait reconnaître cet honneur [illegible] blication d'une *Biographie* [illegible] mais il n'eut pas le temps [illegible] suite à ce projet : la mort [illegible] au milieu de ses travaux [illegible] de poitrine, conséquence [illegible] tion délicate, l'emporta à l'âge [illegible] huit ans.

Henri Delmotte était un [illegible] ou plutôt un bibliomane, [illegible] cialité était de recueillir [illegible] les raretés, et, comme écrivain [illegible] lectionner les anecdotes, les [illegible] remarquables, de rechercher [illegible] qu'on appelle les aménités [illegible] Héritier dans ce genre de son [illegible] libert Delmotte, il cultiva dans [illegible] de sa vie modeste et laborieuse [illegible] pèce de littérature qui se [illegible] les faits singuliers, toujours [illegible] d'un détail inconnu, d'une date [illegible] exhumant, çà et là, un vieux [illegible] cherchant l'intérêt dans les [illegible] donnant de l'importance aux [illegible] de détail. Du reste cette manière [illegible] qui, poussée à l'extrême, devient ridicule, ne prit pas chez Delmotte proportions d'un travers; il était intelligent que minutieux et [illegible] une fort belle collection de [illegible]

d'autographes, d'antiquités, de gravures, de livres rares. Voici la liste de ses publications : *Mes Pensées ou petites idées d'un cerveau étroit.* Mons, 1819, in-8°, 164 pages. Essai de jeune homme où la misanthropie joue un rôle trop considérable. — *Des Femmes, éloge comme il y en a peu, ou plutôt comme il y en a beaucoup;* indiqué comme imprimé à six exemplaires, mais que Reiffenberg, dans la Biographie universelle de Michaud dit être resté en manuscrit.—*Recherches historiques sur Gilles seigneur de Chin et le dragon.* Mons, 1825, in-8°, 59 pages et 3 pl. — *El Doudou ein si plat montois qué cuerié dell dire,* etc., facétie en vers montois sur le combat dit le *lumeçon*, qui a lieu à la kermesse : imprimé plusieurs fois avec des pièces de MM. Adolphe Mathieu, Caremelle et Brouta sous le titre général de *Morceaux choisis sur la kermesse de Mons;* 1826, 1834, in-12.— *Le Réveil.* Mons, 1830, in-8°, 8 pages; dithyrambe sur la révolution de septembre. — *Le Candidat à la royauté,* vaudeville en trois tableaux mêlé de couplets en collaboration avec Emile De Puydt et Hippolyte Rousselle. Bruxelles, Malines, 1831, in-18, 54 p. — *Fac simile du Saint Bernardin de* 1454 *et de la première estampe gravée sur bois avec nom d'auteur.* Mons, 1833, in-fol. 4 pages; lettre à M. Duchesne garde des estampes du roi à Paris. — *Scènes montoises calligraphiées par Anatole-Oscar Prudhomme.* Mons, 1834, in-8°; impression de luxe, 76 pages, tiré à 150 exemplaires. — *Règlement pour le jeu de la galoche.* Mons, 1834, petit in-8°, 12 pages, facétie en dialecte montois. — *Notice sur le général Lahure,* insérée dans la Revue belge de Liége, 1835, 17 pages. — *Voyage pittoresque et industriel dans le Paraguay-Roux et la Palingénésie australe, par Tridace-Nafé-Théodrome de Kaout-Chouk, gentilhomme breton, sous-aide à l'établissement des Clysopompes.* Au Meschacité. Mons, 1835, in-8°, 30 pages, tiré à 50 exemplaires; plaisanterie philosophique et fort spirituelle, qui fit le sujet d'un article fort piquant de Charles Nodier. — *Les Tournois de Chauvency donnés vers la fin du* XIIIe *siècle, décrits par Jacques Bretex* 1285, *annotés par feu Philibert Delmotte et publiés par Henri Delmotte son fils.* Valenciennes, 1835; texte gothique avec une planche au trait, in-8°, de 165 et 28 pages. Delmotte a fait précéder cette publication d'une notice sur son père qui a été tirée à part. Delmotte aurait pu, dit De Reiffenberg, rendre cette publication plus intéressante et plus correcte (1). Raynouard en a donné une analyse dans le *Journal des Savants* en octobre 1835. — *Biographie du celèbre musicien Lassus, Montois.* 1836; il avait fait de grandes recherches sur ce compositeur et s'était procuré à Munich des pièces très-importantes. — Comme président de la société des bibliophiles de Mons, il a été l'éditeur, avec M. R. Chalon, de l'ouvrage intitulé : *Gouvernement du pays d'Haynau depuis le trépas de l'archiduc Albert, d'heureuse mémoire,* 1621. Mons, 1835, in-8°.

Émile Varenbergh.

Annuaire de l'Académie royale, 1837. — *Revue belge.* — Michaud, *Biographie universelle, supplément.* — Mathieu, *Biographie montoise.* — *Dictionnaire universel et classique d'histoire.* — Piron, *Levensbeschryvingen.*

DELMOTTE (*Jean-François*), feldmaréchal lieutenant au service d'Autriche, né à Bruxelles en 1761, mort à Vienne le 17 novembre 1814. Son père Jean-Louis, qui était né à Mons, avait servi avec distinction dans le régiment autrichien de cuirassiers de Stambach et avait obtenu, en 1754, de l'impératrice Marie-Thérèse l'anoblissement en récompense de sa belle conduite pendant la guerre de la succession d'Autriche. Il avait terminé sa carrière le 24 novembre 1800 à Ostende, où il occupait l'emploi de major de place.

Le jeune Jean Delmotte en sa qualité de fils d'un officier supérieur anobli, fut élevé à l'académie noble de Marie-Thérèse, d'où il sortit le 9 mars 1779 comme cadet-enseigne. Il servit en cette qualité dans le régiment d'infanterie n° 55, puis dans celui de Kierselli et obtint le brevet d'enseigne le 25 no-

(1) *Messager des sciences historiques,* 1835, t. 308.

[illegible] 1788. Il désirait vivement [illegible] dans la cavalerie, où son père [illegible] distingué. Une occasion s'offrit [illegible] de réaliser ses vœux. Le refus de la Hollande d'accorder aux nations [illegible] la libre navigation de l'Escaut provoqua, de la part de l'Autriche, des préparatifs de guerre dans les Pays-Bas. Dans ces circonstances, le régiment wallon de chevau-légers d'Arberg fut augmenté d'une division et notre jeune compatriote obtint la faveur d'échanger son brevet d'officier d'infanterie contre un brevet de sous-lieutenant de chevau-légers (24 décembre 1784). La révolution brabançonne vient bientôt fournir au lieutenant Delmotte l'occasion de se signaler. Les troupes autrichiennes, qui d'abord avaient évacué la Belgique, eurent à soutenir, pendant l'année 1790, une série de combats contre les patriotes. Dans une rencontre qui eut lieu le 17 janvier près de l'Etoile, le régiment dans lequel servait Delmotte, et qui depuis peu avait pris le nom de régiment de Latour, remporta un brillant succès et notre jeune officier eut l'honneur de voir citer son nom avec éloge dans la relation du combat. La guerre qui éclata en 1792 entre l'Autriche et la république française permit au lieutenant Delmotte de déployer sa valeur, mais, malgré sa brillante conduite partout où il eut à combattre, il ne put obtenir le grade de capitaine parce que, d'après la règle invariablement suivie à cette époque dans les troupes impériales, *l'ordre du tableau* arrêtait son avancement. Toutefois le 5 mars 1796, il obtint une large compensation : il reçut le brevet de major et devint adjudant du prince Albert de Saxe. Après être resté deux ans dans cette position, il rentra dans le régiment de Latour avec son grade de major. Lorsque la guerre éclata de nouveau entre l'Autriche et la France l'archiduc Charles, qui commandait l'armée principale sur le Lech attacha le major Delmotte à sa personne en qualité d'[illegible] accorder, [illegible] lieutenant [illegible] victoires d'Ostrach [illegible] rejetèrent les troupes [illegible] dan au delà du [illegible] bataille de Zurich, [illegible] séna à une retraite [illegible] entre les mains [illegible] rieux trophées. [illegible] fut le dernier [illegible] Charles remporta [illegible] ses opérations [illegible] que l'armée russe [illegible] replia ses forces [illegible] sur le haut Rhin. [illegible] quitta l'armée, victime [illegible] s'agitaient à la cour de [illegible] nel Delmotte se sépara [illegible] ral qui, en témoignage [illegible] pour les services qu'il [illegible] guerre, lui fit cadeau d'[illegible] née, autrefois, par l'[illegible] au prince Eugène de [illegible] de la bataille de [illegible] Jean Delmotte continua [illegible] carrière; après avoir [illegible] les campagnes de la [illegible] nienne, il arriva, le 27 [illegible] dignité de feld-maréchal [illegible]

[illegible]

Archives de la guerre, à [illegible]

DELMOTTE (*Philibert* [illegible] *Joseph*) naquit le 18 [illegible] Mons, où son père exerçait [illegible] d'avocat. Après de brillantes [illegible] collége des jésuites de sa [illegible] il partit pour l'université [illegible] où ses succès furent [illegible] grands : il y fut reçu licencié [illegible] le 26 juin 1767, admis [illegible] avocat postulant à Mons le [illegible] 1770 et, enfin, comme avocat [illegible] souverain du Hainaut le 29 [illegible] Quatre ans après, en 1776, il [illegible] bailli des terres et seigneuries [illegible] gnies, Berelles, Beaulieux, [illegible] Redemont, Plouier et Courtevil[illegible]

(1) Cette montre est un véritable monument historique. La boîte reproduit les deux faces de la médaille qui fut frappée à Vienne en mémoire de la victoire remportée par le prince Eugène. Ce bijou se trouve aujourd'hui entre [illegible] demoiselles Myngheer d'Ostende, [illegible] dans l'héritage de leur oncle, le [illegible] Delmotte.

survint la révolution de 1789, Delmotte parvint à traverser la tourmente sans s'attirer l'animadversion d'aucun parti; sa probité et son noble caractère lui attirèrent des éloges que l'on trouve consignés dans les écrits du temps. Quelques années plus tard, le 27 juillet 1795 (9 thermidor an III), nous le voyons nommé officier municipal par arrêté des représentants du peuple. Un décret du 21 décembre 1796 (30 frimaire an IV) le continua dans ces fonctions. Le 26 mai 1796 (7 prairial), il était entré au tribunal civil du département de Jemmapes en qualité de juge suppléant; deux mois après, il fut nommé juge.

Le 13 avril 1797 (24 germinal an V), il devint bibliothécaire de l'école centrale et le 22 juin (4 messidor) bibliothécaire du département de Jemmapes. C'est à lui que la ville de Mons est redevable de l'établissement de sa bibliothèque publique. Seul il en conçut l'idée et en poursuivit l'exécution. Les livres des anciennes abbayes du département, ainsi que ceux des anciens états de la province formèrent le noyau de cette bibliothèque, d'abord logée dans l'église de l'abbaye d'Epinlieu le 6 mai 1800 (16 floréal an X). Delmotte, en considération de ses services, eut la garde de ce dépôt. Quand l'abbaye d'Epinlieu fut démolie, en 1809, on transporta la bibliothèque dans l'ancien collége des jésuites. Cette opération ne fut terminée qu'en 1811.

En dehors de ces fonctions, Delmotte fut souvent chargé de travaux officiels; c'est ainsi qu'en 1790 les états du Hainaut lui confièrent la mission d'examiner les causes de l'incarcération de chacun des prisonniers détenus dans la province; que le 7 mai 1795 on lui confia l'intendance de la maison des orphelins de Mons; qu'au mois de juin, il fut nommé commissaire pour constater la quantité d'assignats, à face royale, démonétisés qui se trouvaient dans les caisses des agents du trésor; qu'en 1797, il fut membre du jury d'instruction publique établi à Mons, fonctions qu'il exerça jusqu'en 1801. En 1800, il devint membre du conseil général du département de Jemmapes, et siégea dans cette assemblée jusqu'en 1814; le 26 décembre, on le chargea de la vérification des comptes des établissements de bienfaisance de Mons, ce qu'il fit jusqu'en 1811; enfin le 9 septembre 1817, on le nomma vice-président du jury provincial du Hainaut pour l'instruction moyenne, et le 27 novembre 1818, membre de la commission pour l'établissement de l'école royale militaire et civile de Mons. En 1814 lorsque les habitants de Tournai crurent le moment opportun pour réaliser leur chimère de former une province à part sous le nom de Tournaisis, Delmotte fut chargé de désigner au gouvernement, arbre par arbre, chaumière par chaumière, haie par haie, les limites de l'ancien Tournaisis et de l'ancien Hainaut. Ce long travail, qui ne servit à rien, fut relégué dans les cartons du ministère. La formation de l'exposition permanente des produits de l'industrie, fondée en 1806, et qui exista pendant quelques années, eut Delmotte pour promoteur.

Son goût dominant était l'étude, et malgré ses nombreuses occupations, il trouva assez de temps pour composer un certain nombre d'ouvrages, que par une espèce de modestie il ne confia jamais à la presse. Ses manuscrits, encore entre les mains de sa famille, sont les suivants : *Dictionnaire des chartes et coutumes du Hainaut.* — *Essai de bibliographie* : c'est la reproduction du cours professé par Delmotte à l'école centrale. — *Dictionnaire des termes d'imprimerie.* — *Notices sur l'ancien Hainaut*, rédigé sur le plan des « Notices de l'ancienne Gaule de Danville; ce dernier travail est celui de ses ouvrages auquel il a consacré le plus de soins et d'études; il fournirait la matière de 2 ou 3 volumes in-8o. — *Essai d'un glossaire wallon.* — *Carte de la province de Hainaut, comparée :* 1o *à la cité des Nerviens sous les Romains;* 2o *à la division en cantons (pagi) attribuée à Clovis Ier, au commencement du* VIe *siècle;* 3o *au ci-devant comté de Hainaut tant français qu'autrichien;* 4o *au département de Jemmapes sous l'empire fran-*

[illegible]. Un des préfets du département de [illegible] fit usage de cette carte pour diriger les fouilles ayant pour objet de retrouver les voies romaines appelées vulgairement : Chaussées Brunehaut. Les indications en étaient très-exactes. — *Le Tournois de Chauvency*, avec annotations. Ce poëme, œuvre de Jacques Bretex, poëte du XIIIe siècle, fut publié plus tard, en 1835, par son fils, Henri Delmotte, dont l'article précède. — Quatre ans avant sa mort, en 1820, Philibert Delmotte par suite d'une attaque d'apoplexie se vit obligé de renoncer à ses travaux littéraires ; il mourut le 12 avril 1824, laissant après lui la réputation d'un homme vertueux et savant.

Émile Varenbergh.

DELOBEL (*Jean-Baptiste-Simon-Joseph*), homme de guerre, né à Tournai le 24 juin 1781, mort à Saint-Josse-ten-Noode le 30 novembre 1856, entra au service le 22 mars 1807 dans le 27e chasseurs à cheval, régiment composé presque exclusivement de Belges qui était commandé par le duc Prosper d'Arenberg. Il fit la campagne de 1807 dans la Poméranie suédoise, puis passa en Espagne, où il prit part à toutes les campagnes jusqu'en 1813. Il avait parcouru successivement tous les grades inférieurs jusqu'à celui de sous-lieutenant, avait reçu plusieurs blessures et eu un cheval tué sous lui à la bataille de Vittoria. Sa belle conduite fut récompensée par l'étoile de la Légion d'honneur, que l'empereur lui décerna le 4 décembre 1813. Son régiment ayant été appelé en Allemagne en 1814, il fit encore, avec lui, les campagnes d'Allemagne et de France, fut blessé à l'affaire de Vitry, puis donna sa démission pour rentrer dans sa patrie (26 août 1814). Les puissances alliées contre la France avaient établi, en Belgique, un gouvernement provisoire dès le 11 février 1814; son premier soin fut de pourvoir à l'organisation d'une armée et il désigna le lieutenant-général comte de Murray pour prendre le commandement en chef de la légion belge à organiser. Le capitaine Delobel entra d'abord avec son grade dans le régiment [illegible] par le comte [illegible] nommé [illegible] de cuirassiers [illegible] assista, avec [illegible] Waterloo ; sa belle [illegible] journées, où il fut [illegible] sabre au front, [illegible] l'ordre de Guillaume.

Lors des événements [illegible] bel, qui était alors [illegible] dant au 9e régiment [illegible] hâta de donner sa démission [illegible] des Pays-Bas et fit [illegible] gouvernement provisoire [illegible] puis lieutenant-colonel [illegible] après. Ce fut à la tête [illegible] de cuirassiers qu'à l'[illegible] 1831 contre les Hollandais [illegible] arrêta, pendant 3 heures, [illegible] Cortessem, la colonne [illegible] ainsi à l'armée de la [illegible] de prendre position. [illegible] pris dans la première [illegible] suivit l'institution de l'[illegible] pold. En 1837, il fut [illegible] commandement des cuirassiers [illegible] gouvernement de la province [illegible] bourg en 1842. Enfin, le [illegible] grade de général, le 27 [illegible] et, peu de temps après, [illegible] traite par arrêté du 15 [illegible]

Archives de la guerre.

DE L'OBEL (*Mathias*), [illegible] quit à Lille en 1538 et [illegible] gate, près de Londres, le [illegible] à l'âge de 78 ans. Son nom [illegible] pandu dans le département [illegible] dans la province de Hainaut [illegible] nairement écrit en un seul [illegible] même inscrivit *De Lobel* sur [illegible] ouvrages et *De L'Obel* sur les [illegible] publia plus tard, le *Plantarium* et le *Kruydboeck*. On remarque [illegible] mêmes ouvrages un écusson gravé par Assaverus van Londerseel, représentant, dans un champ [illegible] jeune femme vêtue d'une longue robe, debout, entre deux arbres [illegible] embrasse le tronc de chaque [illegible] au-dessus de sa tête, dans la [illegible]

une étoile à six rayons. On avait vu dans cette composition la personnification allégorique de la botanique ou du jardinage, jusqu'à ce que Th. Irmisch en ait donné récemment une explication fort ingénieuse : il y reconnut des armes parlantes exprimant le nom de l'auteur. En effet, les arbres figurés sont des peupliers blancs dont le vieux nom français est Obel (*albus*) et ses formes dérivées aubel et aubeau, comme on peut le lire précisément dans le *Plantarum Historia* (p. 609). L'exergue de l'écusson, *candore et spe*, fait allusion au feuillage du *Populus alba* : blanc en dessous et vert à la face supérieure; l'astre qui brille dans la cime des arbres est encore un emblème de l'espérance. Ces armoiries représenteraient, par conséquent, la famille de l'Obel, dont le nom serait ainsi d'origine française, et qui a été latinisé sous la forme de *Lobelius*.

Mathias De l'Obel a laissé une grande réputation de botaniste, fondée sur la publication d'ouvrages importants, mais peu de renseignements biographiques sont parvenus jusqu'à nous. On sait que son père, Jean De l'Obel, s'occupait d'affaires de droit et que, dès l'âge de seize ans, un invincible attrait le portait vers la connaissance des plantes et de la matière médicale. On ignore en quel lieu il reçut sa première instruction. On savait qu'il était allé à Montpellier étudier auprès du célèbre professeur Rondelet, mais les principales circonstances de son séjour dans cette grande université sont connues seulement depuis les patientes et judicieuses recherches de MM. J.-E. et G. Planchon.

Il avait vingt-sept ans quand il vint se faire inscrire à l'université de Montpellier, le 22 mai 1565, mais il avait déjà voyagé en Allemagne et en Italie. A ce moment, le professeur Rondelet était à l'apogée de sa réputation ; les hommes les plus éminents venaient de toutes les parties de l'Europe se réunir autour de sa chaire pour recueillir sa parole ardente et ses enseignements scientifiques. Charles De l'Escluse avait quitté Montpellier, mais De l'Obel y trouva, parmi ses condisciples un autre compatriote, Jacques Uitenhove, d'une noble famille patricienne de Gand. Il se lia le plus intimement avec un jeune Provençal, Pierre Pena qui était arrivé à Montpellier un mois avant lui et qui devint son ami, son compagnon d'étude et d'herborisation et, de plus, son collaborateur. Il s'appliqua avec un zèle infatigable à la botanique et il herborisa sans relâche en Provence et dans les Cévennes. Ses premières excursions ont été dirigées par Jacques Salomon (*Assatius*, d'Assas) qui paraît avoir été le guide habituel des élèves dans les herborisations publiques et qui devint le gendre de Rondelet. Posthius, Sarracenus, Nicolas Dortman, Jean Hucher, Pelletier devinrent aussi les compagnons de De l'Obel, comme G. Pellicier, Joubert, Etienne Barral furent au nombre de ses maîtres : leurs noms se présentent fréquemment dans les écrits de notre botaniste. Celui de Rondelet est toujours cité avec des témoignages de déférence; il avait discerné sans doute la supériorité intellectuelle de De l'Obel et la sagacité de son esprit méthodique sous la rudesse de son allure; bien que leurs relations n'eurent qu'une courte durée, Rondelet mourut dès le 20 juillet 1566, il légua à son disciple favori ses manuscrits de botanique.

De l'Obel passa encore deux ou trois ans à Montpellier, exclusivement occupé à explorer la flore et sans doute à rédiger l'ouvrage dont il avait conçu le plan, en collaboration avec Pierre Pena. On ne trouve pas, dans les registres qui existent encore aux archives de l'université de Montpellier, la preuve que Mathias De l'Obel aurait reçu le grade de docteur en médecine; on peut observer toutefois que ces archives sont incomplètes : il est incontestable que De l'Obel fut médecin et qu'il pratiqua l'art de guérir.

Après quelques voyages, au lieu de retourner directement dans sa patrie, alors fort troublée par les guerres et par les agitations religieuses, il alla séjourner pour quelque temps à Londres, selon toute probabilité, à partir de 1569. C'est là qu'il fit paraître au

commencement de 1571 son premier ouvrage intitulé : *Stirpium adversaria nova*, selon la mode des philologues et des érudits du temps. Le frontispice porte la date de 1570, mais à la fin du livre on peut lire la date de 1571 : c'est un petit in-folio de 458 pages avec 268 petites gravures sur bois dessinées avec précision et déjà ombrées avec une certaine élégance. « Les vrais éléments de la matière médicale de De l'Obel sont dans les *Adversaria*, où se retrouvent ses expériences personnelles et celles de ses maîtres. Là intervient constamment l'observation. C'est sur elle que l'auteur s'appuie pour accepter les remèdes déjà connus et pour en découvrir de nouveaux. C'est aussi son arme la plus puissante contre les erreurs et les préjugés » (Planchon.)

Ch. Morren s'est plu à faire ressortir tout ce qu'on trouve dans le même ouvrage d'observations et de données précises sur la végétation champêtre et horticole dans les Pays-Bas. A l'article *Froment* (page 5), De l'Obel mentionne le grand commerce de grains d'Anvers ; il dit comment l'Espagne déversait à cette époque sur notre pays des masses de blés durs que nos moulins ne savaient pas moudre ; il donne le blé de mars comme une production toute et essentiellement flamande ; il explique la fabrication de la bière par le seigle et par l'orge, sépare l'orge d'hiver sous le nom de *soucrion* et fait de toutes les céréales une histoire complète. A propos des Asphodèles (p. 45), il signale ses amis Guillaume Driesch et Pierre Coudenberg d'Anvers, ces deux célèbres cultivateurs de plantes exotiques dans nos provinces.

Les *Adversaria* sont aussi une source de renseignements sur la botanique anglaise. Avant de les publier, De l'Obel avait beaucoup herborisé en Angleterre et l'on rapporte même que sa femme l'aidait à collectionner des plantes. Enfin quelques végétaux exotiques et nouveaux sont décrits et même figurés pour la première fois, comme le *Papyrus antiquorum* que De l'Obel avait observé à Pise, dans un jardin, le *Sarracenia purpurea*, le *Tillandsia utriculata*, etc.

En se plaçant à un point de vue plus élevé, d'où l'on embrasse les *Adversaria* dans leur ensemble, on y découvre encore des mérites d'un ordre plus général : une classification des plantes, qui, pour être encore hésitante, souvent fautive et mal fondée, marque cependant un grand progrès sur les conceptions des contemporains. En effet, dans les commentaires de Matthiole et dans les Herbiers de Dodonée, de De l'Escluse, et des autres promoteurs de la rénovation botanique, au XVIe siècle, les plantes sont distribuées, soit au point de vue de leur usage pour l'homme, soit dans un arrangement alphabétique ou numéral ou par rang de taille. Dans De l'Obel, les arbres sont, comme toujours à cette époque, séparés des herbes, mais on est frappé de voir une autre séparation nettement tranchée entre ce que nous appelons maintenant les monocotylées et les dicotylées ; la distinction est fondée sur des caractères tirés des feuilles qui, étroites et rubanées chez les premières, sont, le plus souvent, réticulées ou incisées dans les secondes. Dans le premier livre, il traite des graminées, des céréales, avec quelques hôtes et quelques ennemis des moissons, comme le charbon et la rouille, des roseaux, des acores avec les iris, des gingembres et d'autres plantes à gros rhizome, des joncs, des hyacinthes, des narcisses, etc. Dans le deuxième, on trouve assez bien réunis les raves avec d'autres crucifères, les chicorées avec les laitues, etc. ; les arroches avec les solanées, les pavots près des anémones, les oseilles et les patiences, les euphorbes, les campanules et ainsi de suite. Sans doute ces essais sont hésitants, mais ils ont le mérite d'être primordiaux. On n'est pas moins frappé de rencontrer dans les *Adversaria* la préoccupation de l'ordre suivant la série naturelle et d'y lire les mots de genres et de familles de plantes. La déclaration consignée à la page 65 des *Adversaria* est d'une haute valeur dans l'histoire de la botanique. Il faut signaler aussi en tête de chaque famille un tableau synoptique des espèces qui y sont renfermées et décrites et qui peut,

quelquefois, conduire à leur détermination. Quant aux descriptions mêmes, elles sont trop courtes, parfois trop vagues et souvent écrites dans un latin barbare : des citations, des commentaires et des renvois aux figures, qui sont dans les livres de Fuchs, de Matthiole et de Dodonée, contribuent aussi à rebuter le lecteur.

Les *Adversaria* portent sur le titre, avec le nom de Mathias De l'Obel, celui de Pierre Pena, son ami de Montpellier. On a beaucoup disserté sur la part qui doit revenir à ce dernier dans la rédaction de ce livre mémorable, sans arriver à rien de bien précis. On s'accorde cependant pour reconnaître qu'elle est insignifiante.

Immédiatement après la mise au jour des *Adversaria*, De l'Obel quitta l'Angleterre et vint s'établir à Anvers, où il pratiqua la médecine.

L'édition des *Adversaria* que l'on appelle la deuxième, et qui porte le nom de Christophe Plantin, avec la date de 1576, est en réalité du même tirage que la première. La gravure du frontispice est remplacée par une autre moins bonne, l'hommage à la reine Elisabeth est supprimé, mais l'épître aux professeurs de Montpellier est maintenue. L'exemplaire que nous possédons de cette édition a les figures coloriées; à la fin se trouve un appendice, orné de nombreuses gravures plus grandes et d'une tout autre facture que les précédentes, consacré à quelques végétaux rares ou nouvellement introduits dans les jardins belges et à des plantes que De l'Obel avait rencontrées dans ses herborisations autour d'Anvers, notamment à Berchem. Il se manifeste dans ces quelques pages une prédilection pour la botanique horticole et la preuve qu'il entretenait des relations d'échange avec d'autres amateurs, parmi lesquels il cite Mouton, de Tournai, le professeur C. Gemma, de Louvain, Jean Baillet, négociant à Lille, le docteur Al. Nonnius d'Anvers, et dame Marie de Brimeux. On y trouve une figure du Chou-Rave (*Caulorapum*). Viennent ensuite les formules de quelques remèdes selon les prescriptions de G. Rondelet, un index des plantes citées en latin, en français, en allemand, en flamand, en anglais, en portugais, en italien, et enfin deux feuillets, avec dix nouvelles gravures de plantes, qui semblent avoir été connues de l'auteur, pendant l'impression, terminée au mois d'août 1576.

La même année 1576 vit paraître le deuxième grand ouvrage de Mathias De l'Obel, les *Stirpium observationes*, qui était terminé dès le mois de juillet 1575, date de l'*imprimatur* et qui, réuni au précédent, porte le titre de *Plantarum seu Stirpium Historia*.

Les *Observationes* sont une sorte de complément des *Adversaria* : les plantes cultivées dans les jardins y occupent une large place : ils sont édités avec le luxe de gravures habituel dans les ouvrages de Plantin; celles-ci sont au nombre de 1,486, assez grandes, mais la plupart avaient déjà servi dans les ouvrages de Dodonée, de De l'Escluse et même de Matthiole. Chaque figure est accompagnée d'un commentaire, en général peu intéressant et tiré de Galien, de Pline, ou d'autres auteurs de l'antiquité : parfois les renseignements pris sur le vif ont le mérite de l'originalité et l'on peut y recourir quand il s'agit de plantes observées par l'auteur en Angleterre ou dans les Pays-Bas; de nombreuses notes, le plus souvent inexactes, renvoient le lecteur des *Observationes* aux *Adversaria*, ce qui rend fastidieux l'usage du livre. Son mérite réside dans les détails : il ne se distingue par aucune innovation transcendante. L'ordre suivi est le même que celui des *Adversaria* et il n'est pas amélioré; on peut cependant observer que les Fougères rapprochées des Prêles sont assez bien réunies et que les autres cryptogames, les lycopodiacées, les sélaginelles, les mousses, les hépatiques, les lichens, les algues viennent à la fin du livre, avec des corallines, des madrépores et même des anatifes.

On trouve ensuite un petit traité des *Succédanés*, d'après les notes recueillies au cours de Rondelet, et le volume est ordinairement renforcé d'un exemplaire

de l'édition plantinienne des *Adversaria*.

Une page du *Plantarum Historia* jouit d'une véritable popularité : c'est la dédicace aux gouverneurs, magistrats et défenseurs de la Belgique. Dans cette épître, après s'être apitoyé sur les calamités de sa patrie déchirée par une affreuse guerre civile, après avoir dit que notre pays est le plus riche entrepôt de toute l'Europe, que cette contrée a vu naître des hommes brillants par leur esprit et qui se sont adonnés avec succès à l'étude des arts et des sciences, il ajoute que malgré l'inclémence des saisons, le peuple belge est si habile et si industrieux qu'il est impossible de trouver un végétal, quelque délicat qu'il soit, qu'on ne parvienne à élever et à faire prospérer : c'est pour cette raison qu'il met les Belges au premier rang dans l'art de la botanique (*in excolenda re herbaria*). Il dit qu'on trouve dans ce petit pays plus d'espèces et de variétés de plantes que dans la Grèce antique, la spacieuse Espagne, toute l'Allemagne, l'Angleterre, la France et l'Italie même, où la culture est poussée si loin.

L'histoire des sciences ne relate rien au sujet de De l'Obel de 1576 à 1581, année pendant laquelle parut son *Kruydboeck*, livre populaire, qui consiste dans une traduction flamande du *Stirpium Historia*, avec cette différence que les *Observationes* et les *Adversaria* sont fondus en un seul corps; la méthode est toujours celle suivie dans ce dernier ouvrage en 1570; le texte et les gravures sont les mêmes à peu de chose près que dans l'*Historia*. Le *Kruydboeck* est divisé en deux parties, l'une de 994 pages et l'autre de 312 : on a compté dans la première 1,619 gravures et dans la seconde 562, outre les annexes, ensemble 2,181 figures, la plupart de grandes dimensions, mais aussi empruntées à des livres déjà parus, notamment à ceux de Charles De l'Escluse, auquel De l'Obel rend un juste hommage.

Immédiatement après la publication du *Kruydboeck*, en 1581, Christophe Plantin fit paraître sous la forme d'un album [illegible] des gravures du [illegible] table et l'[illegible] plante est [illegible] les *Observations* [illegible] mêmes gravures [illegible] ployées pour les [illegible] de l'Escluse; [illegible] seil du docteur [illegible] du roi de Danemarck [illegible] ses *Icones* suivant l'[illegible] De l'Obel, parce que [illegible] méthode, d'après [illegible] congénères sont [illegible] faitement appréciés. [illegible] le petit tableau qui [illegible] mencement du livre [illegible] *ctus plantarum fere* [illegible] incontestable valeur [illegible] naturel, d'après ce qui [illegible] rapporter, que les botan[illegible] accord unanime attribu[illegible] mérite des *Icones*. Cet [illegible] usage commode : Linné [illegible] nullement à lui dans [illegible] *tarum* et il est ainsi [illegible] clef d'un grand nombre [illegible] botaniques de l'époque [illegible] sance. Une seconde édition [illegible] un peu meilleure que la p[illegible] qu'elle est suivie d'un [illegible] langues. On rencontre par[illegible] plaires à figures coloriées [illegible]

De l'Obel dédia le *Kruydboeck* [illegible] prince Guillaume d'Orange, [illegible] des Pays-Bas et aux ma[illegible] vers, en reconnaissance de [illegible] dans la maison du prince [illegible] tages dont il jouit dans la [illegible] Guillaume le Taciturne le [illegible] médecin et le prit souvent [illegible] lui, à Delft. De l'Obel séjourna [illegible] il, dans cette ville, depuis [illegible] qu'au jour de l'assassinat du [illegible] der, le 14 juillet 1584; il revint [illegible] Anvers et devint médecin pen[illegible] de la ville; son nom figure sur [illegible] des médecins jurés d'Anvers, en [illegible] et 1585.

Peu d'années après, nous le [illegible] à Londres, où il termina sa [illegible] 1592, il accompagna lord [illegible] dans une ambassade auprès du [illegible]

Danemark. A son retour, il eut la surintendance d'un jardin à Hackney, qu'il appelle un jardin de médecine et qui était cultivé aux frais de son patron lequel avait voyagé en Orient et se montrait fort zélé pour l'histoire naturelle. Il eut ensuite le titre de botaniste du roi Jacques Ier, qui monta sur le trône d'Angleterre en 1603 et dont on connaît le *Misocapnos sive de abusu tabacci lusus regius*. On ignore s'il y avait quelque émolument annexé à ce titre. Richard Pulteney a relaté les principales circonstances du séjour de De l'Obel en Angleterre et ses relations avec les botanistes et les amateurs d'horticulture.

En 1605, Thomas Purfoot, de Londres, le premier éditeur des *Adversaria*, remit au jour ce qui restait encore de cet ancien tirage, qui avait été fait d'ailleurs aux frais de l'auteur, en y ajoutant quelques nouveaux opuscules. Ce petit in-folio porte, sur un titre mal composé, le nom de Mathias De l'Obel en grands caractères : il est dédié au lord baron Zouch et il commence par un ouvrage, en 156 pages, sur la pharmacologie de Rondelet : *Lobelii animadversiones in Rondeletii methodicam pharmaceuticam officinam*. On y remarque de bonnes figures de la casse, du poivre, du giroflier et du gingembre. Viennent ensuite les *Adversaria* intitulés : *Dilucidæ simplicium medicamentorum explicationes et stirpium adversaria*, mais auxquels rien n'est changé jusqu'à la page 455, ni la qualité du papier, ni les fautes typographiques du premier tirage de 1570. Tout ce qui suit, à peu près une centaine de pages, est inédit et sort réellement des presses de Purfoot : une petite note sur l'histoire fabuleuse des Anatifes, une étude systématique sur les Graminées, extraite d'une Histoire universelle de la botanique que De l'Obel se proposait alors d'écrire; la figure et la description de quelques espèces nouvelles, des renseignements sur les céréales et la fabrication des bières; de nouvelles plantes bulbeuses, comme l'*Amaryllis formosissima*, un article sur le *Yucca;* enfin une dissertation sur les baumes et diverses substances thérapeutiques et un Traité de Rondelet sur l'hydropisie et l'éléphantiasis. Cet intéressant supplément donne une valeur particulière à l'édition de 1605 des *Adversaria;* il témoigne d'un zèle persistant chez le botaniste, qui commençait à devenir vieux, et l'on entrevoit, dans cette hâte de publier ensemble des documents hétérogènes, une sorte de pressentiment d'une activité près de s'éteindre. Il se retira à Highgate, près de Londres, auprès de son gendre, Jacques Coel, qui s'occupait volontiers de botanique, et c'est là qu'il mourut, le 3 mars 1616 (sic). Peut-être la prédilection que De l'Obel ne cessa de manifester en faveur de Londres provenait-elle de son mariage avec une Anglaise. Il fut inhumé dans l'église Saint-Denis, où son petit-fils Mathias Bouchæus fit graver l'épitaphe suivante :

CHARE SENEX, ARCTO DUM CONSUMMARE SEPULCHRO,
QUID PRECER, UT SIT HUMUS NON ONEROSA TIBI?
ANTIQUÆ TANTUM EST TELLUS TUA REDDITA MATRI,
AST LEVIS ELYSIIS AMBULAT UMBRA LOCIS.
MOLLITER OSSA CUBENT TUMULO, SAT SIT TIBI SCRIPTIS
IMPLEVISSE TUIS SOLIS UTRAMQUE DOMUM
ÆTERNUM SALVÊRE NEPOS TE EXOPTAT IN ÆVUM,
MŒSTITIA VOCES IMPEDIENTE SUAS.

On a de lui un portrait gravé, en 1615, par François Dellarame, et qui le représente avec la tête forte, le front large et dénudé, la barbe longue, blanche et coupée carrément. Sous le portrait on lit la devise de ses armes : *Candore et Spe* et une exergue qu'il s'appropria dans la préface de l'*Historia plantarum* et dont il semble avoir voulu faire le guide de sa carrière scientifique : *Melius a limpidissimis fontium scaturiginibus haurire quam turbidos confectari rivulos* (*Jul.*). « Il vaut mieux s'abreuver aux sources limpides des fontaines que de se fier aux ruisseaux troublés. » Ce portrait, assez rare, a été reproduit par Ch. Morren en tête de la *Lobelia* (1851) et du deuxième volume de la *Belgique horticole* (1852).

Les *Adversaria*, avec le nom de *Dilucidæ*, furent encore remis en vente sous de nouveaux titres, successivement en 1618 et en 1651. D'autres de ses opuscules furent tirés à part ou réimprimés,

comme le *Dioscoride pharmacorum*, en 1627 et 1651, avec le Dispensaire de Valère Cordus, mais ces détails se rattachent plutôt à la bibliographie qu'à la science et il ne nous reste plus ici qu'à signaler l'existence d'un ouvrage posthume, les *Stirpium illustrationes* publiés à Londres, en 1655, sous la forme du petit in-4° de 170 pages numérotées et 3 autres, par les soins pieux de Guillaume How. Les notes de De l'Obel avaient été audacieusement pillées par Parkinson, pour son *Theatrum botanicum*, paru en 1640, et qui s'en était attribué tout le mérite, d'ailleurs assez mince. Il s'agit, en effet, de quelques plantes, particulièrement de graminées observées par De l'Obel, soit par ses amis, soit en Danemark ou aux environs de Newgate. Dans la préface, il se glorifie, non sans droit, de sa classification à laquelle il est demeuré fidèle toute sa vie. Le système de De l'Obel est, en réalité, fondé sur la configuration des feuilles : il réunit les plantes qui ont les feuilles entières, celles qui ont les feuilles divisées et celles dont les feuilles sont plus ou moins composées; c'est ainsi qu'il se trouve avoir, sans le savoir, réuni beaucoup de monocotylédones et, d'autre part, plusieurs groupes naturels de dicotylédones. Son principe est de s'élever de la connaissance des végétaux les plus simples jusqu'aux plus composés, principe qui est encore le fondement de la méthode et de la théorie de l'évolution. Quant à l'application de cette loi, si vraie et si simple, il se trompe en donnant la préférence au feuillage, en faisant intervenir au second plan les fleurs et surtout les organes de la fructification. C'est ainsi que les trèfles, les hépatiques, les oxalis se trouvent réunis, et c'est pour la même raison que la plupart des monocotylédones à feuilles plus ou moins larges ou à nervation en réseau, comme la parisette, la fléchière, le gouet, le sceau de Salomon, et d'autres, sont égarées parmi les dicotylédones. Inutile d'ajouter que les arbres sont séparés des herbes. Malgré ces défauts, De l'Obel semble avoir eu la prescience des familles naturelles. On peut observer [illegible] festé une [illegible] famille modeste [illegible] nées, qu'il a [illegible] dans ses *Illustrations* [illegible] ouvrages qui ont [illegible] et populaire ont [illegible] dix années (1571-[illegible]) véritable renommée [illegible] un seul d'entre eux, [illegible] mirent au jour la [illegible] il n'a jamais rien [illegible] la nature et il s'est [illegible] prendre ; c'est ainsi [illegible] devenue une de ces [illegible] conseillait de s'abreuver [illegible]

Son caractère personnel [illegible] jactance et d'orgueil, [illegible] dans ses écrits : il [illegible] ceux qu'il trouve en [illegible] ne partage pas les [illegible] Paracelse, Matthiole [illegible] n'est pas sans raison qu'[illegible] ché l'âpreté de ses invec[illegible] tranchante de son lan[illegible] dur et presque barbare, [illegible] l'exquise élégance de [illegible] J. Ray, J. Bauhin, Tourn[illegible] voir qu'il n'était pas lui-[illegible] des reproches dont il se pl[illegible] bler ses adversaires; mais, [illegible] notre ami M. G. Planchon, [illegible] De l'Obel dans ses moindres [illegible] de qualités rachètent ces vi[illegible] A nous surtout méridionaux, [illegible] ne rend plus vivante la [illegible] XVIe siècle. Dans ses écrits, [illegible] renaît avec ses localités [illegible] Grammont, Castelnau, la [illegible] pic de Saint-Loup, etc.; les [illegible] sont avec les plantes subal[illegible] dix générations de botanistes [illegible] lies. Voici le célèbre *Hort de* [illegible] *radius Dei*, *Hortus Dei*, [illegible] *Dei*), le mont sacré de notre [illegible] nique; à deux pas, voici les [illegible] bonheur ou Banahu et cette [illegible] abbaye aujourd'hui ruinée et [illegible] Rondelet administra jadis à [illegible] chanoines les racines d'*Aruncus* [illegible] *Meum*. » Et dans ces rudes [illegible] leureuses esquisses, la nature [illegible] pas seule, les hommes s'y montrent

pour animer la scène : communiquaient à commentaires sur Pline; d'Anvers (Asselius) con- bande joyeuse, qui va vaux, dénichant les cueillant les simples; tableau, vous verrez terre, un petit homme l'Obel) de plus de va- : c'est Etienne Bar- l'on appelait de son être sans un grain de de Montpellier. « nous nous plaisons aussi les livres de De l'Obel, Flore des Pays-Bas, et la nos jardins à l'époque . Nulle part on ne plus saisissent et mieux situation botanique au dans la célèbre préface : De l'Obel voyait personnalité puissante, même, mais ardente, digne d'occuper une des parmi les rénovateurs

avait donné, dès *Lobelia* à un genre de a désigné autrement en le fixant définitive- plante aquatique, le qui est devenu le tout entière.

Ed. Morren.

belgica, p. 661, 1643. — *belgicæ*. — J.-F. Fop- t. II, p. 876, 1739. — *botanica*, p. 108, 1740. *herbarii*, t. I, p. 398, *Biog. hist. et biogr. des* t. I, p. 99, 1809. — *sur l'état ancien et de la bot. dans les Pays-* G. Cavier, *Histoire des sc.* — Duvau, *Biographie* et Pena, t. XXIII. — *lit. bot.*, p. 64, éd. 1, — Ch Morren, *Lobelia* III-XXV, 1854; *Bull.* II, 180; *Prologue à la* *in Belg. hort.*, t. II, Treviranus, *Die anwend.* — Ern Meyer, *Gesch.* XV, p. 358, 1856. — *sur les services ren- botanique, in Bull. Soc.* 1862. — Th. Irmisch, *M. Lobel., in Bot. Zeit.*, n° 40, p. 329, 1862. — G. Brancka, *Geleerde vrol. Antwerp*, p. 67, 1866. — J.-E. Planchon, *et ses disciples*, avec app., 1866. — C. Piot, *Mss. pour la fl. eeddoise*, d'après Lobel, 1868. — H. Trimen et T. Dyer, *Flora of Middlesex*, 1869, p. 369. — Ferd. Roeder, *Hist. de la bot.*, p. 117, 1872.

DELOBEL. (*Louis-Charles-Albert-Joseph*), poëte, né à Mons, le 7 août 1748, mort dans la même ville le 1er mai 1813. Les détails sur la vie de cet écrivain font complétement défaut. On sait cependant qu'il fit ses études à Louvain, qu'il séjourna en Allemagne pendant la révolution française et que de retour dans sa ville natale, il occupa la chaire de poésie au collége de Houdain et devint chanoine de l'église de Saint-Germain. Delobel avait de l'aptitude pour la poésie; on pourrait presque dire qu'il fut poëte en naissant. Il n'avait pas achevé ses humanités qu'il faisait un poëme en huit chants, adressé à un ami de collége et relatant les hauts faits de son condisciple. Vers la même époque il en composa un second, en vers de dix syllabes et en six chants, intitulé les *Rimailleurs condamnés*. Ces productions juvéniles renferment déjà des vers qui annonçaient du talent. La lecture attentive et assidue de Virgile et d'Horace, de Boileau et de Racine avait formé le versificateur; le véritable poëte se révéla plus tard.

On cite parmi ses compositions : 1° *L'Hymen*, poëme en cinq chants, écrit pendant son séjour en Allemagne. — 2° Une traduction libre du commencement du deuxième livre de l'Enéide. Louvain, 1770. — 3° Des stances sur la mort de l'impératrice Marie-Thérèse. Delobel a laissé en manuscrit : *Folette*, poëme en dix chants, imitation de *Vert-Vert* de Gresset. L'héroïne en est une épagneule, objet de tous les soins de sa maîtresse; on y trouve de la verve et de jolis détails.

Pendant qu'il enseignait la poésie, il fut ordinairement chargé de complimenter les nobles personnages qui visitaient la ville de Mons. Plusieurs de ses discours en vers ont été imprimés; nous citerons : 1° Deux discours, en vers, à l'archevêque de Cambrai, à l'occasion

des visites de son diocèse. 2° Un discours au duc d'Arenberg, lors de son entrée à Mons, comme grand bailli du Hainaut, le 11 janvier 1780. 3° Une épître à Sa Majesté impériale Joseph II, père de la patrie, lors de son inauguration en qualité de comte de Hainaut. Mons, 1781, in-8°. 4° Un autre au même souverain, lors de son passage à Mons, en 1777. Celui-ci ne fut pas prononcé, ce prince ayant pris une autre route.

Si les poésies de l'abbé Delobel ne sont pas remarquables sous le rapport de la nouveauté des idées, elles le sont sous celui de la pureté du style et de l'expression poétique.

L'extrême complaisance du poëte montois fut souvent mise à contribution; il existe une assez ample collection de ses poésies fugitives : bouquets à Chloris, hymnes, chansons, épithalames, etc., restées inédites. La plupart de ces manuscrits sont aujourd'hui la propriété de son neveu, M. Louis Delobel, ancien conservateur de la bibliothèque publique de Mons.

Aug. Vander Meersch.

Archives du nord de la France, t. III, p. 398; nouvelle série, t. III, p. 411. — Mathieu, *Biographie montoise*. — *Revue belge*, t. XX.

DE LOOSE (*Jean-Joseph*), peintre d'histoire, né à Zele (Flandre orientale) en 1770, mort en 1849. Élève de l'académie de Gand, où il remporta en 1794 le premier prix d'après le modèle vivant. Il travailla ensuite sous la direction de Herreyns. En 1815, il se rendit en Hollande, où il exécuta des travaux importants commandés, entre autres, par Ch. van Oosthuysen de Rysenburg. La carrière de notre artiste se partagea entre la peinture, la littérature flamande et l'art dramatique. En 1812 il obtint un prix à la société de Rhétorique de Gand et, en 1820, une médaille d'encouragement pour un mémoire sur l'état de la peinture à cette époque. Il termina ses jours à Saint-Nicolas (Flandre orientale) où il était professeur à l'académie. On a de lui de nombreux portraits très-ressemblants et des tableaux dont voici les principaux : *Martyre de sainte Apolline*, à l'église d'Appels. — *Martyre de sainte Barbe*, à l'église Saint-Laurent à Lokeren. — *Plafond* pour l'église de [illegible] plusieurs autres [illegible] orientale, [illegible] De Loose, qui [illegible] de coloriste et de [illegible] a gravé au trait, [illegible] les *Annales du [illegible]* Best (1828), un [illegible] *les enfants malades*, [illegible] de Saint-Jacques, [illegible] se trouve dans la [illegible] par Eeckhout en [illegible] nommé Jean, né à [illegible] à Saint-Nicolas en [illegible] son père et devint [illegible] démie de cette dernière [illegible] quelques bons portraits.

DE LOS RIOS (*Ch[illegible]*), à Anvers d'une famille [illegible] pagne, décédée à Anvers [illegible] a laissé plusieurs ouvr[illegible] tion de l'enfance : *La M[illegible]* 1774. — *Abrégé de [illegible]* 1776. — *Encyclopédie [illegible]* Cet ouvrage fut traduit [illegible] style de Charlotte De Los [illegible] ple et correct, et dans [illegible] marque une grande con[illegible] ractère des enfants.

Piron, *Levensbeschryvingen [illegible] des Pays Bas*.

* **DEL RIO** (*Antoine*), [illegible] Rio ou Delrio, seigneur [illegible] et d'Arteclaer, naquit en [illegible] la plus grande partie de [illegible] gique et mourut à Lisbonne [illegible] 1586. Il descendait d'[illegible] famille castillane, originaire [illegible] de Bureba : l'arbre généal[illegible] Del Rio remontait, dit-on, [illegible] héroïque de don Pélage. [illegible] de bonne heure se fixer à Anv[illegible] épousa, en 1549, Eléonore [illegible] Villeneuve, de sang aragonais. [illegible] que plus d'un gentilhomme de [illegible] il ne crut point déroger en s'[illegible] au négoce, ce qui lui procura [illegible] considérable (1). Martin Vand[illegible] attaché au Conseil des troubles [illegible]

(1) Il se bâtit une maison magnifique [illegible] de Meir (l'hôtel de Bergheyck, plus [illegible]

[illegible] général, chargé des [illegible] étant venu à mourir le [illegible] Antoine fut appelé à le [illegible] y consentit sans craindre [illegible] impopulaire, ayant à cœur [illegible] preuves de son dévoue[illegible] le roi d'Espagne. Il [illegible] 1576, lors du soulève[illegible], presque au moment [illegible] de Glymes (v. ce nom) [illegible], sur l'ordre du [illegible] les membres du Conseil [illegible] se vit interdire l'exer[illegible]; les scellés furent [illegible]. Il eut beaucoup à [illegible] guerre désastreuse que [illegible] contre les Espagnols, [illegible] Juan d'Autriche dans [illegible] son château de Cleydael, [illegible] de grand prix et d'un [illegible], fut un des princi[illegible] mire de l'avidité des [illegible] y tenait une petite [illegible] seigneur de Lalaing lui fit [illegible] armes, ravagea le château [illegible] ce qui s'y trouvait d'ob[illegible] entre autres la bibliothèque [illegible] Antoine Del Rio (fils du pro[illegible] collection des plus riches en [illegible] en livres imprimés appar[illegible] les littératures. Ni les [illegible] ni les voies de droit ne [illegible] De Lalaing à rien resti[illegible], un arrêt du grand [illegible] Malines ayant consigné [illegible] plus considérable de la [illegible] aux mains d'un huissier, [illegible] ne se fit aucun scrupule [illegible] dépôt de vive force, le [illegible] de la grande Pâque, [illegible] Antoine fut arrêté et con[illegible], où les Etats préten[illegible] justifier cet acte de violence, [illegible] compte de sa gestion. [illegible] leur droit, car les [illegible], ainsi que la red[illegible], ressortissaient en

quelque chose au Conseil des [illegible]. Don Juan écrivit aux Etats pour contester ou plutôt décliner leur compétence : c'était à lui, ajoutait-il, de connaître de cette affaire; en conséquence il exigeait qu'on lui envoyât à Namur Antoine Del Rio, avec tous les livres de comptabilité (1). Cet ordre n'eut d'autre effet que de rendre plus étroite la captivité d'Antoine. A en croire son fils, les mauvais traitements qu'on lui fit subir cachaient un but odieux : il avait refusé de vendre à vil prix à Vinchant, le plus acharné de ses ennemis, des propriétés importantes, et les états eux-mêmes espéraient obtenir de lui une forte somme d'argent, qu'il avait refusé de leur payer. Tout en agissant ainsi, Vinchant et ses amis ne cessaient de protester de leur zèle pour l'autorité royale; mais que faire? disaient-ils : la population bruxelloise était en démence; ils ne pouvaient résister à ses injonctions. Quoi qu'il en soit, les événements se précipitèrent et Antoine recouvra la liberté. En 1578, il fut chargé, avec deux collègues, de faire l'annotation des biens des rebelles; ce fut la dernière mission qu'il remplit en Belgique. L'expérience qu'il y avait faite des affaires publiques le disposait peu à y jouer un nouveau rôle; il alla mourir en Portugal avec le titre de conseiller de Philippe II pour ce royaume et de chef du fisc royal. Son corps ne fut point rapporté à l'église d'Artselaer, où il s'était fait préparer un tombeau de son vivant (2). Éléonore Lopez vécut jusqu'en 1602; elle est enterrée dans la chapelle de Notre-Dame à l'église des Carmes d'Anvers. — Nous avons cité plus haut le fils aîné d'Antoine, le savant MARTIN-ANTOINE DEL RIO (v. ce nom). Martin eut un frère, JÉROME, qui suivit la carrière des armes. Fait prisonnier dans la guerre des Etats, il fut détenu à Vilvorde, d'où il parvint à

[illegible] du moins l'opinion de M. le [illegible]. C'est là qu'il hébergea, tour [illegible], Louis de Requesens et le [illegible] gouverneurs généraux des [illegible] lui-même, de passage à [illegible] chez Antoine Del Rio [illegible], Anne d'Autriche. Cette maison fut acquise, au XVIIe siècle, par les Ximénès.

(1) *Mém. de M.-A. Del Rio*, t. II, p. 179.

(2) Il n'en existe plus que la plaque, dont M. Delvigne a eu soin de reproduire la curieuse inscription, publiée incorrectement par Le Roy et par Sweertius.

s'échapper nuitamment (février 1578). Il courut apprendre à don Juan que le fossé de cette forteresse était guéable, ce que les Espagnols ne croyaient pas; mais cette information arriva trop tard : les troupes étaient déjà en marche vers Diest.

Alphonse Le Roy.

Mémoires de M.-A. Del Rio, précédés d'une notice par M. le chanoine Delvigne (Public. de la *Société de l'histoire de Belgique*). — *Mémoires anecdotes*, publiés par M. J.-B. Blaes (*Id.*). — Les historiens de la révolution des Pays-Bas sous Philippe II.

DEL RIO (*Jean*), théologien, fils de LOUIS (v. ce nom), né à Bruges, mourut à Anvers le 5 janvier 1624, à l'âge de 68 ans. L'inscription d'un vitrail peint, dont il fit présent, en 1611, à l'église de l'hôpital Sainte-Elisabeth, en cette dernière ville, énumère ses principaux titres; Valère André complète ces renseignements. Licencié en droit civil et en droit canon, Jean Del Rio fut nommé protonotaire apostolique; chanoine official et archidiacre d'Anvers, il parvint en 1607 à la dignité de doyen du chapitre cathédral; il remplit enfin les fonctions de vicaire général du diocèse. C'était un homme pieux et paisible, peu désireux de faire du bruit, exclusivement attaché aux devoirs de son état. Il légua des sommes assez importantes à la cathédrale, et surtout au collége des Jésuites d'Anvers; Saint-Sauveur de Bruges eut également part à ses libéralités. On a de lui :

1° *Oratio in funere reverendiss. D. Joannis Miræi, Antv. Episcopi*. Anvers, imprimerie Plantinienne, 1611, in-8°. — 2° *Expositio moralis Psalmi CXVIII:* Beati immaculati, etc. *Ibid.*, in-12°. — 3° Des remarques, écrites également en latin, sur les sept Psaumes de la pénitence. M. le chanoine Delvigne rapporte que la vie de Martin-Antoine Del Rio (par le P. Rosweyde), publiée en 1609, est dédiée à Jean Del Rio, protonotaire et *doyen de Notre-Dame de Tongres* (*D. Mariæ apud Atuaticos decano*). Il y a confusion de noms : le doyen de Tongres, en 1609, était Jean Pael ou Pauli (1). — Jean Del Rio est enterré à Notre-Dame d'Anvers, [illegible] autel.

(1) *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 2e série, t. II, p. 408.

Valère André et Foppens. — [illegible] gne, *Mém. de M.-A. Del Rio*, t. [illegible]

DEL RIO (*Louis*), [illegible] seiller de Philippe II, [illegible] mourut à Tirlemont le 30 [illegible] Il était fils de Francisco, [illegible] de Madeleine dalla Torre, [illegible] ques, qui fut l'un des [illegible] Conseil des troubles. En 1567 [illegible] à se rendre à Séville pour [illegible] affaires d'un sien frère qui y [illegible] cilié, il nous connaissance [illegible] par Madrid, avec Timaeq et [illegible] ses nouveaux amis le [illegible] Philippe II. Il possédait [illegible] naissances juridiques; le roi [illegible] çut aussitôt et s'empressa [illegible] à son service. Après avoir [illegible] mois en Andalousie, Louis [illegible] drid, où il entra en relation [illegible] perus, puis reparut dans [illegible] à la suite du duc d'Alba, [illegible] en grande faveur. Il fut [illegible] premiers pour faire partie de [illegible] exceptionnel de sinistre [illegible] la voix publique flétrit en le [illegible] de *Conseil de sang*. Juan [illegible] et Del Rio y exercèrent une [illegible] prépondérante, ou plutôt, [illegible] voter leur étant exclusivement [illegible] on peut dire que les membres [illegible] se trouvèrent littéralement [illegible] leur dépendance. En réalité [illegible] gas seul fut l'âme du Conseil; [illegible] riens nous représentent Del Rio [illegible] son docile instrument. Le duc [illegible] avait pris la résolution de frapper [illegible] grand coup pour terrifier les [illegible] tions : déjà il détenait à Gand, [illegible] ment, les comtes d'Egmont et de [illegible] il foula aux pieds, plus audacieusement [illegible] encore, les priviléges du pays et [illegible] l'ordre de la Toison d'or, dont [illegible] son maître était le chef, en soustrayant [illegible] les deux illustres prisonniers à [illegible] juges naturels. L'histoire signale [illegible] peine un procès instruit plus [illegible] ment en dehors de toutes les règles [illegible] justice. Philippe II était pressé [illegible] finir, « moyennant quoi, écrivait-il,

[illegible] déclarant en son temps [illegible] de ce qui sera fait, tout [illegible] apaisera (1). » Non-seulement [illegible] des chevaliers de l'ordre [illegible] écoutées, mais d'Egmont [illegible] rigoureusement au secret, [illegible] papiers, n'ayant pas même [illegible] prendre l'air dans sa pri[illegible], ce qui est le comble, il [illegible] permission de communiquer [illegible], lorsqu'on le mit en [illegible] répondre à l'acte d'accusa[illegible] par le procureur général [illegible] interrogatoire subi par l'accusé [illegible]. Landas, que celui-ci [illegible] « faire apparoir de son [illegible] droit et justice, » était à [illegible] régulièrement, avec les [illegible] *chambre du Conseil*, mais [illegible] de voir son client et même [illegible] connaissance du libelle d'ac[illegible] jusqu'à ce que le prisonnier, [illegible] à ses propres souvenirs, [illegible] son mémoire de défense. [illegible] Rio et leurs complices [illegible] Landas protester à son aise [illegible] de ce qui s'étoit fait et [illegible] qu'il n'auroit pas eu accès [illegible] d'Egmont »; ils firent [illegible] la sourde oreille. D'Eg[illegible] résigner, sous la menace, [illegible] la plume sans retard, [illegible] comme contumax. On sait [illegible] *d'Egmont*) : le rôle de [illegible] Del Rio, dans cette lamen[illegible], fut vraiment odieux. Del [illegible] dépositions des témoins à [illegible] défense ne pouvait contre[illegible] allégations puisqu'elle igno[illegible] imputés à l'accusé, et ceux [illegible] pu se prévaloir. Il résulte [illegible] procès que d'Egmont était [illegible] avance, et probablement [illegible] tout autres que ceux [illegible] réfuter (2). Del Rio convint [illegible] fait, dans une lettre en [illegible] questions que lui avait [illegible] d'Orange; il ajouta [illegible] avait été le résultat [illegible] de Marguerite de [illegible] des deux comtes avait répondu aux désirs du roi; quant à la sentence, elle fut conclue et couchée par écrit par le conseiller Hessels, et soussignée par le duc d'Albe, en présence de Berlaymont et de Noircarmes, collègues de Del Rio (3). Quand le duc la prononça, personne ne dit mot. — Del Rio donna un autre gage de son dévouement aveugle en contribuant, le 11 août 1568, à la condamnation à mort d'Antoine van Straelen, six fois bourgmestre d'Anvers, homme considérable et jouissant d'une grande popularité. Il présida, avec Vargas, aux horribles tortures qu'on fit subir au concierge de l'hôtel de Nassau, accusé d'avoir caché des armes et d'avoir entretenu une correspondance avec le Taciturne et son frère. Ce fut encore Del Rio, cette fois se faisant illusion sur la situation, qui décida le duc d'Albe, en 1572, à retirer la garnison espagnole de la Brille : l'entreprise hardie de Lumey pouvait pourtant déjà être prévue! Au mois d'octobre de la même année, nous retrouvons Louis à Malines, chargé de rétablir l'ordre après le sac de la ville par les troupes du duc, victorieuses devant Mons. En 1573, il entra au Conseil privé; en 1574, il fit partie des conférences qui eurent lieu entre Requesens, le duc d'Albe et quelques membres du Conseil, au sujet du pardon général que le roi se proposait d'accorder. En 1576, il ajouta à ses titres celui de conseiller d'Etat; arrêté le 4 septembre par Jacques de Glymes (v. ce nom), avec ses collègues, il fut retenu dans une captivité étroite avec d'Assonleville (v. ce nom), tandis que les autres recouvrèrent promptement leur liberté. Louis Del Rio était particulièrement mal vu, dit Martin-Antoine, « à cause de sa fidélité au roi et de son zèle ». Les deux prisonniers furent gardés quelques mois à Bruxelles et de là transférés en Zélande, où se trouvait alors Guillaume d'Orange : ce prince renvoya finalement Del Rio à Vilvorde, lui assignant pour résidence la maison du maire, mais lui laissant d'ailleurs la faculté de circuler par la

(1) *Le procès du comte d'Egmont*, [illegible], p. 11.

(2) De Bavay, *op. cit.*, p. 18 et 88.

(3) *Mém. de M.-A. Del Rio*, t. III, p. 338, note.

[illegible]. C'est pendant son séjour en Zélande que Louis fit les aveux dont il a été question plus haut. Profitant du bénéfice de la Pacification de Gand et de l'Edit perpétuel, il quitta Vilvorde et rentra immédiatement au Conseil d'Etat (1). Au mois de juin 1577, quand don Juan quitta précipitamment Bruxelles, Del Rio le suivit à Malines; de même il voulut partager sa fortune, avec les conseillers Funck et d'Assonleville, et Martin-Antoine Del Rio, du Conseil de Brabant, lorsque, le 13 octobre suivant, les Etats méconnurent ouvertement l'autorité du prince. Après Gembloux, si on l'eût écouté, la ville de Malines aurait été immédiatement reprise : à propos de la Brille, il avait réussi en donnant un mauvais conseil; ici il en donna un bon, et il échoua. Don Juan renouvela ses lettres patentes du Conseil privé à Namur, le 2 juillet 1578; le 30 du même mois, Louis succombait aux attaques d'une fièvre violente. Le gouverneur général fut très-affecté de cette mort : la politique espagnole perdait un agent comme elle n'en retrouva guère depuis; il faut se placer au point de vue du lieutenant de Philippe II. Martin-Antoine, de son côté, tout à fait inféodé aux idées des dominateurs de la Belgique, ne trouve pas assez d'expressions pour vanter la loyauté à toute épreuve de son parent; il loue aussi son activité, son dévouement *qui ne reculait devant aucune tâche*, et on lui en imposait beaucoup. « Grâce à son habileté, à son expérience des affaires, il remplissait si parfaitement toutes les charges, qu'il paraissait être né pour chacune d'elles en particulier. » Martin-Antoine prononce le mot de *gloire :* c'est presque une profanation. S'il faut rendre hommage à la fidélité inébranlable de Louis Del Rio, il faut aussi reconnaître que la voix des princes doit toujours paraître à la conscience des juges moins impérieuse que celle de la justice et de l'humanité.

Alphonse Le Roy.

Gachard, *Corresp. de Philippe II*. — Th. Juste, *Le comte d'Egmont*. — Wauters et Henne, *Hist. de Bruxelles*. — *Mém. de M.-A. [illegible] anonymes*. — [illegible] lippe II.

(1) Il y siégea le 29 mars 1577.

DEL RIO (*Martin-An[illegible]*) [illegible] gien, jurisconsulte, philolo[illegible] rien, naquit à Anvers le 1[illegible] jour de la Pentecôte, et [illegible] Louvain, le 19 octobre 1[illegible] plus haut qu'il était fils [illegible] d'Eléonore Lopez. Enfant [illegible] studieux, il fut envoyé [illegible] écoles latines de Lierre, alors [illegible] réputation. Il y prit le goût [illegible] classiques, auxquelles il [illegible] tard l'hébreu et le chaldéen. [illegible] modernes, avec le temps, [illegible] aussi très-famillières : on [illegible] parlait avec une égale facilité [illegible] l'allemand, l'espagnol, l'ita[illegible] français. De Lierre, il se [illegible] au *Collége des trois langues* (d[illegible] *de France*), où il suivit les [illegible] quence de Denys Lambin; [illegible] *Clermont*, il eut pour maître [illegible] phie le célèbre Maldonat, [illegible] soutint une grosse querelle [illegible] Sorbonne, à propos de l'Imm[illegible] ception. Philippe II venait [illegible] l'université de Douai; Martin [illegible] inscrire et s'y attacha au [illegible] Louis Carrion (v. ce nom), [illegible] fesseur à Louvain. Dans cette [illegible] ville, où il s'installa ensuite, [illegible] et les conseils de Corneille V[illegible] de Juste Lipse ne contribuèrent [illegible] à exercer une heureuse influence [illegible] dispositions naturelles. C'était [illegible] teur infatigable : Juste Lipse [illegible] apprend que, dès le début de sa [illegible] il n'avait pas dévoré moins de [illegible] auteurs. Il brilla d'ailleurs toute [illegible] il faut bien le dire, par l'érudition [illegible] que par la critique; il apprit [illegible] énormément de choses, mais sa [illegible] semble avoir fait tort à son juge[illegible]

Il se montra *helluo librorum*, [illegible] parler avec un de ses biographes, [illegible] les juges qui le proclamèrent ba[illegible] en droit civil, dès 1570; bien[illegible] furent les philologues qui adm[illegible] ses connaissances étendues et [illegible] lorsqu'il publia successivement des [illegible] sur Solin, sur Claudien et sur S[illegible]

le Tragique, rédigées quand il avait vingt ans à peine; et l'on remarquera que ces travaux de patience n'apportèrent aucun retard à l'achèvement de ses études juridiques. Attiré par le renom de la faculté de droit de Salamanque, il tint à honneur de recevoir d'elle son bonnet de docteur; il l'obtint en 1574, et il ne fut bruit que de sa jeune maturité. Le roi d'Espagne, qui connaissait le dévouement héréditaire de la famille Del Rio et qui avait besoin, surtout dans les Pays-Bas, de jurisconsultes de choix, n'hésita pas, l'année suivante, à faire entrer Martin-Antoine, âgé seulement de 24 ans, au Conseil de Brabant. En 1577, satisfait de ses services, il le promut au rang d'auditeur général, *regiis in castris judex;* en 1578, Martin était vice-chancelier de Brabant et questeur du fisc royal. Il se trouva présent à Louvain, à point nommé, lors de l'entrée des troupes espagnoles en cette ville, après la journée de Gembloux, pour sauver du pillage la bibliothèque et les écrits de Juste Lipse; il en fut d'autant plus heureux que lui-même n'avait pas eu pareille chance (1). Juste Lipse devait plus tard le rencontrer encore sur son chemin; mais n'anticipons pas.

La carrière publique de Martin-Antoine ne devait pas être longue. La mort de don Juan d'Autriche lui porta un coup sensible. Aussi bien, il se sentait dégoûté du monde; comme son parent Louis, il n'avait jamais reculé devant aucune tâche, si laborieuse qu'elle fût; mais les honneurs le touchaient peu, et avant tout c'était un homme de cabinet et de chaire, un érudit passionné, un professeur par vocation. Il obtint d'Alexandre Farnèse un congé pour voyager en Espagne; aussitôt arrivé, il envoya sa démission de toutes ses charges et entra dans la compagnie de Jésus le 9 mai 1580, à Valladolid.

Son noviciat dura deux ans, selon la règle; on lui fit faire ensuite trois années de philosophie (pour oublier Maldonat, peut-être), puis on l'envoya étudier la théologie et l'Ecriture sainte à Louvain et à Mayence; enfin il fut choisi pour professer la théologie à Douai (2). C'est en revenant d'Espagne qu'il apprit à Bordeaux, où sa mauvaise santé l'avait forcé de s'arrêter, la mort de son père Antoine. Il se désaffectionna de plus en plus des choses terrestres et passa le reste de sa vie à prier, à enseigner, à écrire et à lire avec une telle assiduité, qu'il faillit en perdre la vue.

De Douai, il fut détaché à Liége, pour y faire un cours de philosophie morale. Il y prononça des sermons qui firent du bruit et que les *Florida Mariana* nous ont conservés; c'est aussi de Liége qu'il entretint avec Juste Lipse, alors professeur à Leyde, une correspondance active, dans le but de ramener son ami au catholicisme (3). Il parvint à son but: Juste Lipse le remercia dans une lettre pleine d'affection, que Miræus et le P. Rosweyde nous ont conservée (4). Au bout de trois ans, il revint à Louvain, y fit des leçons exégétiques sur les livres sacrés, et en même temps se mit à rassembler les matériaux de son principal ouvrage, les *Disquisitiones magicæ*, qu'il ne mit d'ailleurs au jour que longtemps après l'avoir achevé. C'est en faisant allusion à ce livre célèbre, pour le dire en passant, que Voltaire, renchérissant sur les critiques de Bayle, qualifia Del Rio de *procureur général de Beelzebuth*.

On ne comprend plus guère, de nos jours, dans le monde laïque, ces existences nomades et s'écoulant pourtant au fond d'un cabinet de travail. Mais il faut se rappeler que les grandes corporations religieuses sont essentiellement internationales. Leurs membres sont partout chez eux; ils retrouvent partout, dès qu'ils ont débouclé leur malle de voyage, une cellule et une biblio-

(1) Nous avons dit ailleurs (v. *Antoine Del Rio*), comment Martin perdit ses riches collections, au château d'Artselaer.

(2) Nicéron, t. XXII, p. 379, dit qu'il y enseigna la philosophie

(3) M. Delvigne cite 24 lettres de Del Rio à Juste Lipse, insérées par Burmann dans son *Sylloge epist. à viris. illustribus scriptarum*, Leyde, 1727, t. I, p. 501-552.

(4) V. aussi Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, Bruxelles, 1845, in-12, t. II, p. 412.

thèque, tout ce dont ils ont besoin. C'est ainsi que des œuvres de longue haleine ont pu se poursuivre pour ainsi dire sans interruption, malgré des déplacements continuels. Del Rio part en 1597 pour l'Espagne; les vents contraires le retiennent à Boulogne-sur-mer; il reprend la route de Liége, puis celle de Louvain, où il prêche et prononce enfin ses quatre vœux (1600); tout d'un coup nous le rencontrons à Grætz en Styrie, où une université vient de s'ouvrir. A Mayence, chemin faisant, il prend le temps de faire imprimer les *Ænigmata* de S. Althelme. A Grætz, il commence par se faire recevoir docteur en théologie, et aussitôt il monte en chaire : pendant trois ans, il commente les lettres sacrées, et avec une distinction qui lui vaut la faveur des archiducs d'Autriche. Ses travaux destinés au public ne chôment point cependant : c'est pendant son séjour à Grætz qu'il met au jour son Commentaire sur le *Cantique des Cantiques*. De cette ville, il passe directement à l'autre extrémité de l'Europe, à Salamanque : nouveau cours sur l'Ecriture sainte, préparation d'un Commentaire sur la *Genèse*. Insensiblement, cependant, il a usé ses forces. Rappelé en Belgique, il quitte Valladolid le 18 août 1608 et arrive à Bruxelles le 18 octobre. La traversée a été mauvaise; ce voyage lui sera fatal. Cédons la parole à M. le chanoine Delvigne : « Désireux avant tout de se mettre à la disposition du Provincial de son ordre, que l'on croyait pour le moment à Louvain, il prit la voiture publique. Cette nouvelle course dans un mauvais véhicule occasionna un tel bouleversement dans les organes d'un homme souffrant de la gravelle, qu'il arriva presque mourant à Louvain. Dès le lendemain, le médecin désespéra de sa vie. Il reçut les derniers sacrements à sept heures du matin et mourut le même jour, 19 octobre, âgé de cinquante-sept ans. »

On a de Martin-Antoine Del Rio (1) : 1° *C. Julii Solini Polyhistor, à Martino-Antonio Delrio emendatus*. Anvers, Chr. Plantin, 1572, in-8° de 240 pages.

— Texte de Solin, [illegible] de la bibliothèque [illegible] revu par C. Valerius. [illegible] *tiones* de Del Rio [illegible] particulier (63 pages). [illegible] au cardinal de Granvelle, [illegible] cène. « Del Rio n'avait [illegible] quand il composa cet [illegible] notes se retrouvent dans [illegible] des géographes anciens (Denys [illegible] drie, Pomponius Mela, etc.) [illegible] Henri Estienne en 1577, [illegible] l'édition de P. Mela, etc. [illegible] *variorum*), donnée à Leyde [illegible] par Jérôme de Vogel, [illegible] maise a vertement critiqué [illegible] d'un débutant; il se plaint [illegible] Del Rio y reprend les notes [illegible] Camerino, alors qu'il n'[illegible] piller (Nicéron). — 2° [illegible] *T. Livii Epitomen* [illegible] *Flori rer. roman. l. IV* [illegible] *tome decadum XIV T. Livii* [illegible] *Car. Sigonii et M. Delrii* [illegible] 1606, in-8°. — Les [illegible] pages seules sont de Del Rio [illegible] *Claudianus, Theod. Pulmannus* [illegible] *burgii diligentiâ et fide summâ* [illegible] *codicibus restitutus. Unâ* [illegible] *Delrii notis*. Anvers, Chr. Plantin [illegible] et in-12°. Le texte parut [illegible] 1571; les notes virent le jour [illegible] suivante. Plusieurs réimpressions [illegible] 1585, 1596, 1602, 1615, [illegible] bourg, avec les notes de J. [illegible] et d'Adrien Turnèbe), 1720 [illegible] — Dédicace à Ant. Del Rio, [illegible] préface, n'avait cessé de dire [illegible] que « personne ne peut [illegible] droit, ni s'employer utilement [illegible] de l'Etat, à moins d'être [illegible] l'antiquité (*nisi prius iis* [illegible] *imbutus*). » — 4° *In L. Annæi Cordubensis poetæ gravissimi* [illegible] *decem . . . . ex bibliothecâ* [illegible] *Antonii Delrio, J. C.* Anvers, Plantin, 1576, in-4°. Dédicace [illegible] Del Rio, « qui a ramené la faveur [illegible] sur la famille ». — Martin-[illegible] avait commencé d'annoter [illegible] l'âge de dix-neuf ans. Cette [illegible]

(1) Nous résumons, en y ajoutant quelques observations, les notices bibliographiques dressées avec beaucoup de soin par les RR. PP. [illegible] et par M. le chanoine Delvigne.

édition fut publiée à son insu. Plus tard, il reprit son travail et le fit paraître sous le titre de *Syntagma Tragœdiæ latinæ, in tres partes distributum*. Anvers, veuve Plantin et J. Moretus, 1593-1594, in-4°, 188, 315 et 559 pages. — Dédicace à Lævinus Torrentius (Vander Beke). — Réimprimé à Paris, chez L. Billaine, 1620, in-4°. — Les notes ont été reproduites dans l'édition *Variorum* de J.-C. Schroeder. Delft, Beman, 1728, 2 vol. in-4°. — Juste Lipse faisait grand cas des observations de Del Rio sur Sénèque; Bayle en parle également avec éloge. — 5° *Ex miscellan. scriptoribus digestorum, codicis et institutionum juris civilis interpretatio collecta. Accesserunt repetitio, L. Transigere C. de Transactionibus, item Exercitatio ad L. contractus de regulis juris, et Epitome ex lib. 1 et 2 Elementorum Juris Joach. Hopperi, nunquàm priùs edita*. Paris, Sonnius, 1589, in-4°. — Pierre de Brosse en donna une nouvelle édition revue et corrigée, à Lyon, 1606, in-4° (*Miscellanea scriptorum universi juris civilis*).

Les ouvrages qui précèdent ont été composés par Martin-Antoine avant son entrée dans la compagnie de Jésus.

6° *Florida Mariana, sive de laudibus sacratissimæ Virginis Deiparæ panegyrici XIII*. Anvers, J. Moretus, 1598, in-4°, 239 pages. — C'est le recueil des Sermons prononcés par Del Rio, en latin, à Liége, à Anvers et à Louvain.— 7° *Opus Marianum*. Lyon, 1607, in-4°. — L'ouvrage précédent se retrouve dans ce nouveau recueil, dont il forme la quatrième et dernière partie. — 8° *S. Orientii Episcopi Illiberitani Commonitorium, nunc primùm typis excusum, emendatum et notis illustratum*. Anvers, J. Trognez, 1600, in-12°, 46 pages, dont 15 de notes. Deuxième édition, Salamanque, 1604, in-4°. — Dédicace au cardinal Baronius, qui, dans la 1re édition de ses *Annales ecclesiastici*, avait exprimé le regret de n'avoir pu rencontrer les poésies de cet évêque d'Elvire. Le texte incomplet, publié par Del Rio, fut découvert par le P. Rosweyde à l'abbaye d'Anchin. Baronius remercia publiquement l'éditeur dans ses *Annales*, ad ann. 484, n° 138. — Le livre II du *Commonitorium* se retrouva, plus tard, à l'église Saint-Martin de Tours; D. Martène en donna successivement deux éditions, en 1700 et 1717. — H. Leon. Schurzfleisch, enfin, publia l'ouvrage entier à Wittemberg, en 1796, in-4° (bon travail). — Le *Commonitorium* a encore été inséré dans la *Bibliotheca Patrum*, t. V, p. 3. — 9° *Disquisitionum magicarum libri VI, in tomos III distincti*. Mayence, 1593, in-fol (1). Très souvent réimprimé: Louvain, 1599, in-4°; Mayence, 1600, 2 vol. in-8°. Louvain, 1601, in-4°; Mayence, 1603, in-fol. (Edition revue, corrigée et considérablement augmentée); *ibid.*, 1606, 3 vol. in-8° (avec de nouvelles corrections et additions); Lyon, 1608 et 1612, in-fol.; Liége, Louvain, Mayence, 1624, in-4°; Cologne, 1633, in-4°; Venise, 1640, in-4°; Cologne, 1659, in-4°; *ibid.*, 1679, in-4° (1221 pages); Venise, 1747, 3 tomes en un vol. in-4° (XXVIII et 1018 pages à 2 col.). — Le P. jésuite André Duchesne a donné en français un résumé des *Disquisitiones*, sous le titre suivant : *Controverses et recherches magiques, traduites (et abrégées) du latin de Del Rio*. Paris, 1611, in-8°.

L'énumération qui précède donne une idée de la vogue extraordinaire dont le livre du jésuite hispano-belge jouit jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Cette vogue s'explique et par la persistance des préjugés vulgaires, et par la curiosité maladive de l'imagination invinciblement attirée vers le surnaturel, même chez bon nombre d'*esprits forts*. Aujourd'hui les *Disquisitiones magicæ* ne nous offrent plus, sans doute, qu'un intérêt historique et ne sont plus guère connues que des érudits; mais à une époque où le diable était censé intervenir très activement, *et d'une manière directe*, dans toutes les affaires humaines, on n'opposait pas des fins de non-rece-

(1) M. Brunet doute de l'existence de cette première édition, citée par M. Græsse. La dédicace de la première impression de Louvain, que nous avons sous les yeux, est datée du mois de mars 1599.

voir aux récits les plus invraisemblables, surtout quand ils avaient pour garants des autorités aussi graves que celle d'un Del Rio (1). Si les convictions de quelques-uns étaient ébranlées, ils n'osaient émettre trop haut leurs doutes, de peur d'être suspects d'hérésie; les autres vivaient dans de perpétuelles terreurs. Un ouvrage tel que celui dont il s'agit ici était bien fait, quand on y réfléchit, pour retarder la guérison de l'esprit humain; par exemple, on ne saurait contester son influence sur les procès de sorcières, dont l'histoire lamentable se prolonge presque jusqu'à la fin du siècle dernier. Mais trêve de commentaires : le lecteur ne demande de nous qu'un aperçu sommaire du contenu des six livres des *Disquisitiones*.

Ils sont dédiés à Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége. « Je ne quémande pas des protections, dit l'auteur; je tiens plutôt à la critique. » S'il offre son livre au prélat, c'est qu'il sait que celui-ci a pénétré très avant dans les arcanes de la nature (2). Qui, mieux que lui connaît les embûches du démon, qui mieux que lui est capable de les déjouer? — Selon l'usage du temps, l'épître dédicatoire est suivie d'une série d'éloges adressés à l'auteur par ses amis. Juste Lipse se serait montré ingrat s'il avait laissé échapper l'occasion de placer ici quelques élégants hendécasyllabes; Rosweyde, le futur biographe de Del Rio, ne pouvait pas faire moins; mais le bouquet d'artifice est une longue apologie en hexamètres grecs, par le docteur en médecine Frédéric Jamotte. En tête du livre V, nous trouvons, en outre, une ode pindarique à la louange de Del Rio. On reproche quelquefois à nos contemporains de se faire encenser dans les journaux; les écrivains d'il y a deux ou trois siècles se gênaient moins encore, comme on voit; c'est dans leurs livres mêmes qu'on apprenait qu'ils avaient des admirateurs. — Enfin nous arrivons au prologue, où il est établi que c'est à l'incrédulité, mais surtout à l'hérésie, qu'il faut faire remonter l'origine des maléfices et des superstitions. — Le livre I traite de la magie en général et, en particulier, de la magie naturelle et de la magie artificielle; le dernier chapitre est consacré à l'alchimie. — Le livre II, rédigé par questions, aborde la magie diabolique. Voici les sorciers et leur sabbat, les devins, les enchanteurs, les incubes et les succubes, les fantômes apparaissant aux vivants par l'œuvre des démons. La distinction des vraies et des fausses apparitions est très-longuement motivée. — Au livre III, divisé en deux parties, il est question tour à tour des maléfices et de la vaine observance : maléfices par songes, par amour, par inimitié, envoûtements, ligatures, pratiques superstitieuses, mots cabalistiques, etc. Et toujours revient la question : Comment et pourquoi Dieu permet-il à l'esprit des ténèbres de faire tant de mal aux hommes? — Livre IV : de la prophétie, de la divination (ses différentes espèces : quand est-elle hérésie, quand superstition? etc.); des conjectures au moyen des astres et des éléments (chapitre très-curieux, ainsi que le précédent); des sorts et des loteries; des *purgations vulgaires*, c'est-à-dire des épreuves judiciaires (ordalies, combats singuliers, épreuves par le feu et par l'eau, etc. Del Rio condamne comme superstitieuse la pratique germanique du *bain des sorcières*). Ce dernier chapitre nous conduit, par une transition assez naturelle, à la dernière

(1) C'est la crédulité de l'auteur, plus que celle du public, qui peut à bon droit nous surprendre. « Et à la vérité, c'est chose étrange que Del Rio, le Loyer, Bodin, de Lancre, Godelman, qui ont été ou sont encore personnes de crédit et de mérite, ayant escrit si passionnément sur le sujet des démons, sorciers et magiciens, que de n'avoir jamais rebuté aucune histoire, quelque fabuleuse ou ridicule qu'elle fût, de tout ce grand nombre de fausses et absurdes qu'ils ont mis pesle-mesle sans discrétion parmi les vrayes et légitimes. » (G. Naudé, *Apologie pour les grands hommes soupçonnez de Magie*, éd. d'Amsterdam, 1712, in-12, p. 465). — Le célèbre J.-B van Helmont fut élève de Del Rio, à Louvain; il finit par se dégoûter des théories de son maître, mais ce fut pour se jeter dans le mysticisme, sauf à reconquérir plus tard son indépendance d'esprit.

(2) Ernest de Bavière entretenait dans son palais deux astronomes et s'occupait beaucoup de chimie.

partie de l'ouvrage, qui n'est pas la moins sinistre. Les chefs d'accusation sont connus; maintenant l'affaire va être instruite; les juges entrent en séance.

S'agit-il de procès ordinaires? Nullement. Une grande latitude doit donc être laissée au tribunal. Il faut tenir compte des usages aussi bien que de la loi, et conduire l'instruction avec la plus grande prudence. Il y a des indices certains, d'autres douteux. On procédera, pour apprécier la dénonciation et les dépositions des témoins, *comme en matière d'hérésie*. L'accusé est arrêté, incarcéré; il sera interrogé en prison; en cas d'absolue nécessité, on lui appliquera la *torture*. S'il persiste à se taire, n'est-ce pas encore l'effet d'un maléfice? Faut-il l'exorciser? Tout cela, aujourd'hui, nous fait frémir. M. Delvigne trouve Del Rio en avance sur les idées de son temps, parce qu'il n'accorde pas au juge le droit d'imaginer de nouveaux moyens de torture, parce qu'il lui répugne de soumettre trois fois le patient à la question, et que, selon lui, un jour d'intervalle doit être accordé entre la première épreuve et la seconde. Hélas! M. Delvigne a peut-être raison. Il y a d'horribles pages dans les annales de la procédure criminelle, même se rapportant à des époques moins reculées. Il n'en est pas moins vrai que le sang-froid de l'auteur fait mal; le sombre génie de l'Espagne du XVIe siècle se révèle là tout entier. Rien n'est oublié, pas même le point de savoir ce qu'on fera des cadavres des suppliciés. On s'aperçoit sans doute que Del Rio n'aime pas les rigueurs inutiles; mais il est, avant tout, érudit et jurisconsulte; il voit moins les souffrances des patients que les arguments des auteurs qui tentent de justifier ces cruautés stupides.

Tel est le livre V, accompagné d'un appendice. Dans le sixième, il s'agit des devoirs du confesseur, considéré tour à tour comme médecin et comme juge. L'ouvrage se termine par une étude sur les moyens *naturels* et sur les moyens *surnaturels* à employer pour combattre les maléfices. Des moyens *naturels*, des onyx, des simples, du corail! Oui, dans une certaine mesure, pour déjouer les plans (*dispositiones*) du malin, pour lutter de finesse avec lui! N'importe : Del Rio s'engage ici sur une pente dangereuse; un mot de plus, il risquerait beaucoup lui-même. Les moyens *surnaturels* sont : l'usage des sacrements, l'exorcisme, l'aumône, le jeûne, le signe de la croix, les reliques des saints, les amulettes pieuses portées au cou, enfin le son des cloches. Le chapitre final réfute les écrivains qui se sont permis de révoquer en doute l'efficacité de quelques-unes de ces pratiques.

Quiconque parcourra les *Disquisitiones magicæ* dira de l'auteur, avec Ellies du Pin : « Il était fort crédule et fort prévenu. » On peut le croire sincère; mais à coup sûr le sens critique, dans la véritable acception du mot, lui faisait défaut. On ne saurait voir en lui qu'un logicien subtil, un pur scolastique plus habile à défendre ses conclusions envers et contre tous, que soucieux de vérifier la légitimité de ses principes. Tenace, inflexible comme tous ceux de sa race, inféodé aux principes d'intolérance aveugle dont l'application a été si fatale à nos provinces, il a ressuscité, sous un voile de modération, les théories et la procédure du *Malleus maleficarum*, ce qui, par parenthèse, a valu à son livre une autorité considérable, même dans l'Allemagne protestante (1). Cette œuvre étrange n'est, en définitive, pour nous servir de l'expression de Bayle, « qu'un ramas de contes grotesques »; malheureusement ces contes grotesques ont servi trop souvent et trop longtemps d'excuse à des actes de barbarie judiciaire.

10o *In canticum canticorum Salomonis commentarius litteralis et catena mystica. Ille auctore, hæc collectore M. Del Rio*, etc. Ingolstadt, 1604, in-fol.,

(1) C'est Wachter (*Uber Hexenprozesse*) qui s'exprime ainsi : « *Disquisitiones magicæ*... ein Buch, das durch die Scheinbare Mässigung, mit der es geschrieben ist, unter der aber in schlauer Weise beinahe die ganze Theorie und Praxis des Hexenhammers verdeckt wird, auch bei protestantischen Schriftstellern eine grosse Auctorität erhielt. »

460 pages. — Paris, 1608, in-4°. — Ouvrage composé à Louvain en 1600, et revu à Grætz deux ans plus tard. — Dédicace à l'archiduc Ferdinand, depuis empereur. — 11° *Commentarius litteralis in Threnos Jeremiæ*. Lyon, 1608, in-4°. — Composé à Salamanque en 1607. Dédicace aux magistrats d'Anvers. — 12° *S. Aldhelmi, prisci occidentalium Saxonum episcopi, poetica nonnulla à vetere ms. cod. exscripta et nonnullis notulis illustrata*. Mayence, 1601, in-12°; réimprimé dans la *Bibl. Patrum* (Lyon, 1677), t. XIII. — M. le docteur Gilles a donné à Oxford, en 1844, une édition des œuvres complètes de S. Aldhelm († 790), le premier Anglais, paraît-il, qui se soit occupé de poésie latine (1). — Beaucoup de *Nugæ difficiles*. — 13° *De difficilioribus et utilioribus sacræ Scripturæ locis libri III*. — Cet ouvrage n'est mentionné que par les PP. De Backer, qui ne disent pas s'il a été imprimé. Paquot le comprend dans la liste des travaux de Del Rio restés à l'état d'ébauche. — 14° *Vindiciæ Areopagitæ adversus Josephum Scaligerum Julii filium*. Anvers, 1608, in-8°. — Del Rio défend, dans cette dissertation, l'authenticité des œuvres de S. Denys l'Aréopagite, contestée par Scaliger. — Del Rio avait eu des relations d'intimité avec ce célèbre érudit, qui lui accordait sa confiance au point de lui écrire, à propos de Juste Lipse : « Je ne me soucie guère qu'il m'aime. » Plus tard, ils se brouillèrent. On sait si les gens de lettres d'alors appartenaient au *genus irritabile*. A titre de curiosité, voici quelques aménités à l'adresse de Martin-Antoine, extraites des *Scaligerana* (Cologne, 1695, in-12°, p. 122) : « Delrio, *deliciæ Lipsii*, est cause des grandes persécutions qui se font en Styrie. Delrio au prix de moy ne sçait rien. Voilà pourquoy il mesdit de moy. Je suis un asne auprès de quelque homme docte. Delrio s'en va demeurer à Lyon; son livre *de magicis disquisitionibus* a esté imprimé deux fois. Il est ignorant, ne fait qu'amasser. Il n'aimait point Lipse; mais, depuis qu'il est sorty d'icy, *vocavit criticorum principem*. » — 15° *Pharus sacræ Sapientiæ, seu commentarii et glossæ litterales in Genesim. Pars I*. Lyon, 1608, in-4°. Composé à Salamanque. *Vestibulum magnæ domûs quam ædificare institui*, dit l'auteur : On peut conclure de ces paroles qu'il se proposait de commenter tous les livres saints. — 16° *Adalagia veteris et novi Testamenti, collectore et interprete Martino Delrio*. Lyon, 1612, in-4°, 609 pages. Dédié par Jérôme Del Rio, *vir militaris*, à Pierre de Castro, vice-roi de Naples. — Les *Adalagia novi Testamenti* ne virent pas le jour; le P. André Schott y suppléa par un ouvrage portant le même titre. — 17° *Peniculus furiarum elenchi scaligeriani pro societate Jesu, Maldonato et Delrio, auctore Liberio Sanga Verius*. Anvers (2), 1609, in-12°. — Del Rio, caché sous un pseudonyme, revient ici sur la question débattue dans les *Vindiciæ Areopagitæ* (n° 14), et « n'épargne à Scaliger ni les plaintes ni les injures » (Nicéron). — 18° *Rolandi Mirtei Onatini* (3) *Commentarius rerum in Belgio gestarum à Petro Henriquez de Azevedo comite de Fuentes*, etc. Madrid, imprimerie royale, in-4° (10 pages de préliminaires, non chiffrées, et 68 pages de texte). — *Rolandi Mirtei Historia Belgica sub tribus gubernatoribus, comite Mansfeldio, archiduce Ernesto, et præcipuè sub Petro Henrico de Azevedo comite de Fuentes, ab ann.* 1593 *ad* 1596; *acced. Ambrosii Spinolæ victoriæ et res in Belgio gestæ*. Cologne, 1611, in-4° (38 pages très-compactes). — 19° *Rolandi Myrtei Onatini J. C. commentarii de tumultu Belgico ab adventu Joannis Austriaci. Ad Gregorium XIII pont. maximum*. — Le texte original de cet ouvrage est resté inédit jusqu'en 1869; il n'en avait été publié qu'une traduction libre en langue espagnole, intitulée : *Commentarios de las altercationes de los Estados de Flandes*,

(1) Delvigne, *Mém. de M.-A. Del Rio*, t. I, p. 62.

(2) C'est le lieu d'impression; mais le titre porte : *Metelloburgi Mattiacorum* (Marburg ?). — V le *Dict géogr.*, publié comme supplément à la 5e éd. du *Manuel* de Brunet.

(3) Anagramme.

sucedidas despues de la llegada del Señor Don Juan de Austria a ellos, hasta su muerte, compuestos en latin por Rolando Natin Miriteo, en cinco libros, y traduzidos en castellano por don Rodrigo de Medina y Marnilla. Madrid, P. Madrigal, 1601, in-4° (16 pages de prélim., non chiffrées, et 151 pages numérotées d'un côté du texte). — M. le chanoine Delvigne a donné, à Bruxelles, dans la *Collection de Mémoires relatifs à l'histoire de Belgique,* une édition très-soignée du texte latin, avec une traduction française en regard. Le manuscrit dont cet intelligent éditeur s'est servi est une copie transcrite sous les yeux mêmes de l'auteur, puisqu'elle porte des additions de sa main. Après avoir appartenu aux jésuites d'Anvers, ce codex devint la propriété des Bollandistes, qui le conservèrent vraisemblablement jusqu'à la suppression de la compagnie, en 1773. Il arriva ensuite à Bruxelles, on ne sait trop comment; le 20 octobre 1859, M. Charles Ruelens en fit l'acquisition, dans une des ventes publiques du libraire Heussner, pour le compte de la Bibliothèque royale de Belgique, au prix de 150 francs (1). Il figure au catalogue de ce dépôt sous le n° 21692-4. — L'édition de M. Delvigne est intitulée : *Mémoires de Martin-Antoine Del Rio, sur les troubles des Pays-Bas durant l'administration de Don Juan d'Autriche* (1576-1578). Bruxelles, 1869-1871, 3 vol. in-8°. Elle est précédée d'une notice détaillée sur l'auteur et accompagnée de notes et d'appendices fort instructifs.

On doit reconnaître avec l'honorable chanoine de Malines que les Mémoires de Del Rio ne sont pas sans importance, bien que les haines vigoureuses de l'auteur lui aient fait souvent voir les hommes et les choses à travers un prisme. Il est passionné : la justice veut qu'on fasse la part de l'époque et du milieu où il a vécu. Il dit ouvertement ce qu'il pense, du moins, même à l'égard des siens, à preuve les termes acerbes dont il se sert à propos de la vie relâchée que menaient certains abbés de monastères. Mais, en général, son esprit d'intolérance rétrécit son horizon : il ne voit de salut pour le pays que dans le retour pur et simple à l'état de choses qui existait du temps de Charles-Quint. En tous cas, son livre contient plus d'une page curieuse, surtout si on le rapproche des *Mémoires anonymes* édités par M. Blaes (même collection), et rédigés dans des sentiments diamétralement opposés. — 20° *Q. Ennii poetæ fragmenta, ab Hier. Columna disposita, edente F. Hesselio, cum notis M. A. Delrii et G. J. Vossii.* Amsterdam, Wetstein, 1707, in-4°. — 21° Del Rio laissa encore différents ouvrages ébauchés : *Racemationes SS. Patrum in Isaiam, Judith et Psalmos; Loci communes sacri et profani; Epitome seu Breviarium omnium scriptorum; Dictionarium veterum verborum latinorum* (Paquot, *matériaux pour l'hist. litt. des Pays-Bas,* manuscrit n° 17630 de la Bibl. royale. V. ci-dessus, n° 13).

La vie de Martin-Antoine a été écrite par le P. Rosweyde (2), sous le pseudonyme de Herman Langevelt (*M. Delrio, è societate Jesu, vita, brevi commentariolo expressa...* Anvers, J. Moretus, 1609, in-4°). M. Delvigne y a puisé les éléments du portrait suivant de notre personnage : « Martin-Antoine Del Rio était de taille moyenne. Sa chevelure était épaisse et noire; ses lectures prolongées lui avaient singulièrement affaibli la vue. Tout l'ensemble de sa physionomie annonçait une nature virile, ignorant la feinte. Franc jusqu'à la hardiesse, Del Rio ignorait les voies détournées et marchait à son but sans flatteries... Jamais il ne se laissa entraîner par l'opinion populaire. C'est en vain qu'on lui rapportait qu'en son absence on l'eût outragé ou loué. Il ne tenait compte que de ce qui lui paraissait conforme à la droite raison, alors même que ce langage eût été tenu par ses adversaires... Humaniste éminent, écrivant le latin avec une rare élégance, jurisconsulte savant, homme d'Etat dis-

(1) Celle-ci possédait déjà un MS. autographe du livre I.

(2) Et non par Susius, comme on l'a cru autrefois.

[illegible], quoique trop favorablement disposé en faveur de l'Espagne, théologien profondément versé dans toutes les branches de la science ecclésiastique, malgré une crédulité un peu excessive en matière de magie, Martin-Antoine Del Rio se présente aux hommages de la postérité avec l'auréole d'une science incontestable, d'une probité qu'on n'a jamais pu soupçonner et d'un ardent amour pour la patrie. « Sweertius n'est pas moins élogieux; nous croyons pourtant qu'il faut en rabattre. Martin-Antoine peut-il passer, par exemple, pour un véritable patriote? Etait-il attaché à son pays ou aux étrangers dominateurs de son pays? On peut s'expliquer ses prédilections en songeant à son origine espagnole; aller au delà n'est pas possible. Quant à son érudition, elle était immense sans contredit : mais a-t-il jamais dominé un sujet quelconque? Il lui reste sa probité et la pureté de ses intentions; à cet éloge nous pouvons souscrire, mais à condition qu'on nous accorde qu'il ne fut, en somme, qu'un esprit étroit et sans portée.

M.-A. Del Rio fut inhumé à Louvain dans l'ancienne église des Jésuites (aujourd'hui Saint-Michel) (1).

Alphonse Le Roy.

Alegambe, Sotwel, Nicéron (t. XXII), Baillet (*Enfants célèbres*), Foppens, Ellies du Pin, Moreri, Bayle (*Rép. aux questions d'un provincial*, t. III), Paquot (MS.), Feller et tous les biographes. — De Backer, *Bibl. des écrivains de la Compagnie de Jésus* (1re série). — Delvigne, *Mém. de M.-A. Del Rio*, 3 vol. — De Reiffenberg, *De Justi Lipsii vita et Scriptis*), Bruxelles, 1823, in-4°. — Les ouvrages de Soldan et de Scheltema sur les procès de sorcières, etc.

DELSART, sculpteur, né à Gand. Il fut, ainsi que son compatriote Cocx, appelé à orner de ses productions l'église actuelle de Notre-Dame de Saint-Pierre, à Gand, dont la première pierre a été posée en 1629. Delsart y exécuta les statues allégoriques, en haut relief, de la *Charité* et de l'*Espérance*, qui décorent le fronton triangulaire de la façade de l'oratoire de cette abbaye, actuellement église paroissiale. Ces deux figures sont représentées couchées; à droite et à gauche, on remarque [illegible] cienne abbaye. [illegible]

Au-dessus du portail [illegible] fois la statue de saint [illegible] placée entre celles de [illegible] saint Paul, lesquelles [illegible] niches latérales [illegible] piliers; ces statues, [illegible] tympan, étaient dues au [illegible] artiste. En 1781, on en [illegible] au pavillon abbatial, les [illegible] en terre cuite; quoique [illegible] dimension que les statues [illegible] surpassaient de beaucoup [illegible] le modelé et la correction [illegible]

DELVA (*Antoine*), [illegible] tique, né, vers le milieu [illegible] cle, à Xhoris au pays de [illegible] à Olne, village à deux [illegible] viers. A Olne, résidait [illegible] du culte réformé [illegible] avait également l'usage [illegible] paroissiale; la maison [illegible] porta longtemps le nom de [illegible] Delva eut avec ce ministre [illegible] démêlés théologiques, et [illegible] occasion qu'il fit imprimer [illegible] 1. *Du purgatoire; la P*[illegible] *Rama; l'Eglise catholique*, [illegible] *romaine; la belle Rachel*. [illegible] in-4°. — 2. *Le Noviciat* [illegible] *Aulne par Henri Chrouet*, [illegible] *évangile cinquième : battu en* [illegible] 1658, 2 vol. in-12. — 3. [illegible] *divin portant aux réformés* [illegible] *Dieu*. Liége, 1666, in-8°.

[illegible]

Bulletin du Bibliophile belge, [illegible]

DELVAUX (*André*), ou [illegible] VALLENSIS, canoniste, né en [illegible] Andenne près de Namur, mort [illegible] cembre 1636. Il fit ses hum[illegible] collége des jésuites à Liége, et [illegible] sophie à Douai, science qu'il [illegible] pendant sept ans, au collége de [illegible] chienne, tout en s'appliquant à [illegible] du droit, étude dans laquelle il [illegible] tingua si bien, qu'il fut élu fisc, ou [illegible] des bacheliers de cette faculté [illegible] à Louvain, en 1598, pour y occ[illegible] chaire de philosophie, au coll[illegible]

(1) Cette église, rebâtie en 1650, est placée aujourd'hui sous l'invocation de S. Michel.

Château, il y poursuivit ses études juridiques et reçut, le 28 septembre 1610, le bonnet de docteur. Dès le 22 septembre 1607, il avait été nommé professeur de droit canon, et une autre chaire du même droit, mais dont le revenu était plus considérable, lui fut confiée, le 2 décembre 1621, par la régence de Louvain. Deux ans après, il devint président du collége de Winckelius, fonction qu'il garda jusqu'à sa mort; il avait été quatre fois recteur de l'université. Delvaux pouvait prétendre à de plus importants emplois, mais il ne voulut jamais renoncer à la carrière de l'enseignement. On a de lui : 1° *Paratitla sive summaria et methodica explicatio Decretalium D. Gregorii Papæ IX.* Louvain, 1628; 1631; 1640, in-4°; Lyon, 1673; Cologne, 1688, in-4°. *Editio nova, cui accessit D. Annonis Schnorremberg commentarius in ejusdem juris regulas.* Genève, 1759, in-4°. C'est la meilleure édition d'un ouvrage estimé, concis sans être obscur. — 2° *De Beneficiis libri IV.* Malines, 1646, petit in-4°, traité publié par les soins du neveu de l'auteur, avocat au conseil de Malines, qui conserva d'autres ouvrages manuscrits, composés par son oncle et qui sont cités par Paquot. Delvaux était « un canoniste érudit, un « professeur assidu, laborieux, sincère, « modeste, exempt de faste et d'ambi- « tion, uniquement appliqué aux de- « voirs de sa charge; il était très-versé « dans la langue grecque et la théo- « logie. » On a son portrait, gravé par François Vanden Steen.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 126. — *Fasti academici*, p. 46, et 204. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, p. 60. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. III. — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, édition Parent. — De Feller, *Dictionnaire biographique.*

DELVAUX (*Baudouin*), ou DE VAULX, homme d'Etat, magistrat, jurisconsulte, né à Liége, vers 1530, mort le 5 février 1601. Il obtint le bonnet de docteur en droit civil et canonique dans une université étrangère, puis, se fixant dans sa ville natale, il y acquit bientôt un grand renom; sa réputation devint telle que le savant Gérard de Groesbeck, dès son élection comme prince-évêque de Liége, l'appela à faire partie de son conseil privé. Le 8 juin 1565, il fut reçu conseiller de l'état noble et, en 1575, celui-ci le nomma membre du conseil ordinaire. Devenu bourgmestre de Liége, il rendit en cette qualité d'éminents services, et prononça, le 22 mars 1576, un discours éloquent rapporté par Fisen (*Historia Leodiensis*, p. 2, lib. XVII, n° 26) et qui avait pour but d'amener le rétablissement de la paix entre le peuple et son souverain; secondé par son collègue, Guillaume de Waroux, il l'emporta sur l'avis du jurisconsulte Regnier, qui voulait que le différend au sujet des clefs de la cité fût déféré à la chambre impériale, tribunal suprême de tous les États de l'empire.

Après avoir rempli plusieurs missions à l'étranger, Delvaux entra aux conseils des électeurs-archevêques de Cologne et de Trèves. Il mourut à Liége et fut enterré près de ses ancêtres, dans l'église paroissiale de Saint-Martin en-Ile. Les biographes vantent son savoir, son éloquence, sa prodigieuse mémoire. Baudouin Delvaux jouit d'une juste considération, et son caractère lui valut une grande et légitime influence sur ses concitoyens. On lui doit : 1° *Responsa de jure*, en plusieurs volumes. — 2° *Expositio juris.* — 3° *Scholia in leges per capita explicatas.* On ignore si ces ouvrages ont été conservés ou détruits par les mains de ses héritiers.

Aug. Vander Meersch.

Valère André, p. 102. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. I, p. 121. — Fisen, *Historia Leod.*, t. II, p. 376. — J.-G. Loyens, *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, p. 313. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. X, p. 148. — Becdelièvre, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 337. — Britz, *Mémoire couronné*, p. 106.

DELVAUX (*Henri-Joseph-Barthélemi*), plus connu sous le nom de DEL VAUX DE FOURON, géomètre arpenteur, né à Fouron-le-Comte, le 10 février 1796, et mort en cette même commune le 22 avril 1858. Après avoir appris, sans maître, le latin, les mathématiques, la géométrie, il acheva ses humanités au Val-Dieu (commune de Charneux); il

[illegible], en 1830, le diplôme de géomètre-[illegible], et publia, cette même année, [illegible] *de l'histoire des sciences et des arts* (Liége, de l'imprimerie de [illegible]), in-8° de 35 pages, dans lequel l'auteur traite toutes sortes de sujets par demandes et par réponses. [illegible], auteur de l'*Histoire du Limbourg*, donna à Delvaux, qui était son cousin maternel, d'utiles conseils et « l'engagea, dit M. Ul. Capitaine, à recueillir, dans ses moments de loisir, les éléments de différents travaux qu'il lui désigna. » Ce fut sur ces indications que Delvaux composa le *Calendrier historique de toutes les personnes célèbres des Pays-Bas*, ouvrage resté manuscrit, mais qu'il utilisa, en 1845, pour la rédaction de son *Dictionnaire géographique*. » Nommé bourgmestre de sa commune en 1827, réélu à l'unanimité en 1830, il garda ce mandat jusqu'en 1836. Le gouvernement lui offrit, en 1840, la place d'inspecteur des eaux et forêts, qu'il refusa, ne voulant pas abandonner ses études et la composition de ses ouvrages.

Outre l'*Epitome* dont nous venons de parler, Delvaux a publié : 1° *Grammaire hollandaise*, 1 vol. in-8°. Liége, Loxhay, 1823, 164 pages. Le jury de l'instruction moyenne et primaire de la province de Liége, dans sa séance du 19 janvier 1821, approuva cet ouvrage, le jugeant propre à atteindre le but que s'était assigné l'auteur. — Delvaux fit paraître vers 1822 un *Petit Traité d'arithmétique* et annonça, vers cette époque, la publication de la *Nieuwe fransche spraakkunst*, dont il avait soumis les manuscrits au jury de l'instruction moyenne et primaire, qui l'approuva le 7 novembre 1821. — 2° *Dictionnaire géographique et statistique de la province de Liége, par Henri Delvaux de Fouron*. Liége, Jeunehomme frères, 1835, in-8° de xv-304 pages et 3 feuillets de supplément. D'après le *Journal de Liége* (n° du 23 octobre 1835), « cet ouvrage se fait remarquer par l'exactitude, principal mérite d'un dictionnaire géographique. Rien n'y est négligé : tout ce qui concerne le commerce et l'industrie, les arts, la topographie

de [illegible]
de la [illegible]
traité [illegible]
laisse à [illegible]
imperfections [illegible]
M. Delvaux [illegible]
le meilleur [illegible]
vince de Liége [illegible]
une seconde [illegible]
mentée, en [illegible]
droits de la [illegible]
homme, 1841, [illegible]
T. II. *Rive gauche* [illegible]
1843, in-12 de [illegible]
paraître aussi un [illegible]
tionnaire, en deux [illegible]
35 et 23 pages. — [illegible]
ou description historique [illegible]
de cette ville, par [illegible]
Fouron. Liége, [illegible]
in-12, 135 pages et 1 [illegible]
tion littérale du chapitre [illegible]
ville dans le *Dictionnaire* [illegible]
position typographique [illegible]
publications. L'auteur [illegible]
tableau chronologique [illegible]
Liége, des préfets du [illegible]
l'Ourthe et des gouverneurs [illegible]
vince. — 4° *Dictionnaire* [illegible]
de la province de Liége, [illegible]
logies des princes qui ont [illegible]
les différents pays formant [illegible]
par Henri Del Vaux de [illegible]
Félix Oudart, 1845, in-8° [illegible]
Delvaux considérait ce livre [illegible]
suite » de son dictionnaire [illegible]
que. — 5° *La Vie de saint* [illegible]
fesseur, patron du ci-devant [illegible]
de Visé et co-patron de l'église [illegible]
de cette ville. Publiée au [illegible]
pauvres, par un habitant de [illegible]
de 16 pages. Liége, Félix [illegible]
date. Suivant Ul. Capitaine, « [illegible]
chure n'est qu'une reproduction [illegible]
textuelle de l'*Abrégé de la* [illegible]
Hadelin, de l'abbé Peeters, [illegible]
Liége en 1788. » — 6° *La Découverte* [illegible]
Steenbosch et l'Origine de [illegible]
Fouron-le-Comte, par Henri [illegible]
de Fouron. Liége, J. Desoer, [illegible]
in-8°, 24 pages, avec un plan [illegible]
bosch. C'est à Delvaux que [illegible]
cette précieuse découverte. Les [illegible]

printemps de l'année
ductives avec le con-
tinuant, jusqu'en 1846.
ssifiés de deux à trois
au jour des restes de
grand nombre d'appar-
ts découverts, en récon-
trois puits, quatre
s du bain et deux
l'un, scellé par
ntre, par 20, formaient
à la circulation du
recueillit enfin plusieurs
entre autres, une sta-
ninaire, représentant
ien droit tirer Junon;
fragments de vases en
en terre sigillée; des
de mosaïque, des restes
ulbe, enfin des médaillons
objets recueillis dans
Trombosch ont été dépo-
d'antiquités et d'ar-
(V. *Bulletin de l'Ins-
Belgique*, tomes X, XIV
fragments sans grande
au *musée archéolo-*
à la *Société historique*
en brochure, Del-
l'histoire de la ville
plus tard le palais
célèbre dans l'histoire
Il a de plus, publié sur
lettre insérée dans le
du 17 septembre 1840
, un article dans la
XVIII, page 175. —
plusieurs articles
campagnes, journal de
hebdomadaire imprimée
du 10 mars 1842
. Suivant Ul. Capi-
fait aussi de poésie, et
en et en français, un
pièces de vers de
que de nombreux
imprimés, dit-on, d'une
.

1852, l'Académie
philosophie d'An-
Delvaux au nombre de
décembre 1852, la
et archéologique de
Maestricht le nomma
pondant; le 31 décembre
fut membre de l'
de Belgique. Il était, en outre,
correspondant de l'Institut
liégeois et de la Société des
chimiques et physiques de Paris.

Il est mort à Liége, le 2 février 1853.

DELVAUX (Laurent), sculpteur statuaire, né à Gand, en 1696, mort à Nivelles, le 24 février 1778. Dès son enfance, se révélèrent ses aptitudes artistiques et sa prédilection pour la statuaire. Les principes du dessin lui furent enseignés par J.-B. van Helmont, sculpteur à Gand; à dix-huit ans, il se mit sous la direction de Pierre-Denis Plumier, à Bruxelles. Partageant son temps entre la fréquentation de l'atelier de son maître et les cours de l'académie de dessin, il fit de rapides progrès. En 1717 Delvaux partit pour l'Angleterre et résida pendant neuf ans à Londres. Ses premières œuvres furent exécutées pour des églises de cette capitale et les châteaux des environs, puis il travailla, avec Pierre Scheemaecker, le Jeune, d'Anvers, à plusieurs mausolées pour l'église de Westminster, parmi lesquels on cite celui de Jean Sheffield, duc de Buckingham, mort en 1721. A la chambre échevinale du Bôle, à Londres, fut placée une statue de *George Ier*, due au ciseau de l'artiste gantois.

Le désir de se perfectionner dans son art l'attira vers l'Italie, où il s'adonna, avec ardeur, à l'étude de l'antique. Le P. Bora, récollet, ministre de Portugal à la cour pontificale, lui commanda, pour son souverain Jean V de Bragance, deux statues, qui furent mises, par les artistes italiens contemporains, au rang des meilleurs morceaux de sculpture. Outre le prix convenu pour cet ouvrage, Delvaux fut gratifié de deux cents écus et d'un médaillon d'or à l'effigie royale. L'ambassadeur eut ordre de lui demander d'autres œuvres; mais, malgré des offres brillantes et les instances de ses protecteurs, l'envie de revoir sa patrie,

la nostalgie flamande, l'emporta, et il se décida à quitter Rome, où il avait acquis l'estime et l'affection de hauts dignitaires de l'Eglise. Le cardinal Laurent Corsini, évêque de Frascati, élevé en 1730 au pontificat sous le nom de Clément XII, et le cardinal de Polignac visitaient souvent l'artiste dans son atelier et l'admettaient dans leur intimité. Au moment de son départ de la ville éternelle, le pape lui octroya le témoignage authentique de ses sentiments, en lui remettant un bref, signé à Rome, le 3 septembre 1733, par le cardinal dataire, pour Mgr. Valenti, nonce apostolique à Bruxelles, et enjoignant à celui-ci de recommander Laurent Delvaux à l'archiduchesse Marie-Elisabeth, gouvernante des Pays-Bas. Cette haute protection fit obtenir à l'artiste le titre de sculpteur de la cour de l'empereur Charles VI, titre qui lui fut conféré par lettres patentes du 28 janvier 1734. Ayant terminé, en 1736, des ouvrages destinés à l'Angleterre, il se rendit à Londres, pour les livrer, et eut à résister, de nouveau, aux vives sollicitations faites pour qu'il s'y fixât. L'on y peignit son portrait, plus tard reproduit par la gravure. Le duc de Bedfort lui commanda des statues, qu'il promit d'exécuter à Bruxelles. Le père de l'artiste, ex-lieutenant du régiment belge de Westerloo (dans lequel furent aussi officiers trois de ses frères) vivait alors dans la petite ville de Nivelles, et Laurent Delvaux l'y visitait souvent; il s'y rencontra avec Catherine Pauwels, la veuve du sculpteur P.-D. Plumier, son ancien maître; il l'épousa et ne quitta plus Nivelles. Quelques années après, ayant perdu sa femme, sans qu'elle lui eût laissé de postérité, il convola en secondes noces avec Agnès Colas, dont il eut plusieurs enfants. L'un d'eux fut secrétaire au conseil souverain du Brabant.

Sa réputation n'avait cessé de croître dans les Pays-Bas, ainsi qu'à l'étranger, et l'archiduchesse lui confia la construction de la chapelle de son château de Mariemont. « Maître sculpteur de la cour, » Laurent Delvaux s'engagea, le 6 mars 1741, par [illegible] notaire [illegible] les chanoines [illegible] Coppenole, [illegible] cathédrale de [illegible] ville, à exécuter, [illegible] « *chaire de prédication* [illegible] chêne de *Dunkerque* [illegible] avec *statues*, figures [illegible] et ornements, selon [illegible] séance capitulaire. [illegible] remarquable, [illegible] chef-d'œuvre, fut [illegible] 1745 : elle symbolise [illegible] demption du genre [illegible] est posée entre les [illegible] fatal, chargé de fruits, [illegible] dessus de l'abat-voix, [illegible] soutiennent la croix du [illegible] suivent le serpent. Au [illegible] se voit un admirable [illegible] deur naturelle : le Temps [illegible] voile de l'erreur, qui le [illegible] *Vérité* lui montrant le [illegible] Ces deux statues, en [illegible] et deux anges, qui [illegible] l'attention sur la parole de [illegible] sont d'une grande beauté [illegible] liefs ou médaillons, en marbre [illegible] tent l'*Adoration des bergers*, [illegible] *de saint Paul*, la *Pénitence* [illegible] *von*, et l'effigie du *docteur* [illegible] *Antoine Triest*. L'œuvre [illegible] *L. Delcaus, Gandavensis*, [illegible] *Nivellis;* elle fut payée à l'[illegible] mille florins de Brabant. [illegible] aussi, pour la chaire de vérité [illegible] des Jésuites, à Gand, une [illegible] *Liévin*. En 1744, il exécuta [illegible] daillons : l'effigie de *Louis XV*, [illegible] trait de *Maurice de Saxe*, gou[illegible] néral des Pays-Bas pour le roi [illegible] Satisfait de l'ébauche et des [illegible] effectuées en sa présence, bien [illegible] tiste n'eût pu le voir jusqu'alors [illegible] dérobée, le maréchal consentit [illegible] lui commanda un buste, en [illegible] d'apparat. Le duc fit mesurer [illegible] tivement les parties essentielles [illegible] visage sur le modèle et cette [illegible] réussit au mieux. Une centaine [illegible] productions en plâtre furent [illegible] en présents. L'œuvre, sculptée [illegible]

[illegible] à Paris en 1749, et [illegible] à l'artiste : « J'ay [illegible], mon buste en mar[illegible] qui l'ont vu le trou[illegible]blant ; il est bien [illegible] suis content. » Durant [illegible]elles, Maurice de Saxe [illegible] une constante estime [illegible] qu'on ne le molestât [illegible] défendit aux magistrats, [illegible] datée du 20 juin 1748, [illegible] officier, soldat, cava[illegible] dans la maison occupée [illegible] Delvaux, sculpteur de [illegible] de tout logement [illegible]. »

[illegible]-la-Chapelle avait ra[illegible]lité dans les Pays-Bas, [illegible] de Charles de [illegible] et les artistes [illegible] ce prince éclairé un [illegible]. Il fit exécuter par [illegible] en marbre de *Marie*[illegible] à la cour de Vienne, [illegible] accueilli avec les plus [illegible]. Le prince gratifia l'ar[illegible]chissoir d'argent, orné [illegible] de Lorraine et de Bar. [illegible] du 30 septembre [illegible] son sculpteur en [illegible] février 1752, il lui fit [illegible] cents florins de gages [illegible] les distinctions et les [illegible] officiers de la maison [illegible] général. Déjà Charles de [illegible] Delvaux modela le por[illegible], lui avait fait présent [illegible] d'or.

[illegible] Cobenal, ministre pléni[illegible] Autriche aux Pays-Bas, [illegible] des arts aussi bien [illegible] éminent, commanda [illegible] à l'artiste : un *Her*[illegible] *Génie allégorique*, em[illegible] gouvernemental, les[illegible] en Russie ; un *Saint* [illegible] *Sainte Thérèse*, pour [illegible], qui valurent au [illegible] d'or avec médaillon [illegible] souveraine. Del[illegible] la façade du palais [illegible]éraux, à Bruxelles, [illegible] l'escalier d'honneur un *Hercule au sanglier*, en marbre blanc, imité de l'*Hercule Farnèse*, à Rome, dans un des appartements, il plaça une *Femme couchée* ; dans la chapelle, deux enfants *Porte-bénitiers* et, au maître-autel, deux *Anges adorateurs*. Au château de Tervueren sont quatre groupes d'enfants, figurant les *Saisons* et les *Éléments*. A sa mort, on trouva dans son atelier un groupe de *Biblis et Caunus*, un autre représentant la *Charité romaine* et le roi *David*, destiné à la chapelle ducale. — Parmi les bustes dus à son ciseau, on distingue encore ceux du premier grand maître de l'ordre Teutonique, *Henrich Waldpott*, et du prince *Charles de Lorraine*. — La ville de Nivelles, où l'artiste éminent vécut et mourut octogénaire, a été dotée de plusieurs de ses meilleures productions : à la collégiale de Sainte-Gertrude il y a un groupe de la *Conversion de saint Paul* et une *Chaire de vérité*, en marbre, au pied de laquelle se tiennent *Jésus-Christ et la Samaritaine* ; une autre *Chaire de vérité*, en bois de chêne, avec le *Prophète Élie et l'ange, dans le désert*, a été faite pour l'ex-oratoire des PP. carmes ; des *statues d'apôtres* et un autel, avec deux *chérubins* et le *Christ au tombeau*, furent sculptés pour les chanoines réguliers de Saint-Augustin, près de Nivelles. On cite aussi les docteurs de l'église latine : *Saint Augustin*, *Saint Ambroise*, *Saint Jérôme* et *Saint Grégoire*, exécutés pour l'abbaye de Floreffe ; trois autres statues : *Saint Joseph*, *Saint Martin* et *Saint Benoît*, pour l'abbaye d'Affligham ; un *Saint Antoine et l'Enfant Jésus*, pour les PP. récollets, à Namur : ce groupe est aujourd'hui dans la cathédrale de Saint-Aubin. A l'église des ex-carmes, à Bruxelles, Delvaux plaça le *mausolée* de messire Léonard van der Noot, baron de Kieseghem : on y voit Pallas, assise sur un trophée et appuyée sur son bouclier, pleurant la mort de ce général. Plusieurs élèves distingués sortirent de son atelier, entre autres deux Anglais, instruits par lui en reconnaissance de l'accueil qui lui avait été fait à Londres, et Henrion, de Nivelles, qui collabora avec lui à la chaire à prêcher de

Gand, et se fit ensuite une belle réputation à Bruxelles.

Voici l'appréciation du talent de Laurent Delvaux, assez généralement partagée : sa manière est formée par l'étude de l'antique, son dessin ferme, mais parfois incorrect; les têtes de ses statues sont d'un beau caractère, remarquables par l'expression et les passions qui y sont empreintes avec autant de force que de justesse. Il semble avoir préféré les figures vigoureuses et en action à celles qui n'offraient que la grâce et le repos; cependant, la *Vérité* et les *Anges ailés* de la chaire à prêcher de Gand prouvent que l'habile statuaire rendait non moins bien la beauté et la délicatesse du modelé.

Delvaux fut inhumé dans l'église des carmes, à Nivelles, sous la statue d'*Elie*, qu'il regardait comme une œuvre capitale. Sur sa tombe se lit cette épitaphe : *Sub hoc tumulo jacet* LAURENTIUS DELVAUX, *sac. cæ. maies. nec non ducis Lotharingiæ sculptor. Obiit VI Kal. martis, anni a Christo nato* MDCCLXXVII. *ætatis suæ* LXXXIII. Edm. De Busscher.

Belgique. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 1847 et 1848, t. XIV et XV. — MSS. de M. Philippe Baert (Bibl. de Bourgogne), *Mémoires sur les sculpteurs et les architectes des Pays-Bas.* — G.-P. Mensaert, *Le Peintre amateur et curieux.* — J.-B. Descamps, *Voyage pittoresque dans la Flandre et le Brabant.* — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas.* — Immerseel et Chrét. Kramm, *Levens en werken der holl. en Vl. Schilders, beeldhouwers, enz.* — Archives du conseil de Flandre, *Minutes notariales.*

DELVAUX (*Ferdinand-Marie*), peintre d'histoire et de genre, né à Bruxelles en 1782, mort en 1815. Il fit ses premières études à Gand, où il remporta le premier prix du concours, en 1806, pour son tableau représentant *Saül et David ou le pouvoir de la musique*. Ce peintre mourut à Bologne trop jeune pour avoir pu réaliser les belles espérances qu'il donnait. Il se distingua particulièrement par certains effets de lumière en représentant des scènes ayant pour théâtre les souterrains et les catacombes. Il avait reçu des leçons d'André Lens. Voici ses principaux tableaux : *Saül et David*, à Gand. — *Intérieur du cloître des chartreux de Rome*, à Bruxelles. — *Intérieur d'un couvent de femmes*, ibid. — *Martyre de saint Etienne*, ibid. (église des Minimes).

Ad. Siret.

DELVAUX (*Edouard*), peintre de paysage, né à Bruxelles en 1806, mort en 1862. Petit-fils du sculpteur Laurent Delvaux, et élève de Van Assche, ce paysagiste s'acquit rapidement une réputation qui arriva à son apogée lors de l'exposition de Bruxelles de 1836. La part qu'il y prit fut des plus brillantes. Delvaux appartenait à cette vaillante phalange de peintres qui jetèrent, après la révolution belge, les bases de l'école moderne. A cette époque, une émulation fiévreuse animait nos artistes et leur fit conquérir une place enviée dans le domaine des arts. Edouard Delvaux n'était pas un des moins ardents; il débuta, à Liége et à Bruxelles en 1830, par de grands intérieurs de forêts, qui promettaient un maître. A vingt-trois ans, il entreprit un voyage en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne. Il revint dans sa patrie et, dès 1833, le gouvernement acquit pour le Musée une de ses toiles. En 1836, l'exposition de Bruxelles vit de lui quatre remarquables productions. A ce salon, il eut la médaille d'argent pour son *Paysage des environs de Huy* (la médaille d'or fut donnée à Eug. Verboeckhoven). C'est aussi dans cette même exhibition que parut la *Vue des bords de la Senne*, acquise par le Gouvernement. En 1837, il obtint un premier prix pour son *Effet d'orage*.

Le Pavillon, à Harlem, possède deux de ses tableaux. Les principaux cabinets de Hollande et de Belgique en contiennent également. Vers le milieu de sa carrière, Delvaux perdit les qualités de coloriste qui le distinguaient et se laissa aller au maniérisme. Il se découragea et ne se ranima que lorsqu'il eut la perspective de fonder une école de paysage à Spa. Le Gouvernement l'aida dans la réalisation de ce projet, et, jusqu'à l'époque de la mort de Delvaux, celui-ci dirigea cette institution avec succès. Parmi les nombreux élèves qu'il forma, il faut citer Van Moer. Delvaux était chevalier de l'ordre de Léopold. M. Manche a

lithographié *Les Bords de la Senne* pour le *Compte rendu de l'exposition de* 1836 par L. Alvin. Delvaux avait une palette riche et une couleur brillante, mais quelquefois exagérée. Il aimait les sites boisés et s'attachait particulièrement à peindre des arbres énormes.

Ad. Siret.

DELVENNE (*Mathieu-Guillaume*), biographe, né à Liége le 1er août 1778, décédé à Glons près de Liége le 19 mars 1843. Il se destinait à la carrière ecclésiastique, mais les événements de la fin du XVIIIe siècle le firent changer d'avis et, sur les conseils du curé Ramoux, dont le nom est resté populaire dans la province de Liége, il débuta, en 1802, dans l'enseignement primaire, en qualité d'instituteur à Glons. Deux ans plus tard, Delvenne donna sa démission, pour des motifs inconnus, et fit un long séjour en Hollande. De retour chez lui, il reprit ses anciennes fonctions en cumulant, pendant de longues années, celles d'instituteur et de secrétaire communal. Il paraît même que de 1810 à 1832, il personnifia l'administration de Glons et rendit des services dont le souvenir s'est perpétué; notamment en 1830, il resta seul à son poste dans les circonstances les plus critiques. Delvenne possédait des connaissances variées; il avait fait une étude particulière de la littérature ancienne, et diverses langues modernes lui étaient familières. On le citait comme l'un des meilleurs instituteurs de la province.

A un cœur excellent, Delvenne unissait une grande loyauté; mais la vivacité de son caractère rendit souvent très-difficiles ses rapports avec ses supérieurs: ce fut la cause de tous ses mécomptes. Des démêlés avec l'administration communale le forcèrent à demander sa retraite en 1835 et à quitter la localité. A partir de ce moment, Delvenne erra de village en village, puis revint à Glons pour y mourir, en proie au chagrin et à la misère.

On ne connaît de lui que l'ouvrage suivant : *Biographie du royaume des Pays-Bas, ancienne et moderne ou histoire abrégée, par ordre alphabétique, de la vie publique et privée des Belges et Hollandais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes, extraite d'un grand nombre d'auteurs anciens et modernes, et augmentée de beaucoup (?) d'articles qui ne se trouvent rapportés dans aucune biographie.* Bruxelles, Tarlier (Liége, Desoer), 1829, 2 gros vol. in-8o à deux colonnes. Cette biographie, simple compilation, laisse certainement beaucoup à désirer, et, malgré les promesses du titre, c'est à peine si dans les 1,200 pages, dont elle se compose, quelques notices appartiennent réellement à Delvenne. Il faut, pour être indulgent, se souvenir que c'est l'œuvre d'un modeste instituteur, se rappeler l'état des études en Belgique avant 1830 et enfin reconnaître que, malgré toutes ses imperfections, l'ouvrage n'a pas laissé d'être utile.

Ul. Capitaine a publié, sur des renseignements précis, une première et bonne notice sur Delvenne dans le tome XXI du *Bulletin du bibliophile belge*, pages 91-92. H. Helbig.

DELWARDE (*Michel*), historien, vit le jour à Mons, en 1640, et mourut dans la même ville en 1721. Il embrassa la vie religieuse chez les Pères de l'Oratoire à Tirlemont et y fut promu au sacerdoce. Il parcourut sans incidents notables le cours de la vie monastique, et remplissait à sa mort, la charge de prévôt de l'Oratoire au pays wallon. Nous avons de lui une *Histoire générale du Hainaut*, en 6 volumes in-12, imprimée à Mons en 1718, qui obtint quelque succès. J.-J. De Smet.

Piron, *Levensbeschryving*, p. 90 et suiv.

DELYEN (*Jacques-François*), ou DESLYEN, peintre de portraits, d'histoire et de sujets mythologiques; né à Gand en 1684, mort à Paris le 3 mai 1761. Mariette lui donne à tort le prénom de Jean et fixe son décès au 3 mars 1761. Admis à la maîtrise dans la corporation des peintres, sculpteurs et verriers à Gand, en 1705, il fut immatriculé sous le nom de JACQUES DE LYN, puis DE LEYEN, DE LYEN, avec la qualifica-

...dien de fin satinée, expression flamande de même équivalent, en français, à *peintre de fin*, qui était employée, à cette époque, dans le métier gantois, pour distinguer les peintres de tableaux des peintres décorateurs, Robert van Audenaerde, revenu de Rome en 1723, s'était fixé à Gand, sa ville natale, et Delyen, séduit par la manière pseudo-italienne de ce peintre-graveur, se mit à imiter son style et sa touche. Il réussit si complètement, que bientôt ses productions picturales, ses portraits, notamment, lui acquirent une réputation méritée, dans le pays et à l'étranger. Attiré en France par la perspective de grands avantages, il se rendit à Paris, et devint disciple de Largélière. En 1735 lui fut conféré le titre de membre de l'Académie royale de peinture, fondée en cette ville par l'illustre Le Brun, et le 6 juillet 1738, date et fait consignés dans le *Livre d'admission* de la corporation artistique de Gand, J.-Fr. Delyen fut nommé *peintre du roi de France*. Dès lors, fixé à Paris par sa charge, sa qualité d'académicien lui octroyait la liberté d'exercer et d'enseigner son art, sans être soumis au droit de maîtrise.

En 1746, Delyen exposa au Salon du Louvre de remarquables portraits, entre autres ceux d'un *haut magistrat*, d'un *abbé* et d'une *dame* représentée en *Hébé*. Ce fut à la peinture des portraits qu'il s'adonna de préférence, et avec succès. L'admirable burin de J.-G. Wille, nous a transmis celui de *Nicolas-René Berryer*, président au grand conseil et lieutenant de police, à Paris. Dans l'*Hébé*, personnification de la *Jeunesse*, on retrouvait, à s'y méprendre, le faire et la palette de son premier maître Robert van Audenaerde. Delyen a copié plusieurs tableaux de peintres italiens, soit pendant son apprentissage, à Gand, soit plus tard encore, car en 1783 s'est vendue, avec la collection de Bourlier de Saint-Hilaire, une de ses copies, d'après Paul Véronèse : *Femme portant des reliques;* elle fut adjugée au prix de 963 livres. « Piqué de se voir dans l'oubli, et regardant cela comme une injustice, dit Mariette, il s'avisa de peindre un ta-

...bleau et [illegible] la figure d'[illegible] s'érigeait en [illegible] voulait envoyer [illegible] l'une des [illegible] déconseilla. [illegible] qu'une autre [illegible] présenté » laborieux [illegible] profession qu'il [illegible] deux gravures [illegible] Mariette; elles [illegible] simes.

Jacques-François [illegible] mourut presque [illegible] sans faiblir jusqu'à [illegible] ment se fait-il qu'un [illegible] plus grand nombre [illegible]

Gault de Saint-Germain, [illegible] *peinture en France*, [illegible] de la corporation [illegible] communales. — C. [illegible] peintres flamands et [illegible] P.-J. Mariette, *Abécédario*. [illegible] A. Siret, *Dict. des peintres* [illegible] 2e édition.

DE MALTE (*Herman* [illegible] sulte, né à Liége en 16[illegible] Voir MALTE (*Herman* [illegible]

DE MALTE (*Martin*), [illegible] né à Liége. XVIIIe [illegible] (*Martin* DE).

DE MAN (*Arn.*), [illegible] helléniste, né à Gand [illegible] MANILIUS (*Arn.*).

DE MAN (*Corn.*), [illegible] vain, né à Bruges. XVI[illegible] MANILIUS (*Corn.*).

DE MAN (*Guiel.*), [illegible] né à Gand. XVIe siècle. [illegible] (*Guiel.*).

DE MAN (*Servais*), [illegible] Gand. XVIIe siècle. Voir [illegible] (*Servais*).

DEMANET (*C.-A.-J.*), [illegible] génie, savant, etc., né [illegible] 5 juillet 1808, décédé [illegible] Pré près Sclayn, le 28 mai [illegible]

Après une jeunesse active [illegible] service de sociétés minières, [illegible] rent ses talents et son activité [illegible] loppement de leurs exploitations. [illegible] net prit une part sérieuse à la [illegible] de 1830. En 1831, il reçut [illegible] sous-lieutenant au bataillon [illegible]

[illegible] part aux travaux de [illegible], ce qui lui fournit l'oc[illegible] tout ce qu'on pouvait [illegible] patriotisme, de ses ta[illegible]rgie. En 1832, lorsque [illegible] entra en Belgique pour [illegible] la citadelle d'Anvers, il [illegible] état-major et reçut l'ordre [illegible] travaux d'occupation du [illegible] à Calloo où le géné[illegible] l'intention de s'éta[illegible] de Demanet lui mérita [illegible] et lui valut aussi, [illegible] de chevalier de l'ordre [illegible] nommé capitaine en 1835, [illegible] les ordres du colonel [illegible], où il occupa avec [illegible] à l'étude de la pein[illegible] de 1839 rendirent [illegible] l'activité dont, pendant [illegible], il avait dû se départir. [illegible] gouvernement lui confia le [illegible] du génie de la place [illegible] remplacement du colonel [illegible], lors de la signature du [illegible] avec la Hollande, il obtint [illegible] de revenir à Namur. Il y [illegible] colonel Dandelin en qualité [illegible] de la place et conserva [illegible] en 1843, époque à laquelle [illegible] de donner, à l'école mili[illegible] de construction. Pendant [illegible], il fut successivement [illegible] en 1844, lieutenant-colo[illegible] au moment où il obtenait [illegible], une maladie de la gorge [illegible] ses fonctions de [illegible] s'occuper que de tra[illegible]. Il entreprit alors la [illegible] règlements du corps du [illegible] la technique des con[illegible] applicables aux tra[illegible], lorsque, en 1849, [illegible] de la guerre le chargea [illegible] supérieure des travaux [illegible]. Dans l'exécution [illegible] mission, Demanet se [illegible] innovations intelli[illegible] réalisation obtint de flat[illegible]. Le département de [illegible] graver un atlas sur les [illegible] à cette occasion par [illegible].

En 1852 Demanet obtint un congé illimité, sans solde, avec le grade de lieutenant-colonel honoraire; il se livra dès lors à l'industrie et on le vit prendre une part active à plusieurs grandes entreprises de cette époque. Il fut nommé membre du jury de l'exposition de Londres, et il construisit le chemin de fer de Charleroi à Louvain ainsi que celui de Pepinster à Spa. De puissantes sociétés, telles que celles de Couillet, de Membach, de divers chemins de fer, le choisirent pour administrateur. Le gouvernement le désigna pour faire partie d'un grand nombre de commissions officielles et, afin d'ajouter encore à ce mouvement excessif de ses forces vitales, on le vit en même temps se livrer, avec ardeur, à la peinture et à la poésie. En 1855, il fut nommé correspondant de la classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique; il en avait été un des lauréats en 1847 pour un *Mémoire sur l'architecture des églises*, et il devint membre effectif, en 1863. Dans le cours de la même année, il fut promu au grade d'officier de l'ordre de Léopold. Un an avant sa mort, fatigué et toujours malade de la gorge, il se retira à Sclayn, il y mit en ordre ses œuvres de toute nature jusqu'au jour où cette carrière si pleine, si féconde et si utile s'éteignit dans la souffrance et dans la résignation.

La liste des ouvrages de Demanet a été publiée dans l'Annuaire académique de 1868, à la suite d'une notice biographique (avec portrait) d'où nous avons extrait ce qui précède. Parmi ses œuvres il faut citer spécialement le *Cours de construction*, qui eut plusieurs éditions et qui obtint dans le monde scientifique une vogue légitime.

Ad. Siret.

DEMANET (*Guillaume*), chirurgien, né à Gand, le 30 juillet 1747, y décédé le 15 septembre 1831. Après avoir été à Paris fréquenter les hôpitaux et suivre les leçons cliniques des célébrités de son temps, il revint dans sa patrie à l'âge de vingt-trois ans et prêta serment, devant le *Collegium medicum*, comme chirurgien en 1771 et comme accoucheur

[illegible] 1778. Pendant son séjour à Paris, il [illegible] occupé de la litho[illegible] opération délicate, pour la pra[illegible] de laquelle il fallait alors une [illegible] spéciale. En 1778, il fut [illegible] lithotomiste de la ville de Gand, [illegible] de la ville et du franc de [illegible], puis de la châtellenie d'Ypres. Son habileté et ses succès lui firent obtenir une pension du gouvernement. Il fut un des premiers à favoriser, quoique avec réserve, l'introduction de l'inoculation de la variole. Bientôt après il importa la vaccine (1800) et il prôna partout la découverte salutaire de Jenner. Il contribua beaucoup à la création d'un comité, dont il fut président, et qui fut chargé de propager cette opération et de vacciner gratuitement les indigents. G. Dewalque.

Kluyskens, *Hommes célèbres*.

DE MARLIER (*Pierre*), sculpteur à Audenarde, qui vivait dans la première moitié du XVIe siècle. Il exécuta un jubé pour l'église du village de Maeter, et, dans la suite, un autre sur le même plan pour Beveren lez-Audenarde. L'exécution de ces œuvres est fort bonne; les bas-reliefs dont elles sont ornées, d'un dessin fort correct, témoignent du talent de l'artiste. Émile Varenbergh.

Piron, *Levensbeschryvingen* (byvoegsel).

DEMARNE (*Jean-Louis*), peintre, né à Bruxelles en 1744, mort en 1829. Voir MARNE (*Jean-Louis* DE).

DEMARTEAU (*Gilles*), graveur, né à Liége, vers 1722, mort en 1778. Voir MARTEAU (*Gilles* DE).

DEMARTEAU (*Gilles-Antoine*), graveur, né à Liége, en 1750, mort en 1806. Voir MARTEAU (*Gilles-Antoine* DE).

DE MEESTER (*André*), en latin DEMETRIUS ANTVERPIANUS et quelques fois MEESTERUS, historien et théologien protestant, né à Anvers dans la première moitié du XVIe siècle, mort à Dordrecht en 1611. Ce n'est point en 1568, mais beaucoup plus probablement en 1578, qu'après une longue absence il vint s'établir à Anvers en qualité de pasteur réformé. Quand cette ville rentra en 1585 [illegible] fut obligé [illegible] l'exil. Il [illegible] Mein, dont [illegible] était originaire [illegible] tablir l'église [illegible] années il y [illegible] Ubiquitaires [illegible] bres de son [illegible] dans le comté [illegible] souverain [illegible] tages, il accepta [illegible] Dordrecht. Au [illegible] infirmités de l'âge [illegible] prendre sa retraite [illegible]

Son livre *de la* [illegible] *dance des Grecs* (*der* [illegible] onderganck) fit sa [illegible] Ecrit en flamand, et [illegible] mière fois à Dordrecht [illegible] bientôt après traduit [illegible] çais. On lui doit [illegible] tion flamande de l'[illegible] 1494 à 1526, de [illegible] Son fils Daniel, né [illegible] lui succéda dans son [illegible] à Dordrecht.

Schotel, *Kerkelyck* [illegible] 761. — H.-G. Janssen, [illegible] *Vlaenderen*, I, 69-76, II, [illegible] *leerd Nederland*, I, 354.

DE MERSSEMAN ([illegible] *Marie*), médecin et histo[illegible] gue, né à Bruges le 6 avril [illegible] en cette ville le 19 avril [illegible] père (*Jacques-Pierre-Marie*) [illegible] plusieurs années pharmacien [illegible] que, puis à Bruges, où [illegible] il a été membre et secrétaire [illegible] médical du département [illegible] composa un *Cours de chimie* [illegible] *tique*, pour les élèves qui [illegible] son laboratoire et qu'il [illegible] examens à subir. Marié, [illegible] noces, avec Anne De Bus[illegible] trois enfants et déjà parvenu [illegible] trente-six ans, il se décida à [illegible] Paris et à y suivre les cours [illegible] de l'université. Le 19 avril [illegible] fut reçu docteur, et, afin de [illegible] pratiquer en Belgique, il se [illegible] épreuves du doctorat à l'université [illegible] Gand; le 26 avril 1820, il [illegible]

diplôme, après la défense de sa *Thèse sur le scorbut*. Il décéda à Bruges le 19 septembre 1839, membre de la commission médicale de la Flandre occidentale. Toujours plein de commisération pour les classes pauvres, son dévouement et son abnégation lui méritèrent, lors de l'épidémie de 1832, la médaille décrétée par le roi Léopold Ier.

Jacques-Olivier-Marie De Mersseman, après avoir fait ses humanités à l'athénée de Bruges, suivit avec succès les cours médicaux à l'université de Gand. Il y préluda aux examens du doctorat en remportant, au concours de 1828, la palme académique par une *Dissertation médico-légale sur les plaies de poitrine*. Ayant terminé ses études, il obtint en 1829 le diplôme de docteur en médecine. La thèse qu'il eut à défendre avait pour sujet la *Physiologie des mouvements du cœur et de la circulation du sang, dans leurs rapports avec le système nerveux cérébro-spinal*. Ses premiers écrits, remarquables d'érudition, se distinguaient aussi par la solidité de l'argumentation. Il se rendit alors à Paris aux cours universitaires; accueilli et dirigé par un savant praticien, le docteur Milne-Edwards, il assista avec fruit aux leçons de clinique dans l'hôpital de l'Hôtel-Dieu. Il visita ensuite quelques écoles étrangères, puis revint à Bruges, où il ne tarda pas à acquérir une nombreuse clientèle, qui s'augmenta encore, en 1839, par le décès de son père. En 1833, il fut nommé membre de la commission médicale de la province, et, en 1834, un arrêté royal l'appela aux fonctions de secrétaire, fonctions qu'il remplit jusqu'à sa mort. En 1838, il coopéra activement à la réorganisation de la *Société médico-chirurgicale de Bruges*, et prit part aux travaux de cette institution.

L'Académie royale de médecine de Belgique, à sa création en 1842, l'admit parmi les associés de la Compagnie; plus tard il y fut élu membre titulaire. Il en devint dès lors un des plus zélés et prit une part active à d'importantes discussions médicales. De nombreux travaux établirent sa réputation d'écrivain, d'annaliste et de savant praticien. « En physiologie et en anatomie philosophique, dit le Dr De Meyer, les difficiles problèmes de la génération et de l'évolution des êtres organisés s'élucidaient sous sa plume; témoin les intéressantes pages de l'*Organogénie*, publiées dans la Revue nationale. » Doué d'une aptitude spéciale pour les recherches historiques, il entreprit, à la demande de l'Académie de médecine, de dresser le *Tableau des grandes épidémies du moyen âge*. Il n'a pu achever ce vaste et laborieux aperçu; les premiers siècles seuls ont été parcourus. Le bulletin académique a reproduit le discours qu'il prononça dans la séance solennelle de septembre 1849, et dans lequel il esquissa, en partie, l'histoire des épidémies qui ont ravagé la Belgique. C'était le résumé de ses investigations, pour la période qui s'étend depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'au XVIe siècle. En 1840, il avait publié dans les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, à Bruges, l'éloge de Jean Palfyn, l'inventeur du forceps, et il écrivit pour l'*Album des Belges célèbres*, publié par Chabannes, des notices biographiques sur André Vésale et sur Jean Palfyn. Cette dernière notice fut imprimée aussi à Bruges, en 1844, in-4o, et ornée d'un portrait de Palfyn, de la reproduction de son mausolée, à Gand (Eglise de Saint-Jacques), et du fac-simile d'une requête, que l'auteur croyait être un autographe du savant chirurgien, mais qui est de la main de son agent solliciteur.

Dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, Jacques De Mersseman publia encore : 1o une *Etude sur Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut* (1840-1841), puis en édition à part, in-8o, Bruges 1841; 2o l'*Examen critique de l'histoire de Jeanne de Constantinople* par Edward Le Glay; 3o une *Notice sur la cheminée sculptée de la salle d'audience des magistrats du Franc de Bruges*, 1845, rapport sur la restauration de ce monument du XVIe siècle; 4o *Etienne Geof-*

DE MEERSSEMAN

[illegible] Saint-Hilaire, aux environs [illegible] [illegible] [illegible]

(18 mars 1793) sa mère s'étant rendue au quartier général de l'archiduc Charles, lui demanda d'admettre son jeune fils Joseph dans le régiment de Latour, en remplacement d'un autre de ses fils mort héroïquement, quelques jours avant, à la bataille d'Aldenhoven.

Joseph De Mesemacre s'éleva de grade en grade jusqu'à celui de feld-maréchal lieutenant, et fit presque toutes les campagnes qui remplirent la fin du dernier siècle et le commencement du XIXe. A la fameuse journée d'Essling (22 mai 1809) où son régiment (celui de Czartorisky) se couvrit de gloire, le major De Mesemacre se distingua tellement par sa présence d'esprit, son sang-froid, son intrépidité, que l'archiduc Charles, généralissime des armées autrichiennes, lui en témoigna sa satisfaction dans les termes les plus flatteurs et en présence de tout le régiment. Lors de l'envahissement de la France par les troupes alliées, De Mesemacre occupa, avec le régiment dont il était colonel, la ville de Mulhouse, où il exerça jusqu'en 1818 les fonctions de gouverneur. Non-seulement il déploya dans ces fonctions délicates la qualité d'un administrateur habile, mais il sut si heureusement mitiger, par sa bienveillance et sa douceur, les devoirs souvent rigoureux de sa position, que les habitants lui témoignèrent leur reconnaissance en lui décernant une épée enrichie de brillants. Le 7 janvier 1823, Joseph De Mesemacre fut élevé au généralat. Lors du conflit qui éclata, en 1826, entre la Russie et la Porte sur la question des principautés, le général De Mesemacre fut chargé, en qualité de commissaire du gouvernement autrichien, de suivre la marche des événements qui se passaient en Orient. Le bulletin qu'il adressa à son gouvernement peu de temps après la prise de Varna par les Russes, renferme quelques détails qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire. On y lit entre autres *que la poudre d'or a plus contribué à la prise de cette forteresse que celle du canon.*

De Mesemacre fut élevé à la dignité de feld-maréchal lieutenant le 25 août 1832 et admis à la retraite le 31 mai 1835.

Général baron Guillaume.

Archives de la guerre à Vienne. — Papiers de famille. — *Observateur* du 18 décembre 1846. — Guillaume, *Histoire des régiments nationaux pendant les guerres de la révolution française.*

DEMESTE (*Jean*), médecin, né à Liége en 1745 et mort le 20 août 1783. Il apprit, sous la direction de son père, les principes de l'anatomie et de la chirurgie, suivit ensuite les cours de médecine et de botanique à Louvain, alla se perfectionner à Rome, puis à Reims, où il se fit recevoir docteur le 9 juillet 1777. Demeste, qui s'était établi dans sa ville natale, mit dans l'exercice de sa profession un désintéressement et un dévouement qui méritent les plus grands éloges. Il fut l'un des membres fondateurs de la société d'Emulation de Liége; la société royale de médecine de Paris et plusieurs autres académies le mirent au nombre de leurs correspondants. Le 12 février 1783, il devint, en remplacement de son père, chirurgien-major des troupes du prince-évêque de Liége. Patient, studieux, il s'était formé à grands frais un assez beau cabinet d'histoire naturelle. La chimie était son occupation favorite; mais elle lui suggéra parfois des idées bizarres et des opinions paradoxales. Il publia un ouvrage qui fit quelque bruit lors de son apparition, et fut attaqué et défendu par des hommes éminents. On ne peut s'empêcher d'y reconnaître un grand fond de savoir et le résultat d'une multitude d'expériences. Il porte pour titre: *Lettres au docteur Bernard sur la chymie, la docimasie, la cristallographie, la lithologie, la minéralogie et la physique en général.* Paris, Didot, 1779, 2 volumes in-12. Traduit en allemand, Saint-Pétersbourg et Leipzig, 1784, in-8o. On y trouve, dit De Feller (*Journal historique et littéraire*) « beaucoup de recherches, une grande lecture des ouvrages de physique et de chymie, des expériences et des faits curieux en grand nombre et surtout une utile application des procédés chimiques à la médecine . . . .; mais il paraît que l'auteur se précipite quelques fois à

[illegible] ... [illegible] ... [illegible] ... [

…grand prix du … …ture, son compa… …plus tard lauréat en… …e France, à Rome, … …mmençant le premier … …temps, De Meule… …pli ces années d'ap… …appris les éléments … …ssin, tout en s'ap… …ant du burin, pour … …une passion irrésis… …la première fois, il … …époque, sur une … …de la surface d'un … …Marie et le *Credo*, … …nette, et lisible... à … …mort de son père, … …décédé en 1793, … …quatre fois, et … …enfants, Joseph… …ester, issu de la … …Marie-Catherine … …, vint en aide à sa … …pourvut des cartes … …, des vignettes … …images, des cartes … …Bientôt il s'adonna … …gravure en taille… …conseil d'un des direc… …de Bruges, il partit … …re 1797), muni de … …ndation pour le gra… …le bibliographe De … …ateur bourgeois Suvée, … …teur de l'école fran… …protecteurs intéres… …t l'habile graveur … …en affection et le … …au Louvre. A la vue … …une copie de la tête … …ester, ce portrait si … …vit pour son élève le … …dirigea avec sollici… …. De Meulemeester … …élèves de l'école cen… …Paris, et, dès 1800, y … …se, au concours du … …présentant sur plus de … …concurrents.

… …ve d'application pré… …es première planche … …haute du *Prophète* … …gravure qui offrait de … …style et de … … …connaissances … … … Bervic. Dès lors, De Meulemeester … …médiait d'après … … …lant et la finesse du … … …français, avec l'exactitude … …plus spécialement le … … …che du pinceau. Désirant … …être gravé par … …, lui … …disait-il, que vous … …che administrateur … …sons ni mon style, ni … …Ce sentiment était … …soit : la *Déposition*, du Guide, … …l'*Education d'Achille*, du … …donnèrent un … …mon ayant fait … …phie du monde entier. De … …ter à dessiner un des … …galerie du Louvre, et … …ensuite la gravure. Le choix de … …s'était arrêté sur la *Vierge* … …l'Enfant Jésus*, œuvre … … … Solario (*Il Gobbo*), de Milan. … …che, in-folio, fut terminée … … … prix, peu rémunérateurs, de deux … … francs. En 1804, l'Institut des … … arts ouvrit son grand … … … gravure (prix de Rome), et Bervic engagea … son élève à y participer, lui prédisant un … … succès assuré. De Meulemeester grava donc son *Archer* (Achille), qu'il ne publia qu'à Rome, en 1807, ayant, par suite d'intrigues et malgré les vives instances de son maître, refusé de l'envoyer au concours. Cette figure académique, d'un dessin pur et correct, d'un burin libre et net, réfléchit au plus haut degré les qualités de l'enseignement de Clément Bervic. Aussi, pour montrer à ses rivaux qu'il n'avait point été à … … craindre, il exposa au Salon de 1808 … … *Vierge de Solario*, une … … … mante, qui le plaça d'emblée au … … des bons graveurs modernes. Dans … … circonstance, il donna une … … preuve de la susceptibilité d'artiste, … … de la ténacité de résolution, de la … … méfiance de ses contemporains, qui … … plusieurs fois dans son existence, … … ront obstacle à son avenir et à sa … … tune. La même année, il entreprit …

[illegible] d'une madone, de Suvée, la [illegible] *Mère endormant l'Enfant Jésus*, [illegible] *la Vierge aux Anges*. Cette planche, [illegible] à servir de pendant à la *Vierge* [illegible], ne fut jamais terminée. Le [illegible] inachevé fut vendu, à Bruges, [illegible] la mort de l'artiste. En 1806, il [illegible] paraître une *Sainte Cécile*, en buste, [illegible] le tableau de Raphaël Sanzio, [illegible] musée de France. Elle est de format in-4°, comme le *Siméon*.

A la fin de 1806, De Meulemeester partit pour Rome, où il arriva le 19 janvier suivant. Il fut accueilli comme un fils par le directeur de l'Académie de France, qui l'admit à la Villa Médicis. Suvée ne put guider son compatriote inexpérimenté que dans ses premières études des chefs-d'œuvre romains, car il mourut presque subitement, le 9 février 1807. On lui éleva un modeste mausolée, avec son buste, au Panthéon, et ce monument funéraire fut reproduit en gravure par De Meulemeester, comme un pieux souvenir. La planche est de format in-fol. Le décès du directeur de l'Ecole de France eut sur la destinée de l'artiste graveur une influence décisive. Enthousiasmé des peintures du Vatican, il s'était mis à copier, à l'aquarelle, une des plus belles fresques de Raphaël, représentant *Moïse sauvé des eaux du Nil*; il voulait emporter ce témoignage de son séjour dans la cité papale. Mais, bientôt, il conçut le projet de copier ainsi, et de graver en taille-douce, les *Cinquante-deux* épisodes bibliques qui ornent les voûtes de la galerie dite LES LOGES DE RAPHAËL. Si le directeur Suvée eût vécu, il se fût joint aux peintres brugeois Ducq et Odevaere, au sculpteur Calloigne et à d'autres amis du jeune enthousiaste, qui tentèrent de le détourner de cette vaste entreprise, dont l'exécution devait enrayer pour bien longtemps, sinon pour toujours, le développement de son talent et la réalisation des plus glorieuses promesses. Rien n'y fit : De Meulemeester, tout entier à son idée, se rendait chaque jour au palais pontifical et s'y livrait avec ardeur et admiration à l'étude approfondie de la « *Bible de Raphael* »

Il [illegible] l'épreuve [illegible] comptes [illegible] qu'il [illegible] fresques [illegible] par la [illegible] à les reproduire [illegible] *gravure*. Il [illegible] torisation [illegible] octroya même [illegible] il se mit à [illegible] échelle de [illegible] Quelles difficultés [illegible] Il lui fallut [illegible] pour rétablir [illegible] sion des figures, [illegible] leurs ou les teintes [illegible] sa tâche n'avança [illegible] désespérante lenteur [illegible] bout de ses ressources [illegible] s'adressa au gouvernement [illegible] en obtint quatre [illegible] à l'Ecole de France, [illegible] services rendus à [illegible] avait rempli, gratuitement [illegible] de secrétaire et de [illegible] l'intérim de la direction [illegible]

Lorsqu'il n'eut plus [illegible] accordée, il fut réduit [illegible] minimes épargnes, de [illegible] de dessin données [illegible] familles étrangères, à [illegible] publication de quelques [illegible] qui retardait encore [illegible] *Œuvre biblique*. Il [illegible] dures privations, plutôt [illegible] donner. Son enthousiasme [illegible] maître dont il copiait [illegible] sublimes conceptions, [illegible] de renommée artistique [illegible] mobiles de sa laborieuse [illegible] soutenaient au milieu des [illegible] que insurmontables qui [illegible] chaque pas. Et pourtant [illegible] tous les obstacles, malgré [illegible] pénurie et un labeur [illegible] tenace artiste estimait [illegible] heureuses de sa vie les [illegible] qu'il employa à dessiner [illegible] Vatican. D'abord, tout en [illegible] son portefeuille d'aquarelles [illegible] ques, il s'efforça de ne pas négliger [illegible] tique du burin, à laquelle, [illegible]

[illegible] 1808, il grava pour [illegible], ce magnifique [illegible] le graveur Masque- [illegible] habiles burinistes de [illegible] de leurs œuvres, [illegible] *Pierre-Paul Rubens*, [illegible] du maître flamand, [illegible] reproduit avec talent [illegible] aussi accepté d'exé- [illegible] du *Titien*, mais, plus [illegible]. En 1809, il fit [illegible] *triomphant*, d'après [illegible] (Domenico Zampieri), [illegible] *Mère* et le por- [illegible] *Buonarotti*, à l'eau- [illegible] format in-4°. Précé- [illegible] aussi gravé de cette [illegible] collection du musée [illegible] d'après l'antique et [illegible]. Cette planche, [illegible] *Achille*, fut, comme [illegible] seulement terminée [illegible] gravure n'occupa plus, [illegible] forcés; il se con- [illegible] à l'entreprise qu'il [illegible] à bonne fin. On cite [illegible] période le portrait [illegible] et sept figures sym- [illegible] Raphaël Sanzio, parmi [illegible] et *Diane*.

[illegible] qu'à la moitié de sa [illegible] ordre du roi Murat, [illegible] de la galerie des [illegible] de ce contre-temps, [illegible] et ses supplica- [illegible] adressa à la reine de [illegible] Bonaparte, de passage [illegible] remettre une requête [illegible] originalité du moyen [illegible] la *Chanson-placet* [illegible] princesse par l'archi- [illegible] dirigea pendant plu- [illegible] fouilles de *Pompéi* [illegible] sur lesquelles il a [illegible] très-estimé. La reine [illegible] artiste brugeois, dont [illegible] courageuse persévé- [illegible] fut replacée. A quoi [illegible] destinées humaines! [illegible] de cette supplique [illegible] légendaire dans la [illegible] Meulemeester n'eût, [illegible] complété sa *Collection des Loges*. [illegible] succès n'eût-il point [illegible] existence, à sa fortune [illegible] Enfin, après avoir passé [illegible] les compositions [illegible] encore à la révision [illegible] aquarelles, il accepta [illegible] de roi Guillaume Ier des Pays-Bas [illegible] consentit à aller occuper [illegible] fesseur de gravure à l'Académie [illegible] des beaux-arts, à Anvers. [illegible] d'un portefeuille inestimable, d'une œuvre unique, que jamais artiste n'avait osé entreprendre, avant lui, dans d'aussi vastes dimensions, il n'était guère qu'au tiers de son entreprise. Il lui [illegible] à en effectuer la double publication [illegible] la gravure et à la gouache. [illegible] 1819, le pape Pie VII, qui [illegible] fois était venu voir travailler De Meulemeester aux *Loges*, le reçut en audience de congé. Il lui avait accordé, dès le 12 juillet 1817, le privilége exclusif de reproduire les fresques [illegible] ques, et cette concession fut [illegible] à Rome, en septembre 1819, avec la signature du cardinal Pacca, camerlingue du sacré collége. L'artiste quitta la ville Éternelle le 2 octobre, pour rentrer dans sa patrie. Il voyagea le plus souvent à pied, parcourant chaque jour une distance de douze à quinze lieues. Mais, avant de s'éloigner définitivement de l'Italie, il voulut revoir Naples; ce fut son dernier pèlerinage d'artiste. Le 20 janvier 1820, il arriva à Bruges, sa ville natale, après vingt-deux années d'absence. A Bruxelles, il fut accueilli avec distinction par le roi et la reine des Pays-Bas, qui furent aussi surpris qu'enthousiasmés de ses aquarelles, qui déjà jouissaient d'une brillante réputation. Le 19 juillet 1820, fut signée sa nomination de professeur à l'Académie d'Anvers. Il remplit ces fonctions jusqu'en 1826 et fit d'excellents élèves, parmi lesquels il faut citer son suppléant, et plus tard son successeur, Erin Corr.

Dans les Pays-Bas, comme en Italie, puis en France, en Angleterre et en Allemagne, le portefeuille de De Meulemeester excita l'admiration; [illegible]

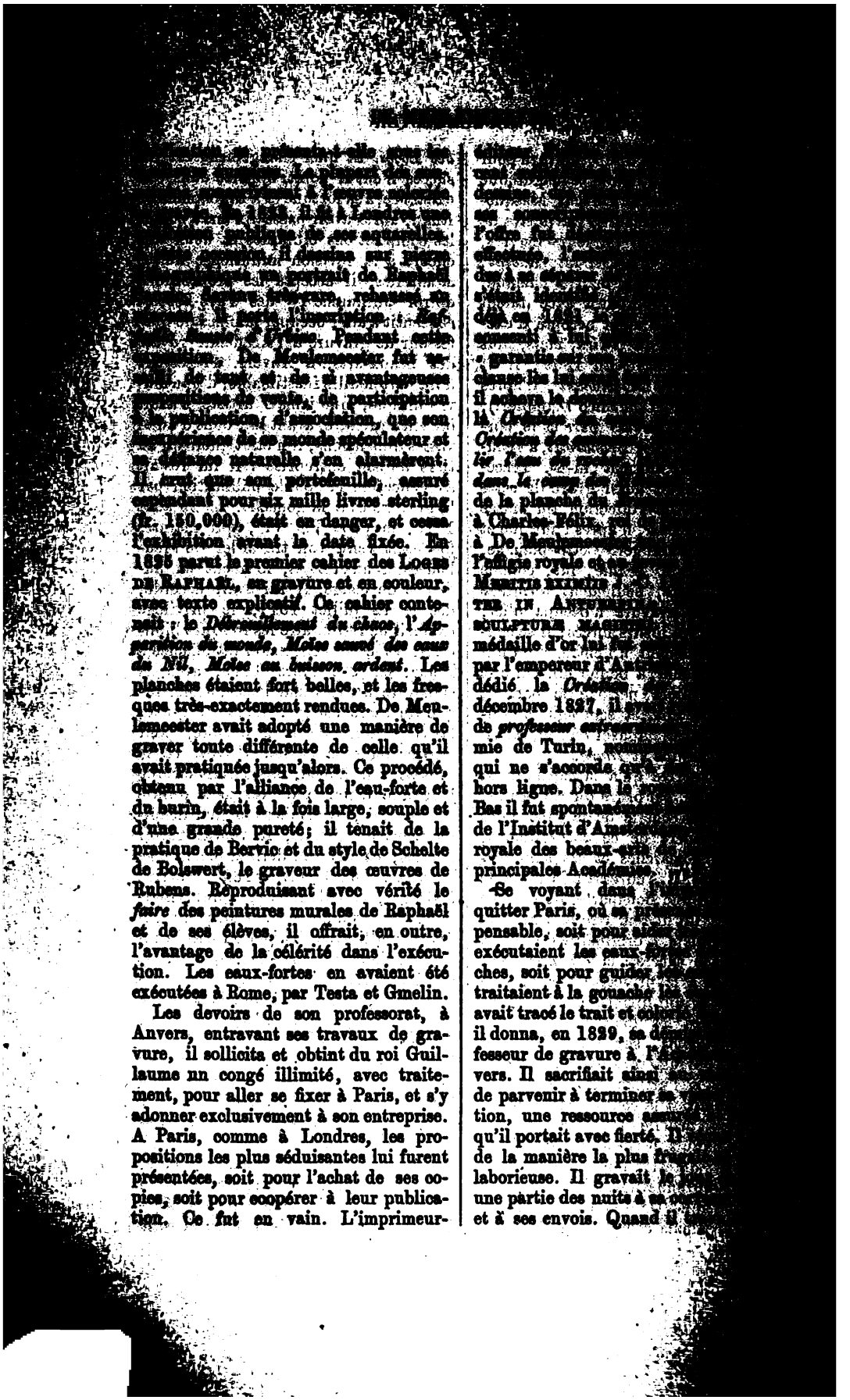

était tellement étranger à ce qui se passait autour de lui, qu'en juillet 1830, bien que les balles frappassent les maisons en face de ses fenêtres, l'insurrection était déjà triomphante alors qu'il se doutait à peine qu'elle eût éclaté. Il avança la publication en couleur jusqu'à la trente-sixième planche, mais la taille-douce s'exécutait avec trop de lenteur. En 1837 devait paraître seulement le troisième cahier : *Moïse recevant les tables de la loi* et *Moïse présentant les tables de la loi aux Hébreux*, la *Nativité du Christ* et la *Dernière Cène*. Il bornait maintenant son espérance à achever la seule reproduction coloriée et avait résolu de prendre des coopérateurs pour la gravure. Il avait eu un instant cette idée en 1816-1817; il s'adressa à son ancien maître, Clément Bervic, pour exécuter la *Création du Monde*, et à J.-G. Muller, de Stuttgart, pour la *Création du soleil et de la lune*. Faute de ressources suffisantes, il ne fut point donné suite à ces propositions : il n'avait à leur offrir que « cinquante louis par planche (fr. 1,250), moins finie, disait-il, que pour les peintures à l'huile. » Annuellement il se rendait de Paris en Belgique, en Hollande et en Allemagne, pour soigner lui-même la remise de ses planches coloriées et la rentrée des fonds nécessaires, mais ceux-ci étaient bientôt absorbés par les coloristes, et l'artiste se retrouvait dans la gêne. Vers le milieu de 1836, De Meulemeester terminait la douzième planche gravée : la *Dernière Cène;* plusieurs autres étaient très-avancées au burin, ou plus qu'ébauchées à l'eau-forte, et toutes tracées à la pointe, quand la mort le surprit, à Anvers, le 5 novembre, à l'âge de soixante-cinq ans et demi, par suite d'un refroidissement gagné en voyage.

L'existence de Joseph-Charles De Meulemeester fut pleine d'aventures intéressantes, d'épisodes plaisants, de traits caractéristiques et de naïvetés de bon aloi. Dans sa carrière artistique, il sacrifia la fortune et le bien-être à la réalisation de la sublime pensée sur laquelle il avait basé sa renommée; dans la vie privée, c'était le cœur le plus candide et le plus aimant, l'homme le plus loyal et le plus indulgent; l'ami le plus serviable et le plus dévoué. Si le cadre de notre Biographie nationale belge le comportait, il y aurait ici cent anecdotes inédites à narrer. Dans les premières années de son professorat à l'Académie d'Anvers, on exposa, en cette ville, à l'admiration publique, l'œuvre si célèbre de Rubens dite le *Chapeau de paille* (portrait d'*Hélène Fourment*, sa seconde femme). De Meulemeester donna, dans cette occurrençe, une nouvelle et éclatante preuve de son talent de dessinateur. Il était strictement défendu de prendre des copies du tableau; mais l'artiste brugeois fut tellement frappé de la beauté de ce portrait, que, de retour chez lui, il en dessina, de mémoire et au trait ombré, une copie si exacte, qu'elle excita l'étonnement des connaisseurs. Il en offrit un dessin achevé à la reine des Pays-Bas, qui l'en remercia par le don d'une bague montée d'un brillant.

Ses héritiers présentèrent l'acquisition de son portefeuille d'aquarelles raphaëlesques aux gouvernements de Belgique et de Hollande. Ce fut en vain : les circonstances étaient trop défavorables. Après plusieurs autres tentatives de vente, l'inestimable collection fut cédée, en 1841, au baron Joseph Schmit, conseiller de légation du roi de Suède, à Paris, et, par suite de revers financiers, reprise, puis vendue au libraire-éditeur Lacrosse père, à Bruxelles, devenu acquéreur, en 1839, des cuivres et du droit exclusif de continuer la publication des *Loges de Raphaël Sanzio d' Urbin*. Il fit immédiatement compléter la collection coloriée, en substituant l'aquarelle à la gouache, que De Meulemeester avait adoptée, à cause de sa similitude avec la fresque, et achever, ensuite, sous la direction de Calamatta, les planches ébauchées à l'eau-forte et, en partie déjà, traitées au burin. Mais, quelque talent qu'y aient montré les artistes qu'il employa, les gravures terminées avec leur coopération sont de beaucoup inférieures aux sujets exécutés par De Meu-

[illegible] lui-même; surtout, comme [illegible] des peintures originales. Pour parfaire cette dernière, l'on a retouché les dessins primitifs, les entaillant avec plus de vigueur, leur donnant plus de brillant et leur communiquant, ainsi, les défauts justement reprochés aux suivantes. Néanmoins, ces *Loges de Raphaël*, de format *in-folio maximo*, à l'échelle du neuvième des fresques vaticanes, surpassent, en tout point, et les premiers recueils gravés, et les pastiches lithographiés exécutés d'après les reproductions primitives.

Enfin, vers 1853, l'œuvre grandiose de J.-C. De Meulemeester fut terminé, en Belgique, et le roi Léopold Ier en accepta la dédicace. Le gouvernement avait favorisé l'entreprise par une souscription de quinze mille francs. Le texte de la *Publication Lacrosse*, imprimé dès 1844 en un volume in-4° et signé par le baron de Reiffenberg, donna lieu à une revendication de coopération méconnue, qui fut démontrée, avec extraits à l'appui, dans une brochure intitulée : *Etude des études de M. de Reiffenberg sur les Loges de Raphaël* (1846). Cet incident, que J.-M. Quérard a rapporté dans ses *Supercheries littéraires dévoilées* (Paris, 1850), eut à cette époque du retentissement dans la presse belge et étrangère. Les *dessins à l'aquarelle de J.-C. De Meulemeester*, formant un splendide et précieux Album que le gouvernement aurait pu acquérir, en 1842, au prix de dix à douze mille francs, sont aujourd'hui encore entre les mains des coassociés de l'éditeur Lacrosse.

Edm. De Busscher.

E. De Busscher, *Biographie historique et artistique du graveur J.-C. De Meulemeester, de Bruges*, 1838. — *Etude des études de M. de Reiffenberg sur les loges de Raphaël*, 1846. — *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, 1843-1849. — *Dict. des litt., savants et artistes belges*, 1837. — C.-F.-A. Piron, *Levensbeschryving der vermaerde mannen en vrouwen van België*, 1860. — J. Immerseel, *De levens en werken der holl. en vl. schilders, beeldhouwers, graveurs*, etc., 1842. — Ch Le Blanc, *Manuel des amateurs d'estampes*, 1857. — J.-M. Quérard, *Supercheries littéraires dévoilées*, t. IV, Paris, 1860. — Papiers de famille et renseignements particuliers, 1793-1857.

[illegible] Vitterel, [illegible] Ouest de [illegible] 97 définitive [illegible] Bruges, [illegible] acte pour, [illegible] appellée [illegible] perfectionnée à [illegible] l'enfin pouvoir [illegible] tion du devoir, [illegible] effet, à [illegible] Antoine De [illegible] où il donna [illegible] langue grecque, [illegible] avec Isabelle [illegible] l'année suivante, [illegible] l'école ou collége [illegible] mont. Mais, en 18[illegible] brai, Maximilien [illegible] venir remplir les [illegible] collége de cette [illegible] ment cette réalisation, [illegible] pour occuper la [illegible] principal du collége [illegible] d'Arras, et il se trouva [illegible] établissement depuis [illegible] quand il mourut [illegible] onzième année, victime [illegible] qui exerça de grands [illegible] ville. De Meyer [illegible] années de son existence [illegible] de la jeunesse et il [illegible] dans toutes les provinces [illegible] loisirs que lui laissèrent [illegible] les employa à des travaux [illegible] à la culture de la poésie [illegible] marié deux fois, mais [illegible] deux fils et deux filles, [illegible] mier lit. Son fils Philippe [illegible] céda dans la direction du collége [illegible] fit graver sur sa tombe [illegible] qui résume les principales [illegible] vie, et l'un de ses amis, [illegible] la retraça avec plus de détails [illegible] pièce de trente vers. L'une et l'autre sont reproduites par Paquot.

Antoine De Meyer hérita [illegible] scrits de son oncle Jacques [illegible] avoir publié en 1538 [illegible] *Flandre depuis l'an 445* [illegible] soumit cet ouvrage à une [illegible] continua jusqu'en 1477, [illegible]

jusqu'au temps de l'empereur Maximilien et de Marie de Bourgogne ; il y mettait la dernière main lorsque la mort le surprit en 1552. Son neveu entreprit de publier cet ouvrage ; mais son projet rencontra des obstacles de la part de quelques gentilshommes flamands, qui tentèrent d'empêcher cette publication, probablement par les mêmes motifs pour lesquels la censure du temps de Charles-Quint avait fait subir un bon nombre de mutilations à la première édition. Antoine annonce dans sa préface n'avoir rien ajouté à l'ouvrage, mais en avoir retranché les digressions qui paraissaient peu intéressantes pour l'histoire. Il eut pour collaborateurs dans cette œuvre de mutilation deux savants, dont il vante l'habileté, et dont il eut, peut-être, le tort de suivre le jugement avec trop de docilité. Ce fut une bonne fortune pour lui que de pouvoir attacher son nom aux *Annales des Flandres*, qui l'ont fait mieux connaître et le préserveront plus longtemps de l'oubli que toutes les publications qui lui sont propres, sans en excepter ses poésies.

Antoine De Meyer a laissé les ouvrages suivants : 1. *Cameracum, seu urbis et populi Cameracensis encomium*. Antv. ap. Æg. Steels, 1556, in-12o. — 2. *Isocratis Parænesis ad Demonicum, latine versa, cum quarto libro epigrammatum græc.* Cameraci, 1561, in-4o. Cette version ne figure pas dans la liste de celles qui sont citées dans la *Bibliotheca græca* de Fabricius. — 3. *Commentarii sive annales rerum Flandricarum libri XVII, auctore Jacobo Meyero Balliolano. Opus novum et nunquam antea typis evulgatum*. Antv., in ædib. J. Steels, 1561, in-fol. Publié avec une préface par A. De Meyer et dédié par lui à Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai. — 4. *Ursus, seu vita D. Vedasti episcopi Atrebatensis in lib. III divisa*. Paris., 1580, in-12o. — 5. *Threnodia, seu illustrium aliquot virorum epicedia et tumuli*. Atreb., 1594, in-4o. — 6. *Cato Christianus, sive institutio parænetica ad pietatem, in libros X digesta*. — 7. *Comites Flandriæ ex Annalibus Jacobi Meyeri ; versu heroico*. — 8. *Sententiæ B. Nili, episcopi et martyris, e græcis latinæ factæ* (en vers). Cet opuscule, découvert dans une ancienne bibliothèque de la Valachie, avait été publié pour la première fois avec une traduction latine par Mich. Neumann à Bâle en 1559. — 9. *Quatuor hominis novissima*. — 10. *Strenæ ad amicos*. — 11. *Joannis Austriaci victoria de Turcis ad Naupactum relata*. — 12. *Epithalamia sacra et profana*.

La date de la publication des sept derniers numéros n'est pas connue. Parmi les ouvrages restés inédits, on cite des notes sur les *Travaux et les Jours* d'Hésiode, des Anagrammes et deux gros volumes intitulés, l'un : *Epigrammatum liber*, l'autre : *Miscellaneorum volumen*. J. Roulez.

Paquot, *Mém.*, t. VII, p. 144-148. — Hoffman-Peerlkamp, *De Poet. Latin. Nederl.*, p. 177, éd. 2.

DE MEYER (*Jacques*), DE MEYERE ou MEYERUS, historien, poëte et humaniste, né à Flètre ou Vleteren, village de la châtellenie de Bailleul, le 17 janvier 1491, mort à Bruges, le 5 février 1552. Son père (dit Jean de Locre) se nommait Brandarius (Brandier) et sa mère Martine. Lui-même était quelquefois désigné, dans les vers latins de ses amis, par les surnoms de Balliolanus et de Sconocrucius, c'est-à-dire de Bailleul et de Schoone Cruce (quartier ou hameau). Ses parents n'étaient pas riches, et ils moururent avant qu'il eût atteint sa douzième année ; mais son parrain, Jacques van Poers, curé de Hondeghem, l'aida généreusement et le dirigea dans ses fortes études. De Meyer déclare avoir été amené par lui à l'école du Gantois Robert Cæsar (De Keysere) « *qui primus, revocatis undique musis, Gandavi latinam cœpit habere scholam.* (cf. *Meyeri ad Joannem Suevum Dixmudanum et Jacobum Poursium lustratorem mœcenatemque optimum*). Il s'agit sans doute de ce savant Robert De Keysere qui, à Paris, dirigea l'imprimerie de Badius (cf. J. Vander Haeghen, Bibliographie gantoise, I, 28, Vander-Meersch, *Recherches sur les imprimeurs belges*, I, 405.)

C'est Van Poers qui, très-probablement, inspira à son filleul cette ardeur

[illegible] qui concernait [illegible] patrie flamande. Il lut [illegible] les plus curieux [illegible], les travaux du savant [illegible] Wielant. Telle fut [illegible] la disposition du jeune latiniste, [illegible] scolastique l'emmena à [illegible] lui fournit l'occasion d'acquérir [illegible] le grade de docteur en [illegible] philosophie et en théologie. Son beau style latin lui valut autant d'honneur et de popularité parmi ses condisciples, qui le couronnèrent, que parmi ses professeurs, qui lui adressèrent de solennelles félicitations. Une élégante épitaphe, qu'il composa en l'honneur du professeur François Donce, savant philologue flamand, mort à Paris le 5 août 1510, attira tous les regards sur l'honnête et studieux De Meyer. Il semblait destiné à devenir une des gloires de la Renaissance et de ce que les Allemands et les Flamands appellent l'Humanisme.

Son opulent protecteur l'exhortait à l'accompagner en Italie en lui montrant les plus séduisantes perspectives. Mais, au milieu de ses succès et de ses entraînements littéraires, le jeune Flamand n'avait pas perdu le souvenir des études patriotiques qu'il avait autrefois commencées sous les auspices du vénérable curé de Hondeghem. Le séjour en pays étranger n'avait fait que surexciter son orgueil national. Cette impression se manifeste dans tous ses écrits. On voit bien que cet homme ne pouvait être heureux que dans son pays.

Peu de temps après son retour en Flandre, De Meyer reçut la prêtrise et s'établit à Ypres. Cette ville, alors célèbre par son commerce et son industrie, ne l'était pas moins par l'organisation de ses écoles. Le jeune docteur de l'université de Paris ne tarda pas à ouvrir un cours de littérature latine, qui attira un grand nombre d'auditeurs. C'est alors qu'il se lia avec le fameux grammairien Despautère (*Despauterio ninivitæ charissimus*, comme dit Bulæus). Il fut bientôt en relations avec Erasme, Badius et les principaux humanistes de l'époque. Mais, dans les vers latins qu'il composait avec facilité et envoyait à ses

[illegible] de [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] paraissaient s'être trop [illegible]

[illegible] d'exagération à dire que [illegible] toute sa vie à la [illegible] histoire vraiment natio- [illegible] qu'il put gagner à [illegible] littérature latine, soit en [illegible] quelques maisons [illegible] le réservait pour l'acqui- [illegible] et de manuscrits ou pour [illegible] et des villes qui [illegible] documents importants. [illegible] qu'au XVIe siècle encore [illegible] 1530) il s'agissait, pour un [illegible] de ce nom, de recueillir [illegible] épars de tous côtés, [illegible] d'Hérodote et de Thu- [illegible]

[illegible] Jacques, Antoine De [illegible] la seconde édition [illegible] *Flandriæ*, dit que son [illegible] toute sa vie à l'histoire [illegible] Il aurait pu, ajoute- [illegible], se reposer et vivre [illegible] amassé par son travail; [illegible] employer sa petite for- [illegible] et à acheter des livres. [illegible] disparaissait devant le [illegible] à son pays un monu- [illegible] passé. Sans jamais se [illegible] décourager, il allait cher- [illegible] réveillant les souvenirs [illegible] et ne s'arrêtant par [illegible] quand il ne pouvait plus [illegible] soucis des affaires.

[illegible] facilement que ces années [illegible] et d'investigation furent [illegible] par des contrariétés, [illegible] embarras pécuniaires. [illegible] plus de zèle parmi ses [illegible] amis s'il s'était borné [illegible] poésie latine. Mais les [illegible] que donner plus [illegible] qu'il tentait. Enfin, [illegible] à une vocation [illegible], il prit la résolution [illegible] Bruges, où il connaissait [illegible] qui aimaient les manu- [illegible] qu'il alla vivre au cou- [illegible], où le prieur, Jac- [illegible] (Van den Driessche), [illegible] d'histoire [illegible] autour de lui les compilations et les [illegible] ques.

De temps en temps il [illegible] dieuse retraite, mais c'était [illegible] pour arriver à mieux connaître [illegible] rieux passé dont il voulait, par les moindres détails, faire revivre le caractère intime. Malgré sa [illegible] modestie, il lui fallut un jour [illegible] tous ces efforts, tous ces sacrifices. Ce fut lorsqu'il sollicita de l'empereur Charles-Quint l'autorisation de publier ses découvertes. Rien de plus significatif que certains termes du privilége de l'édition de sa Chronique publiée à Nuremberg en 1538 :

« De la part de nostre amé sire Jacques De Meyere, natif de nostre chastelenie de Balleul, prebstre, nous a esté remonstré comme, passé longtemps, ledit suppliant a mis payne de rediger en escript et mestere en ordre en langue latine tout ce qu'il a peu trouver des histoires et premières institutions de nostre pays et conté de Flandres, et à ceste fin, passé plusieurs et longues années à tirtuyt (*circuit*) et fait discours (*excursions*, *voyages*) par toutes les anchiennes maisons, clostres, et monastères d'icelluy pays et à ses très grands paines et labeurs. »

On ne saurait trouver de témoignage plus décisif en faveur de celui que Nélis et Lesbroussart ont appelé le père de l'histoire de Flandre. Cet éloge en quelque sorte amené par la force des choses, est amplement confirmé par le contenu même de la première publication de De Meyer. Elle parut en 1531, et, avant la fin de l'année, eut l'honneur de trois éditions, dont une à Anvers (Guillaume Vosterman, in-12) et deux à Bruges (H. Crokus, in-4° et in-8°). Sous le titre de *Flandricarum rerum tomi X*, il avait conçu une œuvre entièrement originale et qui ne serait pas banale même aujourd'hui. C'était un essai d'histoire constitutionnelle; mais l'auteur le présentait au public de la façon la plus modeste :

« Entre toutes les études, disait-il, auxquelles le cœur de l'homme peut s'attacher, je me suis toujours senti

attirer, par je ne sais quelle secrète inspiration, à préférer au plus haut point l'étude des choses de l'histoire; et c'est pour cela que j'ai souvent regretté que parmi tant d'heureux génies qu'a comptés notre nation, il ne s'en soit pas encore rencontré qui aient tenté de mettre en lettres latines le tableau des origines de notre commune patrie, et les exploits courageusement accomplis par nos plus illustres princes.

« J'ai donc pu croire que ce ne serait pas faire une chose inutile si je publiais, au moins en partie, les notes et les fragments que j'avais pu recueillir (*in schedis*) sur les événements dont la Flandre a été témoin. Ce livre sera comme un prélude, un avant-goût, et j'aurai servi, j'espère, à stimuler les hommes d'un esprit véritablement distingué à entreprendre cette haute tâche (*capessendam provinciam*), d'autant mieux que l'histoire est une des sciences les plus utiles. Sans elle, comme dit Cicéron, savons-nous d'où nous venons? Savons-nous qui nous sommes? »

Tel est bien l'esprit de cette entreprise. Il est si conforme à celui de notre temps que ce curieux opuscule peut encore aujourd'hui servir à stimuler et à guider de nouvelles recherches. C'est un véritable programme de dissertations historiques. Il nous initie aux habitudes mêmes du savant scrupuleux. Une lettre de Josse Badius est citée à propos d'étymologies celtiques ; un livre de son parrain, à propos de tous les titres des comtes de Flandre. Pour les origines du *Pagus mempiscus*, il apprécie déjà toute l'importance des hagiographes. Plus loin, l'auteur semble faire trop de cas des légendes, et s'oublier, comme Jean d'Outre-Meuse, à confondre la chanson de geste avec la chronique. Mais ce sont particulièrement les deux derniers chapitres qui révèlent une méthode vraiment personnelle. Elle remonte aux sources les plus variées; elle invoque tour à tour les épopées et les chroniques, les chartriers et les bibliothèques, la géographie et la statistique, les savants étrangers et les compilateurs indigènes, les registres des échevinages, les comptes des villes et les chansons populaires. Parfois même l'étude de la réalité contemporaine doit servir à mieux pénétrer la réalité d'autrefois. De là résulte un panorama complet, précieux, et qui fait revivre la Flandre si prospère de 1530. Musique, littérature, ethnographie, linguistique, observations de mœurs populaires, caractéristique des villes, énumération des écoles, cherté des vivres, épidémies, aliments et combustibles, police communale, hospices, couvents, doctrines, hérésies, tout est au moins indiqué par une vive esquisse. Quoiqu'il s'y manifeste une grande indépendance d'esprit sur la plupart des questions, la censure impériale avait quelques raisons de se montrer indulgente. Ce prêtre candide, auquel on aurait pu reprocher de trop fréquenter les audacieux humanistes et les savants imprimeurs de Bruges, de Gand et d'Anvers, dignes émules de leurs associés de Paris, avait un patriotisme qui devait plaire, même en haut lieu. Après avoir touché à tous les points qui pouvaient déterminer les grandes lignes de l'histoire nationale, il décrivait, avec une sorte d'enthousiasme, la fierté héréditaire des Flamands, leurs ressources contre les attaques de la France et il concluait en montrant, comme suprême garantie de l'indépendance des Pays-Bas, l'autorité et la puissance du vainqueur de Pavie.

Cette introduction aux Annales flamandes se termine par ces mots : *Finis primæ decados*. Qu'en faut-il conclure? Il est assez probable que la suite de cette œuvre, où l'on discutait, peut-être trop naïvement, les priviléges des villes et les immunités des églises, aura été supprimée ou interdite par la censure qui, de 1530 à 1560, à cause des agitations politiques et religieuses, devait se montrer de plus en plus ombrageuse. Toujours est-il que plus d'une citation des Annales de De Meyer se réfère à un *libellus* qui doit avoir formé cette seconde décade. On remarque qu'il renvoie très-souvent à cet autre livre quand il s'agit d'un détail à vérifier par des chartes ou des priviléges.

On a conjecturé, à ce propos, que ce travail pouvait avoir été égaré par les imprimeurs d'Anvers dont notre auteur dit avec chagrin :

Audent libros corrumpere,
Pios labores perdere.

Mais le studieux De Meyer n'avait-il pas ses *Schedæ* en assez bon ordre pour réparer suffisamment la perte du manuscrit, si elle avait eu lieu? N'est-il pas plus naturel de supposer ici une intervention de la censure?

Au reste, l'infatigable chercheur dut lui-même arrêter ses publications, parce qu'elles épuisaient ses ressources. Tous les biographes racontent que, pour en trouver de nouvelles, il fut obligé d'ouvrir à Bruges un cours de belles-lettres qui, pendant quatre années consécutives, attira de nombreux auditeurs. Ils n'étaient pas astreints à un minerval rigoureusement fixé. Le professeur s'était borné à faire placer à l'entrée de la salle un tronc destiné à recevoir les rétributions volontaires. Il attendit courageusement que la reconnaissance du public lui permît de reprendre ses voyages et ses difficiles recherches. Quand il eut réuni assez d'argent, le plaisir de l'utiliser pour son œuvre lui fit bientôt oublier toute la peine qu'il lui avait coûtée.

C'est à peu près vers cette époque qu'il publia les Vies de saint Rambert et de saint Ansgaire d'après un manuscrit dédié à Driesschius, prieur des Guillemins, par le professeur de théologie Albert Krantz, de Hambourg. Pour plaire à son protecteur, zélé pour l'histoire comme pour les humanités, De Meyer y ajouta quelques dissertations et quelques vers de sa propre composition.

En 1534, il songea à publier la Philippide de Guillaume le Breton. C'était afin de populariser un des plus importants documents de l'histoire des comtes de Flandre. Il fit paraître chez Martin De Keysere, imprimeur à Anvers, un petit in-8° contenant le texte revu et corrigé d'environ trois chants (IX, X, XI) de ce poëme latin. Bien qu'il eût été composé par un conseiller intime de Philippe-Auguste, il contenait un magnifique hommage à la vaillance, à la liberté et à la prospérité des Flamands. Dans les vers que De Meyer place à la suite de ce poëme historique et hexamétrique, nous trouvons de fort curieux détails sur sa vie intime. Quand même on partagerait le dédain du P. Nicéron pour ces bluettes, quelquefois naïves, il faudrait du moins reconnaître qu'elles achèvent de faire voir à plein un des plus francs caractères de la vieille Flandre. C'est là qu'il cause véritablement avec ses plus intimes amis d'Ypres, de Furnes, de Dixmude, de Courtrai; c'est là qu'il montre la simplicité de sa vie, l'amour des belles études, comme aussi sa haine passionnée des voisins du Midi.

En 1536, il fait paraître à Gand, chez le savant imprimeur Josse Lambrecht (*Bibliographie gantoise*, I, 58; VI, 12), une élégie sur la mort récente de son ami Erasme. D'accord avec ses amis, les humanistes flamands, Catsand ou Cassander, De Graef, Hoeckaert, etc., il avait voulu composer une sorte de guirlande funéraire entourant une autobiographie du caustique dictateur de la Renaissance.

En 1537, parut à Louvain, à l'officine typographique de Rutgerus Rescius, un volume in-8° intitulé : *Hymni aliquot ecclesiastici, meliores redditi, item Carmina pia Jacobi Meyeri Balliolani, una cum annotationibus in duos hymnos trochaïcos Aurelii Prudentii*. Dans une préface adressée à Jean Hantsame, directeur de l'école latine de Courtrai, l'auteur raille, à la fin, l'astrologie judiciaire et un confrère de Menin, Pierre De Pape, qui y croyait. Les annotations sur Prudence invoquent souvent l'autorité de Despautère, que les deux amis avaient connu à Comines. Enfin, on peut y signaler deux pièces politiques; une invective ïambique contre le pirate Barberousse, et une prophétie de l'an 1217 appliquée au départ de Charles-Quint pour Tunis.

Comme il attirait ainsi l'attention générale par ses vers improvisés en mainte circonstance, plus d'une ville de Flandre voulut l'avoir pour diriger ses

[illegible] historiques. Mais, bien qu'il eût [illegible] une édition définitive, [illegible] De Meyer avait dressé [illegible] de la grande œuvre qui [illegible] presque toutes ses heures. [illegible] date, en 1533, qu'on voit [illegible] ses *Compendium chronicorum*, [illegible] tentative pour présenter dans [illegible] l'ensemble tout le moyen âge flamand. Il est vrai que cet in-4° ne s'étendait [illegible] que jusqu'aux événements de l'an 1278; aussi, comme pour ses *Tomi*, De Meyer voulut encore retarder la publication de l'histoire des derniers siècles, parce qu'il lui semblait toujours que ses recherches n'étaient pas assez étendues pour l'importance d'un tel sujet. En cet état, le livre ne devait pas alarmer le pouvoir, puisqu'on ne rencontrait dans toute la suite du récit qu'un seul épisode démocratique, celui qui se rattache au règne de Guillaume Cliten. Néanmoins, il fallut le faire imprimer à Nuremberg, probablement par ordre impérial, malgré toute la célébrité et l'habileté des nombreux imprimeurs de Bruges, de Gand et d'Anvers. En outre, comme Nuremberg relevait de l'empire, la chronique ne put être imprimée sans l'octroi d'un privilége de Charles-Quint. On ne l'obtint qu'au prix de déplorables mutilations, exigées sans doute à cause des troubles populaires qu'on pressentait aux Pays-Bas, et des agitations féodales qui se remarquaient en Gueldre, en Frise et à Groningue. De Meyer, épuisé par le travail, le chagrin et la maladie, se résigna à insérer ces lignes qui ne déshonorent que l'autorité qui les a imposées : « Nous lui octroyons, disait le puissant empereur, qu'il pourra faire imprimer son dict ouvrage et livre des histoires et cronicques de Flandre... pourveu toutefois que ledict suppliant, en faisant faire ladicte impression en suivra les *corrections* et changements faits audict livre par les dicts de nostre conseil en Flandres, et qu'il y *obmettra l'insertion des privilèges* d'aucunes villes et communaultés particulières, dont audict volume est faicte mention, à peine de perdre l'effect de cestes.... » Si écourtée qu'elle fût, c'était cependant une publi-

[illegible] vue [illegible] mêler [illegible] même en [illegible] gues [illegible] nos soins [illegible] dûts aussi [illegible] fait chez [illegible] vivons. »

Cette [illegible] formes que les [illegible] Annales; aussi [illegible] dans l'édition [illegible] aux corrections [illegible] suppressions qui [illegible] exigées pour la [illegible] ce livre, M. [illegible] démie, VII, 1e, [illegible] silence gardé par [illegible] Moréry, Miræus, [illegible] Nélis, De Pauw, [illegible] Delvenne, Warn[illegible] tous les biographes [illegible] de notre histoire [illegible] pas tenu compte [illegible] autorisations impériales.

Quoi qu'il en soit, [illegible] avec faveur et De [illegible] l'œuvre pour pouvoir [illegible] la mort de Charles-le-[illegible] sentit toutefois à s'[illegible] que, de l'éducation [illegible] Louis de Flandre, [illegible] conseiller de Sa Maj[illegible] conjecture même que [illegible] de précepteur, accepté [illegible] sité que par honneur, il [illegible] longtemps au château [illegible] Dixmude. Il revint [illegible] fut probablement par [illegible] ce patricien flamand, [illegible] ses vers, qu'il obtint [illegible] Trois Rois dépendant de [illegible] Donat (ou plutôt Saint-[illegible] en 1540. Vers la fin de [illegible] (24 décembre), il fut pr[illegible] de Tournai pour la [illegible] berghe, vacante par la [illegible] Wittevronghel. Il n'obtint [illegible] lettres qu'en 1543. C'est [illegible] des comptes de la ville de [illegible] conservés aux archives [illegible] occidentale. Le studieux

[illegible] n'avait rien fait pour [illegible] des démarches [illegible] en sa faveur. [illegible] eurent été défini- [illegible] on vit arriver à Bruges [illegible] et le pensionnaire [illegible] qui venaient sommer [illegible] de ne pas ajourner son [illegible]. Comme ils savaient [illegible] de ses études favo- [illegible] à se dispenser de la [illegible] proposèrent un vicaire [illegible] Pasquier Rouveroy, qui [illegible] dans la petite ville, [illegible] d'accepter cette [illegible] était dans les mœurs du [illegible] fut pas plus tran- [illegible] habitué aux affaires [illegible] toujours plus occupé du [illegible] que de l'actualité et de [illegible] quotidienne, le pauvre [illegible], par sa candeur et [illegible], dans des procès [illegible] à propos des marguil- [illegible] des curateurs des [illegible], ce furent d'autres [illegible] plus graves. Son nou- [illegible] Jean Speeckaert, avait [illegible] par les désor- [illegible]. Les bourgmestres et le [illegible] Blankenberghe accou- [illegible] le 7 janvier 1550 pour [illegible] desservant à De [illegible] curé titulaire ou, [illegible] flamand semi-latin, [illegible]. Le vicaire cou- [illegible] temps, dénoncé à [illegible] de la cour spi- [illegible] s'adressa même au [illegible] Bruxelles, et le conseil [illegible] intervenir. Les actes [illegible] Saint-Donatien attestent [illegible] complications. C'est [illegible] de Speeckaert, [illegible], fait citer le curé [illegible] chapitre de Bruges. [illegible] 1550, De Meyer est [illegible] avant la fête de sainte [illegible] dix florins de gros, [illegible] la pension allouée au [illegible] de la cure de [illegible] Faut-il croire que les [illegible] de l'historien investi-

gateur l'empêchèrent alors de payer ses dettes? Ce qui est sûr, c'est qu'il s'attacha de plus en plus, avec une sorte de frénésie, à l'achèvement de la grande histoire. Malgré son titre de [illegible], il n'alla pas une seule fois à Blankenberghe; il vécut dans une sorte de cellule où il avait accumulé des trésors de documents aujourd'hui dispersés ou perdus (1). Il négligea même le soin de sa santé, et ce fut au milieu de ses livres et de ses manuscrits qu'une fièvre maligne l'emporta le 5 février 1552 (ou 1551, vieux style).

Les *Annales de Flandre* étaient achevées, sans doute; mais le consciencieux historien était encore loin de songer à les publier. Il tenait à vérifier et à compléter les moindres détails. Malheureusement, Antoine De Meyer, qui trouva ce précieux manuscrit dans la riche bibliothèque de son oncle, seule richesse du défunt, n'avait pas ces scrupules. Il était littérateur et cicéronien plutôt qu'historien et patriote. Il commença par retrancher toutes les discussions et dissertations qui lui semblaient compromettre la dignité de l'histoire : « *Resecuimus autem digressiones quasdam quæ parum ad historiam pertinere videbantur.* On a pensé qu'il avait été amené à ces fatales mutilations par la crainte de ne pouvoir imprimer une histoire où l'on discutait trop ouvertement les libertés de la vieille Flandre. Il raconte, dans sa préface de 1561, qu'il s'est fait aider dans sa triste besogne par deux censeurs peut-être imposés, Pierre Hibbus et Jean Hantsame de Furnes. Ce dernier, directeur de l'école latine de Courtrai, avait autrefois acclamé son vieil ami Jacques dans ses vers latins et l'avait appelé *fondateur de l'histoire de Flandre*. Sur quoi se porta de préférence la sagacité de ces réviseurs *acri judicio præditi*? Peut-être bien sur tous les passages où il était question des anciens priviléges, passages qui, à en croire le curé Ferri de Locre (*Chronicon Belgicum*, p. 590) avaient déplu à quelques gentilshommes du parti espagnol. « J'ai ajourné l'édition, dit Antoine De Meyer, parce que plu-

(1) Cf. *Acta Capitularia Ecclesiæ Coll. Sancti Donatiani Brugens. Reg. P.* (4 jul. 1550).

sieurs personnes me le conseillaient....|»

Mais les suppressions les plus déplorables doivent être attribuées à François-Jean Hentenius, censeur officiel de Philippe II, et dont on peut voir l'attestation à la dernière page de l'édition de 1561. C'est probablement sous son inspiration que fut ajoutée, dans l'édition posthume des Annales, cette note si curieuse et si révélatrice à propos de la révolte de 1538 : « Les Gantois, pour prix de leur dernier soulèvement, ont reçu de l'invincible Charles-Quint le plus utile de tous les priviléges, c'est à dire *l'abolition de tout privilége.* » C'est dans ce sens qu'il a pu certifier la correction des Annales « *sic a me correcti.* » Elles parurent enfin à Anvers en 1561 chez l'imprimeur J. Steels, et sous ce titre : *Commentarii sive Annales rerum flandricarum libri septemdecim, auctore Jacobo Meyero balliolano. Opus novum et nunquam antea typis evulgatum.* C'était, en effet, une refonte en même temps qu'un achèvement du *Compendium Chronicorum.* Après une dédicace adressée par Antoine De Meyer à Maximilien de Berghes, duc-évêque de Cambrai, prince du Saint-Empire (dédicace réimprimée dans la collection de Sigismond Feyerabend, *Annales seu historiæ rerum belgicarum a diversis auctoribus conscriptæ*, 2 vol. in-fol. Francfort, 1580) (1), on trouve une préface de Jacques, qui est son vrai testament patriotique et littéraire :

« J'ai voulu réunir ces *collectanea mea rerum flandricarum variis locis excerpta*, de peur que la mort, survenant trop brusquement, ne rendît tout mon travail inutile. Ce ne sont toutefois que des fragments; ce n'est pas encore *justa historia*; car je me fais de l'histoire une plus haute idée.... Plaise à Dieu que l'on ne m'accuse pas d'avoir manqué de bonne foi et d'avoir, dans les récits que je mets en lumière, tronqué ou falsifié beaucoup de faits de notre histoire : nous avons à expier en cela la barbarie des hommes et les injures du temps, véritable cause pour laquelle nous ne possédons pour ainsi dire aucune bonne chronique des événements dont notre patrie a été autrefois le théâtre. Il a existé parmi nos ancêtres, et même à des époques reculées, beaucoup d'hommes courageux et de grand caractère; mais nous n'avons pour eux ni larmes ni souvenirs; leur mémoire est ensevelie dans une nuit profonde, et leurs noms mêmes ne sont pas arrivés à la postérité : et pourquoi? C'est parce que, comme le dit le lyrique inspiré, il leur a manqué un historien, *vates sacer*. Et nous, Flamands, pourquoi donc ne pas nous réveiller enfin de notre léthargie? Pourquoi préférer les ténèbres à la lumière? Pourquoi ne pas dissiper la nuit profonde qui enveloppe encore les fastes de nos glorieux ancêtres?.... Pour moi, malgré ma pauvreté, j'ai sacrifié mes propres deniers : j'ai voulu propager le patriotisme (*philopolites*). Je n'ai dédié mon œuvre à personne, tant je désire éviter jusqu'à l'ombre d'une flatterie. Toutefois, si j'écris pour tous, ce n'est pas sans reporter particulièrement ma pensée vers les nobles de mon pays, vers la sacrée Majesté Césarienne et vers Louis van Praet, descendant de ce Gervais qui fut, il y a quatre cents ans, un si vaillant champion de notre indépendance. »

Il suffirait de la sincérité de cette préface pour reconnaître dans Jacques De Meyer un des Belges qui ont le mieux compris le culte de l'honneur national. C'est ce que les étrangers devraient comprendre quand ils jugent notre annaliste et c'est ce qu'oublie Lenglet-Dufresnoy quand il l'accuse d'injustice à l'égard de Philippe de Comines (*Méthode pour étudier l'histoire*, III, 412). C'est ce qu'ignore Duclos, quand il le trouve trop sévère, trop partial, trop « peu instruit » de la vraie politique de Louis XI à l'égard de la Belgique. Desroches (Prospectus de 1785), tout en reconnaissant que De Meyer a surpassé tous ses devanciers, lui reproche de ne pas citer ses garants. Warnkœnig nous semble juger plus équitablement :

« Les biographes de De Meyer, dit-il, ont écrit que, dans ses courses studieuses par toute la Hollande, il recueil-

(1) Collection dédiée à Philippe de Reiffenberg, *summus præfectus* de l'archevêché de Trèves.

lit les chroniques et documents qu'il put se procurer : et, à cet égard encore, nous pouvons joindre notre témoignage au leur, en ajoutant qu'il consulta, non-seulement les ouvrages du pays, mais encore une foule de chroniques d'autres contrées, comme celles de Nauclerus, Albert Crantzius, Herman le Contract et d'autres. Il cite fréquemment ses sources ; mais cependant moins habituellement qu'on ne le pourrait désirer. On comprend que beaucoup de faits durent lui échapper, en songeant à la difficulté qu'il rencontra dans la recherche des documents, et cependant ses connaissances étaient plus étendues qu'on ne pourrait le croire à une lecture peu approfondie de sa chronique. Beaucoup de choses y sont indiquées, et, en général, le livre est concis et substantiel. Nous ne balançons pas à proclamer De Meyer le père de l'histoire de la Flandre, ainsi que l'ont fait avant nous tous ceux qui s'en sont occupés, et nous le suivons dans les questions douteuses, chaque fois que nous n'avons pas contre lui de preuves décisives. Nous citons encore comme un de ses mérites de ne pas avoir rejeté toutes les traditions, puisque la légende elle-même a son fondement dans l'histoire : il aurait pu même en admettre davantage. »

De Reiffenberg (*Bulletins de l'Académie*, II, 260) dit qu'il l'estime beaucoup ; mais qu'il manque parfois de critique pour les premiers siècles, et qu'il ne remonte pas à toutes les sources. N'est-ce pas demander l'impossible à un auteur du XVIe siècle ?

Loin de s'étonner qu'il ait encore parlé naïvement des comètes, des sirènes et d'autres prodiges, il faudrait plutôt le louer d'avoir devancé son époque en montrant que l'histoire, qui doit tout enseigner, ne doit rien laisser dans l'ombre. Il semble avoir deviné l'importance actuelle des études historiques. Aussi s'informe-t-il dans tous les sens, et son enquête n'est-elle jamais finie. Pour avoir le dernier mot sur l'origine du *Franc*, il écoute même l'Espagnol Louis Vivès, qui a le cœur flamand et a épousé une Brugeoise « *ex natura Hispanus*, dit-il, *voluntate Flandrus.* »

Voici la liste des œuvres de J. De Meyer : 1. *Flandricarum rerum tomi X.* Brugis, 1531 (in-8o et in-4o). H. Crokus. — 2. *Idem.* Brugis (Recueil publié par la société d'Emulation de Bruges, deuxième série). — 3. *Idem.* Antv., 1531. — 4. *Compendium chronicorum.* Norimb., 1538, in-4o. — 5. *Commentarii sive Annales rerum Flandricarum libri XVII.* Antv., Steels, 1561, in-fol. — 6. *Idem.* (ap. Feyerabend, *Annales seu Hist. rer. belg.* Francf., 1580, in-fol. — 7. *Bellum quod Philippus Francorum rex cum Othone Anglis Flandrisque gessit.* Antv., 1534, in-8o. — 8. *Hymni aliquot et Carmina J. Meyeri, una cum, etc.* Lovanii ex officina Rutgeri Rescii (janvier 1537), in-12o. — 9. *Descriptio miraculorum ad reliquias SS. Marcellini et Petri, Roma Gandavum ad monasterium D. Bavonis translatas, editorum.* — 10. *Vita S. Ansgarii, Episcopi Hamburgensis.* — Les nos 9 et 10 n'ont pas été publiés.

J. Stecher.

Bulletins de l'Académie de Belgique, II, 260, VII, 1o, 236. — Ferreoli Locrii, *Chronicon belgicum*, 557 et 687. — Sanderii *Flandria illustrata*, II, 412. III, 289. — Sweertii *Athenæ belgicæ*, 367. — Paquot, *Mém.*, t. VII. — Bulæus, *Hist. univ. Paris.*, VI, p. 943. — Foppens, I, p. 528. — Nicéron, t. XXXIX, p. 18. — De Wind, *Bibliotheek der Nederlandsche Geschiedschrijvers*, I, 137-537. — Warnkœnig, *Hist. de Flandre*, I, p. 49. — *La Flandre libérale*, I, 53-80.

DE MEYER (*Jean-Joseph*), chirurgien, naquit à Meerendré, près de Gand, le 24 août 1786 et mourut à Bruges, le 29 mai 1861, à l'âge de soixante-quatorze ans. Né de parents pauvres et chargés de sept enfants, il vint à Bruges, à l'âge de douze ans, chez un oncle maternel qui voulait lui faire apprendre le commerce ; mais ses goûts l'entraînèrent vers l'art de guérir. Il étudia l'anatomie et la chirurgie sous Van Biesbrouck et reçut, en 1806, le brevet de chirurgien-sous-aide à l'hôpital militaire de Bruges. Incorporé au 1er régiment de carabiniers, à Lunéville, le 20 mars 1808, il fut admis avec son grade au service de santé au mois d'avril suivant, continua ses études, fut maintenu au dépôt lors de la guerre de Russie, y fut pris de nostalgie et obtint son congé

définitif le 8 septembre 1812. Rétabli par l'air natal, il se rendit bientôt à Paris, où il soutint sa thèse de docteur en chirurgie, le 11 mars 1813. Il entra au service des Pays-Bas lors de l'invasion de 1815 et le quitta définitivement en septembre 1817, pour se fixer à Bruges. Il s'y acquit une grande réputation, devint membre de la commission médicale, professeur de chirurgie et d'accouchements à l'Ecole de chirurgie (1827), puis à l'Ecole libre de médecine (1835) et professeur d'accouchements à la Maternité (1833). En 1841, il fut admis comme membre titulaire de l'Académie royale de médecine de Belgique. Il appartenait à de nombreuses sociétés savantes et fut successivement nommé chevalier de l'ordre de Léopold (1840), de la Légion d'honneur (1846) et commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand (1854). M. Carton, à qui nous devons ces détails, indique treize notices historiques de De Meyer et cinq notes académiques, indépendamment de sa thèse doctorale : *Dissertation sur les maladies des mamelles* et de ses *Leçons élémentaires* sur l'art des accouchements, publiées en flamand, à l'usage de ses élèves.

G. Dewalque.

C.-C.-C., *Notice biographique sur...* (Ann. Soc. d'Emulation pour l'étude de l'hist. et des antiq. de la Flandre; 2e série, t. XI, p. 340 et suiv.)

DE MEYER (*Joachim*), ciseleur et orfévre du XVIIe siècle, renommé à Bruxelles. Cet artiste fit en 1636 pour l'abbaye de Parc, près de Louvain, un superbe *encensoir* doré, orné des figures des patrons de l'église de cette célèbre abbaye. En 1650, il exécuta, en argent et en cuivre doré, un *tabernacle* richement orné de statuettes et de festons; et, en 1670, une *Sainte Vierge*, sur un nuage, portant l'Enfant Jésus, et entourée d'anges, le tout supporté sur un pied en cuivre doré.

Edm. Marchal.

DE MEYER (1) (*Liévin*), théologien et poète, [illegible] 1655 de [illegible] rite De [illegible] le 19 mars [illegible] sitions [illegible] à l'envoyer à [illegible] natale, où il [illegible] Le 26 septembre [illegible] huit ans, il [illegible] Jésus à Malines [illegible] cette ville [illegible] son noviciat et [illegible] collége de Bruxelles [illegible] poésie et la [illegible] dura six ans, à [illegible] alla commencer à [illegible] sciences théologiques [illegible] le 8 juin 1686, il [illegible] d'histoire sainte et [illegible] qu'il occupa pendant [illegible] d'années. Il [illegible] exercices littéraires [illegible] ordre et fut plusieurs [illegible] collége.

La vie sédentaire [illegible] sa santé : il eut surtout [illegible] diquement de la goutte [illegible] avec les couleurs [illegible] deux pièces de vers, [illegible] élégie, les douleurs [illegible] incurable, auquel il [illegible] à l'âge de soixante-[illegible] serva jusqu'à la fin de [illegible] nitude de son intelligence [illegible] mémoire. Homme grave [illegible] humeur enjouée et [illegible] d'esprit, il s'était [illegible] les sympathies de tout le [illegible]

Liévin De Meyer s'est [illegible] non-seulement comme [illegible] comme théologien polémiste [illegible] XVIe siècle une guerre théologique allumée, dans laquelle [illegible] combattants avaient été, [illegible] chancelier de l'université [illegible] Baius (voir au nom De [illegible] l'évêque d'Ypres Jansenius [illegible] Arnauld et, de l'autre [illegible] aussi professeur de théologie [illegible] et l'Espagnol Molina, ces [illegible] de la compagnie de Jésus. [illegible] fameuse n'était pas encore [illegible] quand De Meyer monta [illegible]

(1) On écrit aussi *De Meyere*. J'ai adopté de préférence l'orthographe suivie sur le titre de l'édition flamande du poëme *de la Colère*, publié, du vivant de l'auteur, ainsi que dans le Privilége de cette édition.

de théologie. Jeune et ardent, il se jeta, à son tour, dans la lutte et, comme on peut le deviner, il se rangea parmi les adversaires du jansénisme. Les titres de ses nombreux ouvrages théologiques, dont quelques-uns parurent sous le pseudonyme de *Th. Eleutherius* ou de *Liberius Gratianus*, donneront, sans autres détails, une idée suffisante du caractère qu'eut alors cette lutte et des questions qui en firent l'objet. L'argumentation de notre théologien est méthodique, nette, serrée et va toujours droit au but. Son style se distingue par beaucoup de clarté, qualité précieuse dans les controverses.

Quel que soit le mérite des œuvres théologiques de De Meyer, ses poésies ont encore une plus grande valeur; elles l'ont placé au premier rang des poëtes néo-latins belges, à côté de Torrentius, de Becanus et de Sidronius Hosschius. Il a réussi dans tous les genres où il s'est essayé. Chez lui le jugement et l'art modèrent la fécondité de l'imagination. On admire la justesse des pensées, la facilité, l'élégance et le charme du style, ainsi que l'harmonie du rhythme des vers. Il a imité avec un rare bonheur les poëtes anciens, surtout Properce. Au jugement de Burman, on peut le proposer comme modèle à ceux qui veulent entrer dans la voie de l'imitation des Anciens.

Liévin De Meyer n'a pas moins excellé dans la poésie flamande que dans la poésie latine. Afin d'élargir le cercle des lecteurs de son poëme didactique sur la Colère, il le traduisit en vers flamands. C'est, à la vérité, moins une traduction du texte latin qu'une imitation libre et notablement développée dans beaucoup d'endroits. S'il faut en croire une tradition, elle serait un produit de l'improvisation. Ce poëme a été jugé par des critiques néerlandais comme le meilleur que possédait la littérature flamande au XVIIIe siècle. Il est écrit dans un style pur; la versification, sans être également belle partout, est en général facile et coulante. Sous le rapport de l'orthographe, le poëte a devancé son temps; il y a fait des changements qui n'ont été admis définitivement que de nos jours.

Nous ferons l'énumération des œuvres de Liévin De Meyer en les divisant en deux catégories.

OUVRAGES DE THÉOLOGIE.

1° *De operibus pœnalibus sacramenti pœnitentiæ et certitudine morali tractatus rigori quorumdam circa baptismum laboriosum oppositus.* Lovan., 1696, in-8°. — 2° *Praxis et doctrina communis Ecclesiæ absolvendi mox peccatores ordinarios, vindicata adversus doctrinam de laborioso baptismo ejusque appendicem : cum animadversione in epistolam cui titulus : Lettre d'un docteur catholique au père Cyprien.* Lovan., 1697, in-8°. — 3° *Confutatio libelli cui titulus :* RESPONSIO BREVIS J. OPSTRAET. S. TH. L. AD LIBELLUM CUI TITULUS : PRAXIS ET DOCTRINA COMMUNIS, etc. Colon., 1697, in-8°. Le théologien Jean Opstraet ayant attaqué la première des publications précitées, il s'éleva entre lui et De Meyer une controverse qui donna naissance aux nos 2° et 3°. — 4° *Historia controversiarum de divinæ gratiæ auxiliis, sub summis pontificibus Sixto V, Clemente VIII, Paulo V libri sex; quibus demonstrantur ac refelluntur errores et imposturæ innumeræ quæ in* HISTORIA CONGREGATIONUM DE AUXILIIS EDITA SUB NOMINE FR. THOMÆ LEMOS (pseudonyme du dominicain Serry) *prodierunt autore Th. Eleutherio.* Antv., 1505, in-fol. — 5° *De mente concilii Tridentini circa gratiam physice prædeterminatam Dissertatio prima, autore Liberio Gratiano Theologo, contra librum qui sub nomine Ant. Reginaldi* (Arnauld) *nuper prodiit.* Antv., 1708. Ibid., 1709, in-8°. *Diss. secunda, qua argumenta Ant. Reginaldi ex concilio Tridentino refelluntur*, etc. Brux., 1708. Ibid., 1709, in-8°. *Diss. tertia contra librum qui sub nomine Reginaldi prodiit et nuperos ejus defensores.* Brux., 1708. Ibid., 1709, in-8°. Dans la préface de cette dissertation, l'auteur attaque longuement le livre intitulé : *Chimère du Jansénisme. De Pelagianorum et Massiliensium contra fidem erroribus Diss.*

...que Jansenii et aliorum hu... errores refellantur. Brux., 1709, ... 1710, in-8o. — 6o *Epistola cuiusdam ... Matthæi ad J. Norbertum Dellingen... Prud., responsoria.* Brux., 1710, ... — 7o *Parallelum antiquæ et præsentis Ecclesiæ in prædestinatis et exigendis ... formula, aliorum horæ canonicæ, et ... ac speculativum reformatorium in ... formula impugnando.* Brux., 1711, ... — 8o *Responsio ad libellum Fr. Honorii a S. Lonetio, cui titulus :* GRATIÆ DEI AB EPISCOPIS, SEU AUGUSTINIANO THOMISTICO, ADVERSUS DUPLICEM JANSENISTÆ ACCUSATIONEM, JUSTA DEFENSIO. Brux., 1711, in-8o. — 9o *Historia controversiarum de divina gratia auxiliis... ad objectiones R. P. H. Serry vindicatæ libri tres.* Brux., 1715, in-fol. C'est, jusqu'à un certain point, une nouvelle édition du n° 4o ci-dessus. L'auteur l'a publiée cette fois sous son véritable nom. — 10o *Quæstio theologica an licuit, juxta veram apostolicæ sedis et nominatim juxta declarationem constitutionis Clementis XI, quæ incipit :* VINEAM DOMINI SABAOTH, *jurare formulam Alexandri VII retento interius obvio, proprio et naturali sensu quinque propositionum, quem reipsa in libro Jansenii habent solut.* Brux., 1716, in-4o. — 11o *Tractatus de schismate.* Lovan., 1718, in-8o. C'est la traduction en latin du traité du R. P. Jacques de Longueval; il est dédié au cardinal archevêque de Malines. — 12o *Dogma triplex a paucis Lovanii Protestantibus assertum, utrique potestati ecclesiasticæ et seculari expendendum.* Lovan., 1709, in-8o. — 13o *Statera Protestantium in duobus primis ipsorum paragraphis expensa.* Lovan., 1719, in-8o. Cet opuscule et les suivants, publiés dans la même année, pour la défense du théologien Ant. Parmentier, témoignent de l'activité prodigieuse de De Meyer. — 14o *Refutatio responsionis ad Stateram per theologum Romano-catholicum.* Lovan., 1719, in-8o. *Appendix qua refutatur scriptum cui titulus :* FRAUS SEPTUPLEX, etc. Ibid., 1719, in-8o. — 15o *Causam Liberii et Ariminensis concilii non favere sed obesse causæ Protestantium ostenditur. Accedit*

...

...

...

…, où il justifia son opi… de plusieurs points … *Promotione libri* … in-4o. Ce recueil com… de *Ire* deux livres … vers lyriques. — … *principis lib. III.* … composé à l'occasion … de l'archiduc Léopold. … *Ruelius Illmo ac Rmo … prælatiero, cardinali de …, archiepiscopo Mechlin., … carmen gratulatorium*, … in-4o. Le poète adresse … de la province Flan… compagnie de Jésus, à … Malines, à l'occasion de … elui-ci au cardinalat. … *ad Innocentium XIII … de Alantia cardinalem, … singulosque provinciæ …* Mechl., 1723, in-4o. … *libri duodecim*. Brux., …, 1725, in-12, avec … un beau de Reyloff et des … latines adressées à l'auteur … poètes contemporains. Ce … un livre d'odes; les … la Colère; quatre livres … trois livres sur l'Éducation … enfin l'adresse de félicita… … évêque de Malines. — … *…ctionem… Constan… …cardinalem peroptatæ Gandavi, … septimanis quinquies a … anno* 1729 *suo peculiari …* Publié après la mort … Antverp., 1729, in-4o. — … *Mechliniensem, sive laus … dicta* 27 *et* 28 *januarii* … poème badin et spirituel … feuilles volantes; une … publiée à Louvain en 1807. … avec une traduction … par De Reiffenberg, … *philologique*. Louv., … 226-227, et par Willems … en vers flamands dans … *vaderl. inkomst* n° 1.

Poésie flamande.

… *…logue in dry boeken …* … *jaeren in latynsche …* … *dichter der bisschoppen …* … *Du Mont, …* … *door den …* … *…pport. Leuv., …* … *Mechelsche …*, 1661, … 1720, in-8o. … le texte latin … *ningen door J.-M. Schrant. Gent*, 1837, in-12. — 4o Un autre … en vers flamands du Père … docteur Van Hulle (n° 7) a été … publiée après la mort de l'auteur. Anv., 1840, in-8o.

… *…ontenus …* … *des …* — … … *…pèce sur le …* — … … *Pont. Max. …*

… (*Philippe*), … *…politain, … historien, … à … …* Lan 1561, et mort … 1633, âgé … d'Antoine … auquel il … dépôt. Il … lui succéda … d'Arras. A l'exemple de … pliqua à la … Il entreprit de continuer les *Annales de Flandre*, écrites par ses grands-oncles. Cette continuation, embrassant les années 1475 à 1617 et divisée en dix livres, n'a pas vu le jour; le manuscrit s'en conservait encore, au siècle dernier, à l'abbaye de Saint-Vaast, à Arras, où il fut mis à profit par Ferri de Locre pour sa *Chronique belge*. Philippe De Méyer composa un grand nombre de pièces de vers latins dont Paquot a donné la liste. La plupart de ces morceaux du poète sont restés inédits, à l'exception des quatre suivants, dont on n'indique la date de publication que pour le premier : 1° *Episcopium Montensi Ecclesiæ Parmæ et Placentiæ Ducis*. Antv., 1566, in-4o. — 2° *Mahometis Arabis pseudo-prophetæ vita*, en vers hexamétriques. — 3° *Othomanni Turcarum imperatores*. — 4° *Eucomia Virorum aliquot bellicis laudibus illustrium*. Paquot a reproduit, d'après Ferri de Locre, douze distiques de l'éloge de Robert II, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtrai. Les vers en sont

…mais c'est un récit versifié plu… …ion de la poésie. Philippe De Mayer … …dant quarante ans le … …Anvers, quand il mourut à l'âge … …et dix ans. Il laissa un fils du … …d'Antoine, dont on cite une épo… … de la musique (*Responsio … … verum Natura judice*).

J. Roulez.

… Foppens, Loyll. *Chron. Belg.*, 694 et suiv. — … …, p. 644 et suiv. — Paquot, *Mém.*, t. VII, … 191. — Reiffenb.-Pourbaix, *De Poet. lat. Belgis*, p. 208, éd. 2.

DE MEYERE (*Jean*), ou DE MEYER, père et fils du même prénom, tailleurs de pierres, sculpteurs de dalles et d'images tumulaires, à Gand, aux XIVe et XVe siècles. A en juger d'après les mentions descriptives que l'on rencontre dans des documents contemporains, conservés aux archives communales de cette ville, c'étaient des artistes de talent. Plusieurs des tombes et pierres funéraires dont on admire aujourd'hui jusqu'aux fragments sauvés des ravages du temps, de l'incurie, ou des déplorables excès du XVIe siècle, peuvent leur être attribuées. Le musée archéologique établi dans les ruines de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, possède quelques-uns de ces remarquables spécimens, retrouvés au fond d'une écluse du canal de Terneuzen. Les livres échevinaux du temps donnent les descriptions de divers mausolées que ces « tailleurs de pierres sépulcrales (*saerckhauwers*) » exécutèrent pour des églises et pour des oratoires conventuels.

La première œuvre connue de JEAN DE MEYERE *le père* fut sculptée, en 1378-1379, pour messire Van Sevenberghen, et posée devant le maître-autel dans l'église des Jacobins, à Anvers. La dalle funéraire, entourée d'une bordure en laiton (cuivre incrusté) et sur laquelle étaient étendues deux images de femme, devait, en vertu d'une stipulation expresse du contrat d'exécution, « être aussi belle qu'aucune des pierres tombales qui se voyaient alors dans la Flandre et le Brabant. »

En août 1418, JEAN DE MEYERE *le fils* s'engagea à livrer à messire Simon … …Ben et … …pour être … …dame de … …le chœur de l'… …Gand, une … …de la défunte, … …tations du … …retrouvait le … …Dame, devant … …dans le même … …l'artiste … …vers, pour … …de Sacquinale, … …n'avons pas … …exécuta, en … …mausolée de … …telles et de … …Moere, sa femme. … …étendues sur le … …pierre blanche et … …quins s'élevaient … …et à leurs pieds … …et le chien, emblème … …la fidélité. Aux … …se détachaient, en … …dais et tenant des … …huit personnages, qui … …dalle tumulaire. Sur … …sculptés *Messire et … …agenouillés*, la *Vierge* … …et le *Jugement dernier* … …venu que cette tombe … …l'instar du mausolée … …de Saint-Rombaut, à M… …Jean de Mirabelle, dit V… …sa femme dame Marie de … …Mre Jean Keldermans, … …nois (voir *Théâtre sacré … … Brabant*). En 1433, De … …pour l'église de Zuutdorpe … …sur le modèle du monu… …de messire Gérard de … …tombe pour messire Jean … …et sa femme Marguerite … …statues couchées. Les faces … …ment étaient ornées de … …l'une des extrémités, on … …*ronnement de la Vierge*; … …droite, *Messire Jean faisant … … saint Georges*, et à gauche, *… …rite faisant offrande à sainte …* à l'autre extrémité, le *Jugeme…*

et des *Invocations à saint Jean-Baptiste et à sainte Marguerite;* l'inscription mortuaire sur le chanfrein, comme au modèle cité, et au-dessus de la tête des défunts, deux anges soutenant des écussons armoriés. L'importance de ces ouvrages fait supposer une habileté supérieure à l'artiste auquel l'exécution en fut confiée. Un document du mois de décembre 1435 mentionne la pierre tombale de messire Jean Van der Zype, prêtre : sur la dalle était son image, en riche costume sacerdotal, à contours en cuivre incrusté, avec attributs religieux, armoiries, ornements et inscription.

Dans ses *Mémoires sur la ville de Gand* le chev. Diericx range Jean De Meyere parmi les sculpteurs les plus distingués de monuments funèbres que comptait la Flandre au xve siècle. Il cite un acte du 13 avril 1446, transcrit des livres échevinaux, par lequel cet artiste s'engagea à exécuter, pour Mre Monfrat Alaerts, une dalle tumulaire en pierre d'Antoing, sur laquelle devait figurer l'image de sa femme; tout autour, une bordure en laiton, à compartiments d'armoiries, et aux angles les quatre *Évangélistes*.

De Meyere le Jeune avait accepté en 1418, comme apprenti, Hugues Goethals, qui, pendant huit ans, demeura avec lui et à qui il apprit à exercer la profession de sculpteur de pierres tumulaires. L'élève se montra digne du maître : vers 1434, il exécuta, pour l'oratoire des Frères mineurs, à Gand, le remarquable sarcophage de messire Arnould Vander Moten, avec sa statue couchée et revêtu d'une tunique armoriée.

Edm. De Busscher.

Archives de Gand, *Documents et registres échevinaux*, xive et xve *siècles*. — Chev. C.-L. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, 1815.

DE MEYERE (*Léon*), poëte, né à Anvers, mort à Harlebeke, dans la Flandre occidentale, le 28 décembre 1630. Nous ne possédons aucun renseignement sur sa famille ni sur ses études. Foppens avance qu'il était licencié en droit civil et canon; lui-même se dit licencié ès lois. Nous ignorons aussi quelle position il occupait dans sa ville natale, lorsque, en 1594, il publia un poëme intitulé : *Prosopopée d'Anvers à la bienvenue du Sérénissime prince Ernest par la grâce de Dieu archiduc d'Autriche, etc., lieutenant gouverneur et capitaine général des Pays-Bas*, par Léon De Meyere d'Anvers, licencié ès lois (à Anv. de l'imp. de A. Coninx, 1594). Ce poëme touche à la plupart des événements politiques et religieux qui depuis un demi-siècle avaient agité les Pays-Bas et causé tant de calamités. Le poëte ne déguise pas ses sentiments hostiles à la France et à la Hollande; il réserve ses sympathies pour l'Autriche et l'Espagne. Il est un admirateur de Philippe II et du duc d'Albe et a même un mot d'éloge pour Balthasar Gérard. Deux ans plus tard, l'archiduc Albert, cardinal, ayant remplacé l'archiduc Ernest dans le gouvernement général des Pays-Bas, fit vainement des tentatives pour ramener dans le pays la paix et l'union, et Philippe II, sentant que la conservation de ces provinces exigeait des dépenses énormes, qui épuisaient son royaume, conclut un traité de paix avec la France (1598). A cette occasion, Léon De Meyere trouva bon de se mêler de nouveau de politique en adressant au cardinal Albert une pièce de poésie ayant pour titre : *Poëme d'advis pour la paix Belgique*. Tout en recommandant la paix, il propose un système de guerre, consistant à s'emparer des ports de la mer du Nord pour n'être plus forcé de demander le passage à l'ennemi. Les dieux de l'Olympe délibèrent sur les affaires des Pays-Bas, comme ils l'avaient fait jadis sur celles des Grecs et des Troyens, et leur messager ordinaire, déguisé en vieillard, est envoyé avec des instructions pour les rebelles et pour le roi d'Espagne. Ce poëme fut répandu en Hollande, et un certain Théophile y fit une réponse, dans laquelle il montra l'absurdité des projets éclos du cerveau du poëte *wallon-flamen*, comme il appelle De Meyere. Le *Poëme d'advis* et la réponse de son contradicteur ont été réunis plus tard en un volume in-4o. Emile Gachet a donné l'analyse et des extraits des deux poëmes du poëte anversois; il est impossible

[illegible] ne pas [illegible] en jugement [illegible] qu'il en porte. Le style, plein [illegible] et de mauvais goût, n'est [illegible] que de la prose rimée. [illegible] 1589, Léon De Meyere fut nommé [illegible] de Sainte-Pharaïlde à Gand; il [illegible] les lettres patentes du roi d'Espagne le 16 juin de cette année et entra en fonctions le 23 du même mois. Était-ce le prix de son dévouement à la cause de Philippe II et de l'Église? Pendant son séjour dans cette ville, il noua des relations avec le poëte Max. De Vriendt, qui lui adressa quelques épigrammes. En 1615, il échangea la prévôté de Sainte-Pharaïlde contre celle de la collégiale de Saint-Sauveur à Harlebeke, qu'il occupa jusqu'à la fin de ses jours.

Foppens, qui passe sous silence les deux poëmes dont il vient d'être fait mention, cite trois autres productions de De Meyere, à savoir : 1° et 2° *Panegyres Marianæ binæ, altera Annuntiationis, altera Assumptionis die solemni dicta;* elles parurent la première à Anvers chez Moretus, en 1602, in-4°, et la seconde ibid., chez Verdussen, 1607, in-4°. — *Funus Guilielmi Assonlevilii*. Anvers, chez Plantin, 1599, in-8°. Gachet, ayant trouvé, dans une note, qui lui fut communiquée, les titres de ces opuscules en français, suppose qu'ils auront été imprimés en même temps dans les deux langues. Mais Foppens ne dit nullement qu'ils aient été écrits en latin; il est même vraisemblable que les deux éloges de la sainte Vierge Marie ont été prononcés en prose française ou flamande. On ne peut faire aucune conjecture quant au troisième opuscule. J. Reulez.

Foppens, I, p. 813. — E. Gachet, *Un poëte belge oublié;* dans le Trésor national, t. I, p. 316-335, Bruxelles, 1842.

DE MOELDER (*Jérôme*), poëte flamand, né à Anvers, XVIIe siècle. Il fut religieux de l'ordre des Minimes dans sa ville natale et composa : *Den lydende Christus ofte de Passie ons Heere Jesu Christi*. Anvers, 1666, in-4°. C'est un poëme bien écrit, divisé en quarante-deux chapitres. Aug. Vander Meersch.

Willems, *Verhandeling over de nederduytsche* [illegible]

[illegible]

[illegible] par une [illegible] dont le [illegible] dans les [illegible] Momper, [illegible] inscrit dans [illegible] des peintres [illegible] d'Adrien [illegible] laume Janssens [illegible] Josse, [illegible] et de toiles, [illegible] en 1520 : c'est [illegible] De Momper, né à [illegible] fut également [illegible] qui peignit, à ce que [illegible] sages. Reçu dans [illegible] Luc, comme fils de [illegible] en devint doyen en [illegible] thélemy le Vieux [illegible] 1588-1589, eut [illegible] le Jeune, admis en [illegible] et Josse De Momper [illegible] particulièrement [illegible] né à Anvers vers [illegible] 1635 (1). En 1581, [illegible] dans le *Liggere* comme [illegible] nous y voyons la date [illegible] 1590. En 1611, on [illegible] veau son nom comme [illegible] Luc. La dernière [illegible] dans le *Liggere*, est [illegible] s'agit du payement de [illegible] tuaire. C'est à peu près [illegible] sait de cet artiste [illegible] auteurs disent qu'il [illegible] reçut le sobriquet de : [illegible] pu s'assurer encore de l'ex[illegible] séjour que sembleraient [illegible] sites préférés dans les [illegible] tre. En 1629-1630, on [illegible] l'inscription, comme [illegible] peintre, d'un François De [illegible] 1633-1634, est indiquée, [illegible] mort d'un Philippe De [illegible] ment peintre. Enfin n'[illegible] mentionner, dans les [illegible] un Jean Momper, fils de [illegible] comme élève d'un certain [illegible] en 1520.

(1) Nagler le fait naître à [illegible]

Le nombre des tableaux de Josse De Momper est considérable, même sans compter tous ceux imités de son genre et qui étaient très-recherchés de son vivant. Sa manière, qui tient encore un peu du gothique, ne manque ni de grandeur ni d'originalité, mais elle est le plus souvent bizarre et presque toujours dépourvue de naturel dans le coloris. Les premiers plans de ses tableaux sont généralement jaune foncé ou roux et les plans secondaires passent, sans transition, dans ces tons bleuâtres qu'on affectionnait de son temps et dans lesquels De Momper déployait une extrême finesse. On a dit que Rubens l'employa à peindre une partie des fonds de paysages de ses tableaux. Dans quelques-unes de ses meilleures œuvres, il se montre très-vrai, mais, en général, et peut-être à cause de sa fécondité, il a traité ses sujets en les travaillant avec trop de célérité. Pierre Breughel le Jeune, les Francken, Teniers le Vieux, Henri van Balen et d'autres ont étoffé ses tableaux où il plaçait le plus souvent, avec une prédilection marquée, d'énormes rochers. Il eut de son vivant une grande réputation que la postérité n'a pas consacrée. Jacques Fouquières fut un de ses élèves; C. De Visscher a gravé d'après lui *Le Printemps;* Van Panderen, *l'Été;* Th. Galle, *l'Automne* et *l'Hiver*. Les douze mois de l'année ont été gravés par Adrien Collaert et copiés par J. Callot. Les gravures de Collaert portent l'adresse de *Baptista Panzero excudit*. Josse De Momper a fait lui-même plusieurs eaux-fortes, entre autres un grand paysage avec rochers et figures. Cette pièce est fort rare. Le Blanc et d'autres disent qu'il a travaillé à Amsterdam. N'oublions pas de faire remarquer qu'à propos de cet artiste beaucoup d'erreurs ont été énoncées.

Antoine van Dyck a fait deux eaux-fortes du portrait de Josse De Momper. Le premier et le plus achevé est un des chefs-d'œuvre de l'illustre maître; le second, moins terminé, est extrêmement rare. Plus tard Vorsterman en acheva le travail, qui fut inséré dans les *Centum Icones*. Le portrait de Van Dyck l'appelle : *Le peintre des montagnes* (*pictor montium*).

Les dessins de Josse De Momper sont traités avec une habileté extraordinaire. Ils sont généralement lavés au bistre, avec du bleu dans les fonds, les ciels et les eaux. Les premiers plans sont détachés à la plume et le feuillé de ses arbres est rendu d'une façon qui lui est particulière. Dans les perspectives, il emploie beaucoup de pointillé.

Les principaux tableaux de cet artiste sont : *Paysage montagneux* : épisode concernant Maximilien d'Autriche, à Anvers, figures de Fr. Francken, le Jeune. — *Repos en Egypte* (figures de Henri van Balen), à Anvers dans l'église de Notre-Dame, chambre des marguilliers. — *Grand paysage : Cavaliers attaqués par des brigands*, à Bruges. — *Paysage*, à Malines (hôpital Notre-Dame). — *Forêt de chênes*, à Berlin. — *Paysage montagneux : les Ermites*, ibid. — *Village flamand*, signé : *J. De Momper*, ibid. — *Paysage rocheux avec voyageurs à cheval*, à Dresde. — *Paysage : le Pont sur le précipice*, ibid. — *Côte escarpée avec voyageurs*, ibid. — Trois *Paysages avec rochers*, ibid. — *Paysages avec figures et animaux*, à Amsterdam. — Quinze *Paysages et Vues marines*, la plupart avec figures de Jean Breughel le Vieux, à Madrid. — *Le Chemin qui passe devant les exécutions capitales* (figures de Jean Breughel), à Copenhague. — Deux *Paysages*, ibid. — Beaucoup de tableaux à Madrid.

D'Argenville, dans son *Abrégé de la vie des plus fameux peintres* (édition de 1752), dit qu'on voit de lui, dans l'abbaye de Saint-Martin à Tournai, dix tableaux ou paysages représentant la vie de saint Benoît. Au château de Meudon, dans la salle à manger, on voyait, en 1754, quatre paysages de Momper et de Fouquières.

Les paysages originaux de De Momper se rencontrent peu dans les ventes modernes. Jadis et surtout en Hollande, on en voyait dans toutes les ventes importantes, mais rarement ils obtenaient des prix élevés. En France, à la vente Blondel de Gagny (1776) on

gnages à 600 livres un tableau représentant un prêtre dans une grotte entourée d'arbres et de rochers et dans la manne. Les figures, au nombre de trois, étaient peintes par Breughel de Velours. Le tableau mesurait vingt pouces sur vingt-neuf.

Un fait de portraits du maître, nous citerons, indépendamment des deux eaux-fortes de Van Dyck, celui qui se trouve dans D'Argenville et celui de S. Frisius, publié par H. Hondius.

Ad. Siret.

DE MOOR (*Pasquier*), capitaine de marine, né dans la Flandre occidentale, vers 1614, mort à Ostende, le 8 janvier 1684, où des lettres de bourgeoisie lui avaient été octroyées dès le 10 juin 1658, comme, plus tard, en furent accordées aussi à Guillaume Bestenbustel, l'audacieux corsaire zélandais. Pasquier De Moor était un des plus intrépides commandants de navires de course et de convoi de la marine flamande. Il se distingua dans de nombreux combats et fit des prises importantes, signalées dans les documents de l'amirauté, conservés aux archives de l'Etat, à Gand. Après avoir commandé, de 1650 à 1660, les corsaires la *Sainte-Thérèse*, le *Jésus-Marie-Anne* et le *Saint-Jacques*, il navigua en 1663, avec Ph. van Maestricht, le Vieux, sur les côtes d'Espagne, puis entra dans la flotte des convoyeurs, où il eut, successivement, le commandement des frégates de guerre la *Maison d'Autriche*, la *Sancta-Maria*, le *Carlos Segundo*, toutes armées de 24 à 30 canons, avec près de 200 hommes d'équipage. De 1666 à 1670 il convoya les bâtiments de commerce entre Ostende et les ports espagnols; croisa dans la mer du Nord, la Manche, l'Océan, et capturait les bâtiments français jusqu'en vue des côtes de Bretagne. Il passa, vers 1676, à bord de la frégate la *Justice*, armée de 24 pièces d'artillerie. Le 26 mars de cette année, naviguant sous pavillon des Pays-Bas espagnols, de concert avec son fils Mathieu De Moor, monté sur le *San Francisco*, de 14 canons, et le *Cranenborg*, navire de l'île de Tertolen (en Zélande) pourvu de 18 pièces, capitaine Loncq, il [illegible] bélandres de [illegible] gées à Londres, [illegible] Gand et Anvers. [illegible] côte, entre Nieuport [illegible] flottille fut assaillie [illegible] dunkerquois, sous [illegible] fameux Jean Bart, [illegible] la *Palme*, armée de [illegible] 150 hommes d'[illegible] *Louis*, de 20 pièces, [illegible] et trois autres capitaines [illegible] pitaines Jacobsen, [illegible] Après l'échange de [illegible] deux des corsaires abo[illegible] et jetèrent une trentaine [illegible] le pont. Une lutte [illegible] entre l'équipage de [illegible] et les Français, lesquels [illegible] prise et se retirer sur [illegible] quier et Mathieu De [illegible] frégates la *Justice* et [illegible] fort maltraitées, ayant [illegible] leurs matelots tués ou [illegible] tirent énergiquement et [illegible] gagner le chenal d'Ostende [illegible] plaudissements des nom[illegible] accourus sur la digue. [illegible] combat inégal, qui dura [illegible] heures, les corsaires finirent [illegible] porter, après avoir subi, [illegible] pre aveu, des pertes con[illegible] *Cranenborg* ou la *Tertole*, [illegible] navire est appelé dans le [illegible] bal de l'amirauté de Dun[illegible] 28 mars 1676, et dans l'acte [illegible] prise daté du « camp royal [illegible] près Kievrain, « le 6 [illegible] signé d'Aligre et Colbert, [illegible] pitaine tué et tombé au [illegible] l'ennemi, avec le lieutenant [illegible] Block, de Flessingue, et [illegible] de commerce, contenant [illegible] cent mille francs de marchandises. [illegible] *Chronique de Flandre*, d'Adrien [illegible] à Bruges, et P. Faulconnier, [illegible] *Description historique de* [illegible] mentionnant ce combat naval, [illegible] à sept le nombre des bâtiments [illegible] cinq frégates de guerre et deux [illegible] longues. M. Van Bruyssel, dans [illegible] *toire du commerce et de la marine* [illegible] *gique*, cite Pasquier De Moor [illegible]

…tendais qui se comportèrent …ement durant les guerres …ses temps. Ostende armait …navires en course; ses ca… …ent en 1673, sous l'ami… …Michel De Ruyter, dans …navales qu'il livra aux …de la France et de l'An… …lettres de marque étaient …ent sollicitées, même par …plusieurs capitaines de …ent d'illustres chefs d'es… …ent anoblis.

…De Moor mourut presque …avait eu de sa femme, …nge, qu'il épousa à Dun… …mars 1642, trois fils et …La fille aînée, Adrienne, …e van Maestricht, père du …stendais à qui Charles II …ecerna, en 1690, pour ses …ure, un médaillon d'or. …ement du XVIIIe siècle, …le siége principal du com… …ays-Bas avec les contrées …outre-mer. En 1715, Jac… …gendre d'Adrienne De …Philippe van Maestricht, …qui, avec son navire le …, partit pour les Grandes …inspiration de l'empereur …promoteur de la fameuse …stendaise. L'aîné des fils …De Moor, MATHIEU, né à …6 juillet 1643, décédé …6 décembre 1682, suivit, …la carrière maritime et, …ère, se distingua par les …il fit sur les ennemis. On …es, le capre français le …14 février 1676, six se… …avant le glorieux combat …son père, contre les cor… …ais, il escorta le gouver… …des Pays-Bas, don Carlos …de Villa Hermosa, qui …sur le *Castel Rodrigo*, …canons, jadis armé en …, à l'inauguration du …que les négociants de …fait construire, malgré …Ostendais.

…oor s'était marié, à Os… tende, le 29 octobre 1684, avec la nonne du capitaine de marine Corneliszoon Anne Wielmakers, qui lui donna deux fils : Mathieu et Philippe. L'aîné, Mathieu De Moor Jr, fut bourgmestre d'Ostende de 1719 à 1722 et mourut le 4 mai 1723. Inhumé dans l'église paroissiale, qu'il avait aidé à réédifier, par ses libéralités, après l'incendie de 1713, il lui fut octroyée, par reconnaissance, une concession de sépulture perpétuelle devant l'autel du Saint-Sacrement. La pierre tumulaire, la seule qui ait échappé aux restaurations successives du pavement de l'église, a été reportée au bout de la grande nef.

Il existe encore, aujourd'hui, des descendants directs de Pasquier De Moor : l'un d'eux occupe un rang élevé dans l'armée.

Bon. De Kerchove.

Jacq. Bowens, *Nauwkeurige beschrijving der oude en beroemde Stad Oostende*, 1706. — J.-V. Pasquini, *Histoire de la ville d'Ostende*. — Eug. Sue, *Histoire de la marine française au XVIIe siècle*, Paris, 1835. — Ernest van Bruyssel, *Histoire du commerce et de la marine en Belgique*, 1861. — C. Carton, *Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale*, 1852. — Ch. van Isegheim, *Renseignements inédits*. — Archives de l'État : *Amirauté*.

DE MOOR (*Philippe*), capitaine de marine militaire et au long cours, né à Ostende, le 3 janvier 1672 et y décédé le 9 novembre 1722. Frère puîné de Mathieu De Moor Jr, il entra très-jeune dans la carrière maritime, et commanda dès 1695 un bâtiment marchand, la *Notre-Dame de la Poterie*. Vers 1702, il obtint le commandement du corsaire la *Sainte-Marie-Madeleine*, armée de huit pièces d'artillerie, puis, en 1704, il passa sur le corsaire le *Saint-Pierre*, frégate de seize canons. De ces deux navires, son frère Mathieu était le principal armateur. Le 24 septembre 1705, il fut admis dans la flotte des convoyeurs des Pays-Bas, en qualité de capitaine-lieutenant, et, par brevet royal de Charles III d'Espagne, nommé commandant de la frégate la *Notre-Dame de Montaigu*, où il avait jadis servi comme matelot et qu'il ne quitta qu'en 1719. Dans les *Relations véritables*, journal important de l'époque, il est très souvent parlé des croisières du « capitaine de Moor » dans le

mer du Nord, et des nombreux navires qu'il amena dans le port d'Ostende, avec son compagnon presque inséparable, le capitaine Laurent Ebletz, montant la frégate l'*Agile* (et non l'*Aigle*, selon Bowens et Pasquini). Ils capturèrent, notamment, de 1710 à 1712, quatre capres français, équipés en guerre, le *Gaillard goutteux* et la *Mamie*, de Calais; le *Duc de Cambridge* et la *Perle*, de Dunkerque. Parmi les bâtiments de commerce capturés, on en cite qui constituèrent des prises importantes, tels que le *Damschatte*, d'Amsterdam, avec un chargement de sel brut; la *Juffrouw Cornelia*, armée de dix canons et chargée de poudre; le *Charles XII, roi de Suède*, ayant à bord une cargaison valant près de cent mille florins. Ce dernier vaisseau, portant vingt pièces d'artillerie, avait été pris, le 15 mars 1710, à l'embouchure de l'Elbe, par le *Gaillard goutteux*; mais, le corsaire et sa capture ayant été retenus pendant trois semaines sur les côtes d'Ecosse, furent aperçus, naviguant vers Calais, par De Moor et Ebletz, qui s'en rendirent maîtres, après un combat acharné. Le conseil d'amirauté, siégeant alors à Gand, déclara les deux navires de bonne prise et la vente fut autorisée en vertu de l'ordonnance de 1702. Plusieurs fois contremandée, par suite de l'intervention de la Suède, cette vente n'eut lieu que le 17 mars 1714, et rapporta 80,668 florins; les frais s'élevèrent à plus de 15,000 florins.

En 1708, Philippe De Moor prit part, dans la flotte de l'amiral hollandais Backer, à l'entreprise des puissances alliées, formée pour s'opposer à l'établissement de Jacques III sur le trône d'Angleterre. La *Notre-Dame de Montaigu* embarqua des troupes du général Cadogan, et la flotte cingla d'Ostende vers Newcastle, avec le corps expéditionnaire, le 28 mars 1708. L'escadre française, sur laquelle se trouvait ce fils de Jacques II (sous le nom de chevalier de Saint-Georges), ayant été dispersée par les tempêtes et les forces alliés, les troupes de débarquement de l'amiral Backer revinrent à Ostende à la fin d'avril.

Revenant, le 8 février 1711, de Londres, où elle avait conduit une flotte de commerce, la frégate du capitaine De Moor fut vigoureusement attaquée et poursuivie par cinq navires de guerre ennemis, qui, malgré tous leurs efforts, ne parvinrent point à s'en emparer.

Le traité de la Barrière (15 novembre 1715) mit fin aux hostilités sur terre et sur mer; l'activité des marins ostendais se tourna alors vers la navigation commerciale, et plusieurs des capitaines de la flotte de guerre montèrent des bâtiments marchands, expédiés en Chine et aux Grandes Indes. Philippe De Moor obtint, en 1719, le commandement du navire le *Saint-François-Xavier*, armé de trente pièces de canon, avec soixante-douze hommes d'équipage. Il fallait du courage et de la résolution, dit M. Borgnet dans son *Histoire des Belges au XVIIIe siècle*, pour affronter, à cette époque, les difficultés et les périls de ces voyages de long cours. Londres et Amsterdam, redoutant la concurrence, se plaignirent vivement et finirent par se faire justice à eux-mêmes, en capturant les navires belges, bien que ceux-ci fussent munis de passe-ports délivrés au nom de l'empereur Charles VI. Cette manière d'agir justifiait l'armement défensif, relativement formidable, du *Saint-François-Xavier*.

De retour de son lointain voyage, en juillet 1721, Philippe De Moor reprit son rang dans la marine militaire.

Edm. De Busscher.

Mêmes sources que pour Pasquier et Mathieu De Moor.

DEMOPHYLAX (*Jean*), poëte latin, né en Flandre, en 1502, mort à Lyon, en 1528, ainsi nommé par Sweertius et Valère André; Possevinus, Sanderus et autres l'appellent Diophylax; son véritable nom nous est inconnu. C'était, de l'avis de tous ceux qui se sont occupés de lui, un homme d'une grande profondeur d'esprit, fort versé dans la scolastique, la physique, la théologie, doué d'une grande érudition, et qui jouit dans son temps de la réputation d'un bon poëte latin. Il était entré dans l'ordre des carmes, et faisait partie de

…ouvrages sont : … poème en scholastichie, … *Vêtusti chalcidicus*, … *Belgicæ Revolutionis*, livre I. … *Brabantiæ religiosæ*. — … livre I. — *De* … *De Flandria*, carmen. … *Epistola* … à Lyon en 1827 … de l'auteur.

… dans ce travail.

… Sweertius, 619. — … p. 194. — Fiévez, *Bibl.*

… (*Pelix-Joseph*), … 1794, à Pitthem, … occidentale. Après … de l'école de droit … en 1813 le grade … inscrire au barreau … quitta bientôt pour … Dès 1822, à peine … ans, il en devint le … le 9 juillet 1824, … de la Flandre … furent à la deuxième … générale. Pendant … qu'il fit partie de la … nationale, M. De Mue… … soutenir patriotiques ; … nommé, il exprimait ses … indépendantes. En 1826, … vota contre l'impôt qui … retira, il vota contre le … ministère, pour l'éloigner … lui fit offrir une … au conseil des Indes, à Bata… … déclina quelques … la décoration du Lion … gagé des bonnes dispo… … gouvernement ; et finalement … ministériel. Dès lors il prit … plus active aux débats … Le 1er décembre 1828, … célèbre proposition de … Brouckere en faveur de … la presse. Le 5 mars de … il exprimait le vœu … communication spéciale, … de l'État fût appelée … les pétitions qui réclamaient … garanties par la loi … Le 14 mai, il vota de … nouveau contre le budget, après avoir développé la doctrine des députés … … séance du 9 juillet suivant, M. De Mue… … devait tous ensemble à une … tion ; le gouvernement, qui … … …

« je ne m'en écarterai d'aucune manière, « et que je déploierai la fidélité et la « fermeté sans lesquelles il n'est plus « possible de servir plus longtemps la « patrie avec quelque fruit ni de défen- « dre les citoyens paisibles contre les « criminelles tentatives des malveil- « lants. » Quoiqu'elle n'ait été divulguée qu'au mois de décembre 1831, cette humble réponse de l'ancien député ne resta pas inconnue, et cependant elle n'affaiblit point l'influence acquise par M. De Muelenaere dans la Flandre occidentale. Il soutenait, au surplus, qu'il fallait distinguer entre le représentant de la nation, lequel ne relève que de sa conscience, et l'officier de justice subordonné au gouvernement; que, tout en exécutant les prescriptions de M. Van Maanen, il gardait ses opinions libérales.

Après le triomphe de la révolution belge, M. De Muelenaere est élu membre du Congrès national par trois districts de la Flandre occidentale : ceux de Bruges, d'Ostende et de Thielt. Il opte pour Bruges. Quinze jours après, le gouvernement provisoire lui confie l'administration de la province. Au Congrès, M. De Muelenaere se signala, comme naguère aux états généraux, par sa prudence autant que par son patriotisme. Il vota pour l'indépendance du peuple belge; il adhéra également à l'exclusion perpétuelle de la maison d'Orange-Nassau de tout pouvoir en Belgique, mais ce fut sans enthousiasme, trouvant même inopportune et dangereuse l'initiative prise, à cet égard, par M. C. Rodenbach. Il se déclara également pour la monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire et pour l'institution de deux chambres. Dans les débats relatifs aux libertés constitutionnelles, il se montra fermement attaché au grand parti *unioniste* qui avait fait la révolution. C'est ainsi que, plaidant pour l'entière liberté des cultes, défendant les droits de la minorité, il ne laisserait pas, disait-il, accréditer à l'étranger l'opinion que le congrès était déjà sous l'influence d'un parti. Lorsqu'il s'agit de nommer le chef [illegible] naere [illegible] Saxe-Cobourg. [illegible] députation [illegible] se rendre en [illegible] au prince [illegible] tâche de [illegible] 7 juillet, un [illegible] conseiller l'[illegible] de paix arrêtés [illegible] Londres sous [illegible] huit articles.

Le 24 juillet 1831, [illegible] fia le ministère des [illegible] M. De Muelenaere [illegible] après, l'armée [illegible] la frontière. Dans [illegible] 2 août, le ministre des [illegible] avait reçu la déclaration [illegible] général Chassé, [illegible] delle d'Anvers, [illegible] la reprise des hostilités [illegible] naere chargea l'envoyé [illegible] porter la déclaration [illegible] naissance du gouvernement [illegible] sans réclamer aucun [illegible] défensive. Il redoutait, [illegible] lègues, de violer l'article [illegible] tion portant qu'aucune [illegible] ne peut occuper ou [illegible] toire qu'en vertu d'une [illegible] n'existait pas et le congrès [illegible] réuni. Indépendamment [illegible] constitutionnel qui l'[illegible] Muelenaere avait une [illegible] dans une armée dont [illegible] n'était qu'à peine ébauchée [illegible] voyant, le roi Léopold, [illegible] à Liége, avait demandé [illegible] l'intervention armée de [illegible] Lorsque le roi se rendit [illegible] quartier général de Malines [illegible] Muelenaere pria un agent [illegible] « dire à S. M. qu'il l'implorait [illegible] « d'empêcher l'exécution [illegible] « qui était de nature à [illegible] « l'honneur militaire du pays [illegible] cette grande crise, M. De [illegible] manqua de décision; mais il [illegible] pas à reconnaître qu'il avait [illegible] loin des scrupules inopportuns [illegible] 16 août, il écrivait à M. Van [illegible] ministre belge près la cour [illegible]

James : « ... Si, sur les réclamations « venues de Londres, *sur nos propres* « *réclamations*, le maréchal Gérard « s'était arrêté au delà des frontières, « Bruxelles tombait entre les mains « des Hollandais dans la journée du « 13 août. » L'indépendance fut sauvée, mais au prix de durs sacrifices. Aux dix-huit articles, sous la foi desquels le prince de Saxe-Cobourg avait accepté la couronne, la conférence de Londres substitua de nouvelles bases de séparation qu'elle imposa à la Belgique et à la Hollande comme des résolutions finales et irrévocables. Or, par ce nouveau traité dit des Vingt-quatre articles, la Belgique subissait la loi des vaincus. Résister à l'Europe, c'était s'exposer à une restauration ou à un partage. M. De Muelenaere, pour soustraire la Belgique à ces terribles éventualités, montra cette fois un vrai courage. Le 21 octobre, résistant à une opposition puissante et exaspérée, il présenta aux chambres un projet de loi autorisant le chef de l'Etat à conclure et à signer le traité définitif de séparation entre la Belgique et la Hollande. La majorité ayant approuvé la résolution du gouvernement, le traité fut signé à Londres le 15 novembre. La question de paix ou de guerre restait néanmoins indécise par suite de l'obstination du roi Guillaume. Ce souverain refusant son adhésion aux nouvelles bases de séparation, comme il l'avait refusée aux premières, il fallait réclamer de l'Europe l'accomplissement des conditions qu'elle avait garanties. Or, le cabinet de Bruxelles voulait que la conférence de Londres assurât l'exécution de ces conditions, tandis que la conférence, au contraire, prétendait la faire dépendre d'une négociation directe entre la Hollande et la Belgique. Et dans cette hypothèse encore, le cabinet de Bruxelles subordonnait d'une manière absolue toute négociation nouvelle à l'évacuation préalable du territoire attribué à la Belgique par le traité du 15 novembre. Tel était le système que M. De Muelenaere soutenait opiniâtrément et auquel il avait attaché son existence ministérielle. En désaccord avec lord Palmerston, avec M. Van de Weyer, avec le roi Louis-Philippe, avec le baron Stockmar, avec d'autres hommes d'Etat, il finit par succomber. Le 18 septembre 1832, il déposait le portefeuille des affaires étrangères afin de ne point contrevenir, disait-il, aux engagements pris à l'égard de la législature. Il conservait le titre de ministre d'Etat, qui lui avait été conféré le 12 novembre 1831, le gouvernement de la Flandre occidentale et son siége à la chambre des représentants comme député de Courtrai.

M. De Muelenaere avait à la chambre une position très-influente; il était le conseiller écouté, le chef d'un groupe parlementaire composé de catholiques et d'unionistes. Le 4 août 1834, il redevint ministre des affaires étrangères et présida le cabinet jusqu'au 13 décembre 1836. Il se sépara de ses collègues lorsque ceux-ci eurent refusé de conférer le titre de ministre d'Etat à M. Meeus, gouverneur de la *Société générale*, et à M. Coghen, son principal auxiliaire. Par un acte de haute faveur, M. De Muelenaere aurait voulu nationaliser la puissante société financière qui devait sa création à Guillaume Ier et dissiper les préventions dont elle était encore l'objet de la part des patriotes. Mais il rencontra une résistance invincible. La veille du jour où M. De Muelenaere se retira, le roi lui écrivait : « ... Voilà « bientôt six ans que je vous connais; « je vous ai toujours porté les mêmes « sentiments, et j'espère vous voir « encore de longues années servir notre « pays avec honneur et utilité; ce qui « sera en mon pouvoir pour rendre « votre position agréable et vous prou- « ver ma satisfaction sera toujours mis « en œuvre. » M. De Muelenaere reprit le gouvernement de la Flandre occidentale, qu'il préférait d'ailleurs à l'administration de l'Etat. En 1837, il fut créé comte romain par le pape Grégoire XVI. Le 13 avril 1841, il reprit pour la troisième et dernière fois le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet mixte formé par M. Nothomb,

Mais c'était malgré lui qu'il avait démissionné sa chère Flandre : aussi, dès le 8 août suivant, abandonnait-il le ministère *pour des motifs personnels*, tout en conservant la qualité de membre du conseil avec voix délibérative. Un mois après, il se rendait à Paris, avec deux autres membres de la législature, pour discuter les conditions d'un projet d'*union douanière* avec la France. Il n'en était point grand partisan. Après de laborieuses négociations et des incidents sans nombre, il exprimait son jugement en ces termes : « ... Dans la négociation « actuelle, les avantages politiques « sont exclusivement en faveur de la « France. Sous ce rapport, la Belgique « n'a rien à gagner; elle a tout à perdre. Aux yeux des puissances du « Nord, le traité constituera une « atteinte grave à sa nationalité et à « son indépendance... »

M. De Muelenaere resta membre du conseil, sans portefeuille, dans toutes les administrations qui se succédèrent depuis 1841 jusqu'à l'avénement des libéraux en 1847. Lorsque la loi du 26 mai 1848 eut exclu des chambres tous les fonctionnaires sans exception, le comte De Muelenaere opta pour le gouvernement de la Flandre occidentale. Il avait peine à se détacher d'une administration dont il était investi depuis dix-sept années et dans laquelle il avait en quelque sorte renfermé sa vie. Mais il dut enfin s'apercevoir qu'il y avait incompatibilité entre lui, ancien chef de la droite, et le ministère libéral. Le 11 février 1849, la démission qu'il avait donnée fut acceptée. Le 11 juin suivant, il était élu membre de la chambre des représentants pour le district de Thielt, et ce nouveau mandat lui fut conservé pendant douze années. On le considérait à juste titre comme une des notabilités du parlement belge. M. De Muelenaere mourut à Pitthem, le 5 août 1862; sa dépouille mortelle fut transportée à Bruges et ensevelie dans le cimetière de Coolkerke.

Th. Juste.

DE MULDER (*Jacques*), écrivain ecclésiastique, plus connu sous le nom de Honorius [illegible] en 1713 et décédé à [illegible] 1779. Après avoir [illegible] nités, il entra dans l'[illegible] où il fit profession le [illegible] se consacra d'abord [illegible] saint ministère, et [illegible] gnement comme [illegible] sainte au couvent de [illegible] lines. On a de lui : *Dies [illegible] Elucidatio brevis ad [illegible] libri psalmorum ex variis [illegible] præcipue Calmeto, collecta*, J.-F. Vander Elst, 1744, [illegible] VIII-501 pages.

DE MUNCK (*François*), [illegible] compositeur, né à Bruxelles [illegible] bre 1815, mort le 23 [illegible] reçut de son père les [illegible] de la musique, puis entra [illegible] toire royal de Bruxelles, [illegible] pour maître. Ses progrès [illegible] à l'âge de dix-neuf ans, il [illegible] mier prix comme instrumentiste [illegible] nommé suppléant de son [illegible] Après la mort de celui-ci, il [illegible] dans l'enseignement. Cette [illegible] Fr. Fétis, auquel nous [illegible] nos renseignements, est [illegible] talent acquit son entier [illegible] « Vers 1840, il était [illegible] « artistes, comme destiné [illegible] « la tête des violoncelles [illegible] « temps. » Malheureusement [illegible] blia, cessa de travailler, [illegible] ger, passa une saison à L[illegible] un grand succès, puis [illegible] magne, où ses concerts lui [illegible] grands éloges. En 1848, [illegible] dans la capitale de la Grande [illegible] où il fut attaché comme [illegible] au théâtre de la Reine. [illegible] revint dans sa ville natale, où [illegible] On n'a publié de François [illegible] qu'une *Fantaisie* avec variations [illegible] thèmes russes, pour violoncelle [illegible] chestre. Op. I. Mayence. [illegible]

Aug. Vorsterman.

Fr. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition.

DE MUNCK (*Joseph-Jacques*), [illegible] rien, né à Malines le 15 [illegible]

décédé le 15 mai 1792. Son père, Ignace De Munck, était issu d'une ancienne famille de Malines; sa mère s'appelait Isabelle van Loock. De Munck fit ses études au collége des oratoriens de sa ville natale, puis passa à l'université de Louvain, qu'il quitta pour entrer au séminaire, voulant embrasser l'état ecclésiastique; mais il ne persévéra point dans cette dernière détermination et se mit à étudier le notariat. Dans ce temps, pendant qu'il se préparait au droit, il se lia avec les historiographes de Malines, ses contemporains : G. de Azevedo, H.-D. Vanden Nieuwenhuysen, le comte Cuypers et H.-M. de Vivario. Il ne tarda pas à partager leurs goûts et à prendre part à leurs travaux; c'est ainsi qu'il collabora aux chroniques d'Azevedo. Le 5 mai 1772, De Munck obtint le titre de notaire apostolique. Pendant la révolution brabançonne, il demeura fidèle à la cause de l'empereur; les patriotes s'emparèrent de sa personne et le menèrent en prison le 15 décembre 1789. De Munck a laissé un grand nombre d'ouvrages : 1° *Het leven van de salige maeget ende martelaeresse Maria bygenaemt de Ellendige, waer by gevoegt is de beschryvinge van het dorp, parochie ende heerlykheyd van Sint-Lambrechts-Woluwe, alwaer de geseyde maeget word géért.* Tot Mechelen. In-8°, 88 pages. Cet ouvrage a été publié en 1769. — 2° *Verhael van de heylige hostien, geseydt het alderheyligste sacrament van mirakel tot Brussel, door J.-J. D. M.* Tot Brussel, MDCCLXX, grand in-8°, 65 pages. L'auteur a joint à cet ouvrage la description de la chapelle du S.-Sacrement des Miracles, et celle des tableaux qui la décoraient. — 3° *Twee hondert jaerigen jubel galm der XIX salige martelaren van Gorcum.* Tot Mechelen, MDCCLXXII, in-8°, 59 pages. Sans nom d'auteur. Cette brochure renferme une histoire des martyrs de Gorcum. — 4° *Beschryvinge der duysent jaerige jubel feest der martelatie van den H. bisschop ende martelaer Rumoldus.* Tot Mechelen, in-4°, 24 pages. Le nom de l'auteur est cité dans la préface (1775). — 5° *Kort begryp van het leven, doodt ende wonderheden van den H. Rumoldus bisschop, martelaer, apostel ende patroon van Mechelen.* Tot Brussel, in-8°, 38 pages. Sans nom d'auteur. — 6° *Gedenckschriften dienende tot ophelderinge van het leven, lyden, wonderheden ende duysent jaerige eerbewysinge van den H. bisschop ende martelaer Rumoldus.* Tot Mechelen, MDCCLXXVII, in-4°, 437 pages. Cet ouvrage, le plus important des œuvres de De Munck, est le fruit de recherches studieuses et profondes. — 7° *De stadt Lier door de rebellen verrast ende door de borgers van Mechelen ende van Antwerpen ontzet.* Tot Mechelen, MDCCLXXXI, in-8°, 144 p.

Parmi les manuscrits laissés par De Munck, nous citerons : *Réflexions propres à avantager la ville d'Ostende et à rendre son port un des plus florissants de l'Europe en faisant tomber la route tardive et incertaine de Rotterdam sur Nimègue et Cologne. — De parochie van de HH. Petrus en Paulus mede de lykbus van de artshertoginne Margareta overleden te Mechelen overgevoert in de kercke te voren van de Jesuiten binnen Mechelen.* Door J.-J. De Munck, 1792, *met alle de bewys stukken, als testament, codecile, procès verbael van overvoering. — De staet van Mechelen in het geestelycke en wereldlycke ten tyde der groote kerckscheuring*, door J.-J. De Munck.

Emmanuel Neeffs.

DE MUYNCK (*André*), peintre, né à Bruges vers 1738, mort à Rome en 1814. Il fut élève à l'Académie de sa ville natale sous le professorat de De Visch. En 1763, il remporta la médaille d'or d'après le modèle vivant. La même année, il alla à Paris en compagnie de Suvée, de Van Poucke et de quelques autres Brugeois, qu'il quitta pour se rendre en Italie. Arrivé à Rome, il copia les grands maîtres avec un succès tel ,qu'il amassa des sommes considérables en faisant le commerce de ces copies. Il devint ensuite directeur de l'hospice de Saint-Julien des Belges, épousa une Romaine (Teresa Fioravanti), se fit naturaliser Romain et ne revit plus sa patrie. Il cultiva, jusqu'à sa mort, la peinture en amateur.

Ad. Siret.

DEN DUYTS (*François*), né à Gand en 1780, y décédé le 21 mai 1848. Lors de la fondation de l'université de Gand en 1817, il fut nommé conservateur des collections de cet établissement, et à la mort de L. De Bast, en 1832, préposé à la conservation du cabinet de monnaies et d'antiquités. Dans cette position modeste, Den Duyts rendit de grands services, et acquit par ses fonctions des connaissances assez étendues en numismatique. En 1839, il fit paraître : *Notice des anciennes monnaies des comtes de Flandre, ducs de Brabant et comtes de Hainaut, faisant partie de la collection de l'université de Gand*, reproduit par le procédé autographique, avec un supplément imprimé. En 1847, son fils Charles, qui lui avait succédé dans la place de conservateur du cabinet de monnaies, publia une nouvelle édition revue et augmentée de cet ouvrage. Charles mourut le 3 novembre 1860, âgé de quarante-deux ans. Émile Varenbergh.

Kendragt. Derde jaar.

DE HECKER, ministre de Louis XI, né à Thielt, décédé en 1484. Voir OLIVIER LE DAIN.

DE NEVE (*François*), peintre et graveur, né à Anvers. On ignore la date de sa naissance et celle de sa mort, quoique beaucoup d'auteurs indiquent 1627 pour la première. Il florissait en 1660 et peignait l'histoire, le portrait, en s'inspirant des œuvres de Rubens et de Van Dyck; il peignit aussi le paysage, et alla en Italie étudier les chefs-d'œuvre de Raphaël. On croit qu'il y a eu deux peintres de ce nom, le père et le fils : l'un des deux est inscrit, en 1630, dans la confrérie de Saint-Luc, à Anvers, comme franc-maître; l'autre, portant le même prénom, s'y trouve également en 1643-1644.

L'artiste qui fait l'objet de cette notice mettait du feu dans l'ordonnance de ses tableaux, et y joignait un dessin agréable et un bon coloris; Mariette, dans son *Abecedario*, lui accorde une mention, et Corneille De Bie lui a consacré un éloge en vers, dans lequel il parle des peintures exécutées, au châ-

teau d'un [illegible] son départ pour [illegible] ce maître comme [illegible] On remarque que [illegible] planches sont [illegible] permet de croire qu'[illegible] dans cette ville. [illegible] mythologiques, de [illegible] de paysages. Le [illegible] 14 pièces. Les plus [illegible] *Suites de paysages*. On [illegible] l'indication que [illegible] faites d'après des [illegible] traire, plusieurs portent [illegible] *invenit*.

Les biographes ont, [illegible] fondu les travaux du père [illegible] fils, qui pourrait bien, [illegible] été le paysagiste.

DE NÈVE (*Sébastien*) [illegible] vivait à Anvers au milieu [illegible] était en 1625-1630 [illegible] bert Vanden Eynde. Il exé[illegible] pour les Dominicains de [illegible] une statue de saint H[illegible] représente le saint debout [illegible] piédestal sur lequel est [illegible] Vierge tenant l'Enfant J[illegible] sus de laquelle planent des [illegible] de ce chef 78 florins, selon [illegible] de la chapelle et confrérie du [illegible] de Jésus. Ce groupe orna[illegible] cienne église des Dominic[illegible] ment désignée sous le nom [illegible] Saint-Paul.

Un compte de l'église [illegible] d'Anvers constate que [illegible] Nève, qui était, en 1667, [illegible] taine de la garde bourgeoise, [illegible] en marbre, le jubé surmonté [illegible] du chœur et les deux autels [illegible] ment la base.

En 1648, notre artiste [illegible] thazar Moretus une somme [illegible] rins pour une clôture en [illegible] dans la chapelle de la confrérie [illegible] Luc dans l'église Notre-Dame. [illegible] Corneille De Bie lui consacre [illegible] dans lesquels il parle de [illegible] ges, statues et figures en [illegible] tées pour des palais et des [illegible]

É[illegible]

...LAMAND, peintre d'his... Anvers vers 1540, mort à ... 16 avril 1619. Voir CAL...

...DE LUXEMBOURG, théo... XVIIe siècle, né vraisembla... Luxembourg, mort à Mayence ... plutôt en 1708. Il entra au ... Augustins de Cochem, devint ... son monastère et s'acquit ... renommée d'éloquence. Il ... : 1° *Vitæ Ante-Christi;* Franc... — 2° *Calendarium Maria...* bourg, 1695. — 3° *Liber de ...cimis;* 1685. — 4° *The...ae catholicæ;* Augsbourg, ... *Aurea Legenda de Deo et ...;* Francfort, 1697. — ...logium;* Augsbourg, 1700. ...*ende sanctorum;* Francfort, ... — 8° *Sermones;* Cologne, ... 9° et 10° Deux livres de ... ouvrages sont écrits en ... mais nous n'avons pu en don... qu'en latin, comme l'a fait ... à qui sont empruntés les ... de cette notice. G. Dewalque.

... CHARTREUX, dit le *...tique*, l'un des écrivains ... les plus féconds et les ..., naquit à Ryckel (Lim... 1394, et mourut à Rure... 12 mars 1471. Appartenant ... honorable et riche, connue ... de Leeuws ou Leuwis, il ... éducation soignée et ne tarda ..., à côté d'une piété solide ..., une aptitude extraordi... toutes les branches des con... humaines qui entraient, au ... du XVe siècle, dans le ... études libérales. Doué d'une ... étonnante, d'un jugement ... sûr, d'une intelligence vive et ..., il possédait au plus haut ... avidité de connaître qui ... les vrais savants et ne fait que ... à mesure que l'intelligence ... de nouveaux objets d'investi... ...nait dans la vie monastique ... de se consacrer sans réserve ... grands objets de ses affections, la religion et la science. S'étant fait ad... trer dans l'ordre des Chartreux, il ... présenta successivement comme novice ... à Zeelhem et à Ruremonde. Repoussé ... parce qu'il n'avait pas encore atteint sa ... vingtième année, âge requis par les ... statuts de l'ordre, il alla étudier la ... théologie et les lettres à l'université de ... Cologne, où il obtint, à vingt et un ans, ... le grade de maître ou docteur. Tout ... obstacle étant alors levé, il prit, en 1424, ... l'habit de Saint-Bruno à la chartreuse ... de Ruremonde, et, depuis cette époque ... jusque deux ans avant sa mort, il com... posa, presque sans interruption, un ... nombre de livres tellement considérable ... que plus d'un savant s'est demandé si ... l'on pouvait sérieusement les attribuer ... à un seul homme. Aucun doute cependant n'est possible à cet égard. Des témoignages contemporains et irréfutables prouvent que non-seulement Denis a écrit de sa propre main tous les traités qu'on lui attribue aujourd'hui, mais que, de plus, il les avait soigneusement revus et enrichis d'indications marginales (1).

Dans une note écrite par ordre de ses supérieurs et publiée, après sa mort, par un de ses admirateurs, Denis le Chartreux, devenu célèbre, a lui-même indiqué la marche qu'il suivait dans ses lectures et dans la composition de ses livres. Ne consacrant au sommeil qu'un petit nombre d'heures, il lisait sans cesse, et sa mémoire prodigieuse retenait tout ce qu'il avait lu. Outre les écrits des Pères de l'Eglise et ceux de tous les grands théologiens du moyen âge, il étudiait avec ardeur les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique, et, parmi les philosophes qui avaient particulièrement attiré son attention, il cite Platon, Aristote, Proclus, Anaxagore, Théophraste et Themistius. Il y ajoutait toutes les *Sommes*, tous les commentaires de l'Ecriture sainte et tous les livres de droit civil et de droit canonique qu'il pouvait se procurer. Il ne négligeait pas non plus les

(1) Dans la Vie de Denis le Chartreux, publiée en 1532, le P. Loer, éditeur des œuvres les plus importantes de notre illustre compatriote, dit à ce sujet : *Quæ omnia notissima, singularis ingenius ejus et character testantur.*

œuvres remarquables que les Maures d'Espagne avaient fait connaître à la chrétienté, et il avait longuement médité celles d'Aviccenne, d'Averrhoès et d'Alfarabi.

S'étant mis de la sorte à la hauteur de la science de son époque, Denis travaillait sans relâche. Il ne sortait de sa cellule que pour vaquer aux devoirs du ministère sacerdotal ou prendre part aux nombreux exercices prescrits par la règle des Chartreux. Quand ses frères, après l'office nocturne, regagnaient leur lit, il allumait sa lampe et écrivait jusqu'à l'heure de l'exercice suivant ; et lorsqu'on lui faisait remarquer que ce labeur excessif finirait par nuire à sa santé, il répondait en souriant : « J'ai une tête de fer et un estomac d'acier. » Plus d'une fois cependant ses supérieurs, qui ne partageaient pas cette sécurité et qui craignaient de perdre l'une des gloires de l'Ordre, le forcèrent d'accepter des fonctions exigeant une certaine activité du corps. On le nomma procureur de la maison de Ruremonde, et on le chargea, dans sa vieillesse, de présider à l'érection de la chartreuse de Bois-le-Duc, dont il fut pendant quelque temps le premier prieur. Mais l'humble et savant religieux, qui ne se trouvait pas là dans sa véritable sphère d'activité, réussit à se faire renvoyer à sa cellule paisible et solitaire de Ruremonde. A la vérité, depuis plusieurs années, il ne savait plus y travailler autant qu'il le désirait. La célébrité lui avait attiré, indépendamment de nombreuses visites, la lourde charge d'une correspondance incessante avec les personnages les plus illustres de son siècle. On l'avait même contraint de quitter momentanément le cloître, pour aller remplir le rôle de conseiller auprès du célèbre cardinal de Cusa, que le pape Nicolas V avait envoyé en Allemagne, avec la mission aussi épineuse qu'importante d'y rétablir la discipline ecclésiastique, gravement altérée, surtout dans les couvents des deux sexes. Parfois aussi, Denis interrompait spontanément ses travaux et profitait de sa grande réputation de science et de vertu, pour intervenir avec efficacité [illegible] ques de son temps, [illegible] ment, au grand profit [illegible] Gueldre, à mettre fin à [illegible] plorable entre le duc [illegible] Adolphe, qui avait [illegible] révolte. Sans dépouiller [illegible] d'une modestie [illegible] diverses reprises, [illegible] aux princes qui [illegible] rité et pressurisaient [illegible] autres à l'évêque de Liége [illegible] berg, qui préférait [illegible] offices et dont les vertus [illegible] laissaient beaucoup à désirer. Bourgogne Philippe le Bon [illegible] en très-haute estime et l'appelait fois auprès de lui pour [illegible] les affaires les plus ardues. Le pape Eugène IV, à qui [illegible] hommage de l'un de ses [illegible] en présence des prélats [illegible] « Que l'Église se réjouisse [illegible] un tel fils ! »

C'est en fournissant [illegible] glorieuse, dont il était [illegible] apercevoir l'éclat, que [illegible] la chrétienté par le nombre [illegible] de ses écrits. Malgré de [illegible] tés, résultant de l'âge et [illegible] ne déposa la plume que [illegible] sa mort, afin de passer [illegible] dans la prière et la [illegible] vérités éternelles. Son style, [illegible] ment sobre et lucide, laisse [illegible] désirer sous le triple rapport [illegible] blesse, de l'élégance et de la [illegible] langage ; mais le fond se distingue toujours par la solidité du raisonnement, l'élévation des vues et la profonde érudition de l'auteur. Plusieurs de ses commentaires sur l'Écriture, [illegible] palement ses divers traités sur [illegible] des institutions religieuses et [illegible] du clergé conservent, aujourd'hui encore, une valeur réelle. Les derniers [illegible] renferment une multitude de [illegible] tions et de faits que les histo[illegible] révolutions religieuses du [illegible] ont beaucoup trop négligés. [illegible] le moyen âge et les temps [illegible] Denis le Chartreux, sans [illegible] l'avénement prochain d'idées [illegible]

thodes nouvelles, fut l'un de ceux qui ouvrirent la période qui devait rompre avec la scolastique. Quand il disparut de la scène, les clartés de la Renaissance, brillamment commencée en Italie, n'avaient pas encore franchi les Alpes. En lisant ses œuvres, on regrette vivement qu'il n'ait pas eu à sa disposition les nombreux matériaux que la philologie a, plus tard, fournis aux interprètes de nos livres sacrés.

Ne voulant pas empiéter sur le domaine des hagiographes, nous ne dirons rien, ni des vertus chrétiennes que Denis possédait au plus haut degré, ni des ravissements qui lui ont valu le titre de *Docteur extatique*. Les martyrologes des Pays-Bas, de France et d'Allemagne le rangent parmi les hommes qui se sont distingués par la sainteté de leur vie. Au XVIe siècle, on honorait sa mémoire d'un culte religieux à la grande chartreuse de Grenoble, et Henri Cuyckius, deuxième évêque de Ruremonde, fit des démarches à Rome pour obtenir la canonisation de son illustre diocésain.

En 1718, le P. Joseph Engelgrave, prieur de la chartreuse de Bruxelles, avait pris la résolution de publier une édition de toutes les œuvres de Denis le Chartreux. Il est à regretter que la jalousie des chartreux français, qui voulaient que la publication se fît à Paris et sous leurs auspices, vînt entraver l'exécution de ce projet. Plusieurs écrits du savant et pieux solitaire de Ruremonde, qu'on possédait à cette époque, sont aujourd'hui perdus. Nous connaissons de lui :

I. *Dionysii Carthusiani operum minorum tomus primus, cui hæc insunt : Compendium philosophicum, lib. I. Compendium theologicum, lib. I. De natura æterni et veri Dei, lib I. De donis Spiritûs Sancti, tract. IIII. De laudibus sublaudabilis Dei, lib. I. Laudes amarissimæ passionis Jesu Christi, lib. I. Inflammatorium divini amoris. lib. I. De sacramento altaris dialog. I. Expositio missæ, lib. I. De sacra communione frequentanda, lib. I. De sacramento Eucharistiæ sermones VI. De munificentia et beneficio Dei, lib. I. De distantia perfectionis divinæ et humanæ, lib. I. De laudibus gloriosæ virginis Mariæ, lib. IIII. Epistola, quâ de quibusdam rationem reddit, I. De autoritate Papæ et generalium conciliorum lib. IIII. De regimine præsulum, lib. I. De vita et regimine archidiaconorum, lib. I. Contra pluralitate beneficiorum, lib. I. De simonia lib. II. Contra ambitionem, lib. I. De vita canonicorum, lib. I. De plurium beneficiorum usurpatione dialog. I. De vita curam animarum habentium, lib. I. De veneratione sanctorum, lib. I. De institutione scolasticorum, lib. I. De prædestinatione, lib. I. De particulari judicio singulorum, lib. I.* Colon. Agripp., 1532, in-fol.

II. *Dionysii Carthusiani operum minorum tomus secundus, cui hæc insunt : De lumine christianæ theoriæ sive de divina essentia, lib. II. Creaturarum in ordine ad Deum consideratio theologica, lib. I. De laudibus Dei, lib. I. De venustate mundi et pulchritudine Dei, lib. I. De preconio et dignitate beatissimæ virginis Mariæ lib. IIII. De vita et regimine principum, lib. III. De vita et regimine principis feminæ, dialogus I. Directorium vitæ nobilium, lib. I. De vita militari, lib. I. De laudabili vita conjugum, lib. I. De justo pretio rerum, Dialog. I. De regimine politiæ, lib. I. De laudabili vita virginum, lib. I. De laudabili vita viduarum, lib. I. Contra avaritiam Epistola I. Inter Jesum et senem dialogus I. De judicio mortis et variis casibus ejus, elegia I. Inter Jesum et puerum, dialogus I. De revelatione quadam epistola I. De reformatione claustralium, lib. II. De reformatione monialium, lib. I. De modo corripiendi et judicandi, lib. I. De exemplis et documentis authenticis, lib. I. De preconio sive laude ordinis Carthusiensis, lib. I. De vita inclusarum, lib. I. De laude et recommendatione vitæ solitariæ, lib. I. De vita et fine solitarii, lib. II. De remediis tentationum, lib. I. De via purgativa, lib. I. De oratione, lib. I. De gaudio spirituali, et pace interna, lib. II.* Colon. Agripp., 1535, in-fol.

III. *Dionysii carthusiani operum minorum tomus tertius, diù desideratus, cui insunt hæc : Commentaria in libros*

D. Severii Boëthii, quos de consolatu philosophico scripsit, ipso textu (quem vocant) Boëthiano, summa diligentia ad multorum exemplarium fidem restituto. Joannes Cassianus pulchriori quam antehac ordine digestus et quasi paraphrastice a D. Dionysio traductus. Ejusdem D. Dionysii in opera Joannis Climaci explanatio. Omnia nunc primum in luce edita. Col. Agrip., 1540, in-fol.

IV. Plusieurs traités compris dans les *Opera minora* ont été réimprimés à Cologne, en 1559, en un vol. in-fol., intitulé : *Opuscula insigniora D. Dionysii carthusiani, doctoris ecstatici*, etc. Mais ce volume renferme de plus les œuvres suivantes : *De regulis et doctrina vitæ christianorum libri II. — Exhortatorium novitiorum in forma dialogi. — De professione monastica, lib. I. — Epistola paranætica ad imperatorem Romanorum et principes, de bello Turcis inferendo.*

V. *Dionysii carthusiani piæ ac eruditæ enarrationes in quinque libros sapientiales, hoc est Proverbia, Ecclesiasten, Canticum canticorum, Sapientiæ, Ecclesiasticum.* Col. 1533, in-fol.

VI. *Dionysii carthusiani enarrationes piæ ac eruditæ in XII prophetas minores, Oseam, Johelem, Amos, Abdiam, Jonam, Michæum, Nahum, Abacuc, Sophoniam, Aggæum, Zachariam, Malachiam.* Col., 1533, in-fol.

VII. *Dionysii carthusiani enarrationes piæ ac eruditæ in IIII prophetas majores : Esaiam, Hieremiam, Ezechielem, Danielem.* Col., 1533, in-fol.

VIII. *Dionysii carthusiani in omnes beati Pauli epistolas commentaria, cui quidem in componendis sacrarum litterarum libris vix aliter alter similis successit.* Col., 1533, in-fol.

IX. *Dionysii carthusiani in quatuor Evangelistas enarrationes, præclare admodum et ab eruditissimis optimisque viris quam diutissime desideratæ, atque nunc ex altera eaque diligentissima ad archetypon recognitione, sublatis mendis quibus scatebant plurimis, quam diligentissime excusæ.* Col. 1533, in-fol.

X. *Dionysii carthusiani insigne commentariorum opus in Psalmos omnes Davidicos. Quos ipse multiplici sensu, quantum fieri potuit, [illegible] tropologico et [illegible] hactenus præstitit, [illegible] sacræ Scripturæ [illegible] Accedit ad hæc [illegible] VII cantica, in [illegible] dimittis, Benedictus [illegible] Te Deum laudamus, [illegible] Editio altera.* Col., [illegible]

XI. *Dionysii [illegible] ditæ enarrationes in [illegible] Judith, Hester, [illegible] chabæorum, II [illegible]* 1534, in-fol.

XII. *Dionysii [illegible] simul et utilissima [illegible] Areopagitæ libros [illegible] omnibus hactenus [illegible] nunc primum utilitati [illegible]* Col. 1536. — Denis le [illegible] ses délices de la lecture [illegible] bués à Denis [illegible] « *Doctor meus [illegible]*

XIII. *Dionysii carthusiani [illegible] piæ ac eruditæ, in quinque [illegible] libros, hoc est Genesim, [illegible] cum, Numerorum, Deuteronomium* 1534, in-fol.

XIV. *Dionysii carthusiani [illegible] piæ ac eruditæ in librum [illegible] Ruth, Regum I, II, III, [illegible] pomenon I, II.* Col., 1535.

XV. *Dionysii carthusiani [illegible] omnes canonicas, in Acta [illegible] in Apocalypsim piæ ac eruditæ [illegible] tiones.* Col., 1536, in-fol.

XVI. *Divi Dionysii carthusiani [illegible] tentiarum libros commentarii [illegible] simi*, etc. Venet., 1584. [illegible] Autre édition, Cologne, 15[illegible]

Ces ouvrages de Denis le [illegible] les seuls que nous ayons pu [illegible] curer, sont loin de former la [illegible] plète de ses écrits. Vers la [illegible] carrière, Denis lui-même, [illegible] instances de ses amis, avait [illegible] catalogue de ses œuvres pour [illegible] la paternité d'une foule de pe[illegible] informes qui circulaient sous [illegible] Or ce catalogue, publié par le [illegible] prouve que les traités suivants n'ont pas tous été imprimés et [illegible] sieurs sont perdus, doivent être [illegible]

[illegible] nous avons transcrit les [illegible] *Super Threnos*. — *Monopanton*, [illegible] *ex omnibus epistolis beati* [illegible] *materias contractum* (imprimé à [illegible] 1518; à Lyon, en 1547; à [illegible] 1551 et 1681). — *Super septem* [illegible]. — *Epitome sive nobi-* [illegible] *totius Bibliæ*. — *Super* [illegible] *cœlestem hierarchiam*. — [illegible] *de divinis nominibus*. — *Super* [illegible] *theologiam*. — *Exhelcosis, id* [illegible] *Summæ S. Thomæ*. — *Sup-* [illegible] *Summæ ex scripto S. Thomæ* [illegible] *sententiarum*. — *Exhel-* [illegible] *D. Guilhelmi Antissiodo-* [illegible] *De ente et essentia*. — *De* [illegible] *universalium*. — *Dialogion de* [illegible] *contra gentiles, continens* [illegible] *partiales* (imprimé à Cologne, [illegible] à Venise, en 1568). — *Contra* [illegible] *Machometi et contra multa* [illegible] *Sarracenorum libri quatuor* (im- [illegible] Venise et à Cologne, en 1533). [illegible] *disputationis inter christia-* [illegible] *Sarracenum de lege Christi et* [illegible] *perfidiam impiissimi Machometi* [illegible] à Cologne, en 1533). — *Con-* [illegible] *magicas et errores Valdensium*. [illegible] *superstitiones*. — *Horæ de* [illegible] *Trinitate*. — *Horæ devotis-* [illegible] *passione Domini nostri Jesu* [illegible] *Expositio Dominicæ passionis* [illegible] *quatuor Evangelistas*. — *De* [illegible] *beatorum in patria*. — [illegible] *diversitatis eventuum humano-* [illegible] *deformatione et reformatione* [illegible] *De officio legali*. — *Dialo-* [illegible] *colloquium inter patronum et* [illegible] (imprimé à Louvain, en [illegible] *De vita et regimine curatorum*. [illegible] *conversatione clericorum*. [illegible] *scolasticorum*. — *Dialogus* [illegible] *et principem*. — *Dialogus* [illegible] *et principissam*. — *Ser-* [illegible] *primum de tempore, cum* [illegible] *evangeliorum et epistola-* [illegible] *ad seculares* (imprimé [illegible] en 1542). — *Secundum opus*, [illegible] *eodem modo de sanctis*. — [illegible] *opus tertium de tempore, ad* [illegible] *Quartum opus sermonum ad* [illegible] *sanctis*. — *Summa de vitiis* [illegible] *sive illuminatorium salutis scientiæ*. — *Contra* [illegible] *monachorum*. — *De* [illegible] — *De modo et ordine* [illegible] *piendi*. — *De actu visitationis*. — *De gravitate ac enormitate peccati*. — *Dialogus de conversione peccatorum*. — *De arcta via salutis et contemptu mundi*. — *Speculum amatorum mundi* (imprimé à Besançon, en 1588). — *De votis et professione religiosorum*. — *De fructuosa temporis deductione*. — *De triplici via*. — *De mortificatione vivifica et reformatione interna*. — *De fonte lucis ac semitis vitæ*. — *De discretione spirituum*. — *De passionibus animæ*. — *De puritate et felicitate animæ*. — *Cordiale sive præcordiale*. — *De custodia cordis et profectu spirituali*. — *De elevatione mentis in Deum*. — *De oratione*. — *De meditatione*. — *De contemplatione*. — *Sonus epulantis*. — *De regulis vitæ christianorum*. — *De quatuor hominis novissimis* (imprimé à Delft, en 1487; à Cologne, en 1568 et 1591). — *Collationes duæ pro capitulo generali ordinis Carthusiensium*. — *Collatio missa capitulo generali fratrum minorum de observantia*. — *Epistolæ ad Card. N. de Cusa, legatum*. — *Epistola ad universos principes christianos*. — *Epistolæ ad episcopum Leodiensem Johan. de Heynsbergh*. — *Epistolæ ad episcopum Ludov. de Bourbon*. — *Epistolæ ad episcopum Munsteriensem ducem Bavariæ*. — *Epistolæ ad episcopum Trajectensem David de Burgundia*. — *Epistolæ ad principes Gueldriæ*. — *Epistola de cursu ad S. Michaelem*. — *Epistola contra desperationem*. — *Epistola pro quodam tribulato*. — *Epistola consolatoria ad quamdam viduam*. — *Epistola ad Arnoldum Campionem, advocatum et juris doctorem, qua respondet quibusdam satis arduis quæstionibus*.

J.-J. Thonissen.

Loer, *Dionysii carthusiani, doctoris extatici vita, simul et operum ejus fidelissimus catalogus* (Cologne, 1532), reproduit dans le recueil des Bollandistes, t. II *Martii*, pages 247-258. — Trithème, *De scriptoribus ecclesiasticis*. — Bellarmin, *De scriptoribus ecclesiasticis*. — Dorlandus, *Chronicon carthusiense*. — Petreus, *Notæ seu elucidationes in Petri Dorlandi chronici carthusiensis libros*, p. 150. — Petreus, *Bibliotheca carthusiensis*, p. 49. — Possevinus, *Apparatus sacer*. — Dupin, *Nouvelle bibliothèque des écrivains ecclésiastiques*, t. XI, p. 168; édit. de 1702. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Sweertius, *Athenæ belgicæ*. — Fabricius, *Bibliotheca latina*.

— Cassani, *Admirable vida del padre Dionyso Rickel*, Madrid, 1738. — Miræus, *Fasti academici*. — De Ram, *Vie des Saints* (De Butler), t. II, p. [illegible]. — Fisen, *Flores ecclesiæ leodiensis*, p. 154. — Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liége*, t. II, p. 45. — *Délices du pays de Liége*, t. V, p. [illegible]. — Vander Aa, *Biographisch Woordenboek*.

DENIS DE SAINT-FRANÇOIS, écrivain ecclésiastique de l'ordre des Carmes déchaussés, vivait en Belgique pendant la dernière moitié du XVIIe siècle. On ne connaît aucun détail sur sa vie. Il a traduit en latin les vies de saints dont voici les titres : 1° *Historia vitæ, virtutum ac miraculorum vener. Fratris Francisci à Puero Jesu, carmelitæ discalceati*. Coloniæ, typis Bernhardi Gualteri, 1628 ; vol. in-8°. — 2° *Vita venerabilis Matris Annæ a S. Bartholomæo*, écrite primitivement en espagnol par Chrysostome Henriquez. — 3° *Opuscula venerabilis Matris Annæ a S. Bartholomæo*, du texte original français du père Thomas d'Aquin de Saint-Joseph. — 4° *Vita beati Franci, Senensis Carmelitæ*, écrite originairement en italien. — 5° *Vita beatæ Franciscæ de Ambasia, ducissæ Armoricæ, etc., carmelitanæ*, traduite du français. E.-H.-J. Reusens.

Cosmas De Villiers, *Bibliotheca Carmelitana*, I, col. 398.

DENIS STEPHANY, suffragant de Liége, mort à Liége le 25 octobre 1458. Voir STEPHANY (*Denis*).

DENIS ou DIONYSIUS (*Baudouin*), écrivain ecclésiastique, religieux de l'abbaye de Saint-Amand, vivait vers la fin du XVIe siècle. Il a écrit le *Catalogus abbatum monasterii Elnonensis*, ouvrage qui donne l'histoire des abbés du monastère de Saint-Amand jusqu'en l'année 1592. Ce travail manuscrit était autrefois conservé dans la bibliothèque de Pierre Doremieulx, à Lille.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, I, p. 117.

DENIS (*Simon-Alexandre-Clément*) ou DENYS, artiste peintre paysagiste, né à Anvers en 1755 et mort dans la même ville en 1813. Fils d'un officier au service de l'Autriche, il naquit dans la citadelle et fréquenta l'atelier de H.-J. Anthonissen, où il eut pour condisciple et ami Balthazar Ommeganck. En 1786 Denis partit pour l'[illegible] quelques années plus [illegible] Naples et y devint [illegible] roi. Il sut acquérir [illegible] mée, une belle position, [illegible] et les honneurs ne lui [illegible] oublier ni sa patrie ni [illegible] tenait une correspondance [illegible] Ommeganck, qu'il [illegible] à attirer en Italie.

Denis reçut le sobriquet [illegible] (den Schelen). En Italie, [illegible] aussi le chevalier Denis, [illegible] conféra le roi de Naples [illegible] musée d'Anvers trois [illegible] *Cascade*. — 2° un *Paysage* [illegible] *Soir*. — Le musée du Louvre [illegible] possède de lui une *Vue d'*[illegible] fut bon compositeur et [illegible] malheureusement son [illegible] désirer sous le rapport de [illegible]

DE NOTER (*Pierre-*[illegible] tecte, né à Waelhem (Anvers) [illegible] Elève de l'académie de [illegible] où il remporta les premières [illegible] tecture et de perspective [illegible] Malines en 1830, après [illegible] professorat à l'académie de [illegible]

DE NOTER (*Pierre-*[illegible] Pierre-François l'architecte [illegible] à Waelhem, en 1779, et [illegible] en 1842. Ses premières [illegible] à l'académie de Malines, [illegible] de sculpture dirigée par [illegible] A l'âge de quinze ans, il [illegible] de son père, à l'insu de [illegible] buste est actuellement à l'[illegible] Gand.) Les événements [illegible] n'étant guère favorables [illegible] ment des arts, De Noter [illegible] sculpture et se livra au [illegible] mençait ainsi une existence [illegible] riellement, pouvait lui [illegible] fructueux résultats puisqu'il [illegible] pour les fabricants d'indiennes [illegible] qui étouffait ses aspirations [illegible] jeunesse de Pierre-François [illegible] s'était écoulée au milieu des [illegible] s'était nourri des études [illegible] l'impulsion desquelles se créa [illegible] grâce à Herreyns, une Académie [illegible]

sin. Pierre-François se mit à peindre des Intérieurs d'églises et des Vues de villes; bientôt après il y joignit des paysages qui lui valurent des médailles et diverses autres distinctions en Belgique et à l'étranger.

L'Académie de Gand le nomma professeur et, pendant vingt années, il prodigua à ses élèves le dévouement le plus absolu. Ses tableaux, surtout ses *Hivers*, se répandirent dans les principales collections de Hollande et de Belgique; on en trouve dans les musées de Bruxelles et de Gand, en France et en Hollande. En 1821 il fit des voyages en Suisse qui contribuèrent beaucoup à développer son talent.

Beaucoup de ses tableaux ont été étoffés par Eugène Verboeckhoven, notamment ses *Hivers*. En 1831 il publia des gravures tirées à un petit nombre d'exemplaires sous ce titre : *Recueil de gravures à l'eau-forte, dont plusieurs d'après Hobbema, par P.-F. De Noter.* Gand, 1831. Sa pointe manque de pureté, mais son dessin est vigoureux. Le titre du recueil est une des meilleures planches. M. Le Blanc catalogue 15 pièces de ce maître, mais nous croyons que ce chiffre ne représente point l'œuvre tout entier. E. Verboeckhoven a lithographié son portrait, qui se trouve aussi gravé sur bois dans Immerzeel.

La vie de cet artiste fut calme et laborieuse. Deux de ses filles, Annette, née à Gand en 1803 et Joséphine, née à Bruxelles en 1805, ont peint avec succès des fleurs et des fruits.

Ad. Siret.

DE NOTER (*Jean-François*), frère de Pierre-François, et né en 1787, à Waelhem, mort à Malines en 1855. Elève de l'académie de Malines, puis du peintre Verhulst. Les études archéologiques eurent pour lui tant de charme, qu'il abandonna la peinture à l'huile et s'adonna à l'aquarelle, afin de satsifaire plus rapidement son goût pour la copie des anciens édifices et vues de ville. Il s'établit à Gand, où le bibliophile Van Hulthem lui fit exécuter une quantité notable de dessins d'après des monuments de Gand et de Malines. Plusieurs de ces dessins furent gravés; on cite, entre autres : *l'Hôtel de ville d'Audenarde* et *la Tour de Saint-Rombaut à Malines;* ces deux planches sont dues à Jos. Hunin. De Noter avait particulièrement étudié l'architecture gothique et il fut lauréat d'un concours ouvert, à Anvers, pour une œuvre de ce style. La cour de Hollande lui commanda aussi différents travaux, parmi lesquels on cite un projet de théâtre pour la ville de Bruxelles. Ce projet ne fut point exécuté à cause des frais énormes qu'il aurait entraînés. La reine lui demanda des aquarelles d'après *l'Agnus Dei* des frères Van Eyck, et l'œuvre de notre artiste réussit à tel point que Sa Majesté le gratifia, outre le prix fixé, d'une bague magnifiquement ornée de pierres précieuses.

On doit à De Noter la découverte, à Malines, de la fameuse gravure de 1418 collée sur un vieux meuble, qui a donné lieu à tant de controverses, gravure qui appartient à la Bibliothèque royale de Bruxelles. M. le baron de Reiffenberg, le premier, a entretenu le public de cette trouvaille, qui recule de cinq ans la date du plus ancien monument xylographique. De Noter était très versé en iconographie et l'on doit regretter qu'il n'ait rien laissé dans une branche de l'art qu'il eût, sans doute, pu enrichir.

En 1828, notre artiste revint à Malines afin de soulager du poids de ses labeurs son vieux père, architecte de la ville, qui était devenu presque infirme. Il exécuta, pour l'administration locale, une série de dessins d'après les monuments de la ville, qui sont actuellement à la bibliothèque. C'est au milieu de ce travail que la mort le surprit. Comme son frère et comme son neveu Herman-Auguste, il a gravé : on connaît de lui une eau-forte : *Vue prise à Gand.*

Jean-François De Noter fut un dessinateur d'une grande habileté; dessin léger, adroit et expressif, lavis délicat et plein d'effet, telles étaient les qualités de ses nombreuses aquarelles. Il a laissé un fils, David, peintre de l'école moderne. — M. C. Seffen a inséré dans

le *Vlaemsche school*, tome II, page 170, une intéressaute notice sur la famille De Noter. Nous y avons puisé plusieurs indications.

Ad. Siret.

DE NOTER (*Herman-Auguste*), peintre et graveur, fils du peintre Pierre-François. Il naquit à Gand en 1806 et y mourut en 1837, après avoir remporté de beaux succès académiques et donné les plus grandes espérances. Il a gravé à l'eau-forte un assez grand nombre de pièces que Le Blanc catalogue au nombre de 26. Il faut rapporter à ce maître toutes les pièces signées *A. De Noter :* la lecture des notices de Kramm, de Nagler et de Le Blanc pourrait faire croire que certains morceaux signés H. A. ou H ou A. H. H. sont d'un autre que du fils de Pierre-François. Il y a peu d'effet dans les eaux-fortes dont nous parlons ; elles sont pâles et d'un dessin assez maigre, toutefois on y trouve de la distinction et de la perspective : on les reconnaît facilement. De préférence il gravait des chevaux dans des sites peu étoffés. Weigel s'est trompé en attribuant à Herman-Auguste des eaux-fortes dues à David De Noter, peintre moderne et membre de la famille dont nous nous occupons.

Ad. Siret.

DENS (*Pierre*), théologien, né à Boom le 12 septembre 1690, mort à Malines le 15 février 1775. Après avoir fait ses humanités au collége des oratoriens à Malines, il vint à Louvain étudier la philosophie à la pédagogie du collége du Lys, et s'y distingua si bien par ses succès, qu'au concours général de 1711, il fut proclamé, avec G. Blix, premier de la seconde ligne sur 103 concurrents. Ayant terminé ses études théologiques au Grand Collége, il devint le disciple d'Hermannus Damenius, le célèbre adversaire de Van Espen, et se rendit, après avoir reçu la prêtrise, en septembre 1715, à l'abbaye d'Afflighem en qualité de lecteur de théologie, bien qu'il n'eût aucun grade académique. De là il fut appelé, en la même qualité, au séminaire archiépiscopal de Malines et s'y fit remarquer par son zèle et sa méthode. Reçu licencié en théologie à l'université de Louvain, le 5 octobre 1723, il fut, à la suite d'un concours, nommé pléban de l'église métropolitaine, puis, s'étant démis de cette charge deux ans après, il devint successivement examinateur synodal et président du séminaire (1735), chanoine et écolâtre (1750), chanoine gradué (1751) et enfin archiprêtre en 1754.

La tranquillité de la carrière de Dens fut troublée en 1758, lorsque le gouvernement des Pays-Bas crut devoir prohiber son *Supplément à la théologie de Neesen*, où il se déclarait partisan du droit d'asile, qui n'était plus reconnu depuis les travaux de Van Espen. Peu de temps après, un frère mineur, nommé Jean Tomson, dont il avait fait jadis supprimer une dissertation inconvenante, profita des circonstances pour publier son travail et attaquer violemment son adversaire. Mais bientôt la mort de Tomson mit fin à la querelle. Depuis lors, Dens vécut tranquille et respecté. C'était un prêtre exemplaire, simple, expansif, sévère pour lui-même, très-charitable et consacrant tous ses loisirs à l'enseignement dominical des pauvres et surtout à l'école des jeunes filles pauvres, dont il fut proviseur pendant quarante ans et qui lui dut une grande prospérité. Il ne se distingua pas moins comme directeur du séminaire. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans les sentiments d'une fervente piété, et fut inhumé dans la chapelle du séminaire, où on lit son épitaphe.

On doit à Dens les ouvrages suivants : 1° *Schemata practica ad usum confessariorum concinnata per P. D.* Malines, 1742, in-4° ; opuscule dirigé contre la thèse de Tomson. — 2° *Ratio historica de conciliis generalibus.* Anvers, 1748, in-8°. — 3° *Supplementum theologiæ L. Neesen de virtute religionis, reliquisque virtutibus justitiæ annexis.* Malines, 1757, in-4°. C'est ce supplément à un cours assez répandu dans les séminaires qui fut prohibé par le gouvernement ; néanmoins l'auteur l'augmenta bien-

[illegible] partie, intitulée *De* [illegible]. Malines, 1758, [illegible] fut bientôt réimprimée [illegible] *Secunda pars et cum prose-* [illegible] *animadversionum per Pe-* [illegible] *responsionem Em. Maugis.* [illegible], in-4°. — 4° *Responsio ad* [illegible] *et apologiam J. Tomson;* [illegible] *diœcesis de ea causa* [illegible] Malines, 1759, in-4°. — [illegible] *ad usum seminariorum.* [illegible], 14 vol. in-8°. Dens [illegible] toujours de vive voix, ren- [illegible] auteurs les plus estimés; son [illegible] publié après sa mort par ses [illegible] est devenu classique. Un [illegible], Carrère, l'apprécie en [illegible] *Multa ordinariè paucis* [illegible] *ad praxim præcipuè respi-* [illegible] *et justitia*, t. I, p. XI.) [illegible] beaucoup d'éditions et [illegible] violentes attaques vers la [illegible] des Pays-Bas. Voici les [illegible] nous connaissons : Liége, [illegible] in-8°; Malines, 1819, [illegible] huitième édition); Malines, [illegible] suivantes, 7 vol. in-8°; [illegible]. Cette édition est accom- [illegible] portrait de l'auteur, repro- [illegible] de l'original conservé au [illegible] Malines.

[illegible] entendu que ces publica- [illegible] ont été augmentées et [illegible] de la science.

G. Dewalque.

[illegible] la *Theologia*, 1819 et 1845 [illegible] autres encore). *Vita authoris.* — [illegible] *relatives à l'histoire des* [illegible], t. I, 1837. — *Biographie* [illegible] *Feller*, Paris, 1856.

[illegible] *dore-Emmanuel*), écrivain [illegible] né à Anvers le 25 décem- [illegible] décédé à Edeghem (Anvers) [illegible] 1799, suivit les cours de [illegible] l'université de Louvain [illegible] 1730, la 30e place sur [illegible] à la promotion de la [illegible]. Il étudia ensuite la [illegible] le grade de licencié en [illegible] 2 juin 1740. La même [illegible] nommé professeur de théo- [illegible] d'Anvers, et occupa [illegible] au 27 décembre 1754, [illegible] à la cure d'Edeghem, petit village situé à une lieue environ d'Anvers. Il desservit cette cure pendant près d'un demi-siècle, et mourut âgé de plus de quatre-vingt-dix années. Il a laissé les ouvrages suivants, qu'il composa, dans l'intérêt de ses élèves, pendant qu'il enseignait la théologie au séminaire d'Anvers : 1° *Introductio ad scientiam theologicam.* Antverpiæ, J.-F. Van Soest, 1748; vol. in-8° de VIII-128 pages. — 2° *Brevis consonandi methodus sive rhetorica ecclesiastica.* Antverpiæ, J.-F. Van Soest, 1748; vol. in-8° de IV-96 pages. — 3° *Ratio historica potissimum de conciliis generalibus.* Antverpiæ, J.-F. Van Soest, 1748; vol. in-8° de IV-192 pages. E.-H.-J. [illegible]

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, VI, pages 286-287. — [illegible] *Supplementum bibliothecæ belgicæ J.-F. Foppens*, manuscrit n° 17607 de la Bibliothèque royale de Bruxelles.

DENYS LEEWIS, écrivain ecclésiastique, né à Ryckel (Limbourg), en 1394, mort à Ruremonde, le 12 mars 1471. Voir DENIS LE CHARTREUX.

DENYS (*François*), peintre de portraits, né à Anvers. La date de sa naissance est jusqu'ici inconnue. Il fut admis, en 1631, dans la corporation de Saint-Luc et se fit, en 1655, inscrire en qualité de bourgeois forain, inscription qui semble indiquer qu'il quitta momentanément Anvers. Il se maria dans cette ville et devint père de sept enfants, parmi lesquels on compte Jacques Denys.

Quoique François Denys fût un des bons peintres de portraits de son temps, son nom serait resté ignoré sans les recherches des auteurs du catalogue du musée d'Anvers : c'est grâce à eux que l'on connaît aujourd'hui les détails qui précèdent (1). Il est regrettable qu'on ne puisse citer avec certitude des œuvres de cet artiste. L'historien Descamps consacre à Jacques Denys quelques lignes élogieuses, qui doivent s'être

(1) Le catalogue du Musée d'Anvers s'exprime ainsi à l'égard de ce maître : « Cet excellent peintre de portraits, inconnu à peu près aujourd'hui, mérite, comme deux de ses productions nous l'ont prouvé, une place insigne parmi les maîtres; il s'approche de très près des grands modèles de cette remarquable époque.

trompées de route et s'adressent évidemment à François, car les œuvres du fils ne les justifient en rien. L'on n'a pas encore trouvé l'acte de baptême de François Denys ; on ignore également la date de sa mort.

Descamps consacre toute une biographie à François ; en supposant qu'il se trompe seulement de nom, nous n'oserions consigner ici les renseignements qu'il donne et qui représentent notre artiste vivant pendant quatorze ans en Italie, où il fut très estimé et protégé par le duc de Mantoue. Descamps dit que ses ouvrages se trouvent en Italie. On rencontre aussi, dans un inventaire des tableaux des Van Holmale, d'Anvers, dressé en 1659, la désignation du portrait d'une demoiselle de Chevreuse, dû au pinceau de François Denys. (A. Pinchart, *Archives des arts, etc.* Tome II, p. 186.)

Ad. Siret.

DENYS (*Henri*), écrivain ecclésiastique, né à Corroy-le-Château vers l'année 1658 et décédé à Liége le 15 avril 1717. Il fit son cours de philosophie à l'université de Louvain comme élève de la pédagogie du Porc, et obtint, en 1676, la 5e place sur 139 concurrents. Il étudia ensuite la théologie, pendant l'espace de six ans et demi, sous la direction des célèbres professeurs Du Bois et Van Werm. Chargé, en 1683, d'enseigner les sciences sacrées aux jeunes religieux de l'abbaye de Saint-Hubert en Ardenne, il remplit ces fonctions pendant deux ans. Après avoir pris le grade de licencié en théologie le 15 novembre 1685, il fut nommé à une chaire du séminaire de Liége le 19 juin de l'année suivante. Denys ne sut pas se prémunir contre les erreurs jansénistes : au mois de juillet 1694, il publia des thèses destinées à être soutenues publiquement par un de ses élèves, thèses qui furent dénoncées au prince-évêque comme renfermant non-seulement des opinions trop sévères en morale, mais aussi des propositions erronées sur les dogmes de la grâce et du libre arbitre. L'évêque interdit d'abord la solennité, mais il leva bientôt la prohibition sur le rapport favorable que lui firent des théologiens chargés de l'examen des assertions de Denys. L'adversaire de Denys recourut alors au Saint-Siége, qui ne se prononça pas. Au mois de février 1695, Denys publia la justification de ses thèses dans une lettre intitulée : *Epistola ad amplissimum dominum;* son adversaire lui répliqua par un libelle : *Responsio ad epistolam a D. licentiato Denys scriptam ad amplissimum dominum* (Coloniæ, 1695) ; la lettre et la réponse, déférées à la congrégation de l'*Index*, furent prohibées l'une et l'autre par un décret en date du 7 septembre 1695.

En 1697, parut, sous le pseudonyme d'*Ab Oudenheim*, une brochure dirigée contre l'enseignement de Denys et intitulée : *Indices opinationum R. et eruditissimi D. Henrici Denys, professoris, contra Scripturas sacras, concilium Tridentinum et bullas pontificias* (vol. de 28 pages). Denys composa immédiatement une réponse, mais tarda à la publier parce que le prince-évêque se proposait d'introduire des modifications dans le régime intérieur du séminaire. Le président de cet établissement, Théodore Cochez, étant venu à mourir, Denys fut recommandé à l'évêque comme le plus capable de prendre la présidence, et ce fut alors que, pour se justifier de l'accusation de jansénisme il publia la *Refutatio brevis libelli quod inscribitur : Indices opinationum*, qu'il avait composée précédemment. Ses efforts pour se disculper furent vains ; il ne parvint pas à se faire nommer, et la présidence fut confiée à un jésuite anglais nommé Sabran. Cette nomination inattendue exaspéra Denys et ses collègues, Arnould Deschamps et Henri Gautius, professeurs de philosophie. Les difficultés suscitées par ceux-ci au nouveau président engagèrent l'évêque à les révoquer et à les remplacer, dans leurs chaires, par des pères jésuites. A la suite de ces révocations, surgit une vive polémique : Van Espen, Quesnel et plusieurs autres coryphées jansénistes y prirent part, Joseph Naveus publia alors ses : *Deux lettres d'un ecclésiastique de Liége conte-*

[illegible] *de l'intrusion violente du* [illegible] *Sabran dans la présidence du* [illegible] *de Liége* (volume in-4° de [illegible]), et quatre autres écrits, dont [illegible] pas parvenu à connaître [illegible], parurent encore à la même [illegible]

[illegible] de Denys fut censurée [illegible] de théologie de Douai le [illegible], et par celle de Louvain le [illegible] de la même année. Au [illegible] parurent ces censures, Denys [illegible] route pour Rome avec l'in[illegible] se justifier et de répon[illegible]tions d'hétérodoxie qu'on [illegible] contre son enseignement. [illegible] la défense de son ami dans [illegible] intitulé : *Epistola apologetica* [illegible] *et subscriptores resolutionis* [illegible] *Facultatis Lovaniensis;* [illegible] de 38 pages, sans nom de [illegible] imprimeur; cette lettre est [illegible] octobre 1699; l'auteur, [illegible]blant de parler au nom [illegible] de Denys, observe que la [illegible] théologie de Louvain, avant [illegible]cer, eût dû s'assurer si les [illegible] à sa censure étaient réel[illegible] des écrits de Denys. [illegible] à cette observation, Ab [illegible] publia les *Extracta ex dictatis* [illegible] *Denys;* la faculté de [illegible] les avoir examinés et les [illegible] avec les cahiers de Denys, [illegible] novembre 1699, persister [illegible] du 12 septembre [illegible]

[illegible] plus tard, c'est-à-dire [illegible], la faculté de théologie [illegible] consultée par le prince-[illegible] au sujet de l'enseigne[illegible], déclara que les censures [illegible] la doctrine du professeur [illegible] qu'elle se trouve consi[illegible] *Dictata*, n'étaient pas [illegible] plus, que les propositions [illegible] reproduisaient pas fidèle[illegible] du professeur. A [illegible] fut-il connu que tous [illegible] s'intéressèrent davantage [illegible] prodiguèrent les témoi[illegible] flatteurs de leur attache[illegible] publia, dès l'année 1700, la *Justification de la doctrine de maître Henri Denys*, sans nom de lieu ni d'imprimeur; vol. in-4° de VI-112-XXXI pages. François Martin, professeur royal d'Écriture sainte, à Louvain, répondit immédiatement à ce libelle par la *Refutatio justificationis editæ pro defendenda doctrina D. Henrici Denys*, Lovanii, Van Overbeke, 1700; vol. in-4° de VIII-115 pages. Les partisans du jugement doctrinal de Cologne ripostèrent bientôt après : 1° par l'*Objurgatio jussu sacræ Facultatis theologicæ Coloniensis scripta per ejus pedellum ad doctorem Lovaniensem Martin . . . . Lettre de réprimende* (sic) *écrite par le bedeau de la sacrée Faculté de théologie de Cologne . . . addressée à Mr. Martin, docteur de Louvain*, sans nom de lieu ni d'imprimeur, 1701; vol. in-4° de 10 pages, et 2° par le *S. Facultatis theologicæ Coloniensis sapientissimum judicium pro doctrina perillustris D. Henrici Denys . . . . per Christianum ab Irendael;* Marianopoli, J. Schaghtenberg, 1701; vol. in-4° de IV-110 pages.

Afin de mettre un terme aux subterfuges dont usaient les jansénistes pour échapper aux constitutions pontificales, le pape Clément XI exigea, par la bulle *Vineam Domini*, du 15 juillet 1705, une souscription sincère au formulaire d'Alexandre VII, qui rejette comme hérétiques les erreurs contenues dans le livre de Jansénius. Les jansénistes les plus obstinés refusèrent de se soumettre à la nouvelle bulle; d'autres, moins hardis, s'efforcèrent de trouver un système qui leur permît de souscrire au formulaire sans cependant renoncer à leurs fausses doctrines. Denys crut avoir trouvé ce système, et l'exposa dans une lettre publiée à la fin de l'année 1705, sous le titre d'*Epistola Leodiensis de subscriptione formulæ*, 1705; volume in-12°. « Le fait, y est-il dit, que les « erreurs condamnées se trouvent dans « l'*Augustinus* de Jansénius ne doit pas « être cru d'une manière certaine; on « peut cependant le croire sérieusement « parce qu'il est affirmé par le pape et « les évêques, et, par conséquent, sous« crire au formulaire sans parjure. De

[illegible], puisque les supérieurs l'ordonnent, il faut le faire. » Le système de Denys fut réfuté par plusieurs écrivains, entre autres, par le père Beeckman, de la compagnie de Jésus et par l'illustre Fénelon, archevêque de Cambrai, dans une *Lettre à un théologien, servant de Réponse à un Libelle latin et anonime;* 1706; sans nom de lieu ni d'imprimeur; vol. in-8° de 68 pages. Denys essaya de se justifier par sa *Defensio auctoritatis Ecclesiæ;* Leodii, H. Hoyoux (1706); vol. in-8° de XIV-357 pages. Le père jésuite Stephani répliqua par sa *Vera defensio Ecclesiæ*, et Fénelon par sa *Lettre . . . . sur un ouvrage intitulé : Defensio authoritatis Ecclesiæ;* Liége, G-H. Streel, 1707; vol. in-8° de 68 pages.

Après avoir consulté le Saint-Siége, l'évêque de Liége censura le système de Denys par un décret du 10 mai 1708. Denys protesta et en appela à Rome. Il fit même afficher publiquement son appel : *Mandatum protestationis;* on publia le *Decretum serenissimi principis* en le faisant suivre de la protestation du professeur et en y ajoutant des notes dans le but de défendre l'évêque et de réfuter Denys. Fénelon, informé de l'appel interjeté par celui-ci, composa sa *Lettre à Son Altesse l'électeur de Cologne au sujet de la protestation de l'auteur anonyme d'une lettre latine et du livre intitulé :* DEFENSIO AUTHORITATIS ECCLESIÆ ; 1708; sans nom de lieu ni d'imprimeur; vol. in-8° de 36 pages. Le père Stephani continua, de son côté, la polémique contre Denys, et fit imprimer, vers la même époque, sa *Defensio Epistolæ Leodiensis confutata;* vol. in-8° de 144 pages.

Peu de temps après, Denys, renonçant à ses erreurs, obtint, le 2 septembre 1708, une place de conseiller privé du prince-évêque. Dès l'année 1696, Henri Dumont, président du séminaire, avait renoncé, en faveur de Denys en cour romaine, à la prébende de théologal dont Denys avait pris possession en 1701.

En 1713, Denys souscrivit à la constitution *Unigenitus* et mourut quatre ans plus tard. Son corps fut enterré dans la chap[illegible] il avait [illegible]

DENYS ([illegible] et de portr[illegible] de François. [illegible] père qu'il [illegible] que Dessam[illegible] décernent. Il [illegible] reçu dans la [illegible] en 1664.

Il existe de [illegible] un portrait de [illegible] *homme de la* [illegible] *l'Étude du* [illegible] tableau ne mérite, [illegible] éloges accordés [illegible] d'une décadence, [illegible] tuer davantage [illegible]

On ignore la [illegible] ques Denys.

Campo Weyerman [illegible] Jacques Denys, [illegible] peignait des oiseaux [illegible] né à Anvers, mais [illegible] seignement sur les [illegible] de mort. Comme d'[illegible] se livre, à ce propos, [illegible] d'un goût douteux. [illegible] *vingen*, etc. T. IV, [illegible]

DENYS (*Mathieu*), [illegible] positeur, né à Liége [illegible] en 1813. Son père [illegible] la collégiale de Saint-[illegible] à sa mort, Mathieu, [illegible] de huit ans, obtint [illegible] noines qui le nomm[illegible] déçus dans la bonne [illegible] s'étaient formée sur les [illegible] positions de leur jeune [illegible] études, sa persévérance [illegible] peu de temps, un des [illegible] plus renommés du pays [illegible] possédait la basse con[illegible] degré et sut, par la dé[illegible] toucher, et la variété de [illegible] nieuses et brillantes, [illegible] teurs. Denys embrassa [illegible] tique, obtint la cure de [illegible] Saint-Gangulphe, dans [illegible] position qu'il perdit lors [illegible] tion. Il a laissé en manu[illegible]

grand nombre de morceaux
estimés, qu'on ne plaît
Aug. Vander Maelen.
universel et classique
Biographie des Pays-Bas.
Biographie. — Paus.

), ou DENIS, sculpteur,
Rome, le 6 décembre
Saint-Denis, le 20 mars
plus tendre jeunesse, il
montré prononcé pour l'art
sculpture, pour les travaux
il alla d'abord se per-
nais à Paris, où il
un des plus habiles
maître. En 1690, il entra
Saint-Denis, de l'ordre de
qualité de *commis*, nom
désignait un laïque qui
exercer son art au profit
religieuse. Il y vécut
, et un an, avec beau-
y exécutant la belle
suspendues du chœur;
rampes du grand
du réfectoire et d'au-
ferronnerie, toutes
et qui furent dé-
révolution. Personne,
de Pierre Denys, n'a
la délicatesse, de la
fraîcheur de ses ouvrages.
la grille de la cathé-
celle du chœur des re-
ainsi que les dessins
du chœur de l'église de
Paris.

Aug. Vander Maelen.
et classique d'histoire etc.,
Biographie des
Lexicon der Kunstschilders.
mentaire. — Chaudon et
Historique.

(P.), médecin, né à Huy,
moitié du XVIIe siècle.
honneur la médecine
patrie, et y fut trois
bourgmestre, en 1710, en
1716. Il avait fait sur la
des eaux minérales
Spa des recherches
se trouvent consignées
intitulé : *Observationes*
— L. V.

sur les eaux [illegible]
rium à Huy. Liège, 1[illegible]
eaux, délicieux [illegible]
laient, dit-il, du mêle
une prairie qui bordait
une montagne, et de l'autre
appelée le Hogneux.
Paquot, Mémoires littéraires, t. [illegible]
dictionn. historique, [illegible]
Biographie [illegible]
médicale.

DE PAPE (Corneille), ecclésiastique et numismate, né à Gand, le 20 mai [illegible], mort le 15 juillet 1561. Marie [illegible], mère de Lédria, Torrentius, évêque d'Anvers, ce fut sous sa direction qu'il fit ses humanités, d'abord à Gand, puis à Louvain. Son progrès dans les langues grecque et latine furent rapides; il étudia ensuite le droit, la médecine, la musique, dans laquelle il acquit de grandes connaissances théoriques. Les études juridiques de De Pape furent terminées, Torrentius l'appela à Liège, où il était grand vicaire, et lui procura un canonicat à Saint-Martin. Il ne jouit pas longtemps de ce bénéfice, car il se noya, accidentellement, dans la Meuse, à peine âgé de trente-neuf ans. Foppens donne le texte de son épitaphe transcrite sur sa tombe à l'église de Saint-Martin.

On a de De Pape une traduction, en vers latins, de Denys d'Alexandrie, *De situ orbis*; une de Musée : *De amore Herus ac Leandri*, et une édition de Prisclen, le tout accompagné de notes critiques, publié sous le titre de : *Dionysii Alexandrini de situ orbis, liber. Prisciani, quondam Dionysii Interpretatio, scholiis illustrata. Et Musæi carmen de amore Herus ac Leandri. Græci et latini.* Anvers, Plantin, 1575, in-12. Les deux ouvrages ont paru de nouveau en 1597, sous la souscription de *Corneli à Lapide*, sous le *Dionysius*, édition plus exacte que la première. Ces traductions sont estimées et l'on en cite encore d'autres éditions. Il composa aussi un ouvrage intitulé : *De consonantiis, sive harmonia musica cum vulgarium epistemon.* Anvers, 1558, in-12, livre qu'il rédigea, avec quelques changements, sous ce titre : *De [illegible] libris seu Dialogorum.* Anvers, [illegible]

[illegible] 1787. [illegible] — 9° *Mémoire concernant les [illegible] Pays-Bas* (Ms). — 10° *Autorité et prééminence de l'état du chef président* (Ms), [illegible] Bruxelles, par [illegible] d'Anvers, [illegible] Michel et de [illegible]

Homme d'une [illegible] doué d'une [illegible] il rendit à [illegible] sidérables. [illegible] avait beaucoup [illegible] reprit une vie [illegible] supérieures qu'il [illegible] nistration de [illegible] sur lui l'attention [illegible] dre des Prémontrés, [illegible] appelé à la dignité [illegible] dans la *circarie* de [illegible] Frise. On le chargea [illegible] mission importante [illegible] sion qu'il remplit avec [illegible] complet. En 1664, [illegible] à la cour de France [illegible] gager le roi à révoquer [illegible] nances qui blessaient [illegible] l'ordre. L'ayant [illegible] 1664, Louis XIV [illegible] sur la pétition qui [illegible] présentée, qu'il voulait [illegible] exemptions des Prémon[illegible] ces religieux pleine [illegible] De Papé fut nommé [illegible] l'archevêché de Malines [illegible]

[illegible] 1787. [illegible] — 9° *Mémoire concernant les [illegible] Pays-Bas* (Ms). — 10° *Autorité et prééminence de l'état du chef président* (Ms), qui l'on attribue à tort à Blondel ou à De Congo. Britz lui assigne par erreur les *Considérations sur les Pays-Bas*, dues à la plume de Vander Noot.

Ch. Piot.

Van Loon, *Hist. métall.*, t. III. — Alting, *Belgii sive Galliæ Inferioris descriptio*, 1660. — *Bollandistes véritables de 1668.* — Britz, *Mémoire sur l'ancien droit de Belgique*, t. I. — *Histoire du conseil privé* (ms.). — *Histoire du conseil de Brabant* (ms.). — Les mss. de De Pape aux archives du royaume. — Archives du conseil d'Etat, cartons intitulé : *Conférence de Lille.*

DE PAPE (*Libert*), abbé de Parc lez-Louvain, un des ecclésiastiques belges les plus distingués du XVIIe siècle, naquit dans ladite ville, le 13 juin 1619. Il était fils du docteur Corneille De Pape, professeur de droit à l'université, et d'Anne Van den Hove, qui appartenait aux familles patriciennes de Bruxelles. Martin Van den Hove, frère de sa mère, était membre du conseil de Brabant. Le jeune De Pape commença ses humanités à la pédagogie du *Porc*, à Louvain, et les termina à Bruxelles. Il revint étudier ensuite la philosophie dans sa ville natale ; mais avant la fin de son cours, alors fixé à deux ans, il entra à l'abbaye de Parc, et y prononça des vœux monastiques, en 1637. De Pape s'appliqua pendant sept ans à l'étude de la théologie, sous la conduite du célèbre docteur Jacques Pontanus. Il se fixa ensuite au collége des Prémon-

1672, le comte de Monterey, gouverneur général des Pays-Bas espagnols, lui fit offrir le siége épiscopal de Ruremonde. Il refusa cette haute dignité. Cinq ans plus tard le duc de Villa Hermosa, autre gouverneur des Pays-Bas, le proposa pour succéder à Ambroise de Capello en qualité d'évêque d'Anvers ; mais la cour d'Espagne n'accepta pas la proposition. Nommé membre des États de Brabant, il siégea pendant trente-quatre ans dans cette assemblée et, durant dix ans, du 25 juillet 1664 au 10 mars 1674, il rendit, comme membre de la commission permanente des États, d'importants services au pays. En 1674, il fut chargé par le gouvernement de faire la visite de l'université de Louvain, à l'effet de constater si les ordonnances d'Albert et d'Isabelle y étaient toujours observées. Cette tâche délicate fut accomplie par lui à l'entière satisfaction de l'autorité supérieure et du corps enseignant.

Très-porté vers les études historiques, De Pape compulsa avec la plus louable ardeur les archives de son abbaye, et rédigea de cette importante institution monastique une intéressante chronologie ; nous en parlerons plus loin. Il rédigea aussi le nécrologe de Parc et fit déchiffrer et transcrire tous les actes et chartes concernant ce monastère. Cette importante collection comprend 33 volumes in-folio, et chaque pièce transcrite est authentiquée par notaire. Dans le désir de sauvegarder les possessions de son abbaye, il chargea des arpenteurs jurés d'en faire le mesurage et présida en personne à leurs opérations. Ce travail qui occasionna une dépense de 3,000 florins, outre les frais de logement et de nourriture, forme un énorme volume in-folio enluminé par Jean Meganck et Alexandre Courtenaus, ce dernier religieux de Parc.

De Pape ne négligea rien, ne recula devant aucun sacrifice pour augmenter le renom de son abbaye. Il fit construire la belle bibliothèque, le magnifique réfectoire et la jolie ferme de Parc. Ami déclaré des beaux-arts, il encouragea largement les peintres, les sculpteurs, les orfévres et les brodeurs. Il augmenta considérablement le trésor de l'église de son abbaye, lequel était en 1789 l'un des plus riches du pays. Libert De Pape mourut à Bruxelles, le 7 juillet 1682, et fut inhumé au caveau de l'église de Parc.

Nous avons de lui : 1° *Summaria chronologia insignis ecclesiæ Parchensis, ordinis Præmonstratensis, sitæ propè muros oppidi Lovaniensis ex archivo dictæ ecclesiæ in ordinem redacta per F. L. D. P. S. T. L. ejusdem ecclesiæ canonicum professum.* Lovanii, Petr. Sassenus, 1662, in-8° de 472 pages, sans les tables. Cette chronologie, qui renferme un nombre considérable de pièces justificatives, a été insérée dans la *Chronographia Sacra Brabantiæ* de Sanderus (2e édition, I, 157-283). Jérôme De Waersegghere, également abbé de Parc, y ajouta un supplément en 1726. — 2° *Diarium Liberti de Pape* (manuscrit). Dans ce recueil, qui offre un très-haut intérêt, il a annoté, entre autres, jour par jour, ce qui se passa aux États du Brabant, pendant les trente-quatre ans qu'il fut membre de cette assemblée. — 3° *Vita et res gestæ Johannis Masii* 31 *abbati Parchensis.* Vol. in-fol. (manuscrit).

Le portrait de Libert De Pape, qui se trouvait jadis dans une des salles de l'abbaye de Parc, n'y existe plus.

Ed. Van Even.

Summaria Chronologia ecclesiæ Parchensis. 453-461. — Foppens, II, 821. — Paquot, II, 281. — Raymakers, *Recherches sur l'abbaye de Parc,* 69. — *Archives de l'abbaye de Parc.*

DE PAPE (*Simon*) le Jeune, fils de Simon le Vieux, peintre d'histoire et de portrait, né à Audenarde en 1623 mort en 1677. On le croit élève de De Crayer, dont il imita la manière. On le vante surtout comme portraitiste, et celles de ses œuvres qui existent dans quelques maisons particulières d'Audenarde justifient ces éloges : elles sont d'un très-beau coloris et pleines d'expression. Il réussissait particulièrement à peindre les mains, qu'il se plaisait à mettre en évidence. On cite de lui le portrait d'un capitaine de la garde bourgeoise, Pierre van Verren, peint en 1666. Le portrait de l'abbé Claude Stu-

[illegible] Pape, [illegible] naissance [illegible] Tournai [illegible] Gand, [illegible] Jean [illegible] Gand, [illegible] Jean [illegible] Gand, [illegible] Jean

avec prédilection de l'histoire de l'Eglise catholique, et il l'étudiait avec les préventions qui prédominaient dans l'école philosophique du XVIIIe siècle. Déjà, en 1816, il avait fait paraître des *Considérations sur l'histoire des principaux conciles depuis les apôtres jusqu'au grand schisme d'Occident*. En 1821, il compléta ce premier travail par un autre ouvrage, en six volumes : *L'Esprit de l'Église ou Considérations sur l'histoire des conciles et des papes, depuis Charlemagne jusqu'à nos jours*. Pendant son séjour à Florence, il avait eu accès aux archives et à la bibliothèque de la famille Ricci ; c'est là qu'il réunit les matériaux d'un troisième ouvrage qui parut en 1825 et qui fut immédiatement traduit en allemand et en anglais ; c'est la *Vie de Scipion de Ricci, évêque de Pistoie et de Prato*. Le but de l'auteur était la glorification du joséphisme, la justification des réformes accomplies en Toscane sous les auspices du grand-duc Léopold, frère de Joseph II.

En 1823, Louis De Potter était revenu en Belgique, très satisfait de voir le nord et le midi des Pays-Bas réunis sous le sceptre de Guillaume de Nassau. « Je remercie le sort, écrivait-il, de ce qu'il m'a destiné à vivre sous des institutions libérales, qui, par des principes de modération et d'équité, ne mettent aucune barrière à la pensée... » Après la mort de son père (M. De Potter de *Droogevalle*), il quitta Bruges et alla se fixer à Bruxelles. D'un caractère indépendant, sans préjugés et sans ambition, il refusa de « lever » le diplôme qui lui conférait la noblesse héréditaire. Il eût cependant dépendu de lui d'entrer dans la carrière des emplois ; il était fort bien sinon avec le ministère tout entier, du moins avec le chef du département de l'intérieur, M. Van Gobbelschroy, son ancien condisciple. Par ses écrits joséphistes, même par sa collaboration au *Courrier des Pays-Bas*, l'organe le plus influent de l'opinion libérale, De Potter secondait les vues du gouvernement. Mais De Potter ne se croyait aucune aptitude pour les fonctions officielles, et, du reste, indépendant à tous égards, il préférait rester simple publiciste.

En 1827, De Potter se signalait parmi les plus violents adversaires des catholiques ; il avait blâmé comme un acte de faiblesse le concordat conclu avec la cour de Rome et applaudi à la création du *collége philosophique*. Pour maintenir les catholiques dans une sorte de sujétion et perpétuer celle-ci, il aurait voulu que le gouvernement restât maître absolu de l'instruction publique, « qu'il se constituât », selon ses expressions, « en comité de dictature le plus ferme et le plus énergique possible. » — Mais l'année suivante (1828) une singulière métamorphose s'opéra dans les idées de De Potter, et elle coïncidait avec la transformation du parti libéral presque tout entier. Les libéraux, craignant pour eux-mêmes les tendances absolutistes du gouvernement, se rapprochèrent des catholiques, leurs anciens antagonistes, et ils allaient maintenant réclamer ensemble le développement des libertés constitutionnelles. Cette transformation fut révélée avec éclat dans une lettre adressée, le 8 novembre 1828, par De Potter au *Courrier des Pays-Bas*. Le hardi publiciste faisait évanouir le fantôme du *jésuitisme* dont le gouvernement s'était servi pendant si longtemps pour intimider et contenir les libéraux. « ... Dès que nous nous mêlons de nos « affaires, disait-il, on crie aux *jésuites*, « et nous voilà hors du droit commun... « Opposons des mots à des mots. « Jusqu'ici l'on a traqué les jésuites ; « bafouons, honnissons, poursuivons les « *ministériels* ; que quiconque n'aura « pas clairement démontré par ses actes « qu'il n'est dévoué à aucun ministre « soit mis au ban de la nation, et que « l'anathème de l'antipopularité pèse « sur lui avec toutes ses suites. » Le *Courrier des Pays-Bas* ayant été poursuivi pour cette lettre sur les jésuites, De Potter s'en déclara publiquement l'auteur, et, cité devant le juge d'instruction, fut enfermé le 15 novembre à la prison des Petits-Carmes. En attendant qu'il comparût devant la cour d'assises, il poursuivait la lutte commencée. Le 22 novembre, le *Courrier des Pays-Bas*

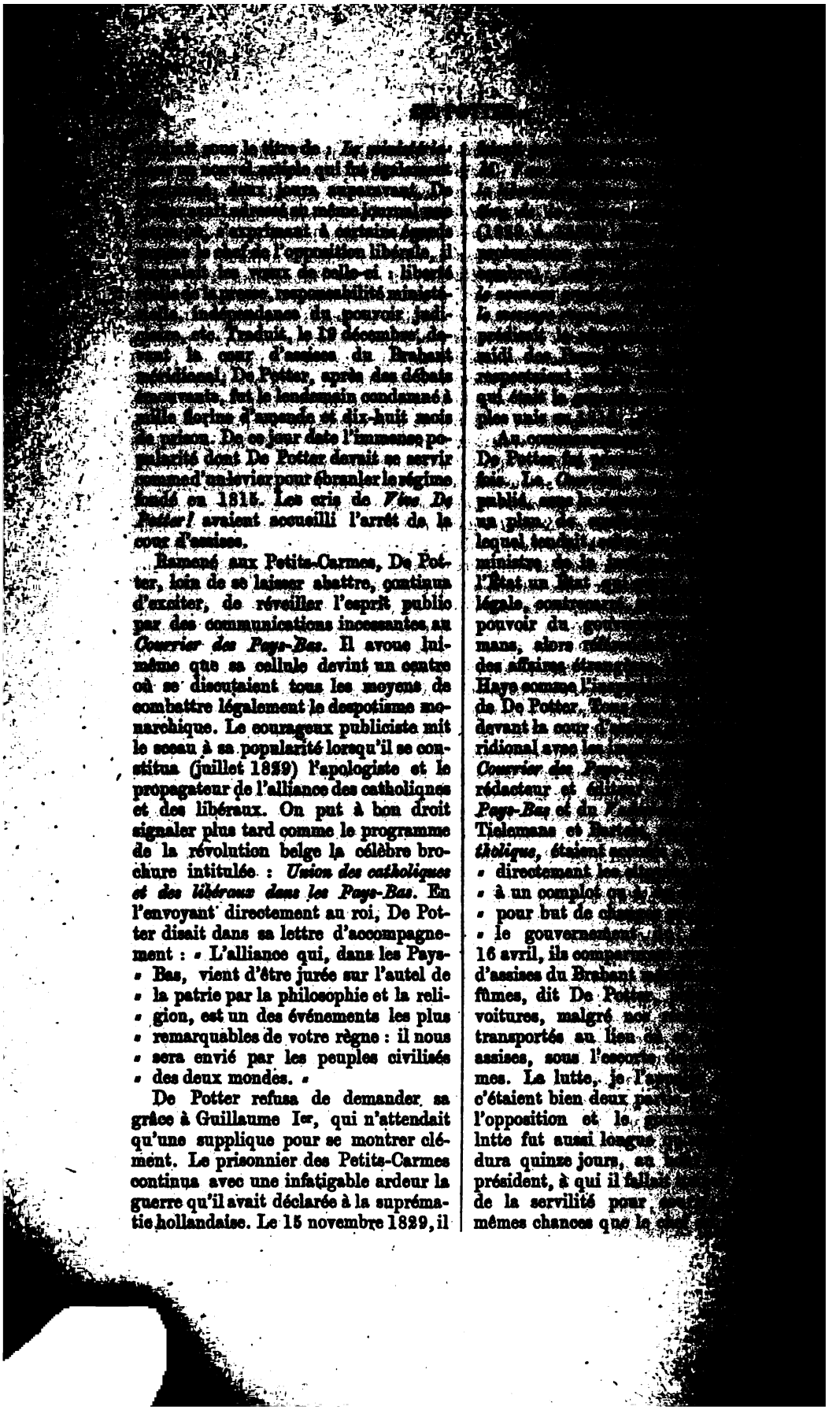

[illegible], prononça, pâle [illegible] l'arrêt de huit années [illegible] et huit autres de sur- [illegible] haute police pour moi, [illegible] MM. Tielemans et [illegible] pour l'imprimeur du [illegible] de Nève. « Trois jours [illegible] de l'arrêt, la corres- [illegible] De Potter avec Tielemans, [illegible] des Petits-Carmes, [illegible] volumes; par la conni- [illegible] du gouvernement, elle [illegible] au trop célèbre Libry- [illegible] juin, les bannis furent [illegible] de Bruxelles et le len- [illegible] à Vaels, où [illegible] pendant quelque [illegible] l'autorisation de [illegible] rhénanes pour se [illegible]. Le 2 août, escortés [illegible] prussiens, ils se diri- [illegible]. Lorsqu'ils eurent [illegible], qu'une révolution [illegible] trône de Charles X, [illegible] entrer en France et [illegible] de Strasbourg. Le [illegible] partait pour Paris [illegible] et Bartels. Le 24, fête [illegible] Guillaume Ier, De Pot- [illegible] de la révolution [illegible] dernier appel au roi des [illegible] l'exhortai, dit-il, à pro- [illegible] le rappel de l'union [illegible], pour autant qu'elle [illegible] deux peuples sous le [illegible], les Belges d'être [illegible] d'hui par les Hollan- [illegible] Hollandais de devoir être [illegible] par les Belges : je [illegible] qu'à ce prix il pouvait [illegible] régner sur le royaume [illegible] qu'il ne le pouvait qu'à [illegible]

[illegible] troubles de Bruxel- [illegible] dans les lettres qu'il [illegible] du mouvement na- [illegible] encore rien au delà [illegible] *parlementaire et admi-* [illegible] être votée par les [illegible] Il ne prévoyait point, [illegible] qu'il ne désirait même [illegible] plus complète. Cette [illegible] provoquée par l'obstina- tion de Guillaume Ier et [illegible] Bruxelles. Le 20 septembre, [illegible] entrevue qu'il eut à Lille avec [illegible] bien, De Potter consentit à [illegible] dernier à Valenciennes afin de [illegible] cher avec d'autres patriotes [illegible] dans cette ville. Comme on [illegible] Bruxelles au pouvoir des troupes [illegible], on se proposait d'organiser la [illegible] en province. On ne s'entendit pas, et De Potter retourna à Lille, le 22. Cinq jours après, il rentrait en Belgique, où le peuple lui réservait un accueil enthousiaste; depuis Enghien jusqu'à Bruxelles, le voyage de l'ex-prisonnier des Petits-Carmes fut un triomphe. « A six heures du soir, dit une relation contemporaine, M. De Potter arriva à la porte d'Anderlecht, suivi d'une foule innombrable et de plusieurs contingents de volontaires armés qui l'avaient rejoint en route. Il y trouva un détachement nombreux de la garde bourgeoise, et plus de vingt mille de nos concitoyens, parmi lesquels on remarquait plusieurs de nos blessés. Il fit à pied le trajet jusqu'à l'hôtel de ville, accompagné de tout ce cortége qui grossissait à chaque instant. On porta sa voiture au-dessus des barricades. La foule était si grande qu'il eut peine à pénétrer à l'hôtel de ville; il y fut reçu par tous les membres du gouvernement provisoire qui se précipitèrent sur lui et faillirent l'étouffer dans leurs embrassements, en le nommant le principal auteur de la révolution. » Le lendemain, une proclamation annonça l'adjonction de l'ancien banni au gouvernement provisoire de la Belgique.

Sur la proposition de De Potter, un *comité central*, chargé du pouvoir exécutif, avait été choisi dans le gouvernement provisoire. De Potter en fut membre avec MM. Rogier, Van de Weyer, Félix de Mérode et Gendebien. A ce comité, où De Potter eut d'abord un rôle presque prépondérant, furent dus les décrets qui émancipèrent la Belgique. Il proclama que la Belgique, *violemment détachée de la Hollande*, formerait un *État indépendant*; il convoqua le Congrès, chargé de « dé-

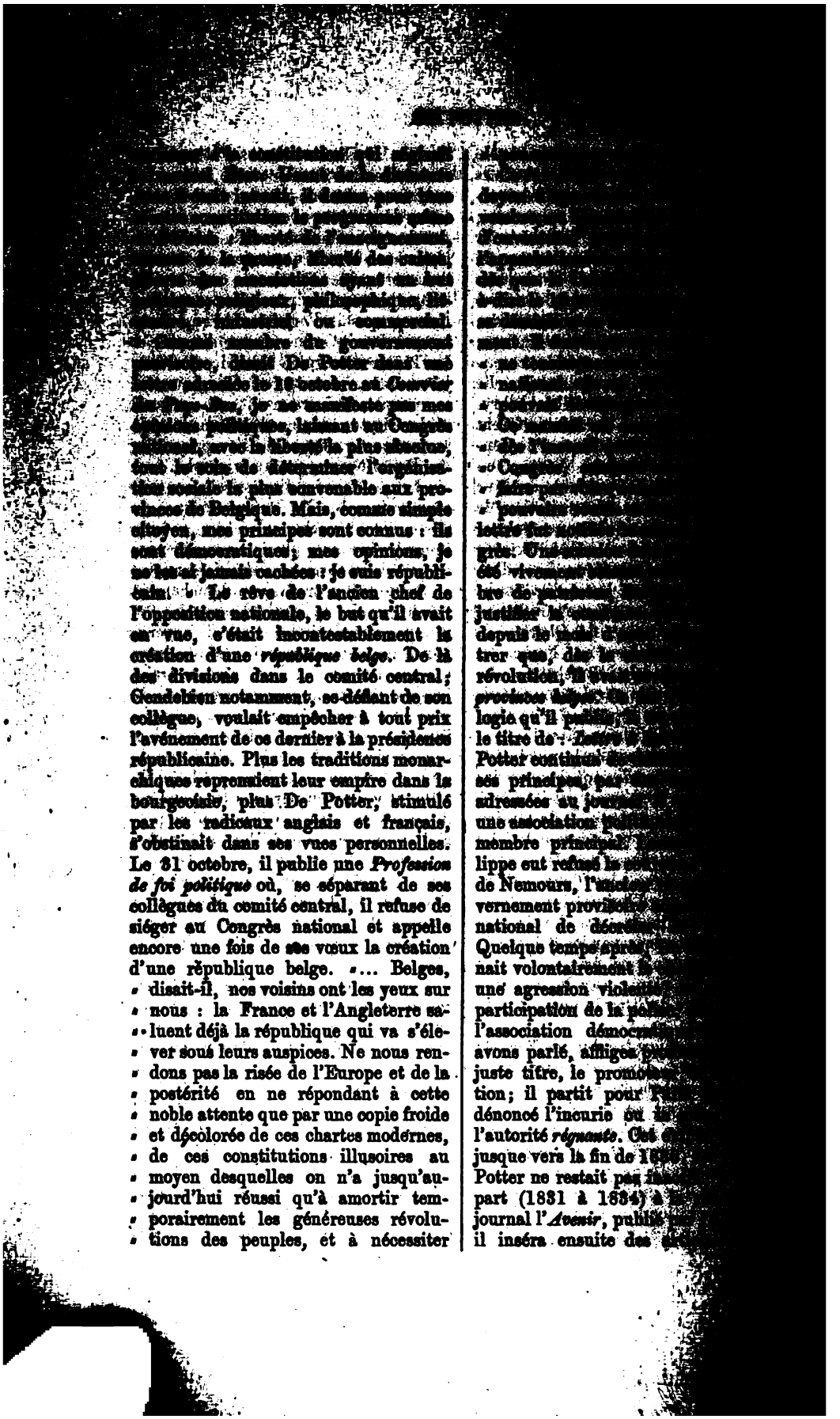

…Réformateur », de …
…pondit en un seul, …
…(1836-1837) sous le …
…

…en 1838. De …
…suivante, un …
…un grand retentis…
…intitulé *Souvenirs per…*
…entreprit la mise …
…à la révolution …
…à la révolution …
…temps lui l'impartialité …
…, il a trop souvent …
…les *Souvenirs* …
…consultés avec …
…voudrait approfondir …
…évolution à laquelle la …
…indépendance. Dom…
…ses temps à l'étude …
…De Potter expose …
…systèmes qu'il avait …
…(1843), *La Justice* …
…(1846), *La Réor…*
…*gouvernement* (1846); …
…*sociale* (1848); …
…(1850); *Catéchisme* …
…*Dictionnaire national* …
…

…tenait attacher De Potter …
…nombreux travaux. Il …
…le 28 juillet 1859, …
…ministre de la Belgique …
…un impérissable.

…

…(*Henri*), écrivain …
…à Bruxelles en 1688 …
…Leeghen (Brabant), le …
…admis dans l'ordre de …
…abbaye de Grimberghen, …
…dont il fit preuve le …
…attention d'Augustin Be…
…Steingaden en Bavière, …
…son monastère pour y …
…philosophie et la théologie. …
…ces fonctions pen…

…

…

[illegible] droits politiques sur la [illegible]. Pour réclamer Josquin Deprès, les biographes français ne faisaient que [illegible] par le Duchat, au prologue du quatrième livre du Pantagruel de Rabelais, laquelle est ainsi conçue : « Dix d'entre ceux qui [illegible] furent les disciples du [illegible] excellent musicien (Josquin) qui [illegible] de Condecy et duquel il y a plusieurs chansons imprimées avec la note à Paris, à Lyon, à Anvers et en d'autres lieux. » En attribuant la valeur d'un document authentique à cette note qui ne peut nullement faire autorité, Josquin Deprès n'en serait pas plus Français, attendu que, de son temps, Cambrai faisait partie des Pays-Bas.

La revendication de la Belgique s'appuie sur deux témoignages bien autrement concluants que ceux qu'ont invoqués les Italiens, les Allemands et les Français : ce sont des écrivains presque contemporains du célèbre musicien qui lui fournissent des arguments pour établir qu'il est né dans le Hainaut. Voici comment s'exprime Lacroix du Maine : « Josquin De Près, natif du pays du Hainaut en la Gaule Belgique, l'un des premiers et des plus excellents musiciens de son siècle ». D'un autre côté, Duverdier mentionne « Josquin De Près *Hennuyer de nation*, » Il faut citer également ce passage significatif de la préface d'un recueil de chansons, dédié par Ronsard au roi de France, Charles IX : « Et pour ce, sire, quand il se manifeste quelque excellent ouvrier en cet art de la musique, vous le devez soigneusement garder comme chose d'autant excellente, que rarement elle apparoist, entre lesquels ce sont, depuis six ou sept vingt ans, esleves Josquin Desprez, Hennuyer de nation et ses disciples Mouton, Vuillard, Richafordt, Jannequin, etc. »

Le rapprochement de diverses circonstances a donné lieu de supposer que Josquin Deprès était né à Condé, ville autrefois dépendante du comté de Hainaut. Cette opinion, exprimée dans la *Biographie universelle des musiciens* (2e édition), a été confirmée par des découvertes qu'a faites récemment M. [illegible] [illegible] [illegible]

tin (*Tabella chronologica decanorum, custodum, canonicorum, etc.*) la preuve que Josquin Deprès fut enfant de chœur de l'église collégiale, à laquelle il fut ensuite attaché en qualité de maître de musique. Ces renseignements ont été confirmés par Colliette dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire... du Vermandois*. Malheureusement les deux auteurs nous laissent ignorer les dates auxquelles se rapportent ces circonstances de la carrière de Josquin. Des biographes ont voulu tirer du fait de la présence, constatée, de Josquin Deprès enfant à Saint-Quentin, la conclusion qu'il était né dans cette ville; mais ils n'ont raisonné que sur de vagues conjectures qu'aucune preuve n'a confirmée. La proximité des deux villes de Condé et de Saint-Quentin autorise suffisamment la supposition que Josquin Deprès, né dans la première, aura fait ses premières études musicales dans l'église collégiale de la seconde.

Josquin Deprès fut ensuite élève de Jean Ockeghem, un de nos célèbres compositeurs, expatrié comme tant d'autres, qui fut trésorier de Saint-Martin de Tours, après avoir été attaché à la chapelle du roi de France Charles VII. On ignore si ce fut à Tours ou à Paris que Josquin reçut les leçons d'Ockeghem; mais les probabilités sont pour cette dernière ville. Quant au fait en lui-même, il est attesté par ces vers de la *Déploration* que Josquin lui-même composa sur la mort d'Ockeghem :

Accoustrez-vous d'habits de deuil
Josquin, Brumel, Pierchon, Compère,
Et plorez grosses larmes d'œil
Perdu avez vostre bon père.

Dans une autre Déploration écrite par Guillaume Crespel à l'occasion du même événement, on lit :

Agricola, Verbonnet, Prioris
Josquin Des Prez, Gaspard, Brumel, Compère,
Ne parlez plus de joyeulx chants ne ris
Mais composez un *Ne recorderis*
Pour lamenter nostre maistre et bon père.

Pourvu, grâce aux leçons d'Ockeghem, du bagage scientifique que devait posséder un compositeur, Josquin Deprès résida pendant quelque temps à Cambrai en qualité de maître de musique de la cathédrale, ainsi qu'on doit le conclure d'une anecdote rapportée par Jean Maulien relativement à son séjour dans cette ville, puis il entreprit le voyage d'Italie. Arrivé à Rome, il fut admis comme chantre de la chapelle pontificale. Le saint-siége était alors occupé par Sixte IV. Ce pape étant mort en 1484, Josquin se rendit à Ferrare, où le duc d'Este, Hercule Ier, tenait une cour brillante. Ce fut pour ce prince qu'il composa la messe intitulée : *Hercules Dux Ferrariæ*, citée à bon droit parmi ses œuvres les plus remarquables. Il aurait pu vraisemblablement trouver une position digne de son mérite à la cour du duc de Ferrare, qui aimait à s'entourer d'hommes distingués; mais l'inconstance de son caractère, prouvée par de nombreux changements de résidence, qu'il serait impossible d'expliquer autrement, lui fit prendre la résolution d'aller chercher fortune ailleurs. Il se dirigea vers Paris, où il sollicita et obtint, non pas les fonctions de maître de chapelle du roi Louis XII, ainsi que l'ont dit plusieurs auteurs, lesquelles n'ont été établies que sous François Ier, mais celles de premier chantre. Comme témoignage de la faveur dont il jouissait auprès de Louis XII, on cite l'anecdote que voici : Le roi le pria un jour de composer, sur le thème d'une chanson, qu'il affectionnait, un morceau à plusieurs voix où il pût tenir une partie. Cela n'était pas facile, car Louis XII n'était pas musicien et de plus il avait la voix fausse. Josquin se tira d'affaire en écrivant son morceau de telle façon que l'une des voix faisait entendre une note unique, pendant que les autres se partageaient les combinaisons harmoniques auxquelles le développement du thème donnait naissance, et il désigna cette partie d'une monotonie obstinée, par le nom de *vox regis*. Louis XII, qui n'avait probablement pas de prétention à la virtuosité, applaudit au stratagème employé par son musicien pour le faire participer à une exécution musicale.

Quoi qu'il en soit, il paraît que Jos-

[illegible] d'une [illegible] ses [illegible] Deprès, [illegible] Condé. [illegible] [illegible] [illegible]

des psaumes, des motets, des chansons à plusieurs voix. Publiées de son vivant, dès les premiers temps de l'invention de la typographie musicale, beaucoup de ses œuvres eurent plusieurs éditions successives. Indépendamment des recueils exclusivement formés de ses productions, il a été publié des collections de morceaux d'auteurs différents où l'on trouve de ses compositions religieuses ou profanes figurant en tête des pièces dont les éditeurs offraient un choix aux amateurs de l'époque. On peut affirmer qu'aucun musicien, à aucune époque, n'a joui d'une vogue plus générale et plus longue que Josquin Deprès.

D'après F.-J. Fétis.

DE PRETERE (*Guillaume*), écrivain ecclésiastique, né à Bruxelles en 1578 et décédé à Anvers le 11 novembre 1626. Il entra dans la compagnie de Jésus au noviciat de Tournai et passa la plus grande partie de sa vie à Anvers. Pendant vingt ans, il dirigea trois congrégations de la sainte Vierge et en établit lui-même deux nouvelles : l'une, pour des jeunes gens, et l'autre, pour des magistrats, des ecclésiastiques et des gentilshommes. Par son zèle et ses prières, il ramena aussi plusieurs hérétiques à la foi catholique, entre autres le comte Philippe de Mansfeld, qui se distingua, de son temps, dans la guerre d'Allemagne. Epuisé par les travaux du saint ministère, De Pretere mourut, à Anvers, d'une maladie contagieuse qu'il avait contractée en visitant les soldats. Il a laissé les ouvrages suivants : 1. *Handtboexken der Societeyt oft Broederschap van de H. Maeghet Maria, inghestelt in de Societeyt Jesu.* Antwerpen, 1611; vol. in-16. Une nouvelle édition de cet opuscule, revue et corrigée par l'auteur, parut à Anvers, en 1620, chez Henri Aertssens; vol. in-16 de 408 pages. — 2. *Examen voor eene generaele biechte.* Antwerpen; vol. in-16. — 3. *Het gheestelyck Paradys der godtvruchtighe Liedekens.* Antwerpen, 1619; vol. in-12. — 4. *Onse Lieve Vrouwe Ghetyden nae 't Roomsch ghebruyck, van nieuws in 't duyts overgeset.* Antwerpen, H. Verdussen, 1643; vol. in-16 de 192 pages, réimprimé plusieurs fois dans la suite. — 5. *Gheestelyck remedie in de besmettelycke sieckten.* Antwerpen, 1624; vol. in-16, réimprimé en 1625 et 1636. — 6. *Méditations sur la passion, distribuées pour trois carêmes,* en flamand. Ce dernier travail n'a pas été publié. Le P. De Pretere soigna également l'édition des deux ouvrages suivants : (a *Den Bloem-hof der kerckelicker ceremonien . . . . door P. J. David, priester der Societeyt Jesu.* 'T Handtwerpen, Jan Cnobbaert, 1622; vol. in-8°. — (b *Catechismus ofte christelycke Leeringhe gedeylt in vyf deelen.* Antwerpen, 1623; vol. in-12°.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires,* éd. in-fol., I, p. 150. — De Backer, *Écrivains de la Compagnie de Jésus,* éd. in-fol., II, col. 2167. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens et crescens,* VII, p. 153. — *Graf en gedenkschriften der provincie Antwerpen,* V, p. 244.

DE PUYDT (*Jean-Ambroise*), médecin et fonctionnaire, naquit à Poperinghe le 14 novembre 1758 et mourut à Mons le 24 août 1836. Il eut une existence des plus accidentées et des plus tourmentées. Entré dans la carrière médicale et reçu docteur à Louvain le 12 avril 1788, il exerça d'abord sa profession dans sa ville natale. A l'époque de la révolution brabançonne, il se rangea du parti de Vonck, et devint suspect au congrès, qui le fit arrêter, saisir ses papiers et traduire devant les états de la West-Flandre. Etant parvenu à s'échapper, il se rendit à Dunkerque dans la famille de sa femme, Thérèse Jossaer, et bientôt il accepta, de la part des réfugiés, la mission dangereuse d'aller s'entendre en leur nom avec l'assemblée de la Collace de Gand, pour déterminer le pays à traiter avec la France. Il était trop tard : déjà la Belgique avait été obligée de se rendre à l'armée impériale. De Puydt revint se fixer dans sa ville natale, et lors de l'occupation française, en 1792, ses sympathies pour la France faillirent lui coûter la vie. Il quitta alors Poperinghe, se rendit à Bruxelles, et fut nommé médecin en chef de l'armée de Belgique. Lorsque les débris de cette armée furent, en 1793, incorporés dans

[illegible] française, on lui confia le poste [illegible] de l'armée du [illegible] avec 250 livres d'appointement [illegible] puis le quartier général ayant [illegible] à Bailleul, les représentants du [illegible] le prièrent de faire partie de la [illegible] de la ville. En 1794, il fut [illegible] d'organiser les hôpitaux à Anvers, [illegible] à Bruges et c'est dans cette ville qu'il termina la première phase de sa carrière, en abandonnant l'état militaire et la médecine.

En 1796, il accepta le poste de commissaire du gouvernement près de l'administration municipale de Bruges, et cumula, provisoirement, ses nouvelles fonctions avec le service des hôpitaux. Il occupa pendant un an, avec la plus grande prudence, cette position délicate de commissaire et fut, au bout de ce temps, nommé, sur sa demande, conservateur des hypothèques à Tournai; presque en même temps on lui confia les fonctions d'administrateur municipal, qu'il remplit jusqu'en messidor an VII, époque à laquelle il fut créé commissaire central du département.

Le sénateur Lambrechts, ancien professeur de Louvain, devenu ministre de la justice, et qui le connaissait, voulut le pousser dans une nouvelle carrière, en le nommant, le 16 nivôse an VI, accusateur public près du tribunal du département de la Lys; mais De Puydt refusa. Sur ces entrefaites, le 24 germinal de cette même année, sans qu'il l'eût désiré ou demandé, il fut élu, à Bruges, membre du conseil des Cinq-Cents par une assemblée électorale scissionnaire; mais l'élection fut annulée, et le 14 messidor an VII, un arrêté du Directoire le mit à la tête du département de Jemmapes en qualité de commissaire central. Ses premiers actes furent de faire relâcher les prêtres détenus, et d'arrêter la vente des domaines nationaux, malgré les ordres et les menaces de l'autorité supérieure. C'est ainsi qu'il sauva de la confiscation une grande partie des biens des maisons de Ligne et d'Arenberg. Après le 18 brumaire, en floréal an VIII, son emploi fut supprimé; il fut remplacé par un

préfet, [illegible] Tournai [illegible] d'appointement [illegible] conseil et [illegible] nistration [illegible] nombreuses [illegible] de préfets. [illegible] mulant ses [illegible] celles de [illegible] Mons. [illegible]

Le nouveau [illegible] Bas, à peine [illegible] teur des [illegible] des contributions [illegible] et lorsque [illegible] il fut, dès le [illegible] verneur du [illegible] provisoire. Il [illegible] « En d'autres [illegible] vernement, [illegible] les fonctions qui [illegible] aujourd'hui, il y [illegible] et des services [illegible] voue. « Lors [illegible] lieu à Mons, il [illegible] arrêter l'effervescence [illegible] dant les quatre [illegible] tête de la province [illegible] services. Le 23 [illegible] accorda sa retraite [illegible] valier de l'ordre [illegible] déjà reçu, quelque [illegible] décoration du Lion [illegible]

Administrateur [illegible] naire dévoué, intègre [illegible] avait su se concilier [illegible] et l'affection de [illegible] sa vie si remplie [illegible] fait le bien là où il [illegible] dant les habitants [illegible] employé, contre les [illegible] tion, contre l'incendie [illegible] et la mort; il préserva [illegible] vastation Poperinghe [illegible] dont il n'avait cependant [illegible] louer.

E. De Puydt, *Biographie* [illegible] *Puydt*, Mons, 1873. — [illegible] 1886.

DE PUYDT (*Remi*), [illegible] et ingénieur, fils du [illegible]

Poperinghe le 3 août 1789, décédé à Schaerbeek le 20 septembre 1844, fit ses humanités à Bruxelles et se rendit ensuite à Paris pour y étudier l'architecture et le génie civil. La marche des événements ne permettait pas alors de réaliser toujours le programme que l'on s'était donné : cédant aux entraînements de l'époque, De Puydt prit du service et fut nommé lieutenant d'infanterie légère (1813), puis capitaine (1814). Il fit les campagnes de Saxe et de Silésie, fut blessé de deux coups de baïonnette à Bautzen, d'un coup de lance dans une rencontre en 1813 et démissionné en 1815. Rendu à la vie civile, De Puydt exerça les fonctions de receveur des droits et accises à Wiltz (Luxembourg). Mais bientôt il quitta ces fonctions modestes, pour s'adonner exclusivement aux études et aux travaux vers lesquels l'entraînaient ses aptitudes : l'architecture et les travaux publics. De 1819 à 1830, l'arrondissement de Charleroi et la ville de Mons furent, par ses soins, dotés de maisons communales, de maisons d'écoles, d'hospices, de prisons, de casernes, de ponts et de routes.

Au début de la révolution qui sépara la Belgique de la Hollande, De Puydt fut appelé au commandement de la garde civique de Mons, puis nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées, fonctions qu'il échangea contre celles de lieutenant-colonel du génie (23 juin 1831). Il fut investi, en cette qualité, du commandement en chef du génie de l'armée (1831); assista au siége d'Anvers fait par l'armée française (1832), puis obtint le grade de colonel (1837) et siégea à la chambre des représentants depuis 1833 jusqu'en 1841.

Le nombre des projets de travaux publics conçus, étudiés et en partie exécutés par le colonel De Puydt est considérable et atteste, tout à la fois, sa haute intelligence et son habileté incontestées comme ingénieur.

Nous allons en donner une analyse rapide :

1° *La canalisation de la Sambre* sur une étendue de plus de vingt lieues, entreprise immense dont Remi De Puydt dirigea tous les travaux d'art et de terrassement (1825).

2° *Le canal de Meuse et Moselle* et ses embranchements, le plus vaste projet de travaux publics qui ait été entrepris en Belgique à cette époque, devait mettre tout le centre du pays, c'est-à-dire, les vallées de l'Ourthe et de la Sure, les Flandres, Anvers et les districts industriels de Charleroi en communication avec le Rhin, donner un essor vigoureux au commerce et à l'industrie en ouvrant une voie facile d'écoulement et d'échange; porter la fertilisation sur la zone immense du sol schisteux qui sépare les terrains calcaires de l'Ourthe inférieure des terrains de gypse de la basse Sure. « Le roi Guillaume », dit Vifquin dans son ouvrage sur les voies navigables en Belgique, « se passionna pour cette « entreprise et la soutint de son influence « royale et des capitaux de sa famille. » Les travaux, commencés en 1827, furent interrompus par les événements de 1830 qui, en déplaçant les intérêts et même les frontières, rendirent désormais irréalisable l'exécution de ces travaux dans leur ensemble.

On pourra se faire une idée générale de leur importance par ces données : la longueur totale du tronc principal était de 262,972 mètres; un bateau parti de Liége devait s'élever à la hauteur de 381 m. 59 c. en franchissant 118 écluses; traverser un bief de partage de 5,370 m. en souterrain sur 2,528 m.; enfin redescendre 306 m. 64 c., jusqu'à la Moselle, au moyen de 97 écluses.

3° *La canalisation de la Meuse.* Dès 1826, Remi De Puydt avait démontré l'immense bienfait qui résulterait pour le commerce et pour l'industrie de l'exécution de ce travail. La Meuse, disait-il, qui est non-seulement le tronc principal de la navigation de la moitié de la Belgique, mais aussi la grande ligne de communication entre la France et la Hollande, la Meuse reçoit dans son cours des rivières canalisées et des canaux, mais le lien entre tous ces cours d'eau est en quelque sorte annihilé par sa navigation propre. Il démontrait la pos-

[illegible] travail en traitant la ques-
[illegible] et moyen de sup-
[illegible] l'usage d'un système pénal
[illegible] enfin, par des calculs
[illegible] que la dépense serait lar-
[illegible] produirait un revenu avantageux.

[illegible] De Puydt avait à combattre des préjugés invétérés et à lutter contre des intérêts particuliers, qui trouvèrent de puissants appuis chez des personnes influentes; il ne put vaincre une opposition continue, persévérante, à l'exécution de ses projets, et la canalisation de la Meuse fut ajournée.

4° Canal dans l'Entre-Sambre et Meuse. Ce travail, proposé en 1829, consistait en un tronc navigable composé de l'Heure et de l'Hermeton avec embranchement sur Chimay et Couvin et en diverses branches de chemins de fer par les vallées affluentes, pour rattacher au tronc principal les terrains à minerai et les établissements les plus importants. Par ce moyen, disait De Puydt, on abaisserait le prix de fabrication en diminuant notablement le prix des transports et on permettrait à nos établissements métallurgiques de soutenir avantageusement la lutte avec les fers anglais.

Les événements de 1830 arrêtèrent la réalisation de ce projet, qui fut reproduit, en 1837, sous la forme d'un chemin de fer, aujourd'hui en pleine exploitation.

5° *Canal de Mons à Alost.* Le projet de ce canal rentrait dans le plan d'ensemble conçu par De Puydt, car il ouvrait au commerce et à l'industrie de Mons le marché des Flandres, de la Hollande et de la mer. Diverses circonstances en ont empêché la réalisation.

6° *Canal de Mons à la Sambre.*

7° *Communications pour ouvrir vers Mons et la Sambre des débouchés aux charbons du centre.*

Dans la pensée de R. De Puydt, ces travaux avaient pour but d'appeler les nombreux bassins houillers du Hainaut à exploiter tous les marchés de l'intérieur et de l'extérieur; réaliser cette pensée, c'était évidemment agir dans le sens des intérêts généraux et tendre à les satis-

[illegible] faire [illegible]
[illegible] jusqu'à [illegible]
[illegible] canal de [illegible]

En [illegible]
[illegible] était, [illegible]
le chemin [illegible]
du système [illegible]
Mieulx [illegible]
que la [illegible]
première [illegible]
pas, il [illegible]
les avoir [illegible]
fâité [illegible]
tait un [illegible]
dustrie qu'[illegible]
canal, dont [illegible]
construction [illegible]
dominait [illegible]
doter le [illegible]
velles : il avait [illegible]
province il n'y [illegible]
que 1,150 m. [illegible]
tandis que la [illegible]
le Hainaut 3,496. [illegible]
réalisation de [illegible]
Société des Ardennes [illegible]
chambre, dont il [illegible]
de loi autorisant [illegible]
lions (1838); [illegible]
efforts et à [illegible]
où l'établissement [illegible]
fut décrété, la [illegible]
subside de 3 millions [illegible]
le Luxembourg de [illegible]
l'avantage de possé[illegible]
dont la construction [illegible]
paraissait impossible. [illegible]
en toute vérité qu'[illegible]
les travaux qui ont [illegible]
de cette province est [illegible]
à l'initiative de De Puydt.

La réputation de [illegible]
R. De Puydt le signala [illegible]
l'attention du souverain [illegible]
sions spéciales. Le roi [illegible]
trouvé intéressé dans [illegible]
percement de l'isthme de [illegible]
la concession avait été [illegible]
compagnie hollandaise, [illegible]
De Puydt de se rendre [illegible]
pour examiner cette [illegible]

[illegible] événements de 1830 arrêtè[illegible] de ce projet, mais De [illegible] fait l'objet de ses études, [illegible] on a vu reparaître son nom [illegible] techniques et des [illegible] les différents tracés [illegible]

[illegible] lorsqu'il fut question d'un [illegible] belge dans l'État de Gua[illegible] Léopold Ier, rendant hom[illegible] des aptitudes de De [illegible] pour négociateur et [illegible] de cette importante af[illegible] compatriote, non-seulement [illegible] gouvernement de Guatemala [illegible] la colonisation pro[illegible] il traça, dans une série de [illegible] ligne de conduite à suivre [illegible] indispensables qui [illegible] lui, amener la réussite [illegible]. Ses conseils ne furent [illegible] pas suivis et l'affaire [illegible] désastre.

[illegible] rapide que nous venons [illegible] travaux de De Puydt suf[illegible] l'élévation des vues [illegible] du coup d'œil de celui [illegible]. Avant 1830, les tra[illegible] n'avaient pas pris l'essor [illegible] depuis. Aujourd'hui [illegible] les plus téméraires, un [illegible] les Alpes, un tunnel [illegible], des câbles qui relient [illegible], sont acceptées d'emblée [illegible] public, qui ne doute plus de [illegible] faire alors l'éducation de [illegible] public et rassurer les ca[illegible] qui refusaient de s'en[illegible] apprendre à l'un et aux [illegible] résolûment dans les [illegible] du progrès. Il fallait enfin [illegible] initiateur. Il y avait donc [illegible] à créer de toutes [illegible] de travaux d'une [illegible], et d'en poursuivre, [illegible], la pénible réalisation. [illegible] n'est pas parvenu à faire [illegible] projets, mais il est à [illegible] toutes les voies de com[illegible] projetées par lui ont été [illegible] exécutées aussitôt que le [illegible] donné après 1830. Elles [illegible] quelquefois, il est vrai, sous une autre forme, [illegible] se transformant en chemins de fer, [illegible] l'idée-mère restait debout, puisque [illegible] besoins d'échange, entre les points de consommation que De Puydt [illegible] évertué toute sa vie à signaler, [illegible] vaient leur légitime satisfaction. [illegible] satisfactions, De Puydt les avait [illegible] ment ambitionnées et vaillamment poursuivies au détriment de sa fortune personnelle, à travers mille obstacles, avec le talent, le dévouement et l'activité qui composaient sa nature d'élite.

Les circonstances n'ont pas offert au colonel De Puydt l'occasion de se signaler comme ingénieur militaire. Nous nous bornons à constater qu'ayant été chargé de suivre, tous les jours et dans tous ses détails, les travaux de l'armée française assiégeant, en 1832, la citadelle d'Anvers, il fit de ce siége une relation critique, fort intéressante, dont le ministre de la guerre, le lieutenant général baron Evain, n'a pas permis la publication.

On a vu que le colonel De Puydt avait siégé à la chambre des représentants. Il y représenta d'abord l'arrondissement de Mons et, plus tard, celui de Diekirch qui fut compris, en 1839, dans le territoire cédé à la Hollande. Dans le courant de sa carrière parlementaire, le colonel De Puydt prit une part active aux plus importantes discussions et se montra toujours soucieux du bien-être du soldat et jaloux du prestige et de la dignité de l'officier. Il fut chargé de rédiger de nombreux rapports dont quelques-uns sont fort remarquables; notamment celui relatif à la création de l'école militaire, et ceux qui concernent les lois sur l'avancement et les pensions militaires. C'est à son initiative que l'on doit l'établissement de la carte du pays par le dépôt de la guerre et l'indemnité de première mise allouée aux sous-lieutenants nouvellement nommés. Rappelons aussi qu'au moment où il fut question de régler la séparation de la Belgique et de la Hollande, il prononça un remarquable discours; il y déplorait avec autant d'éloquence que d'indignation l'abandon de

[illegible] luxembourgeois et pourvoit [illegible] à la résistance en Hollande, quelles que fussent les forces [illegible] de la Hollande, des Belges [illegible] leurs foyers et leurs familles [illegible] valeur.

Le colonel De Puydt était décoré de [illegible] de fer et de l'ordre de Léopold. — Le colonel De Puydt a publié de nombreux mémoires, presque tous dans le but de vulgariser ses projets de travaux publics. Voici les titres des plus importants :

Mémoire sur le défrichement des forêts en Belgique. 1836. — *Mémoire sur le canal de Meuse et Moselle.* 1831. — *Mémoire sur la canalisation de la Sambre.* 1834. — *Rapport sur l'emploi des troupes aux travaux publics.* 1836, travail important, où l'auteur rend compte de la mission qu'il avait reçue d'aller examiner en France les routes stratégiques exécutées par la troupe, afin de pouvoir juger s'il serait avantageux d'employer nos soldats à des travaux de l'espèce. — *Mémoire sur le chemin de fer de Charleroi à la Meuse.* 1837. — *Mémoire sur le chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse.* 1837. — *Mémoire sur la Société des Ardennes; Considérations sur différentes communications dans la province de Luxembourg.* 1837. — *Rapport sur le canal de Mons à la Sambre.* 1840. — *Mémorial de l'officier du génie.* 1841, Liége, 8 vol. in-8°.

Général baron Guillaume.

Vifquin. *Des voies navigables en Belgique.* — Archives de la guerre. — Mémoires publiés par De Puydt. — *Annales parlementaires.* — Renseignements de famille.

DE RAEDT (*Corneille*), dit RHETIUS, né à Ypres dans la première moitié du XVIe siècle, mort dans l'exil à Wesel vers 1590, se distingua comme homme et comme écrivain politique. Dès 1566 il figure au nombre des bourgeois notables de sa ville natale qui réclament du magistrat l'introduction des prêches calvinistes. L'année suivante, il doit fuir d'Anvers, où il avait jugé à propos d'aller s'établir, et le conseil des troubles ne tarde point à le frapper d'une sentence de confiscation des biens et de bannissement perpétuel. Il va droit à [illegible] civil et [illegible] Les [illegible] ville une [illegible] devint [illegible] plus [illegible] 1568, comme [illegible] Wesel, [illegible] gration [illegible] ans plus tard, [illegible] à la journée [illegible] cause des [illegible] réfugiés dans [illegible] pays environ[illegible] de ce voyage [illegible] Là il s'entend [illegible] quelques autres [illegible] flamands pour [illegible] troubles des Pays-[illegible] grande sensation. [illegible] doute qu'on [illegible] de pouvoir opposer [illegible] viniste à l'Allemag[illegible] donner la main, [illegible] tion, aux réformés [illegible] et des Pays-Bas. De Raedt revient [illegible] compatriotes l'[illegible] le consistoire réformé [illegible] au synode tenu [illegible] Il était sans doute [illegible] Georges De Raedt, [illegible] d'André De Raedt, [illegible] d'Ypres, également [illegible] pour cause d'hérésie.

Archives générales du [illegible] *troubles*, v. CXI, f° XII. — [illegible] *Acta inter Angl. et Belg.* [illegible] 's Gravesande, *Tweehonderd* [illegible] enz., p. 234. — Janssens, [illegible] *lingen van Yperen in Engeland*.

DE RAEDT (*Georges*) [illegible] RIUS, ministre réformé [illegible] mand, né à Neuve-[illegible] vers 1535, mort dans [illegible] visita à Ypres les écoles [illegible] sager de la ville (stadsm[illegible] 1566, l'ancien moine [illegible] ses prédications champê[illegible] ordonna à De Raedt de [illegible] de suivre la foule et de [illegible] exact de tout ce qu'il [illegible] entendu. Il revint les [illegible] déclaré suspect et perdit [illegible]

se rangea alors parmi les consistoriaux, dont le chef, à ce moment-là, était un certain Charles Ryckewaert de Neuve-Eglise. Il est probable qu'il passa avec lui en Angleterre et se fixa pour un temps à Norwich, où s'était formée une colonie d'artisans flamands. En 1574, nous le retrouvons à Flessingue en qualité de recteur de l'école latine. Quatre ans plus tard, le 1er décembre 1578, il fut appelé par le synode à desservir comme pasteur les villages zélandais de Kapelle et de Biezelinge. Il passa en la même qualité en 1583, à Yerseke, autre localité du plat pays de Zuid-Beveland, et de 1587 jusqu'à sa mort, il résida presque constamment à Hoedekenskerk. Les services qu'il avait rendus dans l'enseignement public, la considération dont il jouissait parmi ses collègues, et dans tout le pays de Zélande, lui eussent certainement valu de meilleurs emplois si son extrême modestie ne l'eût empêché d'accepter les offres favorables qui lui furent faites. C'était, en outre, un homme d'une instruction solide et d'un excellent caractère. On lui doit une traduction flamande du Résumé de l'*Institution chrétienne* de Jean Calvin, qu'il dédia au magistrat de Flessingue. Le titre porte la date de 1594 et la signature suivante : Joris De Raedt, van Nieukerke. Les trois premières initiales de cette signature se rencontrant sur le titre d'une traduction flamande de la célèbre *Histoire de l'inquisition d'Espagne* de Montanus, imprimée, à ce qu'il paraît, en 1569 à Norwich, en Angleterre, au moment où notre personnage s'y trouvait, nous avons cru devoir lui attribuer ce travail. C.-A. Rahlenbeek.

W. Te Water, *Kort Verhaal der Reformatie van Zeeland* Middelb. 1766, p. 289 et 301. — Le même, *Tweede Eeuwf. van de vryh. te Vlissingen*, p 37 *der byd* — Vrolickhert, *Levensbeschryving van alle de hervormde leeraren van Vlissingen*, enz. 1758, p. 3, 139, 337, 338.— *Bulletin du bibliophile belge*, 1865, 3e liv. — H.-G. Janssens, *De Hervormde Vlugtelingen van Yperen in Engeland, uit de Bydragen*, enz., *van Zeeuwsch Vlaenderen*, p. 86 et 87.

DE RAEVE (*Thomas*), chirurgien, chroniqueur et romancier, né à Ypres dans le XVIe siècle et y décédé en 1605. Il a laissé une chronique indiquée, tantôt sous le titre de *Ypersche beschryving*, tantôt sous celui de *Chronyke van de stad van Ypre;* cet ouvrage est intéressant surtout pour la période des troubles politiques et religieux du XVIe siècle. L'auteur y a annoté, jour par jour, les événements qui se passèrent sous ses yeux et ceux qui parvinrent à sa connaissance. Il rédigeait la nuit la relation des faits recueillis pendant le jour, et cachait son manuscrit dans une cavité pratiquée dans l'épaisseur d'une poutre de sa maison, afin de le soustraire aux perquisitions des hérétiques ou iconoclastes. On doit à De Raeve la conservation du roman yprois du *Cheval Malegys* (*het Malegys peerdekin*). Il a, en outre, intercalé dans ses écrits plusieurs autres romans du même genre. La chronique de De Raeve a été reproduite et continuée par un nommé Ramaut, quelque peu poëte et maître d'école à Ypres, qui y décéda en 1781; elle est restée inédite, mais il en existe des copies, tant dans la bibliothèque publique communale à Ypres, que dans celles de quelques amateurs d'histoire dans la même ville.

Aug. Vander Meersch.

Piron, *Levensbeschryvingen*, byvoegsel. — Gheldolf, *Histoire de la Flandre*, t. V.

DE RAM (*Jean*), imprimeur anversois, qui vécut dans la seconde moitié du XVIIIe siècle; il est l'auteur d'un *Dictionnaire latin* modelé sur celui de Robert Etienne et d'un *Dictionnaire latin espagnol*. Il mourut en 1795.

Émile Varenbergh.

Delvenne, *Biogr. des Pays-Bas*. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

DE RAM (*Pierre-François-Xavier*), né à Louvain, le 2 septembre 1804, d'une ancienne et honorable famille de Zélande, mort dans cette ville, le 14 novembre 1865. Orphelin au sortir de l'enfance, il fut recueilli par son aïeul paternel, docteur en médecine à Lierre, homme modeste, mais profondément instruit, qui lui enseigna, pendant deux années, de 1815 à 1817, les langues grecque et latine. Il entra ensuite au petit séminaire de Malines, où il termina ses humanités, à dix-sept ans, avec le plus éclatant succès. Il éprouva

[illegible] des hésitations et des doutes sur le [illegible] de l'état qu'il devait embrasser, [illegible] pendant quelques mois, il fréquenta [illegible] de la faculté de philosophie de [illegible] de Louvain. Mais ces incer[illegible] sur sa vocation réelle eurent [illegible] un terme. Au commence[illegible] de l'année suivante, il entra au [illegible] archiépiscopal, où le prince de Méan lui donna l'onction sacerdotale, le 19 mars 1827.

Le vénérable primat de Belgique n'avait pas attendu jusque-là pour mettre à profit les facultés précoces et les aptitudes exceptionnelles du jeune De Ram. Celui-ci n'était pas encore dans les ordres, lorsqu'il fut nommé, à dix-neuf ans, professeur de poésie au petit séminaire dont il avait à peine abandonné les bancs. Il s'acquittait de ces fonctions délicates avec une rare distinction, tout en continuant ses études ecclésiastiques, quand la politique religieuse de Guillaume Ier vint, à juste titre, alarmer le clergé belge. Plein d'énergie et d'ardeur, profondément dévoué au drapeau qu'il avait librement choisi, le jeune De Ram, âgé seulement de vingt ans, fut l'un des premiers à prendre place dans les rangs d'une nombreuse phalange d'hommes d'élite, qui s'étaient levés pour mettre le caractère et les droits de la nation à l'abri d'empiétements d'un autre âge. En 1824, il fit réimprimer à Malines les *Opuscules théologico-philosophiques* de l'abbé De Feller, qui lutta si vigoureusement contre l'esprit dominateur et tracassier de la bureaucratie autrichienne. La même année, il commença la publication d'une édition belge des savants opuscules où l'ex-jésuite Laurent Veith, en revendiquant les droits du sacerdoce, en justifiant les traditions de l'Église, en réfutant le système ecclésiastique et politique d'Edmond Richer, semblait avoir combattu par anticipation les exigences surannées de l'administration hollandaise. A la plupart de ces petits traités le jeune professeur avait ajouté des avis, des notices, des explications et des documents destinés à renforcer les principes et à justifier les prévisions de leurs

auteurs. [illegible]
son propre [illegible]
inédites de [illegible]
sieurs [illegible]
à l'*Ami de la* [illegible]
morial, à la [illegible]
surtout à l'[illegible]
imprimé d'abord [illegible]
à Louvain. [illegible]

Après la [illegible]
naires et des [illegible]
arrêtés royaux [illegible]
devenu archiviste [illegible]
la lutte contre les [illegible]
liques de l'administration [illegible]
avec un zèle et un [illegible]
contemporains [illegible]
En 1827, il [illegible]
de M. Guillaume [illegible]
Saint-Pierre à [illegible]
flamande dirigée [illegible]
lége philosophique [illegible]
lequel Guillaume [illegible]
en plus sur les [illegible]
venait de ressusciter [illegible]
du siècle passé. [illegible]
tard, il fit réimprimer [illegible]
Van Espen, de [illegible]
notes et une dissertation [illegible]
opuscules *de Jure* [illegible]
Stockmans. En 1828, [illegible]
à Louvain un écrit de [illegible]
dirigé contre la doctrine [illegible]
il prit part à la [illegible]
l'*Antifebronius* [illegible]
ajouta une excellente [illegible]
de l'auteur, le P. [illegible]
commencement de 1829, [illegible]
à Bruxelles un livre [illegible]
Govaerti Opuscula [illegible]
trinam de placeto regio, [illegible]
tantia monumenta [illegible]
Le jeune prêtre [illegible]
grande partie, avec des [illegible]
tées; mais, comme le [illegible]
observer l'un de ses [illegible]
« vieux ouvrages datant [illegible]
« valaient beaucoup [illegible]
« constance que tout [illegible]
« Après les avoir lus, [illegible]
« hameau belge, on [illegible]
« protestantiser le pays [illegible]
« risme et le joséphisme [illegible]

« servir de pont et ménager le passage. « On comprenait que Van Espen et « consorts, c'était le gouvernement hollandais; et comme ces anciens ennemis de l'indépendance de l'Église « avaient perdu leur cause aux yeux du « peuple catholique, les ministres du « roi, en paraissant sous leur manteau, « avaient le grand désavantage de « vouloir faire revivre une cause perdue (1). »

Le catholicisme était menacé d'un autre danger. Après le siècle glorieux d'Albert et d'Isabelle, sous les dominations successives de l'Espagne, de l'Autriche et de la France, la culture intellectuelle des populations flamandes avait été incroyablement négligée, et, en plein XIXe siècle, elles en étaient réduites à se servir de vieux livres imprimés en caractères gothiques dans les dernières années de la période espagnole. Une association formée à Amsterdam, sous le titre de *Tot nut van t'algemeen*, avait habilement profité de cette déplorable situation pour répandre dans nos provinces une multitude d'écrits où le dogme protestant, voilé avec adresse, faisait une guerre incessante aux doctrines, aux traditions et à la discipline de l'Eglise catholique. Ici encore l'abbé De Ram, simple sous-diacre dans la hiérarchie religieuse, fut l'un des premiers à apercevoir le péril et à chercher le remède. En 1825, une association pour la publication de livres religieux en langue flamande se constitua à Malines. Le futur recteur de l'Université catholique y entra et fournit pour sa part, en quatre volumes, les Vies des saints des Pays-Bas (*Levens der voornaemste Heiligen en roemweerdige persoonen der Nederlanden*), dont deux éditions furent promptement épuisées, quoique chacune d'elles eût été tirée à des milliers d'exemplaires.

Animé d'une ardeur toujours croissante, il entreprit, immédiatement après, dans le même ordre d'idées, la publication d'une nouvelle édition française des *Vies des saints* de Butler et de Godescard, en vingt volumes in-8°. Indépendamment des détails nouveaux que lui avaient fournis ses propres recherches ou qu'il avait puisés dans les travaux des évêques Rœss et Weis sur l'hagiographie allemande, De Ram compléta l'œuvre de l'auteur anglais par de nombreuses et importantes additions sur les saints belges, tirées de la collection des Bollandistes, des *Acta Sanctorum Belgii* de Ghesquière, des *Natales Sanctorum Belgii* de Molanus et de l'ouvrage flamand du P. Smet sur les saints des Pays-Bas. Aussi l'édition belge, quoiqu'elle eût été réimprimée à Paris, à Lyon et à Besançon, se trouva-t-elle rapidement épuisée.

Vers la même époque, il conçut le plan et livra au public les deux premiers volumes d'une œuvre immense, à la fois religieuse et historique, qui sera toujours l'un de ses principaux titres de gloire.

M. Van de Velde, bibliothécaire de l'ancienne université de Louvain, avait formé le projet de publier, sous le titre de *Synodicon Belgii*, une vaste collection historique, destinée à contenir, outre les principales ordonnances épiscopales, les actes de tous les conciles provinciaux et les décisions de tous les synodes diocésains célébrés, depuis le concile de Trente, dans les provinces ecclésiastiques de Malines, d'Utrecht et de Cambrai. L'invasion des armées françaises et les bouleversements qui en furent la conséquence ne lui avaient pas permis de réaliser ce louable dessein. Il s'était borné à faire paraître la nomenclature des documents qu'il se proposait d'insérer dans son recueil, avec une courte notice sur les évêques et un récit très-abrégé des principaux événements accomplis dans chaque diocèse depuis le XVIe siècle.

Devenu propriétaire des pièces réunies par cet estimable savant, le jeune abbé De Ram prit le parti de les publier, après avoir, à son tour, soigneusement exploré les archives des divers diocèses et tous les recueils historiques imprimés depuis la réforme. En 1828-1829 paru-

(1) Le R. P. De Buck, *M. de Ram, recteur de l'Université de Louvain*, p. 6, Paris, 1865.

[illegible] volumes in-8°, [illegible] l'archevêché de Malines, [illegible] qu'on doit à [illegible] plus tard, [illegible] [illegible] la source [illegible] l'histoire ecclésiastique de nos [illegible] depuis Philippe II. Le jeune [illegible] s'était pas contenté, comme [illegible] de publier une riche collec[illegible] documents historiques formée [illegible] docteur Jos. de Velde : il y avait [illegible] un nombre considérable de renseignements et de documents dus à ses [illegible] recherches.

L'année suivante, l'abbé De Ram fit paraître une publication périodique, le *Nouveau Conservateur belge*, destiné à mettre sous les yeux de nos compatriotes les principaux articles des Revues catholiques françaises et allemandes. Imprimés à Louvain, de 1830 à 1835, les cahiers se composent de onze volumes, qui conservent encore aujourd'hui un véritable intérêt scientifique.

En 1830, après la réorganisation des petits séminaires, De Ram, tout en conservant ses fonctions d'archiviste, reprit sa place dans les rangs du corps professoral de Malines. Il était chargé de l'enseignement de la philosophie et de la langue grecque, lorsque la révolution de Septembre vint brusquement le surprendre au milieu de ses travaux de prédilection. Quoiqu'il n'eût pas désiré la révolution, il la vit venir sans regret et s'efforça de la faire tourner à l'avantage de l'indépendance et de la liberté de l'Église catholique. Repoussant, avec une modestie sincère, l'offre d'un siége au congrès, qui lui fut faite par un grand nombre d'électeurs influents du district de Malines, il profita de sa position auprès du prince-archevêque de Méan, pour déterminer ce prélat, vénérable mais timide, à prendre l'attitude à la fois habile et loyale qui lui valut tant d'éloges. L'abbé De Ram fut le rédacteur principal de la mémorable pétition que notre immortelle assemblée constituante reçut le 14 décembre 1830, et dans laquelle le primat de Belgique, renonçant à tous les priviléges du passé, déclara se contenter, pour l'Église,

[illegible] [illegible] [illegible] [

la fin de 1830, il publia le plan d'une œuvre considérable, dont il avait conçu l'idée en travaillant à la rédaction du *Synodicon Belgicum*. Ce n'était rien moins que le cadre parfaitement combiné d'une *Belgica sacra*, exécutée dans les plus larges proportions. Il se choisit cette fois un collaborateur, l'abbé Bax; mais, par malheur, à mesure qu'ils avançaient dans leurs investigations, de nouveaux horizons s'ouvraient, et des difficultés imprévues surgissaient pour ainsi dire à chaque pas. M. Bax se découragea, et son collaborateur, absorbé par d'autres travaux, se vit forcé d'ajourner indéfiniment la réalisation de son vaste projet.

Après 1830, M. De Ram, promu, comme nous l'avons dit, à la chaire de philosophie du petit séminaire de Malines, se livra à de nouvelles études et composa, à l'usage de ses élèves, un *Manuel d'histoire de la philosophie ancienne, depuis l'origine des temps historiques jusqu'à la naissance de Jésus-Christ*. Mais ce livre qui, sans être une œuvre hors ligne, se distingue par des qualités estimables, n'était pas encore publié, lorsque son auteur fut chargé, au séminaire archiépiscopal, de l'important enseignement du droit canon et de l'histoire ecclésiastique. Il remplissait brillamment cette dernière fonction, en même temps que celle d'examinateur synodal, quand les évêques belges, sur la proposition de Mgr Van Bommel, prirent, en 1833, la résolution de fonder une université catholique.

L'abbé De Ram, qui n'avait pas encore accompli sa trentième année, devint le premier recteur de cette grande institution religieuse et scientifique, fondée à Malines, en 1834, et transférée, l'année suivante, à Louvain. Depuis lors jusqu'à la veille de son décès, c'est-à-dire, pendant une longue période de trente années, il se voua de toutes ses forces au développement et à la prospérité de l'Université, avec un zèle soutenu, une intelligence rare et une incomparable activité. Il y consacra toute son existence, avec une abnégation de ses intérêts personnels, une persévérance, un courage et un dévouement auxquels ses adversaires eux-mêmes ont été forcés de rendre hommage. Pour énumérer tous les services qu'il rendit dans la longue période de ses fonctions rectorales, on devrait faire l'histoire complète de l'Université elle-même, tellement l'homme s'était identifié avec son œuvre.

Les amis de l'abbé De Ram avaient craint que, par suite de l'étendue et de l'importance de ces fonctions nouvelles, il ne fût forcé de renoncer aux travaux littéraires. Ils furent bientôt détrompés.

Appelé, le 22 juillet 1834, à faire partie de la commission royale d'histoire, De Ram en fut, pendant plus de trente années, l'un des membres les plus actifs et les plus distingués. Les limites qui nous sont tracées ne nous permettent pas d'énumérer et, moins encore, d'analyser les nombreux et importants travaux qu'il publia en qualité de membre de cette commission. Nous nous bornerons à citer les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége sous les princes-évêques Louis de Bourgogne et Jean de Horne* (1844); la *Chronique des ducs de Brabant d'Edmond de Dynter* (1854-1860), et l'*Histoire de Louvain de Jean Molanus* (1860-1861). « Il suffit, comme « l'a dit M. Gachard, de lire ces volumes pour se faire une idée de la « science de M. De Ram, de la sûreté « de sa critique, de la solidité de son « jugement. Ce sont des morceaux qui « resteront comme de beaux monuments « de notre histoire littéraire (1). » Il ne se contentait pas, en effet, de reproduire le texte des chroniques confiées à ses soins : il les enrichissait d'introductions savantes, de dissertations sur la valeur des monuments, de pièces inédites qu'il avait découvertes dans les archives, de notes historiques et critiques sur les faits affirmés dans le texte. Au moment où la mort vint le surprendre avant l'heure, il s'occupait encore de trois ouvrages importants qu'il faisait marcher de front avec cette indomptable énergie qui ne l'abandonna jamais : le

(1) Discours prononcé aux funérailles de M. de Ram.

[illegible] de l'abbaye de Cambron, qu'il [illegible] tiré des archives de l'archevêché [illegible] Malines; le *Corpus chronicorum* [illegible] *Brabantiæ*, collection de chroniques secondaires, destinée à servir de [illegible] à l'œuvre magistrale d'Edmond de Dynter, et l'*Histoire générale et diplomatique de l'Université de Louvain*, pour laquelle il avait laborieusement réuni un nombre immense de documents de toute nature.

M. De Ram se fit une position non moins élevée au sein de l'Académie royale de Belgique, dont il était membre titulaire depuis le 15 décembre 1837. Ses collègues, appréciant son rare mérite, lui donnèrent constamment des témoignages non équivoques de leur confiante et affectueuse estime. Membre de la commission administrative, de la commission des finances, de la commission de présentation de candidats aux places vacantes, de la commission de la *Biographie nationale*, il fut élu quatre fois directeur de la classe des lettres, en 1850, en 1854, en 1857 et en 1860. Il avait, en outre, rempli les fonctions de président de l'Académie pour l'année 1857.

Les écrits qu'il fit insérer dans les recueils académiques sont moins nombreux que ceux qu'il mit au jour comme membre de la commission royale d'histoire. Les Mémoires qu'il communiqua à la classe des lettres sont au nombre de huit, dont quatre se trouvent en rapport direct avec les annales de l'ancienne Université de Louvain. Les autres sont consacrés à d'intéressantes recherches sur les souverains et le tiers état du duché de Brabant. En y jetant un coup d'œil même superficiel, on aperçoit immédiatement l'étendue de la science et la perspicacité de la critique de leur auteur. Un de ces Mémoires, intitulé *Notice sur les sceaux des comtes de Louvain et des ducs de Brabant*, se rattache à une mission très-flatteuse qui fut confiée à l'abbé De Ram le 4 mars 1836. La constitution avait adopté pour armes du royaume « le lion belgique avec la « légende : l'*Union fait la force* »; mais, comme aucun acte du gouverne-

[illegible]
ce lion, [illegible]
à le [illegible]
la légende, [illegible]
une [illegible]
avis motivé [illegible]
venait de [illegible]
national. [illegible]
De Ram [illegible]
approfondi[illegible]
souverains [illegible]
nous avons [illegible]
partie le [illegible]

Les mêmes [illegible]
les notices [illegible]
plume infatigable [illegible]
mensuel de l'Académie [illegible]
à côté d'une foule [illegible]
plus d'une révélation [illegible]
hommes et les [illegible]
franchissait ici [illegible]
historiques, pour [illegible]
aussi variées que [illegible]
sur la catégorie [illegible]
jugements, sur [illegible]
Dante, sur les phénomènes [illegible]
ques annotés par [illegible]
les phénomènes [illegible]
nambulisme, sur [illegible]
nelle dans ses rapports [illegible]
gieux des coupables [illegible]
l'ancien culte germanique [illegible]
Bas, sur une foule [illegible]
attestent l'étendue [illegible]
même temps que sa [illegible]
à rester au courant de [illegible]
qui préoccupaient ses [illegible]

A tous ces travaux [illegible]
importants, on doit [illegible]
que De Ram prononçait [illegible]
nités universitaires. [illegible]
surtout quand il devait [illegible]
role dans les promotions [illegible]
faculté de théologie, il [illegible]
thème la glorification [illegible]
sonnages célèbres de l'illustre [illegible]
bançonne. Dans les [illegible]
l'année 1847, il fit ainsi [illegible]
les théologiens de Louvain [illegible]
été mêlés aux luttes des [illegible]
siècles, et son discours, [illegible]
noble et élégante simplicité [illegible]
une véritable sensation [illegible]

[illegible] de Bruges, d'Ypres, de Bois-le-[illegible] et de Enremonde; mais, tout en [illegible] aux vastes recherches que [illegible] ces utiles publications, il [illegible] le temps de se livrer à d'autres [illegible] d'une importance réelle. Son [illegible] rapport sur les œuvres des [illegible] modernes et sa belle édition de Mohanus appartiennent à cette période de son existence. Un peu plus tard, en 1863, il se chargea de la direction d'un recueil mensuel, les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, que venaient de fonder trois jeunes prêtres doués d'une remarquable aptitude pour la recherche des documents religieux encore enfouis dans nos archives. En 1864, il publia une intéressante notice sur la situation financière et administrative des établissements académiques de Louvain au XVIe siècle. La même année, il fit paraître le premier volume de son *Hagiographie nationale*, œuvre d'un mérite transcendant, où la philosophie morale, la théologie, l'histoire et l'archéologie se prêtent un mutuel appui. Sa dernière publication fut un recueil de *Notes historiques et iconographiques sur les martyrs de Gorcum qui avaient fait leurs études à l'Université de Louvain*. Par une coïncidence heureuse, qui atteste admirablement l'unité de sa vie si bien remplie, ses premières et ses dernières études eurent ainsi pour objet, à trente-sept années de distance, la gloire des héros du christianisme.

Dans la préface de son avant-dernier volume, il avait écrit ces lignes : « Nous « avons l'espoir que Dieu, dans sa « bonté, nous permettra de conduire à « bonne fin la publication de l'*Hagio-* « *graphie nationale*. » Cette espérance ne devait pas se réaliser. Sous les apparences d'une santé robuste, l'éminent recteur de Louvain portait le germe d'un mal qui, se développant avec la rapidité de la foudre, l'emporta brusquement, le 14 mai 1865, après une agonie de quelques minutes.

Indépendamment d'un grand nombre de notices, de rapports et de documents insérés dans les Bulletins de l'Académie royale et dans ceux de la commission royale [illegible] ou [illegible]

Opuscules [illegible] *Feller*. [illegible] *logue* [illegible] *solennis* [illegible] *ab origine* [illegible] *vaniensis* [illegible] M. Bax). [illegible] Nouvelle [illegible] sur l'Écriture [illegible] pape, le [illegible] 1824-1826; [illegible] *poetis graecis*. [illegible] *Notice sur M.* [illegible] *titulaire du* [illegible] *lines* (Avec la [illegible] mans, curé de [illegible] Anvers, 1826; [illegible] *bezonderheden* [illegible] *van Voltaire*, [illegible] *byvoegsel*, *gevolgt* [illegible] *rigting van Z.* [illegible] *Troyes*, *raekende* [illegible] *boeken*, *en* [illegible] *lige werken van* [illegible] (Traduction de l'[illegible] rel). Malines, 1826; [illegible] *van de voornaemste* [illegible] *dige persoonen der* [illegible] 1827; 4 vol. in-12. [illegible] *eenen Godsdienstoriend* [illegible] *philosophicum* (Avec la [illegible] M. Huysmans). La [illegible] les *Bydragen* du *Godsdienst* [illegible] Sage Ten Brouck. Cet [illegible] en français, a paru à [illegible] in-8o. — Le *Nouveau* [illegible] *recueil historique*, *philosophique* [illegible] *raire*. Ibid., 1830-1833 [illegible] — *Acta Zeg. Bernardi* [illegible] *Backhusius*, *avec des* [illegible] *tation sur les opuscules* [illegible] *rum*, *etc.*, *attribués au* [illegible] *Stockmans*. Malines, 18[illegible] Ibid., nouvelle édition [illegible] même année. — *Nouvelles* [illegible] *Quæstiones concursus* [illegible] 1745 *à* 1797, *avec la* [illegible] *examinateurs synodaux*. [illegible] in-8o. — *Petri Govaerti* [illegible] *sus Espenii doctrinam* [illegible] *aliaque hunc spectantia* [illegible]

antehac inedita. Bruxelles, 1830; in-12°. — Edition d'un écrit de Feller contre Febronius, Louvain, 1829, in-8°, et de l'*Essai sur le principe générateur des constitutions politiques et des autres institutions humaines, par le comte de Maistre*. Ibid., 1830; in-8°. — Notice nécrologique (en latin) de S. A. S. le prince de Méan, archevêque de Malines. Ibid., 1831. — Notice (en latin) sur les écrits du père Fr.-Antoine Zaccaria; en tête du 1er vol. de l'*Anti-Febronius*, réimprimé à Louvain, en 1829. — Nouvelle édition des Vies des Saints, de Butler. Louvain, 1828-1835; 20 volumes in-8°. Deuxième édition du même ouvrage, Bruxelles, 1846-1850; 7 volumes grand in-8°. — *Notice sur saint Servais, premier évêque de Tongres, suivie de remarques sur le prétendu concile de Cologne et sur l'histoire de l'évêque Euphratas*. Louvain, 1829; in-8°. Bruxelles 1847; in-12. — *Considérations sur la liberté religieuse, par un Unioniste*. Louvain, novembre 1830; in-8°. Ecrit composé en collaboration de l'évêque de Liége, Mgr Van Bommel. — *Kalendarium ex pervetusto codice ms. abbatiæ Munsterbilsiensis*. (Dans les *Vorzüglichsten Denkwürdigkeiten der christ-katholischen kirche*. T. XV, p. 64). Mayence, 1831; in-8°. — *De lege et officiis, seu philosophiæ moralis elementa* (Abrégé de l'ouvrage de Léoni, publié en collaboration de M. le professeur Ubaghs). Liége, 1831; in-12. — *Remarques critiques sur l'histoire de saint Willibrord, archevêque des Frisons; trad. de l'allem. du Dr Binterim*. Louvain, 1831; in-8°. — *Traité des fêtes mobiles, jeûnes et autres observances annuelles de l'Église catholique, d'après l'ouvrage d'Alban Butler*. Édition considérablement augmentée, pour faire suite aux Vies des Saints. Louvain, 1833; 2 vol. in-8° — *Historia philosophiæ a mundi incunabulis usque ad Salvatoris adventum, hodierno discentium usui accommodata*. Louvain, 1832, in-8°; ibid., nouvelle édition, 1834. — *Dissertation sur les martyrologes, traduite de l'allemand du Dr Binterim, avec un appendice du traducteur sur le manuscrit du martyrologe d'Usuard et sur la continuation des Acta Sanctorum Belgii de Ghesquière*. Louvain, 1835; in-8°. — *De la mort des persécuteurs de l'Église, par Lactance, avec la traduction de l'abbé Godescard et le texte latin, suivis de notes et d'une dissertation de Ruinard sur les actes des martyrs et l'histoire des persécutions*. Louvain, 1835; in-8°, et dans le dernier volume de Butler, éditions de Louvain et de Bruxelles. — *Lettre inédite de M. Van Gils, président du séminaire de Bois-le-Duc, sur les sentiments de l'ancienne faculté de théologie de Louvain, par rapport à la déclaration gallicane de* 1682. Louvain, 1835; in-8°. — *Dissertation sur les actes des martyrs, traduite de l'allemand du Dr Binterim*. Louvain, 1836; in-8°. — *Synodicon Belgicum, sive Acta omnium ecclesiarum Belgii a celebrato concilio Tridentino, usque ad concordatum anni* 1801. Les tomes I et II renferment les actes de l'archevêché de Malines, 1828-1829; le t. IV, les actes de l'évêché de Gand, ibid., 1839; le t. III, les actes de l'évêché d'Anvers. Louvain, 1858. Toute la collection devait former 7 ou 8 volumes in-4°. — *Oratio quam die IV mensis novembris* 1834, *in æde metropolitana Mechliniensi habuit P. F. X. De Ram, SS. can. prof. et rector univ. cath., quum illustrissimus ac reverendissimus Engelbertus, archiepiscopus Mechliensis et primas Belgii, oblatu solemni ritu missæ sacrificio, Universitatem catholicam inauguraret. Accedunt monumenta ad Universitatis constitutionem spectantia*. Louvain, 1834; in-8°.—Annuaire de l'Université catholique de Louvain. Ibid., 1837-1865; 29 vol. in-18. — *Fragments d'anciennes poésies en langue romane*. Bruxelles, 1837 (*Bull. de la Com. roy. d'histoire*). — Fragments des sermons de Maurice de Sully, évêque de Paris. Bruxelles, 1838 (mêmes Bull.). — *Discours prononcé sur la tombe de M. le professeur Van Esschen*. Louvain, 1838, in-8°. — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 22 *mars* 1839, *après le service funèbre célébré en l'église primaire de Saint-Pierre, pour le repos de l'âme de M. Charles-Joseph Windischman, professeur ordinaire d'anatomie*. Louvain,

1839; in-8°. — *Mémoire sur la nonciature de Pierre Vander Vorst, évêque d'Acqui, en Allemagne et dans les Pays-Bas, en* 1536-1537 (*Nouv. Mém. de l'Acad. roy. de Brux.*, 1839). — *Quelques mots sur l'Université de Louvain.* Bruxelles, 1840; in-8°. — *Observations d'un Louvaniste sur une brochure ayant pour titre : Quelques mots sur la demande de subside adressée au conseil provincial du Brabant par l'Université de Bruxelles et par la ville de Louvain; par un ami de l'Université de Bruxelles.* Louvain, 1840, in-8°. — *Quelques mots sur la proposition de MM. Brabant et Dubus, tendant à déclarer l'Université catholique de Louvain personne civile.* Bruxelles, 1841, in-8°. — *Discours prononcé sur la tombe de M. Antoine-Gérard Ernst, professeur ordinaire à la faculté de droit et ancien ministre de la justice.* Louvain, 1841. — *Adriani Heylen Commentarius de origine Tertii Status, populum repræsentantis in comitiis Ordinum Brabantiæ; avec une introduction et des notes* (*Mém. cour. de l'Acad. roy.*, 1841-1843). — *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique, et spécialement les docteurs de l'Université de Louvain, ont prise au concile de Trente* (*Nouv. Mém. de l'Acad. roy.* 1841). — *Disquisitio de dogmatica declaratione a theologis Lovaniensibus anno* 1544 *edita* (*Nouv. Mém.* ibid.). — *Réflexions concernant le projet de loi sur l'enseignement supérieur* (Actes de la chambre des représentants du 2 août 1842). — *Notice sur M. le professeur Busen.* Louvain 1842; in-8°. — *Discours prononcé au cimetière de l'abbaye de Parc-lez-Louvain, le* 10 *octobre* 1842, *sur la tombe de M. Jean-Gérard-Joseph Ernst, professeur ordinaire à la faculté de droit.* Louvain, 1842; in-8°. — *Subsidia ad illustrandam veterem et recentiorem Belgii topographiam.* Bruxelles, 1842-1843 (*Bull. de la comm. roy. d'histoire*). — *Particularités sur le séjour d'Erasme à Bâle.* Bruxelles, 1842 (*Bull. de la comm. roy. d'hist.*). — *Notice sur les rapports d'Érasme avec Damien de Goës, et sur son secrétaire Lambert Coomans, de Turnhout* (*Ibid.*). — *Note sur l'importance que les chroniqueurs attachent aux phénomènes atmosphériques* (*Ibid.*). — *Note sur l'utilité d'une statistique criminelle dans ses rapports avec les principes religieux.* (*Ibid.*). — *Documents relatifs à la bataille de Montlhéry.* (*Ibid.*). — *Notice sur une statuette trouvée à Casterlé.* Bruxelles, 1844 (*Bull. de l'Acad. roy.*). — *Documents relatifs à l'organisation de l'Université catholique de Louvain.* Bruxelles, 1844; in-8°. — *Disquisitio historica de iis quæ contra Lutherum Lovanienses Theologi egerunt anno* 1519 (*Nouv. Mém. de l'Acad. roy.*, 1843). — *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain* (*Nouv. Mém.*, 1845). — *Exposition sommaire du plan d'un ouvrage sur l'histoire ecclésiastique du pays, intitulé Belgica sacra.* Bruxelles 1845 (*Bull. de la com. roy. d'hist.*). — *De laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi efferri possunt oratio, quam die* 26 *mensis julii* 1847 *habuit P. F. X. De Ram, rector univ. cath. in oppido Lovaniensi, quum viros eruditissimos Henricum Joannem Feye, SS. Canonum doctorem, et Carolum de Bliek, S. Theologiæ doctorem, more majorum renunciaret.* Louvain, 1847; in-8°. — *Pétition adressée au sénat concernant le projet de loi sur l'enseignement supérieur.* Bruxelles, 1849; in-8°. — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 1er *février* 1850, *après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Marien Verhoeven, professeur ordinaire de droit canon à la faculté de théologie.* Louvain, 1850; in-8°. — *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et leurs sépultures à Nivelles,* 976-1450. Bruxelles, 1851 (*Mém. de l'Acad. roy. de Brux.*). — *Notice sur les sceaux des comtes de Louvain et des ducs de Brabant,* 976-1430 (*Ibid.*). — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 14 *juillet* 1851, *après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Arnould-Pierre Tits, professeur ordinaire de théologie.* Louvain, 1851; in-8°. — *Discours prononcé à Isque, le* 18 *juin* 1853, *à l'occasion de l'inauguration du monument consacré à la mémoire de Juste Lipse.* Louvain, 1853; in-8°. — *Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain.* Bruxelles, 1854. — *Discours prononcé*

à la salle des promotions, le 25 *octobre* 1854, *après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Th. B. Waterkeyn, professeur ordinaire à la faculté des sciences et vice-recteur de l'Université.* Louvain, 1854; in-8°. — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 26 *octobre* 1854, *après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Dumonceau, professeur ordinaire à la faculté de droit.* Louvain, 1854; in-8°. — *Hagiographie belge.* — *Notice sur le B. Albéron I, évêque de Liége* (*Revue catholique* du 15 mars 1854). — *Notice sur saint Adelard, abbé de Corbie en Picardie* (*Revue catholique* du 15 février 1856). — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 25 *octobre* 1855, *après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Crahay, professeur ordinaire à la faculté des sciences.* Louvain, 1855; in-8°. — *Venerabilis Nicolai Esschii vita et opuscula ascetica.* Louvain, 1858; in-12. — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 8 *novembre* 1858, *après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Van Oyen, professeur ordinaire à la faculté des sciences.* Louvain, 1858; in-8°. — *Le Niveau des études universitaires* (Lettre à M. A. Dechamps, membre de la chambre des représentants). Louvain, 1857; in-8°. — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 20 *janvier* 1860, *après le service funèbre pour le repos de l'âme de M. Delfortrie, président du collége de Marie-Thérèse.* Louvain, 1860; in-8°. — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 5 *novembre* 1861, *après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Quirini, professeur ordinaire à la faculté de droit.* Louvain, 1861; in-8°. — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 5 *novembre* 1862, *après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Van den Broeck, professeur ordinaire à la faculté de théologie.* Louvain, 1862; in-8°. — *Inscription latine pour le monument du comte Félix de Mérode.* 1 feuille in-4°. — *Notice sur la vie et les écrits de Léonard Lessius*, S. J. Louvain, 1859; in-8°. — *La Biographie nationale. Discours destiné à être prononcé à la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le* 15 *mai* 1861. Louvain, 1861; in-8°. — *Rapport fait à la Commission royale d'histoire sur les travaux des modernes Bollandistes.* Bruxelles, 1861 (*Bull. de la comm. roy. d'histoire*). — *Discours prononcé à la salle des promotions, le* 28 *janvier* 1863, *après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Jean Mœller, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres.* Louvain, 1863; in-8°. — *Discours prononcé à la salle des promotions le* 27 *février* 1863, *après le service funèbre célébré pour le repos de l'âme de M. Martens, professeur ordinaire à la faculté des sciences.* Louvain, 1863; in-8°. — *Hagiographie nationale. Vie des saints et des personnes d'une éminente piété qui ont vécu dans les anciennes provinces belges.* Tome Ier, Louvain, 1864; in-8°. — *Notice sur la situation financière et administrative des établissements académiques de Louvain en* 1559. Louvain, 1864; in-8°. — *Notes historiques et iconographiques sur les martyrs de Gorcum, qui ont fait leurs études à l'Université de Louvain.* Louvain, 1865; in-8°.

J.-J. Thonissen.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique pour 1866. — Le P. de Buck, *M. de Ram, recteur magnifique de l'Université de Louvain.* Paris, 1865. — *Annuaires de l'Université catholique de Louvain,* 1837-1866. — Thonissen, *Rapport sécularie sur les travaux de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique,* Bruxelles, 1872.

DE RAMMELEIRE (*Gillis*), poëte flamand de la fin du XVe siècle. C'est un des rares écrivains de la chambre des *Fonteynisten* de Gand dont il subsiste des vers. Les comptes de la ville constatent que De Rammeleire, doyen de la Rhétorique de la Fontaine en 1516, présida à des fêtes publiques. On connaît un *Testament* poétique qu'il composa à l'âge de soixante-douze ans. C'est une véritable ballade ou *refereijn* adressée, selon l'usage, au *Prinche* de la chambre souveraine (*De Fonteyne*) de Gand. Chacune des strophes se termine par un proverbe qui en résume, éloquemment, l'idée. L'ensemble de la pièce atteste, tout à la fois, un cœur généreux et un écrivain de bon goût. Son style simple et populaire, pur de

[illegible] contraste avec l'emploi et [illegible] de la plupart de ses [illegible] Il y a de la finesse et, en même [illegible] de la gravité dans ses vers :

[illegible]

« Je ne veux plus révéler la malice du peuple; la mienne est pour moi la principale et la plus lourde à porter. Sans les péchés, il n'y aurait pas ici de résistance. Si chacun voulait soigner ses propres plaies, on arriverait bien à plaire à Dieu en ce bas monde. »

Le vénérable rédacteur (*stoldere*) de ce testament moral regrette toutefois que l'âge et la maladie l'empêchent de faire mieux. Sa devise de rhétoricien était : « *Tuder, 't stater sterp.* (*Qui s'y frotte trouve la pointe.*) J. Stecher.

Ph. Blommaert, *De Nederduitsche Schryvers van Gent* (bl. 84). — *Vaderlandsch Museum*, IV, 444. — Mone, *Übersicht*, 294. — *Belgisch Museum*, X, 391.

DE REBREVE (*Nicolas*) ou **REBREVIUS**, écrivain ecclésiastique, né à Ath le 10 octobre 1565 et décédé à Lille vers 1620, entra, jeune encore, dans les ordres sacrés. Après avoir terminé une partie de ses études dans les Pays-Bas, il se rendit à Rome, où il prit le doctorat en théologie, fut admis dans la cour romaine et promu au grade de protonotaire apostolique. Il passa dans la ville éternelle les dernières années du XVIe siècle. Revenu dans sa patrie, il devint chanoine théologal du chapitre de Saint-Pierre à Lille, et enseigna, en cette qualité, la théologie et les livres saints aux jeunes clercs attachés à cette église. On a de lui plusieurs ouvrages : 1° *Orationes panegyricæ duæ theologicæ de B. V. Maria et una alia de juventutis institutione et litterarum studiis*. Bruxellæ, 1598; vol. in-4° de VIII-64 pages. — 2° *Oratio, panegyrica quarta, de pace seu relatio deliberativa de concordia principum christianorum*. Bruxellis, 1598; vol. in-4° de 16 pages. — 3° *Tractatus de utilitate lecturæ theologicæ in ecclesiis metropolitanis, cathedralibus, collegiat. et*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] prince de Parme se fut [illegible] en 1584, il accorda aux [illegible] qui ne voulaient pas se con- [illegible] années pour régler leurs [illegible] affaires avant d'émigrer [illegible] à l'étranger. De Rekenare, [illegible] élevé dans le calvinisme, [illegible] à Gautier Manilius [illegible] Amsterdam. Dès 1589, il [illegible] recteur du collége. Ses [illegible] on voit un spécimen dans [illegible] *Illustrata Revii* (p. 544), le [illegible] avec un grand nombre [illegible] tels que Franciscus Nan- [illegible], Petrus Bertius de Beve- [illegible] Van der Linden et Daniel [illegible] Celui-ci, étant son compa- [illegible] chez lui à Amsterdam [illegible] son Théocrite. Cette [illegible] le sujet d'une des plus [illegible] latines de Heinsius. De [illegible] Rekenarius, comme on [illegible] vers 1620 à l'*Illuster school* [illegible] (E. Schotel, *Illuster* [illegible], Utrecht, 1857), en [illegible] *recteur*. Sa devise de poëte [illegible] l'usage, une allusion à son [illegible] : *Elk zij zijn selfs rekenare* [illegible] soit son propre comptable). [illegible] le cite avec éloge dans [illegible] poëtes gantois, placée en [illegible] de J. Van Lumene [illegible]. J. Stecher.

[illegible], *De Nederduistche Schrijvers* [illegible], 484. — Piron. — Œttinger. — [illegible] van Vaernewyck (dernière édi- [illegible] Haeghen, *Bibliographie gantoise* [illegible] VII, 3).

[illegible] (*Jacques*), écrivain [illegible], né à Malines, vers 1602, [illegible] avril 1675. Il fit d'excel- [illegible] à l'Université de Louvain, [illegible] 1621, la première place à [illegible] générale des quatre col- [illegible] la philosophie et entra, [illegible], dans l'ordre des Récol- [illegible], il fut chargé d'enseigner [illegible] son couvent. Plusieurs [illegible] lui furent ensuite [illegible] trois fois provincial de la [illegible] et commissaire général [illegible] provinces; enfin, en 1672, il [illegible] de religion à Malines, où il mourut. On y voit encore [illegible] taphe consacré à sa mémoire.

Le P. Roverius ayant publié [illegible] *Annales capucinorum*, les PP. [illegible] ordonnèrent, dans leur chapitre [illegible] tenu à Vittoria le 27 juin 1648, que l'ouvrage fût examiné et réfuté, s'il contenait des assertions [illegible] contre leur ordre. On confia cette mission à Jacques De Ridder, et à quelques autres religieux, et pour s'acquitter de sa tâche, il publia : *Speculum apologeticum Fratrum Minorum ordinis sancti Francisci, qui observantes sunt et vocantur.... Oppositum Annalibus capucinorum R. P. Zachariæ Roverii*. Romæ, 1651. — Deux ans après, on en fit une réfutation sous ce titre : *Dilucidatio Speculi apologetici R. P. Jacobi De Ridder, sive propugnaculum Historiæ annalium R. P. Zachariæ Roverii, per Antonium Mariam Galitium*. Ant., 1653, in-4°. Les inquisiteurs romains ayant, de leur côté, remarqué dans le travail du P. De Ridder quelques passages de nature à exciter la susceptibilité des Capucins, il les supprima et fit paraître une nouvelle édition considérablement augmentée de son livre, sous le titre : *Speculum etc., nunc denuo expositum (luci publicæ, oppositumque) Dilucidationi ejusdem Speculi sive Propugnaculo eorumdem Annalium R. P. Antonii Mariæ Galitii*. Antv., 1653, in-4°. Aug. Vander Meersch.

Sanderus, *Chorographia Sacra Brabantiæ*, t. III, p. 158 — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XVII, p. 428.

DE RIES (*Hans*), ministre mennonite, né à Anvers au mois de décembre 1553, mort à Alkmaar le 14 septembre 1638. Dans les écrits contemporains on trouve parfois ce personnage désigné par les noms de De Rees, De Rys, De Rycke ou même Hans Cassier. Dès sa jeunesse, il se détacha des croyances catholiques professées par ses parents et manifesta des sympathies pour la réforme; mais ayant remarqué que dans la croyance nouvelle on distribuait les aumônes sans avoir égard à la condition des individus, et qu'en outre on se rendait en armes aux prêches, contrairement aux préceptes de l'Evangile qui défen-

de verser le sang humain, il se tourna vers le mennonisme, qui lui répugna également par les dissensions et les querelles intestines auxquelles il avait livré. Ayant appris ensuite qu'il existait, dans la Hollande septentrionale, un parti mennonite moins intolérant, il se rendit dans cette contrée et y reçut, en 1576, d'un ministre nommé Simon Michiels, le baptême et le pouvoir de porter la parole dans les assemblées des fidèles.

Revenu à Anvers, il s'y lia d'amitié avec Hans De Bret, autre mennonite, brûlé vif le 5 janvier 1577. De Ries s'exposa maintes fois à être traité de même et le rappelait à ses auditeurs en leur disant que ses habits étaient déjà tout chauds à cause du voisinage des bûchers. Peu après l'exécution de De Bret, il épousa la mère de son ami, et dénoncé à l'inquisition, il eut à peine le temps de se sauver d'Anvers avec sa femme. Il y était caissier chez un négociant italien (emploi qui le fit désigner parfois sous le nom de Hans Cassier); son patron, quoique catholique, le rejoignit et lui fit don d'une somme d'argent assez considérable, qui le mit dès lors à l'abri du besoin. Il put ainsi se réfugier à l'île de Walcheren où il se trouva bientôt à la tête d'une petite communauté; ce prosélytisme porta ombrage aux ministres protestants : ils le firent assigner, avec vingt de ses coreligionnaires le 14 décembre 1579, devant les états de Zélande afin d'y discuter ses croyances avec Jean Gerobulus, ministre calviniste de Flessingue. Au lieu de se rendre à cette convocation, il jugea prudent de quitter le lieu de sa résidence. Sommé de nouveau, il sollicita, le 22 mars 1580, un sauf-conduit du gouverneur de Middelbourg, en fixant les conditions. On le lui refusa et, quelque temps après, il fut saisi, incarcéré, puis relâché sur les instances d'un riche bourgeois de Dordrecht : il alla alors chercher un refuge à Aix-la-Chapelle. Son séjour n'y fut pas long et, après avoir erré quelque temps de ville en ville, il revint dans la Hollande septentrionale, séjour de prédilection des mennonites, mais où la discorde [illegible] coreligion[illegible] peux parmi [illegible] minence : [illegible] les Waterlan[illegible] exaltés, étaient [illegible] réfugiés de la [illegible] niers, habitants [illegible] tendances plus [illegible] autres exaltaient [illegible] répulsion chez [illegible] les catholiques. [illegible] fique par succès [illegible] lement du côté des [illegible] devint l'oracle, et [illegible] pour opérer une [illegible] divers groupes.

Comme on vient de [illegible] était d'un caractère [illegible] des disputes; mais [illegible] une controverse, il [illegible] redouté de ses ad[illegible] cussion, il avait l'art [illegible] de montrer une gra[illegible] le plus souvent il en [illegible]

Fixé, vers l'année [illegible] où se trouvait déjà une [illegible] naute, il la développa [illegible] tant par ses doctrines [illegible] exemplaire. Il se [illegible] sut toujours faire rép[illegible] dre dans son ménage [illegible] de sa seconde femme, [illegible] armateur à Alkmaar, [illegible] fructueusement de la [illegible] tout en continuant le [illegible] teur mennonite.

Comblé des dons de la [illegible] usa au profit de sa [illegible] secourant généreusement [illegible] les malheureux et les [illegible] il prodiguait des soins; [illegible] effet, étudié les sciences [illegible] s'initiant au progrès de la [illegible] un but éminemment chr[illegible] lant jamais accepter aucun [illegible] comme il refusait aussi [illegible] d'émolument pour ses [illegible] teur : agir autrement lui [illegible] traire à l'Évangile. D[illegible] ment très-subtil, il sut [illegible] des hommes capables de [illegible] l'œuvre d'organisation dont [illegible]

nites avaient tant besoin, à cause de la liberté individuelle qui, chez eux, était portée à la dernière limite et d'où résultaient de si ardentes dissensions.

Une profession de foi, formulée par lui et longtemps inédite, ne fut publiée qu'en 1610, après avoir été revue par lui ainsi que par deux de ses collègues. Il composa aussi un recueil de chants religieux et des sermons inspirés par la Bible, qui tous se ressentent de son caractère doux et charitable; ils se distinguent, en outre, par une piquante originalité dans la forme et une heureuse appropriation aux circonstances de l'époque. Chaque fois qu'il prêchait, une foule attentive et pieuse accourait de toutes parts; c'était surtout aux fêtes de Noël qu'une multitude de fidèles se pressait, pendant deux jours, autour de sa chaire. L'enthousiasme qu'il excitait vers la fin de ses jours était si vif, que, lorsqu'il se rendit à Amsterdam, des centaines de personnes s'élancèrent sur ses pas pour voir cet homme respectable, encore survivant, après avoir été témoin oculaire de tant de souffrances et tant de persécutions endurées par ses coreligionnaires. Revenu à Alkmaar, il y mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, après avoir prêché pendant soixante ans.

De Ries passa une grande partie de sa vie à recueillir des matériaux pour écrire l'histoire des croyances et des vicissitudes supportées par ses coreligionnaires et publia, en 1614, un martyrologe des mennonites sous le titre de *Belydt Boeczken*. Il en parut une nouvelle édition, considérablement augmentée, sous le titre de *Martelaer spiegel*, et qui ne vit le jour que vers la fin de la carrière de l'auteur. On lui doit aussi les *Waterlandsche belydenissen*, écrits en 1610, avec Lubbert Gerritsz, et dont il y a plusieurs éditions.

Le livre que De Ries aimait le plus après la Bible : l'*Imitation de Jésus-Christ*, inspira évidemment chacun de ses écrits, et il serait difficile de citer un ouvrage qui s'en rapproche davantage que ses *Instructions paternelles*, rédigées en 1581 et publiées en 1614. Ce petit chef-d'œuvre, divisé en quatre chapitres, traite 1° de l'usage convenable de la parole (*van het rechte gebruyck der Tongen*); 2° de l'avarice (*van de Gierichеyt*); 3° des amis fidèles et infidèles (*van de getrouwe en ongetrouwe vrienden*); 4° de la résignation (*van de Lydsaemheid*). Il est suivi d'un traité non moins remarquable « sur la constance », écrit par De Ries en 1630 et adressé, sous forme d'épître, à une veuve et sa fille. En 1591, il publia, de concert avec Jacques Jansz, un opuscule sur le baptême : *Noodwendighe verantwoordinghe der onderdrukte waerheyt*. Ce traité suscita une vive polémique avec Boeckaert (*Wederleginge eens tractaets van twee Waterlandsche wederdoopsche bisschoppen, Hans De Ries en Jacob Jansz*. Amst. 1597. De Ries riposta par un nouveau traité : *Kort en klaer Bewys dat de 12 Jongeren twee mael zyn gedoopt*. 1597.

Il eut, plus tard, un démêlé plus désagréable avec son confrère Nittert Obbes, à la suite d'un sermon prononcé à Amsterdam en 1624. Obbes fut accusé de socinianisme et destitué. Le dossier de cette dispute se trouve intact dans les archives des mennonites à Amsterdam; un seul volume en a été mis au jour par De Ries; il est intitulé : *Ontdeckinghe der dwalingen in het boeck van Nittert Obbes* : Raech-Besem. Hoorn, 1627. On a encore de lui : *Klaer bewys van de Eeuwigheydt ende Godheyt Jesu-Christi*. La dernière édition s'en trouve, probablement, dans le recueil général des confessions mennonites : *De algemeene Belydenissen der vereenigde vlaamsche, vriesche en hoogduitsche Doopgezinde Gemeente*, enz. Rotterdam, 1739-1740. — Le recueil de chants a pour titre : *Liedboeck inhoudende schriftuiren liederen. vermaen-, claegh-, danck-, kruis-liederen en Psalmen, de welcke gheoeffent ende ghesinghen worden onder de medeleden der ghemeenten Christi*. La première édition parut en 1582 à Rotterdam; les éditions les plus complètes sont de 1604, 1615, 1618, 1624, 1634, 1640, 1643, 1658, 1681, 1700. Aug. Vander Meersch.

Kort verhael van het Leven ende daden van Hans De Ries outste. In de Ryp, 1644.—H. Schyn en Maatschoen, *Geschiedenis dier Christenen, welke Mennoniten genaamd worden*. Amst. 1747,

III, 168. — Crans, *Jaarboekje van de [illegible]*, 1629-1630, p. 145. — [illegible] van Kan, *Geschiedenis der Hoogeschool [illegible]*, Rotterd., ann., 1867, I, p. 46; [illegible]. — Id., *Geschiedenis der Doopgezinden [illegible]*, Groningen, 1842, I, p. 114. — *De werken [illegible] verband gebracht met zijn leven*, [illegible], Van Leeuwe, II, p. 976. — Kobus en Rivecourt, *Nederlandsch huis-raadsboek*, t. II. — [illegible] H., *Nieuw biographisch, anthologisch, [illegible] woordenboek der nederl. dichters*, t. III. — [illegible], *Biographisch woordenboek van nederl. [illegible]*.

DE RIES (*Ignace*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers en 1598, et décédé à Louvain le 29 juin 1656. En 1614, il entra dans la compagnie de Jésus. Après avoir enseigné, successivement, quatre ans les humanités et la rhétorique, deux ans les mathématiques et quatre ans la philosophie, il fut, pendant dix ans, préfet des études et professeur de théologie scolastique au collége de son ordre à Louvain, où il s'opposa courageusement aux erreurs naissantes du jansénisme. Plus tard il dirigea, comme recteur, les colléges d'Ypres et de Louvain, et mourut, dans cette dernière ville, à la suite d'une chute.

On a de lui plusieurs ouvrages théologiques : 1° *Tractatus de creatione mundi seu opere sex dierum*. Viennæ, Wolfg. Schwendimann, 1629; vol. in-12° de 126 pages. — 2° *Positiones sacræ de augustissimo Eucharistiæ sacramento*. Antverpiæ, J. Meursius, 1638; vol. in-fol. de 63 pages, avec de jolis emblèmes dans le texte, une belle planche gravée par Corn. Galle d'après le dessin de Quellin. — 3° *Epistola Joanni Caramuel*. Cette lettre, datée du 15 janvier 1640, se trouve imprimée dans la *Theologia regularis* de Caramuel, éd. de Lyon, Anisson, II, p. 307. — 4° *Theses theologicæ de gratia, libero arbitrio, prædestinatione, etc., in quibus doctrina theologorum societatis Jesu contra Corn. Jansenii Augustinum defenditur*. Antverpiæ, J. Meursius, 1641; vol. in-fol. de VI-124 pages. C'est le premier ouvrage qui parut contre l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres, publié, après la mort de celui-ci, par deux de ses amis Libert Froidmont et Henri Calenus. — 5° *Eximio ac admod. reve-*

rendo D. [illegible] tori... ad [illegible] Caleno, S. [illegible] in-fol. de 4 [illegible] *S. Theologiæ [illegible] nanii, et adnotationibus [illegible] gustinus*, — 6° [illegible] *getica et moralis [illegible] Cornelii [illegible] patronis suis [illegible] graphi Lessii [illegible]* Antverpiæ, J. [illegible] in-fol. de 16 [illegible] prohibées par [illegible] 6 mars et du 1er [illegible] qu'elles traitaient [illegible] grâce en ce moment [illegible] 7° *De Deo uno, trino*, [illegible] lis, Fr. Foppens, 1644; [illegible] 642 pages.

Paquet, *Fasti* [illegible] n° 17668 de la Bibliothèque [illegible] Backer, *Bibliothèque des [illegible] gnie de Jésus*, éd. in-fol., [illegible].

DERKOYE (*Ernest*), théologien et prédicateur [illegible], né à Liége. Il entra [illegible] frères mineurs, devint [illegible] Flandre, fut successivement [illegible] plusieurs couvents et [illegible] charges administratives, [illegible] mourut à Courtrai le [illegible]. On a de lui : *Praxis [illegible] per totius anni menses, [illegible]* Cologne, 1630. — [illegible] *B. Virgine*. Bruges, — [illegible] *Breviarium recollectionis [illegible] diebus anni*, et d'autres [illegible] votion dont la liste se trouve [illegible] pens.

Foppens, *Bibl. belg.* — [illegible] *vingen.*

DE ROOSE (*Arnould*), [illegible] toire et de portrait, né à [illegible] Bruges en 1678 (selon l'[illegible] corporation artistique), [illegible] ces deux villes pendant la [illegible] tié du XVIIe siècle; il était [illegible] cent De Roose, avocat [illegible] de Flandre. En 1663-[illegible] De Roose entreprit un voyage [illegible] en Italie et séjourna [illegible] Rome, à Florence, à Milan, [illegible]

Au mois de novembre 1644, il arriva à Bâle, en Suisse, et dut s'y arrêter assez longtemps, à cause des fièvres qu'il avait contractées en Italie. Logé chez des catholiques, « il put (dit-il dans une lettre écrite à son frère) servir Dieu en paix, bien qu'il eût à soutenir de continuelles disputes contre les partisans de la réforme. » Comme il y avait alors pénurie de peintres à Bâle, son art le fit vivre; néanmoins, le désir de revoir sa patrie, ce désir impérieux chez les artistes flamands, le ramena à Gand en 1665, où il demeura jusqu'à la fin de 1667, après y avoir acquis la maîtrise dans le métier des peintres, sculpteurs et verriers, à la Noël de 1666. L'année suivante, il voulut se remettre à voyager, afin de se soustraire à la passion qu'il éprouvait pour une jeune fille capricieuse, qui le retenait sous un joug insupportable; mais son frère lui conseilla d'aller seulement habiter Bruges. Ayant obtenu dans cette ville la franchise professionnelle, conformément aux statuts de la corporation artistique, il y peignit des portraits et des sujets religieux. Dans un inventaire des tableaux qui ornaient, en 1772, les églises de Bruges (NIEUWEN ALMANACH CURIEUX EN UTIL, GEND, 1772) est cité un *Saint Dominique recevant le rosaire des mains de la Vierge-mère*, de l'oratoire des Frères prêcheurs, tableau que l'on a faussement attribué à Nicolas De Liemaker-Roose. Dans une lettre adressée par Arnould De Roose à son frère, à Gand, le 9 novembre 1667, l'artiste lui annonce, qu'à la demande des PP. Dominicains de Bruges, « il a fait, pour eux, comme échantillon de son talent, l'esquisse du *Saint Dominique*. » D'après les *Ephémérides brugeoises*, de J. Gailliard, ce tableau décora la chapelle de Notre-Dame, au nord de l'entrée du chœur, et servit de pendant à une composition de Jacq. van Oost : *Jésus dans sa gloire*, œuvre à laquelle il ne le cédait guère. L'église couventuelle des Dominicains avait été consacrée en 1662. L'*Obituaire* de la gilde brugeoise de Saint-Luc mentionne, en 1709, le décès du peintre François De Roose et, en 1741, la mort de Nicolas De Roose, *ancien doyen*, qui peignit en 1737 le portrait de l'échevin jubilaire Allaert. Il n'est point dit si ce sont des fils d'Arnould De Roose.

Edm. De Busscher.

DE ROOSE (*Vincent*), jurisconsulte gantois du XVIIe siècle, avocat au conseil de Flandre, substitut de l'officialité de Gand. Il fut un des fondateurs et des premiers présidents de la confrérie de Saint-Yves, instituée en 1677 à l'église Saint-Michel à Gand, et confirmée en 1684. Cette confrérie, composée d'avocats, imposait à ses membres l'obligation de soigner les intérêts des veuves et des orphelins. Pour faire mentir le dicton vulgaire d'après lequel Saint-Yves aurait retiré l'échelle qui aidait les avocats à monter en paradis, De Roose fit des recherches historiques et prouva que plusieurs avocats avaient été déclarés saints ou bienheureux; entre autres Jacques Hessels, président des Reninghen de Flandre, pris le 4 octobre 1577 par les réformés, pendu hors de la ville et dont les restes, exhumés plus tard, furent enterrés solennellement à Saint-Michel. Cette confrérie de Saint-Yves est assez peu connue pour que nous en disions quelques mots. Yves ou Yvon était un avocat du diocèse de Tréguier, en France, canonisé en 1347. Dès cette époque il fut considéré comme le patron des juges et des avocats; en Flandre on lui témoigna beaucoup de dévotion, et au commencement du XVIIe siècle, le conseil de Flandre fit célébrer tous les ans, le jour de la fête de saint Yves, une messe solennelle dans l'église capitulaire de Sainte-Pharaïlde. Le pape Innocent XI, sur la demande de l'ordre, établit, par bulle du 8 janvier 1677, en l'église Saint-Michel, une confrérie sous l'invocation de saint Yves, accordant des indulgences à tous les confrères, entre autres, une indulgence de soixante jours, chaque fois qu'ils assistaient les pauvres ou parvenaient à opérer une réconciliation entre ennemis. En 1733, la confrérie obtint la procédure gratuite, ou *pro Deo*, dans les procès suivis au nom des indigents

[illegible] fonctionna ainsi pendant plus d'un [illegible]. Elle s'acquitta de sa tâche avec [illegible], comme l'attestent le grand nombre de pièces, exploits et actes de procédure portant en tête *pro Deo et Sancto Ivone* qu'on trouve aux archives du conseil de Flandre. Elle subsista jusqu'à l'invasion française et disparut comme le conseil de Flandre lui-même et le reste de nos vieilles institutions. Les archives de la confrérie de Saint-Yves sont aujourd'hui au dépôt des archives communales à Gand. Vincent De Roose a laissé un ouvrage : *Imago veri advocati vitaque ejus moralis et spiritualis una cum regulis privilegiis et indulgentiis pontificiis ac regiis confraternitati S. Yvonis concessis*. Gand, 1687, in-4°.

Émile Varenbergh.

Foppens, II, 1056. — Gaillard, *Bull. acad. roy.*, t. XX, p. 93. — Archives du conseil de Flandre à Gand.

DE ROOTHAESE (*Jean-Liévin*), historien, né à Gand, le 4 mai 1704, mort le 20 janvier 1763. Après avoir terminé ses humanités au collége des PP. Augustins de sa ville natale, il embrassa l'état religieux, devint vicaire en différentes paroisses et fut pourvu, en 1742, de la cure de Belcele (pays de Waes), qu'il desservit jusqu'au jour de sa mort. Paquot cite son épitaphe, et il est à remarquer qu'elle trompe de deux ans sur son âge et de onze jours sur la date de sa mort. De Roothaese s'occupa d'études historiques, ainsi qu'en témoignent quelques-uns de ses opuscules. On peut considérer comme son œuvre principale l'édition, en deux volumes in-8°, des *Gendsche geschiedenissen* du père B. De Jonghe; elle est toute différente de l'édition de 1746, il en a changé la division des matières, l'ordre, et augmenté le texte primitif par d'intéressantes notes, par des extraits des manuscrits de Burgundus et par ceux d'une autre chronique relatant les troubles religieux du XVIe siècle. De Roothaese fut, après De l'Espinoy, l'un des premiers écrivains qui démontrèrent l'erreur commise par les historiens français, lesquels, pour ravaler le rôle politique de l'illustre ruward flamand, Jacques van Artevelde, en [illegible] un brasseur [illegible] extraction [illegible] grande [illegible] ment affilié à [illegible] brasseurs), [illegible] L'ouvrage a été [illegible] chez la veuve de [illegible] deux volumes [illegible] augmentations par [illegible] Sainte-Marie ([illegible] déchaussé, décédé [illegible]

Les biographes [illegible] sur le mérite respectif [illegible] ges : les uns préfèrent [illegible] primitive est préférable [illegible] ment davantage [illegible] dans laquelle l'éditeur [illegible] présenter des vues d'ensemble [illegible] populaire. Quoi qu'il en [illegible] *sche geschiedenissen* peuvent [illegible] consultées avec fruit, [illegible] taine valeur, malgré [illegible] la chronique originale [illegible] Kampenoere ou plutôt [illegible] que l'on doit à M. [illegible] elles contiennent des [illegible] dans d'autres ouvrages [illegible] ciles à compulser.

Paquot, *Mémoires*, t. XIV, [illegible] newyck, *Appendice dans* [illegible] Blommaert, *Nederduitsche* [illegible] — Van Duyse, *Biographie* [illegible] Ferd. Vander Haeghen, *Bibl.* [illegible] —Edm. De Busscher, *Biogr.* [illegible]

DE ROOVERE DE [illegible] (*L. J. A.*), magistrat, [illegible] néalogiste, né à Bruxelles [illegible] mort le 18 juin 1842, [illegible] Napoléon Ier auditeur [illegible] impériale de Hambourg et [illegible] Guillaume Ier des Pays-Bas [illegible] à la cour supérieure de [illegible] 1823, il fut reçu dans l'ordre [illegible] Roosemersch avait réuni une [illegible] collection de diplômes généalogiques [illegible] faisait foi en matière de [illegible] manuscrits du chanoine Hallo [illegible] était possesseur donnaient [illegible] valeur à sa collection. Il a laissé [illegible] nuscrit : *Histoire de la cour* [illegible] *Hambourg*, — une Histoire [illegible] d'appel, depuis cour supérieure [illegible] beaucoup de notes historiques [illegible]

...mourut à Bruxelles et fut ...kerken. Emile Varenbergh.

...ckergoingen.

... (*Herman*), né à Bois... le milieu du XVIe siècle. ...vant l'auteur des *Mémoires* ... boucher, selon d'autres, ... Le prince Guillaume ... par une patente datée du ... 1570, où il se qualifiait ... général de Sa Majesté, de ... lande, Frise et Utrecht, le ... l'effet de se transporter vers ... Gorcum et Worchum, ainsi ... château de Loewestein et de ... en son nom pour le ser... D'après les instructions ... porteur et qu'on trouva sur ... mort, De Ruiter était chargé, ... de tenir la main à ce que ... religion fût prêchée dans ces ... les habitants le requéraient, ... toutefois qu'il fût apporté ... trouble ou empêchement à la ... catholique. Il était autorisé à ... à changer les magistrats et ... faire prêter serment à ceux-ci ... habitants, selon la forme ... etc., etc.

...er, accompagné d'une ving... hommes cachés dans deux bar... rocha, vers la fin du mois de ... 1570, du château de Loewe... près de Gorcum, au confluent ... de la Meuse. Lui et cinq ou ... vinrent à la porte du châ... faisant passer pour des frères ... François, dont ils avaient ... costume et sollicitant à ce ... talité. Introduit dans l'inté... De Ruiter demanda au châtelain ... tenait pour le prince d'Orange ... le duc d'Albe. Le châtelain ... qu'il ne connaissait d'autre ... le roi. Là-dessus De Ruiter ... coup de pistolet qui le blessa, ... compagnons et se rendit ... maître du château. Le ... de Bois-le-Duc, informé de ... envoya des troupes pour ... place. Après une énergique ... la petite garnison fut forcée; De Ruiter, qui s'était retiré dans une salle du réduit, fut tué au milieu ennemis avant d'être vaincu. ... semé de la poudre sur le plancher ... lorsqu'il se sentit blessé, il jeta à ... une mèche allumée; l'explosion ... une partie des assaillants. De ... finit par être massacré; sa tête ... placée sur la porte de Bois-le-Duc, ... face du château de Loewestein.

Général Baron Guillaume.

Motley, *La Révolution des Pays-Bas au XVIe siècle; correspondance de Philippe II*, t. II, p. 165-167. — *Mémoires anonymes*, t. I, p. 98. — *Commentaire de B. de Mendoza*, t. I. — Bor. — Hoofd. — Meteren. — Bentivoglio.

DE RYCKE (*Daniel*), le Vieux, peintre d'histoire, né à Gand, où il florissait en 1462. Il fut élève de Nabur Martins et, de 1462 à 1464, doyen de la corporation des peintres gantois. Il fit de la peinture d'ornementation à Bruges et à Gand et des *portraitures* en 1463. L'Oratoire des Augustins eut de lui, en 1469, un tableau de maître-autel avec des personnages. Il fit, en 1466, des peintures murales au Réfuge de Jean de Bourgogne, à Gand. De Ryke passe pour avoir été un des peintres distingués de son époque; malheureusement ses œuvres furent détruites par les Iconoclastes, et ce qui peut être resté de lui est, sans doute, connu sous un autre nom. Il eut un frère nommé Jean, qui fut élève de Hugo Van der Goes et que l'on cite comme ayant été franc-maître de la corporation des peintres de Gand, en 1482, et juré en 1449 et en 1451. Cette famille, une des plus importantes de la cité gantoise, a fourni aux arts plusieurs artistes habiles dont les plus connus sont ceux que nous citons. Ad. Siret.

DE RYCKE (*Bernard*), peintre d'histoire, né à Courtrai, mort à Anvers en 1589. En 1589-1590, De Ryke fut l'un des quatre jurés-experts appelés à évaluer le *Jugement dernier* que Raphaël Coxcie venait de terminer pour la ville de Gand. Il avait été choisi avec Gilles Mostaert, Martin De Vos et Ambroise Franck. Ce fait, qu'il est impossible de révoquer en doute, ne saurait se concilier avec la mention suivante, qui se

[illegible] consignée aux registres des en-[illegible] de l'église Notre-Dame à [illegible] *item le 3 janvier* (1589) [illegible] *De Rychere IX sec.* » Mais, [illegible] nous, il s'agit d'un homonyme [illegible] mention n'est pas applicable à [illegible] peintre, bien que celui-ci ait fini [illegible] jours à Anvers, ainsi que nous l'apprend Van Mander.

De Rycke fut reçu, en 1561, franc-maître de Saint-Luc à Anvers.

Son exécution était agréable et moelleuse, ainsi qu'en témoignent, entre autres, deux tableaux qui se trouvent à l'église de Saint-Martin, à Courtrai : *Notre Seigneur portant sa croix* et la *Décapitation de saint Mathieu*. Van Mander, en nous apprenant que ces deux tableaux étaient du premier temps de l'artiste et que sa manière s'était changée depuis, laisse à d'autres le soin de juger si elle s'était améliorée.

Ad. Siret.

DE RYCKE (*Guillaume*), DE REYCK ou DE RYKE, peintre d'histoire, de portrait et d'ornements, après avoir été joaillier. Il naquit à Anvers en 1635 et mourut en 1697 à Londres. Dans un opuscule de 1685, de Pierre-François De Smedt, il est traité d'*excellent peintre*, à propos d'un arc de triomphe qu'il peignit pour un jubilé religieux célébré cette année. Il fut reçu franc-maître de Saint-Luc, à Anvers, en 1673-1674. Il est également connu comme graveur. Parmi les portraits peints et gravés par lui, on cite une « Grande pièce où se voit, » à gauche, une dame richement parée, » suivie d'un garçon portant le man- » teau, et d'autres dames; à droite, un » homme barbu, accoudé, tenant des » deux mains un grand livre ouvert : » il est accompagné d'un nombre » d'hommes. *Wilh. de Ryck inv. pinx.* » *et sculp.* 1648, gr. in-folio. » MICHEL HUBER ET J. G. STIMMEL, *Catalogue raisonné du cabinet d'estampes de feu monsieur Winckler, etc.* » Citons également une planche devenue très-rare : *Suzanne surprise par les vieillards*, ainsi qu'une *Sainte Catherine devant ses juges*, grande et riche composition in-fol., gravée en 1648. On connaît encore de lui une [illegible] *Vénus*, [illegible] *et gravé par* [illegible] *peintre et* [illegible] *son cabinet de* [illegible] *Anvers.* [illegible] *br. 8 dm.* [illegible]

DE RYCKE [illegible] Ryck, [illegible] 1637, mort, [illegible] tenant à une [illegible] rent plusieurs [illegible] ne s'est pas [illegible] traitait tout à la [illegible] animaux et le [illegible] avoir séjourné [illegible] et, particulièrement, [illegible] revint à Bruges, [illegible] réception dans la [illegible] tres, où il remplit [illegible] 1671 à 1673. Il [illegible] une grande quantité [illegible] voquèrent chez les [illegible] amateurs, très-nombreux [illegible] dans la ville de Bruges, [illegible] sité et qui popularisèrent [illegible] l'auteur. De Rycke [illegible] disent ses biographes, [illegible] de Van der Cabel : c'est [illegible] Van der Cabel, qui employa [illegible] sement des couleurs d'une [illegible] qualité, n'a laissé que des [illegible] bres, tandis que ceux de De [illegible] lumineux. Celui-ci peignait [illegible] geur, dessinait avec esprit [illegible] facilement. On ne connaît [illegible] vres de De Rycke dans [illegible] publics; celui de Bruges [illegible] dépourvu.

DE RYCKE (*Jacques-Zach*[illegible] né à Bruges en 1723, [illegible] Elève de Mathieu De Visch [illegible] Gaeremyn. Il fut professeur à [illegible] de sa ville natale.

De Rycke peignit l'histoire [illegible] trait. On a de lui un *Saint Luc* [illegible] portrait de Jean van Ryck [illegible] Michel van Coxcie; ces deux [illegible] sont au musée de l'académie de [illegible]

DE RYCKE (*Jean*) ou D[illegible] vain ecclésiastique, né à G[illegible]

[illegible] dans cette ville vers [illegible] à l'ordre des Char- [illegible] fait profession au cou- [illegible] natale. Il ne se distingua [illegible] par une piété exemplaire, [illegible] par des écrits très-nombreux [illegible] sur des matières théolo- [illegible]; en un mot, c'était [illegible] grand talent et d'une [illegible]. Il composa les ouvrages [illegible] inédits :

[illegible] *indulgentiis anni jubilæi;* — [illegible] *pro omnibus religiosis;* [illegible] *participatione missarum;* — [illegible] *sacramentali per quatuor* [illegible]; — 5. *Dialogus mel-* [illegible] *inter et consolatorem;* — [illegible] *capitulares;* — 7. *De pro-* [illegible] *religione vitanda;* — 8. *Quo* [illegible] *non semper conducant* [illegible] *Scripturæ materno idiomate* [illegible] — 9. *Liber diversarum adhor-* [illegible] en forme de lettres; — [illegible] *aliquot;* — et enfin 11. Un [illegible] flamand, *sur la virginité;* et [illegible] autres opuscules.

[illegible] traités, qui témoignent de [illegible] des connaissances et de l'éru- [illegible] De Rycke, étaient conservés [illegible] la Chartreuse de Gand.

E.-H.-J. Reusens.

[illegible] *belgica*, II, p. 629 — Pa- [illegible], éd. in-fol., I, p. 587.

[illegible] (*Josse*), en latin *Justus* [illegible] ou Riquius, érudit et poëte [illegible] Gand le 16 mai 1587, et [illegible] Bologne le 8 décembre 1627. [illegible] de son père avait des armoi- [illegible] sa mère était la fille de Jean [illegible] mathématicien célèbre. Après [illegible] ses premières études dans [illegible] natale, il alla faire sa philoso- [illegible] droit à Douai. Cette dernière [illegible] l'occupa pas beaucoup : les [illegible] eurent seules de l'attrait [illegible] et il s'y adonna tout entier. [illegible] que dix-neuf ans quand [illegible] à Douai ses premiers essais [illegible] En 1606, il fit le voyage [illegible] goût pour les antiquités le [illegible] Rome, où ses connaissances, [illegible] la politesse de ses manières, [illegible] humeur enjouée, lui conci- lièrent l'amitié de [illegible] de plusieurs personnages [illegible]. L'un d'eux, le comte Louis Sarego, l'ad- mit dans sa maison et en fit son lecteur et son bibliothécaire. Après plusieurs années de séjour dans la ville éternelle, De Rycke, trouvant que ses ressources ne lui assuraient pas une existence con- venable, revint dans sa patrie. Il paraît avoir résidé d'abord à Louvain, car plu- sieurs de ses écrits, publiés dans les années 1614 et 1615, sont datés de cette ville; mais, après qu'il eut embrassé l'état ecclésiastique, il fut pourvu d'un canonicat de la cathédrale de Gand. Les dix années qui suivirent son retour aux Pays-Bas forment la période la plus féconde de son activité littéraire. C'est alors que vit le jour son ouvrage sur le Capitole, dédié à la ville de Rome par une inscription en style lapidaire : pu- blication qui lui valut le titre de *citoyen romain*. Le chanoine gantois dut cet honneur à l'influence des amis qu'il avait laissés à Rome et qui l'y firent rappeler en 1624. A peine y était-il retourné de quelque temps que le pape Urbain VIII, à la recommandation du cardinal Scipion Cobellucio, biblio- thécaire du Vatican, le nomma à la chaire d'éloquence à Bologne. De Rycke avait su se créer des titres à la bienveil- lance du souverain pontife et de ce cardinal : plusieurs années auparavant, il avait écrit en vers héroïques l'éloge de Cobellucio, à l'occasion de sa pro- motion au cardinalat, et, tout récem- ment, celui d'Urbain VIII lui-même. Il n'occupa sa chaire que peu de temps : une mort prématurée l'enleva en 1627, dans la quarante et unième année de son âge.

De Rycke a joui de la réputation de bon orateur et de bon poëte. On ne peut plus aujourd'hui contrôler ce juge- ment que par rapport à ses poésies; Sweertius, son contemporain et poëte lui-même, en vante l'élégance, qualité que leur conteste Hofman Peerlkamp. Nous avons lu les pièces que Gruter a insérées dans ses *Deliciæ* (t. IV, p. 6-21) et une partie des vers héroïques publiés par le poëte l'année de son retour à

Rome. L'impression qui nous est restée de cette lecture, c'est que l'opinion de chacun des deux critiques est fondée, mais qu'ils ont eu le tort de la généraliser.

Nous faisons suivre la liste d'un certain nombre seulement de ses ouvrages imprimés, et laissons entièrement de côté ceux dont sa mort a empêché la publication :

1° *Præludia poetica*. Duaci. C. Boscard, 1606, in-4°. — 2° *De laudibus Pauli V, pontificis, Musarum et Gratiarum panegyris*. Romæ, ap. Spadam, 1611, in-4°. Cette pièce est en partie en prose et en partie en vers. — 3° *Odarum sive poematum libri duo*. Lovan., 1614, in-12. — 4° *Panegyris heroica sacro honori et purpuræ Scip. Cobellutii S. R. E. cardinalis creati*. Gandav., Corn. Marius, 1615, in-4°. — 5° *De Capitolio Romano commentarius*, etc. Gandav., ap. Cornel. Marium. Anno christiano 1617; 179 pages in-4°. C'est un ouvrage d'une érudition indigeste dans le goût de l'époque. Il n'a été d'aucune utilité aux savants, qui de nos jours se sont occupés de la topographie de Rome. — 6° *Poematum Selector. lib. VII ad Gerardum Corselium Lovan. Juris Antecessorem*. D'après Paquot, ce recueil, cité par Sanderus comme imprimé, serait le même que Sweertius désigne sous le titre de : *Elegiarum monobiblon, heroicorum, funerum, Sylvarum* libri IV. (Sans indication de date.) — 7° *Orbis felicitas seu pontificatus Urbani VIII*. 1623. C'est l'éloge de ce pape en vers héroïques. — 8° *Heroicorum carminum liber singularis*. Gandavi ap. Judoc. Dooms, 1624, in-4°. — 9° *Parcæ id est epitaphiorum a se conscriptor. libri III*. Gandav., Kerkhov., 1624. — 10° *Oratio in auspiciis professionis publice dicta ad S. P. Q. Bononiensem*. Bononiæ, 1627, in-4°.

J. Roulez.

Sweertius. — Sanderus, *de Gandav. eruditione claris.* — Paquot, *Mém.*, tom. III, p. 188. — Hofman Peerlkamp, *De poet. latin.*, etc., p. 284.

DE RYCKE (*Josse*), missionnaire et écrivain, né à Malines au commencement du XVIe siècle, décédé vers l'année 1565, à Q[illegible] pitale de la r[illegible] appartenait, [illegible] de Boortmeerbeek, [illegible] famille noble [illegible] encore, il avait [illegible] Saint-François dans [illegible] lets, au monastère [illegible] général des Franciscains [illegible] louse en 1533. Il [illegible] évangéliser, à la tête [illegible] Belges, l'Amérique [illegible] découverte ne datait [illegible] d'années. Le jeune [illegible] bientôt et partit [illegible] extraordinaires de [illegible] dans ces contrées lointaines. [illegible] Quito, ville qui, à cette [illegible] partie du royaume du P[illegible] en 1534, les fondements [illegible] de son ordre, qu'il présida [illegible] dien pendant environ [illegible] sa direction, et sur les [illegible] nit lui-même, furent construits [illegible] couvents et plusieurs églises [illegible] différentes parties du [illegible] lui aussi qui importa, le premier [illegible] ce royaume, le froment [illegible] plantes potagères. Dans le [illegible] Franciscains à Quito, on conservait précieusement, naguère encore, [illegible] terre renfermant quelques grains [illegible] précieux blé. On y lisait, [illegible] l'inscription suivante : *Que [illegible] vide n'oublie pas le Seigneur* [illegible] adressée par Ryckius au père [illegible] couvent de Gand, le 13 [illegible] renferme des détails très-[illegible] sur les mœurs et les usages [illegible] viens. Ce document, dont [illegible] se trouvent dans l'*Historia* [illegible] Sedulius, nous fait connaître [illegible] en peu de mots, les travaux [illegible] du père De Rycke. « Je [illegible] « Quito depuis vingt-deux [illegible] « je suis le premier de notre [illegible] « ait habité cette ville. De [illegible] « que j'y ai fondé sont nées [illegible] « autres maisons et toutes les [illegible] « (*custodiæ*) de l'Amérique [illegible] « Depuis que je suis arrivé [illegible] « constamment pour compagnons [illegible] « labeurs apostoliques le père [illegible]

[illegible] Louvain, profès du couvent de [illegible]

E.-H.-J. Reusens.

[illegible] *Bibliotheca belgica*, II, p. 770. — Se[illegible] *seraphica*, éd. d'Anvers, 1613, [illegible] — *Inscriptions funéraires et monu[illegible] la Flandre orientale, ville de Gand*, [illegible], I, p. 242. — De Saint-Ge[illegible] *belges*, I, p. 48 et II, p. 205.

[illegible] (*Pierre*), jurisconsulte, [illegible] au XVIe siècle, mort en Zé[illegible] février 1596. Lorsque éclatè[illegible] troubles de 1566, il exerçait [illegible] ville natale la profession d'avo[illegible] états du pays de Waes lui [illegible] confié la défense de leurs inté[illegible] le titre de pensionnaire. Il [illegible] très-chaud partisan de la ré[illegible] ses coreligionnaires de Gand [illegible] élu membre de leur consistoire. [illegible] cette dernière qualité qu'il se [illegible] à la députation dont le célèbre [illegible] faisait partie, et qui alla à [illegible] trouver le comte Lamoral [illegible], gouverneur de la Flandre, [illegible] décider à promulguer la liberté [illegible]ience. Sa maison à Gand était [illegible] vous préféré des patriotes les [illegible]altés. On y banquetait souvent; [illegible] discourait sur les affaires du jour [illegible] encore. Quand, en 1567, [illegible] du roi d'Espagne fut décidé[illegible] établie en Flandre, De Rycke [illegible] chemin de l'exil. Son procès se [illegible] biens furent confisqués par [illegible] rendue le 15 juillet 1567. Il [illegible] à Wesel, où les bannis des [illegible] se comptaient par milliers, et [illegible], en 1568, comme représen[illegible] consistoire réformé de Gand au [illegible] églises belges sous la croix. [illegible] de ses convictions, la diver[illegible] connaissances et la merveil[illegible] de son esprit le maintin[illegible] grande estime auprès du prince [illegible] et des autres chefs de la révo[illegible] Pays-Bas. Le poëte Jacob [illegible] a pu dire de lui sans la [illegible] hyperbole :

[illegible] ryk in God, in eere en reine zeden.

[illegible] d'Emden, en 1571, comme [illegible] Wesel, il se distingua entre [illegible] virilité de son attitude. S'il [illegible] des tempêtes, il s'entendait aussi à les calmer. Ce fut lui qu'on chargea, en 1573, de pacifier la Hollande septentrionale soulevée contre Thiéri Sonoy, son gouverneur. Il accepta bientôt après du prince d'Orange la charge de bailli de Flessingue. En 1576 il fut l'un des plénipotentiaires envoyés à Gand pour y poser les bases de la célèbre Pacification qui porte dans l'histoire le nom de cette ville. Ses concitoyens, heureux de le revoir et désireux de le retenir au milieu d'eux, lui offrirent une magistrature communale. Il accepta avec empressement. Au bout de quatre ans cependant, Guillaume d'Orange, qui croyait avoir des droits à son dévouement, le rappela auprès de lui pour lui confier des missions en Zélande, à Utrecht et à La Haye. Son fils Lambert fut l'un des auteurs de la relation du siége de Berg-op-Zoom, récemment réimprimée par la société de l'histoire de Belgique. C.-A. Rahlenbeck.

DE RYCKER (*A.*), peintre d'histoire et de portrait qui appartient à l'école flamande, mais dont la biographie est totalement inconnue; tout ce que l'on sait de lui se rattache à quelques-unes de ses œuvres. Il peignit, en 1591, un tableau représentant *le Sauveur en croix entre les larrons : Sainte Marie-Madeleine embrasse les pieds du Christ*. Sur les volets intérieurs étaient figurés les portraits des donateurs, J.-B. Doncker, d'Anvers, et sa femme. Ce triptyque ornait jadis l'église de Saint-Jacques d'Anvers, qui n'en possède plus aujourd'hui que les volets. Au musée de la même ville on voit de notre peintre les portraits de L. Clarys († 1594) et de sa femme Marie Le Batteur († 1586). Les revers du tableau, représentant *La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus, et saint Louis roi de France*, se rattachaient jadis à une *Adoration des Mages*, peinte par Bernard van Orley et qui, après avoir appartenu à la cathédrale d'Anvers, est passée au musée de cette ville.

Le petit nombre de tableaux qui nous restent de De Rycker suffisent cependant pour le ranger parmi les maîtres distingués du XVIe siècle. Ad. Siret.

[illegible] (Pierre-Joseph), poète [illegible], né à Deghem, en 1784, mort à [illegible], le 3 juin 1862. Il était potier de son état, ce qui ne l'empêcha pas de cultiver la poésie; il excellait surtout dans les chansons, et son ami Pierre [illegible] (voir ce nom) les mettait en musique. On en cite une, entre autres, en sept couplets, intitulée *De Bien*, qui resta pendant nombre d'années populaire à Roulers, où l'auteur s'était établi. On mentionne encore une pièce de poésie, intitulée : *Rouwklagt voor Maria Theresia*, qui, en son genre, est un vrai chef-d'œuvre. Toutes ses compositions témoignent de son ardent patriotisme et de son attachement à la religion de ses pères. Il avait pris pour devise : *Niemand Ryker dan De Ryckere.*

Il était depuis 1758 un des membres les plus actifs de la Société de rhétorique *de Zoete herten* de Roulers, auprès de laquelle il remplit plusieurs fonctions honorifiques. Lors de son décès, on réunit en un volume les élégies écrites à cette occasion; elles furent publiées sous le titre de : *Verzameling der Rouwdichten, by het afsterven van Pieter De Ryckere, etc.* Roulers, 1810. L'auteur d'une de ces pièces, intitulée *Weedom*, lui fit l'épitaphe suivante :

IK WAS VAN SLYK GEMAEKT, MET SLYK WON IK MYN BROOD,
IK BEN IN SLYK VERGAEN, O MENSCH! PEYST OP DE DOOD.

Aug. Vander Meersch.

Piron, *Levensbeschryving*, byvoegsel.

DE RYE (*Thomas*), en latin RYETIUS, médecin, né à Malines vers 1560, mort à Liége au commencement du XVIIe siècle. Il fit ses études à Louvain, où il fut reçu licencié vers 1582. Il s'acquit assez de réputation dans l'art de guérir pour devenir, en 1604, premier médecin d'Ernest de Bavière, prince-évêque de Liége, après la mort de Philippe Gherinx. Il épousa la veuve de son prédécesseur, Ide Van der Haghen, et eut d'elle une fille, qui devint la femme d'Henri de Heer. Il traduisit en latin et vulgarisa dans l'Europe savante la description des sources minérales faite par son prédécesseur; il rectifia quelques-unes des [illegible] lyses des [illegible] Poulton, à [illegible] faire à cette [illegible] indications et [illegible] Il les prouva [illegible] colie et les [illegible] connaissait [illegible] inflammatoires [illegible] riques. Son ouvrage [illegible] *lippi Gherinxi* [illegible] *pagi Spa, et fontes* [illegible] *descriptio, à gallico* [illegible] *Ryetio, cujus accessit* [illegible] *et super naturâ et usu* [illegible] *observationes.* Leodii, [illegible] Rye traduisit en [illegible] ouvrage qui contient [illegible] *Description de la nature* [illegible] *fontaines acides de Spa*; [illegible] Gherinx, docteur en [illegible] lement augmentée et [illegible] mas De Rye, médecin [illegible] nissime prince-électeur [illegible] évêque de Liége. Leodii, [illegible]

Ernest De Rye, fils de [illegible] occupé, entre autres travaux, [illegible] *cription de Liége* et des [illegible] pays, donnant les armoiries [illegible] bannières et blasons des [illegible] noblesse, etc. Ce travail, [illegible] s'était abandonné à son [illegible] semble perdu aujourd'hui.

Swertius.—Valère André.—[illegible] *Notice sur De Rye.* — X. de [illegible] *geoise.* — L. Abry, *Hommes illustres liégeoise.*

DE SAIVE *ou* **LE SAIVE** (*Jean-Baptiste*), dit JEAN DE NAMUR, peintre d'histoire et de [illegible] Namur vers 1540, ainsi que [illegible] une inscription placée sur [illegible] portrait possédé par M. [illegible] Malines : *Jan Le Save, 1596, [illegible] paintre de Son Altesse.* [illegible] écrit *De Saive* ou *Le Saive*, et [illegible] *De Save* ou *Le Save.* Cet [illegible] Namur pour venir habiter [illegible] il obtint, en 1590, le titre [illegible] de Son Altesse et l'emploi [illegible] cierge du vignoble de la [illegible] le courant de cette même [illegible] revint à Namur. En 1594, [illegible]

[illegible] commanda six tableaux repré[illegible] Saisons et un Marché, qui lui [illegible] payés 224 florins. En 1597, il [illegible] pour l'hôtel de ville de Namur [illegible] pour lequel il reçut 40 livres. [illegible] en outre, dans la même ville, [illegible] de quelques magistrats, [illegible] touche vive et spirituelle. [illegible], De Saive s'établit à Ma[illegible] admis dans la confrérie de [illegible], avec dispense du droit d'en[illegible] ne quitta plus cette ville et y [illegible] mois d'avril 1624.

[illegible] de Jean De Saive fut [illegible], car la ville où il passa une [illegible] partie de sa vie est remplie de [illegible], ainsi que les localités voi[illegible] nombre sont dans les églises et [illegible]; on en connaît à Tamise, à [illegible] à Bonheyden. Le talent de [illegible] artiste était fort inégal, ce qui [illegible] par sa fécondité même. Il est [illegible] tableaux dont le coloris rap[illegible] grands maîtres de l'époque et [illegible] d'une coloration sèche et insuf[illegible]. Il ne brillait point par la com[illegible], mais il posait bien ses modèles [illegible] de la science comme dessina[illegible] anatomiste. De Saive appartient [illegible] famille d'artistes et de religieux [illegible] inconnue, mais que des tra[illegible] ont tirée de l'oubli (voir [illegible] *de la Société archéologique de* [illegible] tomes VI et XII et *le Journal des* [illegible], passim).

[illegible], qui mérite d'occuper une [illegible] distinguée dans la pléiade des [illegible] du XVIIe siècle, eut, [illegible] d'un fils peintre (dont [illegible] biographique suit celle-ci) et [illegible] filles, deux fils : 1° Maximi[illegible] à Malines en 1613, qui entra [illegible] de l'Oratoire, y enseigna la [illegible] et publia plusieurs ouvrages; [illegible], né en 1620, qui appartint [illegible] même ordre et l'abandonna [illegible] devenir prêtre séculier.

Ad. Siret.

[illegible] (*Jean*), dit JEAN DE NA[illegible], peintre d'histoire, de [illegible], etc., fils du précédent. On [illegible] dates de sa naissance et de [illegible] mais il naquit à Malines, vraisemblablement vers 1600. Inférieur en talent à son père, il ne lui [illegible] que sous le rapport de la fécondité. [illegible] Cossiers a peint des figures dans un de ses tableaux de nature morte, genre où De Saive a une valeur réelle. On rencontre encore beaucoup de ses œuvres à Malines; à Tamise se trouve aussi une *Sainte Amelberghe*, composition qui paraît froide de ton et de dessin, étant placée auprès de deux tableaux très-vigoureusement traités et dus à son père.

[illegible]

DE SAN (*Gérard*), peintre d'histoire et de portrait, né à Bruges en 1754, mort à Groningue en 1829. Élève de Legillon, sous la direction duquel il fit de rapides progrès, en 1781, il partit pour Rome, où il arriva après avoir échappé à une tempête non loin de Livourne. Parvenu dans la ville éternelle, il s'y mit avec tant d'ardeur au travail, qu'il obtint, dès l'année suivante, une des six médailles décernées par l'Académie de Saint-Luc. En 1783 et en 1784, il prit part aux deux concours ouverts par l'Académie de Parme et y remporta, chaque fois, le deuxième prix. Raffermi par d'aussi honorables succès et désireux de rentrer dans sa patrie où sa réputation l'avait précédé, il revint à Bruges et se vit immédiatement favorisé de nombreuses commandes de portraits. De San vivait heureux et cultivait son art avec amour, lorsque les événements politiques vinrent changer sa destinée : en 1794, à la suite de l'invasion française, il se retira avec sa famille à Groningue, près de son frère Joseph, prêtre catholique. Il y fut bientôt surchargé de travaux et sut si bien conquérir l'estime des habitants, que, lorsque les magistrats de Groningue ouvrirent une école de dessin et de peinture, ils le chargèrent d'en prendre la direction. Il continua jusqu'au jour de sa mort à diriger cette académie, qui rendit, par son enseignement, de grands services à la Frise et qui avait été mise sur le même pied que celle de sa ville natale. Les anciennes familles de Bruges et de Groningue ont conservé un assez grand nombre de portraits de

De San, qui peignit aussi, pour l'église catholique de la ville, *le Martyre de sainte Barbe* et *la Conversion et la Mort de saint Augustin*.

Ad. Siret.

DES BOIS (*Engelbert*), septième évêque de Namur, né à Bruxelles le 9 juillet 1578 et décédé à l'abbaye de Saint-Gérard, à Brogne, le 15 juillet 1651. Issu d'une des plus anciennes familles de la Bourgogne, il s'appliqua à l'étude de la jurisprudence et prit le grade de licencié en l'un et l'autre droit. Pendant qu'il fréquentait les cours de l'université, il embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu, au sortir de ses études, d'un canonicat du chapitre métropolitain de Cambrai; plus tard, il obtint, dans la même église, la dignité archidiaconale dite *de Valenciennes*. En 1619, Philippe III, roi d'Espagne et souverain des Pays-Bas, lui conféra la prévôté de Saint-Pierre, à Lille, et dix ans après, c'est-à-dire le 31 octobre 1629, il le nomma à l'évêché de Namur. Des Bois prit possession de son siége le 27 juin 1630 et fut sacré solennellement dans sa cathédrale de Saint-Aubain, le 7 juillet suivant. Il commença aussitôt par faire la visite des paroisses et des établissements religieux de son diocèse, pour réformer les abus et remettre en vigueur plusieurs points de la discipline ecclésiastique tombés en désuétude à la suite des guerres qui avaient désolé le pays. Convaincu que les réunions des évêques et des prêtres sont un des meilleurs moyens pour faire revivre l'observance des saints canons, il s'empressa de se rendre au concile provincial, convoqué par l'archevêque de Cambrai pour le 18 mai 1631 et jours suivants, et il célébra lui-même, le 7 juin 1639, un synode diocésain qui porta les meilleurs fruits. Ce fut encore dans l'intérêt du gouvernement de son diocèse qu'il obtint de Rome, le 19 juin 1641, le partage de la dignité archidiaconale en deux titres nouveaux d'archidiaconés : celui du comté de Namur et celui du Brabant wallon. Des Bois fut aussi le premier des évêques belges qui promulgua la bulle *In eminenti*, par laquelle le pape Urbain VIII condamna l'*Augustinus* de Jansénius. Cette promulgation, qui eut lieu au mois de septembre 1643, exposa le courageux prélat aux vexations du gouvernement du roi. Le procureur général dénonça l'évêque au Conseil de Namur pour avoir transgressé les lois du pays en publiant la bulle avant qu'elle eût reçu le *placet* royal. L'année suivante, le même Conseil de Namur blama encore l'évêque, pour avoir publié, en 1639, les décrets de son synode diocésain sans le consentement de Sa Majesté, et lui enjoignit « de surseoir à l'exécution dudit synode, » et de retirer de la circulation tous les exemplaires déjà distribués des décrets de son synode. Ces persécutions n'empêchèrent pas l'évêque de se dévouer entièrement aux intérêts du troupeau qui lui était confié. En 1647, il entreprit de réformer l'abbaye de Saint-Gérard ou de Brogne, unie à la mense épiscopale lors de l'érection de l'évêché de Namur. Il fit venir, à cet effet, des religieux de l'abbaye de Liessies, en Hainaut, qui élevés par le vénérable Louis de Blois, possédaient toutes les qualités des bons religieux. Après avoir fourni une carrière active et bien remplie, le pieux prélat mourut âgé de soixante-treize ans et six jours, dans l'abbaye où il avait réussi à introduire une sage réforme. L'évêque Des Bois a publié les ouvrages suivants : 1° *Praxis bonarum intentionum*. Duaci, J. Bogardus, 1619, vol. in-16; réimprimé l'année suivante, à Vienne en Autriche, chez Grégoire Gelbhaar, vol. in-16. C'est une traduction latine de la *Pratique des bonnes œuvres* du P. Bernardin, jésuite. — 2° *Decreta synodi diœcesanæ Namurcensis, habitæ in capella episcopali die septima junii anni M.DC.XXXIX*. Namurci, Joannes van Milst, 1639; vol. in-4° de 115 pages. Ces décrets furent réimprimés à Namur, en 1720, par Charles-Gérard Albert, avec le texte des autres synodes célébrés à Namur jusqu'à cette époque, et celui du concile provincial de Cambrai de 1586 (vol. in-4°).

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., II, p. 660. — *An-*

...société archéologique de Namur, VIII, ... suiv., IX, p. 1 et suiv.

... (*Barthélemi*), écri... ecclésiastique, né à Herve en ... décédé à Cologne le 24 avril ... Après avoir étudié la philoso... l'université de cette dernière ville ... élève du collége des Trois-Cou... et obtenu le grade de maître ... il résolut d'embrasser la vie ... et entra, en 1686, dans la ... de Jésus. A peine eut-il ... son cours de théologie, qu'il fut ... de l'enseignement de la philoso... des mathématiques à l'univer... Cologne. En 1711, il prit le ... docteur en théologie à la même ... et y fut nommé ensuite à une ... de théologie, dans laquelle il ... pendant de longues années, la ... la dogmatique et la scolastique. ... Des Bosses était intimement ... plusieurs grands savants de son ... tels que les pères La Croix et ..., de la compagnie de ... les célèbres philosophes protes... Thomasius et Wolff. C'était par ses ... passaient toutes les lettres ... Leibnitz et Samuel Clarke, le défen... Newton, écrivaient à la prin... Bretagne, qui s'était posée ... arbitre de leurs disputes. Le ... Bosses s'occupait principalement ... de trois questions savoir : ... du mal; 2° le sentiment de ... Augustin au sujet de la grâce de ... avant et après sa chute, et du ... persévérance; 3° le rétablisse... physique d'Aristote, telle que ... saint Thomas d'Aquin. Cette ... question l'occupa d'une ma... particulière, et il s'était per... Kepler, Gassendi, Descartes ... n'avaient rien trouvé qui ... renversé d'avance par ces deux ... péripatétisme. Dans le but de ... les théories de ses adver... avait réuni des matériaux con... pour prouver qu'il faut rendre ... ou *étendue* d'Aristote la ... pendant absolu qui lui avait ... par la nouvelle école; il ..., de cette manière, trouver un fondement pour montrer l'accord du dogme de la présence réelle avec les lumières de la raison. Mais des occupations nombreuses et plusieurs infirmités qu'il contracta à la fin de sa vie l'empêchèrent de mettre ses projets à exécution. Le P. Des Bosses était examinateur synodal du diocèse de Cologne. « Il « avait, dit Paquot, une mémoire heu... « reuse, un esprit pénétrant et un « génie fort étendu. Il relevait ces « talents par une politesse aisée et par « un air de candeur, qui le firent esti... « mer de beaucoup de gens de distinc... « tion et de mérite. » Il a laissé les ouvrages suivants : *Hymenæus serenissimis sponsis Ottoni, S. R. I. principi de Salm Anholt, et Albertinæ, S. R. I. principi Nassoviæ*, 1700; vol. in-fol. Cet épithalame a été publié au nom du collége des Jésuites d'Emmerich; il est en vers hexamètres. — 2. *Epistolæ abbatis N. ad episcopum N, quibus demonstratur æquitas constitutionis Unigenitus, etc., nemon libellis adversus hanc constitutionem editis respondetur. Accedit declaratio sacræ facultatis theologicæ Lovaniensis circa dictam constitutionem.* Coloniæ, Wilh. Metternich, 1715; vol. in-12 de 365 p. Cet opuscule fut réimprimé plusieurs fois avec des appendices divers; on trouve la liste complète et la description exacte de toutes ses éditions dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* des pères De Backer, éd. in-folio, I, col. 795 et suivants. — 3. *Annotationes aliquot unius e Societate Jesu theologi ad excerpta quædam ex assertionibus P. Pii Schölling, ordinis prædicatorum.* Coloniæ, Joannes Engelbert, 1726; vol. in-12. Ces notes, qui furent publiées en réponse à une thèse soutenue le 18 juillet 1726, sont relatives à la question de la prédestination. — 4. *Gratulatorium carmen reverendissimo et serenissimo domino Clementi Augusto, archiepiscopo Colonienci, S. R. I. electori, magnum teutonici ordinis magisterium adipiscenti.* Coloniæ, Joan. Conr. Gussen, 1732; vol. in-fol. Cette pièce de vers a été publiée sous le nom du collége des Jésuites de Cologne. — 5. Le P. Des Bosses a traduit et publié

[illegible] théodicée de Leibnitz sous le titre de : *Leibnitii tentamina theodiceae de bonitate Dei, libertate hominis et origine mali, latine versa et notationibus illustrata a M. D. L., ab ipso auctore emendata et aucta. Tomus prior* (sic). Francofurti, [illegible] Bencard, 1719; vol. in-8° de LXXXVIII-408-XII pages. Leibnitz a revu lui-même la version du P. Des Bosses, et y a fait des additions qui ne se trouvent pas dans l'original; celui-ci avait paru en 1710, sous le titre d'*Essais de théodicée* etc. Le *Monitum interpretis* occupe 40 pages. Les jésuites de Cologne conservaient autrefois un assez grand nombre de lettres philosophiques et théologiques, la plupart assez longues, que Leibnitz avait adressées au P. Des Bosses. Ces lettres n'ont pas encore été publiées jusqu'ici; on ne les rencontre pas dans le recueil des lettres de Leibnitz imprimé à Leipzig de 1734 à 1742. Si on les retrouve, elles pourront figurer honorablement dans la collection des lettres du célèbre philosophe allemand, qui se publient, en ce moment, à Halle par C.-H. Pertz, ou à Paris par Foucher de Careil.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., I, p. 375. — Harzheim, *Bibliotheca Coloniensis*, p. 27. — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, éd. in-fol., I, col. 796.

DESCAMPS (*André-Philippe-Valentin*), écrivain ecclésiastique, né à Masnuy-Saint-Jean (Hainaut) le 29 août 1792 et décédé à Tournai le 17 juillet 1866. Il fit ses études au collége de Soignies où quelques anciens pères de l'Oratoire, après leur suppression, continuaient, au commencement de ce siècle, à enseigner les humanités. Il était élève au séminaire de Tournai en 1813, au moment où arriva dans cette ville l'évêque intrus de Saint-Médard, nommé par Napoléon Ier; cette circonstance l'engagea à aller, en compagnie de Mgr Labis, devenu plus tard évêque de Tournai, continuer ses études théologiques au séminaire d'Arras. Lorsque le calme fut rétabli en Belgique par la chute de l'empereur, le jeune séminariste reçut les ordres sacrés, et fut nommé professeur [illegible] même d'[illegible] 1816, il [illegible] Buissenal, et, [illegible] ville. Il n'[illegible] que pendant [illegible] il revint à [illegible] direction du [illegible] que, servait [illegible] sain; mais les [illegible] ment hollandais [illegible] sujet des séminaires [illegible] collége philosophique [illegible] la fermeture du [illegible] 1830, Descamps [illegible] sion d'organiser [illegible] Bonne-Espérance, [illegible] au mois d'octobre [illegible] avec plus de trois [illegible] une œuvre bien [illegible] nisation : il fallait [illegible] taurer les bâtiments [illegible] abandonnés depuis [illegible] après avoir été [illegible] révolutionnaires; il [illegible] blir la discipline [illegible] dérable de jeunes [illegible] les points du diocèse [illegible] quitta de cette tâche [illegible] zèle et une prudence [illegible] pour bien longtemps [illegible] nouvel établissement [illegible] honoraire en 1833, il [illegible] pitre comme titulaire [illegible] nai en 1835. Mais il [illegible] à cette position [illegible] occuper un poste où [illegible] trouver un plus vaste [illegible] en 1836, il devint [illegible] ruesne, doyen de Sainte-[illegible] et lui succéda en 1838. [illegible]

La confiance qu'il [illegible] évêque le fit nommer [illegible] 1842. A la mort du [illegible] Dupiéreux, il joignit [illegible] temps aux fonctions de [illegible] celles de président du [illegible] et, en 1855, il devint [illegible] chapitre cathédral. Parmi [illegible] auxquels il s'appliqua [illegible] néral, nous signalerons [illegible] statuts diocésains, du [illegible] offices propres des saints [illegible]

honorés dans le diocèse. Il présidait la première section de la commission des conférences ecclésiastiques qui comptait l'histoire au nombre de ses matières; ce qui lui donna occasion de traiter plusieurs questions intéressantes concernant l'histoire du diocèse. Après avoir pris, pendant plus de vingt ans, une part des plus actives à l'administration diocésaine, Descamps contracta une longue et pénible infirmité qui le conduisit au tombeau. Le vicaire général Descamps était chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en théologie *ad honores* de l'université de Louvain, membre de la société des Bibliophiles belges établie à Mons, vice-président de la société historique et littéraire de Tournai depuis sa fondation, membre de la commission administrative de la maison de Saint-Charles de Froidmont, ainsi que de la commission de surveillance des maisons [illegible] dans l'arrondissement de Tournai. Enfin, son goût pour l'enseignement [illegible] qu'il portait à l'éducation de [illegible] lui firent accepter et conserver [illegible] sa mort les modestes fonctions [illegible] ecclésiastique des écoles [illegible] du canton de Tournai. Descamps a laissé les travaux suivants : *[illegible] juris naturalis, quas ex [illegible] orthodoxæ fidei auctoribus [illegible] alumnorum disciplinæ suæ de[illegible] XXX.* — *Jus naturæ privatum.* [illegible] J. Casterman, 1835; vol. [illegible] 176 pages. Descamps avait fait [illegible] ce manuel de droit naturel [illegible] intérêt de ses élèves, lorsqu'il [illegible] directeur du séminaire de [illegible] Espérance. — 2. *Nouveau ma[illegible] politesse, par un ancien directeur [illegible] d'éducation;* vol. in-18. — *[illegible] canonicorum ex præscripto [illegible] missalis et cæremonialis romani, [illegible] A.-P.-V. D. . . . . collectum et [illegible].* Tornaci, J. Casterman [illegible] vol. in-8° de VII-100 pages. — *[illegible] de la cathédrale de Tournai [illegible] par J.-B. Capronnier, et mis [illegible] par J. Dekeghel, avec un texte [illegible] et descriptif par MM. Le Mais[illegible] et A.P.-.-V. Descamps.* [illegible] 1848; grand in-folio de 16 pages de texte et 14 planches. Descamps a fait la description des sept verrières où sont représentés des sujets relatifs à la séparation des évêchés de Tournai et de Noyon. — 5. *Synchronologia summorum Pontificum ac episcoporum Tornacensium.* Grand tableau in-fol., d'un mètre quarante-cinq centimètres de hauteur sur un mètre de largeur, orné des figures de saint Paul et de saint Eleuthère, et des armoiries du pape Pie IX, de Mgr. Labis, évêque de Tournai et du chapitre de cette dernière ville. — 6. *Notice sur Walter de Marvis, évêque de Tournai.* Tournai, Malo et Levasseur, 1853; vol. in-8° de 172 pages. Ce volume est un tiré à part de la notice insérée dans le tome Ier des *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, pp. 133-300. — 7. Descamps a publié, d'après le manuscrit autographe de l'auteur, pour la Société des bibliophiles belges, les *Annales du Haynaut*, par FRANÇOIS VINCHANT. Les tomes I et II parurent en 1848, le tome III en 1849, le tome IV en 1851, le tome V en 1852 et le tome VI en 1853. Non-seulement il a soigné l'édition, mais il a comblé une lacune qui existe dans le manuscrit; il a suppléé aux pages manquantes en continuant la série des faits historiques à la manière de l'auteur, dont il s'est efforcé d'imiter le style. Il a aussi ajouté au VIe volume onze documents extraits des archives de la trésorerie du chapitre de Sainte-Waudru de Mons.

Descamps avait rassemblé tous les documents, instructions, mandements émanés des anciens évêques de Tournai, qu'il a pu retrouver, et il se proposait de les publier. Il avait aussi réuni tous les documents contemporains du même genre, en y comprenant les pièces concernant l'érection de l'évêché de Tournai. Il voulait commencer sa publication par cette dernière collection, et en avait même fait imprimer quelques pages comme spécimen. E.-H.-J. Reusens.

Bulletins de la société historique et littéraire de Tournai, notice par Mgr Voisin, XII, pages 58-64.

DESCAMPS (*Nicolas-Joseph-Henri*),

[illegible]teur, né à Mons, le 14 août [illegible], mort le 31 août 1846. Il fut membre de la régence, de la chambre et du tribunal de commerce de sa ville natale. On a de lui : 1° *La Veuve persécutée sous le règne du terrorisme, ou les Anglais reconnaissants*. Mons, in-8°; drame nouveau en prose et en trois actes, représenté pour la première fois le 29 juin 1795, sur le théâtre de Mons. — 2° *Opinion de M. N.-J. Descamps, négociant à Mons, membre de la commission d'enquête sur l'utilité d'un canal de la Sambre au canal de Mons à Condé*. Mons, 1836, in-4°. De 1825 à 1826, il publia plusieurs articles sur le commerce et l'industrie du pays, articles insérés dans le journal le *Dragon*. Il a laissé des notes manuscrites sur l'histoire de la capitale du Hainaut, depuis 1787 jusqu'en 1843. Ang. Vander Meersch.

Mathieu, *Biographie montoise*. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

DESCHAMPS (*Barthélemi*) (1), voyageur, poëte et historien, né à Liége en 1615 (2). Il entra dans l'ordre de Saint-François et fut successivement missionnaire dans la terre sainte, gardien des couvents des récollets de Verviers et de Bolland.

Le frère Deschamps avait conçu un vif désir de faire le pèlerinage de la terre sainte et il finit par obtenir l'autorisation d'entreprendre ce voyage. Il quitta Liége le 3 mars 1666, accompagné d'un autre récollet, se rendit d'abord en Espagne par la France et rentra à Liége vers la fin de l'année 1667. Ce ne fut que onze années après son retour que parut la relation de son voyage ainsi intitulée : *Voyage de la Terre sainte et du Levant, par P. F. Barthélemy Deschamps, récollet de la province de Flandres*. Liége. P. Danthez, sans date (1678) de 7 ff. limin. 602 pages et 11 ff. de table, in-8°, avec un frontispice gravé (manquant fréquemment). Cette relation, trop peu connue, devenue fort rare, est bien écrite et se distingue par l'exactitude de la description des lieux, ainsi que par [illegible] détails. De [illegible] longue notice [illegible] des extraits, [illegible] *l'histoire de la* [illegible] p. 521-555. [illegible] champs était, [illegible] que l'on connaît [illegible] hasard a mis, [illegible] de l'auteur de cette [illegible] autographes et [illegible] réunis dans un [illegible] Le premier a pour [illegible] *sainete. La création du monde, tirée des livres* [illegible] *décrite en vers français* [illegible] *lemy des Champs, récollet* [illegible] *Flandre*. 1676, de 151 [illegible] héroïque ne fut peint [illegible] rête après le chapitre [illegible] non en chants, mais [illegible] contient que l'intitulé [illegible] pitre XI : *Le chef-d'œuvre* [illegible] *et le triomphe de l'amour* [illegible] *d'Abraham, chap. XI*. [illegible] de deux mille vers environ [illegible] sera sans doute senti [illegible] de ne pas se montrer trop [illegible] poëme ancien qui n'a jamais [illegible] Il faut constater, en outre, [illegible] qu'on y trouve certaines [illegible] tant du talent, la langue [illegible] versification retardent [illegible] demi-siècle. Pour ces vers [illegible] temps de Boileau et à la [illegible] époque du siècle de Louis XIV [illegible] ne semble *pas encore être* [illegible] leur auteur a choisi le mètre [illegible] Du Bartas, il se sert presque [illegible] style que l'auteur gascon, [illegible] né un siècle plus tard.

Le second ouvrage inédit [illegible] il est intitulé : *Le théâtre* [illegible] *ses révolutions étranges, dans* [illegible] *où il est traitté de la descente* [illegible] *miers pères, de l'origine* [illegible] *royaumes et villes; des par* [illegible] *qui ont fleury de siècles en* [illegible] *tout ce qui est arrivé de leurs* [illegible] *veilleux. Par F. Barthélemy* [illegible]

(1) Lui-même écrivait son nom : *des Champs*.

(2) Pour garant de cette date de naissance, nous n'avons que la compilation de Bec-de-Lièvre qui, comme d'habitude, ne cite aucune [illegible] au lieu de naissance, Deschamps [illegible] qu'il est né à Liége.

[illegible] *la province de Flandre. Partie* [illegible] de 2 ff. lim. pour le titre et [illegible] *lecteur*, 307 pages et 13 ff. [illegible] table. Cet ouvrage n'est pas [illegible] il paraît avoir été écrit peu [illegible] après celui qui précède. L'au[illegible] arrêté à la première partie, [illegible] avec le règne de l'empe[illegible]. Bien que ce ne soit qu'un [illegible] abrégé d'histoire universelle, il [illegible] d'un style si vif et si agréable [illegible] lecture en est vraiment atta[illegible]. Le père ou plutôt le frère Des[illegible] ne manque pas de talent, surtout [illegible] prosateur.

[illegible] de la mort de ce religieux [illegible] être précisée; mais il faut la [illegible] dernières années du XVIIe siè[illegible] vivait certainement encore au [illegible] de l'année 1689, comme [illegible] s'en assurer par une épitaphe [illegible] qu'il composa alors, et qui se [illegible] le feuillet de garde du volume [illegible] ses œuvres inédites. C'est [illegible] d'une petite fille de douze [illegible] Béatrice, décédée le der[illegible] de l'année 1688. Dans ces vers [illegible] touchants, Deschamps exprime [illegible] de n'avoir pu recevoir les [illegible] soupirs de cette enfant qui [illegible] demandé tant de fois, parce que [illegible] était atteint d'une maladie qui [illegible] l'emporter. H. Helbig.

[illegible], *Recherches sur l'histoire de la* [illegible] *de Liége*, t. II, p. 521-555. — Bec[illegible] *Biographie liégeoise*, t. II, p. 282-284. [illegible] Jules de Saint-Génois, *les Voyageurs* [illegible], p. 68. — Les œuvres manuscrites de [illegible].

[illegible] (*Corneille-Duplicius*) [illegible], diplomate et homme [illegible] né à Nieuport en 1500 et décédé [illegible] le 28 mars 1555 (n. s.), était [illegible] famille noble, originaire de [illegible] qui avait rendu de grands ser[illegible] pays. Le prénom *Duplicius* [illegible] dérouté les biographes; [illegible] les derniers renseignements dé[illegible] par M. Genard, archiviste de [illegible] d'Anvers, le nom propre réel de [illegible] diplomate était De Dobbele, [illegible] *Duplicius* est la forme latine : [illegible] ou De Schipper ne se[illegible] primitivement qu'un surnom, devenu patronymique. (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XL, p. 588, 592, 593 et 602.) Son grand-père avait commandé, en qualité de vice-amiral de Flandre, la flotte flamande sous Philippe le Bon. Corneille n'eut pas moins de prudence et de bravoure que ses ancêtres. Son oncle paternel L. De Schepper, curé d'Escaudebeck, avait pris soin de sa première éducation. On l'envoya ensuite à l'université de Paris et là encore il réussit au point d'obtenir, à la promotion générale, le grade de *Primus*, qu'on estimait singulièrement à cette époque. Il avait fait en même temps de grands progrès dans l'étude des sciences mathématiques et historiques, tout en apprenant les langues principales de l'Europe. Erasme déclare qu'il écrivait avec la même facilité en prose et en vers. Après son retour en Flandre, il fréquenta quelque temps l'université de Louvain, mais la quitta bientôt pour épouser, à Bruges, Elisabeth Donche, d'une famille noble de Flandre (1520). Il achevait déjà son premier ouvrage intitulé *Assertionis fidei adversus astrologos libri sex*, pour réfuter de prétendus astrologues qui effrayaient le monde par l'annonce d'un déluge universel (1) : il y réunissait beaucoup de science à toute la verve d'Erasme, mais, se souvenant du conseil d'Horace, il résolut de ne publier son livre que beaucoup plus tard, quand des propositions du roi de Danemark, Christiern II, le firent changer de résolution. Ce monarque, qui s'était attiré la haine du clergé et de la noblesse de ses trois royaumes par des lois faites à l'avantage de son peuple, mais peu favorables aux prétentions des castes privilégiées, était venu aux Pays-Bas pour implorer le secours de l'empereur contre ses sujets révoltés et contre son oncle Fréderic, duc de Holstein, qui en voulait à ses couronnes. Sa négociation échoua par l'opposition de la gouvernante, Marguerite d'Autri-

(1) M. Altmeyer paraît plus favorable à ces prétendus prophètes. Il arriva beaucoup de calamités, dit-il, en ce siècle. Ce raisonnement frise de près le sophisme que l'école appelle *Post hoc ergo propter hoc*.

che; mais il se crut en quelque sorte dédommagé de cet échec par la connaissance qu'il fit du jeune docteur de Paris, dont il apprécia sans peine le caractère heureux, la science variée et, dans un âge si peu avancé, la rare intelligence des affaires. Il s'empressa de l'attacher à son service, d'abord comme secrétaire et ensuite comme vice-chancelier, et ce n'étaient point là des sinécures. Les habitants de Lubeck et le duc Fréderic de Holstein avaient tour à tour répandu en Europe contre Christiern des pamphlets où les plus viles insultes étaient jointes à des calomnies sans nombre. Le roi avait chargé un savant jurisconsulte d'y répondre, mais comme l'œuvre de ce docteur plut médiocrement aux hauts personnages qui en reçurent communication, il fallut recourir à la plume mieux exercée de De Schepper. Celui-ci était trop attaché à Christiern et trop dévoué à la jeune reine Isabelle pour refuser cette tâche, et il ne tarda pas à publier deux mémoires, dont le premier faisait l'apologie du roi contre ceux de Lubeck et dont l'autre réfutait avec la même force les griefs de Frédéric. Ces *factums*, appuyés sur des faits évidents et des raisonnements pleins de force, obtinrent le plus grand succès et opérèrent un revirement presque complet en faveur de Christiern; De Schepper, envoyé peu après en Espagne, en fut complimenté par l'empereur lui-même. Quelques passages sont cependant écrits dans un style acerbe et qui contraste avec le caractère noble et calme du chancelier. Aussi s'en excusa-t-il en disant que c'était le roi qui parlait ainsi. Il avait obtenu de Charles-Quint une lettre à Marguerite d'Autriche afin qu'elle permît à Christiern d'équiper une flotte aux Pays-Bas pour son expédition contre le Danemark, et d'autres lettres aux princes d'Allemagne contre le duc de Holstein; mais l'effet de la négociation de De Schepper fut encore neutralisé par l'opposition de Marguerite, et l'entreprise tentée par son roi échoua complètement. A ce malheur s'en joignit un autre, la mort de l'infortunée reine Isabelle, qui [illegible] grins, vint [illegible] campagne des [illegible] Zwynaarde. De [illegible] jours professé [illegible] la jeune princesse [illegible] nières paroles et [illegible] épitaphe. C'est [illegible] sens que nous [illegible] remarquable par [illegible] par le sentiment [illegible] fut gravée sur le [illegible] reine dans l'église [illegible] Gand, mais détruite [illegible] après, par les iconoclastes [illegible] malheurs et au bout de [illegible] Christiern se vit obligé [illegible] plupart de ses conseillers [illegible] De Schepper; mais, [illegible] parer, il voulut récompenser [illegible] dévouement de son [illegible] la donation du beau [illegible] land, donation que [illegible] ments rendit nulle; [illegible] fut pas moins recon[illegible] tinua à servir les intérêts [illegible] après son emprisonnement [illegible] mort du prince Jean, [illegible]

La gouvernante Marguerite [illegible] naissait De Schepper, [illegible] pagne à l'empereur (1) [illegible] recommandant. Charles-Quint [illegible] apprécié les hautes qualités [illegible] d'État et il voulut lui [illegible] beau dévouement qu'il avait [illegible] la cause de Christiern [illegible] le nomma aussitôt son [illegible] lui confiant les fonctions [illegible] d'Etat, dignités qui firent [illegible] les besoins de la politique [illegible] Quint ne lui permirent [illegible] longtemps son nouveau [illegible] cette position paisible. De [illegible] déjà connaissait bien les [illegible] fut chargé, d'abord, d'une [illegible] Ecosse, pour armer ce [illegible]

(1) Comment MM. Altmeyer et [illegible] qui ont publié ce poëme, ne se [illegible] que le second distique manque [illegible] longue pour faire le pentamètre [illegible] sons qu'il faut lire :

Caesaris illa ego sum Caroli [illegible]
Iam dudum regnis Elisabetha [illegible]

De plus, au lieu *d'eximiis* il faut [illegible]

l'Angleterre, ensuite d'une autre mission en Pologne, pour remercier le roi Sigismond de ne pas s'être déclaré pour Jean Zapoli (1), son beau-frère, contre Ferdinand d'Autriche, et surtout pour l'empêcher de s'allier avec la Turquie. Après s'être acquitté de ces missions avec honneur, notre diplomate vint en rendre compte à l'empereur et l'accompagna, en qualité de secrétaire d'Etat, à Bologne, où ce prince reçut la couronne impériale. Cependant il ne cessait de s'intéresser à la cause de son ancien maître et gardait l'espoir de lui voir reprendre sa couronne, quand il vit Christiern abjurer le luthéranisme. L'empereur, en effet, prit alors ouvertement, et malgré la gouvernante, le parti de son beau-frère et le mit à même de lever une armée dans l'Oost-Frise. C'est à cette occasion que Scepperus fut nommé chevalier de l'ordre de l'Eléphant, titre qui ne s'accordait alors qu'aux plus grands personnages.

Après avoir heureusement terminé quelques affaires de moindre importance, le ministre de l'empereur fut envoyé à Constantinople pour négocier, disait-on, en faveur du roi Ferdinand de Hongrie, mais, en réalité, pour rétablir sur des bases honorables la paix de Charles-Quint avec Soliman II (1533). La puissance ottomane, qui n'avait pas « *grandi dans l'ombre* », comme l'avancent MM. de Saint-Génois et Yssel de Schepper, mais qui, en moins de trois quarts de siècle, avait conquis le reste de l'empire grec et soumis l'Égypte et la Syrie, venait d'expulser de Rhodes les vaillants chevaliers de ce nom et de s'allier avec le roi de France; les succès du luthéranisme le fortifiaient en outre dans ses desseins ambitieux. Une première fois déjà l'armée musulmane avait campé sous les murs de Vienne et une seconde fois elle avait pris la même route, mais avait été arrêtée par la forteresse de Güns. Le sultan n'en comptait pas moins sur l'annexion de la Hongrie à son empire, quand l'empereur nomma De Schepper son ambassadeur près de la Sublime Porte, tout en lui commandant de ne se montrer que l'envoyé du roi des Romains. De Schepper nous a laissé lui-même une relation (2), qui montre combien était importante et difficile une mission où déjà quatre ambassadeurs avaient échoué, et qu'il conduisit avec tant de sagesse, tant d'habileté, qu'il parvint à jeter les bases d'une paix durable avec le sultan; Ferdinand accepta celle-ci comme un bienfait, et Charles-Quint prouva sa satisfaction en chargeant le diplomate d'une nouvelle ambassade en Turquie (1535). Il y eut plusieurs audiences de Soliman, sans pouvoir rien conclure et ne parvint qu'avec peine à regagner la Hongrie, après avoir essuyé bien des mauvais traitements de la part des Turcs. L'empereur fut néanmoins très-content des renseignements qu'il avait obtenus sur l'état de la Turquie et les intrigues de François Ier à Constantinople. Il nomma De Schepper membre du conseil privé des Pays-Bas avec le titre de maître des requêtes (3), et lui permit de se retirer dans sa famille pour rétablir une santé que tant de voyages et de travaux pénibles avaient fortement ébranlée. Il n'avait pas eu toujours à se louer de la générosité de Charles-Quint.

Il avait fallu, cependant, une vigueur de corps et d'esprit peu ordinaire, pour les courses continuelles près d'un maître aussi actif que Charles-Quint, des voyages aussi pénibles et aussi dangereux à cette époque que ceux de la Hongrie et de la Turquie, et des négociations hérissées de difficultés qui paraissaient insurmontables. Encore, pour ne pas nous exposer à beaucoup de redites, n'avons nous mentionné que ses ambassades principales. Les missions que lui imposa l'insurrection des Gantois, la guerre avec le duc de Clèves, et surtout les

(1) Prince de Transylvanie et compétiteur de Ferdinand au trône de Hongrie.

(2) Elle termine le *Mémoire sur les missions de Corn. De Schepper*, par MM. de Saint-Génois et Yssel de Schepper, inséré dans les *Mémoires de l'Académie*, tom. XXX. Marchant, qui ne l'a connue que manuscrite, l'appelle : *Odopericon Constantinopolitanum*.

(3) Comme maître des requêtes et conseiller au conseil privé, De Schepper jouissait, en 1536, d'une pension de 511 livres.

hostilités incessantes avec la France et les bouleversements de l'empire par le fanatisme des luthériens ne lui coûtèrent que de moindres labeurs.

Mais, après avoir joué le rôle le plus remarquable dans la diplomatie européenne du XVIe siècle et après s'être immolé sans relâche et sans réserve au service de son souverain et de sa patrie, De Schepper vit poindre des jours plus paisibles. Son impérial maître n'avait pas méconnu ses longs services, il avait écrit depuis longtemps à la reine douairière de Hongrie, qui gouvernait alors les Pays-Bas : « Pour les bons et longs « services que m'a faits continuellement « le conseiller messire Corneille Scep- « perus, tant en ambassades, voiages « et autres affaires, et mesmement pen- « dant qu'il a esté en France, et qu'il « est homme d'expérience ès choses « d'Estat et sçaichant plusieurs lan- « gages : j'ai advisé de le mectre au « conseil d'Estat de par delà, aux mêmes « gaiges qu'il a au privé, et à telle « pension que sera ci-après advisée. « Vous prie affectueusement l'admectre « audict conseil et l'avoir en tout ce « qui le concernera pour favorablement « recommandé, comme très bien il « mérite (1). » Plus d'une fois l'empereur avait fait ainsi l'éloge de son ministre ; le roi des Romains, son frère, en parlait avec la même bienveillance, et la reine gouvernante écrivait à ce prince : « Toutefois ne veulx laisser de vous « dire que j'aye trouvé en lui (De « Schepper), à mon jugement, un très- « sage, fin et scite homme. » Notre excellent conseiller pouvait donc croire que c'était bien l'*Otium cum dignitate* qu'on lui préparait.

Ce n'était cependant que la fin de sa carrière diplomatique qu'il avait obtenue. Il resta chargé de la direction de l'épargne et de tout ce qui avait rapport avec la défense du pays et les travaux publics. Le dernier des grands travaux d'utilité auquel le nom de Corneille De Schepper se trouva mêlé fut le beau canal de Willebroeck, qui relie Bruxelles

(1) Lanz, *Correspondance de Charles-Quint*, tom. II, p. 296.

an Ruppel et [illegible]
à Jean de [illegible]
de Bruxelles, [illegible]
par l'empereur [illegible]
avec Charles Quint, [illegible]
bant, le bourg[illegible]
Adolphe de Do[illegible]

De Schepper [illegible]
maturité et de [illegible]
général, rendit [illegible]
mais sa dévorante [illegible]
maladies qu'elle [illegible]
affaibli, peu à peu, [illegible]
tion et lui faisaient [illegible]
tier repos. Il [illegible]
avec Marguerite L[illegible]
Ruphaart, dont nous [illegible]
et aimait le séjour de [illegible]
pagne, située à Eecke [illegible]
d'où vient qu'il [illegible]
par le nom de seigneur [illegible]

Foncièrement religieux [illegible]
pures, l'illustre diplom[illegible]
talents hors ligne un [illegible]
et une humeur joviale et [illegible]
tait de nombreux amis [illegible]
les plus éminents de l[illegible]
l'Allemagne. Le président [illegible]
avait voué un attachement [illegible]
pouvait donc espérer de [illegible]
longtemps encore des do[illegible]
de famille, quand il fut [illegible]
ment enlevé par une [illegible]
dans un voyage qu'il fit à [illegible]
Providence avait voulu, [illegible]
épargner la vue des horr[illegible]
guerre civile de quatre-vi[illegible]
répandre sur sa patrie.

D'après sa demande, De [illegible]
fut inhumé, ainsi que [illegible]
femme, Elisabeth Donche, [illegible]
nument placé dans l'égli[illegible]
d'Eecke, mais qui fut d[illegible]
iconoclastes. Anna De Sch[illegible]
rière du seigneur de Cor[illegible]
fille unique de l'ambassadeur [illegible]
Quint, le fit rétablir en [illegible]
exista jusqu'à la fin du XVIII[illegible]
l'on s'imagina que, faisant [illegible]
milieu du chœur, il nuisait [illegible]
rité de l'église et où, après l'[illegible]

(2) Commune du canton de [illegible]
lieues de Gand.

[illegible] en le cacha derrière les boiseries du [illegible]. Comme il fut nécessaire, il y a [illegible] d'années, d'agrandir l'édi[illegible] le chœur entier disparut et le mo[illegible] de De Schepper fut alors trans[illegible] avec les ossements vénérés qu'il [illegible], et encastré dans le mur de [illegible] latérale et convenablement res[illegible] (1).

Ouvrages de Corn. De Schepper.

[illegible] *Assertionis fidei adversus astrolo[illegible] de significationibus conjunctionum [illegible] planetarum anni millesimi [illegible], ad rev. cardinalem, Dominum [illegible] a Marka, archiepiscop. Valen[illegible], episcopum leodiensem, Corn. Scep[illegible] noviportuensi, auctore, libri VI.* [illegible] 1523. Réimprimé à Cologne, en [illegible]. — 2. *Orationes quodlibeticæ Lo[illegible] habitæ.* Ms. — 3. *Illustrissimi et [illegible] principis Domini Christierni, [illegible] secundi, Daniæ, Suetiæ, [illegible], Gothorum, Slavorum, Vanda[illegible] regis, ducis Sleswici, Holsatiæ, [illegible], Dythmarsæ, comitis de [illegible] et Delmenhorst, ad emissos [illegible] se Lubecensium articulos, quibus [illegible] adversus eum belli rationem præ[illegible]; Cornelio Sceppero noviportuensi [illegible] vice-cancellario auctore, responsio.* [illegible] *Illustrissimi et potentissimi princi[illegible] Domini Christierni, Daniæ, Suetiæ, [illegible], Gothorum, Slavorum, Van[illegible] regis, ducis Sleswici, Hol[illegible], Stormariæ, Dythmarsiæ, comitis [illegible] et Delmenhorst, ad duas [illegible] quibus rationem belli adversus [illegible] suscepti, illustrissimus Holsatiæ [illegible] Fredericus, illius patruus, reddere [illegible], itemque rationem, cur eumdem [illegible] et regnis spoliarit, subjungit; [illegible] Duplicio Sceppero noviportuensi, [illegible] vice-cancellario, authore responsio.* [illegible] une lettre d'envoi, par Chris[illegible] de cette apologie au pape, à l'em[illegible], etc., s'en trouve une autre de De [illegible]. — 5. *Actio regiæ Maiis et dignæ defensionis Daniæ contra Joachimum Wollenwever*, il s'y était proposé de prouver que ce personnage, son ancien serviteur, l'avait trahi et dépouillé. — 6. Poëme élégiaque sous forme d'épitaphe pour Isabelle d'Autriche, femme de Christiern II et deux moindres épitaphes (2). — 7. *Brief recueil de ce que je Corneille Scepperus ay entendu, mis par escript et aultrement retenu préjudiciables à l'empereur et au roy son frère, dimencés par aulcuns subjects et ministres du dict seigneur roy.* Se trouve Ms dans les archives de Bruxelles : *Arch. de la réforme*, 1er suppl. tom. III. — 8. *Deux rapports adressés au roi des Romains* sur les missions diplomatiques de De Schepper à Constantinople en 1533 et 1534 (3). — 9. *Recueil du voyage du Sr Schepperus au grand Turck*, imprimé à la suite des *Missions diplomatiques de C. D. De Schepper dit Scepperus*, dans les NOUVEAUX MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE, tom. XXX. — 10. Un grand nombre de rapports et de lettres encore en manuscrits, dans les archives de Bruxelles et ailleurs.

J.-J. De Smet.

Altmeyer, *Histoire des relations commerciales et diplomatiques des Pays-Bas avec le Nord de l'Europe. — Isabelle d'Autriche et Christiern II*, dans le *Trésor national*, tom. I, 26 et 286. — Saint-Génois, *Recherches sur Corneille de Schepper, dit Scepperus*, dans le *Messager des sciences historiques*, année 1856, p. 1. — *Missions diplomatiques de C.-D. de Scheppere*, dans les *Nouveaux mémoires de l'Académie de Belgique*, tom. XXX. — Willems, *Belgisch Museum*, tom. I, p. 199. — K. Lanz, *Correspondenz des Kaisers Karl. V*, tom II, pages 24, 28, 30, 32, 35, 38, 45, 219, 230, 283.

DE SCHEPPER (*Jean*), ou SCEPPERUS, chroniqueur et poëte, né à Gand vers 1580, mort à Leyde le 8 août 1620. Il était le petit-fils de Marc van Vaernewyck, le chroniqueur flamand, et se fit connaître par plusieurs poésies composées selon les règles de la prosodie française; il traduisit du latin en prose flamande deux œuvres d'Erycius Puteanus, l'une intitulée : *Juventutis belgicæ Laudatio;* l'autre, *Comus Cimme-*

(1) [illegible] le baron de Saint-Génois a décrit et [illegible] avec beaucoup d'exactitude les armoi[illegible] deux époux.

(2) Les pièces se trouvent dans l'article de [illegible] Saint-Génois, 25 pages.

(3) Imprimés dans le second volume des *Urkunden und Actenstucken, zur Geschichte der Verhaltnisse zwischen, Oesterriesch, Ungern und der Pforte im* XVIe *und* XVIIe *jahrhundeste*, par *Ant. Van Gevad.*

[illegible]; *Somnium*. Cette dernière est une satire Ménippée où l'auteur représente vivement les funestes effets du luxe, surtout celui qui règne dans les festins. Les biographes parlent avec éloge de De Schepper, ajoutant qu'il écrivait dans un langage correct et énergique, sans employer de mots étrangers. Il s'occupa beaucoup d'études historiques et rédigea une chronique sur les troubles religieux des Pays-Bas au XVIe siècle; Sanderus en a vu le manuscrit chez Daniel Heinsius à Leyde. De Roothaese s'en est probablement servi pour son édition des *Gendsche geschiedenissen* du père De Jonghe. La troisième édition de l'*Historie van Belgis* de Marcus van Vaernewyck fut publiée par les soins de Scepperus; elle parut en 1619 chez Verdussen à Anvers. Il fut aumônier de Jean-Ferdinand Velasco, dont il composa le panégyrique, publié à Milan, en 1612, in-4o. L'épitaphe de Scepperus, composée par Justus Rycquius, est reproduite dans Foppens.

Aug. Vander Meersch.

Piron, *Levensbeschryvingen*. — Blommaert, *Nederduitsche Schryvers van Gent*, p. 185. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 725. — Sanderus, *Bibliotheca Manuscripta Belgii*, 1641, t. II, p. 266.

DE SCHILDERE (*Louis*), théologien, né à Bruges en 1606, mort dans la même ville le 17 juin 1667. Après avoir terminé ses humanités, il entra dans l'ordre des Jésuites et enseigna successivement les humanités, la philosophie et enfin la théologie. Il professa cette dernière branche de l'enseignement, avec succès, à Louvain pendant vingt-deux ans. Guillaume de Precipiano, qui devint évêque de Bruges et ensuite archevêque de Malines, fut au nombre de ses élèves, et défendit, sous sa présidence, une thèse théologique pour obtenir ses grades. Ce savant religieux a publié : *Tractatus sex de principiis formandæ conscientiæ*. Anvers, 1664, in-12, — et *Synopsis theologica de sacramentis Ecclesiæ*. Louvain, 1648, in-fol.

Émile Varenbergh.

Biographie de la Flandre occidentale. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

DE SCHRYVER (*Alexandre*) ou

GRAPHÆUS, [illegible] vant, né à [illegible] de sa naissance [illegible] mort, est [illegible] permis de dire [illegible] son existence [illegible] grande partie, [illegible] du XVIe siècle. [illegible] père, les belles-[illegible] latine, et lui succéda [illegible] secrétaire de la ville d'A[illegible] au nombre de ses [illegible] graphe Abraham Ortelius [illegible] être pas été étranger [illegible] sujet de sa production [illegible] considérable. C'est un [illegible] de 600 vers, sous [illegible] ayant pour titre : *Al[illegible] a secretis amplissimæ [illegible] pianæ in Orbis terrarum [illegible] quium. Interloquutores [illegible] noptes*. Il a été imprimé [illegible] 1er volume des *Civitates* [illegible] (Colon. Agripp., 15[illegible] George Braun. Le poète [illegible] quelques vers ou caractères [illegible] mots les principales villes [illegible] dans ce recueil géographique [illegible] nière partie, qui a un titre [illegible] donne la description et l'[illegible] frontispice du volume [illegible] auteur de diverses autres [illegible] mées en feuilles volantes [illegible] plusieurs opuscules imparfaits [illegible] héritiers conservaient en 1[illegible] contre, en outre, quelques [illegible] dre Graphæus dans l'édition [illegible] dien publiée par Poelman. [illegible] dans le *Symbolum Jac. Mor*[illegible] 1595 et chez *Th. Orenius* [illegible] *philologicæ*, 1697. De Smet [illegible] trente Tragédies (*Tragœdiæ* [illegible] niæ, 1540); mais, si cette [illegible] personne autre ne parle, [illegible] existé, et qu'il n'y ait pas d'[illegible] la date de publication, elle [illegible] drait à la jeunesse du poète [illegible] peu vraisemblable.

Dans son recueil d'éloges [illegible] d'Anversois distingués, recueil [illegible] à Anvers en 1573, Tydi[illegible] apprend que Graphæus, [illegible] avait cessé d'être secrétaire [illegible]

[illegible], mais avait quitté sa patrie et [illegible] Aix-la-Chapelle. Si les poésies [illegible]ndre De Schryver sont infé[illegible] à celles de son père, elles n'ont [illegible] même degré quelques-uns de [illegible] défauts.

J. Roulez.

[illegible], t. VI, p. 296. — F.-J. De Smet, [illegible] de la ville et du comté d'Alost, p. 67. [illegible] Tydichius, *Carminum* lib. II. Antv., [illegible], p. 74. — Hofman Peerlkamp, p. 104.

[illegible] SCHRYVER (*Corneille*), philo[illegible] poëte latin, né à Alost en 1482, [illegible] Anvers le 19 décembre 1558. Il [illegible] connu sous son nom grécisé de [illegible] ou latinisé de SCRIBONIUS. [illegible] de ses publications et son [illegible], rédigée par lui-même, portent [illegible] nom de *Graphæus Scribonius*. [illegible] ses humanités à Anvers. Nous [illegible] qu'il y obtint plus tard le droit [illegible]geoisie, à cause de son mérite; [illegible] faveur alla-t-elle le chercher [illegible], ou avait-il continué à habiter [illegible]ière de ces deux villes? Nous [illegible]. Si, comme l'avance De Smet, [illegible] Alexandre vit le jour à Alost, il [illegible]vrait que le père, à l'époque de [illegible]age avec Adrienne Philips en [illegible] résidait encore dans cette der[illegible] ville. Quoi qu'il en soit du mo[illegible] de la fixation de sa résidence à [illegible], il y était en l'année 1520, alors [illegible] réforme de Luther pénétra dans [illegible] ville. Il se trouva au nombre des [illegible] de la nouvelle doctrine; mais [illegible] publiquement dans l'église de [illegible] Dame le 6 mai 1522, jour où l'on [illegible] écrits du réformateur. Deux [illegible]mières publications de De Schry[illegible]partiennent au domaine de l'en[illegible]nt. Cette particularité a sug[illegible] Paquot la conjecture qu'il tint [illegible] école d'humanités ou qu'il fut [illegible]eur de quelques jeunes gens. Ce [illegible]blement à la fin de l'année [illegible] la régence d'Anvers le nomma [illegible] ou secrétaire de la ville. Il [illegible]vesti de cette charge jusqu'à la [illegible] jours. Les occupations qu'elle [illegible] n'empêchèrent pas la conti[illegible] de ses travaux littéraires. Les [illegible] langue latine qu'il a laissés sont [illegible] vers, les autres en prose; mais ce sont surtout ses poésies qui lui donnèrent de la célébrité. Cependant Erasme, l'un de ses contemporains, donne à entendre dans ses lettres qu'il ne faisait pas grand cas des vers de notre poëte. De nos jours, Hofman Peerlkamp a critiqué vivement le morceau sur l'incendie de l'église de Notre-Dame, et ses critiques peuvent s'appliquer à d'autres pièces. En général, la versification de De Schryver n'est pas mauvaise; mais il tombe souvent dans le défaut de longueur et de verbosité et affaiblit l'effet qu'il veut produire en entrant dans trop de détails. On peut encore lui reprocher de l'exagération dans les pensées comme dans les expressions et un recours trop fréquent, et parfois ridicule, à la mythologie. Son style manque d'élégance et de vigueur. De Schryver s'appliqua aussi à la musique, dans laquelle il se rendit fort habile. On vantait beaucoup son talent oratoire. Ayant perdu sa femme le 17 août 1556, il la suivit dans la tombe deux ans après, à l'âge de soixante-seize ans. On lui érigea un tombeau dans la cathédrale d'Anvers, vis-à-vis de l'autel Saint-Christophe. Son portrait se trouve dans le volume III de l'édition des œuvres d'Erasme publiée à Leyde en 1703-1706.

Des savants soupçonnent que notre poëte est le même que *Cyprien Corneille Graphæus*, qui a fait imprimer à Paris, chez Badius Ascensius, un petit recueil de *Poemata* et une vie de saint Guillaume, aussi en vers latins; mais, outre que le secrétaire de la ville d'Anvers n'a jamais signé ses œuvres que d'un seul prénom, il est permis de croire que c'est afin de n'être pas confondu avec lui que l'auteur du recueil a fait précéder son nom de deux prénoms. L'impossibilité de nous procurer cette publication nous a empêché de vérifier si les vers offrent des marques de parenté avec ceux qui appartiennent notoirement au poëte anversois.

Jean De Schryver, frère de Corneille, s'établit à Anvers comme imprimeur, et c'est de ses presses que sont sortis plusieurs ouvrages de ce dernier. Au rap-

de De Smet, il quitta cette ville en ... pour se retirer dans le couvent ... Guillelmites d'Alost. Il passait pour ... versé dans les langues grecque et ... Les manuscrits qu'il avait ... à sa mort périrent dans l'incendie ... la bibliothèque de son couvent en ...

Nous donnons ci-après la liste des ouvrages de Corneille De Schryver :

1° *Equivocatio in Diocletianum pro Divo Panteratio*, Lovan., Th. Martinus, 1515. — 2. *Conjugandi et declinandi regulæ*. Antv., 1539, in-12. — 3. *Conflagratio templi D. Mariæ Antverpiensis*. Antv., J. Graph., 1534, in-4°; réimprimé dans les *Monumenta Sepulchral.* de Fr. Sweerts, p. 49-53 et dans les *Mém.* de Paquot, t. VI, p. 190-192. — 4. *Ex P. Terentii comœdiis latinissimi colloquiorum flosculi, ordine selecti, una cum ejusd. poetæ insign. sententiis*. Paris, Chr. Wechel, 1538, in-12. — It., *Jam denuo recognitis atque recenti auctario illust.* Ant., M. Cæsar, 1535, in-16. — 5. *Monstrum Anabaptisticum, rei christianæ pernicies. Carmen heroicum*. Antv., Joan. Graphæus, 1535, in-12. Les Anabaptistes s'emparèrent, cette année, de l'hôtel de ville d'Anvers, et l'on eut beaucoup de peine à les en expulser. — 6. *Sacrorum Bucolicorum Eclogæ tres*. Ant., J. Graph., 1536, in-12. — 7. *Pacis inter Carolum V. Imp. C. A. et Franciscum I Regem Christ. ad Aquas Mortuas initæ descriptio per* Cornel. Scribonium Graphæum. Ejusdem *ob Cæsareum ex Hispaniis iter in patriam, etc. Gratulatio. His accessere alia haud injucunda*. Antv., J. Coccius, 1540, in-4°. Outre les deux pièces indiquées sur le titre, on trouve à la fin du volume : *Pro D. Caroli V imp. ex Hispaniis per Brittanniam in patriam reditu Aggratulatio*. Ces poëmes ont été réimprimés dans les *Deliciæ Poetarum Belgic.* T. II, p. 477 à 523. — 8. *Enchiridion principis ac magistratus christiani . . . . e veterum libris*. Colon., Ench. Cervicornus, 1541, in-4°. En collaboration avec Pierre Gilles. — 9. *Descriptio Senatus Antverp. a Carolo V instituti*. Antv., J. Coccius, 1541, in-4°. — 10. *Querela pacis* ... *Ecclesiæ* ... 1543, in-... mi 12[illegible] in ... *gradensis Mart...* *latrocinium*. 15... *tatulorum in* ... *nia Principis* ... anno 1549 *Au...* *apparatu deter...* Graphæum. Ant... Alostensi, 1550, ... en bois. Cet ouvrage ... temps en françois et ... du latin en flamand ... Diest. — 18. *Historia de ... tentrionalibus, auctore ... tho, Archiepiscopo Upsa...* Scrib. Graphæo ... Antv., J. Bellerus, 15... Christoph. Plantin, ... paru une traduction ... premier de ces imprimeurs. — 14. M. Hier. V... *lib. VI. Poetæ Commen...* Graphæum. Antv., 155... des *Sommaires* à la tête ... édit. de Harlem, 1562, in-... *nativitate Christi Carmen* ... 16. *Antverpiæ Encomium* ... vers iambiques insérées ... *num. Sepulcr.* de Sweertius, ... 17. *Fata variæq. Fortunæ* ... *ries. Heroinæ* . . . . *Ma...* *Divi Maximiani Cæs. Aug.* ... poëme en 392 vers a été ... première fois par De Rai... ses *Archives philolog.* T. I, ... est suivi d'une épitaphe en ... même princesse. — 18. Un ... est cité par Hofman Peerl... les termes suivants : « *Gra...* « *ad Deum. O. M. querimonia* ... « *angustia non sine lacrimis* ... « *Archiv. Hist. Eccles.*, ... « Royaards, t. VI, p. 151. ...

On rencontre encore des ... Schryver dans divers ouvrages, ... les œuvres de Th. Morus, Lov... les *Epitaphia epigrammata* ... *Mercurini*. Antverp., 1532, ...

Sweertius, *Athenæ belgic.*, p. 4...

[illegible], *Mém.*, tom. XI, p. 260-264. — Paquot, *Mém.*, tom. VI, p. 187 à 196. — F.-J. De Smet, *Description de la ville et du comté d'Alost*, p. 65. — [illegible] Peerlkamp, *De poet. Lat. Nederl.*, p. [illegible].

[illegible] (*Les*) ou De Scoo[illegible], peintres et sculpteurs à Gand, [illegible] XIVe-XVe siècle. Les nombreux [illegible] de ce nom (parfois écrit De [illegible] et même De Steenere) y for[illegible] une série contemporaine, dont [illegible] ne nous a été révélée que [illegible] documents de nos archives com[illegible], car aucune de leurs œuvres [illegible] parvenue jusqu'à nous. Les pein[illegible] murales, les tableaux et les sculp[illegible] dont ils décorèrent les temples [illegible] ni à l'action destructive [illegible] temps, ni, peut-être, à l'aveugle [illegible] des iconoclastes du XVIe siècle. [illegible] matricule des admissions de francs-[illegible] et des élections de doyens et [illegible] (sous-doyens) dans la corporation [illegible] gantoise, renseigne neuf De [illegible], et les registres d'actes et de [illegible] de la magistrature urbaine de [illegible] en ajoutent d'autres encore à la [illegible]. Les principaux furent Jean De [illegible] *le Vieux* et Saladin De [illegible] *le Vieux*. Les notions re[illegible] sur ces peintres offrent de l'in[illegible] pour l'histoire de l'art.

De Scoenere (*Jean*) *le Vieux*, pein[illegible] d'histoire religieuse et peintre dé[illegible], admis à la maîtrise dans la [illegible]ration gantoise, en 1399 et ap[illegible] au décanat, en 1405. On pré[illegible] qu'il fréquenta l'atelier des Van [illegible] ou du moins d'Hubert van Eyck, [illegible] celui-ci habitait la ville de [illegible]. Dans les recueils Mss. des actes [illegible] du chef-collége de la com[illegible], se trouve transcrit, à l'année [illegible] (19 avril 1424 v. s.) un document [illegible] une véritable importance par [illegible] reculée : c'est une convention [illegible] devant la magistrature urbaine [illegible] le Sr Jean Van den Roden et [illegible] De Scoenere, pour l'exécution [illegible] peintures décoratives et statuaires [illegible] la chapelle de Notre-Dame à l'an[illegible] église de *Saint-Sauveur*, près de [illegible] de Saint-Bavon. Les peintures, [illegible] « en couleur à l'huile, » comprenaient l'enluminure d'un retable sculpté, où seraient représentés des épisodes de l'*Histoire de la Vierge*, et, sous la voûte, serait peinte la *Dernière Cène*. La convention de 1425 constate, comme l'acte qui nous a fait connaître les portraitures, « exécutées à l'huile, » en 1419 dans la maison échevinale de Gand, par Guillaume van Axpoele et Jean Martins, que l'invention des Van Eyck ne resta pas longtemps cachée. Le secret en fut, sans doute, communiqué aux artistes gantois ainsi qu'à Anvers, en même temps qu'il passa en Italie. Vers la fin de 1443, Jean De Scoenere s'engagea, avec Baudouin van Wytevelde, peintre et sculpteur, qui avait obtenu la double maîtrise en 1440, à livrer un triptyque d'autel, pour l'abbaye du Nouveau-Bois, lez-Gand. Les volets, à personnages (*portraitures*), furent peints par Mre De Scoenere, et le sujet central, peint ou sculpté, fut confié à Mre van Wytevelde. Il était stipulé dans l'acte que celui des deux artistes qui n'aurait pas rempli ses engagements à la date fixée (la Pentecôte de 1444), devrait se constituer en état d'arrestation dans la prison de l'amman. En 1441, Mre De Scoenere avait remis à Jean van Welden, marchand de couleurs à Courtrai, deux *tableaux religieux*, en solde de livraisons d'azur. L'année précédente, il eut à payer à l'orfévre Simon Lachingioen, à Gand, six cents livres parisis, somme considérable alors, pour achats de bijoux, et, en 1436, il avait acquis la maison des tisserands de toile (*Linmakers steen*).

Jean De Scoenere *le Vieux* eut parmi ses apprentis ou élèves Jean De Scoenere *le Jeune*, peintre, qui fut doyen du métier de Gand en 1481, lorsque y prit la maîtrise Corneille Van der Goux, dont on cite un *Jugement dernier*, exécuté en 1494, dans la salle de justice échevinale à Gand. Ce tableau était de grande dimension.

De Scoenere (*Saladin*) *le Vieux*, peintre d'histoire religieuse, à Gand; il y florissait dans la première moitié du XVe siècle et reçut la maîtrise. Le registre matricule de la corporation

gantoise des peintres, sculpteurs et verriers, signale sa réception, en 1429, et celle d'un de ses fils, du même prénom, sculpteur, à la Noël de 1434; il est mentionné que l'un d'eux fut élu sous-doyen en 1448, sans préciser quel était l'art qu'il cultivait. Un troisième Saladin De Scoenere, peintre (décorateur?), était entré dans le métier en 1446.

Saladin De Scoenere le Vieux s'engagea, par acte passé devant les échevins de Gand, à peindre un *tableau d'autel*, à volets, ou retable sculpté, pour la chapelle de Guill. de Busoen aux Frères Mineurs, et un diptyque placé sous la fenêtre; puis à enluminer la statue de *saint Guillaume*, posée au-dessus de l'autel. La composition centrale représentait le *Christ en croix*, entouré de la Vierge mère, de saint Jean, saint Jacques, sainte Catherine et d'autres personnages. On y voyait aussi deux anges tenant des armoiries, probablement celles du donateur et de sa femme. A l'intérieur des volets, étaient peintes la *Nativité de Marie* et la *Mort de la Vierge mère*, sujets exécutés « en bonne et fine couleur à l'huile; » à l'extérieur, des figures en grisaille, dans des niches architecturales. La statue de *Saint Guillaume* fut pareillement coloriée à l'huile, ainsi que les volets du diptyque où étaient représentés, dans des compartiments, *Jésus-Christ au jardin des Oliviers*, le *Christ à la Colonne* (la *Flagellation*), la *Descente de croix* et la *Résurrection;* à l'extérieur figurait, peinte en camaïeu, l'*Annonciation à la Vierge*. Le contrat de 1434 contient les prescriptions les plus minutieuses sur le sujet, les personnages et les costumes. L'or, l'argent, l'azur et le cinabre, les fourrures d'hermine, de martre et de fouine, les chevelures et les manteaux dorés y abondaient : les artistes étaient ainsi asservis aux caprices des donateurs, trop souvent ignares et sans goût. De là, les accessoires étranges que l'on rencontre dans d'admirables productions de cette époque. On avait stipulé dans l'accord de Saladin De Scoenere que l'œuvre serait examinée par des maîtres experts et le peintre passible d'amende s'il n'avait pas satisfait aux conditions indiquées. Il peignit aussi, sur toile, pour Guill. de Busoen, un *Christ à la croix*, composition de cinq figures, exécutée « en couleur à l'huile ». Ces œuvres, tableaux et sculptures, furent détruites par les iconoclastes gantois, en 1578, lors de la seconde période des troubles religieux en Flandre.

Saladin De Scoenere le Vieux se rendit à Bruges avec Liévin De Scoenere, Daniel De Rycke et Hugues Van der Goes, afin d'y coopérer aux peintures des entremets et décors des fêtes nuptiales de Charles le Téméraire, en 1468. LIÉVIN DE SCOENERE était un peintre héraldique.

Durant le XVIe siècle se rencontrent, dans les documents communaux de Gand, des descendants des artistes précités; mais sans particularités notables.

Edm. De Busscher.

C.-L. Diericx, *Mémoires sur la ville de Gand*, 1814; — *Messager des sciences historiques et archives des beaux-arts, en Belgique.* — Edm. De Busscher, *Recherches sur les peintres et les sculpteurs à Gand*, XIVe, XVe *et* XVIe *siècles.* — Archives communales à Gand, *Registres d'actes et de comptes de l'échevinage.*

DE SCRIVERE (*Liévin*), maître peintre à Gand, au commencement du XIVe siècle, l'un des premiers artistes connus qui aient pratiqué la *peinture à l'huile*. Dans les comptes communaux de Gand, manuscrits contemporains, il se trouve mentionné, ainsi que Mre JACQUES COMPÈRE (celui-ci dès 1338), comme ayant exécuté, en 1344, pour le magistrat de cette ville, sur des bannières urbaines, les armoiries gantoises et les images de saints paroissiaux, en couleur à l'huile. Ce fait intéressant, antérieur de près de cent ans à l'invention du procédé attribué à Jean van Eyck (invention commune aux deux illustres frères, sans doute, puisque Hubert van Eyck l'employa dans le magnifique tableau de la cathédrale de Gand : l'*Agneau mystique*), ne peut être omis dans la *Biographie nationale belge*. En nulle autre contrée de l'Europe les notions de peinture *plastique* à l'huile ne se sont révélées plus tôt qu'à Gand. La

Belgique ne le cède à aucun pays sous ce rapport.

Peu de renseignements nous sont parvenus sur LIÉVIN DE SCRIVERE, et cela n'est guère étonnant; mais nous savons qu'il eut un atelier et des apprentis, entre autres son fils *Jean De Scrivere*, qui travailla avec lui en 1346 à l'ornementation du dais ou baldaquin que chaque année la ville de Gand offrait à *Notre-Dame la Flamande*, à Tournai, lors de la procession solennelle des fêtes de l'Exaltation de la Sainte Croix. Liévin De Scrivere ne figure point sur la copie que possède le dépôt des archives communales de la matricule ou *Livre du métier des peintres et des sculpteurs gantois* (1338-1540), corporation réglementée sous Jacques van Artevelde. On doit en conclure qu'il n'était point domicilié à Gand. Il n'y aura travaillé sans doute que momentanément, soit durant les périodes des foires libres, soit avec l'autorisation du métier, acquise moyennant l'indemnité affectée de ce chef à la chapelle de la corporation, soit en vertu de l'accord de réciprocité, conclu, dès le XIVe siècle, au sujet de la franchise professionnelle, entre la cité de Gand et plusieurs autres villes.

Edm. De Busscher.

Comptes communaux de Gand, 1338-1540, MSS. — *Recherches sur les anciens peintres de Gand et l'emploi primordial de la peinture à l'huile*, par Edm De Busscher, *Messager des sciences historiques*, Gand, année 1859.

DES HAYES (*Jacques*), né en 1615 à Herve dans le duché de Limbourg. Il entra au noviciat de Tournai en 1638, y enseigna pendant plusieurs années les humanités et se distingua, plus tard, dans les missions en Bohême, à Hambourg et à Altona. Il mourut vers la fin du XVIIe siècle.

Le P. De Backer, dans la biographie des *Ecrivains de la Compagnie de Jésus* donne, in extenso, la liste des publications du P. J. Des Hayes; en voici le résumé : 1. *Kleiner Wegweiser zum wahren Glauben Aschaffenbourg*. In-12. — 2. *Le guide fidelle qui conduit les devoyez par le chemin le plus court à la vraye Eglise de Jésus-Christ*. . . . 5e éd. Liége, 1669, in-12. Cet ouvrage, traduit en italien avec même titre et format par Léonard Sociani, Florence, 1702, avait été reproduit en allemand par l'auteur sous le titre de *La lumière du monde* et traduit en français par J. M. Jurisconsulte, Paris, 1679; en 1680 la 12e édition y parut. Et avec le catéchisme du P. Pierre Canisius, deduit en demandes et réponses, par le P. J. Des Hayes, Liége, 1679. — 3. *Catechismus catholicus R. P. Petri Canisii Soc. Jesu doctoris theologi*, etc.

Ces derniers ouvrages réimprimés sous divers formats, traduits en plusieurs langues, eurent jusqu'à « quatre cents éditions de 1679 à 1714, imprimées à Liége, Paris, Agen, Lyon, Limoges, Cologne, Olmutz et Prague. »

J.-S. Renier.

DESIGNAT (*Saint*), XIIIe évêque de Tongres, mourut, selon Jean d'Outre-Meuse, en 438, à Maestricht, où les prélats tongrois résidèrent, comme on sait, depuis saint Servais jusqu'à la translation du siége épiscopal à Liége en 720. Le même chroniqueur attribue à notre personnage des conversions et des miracles, le donne comme fils d'un duc d'Athènes et d'une princesse d'Ecosse; il aurait gouverné vingt-quatre ans son église. Ces détails appartiennent à la légende plutôt qu'à l'histoire; le fait est que nous ne connaissons de Designat, de ses deux prédécesseurs et de ses six successeurs que leurs noms, enregistrés par Harigère et Gilles d'Orval. Toute cette période des annales de l'ancienne Eburonie est enveloppée d'épaisses ténèbres; aussi bien elle coïncide avec les grandes invasions des barbares, qui dévastèrent tout le pays et firent de Tongres un monceau de ruines. Plusieurs chronologistes placent Designat au commencement du VIe siècle; nous n'essayerons pas de trancher la question (voy. l'art. *Agricolaus*).

Alphonse Le Roy.

Harigère et Gilles d'Orval, dans le recueil de Chapeauville. — Jean d'Outremeuse, t. II. — Fisen et les autres historiens de l'Eglise de Liége.

DE SIMPEL (*David*), poëte flamand, né à Moorslede (Flandre occidentale),

en 1778 et mort à Staden, 9 juin 1851. Fils de cultivateur, et quittant lui-même l'école pendant l'été pour aider son père dans son travail, il chercha, par tous les moyens possibles, à apprendre un peu de français et un peu de latin. Incorporé dans l'armée française, il s'amusait à composer des vers dans sa langue maternelle. En 1803, membre de la *Rhetorica* de Hooghlede, il remporta le premier prix au concours de Rumbeke pour un éloge de Bonaparte, qui n'était qu'une traduction du français. Il triompha également, l'année suivante, au concours d'Ypres. Dans une autobiographie qu'il a communiquée au poëte Van Duyse, lorsqu'il le vit en 1845 au château de Merckhem, lors des fêtes de Sidronius Hosschius, il énumère tous les prix qu'il a obtenus de 1803 à 1828, à Bruges, à Thourout, à Wacken, à Heule, à Meulebeke, à Lichtervelde, à Boulers, à Alost, à Moorsele, à Ghistelles, à Moorslede, à Cachtem, à Audenarde, à Ingelmunster, à Dixmude, à Wevelghem, à Iseghem, à Menin et à Ostende. Ses pièces, qui roulaient souvent sur des sujets tels que les éloges de Van Mander, de Vander Meersch, de Baudouin à la Hache, etc., se ressentaient surtout de la lecture assidue de Vondel et d'Antonides l'Energique. Lorsqu'il eut renoncé à ces luttes (dès 1828), il prêta à des amis plus d'une pièce qui fit l'admiration des rhétoriciens de village : ils y aimaient surtout l'emphase de la diction.

De Simpel composa une foule de poésies de circonstance et une vingtaine de pièces dramatiques pour des pensionnats. En général, il demandait lui-même grâce pour ses vers qu'il faisait toujours trop vite, et dans les rares loisirs que lui laissait sa profession assez peu prospère de meunier, puis de fabricant d'huile. S'il faut l'en croire, il était plus fier d'avoir, avec L. van Roo, encouragé et dirigé les essais poétiques de Maria Doolaeghe. « C'est mon meilleur ouvrage, » disait-il souvent. Un élève de Van Roo, le notaire Robaeys de Dixmude, fit l'oraison funèbre de ce type des rhétoriciens flamands de l'Empire. De [illegible]

Boileau's [illegible] *dichtkunde* [illegible] — *Taelkundige* [illegible] (Le roi Guillaume [illegible] ces deux publications [illegible] de 100 florins.) [illegible] *den vorlog tusschen* [illegible] 1829. — *Verhandelingen* [illegible] *sophen van dezen tijd* [illegible] *Vaderlander* (s. d.) [illegible] *de pisbekijker*. 1830. [illegible] *'t Antwerpsch kaetsel* [illegible] *ters of den priesterijken* [illegible] 1839.

Nederduitsch letterkundig [illegible] *Eendracht*, VI, 43. — [illegible] *gen*. — J.-O. Devigne, [illegible] *Schrijvers* (*Vlaemsche* [illegible]

DÉSIRANT (*Bernard* [illegible] moine augustin et [illegible] à Bruges le 21 mai 16[illegible] le 2 mars 1725.

Il fit ses études dans [illegible] au collége des Augustins [illegible] voyant en lui un esprit [illegible] ception facile et beaucoup [illegible] l'engagèrent à prendre l'[illegible] la vie monastique avec [illegible] dieux se présentait à lui [illegible] côtés, il accepta, et [illegible] bien jeune encore, dans [illegible] frères Augustins. C'était [illegible] lui une position assurée, [illegible] chargée d'une nombreuse [illegible] n'ayant que de médiocres [illegible] Ses supérieurs l'envoyèrent [illegible] humanités et étudier la théo[illegible] vain. Il fut ensuite rappelé [illegible] où on lui confia la chaire [illegible] maire, et en 1679 celle de [illegible] Cette existence méthodique [illegible] sait pas à remplir une âme [illegible] lante que la sienne ; il se mit [illegible] la poésie et composa des vers [illegible] lesquels perce déjà la tournure [illegible] de son esprit. Il lançait [illegible] avec une verve étonnante et [illegible] dance faillit être pour lui [illegible] graves désagréments. En 16[illegible] blia un poëme satirique dirigé [illegible] le clergé séculier et spécialement [illegible] le curé Moens, qui dans [illegible]

avait attaqué l'usage des dots chez les religieux; cette incartade lui valut une sévère réprimande de la part de l'évêque de Bruges François de Baillencourt et l'affaire en resta là. Dans la même année, il publia une comédie où l'on crut voir de sa part l'intention de ridiculiser le pouvoir du souverain : la justice intervint, le procureur fiscal allait lui intenter une action criminelle, quand le prieur du couvent parvint à arrêter les poursuites; mais il fallait punir l'auteur de la pièce incriminée : on lui ôta sa chaire de rhétorique et il fut envoyé ailleurs.

Il passa au couvent de Bruxelles où il fut chargé de donner le cours de philosophie aux jeunes religieux novices de son ordre. Cela ne dura pas longtemps; son cours terminé, il se livra à l'étude des sciences théologiques, puis se rendit à Louvain où il fréquenta les hommes qui se mêlaient le plus activement aux disputes religieuses; ils étaient divisés en deux camps; les uns, partisans d'un rigorisme outré, menés par Huyghens, Van Espen et d'autres, autour desquels se rangeaient beaucoup de moines, de curés et la haute magistrature; les autres qui penchaient pour les opinions relâchées avaient pour chef Steyaert, Dubois, Martin; ils s'appuyaient sur le haut clergé et trouvaient, parfois, un auxiliaire dans le gouvernement. Désirant vit la lutte, et son zèle religieux le porta à s'y mêler immédiatement : il se déclara dès l'abord contre les rigoristes, le jansénisme et la doctrine du clergé français qui préconisait ces principes. Le 11 mai 1683, il défendit une thèse dans laquelle il examinait une proposition que le parlement de Paris venait de soumettre à la faculté de théologie de la Sorbonne. Le nonce apostolique, témoin de son ardeur pour la thèse qu'il soutenait, lui accorda sa protection et lui fit obtenir la place de professeur en théologie au couvent des Augustins, position qu'il occupa jusqu'en 1689. Le 20 novembre 1685, il avait été reçu docteur de la faculté en même temps que son ami Pierre-François Clenaerts et il se livra avec plus de force encore à ses déclamations contre les rigoristes. Ceux-ci l'accablèrent alors de pamphlets et de libelles dans l'espoir de le décourager; mais ils ne réussirent pas.

La chaire d'histoire étant vacante au collége de Busleyden à Louvain, chaque parti voulut l'accaparer pour un des siens. Mais Désirant, bien que patronné par ses adhérents, ne fut pas nommé; furieux de cet échec, il s'adressa au roi, et par l'intermédiaire du père Smet, confesseur du marquis de Gastanaga, il obtint sa nomination; il se rendit aussitôt au collége des Trois Langues avec quelques cavaliers armés et voulut se faire droit par la violence; il dut se retirer cependant et s'établir au collége royal, où il commença ses leçons : son audace avait porté ses fruits; les jansénistes étaient intimidés et Désirant alla occuper sa chaire au collége de Busleyden. Après cette nomination, il obtint du pape Innocent XII une dérogation, en sa faveur, aux bulles apostoliques en vertu desquelles les religieux augustins docteurs en théologie devaient enseiguer cette science pendant douze ans avant de pouvoir jouir de tous les priviléges qu'accordent les constitutions de l'ordre.

Pendant cette même année 1689, le 22 avril, il fut nommé historiographe du roi Charles II d'Espagne (1) et prêta serment en cette qualité.

Jouissant d'une grande considération parmi les religieux de son ordre, il avait été à diverses reprises revêtu de plusieurs dignités : en 1689, premier définiteur, en 1691, chargé de prononcer le discours d'ouverture au chapitre provincial d'Anvers, enfin la même année, il devint sous-prieur à Louvain. Le général de l'ordre lui déféra la présidence du chapitre, qui eut lieu le 28 avril 1697, et il y fut désigné à l'unanimité des voix, comme député au chapitre général à Rome, où il devait représenter la province. Quand il s'y rendit en 1699, les définiteurs le nommèrent prieur-vicaire et, plus tard, le chapitre

(1) Archives du royaume.

de 1700 le nomma covisiteur de tous les couvents de la province.

Cependant les jansénistes continuaient à se remuer et à intriguer; Désirant sollicita du haut clergé la faveur d'être envoyé à Rome; on lui donna des instructions, il partit en 1694 et resta quatre ans absent; ses amis espéraient qu'il reviendrait avec la condamnation en forme des opinions rigoristes. Aussitôt arrivé dans la ville pontificale, notre augustin présenta à la congrégation d'examen un mémoire sur la contestation qui divisait l'université de Louvain; il contenait soixante et une propositions tirées des écrits de ses adversaires, dont six étaient extraites du livre de Van Espen sur la vénération des saints. La congrégation ne donna cependant pas gain de cause à Désirant : elle écarta les soixante et une propositions, en examina six et finit par les déclarer irrépréhensibles; après cet échec, il revint à Louvain.

Les jansénistes avaient regagné quelque peu de terrain; quant au haut clergé qui appuyait Désirant, il était consterné. Le moine augustin restait en quelque sorte le seul espoir du clergé supérieur dans la lutte théologique. Le 22 avril 1697, lors de l'assemblée réunie à Bruxelles, il tâcha de gagner les prêtres du pays à la cause des opinions relâchées et cinq jours plus tard, le 27, les évêques dénoncèrent au roi l'université de Louvain comme étant la cause de tout le trouble, et un danger pour le pays. Le conseil privé s'émut et pria le gouverneur de demander à l'archevêque, si l'assemblée s'était occupée d'autres matières que de religion : celui-ci répondit « que dans leurs délibérations, les prélats avaient seulement traité des moyens de mettre à exécution le dernier bref de Sa Sainteté et les ordres du roi contre les jansénistes, et d'extirper les abus qui se commettaient dans leurs diocèses dans l'administration des sacrements. Le conseil privé veut-il à présent savoir quelles autres matières on y a traitées; s'il entend, par ces autres matières, des matières politiques, une suspicion aussi injurieuse aux évêques

ne peut avoir [illegible]
novateurs [illegible]
plus audacieux [illegible]
dans les magistrats [illegible]

Cependant [illegible]
siége des adversaires [illegible]
encore debout [illegible]
n'abandonnait pas [illegible]
il continua donc [illegible]
au mois de juillet [illegible]
écrit intitulé : *Acclamatio [illegible]*
puli belgici, où il répétait [illegible]
attaques. Il avait fait [illegible]
d'une dédicace au général [illegible]
et celui-ci en conçut [illegible]
qu'il enjoignit à l'auteur [illegible]
tion tout entière, ce qui [illegible]
qu'en partie, le livre [illegible]
distribué clandestinement [illegible]

Bientôt cependant et [illegible]
dont il jouissait à la [illegible]
obtint l'héritage académique [illegible]
van qui venait de mourir [illegible]
hals, ce succès lui tourna [illegible]
se mit à étaler un luxe [illegible]
dessus de sa position [illegible]
habitant un hôtel et [illegible]
dans un carrosse. Mais [illegible]
assertions qui ont été [illegible]
le père Keelhof, dans [illegible]
l'ancien couvent des [illegible]
Augustin à Bruges. Le [illegible]
Désirant à combattre le [illegible]
fut fatal, en 1701; il [illegible]
que la nation française [illegible]
n'était que l'incarnation [illegible]
positions et, lorsque les [illegible]
Louis XIV eurent envahi [illegible]
il se mit à attaquer le grand [illegible]
pour toute réponse, le bannir [illegible]
gique et de ses Etats; le [illegible]
ques pères français le fit [illegible]
peler.

Ici se place, naturellement [illegible]
l'épisode qu'on appela la [illegible]
Louvain. Le R. P. Keelhof [illegible]
à notre avis, suffisamment [illegible]
sirant à ce sujet, nous [illegible]
de recourir à d'autres [illegible]
fourberie consistait dans [illegible]
portée contre les principaux [illegible]
parti rigoriste, d'être d'intelligence [illegible]
la république des Provinces [illegible]

[illegible] la Belgique en république [illegible]dante. Van Espen était désigné [illegible]e l'âme de la conspiration. D'après [illegible]ociété publique, les rigoristes [illegible] parfois, sous main, conspiré sous [illegible]gouvernement espagnol et ils n'au[illegible] pas demandé mieux que de fonder [illegible]ique une république fédérative. [illegible]ment, pour formuler cette accusa[illegible] il fallait des preuves; Désirant se [illegible] de les trouver. Il prétendit avoir [illegible] un certain Courteau une pièce qui [illegible]ait ce qu'il avançait et qu'il com[illegible]ua au recteur de l'université de [illegible]n; aussitôt après, il manda à l'of[illegible] de l'archevêque de Malines qu'il [illegible] main une lettre signée de Van [illegible] quelques autres où l'assassinat [illegible]rteau était résolu. Le bruit se ré[illegible]t que ces deux pièces étaient fabri[illegible] pour les besoins de la cause; Dé[illegible] n'en persista pas moins dans son [illegible]ation. Le conseil académique de [illegible]versité fut saisi de l'affaire, mais le [illegible] de Brabant, voyant là une cause [illegible]chappait à la juridiction du recteur, [illegible] intervenir, car Désirant était [illegible]même accusé d'avoir enlevé les let[illegible] au bureau des postes; de là, conflit [illegible]gue. Pour concilier l'affaire, on [illegible] un tribunal mixte ou jointe, [illegible] de deux assesseurs de l'univer[illegible] de trois magistrats du conseil de [illegible]t. Le procès dura quinze mois; [illegible] mai 1708, tous les écrits produits [illegible]ccusation furent déclarés faux et [illegible]; Courteau fut condamné comme [illegible] fabriqué les pièces, et Désirant, [illegible]nu d'avoir usé de ces instruments, [illegible]déclaré suspect, de mauvaise foi, [illegible] de ses bénéfices et offices à l'uni[illegible] et banni à perpétuité des pays [illegible] l'obéissance de Sa Majesté.

[illegible] jansénistes, on le conçoit facile[illegible] avaient mis un certain acharne[illegible] à poursuivre Désirant, qui s'était [illegible] constamment leur adversaire le [illegible]violent. Keelhof raconte, d'après [illegible]eur, qu'à peine le jugement, inique [illegible] lui, eut-il paru, le recteur de [illegible]versité de Louvain envoya au cou[illegible] des Augustins plusieurs délégués [illegible] choix qui pénétrèrent de force dans la cellule de Désirant pour inventorier tout ce qui s'y trouvait; mais le prieur assembla aussitôt la communauté pour protester contre cette violation de domicile, et la chose se réduisit en des réparations infligées au coupable par la cour de Rome, indignée d'un pareil attentat aux immunités religieuses. Dès l'origine, le P. Désirant avait envoyé une protestation au gouvernement et au saint-siége, qui n'avait pas accueilli l'accusation. Sous le coup de cette sentence, Désirant se retira d'abord à Aix-la-Chapelle, puis à Cologne, où il fut bien accueilli par le nonce apostolique et où il écrivit plusieurs pièces contre ses adversaires.

Clément XI lui envoya ensuite l'invitation de se rendre à Rome; il y obtint la chaire de professeur d'Écriture sainte au collége de la Sapience, et la qualité de qualificateur de l'Inquisition *qualificator sancti officii*. Le 5 septembre 1710, l'empereur Joseph Ier lui avait envoyé un diplôme dans lequel il lui accordait le titre honorifique de théologien impérial (1).

On a avancé par erreur que Désirant se fit sécullariser à Rome; la vérité est qu'il n'obtint ni ne demanda sa sécularisation. Ce qui le prouve, c'est qu'il ne cessa de figurer sur les registres de l'ordre des Augustins, et qu'il mourut dans leur couvent à Rome, ainsi que le constate son acte de décès imprimé dans Keelhof, p. 256.

A Rome, il sut se concilier les bonnes grâces du pape, qui le nomma successivement professeur et sous-préfet au collége d'Urbain VIII, autrement dit de la Propagande, et le chargea d'écrire une histoire de l'évêché d'Utrecht destinée à réfuter la *Batavia sacra* de Van Huyssen. Pour composer ce livre, qu'il intitula *Batavia vera*, il eut accès à toutes les archives de la congrégation de la Propagande (2). Le chanoine Hoynck van Papendrecht, étant parvenu à se procurer une copie de cet ouvrage par l'intermédiaire du cardinal d'Alsace, commença à le faire imprimer

(1) Archives du royaume.
(2) Cet ouvrage, qui n'a jamais été publié, [illegible]

sous son nom; mais la cour de Rome, informée du fait, défendit à Papendrecht de continuer. On fit ensuite un abrégé de la *Batavia vera*, qui parut en 1725 chez Foppens à Bruxelles, en in-4° sous le titre de : *Historia de rebus Ecclesiæ ultrajectensis a tempore mutatæ religionis in Fœdarato Belgio, monumentis authenticis roborata, variisque dissertationibus illustrata.*

Désirant fit, sur la fin de sa vie, encore une dernière campagne contre les jansénistes, en défendant le cardinal de Bissy, son protecteur, contre le cardinal de Noailles.

Voici la liste de ses ouvrages : *De ecclesia et pontifice.* Louvain, 1684, in-4°. — *Oratio de veritate SS. Cruoris domini qui Brugis Flandrorum in S. Ædæ Basiliana colitur, dicta in ecclesia cathedrali S. Donatiani in solemnitate* 5 *maii* 1686. Louvain, 1686, in-4°. — *De auxiliis divinis;* id., 1687, in-4°. — *De Romani pontificis infallibilitate;* id., 1687, in-4°. — *De methodo romano-catholico remittendi peccata;* id., 1688, in-4°. — *De præscriptionibus;* id., 1689 et 1690, in-8°. — *Oratio in funere ill. ac gener. Dom. J. B. Christyn, Bruxellis in templo S. Augustini* 20 *nov.* 1690. Bruxelles, in-4°. — *Commonitorium ad orthodoxos.* Louvain, 1701, in-4°, ouvrage condamné le 26 octobre 1707 par le saint-office sur la dénonciation de Van Espen et autres. — *Dialogi pacifici inter theologum et jurisconsultum contra libellum de quæstione facti Jansenii; variæ quæstiones juris et responsa, aliosque anonymos cum designatione quinque famosarum propositionum in libro Jansenii;* in-8°. — *Apologia contra impressam conclusionem finalem D. Henrici Malcorps;* in-4°.—*Tractatus, sive concordantia litterarum L. B. V. E. Lovanii in Januario anno* 1707 *et litterarum Henrici Grasper, ibidem in sequenti Februario detectarum, de variis consiliis adversus romanum pontificem, pro dicto patre contra impressam responsionem D. Henrici Malcorps, juris utriusque licentiati* [illegible] — *Tractatus* [illegible] *defectibus* [illegible] *Malcorps cum* [illegible] *donaverunt sub* [illegible] in-4°. — *Christ* [illegible] *catholicorum* [illegible] *Delbecque;* in-4°. — [illegible] *tica sive parallelus* [illegible] *missionarios in* [illegible] *ginta quinque* [illegible] *natos;* in-4°. — [illegible] *romano-catholicis* [illegible] *dispersis, contra* [illegible] *per missionarios* [illegible] *cationem promunciatam* [illegible] *Torck;* 1710, in-4°; [illegible] traduit en français et [illegible] *Consolatorium accusatum* [illegible] *toria nova Math. Torck* [illegible] *lethargiam anno majore* [illegible] *tantium in demerita* [illegible] *insordiscentium;* in-4° [illegible] flamand. — *Antidotum* [illegible] *crudelia gaudia emulantibus* [illegible] *trus Codde in suis ergo* [illegible] *inobedientia excesserit;* [illegible] duit en flamand. — *Tra* [illegible] *matione regulari contra L* [illegible] *dal libellum, cujus titulus* [illegible] *fidei et doctrinæ abbatiæ* [illegible] *laris S. Augustini mona* [illegible] in-4°. — *Honorius papa* [illegible] *integritate Concilii VI.* [illegible] *monothelismi contra ultimos* [illegible] *effugia;* Aix-la-Chapelle, [illegible] — *Dissertatio dogmatica* [illegible] *Pharisæi et Publicani, sive* [illegible] *orationis dominicæ, Petri* [illegible] *Heyendal prioris Rodensis* [illegible] in-4°. — *Actio epistolaris* [illegible] *libero arbitrio contra jansenium* [illegible] *in* 33 *propositionibus excusatum* [illegible] *dam Heyendal, abbatiæ* [illegible] *et lectoris dictatis,* in-4°. — *factorum in apologia pro abbatia monasterii Rodensis contenta.* — *Prosecutio actionis quæ principaliter impenditur* [illegible] *censura S. facultatis theologicæ*

pose en manuscrit au petit séminaire de Roulers. Nous remarquerons ici que Désirant, l'année avant sa mort, obtint pour le couvent de Bruges une relique de saint Nicolas de Tolentino dans une pièce de drap, qui avait reçu le sang de ce saint. *Voir* Kochan.

super propositiones sex, ex libro cui titulus : Defensio scriptorum theologicorum de gratiâ Christi; in-4o. — *Pœnitentia christiana;* in-4o. — *Authoritas episcopalis vindicata;* in-4o. — *S. Augustinus vindicatus contra propositiones centum et unam damnatas Paschasii Quesnellii ;* Rome, 1721-1728; 7 vol. in-4o. — Un huitième volume de l'ouvrage précédent intitulé : *Aloysii Audruzzi Clementina constitutio Unigenitus, Ecclesiæ traditionum vindex;* Boulogne, 1723; in-4o. — *Concilium pietatis de non sequendis errantibus, corrigendis juxta retractationes* 1o *Philippi IV, Galliarum regis seu ministrorum ejus circa gesta contra papam Bonifacium VIII;* 2o *Joannis Charlier Gersonii circa suas novitates ad appellantes ad futurum concilium generale;* Rome, 1720; 4 vol. — *Batavia vera. Historia de rebus ecclesiæ ultrajectensis;* in-4o. — *Nullibista castigatus, seu brevis defensio Pœnitentiæ christianæ;* in-4o. — *Authoritas episcopalis vindicata;* in-4o.

Émile Varenbergh.

Biographie de la Flandre occidentale. — Goethals, *Lectures,* t. I. — Ossinger, *Bibl. august.,* p. 291. — *Dict. univ. et class. d'hist.* — Keelhof, *Histoire de l'ancien couvent des Ermites de Saint-Augustin à Bruges.*

DÉSIRÉ (*Le bienheureux*), évêque de Thérouanne, né à Courtrai au commencement du XIIe siècle, et décédé à l'abbaye de Cambron (Hainaut) en 1192 ou 1194. Il descendait d'une famille illustre de la Flandre : son père était Roger, châtelain de Courtrai, et sa mère, appelée Sarre, était fille de Roger, dit le Jeune, châtelain de Lille. Sa noble origine lui procura, dès son bas âge, des bénéfices ecclésiastiques très-importants. Il était encore bien jeune lorsqu'il obtint le poste d'archidiacre et de chancelier à la cathédrale de Tournai; peu après, en 1132 ou 1134, il remplaça son grand-oncle Robert comme prévôt de la collégiale de Saint-Pierre à Lille. Pendant son administration, il obtint du souverain pontife Célestin II, la confirmation papale de tous les biens que possédait ce célèbre chapitre, ou qu'il pourrait acquérir dans la suite. En 1169, Désiré résigna la dignité de prévôt en faveur de son frère Robert ou Robin, et succéda à Milon le Jeune sur le siége épiscopal de Thérouanne. Il se consacra tout entier au bonheur de ses ouailles. L'année après son élévation à l'épiscopat, il conclut, avec le prévôt de Saint-Omer, une convention touchant la jouissance des prébendes canoniales de Thérouanne et de Saint-Omer, et établit, de cette manière, une espèce de confraternité entre les chapitres de ces deux églises. En 1179, il assista au concile général de Latran, et en signa les décrets. En 1186, il confirma l'établissement de l'abbaye de Sainte-Colombe à Blandecq, près de Saint-Omer, pour des religieuses cisterciennes, et il fut un des principaux bienfaiteurs de cette institution, à tel point qu'on le considère comme le fondateur de cette abbaye. En 1187, il fit, de concert avec l'évêque d'Amiens, des prescriptions pour le chapitre de Saint-Sauveur dans la ville de Saint-Pol. Vers la même époque, il conféra à sa cathédrale le personnat de l'église de Voormezeele, près d'Ypres, pour en affecter les revenus à la fondation d'un anniversaire de son frère et de son neveu.

Epuisé par les labeurs et les soucis de l'épiscopat, il résigna, en 1191, l'évêché de Thérouanne, et se retira à l'abbaye de Cambron où il prit l'habit de Cîteaux. Le P. Malbrancq, dans son ouvrage *De Morinis et Morinorum rebus,* III, p. 352, dit que le bienheureux Désiré vécut encore trois ans à Cambron, et qu'il y mourut le 2 septembre 1194. Selon d'autres, sa mort arriva le 20 ou le 21 janvier 1192.

Les religieux de Cambron déposèrent le corps de l'évêque-moine dans une tombe creusée au pied du maître-autel et couverte d'une pierre en marbre sur laquelle le défunt était représenté en habits pontificaux. On y grava le distique suivant :

DAT DESIDERIO CATHEDRAM TARUENNA, SEPULCRUM HIC LOCUS ; OMNE BONUM DET PARADISUS EI. AMEN.

La mémoire du pieux prélat resta en bénédiction à l'abbaye de Cambron, où l'on professa toujours un respect reli-

pour lui. Dans les calendriers de ... de Cîteaux, comme aussi dans ... *ad natales sanctorum Belgii* ..., Désiré porte le titre de ... heureux; mais, selon les bollandistes, ... qualification n'est pas entièrement ... par le culte rendu à sa mé- ...

— R.-H.-J. Reusens.

... ouvrage cité, p. 3 verso; — Malbrancq, ouvrage cité, III, p. 382. — Henriquez, *Menologium Cisterciense*. — De Ram, *Hagiographie nationale*, I, p. 220.

DE SLUUTERE (*Antoine*) vivait au XVIe siècle. Il était Gantois, et cultiva la poésie avec succès; contemporain d'Érasme, il fut l'ami de cet homme célèbre, qui, dans une lettre adressée, au mois de février 1529, au Gantois Charles Uutenhove, parle de De Sluutere avec les plus grands éloges.

Émile Varenbergh.

Marcus van Vaernewyck, *Hist. van Belgis* (appendice), édit Vander Haeghen.

DESMARETS (*Denis*), jurisconsulte, diplomate, né à Verviers le 28 juillet, 1649. Voir CHARNEUX (*Denis* DE).

DES MARETZ (*Josse*) ou DE MARES, humaniste, né à Anvers en 1590, décédé à Maubeuge le 13 décembre 1637. Il entra, en 1612, dans la compagnie de Jésus, enseigna plusieurs années les humanités et acquit des connaissances tres-vastes en philologie grecque et latine. Il fut, pendant quelque temps, supérieur du séminaire Notre-Dame, à Mons, et était recteur du collége de Maubeuge au moment de sa mort. On a de lui les ouvrages suivants, qui montrent qu'il était très-versé dans les langues classiques : 1. *Quintus Horatius Flaccus, ad usum et castos mores studiosæ juventutis accommodatus cum notis et commentariis perbrevibus per P. Judocum de Mares.* Duaci, vidua Marci Wyon, 1638; vol. in-12 de 595 pages. Cette édition d'Horace a été réimprimée plusieurs fois à Douai, et aussi, à Cologne, par Wilhelm Friessen, en 1648. Les notes et les commentaires du P. Des Maretz sont courts, mais savants et judicieux. — 2. *Horatius in usu seu Horatianæ phrasis puritas, copia, elegantia oculis et manibus sub-*

jecta.. ... vol. in-12 ... la même ... 3. Une ... se trouve en ... *orientalis* ... du P. Hallois, ... préparait, sa ... *mendicos* ... *nourrain* ... inachevé, a ...

Paquot, ... Backer, ... gnie de Jésus*, ...

DES MASURES ... MASURIUS, poète ... Tournai vers l'an 1 ... Il n'est pas certain ... qu'il acheva son ... sa ville natale, ou ... la France élevé, ... Parent de Toussaint, ... succéda dans l'emploi ... cardinal Jean de L... ami des lettres, le ... François Ier, où Des ... dans la société de R... et d'autres beaux ... fut à l'invitation de ... du souverain lui-même, ... entreprit de traduire ... de Virgile. Après avoir ... duction du livre premier, ... posait de revoir encore ... cation, il la communiqua ... celui-ci n'eut rien de plus ... d'aller la lire au roi. ... présents à cette lecture ... l'œuvre du poëte ni les ... railleries. Leur censure ... ment et lui arracha des ... Après la mort de François ... mis que Des Masures avait ... mirent en défaveur auprès ... et l'obligèrent à s'éloigner ...

Notre poëte quitta ... gnie des muses pour s'enr... drapeaux de Mars. Dans ... de Henri II avec l'empe... Quint, il fut accusé d'... des intelligences avec l'... quoiqu'il parvint à se disc...

extraction, on croit que ce fut ce motif, plutôt que son attachement au calvinisme, qui le força de s'exiler de France. Il partit pour l'Italie en passant par la Suisse et, après avoir visité la Toscane, Naples et la Sicile, il arriva à Rome. Là, il rencontra le cardinal du Bellay, qui lui fit bon accueil, et il retrouva Rabelais et d'autres de ses amis de Paris. L'élection du successeur du pape Paul III, décédé le 10 novembre 1549, appela dans la capitale de la chrétienté le cardinal Jean de Lorraine. Ce prélat, à son retour en France, au printemps de l'année suivante, décida Des Masures à l'accompagner, en lui promettant d'obtenir son pardon du roi. Ils revinrent par la Suisse et s'arrêtèrent à Lausanne, où notre poëte trouva l'helléniste Théodore de Bèze et, par l'intermédiaire de celui-ci, fit la connaissance de Calvin, dont il devait, peu de temps plus tard, pratiquer la nouvelle doctrine.

Le cardinal étant mort quelques semaines après son arrivée en France, Des Masures, privé de son protecteur, crut devoir reprendre le chemin de l'exil. Il parcourut alors plusieurs contrées du nord et de l'est de l'Europe. Revenu en Lorraine dans l'année 1551, il fut gracieusement accueilli par la duchesse douairière, Christine de Danemark, qui lui donna, auprès de sa personne et de celle du jeune duc Charles, son fils, le poste qu'il avait occupé auprès du cardinal. Plusieurs missions diplomatiques lui furent confiées par le duc, et, bien que le succès ne les ait pas couronnées, il reçut, le 6 juin 1553, des lettres de noblesse, en récompense de ses services. C'est dans la même année qu'eut lieu son premier mariage, qui ne dura que dix-huit mois. Resté veuf avec un fils, il épousa en secondes noces Anne Ursin, de Saint-Nicolas-du-Port, petite ville située à trois lieues de Nancy, où il allait passer les moments qu'il pouvait dérober aux affaires publiques. C'est là qu'il commença à fréquenter les assemblées clandestines des réformés, n'osant encore se déclarer ouvertement pour le calvinisme, dans la crainte de perdre sa position à la cour de Lorraine. Mais, au bout de quelques années, le duc Charles eut connaissance de ces réunions et donna ordre d'arrêter Des Masures et d'autres calvinistes. Notre poëte s'échappa; mais il fut exilé de la Lorraine, et, quoiqu'on lui eût fait grâce de la confiscation de ses biens, il fut obligé de les vendre.

Deux-Ponts fut son premier refuge; mais il ne tarda pas à reprendre le chemin de Metz, où il fit profession publique de calvinisme et accepta la mission de pasteur. La guerre l'ayant chassé de cette ville, il alla remplir les mêmes fonctions à Sainte-Marie. Obligé de fuir de nouveau, il se sauva à Strasbourg. Ce n'est pas dans cette dernière ville, mais à Sainte-Marie, où il était retourné en dernier lieu, que se termina, vers la fin de 1574, son existence nomade et agitée.

Des Masures a joui d'une grande réputation parmi ses contemporains; il la dut surtout à sa traduction de l'*Énéide*, qui fut beaucoup lue. Les éloges ne lui firent pas défaut; quelques-uns émanent même d'écrivains autorisés, tels que Pierre Ronsard; mais la plupart sont trop exagérés pour avoir été autre chose que de simples politesses. Cette production du poëte tournaisien n'est pas jugée supérieure à ses autres poésies françaises, qui ne s'élèvent guère au-dessus de la médiocrité. Ses poésies latines sont meilleures; elles se distinguent par la facilité de la versification et par l'élégance du style. Quelques-unes de ses élégies respirent une grande tendresse.

Voici la liste de ses ouvrages :

A. Poésies françaises.

I. 1° *Les deux premiers livres de l'Enéide de Virgile translatez en françois par Loys des Masures, Tournisien.* Paris, Chr. Wechel, 1547, in-4°. 2° La traduction des quatre premiers livres, que l'on croit avoir paru en 1551, on ne sait où, fut réimprimée en 1552 à Lyon, chez J. de Tournes, in-4°; et en 1554, à Paris, chez C. Langlier, in-8°. 3° *Les livres V-VIII* parurent en 1557

à Lyon, chez J. de Tournes, in-4o. — Les XII livres de l'Énéide de Virgile traduits en vers français par Loys Des Masures, Tournisien, à Lyon, chez de Tournes, 1560, in-4o. Avec le texte latin à la marge. On compte dix éditions de cet ouvrage; celle-ci passe pour la meilleure. — II. *Le Jev des Echecs translaté en français du latin de Hierome Vida par Lovis des Masures Tourn.* Lyon, J. de Tournes, 1557, in-4o. Cette traduction du poëme des *Échecs* de Jérôme Vida avait paru pour la première fois en 1556, à Paris, chez V. Sertenas, in-4o. — III. *Vingt psaumes de David traduicts selon la vérité hébraïque et mis en rime française par L. des M. Tourn.* Lyon, J. de Tournes, 1557, in-4o. — IV. *Œuvres poétiques de Lovis des M. Tourn.* Lyon, de Tournes; 1557, in-4o (ce volume contient 15 odes, 5 épigrammes, 10 épitaphes, 1 épître, 1 élégie et la fable de Biblis et Caunus traduite librement du IXe livre des *Métamorphoses* d'Ovide. — V. *David combattant, David fugitif, David triomphant, tragédies sainctes par L. des M. Tourn.* Paris, R. Estienne, 1565, in-12. Les mêmes tragédies. Genève, chez F. Perrin, 1566, in-8o. Avec Bergerie et Eglogue spirituelles, par L. d. M. Il parut plusieurs autres éditions des tragédies avec ou sans la Bergerie et l'Eglogue. On attribue, probablement à tort, à Des Masures deux autres tragédies intitulées, l'une *Josias*, et l'autre *Adonias*, publiées sous le pseudonyme de Philone.

B. Poésies latines.

I. 1o *Ludovici Masurii, Nervii Carmina.* Lugduni, ap. Joan. Tornæsium 1557, in-4o. 2o *L. M. Nervii Poemata secundo edita, ab auctore ipso recognita et novis aucta.* Basil., 1574, in-16. Sans nom d'imprimeur. (Contient : Babylon sive de Babylonis ruina carmen; carminum liber, quo tum cantica quædam e sacris litteris desumpta, tum odæ quædam aliæ canuntur; Eclogæ II; Sylvæ XIII; Elegiæ VII; Epitaphia; Epigrammata.) Gruter a donné des extraits des poésies de Des M. dans ses *Delic. Poet. Belg.*, t. III, p. 479 à 543.

— II. *Lud[illegible] sive de bello [illegible] Gallia gesta [illegible]* est conservé [illegible] thèque publique [illegible] pens, il aurait [illegible] 1579, in-8o; mais [illegible] jamais vu cette [illegible] dans aucun [illegible]

Paquot, *Mémoires* [illegible] *graphie univ. de* [illegible] Peerlkamp *de Poet.* [illegible] principalement F. [illegible] 1859, p. 125-145. — [illegible] tie, p. 1256.

DE SMEDT (*Gilles*), [illegible] d'Etat et écrivain [illegible] Bruxelles vers l'année [illegible] dans la même ville le [illegible] Jeune encore, il entra [illegible] Carmes chaussés ou [illegible] sa ville natale et y fit [illegible] voyé ensuite au collége [illegible] son ordre, à Louvain, [illegible] de l'université et prit [illegible] les grades de bachelier [illegible] théologie. Le 31 août 14[illegible] au conseil de l'université [illegible] peu de temps après, [illegible] gie. Le P. Fabri s'appliqua [illegible] nière toute spéciale au [illegible] chaire, et il le fit avec [illegible] qu'ordinairement les [illegible] vaient contenir la foule [illegible] accouraient pour l'entendre [illegible] d'une grande autorité à la [illegible] chiduc Maximilien, qui [illegible] empereur; dans toutes [illegible] portantes, ce prince s'aidait [illegible] seils et, par considération [illegible] beaucoup de bien aux Carmes [illegible]

Le P. Fabri fut, pendant [illegible] années, régent ou supérieur [illegible] des Carmes à Louvain, [illegible] aucune peine pour faire [illegible] établissement; en 1488, il [illegible] institution, qui se trouvait [illegible] chapelle dite *des clercs* ou [illegible] toine, dans une maison [illegible] située dans la rue de Bruxelles [illegible] vis-à-vis de l'hôpital Sainte [illegible] Il eut aussi une large part [illegible] dation et l'organisation de la [illegible] de Louvain. Vers l'année 15[illegible]

cette ville et alla résider à Bruxelles pour s'y consacrer au maintien de l'observance régulière de la discipline monastique. Mais son séjour n'y fut pas long : après deux années, il mourut emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Son corps fut enterré dans le vieux chapitre, et l'on plaça sur sa tombe une pierre, portant son effigie, qui fut détruite, en 1580, par les calvinistes.

Le P. Fabri avait composé un grand nombre d'ouvrages, dont nous citerons les suivants : 1° *Historia Brabantiæ;* — 2° *Chronicon ordinis Carmelitarum;* — 3° *Quæstiones ordinariæ;* — 4° *Determinationes theologicæ;* — 5° *De testamento Christi in cruce;* — 6° *De ortu religionum;* — 7° *Commentarius in libros Ruth et Job;* — 8° *Commentarius in Evangelia et in epistolam S. Pauli ad Romanos;* — 9° *Sermones ad populum per annum, tam de tempore quam de sanctis;* — 10° *Præcepta vitæ religiosæ;* — 11° *Orationes ad clerum;* — 12° *Collationes feriarum;* — 13° *Commentarius in magistrum sententiarum;* — 14° *Contra* (monachos?) *proprietarios.* Tous ces ouvrages sont restés manuscrits.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., II, p. 638. — Valerius Andreas, *Fasti academici*, p. 91. — Molanus, *Historia Lovaniensium*, I, p. 508 et 628.

DE SMEDT (*Jérôme*), savant dominicain, né à Gand en 1585, mort le 11 février 1641. Il était docteur en théologie et fut prieur, d'abord du couvent de Gand et puis de celui de Bruges. Au chapitre général de son ordre tenu à Lille le 11 mai 1639, il fut élu provincial de la Belgique. Entre autres ouvrages, il a écrit en latin une relation sur la fondation du grand béguinage de Gand (dont la direction spirituelle appartient à son ordre); elle resta déposée, en manuscrit, jusqu'en 1794 au couvent des dominicains à Gand.

Émile Varenbergh.

Marcus van Vaernewyck, *Hist. van Belgis* (appendice).

DE SMET, plus connu sous le nom d'OMER DE SAINT-BERTIN, écrivain ecclésiastique, né à Ostende en 1645 et décédé à Anvers le 28 février 1689. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'ordre des Carmes chaussés ou Grands Carmes, fit sa profession deux années plus tard et fut ordonné prêtre en 1667. Il s'appliqua spécialement à la prédication et cultivait, en même temps, l'art musical. Il remplit souvent les fonctions d'organiste et quelquefois aussi celles de sous-prieur. Il mourut à Anvers, où il avait passé les dernières années de sa vie. Il a publié les opuscules suivants : 1. *De heylige weghen van het Cruys . . . door Henricus Marie Boudon in het fransch; nu overgheset in onse nederduytsche taele.* Tot Antwerpen (1684), vol. in-24 de 294 pages. Ce travail fut réimprimé plusieurs fois, entre autres, à Gand, en 1685. — 2. *Het eerste (en het tweede) deel van den Inwendighen Christenen... ghetrocken uyt de schriften van zaeligher memorie mynheer de Bernières Louvigny, overgheset uyt het fransch in nederduytsch.* Antwerpen, Aug. Graet, 1685; 2 vol. in-16. Ce traité fut traduit également en latin par le P. Omer de Saint-Bertin et publié, par le même imprimeur, en 1686; 4 vol. in-12. — 3. *Deus solus, gallice scriptus a D. Henrico Boudon : nunc latino idiomate donatus.* Antverpiæ, 1686; vol. in-12. — 4. *Thesaurus aureus divinarum monitionum S. Mariæ Magdalenæ de Passis latine redditus.* Antverpiæ, 1687; vol. in-12.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Mémoires*, éd. in-fol., II, p. 428. — Goyers, *Supplementum Bibliothecæ Belgicæ J.-F. Foppens*, manuscrit n° 17607 de la Bibliothèque royale, à Bruxelles. — *Graf- en gedenkschriften der provincie Antwerpen*, V, p. 346.

DE SMET (*André*), DU SMET ou DIE SMET, chroniqueur, né en Flandre vers la fin du XVe siècle, probablement à Bruges, où il séjourna en 1531. Les nombreux passages de l'Écriture et les citations des Pères de l'Église contenues dans son livre portent à croire qu'il était ecclésiastique. Il est l'auteur d'une chronique de Flandre, imprimée chez Guillaume Vosterman, à Anvers, en 1531, in-folio, sous le titre de : *Dits die excellente chronike van Vlaenderen beghinnende van Liederick Buc den eersten Forestier tot den laesten die door haer vrome feyten namaels Graven van Vlaen-*

... gheeuwenisse worden, achtervolgende ... oprechte oplossinghe der woorde. Ghemaect tot ... ... doorluchtighsten Hooghgeboren ... Keyser, altijdt vermeerder des ... Ghedruct t' Antwerpen, by my ... Vosterman. On lit à la fin : *... ghedruct Tantwerpen, by my ... Vosterman buyten de Camerpoorte in den gulden Eenhoorn, anno* MDCCCC *ende* XXXI *ende es volcomt ende volmaect den* XI*en* *dach der maent July.*

Quoique son nom ne figure pas sur le titre, l'auteur se fait cependant connaître dans le cours de l'ouvrage (p. 140 verso) : *Ende noch vint men in sommighe kercken steeghe van den selven schepen in wessene, want ic* ANDRIES DIE SMET, *die dit scrijf hebbe een sien staen voor de langhe Moedergode in Sints Salvators kercke, in die stede van Brugghe.*

L'ouvrage, divisé en 74 chapitres, renferme, parmi un déluge de minuties et d'anachronismes, des faits importants et des anecdotes intéressantes. On y trouve, entre autres, tout au long, le traité ou convention intervenue en 1488 entre Maximilien, roi des Romains et les États des Pays-Bas. De Smet dit qu'il a puisé son récit aux vraies sources, mais il est permis d'en douter. Le volume, écrit en prose entremêlée de vers, est orné de beaucoup de planches gravées en bois et fort grossières.

Ang. Vander Meersch.

Paquot, *Mémoires littéraires*, t. IX, p. 486. — Van Wyn, *Avond stonden*, p. 360. — Witsen Geysbeek, *Biographisch woordenboek*. — De Wind, *Bibliotheek der nederlandsche geschiedschryvers*, p. 124. — *Biographie de la Flandre occidentale*.

DE SMET (*Bernard*), poëte, professeur et prédicateur distingué, né à Waerschoot en 1774 et mort à Gand en 1842. D'une famille où la piété et la simplicité antique étaient héréditaires, Bernard fit voir dès son enfance qu'il n'aurait pas dérogé à cette noblesse réelle. Également doué des qualités de l'esprit et de celles du cœur, il mit à profit l'instruction primaire, telle qu'on la donnait, à cette époque, au village, mais dut son avancement bien plus aux livres et à la bonne direction que lui donna son frère aîné, homme de grand mérite, qu'aux leçons de l'instituteur [illegible] collége [illegible] être son [illegible] tions du R. [illegible] vait la poésie [illegible] succès. On [illegible] le jeune De S[illegible] grès dans [illegible] quand l'inva[illegible] nos écoles et le [illegible] maison paternel[illegible] ce loisir inv[illegible] plus que jamais [illegible] ques anciens et [illegible] écrivains du [illegible] Malheureusement [illegible] vint ralentir ses [illegible] pour ne pas rouler [illegible] travaux de mémoire [illegible] trois consuls avaient [illegible] bles pentarques qui [illegible] France, l'air paisible [illegible] serein. Quelques [illegible] foi s'étaient réunis à [illegible] tine du riche Hôpital [illegible] leurs études théologiques [illegible] joignit avec empressement [illegible] pliqua surtout à former [illegible] pour les humanités, de [illegible] le concordat, l'évêque [illegible] mont trouva avec beaucoup [illegible] cercle, le noyau d'un [illegible] collége, qu'il se hâta d'[illegible] bâtiments de l'ancien [illegible] sement invendus. De [illegible] à la tête de l'école latine [illegible] dominer, en peu de temps, [illegible] vertu et le goût de l'[illegible] nant les cours d'humanités [illegible] torique, il enseignait [illegible] tique et l'astronomie, [illegible] ressources de la maison ne [illegible] pas d'attacher un profes[illegible] Huit années de progrès [illegible] la solidité de cet enseignement [illegible] un acte arbitraire de [illegible] détruire, en 1811, une [illegible] utile. On eût été charmé [illegible] Smet accepter un poste dans [illegible] sité, mais cette institution [illegible] pas assez de garanties à [illegible] aucune démarche et se retira [illegible] du repos et du respect qui [illegible]

mérités ses vertus et ses talents. La chute de Napoléon lui rouvrit la carrière de l'enseignement. Son évêque, le prince Maurice de Broglie, lui confia successivement la restauration des petits séminaires de Saint-Nicolas et de Sainte-Barbe à Gand : celui-ci surtout lui dut bientôt une prospérité croissante. L'évêque l'avait en même temps fortement engagé à entrer dans les saints ordres. De Smet reçut une dispense nécessitée par la faiblesse de sa vue et fut élevé au sacerdoce à l'ordination de décembre 1815. Dès lors son temps fut partagé entre le saint ministère et la direction de Sainte-Barbe. Beaucoup de personnes pieuses lui donnaient leur confiance et ses sermons solides, aussi bien écrits que débités chaleureusement, attiraient les fidèles autour de sa chaire. Ce n'était pas le compte du gouvernement hollandais. Il supprima le petit séminaire de Sainte-Barbe, et, craignant l'auréole de sainteté dont le peuple couronnait le digne supérieur, il le fit attraire en justice, pour avoir prouvé en chaire que des livres dont on se servait dans l'enseignement public n'étaient pas orthodoxes. Condamné en première instance à Gand, le pieux orateur fut acquitté en appel à Bruxelles et son acquittement devint une véritable défaite pour le gouvernement, et ne fut, sans doute, pas sans influence sur la conclusion de la célèbre union des catholiques et des libéraux. Le vénérable abbé fut nommé professeur des saintes Écritures au séminaire de Gand, mais l'affaiblissement de sa vue le força encore de se démettre après quelques mois. Retiré au couvent de Crombeen, restauré par ses soins, il s'y éteignit doucement. Ses poésies latines et flamandes, ainsi que la traduction d'un opuscule sur la dévotion au Sacré Cœur, ont été imprimées à à Gand, sans nom d'auteur.

J.-J. De Smet.

Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 2e série, tom. X, nº 12.

DE SMET (*Bonaventure*), plus connu sous le nom de VULCANIUS, naquit à Bruges, le 30 juin 1538 et mourut à Leyde en 1614. Il était fils de Pierre De Smet, pensionnaire de la ville de Bruges, homme de beaucoup d'instruction, qui avait noué des relations d'amitié avec Erasme. Son père l'envoya à Gand faire ses humanités, qu'il termina à l'âge de seize ans : ses progrès dans les langues grecque et latine avaient été très remarquables. Il se rendit ensuite à l'université de Louvain où il fut recommandé au célèbre professeur du collége des Trois-langues Nannius, en qui il trouva un maître et un protecteur. Il y était depuis deux ans, encore indécis s'il se destinerait au droit ou à la médecine, quand, d'après la désignation de ses professeurs, on lui offrit la place de secrétaire du cardinal François de Mendoza, évêque de Burgos, pour laquelle on demandait un jeune homme instruit et surtout très-versé dans la connaissance du grec et du latin. Ces propositions furent acceptées par Bonaventure De Smet, avec l'entier agrément de son père, et, en 1559, il partit pour l'Espagne. Le cardinal lui fit un bon accueil, l'installa dans son palais et le nomma son secrétaire et son bibliothécaire.

L'évêque de Burgos s'occupait alors de la composition de son ouvrage intitulé : *De naturali nostra per dignam Eucharistiæ sumptionem cum Christo unione*. Vulcanius lui fut d'un grand secours pour ce travail en transcrivant et en traduisant en latin un grand nombre de passages d'écrits des Pères grecs, principalement de saint Cyrille d'Alexandrie et de saint Isidore de Peluse, qui, jusque-là, n'avaient pas encore été publiés. On raconte qu'il traduisit en latin les sept livres de Nicolas Cabasilas, *De vita in Christo*, et que, ce travail ayant été soumis à l'examen d'un théologien espagnol, celui-ci anéantit l'original grec et la traduction latine. Le jeune helléniste brugeois avait su conquérir toute la confiance et l'amitié du cardinal. Celui-ci étant mort en 1566, il remplit les mêmes fonctions près de l'archidiacre de Tolède, Ferdinand de Mendoza, qui, quatre ans plus tard, suivit son frère dans la tombe.

Vulcanius se trouvait en Espagne

depuis onze ans, lorsque la nouvelle d'une grave maladie de son père le rappela dans sa patrie; mais, quelque diligence qu'il mit à faire le voyage, il n'arriva plus à temps pour revoir une dernière fois l'auteur de ses jours.

Nous ignorons si les idées nouvelles germaient déjà dans sa tête en Espagne. En tout cas, elles y pénétrèrent et s'y développèrent rapidement après son retour en Belgique, et la réforme le compta bientôt parmi ses plus chauds partisans. Le triste spectacle des dissensions qui déchiraient alors le pays l'engagea à s'expatrier de nouveau. Il résida successivement à Cologne, à Bâle et à Genève, la citadelle du calvinisme, s'occupant partout avec ardeur de travaux philologiques. Il était revenu à Bâle quand la mort de sa mère le ramena à Bruges. L'état du pays, redevenu paisible, le détermina à y rester.

Sa réputation l'avait précédé en Belgique; il y était à peine arrivé qu'on lui offrit la place de recteur de l'école publique qui venait d'être fondée à Anvers; mais il n'occupa ce poste que peu de temps. En 1578, lors de son passage par Leyde, pour remplir une mission en Frise, les curateurs de l'université de cette ville le prièrent d'accepter la chaire de langue grecque. Il se rendit à cet appel, si honorable pour lui; mais il ne prit que trois ans plus tard possession de ses nouvelles fonctions. Il les exerça avec zèle et distinction pendant trente-deux ans, après lesquels la vieillesse, l'affaiblissement de sa vue, la surdité, et des attaques fréquentes de goutte l'obligèrent à réclamer l'éméritat. Il composa à cette occasion l'épigramme suivante :

TER DENOS DOCUI LEIDIS, BINOSQUE PER ANNOS
PATTIGENUM PUBEM GRAJUGENUM ORE LOQUI.
NUNC MANIBUS PEDIBUSQUE OCULISQUE ATQUE AURIBUS ÆGER
ET SENIO LANGUENS LAMPADA TRADO ALIIS.

Il mourut le 9 octobre 1614, à l'âge de soixante-dix-sept ans et fut enterré dans l'église de Saint-Pierre. Son oraison funèbre fut prononcée par Pierre Cunæus. Hofman Peerlkamp déclare qu'on ne saurait la lire sans éprouver de la [illegible] l'objet et [illegible] variété de [illegible] qualités de [illegible] ques censeurs [illegible] n'avoir pas dit [illegible] recommandé [illegible] de J.-C. Dans la [illegible] adressa aux [illegible] qui est reproduite [illegible] de Bayle, Cunæus [illegible] pu tenir un tel [illegible] un mensonge [illegible] Smet avait formé [illegible] surtout en [illegible] il la légua, par [illegible] versité de Leyde. [illegible] trait dans la [illegible]

Les services [illegible] ciennes par Vulcanius [illegible] médiocre importance [illegible] ges grecs ont vu la [illegible] mière fois par ses [illegible] en latin et annota un [illegible] d'autres. Dès 1578, il [illegible] monde savant la publication [illegible] complètes de saint Cyrille [illegible] été assurément son [illegible] 1612 cependant, [illegible] mort, Scultet lui ayant [illegible] laisser achever ce [illegible] qu'il avait encore assez [illegible] le mener à fin lui-même [illegible] tenta de cette réponse [illegible] entendu dire par un [illegible] messe de Vulcanius n'était [illegible] forfanterie. En effet, le [illegible] traités que De Smet [illegible] avait préparés pour la [illegible] ble prouver qu'il avait [illegible] heure à son projet d'[illegible]

On lui doit également [illegible] tions d'auteurs latins [illegible] d'érudition ne l'empêchèrent [illegible] cultiver avec succès la [illegible] témoin ses traductions [illegible] hymnes et des épigrammes [illegible] que, des idylles de Moschus [illegible] ainsi que plusieurs autres [illegible] qui ont été imprimées. [illegible] gretter qu'il n'ait pas tenu [illegible] de publier un recueil de [illegible] latines. Gruterus en a [illegible]

[illegible]aux dans le tome IV de ses *Delic.* [illegible] *Belg.*, p. 562-572.

Voici la liste des ouvrages de Vulcanius :

1. Arriani *Histor., etc., lib. VIII* [illegible] *Indica. Græce cum lat. vers.* [illegible] *Vulcanii*. Paris, 1575. Ap. H. Steph. [illegible]. Vulcanius corrigea le texte de [illegible] d'après un manuscrit et rédigea [illegible] nouvelle traduction, qui fut réimprimée dans l'édition de Gronovius. — [illegible] Hispal. Episc. *Originum lib. XX;* [illegible] *Capellæ de Nupt. philologiæ et* [illegible], *lib. IX; Grammaticorum vete-* [illegible] *C. Frontonis, Nonii Marcelli,* [illegible], *Ælii Donati, Aruntii Celsi,* [illegible] *Charisii, Q. Asconii Pe-* [illegible] *Marii Servii Honorati, S. Pomp.* [illegible] *Q. Terentii Scauri et Agellii de dif-* [illegible] *et proprietatibus latini sermonis* [illegible], *oper. B. Vulcanii*. Basil., [illegible], in-fol. Dans la préface, Vulcanius [illegible] de son intention d'éditer l'*Ono-* [illegible] de Pollux, mais on ne trouve [illegible] ses manuscrits qui indique un [illegible]ement d'exécution. — 3. Cal- [illegible] *Hymni, epigr. et fragmenta quæ* [illegible] *Moschi Syr. et Bionis Smyrn.* [illegible]; B. Vulcan. Brugensi interprete [illegible] ejusdem. Antverp., ap. Chr. [illegible], 1584, in-16. — 4. *Batavia sive* [illegible] *veroque ejus insulæ situ, de-* [illegible] *et laudibus auctore Corn. Aure-* [illegible]. Vulcanii opera nunc primum [illegible] edita. Antv. Ap. Plant., 1586, [illegible]. — 5. Constantini Porphyrogen., [illegible]*tibus, etc. græc. et latine lib.* [illegible] *nunquam antea editus ex bibl. et* [illegible]. B. Vulcanii c. notis ejusd. [illegible] Bat. per Rapheleng, 1588, in-8°. [illegible] Aristoteles, *de Mundo lib. græce* [illegible] *interp. latina priore quidem* [illegible], *altera vero G. Budæi. Cum.* [illegible] *et castigatt.* B. Vulcanii, *etc.* [illegible] Bat. offic. Plant., 1591, in-8°. [illegible] L. Apuleji Mad. *Opera omnia* [illegible]. *E quibus.. philos. libri ope* [illegible] *innumeris mendis expurgati,* [illegible] *locis aucti* per B. Vulc. [illegible]. Lugd. Bat. ex offic. Plant., [illegible], in-12. Scriverius a certaine- [illegible] trop sévère, sinon injuste, [illegible] Vulcanius, en affirmant qu'il n'avait rien fait de bon dans cette édition. — 8. Agathiæ, *de imperio et rebus gestis Justiniani lib. V gr. et lat., ex bibl. et interp.* B. Vulcan. c. notis ejusd. Lugd. Bat. ap. Raphel., 1594, in-4°. C'est l'édition *princeps* de cet auteur. Réimprimé dans le *Corpus scriptor. Byz.* Paris, 1660, in-fol. La version et les notes ont été reproduites dans l'édition de Niebuhr. Bonn. 1828, in-8°. — 9. Nili Archiep. Thessal., *De primatu papæ Rom. lib. II et Purgatorio* gr. et lat. per B. Vulcan. (d'après un Ms du Vatican). Lugd. Bat., 1595, in-8°, édition *princeps*. — 10. Theophylacti Simocattæ, *Quæst. physicæ et Cassii jatrosophistæ Quæst. medicæ* gr. c. annot. Lugd. Bat., 1597, in-8°. — 11. Jornandes, *de Gothorum origin. et reb. gestis.* Isidori *Chronicon Gothor. Wandalorum* et Procopii *fr. de priscis sedibus et migrat. Goth.* gr. et lat. etc., omnia ex recogn. et c. not. B. Vulcanii. Lugd. Bat., ex off. Plant., 1597, in-8°. — 12. Pauli Warnfredi *de Gestis Longobardorum* lib. VI, ibid., 1595. — 13. B. Vulcanius, *de literis et lingua Gothorum, item de notis Lombardicis*, etc., ibid., 1597. — 14. *Thesaurus utriusque linguæ* continens Philoxeni, Isidori, aliorumque vet. Glossar. latino-gr. et græco-lat., etc., c. notis. Lugd. Bat., 1600, in-fol. — 15. Cyrilli, *Adversus Anthropomorphitas* lib. I, græce et lat. Ejusd. *De incarnatione Unigeniti et quod unus sit Christus ac Dom. secundum Scripturas ad Hermiam dialogi II nunquam ante hac editi*. Interpr. B. Vulcan. Acced. epist. aliquot Isidori Pelusiotæ et J. Zonaræ . . . . . multaque loca ex Cyrilli libris nondum editis sunt inserta. Lugd. Bat., 1605, in-4°. — 16. *Poemata et effigies trium fratrum Belgarum*. Lugd. Bat., 1612, in-12.

Les ouvrages suivants existent en manuscrit à la bibliothèque de Leyde :

a) Emanuel. Chrysoloræ *Epistol. græc. et aliquot latine* à B. Vulc. conversæ. (Catalog. Bibl. Leid. p. 345, n° 30.) — *b*) Cyrilli *Thesaurus de sancta et consubstantiali trinitate ad Nemesium diss. XXXV*. C. versione B. Vulcan. A la fin du Ms se lit une note de la main

de Valcandus datée de Bâle en janvier 1570. (Catalog. p. 344, nos 14 et 16.) Jean Aubert a fait usage de ce Ms pour son édition des Œuvres de Cyrille. — *c*) Cyrillus, *De adoratione in spiritu et veritate*. Aubert s'est servi de ce texte grec. (Catalog. p. 344, nos 10 et 11, p. 345, nos 25 et 26.) — *d*) Cyrilli *Glaphyra* latine ex vers. B. Vule. (Catalog. p. 345, no 29.) — *e*) Isidori Peluseotæ *Epistolar. fructa quædam græc. descripta et latine versa*. (Catalog. p. 345, no 39.) — *f*) Gregorii Cyprii *Œconomia Mariæ*. Græc. cum præf. latin. ac notis. (Catalog. p. 344, no 8, et p. 345, no 30.) — *g*) *Emendationes in Eusebii Hist. eccles. et vit. Constant. Evagrium et Herminm Sozomenum; in Athenæum, Theodoretum, fragm. Euripidis et alios*. (Catalog. p. 345, no 20.) — *h*) *Præfatio in Iliad. I Homeri, item Odyss. Item in Xenoph. Cyrop. et in Hesiodum*. (Catalog. p. 344, no 9.) — *i*) Un cahier et un portefeuille contenant des vers et des lettres écrites à diverses personnes. (Catalog. p. 345, no 36, p. 350, no 103.)

J. Roulez.

Cunni *Oratio in obitum Vulcanii ed.* P. Burmann, L.-B. 1725, in-8°. — Meursius, *Athenæ batavæ*, VI, p. 103. svv — Val. Andr., *Bibl. belgica*, p. 116. sv. — Bayle, *Dictionnaire*, t. IV, p. 486, 5e édit. revue par Des Maizeaux. — *Biographie des homm. rem. de la Fland. occid.* — Hofman Peerlk *de poet. lat. Nederl.*, éd. 2, p. 239.

DE SMET (*Corneille*), sculpteur, né à Termonde en 1742, mort à Anvers en 1815. Il apprit les éléments des arts à l'école de dessin de sa ville natale, et se rendit ensuite à Anvers, où il étudia la sculpture sous la direction de Van der Neer. Il suivit en même temps les cours de l'Académie, où il remporta un premier prix. S'étant fixé définitivement à Anvers, il y obtint la place de directeur de l'Académie. Plusieurs édifices, tant églises que monuments publics, possèdent quelques-unes des œuvres de son ciseau.

Émile Vanderbergh.

Piron, *Levensbeschryvingen*.

DE SMET (*François*), ou Du Smet, homme de guerre, né en 1720, mort à Madrid le 13 décembre 1792, appartient à une famille originaire d'Alost qui a donné à [illegible] Naples au [illegible] vaillants [illegible] situées de [illegible] titre de [illegible] compté six [illegible] gardes wallones [illegible] çois De Smet, [illegible] diers dans [illegible] distinction [illegible] guerre de la [illegible] assista au siége [illegible] à l'expédition [illegible] Oran des [illegible] le champ de [illegible] aîné qu'est [illegible]

La branche [illegible] donné à l'Espagne [illegible] supérieurs ou généraux [illegible] un nombre plus [illegible] de Naples; les [illegible] de cette lignée de braves [illegible] dans ces derniers [illegible] du roi François II [illegible] honorable à la [illegible] d'entre eux, le [illegible] Smet, était colonel du [illegible] fanterie et fut tué au [illegible] en 1860.

François De Smet [illegible] ment des gardes wallones [illegible] 1741 en qualité d'[illegible] les armées d'Espagne [illegible] d'Italie pendant la guerre [illegible] sion d'Autriche; assista [illegible] du marquis de Gages, [illegible] Campo-Santo, le 8 [illegible] surprise de Velletri [illegible] l'année suivante, à la [illegible] taille de Plaisance le 16 [illegible] combat de Tidone le 16 [illegible] enfin il prit part à l'expédition [illegible] tugal et parvint de grade [illegible] qu'à celui de lieutenant [illegible] l'emploi de major dans [illegible] gardes wallones.

Guillaume, *Histoire des [illegible] service d'Espagne — Bull. de [illegible] 2e série, t. XVIII. — Renseig[illegible]*

DE SMET (*François-J[illegible]*), avoué et historien, né à [illegible] mort dans la même [illegible] 1854. Après avoir qui[illegible]

judiciaire, il consacra ses loisirs aux travaux littéraires et historiques, et publia, entre autres ouvrages, la traduction française d'une dissertation anonyme en latin sur l'émigration des Belges et des Hollandais en Allemagne pendant le XIIe siècle. En 1845, il édita, en collaboration avec le R. P. Van Iseghem de la compagnie de Jésus, les recherches de l'Alostois De Gand sur Thierry Martens. Ce De Gand avait recueilli toutes les traditions, tous les renseignements qu'il avait pu découvrir sur le compte de l'illustre imprimeur son concitoyen, et en avait formé une espèce de monographie d'un certain mérite, mais rédigée sans esprit critique ni sans tenir compte des récentes découvertes bibliographiques; son manuscrit appartenait à Fr. De Smet. Huit ans après cette publication, en 1852, les éditeurs, profitant des observations qui leur avaient été faites, refondirent l'œuvre de De Gand, coordonnèrent les matériaux réunis par eux et en firent une œuvre digne du personnage dont Alost s'honore le plus. Déjà parvenu à un âge fort avancé, De Smet fit imprimer en 1852, à Alost, sa *Description de la ville et du comté d'Alost depuis son origine jusqu'à l'entrée des armées françaises en Belgique* (1794). On trouve dans cet ouvrage un grand nombre de faits intéressants et dont plusieurs étaient restés inconnus, par exemple, la relation des scènes dont Alost et ses environs furent le théâtre pendant les troubles du XVIe siècle. L'auteur donne, dans ce livre, une biographie assez complète des hommes remarquables qui virent le jour à Alost. Émile Varenbergh.

Messager des sciences, etc., 1854. — Piron, *Levensbeschryvingen.*

DE SMET (*Henri*), ou SMETIUS, médecin, né à Lede, près d'Alost, le 29 juin 1537, mort à Heidelberg le 15 mars 1612. Issu d'une famille noble, il perdit son père, Robert, à l'âge de trois ans. Ce fut sa mère qui réussit à diriger ses goûts vers l'étude : à l'âge de quinze ans, il traduisait du grec Phocylide et Pythagore. Il conserva toujours le goût des lettres anciennes, et publia même quelques ouvrages en vers latins. A l'exemple de son père, il embrassa la carrière médicale, et fit ses premières études à Louvain; il se rendit ensuite à Bologne, obtint le grade de docteur en 1561 et revint s'établir à Anvers, où il épousa Jeanne Corput et demeura six ans. Forcé de quitter cette ville à cause de ses opinions religieuses, il se rendit en Allemagne, y pratiqua la médecine pendant sept ans à Lemgo, et devint médecin du comte de Lippe. De là il fut appelé à Heidelberg et fut nommé premier médecin de l'électeur palatin, Frédéric III. Deux ans après, ce prince étant mort, De Smet se transporta à Frankenthal, puis à Neustadt dans le Palatinat, où il demeura sept ans; il y occupa une chaire de médecine à l'école nouvellement créée par le duc palatin Jean Casimir et il y fut même nommé recteur. De là il fut rappelé à Heidelberg, où il obtint une chaire de médecine pratique, qu'il conserva jusqu'à sa mort, en même temps qu'il donnait ses soins à une grande clientèle. Foppens et Eloy nous ont conservé son épitaphe.

On cite de cet auteur : 1° *Disputatio de febri tertiana intermittente;* Heid., 1587. — 2° *Miscellanea medica cum præstantissimis quinque medicis Th. Erasto, H. Brucæo, Lævino Botto, S. Wegero, H. Wegero communicata et in libros XII digesta.* Francfort, 1611, in-8°. Cet ouvrage est riche d'observations intéressantes. L'auteur y attaque vivement Paracelse, qu'il accuse de charlatanisme et de mensonge. — 3° *Prosodia : de syllabarum quantitate, ex veterum poetarum auctoritate.* Francfort, 1611; plusieurs fois réimprimé ailleurs. — 4° *Juvenilia sacra, ut regum judaicorum lib. III, elegiarum lib. II, odarum lib. I, Suzannæ lib. I.* Heidelberg, 1594, in-8°.

G. Dewalque.

Sweertius, Mercklin, Foppens, Eloy. — Delvenne, *Biogr. du royaume des Pays-Bas.*

DE SMET (*Jacques*) exerçait, pendant la dernière moitié du XVIIe siècle, le modeste métier de maréchal-ferrant à Borgerhout près d'Anvers. Comme tous les hommes de sa profession à cette épo-

[illegible], il pratiquait aussi l'art vétérinaire, et il composa, à l'usage de ses confrères, un manuel d'art vétérinaire qui porte le titre de : *Den lusthof van het cureren der peerden*, Antwerpen, 1685; vol. in-8°. Ce traité fut réimprimé, à Gand, par Corneille Meyer, avec un appendice : *Vermeerdert met een byvoegsel van eenige geneesmiddelen voor de sieckten der koeyen, als mede eenighe lighte remedien voor de gebreken der schaepen, verkens, ens.* Une troisième édition parut encore à Anvers, en 1737, chez Franç. van Soest, volume in-8° de 383 pages. E.-H.-J. Rousens.

Goyers, *Supplementum Bibliothecæ belgicæ*, J.F. Foppens, manuscrit n° 17609, de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

DE SMET (*Jean-Baptiste*), quatorzième évêque de Gand, né à Lokeren le 1er février 1674, mort à Gand le 27 septembre 1741. Son père Gilles De Smet était greffier de la ville de Lokeren; sa mère s'appelait Anne Vermeire; ils eurent quatre fils qui entrèrent dans les ordres : Jean-Baptiste devint évêque, et son frère Ambroise fut chanoine de la métropole de Malines.

Jean-Baptiste De Smet fit ses études à l'université de Louvain, dans la pédagogie du Château, et en 1694 fut nommé *primus*. A la suite de ce succès, on le chargea de donner un cours; il suivit, en même temps, les leçons de théologie et fut reçu licencié en 1702. Il renonça ensuite à ses études, sans avoir reçu le bonnet de docteur, pour accepter la cure de la collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles. Quelque temps après, sur la proposition de l'archevêque de Malines, Guillaume de Precipiano, il fut nommé chanoine de la métropole. Ses talents le firent parvenir bientôt à des fonctions plus élevées : on lui confia la présidence du séminaire de Malines. Il occupa cette charge pendant quinze ans. Thomas de Bossu ayant succédé à Guillaume de Precipiano dans la dignité d'archevêque, De Smet fut créé pénitencier et vicaire général du diocèse et, en même temps, chargé de la direction de plusieurs communautés religieuses comme prédicateur et confesseur; il devint également examinateur synodal [illegible] fonctions [illegible] lent et de [illegible] termina l'[illegible] donner l'[illegible] possession [illegible] à cet effet [illegible] l'archiduchesse [illegible] che gouvernante [illegible] à l'évêché de Gand [illegible] le 2 mars 1732, [illegible] l'exemple des [illegible] son testament, [illegible] considérables à [illegible] vres. Sa famille [illegible] en marbre blanc [illegible] d'Adam et Eve, [illegible] ture.

Hellin, *Histoire du* [illegible]

DE SMET (*Martin*), [illegible] vers 1525, à Westwin[illegible] juridiction de Bruges [illegible] et Gand, et mort, [illegible] Aucun renseignement [illegible] venu sur sa famille [illegible] premier épisode de sa [illegible] naissions est son voyage [illegible] suivant son propre [illegible] dans les années 1545 [illegible] résida à Rome et y fut [illegible] lité de secrétaire, au [illegible] Pie Carpi. Ce prélat [illegible] d'une riche collection [illegible] épigraphiques. De Smet [illegible] dans plusieurs villes [illegible] Péninsule, recherchant [illegible] tout les inscriptions [illegible] Outre le grand nombre [illegible] rassembla lui-même, [illegible] l'obligeance de plusieurs [illegible]

Après un séjour de six [illegible] pays, Martin De Smet [illegible] gique avec le riche trésor [illegible] qu'il y avait amassées [illegible] déjà en différentes classes [illegible] lui, il employa ses loisirs [illegible] recopier son recueil, sans [illegible] il, à en faire une publication [illegible] simplement pour son [illegible] et pour celui de ses amis [illegible] que, vivait à Bruges un [illegible] distingué par son savoir [illegible]

naissance et sa fortune : Marcus Lauweryn, plus connu sous son nom latinisé de Laurinus, seigneur de Watervliet, aimait les lettres anciennes ainsi que les antiquités, et les savants trouvaient en lui un protecteur généreux. Il alla voir la collection d'inscriptions de son compatriote, et ne cessa d'encourager ses efforts. La transcription de son recueil terminée, De Smet se rendit à Bruxelles, au printemps de 1557 et le montra à Etienne Pighius et à Antoine Morillon, secrétaires de Perrenot de Granvelle, également possesseurs l'un et l'autre d'un recueil d'inscriptions. Pighius, dont le voyage à Rome avait été postérieur de trois années seulement à celui de Martin De Smet, avait recueilli la plupart des inscriptions que celui-ci possédait. Les deux secrétaires de l'évêque d'Arras lui en communiquèrent plusieurs autres qu'il n'avait pas, et qu'il s'empressa d'intercaler dans les siennes. Ils lui donnèrent même l'espoir que leur maître lui commanderait une copie de son recueil pour sa bibliothèque. Mais si cet encouragement ne se réalisa pas, du moins lui vint-il d'un autre côté : Marcus Lauweryn, ayant revu de nouveau ce recueil après son achèvement, en fut tellement enchanté qu'il proposa à l'auteur de lui céder l'original ou de lui en faire une copie, s'engageant à payer le prix qui lui en serait demandé. De Smet promit une copie; mais pendant qu'il s'occupait de ce travail, un incendie, résultat de la malveillance, se déclara dans sa maison, le 13 janvier 1558, au milieu de la nuit; son mobilier, sa bibliothèque, son recueil d'inscriptions ainsi que les papiers et les notes qui avaient servi à le rédiger, tout devint la proie des flammes. Cinquante et un feuillets de la copie destinée à Marcus Lauweryn échappèrent seuls à ce désastre. On comprend le désespoir de Martin De Smet. Le seigneur de Watervliet fut des premiers à lui porter des consolations et, par ses exhortations et ses encouragements pécuniaires, il le décida à recommencer son travail. Heureusement notre épigraphiste n'avait point caché ses inscriptions à ses amis, et leur avait permis libéralement d'en prendre des copies. Ce n'est qu'en recourant à son tour à leur obligeance qu'il put parvenir à reconstituer jusqu'à un certain point son recueil. M. Waelscappe, chanoine d'Utrecht, et un patricien de Lille, parent de Lauweryn, mirent leurs collections à sa disposition; le seigneur de Watervliet de son côté lui restitua un certain nombre de feuilles que De Smet lui avait envoyées à inspection. Mais ces secours étaient loin d'être suffisants. La seule collection qui offrait le moyen de réparer le mal était celle de Pighius. Aussi, dès le 27 janvier, c'est-à-dire quelques jours seulement après le sinistre événement, De Smet s'adressa-t-il à lui et comme il craignait un refus inspiré par un sentiment de jalousie, il recourut à l'intervention de Marcus Lauweryn, qui, par une lettre pressante, appuya sa demande auprès du secrétaire de Granvelle. Pighius se rendit à leur désir et De Smet fit deux fois le voyage de Bruxelles en avril, puis en automne, pour prendre copie des inscriptions qui lui manquaient encore. C'est de cette manière qu'il réussit à ajouter cent vingt-quatre feuillets à ceux que le feu avait épargnés. Le volume complet fut livré alors à Marcus Lauweryn. Celui-ci peu de temps après, allant chercher en France un refuge aux calamités de la guerre civile, eut la malheureuse idée d'emporter avec lui sa précieuse collection de médailles et les inscriptions latines de De Smet. Toutes ces richesses scientifiques furent pillées en route par des brigands ou par des soldats anglais appartenant au corps qui occupait Ostende. Le volume d'inscriptions ayant plus tard été offert en vente en Angleterre, deux curateurs de l'université de Leyde, qui, par hasard, se trouvaient en mission dans ce pays, en firent l'acquisition pour la bibliothèque de leur établissement, où il se conserve encore aujourd'hui. Juste Lipse, alors professeur à Leyde, en conseilla la publication et, comme l'auteur de l'ouvrage était décédé, il consentit à se charger du soin de le publier. Il y ajouta un supplément

[illegible] les inscriptions qu'il avait [illegible] recueillies autrefois à Rome [illegible] que d'autres personnes lui [illegible] communiquées. Ce recueil porte [illegible] suivant : *Inscriptionum anti-[illegible] quæ passim per Europam liber. [illegible]* a Justo Lipsio. Lugd. [illegible] ex offic. Plantin. ap. Fr. Raphe-[illegible] 1588, in-fol.

Martin De Smet fit preuve d'une grande habileté à lire correctement les anciennes inscriptions; sous ce rapport, son nom peut être placé à côté de ceux de Fabretti, de Maffei, de Marini, pour ne pas citer d'illustres épigraphistes contemporains. Abandonnant les errements de ses devanciers, il introduisit dans la rédaction de son recueil les règles observées encore aujourd'hui : il donna les inscriptions en entier et non par fragments, conserva la division des lignes, sans remplir tacitement les lacunes, mais en les indiquant par des signes, ainsi que les cassures, etc. Une particularité qui donne à son ouvrage une grande autorité, c'est qu'il eut soin de faire connaître, pour chaque inscription, s'il l'avait copiée lui-même ou s'il en avait reçu la copie de quelque autre personne; par là, il fournit aux épigraphistes qui vinrent après lui le moyen d'éviter les piéges des faussaires. Bref, son recueil, noyau du *Corpus inscriptionum* de Gruterus, forme le véritable fondement de la méthode épigraphique actuelle.

A une époque où l'épigraphie, grâce à ses immenses progrès, est devenue une séance auxiliaire si considérable de l'histoire, il est de toute justice de faire sortir de l'obscurité et de mettre en relief le nom d'un Belge qui a été l'un des fondateurs de cette science. Valère André, Foppens et les biographes brugeois lui ont seulement consacré quelques lignes insignifiantes, plus ou moins entachées d'erreurs, et il n'a pas obtenu la plus petite place dans les grandes biographies françaises de Michaud et de Didot.

Les détails nous manquent donc sur la vie de Martin De Smet, aussi bien après qu'avant son voyage de Rome.

Nous [illegible] dait pas [illegible] quelles [illegible] car il ne [illegible] d'un emploi [illegible] s'étonner que [illegible] d'un recueil [illegible] attaché son [illegible] Selon le dire [illegible] brassa la [illegible] testant, et [illegible] de sa fin [illegible] le pendirent [illegible] Bruxelles, où il [illegible] fonction de [illegible] cette conversion [illegible] Foppens raconte [illegible] fut mis à la potence [illegible] monde par des [illegible] rent pour un ministre [illegible] n'avons trouvé nulle [illegible] du jour de sa mort, [illegible] sur quoi l'on s'est [illegible] l'année. Le chanoine [illegible] non plus du mariage [illegible] pourtant dû connaître [illegible] en tout cas, son silence [illegible] gardé comme un dém[illegible] taire du cardinal Carpi [illegible] avant son apostasie? [illegible] l'incendie de sa maison [illegible] Smet habitait toujours [illegible] son village natal, avec [illegible] son mariage est donc [illegible] époque. On doit [illegible] meuré quelque temps [illegible] c'est dans cette localité [illegible] mois de février 1565, [illegible] toire de son recueil à [illegible] Enfin la circonstance [illegible] veuve avec Hubert Gol[illegible] qu'en dernier lieu il [illegible]

Épitre dédicatoire de M. [illegible] en tête du volume de ses [illegible] lettres du même à Pighius [illegible] sen dans les *Monatsberichten* [illegible] *Wissenschaften zu Berlin*. [illegible] suiv. — *Vita, mors et* [illegible] Fr. Herm. Flaydero, p. [illegible] *Corpus Inscript.* de Gruter. [illegible] *Epist.* cent. II, 24, p. 80. — [illegible] — Foppens, p. 861. — [illegible] *rem. de la Flandre occid*[illegible] *Bulletino dell' Instituto arch.* [illegible] et suiv.

[illegible] (*Pierre*), dit VAN STEE[illegible], bourgeois de Bruxelles, vivait [illegible] commencement du XVIe siècle : il [illegible] connu que par la relation d'un [illegible] qu'il fit en Terre-Sainte ; cette [illegible], qui est restée manuscrite, pré[illegible] des détails géographiques curieux [illegible] l'époque, et quelques descriptions [illegible] originales, mais elle révèle aussi le [illegible] d'instruction de l'auteur. Le manu[illegible] repose à la Bibliothèque royale de [illegible].

Émile Varenbergh.

[illegible] de Saint-Genois, *Les Voyageurs belges*, [illegible] — *Revue de Bruxelles*, 1839, p. 104-[illegible]

[illegible] (*François*), écrivain ecclé[illegible], né en 1577 à Anvers de [illegible] riches, et décédé à Lierre le [illegible] 1659. Il entra dans la compagnie [illegible] et passa presque toute sa vie [illegible] les fonctions du saint ministère. [illegible] heures de loisirs étaient consacrées [illegible] en flamand, en français ou en [illegible], des traités ascétiques écrits [illegible] en différentes langues, et [illegible] composa aussi quelques-uns des[illegible] être distribués chaque année [illegible] étrennes. L'indication et la des[illegible] des publications de cet écri[illegible] se trouvent dans la *Biblio[illegible] des écrivains de la Compagnie de* [illegible] 1re édit., I, pages 750 et sui[illegible] avec la mention des différentes [illegible] qui en ont été faites. Ces traités [illegible] nombre de trente-six.

E.-H.-J. Reusens.

[illegible], *Bibliothèque des écrivains de la* [illegible] *de Jésus*, 1re éd., I, p. 750 ; *Graf- en* [illegible] *der provincie Antwerpen*, V, [illegible]

[illegible] (*Gilles*), écrivain ecclé[illegible], né à Anvers le 3 avril 1584, [illegible] dans sa ville natale le 6 mars [illegible] entra, en 1601, au noviciat de [illegible] de Jésus et, après sa pro[illegible] fut chargé, selon l'usage de la [illegible], d'enseigner les humanités. [illegible] ensuite coadjuteur spirituel, et [illegible] enfin, le ministère de la chaire [illegible] de longues années. Il mourut à [illegible] soixante-seize ans, après une [illegible] dévouement consacrée au bonheur [illegible] semblables.

Il composa, en flamand, un très-grand nombre d'opuscules destinés à être distribués, chaque année, comme étrennes spirituelles ; ils traitent des fins dernières de l'homme, des souffrances de l'âme, de la mort d'Aman, et d'autres sujets semblables. Il traduisit aussi en flamand plusieurs petits ouvrages de dévotion, cités dans la notice que lui consacrent les auteurs de la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*.

E.-H.-J. Reusens.

Paquot, *Matériaux*, etc., manuscrit de la bibliothèque royale de Bruxelles. — *Graf- en* [illegible] *schriften der provincie Antwerpen*, t. V, p. [illegible] — De Backer, *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus*, 1re éd., VI, p. [illegible]

DE SMYTERE (*Charles*), jurisconsulte gantois, né au commencement du XVIe siècle, mort à Utrecht le 24 mars 1573. D'abord avocat au conseil de Flandre, il fut nommé en 1562 conseiller et commissaire extraordinaire près du grand conseil de Hollande en remplacement de Baudouin Jacobs ; il avait primitivement rempli les fonctions de commissaire extraordinaire près du même conseil. Son tombeau dans l'église de Saint-Pierre, à Utrecht, fut couvert d'inscriptions élogieuses ; Sanderus en rapporte une d'Adrien Burchius et le commencement d'une autre :

Siccine, o Smytere, Christo regique fidelis
Cœlo donandus tristia secla fugis, etc.

De Smytere a laissé la réputation d'un jurisconsulte éminent et d'un écrivain distingué. D'après Blommaert, il composa un bon nombre de pièces de vers en flamand, quelques drames et un panégyrique de Charles-Quint. Parmi ces productions, nous ne connaissons que le poëme satirique intitulé : *Het beclach van Jh. Jan van Hembyse of den oorlof van graef Jan van Ghent*, poëme qui jette beaucoup de lumière sur les hommes et les choses de l'époque mémorable des troubles de Gand de 1577 à 1579. Cette satire fut publiée en 1839 par Blommaert, dans les publications de la société des Bibliophiles flamands, et une seconde fois en 1847 parmi la collection formant le recueil

intitulé : *Politieke balladen, refereinen, liederen en spotgedichten der* XVIe *eeuw.*

Émile Varenbergh.

Blommaert, *De Nederduitsche Schryvers van Gent.* — Sanderus, *Flandria illustrata*, I, 347. — Piron, *Levensbeschryvingen.*

DE SOMERE (*Jacques*), administrateur, diplomate, poëte latin, né à Gand, probablement au commencement de la seconde moitié du XVIe siècle, y décédé le 15 juin 1623. Ses productions littéraires témoignent du zèle avec lequel il s'était adonné dans sa jeunesse à l'étude des belles-lettres et spécialement de la poésie latine. Après avoir fait des études de droit, il fut nommé syndic de sa ville natale et occupa ce poste avec une grande distinction. Sa haute capacité dans le maniement des affaires lui valut même une réputation qui s'étendit bientôt au delà des murs de Gand : elle parvint jusqu'à l'archiduc Albert, qui lui confia une mission auprès des villes hanséatiques, alliées alors à la Hollande. La manière dont De Somere s'acquitta de cette mission engagea le sénat de Hambourg à solliciter sa médiation pour le rétablissement de la paix entre cette ville et l'Angleterre, et cette fois encore son intervention fut couronnée de succès. Comme les occupations de sa charge absorbaient toutes ses journées, De Somere devait prendre des heures sur la nuit pour se livrer à l'étude et aux travaux littéraires. La goutte, après l'avoir tourmenté pendant de longues années, le fit descendre dans la tombe. Sanderus assure avoir vu chez le fils de Jacques De Somere les ouvrages suivants délaissés par son père : 1° *Heroicum poema de legatione sua ad Hanseaticas civitates.* — 2° *De legatione sua Anglica obita jussu senatus Hamburgensis.* — 3° *Carmen de exsiccatione paludis in West-Flandria.* — 4° *Carmen de aggere Albertino undis excluso.* — 5° *Libellus aureus Thomæ a Kempis de Imitatione Christi, heroicis versibus.* — 6° *Elegiacum poema de gradibus quibus ad Deum itur.* — 7° *De vera hominis per pœnitentiam regeneratione.* — 8° *Variæ epistolæ sacræ Matthæi Wierii de multis religionis Christ. dogmatibus in latinum sermonem conversæ.* — [illegible] 10° *Vita* [illegible] *carmine.* — [illegible] variantes de [illegible] *mundo, tot* [illegible] Tous ces ouvr[illegible] il n'y avait d'[illegible] suivante : 12° [illegible] *Byveslachii* [illegible]

Sanderus, *De* [illegible] Foppens, t. I, p. [illegible] p. 81.

DE SOMEREN ([illegible]) Anvers en 1571, [illegible] SOMEREN (*B.* DE).

DE SOMEREN ([illegible]) ecclésiastique, né à [illegible] Brabant) au XVIe siècle [illegible] (*Guillaume* VAN).

DE SOMEREN ([illegible]) Anvers en 1576, [illegible] SOMEREN (*Paul* DE).

DESONKEUX (*Jean*) [illegible] Verviers en 1655, [illegible] en 1694. Après avoir [illegible] phie au séminaire de [illegible] 1681, à l'abbaye de [illegible] fit sa profession et prit [illegible] Adalric. C'était un [illegible] érudition et d'une [illegible] fut choisi pour prêcher [illegible] à Luxembourg, en 16[illegible] de Jean-Louis d'Elderen [illegible] de Liége, il fut après la [illegible] envoyé à Vienne, en [illegible] d'abbé-coadjuteur, pour [illegible] baye sous la protection [illegible] pereur. — Son frère [illegible] en 1650, mort à Nam[illegible] laissé des *Mémoires* [illegible] l'histoire de Verviers [illegible] vironnants pendant la [illegible] du XVIIe siècle. Ces [illegible] tiennent à M. Dethier, [illegible]

Delvenne, *Biographie des* [illegible] Becdelièvre, *Biographie* [illegible] *Biographie luxembourgeoise.*

DE SORGHER (*An*[illegible]) à Ostende, en 1784, [illegible]

peine âgé de dix ans, il prit du service dans la marine de la république française et assista à plusieurs combats contre les Anglais. En 1803, il fut nommé aspirant de marine et chargé, en cette qualité, de plusieurs missions dangereuses, à l'occasion du projet, conçu par Napoléon Ier, d'envahir l'Angleterre; ce fut pendant une de ces missions qu'il parvint à sauver dix-sept soldats appartenant aux 108e et 111e régiments. Plus tard il prit part aux combats, si glorieux pour les armes franco-bataves, qui eurent lieu dans les parages de Gravelines, de Calais et du cap de Grisnez. Dans toutes ces circonstances, il donna des preuves de sang-froid, de courage, de dévouement, aussi mérita-t-il l'honneur d'être cité par l'amiral Verhuel dans son rapport à l'empereur : l'étoile de la Légion d'honneur fut sa récompense. En 1809, il obtint le grade d'enseigne de vaisseau dans l'escadre de l'Escaut. La bravoure dont il donna de nouvelles preuves lui valut les éloges de Louis, roi de Hollande, frère de l'empereur, et on lui confia en 1810 le commandement d'un aviso, avec la double mission de surveiller les mouvements de l'ennemi sur les îles de Walcheren et de Beveland, et de transmettre la correspondance entre le contre-amiral L'Hermite et le maréchal d'Istrie, commandant supérieur de l'armée active. De Sorgher sut, dans les circonstances les plus difficiles, se comporter avec autant de vaillance que d'intelligence. Il fut blessé d'un éclat de bombe à Anvers, en 1814. A la chute de l'empire, il continua son service dans la marine des Pays-Bas et mourut à bord de son vaisseau. Aug. Vander Meersch.

Piron, *Levensbeschryvingen*.

DESPARS (*Nicolas*), chroniqueur, né à Bruges en 1522 de Corneille Despars et de Catherine Strabant. Sa famille était noble et ancienne. Après avoir terminé ses études et obtenu le titre de licencié en droit canonique et civil, Despars rentra dans sa ville natale, où il fut choisi pour faire partie de la magistrature. En 1553, il fut échevin de Bruges et devint conseiller en 1556. Lors du soulèvement de nos provinces contre la domination espagnole, il partagea les principes révolutionnaires et, grâce à ses opinions, fut réélu échevin en 1574; sans vouloir se soumettre au prince d'Orange, les Brugeois refusaient, à ce moment, de respecter l'autorité du roi d'Espagne. Despars était bourgmestre en 1578, quand les bandes gantoises commandées par Ryhove s'emparèrent de Bruges, et il avait été réélu en 1584, lorsque le prince de Chimay sollicita le magistrat de se réconcilier avec l'Espagne par l'intermédiaire du prince de Parme. Despars mourut le 20 novembre 1597; il fut enterré dans l'église de l'hôpital de la Potterie, dont il était administrateur et gouverneur. En 1540, il avait épousé Anne Claeyssonne, fille d'Adrien seigneur de Ryckevelde.

Nicolas Despars consacrait à l'étude les loisirs que lui laissaient ses fonctions. Son grand-père, Jacques Despars, avait laissé de volumineux mémoires, il les revit, les collationna et en fit une œuvre toute nouvelle, dont on peut, à juste titre, le considérer comme l'auteur. Cette chronique en flamand intitulée : *Chronycke van den lande en grafscape van Vlaenderen*, commence à l'année 405 et se termine en 1492, date de la découverte de l'Amérique. La bibliothèque de la ville de Bruges possède un manuscrit en trois volumes de cet ouvrage, que M. De Jonghe, alors régent de l'athénée de Bruges, publia en 1837-1840 (3 vol. in-8o). Il en existe une continuation jusqu'en l'année 1681. Les mémoires originaux de Jacques Despars sont la propriété du gouvernement belge. Émile Varenbergh.

Goethals, *Lectures*, t. II. — Piron, *Levensbeschryvingen*. — *Biogr. de la Flandre occidentale*.

DESPARTS (*Jacques*), médecin, né à Tournai vers 1380 et mort le 3 janvier 1457 d'après les uns, et en 1465, d'après les autres; quelques biographes prétendent même qu'il vivait encore en 1480. Il commença ses études à l'université de Montpellier et les termina à Paris, où, au mois de mars 1400, il est immatri-

culé sur les registres de la faculté de médecine sous le nom latinisé de *Jacobus de Partibus*. Il obtint le baccalauréat le 22 mai 1408 et le doctorat le 7 avril 1409. Deux ans après il fut admis à la régence. La *Notice des médecins de la faculté de Paris*, par Baron, fait mention de lui sous le décanat d'Ives Lévis, élu en novembre 1409; il y est qualifié de chanoine de Tournai et de chancelier de l'église de Paris. Plus tard, grâce à ses talents distingués, à ses succès brillants, il devint chanoine de Paris, médecin de Philippe de Bourgogne, enfin premier médecin (*primarius medicus*) de Charles VII, roi de France. Lui-même nous apprend, dans un de ses ouvrages, qu'il enseigna la médecine à Paris : « Ego Jacobus Desparts de « Tornaco, Magister in medicina Parisius, exposui ad longum totum primum librum canonis Avicennæ, incipiens anno Domini 1432 et finiens « anno 1453. »

Jacques Desparts était clerc, c'est-à-dire de l'ordre ecclésiastique. Aujourd'hui on s'étonnerait de voir un prêtre exercer la médecine; mais anciennement presque toutes les connaissances humaines étaient concentrées dans le clergé : ainsi pour n'en citer qu'un exemple, Jean de Saint-Amand, qui remplissait en 1200 les fonctions de chanoine à la même cathédrale de Tournai, a laissé un traité de thérapeutique aussi complet que l'époque le permettait, et qui a été réimprimé différentes fois durant le XVe et le XVIe siècle.

L'université choisit Desparts comme un de ses députés au concile de Constance appelé à décider dans l'affaire du schisme qui désolait l'Occident et à s'opposer aux prétentions du pape Jean XXIII. Cette nomination, Desparts la devait à ses connaissances variées et aussi aux bienfaits qu'il prodiguait à l'université. Ayant amassé une assez belle fortune, il l'employa à faciliter les études en général et celle de la médecine en particulier. La Faculté de Paris ne possédait aucun lieu certain et arrêté, non-seulement pour célébrer le service divin, mais aussi pour donner ses leçons et délivrer ses actes : le chanoine tournaisien résolut de lui procurer un local convenable. Le 28 novembre 1454, il convoqua les membres de la Faculté autour de l'un des grands bénitiers de pierre qui se trouvaient sous les tours de l'église de Notre-Dame de Paris, où se faisaient ordinairement ses congrégations; il y exposa ses vues, et, tout en comptant sur la munificence du roi, il offrit « trois cents escus d'or, la plus « grande partie de ses meilleurs livres « et plusieurs meubles (ustensilia), « destinés à garnir le local et la bibliothèque des nouvelles écoles ». La faculté fut à même de faire élever, dans la rue de la Bûcherie, les bâtiments destinés aux écoles de médecine : ils existaient encore lors de la révolution de 1789. Desparts n'eut pas la joie d'assister au commencement de l'œuvre, qui fut retardée par diverses circonstances jusqu'en 1460. Il ne s'était pas borné à ces largesses : dès 1410, il avait fait présent d'une masse en argent du prix de trente-six livres, et en 1455, il en fit fabriquer une autre beaucoup plus riche, ainsi qu'une verge estimée soixante écus à la couronne, sommes considérables pour l'époque. La Faculté reconnaissante décréta une messe annuelle du Saint-Esprit pour la conservation des jours de son bienfaiteur, et longtemps après sa mort, elle fit célébrer, le 3 ou le 4 janvier, un service pour en rappeler l'anniversaire.

Desparts est auteur d'un commentaire sur Avicenne, imprimé sous le titre de : *Explanatio in Avicennam, una cum textu ipsius Avicennæ à se castigato et exposito*. Lugduni, Johan. Treschel, 1498, quatre volumes in-folio. Item, Venetiis, 1518 et 1576, in-folio. On en connaît quatre manuscrits : trois sont conservés à la bibliothèque nationale de Paris (fonds latin), nos 6926, 6927 et 6928; le quatrième se trouve à la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris : c'est l'original de Desparts, annoté et collationné de sa main. A la fin du troisième volume, l'auteur rappelle les peines infinies que lui a occasionnées son ouvrage, auquel il avait

employé dix années de son existence. On rapporte que quand cette œuvre fut terminée, les médecins de Paris, « jaloux de posséder un pareil trésor, « tinrent cachés pendant un temps « considérable les fameux commentaires « sur Avicenne, de peur que les étrangers n'en fissent leur profit : ce qui « explique pourquoi ils ne virent le jour « qu'en 1498 ».

Ses autres ouvrages sont : 2° *Glossa super Vincentii in practicam Alexandri Tralliani*. Lugduni, 1504, in-4°. — 3° *Expositio super capitulis, videlicet de regimine aquæ et vini*. Venetiis, 1518, in-f°, à la suite de l'*Expositio in primum Avicennæ canonem* de Jacques de Forli. — 4° *Summula Jacobi de Partibus per ordinem super plurimis remediis ex variis Mesue libris excerptis*. Lugduni, 1588 et 1589, in-12; Venetiis, 1576, in-fol. La *Summula* a encore paru dans le *Promptuarium medicinæ* de Jacques de Dondis. Venise, 1576, in-folio, et dans le *Methodus curativa* d'Alphonse Corsecius. — 5° *Inventarium seu collectorium receptarum omnium medicaminum, confectionum, pulverum, pilularum*, etc. In-8°, sans lieu ni date. — 6° *Excerpta de balneis*. Dans le recueil de Venise, p. 353. Il avait conseillé aux magistrats de fermer, pendant le temps de peste, les bains chauds et les étuves : la chaleur, la raréfaction de l'air, l'ouverture des pores de la peau, les assemblées du peuple lui paraissaient devoir favoriser la contagion. En cela, il était d'accord avec la Faculté, qui faisait alors fermer les spectacles. Mais cette interdiction mécontenta au plus haut point les étuvistes qui, excités par la cupidité, cherchèrent à attenter à sa vie. C'est Guinon qui rapporte ce fait. Suivant lui, Desparts fut aussi le premier qui écrivit sur la fièvre pourpre, pour le traitement de laquelle il avait adopté la saignée et les vomitifs.

Certains écrivains ont prétendu qu'avancé en âge, Desparts revint dans sa patrie où il fut chanoine-trésorier du chapitre et qu'il y passa ses vieux jours. D'autres soutiennent qu'il mourut à Paris. Toujours est-il que, par testament de l'année 1448, il fit d'importantes fondations en faveur des pauvres écoliers nés à Tournai : entre autres trois bourses pour la théologie, trois pour la médecine et trois pour le droit, en quelque université que ce fût, afin, dit Cousin (*Histoire de Tournai*), que sa ville natale fût toujours pourvue de trois habiles hommes dans ces trois maîtresses sciences.

Aug. Vander Haeghen.

Eloy, *Dictionnaire de médecine*. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VI. — Lemaistre d'Anstaing, *Histoire de la cathédrale de Tournai*, t. II, p. 208. — *Biographie médicale*, t. III, p. 89. — *Biographie universelle*, publiée par Michaud. — *Biographie générale*, publiée par Didot (article du Dr Achille Chereau).

DESPAUTERE (*J.*), grammairien, né à Ninove en 1460, mort en 1520. Voir SPAUTEREN (J. VAN).

D'ESPIENNES DU FAY (*Jean*), chanoine, poète latin, né à Mons en 1592 ou 1593 de Jacques d'Espiennes, échevin de cette ville, seigneur de Balingue, etc., et de Marie Du Fay, dame de Molbais et de Quevy-le-Petit, mourut à Namur le 21 décembre 1640. Après avoir achevé ses humanités à Courtrai, il se rendit à Louvain, où il étudia la philosophie sous Pierre Selembier et les belles-lettres sous Juste Lipse et Erycius Puteanus, successeur de ce dernier. Il prit, dans la même université, les grades de licencié en théologie et en l'un et l'autre droit, puis alla passer quelque temps à Paris. Sa naissance et la bienveillance dont l'archiduc Albert honorait son père le firent arriver de bonne heure aux dignités ecclésiastiques : il avait tout au plus trente ans quand il obtint la prévôté du chapitre de la cathédrale de Namur, dont il venait d'être fait chanoine ; en effet il prend déjà le titre de prévôt dans un ouvrage publié en 1623. Un bénéfice du chapitre de Sainte-Waudru à Mons lui fut conféré vers la même époque. Si l'on doit en croire le titre d'une publication en vers citée par Lecouvet, il aurait célébré son jubilé de prévôt en 1628. Un jubilé après quelques années d'exercice d'une charge! Jean D'Espiennes mourut à l'âge de quarante-huit ou quarante-neuf ans. Son principal ouvrage a pour titre :

[illegible] Despiennes Du Fay ab Hannonia [illegible]. Lovanii, typ. Ph. Dormal, [illegible], in-8°. 2de édition, sinon suite aux *Opuscula*. Mons, 1628, in-8°. Le recueil se compose de neuf opuscules, contenant chacun un nombre plus ou moins grand de distiques. Il portent des rubriques que nous nous abstenons de reproduire, parce qu'il faudrait les accompagner d'explications qu'elles ne méritent guère. Nous renvoyons donc ceux que la chose pourrait intéresser à l'analyse des opuscules donnée par Lecouvet. Les sujets présentent du reste la plus grande variété; ils sont empruntés non-seulement à la religion, mais à la mythologie, à l'histoire ancienne, à l'histoire moderne, même contemporaine, aux arts libéraux, etc. Lecouvet mentionne comme faisant suite à l'ouvrage précédent un treizième opuscule, qui implique naturellement l'existence de trois opuscules intermédiaires; il est intitulé : *Metographica Joannis Despiensis Du Fay Opusculum XIII*. Namurci, typ. Chr. Ouwerx, 1627, in-8°. Il cite en outre les deux écrits suivants, que Paquot n'a pas connus : *Beati Jacobi de Marchia ordinis fratrum Minorum laus postrema* Montib. Hannon., 1625, et *Hierarchica logogriphicis sæpiuscule adlusionibus delineata. Joan. Despiennes Opusculum*. Namurci, in-8°.

Les poésies de Jean D'Espiennes fourmillent de pointes et de jeux de mots; le poëte cherche, en outre, à se donner le mérite puéril de certaines difficultés vaincues. Ainsi l'on y trouve des vers rétrogrades, des vers déclinés, des vers conjugués, des vers amphibologiques, des distiques dont tous les mots commencent par la même lettre, d'autres dont les premières lettres de chaque mot, mises à la suite les unes des autres donnent ensemble l'alphabet. Quant à son style il est embarrassé et manque de clarté et de correction. Malgré tous ces défauts, qu'aucune bonne qualité ne rachète, le prévôt de Namur a été hautement prisé de son vivant; des parents, des amis lui ont adressé des compliments en vers qu'il prit soin de faire imprimer à la fin de ses opuscules. Mais ses poésies n'ont pas rencon[illegible] vaincu que [illegible] l'éloge en pl[illegible] tation usurpée [illegible] Boussu, l'histo[illegible] il n'est rien [illegible] poëtes »; Bra[illegible] *illustrium Hann*[illegible] aller aussi loin; [illegible] Phénix des poëtes [illegible] pens, avec son [illegible] lui assigne la palme [illegible] a eu le bon goût de [illegible] éloges traditionnels [illegible] en termes fort durs [illegible] poëte montois : « Pour [illegible] « avoir eu la patience [illegible] « vers, j'avoue que [illegible] « d'expédient pour le [illegible] « qui rampe, ou, si [illegible] « troupe qui coasse [illegible] « l'Hélicon. » Nous [illegible] pour le fond, le jugement [illegible] *Mémoires*, auquel se [illegible] ment Hoffman Peerlkamp [illegible] D'Espiennes mentionne [illegible] cules ses traités théologiques [illegible] *Definitiones theologicæ*. [illegible] *theologicæ*. — *Conclusiones* [illegible] Si le théologien était au [illegible] leur perte ne saurait [illegible] regret.

Parmi les opuscules de [illegible] piennes, se trouvent, avec [illegible] *Heroum analogiæ*, vingt-[illegible] pièces de son frère Thomas [illegible] sulte, seigneur de Balin[illegible] poëte, l'un vaut l'autre, [illegible]

Foppens, *Bibl. belg.*, p. [illegible] — [illegible] *moires*, t. X, p. 291 et suiv. — [illegible] kamp, p. 294. — Lecouvet, *Les* [illegible] *Hainaut*, p. 68-79.

DESPLANQUES (*Josine*), [illegible] tique, née à Tournai en 14[illegible] Gand en 1535. Elle appar[illegible] des familles les plus riches [illegible] honorables du Tournaisis. A[illegible] dès l'âge de dix ans, son père [illegible] elle fut élevée chez des amis [illegible] des tuteurs négligents ou infi[illegible] pèrent une grande partie de [illegible] moine. Plus tard, elle fut pla[illegible]

vement comme lectrice ou demoiselle de compagnie dans plusieurs maisons nobles, où elle se fit remarquer par la fierté de son caractère et par la vivacité de son esprit. Elle vint ensuite demeurer à Gand dans la maison d'un oncle qui fit longtemps partie du magistrat, et elle put s'y livrer en toute liberté à ses goûts studieux. Ayant appris l'arrivée de la pieuse Française Jeanne Dupin au prieuré de Sainte-Agnès (fondé à Gand en 1434), elle s'empressa de rechercher ses entretiens et se décida, après de longs débats, de véritables discussions théologiques, à embrasser la vie religieuse; elle entra, en 1506, au couvent des Augustines de Sainte-Agnès. L'ascendant qu'elle avait exercé dans les sociétés aristocratiques fut encore plus grand dans ce monde de recueillement et de contemplation. Le mémorial de Sainte-Agnès rapporte que l'abbesse des Victorines du *Groenen-briele*, à Gand, songeait à l'attirer dans sa communauté afin de lui faire confier un jour « sa crosse abbatiale ». Mais Josine fuyait les honneurs et préférait les devoirs les plus humbles comme les plus austères. Quand elle fut élue, à l'unanimité, pour remplacer la prieure Stévenine Groetheers de Sainte-Agnès, il fallut toute l'autorité des pères visiteurs (visenteerders) pour la contraindre à accepter cette dignité : elle aurait voulu rester sœur tourière du couvent. Son neveu, prieur des Croisiers de Tournai, lui fit obtenir un recteur ou directeur pris parmi les moines du couvent, encore fameux, de Rouge-Cloître, près de Bruxelles. Celui-ci, fidèle au souvenir de Ruysbroeck, permit aux sœurs de Sainte-Agnès l'usage d'une traduction flamande de l'Ancien et du Nouveau Testament. Le Mémorial cité plus haut assure que Josine, quoique d'origine wallonne, déployait une grande éloquence dans ses exhortations flamandes. Elle ne fut pas moins remarquable dans tout ce qui concernait la gestion temporelle du prieuré. D'après le Mémorial, elle aurait porté son attention et sa vigilance sur les améliorations de revenus, les constructions ou reconstructions de bâtiments, et jusque sur l'introduction d'un certain luxe ou confort dans le réfectoire et dans la cuisine. Quoique très-austère, elle accorda à ses sœurs une grande variété de récréations. Il restait dans ses vues quelque souvenir de la vie aristocratique et mondaine. Néanmoins ce qui domine dans les poésies qui peuvent être attribuées à Josine, c'est l'élévation de la pensée religieuse. Ses *Ghestelicke refreynen* n'ont gardé de l'école des rhétoriciens que le rhythme et la coupe traditionnelle. Willems y signale un style franc, naturel et parfaitement assorti à la spontanéité et à la cordialité mystiques. Elle avait coutume de composer une pièce *op onsen vastenavond*, c'est-à-dire pendant le bruyant carnaval de la Commune, lorsque le prieuré de Sainte-Agnès célébrait des réjouissances plus chrétiennes. Cette vie, dont les détails sont trop peu connus, fut couronnée par un dévouement héroïque, lors d'une peste qui éclata dans le quartier de la Byloque, auquel appartenait ce couvent. Le Mémorial de Sainte-Agnès résume les suprêmes paroles de courage, de raison et de piété adressées par Josine à la communauté qui entourait son lit de mort.

J. Stecher.

Willems, *Belgisch Museum*, VI. — Piron, *Algemeene Levensbeschrijvingen*, byvoegsel.

DES PRÉS (*Laurent*) ou **PRATANUS**, écrivain ecclésiastique, issu d'une famille noble de Tournai. Il vivait pendant la dernière moitié du XVIe siècle et mourut dans sa ville natale. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il obtint un canonicat à la cathédrale de Tournai, et fut envoyé comme théologien au concile de Trente. Il se rendit à cette célèbre réunion en compagnie de Charles de Croy et de François Sonnius, d'abord évêque de Bois-le-Duc et puis d'Anvers. Pratanus prit une part très active aux travaux du concile et écrivit l'histoire des huit sessions qui furent célébrées à Trente depuis le 13 décembre 1545 jusqu'au 11 mars 1547. Cette histoire, restée longtemps manuscrite et conservée autrefois dans la bibliothèque du chanoine de Villers, léguée, plus tard, au

[illegible] tournaisien, a été publiée, en [illegible], par Josse Le Plat dans sa *Monumentorum ad historiam concilii Tridentini [illegible] illustrandam spectantium amplissima collectio*, VII, 2e partie, [illegible] 1-30, sous le titre de : *Rerum in [illegible] et [illegible] synodo Tridentina sub Paulo III, pontifice maximo, feliciter [illegible] epilogus, per Laurentium Pratanum Nervium*. L'auteur attaque d'une manière véhémente ceux qui transférèrent le concile à Bologne malgré la volonté de l'empereur Charles-Quint. Le Maistre d'Anstaing donne, dans ses *Recherches sur la cathédrale de Tournai*, l'épitaphe qui fut placée sur la tombe de Pratanus.

E.-H.-J. Reusens.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, II, p. 812. — Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur l'église cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, II, p. 296 et p. 323.

* **DESPREZ** (*Fr.-Alexandre*), homme de guerre, né à Amiens, mort à Bruxelles le 6 août 1833 et inhumé dans le cimetière de Laeken. Bien que cet homme de guerre, qui était lieutenant général dans l'armée française, n'ait pas été naturalisé en Belgique, les services importants qu'il rendit à notre pays, le dévouement qu'il déploya pour sa patrie d'adoption lui donnent des droits à figurer dans la *Biographie nationale*. Voici un résumé succinct de sa carrière militaire ; à sa sortie de l'école polytechnique, il fut classé dans l'arme du génie et débuta par les campagnes mémorables d'Ulm et d'Austerlitz. Après avoir été aide de camp du roi Joseph, pendant que ce prince occupait le trône de Naples, il assista au siége de Gaëte où il se distingua, puis il passa en Espagne et prit part à toutes les opérations des Français, notamment aux deux siéges de Badajoz et à celui de Saragosse. Chargé par le roi Joseph, en 1812, d'aller rendre compte à l'empereur Napoléon de l'état des choses en Espagne, il traversa toute l'Europe et arriva au quartier général français la veille de la bataille de la Moscowa, à laquelle il assista. Desprez était alors colonel du génie et il prit part à tous les combats de la désastreuse retraite de Russie. [illegible] chargé de l'[illegible] major, fit [illegible] Espagne et [illegible] major général [illegible] quête d'Alger [illegible] de 1830 [illegible] Charles X. [illegible]

En 1831, [illegible] devoir faire un [illegible] ciers étrangers [illegible] ganisation de l'[illegible] général Desprez, [illegible] par de si glorieux [illegible] pas à accepter la [illegible] lui offrit le roi Léopold [illegible] tribuer, par son [illegible] talents, à donner à l'[illegible] sistance que sa récente [illegible] encore pu lui donner. [illegible] prez s'acquitta de cette [illegible] et laborieuse avec un [illegible] intéressé et emporta [illegible] prématurément ouverte [illegible] cères de toute l'armée [illegible] Desprez était grand-croix [illegible] la Légion d'honneur ; le [illegible] fit déposer sur son cercueil [illegible] de grand-croix de l'ordre [illegible]

Général [illegible]

Archives de la guerre.

DESPREZ (*Jean*) ou D[illegible] D'OUTREMEUSE, poëte et [illegible] naquit à Liége le 2 janvier [illegible] mourut dans la même ville [illegible] d'après l'opinion la mieux [illegible] Il descendait de la famille [illegible] célèbre, dès le xe siècle, dans [illegible] communaux de Liége. Les [illegible] occupaient presque tout le [illegible] d'Outremeuse à Liége, auquel [illegible] pruntèrent leur nom ; le père [illegible] chroniqueur s'appelait Jean [illegible] d'Outremeuse, *citain* de Liége [illegible] avait nom de famille Maron. [illegible] tremeuse n'était donc pas [illegible] premier venu ; à la noblesse [illegible] gine il joignit dans la suite [illegible] que donnent les titres et [illegible] publiques. Ainsi qu'il nous [illegible] lui-même, dans le prologue de [illegible] *nique*, il était clerc public des [illegible]

apostolique et impériale, et de la cour de Liége, notaire et audiencier, et de plus « par la grâce de Diex et delle majesteit impérial, noble comte palatiens ». C'est à sa position, qui lui donnait une certaine notoriété et faisait de lui un homme influent, qu'il dut d'être choisi comme délégué, chargé de faire une enquête sur les dissensions qui éclatèrent dans notre pays entre les partisans du pape Urbain VI et ceux de Clément VII. Il s'acquitta de sa tâche « fort vaillamment », dit une chronique manuscrite sur l'histoire de Liége, conservée, dit Polain, dans la bibliothèque de M. De Lavalleye; et la récompense de sa belle conduite fut d'être désigné à l'animadversion des Clémentins, qui tramèrent un complot dans lequel notre Jean était un des premiers personnages qui devaient être assassinés. L'estime de son prince le consola de la haine de ses ennemis, et nous voyons que l'évêque Arnould de Hornes le mandait souvent auprès de lui, afin de le rendre témoin des événements qu'il allait raconter dans sa *Chronique*. Mais avant de parler de cet ouvrage volumineux, qui est la principale œuvre de Jean d'Outremeuse, celle qui a fait passer son nom à la postérité, disons quelques mots de son œuvre en « rymes françoises » qu'il écrivit et termina avant que d'entreprendre celle en prose, ainsi qu'il a eu soin de le dire dans plusieurs endroits de ce second travail. En racontant les démêlés entre l'évêque Rodulphe et le comte de Looz en 1170, il dit : « Là eut forte bataille quy toute est déclarée en premier libre que j'ay faict en rymes des évesques de Tongres et de Liége ». Jean d'Outremeuse intitula son écrit en « rymes françoises : *La Généalogie avec les faicts et gestes des roys et eveskes, assçavoir de Tongres, Liége e Treit, et avecque che les fundations d'icelles : translateit de latin en vulgaire et commun langa'ge ligeois, ordyneit en quart parteit ou volumes et reduyctes en rymes par ung vray clerc ligeois* ». Sous le rapport historique, la chronique rimée n'offre guère d'importance, car la plupart des faits quelque peu intéressants sont racontés et même plus au long dans l'ouvrage en prose. Quant au point de vue littéraire, elle est loin d'être sans valeur; notre clerc s'y montre poëte, dramatisant les événements, et laissant parfois le champ libre à son imagination sans toutefois tronquer le fond au profit de la forme. C'est plutôt un roman chevaleresque qu'autre chose; on voit que ce premier ouvrage a été fait pour les puissants d'alors; c'est un livre à l'adresse de la noblesse, tandis que sa *Chronique* en prose a été écrite pour le peuple. On a cru longtemps que l'auteur des « rymes françoises » et celui de la prose n'étaient pas le même personnage; un manuscrit sur l'histoire de Liége disait même que « l'an 1357, le 2 février, fut noyé Jean d'Outremeuse, poëte et clerc liégeois, lequel fist l'histoire de Liége en vers françois ». Villenfagne partagea cette erreur, de même que Delvenne dans ses biographies. Il suffit cependant de lire la chronique en prose pour se convaincre du contraire, car Jean d'Outremeuse ne rappellerait pas comme sienne, nous semble-t-il, l'œuvre d'un homonyme.

D'après ce qu'il en dit lui-même, il avait eu d'abord le projet de diviser sa chronique en prose en quatre livres : le premier comprenant les temps écoulés depuis la création du monde jusqu'en 794 après Jésus-Christ, le second allant jusqu'en 1207, le troisième jusqu'en 1341, le quatrième embrassant les dernières années de sa vie, c'est-à-dire un espace de cinquante-huit ans. Toutefois nous voyons que, dans le prologue du troisième livre il dit : « comenche cy endroit mon tierce libre et dairain de nos cronicques »; ce qui pourrait faire douter s'il mit son dessein complétement à exécution. Cette partie n'est pas encore publiée à l'heure qu'il est, mais les extraits des différents manuscrits font supposer, dit M. Polain (*Messager des sciences*, a° 1834, p. 378), que ce quatrième livre fut fait et s'étendait jusqu'à la mort de l'auteur en l'année 1399. Jean d'Outremeuse intitula sa chronique « *le Myreur des histors* ». Pour les événements du premier livre,

[illegible] par des données connues; son style aussi, par son originalité, donne une physionomie un peu neuve aux événements; tout comme les autres, il rapporte les origines fabuleuses de Tongres et de Liége, et raconte longuement les exploits de Charlemagne et de tous les paladins de ces temps; deux cents pages sont consacrées à cette espèce d'épopée chevaleresque. Parvenue au XIIIe siècle, la *Chronique* de Jean d'Outremeuse gagne en valeur comme en intérêt : elle est importante, non-seulement pour l'histoire de Liége, mais aussi pour celle de la Flandre, de l'Angleterre et de la France : tous les événements un peu marquants y sont rapportés. On dirait que, semblable à Froissart, il a voyagé de contrée en contrée, narrant les faits qui pouvaient intéresser le pays qu'il visite; ainsi, il raconte longuement les dissentiments entre Richard Cœur de Lion et Philippe Auguste en Palestine, la captivité de Richard, son retour et la guerre qui s'ensuivit. Les démêlés entre l'évêque de Liége et le duc de Brabant, au commencement du XIIIe siècle, ainsi que le règne d'Henri de Gueldre, sont des passages tout à fait remarquables au point de vue des renseignements historiques. La *Chronique* en prose de Jean d'Outremeuse, bizarre compilation d'histoire, de chroniques et de romans, se distingue par une grande naïveté, une grande bonhomie jointe à une description pittoresque donnant au récit un charme particulier. Notre chroniqueur, qui cite les sources où il a puisé, et dont plusieurs sont aujourd'hui perdues, ne s'est pas contenté de faire des emprunts aux travaux de ses devanciers, il a, en outre, eu recours aux traditions orales, et fait causer les vieillards autrefois témoins de faits éclatants, ou qui les avaient entendu raconter par leurs pères; qui plus est, il a consulté les pièces diplomatiques, et en a inséré çà et là un grand nombre dans son récit, ce qui fait de sa *Chronique* une espèce de cartulaire commenté, et ajoute à sa valeur historique. Il existe plusieurs manuscrits de la *Chronique* de Jean d'Outremeuse [illegible] dinaire pour [illegible] sont complets, [illegible] sont que des [illegible] royale à Bruxelles [illegible] sur l'original [illegible] continuateur de [illegible] deux *Chroniques*, [illegible] dites, sont aujourd'hui [illegible] blication : feu Ad. [illegible] l'Académie et de la [illegible] d'histoire, avait été chargé [illegible] vernement de les [illegible] forts volumes in-4° [illegible] *Collection des chroniques* [illegible] cation s'arrête pour [illegible] née 1802. Un troisième [illegible] Jean d'Outremeuse a été [illegible] une trentaine d'années, [illegible] bin, archiviste d'Ypres, [illegible] *La sciences des pierres* [illegible] existait un manuscrit [illegible] thèque de M. de Crassier [illegible] ao 1754), intitulé *Le traité de la philosophie naturelle des pierres* [illegible]

Polain, *Mélanges historiques*, [illegible] *Messager des sciences*, 4e [illegible] Hasselt, *Essai sur l'hist.* [illegible] Delvenne, *Biogr. des Pays-Bas* [illegible]

DESQUESNES (*Jean*) [illegible] musicien, né à Mons ou [illegible] vécut au commencement [illegible] cle. Il est très-probable [illegible] Desquesnes est le compos[illegible] nom se trouve cité dans un [illegible] maison de l'archiduc Ernest [illegible] des Pays-Bas (1630). C'est [illegible] qu'il dédia des pièces de [illegible] On connaît de lui un recueil [illegible] *Madrigali di Giov. Desquesnes libro a cinque voci*. Anvers, [illegible] obl. Son prénom italianisé [illegible] mieux encore, le caractère de [illegible] feraient supposer que l'auteur [illegible] en Italie et qu'il revint dans [illegible] un âge assez avancé, puisque [illegible] vrage dédié à l'archiduc Ernest [illegible] térieur de quarante ans à [illegible] vient d'être mentionné.

On connaît encore un autre [illegible] du nom de *Desquesnes*, portant [illegible] de *Nicolas*, mort en 1688, [illegible]

théologie et pasteur de Sébourg, près de Valenciennes. Le passage suivant, extrait par Fr. Fétis d'un écrivain contemporain, rapporte ce que l'on sait de plus essentiel sur cet artiste : « Ce dit « pasteur de Sebourcq a laissé grands « volumes *musicales* à ladite église, con- « tenans diverses messes, antiennes, « hymnes et oraisons en musique, en « ayant aussi laissé en plusieurs en- « droits de ces provinces. Entre autres, « lorsqu'on se mouroit de la peste à « Valentiennes qui fut l'an 1627, il « présenta un hymne ou oraison en « cinq parties à Messieurs du Magistrat « dudit Valentiennes . . . . . la- « quelle commençoit : *Hoc est præcla- « rum*, etc. » On prétend que Philippe III, roi d'Espagne, lui offrit la place de maître de chapelle à sa cour et que Desquesnes la refusa.

Ang. Vander Meersch.

Fétis, *Dictionnaire des musiciens*, 2e édition. — *Archives du royaume*, liasse C. 4. D.

Desrochers (*Jean*), historien et linguiste, né à La Haye en 1740, mort à Bruxelles le 20 mai 1787. Il fut baptisé le 1er mars à Voorburg (*Forum Hadriani*), village à une demi-lieue au N.-E. de la capitale. L'extrait baptistaire porte que les parents ne sont pas désignés *eo quod legitimo matrimonio junctî non essent*. Delvenne (*Biographie, etc.*) dit que sa mère était lingère à l'ambassade d'Espagne et se nommait Louise Rottevrel. Goethals (*Lectures, etc.*) cite une autre opinion d'après laquelle cette Louise aurait été cuisinière chez Desroches, éditeur de la *Gazette de La Haye*. Quoi qu'il en soit, l'enfant fut élevé dans la religion catholique et apprit tout au plus à lire et à écrire. Quelques mois après sa naissance, sa mère avait épousé un boulanger de La Haye, qui la laissa bientôt veuve et sans ressources. Elle envoya de fort bonne heure son fils faire son apprentissage d'ouvrier, et le confia successivement à un peintre, à un tailleur, à un brodeur; enfin, après avoir essayé de nouveau le métier de tailleur, il fut mis dans une boutique de pâtissier. On devine que dans toutes ces épreuves la véritable vocation n'avait guère été consultée. Mais le pauvre enfant était né pour l'étude, et il se hâta de le prouver malgré tous les obstacles. « Dans les moments de loisir que lui laissaient des essais infructueux et des expériences odieuses, dit le baron de Reiffenberg, il tâchait de se procurer des livres, lisait avidement tous ceux qui lui tombaient sous la main, et trouvant, dans les obstacles qu'il avait à vaincre, une excitation puissante, il emporta un jour la science par escalade et pour ainsi dire à la pointe de l'épée. » On n'a pas assez tenu compte de ces énergiques commencements; ils annonçaient une nature qui n'était pas vulgaire.

Passionné pour la lecture comme Amyot et Cervantes, Desroches atteignit ses dix-sept ans, et la rude école de la vie lui donna rapidement une forte maturité et surtout une volonté nette et persévérante. Dès son bas âge, il avait pris l'habitude de ne compter que sur lui-même.

Un jour, c'était en 1757, il apprend, en lisant une gazette, qu'au pays d'Alost, on demandait, pour une école de village, un sous-maître capable d'enseigner le flamand. C'était l'occasion de jeter enfin le tablier de l'artisan; il en profita, comme s'il s'agissait d'une merveilleuse aventure. Il partit muni de quelques économies, et arriva d'abord à Anvers. Dans cette ville, personne ne put lui donner de renseignements satisfaisants sur la place qu'il recherchait. Il allait se décourager, après avoir épuisé ses dernières ressources, lorsque le hasard le sauva. Un augustin allemand, qui tenait une école primaire à Anvers, le prit chez lui pour donner des leçons de lecture et d'écriture à de petits enfants. Pour le récompenser de son zèle, le moine lui apprit un peu de latin au moyen du *Vocabulaire* et des rudiments admis chez les PP. Augustins. Willems a conjecturé, assez naturellement, que Desroches se borna alors à faire cadrer le dialecte anversois qu'il fallait enseigner à l'école avec les éléments de la grammaire latine, qu'il était si fier de comprendre. Quoiqu'il n'eût pas encore

[illegible] ses études philologiques bien [illegible] il publia, vers la fin de 1761, une [illegible] grammaire flamande à laquelle il [illegible] déjà en 1759 et qui obtint [illegible] avril 1761 l'approbation ecclésiastique. A considérer l'abaissement des [illegible] à cette époque, la *Nieuwe nederduytsche spraek-kunst* peut être signalée comme une œuvre estimable et opportune. L'auteur devint dès lors l'associé de son maître, et en 1765 il dirigea seul l'école quand le moine augustin eut été rappelé par son supérieur. Mais le succès paraît lui avoir suscité des envieux : il fut dénoncé à l'écolâtre, inspecteur de l'enseignement primaire. Fondée ou non, l'accusation suffit pour l'obliger à fermer sa maison et à renvoyer ses pensionnaires. Heureusement, Desroches s'était fait apprécier par ses livres et par sa méthode : il trouva assez de leçons particulières pour suffire à ses dépenses. Il put même s'adonner de plus en plus aux études philologiques et historiques vers lesquelles il se sentait irrésistiblement entraîné.

En 1763, il avait publié un manuel destiné à apprendre le français à la jeunesse anversoise et, pour répondre à un besoin devenu assez général, il fit imprimer en 1769 un dictionnaire français-flamand et flamand-français. Ce sont ces livres qui furent invoqués, vers 1836, par les grammairiens et littérateurs flamands qu'on a un moment désignés sous le nom de *Desrochistes*. Ils prétendaient que Desroches représentait par excellence l'orthographe nationale opposée à l'orthographe hollandaise; mais dans la séance de la chambre des représantants du 31 janvier 1844, M. De Decker, répondant à l'abbé De Foere, démontra que pour ces ouvrages Desroches n'avait reçu de mission ni du gouvernement de Marie-Thérèse ni de la nation. Il s'était borné à chercher des facilités nouvelles pour l'enseignement du français. Willems s'autorise de quelques mots de l'imprimeur anversois Grangé pour conjecturer que Desroches fut bien plus [illegible] flamand. [illegible] général de [illegible] gue française [illegible] qu'on appr[illegible] Desroches [illegible] publication [illegible] la page 87 ([illegible] *derduytsche* [illegible] que l'auteur [illegible] français de la [illegible] en connaissait [illegible] quitter La Haye [illegible] quelque faveur. [illegible] fluence de cet [illegible] système d'accent[illegible] roches pour [illegible] par exemple : [illegible] le *Belgisch Museum* [illegible] 1836 à 1846 pour [illegible] de l'*orthographe belge* [illegible] peine à faire voir que [illegible] des livres de Desroches [illegible] palement de ce que, [illegible] et sous l'empire, on [illegible] de préférence et pour [illegible] sivement pour étendre [illegible] de la langue des vainqueurs [illegible] quoique doué d'un [illegible] linguistique, n'avait [illegible] pratique et en quelque [illegible] maire (1). Il n'avait [illegible] compte des grammaires [illegible] avaient paru à Bruxelles [illegible] Gand en 1702, etc. [illegible] *Desrochistes* n'étaient [illegible] quand ils invoquaient [illegible] l'usage. Dans la discussion [illegible] taire citée plus haut, M. [illegible] blit que depuis 1799 [illegible] avait, presque toujours [illegible] autre orthographe que [illegible] ches, appelée par les [illegible] « seule nationale, seule [illegible] rationnelle » (Behaeghel [illegible] *schrift* in den *Waren Belg* [illegible] Ce « *nationael stelsel* » [illegible] expédient d'empirisme.

De Feller (*Dictionnaire* [illegible] *biographique*) et d'autres [illegible]

(1) Snellaert (*Schets eener Gesch. der N. Letterk.*, p. 213) accuse Desroches d'avoir manqué de courage dans cette question de l'enseignement du flamand. Peut-être serait-il plus [illegible] rer la situation, telle qu'elle [illegible] toutes ses difficultés et avec tous [illegible]

voulu placer les grammaires et les dictionnaires de Desroches au-dessus de ses mémoires et travaux historiques. C'est peut-être le contraire qu'il faudrait constater. Au moins est-il incontestable que dans ces derniers écrits sa pensée était plus sérieuse, plus élevée, et, pour tout dire, plus désintéressée. Il a été, jusqu'à un certain point, un initiateur pour son époque; mais seulement, quoique avec moins de gloire, dans le sens de Jacques De Meyere. Comme historien, il a cherché à populariser l'étude de l'histoire belgique.

Il se trouvait encore à Anvers et il y vivait du produit de ses leçons particulières lorsque son attention fut vivement sollicitée par l'ouverture des concours académiques de Bruxelles. Une société littéraire, conseillée par l'abbé de Nélis et par le professeur Schöpflin, avait obtenu du gouvernement un subside pour l'organisation de ces concours. Dès la première année de sa formation (1769), elle avait proposé une étude sur les villes des Pays-Bas et du pays de Liége avant le VIIe siècle. C'était pour se conformer aux idées formulées par le comte de Kaunitz dans le rapport qu'il avait adressé à Marie-Thérèse le 24 octobre 1769. Il y demandait que la société littéraire, dont il proposait la création, se portât de préférence vers les études sérieuses et solides. Desroches triompha au concours par un mémoire que l'imprimerie royale fit paraître en 1770. On y remarquait déjà ce goût de l'érudition loyale, ce jugement ferme, cette pensée, cette pénétration que rappela Van Mann dans la notice nécrologique du 1er juin 1787. L'année suivante, il eut même plus de succès par son mémoire sur la délimitation des *pagi* aux VIe et VIIe siècles. Enfin, lorsque en 1772 il eut obtenu le prix pour une étude sur l'état civil et ecclésiastique de la Belgique sous les Mérovingiens, la société littéraire (devenue depuis l'Académie) fut obligée de décider que trois victoires successives remportées par le même champion devaient l'écarter définitivement de la lice. Mais l'ancien lauréat était désormais signalé à l'attention et à l'estime de tous ceux qui, à cette époque, cherchaient à naturaliser parmi nous le goût des hautes études. L'abbé de Nélis, qui exerçait déjà une grande influence, et le comte de Nény, chef-président du conseil privé, tous deux passionnés pour l'histoire nationale, s'intéressèrent vivement au sort de Desroches. Nény espéra même un moment le mettre à la tête de la bibliothèque publique qu'il était question d'établir à Bruxelles dès 1770. Le savant président comptait sur la netteté de son esprit et la fermeté de ses habitudes méthodiques pour la rédaction d'un bon catalogue. Mais ces projets n'eurent pas de suite, du moins en ce qui concernait le lauréat de la société littéraire.

Le 13 avril 1773 (1), Desroches était nommé membre de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres que Marie-Thérèse venait de fonder. Le protecteur de la compagnie, le comte de Stahremberg, l'appela bientôt à Bruxelles pour aider le secrétaire de l'Académie, J. Gérard, dans la rédaction du catalogue des livres des jésuites dont l'ordre venait d'être supprimé. Malgré sa science et son zèle, Desroches se trouvait toujours dans une situation assez précaire. Il en fallait sortir, ou retomber dans les occupations qui lui avaient procuré des ressources à Anvers. Lorsque le catalogue fut terminé, il sollicita l'autorisation d'ouvrir à Louvain une salle de lecture et de répétitions. Il comptait gagner ainsi quelque argent et offrir aux étudiants des distractions littéraires. Mais il ne réussit pas dans sa tentative. En revanche, lorsque Joseph Gérard eut été nommé auditeur à la chambre des comptes, Stahremberg songea à Desroches pour le remplacer comme secrétaire perpétuel de l'Académie. Le ministre plénipotentiaire le recommanda au gouverneur général Charles de Lorraine, en faisant valoir que Desroches était un des académiciens qui maniaient le mieux

(1) La société littéraire, qui avait eu sa première séance, le 5 mai 1769, chez le comte de Nény, fut transformée en Académie, le 16 décembre 1772, et tint sa première séance, le 13 avril, dans une des salles de la Bibliothèque royale.

la langue française. Son style, sans être très-élégant, avait de la netteté et du naturel. L'installation se fit solennellement en mars 1776, et l'Académie, heureuse de ce choix, oublia qu'il avait été fait contrairement au règlement qui l'attribuait aux académiciens eux-mêmes. Comme le déclara plus tard l'abbé Mann au sein de la savante compagnie, le nouveau secrétaire était excellemment doué de cet esprit d'analyse qui fait saisir le fort et le faible des ouvrages dont il faut rendre compte. Sans une prolixité, qui était alors trop commune, il réussissait toujours à faire des rapports fidèles et complets. » Aucun traitement, dit le baron de Reiffenberg, n'était alloué au secrétaire; mais le gouvernement lui fit une modeste pension de 400 florins, et lui donna, en outre, une place d'attaché, c'est-à-dire, de commis, au département des archives avec des appointements de 1,300 florins. »

Desroches avait enfin trouvé la place qui lui convenait, et pour laquelle il avait toute l'aptitude nécessaire. De l'ordre dans les travaux, de l'activité dans les correspondances, de la facilité dans les relations : voilà ce qu'il fit paraître dès son entrée au secrétariat. On peut dire qu'il fut la véritable incarnation de la nouvelle Académie; il en représentait surtout le goût dominant pour les antiquités nationales. Le tome Ier des *Mém. de l'Acad. I. et R. des sciences et belles-lettres de Bruxelles* (Brux., de Boubers, 1777, in-4°) est précédé d'un *Discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas et sur l'érection de l'Académie*. Voisin (notice sur Joseph Gérard) l'attribue à l'auditeur de la chambre des comptes; mais nous croyons, avec le baron de Reiffenberg, qu'il est plus naturel d'y voir l'œuvre de Desroches. Il venait d'être installé comme secrétaire, et il payait sa bienvenue en développant un thème qui lui était plus cher peut-être qu'à aucun de ses savants confrères.

En insistant sur l'importance des recherches qui auraient pour objet « d'éclaircir l'histoire de nos provinces », n'indiquait-il pas les études qui, comme le dit M. Thonissen (Rapport séculaire, p. 11), faisaient le charme et l'unique préoccupation de sa vie laborieuse? De plus, on a cru y retrouver l'ordinaire sagesse de style et de pensée qui caractérise ses autres écrits. L'orateur y passe rapidement en revue la décadence des études après Charlemagne, leur renaissance sous l'influence de Granvelle et du célèbre imprimeur Christophe Plantin. Il montre que jamais l'obscurité n'a été complète dans le pays; que le moyen âge compta dans nos provinces de véritables érudits et des poëtes d'un vrai talent; mais il faut juger les premiers, dit-il, au point de vue de leur siècle et considérer le peu de ressources dont ils disposaient, ainsi que l'état général des connaissances en Europe avant le XVe siècle. Il passe rapidement sur l'époque des chroniques rimées pour arriver à Froissart, Chastellain, Monstrelet, Olivier de la Marche et Philippe de Comines. Il vante le zèle des princes de Bourgogne et de leur cour pour les lumières; il en atteste la précieuse bibliothèque qu'ils ont laissée. Il présente ensuite un tableau du gouvernement de Marguerite d'Autriche et du règne de Philippe II; puis il montre comment les lettres furent négligées au XVIIe siècle, et surtout, plus tard, dans les années qui suivirent le traité d'Utrecht. Enfin, il arrive à Marie-Thérèse et au comte de Cobenzl qui proposa à l'impératrice la fondation de la société littéraire, berceau de l'Académie. Cobenzl mourut trop tôt; mais le prince de Stahremberg continua son œuvre, et l'Académie fut constituée sous les auspices de Charles de Lorraine. L'auteur fait connaître avec quelques détails cette première organisation; puis, il annonce que l'on continuera l'histoire de l'Académie en mettant à la tête de chaque volume un journal des séances. Le baron de Reiffenberg assure que ce discours parut à quelques critiques se ressentir un peu trop du souffle des idées nouvelles.

Il est vrai que Desroches était partisan d'une réforme dans l'enseignement public, et c'est même ce qui le fit

nommer en 1777 (Mann dit en 1774) *adjoint* ou greffier de la commission royale des études. Mais l'étude et le respect du passé garantissaient la modération de ses opinions. Cette modération, inspirée par le bon sens, se manifeste dans la plupart des discussions où l'académicien se trouva engagé. C'est ainsi qu'en 1778, à propos du mémoire flamand de Verhoeven sur l'industrie et le commerce aux XIIIe et XIVe siècles, il défunta sans aigreur, mais non sans esprit, quelques Malinois scandalisés d'apprendre, par cette dissertation couronnée, que les fameux sires Berthoud de Grimberghe s'étaient enrichis par le trafic des laines. Ailleurs, il montre cette modération par des réserves prudentes sur certains documents, tels que la chronique de Jean d'Outremeuse ou les Diplômes de Miræus. Il ne se départ de cette circonspection que quand il est entraîné par un sentiment qui lui semble intéresser la gloire de sa patrie adoptive. On en a la preuve dans le mémoire qu'il lut à l'Académie le 8 janvier 1777 pour attribuer aux Brabançons l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie. C'est, au reste, cette ardeur de revendication nationale qui lui suggère les entreprises les plus utiles. Tantôt il propose à la compagnie un vaste recueil historique à l'instar de ce qu'avaient fait les Bénédictins; tantôt il popularise l'idée d'une véritable histoire de Belgique, et il étend à tout le pays ce que Marques De Meyer n'avait conçu que pour le comté de Flandre. « Le savant et laborieux Desroches, dit le professeur Wolters (*les Prix quinquennaux et triennaux de Belgique*, Bruxelles, 1870, p. 6), dirigé par les vues profondes et la haute raison de Nélis, sut sortir de la voie trop étroite de nos historiens provinciaux, pour s'attacher à l'idée, encore si confuse, de notre unité politique. Cette idée parut aussi trouver un écho remarquable dans les mémoires de l'Académie naissante. Nous n'y voyons plus les habitants de chaque province traités séparément sous des dénominations diverses, et le nom de Belges, que des générations précédentes avaient paru oublier, y reprend sa place légitime. »

Parmi ces travaux qu'inspirait un patriotisme sincère, on ne saurait oublier une dissertation académique du 4 décembre 1776. Elle concerne « *une lettre difficile qui se trouve dans la collection de celles de saint Boniface, avec des réflexions sur l'ancienne poésie des peuples belgiques.* La difficulté de cette lettre provient de ce qu'elle contient deux passages anglo-saxons. Desroches cherche naturellement à les interpréter au moyen du flamand, de l'anglais et de l'allemand; il en arrive à considérer le premier passage comme composé de quatre vers non rimés; mais dont il marque le rhythme. Il prend de là occasion de s'expliquer sur l'ancienne poésie flamande, et, comme le rappelle P. van Duyse (*Verhandeling over den nederlandschen versbouw*, II, 251), il a, malgré des erreurs inévitables, nettement et courageusement combattu ceux qui soutenaient que le flamand n'était pas propre à la poésie. Il va même, à ce propos, jusqu'à préférer les vers rhythmiques aux alexandrins français : « ces *tins tins* insipides de nos rimes modernes dont la scrupuleuse régularité étouffe le génie et ralentit tout le feu des passions. » Plus loin il ajoute ces paroles remarquables : « Pour moi, je croirai toujours que le défaut d'encouragement et l'espèce de mépris que nous témoignons pour notre langue sont les seules causes qui nous empêchent d'avoir des poëtes; et que si la poésie était ici, comme chez nos voisins, le chemin pour parvenir à la plus haute considération, Apollon aurait des favoris en Flandre comme ailleurs. »

Aujourd'hui, sans doute, on ne manquerait pas de rappeler ici les noms des poëtes flamands qui ont brillé dès le XIIIe siècle; mais faut-il, avec Willems et Snellaert, reprocher à Desroches d'avoir méconnu l'importance du flamand? Il la méconnaissait si peu qu'à la suite du passage que nous venons de citer, il a écrit ces mots décisifs : « La langue mieux cultivée n'y (*à la poésie*) mettrait plus tant d'obstacles, et même pourrait fournir, dans des sujets grands

[illegible], des facilités que le français [illegible] qu'il ne peut avoir. »

[illegible] secrétaire de la commission [illegible] études, Desroches prit une part très-active à la réforme de l'enseignement. Il fut notamment chargé de [illegible] les livres classiques et d'en surveiller l'impression. Lui-même en composa quelques-uns. Delvenne et Dewez signalent quelques incorrections et le peu d'élégance de la rédaction latine. Le baron de Reiffenberg estime que Desroches a rendu de très-grands services aux écoles nouvelles et que, particulièrement pour le grec et le flamand, il a su lutter contre des préjugés déjà puissants. C'est lui qui paraît avoir inspiré l'apologie du grec qui figure dans la préface des *Radices græcæ* de Tackoen (1788). Après la suppression de la commission des études, et quand Desroches resta seul chargé du département des écoles, il persévéra dans sa ligne de conduite patriotique, sensée et modérée.

Si Willems lui reproche de n'avoir mis aucun livre flamand dans son catalogue *in usum scholarum Belgicæ*, il exagère les faits, et néglige d'ailleurs de les expliquer par les nécessités du moment. Le baron de Reiffenberg observe que le secrétaire perpétuel a souvent traduit ou résumé en français des mémoires qui, rédigés en flamand, risquaient fort de n'avoir pas la publicité dont ils lui paraissaient dignes. Enfin, Schrant (*Proeven der nederlandsche Prozastijl*, Gend, 1829, bl. XIII) va jusqu'à dire que Desroches n'écrivit en français que pour plaire aux Belges et que dans son *Kort begrip der nederlandsche historien* il a rédigé dans un flamand très-pur un excellent abrégé de l'histoire des Pays-Bas.

En 1786, Desroches fut appelé à Vienne par Joseph II pour recevoir des indications nouvelles au sujet de la réforme des écoles. Pendant six mois il visita avec soin les principales institutions pédagogiques de l'Autriche, et surtout celles de Vienne. Plus d'une fois, il eut à discuter avec l'empereur les moyens les plus efficaces pour introduire en [illegible] qu'il avait [illegible]

On l'a [illegible] de *jurisprudence* [illegible] lettre que [illegible] il est vraisemblable [illegible] constance, [illegible] de sa vie, [illegible] que d'améliorer [illegible] ment.

Il revint en [illegible] mars 1787, avec [illegible] général des [illegible] de 2,800 florins [illegible] ses traitements [illegible] de secrétaire [illegible] et de directeur [illegible] les travaux, les [illegible] riétés administratives [illegible] avaient profondément [illegible] autrefois si robuste [illegible] l'âge; il s'obstinait [illegible] interrompre ses études [illegible] même des soucis [illegible] des réformes pédagogiques [illegible] quement exigées par [illegible] trop lentement compris [illegible] il voulait achever la [illegible] sa grande *Histoire* [illegible] mort, qui l'enleva à la [illegible] lui permit même pas [illegible] nière main à l'introduction [illegible] nous l'avons cependant [illegible] de : *Histoire ancienne* [illegible] doit être considérée [illegible] ment de science et de [illegible] teur s'excuse de sa [illegible] dans une langue qui n'[illegible] mais il compte sur la [illegible] mais acquise aux études [illegible] nationale. Si ces pages [illegible] contiennent plus de [illegible] de récits, c'est que les [illegible] riodes de notre histoire, [illegible] beaucoup les plus intéressantes [illegible] trop souvent falsifiées par [illegible] de fables et de conjectures [illegible] depuis quinze ans préparé [illegible] il ne veut parler que de [illegible] sûr. Sans l'impatience [illegible] l'imprimeur Grangé, qui [illegible] dre aux presses anversoises [illegible] éclat, il n'aurait pas [illegible]

publication de ce premier volume. Dans un style trop déprécié aujourd'hui, et qui ne manque pas de mouvement, il discute sans confusion les faits les plus minutieux, mais les plus nécessaires à la fondation d'une bonne histoire. Malgré tous les progrès que les sciences historiques ont faits parmi nous, c'est encore un livre à consulter. Il est plein de détails curieux, si nettement exposés et si complètement discutés, qu'on en profite encore tous les jours sans avoir à réfuter ou à admettre les idées et les vues de l'auteur (1). Quand il n'aurait réussi qu'à montrer l'intérêt exceptionnel que présentent nos origines nationales, il aurait, certes, rendu, comme il l'espérait, « service à sa patrie ». Le prospectus de 1785 (2) annonçait une œuvre qui, dans l'espace de quatre ou cinq volumes, offrirait aux souscripteurs, une histoire complète jusqu'au règne de Marie-Thérèse et serait pour la Belgique ce que le *Nederlandsche historie* de Wagenaer était pour la Hollande. « Le bon Desroches », comme on dit encore quelquefois, peut être considéré comme un des académiciens qui ont le plus contribué à répandre dans notre pays le goût des recherches historiques.

Voici la liste des œuvres de Desroches, dans l'ordre adopté par le baron de Reiffenberg. 1° *Nieuwe nederduytsche spraek-konst*. Antw., 3den druk, overzien en verbeterd door den auteur, 1761; [illegible], 1776, 1812, in-12. (C'est à cette dictionnaire flamande que Willems remarque la terminologie latine.) — 2° *Nieuwe fransche spraek-konst*. Antw., [illegible], 1774, 1780, in-8°. (Un des livres [illegible] employés en Belgique jusqu'en [illegible].) — 3° *Nouveau dictionnaire français-flamand et flamand-français*. Anv., [illegible], 1777 et 1786, 2 vol. in-8°; [illegible] Poelman, 1805; Anv. (considérablement amélioré par A. Grangé), [illegible] vol. in-8°, et diverses autres [illegible]. (Ce n'est guère qu'une reproduction du Woordenboek de Pieter Marin.) — 4° *Quels étaient les [illegible] compris dans l'étendue des contrées qui composent aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége, qui pouvaient passer pour villes avant le* VII*e siècle?* Bruxelles, imprimerie royale, 1770, in-4°; couronné en 1769 par la société littéraire réunie chez le comte de Nény. — 5° *Quels ont été, depuis le commencement du* VII*e siècle jusqu'au* IX*e siècle exclusivement, les limites des différentes contrées, cantons, pays, comtés et états renfermés dans l'étendue qui compose aujourd'hui les dix-sept provinces des Pays-Bas et la principauté de Liége, pendant les* V*e et* VI*e siècles?* Brux., imp. royale, 1771, in-4°; couronné en 1770. — 6° *Quel a été l'état civil et ecclésiastique des dix-sept provinces des Pays-Bas et de la principauté de Liége, pendant les* V*e et* VI*e siècles?* Bruxelles, D'Ours, 1772, in-4°; couronné en 1771. — 7° Traduction du mémoire de M. Pluvier, en réponse à la question : *En quel temps, depuis le commencement de la domination des Francs jusqu'à la naissance de Charles-Quint, peut-on dire que l'état de la Belgique a été le plus florissant, etc.* Brux., De Boubers, 1777, in-4°, 30 p. *Le Journal des séances*, du 14 octobre 1776, t. I, p. LXXXV, prouve que cette traduction est de Desroches. (Schrant a vanté le style flamand de Pluvier.) — 8° Analyse du mémoire flamand de M. Verhoeven, qui a remporté (en 1777) le prix de la *Question sur l'état des manufactures et du commerce des Pays-Bas, pendant le* XIII*e et le* XIV*e siècle*. Bruxelles, imprim. acad. 1778. Cf. le *Journal des séances*, 13 et 14 oct. 1777, t. II, p. LIII, et 23 nov. 1778, t. III, pages XXVII-XXXII. (C'est ce mémoire du « *savant épicier de Malines* » qui donna lieu à une polémique assez curieuse.) — 9° *Grond-regels der grieksche tael, benevens eene verzameling van de voornaemste fabels van Æsopus, in dry deelen, met aenteekeningen op iedere fabel, in welke alle de grieksche woorden zyn uytgelegt en de eygenschap der twee taelen tegen malkander vergeleken. Tot gebruyck der nederlandsche schoolen.* Brussel, 1779, 1783, in-8°. (Ce livre scolaire

(1) [illegible] (*la Belgique et les Pays-Bas avant [illegible] la domination romaine*, t. III, p. 626) [illegible] un *excellent ouvrage*.

(2) [illegible] privilége impérial-royal date de 1784.

[illegible] les tendances de la commission [illegible], ainsi que le goût de Des[illegible] pour les comparaisons linguisti[illegible]) — 10° *De grond-regels der latyn[illegible]*. Brussel, 1779, in-8°, et sous le titre de : *Institutiones grammaticæ, [illegible] scholarum*. — 11° Lettre du secrétaire de l'Académie de Bruxelles à l'abbé De Bye, l'ancien des Bollandistes, au sujet de la réponse faite par ce dernier à un mémoire sur le testament de saint Remi. Bruxelles, 1780, in-8°. (La « *Réponse* » a été imprimée à Bruxelles, chez Lemaire, 1780, in-8°.) — 12° *Epitome historiæ belgicæ*, lib. VII. Bruxellis, 1782, 2 vol. in-12. (D'après Schrant, Desroches a traduit cet abrégé en flamand. Une autre traduction en français, œuvre de De le Haye, professeur au collége royal de Bruxelles, est demeurée manuscrite.) — 13° *Dictionarium latino-gallicum, primum confectum ab J. Boudot, nunc post secundam editionem auctum et emendatum*. Brux., 1785, in-8°. (Le lexique de Jean Boudot, publié en 1704, eut longtemps la vogue dans les colléges de France. Ce n'était qu'un extrait d'un dictionnaire manuscrit en 14 volumes in-4°, compilé par P. N. Blondeau, inspecteur d'imprimerie.) — 14° *Histoire générale des Pays-Bas autrichiens*. Un seul volume a paru sous le titre de : *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens contenant des recherches sur la Belgique avant l'invasion des Romains et la conquête qu'ils en ont faite avant J.-C.* Dédié à S. M. Imp. Anvers, chez J. Grangé, imprimeur de la ville, MDCCLXXXVII. Ce gros in-quarto, orné d'un frontispice et d'une carte, fut la même année publié en 2 vol. in-8°.

Les mémoires de l'Académie de Bruxelles contiennent les écrits suivants de Desroches : 15° Tome Ier (2e édit.), pages III-XVI. *Discours préliminaire sur l'état des lettres dans les Pays-Bas et sur l'érection de l'Académie impériale et royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. — 16° Pages XXXV-LXXXVIII. Rédaction du journal des séances, du 5 mai 1769 au 4 décembre 1776. — 17° Pages 421-477 (415-467). *Mémoire sur la* [illegible] *Belgique*. [illegible] lue dans la [illegible] doit être ju[illegible] séculaire) d'[illegible] la 2e moitié [illegible] vise en trois [illegible] avant la [illegible] cette conqu[illegible] de l'Évangile [illegible] anciennes [illegible] piens, etc.) qui [illegible] Gaulois, des [illegible] apportaient [illegible] Il reconnaît [illegible] sont sortis de la [illegible] malgré leur [illegible] mains ont [illegible] notions d'un [illegible] future. Il attribue [illegible] duction des [illegible] l'époque romaine [illegible] ce qu'on sait de la [illegible] Walcheren et, pour [illegible] niques, il discute [illegible] en philologue, des [illegible] anglo-saxons. D'[illegible] trouvées à Nimègue [illegible] très-ancienne introd[illegible] nisme en Belgique [illegible] l'*Indiculus superstit*[illegible] sont intéressantes. [illegible] ces études iront plus [illegible] trop restreint, des [illegible] le long empire des [illegible] presque tous d'orig[illegible] 18° Un peu plus [illegible] volume (pages 497-[illegible] trouve un *Examen* [illegible] *langue des Etrusques* [illegible] *avec celle des peuples* [illegible] séance du 11 avril 17[illegible] cussion sur une inscri[illegible] Rome et commentée [illegible] l'auteur d'une histoire [illegible] *Originum rerumque* [illegible] Ypres, 1614. Desroches [illegible] de voir du flamand [illegible] dans l'hébreu de la [illegible] l'inscription dont il s'[illegible] tirée de la dernière des [illegible] elle n'est pas étrusque [illegible] pélasgique ou ancien [illegible]

qu'on signale entre *Thuisci* et *Tusci* (étrusques) est aussi qu'entre *Delphe* et *Delft*, *Troyes* Malgré toutes ces bonnes rai- examinateurs du mémoire, Camain et de Hesdin estimèrent auteur n'avait pas assez respec- traité l'antiquaire brugeois son *Beghin der eerste volcken* a si étrangement préludé *Origines Europeæ* de Diefenbach. — 507-522 (499-512). *Explica- lettre difficile qui se trouve collection de celles de saint Boni- des réflexions sur l'ancienne peuples belgiques.* — 20° P. 523-539). *Nouvelles recherches sur de l'imprimerie, dans lesquelles voir que la première idée en est due Brabançons.* (Lu à la séance du 1777.) (Cf. n° 13, 964 de naire des Mss. de la bibl. roy.) polémique provoquée par ce mémoire, voy. Namur, biblio- analytique de l'Académie, 2e édi- 39; Willems, *Mengelingen.*, enz. 86. Un acte authentique du d'Anvers, daté du 22 juillet fait mention des *printers* de la Saint-Luc. Comme Willems, il que ce mot a désigné les impri- que ce n'est qu'en 1542 qu'on *drukkers*. Outre les arguments fournit un correspondant, Des- s'autorise d'un passage d'une du XIVe siècle. Il admet tou- les caractères mobiles en fonte, en d'autres métaux, qui con- l'imprimerie moderne, ont été ent inventés à Mayence. Mais, il qu'il y avait dès 1442 une cor- d'imprimeurs à Anvers, et que Vaelbeke, facteur brabançon du a, sous le nom de *stampien*, des impressions sur bois. prudence ordinaire, Desroches déclarer qu'il n'est pas encore une parfaite évidence, et il érudits belges l'excellent fouiller dans les bibliothèques et de dépecer les vieilles Dans la séance du 25 février rnal, tom. III, pages LX-LXI), le comte de Fraula lut une note sur *l'invention des caractères en bois*, et conclut d'un passage de Didyme que les caractères en bois mobiles étaient connus dès le IVe siècle. — 20° Tome II, pages III-LVI. *Journal des séances* depuis le 4 décembre 1776, jusqu'au 25 décembre 1777. On y trouve l'extrait de la *Dissertation sur l'histoire diplomatique du Brabant*, de Petrus à Thymo (Van der Heyden), et sur une chronique en rimes flamandes, qui lui est faussement attribuée, avec quelques remarques sur celle de Clericus. (Cf. Bormans, Brabantsche Yeesten, t. III, avant-propos, passim.) — 21° P. 601-632. *Dissertation sur les comtes de Louvain* (lu en séance du 18 mai 1778; il discute, avec une remarquable sagacité, les principaux faits qui précèdent le règne de Godefroid le Barbu). — 22° Pages 633-665, *Réflexions critiques sur le diplôme de Miraus*, premier mémoire contenant l'examen du testament de saint Remi. (Ce premier mémoire, lu à la séance du 10 mars 1778, n'a pas été suivi d'autres. Les conclusions sont en faveur du document contesté.) 23° Tome III, p. I-XLVII. *Journal des séances* du 13 janvier 1778 au 23 décembre 1779. On y lit une notice sur l'historien Vander Vynckt. — 24° Tome IV, pages I-III. *Journal des séances* du 7 janvier 1778 au 10 mai 1783, précédé d'une longue analyse d'un mémoire de dom Berthold sur la vie de François Richardot, évêque d'Arras. Notice sur Needham. Courte allocution adressée par le secrétaire à LL. AA. RR. les sérénissimes gouverneurs et au grand-duc et à la grande-duchesse de Russie qui, le 12 juillet 1782, visitèrent l'Académie. — 25° Pages 505-532. *Dissertation sur l'état militaire dans les Pays-Bas, sous le gouvernement des ducs et des comtes, depuis l'année* 1100 *jusqu'au règne de la maison d'Autriche, vers la fin du* XVe *siècle.* (Séance du 14 avril 1783.) — 26° Tome V. Une partie du *Journal des séances*. Vient ensuite la notice nécrologique sur Desroches, lue par l'abbé Mann dans la séance extraordinaire du 1er juin 1787. — 27° Catalogue des livres de Desro-

[illegible] Brux., 1788, in-8°. (Van Hul[illegible] Bibl. n° 22594, dit que ce [illegible] est remarquable pour les ou[illegible] imprimés et les manuscrits sur [illegible] belgique, les langues et anti[illegible] germaniques et scandinaves.)

Ouvrages inédits. — 28° *Dissertation sur l'Histoire diplomatique de P. à Thymo.* On l'a vainement cherchée parmi les manuscrits de Desroches. Une copie de 14 feuillets, faite par M. Mols d'Anvers, se trouve à la Bibliothèque royale, fonds Van Hulthem, n° 349. Une note manuscrite de l'auteur nous apprend que comme le manuscrit de P. à Thymo n'appartenait pas encore à l'Académie, il n'a pu l'examiner suffisamment. — 29° *Mémoire sur les premiers habitants de la Belgique et sur l'origine* (scandinave) *des Belges* (séances du 6 décembre 1783 et du 20 mars 1786). Manuscrit perdu (cf. Mann). — 30° *Mémoire sur les études*, 1re partie, lue à la séance du 29 décembre 1774; 2e et 3e parties, séance du 30 janvier 1775. Ces indications sont tirées des protocoles manuscrits de l'Académie; mais dans le journal imprimé, t. I, p. LXXV, on lit, au 16 novembre 1774, que Desroches présenta un mémoire dont la lecture ne se fit que dans les séances suivantes, et qui était intitulé : *Discours sur la méthode dont on pourrait se servir pour enseigner à la jeunesse le latin et les autres sciences mentionnées dans le mémoire de M. de Merci.* Ce travail du prévôt de Merci avait pour titre : *Mémoire sur la façon de donner une meilleure forme à l'enseignement des humanités, etc.* Le même sujet avait été traité par Mgr. de Nélis (*Mém. sur les écoles et les études d'humanités, contenant des réflexions tirées de l'histoire, avec une notice alphabétique de quelques savants maîtres d'école du* XVIe *siècle.* On voit, par le *Journal des séances* (t. I, p. XCII), que ces trois mémoires, probablement demandés, furent envoyés au ministre plénipotentiaire prince de Stahremberg qui fit parvenir à l'Académie le témoignage de sa satisfaction. Les trois académiciens étaient inspirés par la même pensée : trouver et indiquer les moyens les plus pratiques pour rendre (dit M. [illegible] l'ens[illegible] cace, [illegible] moins [illegible] nesse. Ils [illegible] écrits avec [illegible] pas connus [illegible] séance du [illegible] un travail [illegible] *formité de* [illegible] *avec celle des* [illegible] t. I, pages [illegible] ses jeunes [illegible] des écoles, [illegible] que les disciples [illegible] César. — 30° [illegible] *belgique ancienne* [illegible] tie, lue dans la [illegible] Le *Journal des* [illegible] porte ce qui suit, [illegible] pièce : « L'Académie [illegible] dans la suite, [illegible] d'achever cette [illegible] interrompue que [illegible] matières moins [illegible] santes. » Dans une [illegible] sentée à l'Académie [illegible] Desroches fait [illegible] partie n'étant pas [illegible] rait être question de [illegible] aux examinateurs [illegible] (Cf. *Annuaire de* [illegible] L'abbé Mann, dans [illegible] logique, dit que [illegible] été retrouvé à la [illegible] Desroches. — 31° [illegible] le ministre plénipot[illegible] l'Académie impériale [illegible] sciences et belles-lettres [illegible] C'est, dit le baron de [illegible] in-folio de 190 feuil[illegible] les séances et la [illegible] l'Académie, du 20 mai [illegible] tembre 1779, écrit en [illegible] de Desroches. Il a été [illegible] 1818 par Van Hulthem [illegible] Mastraeten. (Bibl. royale [illegible] n° 859.) (La bibliothèque [illegible] a été vendue publiquement [illegible] cembre 1788.)

Mémoires de l'Académie [illegible] *mémoires des prix de l'Acad*[illegible] *diverses publications de* [illegible]

[illegible], I. 225; II. 88; IV. 427; VIII. 17. — [illegible] Ausw., 1827-1830. — Willems, *Verhandeling over de nederduitsche taal-en letterkunde*, [illegible] — Delvenne, *Biographie du royaume des Pays-Bas*. — Raingo, *Mémoire sur les changements opérés dans l'instruction publique depuis le règne de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours*. [illegible] mém. couronnés de l'Acad., t. VI.) — [illegible] *de l'Académie royale de Bruxelles*, IX, [illegible] — Schrant, *Proeven van Nederlandsche [illegible]*, bl. XIII. — Dis[illegible] *sous le règne de Marie-*[illegible], 1872. — Goethals, *Lect. histor.* [illegible] *de l'Académie; biographie Nény*.

[illegible], historien, jurisconsulte, [illegible], né à Desschel (ancien Bra[illegible]) en 1588, mort en 1655. Voir [illegible] (*Valère*).

[illegible] (*Nicolas*), en latin Sto[illegible], poëte latin, né à Alost, mort à [illegible] le 8 mai 1568. Sweert, qui nous [illegible] ces indications, cite de lui les [illegible] suivants : 1° *Panegyricus de lau*[illegible] *D. Joannæ Arragoniæ*. — 2° *Poe*[illegible] Florentiæ, 1555. — 3° *Elegia* [illegible] *Epitaphio quod videtur extra portam* [illegible] *posita : Ælia Lælia Cris*[illegible] (sic), *etc.* » Gruter n'a pas accordé [illegible] de dix pages de ses *Delic. poetar.* [illegible] (T. IV, p. 359-368) à des extraits [illegible] poëte alostais, sans faire connaître [illegible] sont tirés de ses poëmes divers; on [illegible] une pièce *in laudem Hieron.* [illegible] *ad Octavium Summarcum*, la[illegible], à en juger par les vers suivants, [illegible] être une production de sa vieil[illegible] :

[illegible], inquam, studiis jamdudum frœna remisi;
[illegible] ille sacer nec mihi corda movet.
. . . . . .
[illegible] agnosco quam sit mihi curta supellex
[illegible] regat ingenium crassa Minerva meum.
[illegible] negat e sacro mihi fonte liquores
[illegible], hinc arent tenuia labra nimis;

[illegible] dix-sept distiques *in obitum Petri* [illegible]. Ces extraits ne justifient pas la [illegible] de *bon* poëte, que Sweert [illegible] à Stopius. Mais Hofman Peerl[illegible] est peut-être trop sévère en rétor[illegible] contre lui cet autre distique que [illegible] avait lancé contre des poëtes [illegible] temps :

[illegible] foret ah! satius feles imitarier illas,
[illegible] tegunt, ne quis ea inspiciat.

[illegible] Piron, Nicolas De Stoop serait [illegible] de Gand. Il alla se fixer à Venise où il exerça la profession de [illegible] et, plus tard, établit lui-même une imprimerie. Nous n'avons pu découvrir la source de ces renseignements, qui, à part celui sur le lieu de naissance de Stopius, n'ont rien d'invraisemblable.

J. [illegible]

Sweertius, *Athen. belgic.*, p. [illegible]. — Hofman Peerlkamp, *De poet. lat. nederl.*, p. [illegible]. — Piron, *Algemeene Levensbeschryv.*

DESTOUVELLES (*Charles*), magistrat, né à Paris le 8 mars 1775, mort à Bruxelles le 8 janvier 1842. Fils d'un notaire ou homme de loi, il arriva à Maestricht vers 1795, à la suite des armées françaises et occupa d'abord des fonctions subalternes dans l'administration militaire. Cependant il se sentait appelé au barreau, car il possédait à un haut degré les qualités de l'orateur, de l'avocat : à un physique agréable il joignait une voix claire et sonore, un esprit vif et pénétrant. Les circonstances allaient lui fournir le moyen de produire son talent et de se concilier la faveur publique. Plus le gouvernement républicain persécutait les prêtres *insermentés* (ceux qui avaient refusé de prêter serment à la constitution), plus grande devenait pour eux la vénération des populations flamandes. Un de ces ecclésiastiques étant un jour poursuivi dans les rues de Maestricht par un commissaire de police, un bourgeois le prit sous sa protection et le sauva. Ce bourgeois ayant été traduit devant la justice pour rébellion, Destouvelles se chargea de sa défense; il n'appartenait pas encore au barreau, mais quiconque se sentait du talent pouvait alors assumer le rôle de défenseur officieux. Destouvelles fit acquitter son client, et cet heureux début lui ouvrit la carrière dans laquelle il devait acquérir renommée et fortune. Les relations intimes qu'il entretenait avec le receveur général du département, beau-frère du grand pensionnaire Schimmelpenninck, lui furent d'ailleurs très-utiles pour former et étendre sa clientèle. Lorsque la loi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804) eut réservé l'exercice de la profession d'avocat, de même que les fonctions de la magistrature, pour les

[illegible] et les docteurs en droit, une disposition transitoire et exceptionnelle permit toutefois aux défenseurs officieux [illegible] d'obtenir le diplôme requis, moyennant l'accomplissement de certaines conditions. Destouvelles, ayant profité de cette faveur, fut régulièrement inscrit au tableau des « avocats » de Maestricht. Sous l'empire, il plaida avec grand éclat plusieurs causes criminelles. Il voulut également lutter avec ses confrères sur le terrain du droit civil. De là pour lui de nouvelles études qu'il poursuivit avec une rare persévérance et, à certains égards, avec ce succès qui lui avait constamment souri. Il tâcha non seulement de s'assimiler les monuments de la jurisprudence romaine, mais il s'efforça aussi d'approfondir l'histoire et la littérature du peuple-roi. Après la chute de l'empire, Destouvelles s'attacha à sa patrie d'adoption, demeura à Maestricht et obtint du roi des Pays-Bas des lettres de grande naturalisation. Il devint membre du conseil communal et des états provinciaux. Très-lié avec le bourgmestre Hennequin (voir ce nom), il fut, comme lui, d'avis que la loi organisant la garde urbaine dans les provinces septentrionales du royaume n'était pas applicable à la ville de Maestricht. Lorsque, pour cet acte d'opposition, Hennequin eut été accusé de forfaiture et traduit, en juillet 1821, devant la cour d'assises de Liége, Destouvelles fut l'un de ses défenseurs. « Il se surpassa lui-même, dit un contemporain; il eut des accents de la plus haute éloquence; il parlait sous la double inspiration d'une sincère amitié et d'un patriotisme non moins sincère... Je suivis toutes les audiences de cette mémorable affaire, et je dois reconnaître que, durant toute ma longue carrière, je n'ai été témoin d'aucun drame judiciaire comparable à celui-ci. » Quoique le bourgmestre de Maestricht eût été acquitté, le pouvoir exécutif le déclara déchu, lui ainsi que ses collègues du conseil communal, du droit d'éligibilité. Deux ans après, Destouvelles se voyait, en outre, entravé dans sa profession par l'obligation de se servir désormais de la langue néerlandaise. Il [illegible] prendre [illegible] assez pour [illegible] le parler, [illegible] tions exaltées [illegible] de l'auditoire [illegible] il avec un pas [illegible] les oreilles [illegible] leur mauvais [illegible] leur rends la [illegible] dais. « Quand [illegible] méridionales [illegible] gouvernement [illegible] par des concessions [illegible] réintégra les anciens [illegible] munaux de Maestricht [illegible] tude de leurs droits [illegible] velles fut aussitôt [illegible] communal et aux [illegible] C'est ainsi que le [illegible] de 1830; il faisait partie [illegible] bourg, d'un groupe [illegible] allaient être appelés [illegible] très-important.

Elu député au Congrès [illegible] le district de Maestricht, [illegible] prit une part très [illegible] vaux de l'immortelle [illegible] montra sage, modéré [illegible] vota pour l'indépendance [illegible] belge, mais il jugea [illegible] pestif de décréter l'exclusion [illegible] des Nassau, et il défendit [illegible] avec éloquence. Après [illegible] pour la monarchie constitutionnelle [illegible] présentative sous un chef [illegible] se montra partisan de [illegible] deux chambres et exprima [illegible] sénat devait être nommé [illegible] l'Etat. Appartenant au [illegible] lisme, il combattit énergiquement [illegible] disposition constitutionnelle [illegible] crait l'indépendance du [illegible] 22 décembre, il s'exprima [illegible] termes : « Un célèbre ministre [illegible] Pitt, a dit, en parlant de [illegible] française : Les Français [illegible] pieds joints sur la liberté [illegible] faire ce saut périlleux! Pour [illegible] suis pas de cet avis. » Non [illegible] venu contre la liberté [illegible] seignement, il voulait que [illegible] dites libres fussent également [illegible]

à une surveillance qui serait exercée par les autorités électives; enfin, il vota contre l'abaissement du cens électoral pour les campagnes. Le Congrès lui avait donné une haute marque de son estime en le nommant, le 10 février 1831, deuxième vice-président de l'assemblée. Lorsque Surlet de Chokier, son vieil ami, eut été proclamé régent, laissant la présidence du Congrès à M. de Gerlache, Destouvelles remplaça ce dernier en qualité de premier vice-président. De même que Surlet, il avait été un chaleureux partisan de la candidature du duc de Nemours; mais il se rallia avec plus d'ardeur encore à une autre combinaison qui devait clore la révolution en consolidant l'indépendance du pays. Il fut au nombre des 94 députés qui proclamèrent l'élection du prince Léopold de Saxe-Cobourg, et cette élection accomplie, le 4 juin, il fut nommé membre de la députation chargée de remettre au prince le décret du Congrès qui l'appelait au trône. Le 19 juin, il écrivait de Londres au régent, après une entrevue particulière avec le prince Léopold : « Je persiste dans l'opinion que j'ai émise sur son compte. S'il accepte, la Belgique aura un souverain distingué et qui paraît pénétré de cette grande vérité, qu'il a répétée plusieurs fois, que le premier devoir d'un roi était de procurer à son peuple qu'il gouverne la plus grande somme de bonheur possible. » Comme le prince faisait dépendre son acceptation d'un accord préalable du Congrès avec la conférence de Londres, Destouvelles montrait de l'inquiétude. Il ne pouvait disconvenir que la conférence avait fait aux Belges des concessions pour assurer l'acceptation du prince; mais ces concessions rallieraient-elles une majorité suffisante dans le Congrès? Pour lui, député de Maestricht, il se prononça et vota contre l'acceptation des préliminaires de paix proposés par la conférence. Il se sépara de la majorité qui, avec une haute prévoyance, adhéra à ces préliminaires (les dix-huit articles), permettant ainsi au prince Léopold de se rendre aux vœux de la nation. Destouvelles, en sa qualité de vice-président du Congrès, assista à l'inauguration du roi. Les électeurs ayant été ensuite appelés à choisir les membres de la première législature, Destouvelles sollicita de l'arrondissement de Maestricht le mandat de représentant; il rencontra l'opposition d'une partie du clergé et ne fut élu qu'au scrutin de ballottage. La chambre, cependant, fidèle aux traditions du Congrès, l'éleva au poste de premier vice-président. Destouvelles se signala par son énergique opposition au traité dit des vingt-quatre articles qui, venant après les désastres de la campagne du mois d'août 1831, modifiait considérablement les préliminaires du mois de juin. Au mois d'octobre 1832, Destouvelles échangea son mandat législatif contre un siége à la cour de cassation; ce fut dans cette haute magistrature que s'écoulèrent paisiblement les dix dernières années de sa vie. Un de ses collègues nous apprend que dans ces nouvelles fonctions Destouvelles apportait un excellent jugement mûri par une longue expérience, et il ajoute que ses arrêts attestaient des vues claires et précises, un esprit logique et une rédaction correcte. Le roi avait beaucoup de confiance en Destouvelles, et, dans des conjonctures difficiles, il aimait à connaître son avis et à s'entretenir avec lui. Il le nomma successivement chevalier et officier de son ordre. M. le procureur général Leclercq l'a dit dans une circonstance solennelle : « Destouvelles est un exemple de ce que peut une bonne éducation classique jointe à la ferme résolution de se faire une position dans le monde par le travail, l'instruction et une conduite honorable. » La sollicitude de sa fille unique sut adoucir ses derniers moments, et la fin de cette existence laborieuse fut celle d'un honnête homme et d'un chrétien.

Th. Juste.

DESTRIVEAUX (*Pierre-Joseph*), professeur à l'université de Liége, naquit en cette ville le 13 mars 1780, et mourut à Schaerbeek lez-Bruxelles le 2 février 1853. On n'a guère de détails

[illegible] première jeunesse. Après avoir [illegible] pendant quelque temps sur sa vocation, il fréquenta l'étude de Me Harsé, [illegible] en renom, et le 4 septembre [illegible] obtint à Paris le diplôme de [illegible] en droit. En 1808, il fut nommé [illegible] près la cour criminelle de [illegible], titre qu'il échangea, le 11 juin [illegible], contre celui d'avocat près la cour d'appel. Doué d'une imagination ardente et d'un remarquable talent oratoire, Destriveaux se conquit en peu de temps un rang distingué parmi ses confrères. Il était d'ailleurs vivement stimulé par la présence, au barreau de Liége, de plusieurs avocats français d'un mérite supérieur, que les événements politiques y avaient amenés, et dont le contact influa sur l'épanouissement de ses facultés. On doit regretter qu'il ne lui ait pas été donné de déployer ses brillantes qualités sur un plus grand théâtre, où il se serait certainement fait un nom illustre. A partir de la restauration, il s'adonna avec passion à la politique, à laquelle il était demeuré jusque-là étranger. Ses études autant que ses aspirations personnelles le mirent au nombre des libéraux avancés. A cette époque, le pharmacien Lafontaine réunissait chez lui la plupart des réfugiés politiques français et des Liégeois qui se signalaient par leur esprit d'opposition. Nous citerons J.-B. Teste, Bory de Saint-Vincent, Mailhe, Pocholle, le docteur Ansiaux, Guillois, Levenbach, Cauchois-Lemaire, Guyet, Paganel, P. de Ceulleneer, Brissot-Thivars, Thuriot de la Rosière, Harel, Duval de la Bretonnière, etc. (1). Admis dans leur intimité, Destriveaux ne tarda pas à collaborer à la rédaction du *Mercure des Pays-Bas* et du *Mercure surveillant*, feuilles libérales qui s'inspiraient des idées de ce cercle politique. Le 8 novembre 1815, le gouvernement ayant institué une commission en vue de réorganiser le haut enseignement

dans [illegible] royaume, [illegible] réclame, [illegible] d'une univer[illegible] tout poste [illegible] entendue, l'U[illegible] l'année suiv[illegible] médiatement [illegible] naire, chargé [illegible] nel moderne [illegible] ans plus tard, [illegible] chaire de droit [illegible] mais il renonça [illegible] civile. De 18[illegible] cours de droit [illegible] beaucoup de [illegible] attributions jusqu'[illegible] 1835, après laquelle [illegible] dant une année [illegible] criminel (code pénal, [illegible] nelle) et le droit [illegible] cultés survenues [illegible] catholique et l'honora[illegible] gnèrent celui-ci de l'U[illegible] trois ans. Enfin, en [illegible] du cours d'histoire [illegible] Deux fois secrétaire [illegible] 1825 et 1832-1833), [illegible] teur (1823-1824 et [illegible] obtint l'éméritat le 28 [illegible]

A l'époque où Des[illegible] dans la chaire de dr[illegible] n'existait aucun com[illegible] code pénal. Le nouv[illegible] étranger d'ailleurs aux [illegible] minalistes allemands, [illegible] ses propres forces, en [illegible] promulgués depuis trois [illegible] sur lesquels la jurisprud[illegible] muette. Destriveaux ne [illegible] dessous de sa tâche. En 18[illegible] à Liége, un *Essai sur le* [illegible] ouvrage, alors au niveau [illegible] fut très-favorablement [illegible] teur y joint à des connais[illegible] et à un jugement sain l'a[illegible] style clair, énergique, anim[illegible] vations relatives aux lac[illegible] perfections et aux rigu[illegible] excessives de la nouvelle [illegible] distinguent par un sincère [illegible] vérité et de la justice. L'un [illegible] Destriveaux signala dans [illegible]

(1) Destriveaux était franc-maçon et déiste. Ses opinions philosophiques et religieuses ayant souvent été dénaturées, nous croyons utile de rappeler que, toute sa vie, il professa « *qu'il ne concevait pas de morale sans religion* »

plus de tact en matière de crimes politiques, avec une énergie et une force de raisonnement que n'ont point surpassées les commentateurs qui lui ont succédé. Son *Essai* contient également une éloquente discussion sur l'infanticide et l'avortement. Plusieurs des observations émises dans cet ouvrage ont reçu la sanction de la loi. Le cours de droit public de Destriveaux eut, d'autre part, un grand retentissement. Plus éclairé que profond, ce cours savait du moins inspirer le culte des libertés et des grands principes constitutionnels. On fut surtout durant les années qui précédèrent la révolution que la parole du maître eut une influence considérable. Si l'on songe qu'au nombre de ses auditeurs de cette époque, se trouvaient la plupart des jeunes gens que le nouveau régime appela dans la suite à la gestion des affaires publiques, on reconnaîtra combien ses leçons laissèrent de traces durables dans le pays. Lorsque en 1829 le message du 11 décembre fut envoyé aux fonctionnaires, avec sommation d'y adhérer, c'est-à-dire d'adhérer au système du gouvernement personnel, Destriveaux osa faire tout exprès trois leçons sur la responsabilité ministérielle. Des applaudissements frénétiques, dont la signification n'était pas douteuse, accueillirent cette courageuse protestation. Disons, à l'honneur du gouvernement des Pays-Bas, que le professeur ne fut pas inquiété : seulement, par une circulaire en date du 30 janvier 1830, émanée du gouverneur De la Coste, les curateurs des universités furent invités à ne rien laisser enseigner « qui pût servir d'aliment aux passions. » Destriveaux, plutôt que de taire ce qu'il avait professé, préféra fermer son cours. Plus tard, sous le ministère De Theux, il refusa de remonter dans sa chaire de droit public, parce que le gouvernement voulait qu'on lui soumît le programme des cours. Esclave de ses principes, jamais il ne fléchit devant les exigences du pouvoir. Quand ses attributions se bornèrent à l'enseignement de l'histoire politique moderne, il ne put s'empêcher de consacrer une partie notable de son cours à l'exposé des principes fondamentaux du droit public, surtout à la théorie de la souveraineté du peuple. En 1840, il commença la publication d'un traité de droit public : deux volumes parurent successivement ; le troisième, complété par une main étrangère, ne parut qu'en 1855, après la mort de l'auteur. Dès son apparition, cet ouvrage fut longuement analysé par l'*Indépendance belge* et par plusieurs grands journaux français. Destriveaux estimait que, depuis l'ère des gouvernements représentatifs, l'enseignement du droit public avait été rarement complet ; que le droit lui-même avait été plus souvent traité sous le rapport polémique ou législatif que sous le rapport didactique. Il s'attacha, dans son livre, à interroger et à suivre la marche naturelle des idées, à ne jamais séparer le principe de la déduction. Le tome I, intitulé *Théorie ou Philosophie*, contient l'exposé des principes du droit public interne et externe ; le tome II, intitulé *Histoire*, contient une récapitulation des faits saillants de l'histoire du droit public, depuis la décadence de l'empire romain jusqu'à la révolution française de 1789 ; le tome III, intitulé *Belgique*, traite des institutions politiques des Pays-Bas catholiques et de la principauté de Liége, des conséquences politiques de notre incorporation à la France, de la Belgique sous le régime hollandais, et enfin de la révolution de 1830.

A partir de cette dernière époque, Destriveaux s'intéressa directement aux affaires publiques. Il fut successivement député au Congrès national (9 novembre 1830), l'un des six membres du comité diplomatique institué par le gouvernement provisoire (15 novembre 1830), membre du conseil provincial de Liége (30 septembre 1836), membre de la chambre des représentants (8 juin 1847). Il conserva ce dernier mandat jusqu'à sa mort, aussi attaché que jamais aux principes de sa jeunesse et champion déclaré des idées libérales. A Liége, il fit partie d'un grand nombre de commissions administratives, d'institutions

[illegible]thropiques, etc. Destriveaux était [illegible] de la Croix de fer et chevalier de l'ordre de Léopold (1846).

La liste complète de ses œuvres se trouve dans les notices de M. Le Roy et d'U. Capitaine. Julien Schaar.

L'Université de Liége depuis sa fondation, par [illegible] Le Roy, v° Destriveaux. — *Nécrologe liégeois pour 1853-1854*, par U. Capitaine, ibidem. — *Thémis ou Bibliothèque du jurisconsulte*, t. II, année [illegible], p. [illegible].

DE SUBLEO (*Michel*) ou SOBLEO, peintre, né, croit-on, à Anvers, au XVIIe siècle et dont l'histoire est peu connue; tout ce que l'on sait de lui jusqu'à présent, c'est qu'il partit très jeune pour Bologne, qu'il y devint élève du Guide et qu'il passa la plus grande partie de sa vie à Venise. Il peignit l'histoire selon la manière de son maître et montra une grande hardiesse dans le maniement du pinceau. De Subleo a laissé des fresques à l'église de Jésus et de Marie à Bologne; on connaît encore de lui une *Sainte Carmélite* aux Carmélites de Venise. Ad. Siret.

DE SUTTER (*Pierre*), sculpteur, né à Gand, où il mourut vers 1740. Cet artiste, qui reçut la franchise dans la corporation des peintres et sculpteurs, le 11 juin 1669, y remplit les fonctions de doyen de 1707 à 1710, et fut le maître de Pierre-Antoine Verschaffelt. Il a laissé ses principaux ouvrages dans sa ville natale. Avec Jean Boecksent, aussi Gantois, de l'ordre des récollets, plus connu sous le nom de frère Jean, et avec son élève Verschaffelt, il exécuta les quatre figures colossales des Evangélistes qui décorent le dôme de l'église de Notre-Dame de Saint-Pierre, à Gand. Ces statues sont pleines de vie et d'expression; chacune d'elles est heureusement caractérisée par les attributs mystiques propres aux personnages. Il travailla aussi au mausolée de Philippe Erard de la Marck, qui se trouve dans la cathédrale de Saint-Bavon et dont le peintre Louis Cnudde, né à Gand en 1682, avait fourni le dessin. Ce mausolée représente l'évêque méditant sur la flagellation du Christ. Le frère Jean fit le Christ et les deux bourreaux, J.-B. [illegible] ter l'ange. [illegible] core [illegible] ce sont les [illegible] Saint-Michel [illegible] desquelles [illegible] Van der [illegible] reçut, pour [illegible] et 4 gros. Ce [illegible] deux années [illegible] maître autel de [illegible] par le sculpteur [illegible] d'Anvers.

DE SWAEN [illegible] né à Dunkerque [illegible] mort le 3 mai 1707. [illegible] De Swaen, l'[illegible] aux grandes [illegible] core, il entra [illegible] chirurgiens (gilde [illegible] Damien) et dans [illegible] Michel, qui avait [illegible] portante des cinq [illegible] rique supprimées [illegible] de Parme, Alexandre [illegible] queur des Pays-Bas [illegible] pital Saint-Julien, [illegible] devint en même temps [illegible] poration et prince de [illegible] titres qu'il conserva [illegible] vie. Une curieuse [illegible] raine, insérée dans [illegible] 30 juillet 1844, [illegible] dont il jouissait. Le [illegible] la cordialité flamande [illegible] deste, qui savait unir la [illegible] et la bonne humeur.

Très-influent dans [illegible] (Flandre maritime), très [illegible] et même de Vondel, dont [illegible] à tour, le style avec [illegible] facilité, il était, comme [illegible] non-seulement le meilleur [illegible] aussi le plus grand patriote [illegible] dre méridionale. Dans [illegible] l'*Abdication de Charles-Quint* [illegible] souvent sur le courage [illegible] l'esprit de liberté des [illegible] Néanmoins, il partagea [illegible] à laquelle il appartenait [illegible] conquête, l'idolâtrie [illegible] professait pour Louis [illegible]

hyperboliquement dans plus d'une de ses pièces de circonstance. Il était d'une telle obligeance qu'il ne refusait jamais ces vers, et sa modestie allait jusqu'à en oublier la meilleure partie, la plus digne d'impression et de publicité. Ses enfants ne furent pas plus soucieux de sa gloire, et c'est ainsi que, malgré la vogue de ses compositions, on en perdit un si grand nombre.

Quand il mourut le 8 mai 1707, la ville lui décerna l'honneur des funérailles publiques. Une des rues de Dunkerque porte aujourd'hui son nom, et les *Flamands de France* se sont, pour ainsi dire, placés sous le vocable de ce poète, demeuré si fidèle à l'esprit thiois par la simplicité, le naturel et la bonhomie. Ses confrères de Saint-Michel, entre autres, l'imprimeur Labus, vantent le charme avec lequel il récitait toutes les pièces, graves ou légères, qu'il composait pour la chambre dont il était le chef. Le *Comité flamand de France* s'occupe d'un projet de publication intégrale des œuvres de De Swaen.

Ouvrages imprimés : *Den Cid*, blyendigh treurspel. Duynckercke, 1694. (Sans nom d'auteur, mais avec une lettre de l'éditeur Ant. van Ursel à M. De Swaen, dont il blâme la modestie.) — *Andronicus*, trad. de Campistron. Duynk., 1700. (Dédié à M. Barentin, conseiller du roi et protecteur de la rhétorique.) (Cette traduction a été vantée par Bilderdyck.) — *De zedelyke doodt van keyser Karel den vyfden*, tooneelspel. Dunk., P. Labus, 1707. (Cette « mort édifiante » désigne la fameuse abdication de Charles-Quint.) (Réimprimé dans le *Belgisch museum*, 1843, sur le seul exemplaire connu.) — *Het gebod der liefde, ens.* (le Pardon généreux que le Christ commande, mais que les chrétiens n'observent guère, accordé par César-Octave, etc.). C'est une traduction du *Cinna* de Corneille. — *Jacob en Esaü* (drame moral). Dunk., 1694. — *Absalon* (tragédie perdue). — *Zedelyke gedenkwerken en christelyke gedachten.* (Poésies morales et méditations chrétiennes.) Dunk., P. Labus, 1722. Dans la seconde édition se trouvent plusieurs pièces lues par De Swaen à la salle de rhétorique (*in gilde-kamer*). On y trouve aussi le poème *Den overwinst en triumf der zynkonste*, qui, n'ayant obtenu que le second prix à Bruges en 1700, provoqua une protestation de la chambre de Dunkerque, *Bevoegt oordeel over de gilde*, Dunk., 1701. — *Leven en dood van onzen zaligmaker J.-C. zyn kruis, lyden en sterven.* (Vie et mort de J.-C.) Bruges, J. van Praet, 1767. Ce poème, achevé en 1694 et publié longtemps après la mort de De Swaen, est divisé en deux parties, l'une de trente-deux chants, l'autre de vingt-sept. Willems l'appelle le chef-d'œuvre de l'auteur. — *Treurgezang.* (Élégie sur la mort de Jean Bart.) P. van Duyse conjecture que c'est l'œuvre de De Swaen, qui aurait, en outre, commencé un panégyrique du célèbre marin.

Ouvrages manuscrits : 1° Poésies morales et religieuses (recueil de 1697 et 1698, appart. au Comité flamand de France). — 2° Manuscrit de l'abbaye de Saint-Winnoc (contenant deux tragédies, l'une sur Maurice, et l'autre sur sainte Catherine). — 3° *Nederduytsche digtkunde*, poétique flamande, rédigée en prose élégante (collection de l'abbé Carton de Bruges). — 4° *Andere zynwerken*, manuscrit des Bénédictins de Berghes-Saint-Winnoc renfermant, outre la tragédie de l'*Abdication*, une comédie *De gekroonde Leeuw* (la Bête couronnée).

J. Stecher.

Belgisch Museum, 1843, 1845. — L. De Baecker, *Les Flamands de France*, p. 291 (Gand, 1856). — *Mém. de la Société dunkerquoise*, t. XII. — *Bulletin du comité flamand de France*, t. I, IV et V. — *Annales du comité flamand de France*, t. II et XI. — Willems, *Verhandeling*, t. II.

DE SWERT (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, né à Hasselonck dans le pays de Waes en 1666 et décédé en Hollande en 1746. Il entra, à l'âge de vingt ans, dans la congrégation de l'Oratoire, fondée à Rome par saint Philippe de Néri. Après avoir achevé, à Louvain, ses études théologiques, il vint enseigner, de 1694 à 1699, la théologie à l'Oratoire de Bruxelles. Rappelé ensuite à Louvain pour prendre la présidence du collége que la province belge de l'Ora-

[illegible] docteur dans cette ville, il [illegible] constamment jusque vers la [illegible] 1701, lorsqu'il y fut rem[illegible] [illegible] Bruges. Le 18 mai 1710, [illegible] vicaire du prévôt de l'Ora[illegible] [illegible], et nommé, vers le même [illegible] [illegible] extraordinaire à l'ab[illegible] [illegible] Clerembourg. Trois années plus [illegible], le chapitre général de l'Oratoire, [illegible] à Bruxelles, le choisit prévôt ou supérieur général de la province belge, et, au mois de janvier de l'année suivante, il fut autorisé à cumuler avec ces fonctions celles de supérieur de la maison de Bruxelles.

Comme la plupart des Oratoriens, le P. De Swert était un chaud partisan du jansénisme. Son obstination dans l'erreur, son refus formel de souscrire au formulaire d'Alexandre VII, et les nombreuses intrigues qu'il ourdit contre l'archevêque de Malines et contre ceux de ses confrères qui acceptaient sincèrement les décisions du saint-siége le firent suspendre de toute juridiction le 26 mars 1720, et enfin l'obligèrent, neuf années plus tard, à chercher un refuge en Hollande, chez les jansénistes de la *Petite-Eglise* d'Utrecht. Il quitta la Belgique le 14 avril 1729, et mourut en 1746, âgé de quatre-vingts ans. On a du P. De Swert : *Chronicon congregationis Oratorii Domini Jesu per provinciam archiepiscopatus Mechliniensis diffusæ ab anno Domini* 1626 *usque ad finem anni* 1729, *authore***, ejusdem congregationis presbytero*. Insulis Flandrorum, Petrus Matthon, 1740; vol. in-4° de VI-240-102-XIV pages. Ce travail anonyme fut publié par le P. De Swert pour se justifier et jeter, en même temps, le discrédit sur ses adversaires; il renferme, à côté de choses très-utiles et très-intéressantes, des diatribes contre tous ceux qui combattaient le jansénisme des Oratoriens.

Le P. De Swert affirme, dans son *Chronicon Oratorii*, p. 140, qu'il a encore composé d'autres écrits, presque tous publiés sans nom d'auteur : « *Extant*, dit-il de lui-même, *nonnullæ ejus lucubrationes, quæ tamen nomen illius non præferunt, si excipias* Orationes binas, [illegible] [illegible] [illegible]

les limites naturelles de la France, séparés d'elle depuis l'asservissement des Gaules, et de leur réunion sociale à la grande république une et indivisible; Paris, an VII, in-8°. — 3° *Souvenirs patriotiques ou fragments d'essais analytiques sur la nature et le système du monde, les principes constitutifs des sociétés civiles, l'histoire politique de l'Europe en général, de la France en particulier, et surtout de quelques-uns de ses départements du nord-est;* Paris, an IX, in-8°. Le premier cahier, qui a seul paru, ne porte que les initiales de l'auteur.

Dethier s'occupa aussi d'études linguistiques et archéologiques; il cite divers travaux prêts à voir le jour et que nous croyons être restés manuscrits; tels sont ses *Origines wallonnes* et son *Calendrier perpétuel wallon-français*. C'est aux sciences naturelles qu'il s'adonna surtout, notamment à la minéralogie et à la géologie. On lui doit, entre autres, la découverte (vers 1809) de la diallage métalloïde d'Ottré, près de Viel-Salm, devenue l'ottrélite, minéral intéressant de nos terrains les plus anciens, et celle des cristaux de magnétite dans les ardoises de Monthermé (Ardenne française). Il est l'auteur de la première carte géologique de notre pays, laquelle parut à Liége en 1802, sans date, indication de lieu, ni nom d'auteur, sous le titre d'*Essai de carte géologique et synoptique du département de l'Ourthe, et des environs*. Au bas on lit : *J. L. Wolff Pinx. Spa*, 1801. *Gravé par L. Jéhotte, à Liége*. Dans *le Guide des curieux*, l'auteur lui donne le millésime de 1804 et de 1807 : ces dates indiquent probablement quelques modifications. Ainsi les exemplaires joints à ce *Guide* présentent de notables différences dans le tracé des limites de la bande calcaire. On reconnaît dans cette carte, assez informe d'ailleurs, l'influence des idées développées par R. de Limbourg. Une brève *Notice analytique* de cet *Essai*, en 4 p. in-8°, parut la même année (1802), dans son *Mémoire pour servir à l'histoire naturelle des fossiles des Pays-Bas*. L'auteur y indique un grand nombre de mines, carrières, établissements industriels, [illegible] la démarcation des [illegible] tudesques. Enfin, on y trouve les premiers détails sur les volcans [illegible] l'Eifel, qu'il décrivit bientôt après dans son *Coup d'œil sur les anciens volcans éteints de la Kill supérieure (département de l'Ourthe et de la Sarre), avec une esquisse géologique d'une partie des pays d'Entre-Meuse, Moselle et Rhin*; Paris, an IX, 1803, in-8°. Comme l'indique ce titre, cet ouvrage renferme divers renseignements intéressants sur différents points de la géologie de ces contrées, par exemple, sur les cavernes qui, chaudes en hiver, renferment de la glace en été. Je dois ajouter que, trente ans auparavant, R. de Limbourg avait fait connaître les roches volcaniques de Steffen dans le mémoire cité plus haut. Cette découverte n'a pu être ignorée de Dethier, qui n'en fait aucune mention, pas plus que d'autres naturalistes. (V. A. Body : *Six jours dans l'Eifel*.)

Le Guide des curieux qui visitent les eaux de Spa, ou indication des lieux où se trouvent les curiosités de la nature et de l'art . . . servant d'explication et de supplément à la carte géologique et synoptique de l'Ourthe et ses environs, etc., Verviers, 1814, in-8°; 2e édit., Liége, 1818, in-8° (celle-ci avec carte géologique), a été ordinairement attribué à Wolff, peintre et naturaliste de Spa, ami intime de Dethier; mais quelques passages du livre, et une annonce bibliographique placée en face du titre du *Coup d'œil sur les anciens volcans* font connaître que l'auteur est Dethier. Il est probable, d'ailleurs, que celui-ci aura utilisé les renseignements fournis par son ami. Son ouvrage peut encore être consulté avec fruit par nos géologues.

G. Dewalque.

De Bedelièvre, *Biographie liégeoise*. — Les ouvrages de Dethier. — Renseignements particuliers.

DE TOLLENAERE (*Jean*), jésuite, poëte latin, né à Bruges le 2 août 1582, mort à Anvers le 11 avril 1643. Après avoir fait son cours d'humanités, probablement dans sa ville natale, et étudié la philosophie à Douai, il entra dans la

[illegible] de Jésus. Son noviciat étant [illegible] en la charge de l'enseigne[illegible] des humanités, puis de celui de la [illegible] morale. La prononciation des [illegible] vœux, à laquelle il fut admis [illegible], lui ouvrit la porte des dignités [illegible]. Il occupa pendant dix ans, [illegible] de trois nominations succes[illegible], la place de supérieur de la mai[illegible] professe d'Anvers. Il dut se rendre à Rome en qualité de procureur de sa province, dont il devint dans la suite provincial. La mort l'enleva peu de temps après sa sortie de cette dernière charge, à l'âge de soixante ans et huit mois. Il n'avait cessé d'apporter le plus grand zèle dans l'exercice du sacerdoce, et l'on vantait surtout son talent de prédicateur. Le pape Urbain VIII lui avait fait don, en témoignage de son estime, d'un médaillon d'argent à son effigie.

On a de Jean De Tollenaere : 1° Un ouvrage intitulé : *Speculum Vanitatis seu Ecclesiastes, soluta ligataque oratione elucidatus*. Antv., B. Moretus, 1635, in-4°. C'est une paraphrase de l'Ecclésiaste en prose et en vers, avec des digressions morales. — 2° Une *Ode* à la louange du célèbre poëte polonais M. C. Sarbiewski, insérée dans les dernières éditions des poésies de ce jésuite. — On lui a attribué, à tort, une publication dont, comme provincial, il a été seulement le promoteur et, tout au plus, un des collaborateurs : elle fut faite à l'occasion du centième anniversaire de la compagnie de Jésus, dont elle retrace l'histoire et a pour titre : *Imago primi sæculi Societatis Jesu*. Comme elle renferme plusieurs pièces de vers, il se peut que le provincial en ait fourni une. Nous n'affirmons rien pourtant n'ayant pas eu l'ouvrage entre les mains.

J. Roulez.

Foppens, *Bibl. belg.*, p. 741. — Paquot, *Mém.*, t. IX, p. 53. — *Biographie des hommes rem. de la Flandre occid.*, I, 2, p. 179.

DETROOZ (*R.-J.*), historien, né à Verviers en 1731, mort en 1816. Voir TROOZ (*R.-J.* DE.)

DEURWEERDERS (*François*), écrivain ecclésiastique, né à Anvers vers l'année 161[illegible] ville le 4 [illegible] l'ordre de S[illegible] d'Anvers. A[illegible] théologiques, [illegible] 1644, et con[illegible] Soriano, dans [illegible] nérer l'image [illegible] minique. Dur[illegible] stata les effets [illegible] la dévotion dite [illegible] Thomas d'Aquin, [illegible] de fonder, en Belg[illegible] en l'honneur du [illegible] les membres [illegible] repassant par Rome [illegible] jet au P. Vincent [illegible] général de l'ordre. [illegible] complétement le [illegible] père Deurweerders [illegible] mandation pour [illegible] ceil, qui conservent [illegible] anges (dit la légende [illegible] saint Thomas. Arrivé [illegible] examiner la ceinture, [illegible] prit les dimensions [illegible] en Belgique, il s'[illegible] auprès de Jacques [illegible] de Malines, qui, à [illegible] le dessein du religieux [illegible] lettres d'approbation [illegible] qui reçut le nom de [illegible] furent données à Bru[illegible] 1649. Quatre jours [illegible] théologie de l'université [illegible] la Milice angélique [illegible] et, le 7 mars suivant, [illegible] saint Thomas, tous ses [illegible] inscrire solennellement [illegible] le livre de la nouvelle [illegible] le père Deurweerders [illegible] cérémonie. Dans l'entre[illegible] rieurs lui avaient assigné [illegible] le couvent de Louvain et l'[illegible] d'y donner un cours de [illegible] jeunes religieux de l'ordre [illegible] remplit pas longtemps ces [illegible] il fut appelé à Anvers, d'[illegible] après quelques années, [illegible] pour y desservir une cure [illegible] sionnaire. Ayant été obligé [illegible] à Anvers, en 1666, pour [illegible] ques affaires, une maladie [illegible]

qui, à ce moment, régnait dans cette ville, l'atteignit, et il succomba le 4 juillet, âgé de cinquante ans environ. On a du P. Deurweerders : 1. *Summularum explicatio cum gravioribus quæstionibus a summulistis disputari solitis, authore R. P. F. Didaco Ortiz, Hispalensi, ordinis prædicatorum.* Lovanii, H. Nempæus, 1649; vol. in-8° de 1649. Il fit réimprimer, pour ses étudiants en philosophie, cet ouvrage qui avait paru, à Séville, en 1635. — 2. *De Dynsdaegsche devotie tot den H. Dominicus om van Godt te verkryghen al 't ghene wy beghoeren.* Antwerpen, Wed. Jan Cnobbaert, 1657; vol. in-12 de 235 pages. — 3. *Militia angelica Divi Thomæ Aquinatis contra vitia carnis primum incœpta.* Lovanii, H. Nempæus, 1659; vol. petit in-12 de 266 pages. Cet opuscule, qui renferme les règles et les faveurs de la confrérie, fut réimprimé en 1685, avec des additions, par Guill. Stryckmant de Louvain; vol. in-16 de 312 pages. — 4. *De saelighe biechte van de daeghelyksche sonden. De H. Maeltyd waer wy Jesus Christus ontvanghen. De Gheestelycke communie.* Ces trois petits traités ont été imprimés ensemble en 1661, à Anvers, chez Michel Cnobbaert; le premier a été réimprimé à Gand, en 1703, par Jean Danckaert; vol. in-12 de VI-[illegible] pages. — On conservait autrefois, au couvent des Dominicains, à Anvers, un manuscrit in-4°, intitulé : *[illegible], sive Certiora quædam septem circa doctrinam Angelici Doctoris adversus Certum quid R. P. Petri de Alva et Astorga, Ord. Min., exhibet* FRANCUS [illegible]RDI SERDERUS. Ces trois derniers mots fournissent l'anagramme de *Franciscus Deurverders*; il n'y a donc pas de doute que cet ouvrage ne doive lui être attribué.

E.-H.-J. Reusens.

[illegible], *Mémoires*, éd. in-fol., II, p. 383. — [illegible] *de l'Université catholique de Louvain*, [illegible] pages 282-310.

DEURWEERDERS (*Martin*), artiste, [illegible]-on, à Anvers, mort en 1690. [illegible] peu de chose de ce peintre [illegible], qui fut élève d'Artus Quel[illegible] en 1644-1645 et reçu franc-maître [illegible] la gilde anversoise en 1646-1647. L'inscription de sa dette mortuaire lui donne le titre de doyen de cette corporation. Parmi les tableaux qui ont appartenu aux Jésuites de la ville de Gand, en 1777, on cite de Deurweerders une *Adoration des bergers*, d'une belle composition et d'un coloris clair et vif.

[illegible]

DE VADDER (*Louis*), peintre graveur, né à Bruxelles vers 1560. On possède peu de renseignements sur la vie de cet artiste. On le croyait mort vers 1623, mais cette date doit être reculée. Dans un document daté de 1771, un Louis De Vadder est mentionné comme ayant été reçu franc-maître peintre à Bruxelles en 1628. En même temps est cité, comme franc-maître peintre à Bruxelles, en 1613, un De Vadder, paysagiste, portant le prénom d'Augustin. Quoi qu'il en soit de son décès, Louis De Vadder, à qui Corneille De Bie consacre une pièce de vers, fut un des bons paysagistes de son temps; on ne sait qui fut son maître; mais il excellait à rendre les effets de brouillard du matin et du soir, ainsi que les effets de lumière les plus piquants; il est permis de supposer qu'il dut tous les secrets de son art à l'étude de la nature. Il rappelle parfois Rubens par la richesse, la vivacité de son coloris, par la largeur de sa touche et sa belle manière de distribuer la lumière. Teniers, Van der Meulen et d'autres artistes du temps ont étoffé ses paysages, que De Jode et Hollar ont gravés en grand nombre. De Vadder peignit beaucoup, et ses tableaux sont aujourd'hui disséminés dans toute l'Europe. Les ventes qui eurent lieu à Bruxelles de 1773 à 1803, comprirent une grande quantité d'œuvres de notre artiste, lesquelles se vendaient alors à vil prix comme celles de la plupart des grands artistes.

Les anciens catalogues du musée de Bruxelles mentionnent une *Pièce d'eau netourée d'arbres*, qu'on ne retrouve plus au livret de 1869. Le musée de Stockholm possède un *Paysage* de De Vadder. Le musée de Munich, possède [illegible]

ouvrage de lui, intitulé «Les [illegible] d'or, contenant [illegible] Jean [illegible] a gravé un certain [illegible] Jacob, [illegible] en mille [illegible] mode on en connaît maintenant [illegible] Elles sont cependant [illegible] très-recherchées, malgré leur [illegible] au point de vue du goût; [illegible] travail elles rappellent la manière brillante de peindre de l'auteur.

AA. Siret.

DE VADDERIUM (*Jean-Baptiste*), historien, né à Bruxelles vers 1640, décédé à Anderlecht le 3 février 1691, embrassa l'état ecclésiastique, et, après avoir été ordonné prêtre, fut pourvu, en 1671, d'un canonicat à la collégiale de Saint-Pierre, à Anderlecht. Pendant les vingt ans qu'il desservit ce bénéfice, il consacra les moments de loisir que lui laissaient les devoirs de sa charge, au dépouillement des archives, à des recherches généalogiques et à l'étude de l'histoire. Son corps fut enterré, à côté de celui de sa mère, à l'église d'Anderlecht, et on plaça sur leur tombe l'épitaphe suivante :

ANA MESCERI.
D. O. M.
DUORUM IN HOC CONDITORIO OSSA COMPUTRESCUNT,
MATRIS ATQUE FILII, DOMICELLÆ ANNÆ HEUZE
ET R. D. JOANNIS BAPTISTÆ DE VADDERE,
HUJUS INSIGNIS ECCLESIÆ CANONICI
AC SACERDOTIS,
DONEC HORRIFICO CLANGORE
TUBÆ QUÆ ORBI INSONABIT :
MORTUI, VENITE AD JUDICIUM,
EXPERGEFACTI PELLE SUA RURSUM CIRCUMDABUNTUR.
MATRI DIES FATALIS ILLUXIT
III JULII M.DC.LXXX.
PROINDE FILIO III FEBR.
M. DC.LXXXI.
REQUIEM ANIMABUS, PIE LECTOR,
APPRECARE.

Le chanoine De Vaddere a publié : *Traité de l'origine des ducs et duché de Brabant et de ses charges palatines héréditaires avec une responce aux vindices de Ferrand pour les Fleurs de Lis de France.* Bruxelles, Lambert Marchant, 1672; vol. in-4° de XII-271-XIII pages. Cet ouvrage fut réimprimé, en 1784, chez Jos. Ermens, à Bruxelles, par les soins de Paquot, qui en remania le style et y

[illegible] d'autres [illegible] y en a [illegible] l'histoire, [illegible] qui, sous [illegible] regula à [illegible] David Cardon [illegible] du catalogue [illegible] 2. *Collectanea* [illegible] *tica, etc.*; in-[illegible] 368 pages. C[illegible] on jugera de [illegible] les titres des [illegible] que nous [illegible] *venalitas, [illegible] nes, etc.*; b) [illegible] c) *Aula, [illegible] tiones in chron[illegible]* n° 12806. — [illegible] *agos suburbii [illegible]* n° 12807. — 5. [illegible] *Militensis in [illegible]* n° 12808. — 6. [illegible] *in provincia [illegible]* n° 12809. — 7. *[illegible] ex auctoribus [illegible]* n° 12810. — 8. [illegible] *auctoris;* vol. in-[illegible] 9. *Judicium astro[illegible] anni* 1618; vol. in-[illegible] 10. *Notæ historic[illegible]* in-fol., n° 12815. — *gundia cancellarii,* [illegible] — 12. *Van de pouss[illegible]* vol. in-fol., n° 12[illegible] *comitibus Camerac[illegible]* n° 12816. — 14. *De [illegible] corum;* vol. in-fol. [illegible] 15. *Du gouvernement [illegible] la sess. XXIV, cà. [illegible] Trente;* vol. in-fol. [illegible] 16. *De auctoritate [illegible] conali in Belgio;* vol. in-[illegible] — 17. *Si les prélats [illegible] biens de leurs monastè[illegible]* n° 12691. — 18. *De [illegible] magistratus brunellensis;* [illegible] n° 16001. — 19. *De [illegible] dissertatio;* vol. in-fol., [illegible] Paquot signale encore [illegible] suivants de De Vadde[illegible]

capitali Andoriensis; vol. in-fol.; on nous assure que ce travail fait partie de la bibliothèque de feu Gosthals et que bientôt il entrera dans la Bibliothèque royale de Bruxelles. — 21. *Historia et vita S. Wivina, primæ abbatissæ Middelb. Dijurdis.* — 22. *Historia genealogica familiæ de Truisquies.*

Les nos 13664 et 14016 des manuscrits de la Bibliothèque royale sont des recueils de lettres originales adressées à De Vadder par plusieurs savants; elles fournissent des détails très-intéressants sur les relations littéraires du chanoine d'Andrimont. E.-H.-J. Reusens.

Sanderus, *Flandria*, éd. in-fol., II, p. 96.

De Vaere (*Jean*), sculpteur, né à Gand le 10 mars 1754, mort à Tronchiennes le 4 janvier 1830. Après avoir appris, chez son oncle J. Timmerman, les premiers éléments d'architecture, il alla, successivement, achever ses études d'architecture à Paris, à Londres et à Rome. Il passa sept années dans cette dernière ville et y fut admis dans la confrérie de Saint-Luc. Il revint ensuite à Londres, où il séjourna pendant à peu près un quart de siècle et où il se fit une renommée par plusieurs œuvres sculpturales justement estimées.

De Vaere ne revint à Gand qu'en 1811. Il fut appelé, l'année suivante, à remplacer Portin comme directeur de la classe de sculpture à la Société des beaux-arts. L'on cite parmi les œuvres remarquables de De Vaere le mausolée de la famille de sir Edward Lockyer, dans l'église Saint-André de Plymouth, et le groupe allégorique au frontispice des bureaux de la Société d'assurances de Gand. Edmond Mayhel.

Devaux (*Renacle*), écrivain ecclésiastique, né à Bastogne, dans les dernières années du XVIe siècle. Il prit le grade de licencié en théologie, probablement à l'université de Louvain. En 1621, il était professeur de théologie à l'abbaye bénédictine de Florennes. Plus tard, il fut attaché comme chapelain à la cour de Ferdinand de Bavière, qui était, en même temps, prince-évêque de Liége et électeur de Cologne. Pendant qu'il [illegible] il fonctionna, étant [illegible] pulsoude, conseiller de [illegible] Pontus. On ignore la date de [illegible] Il a publié les ouvrages suivants: 1. *Hagiotrichia divinorum [illegible] sanctâ fide collectionis, quæ [illegible] natio eiusmodi MUSÆUM [illegible] sacrorum pilorum [illegible] Agrippinæ, Joannem Crithium, 1617*; vol. in-8° de 320 pages, [illegible] et les tables. — 2. *R. P. [illegible] ciolatis Jesu prodigiosi, stimuli efficacissimi ad pœnitentiam eademque [illegible] formam meditationum ordinati [illegible] primum latine e gallico editi studio R. D. Renacli de Vaulx [illegible] Agrippinæ, Joannis Crithii, 1621*; vol. in-18 de 170 pages. — 3. *[illegible] des Vermeulen, alias Lotini, de perpetuitate [illegible] quæ quidem traditiones, etiam scriptæ, [illegible] theologicis non annumerantur, probat, [illegible] Bibliis, sive Universitas illa dicat circa [illegible] et confessionem fidei obligandi, prælatos [illegible] ministrum celebrandi [illegible] religionaria civitatum, quod in [illegible] et singulis præsertim reformatis, [illegible] punctis errare dicatur, [illegible] interprete R. D. Renacli de Vaulx*. Coloniæ Agrippinæ, J. Christophori, 1619; vol. in-18 de 174 pages. — 4. *R. P. Gouterii, societatis Jesu presbyteri, tractatus de præsentiâ Dei; cui accesserunt stimuli efficaces ad pœnitentiam animum reducendam, in formam meditationum redacti eodem auctore. Nunc primum latine e gallico editi studio R. D. Renacli de Vaulx*. Coloniæ, viduæ Joannis Crithii, 1622; vol. in-16 de 588 pages. E.-H.-J. Reusens.

Devaux. Voir Vaux (De).

d'Eve (*Alphonse*), musicien. Voir Eve (*Alphonse D'*).

Devez (*Pierre*), graveur à l'eau-forte et au burin, travaillait à Bruxelles dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est principalement à reproduire des édifices et des vues perspectives qu'il s'est adonné. Charles Le Blanc (*Manuel de l'amateur d'estampes*) ne cite, d'après Heinecken, que deux planches in-4° de cet artiste: une *Vue de l'église de Notre-*

[illegible] d'Anvers et une *Vue de l'église de* [illegible], à *Utrecht*. Mais Devel a [illegible] de nombreuses gravures à des [illegible] descriptives, entre autres, [illegible] et Pilsen, à l'ouvrage de J.-B. Christyn, chancelier de Brabant, [illegible] neveu, jurisconsulte du même [illegible] *Délices des Pays-Bas*, imprimé en diverses éditions par Foppens, à Bruxelles, et aussi par Bassompierre, à Liége. Pour l'édition bruxelloise de 1711, il a gravé un *Frontispice*, et dans celle-ci, ainsi que dans la réimpression liégeoise de 1769, se voient, signées P. Devel sculp., les vues extérieures des églises cathédrales de *Saint-Omer*, de *Notre-Dame en cité*, *à Arras*, de *Sainte-Waudru*, *à Mons*, de *Saint-Lambert*, *à Liége*, de *Saint-Jean l'Evangéliste*, *à Bois-le-Duc*, de l'*Eglise métropolitaine de Notre-Dame à Cambrai*, de la *Nouvelle maison échevinale de Gand* (bâtie au XVIIe siècle), des *Maisons de ville* d'*Audenarde*, d'*Amsterdam* et de *Flessingue*, pl. in-4° ou petit in-folio en larg. Une *Vue de l'église métropolitaine de Saint-Martin*, *à Utrecht*, et la *Maison de ville de Tervere* (Zélande), sont marquées P. Devel sculpt. Brux. — Une planche in-folio en hauteur, sans nom de graveur et portant l'inscription latine : S. Martini apud Ultrajectum A° MDCLX turris et basilica, lui est aussi attribuée ; traitée avec plus de soin que les vues de moindre format précitées, elle présente, en effet, les caractères distinctifs de sa manière de graver. Edm. De Busscher.

J.-B. Christyn, *les Délices des Pays-Bas*, éd., 1711 et 1769. — Chrét. Kramm, *Levens en werken der holl. en vl. schilders, beeldhauwers, graveurs*, etc. — Ch. Le Blanc, *Manuel de l'amateur d'estampes*, Paris.

DE VISCH (*Charles*), historien et écrivain ascétique, naquit en 1597 à Bulscamp, village de la châtellenie de Furnes, et mourut à Bruges le 11 avril 1666. Sa famille, aisée et considérée dans le canton, lui promettait des succès dans le monde, mais il se crut appelé à la vie monastique et entra au monastère des Dunes ; son abbé l'envoya à l'université de Douai, pour y faire ses études théologiques, et il ne sortit de là qu'après [illegible] chaire. [illegible] prudence [illegible] choisir pour [illegible] bien déchue, [illegible] Mayence ; De [illegible] gie pendant [illegible] magne, il [illegible] des dames de [illegible] tard, prieur [illegible] Plusieurs [illegible] dites se trouvent [illegible] parmi ses [illegible] tingue la *Bibliothèque* [illegible] *cisterciensis*, qui [illegible] l'histoire de [illegible] de quelques [illegible] serait lu davantage [illegible] de soin à son [illegible]

Foppens, *Bibliot.* [illegible]

DE VISCH ([illegible]) 1702 à Reninghe [illegible] en 1765. Elève de [illegible] hove, il manifesta [illegible] dispositions les [illegible] porta en 1721 un [illegible] l'académie de Bruges [illegible] vrir. Deux ans [illegible] France et en Italie [illegible] protecteur qui l'[illegible] études. Il visita [illegible] fréquenta l'école [illegible] puis il alla à Parme [illegible] Dans cette dernière [illegible] un riche mariage [illegible] une absence de [illegible] Bruges. Son premier [illegible] *Agar dans le désert*, [illegible] grands éloges et [illegible] mandes. Mathieu De [illegible] l'âme d'un cénacle [illegible] tistes et, à leur prière, [illegible] lui, en 1735, une école [illegible] prospéra pendant deux [illegible] mariage, contracté [illegible] son école. L'académie [illegible] était tombée dans [illegible] l'objet de ses soins, et [illegible] citude, cet établissement [illegible] 1739 et ne tarda pas à [illegible] lents élèves.

Le 29 janvier 1755, [illegible]

truisit le local de l'académie, et tous les dessins, toutes les études, toutes les esquisses de De Visch disparurent; cette perte laissa pendant deux ans la plus pénible impression à notre artiste; il se découragea à tel point, qu'il semblait avoir renoncé au culte des arts. Cependant l'académie ayant été, un an plus tard, reconstruite par les générosités de quelques Brugeois, De Visch y reprit ses cours avec ardeur. Le souvenir de la perte qu'il avait faite continua à miner sourdement sa santé et il mourut bientôt, vivement regretté, tant pour son talent que pour son caractère. Il avait formé quelques bons élèves et relevé, dans une mesure considérable, le goût des arts, qui, avant lui, s'était presque éteint à Bruges.

De Visch partagea le mauvais goût de l'époque : il fut maniéré dans ses tableaux d'histoire comme dans ses portraits. Toutefois, Bruges ne saurait oublier les immenses services qu'il lui a rendus. Ses tableaux sont assez nombreux dans cette ville. Nous citerons ceux qui figurent au musée de l'académie et ceux de l'église des Carmes déchaussés, ainsi que son *Agar* que l'on voit à l'église Saint-Jacques.

Ad. Siret.

DE VLAMINCK (*Louis*), poëte flamand, mort le 21 juin 1835, à l'âge de trente-huit ans. Docteur en médecine et membre de l'ancienne chambre de rhétorique de Thielt, sa ville natale, il consacra tous ses loisirs à la muse flamande. Il versifiait facilement et non sans élégance. En 1823, il obtint un [illegible] prix, *ex æquo* avec le vieux [illegible] Hofman, au concours de Deerlyk : [illegible] pour un morceau didactique sur [illegible] *de l'orgueil*. Renouant les [illegible] des anciens *facteurs* ou versi[illegible] flamands, De Vlaminck prit [illegible] devise une sorte de jeu de mots : [illegible] *in 't spel*. A Ostende, en 1826, [illegible] couronné pour une poésie lyrique [illegible] *des hommes*). A Menin, en [illegible] ses vers sur le suicide lui valurent le premier prix. Même succès la [illegible] année, au concours de Courtrai, [illegible] une pièce intitulée : « *le Vrai Patriote*. » En 1834, De Vlaminck, treize fois lauréat et [illegible] de la rhétorique, y prononça un discours important sur les devoirs des [illegible] flamandes. Miné par une maladie de langueur, il s'intéressa, jusqu'à ses derniers moments, aux luttes politiques qui avaient fait la joie de sa vie. Van Duyse a célébré sa verve poétique.

[illegible]

Vaderlandsch Museum, [illegible] *letterkundig Jaarboekje* [illegible]. — [illegible] *beschryvingen*.

DE VLAMYNCK (*Pierre-Jean*), dessinateur, graveur à l'eau-forte et au burin, né à Bruges en 1795, mort dans cette ville en mars 1850. Son père, qui exerçait la profession de tailleur, le destinait à l'état de tapissier; mais ses aptitudes l'entraînèrent irrésistiblement vers l'art plastique. Il reçut les premiers enseignements à l'académie de Bruges et y remporta plusieurs prix. Admis, ensuite, dans l'atelier de son compatriote Joseph-Denis Odevaere, disciple de David et ancien lauréat pensionnaire de France à Rome, puis peintre en titre du roi Guillaume Ier des Pays-Bas, le jeune De Vlamynck s'y appliqua avec ardeur au dessin et fit avec succès des essais de gravure à l'eau-forte et au burin. Il s'attacha à son maître, qui l'avait pris en affection, et dont il reproduisit, plus tard, en gravure des œuvres capitales. Ses planches burinées furent bientôt fort remarquées aux expositions de Gand, de Bruxelles et d'Anvers. En 1820, sa première estampe : le *Narcisse*, d'Odevaere, lui valut une médaille d'honneur au salon de Gand, où il exposait, en même temps, la planche de la *Bataille de Nieuport*, vaste composition du même peintre, acquise par le gouvernement, ainsi que la *Bataille de Waterloo*, pour le palais des États-Généraux, à Bruxelles. Il prit part à un concours de gravure au burin, ouvert par l'Institut d'Amsterdam, et y envoya, quoique inachevée, la reproduction du tableau d'Odevaere représentant *Phèdre avouant à Thésée son amour incestueux pour Hippolyte*. Le prix ne fut point adjugé, mais l'estampe de l'artiste bru-

[illegible] distingué par la correction [illegible] la netteté du burin, fut [illegible] accueillie, et loué [illegible] rapport du jury. En 1827, la [illegible] portrait de *Raphaël Sanzio d'Urbin* obtint, à l'exposition de [illegible] la médaille du concours, et [illegible] médaille fut décernée, à [illegible], à son *Rembrandt van Ryn*. — On cite encore les portraits du peintre *Odevaere*, d'après Diez; du *Comte Frédéric de Mérode*, en chasseur de Chasteler, blessé à mort, à Berchem, en octobre 1830; l'estampe d'après J.-B. Suvée : *La Jeune Dibutade, traçant sur le mur la silhouette de son amant* (Origine de la peinture).

Gratifié, par le roi des Pays-Bas, de quatre ans de pension, P. De Vlamynck s'était mis, à Paris, sous la direction d'un artiste déjà renommé, Jean-Michel Dien, graveur de sujets historiques et de portraits, premier grand prix de Rome, en 1809, connu par la pureté de son burin. Pendant deux années il travailla, sous les yeux de ce maître, à la *Bataille de Nieuport*. Fort habile dessinateur, il prenait avec la plus grande précision les copies réduites des tableaux à graver : ce fut d'après son dessin que Dien exécuta l'une de ses meilleures estampes : *Raphaël Sanzio d'Urbin, présenté au pape Jules II, par le Bramante*, tableau d'Odevaere.

En 1835, De Vlamynck commença la gravure de l'*Ascension du Christ*, de P.-P. Rubens, pour laquelle le gouvernement belge lui accorda un subside de deux mille francs. Cette œuvre l'occupa durant plusieurs années; mais, dès 1833, il fut forcé de se livrer à la lithographie, pour se procurer les ressources que la pratique du burin, trop lente d'exécution, ne lui fournissait pas suffisamment. Il dessina sur pierre les portraits en pied du roi *Léopold Ier*, de la reine *Louise-Marie d'Orléans*, du graveur *Joseph-Ch. De Meulemeester*, au Vatican, de l'évêque de Bruges *Mgr. Boussen*, du baron *Van Zuylen van Nyevelt*, du peintre *Kinson*, ainsi que de nombreux sujets historiques et de genre : *Allan Mac-Auley et Annette Lyle*, d'après Nic. De

[illegible]
Loose [illegible]
Douleur [illegible]
[illegible]
Au salon [illegible]
décerna à l'[illegible]
d'or et une [illegible]
[illegible]
blable médaille [illegible]
il se [illegible]
graphique [illegible]
de plusieurs [illegible]
de la période [illegible]
mande (XVe [illegible]
Bruges [illegible]
cieuses [illegible]
distinguent [illegible]
Memling : la [illegible]
reliquaire sur les [illegible]
peints le voyage [illegible]
princesse [illegible]
vierges, ses [illegible]
Mariage mystique [illegible]
grand triptyque [illegible]
ration des Mages, [illegible]
et la *Vierge à la* [illegible]
deux derniers [illegible]
copiées dans la [illegible]
(47 centimètres [illegible]
du *Mariage mystique* [illegible]
personnages y [illegible]
En 1843, les [illegible]
ration des Mages [illegible]
Vlamynck se flatte [illegible]
avait pu suivre le [illegible]
plus sûrement que [illegible]
duites. Il continua [illegible]
remarquable travail [illegible]
interrompre, en [illegible]
phies qu'il en a [illegible]
l'exactitude et la [illegible]
reproductions que l'[illegible]
auparavant.

Pierre De Vlamynck [illegible]
cipe que le graveur [illegible]
sin, l'esprit et le [illegible]
fut, peut-être, trop [illegible]
estampes d'après Ode[illegible]
proche à ces reproduc[illegible]
de dessin et de burin [illegible]
qu'à la sécheresse. Ses [illegible]
et de *Rembrandt* n'ont [illegible]

En 1544, le cabinet de M. Van Hulthem de Peyambeke, à Bruges, possédait de nombreux dessins de ce graveur, tous exécutés au crayon noir; il y en avait qui n'ont jamais été ni gravés, ni lithographiés. Le catalogue de ce cabinet mentionne, entre autres : *Hubert et Almédore*, d'après Duseq; l'*Enfant prodigue*, l'*Escroquerie au jeu*, le *Lansquenet* et le *Pique*, d'après les Van Cost; les portraits d'*Hubert* et de *Jean van Eyck*, d'après Michel van Coxcie; deux *Têtes d'hommes*, du même; deux *Figures* et les *Apôtres*, d'après Van der Donckt. « Plus tard, dit M. Octave Delepierre, dans son *Guide à Bruges*, De Vlamynck s'habitua sur un plus grand théâtre : il y abandonna son compatriote le graveur De Mortemecster, préféré faire de l'art pour l'art. »

Edm. De Busscher.

Immerzeel, *Levens en werken der holl. en vlaemsche graveurs*, etc., 1842. — *Dict. des graveurs et littérateurs de la Belgique*, 1857. — Ch. Gabet, *Dict. des artistes de l'école française*, 1831. — Henri Vander Vin, *Cabinet Van Hulthem de Peyambeke*, 1844. — *Catalogues des Expositions des beaux-arts en Belgique*, 1830-1859.

DE VLEESCHOUWERE (*Jean*) ou CARNARIUS, médecin, poète, né à Gand, en 1527. Il fit ses études à l'université de Padoue et y obtint le diplôme de docteur en médecine; peu après, il fut chargé d'y enseigner la philosophie morale et occupa ensuite la chaire de professeur de médecine dans la même université. De retour dans sa patrie, il y pratiqua son art avec succès, fut appelé en 1557 à la cour du duc de Holstein-Gottorp, en qualité de médecin, et mourut chanoine de Schleswig en 1562; quelques biographes prétendent qu'il mourut à Padoue en 1572. On a de lui : 1° *De Antonio laudibus, oratio Patavii habita*. Venise, 1553, in-12, avec les ouvrages suivants : — 2° *Oratio habita in Discessu Antonii Venerii, Patavinæ urbis Prætoris*; — 3° *Carmina de Thermis patavinis*. C'est un recueil de poésies didactiques.

Aug. Vander Meersch.

Sanderus, *De Gandavensibus*, p. 72. — Swertius, *Athenæ belgicæ*, p. 407. — Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. 804. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. II, p. 196. — Pauwels-Bovie, *Dictionnaire biographique des Belges*. — Broeckx, *Flandria-poëtæ belgæ*.

DE VLIEGER (*Séraphin*), peintre distingué, né à Eecloo en 1806, mort à Alost en 1848. Il fut d'abord élève d'Antoine De Poorter à Eecloo, puis de Geirnaert à Gand, et enfin de l'académie de cette ville. En 1826 à Bruxelles, en 1827 à Gand et en 1829 à Groningue, il remporta, dans divers concours, des médailles d'or, pour des tableaux de genre. Plus tard, il traita spécialement la peinture des portraits. Intimement lié avec les littérateurs flamands de l'époque, Ledeganck, Willems, Speyers, etc., De Vlieger cultivait lui-même la littérature en amateur; il avait épousé, à Gand, une jeune personne de mérite, qui s'occupait également avec succès de prose et de poésie nationales.

Séraphin De Vlieger fut nommé directeur et professeur à l'académie d'Alost, et c'est dans ce poste qu'il mourut prématurément, au milieu d'une carrière qui peut-être aurait pu

[illegible] si elle avait été moins utile. [illegible] que son maître De Poor[illegible] appartint à cette caté[illegible] qui mettent tous leurs [illegible] et à fortifier l'action [illegible] les modestes localités où [illegible] de la fortune les ont conduits. De Vlieger eut une grande influence sur les destinées artistiques d'Alost, ville qui lui doit la prospérité d'une académie toujours florissante depuis sa direction. Il ne négligea rien pour que sa ville natale, elle aussi, pût progresser dans cette voie. La ville d'Eecloo a élevé à S. De Vlieger, en même temps qu'à quelques-uns de ses plus remarquables enfants, un monument qui perpétuera le souvenir de leurs talents et de leurs services.

Ad. Siret.

DE VLOO (*Ignace-Albert*), écrivain ecclésiastique, né à Gits, près de Roulers, le 7 novembre 1716 et décédé à Bruges le 11 octobre 1775. Après avoir terminé ses humanités chez les augustins à Roulers, il alla étudier la philosophie et la théologie à l'université de Douai. Il fut ensuite, successivement, vicaire à Rumbeke, curé à l'Ecluse et à Notre-Dame à Bruges. Il remplit ces dernières fonctions jusqu'au moment de sa mort. C'était un homme très-charitable et très-dévoué à ses ouailles. Le curé De Vloo a laissé un recueil de sermons fort estimé, publié sous le titre de : *Sermoenen gepredikt door den zeer eerweerden heer Ignatius-Albertus De Vloo*. Brugge, 1788-1794; 13 vol. in-8°. Une réimpression de cet ouvrage a été commencée en 1870 à Anvers, chez Sermon; jusqu'ici quatre volumes seulement de cette nouvelle édition sont terminés; le dernier a été publié en 1872.

Le style de l'auteur est facile, simple et exempt des trivialités que l'on rencontre dans la plupart des sermonnaires flamands du XVIIIe siècle.

E.-H.-J. Reusens.

Biographie des hommes remarquables de la Flandre occidentale, IV, p. 291.

DE VOGEL (*Pierre*), sculpteur, fit partie de la phalange d'artistes qui flo-

[illegible]

grands compartiments, reliés par des arcatures. La pierre et le marbre devaient y être employés tour à tour. Pierre Tac se mit d'abord à l'œuvre, et la partie architecturale de l'autel était déjà, en 1480, assez avancée pour qu'il fût bénit, le jour de Pâques closes, par l'évêque de Cambrai, qui y attacha des Indulgences. Restait la partie sculpturale confiée à De Vogel. En 1482, il envoya, par bateau de Bruxelles à Anvers, la statue du Sauveur destinée à surmonter l'autel, et l'un des principaux compartiments du retable, le *Patronage de la Vierge*, pour être placé dessous. En 1483, il fournit le *Couronnement de la Vierge*, avec quinze anges debout et assis, et six anges aux ailes déployées ; puis encore les personnages de quatre différents compartiments, dont deux destinés à trouver place auprès du *Patronage* et les deux autres auprès du *Couronnement*.

Enfin, deux figures de Prophètes, des anges volant, ainsi que les statues de saint Georges et de saint Michel, avaient été transportées par eau de Bruxelles et venaient d'être placés sur l'autel, lorsque, entre les marguilliers et l'architecte Pierre Tac (qui jusqu'alors n'avait été payé que par à-compte), un procès faillit survenir. Heureusement qu'après quelques pourparlers, les deux parties convinrent de s'en rapporter à des arbitres spéciaux qu'on fit venir de Louvain et de Malines. Ceux-ci décidèrent qu'outre les sommes déjà remises à Pierre Tac, il lui serait encore payé, par la fabrique de l'église, une somme de deux cents livres de gros, monnaie du Brabant, payable en quatre termes d'un an : les dernières 50 livres furent comptées à Pierre Tac en 1489.

Après l'envoi des statues de saint Georges et de saint Michel, les parties complémentaires des sculptures furent livrées par un autre artiste de Bruxelles, nommé Jean Borreman, qui, en 1484, expédia à Anvers les quatre Evangélistes et les quatre Docteurs de l'Eglise, et, l'année suivante, deux statues de Prophètes et vingt-quatre figures de personnages de moindre dimension.

Ce grand ouvrage ne fut donc pas achevé par Pierre De Vogel lui-même : la mort l'avait probablement surpris au milieu de son travail. Peut-être les difficultés, qui, comme on vient de le voir, se sont élevées en 1484 entre Pierre Tac et l'église, survinrent-elles à la suite du décès de l'artiste, ou, de l'impossibilité où était celui-ci de mettre encore la main à l'œuvre.

Dans la première hypothèse, De Vogel serait décédé en 1484 ; dans la seconde, la date de sa mort devrait être un peu rapprochée du XVIe siècle.

L'ouvrage du sculpteur bruxellois fut un des premiers que détruisirent les Iconoclastes dans la cathédrale d'Anvers.

Chev. L. de Bárbaux.

Archives communales et religieuses d'Anvers. — La Borde, *Les Ducs de Bourgogne.*

DE VOLDER (*Joseph-Ginislain*), chanoine et professeur d'Écriture sainte, né à Gand en 1770 et décédé le 18 mars 1820. Il fit d'abord des études brillantes au collége Thérésien de sa ville natale ; il se rendit ensuite à Douai et y obtint la première place, mais il préféra l'université de Louvain pour faire son cours de théologie et y fut promu au grade de licencié. A son arrivée à Gand, Mgr Fallot de Beaumont le nomma secrétaire de l'évêché et, en 1805, professeur au séminaire. A la suppression de cette maison, en 1813, il fut arrêté et conduit en prison sans autre forme de procès. A sa sortie, il fut nommé chanoine titulaire, membre du synode et du conseil épiscopal. Il s'aperçut un des premiers des tendances anticatholiques du gouvernement hollandais, et quoique l'exil eût fort affaibli sa santé, il ne craignit pas de s'imposer un travail long et pénible pour les combattre. De là, *Le Paskin Varia*, opuscule qui livrait au ridicule quelques prétentions des protestants, et le savant ouvrage : *Den Autaer en den Troon* (l'autel et le trône), qu'une autre main traduisit en français. Il méditait encore de nouveaux ouvrages, quand la mort l'enleva au diocèse, trois ans après qu'il avait renoncé à l'enseignement.

J.-J. De Smet.

Coup d'œil sur l'hist. eccl., tom. II. — J.-J. Van-

...de la restauration des chefs-...
...Gand, ...
...Gand, ... il fut ...
... 1801, pour la 1re fois 1801.
... de la cathédrale ...
... fut son maître; il fut ...
... la composition, et les ...
... dirent telles, qu'à ...
... ans, il fut nommé pre-...
... de l'église de Saint-Jacques. ...
... remplit la même emploi au ...
... où devint chef d'orchestre du ...
... Plus tard, il se livra entièrement ...
... à la facture des orgues, branche dans ...
... laquelle il acquit un grand renom. En ...
1794, il s'établit à Gand, fut inventeur d'un mécanisme de *crescendo* et de *decrescendo*, qui obtint, en 1798, l'approbation des professeurs du conservatoire de Paris et fut aussi l'objet d'une distinction particulière à l'exposition des productions de l'industrie du royaume des Pays-Bas en 1820. On est redevable à De Volder de la confection d'un grand nombre d'instruments : on n'en compte pas moins de soixante-dix-huit. On cite parmi ses meilleurs l'orgue de Saint-Michel à Gand, et celui qu'il refit à l'église de Sainte-Waudru à Mons. En 1831, il se fixa à Bruxelles où il continua de travailler jusqu'à sa mort. Il a laissé les compositions suivantes : 1° Cinq messes à quatre voix et orchestre. — 2° Trois symphonies à grand orchestre. — 3° Deux concertos pour violon. — 4° Un concerto pour cor. — 5° Deux symphonies concertantes. — 6° Neuf quatuors, pour deux violons, alto et basse. — 7° *La bataille d'Ivry*, symphonie à grand orchestre. — 8° *La bataille de Waterloo*. — 9° *La Jeunesse d'Henri V*, opéra en trois actes. — 10° Plusieurs hymnes, motets et litanies. — 11° Fantaisies pour deux orchestres. — 12° Nocturnes et divertissements pour plusieurs instruments. De Volder était membre de l'Institut des Pays-Bas, de l'Académie des Beaux-arts d'Amsterdam et de plusieurs sociétés musicales de Belgique.

Aug. Vander Meersch.

Fr. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, 2e édition.

...
...
...

Gand, De Vos traduisit les *Paroles d'un croyant* de Lamennais. Cette publication républicaine mécontenta ses chefs et il fut obligé d'accepter un poste éloigné, aux frontières d'Allemagne. S'étant alors fait accorder un congé illimité, il s'en alla vers la fin de 1834, en compagnie d'un autre employé, Aug. Dauwe, enseigner et pratiquer la méthode de Jacotot, d'abord à Rouen, puis à Paris. Il y donnait des leçons de musique et même de grammaire française. Ses fils, restés en France, sont devenus des musiciens distingués. Quand il revint en Belgique en 1846, on l'attacha provisoirement au bureau des douanes à Liége, en qualité de teneur de livres (commis aux écritures). C'est alors qu'il inséra dans l'*Eendracht* de Gand des boutades humoristiques contre les auteurs parisiens et ceux qui les singeaient en Belgique. On voit que son séjour en France lui a fait perdre plus d'une illusion. De Vos fut nommé receveur des contributions à Lanaken, près de Maestricht, puis à Courtrai. Pour être moins occupé, il demanda et obtint une agence du trésor. Nommé à Dinant, où il se remaria, il envoyait des articles de prose et de vers aux revues et aux journaux littéraires de la Flandre. Il aimait surtout à composer des fables satiriques (V. *Eendracht* et *Nederduitsch letterkundig jaarboekje*). Dans sa prose comme dans ses vers, on trouve peu d'essor, peu d'élévation; mais la grande pureté de son style était d'autant plus remarquée qu'il datait presque toutes ses pièces de France ou de Wallonie. Son drame *Faustine ou les Fautes de la jeunesse* a été tiré d'un roman d'Emile Souvestre et non composé, comme on l'a dit, d'après un drame français. On signale aussi son *Tweesel van Ariosto*, dans le *Taelverbond* d'Anvers.

De Vos mourut subitement à l'âge de [illegible] agent du trésor. [illegible] de ses [illegible] plus aimés et qui [illegible] entregent. Il [illegible] littéraires, et [illegible] collents conseils [illegible] de rhétorique. [illegible] *Dichterhalle*, publiée par le professeur Hermans sous les auspices du *Willemsfonds*, on trouve quelques fables de De Vos : elles ne sont pas sans [illegible] elles ont plus d'élégance que de [illegible].

[illegible]

Eendracht, XIII [illegible]. — [illegible] Rijvoegsel. — [illegible]

DE VOS (*Gérard*), plus [illegible] nom de Vossius, helléniste et théologien célèbre, naquit à Lens, vers le milieu du XVIe siècle et mourut à Liége le 25 mars 1609 (1). Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il se rendit à Rome et y reçut le bonnet de docteur en théologie, au célèbre collége de la Sapience. Plus tard, il obtint la dignité de protonotaire apostolique et l'emploi de prévôt de l'église collégiale de Tongres. Pendant son séjour en Italie, où l'enthousiasme des humanistes ne s'était pas encore refroidi, ses connaissances exceptionnelles en littérature grecque et en littérature latine lui valurent, outre l'amitié des cardinaux Guillaume Sirlet et Antoine Caraffa, la protection toute-puissante des papes Grégoire XIII et Sixte V. Il en profita pour se faire ouvrir les bibliothèques et y rechercher les manuscrits de plusieurs Pères de l'Eglise qui n'avaient pas encore été reproduits par la presse. Il a laissé les ouvrages suivants : I. *Rhetoricæ artis methodus, per quæstiones*. Lovanii, 1571, in-8°. — II. *Commentarius in somnium Scipionis, ex M. Tullii libro VI de Republicâ, cum paraphrasi et paradigmate variarum Lectionum*. Romæ, 1575, in-8°. —

(1) Comme les biographes ne sont pas d'accord sur le lieu de naissance et la date du décès de Gérard Vossius, il n'est peut-être pas inutile de reproduire ici l'inscription que portait la pierre sépulcrale que son frère, bourgmestre de Hasselt, avait fait placer sur sa tombe, dans l'église du séminaire de Liége : *Ad Dei Opt. Max. gloriam, ad honorem reverendi admodum eximiique Domini Gerardi Vossii, à Borchloon, artium et S. T. Doctoris, protonotarii apostolici, insignisque Tungrensis Ecclesiæ præpositi, qui S. Patrum Ephrem Syri, Gregorii Thaumaturgi, necnon Papæ Leonis magni, aliisque ecclesiæ monumentis illustratis, obiit Leodii anno MDCIX, mens. Martii die vigesima quinta. Hermannus Vossius, consul hasselensis, germanus frater, ejusdem ex testamento hæres, mœstus posuit.*

Chrysostomi orationes, [illegible] *latine, interprete Gerardo* [illegible], 1580, in-4°. Ce recueil [illegible] important que le titre ne le [illegible]. Il ne renferme qu'un petit [illegible] du discours de l'éloquent archevêque de Constantinople. — IV. *Theodoreti, episcopi de charitate, græce et latine, cum scholiis, variisque lectionibus.* Romæ, 1584, in-4°. — V. *Gesta ac monumenta Gregorii Papæ, græce et latine, cum scholiis.* Romæ, 1586, in-4°. — VI. *S. Ephræm Syri opera omnia, interprete Gerardo Vossio, cum scholiis.* Romæ, ex typographia apostolica vaticana, 1589, 2 vol. in-fol. D'autres éditions parurent à Rome en 1598 et en 1606, à Cologne en 1608, à Anvers en 1619. L'édition de 1598 est dédiée au pape Clément VIII, et Vossius y a inséré un discours de S. Ammon, en dix-neuf articles, où le pieux solitaire de Nitrie engage les fidèles à imiter les humiliations de Jésus-Christ. — VII. *S. Bernardi de consideratione ad Eugenium Papam libri V, cum scholiis variisque lectionibus.* Romæ, 1590, in-4°. Coloniæ, 1605, in-12. Le livre est dédié à Urbain VII. — VIII. *S. Gregorii Thaumaturgi Neocæsareensis episcopi opera omnia, interprete et scholiaste Gerardo Vossio.* Moguntiæ, 1604, in-4°. Une autre édition parut à Paris en 1622, in-fol. Dans l'appendice de ce livre, Vossius a placé, en grec et en latin, un important fragment du Traité de S. Hippolyte contre l'hérésie de Noet. — IX. Valère André prétend que Vossius avait mis une préface à la Physique du dominicain François Sylvestre de Ferrare, publiée à Rome en 1586, in-4°; mais les bibliographes de l'ordre de Saint-Dominique n'en font aucune mention. Il est plus certain que Vossius, au moment de son décès, avait préparé une édition des œuvres du pape S. Léon le Grand.

J.-J. Thonissen.

Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, t. III. — Chapeauville, *Gesta pontificum leodiensium*, t. III. — *Délices du pays de Liége*, t. V. — Becdelièvre Hamal, *Biographie liégeoise*. — Foppens, *Bibliotheca belgica*. — Sweertius, *Athenæ belgicæ*. — Valère André, *Bibliotheca belgica*.

[illegible] 31 [illegible] ville le 4 [illegible] dès l'âge de [illegible] ville du [illegible] l'année suivante [illegible] des Pays-Bas [illegible] venait de [illegible] de fortifications [illegible] envoyé à l'armée [illegible] pagnes en Hongrie [illegible] de Kronstadt et de [illegible] défense de Belgrade [illegible] part à presque [illegible] la guerre de Hol[illegible] siége de Pirna, [illegible] taque contre le [illegible] et contribua puissamment [illegible] cette position en [illegible] lement les attaques [illegible] Dresde. L'année [illegible] fut chargé de la direction [illegible] défense de la même [illegible] déploya non-seulement [illegible] telligence, mais aussi [illegible] constaté par les rapports [illegible] sista ensuite à la bataille [illegible] Torgau et dirigea [illegible] grande distinction [illegible] berg. Tous ces services [illegible] nombreux témoignages [illegible] il s'était élevé du grade [illegible] celui de colonel, [illegible] de l'ordre de Marie-Thérèse [illegible] de baron (lettres patentes [illegible] 1772). Enfin il fut nommé [illegible] (1er mai 1773) et directeur [illegible] tions aux Pays-Bas [illegible] des domaines et finances [illegible] dant du corps du génie [illegible] venait de l'élever au grade [illegible] réchal lieutenant (9 novembre [illegible] mourut dans l'exercice [illegible]

Gachard.

Hirtenfelt, *Der militär-[illegible] l'Académie d'archéologie de [illegible]*

DE VOS (*Lambert*), Vossius, peintre, né à [illegible] dans la gilde de Saint-Luc [illegible] natale en 1563. Chargé [illegible] sadeur de l'empereur à [illegible] prit le peintre à son service

avec lui en cette ville. En 1574, l'artiste exécutait sur papier, dans un grand in-folio épais de deux doigts, les costumes des peuples orientaux; ces figures, peintes à l'aquarelle, sont d'une exécution remarquable et accompagnées chacune d'une inscription latine. Cet intéressant ouvrage, couvert d'une reliure rouge, appartient à la bibliothèque de Brême. Sur la première page on lit : *Lambertus de Vos, Mechliniensis D. Caroli Kiny Cesarei imperatoris pictor Constantinopoli an° 1574 pingebat.*

Emmanuel Neeffs.

E. J. Smeyers, *Korte levensbeschryf. Ms.* — Conrad von Uffenbach, *Merkwurdige Reisen* Ulm, 1753. — E. Neeffs, *Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, t. I.

DE VOS (*Lambert*), surnommé Vossius, avocat et poète brugeois du XVIe siècle. Il fut élevé par l'historien-poète Olivier De Wree. C'est à son tuteur qu'il dut le goût qu'il montra, de bonne heure, pour les vers latins et la poésie flamande. Les compositions littéraires les délassaient, tous deux, de leurs travaux d'érudition et de jurisprudence. L'un et l'autre aimaient la satire ingénue et familière, soit en flamand, soit en latin. Les ressemblances de style entre le maître et le disciple ont, quelquefois, embarrassé les éditeurs. Toutefois le Dr Snellaert pense que les imprimeurs brugeois J. Bapt et M. Clouwet ont sciemment induit le public en erreur, en introduisant des poésies d'Olivier De Wree et même de Jacques De Clerck dans le curieux volume intitulé : *Alle de werken van Lambert Vossius* (Brug., 1679, in-8°). Quand De Vos peut se soustraire à la manie allégorique du temps, il donne de curieux détails de la vie populaire, comme dans *Aerme liedeu hernia Jinnen Ghendt, Bruggeske avontuuren, Mieluckte bedevaert van Maertjen onde Noortjen*, etc. Sa verve épigrammatique se retrouve encore dans la jolie épître latine : *Optic poetica.*

Il y a des vers bien frappés dans le dialogue ou dispute sur la vraie noblesse (*Herreber over den oprechten edelduu tusschen Juno en Pallas*. Brug., 1646). On cite encore du même auteur un petit poème sur Bruges, qui, [illegible] brugeois (*Vlaenderen verheerd door Brugge*, 1642), ainsi que le *Vlaemsche triumphe*, à propos de l'inauguration (en 1676) du nouveau pont brugeois nommé le *Sparrebrug*. On dénicha plus tard que De Vos traduisait lui-même ce vers français, attente au patriotisme offensé et plein d'illusions généreuses. Le fameux professeur Erycius Puteanus qui, sous le nom de *Van den Put*, a publié en 1630 à Louvain un recueil de poésies flamandes (*eedigh boeck*), vantait beaucoup celles de son ami Vossius. C'est ce qu'on peut voir dans les *Epistolarum centuriæ quatuor*. Louv., 1668 (*Centuria, III*).

Willems, *Verhandeling*, tom. II, p. 161. — Snellaert, *Schets eener geschiedenis der vroeger landsche letterkunde* (le même, t. II, p. 1). — Willem Geyssbeek.

DE VOS (*Laurent*), médecin et poète, né à Anvers en 1583, mort en 1669. Il était frère du peintre Martin De Vos et reçut son instruction musicale à l'église de Notre-Dame; ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut attaché à l'église métropolitaine de Cambrai en qualité de maître des enfants de chœur ou de la Sallette. Il est probable cependant qu'avant d'être appelé dans cette dernière ville, une autre position avait déjà été occupée par lui dans une des églises de Belgique. Les chroniqueurs contemporains lui accordent une haute réputation comme maître de chant et compositeur; Jean Dandelot, entre autres, le qualifie d'*homme de grand renom en noble art de musique*. Le Curé du Maine cite ses *chansons et motets* publiés et imprimés vers le milieu du XVIe siècle, sans indiquer le titre exact, le lieu, ni la date de leur impression; il est donc difficile de contrôler son assertion.

Ce célèbre maître de chapelle eut une fin tragique; la ville de Cambrai étant prise, l'archevêque Louis de Berlaymont fut obligé d'en sortir; d'Inchy, qui en était le gouverneur, opprimait les habitants. De Vos composa, à cette occasion, un motet dont les paroles retraçaient tous ces malheurs; il eut la hardiesse

[illegible] chantés publiquement, [illegible] [illegible] [illegible]

servait autrefois d'amortissement à la façade de la maison de la corporation des brasseurs, grand'place à Bruxelles. Le vent abattit cette statue, et l'on en coula une autre en bronze, laquelle a été remplacée, à son tour, par la statue équestre, en cuivre doré, du prince Charles de Lorraine. De Vos orna, sur la même place, la maison des Merciers ou du Renard; il sculpta pour la façade cinq statues représentant la Justice entre les Quatre Parties du monde. Jean van Delen, de Bruxelles, gendre de Luc Faydherbe, l'assista dans l'exécution de ces ouvrages. La maison de la Louve, où se réunissait la compagnie bourgeoise de l'Arc, avait jadis, aussi, à sa façade, quatre statues de notre artiste représentant la Paix, la Justice, la Discorde et le Mensonge; il n'en existe plus que les inscriptions. Il plaça, en outre, au-dessus de la porte d'entrée, un groupe représentant Romulus et Rémus allaités par la louve. Dans le voisinage de la grand'place, rue de la Colline, à l'entrée du Coffy, on voyait encore, au siècle dernier, une Renommée, qui était considérée comme l'un des bons ouvrages de De Vos. Il y avait aussi de lui, à l'entrée principale du couvent des Dames blanches de Jéricho, à Bruxelles (supprimé en 1783), un groupe représentant la Vierge tenant l'Enfant Jésus. Enfin, il fit pour le cénotaphe de l'évêque Alphonse de Berghes, décédé en 1689, la statue de ce prélat; il le représente couché s'appuyant du bras droit sur un coussin; ce tombeau se trouve encore à Malines, dans le chœur de la cathédrale Saint-Rombaut.

La sculpture de De Vos était ample et mouvementée; elle se ressentait de l'influence exercée par Rubens sur l'art flamand en général. Edmond Marchal.

Bogart, *Mém. sur les sculpt.* — Henne et Wauters, *Hist. de la ville de Bruxelles.* — Em. Neefs, *Inventaire*, etc.

DE VOS (*Pierre*), écrivain ecclésiastique, né à Gand vers l'année 1605 et décédé dans la même ville le 3 août 1678, appartenait à une famille noble. A l'âge de dix-huit ans, il entra dans l'ordre des ermites de Saint-Augustin (septembre 1623), au [illegible] de sa ville natale, fondé à la fin [illegible] cle par un de ses [illegible] Boriaut; il y fit sa profession solennelle le 1er octobre 1623. Après avoir achevé ses études de philosophie et de théologie et pris le grade de licencié en cette dernière science, il se consacra au ministère des âmes. Les talents dont il était doué et les éminentes qualités qui brillaient en lui le firent nommer successivement prieur à Anvers (1637-1640), à Gand (1640-1643), à Ypres (1646-1649), et une seconde fois à Gand (1649-1651). Après qu'il eut rempli, pendant quinze ans, les fonctions de prieur dans ses différents couvents, la congrégation romaine des évêques et réguliers le chargea, pour un terme de douze ans, de la préfecture apostolique des augustins dans les Provinces-Unies (1651-1661). Enfin, le chapitre tenu à Bruxelles le 5 mai 1661 le choisit, à l'unanimité, pour provincial. Lorsque son triennat de provincial fut expiré, il continua à figurer, jusqu'à sa mort, parmi les conseillers de la province belge de l'ordre. Une courte maladie l'emporta, à Gand, en 1678; son corps fut enterré dans le pourtour du chœur de l'église des Augustins vis-à-vis de la porte de la sacristie; on lit sur sa tombe une épitaphe latine retraçant ses vertus et les principaux faits de sa vie.

Le P. De Vos a publié : 1. *Manipulus concionum moralium ex operibus Hieronymi Drexelii, S. J., in omnes anni dominicas festa et quadragesimam.* Antverpiæ, 1644; 4 vol. — 2. *Concionum morales 21 in solemniora Deiparæ Virginis Mariæ festa.* Antverpiæ, 1644; 1 vol. — Il a également donné une nouvelle édition complète des opuscules ascétiques de Drexelius, sous le titre de : *Hieronymi Drexelii, S. J., opera omnia, studio ac labore Petri De Vos.* Antverpiæ, 1660; 2 vol. in-fol.

E.-H.-J. Reusens.

Oesinger, *Bibliotheca augustiniana*, p. [illegible]. — Keelhoff, *Geschiedenis van het Klooster der [illegible] paters Eremyten Augustynen te Gent*, p. [illegible].

DE VOS. Deux familles d'artistes originaires de la Hollande, ont porté [illegible]

[illegible] d'autres encore, inconnus, ou [illegible] une place distinguée dans l'histoire de l'art flamand, mais n'ont aucune [illegible] avec les deux familles [illegible]. Longtemps la biographie [illegible] de ces divers personnages est restée [illegible], ce n'est que depuis peu d'années, grâce aux recherches d'historiens [illegible], que l'on est parvenu à la [illegible] des incertitudes et des contradictions du passé. Pour plus de clarté nous avons séparé le groupe des artistes appartenant à la souche de Gouda (ou Leyden) des autres De Vos.

De Vos (*Pierre*) *le Vieux*. Une erreur typographique commise dans les éditions de Van Mander permet de douter si ce peintre est venu de Gouda ou de Leyden à Anvers; quoi qu'il en soit, il est noté dans les archives de la gilde de Saint-Luc de cette dernière ville comme franc-maître en 1519 et comme doyen en 1536. On croit qu'il mourut vers 1566.

De Vos (*Pierre*) *le Jeune*, fils du précédent artiste et frère de Martin le Vieux, né à Anvers, on ignore en quelle année. Il peignit l'histoire, le portrait, etc.; d'après Van Mander, ce fut un très bon peintre, et il aida son frère Martin dans ses nombreux travaux. On le reçut comme franc-maître dans la gilde de Saint-Luc, à Anvers, en 1554 sous la dénomination de *Doreur de brosses d'habits*. En 1560 seulement, son nom apparaît dans les registres comme peintre et recevant des élèves. Nagler dit, sans citer de preuves, qu'il travaillait encore en 1590. Le même auteur cite des gravures de Pierre De Vos le Jeune.

De Vos (*Martin*) *le Vieux*, fils de Pierre le Vieux et frère de Pierre le Jeune, peintre d'histoire, de paysage, de chasses, etc., naquit à Anvers en 1581 et y mourut en 1603. La date de sa naissance a été fixée par divers écrivains, tantôt à l'année 1520, tantôt à l'année 1524, mais l'inscription sépulcrale placée sur sa tombe (à la cathédrale d'Anvers) lève tout doute à cet égard : elle confirme l'assertion primitivement donnée par Van Mander. Martin fut élève de son père, puis de Frans Floris le [illegible] pour l'[illegible] Venise; [illegible] nut le Tin[illegible] l'ami, et qu[illegible] de paysage [illegible] double à l'[illegible] il fut accueilli [illegible] quels il exécuta [illegible] qu'il le fit pen[illegible] de l'Italie. [illegible] Martin De Vos [illegible] une rapide pe[illegible] pêcha pas, en [illegible] ment au pays [illegible] cette même [illegible] de la gilde de [illegible] mit au travail [illegible] rante; il produi[illegible] tableaux religieux [illegible] a peine à concevoir [illegible] de les exécuter. [illegible] Jeanne Le [illegible] enfants. En 1586, [illegible] ment, qu'il conti[illegible] avant sa mort, en [illegible] doyen de la gilde [illegible] 1589 par le magi[illegible] évaluer *le Jugement* [illegible] van Connie venait [illegible] cette ville.

La vie studieuse [illegible] De Vos n'offre aucun [illegible] quable. Sa prodigi[illegible] sorba tout entier s[illegible] faire aux nombreu[illegible] reçut de toutes part[illegible] une fortune brillante [illegible] entouré, lui et les [illegible] ration publique. Pe[illegible] environ qu'il mania [illegible] son pays et l'étranger [illegible] productions dont il [illegible] impossible, de dresser [illegible] car on rencontre de [illegible] dans les plus petites vil[illegible] Le musée d'Anvers seul [illegible] grande quantité, et les [illegible] ville en sont aussi bien [illegible] tamment la cathédrale, [illegible] d'un de ses chefs-d'[illegible] de Bruxelles, ainsi que [illegible] églises, on rencontre [illegible]

tableaux d'histoire religieuse, des paysages, en abondance. Au musée de Gand, on voit de lui une *Sainte Famille* où l'on remarque cette signature : *fecit Martino De Vos* 1585. A l'étranger, on possède également beaucoup d'œuvres de notre artiste. Il s'en trouve, notamment, à Florence, à Londres, à Berlin, à Paris, à Rotterdam, à Copenhague; presque partout enfin, le nom de cet Anversois célèbre a pénétré avec les preuves de son vaillant et original génie. On doit croire que De Vos a joui longtemps d'une vogue et d'une célébrité dont le souvenir s'est un peu effacé de nos jours, car on ne lui a pas rendu toute la justice qui lui est due, et ce n'est que depuis ce siècle qu'on recommence à l'apprécier à sa juste valeur. Nous ne savons s'il fut d'origine noble ou si son talent lui valut, de la part du souverain, cette distinction particulière, mais sa pierre sépulcrale porte son blason, à côté de celui de sa femme; les armes de De Vos sont *de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois roses de même*. On pourrait rapprocher cette circonstance du fait qu'en 1585 il peignit le portrait du prince de Parme, qui venait de prendre Anvers et qui voulut être portraité par Martin.

Le tableau d'autel de la chapelle de Saint-Luc à la cathédrale d'Anvers reproduit, dans l'image de l'apôtre, la figure du peintre. L'image de la Vierge est le portrait de sa femme. Au musée d'Anvers, on retrouve encore leurs portraits dans le Saint Georges et la Sainte Marguerite. Dans un autre tableau : *la Décollation de saint Jean-Baptiste*, apparaît derechef le portrait de sa femme.

Voici l'indication de quelques-uns des tableaux les plus connus de notre artiste : *Jésus-Christ crucifié*, à Anvers. — Triptyque : *Triomphe du Christ*, ib. — *Saint Thomas touchant les plaies du Christ*, ib. — *Nativité de Jésus-Christ*, ib. — *Le Denier de César*, ib. — *Saint Luc peignant la Vierge*, ib. — *Saint François recevant les stigmates*, ib. — Épisodes de la vie du bienheureux Conrad, ib. — *Tentation de saint Antoine*, ib. — Grisailles, ib. — *Crucifiement du Sauveur*, à Florence. — *Tobie recouvrant la vue*, à Londres. — Portrait d'homme, à Bruxelles. — Portrait de femme, ib. — *Pêche miraculeuse*, à Berlin. — [illegible], ib. — *Saint Eloi*, à Bruges. — *Saint Paul piqué par une vipère*, à Paris. — *Le Jugement dernier*, à Rotterdam. — *Jésus-Christ à Emmaüs*, à Copenhague.

Les principaux élèves de Martin De Vos furent Wenceslas Coeberger, Henri De Clerck, Pierre De Vos et Guillaume De Vos. Ces artistes, d'un rang inférieur, ont tous laissé un nom et rappellent, à certains moments, les qualités de leur maître, mais affaiblies et comme décolorées. Le nombre des graveurs qui ont reproduit les œuvres de notre artiste est considérable. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns : les Collaert, De Bruyn, Barlée, J. De Bye, C. Galle, les Goltzius, De Jode, De Mallery, les De Pas ou De Passe, les Sadeler, les Wierex, etc. Adrien Collaert est le graveur qui s'est le plus attaché à reproduire les tableaux de De Vos. On lui doit notamment le recueil de gravures intitulé : *Vita, Passio et Resurrectio Christi, variis iconibus a celeberrimo pictore Martino De Vos expressa, ab Adriano Collart nunc primum in æs incisis, etc.* On se rappellera qu'à cette époque, sous l'empire de la réaction religieuse, l'art prit une part énorme à la restauration des institutions de tout genre renversées par les troubles. Les monuments, les tableaux, les sculptures, semblaient jaillir sous les mains des artistes. C'est alors aussi que l'école flamande de gravure prit un essor qu'activa, un peu plus tard, l'énorme influence de Rubens. Les images pieuses furent répandues à foison au sein de nos populations, et Martin De Vos fut un des artistes le plus mis à contribution. Nagler estime qu'il y a plus de 600 gravures faites d'après ses tableaux et d'après ses dessins.

La caractéristique du talent de Martin De Vos se révèle par une certaine distinction mignarde dont il a rarement pu s'affranchir dans ses compositions historiques. En général, ses personnages posent avec plus d'élégance que de naturel. Son dessin est correct et pur, sa composition facile, peu compliquée; il

[illegible] le caractère de vie et [illegible] le type de [illegible] plutôt que [illegible] la passion. [illegible] d'un remarquable [illegible] d'une couleur solide et très-[illegible]. Il excellait dans les tableaux de famille. Il règne dans ceux de ce genre un naturalisme élevé et une grandeur, qui est comme le reflet du caractère et de la vie de cet Anversois célèbre. Le grand nombre de ses productions explique suffisamment les inégalités qu'on y remarque comme mérite, mais toutes révèlent le maître flamand, que de vagues souvenirs relient encore, de loin en loin, aux traditions de l'école gothique. Rien, à coup sûr, ne le rattache directement aux influences du Tintoret, dont il suivit cependant avec tant de fidélité les leçons dans sa jeunesse. Certains biographes prétendent que si De Vos n'avait pas employé des couleurs de mauvaise qualité, il eût été démontré qu'il s'est beaucoup rapproché de l'école de Venise. Dans quelques-uns de ses tableaux, on rencontre des bizarreries inexplicables chez un artiste de cette gravité de talent et de mœurs : ce sont des coiffures de femme et des costumes presque burlesques. C'est peut-être un dernier reste de ses souvenirs de l'atelier de Floris le Vieux, maître avec lequel il a plus d'une ressemblance. De son temps, on l'a comparé sans motifs plausibles, à Heemskerk, mais il est essentiellement original et doit être considéré comme un des grands peintres de la période qui précède et annonce l'école de Rubens.

Martin De Vos a signé quelques-uns de ses tableaux au moyen d'un rébus; un singe et un renard (de *Marte*, en patois flamand : *singe* et de *Vos*, *renard*).

On connaît plusieurs portraits qui le représentent : d'abord celui de la galerie de Florence peint par lui-même et gravé [illegible]

[illegible]

Martin [illegible] Jeune, [illegible] 1613, [illegible] Luc en 1607 [illegible] ne paraît [illegible]

De Vos [illegible] Jeune, [illegible] élève. Il [illegible] vraisemblablement [illegible] l'histoire et [illegible] de Saint-Luc [illegible] 1598 et en fut [illegible] laume De Vos [illegible] registres de [illegible] étant entré, en [illegible] Jacques de Poindre [illegible] pris ce peintre [illegible] célèbres de son [illegible] gravés sont réunis [illegible] Nagler nous [illegible] portrait de G. De [illegible] même, dans la [illegible] Il a peint dans le [illegible] mais on ne cite [illegible] d'une authenticité [illegible] rait que les produ[illegible] sent confondues avec [illegible] en effet, ils ont [illegible] cette collaboration [illegible] bien, expliquer l'[illegible] productions de Martin [illegible] tains contrastes de [illegible] que l'on remarque [illegible] tableaux.

De Vos (*Simon*), [illegible] de chasses, né à Anvers [illegible] en 1676. Elève de [illegible] puis de Rubens, il fut [illegible] de Saint-Luc en [illegible] son portrait, conservé [illegible] laissa la moitié de [illegible] vres. Van Dyck, qui [illegible] avec les De Vos, a [illegible] portrait de Simon, [illegible] par Pontius. Notre [illegible]

profondes connaissances théoriques, et l'on retrouve, dans quelques-uns de ses tableaux, le coup de brosse de Rubens, qu'il se plaisait à imiter. Son portrait, fait par lui-même, est cependant cité comme rappelant le style du Corrége. La cathédrale d'Anvers possédait autrefois de lui un excellent tableau à volets. On le divisa en 1794 : le centre est à Lille et les volets à Nantes. Au musée de Varsovie, se trouve aussi un de ses tableaux représentant *les Œuvres de miséricorde*. Il est signé et daté : *S. D. Vos, in. et F.* 1635.

De Vos (*Paul*), frère de Corneille, né à Hulst en 1607, d'après Houbraken, et né en 1600 à Anvers, d'après Descamps; mort en 1678. Ce peintre célèbre traita les chasses et les batailles. Il fut d'abord élève, à Anvers, d'un artiste nommé Denis van Hove, et puis de David Remeeus. Chez le même maître, étudiait encore un Jean De Vos, qui mourut en 1627 et fut probablement un proche parent de Paul et de Corneille, sinon leur frère (un frère de ces derniers se nommait également Jean). Paul fut reçu en 1620 franc-maître de Saint-Luc et travailla beaucoup pour le roi d'Espagne et l'empereur d'Allemagne qui, tous deux, estimaient son talent. Il peignit aussi des tableaux de chasse pour le duc d'Arschot, son protecteur particulier. Van Dyck fit son portrait. — Un autre Paul De Vos II est inscrit comme franc-maître peintre en 1632-1633, et fit partie de la chambre de rhétorique *la Violette*; il décéda en 1664-1665.

Notre artiste peignit dans le genre de Snyders, auquel il est inférieur sous le rapport du dessin et du goût. Il réussissait cependant les chiens et les cerfs, et ses paysages ont beaucoup de vérité. On a remarqué que dans la plupart de ses compositions il a introduit du feu et de la fumée. On trouve de ses tableaux à Madrid, à Schleisheim et à Saint-Pétersbourg. Ces derniers sont signés, et L. Viardot les a, erronément, attribués à Snyders.

De Vos (*Corneille*) *le Vieux*, frère de Paul. Peintre d'histoire et de portrait, né à Hulst en 1585 (?), mort en 1651. Son grand-père se [illegible] son père Jean. Il [illegible] du peintre [illegible]. David [illegible] et déjà en 1[illegible] [illegible] de Saint-Luc; en 1[illegible] [illegible] atelier Simon De Vos, [illegible] mais non son parent, et se [illegible] avec Suzanne Cook. Il [illegible] la gilde en 1619-1620 et [illegible] ses élèves Guillaume van [illegible] Henri Namleton. Van Dyck l'[illegible] de son amitié et peignit son portrait, qui fut gravé par Luc Vosterman le Vieux. Jean-Baptiste De Vos, son [illegible], fut reçu, comme fils de maître, dans la gilde en 1643-1644 et mourut en 1679. On ignore le genre de peinture qu'il a pratiqué.

Notre artiste fut un peintre de [illegible] dont l'originalité s'absorba, à l'exemple de tant d'autres, dans le courant irrésistible formé par l'influence de Rubens. Les tendances de son talent [illegible] primitivement vers Van Dyck. [illegible] meilleurs tableaux de Corneille De Vos, on doit citer : le *portrait de Graphaeus* au musée d'Anvers; l'épisode de la *Vie de saint Norbert*, au même musée. Ce dernier tableau, transporté en France en 1794, fut restitué à Anvers en 1816; *Jésus-Christ mis au tombeau*, cette toile se trouve à la cathédrale, on y voit figurer les portraits du peintre J. De [illegible] et de sa femme Gertrude De Jode. Saint-Pétersbourg, Stockholm, Madrid, Berlin, Vienne possèdent également des productions importantes de notre artiste. Le musée de Bruxelles renferme de lui son portrait, celui de sa femme et de ses deux enfants dans un jardin, grandeur naturelle.

[illegible]

De Vrée (*Jean-Baptiste*) ou De Wrée, dit le Vieux, sculpteur, né à Termonde, vers 163[illegible], mort à Anvers en 1726. Il fut doyen de la corporation anversoise de Saint-Luc, en 1[illegible] et en 1699, et se fit connaître comme l'auteur de la belle boiserie sculptée de l'ancien refuge de l'abbaye de Tongerlo à Anvers. Il exécuta, dans la même ville, l'autel en marbre de l'église cathédrale de Notre-Dame, dédié aux saints Aubert et Vic-

[illegible] statues de l'autel [illegible] dans l'église de [illegible], lesquelles sont regardées [illegible] parmi ses meilleures œuvres [illegible], par contrat du [illegible] 1640, à entailler pour l'église [illegible] de Lokeren, en pays de [illegible] autel, qu'il termina en 1643. [illegible] alors à Anvers. Le musée de [illegible] cette ville possède de cet artiste [illegible] productions de mérite, catalogués [illegible] le n° 346.

Il eut un fils : *Jean-Baptiste De Vrée le Jeune*, également sculpteur, et né à Anvers le 28 septembre 1667.

Édm. Marchal.

Devrendin (*Marc*), ou Du Vré, compositeur de musique, fils de Gilles Devrée, né à Dunkerque (ancienne Flandre) vers 1565. Il obtint, en 1590, l'emploi de maître de chant à l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde, mais, poursuivi par des soldats espagnols, il n'arriva qu'à grand' peine à sa destination; la petite caravane de voyageurs se composait de Devrée, de sa femme Françoise Demast et de leurs jeunes enfants, et pour les indemniser des ennuis d'un tel voyage, la ville d'Audenarde leur accorda, à leur arrivée, un secours de trente-six livres, monnaie de Flandre. Devrée s'acquitta d'abord avec zèle et intelligence de ses fonctions et, l'année suivante, le magistrat le chargea, en remplacement du prêtre Jean Delmeere, décédé, d'adapter de nouveaux airs au carillon de l'hôtel de ville, opération compliquée qui se renouvelait au moins une fois chaque année. Malheureusement, le zèle de maître Marc se relâcha peu à peu et sa conduite devint telle, qu'on le jugea indigne de remplir encore le poste qu'il occupait : le 4 mai 1596, il fut démissionné. Quittant Audenarde, Devrée se rendit alors à Anvers, où les troubles et la guerre avaient considérablement réduit le nombre des musiciens; grâce à sa belle voix de *contre-ténor*, il y fut admis, en 1598, parmi les *habitués* de la cathédrale, placés alors sous la direction du compositeur brugeois Mathias Potier. L'année suivante, lors de l'entrée d'Albert et Isabelle dans la [illegible] [illegible] [illegible]

rut en 1688. Nous ignorons si, après ce renvoi, maître Marc Devrée quitta Anvers ou renonça à la pratique de la musique ; toujours est-il qu'à dater de cette époque, son nom disparaît des documents où nous avons recueilli les détails biographiques qui précèdent.

M. F. Fétis a cru à tort que Devrée était mort à Audenarde en 1596. D'après le même auteur (*Biographie universelle des musiciens*), Devrée a laissé une messe manuscrite, à quatre voix, et plusieurs motets inédits.

Chev. L. de Burbure.

Extraits des comptes d'Audenarde, par Edm. Vanderstraeten. — Archives civiles et religieuses à Anvers.

DE VRÉE (*Olivier*), historien et poëte, né à Bruges en 1596, mort en 1652. Voir De Wree (*Olivier*).

DE VRIENDT. Voir les artistes de ce nom au mot FLORIS.

DE VRIENDT (*Maximilien*), en latin MAXIMILIANUS (sic) VRIENTIUS, secrétaire de la ville de Gand, poëte latin, né le 31 janvier 1559 au château de Zandenburg près de Ter-Veere en Zélande, mort à Gand le 27 décembre 1614. Il eut pour parrain Maximilien, marquis de Ter-Veere et de Flessingue, qui lui donna son nom. Ni le poëme dans lequel il retrace un tableau de sa vie, ni ses autres poésies où nous avons puisé divers renseignements, ne nous ont appris comment il s'est fait que, sa famille étant gantoise, il ait vu le jour en Zélande. Quoi qu'il en soit, sa mère revint à Gand peu de temps après la naissance de son enfant. C'est dans cette ville que Maximilien De Vriendt reçut son éducation et qu'il fit ses premières études. Son professeur de poésie fut Jesse van Kerckhove. Dans les années 1575 à 1577, il alla faire son cours de philosophie à Louvain et quelques études en droit à Paris. Il entreprit ensuite le voyage d'Italie, en compagnie de son cousin le chanoine Ghobyllius, à qui est adressée une de ses élégies, et séjourna à Rome, à Naples et à Venise. A son retour à Gand l'année suivante, il n'y retrouva plus son père, qui était décédé depuis trois mois. Son acceptation de l'emploi qu'avait occupé celui-ci mit forcément fin à ses études. En 1580, il épousa une demoiselle [illegible], qui lui donna un fils, mais le bonheur de leur union ne tarda pas à être troublé par les dissensions civiles qui éclatèrent à Gand. En 1583, le parti protestant devenu dominant eut recours au bannissement contre ses adversaires les plus influents : De Vriendt et cinquante autres Gantois, qui, comme lui, voulaient rester fidèles à la religion catholique et au roi, reçurent l'ordre de quitter la ville le 8 novembre ; ils se réfugièrent au camp des Espagnols à Eecloo. De Vriendt, ayant cru pouvoir rentrer à Gand à la faveur de l'armistice qui avait été conclu, fut jeté en prison, après avoir eu la douleur d'apprendre que son fils avait été enterré deux jours avant son arrivée. Nous ne savons en quelle année De Vriendt fut nommé secrétaire de la ville de Gand, mais il occupait déjà cette place, quand vers 1590 il épousa en secondes noces Josine Vyts. De cette union naquit une fille unique, qui fut mariée à Jean de Fauneaux, seigneur de Cruyquenbourg, et mourut avant son père. Dans les dernières années de sa vie, De Vriendt eut à souffrir de la goutte et, comme la plupart des poëtes podagres, il ne manqua pas de la maudire dans ses vers ; il succomba à cette maladie dans la cinquante-septième année de son âge. Sa dépouille mortelle fut déposée dans l'église des Dominicains. Son épitaphe, rapportée par Paquot, est conçue en termes simples et modestes. On ne peut pas en dire autant de l'épitaphe en deux vers composée par son ami Jacques van Zevecote, ni de l'éloge funèbre en vers d'un autre de ses amis, Nicolas de Bourgogne. La devise de la famille De Vriendt, sur laquelle il existe une épigramme passablement inepte de J.-B. Triest, était *Bonis avibus*. Maximilien De Vriendt avait un certain penchant pour la satire ; c'est peut-être à cause de cela que, parmi les divers genres de poésies, il a cultivé surtout l'épigramme. Mais si, comme le fait judicieusement observer Peerlkamp, tout poëte [illegible]

[illegible] talent peut réussir à tourner un [illegible] nombre de bonnes épigrammes, [illegible] composer des livres, il faut être [illegible] de dispositions naturelles particu[illegible] assez rares. On peut reprocher à [illegible] poëte d'avoir trop prodigué les [illegible] et les jeux de mots. Ses ana[illegible] nous paraissent mériter la cri[illegible] qu'en fait Peerlkamp, plutôt que les éloges que leur donne Foppens. Son style est facile, principalement dans ses élégies et ses poésies sacrées, mais il laisse à désirer sous le rapport de l'élégance et de la correction. On rencontre même des fautes de grammaire et des expressions d'une latinité fort douteuse. Il a laissé : 1° *Descriptio pompæ et gratulationis publicæ Alberti et Isabellæ Belgii principum ad Inaugurat. a S. P. Q. Gandavensi decretam*. Antv. J. Moretus, 1602, in-fol., avec la collaboration de F. Hardewyn, beau-frère de l'auteur. — 2° *Epigrammatum libri IX*. Antv., ap. Joach. Trognæsium, 1603, in-8°. Ingolstadii, ap. Andr. Angermarium, 1607, in-24. Gruter a reproduit un assez grand nombre d'épigrammes dans ses *Deliciæ poetar. Belg.* T. IV, p. 476-545. Les épigrammes renfermant l'éloge d'amis du poëte l'emportent de beaucoup en nombre sur les pièces satiriques et sur celles de morale; le neuvième livre se compose uniquement de chronogrammes. — 3° *Panegyricus in Adventum C. Masii, quarti Gandensium episcopi*. Gandavi, Corn. Marius, 1610, in-4°. — 4° *Elegia in obitum sanctissimi præsulis R. Jacobi Delrio, abbatis Bodeloniensis*, etc. Gandav., Gualt. Manilius, 1610, in-4°. — 5° *Flandriæ comitatus et Brabantiæ ducatus urbes*. Lovan., Ger. Rivius, 1614, in-12. — 6° *Sacrorum carminum libri II quibus accessit ad finem liber elegiarum singularis*. Lovan., typis Jo. Christoph. Flavii, 1614, petit in-8°. — Quelques élégies et un grand nombre d'épitaphes en vers n'ont pas été imprimées.

J. Roulez

Le poëme de De Vriendt, *De natali suo et vitæ decursu*. Ses élegies et ses épigrammes. — Sanderus, *de Gandav.*, p. 98-100. — Sweertius, p. 563. — Valère André, p. 667 et suiv. — Foppens, t. II, p. 885. — Paquot, *Mémoires*, t. X, p. 61-66. — Hofmann-Peerlkamp, *De poet. Lat. Nederl.*, p. 243 et suiv.

DE VRIES [illegible]
peintre sur [illegible]
à Bruxelles, [illegible]
en 1628 dans [illegible]
Il fit preuve [illegible]
leté dans sa [illegible]
les beaux [illegible]
en 1616, pour [illegible]
gieuse, établie à [illegible]
après la destruc[illegible]
nastère de Schet[illegible]
rières de 1616, [illegible]
cloîtres, représen[illegible]
supérieure, des [illegible]
Bruno, le fondateur, [illegible]
des Chartreux, dans [illegible]
des *Episodes de l'An*[illegible]
la partie inférieure, [illegible]
donateurs, parmi [illegible]
archiducs Albert et [illegible]
fièrent le couvent de [illegible]
rins, pour six vitraux [illegible]
qu'environ quarante [illegible]
Aussi, disent les [illegible]
de Bruxelles, mourut [illegible]
qu'il excellât dans [illegible]

Alex. Henne et Alph. [illegible]
ville de Bruxelles, [illegible]
vensbeschryvingen, [illegible]

DE VRIES (*Paul*) [illegible]
peintre, au XVIe siècle, [illegible]
architecturales, édifices [illegible]
merseel Junior le [illegible]
1554 et mort en [illegible]
erronées, puisque [illegible]
mand Charles van Ma[illegible]
Amsterdam, en 1604, [illegible]
ardeur, sur toile et en [illegible]
toutes sortes de sujets [illegible]
de perspective. Chrétien [illegible]
biographe néerlandais [illegible]
qu'il s'y maria en 1601 [illegible]
delet, d'Anvers, et se [illegible]
de trente-quatre ans, [illegible]
naissance à 1567. Fils de [illegible]
(*Hans Fredeman De V*[illegible]
SALOMON DE VRIES, [illegible]
sois, mort à La Haye en [illegible]
Vries était un artiste de [illegible]
Il habita longtemps An[illegible]
gea beaucoup en Holl[illegible]
magne, séjournant [illegible]

Amsterdam et à Prague. A Anvers, il travailla, vers 1586, avec son père, au recueil d'architecture que publia en 1604 Henri Hondius le Vieux, avec texte et planches gravées. Paul De Vries peignit à Prague, dans le palais de l'empereur Ferdinand, deux beaux *plafonds*. L'un, de 200 pieds de longueur sur 80 pieds de largeur, figurait une voûte soutenue par des piliers en raccourci et ornementée de grotesques; l'autre, où étaient représentés les *douze mois de l'année* et, au centre, *Jupiter lançant la foudre*. Il y exécuta aussi une *galerie* avec perspective de jardin. L'empereur l'affectionnait et venait souvent le voir travailler.

Paul De Vries eut pour seul maître connu son père, qui était tout à la fois peintre, architecte, sculpteur, homme de science, et devrait prendre place dans la *Biographie belge*, n'était son indigénat néerlandais. Né à Leeuwaarde en Frise (Hollande), de parents allemands, ses principaux titres de gloire pourraient, cependant, être revendiqués par la Belgique. Il arriva, jeune encore, à Malines, puis à Anvers, où son talent de peintre architectural se révéla, dès 1549, et se forma. Plus tard il travailla avec les artistes les plus renommés de son époque, et maintes de leurs œuvres lui doivent des accessoires architectoniques. Témoin la *Circoncision*, de Michel van Coxcie, et le tableau d'autel de la gilde de Notre-Dame à la cathédrale d'Anvers, peint, en 1586, par Raphaël van Coxcie, avec sa coopération. S'étant adonné à l'étude de la science de Vitruve, on le cite, avec Pierre Coecke, d'Alost, comme le promoteur de l'art gréco-romain, le régénérateur de l'architecture dans les Pays-Bas. Il fut le maître d'Henri Hondius, de Duffel, en Brabant, et lui enseigna la perspective, l'architecture et la construction des fortifications. De nombreux traités sur les cinq ordres et des recueils d'ornementation, dont il composa et dessina les planches, furent édités à Anvers, en gravure, par Gérard De Jode, Jérôme Cock, Ph. Galle, P. Balten.

Edm. De Busscher.

Charles van Mander, *Het leven der hoogduitsche en nederlandsche schilders*. — [illegible] Kramm, *Levens en werken der holl. en vl. schilders*, etc. — A. Siret, *Dict. des peintres de toutes les écoles*. — Balkema, *Biographie des peintres flamands et hollandais*. — Descamps, *Vie des peintres flamands et hollandais*.

DE VRIESE (*Luc*), poëte flamand, né à Ypres en 1640, mort à Bruges le 1er décembre 1723. Homme pieux et instruit, il entra comme religieux à l'abbaye des Dunes en 1658, à l'âge de dix-huit ans, et fut donc moine pendant soixante-cinq ans. En 1699, il fut élu abbé. Il composa quelques pièces de poésie en flamand, et on conserve, entre autres, à la bibliothèque du séminaire à Bruges, un manuscrit in-8° de 430 pages dont il est l'auteur, intitulé : *Litaniæ Lauretanæ SS. Nominis Jesu et divi Bernardi*. Ce volume contient, en outre, des vers et des chronogrammes à l'infini sur le jubilé de saint Idesbalde célébré le 18 avril 1667. On a encore de lui *Piæ nugæ*, où se trouvent des milliers de chronogrammes sur ce texte : *In omnibus requiem quæsivi*. Il y a là, entre autres singularités, un chronogramme pour chaque année jusqu'à la 10,734e. Avis à ceux qui vivront alors. Il y en a ensuite pour les années depuis 1689 jusqu'à 4000 sur ces vers :

Al wat ik doe
Of waer of hoe
Is 't uwer eer
O mynen Heer!

On trouve également dans ce recueil des traductions d'hymnes d'église en vers flamands. En 1701, le docteur Pierre Smits publia une autre œuvre de De Vriese intitulée : *Metamorphosis Angelica Mariana inter mille figuras transformata*. C'est un assemblage de trois mille chronogrammes et plus sur ces mots de la salutation : *Ave Maria gratiâ plena Dominus tecum*. Il est à regretter vivement, dans l'intérêt des sciences et des lettres, que l'abbé des Dunes dont les productions attestent un talent véritable, ait perdu son temps et gaspillé son savoir à fabriquer de telles niaiseries.

Émile Varenbergh.

Biogr. de la Flandre occidentale. — Piron, *Levensbeschryvingen*.

DE VROEDE (*Henri*), connu sous le

[illegible] de Fournes, entraîné [illegible] [illegible] [illegible]

trouvés et acquis par un amateur, M. Vanden Bosch, ils furent légués par celui-ci à l'église Notre-Dame, et ils y sont placés actuellement dans la chapelle de Sainte-Ursule.

P. Rapsaert.

DE WAEL (*Luc*), peintre de batailles et paysagiste, né à Anvers le 7 septembre 1591, mort dans la même ville le 3 octobre 1661. Cette dernière date est diversement indiquée par certains biographes : Félix Bogaerts la fixe à l'an 1652 et Immerseel à 1672; celle que nous indiquons est seule irréfutable : elle a été prise sur la pierre sépulcrale du peintre à l'église Saint-André.

Notre artiste était fils du peintre Jean De Wael, dont la notice biographique précède celle-ci. Après que son père lui eut enseigné les premiers éléments de l'art, il entra dans l'atelier de Jean Breughel, qu'il imita parfois très habilement, et, suivant l'usage de son temps, il alla, plus tard, voyager pour parfaire son éducation par l'étude des maîtres étrangers. La France, et surtout l'Italie, le retinrent longtemps. Rome devait être le terme de son voyage; mais il n'y parvint point : recherché et fêté à Gênes, il s'y laissa en quelque sorte enchaîner par les sympathies qu'il provoquait et en témoigna sa reconnaissance en dotant plusieurs villes italiennes de beaux et nombreux ouvrages. Il se plaisait à reproduire la nature sous ses aspects les plus accidentés, les plus saisissants, tantôt en montrant les chutes d'eau, les pics escarpés des rochers, éclairés par la vive lumière du soleil, d'autrefois en illuminant des sites pittoresques par les sinistres lueurs des orages. Ses prédilections pour ces puissants contrastes ne le détournèrent cependant jamais de la vraisemblance et l'on admire, tout à la fois, la vérité et la riche ordonnance de ses compositions.

La physionomie de notre peintre est connue par un beau portrait, signé et daté : *Ant. Van Dyck, eques, pinxit; W. Hollar, fecit;* 1646; *J. Meyssens, excudit.* De cette gravure in-folio, Gaywood a fait, en outre, une copie. Elle nous montre De Wael assis, ayant la main droite négligemment [illegible] l'appui de sa chaise, tenant [illegible] Cornutille, placé derrière lui, [illegible] la main gauche, la main droite [illegible] leur. L'original de ce beau [illegible] fait partie, au commencement du siècle, de la collection du [illegible] Rouyer à la Haye et, par [illegible] vente de cette collection [illegible] Hesse, il se trouve actuellement [illegible] sel.

Balvéens, *Biographie des Peintres* [illegible] marmol, *Leven der Schilders*. — Nagler, [illegible] *Lexicon*.

DE WAEL (*Cornelis*), peintre d'histoire, de batailles, d'animaux et [illegible] né à Anvers en 1594, mort en 1662 [illegible] avoir reçu de son père, Jean De [illegible] les premiers enseignements artistiques, il prit des leçons de différents maîtres et acquit de bonne heure assez de talent pour faire rechercher ses œuvres par les amateurs de sa ville natale. Il était loin d'être parvenu à la maturité du talent, quand il fut nommé premier peintre du duc d'Arschot. Ce grand seigneur [illegible] mena en Espagne, et De Wael y [illegible] pour le roi Philippe IV d'importantes compositions historiques; mais, [illegible] de se perfectionner dans son art le [illegible] mina à abandonner les avantages dont il jouissait, pour aller, ainsi que son frère Luc, étudier les beaux modèles italiens. Son mérite lui assigna bientôt la place qu'il méritait d'occuper. C'est surtout à Gênes qu'il put donner des preuves fréquentes de sa supériorité : il y passa plus de quinze ans, en y enrichissant les églises et les palais de grandes [illegible] d'œuvres considérables; on cite, entre autres, deux de ses compositions représentant les victoires du marquis Ambroise Spinola. C'est à Gênes qu'il mourut, estimé, regretté et, en quelque sorte, considéré comme un enfant de ce pays. Les honneurs qui lui furent rendus [illegible] ses funérailles constatent d'ailleurs quelle était sa popularité : quatre consuls des arts, portant des flambeaux, accompagnèrent ses restes mortels jusqu'à sa dernière demeure. Raphaël Soprani, dans sa *Vie des artistes génois*, et [illegible] dans son *Histoire de la peinture [illegible]*

[illegible] autre, de lui avec de vifs [illegible] d'après Jacob [illegible] reconnaître [illegible] Hollandais [illegible] agréables, [illegible] connu à tous ceux qui [illegible] la meilleure idée de [illegible] de son savoir-vivre.

[illegible] de batailles, il fai[illegible] d'une merveilleuse fécondité [illegible], et son savoir était tel qu'au [illegible] de la multitude de figures que [illegible] peignait, on pouvait reconnaître, au premier coup d'œil, par les armes, les vêtements et les accessoires, les diverses nations qui se combattaient. Il peignait avec un égal succès les divers épisodes de la vie militaire, en donnant à chacun son véritable caractère expressif. Il y joignait une couleur brillante et harmonieuse, une exécution habile et l'entente de la perspective. Cornelis De Wael fut pour élèves Jean Hevart, Pierre Snel et André Ahlelt, artiste hollandais.

De Wael s'occupa habilement de gravure; on a de lui diverses suites de planches, dont l'exécution est très-spirituelle et dans lesquelles on remarque la correction du dessin. Nagler en donne une liste complète, comprenant dix-huit numéros et l'on en trouve une seconde liste dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, nouvelle série, t. VI, p. 345. M. Arthur Dinaux y fait connaître, en même temps, des détails circonstanciés sur la carrière de l'artiste. Ses gravures forment, en général, de petits sujets, avec beaucoup de personnages, remplis d'animation. On peut se borner à en citer les suivantes, gravées par lui ou d'après ses dessins : 1° La suite des *Aveugles*. Douze pièces, en travers, contenant les scènes, accidents, peines et divertissements qui peuvent arriver aux individus privés de la vue. Elles furent exécutées en 1629, alors que le graveur n'avait encore que trente-cinq ans. — 2° *Les Vendeurs des marchés publics*. Recueil de 16 pièces in-8°. Le titre représente la Fortune accroupie sur le globe, distribuant ses faveurs, en aveugle, à une foule d'hommes qui se les [illegible] l'un [illegible] vue [illegible] demandent. — 5° *Les* [illegible] gour. — 6° [illegible] eaux-fortes, [illegible] tiste nommé [illegible] les travaux [illegible] entraves. Elles [illegible] Cornelius de [illegible]

Cornelis [illegible] ont aussi gravé [illegible] d'autres sujets [illegible] et autres.

Delvenne, *Biographie* [illegible] *Dictionnaire des* [illegible] *der Schilders*. — [illegible] schilders. — [illegible] naux, *Archives* [illegible] *de la France et du* [illegible] série, t. VI, p. [illegible]

DE WAEL, [illegible] dont la vie est [illegible] a supposé, tout [illegible] le fils du peintre [illegible] œuvres révèlent [illegible] un grand nombre de [illegible] sentent des scènes de [illegible] et sont datées du milieu [illegible] Bazan, Joseph Siret, [illegible] mentionnent *la Vie* [illegible] en huit pièces, de [illegible] exécutées par nous [illegible] d'après les compositions [illegible] Wael, son oncle ou [illegible] sujets ont été gravés [illegible] Pierre de Laer, et [illegible] ment, parmi ses produc[illegible] *avec chasseurs*, d'après [illegible] planche, de format in[illegible] *Criminel dans son cachot*.

Un peintre portant le [illegible] DEWAEL a été cité [illegible] comme travaillant à [illegible] étoffant les paysages de [illegible] tout ce qu'on sait de lui, [illegible] peu de notoriété qu'il a [illegible] fait d'avoir été, dans [illegible] pendant un orage.

Siret, *Dict. des peintres* [illegible] *der Kunstschilders*. — Nagler.

DE WAEL (*René*). D[illegible] ters, *Histoire de Bruxelles*

serait un instituteur bruxellois, mort en 1469, auteur du poëme latin intitulé *Tragœdia*. Ces 156 vers, conçus en distiques élégiaques fort élégants, ont été publiés par Reiffenberg, qui les attribue à Régnier de Bruxelles, poëte du XIVe siècle. Le conteur, qui se décore du titre de *magister* (docteur en théologie?), décrit avec une verve digne de *Reinaert* une aventure burlesque où figurent un loup, un paysan et un bourgmestre du hameau de Wickoet (Wyckhout), entre Alost et Bruxelles. L'auteur déclare avoir composé ses vers dans un jardin à Bruxelles; il fait allusion aux deux langues qui se parlaient dans le duché de Brabant :

Primus teutonicus fuit, est hic gallicus, ecce!

J. Stecher.

Nouv. mém. de l'Acad., t. XIV (1844). — A. Wauters. *Hist. de Bruxelles*, t. III.

DE WAELE (*Antoine*), ou WALOEUS, théologien réformé, né à Gand le 23 octobre 1573, mort le 9 juillet 1639. Sa famille appartenait à l'ancienne magistrature; mais son père Jacques De Waele, ayant embrassé la réforme, fut privé de ses emplois et de sa fortune, lorsque le duc de Parme se rendit maître de la ville de Gand en 1584. Il quitta alors le pays pour s'établir à Middelbourg, en Zélande, où son fils reprit ses études, avec tant de fruit que, dès la fin du cours scolaire, il fut capable de discuter publiquement plusieurs sujets de philosophie. En 1596, il alla à Leyde, pour se perfectionner dans les langues latine, grecque et hébraïque, ainsi que dans la théologie et il y soutint trois thèses; puis, afin de compléter son instruction, il se rendit dans les principales universités de la Hollande, de la France et de l'Allemagne. A son retour, en 1601, il fut nommé pasteur à Koudekercke, puis à Middelbourg, où il fut en renom comme prédicateur et comme professeur de langue grecque, de philosophie et de théologie, dans l'*École illustre* nouvellement créée.

Waloeus se mêla activement aux dissensions religieuses qui divisaient l'Église réformée en Hollande, lorsque Arminius et Gomar remplissaient les écoles du bruit de leurs disputes sur la prédestination et la grâce. Par ses convictions religieuses il appartenait au parti des contre-remontrants et comptait parmi les plus ardents adversaires de l'arminianisme; toutefois il faut lui rendre cette justice qu'il fit toujours preuve de tolérance et de modération, ce qui lui acquit l'estime sincère de ses adversaires. Sa tolérance était d'autant plus louable, qu'il joignait à une grande pénétration d'esprit une profonde érudition. Le prince Maurice le consultait souvent sur ces controverses théologiques et l'appela en 1617 à La Haye pour exercer le ministère évangélique dans cette ville, fortement travaillée par les factions des arminiens et des gomaristes. Waloeus écrivit plusieurs lettres à Arminius, qui répondit aux premières, mais qui, vu la tournure compromettante que prenait la discussion, jugea prudent de garder le silence. Enfin, en 1618, les états de Zélande le délégatèrent au fameux synode de Dordrecht, où on lui confia la tâche de coopérer, avec Jacques Roland, Hommius et autres, à la traduction flamande du Nouveau Testament et des livres apocryphes. Roland mourut bientôt et Hommius travailla peu, de sorte que la version actuelle du Nouveau Testament peut être regardée en quelque sorte comme étant exclusivement l'œuvre de Waloeus; la première édition en parut à Leyde, en 1637, in-folio. Pour ce qui concerne le second ouvrage, il a traduit les 3e et 4e livres d'Esdras, Tobie, Judith, la Sagesse, la dernière moitié de l'Ecclésiastique, Baruch, Esther et les deux livres des Machabées; il composa aussi les notes sur les Actes des Apôtres, les lettres aux Romains, aux Corinthiens, aux Thessaloniciens, etc., ainsi que la première moitié de la lettre à Timothée, aux Hébreux et autres.

Ses commentaires sont estimés; on lui reproche cependant ses tendances scolastiques; ayant pris une part très-active dans les discussions religieuses, on conteste l'indépendance de ses appréciations : il cherchait trop, dit-on, des preuves pour corroborer ce que lui

[illegible] comme des [illegible] [illegible] de Dordrecht, Olden [illegible] et les autres chefs [illegible] furent condamnés au [illegible] la peine fut commuée pour [illegible] Olden Barneveld.

[illegible] Walœus qui eut la triste mission de préparer ce grand homme à la mort. Les états le choisirent comme le plus capable, parmi les membres du synode, de s'acquitter d'une pareille mission. Il était loin cependant d'approuver la rigueur que l'on déployait contre les sectaires; au contraire il avait toujours réclamé la tolérance. Il passa la nuit avec l'infortuné Olden Barneveld et lui proposa, de la part du tribunal, de s'entretenir avec sa femme et ses enfants, avant de se rendre à l'échafaud. Olden Barneveld le pria d'aller vers le prince Maurice pour demander de lui pardonner s'il l'avait offensé et pour obtenir sa protection en faveur de sa malheureuse famille. Walœus lui demanda s'il entendait le pardon jusqu'à sa grâce; il répliqua qu'il n'étendait pas aussi loin le sens de son expression. Walœus s'acquitta de sa mission, et Maurice lui répondit les larmes aux yeux « qu'il était touché du malheur « du pensionnaire, qu'il l'avait toujours « aimé; qu'il l'avait exhorté plusieurs « fois à changer de conduite; mais que, « voyant son désir d'altérer la reli- « gion, il s'était cru forcé de veiller « au salut de la république. Je lui par- « donne volontiers, ajouta-t-il, mes in- « jures particulières. Il a voulu détour- « ner les soldats de l'obéissance qu'ils « me doivent comme à leur général et « j'ai été blessé surtout de ce qu'on « m'accusait d'aspirer à la souveraineté. « Je laisse à votre prudence de taire ou « de communiquer ces griefs, car je ne « souhaite que le salut du condamné. « J'ai défendu à ses juges de lui faire « des crimes de ce qui m'est personnel. « Quant à ses enfants, je leur promets « ma faveur, tant qu'ils se comporteront « en bons citoyens. » Walœus s'en allait lorsque le prince le rappela pour lui demander encore si Olden Barneveld

[illegible]

En 1619, [illegible] afin de [illegible] bli, [illegible] même [illegible] pasteur. [illegible] aux [illegible] formalités [illegible] cours par un [illegible] institutions [illegible] 1619, in-8°. [illegible] qu'il exerça [illegible] surtout à [illegible] remontrants, [illegible] à diminuer [illegible] nommé recteur de [illegible] en cette ville. Il [illegible] bourg, en 1603, [illegible] houdt, fille de [illegible] ville, dont il eut [illegible]

Walœus fut [illegible] prendre combien [illegible] qui se destinent [illegible] lique dans les [illegible] sait à désirer et [illegible] qu'ils connussent [illegible] il ouvrit, à cette [illegible] un établissement [illegible] pendant dix ans et [illegible] grand nombre de [illegible] suite dans les Indes. [illegible]

Outre sa coopération [illegible] mande de la Bible et [illegible] controverse, qui [illegible] d'honneur à sa modération [illegible] rite, il publia : *Het* [illegible] *naeren ende authoriteyt* [illegible] *christelycke overheydt* [illegible] Middelbourg, 1615, [illegible] français par J. Cr[illegible] lem. Amst., 1618, in-[illegible] *Responsionum ad* [illegible] *noldi Corvini in Petri* [illegible] *Arminianismi*. Lugd. [illegible] *Compendium Ethicæ Ar*[illegible] *mam veritatis christi*[illegible] Lugd.-Bat., Elsevir, [illegible] Amst., 1686, in-12. [illegible] lius a mis cet abrégé [illegible] ïambiques. — *Dissertatio* [illegible] Lugd.-Bat., 1688, in-[illegible] une traduction flamande [illegible]

ministre d'Amsterdam. — Quatorze *Dissertationes* reproduites dans la *Synopsis purioris Theologiæ*. Lugd.-Bat., 1634, in-8°. — *Disputatio de quatuor controversis Remonstrantium*, dans les œuvres d'Episcopius. Rotterdam; 1665, in-folio. Il laissa en manuscrit des annotations historiques citées par Bilderdyk dans son *Histoire de la patrie* (*Geschied.* VIII, 214) en relatant l'exécution d'Olden Barneveld.

Ses œuvres théologiques furent recueillies après sa mort et publiées à Leyde en 1648 et 1647, sous le titre de *Opera theologica omnia*, 2 vol. in-folio, avec la vie de l'auteur (anonyme). Cette vie a été reproduite par Guill. Baudi, dans ses *Vitæ selectæ aliquot virorum*, et par Jöcher, dans les *Vitæ theol.* Son portrait se trouve dans Meursius, *Athenæ batavæ*, p. 335. Aug. Vinçar Rhenish.

Voy. ci Dermout, *Geschiedenis der Nederl. Hervormde Kerk*. Breda, 1819, 377, 399, 401. — Kappenbeek, I, p. 414, 448, 451; bibliogr. p. 496. — Paquot, *Mémoires littéraires*, t. II. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*.

DE WAEYER (*Mathieu*) ou DE WAEYSEN, l'un des plus éminents sculpteurs du XVIe siècle, habitait Bruxelles en 1529. Il fit à Louvain, vers la même époque, l'une des plus admirables œuvres de sculpture gothique : les stalles de l'église Sainte-Gertrude, qui ont été sauvées presque intactes après trois siècles d'existence. De Waeyer exécuta sans doute des travaux analogues dans d'autres localités du pays; mais les recherches faites jusqu'ici n'ont jeté aucun jour sur l'ensemble de ses travaux, ni sur les détails de sa vie. On sait cependant qu'Antoine Tsgroeten, abbé du monastère de Tongerloo, conclut, le 8 juin 1529, avec lui et un autre sculpteur, Chrétien Sweluwen, qui habitait aussi Bruxelles, un marché pour l'exécution des stalles en bois de chêne, qui disparurent lors de la suppression des couvents en 1795. Le prix en avait été fixé à la somme, énorme pour l'époque, de 1,000 florins d'or du Rhin. Le prélat s'engageait, en outre, à payer aux artistes, 30, 40 ou 50 florins en plus, dans le cas où l'œuvre, après [illegible] était jugée supérieure [illegible] autres qui avaient été [illegible] habiles de sculpter le bois [illegible].

D'après le chanoine [illegible], archiviste de Tongerloo, [illegible] furent entreprises en 1530, [illegible] ogival de la dernière époque, [illegible] contemporaines, [illegible] richesse d'ornementation. [illegible] vent cinquante stalles, [illegible] les deux côtés, les panneaux, [illegible] d'innombrables niches, de dais, de pinacles et de feuillages fouillés à jour, étaient garnis de bas-reliefs et de bosquets sculptés avec autant de [illegible] que d'habileté. L'attribution [illegible] De Waeyer et de Sweluwen [illegible] autre œuvre, fort belle aussi, qui [illegible] dans l'église du monastère de Tongerloo, le jubé, enrichi sur ses [illegible] de délicates groupes et de huit statues, et qui [illegible] d'un excellent entrelacs d'[illegible] (1530). Mais ce sont surtout les [illegible] rables stalles de l'église [illegible] de Louvain, commandées, vers [illegible] par l'abbé Pierre Wan, qui [illegible] le talent de De Waeyer. Elles [illegible] aux patientes recherches de M. [illegible] Even, que ce chef-d'œuvre du style ogival tertiaire, où se manifestent déjà les premières tendances de la renaissance, est dû au ciseau de notre artiste, aidé par quelques praticiens étrangers à la ville. Placées en 1543, ces stalles sont composées chacune de quatorze compartiments, dans lesquels De Waeyer a mis, en quelque sorte, appliqués à l'histoire, les principaux épisodes de l'histoire de la religion. Les sellettes sont consacrées aux scènes de la vie de saint Augustin et de sainte Gertrude; sur les entablements des avant-corps et aux deux extrémités se trouvent des scènes de la vie de la Vierge; les accoudoirs sont ornés d'un nombre infini de petites statuettes représentant des personnages de l'Ancien Testament.

La disposition primitive de ces stalles changea à diverses reprises. De légères [illegible] modifications y furent introduites en 1648; lors de la désaffectation [illegible] stalles à l'entrée du chœur, elles [illegible]

[illegible] demeurent vers le maître-[illegible] jadis alors les ailes [illegible] intérieur. Restaurées à [illegible] par les frères Goyers, de [illegible] elles reçurent, en 1870, un [illegible] entièrement fait par les [illegible], sur les dessins de M. l'architecte communal Ed. Lavergne.

[illegible] heureusement dit M. Van [illegible], ces stalles frappent par le charme de leur ensemble, par le luxe de leur décoration, par la délicatesse de leur travail. On est en droit d'ajouter que dans cette œuvre l'ornementation a été poussée à ses dernières limites. Des nervures qui se croisent et se partagent en branches nombreuses, des feuillages fins, déchiquetés, travaillés comme une véritable dentelle, s'étalent de tous côtés. Partout l'on observe des dais, des clochetons, des culs-de-lampe, des bas-reliefs, des figures. C'est, en un mot, une richesse de décoration qu'aucune description ne peut rendre et qui rayonne et captive par son harmonieuse diversité.

Les belles stalles de l'église d'Hoogstraeten, exécutées aussi dans la première partie du XVIe siècle, ont une grande analogie avec celles de Sainte-Gertrude : peut-être sont-elles dues au même artiste? Edmond Marchal.

Piron, *Algemeene levensbeschrijvingen*. — Ed. van Even, les stalles de l'église Sainte-Gertrude de Louvain (*Bull. des comm. royales d'art et d'archéologie*, XIVe année, p. 40), etc.

DE WAGHEMAKERE (*Dominique*), fils de l'architecte Herman De Waghemakere, naquit à Anvers vers l'année 1460. Son père, dont il était l'élève, le chargea, à partir de l'an 1494, de diriger les travaux de construction de l'église collégiale de Lierre. En 1495, il contracta mariage à Anvers avec Catherine Melys, fille de Georges et de Catherine van Esbeemde, qui le rendit père de sept enfants. En 1502, il succéda à son père dans la direction des travaux de construction de la collégiale de Notre-Dame d'Anvers. La même année, il fut nommé maître des maçons de la fabrique de Saint-Jacques dans cette ville, et probablement fut-il appelé en même [illegible] bâtisse de l'[illegible] laquelle, [illegible] nales, on [illegible] Waghemakere [illegible] construction [illegible] Il trouva dans [illegible] nécessaires pour [illegible] inhérentes à [illegible] s'acquitta de [illegible] confiée, à la colli[illegible] manière qu'une [illegible] bâtisse et une [illegible] et du cimetière [illegible] culte dès le 18 [illegible] L'empereur Maximilien, [illegible] Charles, se trouvait [illegible] Lierre, enrichirent [illegible] monument des [illegible] voit encore. A l'[illegible] d'Anvers, Dominique [illegible] termina, en 1518, [illegible] grande tour; on [illegible] que jusqu'à la [illegible] était d'avis de s'y [illegible] ne survint un écroulement [illegible] ces prendre sur lui [illegible] au clocher, et l'on [illegible] tour de force architectonique [illegible] sut mettre à exécution [illegible] faire porter à faux, [illegible] voûtes de la partie [illegible] pyramides principales [illegible] les arcs-boutants de [illegible] blâmer le choix du style [illegible] par notre architecte, [illegible] rait méconnaître le [illegible] preuve en terminant [illegible] réputée impossible. [illegible] que puisse être la [illegible] dans ses rapports avec [illegible] couronne, elle constitue [illegible] son ensemble, une œuvre [illegible] digne de rivaliser avec [illegible] les plus audacieux efforts [illegible] l'homme. De l'aveu de [illegible] Serrure (auteur d'une [illegible] cathédrale d'Anvers), les [illegible] tiques ou angulaires dans [illegible] les crochets, les arcades [illegible] simulés, les panneaux [illegible] partie inférieure, les [illegible] supportent les arcs-bou[illegible]

rons, tous ces détails présentent un caractère d'unité si parfaite, qu'on ne saurait douter que toutes les parties, de la base au sommet, ne soient de l'ordonnance du même artiste.

A l'église de Saint-Jacques, Dominique De Waghemakere suivit, avec une scrupuleuse fidélité, les plans laissés par son père, Herman le Vieux. En 1512 et 1513, il se fit assister par son frère Herman le Jeune, mais, à partir de 1516 jusqu'en 1525, il se réserva la direction exclusive des travaux. Cela résulte, dit M. van Lerius dans sa Monographie de l'église Saint-Jacques, des comptes originaux conservés dans les archives de la fabrique. Vers cette dernière époque, De Waghemakere entra en relations avec Adrien Spillemans, maître maçon et futur entrepreneur de plusieurs constructions importantes dont le premier dessina les plans.

Depuis la mort de son père, Dominique De Waghemakere peut être considéré comme l'architecte officiel de la ville d'Anvers. Les archives de la commune prouvent qu'en 1510 il était aussi doyen de la corporation des maçons et des tailleurs de pierres et qu'il avait, conjointement avec Simon Sterckx, la direction de la caisse des pauvres de cette confrérie. Il occupait, dans sa sphère, la place la plus élevée.

Comme son père, Dominique De Waghemakere fut appelé plusieurs fois à servir de conseil aux architectes d'autres villes. Ainsi, le 12 mai 1512, il fut invité par le magistrat de Louvain à inspecter, avec ses collègues Antoine Keldermans, de Malines, et Guillaume Zeghers, d'Anvers, les travaux de construction des tours de l'église Saint-Pierre de cette ville, travaux que dirigeait, à cette époque (suivant le témoignage de M. É. van Even) le fondeur Josse Metsys. Quelques années plus tard, en 1515, il examina, conjointement avec Antoine, Dominique et Rombaut Keldermans, Louis van Beughem et Henri van Pede, les plans de la Maison du roi à Bruxelles. Dominique De Waghemakere et Rombaut Keldermans firent davantage : pendant plusieurs années, ils dirigèrent la construction de cet édifice [illegible]. Dominique De Waghemakere [illegible] à Anvers par un coup de [illegible] l'année 1496, Jean van Immerseel, fils du margrave d'Anvers, Jean van Liere, seigneur d'Immerseel, [illegible] et chambellan de Philippe le Beau, et de Josine Tollinck, vicomtesse d'Ath, se fit construire, dans la Longue rue Neuve, une riche demeure, connue depuis sous le nom de maison d'Immerseel. A cet effet, il avait acquis, à différentes époques et de diverses personnes, une vaste étendue de terrains, et il en céda, en guise d'honoraires, la partie située dans la rue qui depuis porte le nom de rue du Marquis, à Dominique De Waghemakere, qu'il avait pris pour architecte. Il n'existe plus aujourd'hui de l'ancien hôtel d'Immerseel que sa chapelle, dite de Bourgogne, monument justement célèbre, dont M. le baron A.-E. Joly publia en 1855 une splendide monographie; nous y renvoyons le lecteur; elle suffit à faire apprécier le style grandiose d'un édifice qui est, matériellement, fort restreint : il ne mesure, en longueur que 6 mètres 26 centimètres, sur 3 mètres 35 centimètres de largeur; sa hauteur, prise au-dessous de la clef des voûtes, est de 5 mètres 85 centimètres.

Le 7 juillet 1474, la ville d'Anvers, voulant favoriser ses foires annuelles, accorda aux négociants de la nation anglaise l'usage d'une maison située rue de la Vieille Bourse et que le magistrat avait acquise du chevalier Michel Van de Werve. Dominique De Waghemakere fut chargé de reconstruire cet hôtel, et ses plans, conservés avec soin aux archives d'Anvers, donnent, de nouveau, la plus haute idée du talent de l'artiste; malheureusement, par suite de la guerre des *deux roses*, ce projet fut abandonné, les Anglais ayant été rappelés dans leur pays. L'éditeur des *Mémoires de sir Thomas Gresham* et les auteurs de l'*Histoire d'Anvers* se sont trompés, en produisant la gravure d'un bâtiment qui n'a jamais existé, [illegible] étant celle de la maison de [illegible]

[illegible] commerce anglais, [illegible] portant encore les [illegible] de France et d'Angle-[illegible]

[illegible] l'année 1513 que Domi-[illegible] fit, à la demande [illegible] Arnould van Liere, le [illegible] demeure seigneuriale connue [illegible] d'hôtel de Liere, et qui servit [illegible] à l'empereur Charles-Quint pendant le séjour qu'il fit à Anvers en 1521. Albert Durer, qui, à cette époque, s'y trouvait également, consacra à l'hôtel van Liere les lignes suivantes extraites de la relation de son voyage aux Pays-Bas. « Le samedi après les Liens de « saint Pierre, dit-il, mon hôte me con- « duisit à la maison du bourgmestre « d'Anvers. Elle est vaste et bien or- « donnée, avec une infinité de grands et « beaux salons, une cour richement « ornée et des jardins fort étendus. En « somme, c'est une demeure tellement « magnifique que je n'ai jamais rien vu « de semblable en Allemagne. » Transformé en hôpital militaire depuis le commencement de ce siècle, ce célèbre palais a subi tant de dégradations, que l'œil le mieux exercé y découvre à peine les traces de son ancienne splendeur.

En 1513, une nouvelle association religieuse, les augustins de la congrégation de Saxe, s'était établie à Anvers; l'église qu'ils y érigèrent fut, après bien des vicissitudes, inaugurée le 6 juin 1529, sous le titre de paroisse de Saint-André, et, si l'on en juge par ses formes architecturales, ce monument remarquable est également l'œuvre de Dominique De Waghemakere. Les motifs qui nous déterminent à le lui attribuer sont les mêmes que ceux qui le font considérer comme l'auteur de *notre ancienne Bourse*, érigée en 1515, dans la rue dite de la Vieille Bourse. Ce premier local consacré au commerce fut démoli en 1532, par ordre de Charles-Quint, et les restes en furent transportés dans une maison, rue du Jardin, où, en ce [illegible]

[illegible] les Bourses [illegible] entre autres [illegible] 1531, d'après [illegible] teste. L'[illegible] travaux [illegible] De Waghemakere [illegible] Kelderman, [illegible] il avait été à [illegible] rite. C'est à [illegible] sent pour la [illegible] artistes à qui [illegible] ville avait [illegible] vel et admirable [illegible] « Il est à regretter [illegible] savant échevin de [illegible] grandiose n'ait pu [illegible] cuté. L'eût-il été, [illegible] conviction, l'hôtel [illegible] n'aurait plus trouvé [illegible] monde entier. De [illegible] vaille presque sans [illegible] un court intervalle [illegible] et 1523. Après [illegible] pour la ville de [illegible] treux qui devaient [illegible] plus grande misère [illegible] pensement entrepris [illegible] et le serment, sans [illegible]

Peu de temps après [illegible] Malinois prend place [illegible] Dominique De Waghemakere [illegible] annales d'Anvers. [illegible] artistes, à la demande [illegible] Charles-Quint, entreprit [illegible] ville la construction [illegible] nue sous le nom de [illegible] sur l'emplacement de l'[illegible] seigneuriale des ducs [illegible]

Vers cette même époque [illegible] de Notre-Dame à Anvers [illegible] jet grandiose. Pour prévenir [illegible] tions provoquées par les [illegible] de l'Escaut, le sol avait [illegible] or cet exhaussement [illegible] aux piliers du temple [illegible] portions et ils n'étaient [illegible] avec les autres parties [illegible] chanoines résolurent [illegible]

(1) Des actes découverts par M. De Busscher, archiviste de la ville de Gand, et publiés par M.-A. Wagener, dans le *Jaarboek van het Willems fonds voor* 1871 (p. 14[illegible]), [illegible] que ces illustres maîtres [illegible] édifice.

l'abside qui existe encore aujourd'hui, de la remplacer par un chœur plus élevé et d'y ajouter une crypte.

Nous avons découvert aux archives de la ville un croquis du XVIe siècle représentant le plan terrier de la nouvelle bâtisse (*nieuw werk*); il correspond en tout point avec les colonnes retrouvées par nous, il y a quelques années, conjointement avec M. le chevalier Léon de Burbure et l'architecte F. Durlet, dans l'ancien jardin du chapitre connu sous le nom de *Pensenhof*. On peut se faire une idée de l'étendue réservée à cet édifice en apprenant que le chœur actuel, avec ses bas-côtés et ses chapelles latérales, n'occupe, au plus, que la moitié de sa superficie. Ses proportions n'auraient pas été moins considérables; si l'on en croit une description du temps, on aurait vu dans la nouvelle bâtisse deux rangées de fenêtres superposées, probablement un *triforium* au-dessus duquel auraient été construites les fenêtres proprement dites, avec leurs formes élégantes; le toit aurait été élevé à une grande hauteur et quatre tours placées aux portails auraient mis l'église Notre-Dame d'Anvers parmi les monuments les plus considérables du monde.

Le 14 juillet 1521, Charles-Quint vint poser la première pierre du nouvel édifice, en présence de son beau-frère Christiern, roi de Danemark, de plusieurs chevaliers de la Toison d'or et des autorités de la ville. L'inscription suivante fut taillée dans la pierre posée par l'empereur :

IMPERATOR
CAESAR CAROLUS QUINTUS AUGUSTUS
LAPIDEM
POSUIT
IDIBUS JULII MDXXI.

Vers l'année 1528, les dominicains qui, depuis 1271, possédaient à Anvers, à l'endroit connu sous le nom de Pré (*Weiveld*), une église autrefois consacrée au culte par le bienheureux Albert le Grand, évêque de Ratisbonne, résolurent de la reconstruire ainsi que le couvent qui l'entourait.

Dans un rapport adressé à la commission royale des monuments et imprimé en 1860 dans le [illegible] d'Anvers, [illegible] pour connaître [illegible] qui entourait [illegible] vers 1520 ou 1525. Un [illegible] par nous dans les archives de la [illegible] prouve, à l'évidence, que [illegible] remonte à cette époque, [illegible] truction du prieur Jean Stade, [illegible] en théologie, et de Jean van [illegible] receveur du couvent, que l'on [illegible] la nouvelle bâtisse [illegible] à dire d'église Saint-Paul. La [illegible] tion de ce temple fut continuée [illegible] l'intelligente direction du prieur [illegible] Cornelis van Ruthem, docteur [illegible] théologie et successeur de Jean [illegible] bien que ce dernier ne soit [illegible] dans aucun ouvrage traitant de l'[illegible] des dominicains. Les travaux [illegible] dit-on, poursuivis jusqu'en 1571, [illegible] rent interrompus, quelques années [illegible] tard, par les troubles religieux, et il [illegible] fut qu'au XVIIe siècle, sous la [illegible] tion du frère Michiel Ophovius, [illegible] évêque de Bois-le-Duc, que l'on [illegible] le chœur. Quoi qu'il en soit de ces [illegible] rentes allégations, il est hors de [illegible] que la façade, la grande nef et les [illegible] côtés ont été élevés d'après le plan de Dominique De Waghemakere.

Quinze ans après la construction de la première Bourse, le commerce d'Anvers avait pris une extension considérable et le magistrat résolut de bâtir un nouvel édifice destiné à la réunion des négociants. On choisit un emplacement dans un quartier de la cité jusqu'alors peu favorisé et, par acte passé en 1529, la ville acquit le jardin appelé *Hof op den Lisd* et la loui *den Heyde*, situés entre la place de Meir et la Longue rue Neuve.

De Waghemakere dirigeait, à cette époque, tous les travaux publics, et l'on eut de nouveau recours à lui. Il produisit un plan calqué sur celui de la Bourse qu'il avait construite en 1515, mais en le donnant une étendue plus vaste. L'édifice devait consister en une cour quadrangulaire de 51 mètres et demi de longueur, sur 42 mètres de large, autour de laquelle régnaient

[illegible] d'ordre [illegible] mètres à [illegible] dans [illegible] de 18 colonnes [illegible] [illegible] [illegible]. Que [illegible] [illegible] dans son *Histoire de l'architecture*, d'un trop faible diamètre, [illegible] qui a fait couverte d'ornements [illegible], d'un dessin qui varie [illegible] colonnes; elles portent 44 arcades [illegible] et trilobées comme celles de [illegible]. Bourse; ce portique est surmonté d'un étage très-simple percé, au siècle dernier, d'une suite de fenêtres carrées et qui, intérieurement, formaient une galerie bordée de boutiques et recevant le jour par le haut. On a accès dans la cour par quatre entrées placées au centre des quatre faces et composées chacune de deux arcades pareilles à celles du portique. A l'extérieur du bâtiment s'élèvent, des deux côtés, deux tours, l'une ronde, l'autre octogone. On a maintes fois prétendu que les colonnes de cet édifice provenaient de l'abbaye de Saint-Bernard. C'est une erreur. Elles ont été sculptées pour le lieu de réunion de nos négociants. En effet une d'elles, qui existe encore, est ornée des armoiries de l'empereur Charles-Quint, du duché de Brabant et de la ville d'Anvers; une autre, transférée au musée d'antiquités d'Anvers, contient un blason que nous croyons être celui de l'architecte. La Bourse était primitivement flanquée de quatre tours, ainsi qu'il résulte des comptes de la ville de 1531 et d'anciens dessins représentant ce monument. Plus tard on ordonna la construction de l'étage.

A l'époque où Dominique De Waghemakere s'occupait de ce monument, la mort lui enleva son collègue et ami Rombaut Keldermans, qui décéda le 15 décembre 1531, à Anvers.

Vieux et complétement isolé, Dominique De Waghemakere eut besoin de tout son courage pour résister à une épreuve qui mit en danger l'œuvre à laquelle il avait consacré une grande partie de sa vie. Le 6 octobre 1533, un incendie se déclara dans l'église de Notre-Dame et, suivant le récit de témoins oculaires, le notaire Bertryn et le secrétaire de la ville Scribonius Gra- [illegible] [illegible] qu'on [illegible] [illegible] contait l'[illegible] [illegible] [illegible] vers la [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] une foule [illegible] l'incendie; [illegible] ravages [illegible] dité des [illegible] pas été [illegible].

Les Anversois [illegible] zèle pour [illegible] et des [illegible] abondance, et [illegible] pole était déjà [illegible] chiels coulé, [illegible] peintre Guillaume [illegible] statue du Sauveur, [illegible] en décora l'extérieur [illegible] gildes et les [illegible] pour relever les [illegible] minique De Wag[illegible] toutes les ressources [illegible] rendre au temple [illegible] Toutefois le projet [illegible] l'église fut dès lors [illegible] pierres destinées à [illegible] virent à reconstruire [illegible] par le feu.

De Waghemakere [illegible] faire cette restauration [illegible] trat d'Anvers réun[illegible] l'hôtel de ville; un [illegible] choisi pour le nouveau [illegible] devait être élevé dans [illegible] Grand'Place, la rue des [illegible] ché aux Gants et la rue [illegible] nom de *Pont de fer*. [illegible] ville prouvent qu'on a [illegible] de dix-neuf maisons pour [illegible] dans le palais de la [illegible].

Nous regrettons que [illegible] grande entreprise, qui [illegible] confiés à Dominique De [illegible] se soient perdus lors de [illegible] l'hôtel de ville en 1[illegible] sans doute, ajouté un [illegible] sa couronne artistique. [illegible]

Les premiers travaux [illegible] avec vigueur et, dès [illegible] tériaux étaient prêts; [illegible]

cette année fut une de celles marquées en lettres de sang dans les annales d'Anvers. On sait qu'au mois de juillet le fameux aventurier gueldrois, Martin van Rossem, parut devant la ville, à la tête d'une armée de mercenaires ou plutôt de brigands, dont le nombre ne s'élevait pas à moins de 16,000. Dans le péril qui menaçait notre cité, le magistrat, présidé par le vaillant bourgmestre Lancelot van Ursel, avait ordonné un grand nombre de travaux de défense, et l'échevin Corneille van Spangen avait été autorisé par l'empereur Charles-Quint à prendre le commandement de la garde bourgeoise; leur sage conduite sauva la ville des horreurs d'un assaut.

Van Spangen avait jugé indispensable l'érection de divers ouvrages de fortifications et, les matériaux manquant, on crut ne pouvoir mieux faire que de mettre la main sur ceux qui étaient réunis à la Grand'Place pour la construction du nouvel hôtel de ville. Tous y furent employés (*ende syn nu* (*God beter*) *andere verbesicht, so aen de fortificatie ende steenhinge der voire. stadt, als oick ander stadt andere noodtzycke affaires*, écrivent les receveurs de la ville dans le registre des dépenses faites pendant l'année néfaste de 1542.

Le chagrin que De Waghemakere ressentit, à la suite de ces événements, fut-il la cause de sa mort? Nous l'ignorons. Toujours est-il que ce maître décéda à l'époque de l'attaque de Van Rossem, dans sa maison au rempart Sainte-Catherine. Sa dépouille mortelle fut déposée à l'église Notre-Dame, dans le tombeau où reposait, depuis 1503, celle de son père Herman le Vieux.

Pendant sa longue carrière, Dominique De Waghemakere s'était livré fructueusement à des opérations financières considérables. Les archives de la ville d'Anvers démontrent qu'à différentes époques, il acheta ou vendit des maisons, des terres et des rentes.

Homme intègre, il eut plus d'une fois à remplir des postes de confiance; ainsi, en l'année 1538, il fut, avec Guillaume Van den Brande, nommé exécuteur testamentaire d'un certain Guillaume De

Cr[illegible]

[illegible] les autres [illegible]

Vers l'année 1[illegible] revi à Dominique De W[illegible] femme Catherine [illegible] en testament, pour [illegible] 10 octobre 1[illegible] payer [illegible] de leur [illegible] étaient léguées par leur mère. La Catherine lui donne, le 4 [illegible] quittance des six livres de rente qui avaient été assignées [illegible] actes semblables furent passés par ses autres descendants. Deux siècles s'étaient écoulés depuis la mort de Dominique De Waghemakere, avant que la postérité songeât à lui rendre la justice qui lui était due. Il appartenait à deux archéologues, M. le chevalier L. de Burbure et M. l'avocat [illegible] Larins, d'appeler les premiers l'attention du public sur les travaux exécutés par cet architecte aux églises [illegible] Dame et Saint-Jacques d'Anvers. Après notre entrée aux archives d'Anvers, nous nous sommes attaché à compléter leurs intéressantes recherches, et nous avons été assez heureux pour réunir les renseignements qui ont servi à la rédaction de cette notice.

V. Génard.

DE WAGHEMAKERE (*Herman*) le Vieux, architecte, naquit, suivant toutes les apparences, à Anvers, vers 1450. Il appartenait à une famille qui avait produit un certain nombre de [illegible] dans la corporation des quatre couronnés. En 1478, il fut appelé à remplacer maître Everaert dans les importantes fonctions de maître des œuvres de l'église de Notre-Dame d'Anvers. Il devint ainsi le successeur de Jean Taek et de Pierre Appelmans, l'auteur des plans des tours de la célèbre collégiale. S'inspirant de l'œuvre de ses devanciers, Herman De Waghemakere continua la construction de la nef principale de l'église et éleva les nefs qui s'ouvrent au nord entre le grand chœur et la grande

[illegible] travaux, qui ne demandèrent [illegible] 1500. A cette époque [illegible] les plans de la chapelle ou [illegible] Circoncision, auquel il [illegible] forme qui n'est pas sans affi[illegible] l'architecture anglaise dite [illegible]

[illegible] sa direction, la grande tour de [illegible] que maître Jean Tack avait [illegible] jusqu'à la première galerie, fut [illegible] jusqu'à la deuxième. Malheureusement, depuis l'année 1474, les travaux de la seconde tour avaient été suspendus et les événements ne permirent pas d'en achever la construction.

A l'époque où De Waghemakere devint l'architecte de la fabrique de Notre-Dame d'Anvers, le chapitre de la collégiale de Saint-Gommaire à Lierre s'occupait de la construction de l'église de ce nom. Notre artiste fut chargé de la direction des travaux, et l'on exécuta notamment, d'après ses plans, le pourtour de l'ancien chœur, qui avait été conservé; mais ce n'est qu'en 1485 que Herman fut mandé pour présenter un plan d'achèvement du grand chœur et de la chapelle Notre-Dame. Ses projets furent adoptés, et l'habileté qu'il eut l'occasion de déployer lui valut d'autres travaux plus importants encore, qui devinrent son principal titre de gloire. En 1479, Martin Blyleven, abbé de Saint-Bernard, sur l'Escaut, et commissaire spécialement délégué par le pape Sixte IV, avait érigé, du consentement du chapitre collégial de Notre-Dame d'Anvers, la chapelle Saint-Jacques de cette ville en église paroissiale (1). La nouvelle fabrique avait décidé d'élever un temple qui pût, en quelque sorte, rivaliser avec les premières collégiales des autres villes. Une tour gigantesque ayant à peu près les mêmes dimensions que celles de la cathédrale, devait compléter l'édifice. En 1491, on jeta, d'après les plans de maître Herman De Waghemakere le Vieux, les fondements de cette tour. Quelques années après, on fit exécuter sur panneau, suivant l'usage, par le peintre

(1) Voir *Notice des œuvres d'art de l'église Saint-Jacques*, par Th. van Lerius.

[illegible] de [illegible] à tort, comme [illegible] de l'édifice.

En 1499, [illegible] Walburge [illegible] leur église, la [illegible] il s'agissait [illegible] à l'aide du voûte[illegible] sant de la prison [illegible] connu sous le [illegible] Waghemakere [illegible] cles résultant de [illegible] et il est de notoriété [illegible] d'après ses plans, [illegible] ble beauté. On a [illegible] nef, par un [illegible] ches. Au XVIIe [illegible] maître-autel de [illegible] ses compositions [illegible]

La dernière [illegible] Herman le Vieux [illegible] d'Anvers, élevée [illegible] et 1503. Ce bâtiment [illegible] pas moins de 44 [illegible] sur 16m,50 de large [illegible] fois excité l'admiration [illegible] gues.

Quoique exclusivement [illegible] vers et à Lierre, [illegible] ne resta pas étranger [illegible] vaux exécutés, au XVe [illegible] autres communes de [illegible] 1481, il fut appelé à [illegible] examiner les bâtisses [illegible] Pierre, conjointement [illegible] architectes André [illegible] lines et Mathieu de [illegible] bablement dans ces [illegible] tistes les plus réputés [illegible] moyens de se connaître [illegible] entre la famille de [illegible] de De Waghemakere, [illegible] times et durables qui [illegible] noms de ces architectes [illegible] édifices construits pendant [illegible] aux Pays-Bas.

Herman De Waghemakere [illegible] quelquefois assister par [illegible]

nique : c'est ainsi qu'en 1494, ce dernier, qui, depuis plusieurs années, avait surveillé la construction des travaux de la collégiale de Saint-Gommaire à Lierre, fut chargé de la compléter. Il est probable qu'il aida, également, son père dans la direction des travaux d'érection des églises Notre-Dame et Saint-Jacques d'Anvers.

Des travaux aussi importants, auxquels il faut naturellement ajouter ceux qu'Herman De Waghemakere exécuta pour des particuliers, avaient, sans doute, valu à celui-ci une position aisée. Ainsi que s'exprime M. le chevalier de Burbure dans son intéressante notice intitulée : *Toestand der beeldende kunsten te Antwerpen in* 1454, les architectes recevaient de la fabrique Notre-Dame, en dehors de leurs gages, fixés à trois livres de gros par an, le salaire de premier tailleur de pierres, qui était de neuf gros par jour. A l'église de Saint-Jacques, notre artiste, suivant les savantes recherches de M. Th. van Lerius, recevait en 1492 cinq livres de gros. Ces sommes, qui nous paraissent bien minimes, étaient relativement considérables à une époque où l'argent avait bien plus de valeur que de nos jours. Il est prouvé par les archives de la ville qu'Herman De Waghemakere devint propriétaire de plusieurs maisons et terres et qu'un certain nombre de rentes étaient constituées en sa faveur. Vers la fin de l'année 1502, Herman De Waghemakere, qui sentait sa fin s'approcher, régla sa succession entre les enfants qu'il avait eus de différents lits. De son mariage avec Elisabeth van Uden étaient nés 1° l'architecte Dominique De Waghemakere, dont nous venons de parler; 2° Marguerite De Waghemakere, qui épousa le foulon Jean Gysbrechtsens. De son union avec Elisabeth Schielkens étaient issus l'architecte Herman De Waghemakere le Jeune et Rombaut De Waghemakere. Herman le Vieux mourut en 1503, dans sa maison, située à Anvers au coin de la place de Meir et de la rue appelée alors *Ancien Rempart*. Ses restes mortels furent ensevelis dans l'église Notre-Dame. Une pierre sépulcrale y rappela, [illegible] mémoire du grand architecte.

DE WAGHEMAKERE (*Pierre*), poète latin, né à Nieuport vers [illegible], mort le 29 août 1662, embrassa la vie religieuse dans l'ordre de Prémontré à Saint-Nicolas de Furnes. On a de lui : *S. Norberti vita lyrica*. Douai, 1637, petit in-12. Il y a une seconde édition, avec quelques changements, imprimée en 1640. C'est un recueil d'odes renfermant la vie et les miracles de saint Norbert. — *Miscellanea*; à la suite de l'ouvrage précédent; recueil d'odes et d'épigrammes. — *S. Norberti vita dramatica*. Ibid., 1650, tragédie en cinq actes. — *S. Norberti vita epigrammatica*, à la suite de l'ouvrage précédent. — *Corona stellarum XII*, suivie de *Epigrammata de nonnullis illustribus ordinis praemonstratensis personis*. Il fit encore quelques autres ouvrages, dont on trouve la nomenclature dans Paquot (*Mémoires littéraires*, t. X, p. 199).

Aug. Vander Meeren.

Foppens, *Bibliotheca belgica*, t. II, p. [illegible]. — Delvenne, *Biographie des Pays-Bas*. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. I, p. [illegible]. — Bouillet, *Dictionnaire universel et classique d'histoire*, édition Parent.

DE WEERDT (*Josse*), poète latin, né à Anvers, était pensionnaire de cette ville en 1609, année où la trêve de douze ans y fut conclue entre les députés des archiducs et ceux des États Généraux des Provinces-Unies. Cette trêve, venue après une longue période de guerre et de souffrances, fut, comme on sait, saluée par des cris d'allégresse. Josse De Weerdt célébra cet heureux événement dans un poème intitulé : *Concordiae belgicae panegyricus Parnassicus* a Jodoco De Weerdt urbis Antverpiae syndico *decantatus*. Antv. ex offic. Plantin. 1609, in-4° de 54 pages. On trouve dans cette pièce des anagrammes, des acrostiches, et d'autres jeux d'esprit dans le goût du temps, dont le poète, dans sa préface, cherche longuement à justifier l'emploi. Quinze ans plus tard, alors qu'il occupait toujours les mêmes fonctions, il fit réimprimer, sans changements importants, cette même pièce

J. D. Ulrici Antverpiæ
, de alleg. Plant., 1656.
pages. La ventilation est
faible, quelque profusion
J. Bacha.

Biographie, Bibl. belg., t. II, p. 772.

DE WEERDT (*Adrien*), peintre dont le nom a été passablement défiguré et diversement orthographié : *Weert*, *Werdt* et *Weert*, naquit à Bruxelles vers 1536 et mourut à Cologne à la fin du XVIe siècle. Les particularités de sa vie sont peu connues. Le plus ancien biographe des peintres flamands et allemands, Karel van Mander, en indique à peine quelques-unes. Il se borne à dire que notre artiste étudia, dans sa jeunesse, chez Chrétien Van den Queborn, excellent paysagiste demeurant à Anvers près de la Bourse ; que, revenu à Bruxelles, il y vécut solitaire dans la misérable isolée que un ruisseau protégeait non loin des remparts ; qu'il peignit là plus d'un paysage dans la manière de François Mostaert ; mais qu'il devint plus tard, à la suite d'un voyage en Italie, un fervent et très-habile imitateur du Parmesan. Les troubles politiques et religieux survenus dans les Pays-Bas déterminèrent, dit-il, De Weert à émigrer en 1566 ; il alla vivre à Cologne avec sa mère, et il y décéda dans un âge peu avancé, après avoir mis au jour plusieurs estampes. (*Hy gaf eenige treffelijcke prenten in't licht.*)

La plupart de ces estampes, mentionnées par Van Mander, bien que mises au jour, selon son expression, par notre artiste, ne furent cependant pas gravées par lui. L'on ne connaît même aucune dont il ait jamais manié le burin ; c'est [illegible] seulement qu'on lui attribue [illegible] planches, non signées, et

Un [illegible] jets ont été [illegible] comme, [illegible] gravés en [illegible] *Christ triomphant* [illegible] Sadeler (1577) [illegible] gne, par Le[illegible] *Louvre*, par [illegible] *les Chasses* [illegible] *de l'Amérique*, [illegible] de la *Croisée de la* [illegible] hart, ainsi que la [illegible] sième représentant [illegible] suite de la *Vérité*.

Bien que De W[illegible] paysagiste par la [illegible] il résulte de l'[illegible] qu'il s'adonna [illegible] religieux et qu'il dut [illegible] bonne part de sa [illegible] quera aussi que, [illegible] beaucoup de ses [illegible] nitela une publi[illegible] l'Ubiquain. Ver[illegible] lages, il finit tout [illegible] disposé à laisser [illegible] des symboles et des [illegible] de son commencement [illegible] esprit cultivé.

M. Edouard F[illegible] avec une patience et [illegible] tion, tous les faits, [illegible] graphiques relatifs à [illegible] aussi la moitié de ses [illegible] existe, dit-il, que [illegible] galeries publiques de V[illegible]

ne connaissons qu'une *Vierge avec l'enfant Jésus*, décrite par M. Waagen dans son catalogue du musée de Berlin (édition de 1841). Peut-être plusieurs de ses tableaux, dépourvus de signature, ont-ils été attribués à d'autres peintres? Quoi qu'il en soit, l'absence presque complète de ses productions peintes n'est pas un obstacle à ce que l'on puisse apprécier le goût et le mérite de l'artiste; les gravures exécutées d'après ses œuvres révèlent un cachet d'originalité très-marqué, et s'il rappelle un peu le Parmesan par l'allongement et la grâce maniérée de ses figures, il conserve, cependant, un caractère très-personnel par le choix de ses types, l'agencement de l'ensemble et une certaine ampleur de style. »

Le critique d'art si compétent auquel nous empruntons ce jugement retrouve ces différentes qualités dans la suite des *Quatre Evangélistes* et, particulièrement, dans la figure de saint Jean. Cette dernière planche est signée : *Adrien de Weert, Bruxellens. inventor*, inscription qui se trouve reproduite sur d'autres estampes, et qui prouve que si l'artiste bruxellois avait dû quitter sa patrie alors que les événements y détournaient les esprits de la culture des beaux-arts, « il n'était pas de ces enfants ingrats qui renient leur mère ».

L'époque de la mort de notre peintre est restée inconnue; mais la dernière date inscrite sur les gravures exécutées d'après ses œuvres, celle de 1590, ne saurait guère être éloignée de l'année de son décès. En effet, il était encore alors dans la force de l'âge, et si son existence se fût prolongée beaucoup au delà du terme indiqué, des productions d'une date moins éloignée fussent parvenues jusqu'à nous. F. Stappaerts.

Karel van Mander. *Levens der Schilders.* — Ed. Fétis, *Les artistes belges à l'étranger.* — Adrien de Weert, *Bulletin de l'Académie*, t. XX, 2e série.

DE WEERT (*Jean*), poëte flamand du XIVe siècle. Le prénom Willem, qu'on lui a attribué, n'appartient qu'à l'auteur d'une copie de 1451. Il résulte des recherches de Lambin et de Willems que les De Weert appartenaient à la sainte corporation des [illegible]. Dans ses vers, Jean De Weert [illegible] *clerc in Sargen*, locution [illegible] qu'on traduise comme s'il y avait [illegible] chirurgien. Quoi qu'en dise [illegible] Ph. Blommaert, notre poëte n'appartenait pas véritablement au clergé : il était laïque comme Yperman, le chirurgien ypréen attaché à l'hospice [illegible] de Belle au début du XIVe siècle. Quand De Weert attaque la corruption des moines et des prêtres (*monken ende papen*), il a grand soin d'ajouter : « Ils devraient nous donner le bon exemple » (*Dietsche Doctrinael*, v. 1058).

Dans sa jeunesse, il rima les sujets les plus mondains; mais, imitant Maerlant, qu'il admirait particulièrement, il finit par préférer le poëme didactique et moralisateur. Le premier qu'il composa porte deux titres : *Nieuw Doctrinael* (Nouveau Doctrinal, afin de le distinguer du *Dietsche Doctrinael* que Boendale avait fait transcrire en 1345) et *Spieghel der sonden* (Miroir des péchés). C'est un traité de morale populaire, curieux surtout par des épisodes empruntés aux préoccupations contemporaines. Tout en prenant pour base un doctrinal latin, l'auteur aime à s'inspirer de sa propre expérience. C'est ainsi qu'il déplore la coutume d'attribuer les plus riches prébendes aux cadets de grandes maisons : « Ils ne savent rien, dit-il, on les tonsure, et les voilà clercs! Ils ne sauraient ni bêcher, ni endiguer, ni étudier. Ceux qui ont à les examiner (*proeven*) leur demandent à peine un ou deux vers du psautier, comme on fait dans les petites écoles (*lecken*). » Ailleurs il blâme l'emploi de la sorcellerie et l'abus des pèlerinages. Il prend un malin plaisir à raconter en détail une querelle survenue à propos de la supériorité que les dévotes accordaient, tantôt au sanctuaire de Notre-Dame d'Ardenburg, tantôt à la chapelle de Rosebeke. L'auteur n'est ni un sceptique, ni un impie; mais il condamne les gens qui se laissent entraîner jusqu'à l'idolâtrie des images :

Ende maken van den beelden mannetjen,
Ende aanbedenne voer onsen Here God,

[illegible] du manuscrit de [illegible] par Ph. Blommaert, en [illegible] cinquante vers consacrés [illegible] de quelques seigneurs qui [illegible] les marchands et les voyageurs [illegible] entorquer de fortes rançons. [illegible] leur métier, leur ambacht à [illegible] le poëte, et cependant ils osent [illegible] de carrés et de vilains ceux qui [illegible] d'une industrie honnête et loyale. » Plus loin, à propos de quelques scènes de taverne, pour lesquelles il semble devancer la verve de Teniers, il va jusqu'à conclure que l'orgie est encore plus coupable que le travail du dimanche.

Si moghten bet werken dan si vieren.

Jean De Weert fit ensuite, sur le modèle du *Wapene Martyn* de Maerlant, une sorte de jeu-parti théologique : *Een disputacie van Rogiere ende van Janne.* Serrure croit qu'il s'agit ici du peintre gantois Rogier Van der Woestine, réfugié peut-être à Ypres pendant les troubles qui désolèrent la commune gantoise à la fin du XIVe siècle. Quoi qu'il en soit, l'auteur de ces strophes, tantôt lyriques, tantôt satiriques, s'est proposé d'expliquer à son ami Rogier, qui n'est qu'un ignorant (*leec rudaris*), le grand problème de la grâce et du libre arbitre. Ce second poëme est loin d'avoir le style vif et pittoresque du premier. La subtilité des idées devait nuire à la clarté de l'expression. C'est surtout dans les passages concernant la prédestination que Jean De Weert, infidèle à l'exemple de Maerlant et de Boendale, emploie les constructions et les tournures les plus contraires à la simplicité du vieux flamand. Il ne la retrouve que quand il parle des devoirs du chevalier qui ne reçoit des dîmes et des rentes que pour combattre l'injustice :

Een rudder die niet ne vecht,
Om te verwerne onrecht,
Econfiert rudders name.

J. Stecher.

Kausler, *Denkmäler altniederl. Sprache*, Lpz., 1866 (3e vol.). — Willems, *Verhandeling*, I, 200. — *Biographie de la Flandre occidentale*, t. IV, p. 297. — Blommaert, *Oudvlaemsche gedichten*, t. III, p. 75 (1851 et 1856). — *Belgisch museum*, 1844, t. VIII, p. 264. — *Vaderlandsch museum*, t. V, p. 379.

[illegible] tres [illegible] Voir Weert [illegible]

[illegible] fils d'Antoine [illegible] à Petit-Rochain, [illegible] 1721 et [illegible] 1er novembre [illegible] suffisamment [illegible] ments de son art, [illegible] chez Van Witel, [illegible] néerlandaise, [illegible] Vanvitelli. Cet [illegible] été appelé à Rome, [illegible] y perfectionna ses [illegible] prit un voyage en [illegible] Egypte, dans le but [illegible] monuments anciens. [illegible] en Portugal, où le roi [illegible] premier architecte, [illegible] à Londres, en Danemark [illegible] l'effet d'y étudier les [illegible] dernes. Revenu dans [illegible] s'établit à Bruxelles en [illegible] du prince Charles de Lorraine [illegible] d'architecte du gouvernement [illegible] Bas autrichiens (18 mars [illegible]

L'art de construire, [illegible] sant en Belgique, était [illegible] alors. Des arpenteurs, [illegible] même des maçons s'en [illegible] appartint à Dewez de [illegible] tement l'architecture [illegible] réputation y fut bientôt [illegible] succès que lui valut, en [illegible] struction du château de [illegible] recommandations du comte [illegible] ministre plénipotentiaire [illegible] et du comte de Neny, [illegible] des arts. Le style dit de [illegible] fois si riche et si élégant, [illegible] tre et atteignit bientôt au [illegible] de splendeur. Dewez, voyant [illegible] manière de construire un [illegible] principes de l'art classique, [illegible] pria immédiatement, sans [illegible] dant les détails délicats [illegible] architectes français dans l'[illegible] de leurs constructions. [illegible] études qu'il avait faites [illegible] anciens, il fut dans ses [illegible] goût plus pur; contrairement [illegible] cédés ordinairement adop[illegible]

bon sens de faire correspondre les dispositions des façades à la distribution intérieure de ses constructions. Celles-ci avaient, en général, un aspect moins froid que les œuvres de ses contemporains. Doué du sentiment des proportions, il sut, même dans ses œuvres les moins importantes, produire de grands effets. Ce fut surtout dans la construction des abbayes et des églises que Dewez développa ses talents. Partout il montra une grande imagination ; jamais il ne reproduisit le même type. L'église et le monastère d'Orval furent considérés comme ses œuvres les plus grandioses, celles dans lesquelles il avait déployé le plus de talent. Selon l'abbé De Feller qui vit ce monastère dans toute sa splendeur et au moment où il fut achevé, c'était la plus belle abbaye du monde.

Lorsque les états de Brabant se décidèrent à élever à Vilvorde la maison de correction de la province, ils choisirent Dewez à titre d'architecte et lui confièrent la direction des travaux. Des dénonciateurs, jaloux de ses talents, l'accusèrent de malversations. Selon leurs déclarations, Dewez avait détourné des matériaux destinés à la maison de correction et les aurait employés à des constructions faites au château de Steen, dont il était propriétaire. Dewez n'eut pas de peine à prouver son innocence. Ce premier échec ne découragea pas ses ennemis. Ils parvinrent à persuader les états de Brabant que les matériaux employés aux bâtiments de leur nouvel établissement étaient de mauvaise qualité. Enfin ils manœuvrèrent si bien, que l'affaire fut déférée au conseil de Brabant. Le procès était déjà entamé lorsque les états reconnurent, par des rapports d'experts, que Dewez avait été indignement calomnié. Ces vexations contrarièrent tellement l'artiste, qu'il renonça complétement aux travaux. « Dewez, écrivit en 1783 l'auteur du *Voyageur dans les Pays-Bas*, ne travaille plus, au grand regret des amateurs de l'architecture, qui l'ont vu avec douleur se retirer et cesser d'exercer son art. »

Après avoir quitté le château de Steen, où il avait érigé un moulin à eau, il habita celui de Grand-Bigard, [illegible] dans une maison de campagne qu'il s'était construite dans la [illegible] commune près de Capelle-Saint-Ulric. [illegible] épitaphe posée dans l'église de [illegible] Gilles à Grand-Bigard relate en [illegible] la biographie et le nom de sa femme, Marie-Françoise Mertens.

Nous donnons ici la nomenclature des principaux travaux qu'il a exécutés, en ayant soin de les classer selon l'ordre alphabétique des noms des localités dans lesquelles il les éleva.

Affligem : l'église ancienne du monastère fut transformée par Dewez de 1764 à 1767. Il fournit aussi le dessin du maître-autel. Quant aux bâtiments de l'abbaye, il en donna le plan, qui fut adopté en séance chapitrale le 3 décembre 1768.

Andenne : le projet que Dewez présenta, en 1762, pour l'église du chapitre des Dames nobles fut mis à exécution en 1763. Elle sert actuellement d'église paroissiale à la commune.

Bonne-Espérance : commencée en 1770, l'église de ce monastère fut terminée en 1776. C'est une grande basilique, ayant trois nefs séparées de chaque côté par douze colonnes de l'ordre corinthien. Les bâtiments claustraux, commencés en 1740 par l'architecte Dubressi de Mons, ont été achevés par Dewez.

Brugelette : il y construisit un château.

Bruxelles : il y éleva la salle au fond du palais du prince Charles de Lorraine, le local du conseil privé et du conseil des finances, situé rue des Sols (servant actuellement à l'université), et la salle dite du Concert noble.

Erps : restauration de l'église de cette commune en 1774.

Floreffe : l'église abbatiale, élevée dans le style roman, fut complétement transformée, pendant l'année 1770, en style Louis XVI.

Florival : reconstruction des bâtiments claustraux de cette abbaye, vers l'an 1769.

Gembloux : construction de l'église et de l'abbaye de cette ville.

[illegible] de l'habitation [illegible] de Pepin, élevée pendant [illegible] 1768 à 1780. Dans [illegible] de magnifique temple, [illegible] Charles Gilisquet, Antoine et Henrion, sculpteurs et [illegible]. Il dessina aussi le maître-[illegible], sculpté par Henrion et orné de [illegible] ciselés par Pierre-Joseph Dewez, [illegible] de sa famille, et orfèvre de grand talent établi à Bruxelles. Moretti fut chargé de faire les ornements en stuc de l'église de Heylissem. Cet édifice, consacré en 1780, existe encore.

Louvain : projet de façade du bâtiment destiné à l'agrandissement de la bibliothèque de l'université. Ce projet, dessiné en 1777, ne fut pas exécuté. Les serres de l'ancien jardin botanique en cette ville furent élevées d'après les dessins de Dewez.

Ninove : agrandissement des bâtiments de l'abbaye des Saints-Corneille et Cyprien.

Orval : Dewez fit, en 1760, un projet complet de reconstruction de cette abbaye et de son église. Les travaux commencèrent seulement en 1768 et l'église fut consacrée en 1776. Les bas-reliefs et les statues étaient de Leroux et d'Ollivier, les ciselures de frère Amand Rolin et les peintures de frère Abraham Gilson. Les Français détruisirent, en 1793, par un bombardement, l'abbaye et son église.

Ostende : le phare bâti en 1772 en forme de colonne triomphale d'ordre dorique. Projet d'une tour destinée à l'hôtel de ville, et dessiné vers 1772.

Seneffe : le château, bâti en 1760 sur les plans d'une villa romaine.

Tervueren : le château de Belle-Vue ou château Charles, bâti en 1765 pour le prince Charles de Lorraine, démoli en 1783.

Tournai : les bâtiments de l'abbaye de Saint-Martin (actuellement l'hôtel de ville).

Valduc : dans cette abbaye, Dewez

[illegible] de l'Académie [illegible]
[illegible] publié [illegible]
[illegible] fait [illegible]
[illegible] plus belles [illegible]
[illegible] année de 1784 [illegible]
[illegible] moins le premier [illegible]
Elle sert d'église [illegible]
commune de [illegible]
Guillaume Ier, [illegible]
cette nouvelle [illegible]
pouvoir conserver [illegible]

Messager des sciences [illegible]
Geschiedenis, *Chron[illegible]*
rendu des séances de [illegible]
4me série, t. XV. — [illegible]
rons de Bruxelles, t. [illegible]
de Brabant, de l'abbaye [illegible]
privé, la collection [illegible]
de la suppression du [illegible]
aux archives du royaume.

DEWEZ (*Louis-[illegible]*) successivement [illegible] au collége de Nivelles, [illegible] directoire exécutif [illegible] la même ville, substitut [illegible] du directoire exécutif [illegible] civils et criminels du [illegible] Sambre-et-Meuse, [illegible] rondissement de Saint[illegible] inspecteur des athénées [illegible] sous le gouvernement [illegible] fonction qu'il conserva [illegible] tion de 1830. Dewez [illegible] le 4 janvier 1760, et [illegible] le 28 octobre 1838. Ses [illegible] sent parmi les historiens [illegible] la Belgique.

Il était encore professeur de Nivelles lorsqu'il publia l'*Eloge de Viglius de Zuichem*. Le sujet avait été proposé au concours par l'Académie royale des sciences et des de Bruxelles, un généreux ayant mis un prix de vingt à la disposition de la commission examen des travaux qu'elle l'Académie « constata avec un de ces éloges, consa[illegible]

[illegible]

Dès l'année [illegible] currents [illegible] que l'Académie [illegible] cueillis. Les appelants du verdict académique à l'opinion publique étaient MM. O'Sullivan, avocat au conseil souverain de Brabant, De la Haye, professeur de poésie au collége royal Thérésien, à Bruxelles, et Jean-Baptiste Lesbroussart, professeur au collége de Gand. Six ans plus tard, M. Raoux, avocat au conseil souverain de Hainaut, se décida aussi à faire imprimer son travail, sur le même sujet, qui n'avait pas eu plus de succès que les autres auprès du savant aréopage. Dewez, en publiant le sien, à Nivelles en 1790, négligea de faire connaître s'il avait été au nombre des concurrents; on peut toutefois le supposer, quoique l'auteur n'eût que dix-neuf ans quand le sujet fut mis au concours. Ce morceau, d'ailleurs, est bien l'œuvre d'un jeune professeur de rhétorique, un peu enflé, pas très-profond.

L'invasion française et la réunion des provinces Belgiques au vaste empire qui domina l'Europe pendant quinze ans enlevèrent Dewez à ses occupations classiques, pour le jeter dans une voie plus active. Les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Hubert lui laissaient pourtant des loisirs; il les employa utilement. Chose digne de remarque, c'est au moment où sa patrie se voit absorbée par son colossal voisin, lorsque toute idée de nationalité et d'autonomie semble devoir être bien loin de l'esprit des Belges, que Dewez se souvint de ces paroles du poëte : *Et pius est patriæ facta referre labor;* que le fonctionnaire de l'empire français se met à fouiller nos annales dédaignées et se donne la mission d'en rassembler, pour la première fois, en un seul faisceau les éléments jusque-là dispersés dans les histoires particulières; comme si le patriote n'eût point désespéré des destinées futures de la Belgique. La première édition de cet ouvrage, portant le titre d'*Histoire générale de la Belgique*, date de 1805-1807.

[illegible]

Un de ses premiers soins [illegible] possession du poste d'inspecteur [illegible] seignement moyen, [illegible] eurer à la jeunesse belge [illegible] d'étudier les annales et [illegible] patrie sans avoir recours [illegible] écrits par des étrangers dans [illegible] et à un point de vue tout opposé [illegible] intérêts nationaux, livres dans [illegible] depuis vingt ans les populations [illegible] avaient puisé bien des erreurs [illegible] préjugés. *L'Abrégé de l'histoire* [illegible] *Belgique* était en quelque sorte un [illegible] des études de l'auteur de l'histoire [illegible] rale; il parut en 1817. L'année [illegible] dente, Dewez avait publié [illegible] *particulière des provinces Belgiques* [illegible] *gouvernement des ducs et* [illegible] la détailla ensuite : donnant [illegible] l'*Histoire du pays de Liége* [illegible] *l'histoire de la province de* [illegible] 1828 l'*Histoire du Hainaut* [illegible] *naisis*, plus tard celle du duché de Brabant, du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines. Ces petits ouvrages sont rédigés par demandes et par réponses. Il composa [illegible] les colléges, le *Traité de rhétorique* [illegible] *trait de Cicéron*, ainsi que le [illegible] *naire géographique du royaume* [illegible]

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

STANFORD UNIVERSITY LIBRARY

To avoid fine, this book should be returned on or before the date last stamped below.

HUMANITIES REFERENCE

DOES NOT CIRCULATE

Stanford University Libraries
3 6105 118 468 151
327549